Paix et guerre entre les nations

Raymond Aron

●●● Si les analyses précédentes sont exactes, la guerre a des racines à la fois biologiques, psychologiques et sociales. Agressif parmi les primates, l'homme est prompt à répondre par la violence à la douleur ou à la frustration. Toujours privé de satisfactions auxquelles il aspire, en compétition permanente avec ses semblables, il est physiquement et moralement combatif, porté au ressentiment contre ceux, familiers ou lointains, qui lui dérobent amour, gloire, argent. Membre d'une collectivité, il participe de la cohérence tribale qui crée la distance entre compatriotes et étrangers, interdit aux membres d'un groupe de reconnaître l'égale dignité de ceux qui appartiennent à un autre groupe. À partir de l'agressivité animale, de l'amour-propre humain et de la cohérence tribale, les sociétés développent tout à la fois outils de production et instruments de combat, elles élaborent les relations diplomatico-stratégiques auxquelles elles ne peuvent se soustraire et qu'aucune ne parvient durablement à maîtriser. Ainsi naît, en apparence, la fatalité historique de la guerre : incertaines de leurs limites comme de leur solidarité interne, les unités politiques ne peuvent pas ne pas se soupçonner en permanence et ne pas se combattre de temps à autre. Mais si le sage maudit la cruauté des combats, le sociologue répond par une interrogation : sans la guerre, les hommes auraient-ils dépassé le cadre des petites sociétés closes? La plupart des idéologies, aussi bien celles qui affirment que celles qui nient la possibilité d'éliminer la guerre de l'histoire humaine, méconnaissent certains des éléments du phénomène belliqueux. Elles mettent l'accent sur tel aspect ou phénomène qui justifie résignation à la violence ou confiance dans la paix, elles se refusent à reconnaître que la guerre n'est pas seulement ou essentiellement un phénomène animal, qu'elle a des racines multiples et qu'il ne suffit pas, pour qu'elle meure, d'arracher une seule de ces racines.

À une extrémité se situent les mythes biologiques. La guerre demeure manifestation de brutalité physique. N'est-ce pas là l'essence du phénomène belliqueux, l'affleurement à la surface d'instincts de mort que la civilisation parvient à refouler temporairement ? Les échanges ont été incessants entre philosophie sociale et philosophie biologique●●●

●●●pérennes●●●
calmann-lévy

VISIT...



●●● Si les analyses précédentes sont exactes, la guerre a des racines à la fois biologiques, psychologiques et sociales. Agressif parmi les primates, l'homme est prompt à répondre par la violence à la douleur ou à la frustration. Toujours privé de satisfactions auxquelles il aspire, en compétition permanente avec ses semblables, il est physiquement et moralement combatif, porté au ressentiment contre ceux, familiers ou lointains, qui lui dérobent amour, gloire, argent. Membre d'une collectivité, il participe de la cohérence tribale qui crée la distance entre compatriotes et étrangers, interdit aux membres d'un groupe de reconnaître l'égale dignité de ceux qui appartiennent à un autre groupe. À partir de l'agressivité animale, de l'amour-propre humain et de la cohérence tribale, les sociétés développent tout à la fois outils de production et instruments de combat, elles élaborent les relations diplomatico-stratégiques auxquelles elles ne peuvent se soustraire et qu'aucune ne parvient durablement à maîtriser. Ainsi naît, en apparence, la fatalité historique de la guerre : incertaines de leurs limites comme de leur solidarité interne, les unités politiques ne peuvent pas ne pas se soupçonner en permanence et ne pas se combattre de temps à autre. Mais si le sage maudit la cruauté des combats, le sociologue répond par une interrogation : sans la guerre, les hommes auraient-ils dépassé le cadre des petites sociétés closes? La plupart des idéologies, aussi bien celles qui affirment que celles qui nient la possibilité d'éliminer la guerre de l'histoire humaine, méconnaissent certains des éléments du phénomène belliqueux. Elles mettent l'accent sur tel aspect ou phénomène qui justifie résignation à la violence ou confiance dans la paix, elles se refusent à reconnaître que la guerre n'est pas seulement ou essentiellement un phénomène animal, qu'elle a des racines multiples et qu'il ne suffit pas, pour qu'elle meure, d'arracher une seule de ces racines.

À une extrémité se situent les mythes biologiques. La guerre demeure manifestation de brutalité physique. N'est-ce pas là l'essence du phénomène belliqueux, l'affleurement à la surface d'instincts de mort que la civilisation parvient à refouler temporairement ? Les échanges ont été incessants entre philosophie sociale et philosophie biologique●●●

Paix et guerre entre les nations

Raymond Aron

●●●pérennes●●●
calmann-lévy

Raymond Aron

Paix et guerre entre les nations

avec une présentation de l'auteur

Calmann-Lévy

Table des matières

Couverture

Page de titre

Page de copyright

PRÉSENTATION de la huitième édition

PRÉFACE de la quatrième édition

PLAN DU LIVRE

INTRODUCTION : Les niveaux conceptuels de la compréhension

PREMIÈRE PARTIE THÉORIE Concepts et systèmes

Chapitre premier. — STRATÉGIE ET DIPLOMATIE ou de l'unité de la politique étrangère

Guerre absolue et guerres réelles

Stratégie et but de guerre

Gagner ou ne pas perdre

Conduite des engagements et stratégie

Diplomatie et moyens militaires

Chapitre II. — LA PUISSANCE ET LA FORCE ou des moyens de la politique extérieure

Force, puissance, pouvoir

Les éléments de la puissance

La puissance en temps de paix et en temps de guerre

Les incertitudes de la mesure de la puissance

Chapitre III. — LA PUISSANCE, LA GLOIRE ET L'IDÉE, ou des buts de la politique extérieure

Objectifs éternels

Objectifs historiques

Offensive et défensive

L'indétermination de la conduite diplomatico-stratégique

Chapitre IV. — DES SYSTÈMES INTERNATIONAUX

Configuration du rapport des forces

Systèmes homogènes et hétérogènes

Société transnationale et système international

Légaliser la guerre ou la mettre hors la loi ?

Equivoques de la reconnaissance et de l'agression

Chapitre V. — DES SYSTÈMES PLURIPOLAIRES ET DES SYSTÈMES BIPOLAIRES

La politique de l'équilibre

La politique de l'équilibre pluripolaire

La politique de l'équilibre bipolaire

Le système bipolaire des cités grecques

Chapitre VI. — DIALECTIQUE DE LA PAIX ET DE LA GUERRE

Types de paix et types de guerres

Enjeu des guerres et principes des paix

Paix belliqueuse

Dialectique de l'antagonisme

DEUXIÈME PARTIE SOCIOLOGIE Déterminants et régularités

INTRODUCTION

Chapitre VII. — DE L'ESPACE

Du milieu géographique

Les schèmes de Mackinder

Du schématisme géographique aux idéologies

L'espace à l'âge scientifique

Chapitre VIII. — Du NOMBRE

Les incertitudes du nombre

Idéal de stabilité et instabilité démographique et politique

L'expérience française

Surpopulation et guerre

Du pétrole à l'atome et à l'électronique

Chapitre IX. — DES RESSOURCES

Quatre doctrines

Interprétation historique des doctrines

Impérialisme et colonisation

Capitalisme et impérialisme

Capitalisme et socialisme

Chapitre X. — NATIONS ET RÉGIMES

Des régimes politiques

Les constances nationales

Nations et nationalismes

Organisations et régimes militaires

Chapitre XI. — EN QUÊTE D'UN ORDRE DU DEVENIR

Destin des nations

Destin des civilisations

La recherche quantitative

Sens de l'histoire humaine

Chapitre XII. — LES RACINES DE L'INSTITUTION BELLIQUEUSE

Racines biologiques et psychologiques

Racines sociales

Types sociaux de guerres

Mythes optimistes et pessimistes

TROISIÈME PARTIE HISTOIRE Le système planétaire à l'âge thermonucléaire

INTRODUCTION

Chapitre XIII. — LE MONDE FINI ou l'hétérogénéité du système planétaire

Communauté et hétérogénéité

Blocs européens et alliances asiatiques

Système et sous-systèmes

Destin de l'Etat territorial national

Chapitre XIV. - DE LA STRATÉGIE DE DISSUASION

Les trois modèles

La signification du plus et du moins

Les étapes de la dialectique de la dissuasion

Le jeu de la dissuasion

L'impossibilité du calcul rigoureux

Chapitre XV. — LES GRANDS FRÈRES ou la diplomatie à l'intérieur des blocs

Le bloc atlantique

Le bloc soviétique

Organisation économique

Les conflits intrablocs

Les conflits entre partenaires à l'extérieur du bloc

Chapitre XVI. — PARTIE NULLE EN EUROPE ou la diplomatie entre les blocs

De la dissuasion unilatérale à l'équilibre de la terreur

Forces nationales ou force communautaire de dissuasion

Armes classiques et armes atomiques tactiques

La cristallisation militaire

Chapitre XVII. — PERSUASION ET SUBVERSION, ou les blocs et les non-engagés

Non-engagement, neutralité, neutralisme

Diplomatie du dollar et du rouble

Dialectique de la subversion

Dialectique de la neutralité

Chapitre XVIII. — LES FRÈRES ENNEMIS

Le dialogue des Deux et les autres

Hostilité et fraternité

Les Nations Unies

Conflits et apaisement

QUATRIÈME PARTIE PRAXÉOLOGIE Les antinomies de l'action diplomatico-stratégique

INTRODUCTION

Chapitre XIX. — En quête d'une morale : I. IDÉALISME ET RÉALISME

Des illusions idéalistes à la prudence

L'idéalisme de la politique de puissance

De la Machtpolitik à la power politics

Proudhon et le droit de la force

Chapitre XX. — En quête d'une morale : II. CONVICTION ET RESPONSABILITÉ

Les armes atomiques et la morale

Les deux voies et l'arrêt des expériences nucléaires

Le choix des Petits

Le choix du Grand

Chapitre XXI. — En quête d'une stratégie : I. ARMER OU DÉSARMER ?

La paix par la peur

La paix par le désarmement

En quête de la stabilité

Limites de l'accord entre ennemis

Chapitre XXII. - En quête d'une stratégie : II. SURVIVRE, C'EST VAINCRE

L'enjeu

L'objectif

Mesure des périls

Stratégie de paix

Chapitre XXIII. - Au-delà de la politique de puissance : I. LA PAIX PAR LA LOI

Les pacifismes

Du Pacte de la Société des Nations à la Charte des Nations Unies

L'imperfection essentielle du droit international

Guerre interétatique et guerre intraétatique

Progrès ou déclin du droit international

Chapitre XXIV. — Au-delà de la politique de puissance : II. LA PAIX PAR L'EMPIRE

Les équivoques de la souveraineté

Souveraineté et transferts de souveraineté

Nations et fédération

Fédération et empire

NOTE FINALE : Stratégie rationnelle et politique raisonnable

INDEX DES AUTEURS CITÉS

INDEX RERUM

© Calmann-Lévy, 1962, 1984.

© Calmann-Lévy, 2004 pour la présente édition.
978-2-702-14523-4

Du même auteur aux Éditions Calmann-Lévy

L'Opium des intellectuels
Espoir et peur du siècle
Immuable et changeante
Le Grand Débat
Essai sur les libertés
Les Désillusions du progrès
République impériale
(Les États-Unis dans le monde 1945-1972)

Chez d'autres éditeurs

La Sociologie allemande contemporaine
Introduction à la philosophie de l'histoire
(Essai sur les limites de l'objectivité historique)
La Philosophie critique de l'histoire
L'Homme contre les tyrans
De l'armistice à l'insurrection nationale
L'Âge des empires et l'avenir de la France
Le Grand Schisme
Les Guerres en chaîne
Polémiques
L'Algérie et la République
La Tragédie algérienne
La Société industrielle et la guerre
Dimensions de la conscience historique
Dix-huit leçons sur la société industrielle
La Lutte des classes
Démocratie et totalitarisme
Trois essais sur l'âge industriel
Les Étapes de la pensée sociologique
De Gaulle, Israël et les Juifs
La Révolution introuvable
D'une sainte famille à l'autre
De la condition historique du sociologue
Études politiques
Histoire et dialectique de la violence
Penser la guerre. Clausewitz
(Tome 1 *L'Âge européen* Tome II *L'Âge planétaire*)
Plaidoyer pour l'Europe Décadente
Les Élections de mars et de la Ve République
Le Spectateur engagé

Mémoires
(50 ans de réflexion politique)

pérennes

LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

Présentation de la huitième édition[1]

« La première chose que je remarque, en considérant la position du genre humain, c'est une contradiction manifeste dans sa constitution, qui la rend toujours vacillante. D'homme à homme, nous vivons dans l'état civil et soumis aux loix ; de peuple à peuple, chacun jouit de la liberté naturelle ; ce qui rend au fond notre situation pire que si ces distinctions étaient inconnues. Car, vivant à la fois dans l'ordre social et dans l'état de nature, nous sommes assujettis aux inconvénients de l'un et de l'autre, sans trouver la sûreté dans aucun des deux. La perfection de l'ordre social consiste, il est vrai, dans le concours de la force et de la loi ; mais il faut pour cela que la loi dirige la force ; au lieu que, dans les idées de l'indépendance absolue des princes, la seule force, parlant aux citoyens sous le nom de loi et aux étrangers sous le nom de raison d'état, ôte à ceux-ci le pouvoir et aux autres la volonté, de résister, en sorte que le vrai nom de justice ne sert partout que de sauvegarde à la violence.

« Quant à ce qu'on appelle communément le droit des gens,il est certain que, faute de sanction, ses lois ne sont que chimères plus foibles encore que la loi de nature. Celle-ci parle au moins au cœur des particuliers au lieu que, le droit des gens n'ayant d'autre garant que l'utilité de celui qui s'y soumet, ses décisions ne sont respectées qu'autant que l'intérêt le confirme. Dans la condition mixte où nous nous trouvons, auquel des deux sistèmes qu'on donne la préférence, en faisant trop ou trop peu, nous n'avons rien fait, et nous sommes mis dans le pire état où nous puissions nous trouver. »[2]

J'emprunte cette page à un fragment de Jean-Jacques Rousseau sur l'état de guerre. *Paix et guerre entre les nations* avait pris pour point de départ cette thèse classique : l'état de nature (ou de guerre potentielle) entre les États diffère en essence de l'état civil à l'intérieur des États. Les citoyens obéissent à la loi, même si cette dernière exprime et en même temps camoufle la force. Le livre portait donc sur le *système interétatique : système* dans lequel s'intègrent les États, chacun d'eux surveillant les autres afin d'assurer sa sécurité ; *étatique* puisque la guerre constitue non un rapport entre individus, mais un rapport entre États. « La guerre n'est point une relation d'homme à homme, mais une relation d'État à État dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement non point comme hommes ni même comme citoyens, mais comme soldats ; non point comme membres de la patrie, mais comme ses défenseurs. »[3]

Cette théorie philosophique peut aussi être interprétée comme un schéma idéal-typique. Les guerres purement interétatiques servent à la fois de modèle sociologique et peut-être d'idéal, tant que l'état de nature n'aura pas été surmonté et n'aura pas laissé la place à l'état de paix (ou à l'état civil entre les États).

Le recours aux fictions juridiques ou philosophiques condamne-t-il le livre à l'anachronisme ? Ce livre regarde-t-il le passé ? Reprend-il une représentation étroite et vieillie du monde international ? D'aucuns m'ont reproché de retenir le

sens traditionnel de la guerre, celui qui reflète plus ou moins la pratique du concert européen. Je crois la critique injuste. Bien sûr, j'aurais pu écrire un autre livre, mais je donnai à celui-ci le titre *Paix et guerre entre les nations* (je pensais entre les États). J'entendais par guerre ce que l'on a toujours entendu sous ce nom, le choc armé entre les États, ou encore l'épreuve de force entre les troupes plus ou moins organisées des États. Ni les assassinats, ni le terrorisme, ni la compétition économique ne constituent une guerre, au sens que je donne à ce concept.

J'ai toujours insisté sur les traits originaux du système interétatique à la fin du XXe siècle, système planétaire, belliqueux même dans les périodes apparemment pacifiques. Le système interétatique ne se confond pas avec la société internationale. Il représente un aspect particulier de cette société, à mes yeux essentiel. Je n'ai pas ignoré les autres aspects, mais je ne les ai pas traités de manière aussi systématique. Je voudrais me demander si mon choix était justifié ou me condamnait à évoquer le passé plutôt qu'à pressentir, à prévoir l'avenir.

Je n'ai guère employé le concept de système économique, bien que j'aie analysé le marché mondial capitaliste. Il va de soi, en effet, que les économies nationales appartiennent à un système ou s'insèrent dans un système, si l'on donne à ce mot le sens d'un ensemble dont les divers éléments sont liés par l'influence que chacun exerce sur l'autre. A la limite, une modification de l'un ne va pas sans modifier la situation des autres. Bien entendu, les influences réciproques des unités élémentaires ne sont pas symétriques. Même dans les systèmes qui n'obéissent pas à un appareil central de contrôle ou de régularisation, certaines unités, par leurs dimensions, par leur puissance, exercent un pouvoir de fait sur l'ensemble du système.

A l'heure actuelle, la représentation du système économique mondial tient la place du système interétatique dans les instituts qui se vouent à la *peace research* et qui préfèrent ce terme à celui de relations internationales ou de système interétatique. Le système économique se divise entre centre et périphérie, à savoir les pays industrialisés se situent au centre, les pays sous-développés ou en voie de développement se répartissent à la périphérie. Le centre comprend à la fois les États-Unis et les autres pays industrialisés, les premiers exploitant les seconds, les uns et les autres exploitant la périphérie. Rien n'interdit d'appliquer la même dualité à l'intérieur de chaque pays : les États riches laissent subsister à leur périphérie une petite part du surplus qu'ils y ont prélevé. Ceux-ci, de leur côté, comprennent un centre, les privilégiés, les bourgeoisies nationales, qui ont partie liée avec le capitalisme étranger, celui du centre du système économique.

Cette représentation s'inspire, de toute évidence, d'idées marxistes. Toute fortune se crée, se nourrit de la plus-value prélevée par les exploiteurs sur les travailleurs de leur propre pays et sur les travailleurs de la périphérie. Une analogie surgit entre la structure intraétatique et la structure interétatique. Cette théorie implicite ne se trouve, du moins sous cette forme, ni chez Marx, ni même chez Lénine dans *l'Impérialisme, stade final du capitalisme,* mais elle en dérive. Elle laisse sous silence les rivalités ou les conflits proprement interétatiques. Elle étend au monde entier l'analyse par la lutte de classes des sociétés où règne le capitalisme.

Système interétatique et système économique se rattachent l'un à l'autre par des liens multiples que j'aurai l'occasion d'étudier. Mais, convient-il de commencer par l'un ou par l'autre, par les revendications d'indépendance et de souveraineté des

États ou par la structure inégalitaire des sociétés ou des rapports entre les sociétés ? Sur ce point, je reste fidèle aux idées principales de Paix et guerre. A travers les siècles, les rivalités ou les conflits armés entre des collectivités territoriales, soumises à un pouvoir central, appartiennent au cours normal de l'histoire. Les grands hommes, les héros dirigèrent les armées ou gouvernèrent les peuples. A supposer qu'aujourd'hui les conquérants et les législateurs ne représentent que des images d'Épinal ou des souvenirs consignés dans les manuels scolaires, il convient de conserver la représentation classique du commerce entre les États, de ne pas jeter par-dessus bord l'opposition entre l'état civil des sujets ou citoyens à l'intérieur des États et l'état de guerre entre les Etats. Si cette opposition ne devait plus être valable, il faudrait d'abord la rappeler, afin de mettre en lumière les phénomènes, qui éventuellement l'atténuent ou la dépassent.

Allons plus loin. La priorité du système économique, fondé sur l'inégalité du centre et de la périphérie ne se justifierait que par la prédominance causale des rapports sociaux sur les rapports interétatiques. Mais il n'en est pas ainsi. L'Union soviétique n'appartient ni au centre ni à la périphérie. L'Irak et l'Iran se font une guerre que l'on tentera vainement de rattacher au système économique. Les grands événements de l'après-guerre - le partage de l'Europe entre deux zones, la décolonisation — ont peut-être été favorisés ou accélérés par l'action du centre mondial, à savoir les États-Unis, ils sont peut-être une expression politique du système économique en évolution ; mais ils apparaissent au premier abord comme des péripéties des luttes entre les États organisés ou entre des États et des populations soumises à un pouvoir étranger. Mieux vaut partir des phénomènes visibles, naïvement observés, avant d'accéder — peut-être - à la réalité profonde de ces phénomènes.

Une autre objection à la primauté du système interétatique porterait sur la dévalorisation des frontières et l'auto-inhibition des supergrands, qui s'interdisent à eux-mêmes d'employer tous les moyens de tuer et de détruire qu'ils possèdent. Il ne manque pas d'arguments pour plaider la cause du déclin des États nationaux et de l'effacement des frontières. A l'heure présente, la frontière militaire de toutes les démocraties européennes se situe entre la R.D.A. et la R.F.A. En cas de guerre, les deux blocs seraient impliqués, ils constitueraient les sujets de l'action. Seuls les États neutres et bien armés, Suisse et Suède, gardent une chance d'autonomie politique. Les espaces aériens, si jalousement surveillés et défendus contre les avions étrangers, disparaissent pour les satellites. Tous ces faits ne prêtent pas au doute, mais quelles conclusions peut-on en tirer ?

Dans certaines parties du monde, en Europe avant tout, les États nationaux se trouvent déclassés par la puissance militaire de l'Union soviétique et l'emprise exercée par celle-ci sur les pays d'Europe orientale. D'un côté, un empire militaire, de l'autre une alliance militaire, maintenue en temps de paix. Les États nationaux ne s'effacent pour autant, ni à l'Est ni à l'Ouest de la ligne de démarcation. Si, par bonne chance, l'armée soviétique rentrait chez elle et si le Kremlin donnait quartier libre à ses alliés, ceux-ci se retrouveraient eux-mêmes, tels qu'ils furent et tels qu'ils sont restés. Tchèques, Polonais, Hongrois ne se fondraient pas dans un ensemble dans lequel se perdraient les identités nationales. Tout au plus, chercheraient-ils, comme les Européens de l'Ouest, un marché commun. Celui-ci n'a pas supprimé les frontières sinon pour faciliter l'échange des biens et des services.

Il va sans dire que la survie de l'État national, en Europe, trouve son équivalent dans les autres continents. En Afrique, les États aspirent à s'approcher du modèle européen, non pas seulement par l'affirmation d'une souveraineté reconnue, mais aussi par la création d'une société civile, consciente de sa nationalité. L'État national est, pour les États découpés selon les frontières coloniales, un objectif que la minorité dirigeante souhaite atteindre. Des remarques comparables pourraient être faites à propos des pays d'Amérique latine ou d'Asie. L'État exerce désormais une telle influence sur la vie quotidienne des hommes qu'ils sortent de leur isolement et veulent appartenir à cet État afin de peser sur lui.

On pourrait encore m'objecter que l'État national est rongé par en bas, que les nations, même en Europe, sont affectées par des révoltes infra ou micro-nationales (en France, les Corses, les Basques, les Bretons). Dans les pays d'Afrique, les querelles de tribus sont refoulées plutôt que surmontées par l'État. Bien plus, nombre d'États sont déchirés par des révolutionnaires qui se réclament d'une idéologie ou d'une puissance étrangère. Toutes ces remarques vont de soi et j'ai analysé plus loin[4] ce que l'on peut appeler la crise de l'État national, conséquence tantôt de l'hétérogénéité du système, tantôt de l'hétérogénéité de la population à l'intérieur des lignes dessinées par les colonisateurs. C'est par comparaison avec le type-idéal de l'État national que ces phénomènes dits de crise prennent leur signification. En Europe même, ce type-idéal n'est pas réalisé ; dans les autres continents, les populations des États ne forment pas, le plus souvent, une nation, ni au sens objectif ni au sens subjectif (le Japon est l'exception éclatante d'une hétérogénéité de populations soumises à une seule souveraineté). Il ne résulte pas de ces faits bien connus qu'il soit illégitime de retenir la théorie classique des rapports interétatiques en tant que modèle historique, représentation simplifiée du monde international.

La distinction entre les conflits à l'intérieur de l'unité politique et les conflits entre ces unités me semble manifeste à travers l'histoire, bien que les guerres civiles aient été peut-être aussi nombreuses que les guerres interétatiques. Même dans les sociétés sans écriture, où les frontières ne sont pas clairement dessinées, ni les équipes dirigeantes clairement désignées, les ethnologues saisissent la ligne de séparation entre les querelles qui se résolvent par palabres et compromis et celles qui se tranchent par la violence.

En bref, le type-idéal que résume le texte de Rousseau ne reflète pas la réalité actuelle ; tout au contraire, il a pour fonction de faire apparaître l'imperfection du système interétatique par suite de l'extrême hétérogénéité à l'intérieur des unités qui se disent souveraines et entre elles. Du même coup, on pourrait soulever contre *Paix et guerre* une autre objection. Ai-je porté assez d'attention aux phénomènes qui n'entrent pas dans le système interétatique, mais qui influent sur lui et sont influencés par lui ?

Je distinguerai les phénomènes transnationaux, internationaux et supranationaux. Les premiers sont ceux qui, pour ainsi dire, traversent les frontières et échappent en quelque mesure à l'autorité ou au contrôle des États. Dès lors que ceux-ci ont ouvert les frontières et supprimé le droit de douane, les échanges de biens et de services se déroulent entre les individus sans que, pour l'essentiel, les États respectifs des échangeurs interviennent. Les sociétés dites multinationales — des sociétés nationales qui possèdent des filiales dans un certain nombre de pays — constituent

un réseau transnational, contrôlé par la société-mère. Les dirigeants de celle-ci ne peuvent pas ne pas se soucier des réactions des gouvernements étrangers à leurs décisions, par exemple quand l'État de la société mère impose un embargo aux filiales, qui se présentent comme société française, allemande ou anglaise, tout en restant filiales de la société-mère.

A divers égards, le système économique échappe au système interétatique ; pour mieux dire les États, par leurs politiques, contribuent à former le système économique mais celui-ci, inégalement déterminé par les États selon la pesanteur de chacun d'eux, constitue un système différent du système interétatique, que l'on devrait plutôt qualifier de transnational que d'interétatique ou même d'international.

Les réalités transnationales ne s'imposent pas avec moins de force dans des domaines non-économiques. Les croyances, les idéologies, les découvertes scientifiques n'ignorent pas les frontières. Même le catholicisme, organisation hiérarchique supranationale, n'enlève pas aux églises nationales leurs caractères propres, bien que toutes ou presque soient affectées par les mêmes vagues qui les entraînent tantôt vers la droite, tantôt vers la gauche. Par sa structure, l'Église catholique se veut transnationale, même si elle n'y réussit pas pleinement.

La IIIe Internationale se veut internationale, en fait elle est tout à la fois interétatique et transnationale. Elle comprend d'abord des partis-États qui, vainqueurs, représentent un pays. De ce fait, ils sont traités avec le respect que mérite le succès. Mais ils ébranlent la structure hiérarchique que souhaite le parti soviétique, tout en proclamant l'égalité des partis-frères. Le mouvement marxiste-léniniste tient à la fois d'une religion transnationale soumise à un pouvoir central, d'une idéologie supranationale diffusée à travers le monde, incarnée en chaque pays par un parti national, d'une société internationale, créée et entretenue par les rapports entre les individus ou des groupes, appartenant à des pays différents.

Des phénomènes supranationaux constituent une autre catégorie, bien qu'ils se différencient mal, parfois, des relations interétatiques ou internationales. La cour de justice de La Haye se définit par excellence comme supranationale. Les juges sont nommés par des gouvernants nationaux mais, une fois nommés, ils exercent leur métier en tant qu'interprètes de lois que tous les États ont acceptées (tous ceux, du moins, qui adhèrent à la Cour internationale). Il en va autrement de l'O.N.U., organisation créée par les États, chargée en principe de régler les conflits et de sauvegarder la paix. En fait, tous les États, à l'O.N.U., pratiquent la politique *as usual.* Les motions ou les décisions votées par l'Assemblée générale expriment les convictions ou l'intérêt d'une majorité d'États. Une motion exprime rarement un sentiment sincère de la communauté internationale. Au Conseil de sécurité, le droit de veto dont jouissent les cinq membres permanents interdit une action efficace dès que les deux Grands sont, d'une manière ou d'une autre, impliqués dans un conflit.

Peut-être peut-on appeler *société internationale ou société mondiale* l'ensemble qui englobe le système interétatique, l'économie mondiale (ou le marché mondial ou le système économique mondial), les phénomènes transnationaux et supranationaux, l'adjectif international s'appliquant à tous les aspects que j'ai distingués. Appelons, par commodité, société internationale l'ensemble de toutes ces relations entre États et entre personnes privées qui permettent de rêver à l'unité de l'espèce humaine. Je ne pense pas que la formule *société internationale* ou, de préférence, *mondiale* constitue un véritable concept. Elle désigne sans la décrire une

totalité qui inclurait tout à la fois le système interétatique, le système économique, les mouvements transnationaux et les formes diverses d'échanges (de commerce au sens large du XVIIIe siècle) de sociétés civiles à sociétés civiles, les institutions supranationales. Peut-on appeler société cette sorte de totalité qui ne garde presque aucun des traits caractéristiques d'une société, quelle qu'elle soit ? Peut-on parler d'un système international qui incluerait toutes les formes de la vie internationale ? J'en doute.

Les relations entre les États doivent être analysées dans leur ensemble. Elles constituent un système, au sens non rigoureux du terme. Les États entretiennent, les uns avec les autres, des rapports plus ou moins réguliers. Appartiennent au même système les Etats qui ont conscience du risque d'être impliqués dans une guerre générale. Tous les États d'aujourd'hui appartiennent de quelque manière au système interétatique, ne serait-ce que par leur appar tenance à l'O.N.U., et par l'ubiquité des deux Grands. Le système mondial se divise en sous-systèmes, dont les unités se sentent plus ou moins à l'abri des interventions extérieures à leur zone, soit que les Grands se neutralisent réciproquement, soit que la distance, la médiocrité des enjeux, leur assurent une relative autonomie. Système ou sous-système méritent leur nom puisque tout événement d'importance, à l'intérieur, se répercute sur l'ensemble.

J'ai employé aussi le terme de système pour désigner l'économie mondiale. A la rigueur, on pourrait distinguer deux économies mondiales, l'une capitaliste, l'autre socialiste, centrées l'une sur les États-Unis, l'autre sur l'Union soviétique. Il existe en effet, une ébauche de système socialiste, mais il ne va guère au-delà de l'Europe orientale ; tout au plus le Vietnam et Cuba font partie intégrante de ce système qui se rattache à l'autre système : le dollar et les prix en dollars servent souvent d'unité de mesure pour le commerce entre les pays socialistes ; la Pologne, la Hongrie, la Roumanie ont emprunté à l'Occident des sommes considérables. Certaines des démocraties populaires appartiennent ou veulent appartenir au Fonds monétaire international. Le seul système économique que l'on qualifiera de mondial sera le système capitaliste, dont la plupart des États soviétiques s'excluent eux-mêmes.

La question que des critiques pourraient poser porte sur la place du système interétatique dans la société internationale. Doit-on penser le monde du XXe siècle, sorti de deux guerres, à la lumière des schémas dessinés au XVIIIe et au XIXe siècle, à l'époque du concert européen ou du règne de l'Europe sur l'univers ? La controverse n'est pas close, mais l'alternative de la paix et de la guerre a dominé les années écoulées depuis la destruction du IIIe Reich. Dans l'étude des relations internationales, il me paraissait et il me paraît encore aujourd'hui inévitable de mettre au premier rang le système interétatique.

Cette primauté du système interétatique excluait a *priori* la prédominance causale du système économique. Bien plus, l'interprétation marxiste-léniniste ou léniniste des guerres se heurte, pour les années d'après-guerre, à des obstacles insurmontables. Lénine inclinait à penser que les guerres entre les États capitalistes sortaient des rivalités économiques. Or, cette fois, les rivalités économiques se déroulaient à l'intérieur de l'alliance atlantique ou de l'alliance nippo-américaine. Je me souviens d'un tract soviétique, datant de la guerre ou de l'immédiate après-guerre, dans lequel l'auteur constatait que la contradiction majeure opposait les États-Unis et la Grande-Bretagne et que cette contradiction s'exprimait dans une

alliance étroite.

Les rivalités économiques se poursuivent entre les États industrialisés, aggravés par le ralentissement de la croissance. D'aucuns traduisent les rivalités en guerre. Mais, jusqu'à présent, l'hostilité de bloc à bloc, de régime à régime l'emporte sur les rivalités économiques. J'aurais dû peut-être, dans la troisième partie du livre, analyser les rapports originaux entre le système interétatique et le système économique. En 1961, l'expansion de l'économie mondiale atténuait la compétition ; les alliés politiques se pardonnaient les uns aux autres les manquements qu'ils commettaient tous à leurs principes. Même aujourd'hui la « guerre économique » ne rompt pas l'alliance atlantique. Les raisons du système interétatique l'emportent sur les griefs que suscite le système économique.

Me suis-je rendu coupable de holisme en traitant les États comme un « acteur », le système interétatique comme composé par des acteurs ? Par ces choix, je me suis interdit l'emploi des méthodes ordinaires de la sociologie. J'ai écrit comme si un État prenait des décisions et non pas une ou plusieurs personnes. Or, chaque fois que l'on pénètre jusqu'aux micro-décisions, aux acteurs en chair et en os, on découvre — ce qui va de soi — les délibérations, les désaccords, les initiatives individuelles, les erreurs qui aboutissent à une phrase comme : « l'Autriche-Hongrie a envoyé un ultimatum à la Serbie », ou « les canons autrichiens ont bombardé Belgrade ». Chaque crise diplomatique se prête à un déchiffrement tel que le pratiquèrent les historiens pour la période juillet-août 1914. Les sociologues américains le feront à propos de la crise cubaine. Faut-il conclure que la fiction d'un État, identifié à un acteur, est légitime ou illégitime, qu'elle sert ou dessert la recherche et la compréhension ?

Les sociologues et, *a fortiori,* les historiens n'ont jamais ignoré que le décideur-monarque, chef de l'État ou du gouvernement, vit entouré de conseillers, de courtisans et de ministres et qu'il ne décide pas tout seul. Des hommes ou des appareils lui transmettent les informations, d'autres hommes ou appareils traduisent ses ordres ou les trahissent. Il y a quelques siècles, les favorites (ou favoris) passaient souvent pour des inspirateurs du Prince et les historiens n'hésitaient pas pour autant à parler de la politique de « la France » ou de « l'Angleterre », comme si ces entités ressemblaient à des personnes et agissaient à leur manière. Cette apparente contradiction se résout d'elle-même si l'on veut bien y réfléchir.

Les États — les acteurs du système interétatique — sont gouvernés selon des méthodes différentes, depuis le permanent dialogue américain entre la Maison-Blanche et le Congrès jusqu'à l'absolutisme hypnotique de Hitler. Mais le Führer lui-même devait sa connaissance du monde extérieur à d'autres ; à d'autres il laissait la responsabilité d'accomplir ses volontés. D'un autre côté, le Président des États-Unis, quelles qu'aient été ses hésitations, ses conférences avec ses collaborateurs, les résistances du Congrès, a finalement envoyé en Europe, au cours des années 1917-1918, des millions d'hommes et au Vietnam en 1965 un corps expéditionnaire de plus d'un demi-million d'hommes. La structure d'un État organisé est telle que les décisions prises au sommet déclenchent une série d'effets, le plus souvent non prévus par les responsables, à supposer que l'on puisse les identifier.

A l'heure présente, le décideur, qu'il soit le Président des États-Unis ou le politburo au Kremlin, dépend non pas tant d'individus (conseillers ou favoris) que de bureaucraties ou, si l'on préfère, d'organisations complexes dont chacune a ses

intérêts propres, en rivalité avec d'autres. Le livre brillant de G. A. Allison sur la crise de Cuba met en lumière le rôle joué par ces organisations et leurs chefs, les conseillers personnels du Président[5]. Les réponses données par le comité des trois chefs d'état-major aux questions posées par J. F. Kennedy déterminèrent le choix ultime de ce dernier. Peut-être des délibérations comparables se déroulaient-elles à Moscou. Il va de soi que les sociologues doivent analyser les conditions dans lesquelles un ou quelques hommes déterminent le destin de millions de leurs semblables. L'envers de l'action extérieure des États, quel qu'en soit le régime, relève du sociologue. Mais l'endroit de cette action, c'est la guerre ou la paix. Les historiens ne savent pas encore avec certitude si un « décideur », en 1914, déclencha la guerre. Le récit des événements consigne les déclarations de guerre des principaux belligérants et passe ensuite aux hostilités.

La discipline qui se consacre aux relations interétatiques peut respecter tout autant qu'une autre science sociale l'individualisme méthodologique. Lorsque nous parlons de l'Union soviétique, du politburo ou du Président des États-Unis, nous parlons d'instances qui déterminent l'action extérieure des États considérés, quelle que soit la manière dont elles fonctionnent et quelle que soit la manière dont leur fonctionnement puisse être étudié.

Dans la deuxième partie de *Paix et guerre,* je n'ai pas étudié comme peut-être j'aurais pu le faire, les diverses institutions qui influent sur le diplomate ou l'emprisonnent. Je me proposais de réfuter des propositions générales relatives à des régimes ou à des nations. Sur les constantes de la politique étrangère en fonction de la géographie ou d'un intérêt permanent, j'ai exprimé mes doutes — ce qui impliquait que l'État ou l'acteur ne peut être défini en faisant abstraction de ce que j'ai appelé l'envers de l'action extérieure. Ou pour m'élever au niveau de la théorie, je n'ai jamais méconnu le dialogue entre Clausewitz et Lénine. Le premier ne mettait pas en doute la notion du bien de la communauté (ou de l'intérêt national dans le vocabulaire d'aujourd'hui), dont l'intelligence de l'État personnifié, à savoir la politique, serait le juge. A ses yeux, il existait un bien commun qu'incarnerait le monarque. Lénine répliquait à Clausewitz, qu'il admirait, que, dans un Etat de classes, il ne pouvait y avoir de bien commun. L'action extérieure de l'État exprimerait la volonté d'une classe ou d'une autre. Les événements, depuis la révolution de 1917, réfutent simultanément, me semble-t-il, les théories extrêmes : l'Union soviétique n'agit pas au-dehors comme le fit ou comme le ferait un régime tsariste, mais elle n'a pas jeté par-dessus bord les traditions et toutes les pratiques de l'empire des Romanov.

Je ne pense donc pas que l'utilisation du concept de l'acteur rationnel, dans l'analyse interétatique, implique un quelconque holisme ou suggère une vision animiste ou rationnelle du cours de l'histoire. Nous savons et nous répétons que les hommes font leur histoire et ne savent pas l'histoire qu'ils font. Le récit d'une bataille ne peut détailler les conduites individuelles, mais il ne nie pas l'importance de telle ou telle conduite. L'issue de la bataille est le plus souvent globale, mais elle n'implique pas une conception holiste. Les sociologues emploient volontiers l'expression « effets pervers ». La composition des actes individuels contredit les intentions des individus : chaque entrepreneur remplace les travailleurs par des machines ; la compétition l'oblige à le faire mais, en réduisant le taux de profit, ils obtiennent un résultat contraire à l'intérêt de tous, alors même que chacun obéissait rationnellement au sien. Les effets pervers provoqués par la composition des

conduites individuelles caractérisent un aspect du fonctionnement d'une société. On peut presque évoquer à propos de la formule de Guillaume II « Je n'ai pas voulu cela », la notion d'effet pervers.

Le système interétatique, à la différence des systèmes intra-étatiques, n'est pas soumis à un pouvoir central, à une instance centrale de contrôle. En temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre, chaque acteur joue son rôle, chacun le plus souvent doit compter sur lui-même pour sauver son existence et sauvegarder ses intérêts. Les responsables prennent leurs décisions dans une conjoncture mal connue, face à des alliés et à des adversaires, la durée de ces relations étant toujours en question. Il en résulte que l'historien tend à combiner la référence aux individus avec les résultats globaux d'une guerre ou d'une époque, ces résultats n'ayant été voulus par personne. D'où les deux types d'interprétation des grands événements et par exemple, du déclenchement de la guerre de 1914 : la plupart des historiens reconstituent ce qui s'est passé dans chacune des capitales entre l'ultimatum autrichien à la Serbie et les déclarations de guerre ; d'un autre côté, Lénine et les marxistes essayent d'expliquer la guerre par des causes à la mesure de la catastrophe. Parfois les historiens font précéder le micro-récit par un chapitre sur les forces profondes, sans découvrir le lien entre celles-ci et les micro-événements.

Peut-être, dans la troisième partie de *Paix et guerre,* ai-je eu tendance à surestimer la logique ou l'implicite rationalité des « acteurs » et à sous-estimer « l'envers » de l'action extérieure et aussi les changements économiques, sociaux, psychologiques indépendants des décideurs. J'avais intitulé *Histoire* la deuxième partie consacrée à une situation de la société planétaire, fixée à un moment donné. Par un paradoxe que je ne me dissimulais pas à moi-même, la partie dite *Histoire* était synchronique. En regardant le monde en 1983, vingt ans plus tard, je serais amené à saisir la dynamique de l'évolution, sans sous-estimer cette fois l'influence de « l'envers » de l'action extérieure et des modifications imputables aux phénomènes transnationaux.

La situation d'aujourd'hui peut être comparée à celle de 1961 parce qu'elle est pour ainsi dire reconnaissable. Le système demeure bipolaire ; les frontières entre les deux parties de l'Europe n'ont pas bougé d'un pouce ; les hommes d'État et les commentateurs continuent de discuter sur le rôle des armes nucléaires dans la défense de l'Europe et le risque de la guerre nucléaire ; les rapports militaires entre les deux Grands ont changé au profit de l'Union soviétique ; les Européens, plus encore le Japon, ont rattrapé leur retard économique par rapport aux États-Unis. Ces derniers ont perdu la capacité ou la résolution d'assumer le fardeau impérial.

Système interétatique et système économique

Dans *Paix et guerre,* j'avais discuté la thèse léniniste de l'impérialisme et analysé divers aspects des relations diplomatico-militaires et des relations économiques.

Lénine ne distinguait pas nettement les conflits économiques ou coloniaux des conflits proprement politiques ou militaires. La guerre de 1914 était sortie de la querelle des États capitalistes (les Etats ou leurs banquiers et entrepreneurs), incapables de se partager pacifiquement les richesses du monde qu'ils pillaient tous. La réfutation de cette thèse, réduite à ses grandes lignes, ne présente pas de difficulté. La dernière phase de « l'impérialisme européen », le partage de l'Afrique

noire, a été pour partie le sous-produit des rivalités classiques entre les grandes puissances européennes, pour partie l'œuvre d'aventuriers, pour partie l'expression de la volonté de puissance des États — certains hommes politiques croyaient sincèrement que le commerce national dépendait des bases et des territoires possédés à travers le monde. Les tenants de l'impérialisme colonial, en France, Jules Ferry par exemple, justifiaient les conquêtes par le besoin de vendre au-dehors leurs marchandises ou de ravitailler leurs usines en matières premières. Quelle que fût la manière de penser des gouvernants ou du monde des affaires, quelle qu'ait été la responsabilité des conflits d'outre-mer dans l'alignement des États européens, la guerre de 1914 prit naissance dans les Balkans, là où se heurtaient les intérêts des Slaves et des Germains, pour employer une expression trop grandiose, plus simplement là où l'Autriche-Hongrie se heurtait aux pays slaves qui entretenaient l'irrédentisme des Slaves de l'empire dualiste. L'Alsace-Lorraine nourrissait l'hostilité franco-allemande plus que la question du Maroc. La Grande-Bretagne redoutait plus la flotte allemande de haute mer que la concurrence des marchandises *made in Germany.*

Nous savons aujourd'hui que les deux guerres ont accéléré la désagrégation des empires européens, mis fin à l'âge des colonies et au règne du Vieux continent, précipité le déclin des grandes puissances européennes. Bien entendu, les hommes ne sachant jamais l'histoire qu'ils font, ignorent les conséquences de leurs actes. Mais il faut attribuer aux banquiers, aux industriels, aux hommes d'État un exceptionnel aveuglement pour admettre qu'ils voulaient trancher par les armes des conflits secondaires à propos de territoires africains ou asiatiques dont ils ne tiraient presque rien.

Le marché mondial capitaliste d'avant 1914 était dominé par l'empire britannique, avec pour centre Londres et la place de Londres. Dès le dernier quart du XIXe siècle, l'Angleterre avait perdu son rôle de pionnier industriel : dans les secteurs de pointe, électricité et chimie, l'Allemagne wilhelmienne tenait le premier rang. Les exportations allemandes progressaient plus vite que celles de la Grande-Bretagne, mais celles-ci gardaient une supériorité quantitative. De plus, l'expansion allemande continuait de se diriger plus vers l'Europe que vers l'Outre-mer. La répartition des exportations anglaises était inverse.

Le système économique, ou le marché capitaliste, établi au XIXe siècle par la Grande-Bretagne, n'interdisait pas aux autres États d'accomplir des progrès plus rapides que ceux de l'État dominant. Le système monétaire tournait autour de l'or, ou de la livre sterling rattachée à l'or ; les mouvements à long terme de hausse et de baisse des prix n'ébranlèrent pas le système. Le Royaume-Uni, grâce aux recettes dites invisibles (intérêts des investissements au-dehors, fret, assurances) compensait et au-delà le déficit de sa balance commerciale. Il continuait à prêter au-dehors une fraction des excédents de sa balance des paiements.

La période qui va de la fin du XIXe siècle, la découverte des mines d'or d'Afrique du Sud, à la guerre de 1914, fut caractérisée par une expansion rapide et une prospérité, à l'époque, sans précédent. Les révisionnistes, parmi les sociaux-démocrates, prenaient acte d'une évolution qui contredisait certaines prévisions de Marx (ou qu'on lui a attribuées) : le niveau de vie des « prolétaires » s'élevait en même temps que la richesse d'ensemble du pays. Lénine imputait au butin colonial la formation d'une « aristocratie ouvrière » qui trahissait la cause du prolétariat,

séduite par les « deniers » du capitalisme.

Un seul pays, durant la dernière phase de l'âge britannique, le Japon, parvint, par ses propres efforts, à se joindre au club étroit des Grands. Il adopta aussi l'attitude de règle parmi les États européens qui appartenaient au club : l'impérialisme colonial à Formose (1895) et en Corée (1905). Cet impérialisme n'était pas nécessaire à la croissance de l'économie nipponne, pas plus que l'Afrique noire occidentale ou équatoriale ne répondait à un besoin de l'économie française. Il se poursuivit après la Première Guerre mondiale et aboutit à la constitution du Mandchoukouo en 1931, puis à la guerre contre la Chine en 1937, à l'agression de 1941 contre les États-Unis et la Grande-Bretagne et finalement à la défaite de 1945. Depuis lors, le Japon prospéra, sans armes, dans le marché capitaliste dominé par les États-Unis.

Le marché mondial, avec à son centre la place de Londres, différait à certains égards du marché mondial d'après 1945, constitué autour des États-Unis. L'idéologie de la croissance n'existait pas encore : bien entendu, les économies capitalistes étaient animées par le dynamisme de croissance. Des économistes calculaient avant 1914 les produits nationaux. Les hommes d'État percevaient vaguement les progrès des uns et des autres, ils estimaient à vue de nez les rapidités inégales de croissance, leurs richesses respectives, celles des grands et des petits. Les hommes d'État ne se donnaient pas pour objet prioritaire un taux de croissance, ils attachaient souvent plus de portée à la stabilité de la monnaie ou des prix qu'au taux de croissance, qu'au reste ils ignoraient. De plus, les immenses territoires soumis aux gouvernements de Londres et de Paris, dépossédés de leur autonomie, n'accédaient que lentement à l'ordre industriel. Certes, en Inde, les gouvernants britanniques ont construit l'infrastructure d'une société moderne. Au XXe siècle, ils n'agissaient plus conformément à une formule prononcée à Westminster, au XIXe siècle : « Nous sommes en Inde dans notre propre intérêt. » Malgré tout, le marché mondial britannique n'existait pas encore dans le même sens que le marché américain d'après 1945.

En même temps qu'on a vu disparaître les colonies, on a vu naître un marché socialiste. Mais ce marché ne peut à proprement parler se présenter comme un rival du marché capitaliste. La dimension de ces deux marchés est trop inégale et le petit dépend d'une certaine manière de l'autre.

Quelles sont les caractéristiques de ce marché mondial, en elles-mêmes et par rapport au système interétatique ? Dans le système économique, le système monétaire constitue la première des règles du jeu. Depuis 1945, deux systèmes monétaires différents ont successivement prévalu, l'un défini à Bretton-Woods, en 1945, le deuxième depuis 1973, régime de changes flottants, équivalent peut-être à un non-régime.

Le système de Bretton-Woods interdisait les taux de change flottants, exprimait la valeur des monnaies en or et, simultanément, par un rapport avec le dollar puisque, par une lettre au Fonds monétaire international, le gouvernement des États-Unis s'était engagé à maintenir la convertibilité du dollar en or.

Le système de Bretton-Woods donnait en apparence au dollar un privilège que les Européens, et en particulier les Français, dénoncèrent : le dollar devenait l'équivalent de l'or ; monnaie transnationale en même temps que nationale, convertible partout en n'importe quel pays, il permettait (et il permet encore) aux

Américains d'acheter n'importe quelle marchandise avec leur propre monnaie. Les États-Unis constituaient la seule entité politique qui conservait la liberté de ne pas prendre des mesures restrictives en cas de déficit de la balance des paiements extérieurs.

La plupart des dispositions prévues par l'accord de Bretton-Woods ne répondaient ni à la seule conception, ni au seul intérêt des États-Unis. La Grande-Bretagne, par la voix de lord Keynes, souhaitait un autre système, proche d'une banque centrale mondiale. Mais la stabilité des taux de change, qui empêche les dévaluations compétitives, paraissait à l'époque souhaitable à l'immense majorité des économistes et des hommes d'État. Comme d'habitude, les responsables avançaient dans l'avenir à reculons. Ils prévenaient la répétition des années trente. L'effondrement du régime de l'étalon-or avait entraîné une anarchie monétaire dans laquelle tous les procédés sont légitimes et où, finalement, tout le monde perd.

Le système de Bretton-Woods était-il condamné par ses défauts intrinsèques ? Une école de pensée, dont Jacques Rueff fut l'interprète le plus constant et le plus éloquent, dénonça ce qui constituait la faille de la construction : l'étalon de change or établissait une équivalence entre l'or et le dollar, plus généralement les Banques centrales utilisaient comme réserves, en même temps que le métal jaune, des devises, en particulier le dollar, mais aussi la livre sterling. Dans le cas des États-Unis, comme les dollars étaient identifiés à des réserves, le déficit de la balance des paiements extérieurs des États-Unis mettait à la disposition des banques centrales (en particulier de la République fédérale allemande ou du Japon) des devises excédentaires qu'ils plaçaient en bons du trésor américain. De ce fait, le déficit des paiements n'exerçait aucune influence de nature à neutraliser les causes du déficit. Aux yeux de Jacques Rueff, l'étalon de change or était condamné dès le premier jour parce qu'il créait, entretenait l'inflation et le déficit des paiements extérieurs des États-Unis.

En fait, pendant les années cinquante, le déficit des paiements extérieurs des États-Unis se situait autour d'un milliard de dollars par an ; il provoquait une redistribution de l'or, conforme aux objectifs du gouvernement de Washington. C'est le président J. F. Kennedy, le premier, qui prit au sérieux le déficit des paiements extérieurs et demanda des rapports aux meilleurs économistes. La plupart d'entre eux, P. A. Samuelson en particulier, diagnostiquèrent une surévaluation du dollar, en tout cas par rapport aux monnaies des principaux concurrents du commerce international, R.F.A., Japon, etc. Je ne sais si P. A. Samuelson recommanda une dévaluation du dollar ou s'il jugea, comme la plupart de ses collègues, que la monnaie-pivot ne pouvait être dévaluée, l'obligation de rectifier les disparités incombant aux monnaies sous-évaluées ou aux banques centrales vers lesquelles affluaient des dollars non souhaités.

Pendant les années soixante, les présidents démocrates, J. F. Kennedy et L. B. Johnson multiplièrent des mesures ponctuelles pour réduire les achats au-dehors ou pour limiter aux étrangers l'accès au marché du capital des États-Unis. Ces mesures, comme il était facile de le prévoir, démontrèrent leur totale inefficacité. Puis, à partir de 1965, L. B. Johnson entreprit une véritable guerre au Vietnam et, afin que cette expédition demeurât indolore pour la plus grande partie du public américain, il n'imposa pas d'impôts supplémentaires pour la financer. Du coup l'inflation s'aggrava aux Etats-Unis, le déficit extérieur s'élargit. En 1971, c'est le président

Nixon qui força les Européens d'accepter une dévaluation du dollar. Il concéda au président Pompidou une dévaluation partielle du dollar par rapport à l'or (ou, si l'on préfère, accepta une réévaluation de l'or, dont l'once passa de trente-cinq à quarante-deux dollars). Mais cette dévaluation ne suffit pas à rétablir les équilibres internationaux.

En vingt ans, l'état d'esprit des milieux dirigeants de Washington avait changé. J. F. Kennedy interprétait encore le déficit américain comme une défaite, ou une humiliation du pays. Peu à peu, les économistes américains répandirent l'idée simple que les monnaies tournaient autour du pivot (ou du soleil) américain. Pourquoi les Américains devraient-ils s'inquiéter des accumulations de dollars à la Banque centrale de la R.F.A. et du Japon ? Aux gouvernements de ces banques de réagir à cette crise, autrement dit à eux de surévaluer leurs monnaies. Quant à eux, Américains, ils s'en tiendraient à une bienveillante indifférence, à un *benign neglect.*

En 1971, Richard Nixon, par l'intermédiaire de John Connally, contraignit les Européens à se résigner à une dévaluation du dollar, mais l'accord de 1972, conclu à l'automne de l'année suivant la rencontre aux Açores des présidents américain et français, ne dura pas. Je me souviens d'avoir écrit, à cette époque, un article sous le titre « Le Règne du dollar découronné ». En dépit de sa dévaluation, la monnaie américaine gardait son rôle transnational, monnaie de compte, monnaie d'opération et même monnaie de réserve, non par la volonté impérialiste de Washington, mais par besoin du système économique. L'or n'était pas totalement démonétisé, mais les banques centrales ne contrôlaient plus, depuis 1969, son marché. Sur celui-ci, le métal jaune flottait, comme fluctuait le prix de n'importe quel métal. Il était devenu, au rebours de ce qu'il avait été, un bien de spéculation — au moins à court terme (on peut estimer qu'à long terme l'or augmentera de valeur au moins en proportion de l'érosion des principales monnaies).

En 1973, les autorités américaines allèrent jusqu'au bout de leur dessein. Deux ans auparavant, R. Nixon avait accepté un nouveau prix du dollar en or et, dans la mesure où les autres monnaies étaient définies en or, un taux de change fixe par rapport au mark, au yen ou au franc. Pendant ces deux années, le dollar demeurait le pivot, le centre du système ; et les pays qui recevaient des dollars en surabondance n'avaient qu'à réévaluer leur taux de change. Les responsables à Washington manifestaient plus que jamais le *benign neglect.*

Cependant ces responsables regrettaient que R. Nixon eût cédé à la pression des Européens. Il s'était contenté d'une dévaluation de 10% par rapport à l'ensemble des monnaies importantes — dévaluation probablement insuffisante, d'autant plus qu'en 1971, en prévision des élections, R. Nixon avait ouvert les vannes du crédit et déclenché une nouvelle inflation. En 1973, de leur propre autorité et sans consultation, ils introduisirent, en dépit des principes de Bretton-Woods, les changes flottants : le marché allait fixer la valeur des monnaies comme celle de l'or.

Les États-Unis établirent donc, au lendemain de la guerre, un système monétaire fondé sur la stabilité des taux de change et ils imposèrent quelque vingt-cinq ans plus tard un système radicalement différent : l'absence de taux fixes. Prirent-ils ces décisions, ou plutôt négocièrent-ils le premier régime et imposèrent-ils le deuxième, en fonction de leurs intérêts ou en fonction de leur doctrine ? Le choix entre les deux mots, intérêt ou doctrine, ne va pas sans peine tant les doctrines, bien souvent,

se bornent à rationaliser l'intérêt.

En 1944-1945, quand furent négociées les clauses du traité de Bretton-Woods, les Américains craignaient les dévaluations compétitives, la répétition des combats des années trente, les pays s'efforçant de rejeter les uns sur les autres le poids du chômage en usant du taux de change. En raison de la puissance de leur économie ou de leurs finances, ils risquaient les premiers d'être victimes d'une telle anarchie, mais ces inquiétudes auraient dû être partagées par tous. La majorité des économistes de tous les pays jugèrent que le régime établi était le meilleur possible, dans les conditions politiques de l'époque. Un régime plus proche d'une organisation supranationale, sur le modèle des organisations nationales, en dépit de lord Keynes, ne pouvait séduire les Américains. Ceux-ci auraient redouté d'être paralysés par les règles de la banque centrale ; les autres, opposés à la toute-puissance des grands, en particulier du grand, auraient redouté les conséquences d'une telle organisation.

Le régime de Bretton-Woods favorisait-il les Américains aux dépens de leurs concurrents ? Les années entre 1947 et 1973 permirent aux Européens de réduire l'intervalle entre leur niveau de vie et celui des Américains, de connaître la phase la plus glorieuse de leur histoire économique. Or, ces Européens doivent leurs trente glorieuses aux Américains. La surévaluation du dollar favorisa les exportations des Japonais et des Allemands. L'expansion des pays européens fut, de quelque manière, déclenchée, soutenue par les ventes au-dehors. De plus, la surévaluation du dollar encourageait les sociétés américaines à investir en Europe. Par nationalisme, les ministres français dénonçaient de temps à autre les investissements américains. Les Américains empruntaient des fonds européens à court terme cependant qu'ils investissaient en Europe à long terme, en achetant des entreprises en déconfiture ou en créant des filiales. Or, abstraction faite de la politique, les investissements américains contribuèrent à l'expansion, à la prospérité européenne. Ils augmentaient le volume des investissements, ils amenaient avec eux des techniques de production ou de gestion, ils incitaient les entreprises nationales à l'effort ou au progrès par la concurrence qu'ils créaient. La surévaluation du dollar favorisait aussi les investissements ; quand le dollar tomba à quatre francs, le flux des capitaux changea de direction. Les investissements des Européens aux États-Unis augmentèrent, ceux des Américains en Europe diminuèrent.

J'avais toujours jugé que le régime monétaire, qui a duré jusqu'en 1973, était le meilleur possible pour nous, Français et Européens, dans un monde que je n'appellerais pas le plus mauvais du monde, mais dans un monde qui, d'une manière ou d'une autre, était momentanément dominé par le dollar.

Pour celui qui s'intéresse avant tout au système interétatique, la question se pose : quelle est la relation entre le régime monétaire et le système interétatique ? Celui-ci a-t-il déterminé, partiellement au moins, celui-là et surtout l'exploitation qu'ont faite les autorités américaines des règles de Bretton-Woods ?

A l'origine, quand les statuts de Bretton-Woods furent négociés, les États-Unis, sortis intacts de la guerre, enrichis par la mobilisation de leur appareil industriel, jouissaient d'une surpuissance économique et financière. Ils se sont réservé une autorité quasi discrétionnaire au Fonds monétaire international. Cela dit, tant qu'ils ont respecté, vaille que vaille, les règlements qu'ils avaient, pour une bonne part, dictés, ils en profitèrent moins que leurs concurrents.

Il n'en va pas de même depuis 1973. Au bout d'une expérience de dix années, on constate que le marché élève et abaisse la valeur du dollar. Tour à tour surévalué et sous-évalué, il ne se situe jamais au taux qui correspondrait à la parité des pouvoirs d'achat. De toute évidence, il continue de jouir des avantages que lui assure son caractère transnational : il permet d'acheter les produits étrangers et, du coup, permet aux gouvernants de Washington de tolérer sans anxiété les déficits de la balance des paiements. Les périodes de sous-évaluation comportent, comme celles de surévaluation, des avantages et des inconvénients, pour les étrangers aussi bien que pour les Américains.

Quand le dollar tombait en chute libre, les Européens se plaignaient de ce que les États-Unis remboursaient à un taux réduit les dettes encourues à un taux élevé et de ce qu'ils faisaient une concurrence illégitime sur les marchés tiers. Quand le dollar, en trois ans, passa de quatre francs à huit francs, les Européens, en particulier les Français, se plaignirent de ce que le pétrole et certaines matières, facturées en dollars, coûtaient plus cher pour tout le monde, à l'exception des Américains. Il est vrai qu'en contrepartie le déficit commercial des États-Unis offrait des chances supplémentaires aux exportateurs. Il n'existe pas d'équivalence entre les surprix et les surexportations pour la plupart des États, pour les pays en voie de développement, pour la France.

Est-ce en raison de leur puissance militaire que les États-Unis ont imposé aux banques centrales d'accumuler des dollars qu'ils plaçaient en bons du trésor américain ? Faut-il penser, ainsi que l'écrivit Kindleberger, que les Allemands ou les Européens accumulèrent les dollars dont ils n'avaient que faire, parce qu'en contrepartie ils jouissaient de la protection américaine et que, grâce à celle-ci, ils ne payaient que partiellement le coût de leur propre défense ? Sans le dire ou l'écrire, les Européens auraient financé pour une part la protection que leur assuraient les États-Unis.

Certes les Européens tenaient compte des données diplomatico-stratégiques quand ils discutaient de commerce et de monnaie avec les Américains — mais les conséquences de la rupture de 1973 suggèrent après coup des doutes sur cette interprétation. Le régime de Bretton-Woods avec des réévaluations, pour les pays inondés par des dollars en surplus, ne valait-il pas mieux pour tous, sauf les États-Unis, que les taux de change flottants ? Les Français se plaignaient des investissements américains en tant qu'unité étatique. Les maires des grandes villes n'hésitaient pas à donner aux sociétés américaines des conditions favorables à la construction d'une usine tout en dénonçant, à Paris, dans les controverses idéologiques, l'impérialisme du dollar. Si les gouvernants de Bonn avaient prévu les conséquences des taux de change flottants, ils auraient peut-être continué à soutenir le dollar d'avant 1973 par intérêt économique et non par soumission au protecteur.

A l'heure présente, la politique de Ronald Reagan irrite ou indigne la plupart des gouvernants des principaux pays (le Japon excepté). Cette politique consiste dans la combinaison d'un déficit budgétaire considérable (100 milliards, environ 6 % du P.i.b.) et de restrictions monétaires (jusqu'au mois d'août 1983). Les restrictions monétaires provoquent une baisse considérable de l'inflation et une hausse des taux d'intérêt. Ainsi, dans la phase initiale de reprise, les taux d'intérêt sont plus élevés qu'ils ne l'ont été jamais dans cette phase du cycle. Les taux d'intérêt attirent les capitaux étrangers et font monter la valeur du dollar sur les marchés. La reprise de

l'économie risque d'être rapidement freinée : pour éviter le regain de l'inflation en même temps que la reprise de l'activité, le *Federal Reserve Board* pourrait être amené à revenir à une action restrictive.

Faisons une première remarque. Les États-Unis, une fois de plus, tirent profit de leur situation unique. Aucun État ne peut attirer les capitaux en dépit d'un déficit budgétaire massif (même si le déficit des paiements est pour une part compensé par les intérêts des investissements au-dehors). Aucun État ne peut se permettre un pareil déficit budgétaire et lutter efficacement contre l'inflation par l'usage exclusif de l'arme monétaire. (Le Japon, en cas de besoin, a toléré un déficit budgétaire encore plus important, mais les Japonais épargnent un tel pourcentage de leurs revenus, environ 32 %, que l'épargne individuelle finance sans effet inflationniste le déficit du budget.)

R. Reagan peut-il mener une telle politique à cause de la puissance militaire de son pays ? Une formule de ce genre ne présente, me semble-t-il, aucune signification. Bien entendu, la force militaire fait partie de l'ensemble « États-Unis ». A la question : « Les États-Unis pourraient-ils se comporter de cette manière s'ils ne possédaient pas leur puissance sur terre, sur mer et dans l'espace ? », je vois mal comment donner une réponse sensée. L'hypothèse irréelle me paraît trop invraisemblable pour choisir entre le *oui* et le *non.* Ce qui me paraît l'essentiel, c'est que les États-Unis gèrent leur monnaie transnationale comme si elle était strictement nationale. Résolus à combattre l'inflation, incapables de diminuer les dépenses de l'État, alors même qu'ils ont pris la décision de réarmer, le Président a laissé au président du *Federal Reserve Board* la charge de ralentir la hausse des prix. Celui-ci a été aidé par la situation unique des États-Unis. Leur monnaie transnationale remplit sa fonction, quel que soit l'état des finances publiques ou de la balance des paiements.

Certes, il fut un temps où Carter fut obligé d'intervenir sur les marchés pour soutenir le cours du dollar. Un jour ou l'autre, il retombera de la cime qu'il a atteinte. Les capitaux étrangers ne viennent pas tous vers des taux élevés, ils viennent aussi vers le pays-refuge en cas de crise internationale, vers l'économie malgré tout encore la plus riche et peut-être la plus dynamique du monde.

Les choses auraient-elles été différentes si les Européens ne dépendaient pas, pour leur sécurité, des États-Unis ? Peut-être, mais ce qui modifierait le paysage économique, ce serait la formation d'une authentique unité de l'Europe. Si la communauté européenne devenait l'équivalent des États-Unis d'Amérique, les conversations transatlantiques prendraient un autre cours. La monnaie des États-Unis d'Europe enlèverait peut-être au dollar sa position de monopole, son statut d'unité de compte transnationale ; ni l'économie allemande, ni l'économie britannique ne possèdent des dimensions suffisantes pour servir de support à une monnaie transnationale.

Peut-on parler d'impérialisme monétaire ? Les États-Unis tirent-ils des avantages indus du rôle joué par le dollar ? L'idéologie du marché assure aux responsables de Washington bonne conscience : « on » ne peut pas résister aux mouvements de fond. Il fallut que le dollar tombât très bas pour que J. Carter se résolût à intervenir. Au moment où j'écris, le dollar dépasse les huit francs et R. Reagan revient à une autre forme de *benign neglect.* Les débiteurs, les États qui ont conclu des accords de longue durée, pour la livraison de pétrole et de gaz à prix fixe, payent cher les

vagabondages du dollar.

Les États-Unis ont-ils intérêt à laisser leur monnaie monter au-dessus ou tomber au-dessous de la valeur d'équilibre, de celle qui répondrait à la parité des pouvoirs d'achat ? La réponse ne va pas de soi. Le dollar surévalué provoque un déficit de la balance commerciale (en période de crise, les États cherchent plutôt, comme ce fut le cas pendant les années trente, la sous-évaluation) ; la sous-évaluation du dollar en 1978-1979 favorisait les exportations américaines et facilitait la tâche des débiteurs des banques et du Trésor américains. Un taux de change proche de celui qu'indiquerait la parité des pouvoirs d'achat servirait-il mieux tout à la fois les États-Unis eux-mêmes et le système économique en entier ?

Personnellement, je n'en doute pas, mais je n'ai l'illusion de convaincre ni les conseillers ni les responsables de Washington. Les uns et les autres gardent le souvenir des années 1960, période de paralysie. Le dollar arrimé à l'or ne pouvait bouger lui-même ; il ne fluctuait que par des fluctuations des autres monnaies. Quand ils demandèrent une dévaluation pleinement légitime en 1971, ils se heurtèrent à la résistance de leurs alliés et concurrents. Depuis lors, ils rejettent toute forme de rigidité. Et ils appliquent avec satisfaction aux monnaies elles-mêmes l'idée que le marché a toujours raison. L'extension aux monnaies de la loi du marché aboutit à une sorte de relativité générale. La monnaie n'est plus incarnée dans un bien réel, elle ne se rattache de préférence à aucune marchandise. Le dollar, comme les autres monnaies, vaut ce que les acheteurs sont prêts à dépenser pour l'acquérir en francs, marks ou yens.

Combien de temps les États-Unis imposeront-ils les taux de change flottants ? Personne ne se risquera à prévoir. Il se peut que ce régime dure, faute de la part des Occidentaux d'un accord sur un régime de remplacement. La restauration de l'étalon-or et de l'étalon de change-or (des monnaies s'ajoutant à l'or en tant qu'instruments de réserve) suppose une conversion des experts américains qui ne se manifeste qu'ici et là. L'opinion dominante, parmi les économistes et dans les milieux dirigeants, demeure fidèle au refus de la rigidité ancienne plutôt qu'à celui des fluctuations d'aujourd'hui. Or toute réforme limiterait la liberté d'action des gouvernants à l'intérieur. Le président R. Reagan veut accroître le budget de défense, réduire l'impôt sur le revenu et triompher de l'inflation. La politique du *Federal Reserve Board* complète et concilie ces volontés en apparence divergentes sinon contradictoires. La hausse des taux d'intérêt et l'ascension du dollar en résultent.

A quoi nombre d'experts d'outre-Atlantique objecteraient que les capitaux européens affluaient vers les États-Unis moins à cause des taux d'intérêts qu'à cause de l'attraction qu'exerce l'économie américaine, destinée aujourd'hui à un nouvel essor, alors que toutes les économies européennes, à un degré ou à un autre, semblent enlisées. Il se peut, en effet, que l'on assiste à la répétition des années de l'immédiate après-guerre, alors que le Vieux continent n'avait pas encore retrouvé la confiance en lui-même et la confiance du monde.

Nul ne peut mesurer le poids respectif des deux facteurs, les taux d'intérêt et la recherche du refuge (ou l'attraction de la prospérité attendue). Je me méfie plus que jamais des extrapolations. De 1973 à 1982, les deux augmentations du prix des hydrocarbures ont dominé le jeu, tout à la fois diplomatique, économique et monétaire. Les « sept Majors », les compagnies pétrolières, ne résistèrent pas aux

volontés des États producteurs : dépouillées de la propriété des puits, elles restèrent maîtresses de la distribution. Leurs profits, proportionnels aux prix du pétrole brut, leur donnèrent la possibilité d'investir dans d'autres sources d'énergie. Les banques américaines reçurent la plus grosse partie des excédents de revenus que les pays producteurs ne pouvaient pas dépenser. A partir de 1982, le marché du pétrole bascula. En dépit de la guerre irako-iranienne, en dépit de la diminution de la production de ces deux pays en guerre, l'offre n'a cessé de dépasser la demande. Celle-ci a diminué pour de multiples raisons : découverte de champs pétrolifères en dehors des pays de l'O.P.E.P., utilisation accrue d'énergie de substitution, utilisation plus économique d'une matière devenue plus chère. Pour les États-Unis, l'élévation du prix des hydrocarbures ne créa jamais un problème majeur, ni d'inflation ni de déficit extérieur. Le Japon et la République Fédérale Allemande rétablirent l'équilibre de leurs paiements extérieurs, après le choc pétrolier, sans trop de peine et de temps. Mais les pays les plus avancés du tiers monde, le Brésil par exemple, furent contraints de s'endetter. Deux des pays producteurs de pétrole, le Venezuela et le Mexique, utilisèrent si mal le pactole que la nature et le hasard leur avaient donné qu'ils se trouvèrent tous deux, en 1982, acculés à une politique déflationniste afin de rétablir l'équilibre de leurs paiements extérieurs et de réduire leur endettement.

Les deux chocs pétroliers n'ont pas donné de l'imagination aux dirigeants de Washington ni éclairé le sens de leur intérêt. Ils ont multiplié les mesures pour prévenir les catastrophes chez eux et au-dehors. Mais ils ne conçurent pas de plan d'ensemble. Les pays en voie de développement purent emprunter des dollars, venus des pétrodollars. En empruntant pour maintenir leur niveau de vie et leur mode de vie accoutumés, ils devenaient incapables au bout de quelques années de payer les intérêts des emprunts contractés et plus encore de rembourser le capital de ces emprunts.

Peut-être un plan imaginatif, comparable au plan Marshall, était-il impossible ? En effet, les États en voie de développement rapide en Asie, la Corée du Sud, Taïwan, Singapour, se tirèrent d'affaires seuls, par leurs propres efforts. La Corée du Sud est lourdement endettée, mais la croissance de son économie demeure assez forte tandis que le pays demeure un bon débiteur. D'un autre côté, des pays producteurs de pétrole comme le Venezuela et le Mexique, se conduisirent avec tant de légèreté, que les États-Unis leur auraient malaisément imposé la discipline nécessaire à un projet d'ensemble. De toute manière il ne subsiste pas d'excédents globaux des pays de l'O.P.E.P. ou, plus généralement, des pays producteurs de pétrole. Le problème hérité de la phase précédente est celui de l'endettement généralisé des États, à l'intérieur et à l'extérieur, et aussi l'endettement des entreprises. Les États-Unis ne font pas exception mais, tant que les détenteurs de fonds leur font confiance, ils accroissent leurs dettes en recevant des capitaux venus de l'extérieur. Ils ne s'en inquiètent pas, puisque le dollar continue d'attirer les capitaux du monde entier — ils s'en inquiètent d'autant moins que, prêteur en suprême recours, ils créent, s'ils y sont réduits, les quantités de monnaie transnationale dont les débiteurs peuvent avoir besoin pour éviter la faillite.

Encore une fois j'ouvre une parenthèse : quelles remarques sur les relations entre le système interétatique et le marché mondial sont-elles suggérées par les analyses précédentes ? En gros, le règne monétaire du dollar ne constitue pas un effet ou un sous-produit de la prédominance militaire des États-Unis, en ce sens que le marché

mondial ne pouvait pas se passer d'une monnaie transnationale et qu'en l'absence de l'or seule la monnaie américaine pouvait jouer ce rôle. Tant que le dollar demeurait lié à l'or, les Européens auraient préféré une politique moins inflationniste des États-Unis, mais ils préféraient ou auraient dû préférer le régime de Bretton-Woods au flottement des taux de change. Bien sûr, la monnaie américaine n'aurait pas joué son rôle sans, en arrière-plan, la puissance militaire ; la livre sterling, au siècle dernier, reposait sur la Royal Navy en même temps que sur l'or. Mais les divers États se sont adaptés plus ou moins bien aux situations créées par la politique économique de Washington. Celle-ci n'a pas été pour autant impérialiste, au sens qu'elle aurait été inspirée par la volonté de dominer ou d'exploiter. Elle a été inspirée, dans les premières années qui suivirent la guerre, par un « égoïsme éclairé », pour reprendre une expression classique, ou, si l'on est moins pessimiste, par le sens de leurs responsabilités mondiales. Ce sens s'émoussa peu à peu, au fur et à mesure que la prédominance des États-Unis sur leurs concurrents européens et japonais diminua, à mesure aussi que l'Union soviétique s'éleva à un niveau de puissance militaire comparable à celui de la République américaine. R. Reagan et sa politique symbolisent le retour de son pays à son égoïsme naturel (l'égoïsme est naturel à tous les États), à une politique résultant des diverses pressions qui s'exercent sur le Président, des idées du Président lui-même et des contradictions entre les divers objectifs que l'équipe dirigeante se donne. Dans le mécanisme des décisions, le souci des répercussions de la pratique américaine sur le reste du monde n'apparaît pas. Le Président du *Council of Economic Advisers* (Martin Feldstein) peut écrire que la lutte contre l'inflation qui comporte un dollar surévalué et, du même coup, un surplus d'importations, coûte moins au pays qu'une déflation qui ralentirait l'activité de l'économie entière. Quelques secteurs exportateurs sont atteints, mais le coût est moindre que pour toute autre méthode anti-inflationniste.

La politique économique américaine au sein du marché mondial est-elle au service de la politique diplomatico-stratégique ou l'inverse ? Sont-elles indépendantes l'une de l'autre ? Ces deux politiques (et au moins dans l'ordre économique la politique monétaire et commerciale en tant qu'elle émane de Washington), ne sont ni indépendantes, ni inséparables l'une de l'autre. Au cours de la première phase, le souci du système interétatique influait sur la politique dans le marché mondial. La formation du G.A.T.T. et du F.M.I. n'avaient pas pour but unique ou même prioritaire de favoriser la reconstruction de l'Europe occidentale, mais les dirigeants américains, au-delà du plan Marshall, voulaient organiser un ordre économique international, conforme de toute évidence à leur intérêt mais conforme aussi à l'intérêt de tous les États, puisqu'ils jugeaient un monde d'échanges libres conforme à l'intérêt de la communauté (ou du monde occidental, si l'on préfère).

Simultanément, les États insérés dans le marché mondial appartenant au G.A.T.T. et au F.M.I. sont soumis, de quelque manière, à une discipline ; mais ils gardent la liberté de ne pas respecter cette discipline et aussi de passer d'un régime, plus ou moins libéral ou despotique, à un régime socialiste de type marxiste-léniniste. Aussi, bien des États du bloc soviétique entrèrent au F.M.I. Il reste que l'organisation du marché mondial tend à préserver les pays qui y appartiennent de la tentation soviétique.

Les décisions majeures prises par les États-Unis dans le cadre du système interétatique n'ont pas été prises pour des motifs économiques : ainsi pour l'envoi

d'un corps expéditionnaire en Corée ou au Vietnam. Le dollar a été mis au service de la politique diplomatico-stratégique : le plan Marshall en fut le premier exemple. La répartition de l'aide au tiers monde fut et reste influencée, dans certains cas déterminée, par des intérêts diplomatiques ou stratégiques.

Jusque-là, des marxistes, modérés ou raisonnables, me suivraient sans trop de protestation. C'est l'organisation de l'économie mondiale qui, à leurs yeux, constitue l'*impérialisme* parce qu'elle enrichit les riches et appauvrit les pauvres, ou encore parce qu'elle élargit l'intervalle entre les riches et les pauvres, au lieu de le rétrécir. Au premier abord une proposition de cet ordre n'est pas confirmée par l'expérience historique.

Bien loin de s'élargir, l'écart entre le niveau de vie des Européens et celui des Américains s'est rétréci entre 1947 et 1973. Il faut donc écarter de cette théorie les rapports entre pays industrialisés. Une fois que ceux-ci sont entrés dans la phase de la croissance soutenue, parfois régulière, tous les faits démontrent l'idée que les plus riches ou les plus avancés ne maintiennent pas nécessairement leur supériorité. L'empire allemand s'est rapproché de la Grande-Bretagne sans le moindre recours à l'exploitation coloniale. Les taux de croissance, parmi les pays européens, au cours des trente-cinq années, ont été inégaux, mais sans aucun lien avec l'exploitation des sous-développés. La concurrence, sur le marché mondial, entre les pays industrialisés, ne sert pas en tant que telle l'économie dominante ou l'économie la plus avancée. Au contraire, les pays qui sont en retard peuvent prendre modèle sur les pays qui ont déjà franchi une étape ultérieure. Le transfert de la main-d'œuvre de l'agriculture vers l'industrie et les services se traduit par une élévation du taux de croissance. La France disposait en 1950 d'une plus grande réserve de population agricole que la Grande-Bretagne.

Même un marxiste acceptera ces affirmations que l'on peut qualifier d'évidentes. Mais il répliquera, surtout s'il est marxiste-léniniste, que tous les pays industrialisés d'Europe profitent de l'impérialisme américain. La thèse de « l'impérialisme économique » représente le monde divisé en un centre et une périphérie (en mettant plutôt chacun de ces mots au pluriel). Les États-Unis occupent le centre de l'économie mondiale mais, à l'intérieur des États-Unis, il existe aussi une dualité, celle du centre — la bourgeoisie qui s'approprie la plus grande partie de la plus-value produite par l'étranger et tirée de lui — et la périphérie — à savoir les masses qui sont exploitées par le centre, même si elles reçoivent quelques miettes de la plus-value totale accumulée par les États-Unis. De la même manière, on distinguera dans les pays en voie de développement — périphérie du centre industriel — le centre des capitalistes nationaux et la périphérie, victimes doublement du centre national et du centre mondial.

Cette représentation soulève un monde de questions et d'objections. Question de vocabulaire d'abord. A supposer que le « centre » des sociétés centrales exploite sa périphérie — en langage ordinaire que les capitalistes ou les privilégiés exploitent les classes inférieures —, peut-on parler d'impérialisme ? La minorité qui dirige les grandes sociétés, publiques ou privées, qui exerce les fonctions gouvernementales ne peut être dite « impérialiste » par rapport à la masse de la population. Il est loisible de prendre pour référence une répartition égale (ou proche de l'égalité) des revenus, de la puissance, du prestige. En ce cas, tous ceux qui détiennent une quantité de ces biens, matériels ou moraux, supérieure à celle qui leur échoirait dans

l'hypothèse de la répartition égalitaire, sont qualifiés d'exploiteurs, ou de complices ou de bénéficiaires de l'exploitation. Si les gestionnaires de l'économie et de l'État passent pour les dominants de la société, ils apparaissent comme le centre du centre, ou comme les dominants par excellence, entourés par des dominés-dominants ou des dominés parmi les dominants.

Ce choix de vocabulaire s'inspire d'intentions extra-scientifiques. Toutes les sociétés complexes, depuis les petites sociétés néolithiques, comportent une différenciation des rôles sociaux ou des fonctions, donc une certaine hétérogénéité sociale. Pareto, qui n'avait pas peur des mots, distinguait une fois pour toutes, dans les sociétés qu'il observait, l'élite et la masse (ou le grand nombre). Ces concepts, qui contiennent aussi une théorie implicite, ont été critiqués, raffinés, réfutés, justifiés par d'innombrables sociologues. Mais de ces controverses, sans cesse renouvelées, émergent quelques propositions, banales ou évidentes. Cette hétérogénéité sociale étant posée, l'existence d'une élite (c'est-à-dire quelques-uns qui détiennent les situations-clés) étant reconnue, la tâche s'impose au sociologue non pas de souligner les traits communs à toutes les sociétés complexes contemporaines, mais de comparer les diverses modalités de cette hétérogénéité, les diverses formes que revêtent ces élites ou les relations entre ces dernières et les masses. En particulier si l'on veut conserver le concept d'exploitation, il faut chercher à partir de quel moment des « minorités privilégiées » exploitent telles classes ou l'ensemble de la société par suite de l'excès des avantages dont elles bénéficient par rapport aux services qu'elles rendent à la collectivité.

La relation du centre à la périphérie, dans le marché mondial, tolère à la rigueur la qualification d'impérialiste. Au sens propre, l'impérialisme implique la prise de possession ou la domination, par un Etat ou une collectivité, d'un pays, d'une population ou d'un État étranger. L'insertion d'un État vaincu dans la zone de souveraineté de l'État vainqueur représente la forme pure de l'impérialisme. Les conquêtes coloniales de la France en Afrique, vers la fin du siècle dernier et au début de celui-ci, constituaient une espèce, historiquement spécifique, de l'impérialisme. Par extension du concept, on parle encore d'impérialisme quand une entité politique exerce une sorte de domination sur d'autres entités, soit en lui dictant l'action qu'elle doit mener au-dehors, soit en lui interdisant de choisir le régime de son choix. Les États d'Europe orientale appartiennent à la zone impériale de l'Union soviétique. Quels États du tiers monde appartiennent à la zone impériale de États-Unis ?

L'Union soviétique, en 1956 aux dépens de la Hongrie, en 1968 en Tchécoslovaquie, en 1981 en Pologne, a démontré qu'elle entend exercer un droit de veto sur le régime des pays qui se sont convertis au marxisme-léninisme et appartiennent au bloc soviétique. En Europe orientale, l'État impérial se réserve le dernier recours, à savoir l'emploi de la force militaire. A l'égard de Cuba, elle ne conserve pas le moyen ultime, mais le régime ou, plus exactement, les liens entre le régime et l'Union soviétique rendent très improbable une rupture.

En quelle zone, par quels moyens s'exerce « l'impérialisme » des États-Unis ? Les régimes des deux États voisins, Canada et Mexique, ne sont pas soumis à une domination comparable à celle que l'Union soviétique exerce sur l'Europe orientale. On peut dire que la liberté d'action du Canada ou du Mexique est limitée par la menace d'éventuelles sanctions des États-Unis. L'État prédominant restreint

l'autonomie des États plus vulnérables. Mais, depuis 1933 et la « politique de bon voisinage », les États-Unis ont toléré au Mexique la nationalisation des sociétés pétrolières américaines. L'exercice de la domination sur les pays des Caraïbes et de l'Amérique centrale s'était modifié ; l'envoi des *Marines* était passé de mode ; il redevint possible dans le climat de la guerre froide. Les gouvernants de Washington n'envoyèrent plus des grenadiers pour sauvegarder les investissements américains, ils intervinrent pour prévenir l'accès au pouvoir de partis marxistes-léninistes.

Il est difficile de circonscrire la « zone impériale » des États-Unis. Si l'on inclut dans cette zone tous les États où stationnent des troupes américaines, les membres de l'Alliance atlantique (à l'exception de la France qui est sortie du commandement intégré et des pays nordiques, Norvège et Danemark, qui n'acceptent pas de bases américaines) appartiennent à cette zone. Proposition valable à condition qu'on en précise et limite le sens : ce sont les États européens qui ont demandé aux États-Unis de conclure une alliance ou de leur assurer une garantie de sécurité. Les États-Unis, par l'intermédiaire des syndicats ou de leurs services secrets, ont pris part à la guerre froide, en Italie et en France, entre le Parti communiste et les partis modérés ou anticommunistes. La guerre froide, à l'intérieur des pays d'Europe occidentale, a été perdue par les communistes. L'équipe Reagan ne s'est pas indignée de l'entrée de communistes au gouvernement français. Les équipes antérieures, Henry Kissinger en particulier, s'employèrent de leur mieux contre le « compromis historique » en Italie entre la Démocratie chrétienne et le Parti communiste. L'ensemble de la communauté atlantique peut être dite « zone impériale » par l'atténuation du sens du mot « impérial » ; elle fait face au bloc soviétique et les hommes du Kremlin estiment, à juste titre, qu'ils ne sauraient l'attaquer sans courir de risques. Cet ensemble n'est pas pour autant soustrait aux ambitions soviétiques. Dans les années qui suivirent au Portugal la révolution des œillets, les communistes, le parti communiste et les centaines d'agents qui peuplaient l'ambassade de l'Union soviétique prirent part à la bataille qui se termina en faveur des démocrates.

La conduite des États-Unis à l'égard des pays situés entre le bloc communiste et l'ensemble atlantique varie selon les circonstances et la région du monde. C'est J. F. Dulles qui organisa le renversement d'un Président, Arbenz, soupçonné d'opinions proches du marxisme-léninisme. C'est L. B. Johnson qui envoya des *Marines* en République dominicaine sous prétexte de protéger les personnes et les biens des États-Unis menacés par la guerre civile. J. F. Kennedy tenta de renverser Fidel Castro en organisant le débarquement de 1 500 exilés cubains. La zone des Caraïbes et l'Amérique centrale ont été historiquement une zone impériale en ce sens que les États-Unis, sans inclure ces petits pays dans leur zone de souveraineté, se donnèrent le droit d'employer la force militaire pour y défendre des intérêts économiques. Cette zone impériale diffère de la communauté atlantique, même si on la désigne de la même manière : les Européens ont voulu entrer dans une zone impériale, les États d'Amérique s'y trouvèrent sans l'avoir voulu et la diplomatie — ou la force — de Washington s'employa à y maintenir des gouvernants dociles aux volontés impériales de Washington.

L'Amérique latine n'a pas été, tout entière, sujette des Yankees. Au XIXe siècle, c'est la Grande-Bretagne qui tenait le haut du pavé et qui participait, par ses capitaux, au développement économique du pays. Au Brésil et au Chili, les influences intellectuelles venaient de l'Europe plutôt que de l'Amérique du Nord. C'est depuis la Deuxième Guerre mondiale que la diplomatie et l'opinion publique

s'intéressent au continent méridional de l'hémisphère occidental. La déclaration Monroë, discutée par les Britanniques eux-mêmes, s'opposait avant tout aux velléités impériales de l'Espagne et de la France.

Depuis 1945, les États-Unis, par l'O.A.S. (Organisation des États américains) s'efforcèrent d'exercer une pression sur la diplomatie des États de l'Amérique latine et de les unir contre une éventuelle révolution marxiste-léniniste. Ils ne réussirent que partiellement. Le gouvernement Allende a été renversé davantage par les Chiliens eux-mêmes que par la C.I.A., bien que les services secrets de Washington aient soutenu tous les opposants au pouvoir gauchisant. La C.I.A. avait favorisé des complots ou des attentats, elle ne semble pas avoir assumé une responsabilité directe dans le soulèvement militaire qui mit le général Pinochet au pouvoir.

Si l'on peut résumer ces remarques dispersées, les États-Unis n'ont pas créé un empire yankee en Amérique latine, ils n'y ont même pas exercé souverainement une autorité impériale. Ils n'y ont provoqué ni empêché les coups d'État et les *caudillos ;* ils n'y ont pas moins mené une diplomatie différente en nature de celle des États « comme les autres », une diplomatie que l'on peut appeler impérialiste en ce sens qu'ils prenaient une part, plus ou moins importante, aux combats politiques à l'intérieur des États. Ils s'y sont assurés la victoire de leurs clients. De préférence, ils soutenaient des démocrates, hostiles aux guerilleros, comme Bétancourt au Vénézuela. Mais ils ont préféré le plus souvent des despotes conservateurs, parfois sordides, à une révolution de gauche, susceptible de glisser au marxisme-léninisme. La diplomatie américaine, dans les autres continents, s'inspirait des mêmes idées ou des mêmes sentiments, plus soucieuse de répandre la démocratie de type occidental (au reste souvent impossible) que d'empêcher une révolution marxiste-léniniste. Si l'on qualifie d'impérialiste toute diplomatie de cette sorte qui ne traite pas seulement avec les gouvernements étrangers mais qui s'efforce d'aider, à l'intérieur des États, les détenteurs du pouvoir ou des candidats au pouvoir réputés favorables aux intérêts américains, je ne trouve de diplomatie non impérialiste que dans les petits pays. Ni la France ni la Grande-Bretagne n'ont renoncé à cette sorte de diplomatie impérialiste, bien qu'elles n'aient pas gardé des moyens comparables à ceux des deux Grands. Selon cette définition de l'impérialisme, les deux Grands sont par excellence impérialistes et ne peuvent pas ne pas l'être. Leur puissance, d'une part, les dissuade d'adopter l'attitude du spectateur, l'instabilité de la plupart des États en ce siècle révolutionnaire, d'autre part, les invite à intervenir en multipliant l'occasion de contrer, d'allumer ou d'entretenir les rébellions. Cela dit, ni opposés l'un à l'autre ni à demi complices, les deux Grands ne dominent pas le cours de l'histoire politique.

La représentation du monde divisé en centre et périphérie ne se rapporte pas principalement à cette inégalité des puissants et des faibles, à cette domination ou à cette influence des puissants sur les faibles. Elle se réfère surtout aux rapports économiques. Les pays industrialisés achètent les matières premières des pays en voie de développement. Parfois ces biens primaires sont exploités par des sociétés américaines, britanniques, françaises, voire suisses. Ces sociétés étrangères ne travaillent ces matières premières que dans leur pays d'origine et de nationalité. Plus généralement, les pays industrialisés exploitent la périphérie de trois manières principales : 1° Ils achètent les matières premières à des cours qui, en termes réels (c'est-à-dire par rapport aux prix des produits industriels que la périphérie achète) tendent à baisser 2° Les sociétés étrangères, établies à la périphérie, accumulent les

profits que comporte par nature le régime capitaliste et qu'accroît l'utilisation simultanée de la technique avancée et des salaires de pays qui souffrent d'un surplus de main-d'œuvre par rapport au capital ; 3° Les sociétés étrangères s'associent aux capitalistes nationaux : ceux-ci avec celles-là accumulent les surplus prélevés sur le travail des salariés, de telle sorte que la périphérie de la périphérie souffre d'une double exploitation. Le centre mondial suscite un peu partout des centres satellites qui ajoutent leur exploitation propre à l'exploitation globale de la périphérie par le centre mondial.

Il n'est pas question de discuter en détail cette présentation du paysage économique et les arguments sur lesquels elle se fonde. A n'en pas douter, un traité des relations internationales consacrerait au marché mondial un chapitre aussi long que le chapitre qu'appelle le système interétatique. *Paix et guerre* traite exclusivement ou presque du système interétatique. Je m'en tiens donc à cette esquisse sur l'interdépendance du système interétatique et du marché capitaliste mondial.

Les sociétés multinationales sont-elles les avant-gardes ou la force de police qui assurent la docilité des pays en voie de développement ? En ce sens, la formule ne résiste pas à l'examen. Une société multinationale qui exploite la richesse principale que la nature a donnée à un petit pays devient souvent maîtresse du gouvernement dit national. Le risque n'existe pas pour les pays industrialisés (la France doit beaucoup aux investissements américains). A l'heure présente, n'importe quel État sud-américain, africain ou asiatique nationalise une filiale américaine sans courir de risques sérieux, à condition d'indemniser le propriétaire.

Les sociétés multinationales, en particulier les sociétés américaines, influent-elles sur la diplomatie des États-Unis d'un côté, sur les pays dans lesquels elles ont établi des filiales de l'autre ? Les grandes sociétés constituent à coup sûr un *lobby* à Washington, un parmi de multiples *lobbies.* Il n'y a pas de raison de penser que tous ces conglomérats ont les mêmes intérêts diplomatiques et, par suite, s'unissent pour convaincre les membres du Congrès ou l'équipe du Président. La lettre, envoyée par le P.-D.G. de I.T.T. au Président à propos du Chili démontre que certains des dirigeants de ces sociétés n'ont pas renoncé à mobiliser la diplomatie des États-Unis au service des intérêts d'une de leurs filiales dans un pays quelconque. Les sociétés pétrolières ont aussi joué un rôle dans la première phase du régime castriste, mais elles ont obéi aux ordres de Washington en refusant d'obéir aux ordres de Fidel Castro. D'après l'étude que j'ai faite, la responsabilité de la rupture entre le Cuba castriste et les États-Unis incombe plutôt à la diplomatie de la Présidence des États-Unis ou à celle du State *Department.* Au reste, peut-être cette rupture était-elle inévitable en tout état de cause.

Si je développais une analyse de l'économie internationale en tant que telle, je devrais reprendre le problème, discuté avec tant de passion par les partisans et les adversaires de ces « conglomérats ». Je m'en tiendrai à quelques remarques. Les pays industrialisés, en particulier les pays européens, auront profité des investissements américains beaucoup plus qu'ils n'en ont souffert. Ce n'est pas la filiale française d'I.B.M. qui a freiné le progrès de l'informatique française. Elle a rapporté des devises à notre pays ; bien qu'elle appartienne à une société américaine, elle se situe parmi les principaux exportateurs français. Ailleurs ces sociétés, trop puissantes pour les économies d'accueil, mènent une stratégie

rationnelle par rapport à leur intérêt propre et non pas par rapport à tous les pays où se trouvent des filiales. Parfois elles mobilisent à leur service les ressources qui auraient nourri un capitalisme national. Enfin, et j'en viens à l'argument qui sert de caution à la représentation du centre et de la périphérie : les entreprises multinationales sont-elles, par excellence, les agents de l'accumulation de la plus-value aux dépens des économies dans lesquelles elles produisent ou dépensent leurs produits ?

Il est malaisé de souscrire à cet argument, presque autant de le rejeter. Mieux vaut, à coup sûr, se trouver du côté des riches et des « avancés ». Si les sociétés des pays riches travaillent dans les pays pauvres, c'est qu'elles y trouvent des profits. Même en laissant de côté les cas marginaux — dans le cas par exemple de diffusion de biens de consommation dont les pays en voie de développement se passeraient volontiers —, la société étrangère, qui d'abord apporte des capitaux, risque de pomper des capitaux nationaux et de rapatrier tout ou partie du surplus acquis par sa filiale. Mais le bilan des capitaux apportés et des surplus retirés varie selon les cas. Il n'a pas été établi de manière générale et il ne permet pas, en dehors d'une idéologie *a priori,* d'affirmer l'exploitation systématique de la périphérie par le centre.

Le pétrole offre un cas exemplaire et excessif : les *Majors,* les sept grandes sociétés multinationales du pétrole ont maintenu longtemps un prix du pétrole très bas, qui ne répondait qu'aux champs pétrolifères dans lesquels le coût d'extraction était le plus faible. Quand les États de l'O.P.E.P. se sont assuré la propriété du sol, les *Majors* n'ont pas opposé de résistance aux ordres des nouveaux propriétaires. Les profits des *Majors* augmentaient en même temps que les cours de l'or noir. Prix colonial jusqu'en 1973, le prix du pétrole continue d'enrichir les *Majors* et, indirectement, les pays industrialisés qui possèdent des sociétés multinationales de pétrole. Seuls les *Majors* et leurs émules sont capables de transporter, de répartir, de raffiner le pétrole. A défaut de la rente rapportée par l'exploitation des champs pétrolifères, les compagnies conservent des profits considérables au cours des autres phases du circuit pétrolier total.

Une dernière remarque à titre de conclusion. Le système interétatique, centré sur la rivalité des deux grands ou des deux camps, coexiste avec un marché mondial, qui n'est ni la cause ni l'effet des rapports diplomatico-stratégiques des États. Même si l'on admet la représentation centre-périphérie, l'exploitation économique est devenue distincte, le plus souvent, de la domination politique. La stratégie politique et la stratégie économique ne se rencontrent et ne se conjuguent pas dans la doctrine de l'endiguement. L'analyse géopolitique, telle que la prône la diplomatie à la Kissinger, tient compte, de toute évidence, de la place et de la valeur des différents territoires dans le marché mondial. La défense des États du Golfe est imposée aux États-Unis par les richesses pétrolières de cette région. Mais la défense militaire du Salvador s'inspire de conceptions géo-politiques stratégiques autant que politiques. De manière générale, les États-Unis souhaitent limiter l'expansion de l'Union soviétique, la formation de régimes marxistes-léninistes, plus ou moins étroitement ralliés à l'Union soviétique ; parfois cette volonté est dictée par des intérêts économiques, parfois on chercherait vainement ces intérêts — à moins que la géopolitique et la théorie du marché mondial ne se rejoignent et ne s'unissent. Pour favoriser l'extension du marché capitaliste, il faut contenir l'expansion du marxisme-léninisme. Pour que les États-Unis gardent leur prédominance dans le

système interétatique, il faut contenir le « marché international marxiste ».

Reprenons un instant la question que j'ai déjà développée : le système interétatique, celui dans lequel les acteurs obéissent à des considérations diplomatico-stratégiques, perd-il peu à peu son importance ? La rivalité entre les deux Grands ne se livre-t-elle pas à l'intérieur de pays contestés qu'une révolution risque d'entraîner dans un pays ou dans un autre ? En Europe, la lutte ne se livre-t-elle pas à coup de mots, de propagande et de terrorisme et non pas à coup d'armes nucléaires ?

Ma réponse n'a pas varié. Oui, pour l'instant, les pays industriellement les plus développés se gardent de se heurter directement, pour éviter l'ascension aux extrêmes de la guerre nucléaire. Mais la violence — celle des révolutionnaires, celle des terroristes — tient une grande place dans la rivalité des Grands, lors même que ceux-ci n'engagent pas leurs forces armées. L'empire soviétique tient par la puissance militaire. Israël détient une sorte d'hégémonie régionale (comme le Vietnam en Indochine), mais cette hégémonie dépend de la neutralisation réciproque des Grands. Enfin le rapport supposé des forces entre l'Union soviétique et les États-Unis plane sur les conflits et les alliances du système interétatique. Encore aujourd'hui, ce système me paraît dominant ou primordial dans la société internationale, bien qu'au fil des jours, il semble passer à l'arrière-plan. En fait, c'est lui qui structure la société internationale en dépit des traits originaux de celle-ci : la peur qu'inspirent aux dirigeants politiques l'éventualité de la grande guerre, l'amplification des moyens marginaux de la lutte entre les États et, simultanément, la multiplication des échanges entre les sociétés et l'apparition d'une économie transnationale.

1. Cette présentation est extraite d'un manuscrit auquel travaillait Raymond Aron au moment de sa mort en octobre 1983. Une feuille de ce manuscrit indiquait clairement son double projet : « Le petit livre ou la longue introduction que je me propose d'écrire part de deux projets : préparer une réédition de *Paix et guerre entre les nations* et l'enrichir par une présentation critique du texte de 1962 ; rédiger l'essai que je conçus quand je terminai mes *Mémoires,* un essai comparable au *Jahre der Entscheidung* de Oswald Spengler... » On trouvera ici cette « présentation critique du texte de 1962 ». L'auteur répond aux objections formulées à l'encontre du cadre théorique qu'il avait élaboré pour l'étude de la société internationale et examine comment ses principaux concepts ont résisté à l'épreuve des faits (D.S. et J.-C. C.).

2. J.-J. ROUSSEAU, *Écrits sur l'Abbé de Saint-Pierre,* in *Œuvres Complètes,* vol. III, « La Pléiade », Gallimard, 1970, p. 610.

3. J.-J. ROUSSEAU, *Le Contrat social,* I, 4, *ibid.,* p. 357.

4. Voir en particulier pp. 294-300 et 734-742.

5. G. A. ALLISON, *Essence* of *Decision,* Boston, Little Brown, 1971.

PRÉFACE de la quatrième édition

***C**E livre, rédigé en 1960-1961, a paru au printemps de 1962, Cette nouvelle édition, la sixième, sort donc six années après l'achèvement de la première, Une révision générale n'était ni possible ni nécessaire ; exclue par les dimensions de l'ouvrage, elle ne s'imposait pas étant donné les objectifs que je m'étais fixés, je ne voulais pas traiter de l'actualité, au sens où ce terme est entendu par la presse quotidienne. Certes, la troisième partie, intitulée histoire, esquisse une analyse de l'univers diplomatique dans lequel nous vivons, étendu aux limites de la planète, dominé par la menace des armes thermo-nucléaires, pour la plupart possédées par les États géants. D'une certaine manière, même les deux premières parties, la théorie et la* sociologie *des relations internationales, sont elles aussi orientées vers le présent. Mais j'étais soucieux avant tout de dégager l'appareil conceptuel, indispensable à la saisie des rapports interétatiques, puis la portée des* déterminants qui *affectent ces rapports, éventuellement les régularités que révélerait l'étude du passé. Même l'interprétation historique de la troisième partie, au-delà des péripéties imprévisibles de la guerre froide ou de la coexistence pacifique, a pour objet les traits durables du monde d'après 1945.*

Écrivant au milieu de 1966, je serais évidemment enclin à donner une nuance quelque peu différente à ma pensée sur tels ou tels points. Mais l'essentiel est que les instruments d'analyse demeurent utilisables et que les changements intervenus au cours des cinq dernières années s'insèrent dans les cadres tracés. Or, sans avoir l'impossible prétention de résumer les événements de la période 1961-1966, je voudrais montrer brièvement que les transformations, plus ou moins spectaculaires, de la scène diplomatique dérivent de tendances longtemps souterraines mais déjà perceptibles au moment où le Président Kennedy arriva à la Maison Blanche.

***

L'idée directrice à partir de laquelle je tâchais de penser la conjoncture internationale était celle de la solidarité des deux Grands contre la guerre totale *dont ils seraient les premiers victimes. Inévitablement ennemis par position, à cause de l'incompatibilité de leurs idéologies, États-Unis et Union soviétique ont un intérêt suprême en commun. Ils ne sont ni désireux ni capables de régner ensemble mais ils sont résolus, dans la mesure où chacun est désormais exposé aux coups de l'autre, à ne pas s'entredétruire. Cette doctrine politico-stratégique était ouvertement professée dans les universités et les instituts spécialisés des États-Unis, elle fut adoptée officiellement par le président Kennedy, convaincu par les arguments de ses conseillers venus de* Harvard *ou de la* Rand Corporation.

A cette date cependant, l'accord logique, implicite et limité des Grands tel que nous l'observons en 1966 était paralysé par trois faits : l'incertitude sur la relation des forces nucléaires, lelangagede M. Khrouchtchev, la crise de Berlin. L'opinion mondiale avait fini parêtreébranlée moins par les vantardises des Soviétiques que par les polémiques électorales aux États-Unis. L'infériorité américaine en fait d'engins balistiques (le fameux missile gap) était-elle pour 1963 ou 1965 ? A

supposer que cette infériorité partielle n'affectât pas réellement l'équilibre global de la terreur, les dirigeants soviétiques ne seraient-ils poussés par une conscience, même illusoire, de supériorité, à prendre des risques et à méconnaître la résolution américaine ?

Ces interrogations étaient d'autant plus légitimes qu'il y a cinq ans les dirigeants soviétiques, M. Khrouchtchev aussi bien que les écrivains militaires, s'exprimaient le plus souvent comme s'ils ne voulaient pas entrer dans la façon de penser américaine. Le Premier soviétique menaçait, en termes d'ailleurs vagues, soit de réduire en cendres les aérodromes utilisés par les avions-espions des États-Unis (U_2), soit de répondre à une agression des impérialistes en n'importe quel point du monde par le recours aux engins balistiques et aux armes nucléaires. La notion de représailles massives, celle de J. F. Dulles, abandonnée par J. F. Kennedy, était devenue russe. Les auteurs américains lançaient la doctrine de la réplique souple (flexible response), *les auteurs soviétiques décrivaient l'escalade inévitable dès lors que les Grands seraient aux prises. Aussi, je me demandais si l'asymétrie des doctrines stratégiques, le refus soviétique de signer un traité de suspension des expériences nucléaires (le moratorium de fait, qui durait depuis 1958, prit fin en automne 1961 alors que la première édition de ce livre était à l'impression) n'étaient pas imputables à une erreur de calcul : M. Khrouchtchev croyait tirer profit de la peur qu'inspirait alors la guerre atomique —peur qu'il éprouvait tout autant que son ennemi mais qu'il affectait d'ignorer.*

La crise cubaine d'octobre-novembre 1962 a dissipé cette illusion. Lorsque M. Khrouchtchev commit l'imprudence de construire à Cuba une base d'engins balistiques à moyenne portée, un quasi-ultimatum américain l'accula au choix entre une réplique en une autre zone de la planète (où il aurait bénéficié d'une supériorité en armes classiques, comparable à celle dont disposaient les États-Unis au large des côtes de Floride), le recours aux armes suprêmes ou la retraite. Il semble que les hommes du Kremlin n'aient guère hésité et qu'ils aient préféré la retraite et les accusations chinoises de « capitulationnisme » aux risques imprévisibles d'une crise prolongée.

Aucun coup de feu n'avait été tiré, sauf par les Cubains qui avaient abattu un appareil américain d'observation, et pourtant des notes diplomatiques, soutenues par des préparatifs militaires, avaient transmis à Moscou un message dont la signification était claire. La dissuasion cessait d'être une abstraction. Les dirigeants soviétiques découvraient, peut-être avec surprise, qu'en certaines circonstances le Président des États-Unis ne reculerait pas devant les périls d'une confrontation directe, même avec un État possesseur des armes thermonucléaires. M. Khrouchtchev tira la leçon de la crise et de la défaite. Il renonça à modifier le statu quo dans l'ancienne capitale du Reich et il tint désormais, sur le sujet de la guerre atomique, le même langage que J. F. Kennedy. Rien n'est changé à cet égard depuis que M. Khrouchtchev a quitté la scène politique et que L. B. Johnson est entré à la Maison Blanche.

Bien plus, dans la mesure où les stratèges soviétiques continuent de manifester un certain scepticisme à l'égard des subtilités auxquelles se plaisent les analystes américains et suggèrent que les guerres locales provoqueront une ascension aux extrêmes si des puissances nucléaires y sont impliquées, les hommes du Kremlin devraient être plus enclins à la prudence que les conseillers du Président

américain, sans même tenir compte de la supériorité que tous les observateurs attribuent désormais aux États-Unis en ce qui concerne le nombre des armes nucléaires et des véhicules porteurs.

En tout cas, à la phase d'accélération de la course aux armements de 1961 - 1962 que je constatais en achevant la rédaction de ce livre (reprise des expériences dans l'atmosphère par l'Union soviétique d'abord, par les États-Unis ensuite) a succédé une phase de ralentissement, péripéties l'une et l'autre conformes à la logique de cette hostilité singulière que limite la commune volonté de ne pas périr ensemble. La signature, en juillet 1963, du traité de Moscou sur l'arrêt partiel des expériences nucléaires et l'établissement d'une ligne directe entre le Kremlin et la Maison Blanche sont les symboles de cette alliance entre ennemis contre la guerre totale — guerre qui serait pour chacun d'eux autrement catastrophique qu'une défaite locale en n'importe quel point de la planète.

Le rapprochement russo-américain, bien qu'il ait essentiellement pour objet de réduire le danger nucléaire, se situe dans un contexte politique qui l'a pour une part provoqué et sur lequel il agit en retour. Nous connaissons mieux aujourd'hui les divers épisodes du conflit sino-soviétique. En 1957, un accord avait été conclu entre Moscou et Pékin qui prévoyait une aide soviétique au programme atomique chinois. Deux ans plus tard, après les opérations menées par les troupes de la Chine populaire dans le détroit de Formose en 1958, cet accord avait été dénoncé par l'Union soviétique. Celle-ci voulait garder le monopole des armes nucléaires dans le camp socialiste et cette volonté a été une des causes de la rupture entre les deux grandes puissances qui se réclament également du marxisme - léninisme. Conflit conforme à l'expérience séculaire des relations entre États souverains : l'un voulait assumer seul les responsabilités suprêmes dans la stratégie de l'alliance, l'autre nourrissait l'ambition, traditionnelle et légitime, de ne dépendre de personne. Ces exigences contradictoires ne datent pas de l'âge atomique, mais comment les concilier dès lors que les décisions à prendre concernent l'emploi éventuel des armes nucléaires, c'est-à-dire la vie ou la mort de millions d'hommes ?

Peut-être M. Khrouchtchev ne s'est-il décidé à signer l'accord de Moscou, en 1963, qu'après avoir perdu l'espoir de rétablir l'unité du camp socialiste. Car, signant avec son ennemi un traité dont l'objectif évident est de rendre plus difficile à son allié l'acquisition des armes nucléaires, il dévoilait à tous les yeux un schisme que la publicité des polémiques devait aggraver encore. Certes, le gouvernement de Paris n'interprétait pas le traité de Moscou autrement que celui de Pékin : les trois membres du club atomique tentaient d'empêcher les autres États de faire ce qu'eux-mêmes avaient fait. Les relations entre Paris et Washington souffrirent d'un traité que les dirigeants de Washington jugeaient conforme aux intérêts de la paix, donc de l'humanité elle-même, et que le Général de Gaulle regardait comme une manifestation de l'égoïsme, voire du cynisme des États, « ces monstres froids ».

Si mauvaises que soient aujourd'hui les relations entre Washington et Paris, si comparables que soient les refus, français et chinois, de se soumettre à l'autorité du « chef » de leur camp respectif, les différences sont plus marquées que les similitudes parce que la diplomatie des États démocratiques obéit à d'autres règles que celle des États totalitaires. Une idéologie commune ne suffit pas à cimenter une alliance, mais la scission entre Moscou et Pékin, à supposer qu'elle ait eu pour origine l'opposition d'intérêts nationaux, n'aurait pas eu le même caractère si

chacun des deux rivaux n'avait immédiatement traduit en un langage idéologique sa conception propre de ses objectifs ou de la stratégie opportune et ne s'était efforcé de gagner à sa cause les autres partis marxistes-léninistes à travers le monde. En leurs alliances comme en leurs querelles, les États communistes ne sont ni exclusivement déterminés par leurs idéologies ni indifférents à la philosophie historique à laquelle ils font profession de croire. Les Etats-Unis et la France demeurent plus aisément alliés alors même qu'ils ne parviennent pas à s'entendre, parce que les controverses stratégiques, les grands débats politiques, les divergences d'opinion appartiennent au train normal de la démocratie.

La détente entre l'Union soviétique et les États-Unis, le conflit sino-soviétique, les efforts de la France et de la Chine pour se donner des forces atomiques nationales, la diplomatie gaulliste, indépendante de celle des États-Unis en Europe, opposée à l'action américaine en Asie du Sud, marquent-ils la fin du système bipolaire et le début d'une phase nouvelle des relations internationales ?

Rappelons d'abord que la bipolarité n'a jamais été effective que sur le plan militaire et dans une région limitée de la planète (on pourrait dire, en simplifiant, dans l'hémisphère Nord). Or, militairement, la bipolarité subsiste en ce sens que les armes que possèdent Union soviétique et États-Unis sont incomparablement supérieures à celles dont dispose aucun autre État. Le Vieux Continent, comme l'Allemagne, comme Berlin, demeurent divisés. Mais la manière dont les hommes vivent ces faits matériels — la bipolarité thermonucléaire, le partage du Vieux Continent — a changé.

A la capacité de destruction que détiennent les géants ne répond pas une capacité proportionnelle de régner sur leurs amis ou sur leurs ennemis. Les armes les plus terrifiantes n'inspirent pas la terreur à ceux qui en sont dépourvus. L'Albanie défie l'Union soviétique et Cuba les États--Unis. Tout se passe comme si la force nucléaire se transmuait d'autant plus difficilement en puissance diplomatique que les armes sont plus monstrueuses, plus inhumaines, armes de suprême recours dont l'usage, contre un État qui n'en a pas, est pour ainsi dire inconcevable. Ou encore, pour user d'une autre formule, tout se passe comme si les appareils thermonucléaires, russes et américains, se paralysaient réciproquement, servaient à prévenir l'amplification des conflits locaux mais n'exerçaient qu'une influence limitée sur les relations entre Grands et Petits, en particulier dans l'hémisphère Sud.

Certes, on aurait tort de méconnaître l'action constante, bien que le plus souvent invisible, des armes nucléaires, partiellement comparable à l'action de la flotte britannique au siècle dernier. Vers le Nord sibérien comme vers le Sud-Est asiatique, la Chine populaire harcèle en paroles l'allié « révisionniste » ou « l'ennemi impérialiste ». Elle ne se lance pas dans une agression ouverte, elle ne prend même pas le risque d'une intervention au Vietnam. Si les États-Unis peuvent impunément maintenir une garnison à Berlin-Ouest, envoyer au Sud-Vietnam une armée de 300 000 hommes, bombarder le Nord- Vietnam, c'est parce qu'ils sont militairement la première puissance du monde. Mais capables de détruire le Nord-Vietnam, ils ne sont pas assurés pour autant de forcer à la capitulation les gouvernants de Hanoï ou, moins encore, les combattants du Vietcong. La force militaire demeure le fondement de l'ordre international : elle n'est ni partout ni en toutes circonstances décisive.

A l'intérieur des deux blocs européens, les symptômes de désagrégation se sont multipliés au cours de ces dernières années. A la faveur du conflit sino-soviétique, les États d'Europe orientale ont affirmé, chacun à sa manière, leur volonté d'autonomie, ils ont tous renoué avec l'Occident, tous rejeté la domination exclusive de la culture russe ou de l'idéologie marxiste-léniniste. Les marchandises, les hommes, les idées passent de plus en plus au travers de ce qui fut le rideau de fer. Les accords bilatéraux entre tel pays d'Europe orientale et tel pays d'Europe occidentale, qu'il s'agisse de commerce, de technique ou de culture, se multiplient. Depuis 1956, les dirigeants de Moscou s'accommodent de la transformation progressive d'un bloc monocéphale en une alliance que dirige l'Etat le plus fort mais qui n'enlève aux autres Etats ni une certaine liberté dans la gestion de leurs affaires intérieures ni même une participation à la stratégie commune. Depuis la crise cubaine, ces mêmes dirigeants acceptent, au moins provisoirement, l'actuel statut de Berlin et ne brandissent plus leurs armes pour en obtenir la modification.

Dans cette atmosphère apaisée, en l'absence de crainte véritable de guerre, les membres de l'alliance atlantique se sentent moins tenus à la solidarité avec les États-Unis dont la protection leur est encore indispensable mais leur paraît en tout état de cause acquise. En particulier, la diplomatie française qui, depuis 1958, avait, de multiples manières, affirmé son indépendance (retrait de divers contingents de l'organisation atlantique, veto à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun, reconnaissance de la Chine populaire, critique de l'action américaine au Sud-Vietnam) a franchi une étape supplémentaire en se retirant du commandement intégré de l'O.T.A.N. Toutes ces péripéties donnent du Vieux Continent une image assez différente de celle qui s'offrait à l'observateur il y a cinq ans. Dans la ligne des événements actuels, il n'est pas impossible d'imaginer, à l'horizon de l'histoire, la réunification de l'Europe, « de l'Atlantique à l'Oural ».

Mais il ne s'agit pour l'instant que d'éventualités plus ou moins lointaines. Tant que l'Allemagne restera divisée, l'enjeu fondamental de la guerre froide en Europe subsistera et les conséquences de la Deuxième Guerre mondiale ne seront pas liquidées. C'est sur le territoire de la D.D.R. (Deutsche Demokratische Republik) *que sont stationnées les vingt divisions soviétiques qui font peser une menace sur l'Europe occidentale et qui contraignent les États d'Europe orientale à un minimum de discipline. Un règlement territorial, différent de celui qui a permis le relèvement de l'Europe occidentale d'abord, la détente ensuite, ne peut être que l'aboutissement d'une lente évolution. Les négociations, si elles doivent demain intervenir, exigeront la participation de tous, des gouvernants de Bonn et de Washington autant que de ceux de Paris ou de Moscou.*

En dehors des deux blocs européens, les États dits non engagés, avec les versions multiples et nuancées de la neutralité et du neutralisme, sont, en 1966, plus nombreux et encore moins unis qu'ils ne l'étaient en 1961. Il ne subsiste presque rien du mythe afro-asiatique. Les Etats d'Afrique intéressent moins les deux Grands, en raison de leur instabilité, de leur faiblesse et de la résistance qu'ils ont passivement opposée aux « infiltrations » russes ou chinoises. Peut-être le système international tend-il à se fragmenter en sous-systèmes, quelques-uns avec un équilibre propre des forces, avec des rivalités locales (Proche-Orient, Sous-Continent indien), tous rattachés de quelque manière au système planétaire mais sans en être le reflet.

A l'heure présente, en juillet 1966, un événement domine les relations internationales, la guerre du Vietnam. Celle-ci, comme en 1950, la guerre de Corée, est probablement due pour une large part à des circonstances accidentelles. Il y a seize ans, les hommes du Kremlin avaient fait une erreur de calcul et s'étaient mépris sur les intentions américaines. Au Vietnam, les États-Unis se sont progressivement engagés sans en avoir pris jamais, en toute conscience, la décision. Désormais ils ont pour objectif principal, non de sauvegarder la démocratie au Sud-Vietnam, mais d'apporter la démonstration qu'ils ont la capacité, matérielle et morale, de faire échec à la subversion comme à l'agression ouverte.

Si tragique soit-elle, la guerre du Vietnam plus encore que celle de Corée (celle-ci avait répandu une grande peur à travers le monde) devrait n'être qu'une péripétie à la seule condition que le cours de l'histoire n'échappe pas à la maîtrise des hommes. La Chine n'a pas les moyens d'une intervention efficace, l'Union soviétique, en raison de l'éloignement, non plus. Ni celle-ci ni celle-là n'ont intérêt à une confrontation directe avec la puissance militaire des États-Unis. Le Nord-Vietnam peut atteindre progressivement ses objectifs en se résignant à changer de méthode, à passer des jungles et des rizières à la table de négociations.

***

Quel que soit le mélange d'optimisme ou d'inquiétude avec lequel on envisage les perspectives prochaines, les problèmes fondamentaux des relations interétatiques demeurent les mêmes.

Les grands États, à condition d'être raisonnables, ne se livreront pas une guerre à mort. Mais si les philosophes ont souvent appelé l'Homme un être raisonnable, ils ont rarement appliqué avec la même assurance ce qualificatif à l'histoire des hommes.

Brannay, juillet 1966.

***

Pour les raisons que j'indiquais dans la préface écrite en juillet 1966, une mise à jour de la nouvelle édition qui paraîtra en 1975 me semble exclue. Le lecteur jugera par lui-même si la méthode et les concepts que j'utilisais il y a une quinzaine d'années demeurent appropriés à la compréhension du monde actuel.

Paris, juillet 1975.

Le droit des gens est naturellement fondé sur ce principe : que les diverses nations doivent se faire, dans la paix, le plus de bien, et, dans la guerre, le moins de mal qu'il est possible, sans nuire à leurs véritables intérêts.

MONTESQUIEU,

De l'Esprit des lois, 1, 3.

INTRODUCTION

Les niveaux conceptuels de la compréhension

LES temps de troubles incitent à la méditation. La crise de la cité grecque nous a légué la *République* de Platon et la *Politique* d'Aristote. Les conflits religieux qui déchiraient l'Europe du XVII[e] siècle firent surgir, avec le *Léviathan* ou le Traité *politique,* la théorie de l'Etat neutre, nécessairement absolu selon Hobbes, libéral au moins à l'égard des philosophes selon Spinoza. Au siècle de la Révolution anglaise, Locke a défendu et illustré les libertés civiles. A l'époque où les Français préparaient, sans le savoir, la Révolution, Montesquieu et Rousseau définirent l'essence des deux régimes qui devaient sortir de la décomposition, soudaine ou progressive, des monarchies traditionnelles : gouvernements représentatifs et modérés grâce à l'équilibre des pouvoirs, gouvernements soi-disant démocratiques, invoquant la volonté du peuple mais rejetant toutes limites à leur autorité.

Au lendemain de la deuxième guerre du siècle, les Etats-Unis, dont le rêve historique avait été de se tenir à l'écart des affaires du Vieux Continent, se trouvèrent responsables de la paix, de la prospérité, de l'existence même de la moitié de la planète. Des G. I. tenaient garnison à Tokyo et à Séoul vers l'ouest, à Berlin vers l'est. L'Occident n'avait rien connu de pareil depuis l'Empire romain. Les Etats-Unis étaient la première puissance authentiquement mondiale puisque l'unification planétaire de la scène diplomatique était sans précédent. Le continent américain occupait par rapport à la masse eurasiatique une position comparable à celle des Iles britanniques par rapport à l'Europe : les Etats-Unis reprenaient la tradition de l'Etat insulaire en s'efforçant d'élever une barrière à l'expansion de l'Etat terrestre dominant, au centre de l'Allemagne et au milieu de la Corée.

Aucune grande œuvre, comparable à celles que nous avons mentionnées, n'est sortie de la conjoncture, créée par la commune victoire des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Les relations internationales sont devenues objet d'une discipline universitaire. Les chaires, dont les titulaires se consacrent à la discipline nouvelle, se sont multipliées. Le nombre des livres et des manuels a grossi en proportion. Les efforts ont-ils abouti ? Avant de répondre à la question, encore faut-il préciser ce que les professeurs américains, à la suite des hommes d'Etat et de l'opinion même, se proposaient de découvrir ou d'élaborer.

Les historiens n'ont pas attendu l'accession des Etats-Unis au premier rang pour étudier les « relations internationales ». Mais ils les ont décrites ou racontées plutôt qu'ils ne les ont analysées ou expliquées. Or, aucune science ne se borne à décrire ou raconter. De plus, quel profit pourraient tirer les hommes d'Etat ou les diplomates de la connaissance historique des siècles passés ? Les armes de destruction massive, les techniques de la subversion, l'ubiquité de la force militaire grâce à l'aviation et à l'électronique introduisent des nouveautés, matérielles et humaines, qui rendent pour le moins équivoques les leçons des siècles écoulés. Ou, du moins, ces leçons ne peuvent être retenues si elles ne sont insérées dans une théorie qui embrasse le même et l'autre, dégage les constances pour élaborer, et non pour éliminer, la part de l'inédit.

La question décisive était là. Les spécialistes des relations internationales ne voulaient pas prendre simplement la suite des historiens : ils voulaient, à la manière de tous les savants, atteindre à des propositions générales, créer un corps de doctrine. Seule la géopolitique s'intéressait aux relations internationales, avec ce souci d'abstraction et d'explication. Mais la géopolitique allemande avait laissé de mauvais souvenirs et, de toute manière, la référence au cadre spatial ne pouvait constituer le but d'une théorie, dont la fonction était de saisir la multiplicité des causes qui agissent sur le cours des relations entre les Etats.

Il était facile de caractériser grossièrement la théorie des relations internationales. « D'abord elle rend possible la mise en ordre des données. Elle est un instrument utile pour la compréhension[1]. » Ensuite, « la théorie implique que les critères de sélection des problèmes en vue d'une analyse poussée soient explicitement dégagés. On ne reconnaît pas toujours que chaque fois qu'un problème particulier est choisi pour l'étude et l'analyse dans un contexte ou un autre, il y a, en pratique, toujours une théorie sous-jacente au choix ». Enfin, « la théorie peut être un instrument pour la compréhension non pas seulement des uniformités et des régularités, mais aussi des faits contingents ou irrationnels ». Qui élèverait des objections contre de telles formules ? *Mise en ordre des données, sélection des problèmes, détermination des régularités et des accidents,* n'importe quelle théorie, dans les sciences sociales, doit, en tout cas, remplir ces trois fonctions. Les problèmes se posent au-delà de ces propositions incontestables.

Le théoricien a souvent tendance à simplifier la réalité, à interpréter les conduites en dégageant la logique implicite des acteurs. M. Hans J. Morgenthau écrit : « Une théorie des relations internationales est un résumé rationnellement ordonné de tous les éléments rationnels que l'observateur a trouvés dans l'objet *(subject matter).* Une telle théorie est une sorte d'esquisse rationnelle des relations internationales, une carte de la scène internationale[2]. » La différence entre une interprétation empirique et une interprétation théorique des relations internationales est comparable à celle d'une photographie et d'un portrait peint. « La photographie montre tout ce qui peut être vu par l'œil nu. Le portrait peint ne montre pas tout ce qui peut être vu par l'œil nu, mais il montre une chose que l'œil ne peut pas voir : l'essence humaine de la personne qui sert de modèle. »

A quoi un autre spécialiste répond par des interrogations : quels sont les « éléments rationnels » de la politique internationale ? Suffit-il de considérer les seuls éléments rationnels pour dessiner une esquisse ou peindre un portrait conforme à l'essence du modèle ? Si le théoricien répond négativement à ces deux interrogations, il devra emprunter une autre voie, celle de la sociologie. Le but étant admis — dessiner la carte de la scène internationale — le théoricien s'efforcerait de retenir tous les éléments au lieu de fixer son attention sur les seuls éléments rationnels.

A ce dialogue entre le tenant du « schématisme rationnel » et le tenant de « l'analyse sociologique » — dialogue dont les interlocuteurs n'ont pas toujours saisi la nature et les implications — s'est ajoutée souvent une controverse de tradition proprement américaine : celle de l'idéalisme et du réalisme. Le réalisme, aujourd'hui baptisé machiavélisme, des diplomates européens passait, outre-Atlantique, pour typique du Vieux Monde, marque d'une corruption que l'on avait voulu fuir en émigrant vers le Nouveau Monde et le pays des possibilités indéfinies. Or, devenus,

par l'effondrement de l'ordre européen et la victoire de leurs armes, puissance dominante, les Etats-Unis découvraient peu à peu, non sans trouble de conscience, que leur diplomatie ressemblait de moins en moins à l'idéal ancien et de plus en plus à la pratique, naguère sévèrement jugée, de leurs ennemis et de leurs alliés. Etait-il moral d'acheter l'intervention soviétique dans la guerre contre le Japon par des concessions aux dépens de la Chine ? Il se révéla, après coup, que l'entreprise n'était pas payante, que Roosevelt aurait *dû,* rationnellement, acheter plutôt la non-intervention de l'Union soviétique. Mais le calcul aurait-il été plus moral s'il avait été rationnel ? Roosevelt avait-il eu tort ou raison d'abandonner les Européens de l'Est à la domination soviétique ? Plaider la contrainte des faits, c'était reprendre l'argument qui avait été celui des Européens et que, forts de leur vertu et de leur situation géographique, les Américains avaient si longtemps écarté avec mépris ou indignation. Le chef de guerre est comptable, devant son peuple, de ses actes, des succès ou des défaites. Qu'importent les bonnes intentions et le respect des vertus privées : autre est la loi de la diplomatie ou de la stratégie. Mais que devient, dans ces conditions, l'opposition du réalisme et de l'idéalisme, du machiavélien et du kantien, de l'Europe corrompue et de la vertueuse Amérique ?

Ce livre tend à éclairer d'abord, à surmonter ensuite ces débats. Les deux conceptions de la théorie ne sont pas contradictoires mais complémentaires : le schématisme rationnel et les propositions sociologiques constituent les moments successifs dans l'élaboration conceptuelle d'un univers social.

La compréhension d'un domaine d'action ne permet pas de trancher les antinomies de l'action. Seule l'histoire réduira peut-être, quelque jour, le débat éternel du machiavélisme et du moralisme. Mais, en allant de la théorie formelle à la détermination des causes, puis à l'analyse d'une conjoncture singulière, j'espère illustrer une méthode, applicable à d'autres objets, montrer tout à la fois les limites de notre savoir et les conditions des choix historiques.

Pour dégager, dans cette introduction, la structure du livre, il me faut d'abord définir les relations internationales, ensuite préciser les caractéristiques des quatre niveaux de conceptualisation, que nous appelons *théorie, sociologie, histoire*, *praxéologie*.

1

Récemment, un historien hollandais[3], nommé à la première chaire de relations internationales créée dans son pays à Leyde, tentait, dans sa leçon inaugurale, de définir la discipline qu'il avait mission d'enseigner. Il concluait sur un aveu d'échec : il avait cherché mais il n'avait pas trouvé les limites du champ qu'il se proposait d'explorer.

L'échec est instructif parce qu'il est définitif et, pour ainsi dire, évident. Les « relations internationales » n'ont pas de frontières toutes tracées dans le réel, elles ne sont pas et ne peuvent pas être matériellement séparables des autres phénomènes sociaux. Mais la même proposition serait valable à propos de l'économie, de la politique. S'il est vrai que « the proposal for developing the study of International Relations as a self contained system has failed », la vraie question se pose au-delà de cet échec et concerne le sens de celui-ci. Après tout, la tentative pour faire de l'étude de l'économie un système fermé sur lui-même a également échoué ; il n'en

existe pas moins, à juste titre, une science économique, dont la réalité propre et le possible isolement ne sont mis en doute par personne. L'étude des relations internationales comporte-t-elle un centre propre d'intérêt ? Vise-t-elle des phénomènes collectifs, des conduites humaines dont la spécificité soit reconnaissable ? Ce sens spécifique des relations internationales prête-t-il à une élaboration théorique ?

Les relations internationales sont, par définition, semble-t-il, les relations entre nations. Mais, en ce cas, le terme *nation* n'est pas pris au sens historique qu'il a pris depuis la Révolution française, il ne désigne pas une espèce particulière de communauté politique, celle où les individus ont, en grand nombre, une conscience de citoyenneté et où l'Etat semble l'expression d'une nationalité préexistante. Dans la formule « relations internationales », la nation équivaut à n'importe quelle collectivité politique, territorialement organisée. Disons, provisoirement, que les relations internationales sont les relations entre *unités politiques*, ce dernier concept couvrant les cités grecques, l'empire romain ou égyptien aussi bien que les monarchies européennes, les républiques bourgeoises ou les démocraties populaires. Cette définition comporte une double difficulté. Faut-il inclure dans les relations entre unités politiques les relations entre individus appartenant à ces unités ? Où commencent et où finissent les unités politiques, c'est-à-dire les collectivités politiques territorialement organisées ?

Quand les jeunes Européens vont passer leurs vacances au-delà des frontières de leur patrie respective, s'agit-il d'un phénomène qui intéresse le spécialiste des relations internationales ? Quand j'achète dans un magasin français une marchandise allemande, quand un importateur français traite avec un fabricant d'outre-Rhin, ces échanges économiques appartiennent-ils ou non aux « relations internationales » ?

Il paraît presque aussi difficile de répondre affirmativement que négativement. Les relations entre Etats, les relations proprement interétatiques constituent par excellence des relations internationales : les traités sont un exemple indiscutable de relations interétatiques. Supposons que les échanges économiques, de pays à pays, soient intégralement réglés par un accord entre Etats : en cette hypothèse, ils ressortiront sans réserves à l'étude des relations internationales. Supposons, en revanche, que les échanges économiques par-dessus les frontières soient soustraits à une réglementation stricte et que le libre-échange règne : du coup, les achats en France de marchandises allemandes, les ventes en Allemagne de marchandises françaises seront des actes individuels qui ne présenteront pas les caractéristiques des relations interétatiques.

Cette difficulté est réelle mais on aurait tort, me semble-t-il, d'en exagérer l'importance. Aucune discipline scientifique ne comporte de frontières nettement tracées. Il n'importe guère, en première instance, de savoir où finissent les relations internationales, de préciser à partir de quel moment des rapports interindividuels cessent d'être des relations internationales. Nous avons à déterminer le centre d'intérêt, la signification propre du phénomène ou des conduites qui constituent le noyau de ce domaine spécifique. Or, le centre des relations internationales, ce sont les relations que nous avons appelées interétatiques, celles qui mettent aux prises les unités en tant que telles.

Les relations interétatiques s'expriment dans et par des conduites spécifiques, celles des personnages que j'appellerai symboliques, le *diplomate* et le *soldat*. Deux hommes, et deux seulement, agissent pleinement non plus comme des membres quelconques, mais en tant que *représentants*, des collectivités auxquelles ils appartiennent : l'*ambassadeur* dans l'exercice de ses fonctions est l'unité politique au nom de laquelle il parle ; le *soldat* sur le champ de bataille est l'unité politique au nom de laquelle il donne la mort à son semblable. C'est parce qu'il frappait un ambassadeur que le coup d'éventail du dey d'Alger a pris une valeur d'événement historique. C'est parce qu'il porte l'uniforme et agit par devoir que le citoyen des Etats civilisés tue avec bonne conscience.

L'ambassadeur [4] et le soldat *vivent* et *symbolisent* les relations internationales qui, en tant qu'interétatiques, se ramènent à la diplomatie et à la guerre. Les relations interétatiques présentent un trait original qui les distingue de toutes les autres relations sociales : elles se déroulent à l'ombre de la guerre ou, pour employer une expression plus rigoureuse, les relations entre Etats comportent, par essence, l'alternative de la guerre et de la paix. Alors que chaque Etat tend à se réserver à lui-même le monopole de la violence, les Etats, à travers l'histoire, en se reconnaissant réciproquement, ont reconnu du même coup la légitimité des guerres qu'ils se livraient. En certaines circonstances, la reconnaissance réciproque des Etats ennemis a été jusqu'à son terme logique : chaque Etat usait de sa seule armée régulière et refusait de provoquer la rébellion à l'intérieur de l'Etat qu'il combattait, rébellion qui aurait affaibli l'Etat ennemi, mais aussi ébranlé le monopole de la violence légitime qu'il entendait sauvegarder.

Science de la paix et science de la guerre, la science des relations internationales peut servir de fondement aux arts de la diplomatie et de la stratégie, les deux méthodes, complémentaires et opposées, selon lesquelles est mené le commerce entre Etats. « La guerre n'appartient pas au domaine des arts et des sciences mais à celui de l'existence sociale. Elle est un conflit de grands intérêts réglé par le sang, et c'est seulement en cela qu'elle diffère des autres conflits. Il vaudrait mieux la comparer plutôt qu'à un art quelconque, au commerce, qui est aussi un conflit d'intérêts et d'activités humaines ; elle ressemble encore plus à la politique, qui peut être considérée à son tour, du moins en partie, comme une sorte de commerce sur une grande échelle. De plus, la politique est la matière dans laquelle la guerre se développe, ses linéaments déjà formés rudimentairement s'y cachent comme les propriétés des créatures vivantes dans leurs embryons[5]. »

Dès lors, nous comprenons tout à la fois pourquoi les relations internationales offrent un centre d'intérêt à une discipline particulière et pourquoi elles échappent à toute délimitation précise. Les historiens n'ont jamais isolé le récit des événements qui touchent aux relations entre Etats, isolement qui aurait été effectivement impossible tant les péripéties des campagnes militaires et des combinaisons diplomatiques se rattachent, de multiples manières, aux vicissitudes des destins nationaux, aux rivalités des familles royales ou des classes sociales. La science des relations internationales ne peut pas plus que l'histoire diplomatique méconnaître les liens multiples entre ce qui se passe sur la scène diplomatique et ce qui se passe sur les scènes nationales. Pas davantage elle ne peut séparer rigoureusement les rapports interétatiques des rapports interindividuels intéressant plusieurs unités politiques. Mais tant que l'humanité n'aura pas accompli son unification dans un

Etat universel, il subsistera une différence essentielle entre politique intérieure et politique étrangère. Celle-là tend à réserver le monopole de la violence aux détenteurs de l'autorité légitime, celle-ci accepte la pluralité des centres de forces armées. La politique, en tant qu'elle concerne l'organisation intérieure des collectivités, a pour fin immanente la soumission des hommes à l'empire de la loi. La politique, dans la mesure où elle concerne les relations entre Etats, semble avoir pour signification — idéal et objectif à la fois — la simple survie des Etats face à la menace virtuelle que crée l'existence des autres Etats. D'où l'opposition courante dans la philosophie classique : l'art politique enseigne aux hommes à vivre en paix à l'intérieur des collectivités, il enseigne aux collectivités à vivre soit en paix soit en guerre. Les Etats ne sont pas sortis, dans leurs relations mutuelles, de l'*état de nature*. Il n'y aurait plus de théorie des relations internationales s'ils en étaient sortis.

On objectera que cette opposition, claire au niveau des idées, ne l'est plus au niveau des faits. Elle suppose, en effet, que les unités politiques soient circonscrites, identifiables. Tel est le cas quand les unités sont représentées par des diplomates et des soldats en uniformes, autrement dit, quand elles exercent effectivement le monopole de la violence légitime et se reconnaissent réciproquement. En l'absence de nations, conscientes d'elles-mêmes, et d'Etats, juridiquement organisés, politique intérieure et politique étrangère tendent à se confondre, celle-là n'étant pas essentiellement pacifique et celle-ci n'étant pas radicalement belliqueuse.

Sous quelle rubrique convient-il de ranger les relations entre souverain et vassaux au Moyen Age, quand le roi ou l'empereur ne possédait guère de forces armées qui lui obéissent inconditionnellement et que les barons faisaient serment de fidélité mais non de discipline ? Par définition, les phases de souveraineté diffuse, d'armements dispersés semblent rebelles à la conceptualisation, alors que celle-ci convient aux unités politiques, délimitées dans l'espace et séparées les unes des autres par la conscience des hommes et la rigueur des idées.

L'incertitude de la distinction entre conflits mettant aux prises des unités politiques et conflits à l'intérieur d'une unité politique apparaît parfois, même dans les périodes de souveraineté concentrée et légalement reconnue. Il suffit que, dans une province, partie intégrante du territoire d'un Etat, une fraction de la population refuse posse soumettre au pouvoir central et entreprenne une lutte armée pour que les combats, guerre civile au regard de la loi internationale, eient considérés comme une guerre étrangère par ceux qui tiennent les rebelles pour les interprètes d'une nation existante ou à naître. Si la Confédération l'avait emporté, les Etats-Unis se seraient scindés en deux Etats et la guerre de Sécession, commencée en guerre civile, aurait fini en guerre étrangère.

Que l'on imagine, dans l'avenir, un Etat universel englobant l'humanité entière. En théorie, il n'y aurait plus d'armée (le soldat n'est ni un policier ni un bourreau, il risque sa vie face à un autre soldat), mais seulement une police. Si une province ou un parti prenait les armes, l'Etat unique et planétaire les déclarerait rebelles et les traiterait comme tels. Mais cette guerre civile, épisode de la politique intérieure, paraîtrait rétrospectivement le retour à la politique étrangère au cas où la victoire des rebelles entraînerait la désagrégation de l'Etat universel.

Cette équivoque de l'objet « relations internationales » n'est pas imputable à l'insuffisance de nos concepts : elle est inscrite dans la réalité même. Elle nous rappelle une fois de plus, s'il en était besoin, que le cours des relations entre unités

politiques est influencé, de multiples manières, par les événements à l'intérieur des unités. Elle nous rappelle aussi que l'enjeu des guerres est l'existence, la création ou l'élimination des Etats. A force d'étudier le commerce entre Etats organisés, les spécialistes finissent souvent par oublier que l'excès de faiblesse n'est pas moins redoutable pour la paix que l'excès de force. Les zones à propos desquelles éclatent les conflits armés sont souvent celles où les unités politiques se décomposent. Les Etats qui se savent ou se croient condamnés éveillent les convoitises rivales ou, en une tentative désespérée de salut, provoquent l'explosion qui les consumera.

En s'étendant à la naissance et à la mort des Etats, l'étude des relations internationales perd-elle toute limite nette, toute originalité ? Ceux qui imaginaient à l'avance que les relations internationales sont *concrètement* séparables seront déçus par cette analyse. Mais cette déception n'est pas justifiée. Ayant pour thème central les relations interétatiques en leur signification spécifique, c'est-à-dire en leur caractéristique d'alternative et d'alternance de la paix et de la guerre, la discipline vouée à l'étude des relations internationales ne peut faire abstraction ni des modalités diverses du commerce entre nations et empires, ni des déterminants multiples qui agissent sur la diplomatie mondiale, ni des circonstances dans lesquelles les Etats apparaissent et disparaissent. Une science ou philosophie totale de la politique engloberait les relations internationales comme un de ses chapitres mais ce chapitre garderait son originalité puisqu'il *traiterait de relations entre unités politiques dont chacune revendique le droit de se faire justice elle-même et d'être seule maîtresse de la décision de combattre ou de ne pas combattre.*

2

Nous essayerons de saisir les relations internationales à trois niveaux de conceptualisation, et nous examinerons ensuite les problèmes, éthiques et pragmatiques, posés à l'homme d'action. Mais, avant de caractériser les trois niveaux, nous voudrions montrer que deux autres domaines d'action humaine — un sport, l'économie — se prêtent à une distinction comparable des modes de conceptualisation.

Considérons le sport appelé en France, le *football association.* La théorie, celle qui s'adresse aux profanes, consiste à préciser la nature du jeu et les règles auxquelles il est soumis. Combien de joueurs se font face des deux côtés de la ligne médiane ? Quels moyens les joueurs ont-ils ou n'ont-ils pas le droit d'employer (ils ont le droit de toucher le ballon de la tête, non avec la main) ? Comment les joueurs se distribuent-ils entre les différentes lignes (avants, demis, arrières) ? Comment combinent-ils leurs efforts et déjouent-ils ceux des adversaires ? Cette théorie abstraite est connue des pratiquants et des amateurs. L'entraîneur n'a nul besoin de la rappeler à ses joueurs. En revanche, dans le cadre tracé par les règles, des situations multiples peuvent surgir, soit sans intention délibérée de personne, soit par intention, à l'avance conçue, des acteurs. Pour chaque partie, l'entraîneur dresse à l'avance un plan, précise la mission de chacun (tel demi s'attachera aux pas d'un avant adverse), fixe les obligations et les responsabilités des uns et des autres en certaines conjonctures, typiques ou prévisibles. A cette deuxième étape de la théorie, celle-ci se décompose en discours multiples, adressés aux différents acteurs : il y a une théorie de la conduite efficace de l'ailier, de l'avant-centre ou de

l'arrière en même temps que de la conduite efficace de tout ou partie de l'équipe en des circonstances définies.

A l'étape suivante, le théoricien n'est plus ni instituteur ni entraîneur, mais sociologue. Comment se déroulent les parties, non sur le tableau noir mais sur le terrain ? Quelles sont les caractéristiques des méthodes adoptées par les joueurs de tel ou tel pays ? Y a-t-il un *football* latin, anglais, américain ? Quelle est la part de la virtuosité technique et de la qualité morale dans les succès des équipes ? A ces questions, il est impossible de donner une réponse sans étude historique ; il faut observer le cours des parties, l'évolution des méthodes, la diversité des techniques et des tempéraments. Le sociologue du sport pourrait rechercher quelles causes déterminent à une certaine époque ou constamment, les victoires d'une nation (dons exceptionnels, nombre des participants, soutien de l'Etat, etc.).

Le sociologue est tributaire à la fois du théoricien et de l'historien. S'il ne comprend pas la logique du jeu, vainement il suivra les évolutions des joueurs. Il ne parviendra pas à découvrir le sens des diverses tactiques adoptées, du marquage individuel ou du marquage de zone. Mais les propositions générales relatives aux facteurs de la puissance ou aux causes de la victoire ne suffisent pas à expliquer la défaite de l'équipe hongroise en finale de l'avant-dernière coupe du monde, ni à satisfaire pleinement notre curiosité. Le déroulement d'une partie singulière n'est jamais déterminé ni par la logique du jeu ni par les causes générales du succès, et certaines parties, comme certaines guerres exemplaires, demeurent dignes du récit que les historiens consacrent aux épreuves des héros.

Après le sociologue et l'historien, un quatrième personnage intervient, inséparable des acteurs : l'arbitre. Les règles sont consignées dans des textes, mais comment faut-il les interpréter ? Le fait, condition des sanctions — la faute de main — a-t-il été réalisé effectivement en telles ou telles circonstances ? La décision de l'arbitre est sans appel, mais joueurs et spectateurs inévitablement jugent, silencieusement ou bruyamment, le juge. Le sport collectif, confrontation d'équipes, suscite une ronde de jugements, laudatifs ou critiques, portés par les joueurs les uns sur les autres, les partenaires sur les partenaires, une équipe sur l'équipe opposée, les joueurs sur l'arbitre, les spectateurs sur les joueurs et sur l'arbitre. Tous ces jugements oscillent entre l'appréciation d'efficacité (il a bien joué), l'appréciation de correction (il a respecté les règles), l'appréciation de la moralité sportive (telle équipe a pratiqué selon l'esprit du jeu). Même en sport, tout ce qui n'est pas strictement interdit n'est pas pour autant moralement permis. Enfin, la théorie du football pourrait envisager le sport en lui-même, par rapport aux hommes qui le pratiquent ou à la société tout entière. Est-ce un sport favorable à la santé physique et morale des joueurs ? Le gouvernement doit-il le favoriser ?

Nous retrouvons ainsi les quatre niveaux de conceptualisation que nous avons distingués, le *schématisme des concepts et des systèmes, les causes générales des événements, l'évolution du sport ou le cours d'une partie singulière, les jugements, pragmatiques ou* éthiques, portant soit sur des conduites à l'intérieur du domaine considéré soit sur le domaine lui-même envisagé comme un tout.

La conduite diplomatique ou stratégique présente certaines analogies avec la conduite sportive. Elle aussi comporte à la fois coopération et compétition. Toute collectivité se trouve au milieu d'ennemis, d'amis, de neutres ou d'indifférents. Il n'y a pas de terrain diplomatique tracé à la chaux, mais il y a un champ diplomatique

sur lequel figurent tous les acteurs, susceptibles d'intervenir en cas de conflit généralisé. La disposition des joueurs n'est pas fixée, une fois pour toutes, par les règles ou par les tactiques coutumières, mais on retrouve certains groupements caractéristiques des acteurs, qui constituent autant de situations schématiquement dessinées.

Coopérative et compétitive, la conduite de politique étrangère est aussi, par nature, aventureuse. Le diplomate et le stratège agissent, c'est-à-dire qu'ils se décident avant d'avoir rassemblé toutes les connaissances souhaitables et acquis une certitude. L'action se fonde sur des probabilités. Elle ne serait pas raisonnable si elle refusait le risque, elle est raisonnable dans la mesure où elle calcule le risque. Mais jamais on n'éliminera l'incertitude qui tient à l'imprévisibilité des réactions humaines (que fera l'*autre*, général ou homme d'Etat, Hitler ou Staline ?), au secret dont s'entourent les Etats, à l'impossibilité de tout savoir avant de s'engager. La « glorieuse incertitude du sport » a son équivalent dans l'action politique, violente ou non violente. N'imitons pas les historiens qui croient que le passé a toujours été fatal et suppriment la dimension humaine de l'événement.

Les expressions que nous avons employées pour caractériser la sociologie (causes du succès, caractères nationaux de la pratique ici et là) et l'histoire du sport (ou d'une partie) s'appliquent également à la sociologie et à l'histoire des relations internationales. C'est la théorie rationnelle et la praxéologie qui diffèrent essentiellement d'un domaine à un autre. Comparée au football, la politique étrangère paraît singulièrement indéterminée. Le but des acteurs n'est pas aussi simple que de faire pénétrer un ballon au-delà d'une ligne blanche. Les règles du jeu diplomatique sont imparfaitement codifiées et tel joueur les viole quand il y trouve son avantage. Il n'y a pas d'arbitre et même quand l'ensemble des acteurs prétend juger (Nations Unies), les acteurs nationaux ne se soumettent pas aux décisions de cet arbitre collectif dont l'impartialité prête à discussion. Si la rivalité des nations évoque un sport, c'est trop souvent la lutte libre — un *catch* qui serait authentiquement ce dont il est le simulacre.

Plus généralement, la conduite sportive présente trois traits singuliers : l'objectif et les règles du jeu sont clairement précisés : la partie se joue à l'intérieur d'un espace clos, le nombre des participants est fixé, le système délimité vers l'extérieur est structuré en lui-même ; les conduites sont soumises à des règles d'efficacité et aux décisions de l'arbitre de telle sorte que les jugements moraux ou semi-moraux concernent l'esprit dans lequel les joueurs pratiquent le jeu lui-même. A propos de chacune des sciences sociales, on peut se demander si ou dans quelle mesure l'objectif et les règles sont définis, si et dans quelle mesure les acteurs s'organisent en système, si et dans quelle mesure les conduites individuelles sont soumises à des obligations, d'efficacité ou de moralité.

Passons du sport à l'économie. Toute société a un problème économique, qu'elle en ait ou non conscience, et le résout d'une certaine façon. Toute société doit satisfaire les besoins de ses membres avec des ressources limitées. La disproportion entre désirs et biens n'est pas toujours ressentie comme telle. Un mode de vie étant accepté comme normal, traditionnel, il se peut qu'une collectivité n'aspire à rien au-delà de ce qu'elle possède. Une telle collectivité est pauvre en soi, non pour soi. On ajoutera — ce qui ne constitue un paradoxe qu'en apparence — que jamais les sociétés n'ont été aussi conscientes de leur pauvreté qu'à notre époque, en dépit de

la croissance prodigieuse de leurs richesses. Les désirs ont progressé plus vite encore que les ressources. La limitation des ressources semble scandaleuse à partir de l'instant où la capacité de produire passe, à tort, pour illimitée.

L'économique est une catégorie fondamentale de la pensée, une dimension de l'existence individuelle ou collective. Cette catégorie ne se confond pas avec celle de la rareté ou de la pauvreté (disproportion entre désirs et ressources). L'économie comme *problème* suppose seulement rareté ou pauvreté : l'économie comme *solution* suppose que les hommes puissent surmonter leur pauvreté de diverses manières, qu'ils aient la possibilité de choisir entre des manières autres d'utiliser leurs ressources, en d'autres termes elle suppose l'embarras du choix que Robinson lui-même, dans son île, n'ignore pas : Robinson possède son temps de travail, il peut choisir une certaine répartition des heures de la journée entre le travail et le loisir, une certaine répartition du travail entre les biens de consommation (nourriture) et les investissements (maison). Ce qui est vrai de l'individu l'est plus encore de la collectivité. La force de travail étant la ressource primaire des sociétés humaines, la multiplicité des usages possibles des ressources est donnée dès l'origine. A mesure que l'économie se complique, les possibilités de choix se multiplient et les biens deviennent de plus en plus substituables. Le même objet peut servir à plusieurs fins et divers objets peuvent être utilisés à la même fin.

Pauvreté et choix, la pauvreté étant *le* problème posé aux collectivités et un certain choix étant *une* solution effectivement adoptée, définissent la dimension économique de l'existence humaine. Les hommes qui ignorent la pauvreté parce qu'ils ignorent le désir sont inconscients de la dimension économique. Ils vivent comme leurs ancêtres ont vécu, comme eux-mêmes ont toujours vécu. La coutume est forte au point d'exclure le rêve, l'insatisfaction, la volonté de progrès. Il y aurait une phase postéconomique si, avec la rareté, l'obligation du choix, du travail pénible disparaissait. Trotsky a écrit quelque part que l'abondance était dès maintenant visible à l'horizon de l'histoire et que seuls les petits-bourgeois se refusaient à croire à cet avenir radieux et tenaient pour éternelle la malédiction de l'Evangile. Une période postéconomique est concevable : la capacité de production serait devenue telle que chacun pourrait consommer selon sa fantaisie et, par respect des autres, ne prendrait pas sur le tas plus que sa juste part.

Les joueurs de football veulent faire pénétrer le ballon dans un espace délimité par deux poteaux verticaux reliés, à deux mètres du sol, par une barre horizontale. En tant que sujets économiques, les hommes veulent faire le *meilleur* usage de ressources insuffisantes, utiliser celles-ci de manière telle qu'elles leur donnent *le maximum de satisfactions*. Les économistes ont reconstruit, élaboré de diverses manières la logique de ces choix individuels, la théorie marginaliste étant, aujourd'hui encore, la version la plus courante de cette mise en forme rationnelle des conduites économiques, saisies à partir des individus et de leurs échelles de préférences.

Bien que la théorie parcoure l'itinéraire qui va des choix individuels à l'équilibre global, il me paraît, logiquement aussi bien que philosophiquement, préférable de partir de la collectivité. Les caractères spécifiques de la réalité économique ne se découvrent, en effet, qu'au niveau de l'ensemble. Les échelles individuelles de préférences ne diffèrent peut-être pas fondamentalement à l'intérieur d'une société donnée, parce que tous les individus adhèrent plus ou moins à un système commun

de valeurs. Néanmoins, les activités tendant à la maximisation des satisfactions individuelles seraient mal définies, si la monnaie n'introduisait la possibilité d'une mesure rigoureuse et universellement connaissable. Les Noirs préféraient rationnellement les bimbeloteries à l'ivoire aussi longtemps que les objets échangés n'appartenaient pas au même marché et n'avaient pas chacun leur prix en argent.

La quantification monétaire permet de reconnaître les égalités comptables de l'économie totale. Ces égalités comptables, du tableau physiocratique jusqu'aux études modernes de comptabilité nationale, ne fournissent pas l'explication des changements mais constituent les évidences à partir desquelles l'économie s'efforce de saisir variables primaires et secondaires, ou déterminants et déterminés. Du même coup, la solidarité réciproque des variables, l'interdépendance entre les éléments de l'économie s'impose à l'observation. Modifier un prix, c'est, indirectement, modifier tous les prix. Réduire ou accroître les investissements, abaisser ou élever les taux d'intérêt, c'est, de proche en proche, agir sur le produit national aussi bien que sur la répartition de ce produit entre les catégories.

Toutes les théories économiques, qu'elles soient microscopiques ou macroscopiques, libérales ou socialistes d'inspiration, mettent l'accent sur l'interdépendance des variables économiques. La théorie de l'équilibre, dans le style de Walras ou de Pareto, reconstruit l'ensemble à partir des choix individuels, tout en définissant un point d'équilibre qui serait aussi le point de maximisation de la production et des satisfactions (une certaine répartition des revenus au point de départ étant donnée). La théorie keynésienne ou les théories macroscopiques saisissent directement l'unité totale du système et s'efforcent de dégager les variables déterminantes sur lesquelles il faut agir pour éviter le sous-emploi, porter au maximum possible le produit national, etc.

La fin de l'activité économique, au premier abord, apparaît donc définie : maximisation des satisfactions pour l'individu qui choisit rationnellement, maximisation des ressources monétaires, dans la phase postérieure, la monnaie étant l'intermédiaire universel entre les biens. Mais cette définition laisse place à des incertitudes : à partir de quel instant, par exemple, l'individu préfère-t-il le loisir à l'augmentation de ses revenus ? Bien plus, l'incertitude ou, si l'on veut, l'indétermination devient essentielle si l'on considère la collectivité.

Le « problème économique » est posé à une collectivité : c'est elle qui, par une certaine organisation de la production, des échanges et de la répartition, choisit une solution. Cette solution comporte une part de coopération entre individus et une part de compétition. Ni la collectivité prise globalement ni les sujets économiques ne se trouvent dans des situations qui imposent comme rationnelle une décision et une seule.

Maximisation du produit national ou réduction des inégalités, maximisation de la croissance ou maintien d'un niveau élevé de consommation, maximisation de la coopération imposée autoritairement par les pouvoirs publics ou libre cours donné aux mécanismes de compétition, ces trois alternatives sont tranchées en fait par toutes les sociétés, mais le choix n'est pas une conséquence logiquement déductible à partir de la fin immanente de l'activité économique. Etant donné la pluralité des objectifs auxquels se réfèrent les sociétés, toute solution économique, jusqu'à présent, comporte un passif en même temps qu'un actif. Il suffit que l'on fasse intervenir la durée (quels sacrifices doivent consentir les vivants au profit de ceux

qui viendront après eux ?) et la diversité des groupes sociaux (quelle répartition résulte d'une certaine organisation de la production ?) pour qu'aucune solution du problème économique ne puisse être dite rationnellement obligatoire en telles circonstances. La fin immanente de l'activité économique ne détermine univoquement ni le choix des sujets pris individuellement ni le choix des collectivités prises globalement.

En fonction de cette analyse, quelles sont les modalités de la théorie de type rationnel de l'économie ? Le problème économique étant fondamental, entre la phase de l'inconscience et la possible phase de l'abondance, le théoricien s'efforce d'abord d'élaborer les *concepts* majeurs de l'ordre économique en tant que tel (production, échanges, répartition, consommation, monnaie).

Le deuxième chapitre, le plus important, est celui de l'analyse, élaboration ou reconstruction, des *systèmes* économiques. Marginalistes, keynésiens, spécialistes de la comptabilité, théoriciens des jeux, quels que soient leurs débats, tentent également de, et réussissent également à, dégager la texture intelligible de l'ensemble économique, les relations réciproques des variables. Les controverses ne portent pas sur cette texture elle-même, dont les égalités comptables sont l'expression : personne ne met en doute l'égalité comptable entre épargne et investissement, mais cette égalité est un résultat statistique *ex post* et les mécanismes par lesquels elle est obtenue sont complexes, souvent obscurs. La discussion porte sur le point de savoir si et dans quelles circonstances l'excès d'épargne peut être cause de sous-emploi, si et dans quelles circonstances l'épargne ne provoque pas des réactions de nature à mettre fin au sous-emploi, si et dans quelles circonstances un équilibre sans plein emploi est possible.

En d'autres termes, ni le schéma walrasien de l'équilibre ni les schémas modernes de la comptabilité nationale ne prêtent à réfutation *en tant que schémas.* En revanche, les modèles de sous-emploi ou de crise qui sont tirés des théories sont contestables dans la mesure où ils suggèrent explication ou prévision des événements. Les « modèles de crise » — relations déterminées entre les diverses variables du système — sont comparables aux « schèmes de situation » dans un jeu, avec cette différence que les sujets économiques risquent de ne pas connaître la situation exacte créée par les relations entre variables alors que les joueurs de football voient la position exacte de leurs rivaux et de leurs partenaires.

La théorie économique, telle que nous venons de l'esquisser, s'efforce d'isoler l'ensemble économique — l'ensemble des conduites qui résolvent en fait, bien ou mal, le problème de la pauvreté — et de mettre l'accent sur la rationalité de ces conduites, c'est-à-dire sur les choix dans l'emploi de ressources limitées, dont chacune comporte des usages multiples. Toute théorie, quelle qu'en soit l'inspiration, substitue aux hommes concrets des sujets économiques, dont la conduite est simplifiée et comme rationalisée. Elle réduit à un petit nombre de déterminants les circonstances multiples qui influent sur l'activité économique. Elle considère comme *exogènes* certaines causes, sans que la distinction entre les facteurs endogènes et les facteurs exogènes soit constante d'une époque à l'autre ou d'un auteur à l'autre. La sociologie est un intermédiaire indispensable entre la théorie et l'événement. Le dépassement de la théorie vers la sociologie peut se faire de diverses manières.

La conduite des sujets économiques, entrepreneurs, ouvriers, consommateurs n'est jamais déterminée univoquement par la notion *d'un* maximum : le choix en faveur d'un accroissement de revenus ou d'une diminution d'efforts dépend de données psychologiques, irréductibles à une formule générale. Plus généralement, la conduite effective des entrepreneurs ou des consommateurs est influencée par les façons de vivre, les conceptions morales ou métaphysiques, l'idéologie ou les valeurs d'une collectivité. Il existe donc une sociologie ou une psycho-sociologie économique dont le but est de comprendre la conduite des sujets économiques en la comparant avec les schèmes de la théorie ou en précisant les choix effectivement faits, entre les diverses sortes de maximisation, élaborées par la théorie.

La sociologie peut aussi se donner pour but de remettre le système économique dans l'ensemble social, de suivre l'action réciproque que les divers domaines d'action exercent les uns sur les autres.

Enfin, la sociologie peut avoir pour objet une typologie historique des économies. La théorie détermine les fonctions qui doivent être remplies en n'importe quelle économie. Mesure des valeurs, conservation des valeurs, répartition des ressources collectives entre les divers emplois, adéquation des produits aux désirs des consommateurs, toutes ces fonctions sont toujours remplies en fait, bien ou mal. Chaque régime est caractérisé par la modalité selon laquelle les fonctions indispensables sont remplies. En particulier, pour nous en tenir à notre époque, chaque régime accorde une part plus ou moins grande à la planification centrale ou aux mécanismes du marché : celle-là représente l'action coopérative soumise à une autorité supérieure, ceux-ci sont une forme d'action compétitive (la compétition, conforme à des règles, assure la fonction de répartir les revenus entre les individus et donne des résultats qui n'ont été conçus, décidés ou voulus par personne).

L'historien de l'économie est tributaire du théoricien qui lui fournit les instruments de la compréhension (concepts, fonctions, modèles), comme du sociologue qui lui indique le cadre dans lequel se déroulent les événements et l'aide à saisir la différence des types sociaux. Quant à l'expert, au ministre ou au philosophe, c'est-à-dire à ceux qui conseillent, décident ou agissent, ils ont besoin de connaître les schèmes rationnels, les déterminants du système et les régularités de la conjoncture. De plus, pour prendre parti pour ou contre un régime et non pas pour ou contre une mesure donnée à l'intérieur d'un régime, il faut connaître d'abord mérites et démérites probables de chaque régime, ensuite ce que l'on demande à l'économie : quelle est la société bonne et quelle influence telles institutions d'ordre économique exercent-elles sur l'existence ? La praxéologie, qui succède nécessairement à la théorie, à la sociologie, à l'histoire, remet en question les prémisses de cette compréhension progressive : quel est le sens humain de la dimension économique ?

L'objectif de l'action économique n'est pas aussi simple que celui de l'action sportive, mais, bien qu'il y ait plusieurs notions de maximum, les théories peuvent reconstruire les conduites des sujets économiques en définissant d'une certaine manière le maximum visé et, par suite, les implications de la rationalité. Le système économique est moins rigoureusement structuré que le système constitué par une partie de football : ni les limites physiques ni les joueurs du système économique ne sont aussi précisément déterminés, mais la solidarité réciproque entre les variables du système économique, les égalités comptables permettent, une fois une hypothèse

de rationalité admise, de saisir la texture de l'ensemble à partir des éléments. Quant aux préceptes d'action, ils se veulent rationnels au niveau de la théorie, raisonnables au niveau du concret. Ils consacrent *l'efficacité* quand un but univoque a été posé, la *moralité* quand il s'agit de respecter les règles de la compétition, les *valeurs dernières* quand on s'interroge sur la dimension économique de la vie, sur le travail et le loisir, l'abondance et la puissance.

3

Revenons à la politique étrangère et demandons-nous comment se caractérisent, en ce domaine, les niveaux de conceptualisation.

Toute conduite humaine, dans la mesure où elle n'est pas un simple réflexe ou le fait d'un aliéné, est compréhensible. Mais il est des modes multiples d'intelligibilité. La conduite de l'étudiant qui vient entendre un cours parce qu'il fait froid dehors ou qu'il n'a rien à faire entre deux cours est compréhensible. Elle peut même être dite « logique » (selon l'expression de Pareto) ou « rationnelle » (selon le terme de Max Weber) si elle est moyen d'éviter le froid ou de remplir agréablement une heure vide. Mais elle ne présente pas les mêmes caractéristiques que la conduite de l'étudiant qui suit un cours parce qu'il estime avoir une chance d'être interrogé à l'examen sur le sujet traité par le professeur, ou la conduite de l'entrepreneur qui prend chacune de ses décisions en se référant au bilan de fin d'année, ou la conduite de l'avant-centre qui se tient en retrait pour déconcerter le demi-centre de l'équipe adverse attaché à ses pas.

Quels sont les traits communs à la conduite de ces trois acteurs — étudiant, entrepreneur, joueur ? Ce n'est pas le mode de détermination psychologique. L'entrepreneur peut être personnellement avide d'argent ou, tout au contraire, indifférent au gain. L'étudiant qui établit la liste des cours qu'il suivra en fonction du temps dont il dispose, de la probabilité des questions posées à l'examen, peut aimer ou détester les sujets qu'il étudie, il peut vouloir un diplôme par amour-propre, par besoin de gagner sa vie. De même, le joueur de football peut être amateur ou professionnel, rêver de gloire ou de richesse, mais il est tenu par les exigences d'efficacité qui résultent du jeu lui-même. En d'autres termes, ces conduites comportent, plus ou moins conscient, un calcul, une combinaison de moyens en vue de fins, l'acceptation d'un risque en fonction de probabilités. Ce calcul lui-même est dicté et par une hiérarchie de préférences et par la conjoncture, celle-ci comportant, dans le jeu et dans l'économie, une texture intelligible.

La conduite du diplomate ou du stratège présente certaines de ces caractéristiques, bien que, d'après la définition que nous en avons donnée plus haut, elle n'ait ni un but aussi déterminé que celui des joueurs de football ni même un objectif, dans certaines conditions rationnellement définissable par un maximum, comme celle des sujets économiques. La conduite du diplomate-stratège, en effet, a pour sens spécifique d'être dominée par le risque de guerre, d'affronter des adversaires en une rivalité incessante dans laquelle chacun se réserve le droit de recourir à l'ultime raison, c'est-à-dire à la violence. La théorie d'un sport se déroule à partir de la fin (faire entrer le ballon dans les filets). La théorie de l'économie, elle aussi, se réfère à une fin par l'intermédiaire de la notion de maximation (bien que l'on puisse concevoir diverses modalités de ce maximum). *La théorie des relations*

internationales part de la pluralité des centres autonomes de décision, donc du risque de guerre et, de ce risque, elle déduit la nécessité du calcul des moyens.

Certains théoriciens ont voulu trouver, pour les relations internationales, l'équivalent de la fin rationnelle du sport ou de l'économie. Un seul but, la victoire, s'écrie le général naïf, oubliant que la victoire militaire donne toujours des satisfactions d'amour-propre mais non toujours des bénéfices politiques. Un seul impératif, l'intérêt national, proclame solennellement un théoricien, à peine moins naïf que le général, comme s'il suffisait d'accrocher l'adjectif national au concept d'intérêt pour rendre celui-ci univoque. La politique entre les Etats est une lutte pour la puissance et la sécurité, affirme un autre théoricien, comme s'il n'y avait jamais de contradiction entre celle-ci et celle-là, comme si les personnes collectives, à la différence des personnes individuelles, étaient tenues en raison de préférer la vie aux raisons de vivre.

Nous aurons l'occasion de discuter ces tentatives théoriques au cours du livre. Au point de départ, bornons-nous à poser que la conduite diplomatico-stratégique n'a pas de fin évidente mais que le risque de guerre l'oblige à calculer les forces ou les moyens. Comme nous essayerons de le montrer dans la première partie de ce livre, l'alternative de la paix et de la guerre permet d'élaborer les concepts fondamentaux des relations internationales.

La même alternative nous permet aussi de poser « le problème de la politique étrangère » comme nous avons posé le problème de l'économie. Pendant des millénaires, les hommes ont vécu dans des sociétés closes qui ne se sont jamais soumises pleinement à une autorité supé rieure. Chaque collectivité devait compter avant tout sur elle-même pour survivre, mais elle devait ou aurait dû aussi apporter une contribution à la tâche commune des cités ennemies, menacées de périr ensemble à force de se combattre.

Le double problème, de la survie individuelle et de la survie collective, n'a jamais été résolu durablement par aucune civilisation. Il ne pourrait l'être définitivement que par un Etat universel ou le règne de la loi. On peut appeler prédiplomatique l'âge où les collectivités n'entretenaient pas de relations régulières les unes avec les autres, postdiplomatique l'âge d'un Etat universel qui ne laisserait place qu'à des luttes intestines. Aussi longtemps que chaque collectivité doit songer à son salut propre en même temps qu'à celui du système diplomatique ou de l'espèce humaine, la conduite diplomatico-stratégique ne sera jamais déterminée rationnellement, même en théorie.

Cette relative indétermination ne nous interdit pas d'élaborer, dans la première partie, une théorie de type rationnel, en allant des concepts fondamentaux (stratégie et diplomatie, moyens et fins, puissance et force, force, gloire et idée) aux systèmes et aux types de systèmes. Les systèmes diplomatiques ne sont ni découpés sur la carte comme un terrain de sport ni unifiés par les égalités comptables et l'interdépendance des variables comme les systèmes économiques, mais chaque acteur sait bien, grossièrement, par rapport à quels adversaires et à quels partenaires il doit se situer.

La théorie, en dégageant des modèles de systèmes diplomatiques, en distinguant des situations typiques, dessinées à grands traits, imite la théorie économique, qui élabore des modèles de crise ou de sous-emploi. Mais, faute d'un objectif univoque de la conduite diplomatique, l'analyse rationnelle des relations internationales n'est

pas en mesure de se développer en une théorie globale.

Le chapitre VI, consacré à une typologie des paix et des guerres, sert de transition entre la première et la deuxième partie, entre l'interprétation immanente des conduites de politique étrangère et l'explication sociologique, par les causes matérielles ou sociales, du cours des événements. La sociologie cherche les circonstances qui influent sur les enjeux des conflits entre les Etats, sur les objectifs que s'assignent les acteurs, sur la fortune des nations et des empires. La théorie met au jour la texture intelligible d'un ensemble social ; la sociologie montre comment varient les déterminants (espace, nombre, ressources) et les sujets (nations, régimes, civilisations) des relations internationales.

La troisième partie du livre, consacrée à la conjoncture actuelle, vise d'abord à mettre à l'épreuve le mode d'analyse qui se dégage des deux premières parties. Mais, à certains égards, par l'extension planétaire du champ diplomatique et la mise au point des armes thermo-nucléaires, la conjoncture présente est unique, sans précédent. Elle comporte des situations qui se prêtent à l'analyse par « modèle ». En ce sens, la troisième partie, à un niveau moins élevé d'abstraction, contient à la fois une théorie rationalisante et une théorie sociologique de la diplomatie de l'âge planétaire et thermonucléaire.

En même temps, elle constitue une introduction nécessaire à la dernière partie, normative et philosophique, dans laquelle sont remises en question les hypothèses initiales.

L'économie s'efface avec la rareté. L'abondance laisserait subsister des problèmes d'organisation, non des calculs économiques. De même, la guerre cesserait d'être un instrument de la politique le jour où elle entraînerait le suicide commun des belligérants. La capacité de production industrielle rend quelque actualité à l'utopie de l'abondance, la capacité destructrice des armes ranime les rêves de paix éternelle.

Toutes les sociétés ont vécu le « problème des relations internationales », maintes cultures ont été ruinées parce qu'elles n'ont pu limiter les guerres. A notre époque, ce n'est pas seulement une culture mais l'humanité entière qui serait menacée par une guerre hyperbolique. La prévention d'une telle guerre devient pour tous les acteurs du jeu diplomatique un objectif aussi évident que la défense des intérêts purement nationaux.

Selon la vue profonde et peut-être prophétique de Kant, l'humanité doit parcourir la voie sanglante des guerres pour accéder un jour à la paix. C'est à travers l'histoire que s'accomplit la répression de la violence naturelle, l'éducation de l'homme à la raison.

1. Kenneth W. THOMPSON, *Toward a theory of international politics*. American political science review. Vol. XLIX, n° 3, septembre 1955.

2. Ces lignes sont empruntées à un rapport de M. H. J. MORGENTHAU intitulé « L'importance théorique et pratique d'une théorie des relations internationales » (p. 5).

3. B. H. M. VLEKKE, *on the study of international political science*. The David Davies Memorial Institute of International Studies, Londres (s. d.).

4. Il va de soi que, dans cette signification abstraite, l'homme d'Etat, le ministre des Affaires étrangères, le Premier ministre, le chef de l'Etat sont aussi, dans certaines de leurs conduites, des ambassadeurs. Ils représentent l'unité politique en tant que telle.

5. Karl von CLAUSEWITZ, *De la Guerre,* liv. II, chap. IV, p. 45. Les références se rapportent à l'édition publiée par les Editions de Minuit, Paris, 1950.

PREMIÈRE PARTIE

Théorie CONCEPTS ET SYSTÈMES

CHAPITRE PREMIER

STRATÉGIE ET DIPLOMATIE ou de l'unité de la politique étrangère

« **L**A guerre est un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté[1]. » Cette définition célèbre de Clausewitz nous servira de point de départ : elle n'est pas moins valable aujourd'hui qu'au moment où elle fut écrite. La guerre, en tant qu'acte social, suppose des volontés aux prises, c'est-à-dire des collectivités politiquement organisées. Chacune d'elles veut l'emporter sur l'autre. « La violence, c'est-à-dire la violence physique (car il n'existe pas de violence morale en dehors des concepts de l'Etat et de la loi), est donc le moyen, la fin est d'imposer notre volonté[2]. »

I. Guerre absolue et guerres réelles.

De cette définition, Clausewitz déduit la tendance de la guerre à monter aux extrêmes ou encore à prendre sa forme absolue. La raison profonde en est ce que l'on appellera la *dialectique de la lutte*.

« La guerre est un acte de violence et il n'y a pas de limite à la manifestation de cette violence. Chacun des adversaires fait la loi de l'autre, d'où résulte une action réciproque qui, en tant que concept, doit aller aux extrêmes[3]. » Qui refuserait le recours à certaines brutalités doit craindre que l'adversaire ne prenne un avantage en écartant tout scrupule. Les guerres entre pays civilisés ne sont pas nécessairement moins cruelles que les guerres entre peuplades sauvages. Car la cause profonde de la guerre, c'est l'intention hostile, non le sentiment d'hostilité. La plupart du temps, quand l'intention hostile est donnée des deux côtés, les passions, la haine ne tardent pas à animer les combattants mais, en théorie, une grande guerre sans haine est concevable. Tout au plus peut-on dire, à propos des peuples civilisés, que « l'intelligence tient une plus large place dans leur conduite de la guerre et qu'elle leur a appris à employer la force de manière plus efficace que par cette brutale manifestation de l'instinct [4] ». Il reste que la volonté de détruire l'ennemi, inhérente au concept de la guerre, n'a nullement été entravée ou refoulée par les progrès de la civilisation.

Le but des opérations militaires, dans l'abstrait, est de désarmer l'adversaire. Or, puisque « nous voulons forcer l'adversaire par un acte de guerre à exécuter notre volonté, il faut soit le désarmer réellement, soit le placer dans une condition telle qu'il se sente menacé de cette probabilité ». Mais l'adversaire n'est pas une « masse morte ». La guerre est le choc de deux forces vives. « Tant que je n'ai pas battu l'adversaire, je peux craindre qu'il ne m'abatte. Je ne suis pas mon propre maître, car il me dicte sa loi comme je lui dicte la mienne[5]. »

La guerre n'est gagnée qu'au moment où l'adversaire se soumet à notre volonté. Or, à la rigueur, on mesure les moyens dont il dispose et l'on proportionne son propre effort en conséquence. Mais la volonté de résistance n'est pas susceptible d'être mesurée. L'adversaire fait de même, et chacun augmentant sa mise pour tenir compte de la volonté hostile, la compétition va, une fois de plus, aux extrêmes.

Cette dialectique de la lutte est purement abstraite, elle ne s'applique pas aux guerres réelles, telles qu'elles se déroulent dans l'histoire, elle met au jour ce qui se passerait, dans un duel instantané, entre des adversaires uniquement définis par l'hostilité réciproque et par la volonté de vaincre. En même temps, cette dialectique abstraite nous rappelle ce qui risque effectivement de se produire chaque fois que la passion ou les circonstances rapprochent une lutte historique du modèle idéal de la lutte et, du même coup, de la guerre absolue.

Dans le monde réel, « la guerre n'est pas un acte isolé, surgi brusquement et sans connexion avec la vie antérieure de l'Etat ». Elle ne consiste pas en une « décision unique ou en plusieurs décisions simultanées ». Elle « n'entraîne pas une décision complète par elle-même »[6]. Les adversaires se connaissent à l'avance, ils se font une idée approximative de leurs ressources respectives, voire même de leur volonté respective. Les forces de chacun des adversaires ne sont jamais tout entières rassemblées. Le sort des nations ne se joue pas en un seul instant[7]. Les intentions de l'ennemi, en cas de victoire, n'entraînent pas toujours un désastre irréparable pour le vaincu. Dès qu'interviennent ces considérations multiples — la substitution d'adversaires réels à l'idée pure de l'ennemi, la durée des opérations, les intentions vraisemblables des belligérants — l'action guerrière change de nature : elle n'est plus action technique — accumulation et emploi de tous les moyens en vue de vaincre et de désarmer l'adversaire —, elle devient action aventureuse, calcul des probabilités en fonction des informations accessibles aux partenaires-adversaires du jeu politique.

La guerre est un jeu. Elle exige à la fois courage et calcul, jamais le calcul n'y exclut le risque, à tous les niveaux l'acceptation du danger se manifeste tour à tour en prudence et en audace. « Il s'y mêle d'emblée un jeu de possibilités et de probabilités, de bonne et de mauvaise fortune, qui se poursuit le long de chaque fil, gros ou mince, dont est tissée sa trame, ce qui fait de la guerre l'activité humaine qui ressemble le plus à un jeu de cartes[8]. »

« La guerre reste pourtant un moyen sérieux en vue d'un but sérieux. » L'élément initial, animal autant qu'humain, est l'animosité qu'il faut considérer comme une impulsion naturelle aveugle. L'action guerrière elle-même, deuxième élément, comporte un jeu de probabilités et de hasards qui font d'elle « une libre activité de l'âme ». Mais un troisième élément s'y ajoute qui commande finalement les deux autres : la guerre est un acte politique, elle surgit d'une situation politique et résulte d'un motif politique. Elle appartient par nature à l'entendement pur parce qu'elle est un instrument de la politique. L'élément passionnel intéresse surtout le peuple, l'élément aléatoire le commandant et son armée, l'élément intellectuel le gouvernement et c'est ce dernier élément qui est décisif et qui doit commander l'ensemble.

La formule fameuse de Clausewitz « la guerre n'est pas seulement un acte politique mais un véritable instrument de la politique, une poursuite de relations politiques, une réalisation de celles-ci par d'autres moyens » [9] n'est donc à aucun degré l'expression d'une philosophie belliciste, elle est la simple constatation d'une évidence : la guerre n'est pas une fin en elle-même, la victoire militaire n'est pas le but en soi. Le commerce entre nations ne s'arrête pas le jour où la poudre commence de parler, la phase belliqueuse s'insère dans une continuité de relations toujours commandées par les intentions des collectivités les unes à l'égard des

autres.

La subordination de la guerre à la politique comme de l'instrument à la fin, implicite dans la formule de Clausewitz, fonde et justifie la distinction de la guerre absolue et des guerres réelles. L'ascension aux extrêmes est d'autant plus à craindre, les guerres réelles risquent d'autant plus de se rapprocher de la guerre absolue que la violence échappe à la direction du chef d'Etat. La politique semble disparaître lorsqu'elle se donne pour but unique la destruction de l'armée ennemie. Même en ce cas, la guerre prend la forme qui résulte du dessein politique. Que la politique soit visible ou non dans l'action guerrière, celle-ci demeure dominée par la politique si l'on définit celle-ci comme « l'intelligence de l'État personnifié ». C'est encore la politique, c'est-à-dire la considération globale de toutes les circonstances par les hommes d'Etat, qui décide, à tort ou à raison, de se donner pour seul objectif la destruction des forces armées de l'ennemi, sans égard pour les objectifs ultérieurs, sans réflexion sur les conséquences probables de la victoire elle-même.

Clausewitz est un théoricien de la guerre absolue, non un doctrinaire de la guerre totale ou du militarisme, de même que Walras est un théoricien de l'équilibre, non un doctrinaire du libéralisme. L'analyse conceptuelle, visant à dégager l'essence d'un acte humain, a été confondue, par erreur, avec la détermination d'un objectif. Clausewitz, il est vrai, semble parfois admirer la guerre qui tend à réaliser pleinement sa nature, et réserver son mépris aux guerres imparfaites du XVIIIe siècle où manoeuvres et négociations réduisaient au minimum les engagements, la brutalité, la fureur des combats. Mais, à supposer que ces sentiments percent ici et là, ils expriment de simples émotions. Clausewitz éprouve devant la guerre poussée à l'extrême une sorte d'horreur sacrée, de fascination, comparable à celle que les catastrophes cosmiques éveillent dans l'âme. La guerre dans laquelle les adversaires vont jusqu'au bout de la violence, afin de vaincre la volonté ennemie qui obstinément résiste, est, aux yeux de Clausewitz, grandiose et horrible à la fois. Chaque fois que de grands intérêts seront aux prises, la guerre se rapprochera de sa forme absolue. Philosophe, il ne s'en félicite ni ne s'en indigne. Théoricien de l'action raisonnable, il rappelle aux chefs de guerre et de paix le principe que les uns et les autres doivent respecter : le primat de la politique, la guerre n'étant qu'un instrument au service de buts fixés par la politique, un moment ou un aspect des relations entre Etats, chaque Etat devant obéir à la politique, c'est-à-dire à l'intelligence des intérêts durables de la collectivité.

Convenons d'appeler stratégie la conduite d'ensemble des opérations militaires, convenons d'appeler diplomatie la conduite du commerce avec les autres unités politiques. Stratégie et diplomatie seront toutes deux subordonnées à la politique, c'est-à-dire à la conception que la collectivité ou ceux qui en sont responsables se font de « l'intérêt national ». En temps de paix, la politique se sert des moyens diplomatiques, sans exclure le recours aux armes, au moins à titre de menace. En temps de guerre, la politique ne donne pas congé à la diplomatie, puisque celle-ci conduit les relations avec les alliés et les neutres et qu'implicitement elle continue d'agir à l'égard de l'ennemi, soit qu'elle le menace d'écrasement, soit qu'elle lui ouvre une perspective de paix.

Nous considérons ici « l'unité politique » comme un acteur, éclairé par l'intelligence et mû par la volonté. Chaque Etat est en relation avec d'autres ; tant que les Etats restent en paix, ils doivent parvenir, vaille que vaille, à vivre

ensemble. Faute de recourir à la violence, ils tentent de se convaincre. Le jour où ils se combattent, ils tentent de se contraindre. En ce sens, la diplomatie peut être dite l'art de convaincre sans employer la force, la stratégie l'art de vaincre aux moindres frais. Mais la contrainte est aussi un moyen de convaincre. Une démonstration de force fait céder l'adversaire, elle symbolise la contrainte possible plutôt qu'elle n'accomplit réellement la contrainte. Qui possède une supériorité d'armements en temps de paix, convainc l'allié, le rival ou l'adversaire sans avoir à faire usage de ses armes. Inversement, l'Etat qui s'est acquis une réputation d'équité ou de modération a meilleure chance d'atteindre ses fins sans aller jusqu'au bout de la victoire militaire. Même en temps de guerre, il convaincra plus qu'il ne contraindra.

La distinction de la diplomatie et de la stratégie est toute relative. Ces deux termes sont les aspects complémentaires de l'art unique de la politique — art de gérer le commerce avec les autres Etats au mieux de « l'intérêt national ». Si, par définition, la stratégie, conduite des opérations militaires, ne joue pas quand les opérations n'ont pas lieu, les moyens militaires sont partie intégrante des instruments qu'utilisent les diplomates. En sens contraire, la parole, les notes, les promesses, les garanties, les menaces appartiennent à l'arsenal du chef d'Etat en guerre à l'égard des alliés, des neutres, voire des ennemis du jour, c'est-à-dire des alliés d'hier ou de demain.

La dualité complémentaire de l'art de convaincre et de l'art de contraindre est l'image d'une dualité plus essentielle encore, que révèle la définition initiale de Clausewitz : la guerre est une épreuve de volontés. Humaine en tant qu'épreuve de volontés, la guerre comporte, par nature, un élément psychologique qu'illustre la formule célèbre : n'est vaincu que celui qui se reconnaît tel. La seule chance qu'avait Napoléon de vaincre, écrit Clausewitz, c'était qu'Alexandre s'avouât vaincu après la prise de Moscou. Si Alexandre ne perdait pas courage, Napoléon à Moscou, apparemment vainqueur, était déjà virtuellement vaincu. Le plan de guerre de Napoléon était le seul possible, mais il était fondé sur un pari que la constance d'Alexandre fit perdre à l'empereur des Français. Les Anglais sont vaincus, hurlait Hitler en juillet 1940, mais ils sont trop bêtes pour s'en rendre compte. Ne pas s'avouer vaincus était effectivement pour les Anglais la condition première du succès final. Courage ou inconscience, peu importe : il fallait que la volonté anglaise résistât.

Dans la guerre absolue, où la violence poussée à l'extrême aboutit au désarmement ou à la destruction d'un des adversaires, l'élément psychologique finit par s'effacer. Mais il s'agit là d'un cas limite. Toutes les guerres réelles mettent aux prises des collectivités dont chacun s'unit et s'exprime en une volonté. A cet égard, elles sont toutes des guerres psychologiques.

2. Stratégie et but de guerre.

La relation de la stratégie et de la politique s'exprime par une double formule : *«* La guerre doit correspondre entièrement aux intentions politiques et la politique doit s'adapter aux moyens de guerre disponibles[10]. » En un sens, les deux parties de la formule peuvent sembler contradictoires puisque la première subordonne la conduite de la guerre aux intentions politiques et la deuxième fait dépendre les intentions politiques des moyens disponibles. Mais la pensée de Clausewitz et la

logique de l'action ne prêtent pas au doute : la politique ne peut pas déterminer les objectifs abstraction faite des moyens dont elle dispose et, d'autre part, « elle ne pénètre pas profondément dans les détails de la guerre : on ne poste pas des sentinelles, on n'envoie pas de patrouilles pour des motifs politiques. Mais son influence est tout à fait décisive sur le plan d'ensemble d'une guerre, d'une campagne et même souvent d'une bataille [11] ». Des exemples illustreront la portée de ces propositions abstraites.

La conduite de la guerre exige la détermination d'un plan stratégique : « toute guerre doit être avant tout comprise d'après la probabilité de son caractère et de ses traits dominants, tels qu'on peut les déduire des données et des circonstances politiques [12] ». En 1914, tous les belligérants se trompèrent sur la nature de la guerre qu'ils allaient livrer. D'aucun côté, les états-majors ou les ministères n'avaient conçu ou préparé la mobilisation des industries ou des populations. Ni les empires centraux ni les Alliés n'avaient escompté un conflit prolongé, dont l'issue serait décidée par les ressources supérieures de l'un des deux camps. Les généraux s'étaient lancés dans une guerre « fraîche et joyeuse », convaincus que les premiers engagements seraient décisifs comme ils l'avaient été en 1870. Une stratégie d'anéantissement donnerait la victoire et les hommes d'Etat du parti vainqueur dicteraient souverainement les termes de la paix à l'ennemi vaincu.

Quand la victoire française de la Marne et la stabilité des fronts à l'est et à l'ouest eurent dissipé l'illusion d'une guerre courte, la politique aurait dû reprendre ses droits puisqu'elle ne disparaît qu'au moment du paroxysme guerrier, quand la violence est déchaînée sans réserves et que chacun des belligérants ne songe qu'à être physiquement le plus fort. Effectivement, la politique n'a cessé d'être active, entre 1914 et 1918, mais, surtout du côté des Alliés, elle semble n'avoir eu d'autre fin que de nourrir la guerre elle-même. La victoire que les Alliés avaient cherchée d'abord par l'emploi d'une stratégie d'anéantissement, ils tentèrent de la remporter ensuite grâce à une stratégie d'usure. Mais, à aucun moment, ils ne s'interrogèrent sérieusement sur les objectifs qu'ils avaient une chance d'atteindre sans victoire absolue : le désarmement de l'ennemi, la paix dictée et non négociée devinrent le but suprême de la guerre. Celle-ci se rapprocha de sa forme absolue, dans la mesure même où les hommes d'État abdiquaient au profit des chefs d'armées et substituaient aux buts politiques, qu'ils étaient incapables de déterminer, un but strictement militaire, la destruction des armées ennemies.

Il se peut que cette démission de la politique ait été inévitable en fonction des circonstances. L'Allemagne aurait-elle jamais renoncé à l'Alsace-Lorraine à moins d'y être contrainte par la défaite ? Aurait-on pu faire accepter à l'opinion française une paix de compromis, sans annexion ni indemnités, après tant de sacrifices imposés aux peuples et tant de promesses prodiguées par les gouvernants ? Les traités secrets, conclus entre les Alliés, consacraient tant de revendications et consignaient tant de promesses solennelles que toute velléité de négociations sans victoire risquait de désagréger la fragile coalition des futurs vainqueurs. Enfin, les hostilités elles-mêmes créaient un fait nouveau, ineffaçable, qui bouleversait la conjoncture antérieure : le statut de l'Europe entière semblait remis en question et les hommes d'Etat ne croyaient pas que le retour au *statu quo ante* offrît une chance de stabilité.

Peut-être les grandes guerres sont-elles précisément celles qui, en raison des passions déchaînées, finissent par échapper aux hommes qui ont l'illusion de les diriger. Rétrospectivement, l'observateur n'aperçoit pas toujours les intérêts qui auraient justifié les passions et exclu le compromis. Peut-être, comme je suis tenté de le croire, est-ce la nature même de la bataille industrialisée qui finit par communiquer aux masses une fureur haineuse et par inspirer aux hommes d'Etat le désir de bouleverser la carte du Vieux Continent. Le fait est que la première guerre du siècle illustre le glissement vers la forme absolue d'une guerre dont les belligérants sont incapables de préciser l'enjeu politique.

La substitution de l'objectif militaire — la victoire — à des objectifs de paix apparaît avec encore plus d'éclat dans la Deuxième Guerre mondiale. Le général Giraud, soldat qui n'avait pas médité Clausewitz, répétait en 1942 : un seul but, la victoire. Mais le plus grave est que le président Roosevelt, pour n'avoir pas prononcé cette phrase, agit comme s'il la tenait pour vraie. La destruction aussi rapide que possible des forces armées de l'ennemi devint l'impératif suprême auquel fut subordonnée la conduite des opérations. En exigeant la capitulation inconditionnelle, un chef de guerre civil témoignait naïvement de son incompréhension des liens entre stratégie et politique.

La capitulation inconditionnelle répondait à la logique de la Guerre de Sécession. Ce qui était devenu l'enjeu de la guerre, c'était l'existence des Etats-Unis, l'interdiction faite aux Etats de quitter la Fédération. La victoire des Nordistes entraînait l'anéantissement de la Confédération. L'exigence de la capitulation sans conditions avait une signification rationnelle, qu'elle s'adressât aux chefs politiques de la Confédération ou au général Lee, commandant des dernières armées sudistes. Rien de pareil dans le cas de l'Allemagne : ni les Soviétiques ni les Américains ne visaient à supprimer l'existence étatique de l'Allemagne. La suspension temporaire de cette existence comportait autant d'inconvénients que d'avantages pour les vainqueurs. En tout cas, la stratégie, se donnant pour seul objectif la destruction des forces armées allemandes et la capitulation inconditionnelle du Reich, prêtait à trois critiques.

Il est admis que mieux vaut gagner aux moindres frais (la formule a, dans la stratégie, une signification analogue à celle de la formule du moindre prix en économie). Exiger la capitulation inconditionnelle incitait le peuple allemand à une résistance désespérée. Les digigeants américains voulaient éviter, disaient-ils, la répétition de ce qui s'était passé en 1918-1919, les protestations allemandes contre la violation des promesses contenues dans les « 14 points » du président Wilson. En fait, ces protestations n'avaient été pour rien ou presque dans la faillite de la paix de Versailles. La victoire alliée de 1918 avait été stérile parce que la guerre elle-même avait déchaîné des forces révolutionnaires et que les Anglo-Saxons n'avaient pas voulu défendre le statut qu'ils avaient contribué à établir. En laissant deviner le sort qui serait réservé à l'Allemagne vaincue, les Américains n'auraient pas aliéné leur liberté de manœuvre et ils se donnaient une chance supplémentaire de vaincre sans aller jusqu'au bout de la violence.

La manière de remporter la victoire militaire influe inévitablement sur le cours des événements. Il n'était pas indifférent que l'Europe fût libérée en 1944, à partir de l'Est, du Sud ou de l'Ouest. Il n'importe pas de spéculer sur ce qui se serait passé au cas où les armées anglo-américaines auraient débarqué dans les Balkans. Ce plan

était-il réalisable ? Quelle aurait été la réaction de Staline ? Il demeure erroné, au niveau de la théorie, que la décision américaine ait été commandée par le souci exclusif de détruire le gros de l'armée allemande et que la considération des conséquences politiques de l'une et de l'autre méthode ait été tenue par Roosevelt et ses conseillers comme une intrusion illégitime de la politique dans la stratégie.

Enfin, toute conduite de la guerre, à l'intérieur d'une coalition, doit tenir compte des rivalités potentielles entre alliés en même temps que de l'hostilité actuelle à l'égard de l'ennemi. Une distinction radicale s'impose, me semble-t-il, entre *alliés permanents* et *alliés occasionnels*. Peuvent être considérés alliés permanents les Etats qui, quelle que soit l'opposition de certains de leurs intérêts, ne conçoivent pas, dans l'avenir prévisible, qu'ils puissent se trouver dans des camps opposés. Grande-Bretagne et États-Unis sont, au XXe siècle, *alliés permanents*, la classe politique anglaise ayant sagement décidé que, le jour où l'Angleterre perdrait la maîtrise des mers, la *pax americana* était le seul substitut acceptable à la *pax britannica*. France et Grande-Bretagne auraient dû, à partir de 1914, se considérer réciproquement comme alliés permanents. La Grande-Bretagne aurait dû regarder, peut-être avec agacement mais sans inquiétude ni ressentiment, un excès, temporaire et fragile, de puissance française. Le renforcement d'un allié permanent ne doit pas susciter inquiétude ou jalousie.

Le renforcement d'un allié occasionnel, au contraire, est, en tant que tel, une menace à terme. Des alliés occasionnels, en effet, n'ont d'autre lien qu'une commune hostilité à l'égard d'un ennemi, capable d'inspirer une crainte suffisante pour surmonter les rivalités qui opposaient la veille et qui opposeront de nouveau le lendemain des Etats provisoirement amis. Il se peut, d'ailleurs, que ces alliés occasionnels soient, en profondeur, des ennemis permanents : nous entendons par là des Etats qui, en raison de leur place sur l'échiquier diplomatique ou de leur idéologie, sont voués à se combattre. Roosevelt, refusant de conduire la guerre aussi en fonction de l'après-guerre, rêvant d'un directoire à trois (ou à deux) de l'univers, dénonçant les empires français et anglais plutôt que l'empire soviétique, confondait un allié occasionnel avec un allié permanent et se dissimulait à lui-même l'hostilité essentielle, cachée sous une coopération temporaire.

Les conséquences désastreuses de la guerre hyperbolique furent, après coup, attribuées pour une part à l'obsession de la victoire militaire à tout prix et par n'importe quel moyen. Peut-être les défaites politiques des Occidentaux, succédant par deux fois au triomphe des armes (défaite par la tentative de revanche du vaincu, la première fois, par le renforcement excessif de l'allié occasionnel — ennemi permanent, de l'autre), ont-elles contribué à rendre aux hommes d'Etat conscience de la primauté de la politique. La guerre de Corée offre un exemple contraire, presque pur, d'une guerre conduite à chaque instant en fonction de la politique et jamais en vue de la seule victoire militaire. Quand le général Mac Arthur proclama : « Il n'y a pas de substitut à la victoire [13] », il sembla prendre à son compte la conception qui avait été celle de Roosevelt, se donner pour but la destruction des forces armées de l'ennemi et une paix dictée après le désarmement de celui-ci.

Le président Truman et ses conseillers hésitèrent sur les objectifs politiques qu'ils devaient s'assigner. Le but devait-il être seulement de repousser l'agression nord-coréenne et de rétablir le *statu quo ante*, c'est-à-dire le partage de la Corée selon une ligne tracée à la hauteur du 38e parallèle, ou l'unification des deux Etats coréens,

conformément à un vote des Nations unies ? Il va de soi que tous les dirigeants américains auraient préféré ce deuxième objectif au premier mais, au rebours de ce qui s'était passé au cours des deux grandes guerres, ils ne partaient pas de l'impératif : victoire militaire, pour en déduire les conséquences (mobilisation totale, recrutement d'alliés, combat impitoyable, etc.), ils partaient de l'impératif : ne pas transformer la guerre locale en guerre générale, et ils se demandaient quels objectifs étaient accessibles dans le cadre tracé par le refus d'élargissement du conflit.

Après le débarquement d'Imchon et la destruction des armées nord-coréennes, le président Truman, suivant le conseil du général MacArthur qui ne croyait pas à l'intervention chinoise, prit le risque du franchissement du 38e parallèle. L'intervention des « volontaires » chinois entraîna une première extension des hostilités. La Chine devint un belligérant non officiel, mais les dirigeants américains se donnèrent une fois de plus pour objectif la limitation du conflit, dont la limitation du théâtre des opérations fut la projection spatiale et comme le symbole. Une dernière fois, la question posée, au printemps de 1951, fut celle des objectifs accessibles sans amplification de la guerre. Bientôt cette question même fut abandonnée et, renonçant à une victoire locale ou partielle, les dirigeants américains n'eurent plus d'autre ambition que d'obtenir une paix qui équivalait pratiquement à un retour au *statu quo ante.*

Qui serait le vainqueur ? Les Américains parce qu'ils avaient repoussé l'agression nord-coréenne ? Les Chinois parce qu'ils avaient repoussé la tentative américaine de liquider la République populaire de Corée du Nord ? N'ayant pas été vaincus par la première puissance du monde, les Chinois avaient gagné en prestige. Mais les Américains avaient confirmé la valeur des garanties qu'ils distribuaient aux quatre coins de la planète et témoigné avec éclat qu'ils ne toléreraient pas les agressions ouvertes (franchissement des frontières par les armées régulières). Il n'est pas démontré que la volonté américaine de limitation du conflit interdît des succès militaires locaux (avec deux ou trois divisions de plus, peut-être la VIIIe armée aurait-elle pu, non désarmer la Chine communiste, mais défaire les « volontaires » chinois).

Le contraste entre la conduite essentiellement politique de la guerre de Corée et la conduite essentiellement militaire des deux guerres mondiales ne s'explique pas uniquement par les erreurs des hommes. La conduite de la deuxième guerre a été essentiellement politique, je veux dire dictée par la considération des conséquences lointaines des hostilités et de la victoire, *du côté soviétique.* C'est du côté américain que l'on a voulu ignorer si le monde qui sortirait d'une victoire militaire totale serait conforme aux intérêts durables des Etats-Unis. Il n'est évidemment pas démontré qu'il aurait suffi de penser juste pour éviter les effets déplorables du triomphe, à savoir le renforcement excessif de l'allié occasionnel — ennemi permanent, l'affaiblissement excessif de l'ennemi actuel — allié futur contre l'allié devenu trop puissant. La nature de chaque guerre dépend de circonstances multiples que le stratège doit comprendre mais qu'il ne dépend pas toujours de lui de modifier.

Il se peut qu'à partir de 1915 la première guerre devait suivre son cours jusqu'au bout, les chefs d'Etat d'un camp et de l'autre étant incapables de formuler et de faire accepter aux peuples les termes d'une paix de compromis. Il se peut qu'avec ou sans capitulation inconditionnelle, Hitler aurait réussi à entraîner le peuple allemand

jusqu'au crépuscule des dieux de la race et du sang. Il se peut qu'avec ou sans accord de Yalta, l'Union soviétique serait intervenue en Extrême-Orient et aurait recueilli les fruits de la victoire remportée par les forces américaines. Il reste que, ni en Europe ni en Asie, les stratèges américains n'ont subordonné la conduite des opérations contre l'ennemi et des relations avec l'allié occasionnel à la considération des objectifs qu'ils voulaient atteindre par la guerre. Les stratèges ne savaient pas quelle Europe et quelle Asie répondraient à l'intérêt américain. Ils ne savaient pas si le Japon ou l'Allemagne était l'ennemi ou un *certain* Japon ou une *certaine* Allemagne.

Il ne suffit pas de déterminer l'objectif, l'allié, l'ennemi pour profiter de la victoire. Mais si l'intelligence de l'Etat n'a pas déterminé clairement les buts, discerné la vraie nature des ennemis et des alliés, le triomphe des armes ne sera que par accident une victoire authentique, c'est-à-dire politique.

3. Gagner ou ne pas perdre.

Le choix d'une stratégie dépend à la fois des buts de guerre et des moyens disponibles. Nous venons d'analyser des exemples extrêmes de guerres livrées, les unes en vue du seul succès militaire, les autres en vue d'éviter l'extension du conflit. Mais, entre ces cas extrêmes, se situent la plupart des guerres réelles où une stratégie est choisie en fonction et des possibilités militaires et des intentions.

Peut-être l'alternative suprême, au niveau de la stratégie, est-elle : « gagner ou ne pas perdre ». Une stratégie peut viser à vaincre décisivement les forces armées de l'ennemi, afin de dicter ensuite à l'ennemi désarmé les termes de la paix victorieuse. Mais, quand le rapport des forces exclut une telle éventualité, les chefs de guerre peuvent encore se proposer de ne pas perdre, en décourageant la volonté de vaincre de la coalition supérieure.

Les auteurs allemands (H. Delbrück) ont trouvé l'exemple privilégié d'une telle stratégie dans la guerre de Sept Ans. Frédéric II ne nourrissait pas l'illusion de vaincre les armées austro-russes, mais il comptait tenir assez longtemps pour que ses adversaires fussent moralement usés et que l'alliance se désagrégeât. On sait comment la mort d'un empereur provoqua effectivement un renversement de la politique russe. Le souvenir de cette bonne fortune s'était gravé si profondément dans la mémoire allemande que Goebbels, en apprenant la mort de Roosevelt, crut que le miracle de Frédéric II allait se répéter : l'alliance entre Etats-Unis et Union soviétique n'était-elle pas encore plus contraire à la nature des choses que celle de Saint-Pétersbourg et de Vienne ?

D'autres exemples, plus proches, illustreront la permanence du problème. Etant donné le rapport des forces, quel objet doit se proposer le stratège ? Telle fut, au fond, à partir de 1915-1916, l'interrogation à propos de laquelle se partagèrent généraux et hommes d'Etat allemands. Les empires centraux devaient-ils se donner pour fin une victoire qui leur permettrait de dicter souverainement les clauses de la paix ? Ou bien, la supériorité de forces étant acquise aux Alliés, les empires centraux devaient-ils renoncer à la victoire et borner leurs ambitions à une paix de compromis, fondée sur la reconnaissance, par les deux camps, de leur incapacité de l'emporter décisivement ?

Au rebours de ce qu'ont cru la plupart des Français, l'offensive de Verdun, dans le cadre de la stratégie du général von Falkenhayn, visait à user plutôt qu'à défaire l'armée française. Le commandement allemand comptait affaiblir celle-ci au point qu'elle fût incapable, durant le printemps et l'été de 1916, d'aucune entreprise de grande envergure. Sans inquiétude à l'ouest, l'armée allemande pourrait prendre l'offensive à l'est et y remporter des succès qui convaincraient les Alliés de traiter, si même ils ne les y contraignaient pas.

L'équipe suivante, Hindenburg-Ludendorff, choisit, au contraire, l'autre terme de l'alternative. Jusqu'au printemps de 1918, les armées allemandes tentèrent de forcer la décision. La Russie avait été mise hors de combat en 1917 ; les troupes américaines affluaient en Europe : le rapport des forces, encore favorable au début de 1918, devenait et allait devenir de plus en plus défavorable. Le haut état-major allemand tenta de vaincre avant l'entrée en ligne d'une armée américaine, encore intacte, aux effectifs inépuisables. Historiens et théoriciens (avant tout, H. Delbrück) se sont demandé si cette stratégie d'anéantissement ne constituait pas, dès 1917, une erreur. Les chefs de guerre n'auraient-ils pas dû économiser les moyens, limiter les pertes des armées allemandes afin de tenir le plus longtemps possible dans l'espoir que les Alliés se lasseraient de la lutte et se contenteraient d'une paix négociée ? Renonçant à contraindre, la stratégie aurait tâché, par des succès défensifs, de convaincre l'ennemi de renoncer, lui aussi, à son ambition de vaincre.

Un autre exemple plus frappant de cette dialectique de la victoire et de la non-défaite est celui du Japon en 1941. Comment l'Empire nippon, engagé depuis des années en une guerre interminable contre la Chine, a-t-il pu se lancer à l'assaut de toutes les positions européennes dans l'Asie du Sud-Est, défier simultanément la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, alors qu'il produisait à peine sept millions de tonnes d'acier par an et que les Etats-Unis en produisaient plus de dix fois davantage ? Quel était le calcul des chefs de guerre, responsables de cette extravagante aventure ?

Le calcul était le suivant : grâce à l'attaque par surprise sur Pearl Harbour, la flotte japonaise disposerait, durant quelques mois, d'une maîtrise des eaux, étendue au moins jusqu'à l'Australie. Armée et aviation pourraient conquérir Philippines, Malaisie, Indonésie et peut-être les avant-postes américains du Pacifique (Guam). Maître d'une zone immense, riche des gisements des principales matières premières, le Japon serait en mesure de s'organiser et de préparer sa défense. Aucun des plus exaltés, parmi les généraux ou les amiraux, n'imaginait l'entrée des troupes nippones à Washington et la paix dictée souverainement, après une victoire d'anéantissement sur les Etats-Unis. Les chefs japonais qui prirent la responsabilité de déclencher la guerre comptaient résister assez longtemps à la contre-offensive américaine pour lasser la volonté ennemie de vaincre (qui, d'après eux, devait être faible puisque les Etats-Unis étaient une démocratie).

Le calcul se révéla doublement faux : les sous-marins et les avions américains détruisirent en quatre années à peu près toute la flotte commerciale du Japon. Celui-ci était déjà radicalement battu avant même que les bombes américaines ne fissent flamber les villes et que Roosevelt ne payât l'entrée en guerre de l'Union soviétique (dont il aurait dû être prêt à payer l'abstention). Le calcul n'était pas moins faux en ce qui concerne la psychologie. Les démocraties cultivent souvent des idéologies pacifistes : elles ne sont pas toujours pacifiques. En tout cas, une fois en colère, les

Américains frappent dur : l'attaque sur Pearl Harbour donnait à la flotte japonaise une maîtrise temporaire des eaux asiatiques, mais elle rendait hautement improbable la renonciation des Etats-Unis à la victoire. Le succès du calcul militaire, durant la première phase, excluait le succès du calcul psychologique, relatif à la phase ultérieure. Non qu'une stratégie meilleure [14] fût offerte aux chefs nippons : aucune ne promettait raisonnablement la victoire dans une épreuve entre adversaires à ce point inégaux.

L'espoir de vaincre en usant la volonté ennemie prend une tout autre signification dans le cas des révolutions ou des guerres subversives. Les insurrections sont déclenchées par des minorités ou par des foules sans considération du « rapport des forces ». La plupart du temps, sur le papier, les rebelles n'ont aucune chance. Les détenteurs du pouvoir commandent à l'armée, à la police : comment des hommes sans organisation et sans armements l'emporteraient-ils ? Aussi bien, si le pouvoir obtient l'obéissance de ses serviteurs, ne l'emportent-ils pas. Mais les émeutiers parisiens, en 1830, en 1848, furent vainqueurs parce que ni les soldats de l'armée régulière ni, en 1848, la garde nationale ne semblèrent résolus à combattre et qu'abandonnés par une fraction de la classe politique, les souverains eux-mêmes perdirent courage, se hâtèrent d'abdiquer et de prendre le chemin de l'exil.

Les émeutes, que la faiblesse morale des armées transforme en révolutions, ne ressortissent pas à la théorie des relations internationales. Nous les avons évoquées parce que les guerres dites subversives présentent certains caractères des révolutions : avant tout, l'importance décisive des éléments psychologiques. Dans la guerre civile russe, entre le parti révolutionnaire et le parti conservateur, entre les bolcheviks, maîtres de l'Etat, et les généraux tenants d'une restauration, la volonté des minorités dirigeantes et l'état d'esprit des masses n'influaient pas moins sur l'issue que les ressources matérielles, à la disposition de l'un et l'autre camp. (Mais, en Espagne, c'est la supériorité matérielle de Franco qui détermina l'issue plus encore que la discorde dans le camp républicain.) Les Vendéens ne combattirent pas moins farouchement contre le pouvoir révolutionnaire que les Bleus pour le monde nouveau. Évitons les mythologies. Les rebelles aux mains nues sont irrésistibles quand les hommes du pouvoir ne peuvent ou ne veulent plus se défendre. Les armées russes du xixe siècle ou du XXe siècle rétablirent effectivement l'ordre à Varsovie ou à Budapest.

Les guerres que l'on appelle aujourd'hui « subversives », par exemple celle d'une population soumise à un régime colonial contre une puissance européenne, sont intermédiaires entre guerre civile et guerre étrangère. Si le territoire a été juridiquement intégré à celui de la métropole — ce qui est le cas de l'Algérie — la guerre, au regard de la loi inter-nationale, est tout d'abord civile (la souveraineté de la France sur l'Algérie était reconnue par tous les Etats) bien que les rebelles la considèrent comme étrangère dans la mesure même où ils veulent constituer une unité politique indépendante. Au Tonkin, en Annam, en Tunisie, au Maroc, pays qui n'étaient pas des colonies mais sur lesquels la France avait établi protectorat ou souveraineté, l'aspect « conflit international » l'emporte, même au regard du droit international, sur l'aspect « guerre civile ».

Nous rapprochons le problème que posent ces guerres subversives de ceux qui confrontent le stratège établissant son plan de guerre, parce que le chef rebelle comme le chef conservateur ont à trancher l'alternative ; *gagner ou ne pas perdre.*

Encore y a-t-il une différence : en 1916, en 1917, en 1918 encore, les commandants suprêmes, des deux côtés, nourrissaient l'espoir de détruire la capacité ennemie de résistance. Nivelle au printemps de 1917, Ludendorff au printemps de 1918 comptaient forcer la décision par une offensive directe. Tous deux rêvaient de victoire d'anéantissement dans le style napoléonien — victoire qui se déroba jusqu'au bout aux efforts des deux camps, l'usure de l'un, le renforcement de l'autre par les effectifs américains décidant de l'issue. Dans le cas d'une guerre subversive où l'un des camps détient l'administration et la police, assure l'ordre, mobilise des armées régulières, la disproportion des forces est telle que seul un des belligérants peut songer à un succès militairement total. Le parti conservateur a la volonté de vaincre, le parti rebelle la volonté de ne pas se laisser éliminer ou exterminer. Nous retrouvons la dissymétrie typique : l'un veut gagner et l'autre ne pas perdre.

Mais cette dissymétrie qui, formellement, ressemble à celle de la guerre de Sept Ans (Frédéric II contre une coalition écrasante), a, en profondeur, une tout autre signification. Frédéric pensait obtenir une paix de compromis le jour où ses adversaires auraient reconnu sinon l'impossibilité de le vaincre, du moins le coût et le temps qu'exigerait la victoire. N'ayant pas été vaincu, le roi de Prusse était relativement vainqueur à la fois parce qu'il gardait ses conquêtes antérieures et parce que son prestige grandissait à la mesure de son héroïsme. N'ayant pas été victorieuse, la coalition des grandes puissances traditionnelles admettait le nouveau venu sur un pied d'égalité. Mais si le parti rebelle — le Néo-Destour, l'Istiqlal — n'ayant pas été éliminé, prend le pouvoir et obtient l'indépendance, il a remporté politiquement une victoire totale puisqu'il a atteint son objectif, l'indépendance du pays, et que l'Etat protecteur ou colonisateur a fini par abandonner l'autorité qu'il s'était arrogée. En ce cas, il a suffi au rebelle de ne pas perdre militairement pour gagner politiquement. Mais pourquoi le conservateur accepte-t-il de perdre politiquement sans avoir perdu militairement ? Pourquoi doit-il vaincre décisivement (éliminer la rébellion) s'il veut ne pas perdre ?

Pour comprendre l'issue politique d'une lutte militairement indécise, il faut rappeler une autre dissymétrie du couple rebelle-colonisateur. Les nationalistes qui réclament l'indépendance de leur nation (qui a ou n'a pas existé dans le passé, qui vit ou ne vit pas dans le cœur des masses) sont plus passionnés que les gouvernants de l'Etat colonial. Au moins en notre siècle, ils croient à la sainteté de leur cause plus que leurs adversaires à la légitimité de leur domination. Il y a soixante ans, le Français ne doutait pas plus de la mission civilisatrice de la France que l'Anglais du *white man's burden.* Il doute aujourd'hui qu'il ait le droit moral de refuser aux populations d'Afrique et d'Asie une patrie (qui ne peut être la France), même si cette patrie n'est qu'un rêve, même si elle devait être incapable d'authentique indépendance.

Cette dissymétrie est confirmée par la modification du bilan colonial. Administrer un territoire, aujourd'hui, c'est prendre la responsabilité de la mise en valeur. Le plus souvent, cette responsabilité coûte plus que l'élargissement du marché ou l'exploitation des richesses naturelles ne rapportent. Comment s'étonner que le conservateur se lasse, quelque jour, de payer et le prix de la pacification et celui des investissements au bénéfice des populations qui le combattent ? La défaite, formellement totale (le rebelle a fini par arracher la souveraineté qu'il réclamait), n'est pas nécessairement ressentie comme telle par la nation naguère colonisatrice.

La simplicité apparente de l'enjeu — indépendance ou non — dissimule la complexité de la situation. Si l'indépendance du protectorat ou de la colonie était considérée par l'Etat impérial comme un mal absolu, une défaite irrémédiable, on reviendrait à la dualité élémentaire ami-ennemi. Le nationaliste — tunisien, marocain, algérien — serait l'ennemi, non pas *occasionnel* ni même *permanent,* pour reprendre les termes que nous avons définis plus haut, il serait l'ennemi *absolu*, celui avec lequel aucune réconciliation n'est possible, dont l'existence même est une agression et que, par conséquent, si l'on allait jusqu'au bout de la logique, on devrait exterminer. *Delenda est Carthago :* la formule est celle de l'inimitié absolue, l'inimitié de Rome et de Carthage ; l'une des deux cités est de trop. Si l'Algérie *doit* demeurer *définitivement* française, les nationalistes qui veulent une Algérie indépendante doivent être éliminés impitoyablement. Pour que des millions de musulmans deviennent français, au milieu du XXe siècle, il faut qu'ils ne puissent même plus rêver de nation algérienne et oublient les témoins « qui se firent égorger ».

Peut-être quelques Français auraient-ils voulu qu'il en fût ainsi : la réalité est moins logique, plus humaine. La puissance coloniale conçoit des modalités diverses de retrait, dont les conséquences ne sont pas équivalentes, et certaines de ces modalités sont éventuellement préférables au maintien par la force. Les intérêts de la métropole seront plus ou moins préservés selon les hommes qui exerceront l'autorité dans l'ex-colonie promue au rang d'Etat indépendant. Dès lors, la puissance impériale ne se heurte pas à un ennemi unique, clairement défini, *le nationaliste,* elle doit choisir, délimiter son ennemi. En Indochine, la stratégie occidentale aurait dû et probablement pu tenir pour ennemi le nationaliste-communiste mais non le nationaliste, hostile ou simplement indifférent au communisme. Cette décision aurait impliqué que la France ne tînt pas l'indépendance des Etats associés pour fondamentalement contraire à ses intérêts. La France aurait eu plus de chances de gagner la guerre en séparant communistes et nationalistes, en accordant à ces derniers l'essentiel de leurs revendications. Mais, au regard des officiers qui pensaient en termes d'empire, cette stratégie, soi-disant rationnelle, eût ressemblé à celle de Gribouille.

Dans les guerres dites subversives d'après 1945, la puissance conservatrice trouvait régulièrement en face d'elle trois sortes d'adversaires : les communistes, les nationalistes intransigeants (indépendance) et les nationalistes modérés qui acceptaient une méthode progressive et se contentaient parfois d'autonomie. Parmi les intransigeants, certains souhaitaient et d'autres rejetaient la collaboration avec l'Etat colonisateur. Les extrémistes dans l'immédiat étaient parfois des modérés à terme. Selon la conjoncture, selon les intentions dernières de la stratégie conservatrice, les trois groupes faisaient front commun ou se séparaient l'un de l'autre. Lorsque la puissance impériale a renoncé à la souveraineté, seuls demeurent ennemis les communistes et ceux des nationalistes qui souhaitent une rupture avec l'Occident. Le roi Mohammed V et M. Bourguiba, l'Istiqlal et le Néo-Destour peuvent être les souverains ou les partis d'Etats amis. Une fois de plus, l'ennemi d'hier est l'ami d'aujourd'hui. Il n'y a pas de politique raisonnable sans capacité d'oubli.

La conviction s'est répandue que la victoire des nationalistes était écrite à l'avance au livre des destinées, conforme au déterminisme de l'histoire. Des causes

multiples ont assuré la victoire des révolutionnaires d'Asie ou d'Afrique sur les empires européens. Mais, sur ce plan de l'analyse formelle, une remarque s'impose d'elle-même. L'inégalité de résolution, entre les adversaires, était plus marquée encore que l'inégalité de forces matérielles. La dissymétrie de volonté, d'intérêt, d'animosité, dans le dialogue belliqueux des conservateurs et des rebelles fut l'origine dernière de ce que les auteurs français appellent les défaites de l'Occident.

Aujourd'hui, suffit-il de volonté pour que le mouvement nationaliste soit arrêté ? Les données algériennes sont, à certains égards, comparables aux données tunisiennes et marocaines : là aussi la stratégie française hésite sur la définition de l'ennemi, portée tantôt à y inclure tous les nationalistes, tantôt au contraire à la limiter aux seuls militants du F.L.N. ou même aux « durs » du F.L.N. En Algérie aussi, la stratégie française connaît la difficulté de remporter une victoire militaire qui devrait être totale pour être incontestée et que la nature même d'une armée de guérilla, dispersée dans les djebels et ravitaillée de l'extérieur, interdit. Mais, à tous ces arguments classiques s'en oppose un autre : la guérilla peut encore moins l'emporter sur l'armée régulière. Si les gouvernants sont prêts à dépenser des centaines de milliards de francs par an aussi longtemps qu'il le faut, si l'armée trouve conforme à l'exercice normal du métier des armes la chasse aux partisans, si l'opinion métropolitaine s'accommode de ce conflit prolongé et consent aux sacrifices nécessaires, l'impossibilité de gagner apparaît — ce qu'elle est en vérité — bilatérale, aussi évidente pour les rebelles que pour les forces de l'ordre, tant les pertes de ceux-là sont plus élevées que celles de ces dernières.

En Algérie, les Français installés sur place ne semblent pas moins obstinés que les rebelles et ils ont communiqué leur obstination à une fraction des Français de la métropole. Que cette obstination change l'aboutissement n'est pas probable. Qu'elle change l'allure des événements ne prête pas au doute.

4. Conduite des engagements et stratégie.

La politique ne commande pas la seule conception de l'ensemble. Elle détermine, dans certains cas, la conduite d'une bataille, les risques qu'un chef d'armée doit accepter, les limites que le stratège doit fixer aux initiatives du tacticien.

Prenons encore des exemples pour illustrer ces formules. L'homme, qui commande une armée ou une flotte, ne peut pas plus se donner « pour seul but la victoire » que le général responsable d'un vaste théâtre d'opérations. Dans la fameuse bataille du Jutland, la dernière qui mit aux prises des escadres entières sans aviation, l'amiral Jellicoe n'oublia jamais un seul instant qu'il pouvait perdre ce jour-là non plus une bataille mais la guerre. En revanche, il n'avait nul besoin de détruire la flotte allemande pour obtenir le résultat stratégiquement nécessaire. Il devait repousser l'assaut de la flotte allemande visant à rompre le blocus, tout en conservant la supériorité numérique : du même coup, le seul succès, nécessaire à la victoire finale, était acquis. En bref, pour reprendre les expressions antérieurement employées, la flotte anglaise avait gagné dès lors qu'elle n'avait pas perdu. La flotte allemande avait perdu, du seul fait qu'elle n'avait pas gagné. La relation des forces n'était pas modifiée : les Alliés conservaient la maîtrise des mers.

En fonction de la perspective stratégique d'ensemble, l'amiral Jellicoe avait raison de ne pas pousser la poursuite de la flotte allemande au point d'exposer ses

bâtiments de ligne à une attaque de sous-marins ou de torpilleurs. Certes, la destruction de la flotte allemande aurait ajouté à la gloire de la *Royal Navy,* porté un coup au moral allemand, renforcé la confiance des Alliés, influé sur l'opinion des neutres. Mais ces profits étaient marginaux, secondaires, ils étaient dérisoires, en comparaison de la mise en péril de la flotte anglaise, indispensable à la maîtrise des mers, donc à l'existence même du camp occidental.

Au reste, cette prudence fut justifiée par la suite des événements. La flotte allemande n'exerça plus aucune influence sur le cours des hostilités. Elle avait gagné du prestige parce qu'elle avait livré une bataille indécise, remporté quelques succès techniques ou tactiques. Mais, si le chef de guerre se donne parfois la gloire pour suprême objectif, le chef militaire subordonné ne doit pas se donner d'autre objectif que celui qui s'accorde avec le plan de guerre.

En ce cas, la subordination de l'action locale à la conception stratégique est strictement militaire, sans référence à la politique. Il n'en va pas de même de la décision que les chefs de guerre allemands eurent à prendre à propos de la guerre sous-marine à outrance. Le mémoire rédigé à cette occasion par Max Weber est une admirable illustration du calcul politico-militaire qui s'impose en pareilles circonstances.

La question n'était pas tant de savoir si la guerre sous-marine sans restriction — la destruction des navires marchands sans avertissement — était conforme ou non au droit international : en fait, elle était contraire aux règles admises par les principaux Etats avant 1914, mais la conduite, par les Alliés, de la guerre sur mer (blocus à distance, armement camouflé des cargos) n'était pas non plus irréprochable. Sur le plan de la stricte rationalité, la première question était de savoir si la proclamation de la guerre sous-marine à outrance provoquerait une déclaration de guerre des États-Unis, si l'intervention américaine serait au moins retardée en l'absence d'une telle déclaration.

A supposer que cette déclaration entraînat effectivement l'intervention américaine, elle pouvait n'en être pas moins rationnelle si les sous-marins étaient capables d'assurer un contre-blocus efficace, d'empêcher ou de ralentir le transport en Europe d'une grande armée américaine, enfin si l'armée allemande était en mesure de vaincre avant que le poids de cette armée intacte se fît sentir sur le champ de bataille. Aucune des conditions ne fut réalisée. Les décisions stratégiques de l'équipe Hindenburg-Lüdendorff — guerre sous-marine à outrance, offensive sur le front occidental, maintien de forces relativement importantes pour garder les conquêtes à l'est — étaient sinon radicalement erronées, du moins exagérément aventureuses. Les chefs des empires centraux ont joué leur va-tout, ne reculant ni devant un défi aux Etats-Unis ni devant des offensives qui précipitaient la défaite irrémédiable si elles ne donnaient pas une victoire totale. Ajoutons, pour que le lecteur ne perde pas le sens de l'ironie historique, que la marine américaine pratiqua ce que l'on appelait en 1917 guerre sous-marine sans restriction, dès le premier jour des hostilités contre le Japon.

La limitation des opérations militaires en fonction des nécessités politiques, dont les généraux américains se plaignaient en Corée et les généraux français en Algérie, n'a en soi rien d'original. Il est probable que le bombardement des aérodromes de Mandchourie, en 1951 ou en 1952, n'aurait pas provoqué une extension du théâtre des opérations ou du nombre des belligérants. Mais le bombardement n'aurait pas

non plus modifié substantiellement le cours des hostilités, puisque les Mig chinois n'attaquaient pas les positions américaines et n'empêchaient pas les bombardiers américains de remplir leurs missions. De plus, au bombardement des aérodromes de Mandchourie, les Chinois auraient pu répliquer par un bombardement des ports de Corée, sinon des bases du Japon. La convention non écrite de cette guerre limitée comportait le respect réciproque des « zones de refuge », des « sanctuaires » en dehors du terrain sur lequel se déroulait la joute des deux Corées, soutenues respectivement par les Chinois et les Américains.

Quelque peu différent est le cas de la décision française à l'égard de la Tunisie (depuis 1955). Celle-ci est théoriquement neutre dans le conflit qui, au regard du droit international, n'est pas une guerre[15], entre le F.L.N. et les autorités françaises en Algérie. En fait, la Tunisie, sur le territoire de laquelle stationnent les troupes du F.L.N., ne se conduit pas en Etat neutre, elle aide les rebelles, ce qui est contraire à la coutume internationale du temps jadis mais conforme à la pratique des temps actuels. Juridiquement et moralement, la France serait en droit de répliquer au moins par des raids sur les bases des fellagha. Ce qui importe, c'est de savoir quelles seraient les conséquences, le coût et le rendement de tels raids.

Une invasion, même temporaire, de la Tunisie rendrait probablement inévitable le départ des restes de la « colonie française », elle obligerait le gouvernement de M. Bourguiba à rompre avec la France et à chercher des appuis ailleurs. Elle provoquerait la réprobation (justifiée ou non, peu importe) de l'opinion afro-asiatique, d'une fraction importante de l'opinion occidentale. Ces inconvénients politiques ne pourraient être balancés que par des avantages militaires, d'une portée incontestable. Or, pour détruire définitivement les bases logistiques du F.L.N. en Tunisie, il faudrait occuper durablement le pays (ce que l'état-major français ne souhaite pas, faute d'effectifs, en dehors de toute considération politique). Une occupation temporaire de la Tunisie, aux contrecoups politiques imprévisibles, modifierait peu les données fondamentales du conflit algérien.

Cette analyse vise moins à prouver une thèse qu'à rappeler une proposition générale. Rares sont, dans l'histoire moderne de l'Europe, les circonstances où les chefs ont eu liberté de faire tout ce qui leur paraissait efficace et utile sur le plan strictement militaire. Que les généraux doivent renoncer à certaines actions par souci de la légalité internationale, des alliés ou des neutres, est plutôt la règle que l'exception.

Peut-être sera-t-il bon d'envisager un dernier exemple de décision politico-militaire condamnée par l'événement, dont ministres et généraux se renvoient les uns les autres la responsabilité : la décision de défendre le Laos, puis d'organiser cette défense autour du camp retranché de Dien-Bien-Phu. La thèse du général malheureux est que la décision de défendre le Laos contre l'invasion du Viet-minh a été prise par le « chef de guerre », en l'espèce le gouvernement à Paris. Cette décision, continue le plaidoyer, impliquait l'établissement d'un camp retranché à Dien-Bien-Phu, seule position à partir de laquelle le Laos pouvait être défendu. Une fois de plus, il ne nous appartient pas d'analyser le cas en détail, autrement dit de déterminer si le camp de Dien-Bien-Phu constituait la seule application possible de la décision de défendre le Laos, si ce camp aurait pu être organisé de manière telle que la résistance eût une chance de succès, si ce camp enfin, en dépit des apparences, a rempli au moins une de ses fonctions, préserver la capitale du Laos et

détourner du delta tonkinois le gros des forces Viet-minh.

La polémique rétrospective, entre gouvernement et commandement militaire, relative au Laos ou à Dien-Bien-Phu nous intéresse doublement parce qu'elle touche deux aspects des rapports entre stratégie et politique. Il était, en effet, politiquement important de protéger le Laos, celui des « Etats associés » dont les gouvernants et la population étaient le moins hostiles à la France. La perte du Laos, militairement secondaire, aurait frappé durement le prestige français à travers toute l'Indochine, elle aurait symbolisé publiquement la faiblesse des armes françaises. Mais on aurait tort d'en conclure que, en cette occasion, considérations politiques et considérations militaires s'opposaient. Le souci du prestige, la signification morale d'un territoire ressortissent à l'ordre politique mais ils n'en constituent pas le tout. En n'importe quelle conjoncture, des arguments politiques partiels peuvent s'opposer à des arguments militaires partiels. Mais il ne s'agit pas là d'un conflit entre stratégie et diplomatie puisque aussi bien dans l'ordre militaire que dans l'ordre politique, il y a souvent des arguments *pour* et des arguments *contre* une certaine décision.

L'erreur serait de confondre des motifs *partiels* d'ordre politique avec l'ordre politique lui-même qui se définit essentiellement par la totalité, par le regard unifiant de l'intelligence. « La politique unit et concilie tous les intérêts de l'administration intérieure ainsi que ceux de l'humanité et de tout ce que l'esprit philosophique peut concevoir d'autre, car elle n'est en elle-même que le représentant de tous ces intérêts vis-à-vis des autres Etats[16]. » Ce qui a manqué aux gouvernants qui, à Paris, avaient le devoir de conduire la guerre d'Extrême-Orient, c'est la vue totale de la guerre elle-même, des intérêts qu'ils voulaient y sauvegarder, des buts qu'ils s'y proposaient. Une fois la victoire communiste acquise en Chine continentale, avaient-ils encore l'espoir de défaire le Viet-minh ? En cette hypothèse, ils méconnaissaient entièrement le rapport des forces. Voulaient-ils maintenir une demi-autorité française dans les Etats associés ou bien tenir ces derniers en dehors de la zone Viet-minh ? Si le premier terme de l'alternative était vrai, ils subordonnaient l'essentiel — limiter l'expansion communiste — à un objectif secondaire, modalité des relations entre la France et les Etats associés. Envisageaient-ils une négociation directe avec le Viet-minh ou une négociation élargie avec la Chine, l'Union soviétique et les Occidentaux ? En fonction d'une telle perspective stratégique, il eût été possible de préciser les moyens nécessaires et les gages à conserver à tout prix. Faute de cette perspective globale et d'objectifs définis, la politique tomba dans l'erreur indiquée par Clausewitz : « Si la politique exige de la guerre ce qu'elle ne peut donner, elle agit à l'encontre de ses principes : elle doit connaître l'instrument dont elle va se servir, et par conséquent savoir ce qui est naturel et absolument indispensable[17]. » En Indochine, pour parler encore avec Clausewitz, ce n'est pas « l'influence néfaste de la politique sur la conduite de la guerre » qu'il aurait fallu incriminer mais la politique elle-même. « Ce n'est que si la politique se promet des effets imprévisibles de certains moyens et mesures militaires » qu'elle exerce une influence pernicieuse sur la guerre en lui prescrivant une certaine marche. « Tout comme celui qui ne parle pas bien une langue dit quelquefois autre chose que ce qu'il voudrait dire, la politique donne souvent des ordres qui ne correspondent pas à ses intentions[18]. »

Le pire est que la politique ne donne pas d'ordre ou que chef politique et commandement militaire s'ignorent réciproquement. Ce dernier, en Indochine, décida l'établissement du camp retranché de Dien-Bien-Phu avant la convocation de

la conférence de Genève, alors qu'il en ignorait l'éventualité. La Conférence internationale bouleversait les données du problème, y compris les données militaires. Elle incitait le Viet-minh à un effort, si coûteux fût-il, pour remporter un succès spectaculaire à la veille des négociations. Elle aurait dû conseiller à l'état-major français une extrême prudence. Le Viet-minh *devait* chercher un succès spectaculaire comme le corps expéditionnaire français *devait,* à tout prix, lui en refuser l'occasion.

5. Diplomatie et moyens militaires.

Reprenons une des formules de Clausewitz que nous avons citée : la politique doit connaître l'instrument dont elle va se servir. Cette formule n'est pas moins vraie en temps de paix qu'en temps de guerre. Jusqu'à la guerre de Corée, la conduite des affaires extérieures de la République américaine oscillait d'un extrême à l'autre, obsédée par la seule victoire militaire en temps de guerre, indifférente aux considérations militaires en temps de paix. Alexis de Tocqueville avait déjà noté ce penchant à une double frénésie — peu de soldats en temps normal, peu de subtilité diplomatique quand la poudre parle — et il y avait vu l'expression de l'esprit démocratique.

La rationalité commande, tout au contraire, de songer à la paix, en dépit du vacarme des combats, de ne pas oublier la guerre, en dépit du silence des armes. Le commerce des nations est continu, la diplomatie et la guerre n'en sont que les modalités complémentaires, l'une ou l'autre dominant tour à tour, sans que jamais l'une s'efface entièrement au profit de l'autre, sinon dans les cas-limites soit d'inimitié absolue soit d'amitié ou de fédération totale.

L'indifférence militaire, en temps de paix, peut revêtir deux formes : l'une caractéristique, à notre époque, des Etats-Unis, et l'autre de la France. La première consiste à confondre le potentiel d'armements avec la force actuelle, à imaginer que les notes diplomatiques ont la même puissance de conviction, qu'elles soient appuyées par des statistiques de production sidérurgique ou par des flottes de cuirassés, de porte-avions et d'avions. A partir de 1931 et jusqu'à l'été de 1940, les Etats-Unis refusèrent tout à la fois de reconnaître les conquêtes japonaises et de s'opposer par la force à l'entreprise de conquête.

La deuxième modalité de diplomatie non accordée avec la stratégie, la modalité française, se caractérise par la contradiction entre la guerre que l'on se donne militairement les moyens de mener et la guerre que les accords diplomatiques obligent éventuellement à livrer. Entre 1919 et 1936, l'occupation ou le désarmement de la rive gauche du Rhin permettait à la France d'imposer sa volonté à l'Allemagne, pourvu qu'elle eût une volonté et le courage d'employer la force. Tant que l'armée française tenait les ponts sur le Rhin, elle avait, en cas de conflit, un avantage presque décisif. Elle était en mesure, dès les premiers jours des hostilités, de frapper au cœur l'arsenal industriel du Reich. En cette conjoncture militaire, les alliances de revers avec les pays sortis de la décomposition de l'empire austro-hongrois apportaient moins un appoint à la sécurité française qu'elles ne consacraient l'hégémonie de la France sur le Vieux Continent. L'Allemagne ouverte à l'ouest, ceinturée par des Etats hostiles à l'est et au sud, la France étendait sa puissance jusqu'aux frontières de l'Union soviétique. Mais, pour maintenir cette

prééminence, elle avait besoin d'une armée capable de mettre à profit offensivement la démilitarisation de la rive gauche du Rhin et d'interdire à la Reichswehr la réoccupation de cette zone militairement vitale. Au moment crucial, en mars 1936, le ministre de la guerre, comme le haut état-major, demandèrent une mobilisation complète avant de consentir à une réplique militaire. La France n'avait pas d'armée d'intervention et, en creusant la ligne Maginot, elle avait témoigné d'une attitude militairement défensive, qui répondait à l'esprit mais non aux nécessités d'une diplomatie conservatrice : pour maintenir le statut de Versailles et le système d'alliances en Europe balkanique et orientale, la France aurait dû être capable d'initiatives militaires afin d'empêcher la violation par l'Allemagne des clauses essentielles du traité de Versailles.

Une fois la Rhénanie réoccupée par la Reichswehr et celle-ci transformée en une armée de masse, les engagements pris par la France à l'égard de la Tchécoslovaquie, de la Pologne ou de la Roumanie changeaient de sens. La France promettait de s'opposer à une agression allemande par une guerre qui ne pouvait être qu'une guerre longue, sur le modèle de celle de 1914-1918. Si cette guerre éclatait, les alliés orientaux représentaient un appoint de forces, mais cet appoint même était précaire puisque ces pays, vulnérables, risquaient d'être recouverts par la vague allemande plus rapidement que ne l'avaient été la Serbie et la Roumanie au cours du précédent conflit. De plus, il était facile de présenter les engagements français comme impliquant le risque d'une guerre non inévitable. Après tout, Hitler ne serait-il pas satisfait le jour où il aurait, selon son idéologie, réuni tous les Allemands en un seul Reich ? (*ein Volk, ein Reich, ein Führer) ?*

Une diplomatie, qui prétend agir sans armée actuellement en état de combattre, une diplomatie qui dispose d'une armée incapable des missions exigées par les objectifs, ces deux manquements à la rationalité s'expliquent par la psychologie des gouvernants et des peuples autant que par des erreurs intellectuelles. Les Etats-Unis n'ont jamais eu, avant l'âge des bombardiers stsatégiques et des engins balistiques, de voisin à redouter. Ils avaient l'espace à conquérir sur les Indiens (les milices suffisaient) et sur la nature (à quoi bon des soldats ?). La politique dite de puissance était une invention des despotismes, un des aspects de la corruption européenne que l'on avait fuie. Le refus de reconnaître les changements territoriaux opérés par la force exprimait simultanément une idéologie confuse du droit, le désir de ne pas livrer de guerre et une obscure confiance dans le triomphe final de la moralité sur la violence.

Le désarmement américain de 1945, *bring the boys back,* fut le dernier épisode de cette politique (ou de cette non-politique) traditionnelle, le dernier symbole de la rupture radicale entre guerre et paix. Il avait fallu gagner la guerre : toutes autres affaires cessantes, le travail avait été fait, et bien fait. Le moment était venu de retourner à la vie civile, à l'industrie, au commerce, au sport, à ce qui occupe les citoyens d'une libre démocratie dès lors que les méchants ou les fous, les fascistes ou les impérialistes, ont été mis hors d'état de nuire.

La rupture française de l'unité politico-militaire avait, en France aussi, une cause psychologique. Le statut de Versailles était artificiel en ce sens qu'il ne traduisait pas le rapport véritable des forces le jour où la Grande-Bretagne et les Etats-Unis s'y déclaraient hostiles ou s'y montraient indifférents. Si l'Union soviétique et l'Allemagne réarmée s'unissaient pour le détruire, la France, avec ses seuls alliés

continentaux, n'avait pas la force de le sauver. Logiquement, cette précarité de l'ordre européen d'après 1918 aurait dû inciter la France à exploiter pleinement, à conserver le plus longtemps possible les avantages qu'elle devait à la victoire (désarmement de l'Allemagne, Rhénanie sans défense). La rationalité commandait une défense active, appuyée par la menace d'actions militaires (à moins d'une franche tentative pour apaiser l'Allemagne de Weimar [19] en lui donnant satisfaction). Mais le sentiment de l'infériorité potentielle agissait alors même qu'il existait encore une hégémonie de fait. L'organisation militaire reflétait le désir de sécurité et de repliement alors que la diplomatie se situait encore dans une constellation hégémonique.

La coordination de la diplomatie et de la stratégie prend un caractère inédit, depuis 1945, en raison de la pluralité des techniques de combat. Avant l'âge atomique, on n'imaginait guère d'employer des armes différentes selon les circonstances. Aujourd'hui, on ne conçoit pas d'employer en n'importe quelle guerre une bombe thermonucléaire ou même une arme atomique tactique. La nature du conflit déterminait naguère le volume des forces engagées et le coefficient de mobilisation des forces, actuelles ou potentielles. Elle détermine aujourd'hui le type d'armes utilisées.

De toute évidence, la conduite des guerres sera encore plus politique que dans le passé. Il n'est plus question de laisser aux chefs militaires toute licence de gagner la guerre, n'importe comment et à n'importe quel prix. La notion même de gagner n'est probablement plus la même et, en tout cas, la question du coût, qui s'est toujours posée, devient décisive : à quoi bon détruire l'ennemi si celui-ci vous a, dans le même temps, rendu la pareille ?

Disons, en généralisant, que toutes les questions d'hier continuent à se poser : quelle fraction des forces potentielles doit être, en permanence, mobilisée ? Quelles sont les éventualités stratégiques en fonction desquelles il faut organiser la préparation militaire ? Quelles sont les missions que la politique est susceptible, en diverses éventualités, de donner à l'armée ? Mais à ces questions classiques s'ajoutent désormais des questions originales : combien de types de guerres, distincts selon les armes utilisées, faut-il concevoir ? A combien de ces guerres un Etat peut-il se préparer ? Jusqu'à quel point les appareils militaires qui entreraient en action dans les diverses éventualités peuvent-ils être administrativement séparés ? Les mêmes troupes interviendraient-elles en cas de guerre totale, de guerre limitée avec armes atomiques, de guerre limitée avec armes classiques ? Une organisation de défense nationale a toujours été l'expression de la doctrine stratégique, mais les instruments de combat pouvaient être plus ou moins nombreux, maniés selon diverses méthodes : les chefs de guerre n'avaient pas à choisir entre des panoplies. La diversité des panoplies est, à l'heure présente, une évidence.

Du même coup, réapparaît sous une autre forme un danger, présent il y a un demi-siècle : la diplomatie risque d'être prisonnière, au moment crucial, de mécanismes militaires qu'il faut monter à l'avance, que les gouvernants demeurent libres de mettre ou non en mouvement, mais qu'ils ne peuvent plus modifier. Durant la semaine fatale de juillet 1914 qui précéda l'explosion, par deux fois, les chefs d'états-majors, en Russie et en Allemagne, expliquèrent aux souverains et à leurs conseillers qu'une certaine mesure était techniquement impossible. Le tsar

souhaitait une mobilisation partielle contre l'Autriche, mais une telle mobilisation n'avait pas été prévue, elle aurait bouleversé tous les plans et précipité le chaos. De même, la seule stratégie envisagée par le grand état-major impérial était celle d'une guerre sur deux fronts avec une offensive initiale à l'ouest. Le Reich, lui non plus, ne pouvait pas mobiliser contre la seule Russie, ni, après mobilisation, demeurer l'arme au pied : la France devait être attaquée et abattue le plus rapidement possible, avant que la Russie ait pu engager le gros de ses forces. A un moment où le destin hésitait encore, l'automatisme des machines militaires, montées en fonction de plans de guerre, s'est déclenché et les hommes ont été entraînés presque malgré eux.

A l'heure actuelle, la stratégie dite de dissuasion exige que l'appareil de représailles soit mis en place à l'avance. Le risque existe-t-il que cet appareil soit déclenché par erreur ? Ou bien qu'il se déclenche conformément aux plans établis à l'avance, alors que, pour diverses raisons, les chefs de guerre souhaiteraient modifier ces plans (représailles partielles et non représailles totales) ? Avant 1914, l'automatisme qui joua fut celui des « machines administratives », des bureaucraties militaires chargées de la mobilisation. En 1960, l'automatisme que l'on redoute est celui des machines électroniques autant que celui des plans stratégiques. En 1914, les hommes d'Etat avaient quelques jours pour prendre une décision. En 1960, ils n'auraient que quelques minutes.

Il est trop simple, en effet, de se donner seulement deux acteurs, soi-même et l'ennemi. Surtout à notre époque, les Etats de dimensions moyennes doivent se situer par rapport à une coalition adverse mais aussi par rapport à des alliés qui veulent, eux aussi, la défaite de l'ennemi mais qui peuvent être hostiles ou indifférents aux objectifs particuliers de leurs compagnons de lutte. Les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne, entre 1939 et 1945, n'étaient pas tenus de sauver l'empire français. Même à l'ouest, les Etats, unis dans la volonté d'abattre le IIIe Reich, ne visaient pas nécessairement les mêmes buts.

Curieusement, les plus graves dissentiments entre Américains et Anglais n'ont pas été provoqués par des contradictions réelles d'intérêt. Les Etats-Unis n'avaient pas moins intérêt que la Grande-Bretagne à limiter l'expansion soviétique, à prévenir la soviétisation de l'Europe de l'Est. La stratégie d'invasion à l'ouest, d'attaque contre le « fort » de l'ennemi, a été dictée par des arguments strictement militaires. Il est vrai qu'à l'époque, Roosevelt et ses conseillers n'étaient pas aussi conscients que le sont aujourd'hui les dirigeants américains de la communauté occidentale et de l'hostilité irréductible de l'Union soviétique.

Une conception autre de la meilleure façon de gagner suffit à rendre malaisée la conduite de la guerre par une coalition. Mais rarement les diverses façons de gagner aboutissent aux mêmes résultats pour tous les partenaires. Logiquement, chaque Etat veut contribuer à la victoire mais sans s'affaiblir par rapport à ses alliés. Ces rivalités diminuent fatalement l'efficacité de la coalition.

La dualité de considérations — défense des intérêts propres et contribution à la cause commune — se recoupe avec le polymorphisme des guerres pour créer l'actuelle conjoncture de l'Alliance atlantique. La règle, le plus souvent valable, pour la conduite à suivre dans une coalition, est celle de la concentration des forces sur le terrain où les intérêts particuliers du pays sont les plus importants. A cet égard, la guerre d'Indochine, même interprétée comme un des fronts de la résistance au communisme, était une erreur de la part de la France, qui engageait une fraction

considérable de ses ressources totales sur un théâtre, secondaire pour elle-même aussi bien que pour l'Occident.

Plus justifiable, à cet égard, est le transfert en Algérie du gros de l'armée française. Certes, la coalition s'en trouve affaiblie, le bouclier de l'O.T.A.N. est désormais trop mince. Dans la mesure où ils ne jugent pas le nationalisme algérien redoutable, les autres Occidentaux sont enclins à critiquer la France à la fois parce qu'elle ne fournit pas la contribution promise à l'armée atlantique et parce qu'elle compromet les relations entre l'Occident et le monde islamique. Même si ces reproches étaient fondés du point de vue de l'alliance, il n'en résulterait pas encore que la décision française fût erronée. L'affaiblissement de l'armée atlantique n'accroît pas sensiblement le danger de guerre en Europe ; le transfert des divisions françaises donne une chance de conserver la souveraineté au sud de la Méditerranée. Si cette souveraineté avait une importance vitale, l'engagement du gros des forces en Algérie serait juste, même s'il déplaisait aux autres membres de l'alliance.

Le danger est que tous les alliés répétant le même raisonnement — je dessers peu l'intérêt commun mais je sers grandement mon intérêt propre — finissent par aider à la victoire de l'ennemi. Le neutre, qui souhaite la victoire d'un camp mais juge que les sacrifices qu'exigerait l'intervention seraient considérables pour lui-même sans ajouter substantiellement aux forces du parti dont il appelle de ses vœux le succès, a raison — à condition qu'il ne fasse pas école. Finalement, il ne resterait plus qu'un seul Etat pour assumer les charges de l'action indispensable. Aussi bien le leader de la coalition est-il le seul qui incline à confondre les intérêts de la coalition avec les siens propres.

Le choix, par chaque allié, de sa contribution à l'alliance est, depuis quelques années, rendu plus difficile encore par l'alternative des armes classiques et des armes atomiques. Hier la Grande-Bretagne, aujourd'hui la France veulent entrer dans le club atomique : quelle part restera-t-il pour les armes classiques si les armes atomiques et les véhicules porteurs obtiennent leur dû ? Le sens même du choix demeure équivoque : l'armement atomique protégerait-il la France d'une possible agression ou d'un possible chantage soviétique ou renforcerait-il la position de la France à l'intérieur de l'alliance ?

L'unité de la politique, englobant paix et guerre, diplomatie et stratégie, exclut la solidarité totale des alliés. Seul un miracle assurerait la coïncidence entre tous les intérêts de tous les coalisés. La force d'une coalition est toujours inférieure à la somme des forces dont elle dispose sur le papier.

***

La primauté de la politique est une proposition théorique, non un conseil d'action. Mais cette proposition théorique est de nature à faire plus de bien que de mal, si l'on juge que la réduction de la violence est souhaitable.

La primauté de la politique, en effet, permet de freiner l'ascension aux extrêmes, d'éviter que l'animosité n'explose en passion pure et en brutalité sans restrictions. Plus les chefs d'Etat calculent en termes de coût et de profit et moins ils sont enclins à l'abandon de la plume pour l'épée, plus ils hésitent à se livrer au hasard des armes, plus ils se contentent de succès limités et renoncent à l'ivresse de triomphes

éclatants. La conduite *raisonnable* de la politique est seule rationnelle si l'on donne pour fin au commerce des Etats la survie des uns et des autres, la prospérité commune et l'économie du sang des peuples.

Certes, la subordination de la guerre à la politique n'a pas signifié, en fait, la pacification de ce commerce. La nature de la guerre dépend de l'ensemble des circonstances historiques. « Si la politique est grandiose et puissante, la guerre le sera aussi, et pourra même atteindre les sommets où elle prend sa forme absolue[20]. » Mais si la guerre est à l'image de la politique, si elle varie en fonction de l'enjeu que fixe cette dernière, la pacification cesse d'être inconcevable. Le calcul peut rendre évident aux princes que le goût de la guerre sera, en tout cas, supérieur aux profits de la victoire.

Encore ce calcul devrait-il convaincre tous les acteurs. Faute de quoi, il ne servirait de rien et risquerait même, en suscitant une inégalité de résolution, de précipiter cela même que l'on souhaite éviter. A ce niveau encore réapparaît le principe de polarité : il ne dépend pas d'un seul des belligérants que la guerre soit limitée. « Si l'un des deux belligérants est décidé à s'engager dans la voie des grandes décisions par les armes, ses chances de succès sont considérables pour peu qu'il soit certain que l'autre ne désire pas s'y engager[21]. » La théorie de la guerre, à l'âge atomique, serait plus facile si la conduite d'un acteur n'était, à chaque instant, subordonnée à la réaction de l'autre.

Pour qu'un dialogue, diplomatique ou belliqueux, demeure raisonnable, il faut que les deux interlocuteurs y consentent.

1. *Clausewitz*, I, 1, p. 51.

2. *Ibid.* p. 51.

3. *Ibid*. p. 53.

4. *Ibid.* p. 53.

5. *Ibid*. p. 54.

6. *Ibid.* p. 55-56.

7. La préparation pour un engagement unique, décidant de tout, conduirait à la guerre absolue, selon Clausewitz. Au XXe siècle, on craint que les armes modernes ne créent cette situation. Il n'en a jamais été ainsi jusqu'à présent.

8. *Ibid.* p. 65.

9. *Ibid.* p. 67.

10. ***Clausewitz*, VIII, 6, p. 708.**

11. *Ibid*. p. 705.

12. *Ibid*. p. 706.

13. Si victoire ne signifie pas victoire militaire, la phrase ne signifie rien ou n'est qu'une vérité prudhommesque.

14. Sauf peut-être, selon la proposition de l'amiral Yamamoto, d'aller encore plus loin dans l'aventure initiale et de tenter l'occupation de Pearl Harbour.

15. Bien qu'une certaine « belligérance » puisse être reconnue au F.L.N.

16. *Clausewitz,* VIII, 6, p. 705.

17. *Ibid*., VIII, 6, p. 706.

18. *Ibid*., VIII, 6, p. 707.

19. Cette possibilité théorique n'existait plus après l'avènement de Hitler.

20. *Clausewitz*, VIII, 6, p. 704.

21. Ibid., I, 2, p. 81.

CHAPITRE II

LA PUISSANCE ET LA FORCE ou des moyens de la politique extérieure

PEU de concepts sont aussi couramment employés et aussi équivoques que ceux de *puissance* (*power*, *Macht*). Les Anglais évoquent la *power politics*, les Allemands la *Macht Politik*, avec un accent de critique ou de résignation, d'horreur ou d'admiration. En français, l'expression « politique de puissance » rend un son étrange, comme si elle était traduite d'une langue étrangère. Peu d'auteurs français ont exalté la politique de puissance à la manière de quelques doctrinaires allemands de la *MachtPolitik*. Peu d'auteurs français ont condamné la politique de puissance à la manière dont quelques moralistes américains ont condamné la *power politics*.

Au sens le plus général, la puissance est la capacité de faire, produire ou détruire. Un explosif a une puissance mesurable et, de même, une marée, le vent, un tremblement de terre. La puissance d'une personne ou d'une collectivité n'est pas mesurable rigoureusement en raison même de la diversité des buts qu'elle s'assigne et des moyens qu'elle emploie. Le fait que les hommes appliquent leur puissance essentiellement sur leurs semblables donne au concept, en politique, sa signification authentique. La puissance d'un individu est la capacité de faire, mais, avant tout, celle d'influer sur la conduite ou les sentiments des autres individus. J'appelle puissance sur la scène internationale la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités. En bref, la puissance politique n'est pas un absolu mais une relation humaine.

Cette définition suggère plusieurs distinctions : distinction entre *puissance* défensive (ou capacité d'une unité politique de ne pas se laisser imposer la volonté des autres) et *puissance offensive* (ou capacité d'une unité politique d'imposer aux autres sa volonté) ; distinction entre *les ressources ou la force militaire d'une collectivité*, qui peuvent être évaluées objectivement, et *la puissance*, qui, en tant que relation humaine, ne dépend pas seulement des matériaux ou des instruments ; distinction entre *la politique de force* et *la politique de puissance*. Toute politique internationale comporte un choc constant des volontés, puisqu'elle est constituée par les relations entre des Etats souverains, qui prétendent se déterminer librement. Tant que ces unités ne se sont pas soumises à des lois ou à un arbitre, elles sont, en tant que telles, rivales, puisque chacune est affectée par l'action des autres et en soupçonne inévitablement les intentions. Mais ces volontés aux prises ne déchaînent pas nécessairement une compétition militaire, potentielle ou actuelle. Le commerce entre unités politiques n'est pas toujours belliqueux et le commerce pacifique est influencé, non déterminé, par les accomplissements militaires, passés ou futurs.

I. Force, puissance, pouvoir.

Le français, l'anglais, l'allemand distinguent également deux notions, la *puissance et la force, power and strength*, *Macht und Kraft.* Il ne me paraît pas contraire à l'esprit des langues de réserver le premier terme au rapport humain, à l'action elle-

même, le second aux moyens, muscles de l'individu ou armes de l'Etat.

Au sens physique, l'homme fort est celui qui, grâce à son poids ou à sa musculature, possède les moyens de résister aux autres ou de les faire plier. Mais la force n'est rien sans l'influx nerveux, l'ingéniosité, la résolution. De même, nous proposons, à propos des collectivités, de distinguer *les forces,* militaires, économiques, morales même, et *la puissance* qui est la mise en œuvre de ces forces dans des circonstances et en vue d'objectifs déterminés. Les forces étant susceptibles d'une évaluation approximative, la puissance peut être évaluée, avec une marge accrue d'erreur, par référence aux forces disponibles. Mais il y a tant d'écart possible entre la puissance défensive et la puissance offensive, entre la puissance en temps de guerre et la puissance en temps de paix, la puissance à l'intérieur d'une certaine zone géographique et la puissance au-delà de cette zone que la mesure d'une puissance, supposée absolue et intrinsèque, me paraît plus nuisible qu'utile. Nuisible à l'homme d'Etat qui se croirait en possession d'une information précise alors qu'il ne détiendrait qu'une mesure faussement rigoureuse d'une résultante de signification équivoque. Nuisible à l'homme de science qui substituerait aux relations des Etats, c'est-à-dire de collectivités humaines, la confrontation de masses, dépouillant ainsi de son sens authentique l'objet de l'étude.

La notion de forces, à son tour, appelle des distinctions. Au moins jusqu'à l'avènement de l'âge atomique, la guerre avait pour essence, pour aboutissement, le combat. Le choc des soldats, quelle que fût la distance entre les lignes qu'imposait le progrès des armements, demeurait l'épreuve suprême, comparable au payement en espèces dans lequel finissent par se dénouer toutes les opérations à crédit. Au jour du dénouement, c'est-à-dire de l'engagement, seules pesaient sur le destin les forces actuellement mobilisées, les matières premières transformées en canons et en obus, les citoyens entraînés au combat. « Ce n'est pas de charbon, de soufre et de salpêtre, de cuivre et de zinc destinés à faire de la poudre et des canons dont on a besoin, mais d'armes toutes prêtes, et de leurs effets[1]. »

Appelons *force potentielle* l'ensemble des ressources matérielles, humaines, morales que chaque unité possède *sur le papier*, appelons *force actuelle* celles de ses ressources qui sont mobilisées pour la conduite de la politique extérieure, en temps de guerre ou en temps de paix. En temps de guerre, la *force actuelle* se rapproche de la *force militaire* (sans se confondre entièrement avec elle puisque le cours des opérations est, pour une part, déterminé par les modalités non militaires de la lutte). En temps de paix, la force actuelle ne se confond pas avec la force militaire puisque les divisions, les flottes ou les aviations, *in being* mais non utilisées, ne sont qu'un des instruments au service de la politique extérieure.

Entre les forces potentielles et les forces actuelles s'interpose la mobilisation. Les forces, utilisables par chaque unité politique dans sa rivalité avec les autres, sont proportionnelles non pas au potentiel mais au *potentiel de mobilisation.* Celui-ci à son tour dépend de circonstances multiples que l'on peut réduire à deux termes abstraits : *capacité* et *volonté*. Les conditions de capacité, économique ou administrative, et de résolution collective, affirmée par les chefs et soutenue par les masses, varient d'époque en époque.

La puissance des hommes au pouvoir est-elle de même nature que la puissance des unités politiques ?

Le lien entre les deux notions [2] de *pouvoir* à l'intérieur de l'unité politique et de *puissance* de l'unité politique elle-même est aisément perceptible. L'unité politique se pose en s'opposant, elle devient elle-même en devenant capable d'action au-dehors. Or, elle ne peut agir comme unité politique que par l'intermédiaire d'un ou de quelques hommes. Ceux qui *arrivent à la puissance*, pour traduire littéralement l'expression allemande (*an die Macht kommen*), sont les guides, les représentants de l'unité politique vers l'extérieur. Mais, du même coup, ils ont charge de mobiliser les forces de l'unité, pour lui permettre de survivre dans la jungle où s'ébattent des « monstres froids ». En d'autres termes, les relations internationales n'étant pas sorties de l'état de nature, les hommes *du pouvoir*, c'est-à-dire les responsables de la nation vers le dehors, sont en même temps des *hommes de puissance*, autrement dit détenteurs d'une capacité étendue d'influer sur la conduite de leurs semblables et sur l'existence même de la collectivité.

Cette analyse ne nous conduit pas à la confusion de la *puissance* et du *pouvoir*. L'action de l'homme d'Etat n'a pas le même sens, elle ne se situe pas à l'intérieur du même univers selon qu'elle est orientée vers l'intérieur ou vers l'extérieur, même si, ici et là, elle tend à influer sur la conduite des autres hommes. Que le souverain soit un monarque héréditaire ou un chef de parti, qu'il se réclame de la naissance ou de l'élection, il se veut légitime, il se fait obéir d'autant plus aisément que cette légitimité est plus largement reconnue. Les conditions dans lesquelles tel ou tel accède à la souveraineté tendent à être codifiées, de même que les modalités selon lesquelles le souverain doit commander. Le choix du chef d'Etat et le mode d'exercice du commandement sont, de proche en proche, institutionalisés. L'institutionalisation revêt, dans les sociétés modernes, un caractère légal, elle s'exprime en formules abstraites. Mais, à toutes les époques, la discrimination existait au moins implicite entre les ordres d'un conquérant et ceux du souverain légitime. Initialement au moins, le conquérant emploie ou invoque ia force pure, le souverain se veut l'interprète de la collectivité elle-même, conformément à la tradition ou à la loi qui a fixé les règles de succession des chefs, selon l'arrêt rendu par la fortune ou le sentiment populaire.

Pourtant la confusion du *pouvoir* et de la *puissance* ne s'explique pas seulement par le rôle que jouent les détenteurs du pouvoir sur la scène internationale. Ces derniers sont souvent, à l'origine, des hommes de puissance qui ont réussi. Les unités politiques, les régimes constitutionnels doivent tous leur origine à la violence. On l'apprend, dans les écoles, aux petits Français : en mille ans, les rois firent la France. Jamais les auteurs de nos manuels ne semblent gênés ni par l'évocation des guerres au long desquelles les rois accomplirent, contre les féodaux ou l'étranger, l'unification nationale, ni par le rappel de la violence par laquelle les révolutionnaires, en 1789, en 1830, en 1848, abattirent le trône. Même en 1958, le vote de l'Assemblée nationale camoufla l'illégalité plutôt qu'il ne mit le sceau de la légalité sur l'avénement du nouveau régime. La menace de la violence — débarquement de parachutistes — constitue elle aussi une forme de violence.

De ces faits incontestables, on glisse aisément à l'interprétation soi-disant réaliste, dont la sociologie de Pareto est l'expression. La lutte pour le pouvoir serait, en tant que telle, rivalité de puissance, les minorités actives étant, à chaque instant, les acteurs de cette rivalité. La légalisation du pouvoir ne changerait pas la signification du phénomène : les classes dirigeantes se combattraient comme le font les unités

politiques et la classe victorieuse exercerait la puissance à la manière dont règne le conquérant.

Une telle interprétation, à mes yeux, fausse le sens de la politique [3] qui est recherche de l'ordre équitable en même temps que lutte entre les individus et les groupes pour l'accession aux postes de commande et pour le partage de biens rares. Mais il demeure vrai que la lutte pour le pouvoir et l'exercice de celui-ci, à l'intérieur des collectivités, conservent certains traits en commun avec la rivalité de puissance entre unités autonomes.

Celui qui commande en vertu des lois détient, en fait, plus ou moins de puissance, c'est-à-dire de capacité d'imposer sa volonté, selon l'*ascendant* qu'il prend sur ses compagnons, ses partenaires, ses concurrents ou ses subordonnés, selon le *prestige* dont il jouit auprès du petit et du grand nombre. Or, cette puissance, qu'il s'agisse de gouvernants ou de groupes de pression, n'est jamais exactement définie par la répartition légale des attributions ou des prérogatives. Le degré d'influence que possèdent effectivement les individus ou les groupements, la part des uns et des autres dans les décisions étatiques qui concernent soit les relations avec les Etats étrangers soit les rapports entre les fractions de la collectivité, dépendent des moyens d'action à la disposition des uns et des autres en même temps que du talent que chacun manifeste dans l'emploi de ces moyens. La Constitution exclut la violence ouverte, elle trace le cadre à l'intérieur duquel, elle précise les règles selon lesquelles la lutte pour le pouvoir doit se dérouler. Elle n'en supprime pas l'élément « rivalité de puissance ».

Les acteurs du jeu politique intérieur sont, eux aussi, animés par un désir de puissance en même temps que par des convictions idéologiques. Les maîtres du pouvoir assouvissent leurs ambitions, rarement pures de tout souci personnel, lors même qu'ils sont convaincus de servir la collectivité. Les termes de la Constitution, la pratique officielle des parlements, des administrations, des gouvernements ne permettent pas encore de connaître exactement la distribution réelle de la puissance à l'intérieur d'un pays. Quelle est la capacité que possèdent les hommes d'argent, de parti, d'idée ou d'intrigue, de persuader ou de contraindre les gouvernants, d'acheter les concours dans la presse ou l'administration, de susciter les dévouements désintéressés, de transformer les opinions de l'élite ou des foules ? Il n'est pas de réponse générale à une telle question. Ce qui est vrai, c'est qu'il serait naïf pour en juger de s'en tenir à la lettre de la Constitution ou aux procédures légales. Mais il serait cynique, sans être vrai, de tenir la Constitution pour simple fiction et les détenteurs légaux de l'autorité pour prête-nom ou porte-parole. Il serait sans exemple que les règles d'un jeu fussent sans influence sur les chances des joueurs ou que les possesseurs légaux du pouvoir consentissent à exécuter les volontés des autres (fût-ce de ceux auxquels ils doivent leur ascension).

Du même coup, similitude et différence entre la conduite de « politique intérieure » et la conduite de « politique extérieure » se découvrent et les raisons pour lesquelles les théories de l'une et de l'autre divergent, au moins en première analyse. La théorie de politique extérieure est autorisée à se donner les acteurs - les unités politiques -, l'absence d'arbitre ou de lois, la référence à la guerre comme à une éventualité possible, donc le calcul des forces, faute duquel la conduite d'un acteur, menacé d'agression, serait insensée. En revanche, la théorie politique est équivoque, en ce sens que les concepts fondamentaux n'en sont pas soustraits à la

controverse. Pour réduire l'incertitude à ses données élémentaires, la politique peut être pensée en termes de compétition permanente *(Who gets what ?* How ? *When ?*), en termes d'exigence, à tout prix, d'un ordre pacifique (la guerre civile est le mal suprême, n'importe quel ordre lui est préférable), en termes de recherche de l'ordre le meilleur, enfin, en termes de conciliation entre des aspirations complémentaires et divergentes (égalité et hiérarchie, autorité et reconnaissance réciproque, etc.).

Les Etats qui reconnaissent mutuellement leur souveraineté et leur égalité, par définition, n'ont pas d'autorité les uns sur les autres. Les hommes d'Etat qui commandent à l'administration, à l'armée, à la police, se situent au sommet d'une hiérarchie légale. La distinction entre les deux conduites, diplomatico-stratégique d'une part, politique de l'autre, me paraît essentielle, même si les similitudes sont multiples. La puissance sur la scène internationale diffère de la puissance sur la scène intérieure, parce qu'elle n'a pas la même envergure, n'utilise pas les mêmes moyens, ne s'exerce pas sur le même terrain.

2. Les éléments de la puissance.

Maints auteurs ont énuméré les éléments de la puissance, ou de la force, sans que l'on aperçoive toujours s'ils visent la force militaire ou la capacité globale d'action, s'ils se réfèrent au temps de paix ou au temps de guerre. Faute de ces distinctions, les énumérations semblent arbitraires, hétérogènes, sans qu'aucune liste semble complète ou incontestable.

Par exemple, le géographe américain Spykman énumère les dix facteurs suivants [4] : I) la surface du territoire ; 2) la nature des frontières ; 3) volume de la population ; 4) l'absence ou la présence des matières premières ; 5) le développement économique et technologique ; 6) la force financière ; 7) l'homogénéité ethnique ; 8) le degré d'intégration sociale ; 9) la stabilité politique ; 10) l'esprit national.

Le professeur H. J. Morgenthau, lui, en trouve huit [5] : I) géographie ; 2) ressources naturelles ; 3) capacité industrielle ; 4) état de préparation militaire ; 5) population ; 6) caractère national ; 7) moral national ; 8) qualité de la diplomatie.

Rudolf Steinmetz [6] en trouve huit également : I) population ; 2) dimensions du territoire ; 3) richesses ; 4) institutions politiques ; 5) qualité du commandement ; 6) unité et cohésion nationales ; 7) respect suscité et amitiés à l'étranger ; 8) qualités morales.

Enfin, un auteur allemand[7], à la veille de la deuxième guerre du XXe siècle, Guido Fischer, classe les éléments de la puissance en trois catégories :

1° Facteurs politiques : position géographique, dimensions de l'Etat, nombre et densité de la population, habileté d'organisation et niveau culturel, types de frontières et attitudes des pays voisins.

2° Facteurs psychologiques : flexibilité économique et habileté d'invention. Persévérance et capacité d'adaptation.

3° Facteurs économiques : fertilité du sol et richesses minérales. Organisation industrielle et niveau technologique. Développement du commerce et des transactions. Force financière.

Toutes ces tentatives de classification se ressemblent, sauf la dernière. Toutes retiennent simultanément des données géographiques (territoire) et matérielles (matières premières), des données économiques et techniques et enfin des données humaines comme l'organisation politique, l'unité morale du peuple et la qualité du commandement. A n'en pas douter, tous ces éléments influent d'une manière ou d'une autre sur la force, potentielle ou actuelle, des unités politiques. Mais aucune de ces énumérations ne me paraît répondre aux exigences que la théorie est en droit de formuler.

Les éléments retenus doivent être *homogènes,* autrement dit, se situer au même degré de généralité par rapport à l'histoire : le nombre des hommes, les caractères du territoire, la qualité des armes ou de l'organisation influent, à toutes les époques, sur la force des nations ; les ressources financières ne signifiaient rien pour les conquérants mongols et fort peu pour Alexandre.

La liste doit être *complète,* ce qui implique que les éléments soient exprimés par des concepts qui couvrent la diversité concrète des phénomènes, variables d'époque en époque. Même les implications militaires d'une situation géographique peuvent se modifier avec la technique de transport et de combat, mais l'influence de la situation géographique sur les possibilités d'action des unités politiques est une constante.

Enfin, la classification doit être telle qu'elle permette de *comprendre pourquoi les facteurs de puissance ne sont pas les mêmes de siècle en siècle et pourquoi la mesure de la puissance est, par essence, approximative.* Cette dernière remarque est à la fois évidente et, par rapport à une littérature. abondante, paradoxale. A lire les théoriciens, on croirait souvent qu'ils disposent d'une balance infaillible pour peser exactement la puissance des unités politiques. Si cette pesée était possible, les guerres n'auraient pas lieu puisque les résultats en seraient connus d'avance. Ou, du moins, les guerres ne s'expliqueraient que par la folie humaine. Il n'y a pas de guerre sur mer, écrit Anatole France, dans *l'Ile des Pingouins,* puisque la hiérarchie des flottes est soustraite au doute. Toutes les armées étant les premières du monde, seule l'épreuve du combat établit la hiérarchie authentique.

Revenons encore à Clausewitz. Nul plus que ce théoricien rationaliste n'a souligné la part du hasard dans la guerre. « La guerre est le domaine du hasard. Aucune autre sphère de l'activité humaine ne laisse autant de marge à cet étranger, car aucune ne se trouve à tous égards en contact aussi permanent avec lui. Il accentue l'incertitude en toute circonstance et entrave le cours des événements[8]. » « En guerre, la diversité, la délimitation incertaine de tous les rapports font entrer en ligne de compte un grand nombre de facteurs. La plupart de ces facteurs ne peuvent être évalués que d'après des lois de probabilités. Bonaparte a dit fort justement à ce sujet que maintes décisions qui incombent au chef de guerre pourraient proposer à un Newton ou un Euler des problèmes mathématiques dont ils ne seraient pas indignes[9]. » Et enfin : « La grande incertitude de toutes les données constitue une difficulté particulière de la guerre, car toute action s'accomplit pour ainsi dire dans une sorte de crépuscule qui confère souvent aux choses comme un aspect nébuleux ou lunaire, une dimension exagérée, une allure grotesque. En l'absence d'une sagesse objective, il faut donc, là encore, se fier au talent, voire à la faveur du hasard[10].

Imagine-t-on que le théoricien de la puissance pourrait supprimer l'incertitude de la guerre et, additionnant le poids des divers éléments, annoncer d'avance le dénouement des combats ? Certes, la puissance ou capacité d'une collectivité d'imposer sa volonté à une autre ne se confond pas avec la capacité militaire. Mais si l'issue des batailles est incertaine, c'est que la force militaire n'est pas susceptible d'une pesée exacte et la puissance globale l'est moins encore que la force militaire.

Je propose de distinguer trois éléments fondamentaux : d'abord l'*espace* qu'occupent les unités politiques, ensuite les *matériaux disponibles* et le *savoir* qui permet de les transformer en armes, le nombre *des hommes* et l'art de les transformer en soldats *(ou encore la quantité et la qualité des outils et des combattants),* enfin la *capacité d'action collective* qui englobe aussi bien l'organisation de l'armée, la discipline des combattants, la qualité du commandement civil et militaire, en guerre et en paix, la solidarité des citoyens face à l'épreuve, à la bonne ou à la mauvaise fortune. Ces trois termes, dans leur expression abstraite, couvrent l'ensemble puisqu'ils équivalent à la proposition : la puissance d'une collectivité dépend de la scène de son action et de sa capacité d'utiliser les ressources, matérielles et humaines, qui lui sont données : *milieu, ressources, action collective,* tels sont, de toute évidence, quel que soit le siècle et quelles que soient les modalités de la compétition entre unités politiques, les déterminants de la puissance.

Ces trois termes sont également valables dans l'analyse de la puissance à tous les niveaux, depuis l'échelon tactique des petites unités jusqu'au niveau stratégique où des armées de millions d'hommes se heurtent et au niveau diplomatique où les Etats rivalisent en permanence. La puissance d'une compagnie française de l'armée régulière face à une compagnie de l'armée algérienne de libération nationale dépend du terrain de l'engagement, des effectifs et des armes, enfin de la discipline et du commandement des deux troupes. A l'échelon supérieur de la stratégie ou de la politique, la capacité d'organiser l'armée, de mobiliser les civils, d'entraîner les soldats s'est pour ainsi dire intégrée dans les forces militaires et semble appartenir au deuxième terme ; la conduite des chefs de guerre, leur talent stratégique et diplomatique en même temps que la résolution du peuple semblent seuls représenter le troisième.

Cette énumération suggère moins des propositions valables universellement que la manière de rendre compte des changements historiques. Seul le premier terme échappe, partiellement, aux vicissitudes des techniques de production et de destruction.

Certaines situations favorisent la puissance défensive[11], autrement dit élèvent des obstacles sur le chemin des conquérants : montagnes, fleuves, immensité des distances, désert. Le plus souvent, le même terrain qui offre une relative protection à une collectivité réduit, du même coup, ses possibilités d'intervention au-dehors. Les « petits États » [12] tiennent pour une faveur du ciel les barrières, créées par la nature elle-même, puisqu'ils ne prétendent pas à jouer le premier rôle, se désintéressent de la puissance offensive. Or la puissance défensive [13] d'une collectivité est fonction des caractères de l'espace qu'elle occupe.

C'est au relief que la Suisse doit son exceptionnelle capacité de défense en temps de guerre, c'est aux distances que la Russie a dû la bonne fortune de n'être jamais entièrement occupée, depuis que les ducs de Moscou secouèrent le joug des

Mongols. Ni Napoléon ni Hitler, en dépit des succès éclatants de celui-ci plus encore que de celui-là, ne purent vaincre la résistance du tsar et des moujiks, de l'État communiste et des peuples. La prise de Moscou n'abattit pas le courage d'Alexandre, Hitler ne prit pas Moscou. Encore en 1941-1942, la Russie dut son salut à la géographie et aux insuffisances de la modernisation (médiocrité du système routier) en même temps qu'aux usines, édifiées avant le conflit ou transférées dans l'Oural.

L'Etat qui nourrit de grandes ambitions doit être assuré de ses propres barrières territoriales tout en gardant des possibilités d'intervention au-dehors. Jusqu'à une date récente, les distances privaient la Russie des Tsars ou des Soviets d'une large part de sa capacité offensive en même temps qu'elles ajoutaient à sa capacité défensive. L'Angleterre a eu, pendant des siècles, un territoire qui, assez éloigné du continent pour que l'invasion fût malaisée, constituait une base idéale pour des expéditions lointaines ou même pour l'envoi sur le continent de corps expéditionnaires. Ni Venise ni la Hollande ne possédaient une base territoriale jouissant d'une telle sécurité. La France devait partager ses ressources entre l'armée et la marine et souffrait d'une vulnérabilité particulière, due à la relative proximité de sa capitale par rapport à la frontière ouverte du Nord.

Aucun des trois termes, même pas le premier, l'espace, n'est soustrait à l'histoire. Il reste toujours vrai qu'un terrain d'accès difficile accroît la capacité défensive et diminue la capacité offensive de l'unité politique. Les populations qui vivent en Algérie ne sont pas moins capables, avec l'aide du relief, de résister à la pacification française aujourd'hui qu'à la pacification romaine il y a dix-sept siècles. Mais, selon la technique de guerre, l'Angleterre est vulnérable ou invulnérable, les détroits sont un nœud de routes stratégiques ou un dérisoire rétrécissement entre deux mers également fermées, la terre et l'air offrant des voies de communication autrement praticables.

Pour les deux autres termes, les propositions les plus générales présentent peu d'intérêt. On peut dire que, toutes choses égales d'ailleurs, c'est le nombre qui l'emporte sur le champ diplomatique comme sur le champ de bataille mais, toutes choses n'étant jamais égales, cette proposition ne nous apprend rien. On pourrait tenir pour significatif l'ordre de trois éléments, efficacité des armes, action collective, nombre des soldats : une inégalité excessive des armes ne peut être compensée ni par la discipline ni par le nombre des soldats. Une inégalité trop grande d'organisation et de discipline ne peut être compensée par le nombre (principe de la supériorité des Romains sur les Barbares, des armées régulières sur les armées de milice et les levées en masse). Mais il serait désirable — et il est impossible — de préciser la mesure de l'inégalité qui ne peut être compensée. Les peuples sans industrie ont trouvé, au XXe siècle, une méthode de combat, la guérilla, qui leur permet de se défendre contre les peuples équipés avec tous les instruments modernes. Même dans le choc entre unités politiques, dont l'une possède une supériorité technique écrasante, l'ingéniosité et la résolution peuvent souffler au faible le secret d'une résistance durable, sinon victorieuse.

L'étude, historique ou sociologique, des éléments de la force globale des unités comporte deux étapes principales : il importe d'établir d'abord quels sont les éléments de la force militaire. A chaque époque, un appareil de combat s'affirme efficace par une combinaison de certaines armes, d'une certaine organisation et

d'une quantité suffisante d'armes et de combattants.

La deuxième étape de l'analyse porte sur les rapports entre la force militaire et la collectivité elle-même. Dans quelle mesure la supériorité des armes ou de l'organisation est-elle l'expression d'une supériorité technique et sociale (à supposer que ces deux dernières sortes de supériorité puissent être déterminées objectivement) ? Une armée est toujours une organisation sociale, l'expression de la collectivité tout entière. Le coefficient de mobilisation, c'est-à-dire la proportion des hommes en état de combattre effectivement mobilisés, dépend de la structure de la société, du nombre des citoyens par rapport aux non-citoyens (si seuls les citoyens sont admis à l'honneur de porter les armes), du nombre des nobles s'il s'agit d'une société où la participation au combat est interdite aux hommes du commun.

Dans toutes les sociétés et à toutes les époques, il y a eu une limite à la mobilisation : il faut laisser au travail assez d'hommes pour produire les ressources indispensables à la vie de la collectivité (le coefficient théorique de mobilisation s'élève s'il y a une surpopulation paysanne, si l'on peut obtenir les mêmes récoltes avec un nombre réduit de travailleurs). Mais le coefficient effectif a rarement atteint le coefficient théorique ou s'en est même rarement approché, le volume de la mobilisation étant déterminé par les circonstances sociales, le mode traditionnel de combat, la crainte de donner des armes à une fraction tenue pour inférieure ou virtuellement hostile de la population.

Dans la mesure où l'organisation de l'armée et le mode de combat résultaient de la coutume, on s'explique mieux que la supériorité d'une armée ou d'une arme ait pu se prolonger durant des décennies, des siècles même. La minorité qui, à l'intérieur, détenait le monopole des armes, était en mesure de maintenir son règne presque indéfiniment - à moins de se corrompre, c'est-à-dire de perdre sa cohérence et sa volonté. L'unité politique qui avait mis au point une combinaison efficace des diverses armes (cavalerie lourde et légère, infanterie lourde et légère, armes de choc et armes de jet, pique et cuirasse, etc.) avait une chance de garder longtemps sa supériorité. Les historiens ou les philosophes ne résistaient pas toujours à la tentation d'attribuer à la *vertu* la grandeur des peuples impériaux et de tenir la supériorité des armes pour preuve d'une supériorité totale, de mœurs et de culture.

Sans entrer dans une étude détaillée, il est clair que la proportionnalité entre ressources de la collectivité et force militaire devient plus rigoureuse à mesure que la guerre se rationalise et que la mobilisation des civils et des moyens de production est considérée comme normale et mise en pratique. C'est au XXe siècle que l'on a eu faussement l'illusion qu'en mesurant les ressources on mesurait la force militaire et la puissance même. Il est vrai qu'à l'âge de la mobilisation totale, l'appareil militaire ne peut pas être sans commune mesure avec la masse de la collectivité. Mais la *vertu* du petit nombre peut encore faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre et, de multiples manières, la qualité limite le règne de la quantité. La conquête de vastes empires par un chef et ses compagnons appartient au passé[14]. Ou, du moins, la petite troupe doit commencer par conquérir son propre pays qui lui servira de base. Mais il faut avoir le goût des analogies historiques pour rapprocher l'aventure de Gengis Khan et celle du parti bolchevik avec Lénine. Gengis Khan était d'abord un génie militaire, Lénine d'abord un génie politique. L'un rassembla ses armées en s'imposant comme chef et en éliminant ses rivaux, l'autre à l'origine prophète sans armes gagna tout à la fois les esprits et les armes.

3. La puissance en temps de paix et en temps de guerre.

La puissance d'une unité politique en temps de paix peut être analysée à partir des mêmes catégories — milieu géographique, ressources, capacité d'action — mais, alors que la puissance en temps de guerre dépend surtout de la force militaire et de l'emploi qui en est fait, la puissance en temps de paix, autrement dit la capacité de ne pas se laisser imposer la volonté des autres ou d'imposer aux autres sa propre volonté, dépend aussi des moyens dont l'emploi est, à chaque époque, admis comme légitime par les coutumes internationales. Au lieu de considérer l'appareil militaire, nous devons considérer les moyens non violents (ou les moyens violents tolérés en temps de paix). Quant à la capacité d'action collective, elle s'exprime, offensivement, par l'art de convaincre ou de contraindre sans recours à la force et, défensivement, par l'art de ne pas se laisser tromper, terrifier, impressionner ou diviser.

Entre « la puissance en temps de paix » et « la puissance en temps de guerre », la diplomatie traditionnelle de l'Europe supposait, par principe, une vague proportionnalité. Les unités politiques que l'on appelait les grandes puissances étaient définies, avant tout, par le volume de leurs ressources (territoire et population) et leur force militaire. La Prusse au XVIIIe siècle, le Japon au début du XXe siècle furent reçus sur un pied d'égalité par le club des « Grands », parce qu'ils avaient fait leurs preuves sur les champs de bataille.

Le statut de grande puissance conférait certains droits : aucune affaire d'importance ne devait être traitée à l'intérieur du système sans que toutes les grandes puissances fussent consultées. Quand un Grand avait obtenu ou arrache un avantage quelque part, les autres Grands, partenaires ou rivaux, faisaient valoir leurs titres à une compensation.

Le statut de « Grand » était profitable dans la mesure où les échanges pacifiques et les accords négociés tendaient à refléter les rapports des forces (supposés plutôt que réels). Le Petit inclinait à céder au Grand, parce que celui-ci était plus fort. Le Grand, isolé dans une conférence, s'inclinait devant la volonté d'une coalition dont le potentiel combiné était supérieur au sien. On se référait au rapport des forces pour conclure pacifiquement un procès, parce que cette référence semblait offrir un critère relativement objectif et se substituait à l'épreuve des armes, dont on supposait l'issue fixée à l'avance par le rapport de forces. Progressivement et surtout depuis la deuxième guerre mondiale, ce commerce policé, ce machiavélisme sage a disparu.

Entre les deux guerres, les diplomates ont commis de telles erreurs, surestimant jusqu'à l'absurde la force de l'Italie, méconnaissant la force de la Russie soviétique, que la notion de « Grand » est devenue suspecte. Les Grands de l'Europe d'hier, Grande-Bretagne et France, veulent rester les Grands de la diplomatie planétaire et leur prétention semble ratifiée par un siège permanent au Conseil de sécurité de l'O.N.U. Mais le statut réel de ces Grands est, en réalité, si incertain que le statut officiel n'apporte plus guère de prestige ou d'avantage. Les armes atomiques remettent en question les concepts traditionnels : les armes deviennent moins utilisables à mesure qu'elles deviennent plus monstrueuses. La politesse et le cynisme de bonne société ont déserté les chancelleries. La diplomatie, au sens

traditionnel du terme, joue jusqu'à un certain point entre alliés mais beaucoup moins entre ennemis ni même entre les blocs et les non-engagés. Enfin et surtout, nul, Petit ou Grand, ne se croit tenu de céder à plus fort que soi, du moment que le plus fort ne peut pas ou ne veut pas employer effectivement sa force. La tactique de « mise au défi » (« tu n'oseras pas me contraindre ») appartient au train ordinaire des relations internationales[15].

Pour contraindre un Etat ou le convaincre de céder, un autre Etat ou une coalition d'Etats peuvent recourir à la pression économique. Par décision de la Société des Nations, des sanctions furent décrétées contre l'Italie : interdiction d'acheter certaines marchandises, d'en vendre certaines autres. Ce pseudo-blocus fut inefficace parce qu'il ne fut pas général. L'Italie trouva assez de clients pour se procurer le minimum de devises étrangères dont elle n'aurait pu se passer. L'interdiction de lui vendre ne fut pas étendue aux matières dont la pénurie aurait pu lui porter un coup mortel. Le blocus par lequel le bloc soviétique tenta de liquider la dissidence yougoslave ne réussit pas davantage, les Occidentaux étant venus au secours d'un Etat dont l'existence même témoignait de la séparation possible entre l'adhésion au marxisme et l'allégeance au camp dirigé par l'Union soviétique. Les Etats-Unis, à leur tour, s'efforcent vainement de réduire Fidel Castro par le blocus.

Les moyens économiques ne sont pas, pour autant, toujours inefficaces. Les exemples que nous venons de prendre ont un caractère particulier : il s'agit, en effet, de tentative de *contrainte économique* ou encore d'utilisation des moyens économiques comme substituts des moyens militaires. L'échec, significatif, a pour cause l'impossibilité d'une coalition universelle contre un Etat. L'arme du blocus pourrait être, à notre époque, irrésistible ; encore faudrait-il que l'Etat, considéré comme criminel, ne trouvât pas d'alliés au-dehors. Jusqu'à nos jours, une telle hypothèse n'a jamais été réalisée.

En revanche, dans les relations bilatérales, pour raffermir une amitié, cimenter une coalition, les moyens économiques se révèlent utiles, voire indispensables. Le plan Marshall a conduit au pacte de l'Atlantique. Un Etat est en mesure d'influencer les Etats dont il est le client principal (l'effondrement des cours d'une matière première est une catastrophe pour le pays qui tire de l'exportation de ce produit la plus grande part de ses ressources en devises). Un Etat influe aussi sur les Etats qui attendent de lui une aide financière ou qui se sentent dépendants de son propre système économique. A notre époque surtout, le consentement des pays dits sous-développés à demeurer à l'intérieur d'une zone est fonction des concours qu'ils y trouvent pour leur industrialisation. Un Etat désormais a peu de. chances de maintenir sa souveraineté sur des populations nombreuses s'il n'assume pas la charge des investissements nécessaires à l'élévation du niveau de vie.

Sur le plan économique aussi, la distinction s'impose de la capacité défensive et de la capacité offensive. Un pays sous-développé a souvent une grande capacité de résister à des sanctions éventuelles : une faible fraction de la population serait atteinte par l'interruption des échanges extérieurs. En revanche, un grand Etat, qui veut créer et diriger une coalition avec le minimum de recours à la force, a besoin de ressources économiques (techniciens, capitaux disponibles pour les investissements au-dehors, etc.).

Les moyens politiques, dont à travers l'histoire les Etats ont fait usage, en leur commerce pacifique, consistent en une action soit sur l'élite soit sur les masses des

unités politiques. En tous les siècles, les Grands se sont infiltrés, par l'intermédiaire d'agents et d'argent, chez les Petits, corrompant les consciences ou recrutant des fidèles. Longtemps la présence de « partis de l'étranger » était considérée comme l'effet et le symbole de la faiblesse. Etaient « balkanisés » les Etats dont l'orientation de la politique extérieure faisait objet de contestation entre des partis dont chacun, réservant ses préférences à un Grand, pouvait être accusé de servir un maître étranger.

La nouveauté, en notre siècle — nouveauté qu'impliquent nos mœurs démocratiques —, c'est que les masses ne sont pas moins visées que les minorités dirigeantes par les paroles et les porte-parole des Etats offensifs. Chacun des camps, chacun des géants s'efforce de convaincre les gouvernés, de l'autre côté de la ligne de démarcation, qu'ils sont exploités, opprimés, abusés. La guerre des propagandes et des radios marque la permanence du conflit entre les Etats et le recours sans trêve aux moyens de pression. A ce jeu, la puissance n'est pas fonction de la force militaire ou des ressources économiques. Tel régime se prête mieux à l'exportation publicitaire, tel Etat est plus capable de recruter des représentants désintéressés ou dépense plus volontiers de l'argent pour le viol des consciences.

Là encore, les facteurs de la capacité défensive sont tout autres que ceux de la capacité offensive. La condition suprême, presque unique de la puissance défensive, est la cohésion de la collectivité, l'adhésion des masses au régime, l'accord entre les membres de l'élite gouvernementale sur l'intérêt national. Suisse ou Suède, qui n'ont guère la possibilité ou le désir d'influer sur la pensée ou la conduite des autres nations, sont peu vulnérables aux pressions extérieures.

Au-delà des moyens économiques et des moyens psycho-politiques — et de plus en plus à notre époque -, les Etats usent de violence en temps de paix. Je distinguerai la *violence symbolique et la violence clandestine* ou *dispersée.* La violence symbolique s'exprimait par ce que l'on appelle *diplomatie des canonnières.* L'envoi d'un vaisseau de guerre vers le port d'un pays qui ne payait pas ses dettes, voulait renier des engagements ou nationaliser une concession accordée à une compagnie étrangère, symbolisait la capacité et la résolution de contraindre, fût-ce par la force des armes. Le symbole suffisait ; le passage à l'acte n'était pour ainsi dire jamais nécessaire. Rappelé à l'ordre, le « faible » ne trouvait pas d'appui et s'inclinait. Du jour où le passage à l'acte risque d'être normalement nécessaire, la violence symbolique tombe en désuétude. L'expédition franco-britannique à Suez de 1956 aurait peut-être réussi si une opposition intérieure avait été prête à renverser Nasser, si ce dernier, à l'heure du danger, s'était trouvé seul ou avait perdu subitement courage. Le simulacre de la violence ne suffit pas.

Si la violence symbolique appartient au XIXe siècle, la violence, dispersée ou clandestine, appartient au XXe. La violence clandestine - les attentats dans l'ombre - est toujours dispersée, la violence dispersée des partisans est souvent à ciel ouvert. Les réseaux terroristes des villes sont clandestins, les troupes de partisans se dispersent, mais ils portent éventuellement l'uniforme et ils vivent au grand jour, dans les djebels ou les maquis. Des Etats ; qui ne sont pas en guerre l'un contre l'autre, se combattent, en temps de paix, par terroristes et partisans interposés. L'Egypte formait des équipes de terroristes et les envoyait sur le territoire israélien. Les partisans algériens ont été instruits en Egypte ou au Maroc, « l'armée de libération » est ravitaillée à partir de la Tunisie et du Maroc. L'emploi, en temps de

paix, de la parole et des petites armes pour renverser un ordre étatique ne passe plus pour contradictoire avec le droit des gens. Là encore, la puissance défensive dépend de l'unité nationale : les révolutionnaires n'atteignent pas leur but s'ils ne trouvent pas un minimum de complicité volontaire dans la population. La capacité de violence dans la répression est aussi un déterminant de la puissance défensive contre les entreprises de subversion. En Hongrie, l'Union soviétique a perdu sur le plan du « prestige de moralité », mais gagné sur le plan du « prestige de cruauté ». Comme l'a dit Machiavel, il est parfois préférable, pour le souverain, d'être craint plutôt qu'aimé.

La capacité d'action collective, en temps de paix, se manifeste par l'emploi de ces moyens divers et par la résistance à ces mêmes moyens mis en œuvre par les rivaux. La capacité diplomatique proprement dite a un double aspect : ou bien, au sens englobant, la capacité diplomatique est la mise en œuvre de l'ensemble de ces moyens, le choix des moyens appropriés, ou bien, au sens limitatif, elle est la qualité de l'action grâce à laquelle on se fait des amis et désarme des adversaires possibles, grâce à laquelle, enfin, le tête-à-tête des négociateurs aboutit à des résultats heureux.

La diplomatie, sans moyens de pression économique ou politique, sans violence symbolique ou clandestine, serait pure persuasion. Peut-être n'existe-t-elle pas. Peut-être la diplomatie qui se veut pure rappelle-t-elle toujours, fût-ce implicitement, qu'elle aurait les moyens de faire peur si elle en décidait ainsi. Du moins la diplomatie pure s'ingénie-t-elle à faire croire à l'adversaire et aux spectateurs qu'elle veut séduire, non contraindre. L'adversaire doit avoir le sentiment de liberté, lors même qu'en profondeur il cède à la force.

La diplomatie se rapproche de la diplomatie pure lorsqu'elle agit sur les neutres et les indépendants, lorsqu'elle a pour fin de gagner des sympathies ou de désarmer des préventions. Dans le tête-à-tête diplomatique surtout, lorsque les négociateurs échangent des arguments, la parole compte puisque les interlocuteurs parlent et écoutent. Or la négociation est, pour la diplomatie, l'équivalent de l'engagement pour la stratégie : c'est le comptant dans lequel se dénouent les opérations à crédit.

Encore subsiste-t-il une différence fondamentale. La préparation diplomatique aboutit à la conférence comme la préparation militaire à l'épreuve des armes. Mais la marge de manœuvre des négociateurs est limitée par les forces potentielles des coalitions (quand il n'y a pas eu d'hostilités), par les faits accomplis des combats (quand la guerre a eu lieu) : le négociateur peut, en usant des désaccords entre les adversaires, réparer parfois l'injure des armes. Mais, en ce cas, c'est moins le tête-à-tête de la négociation que le jeu diplomatique impur - les regroupements de forces - qui a transformé la conjoncture. En revanche, le jour de l'engagement, l'essentiel est en balance, c'est-à-dire la victoire ou la défaite. Le dialogue diplomatique pur confirme la sanction des événements, l'événement juge entre les prétentions rivales.

4. Les incertitudes de la mesure de la puissance.

Peut-être ne sera-t-il pas inutile de considérer un cas particulier afin de préciser les termes, moins abstraits, dans lesquels se projettent les trois catégories fondamentales, *milieu, moyens, capacité d'action collective,* en une période historique donnée, la période 1919-1939.

Technique de combat et organisation de l'armée, entre les deux guerres, permettait, favorisait la mobilisation totale. Tous les citoyens, en état de combattre, pouvaient être vêtus en soldats à condition que l'industrie fût en mesure de les équiper. La mobilisation totale étant la règle, le potentiel de force militaire passait pour proportionnel au potentiel économique. Cette proportionnalité appelait, en fait, de multiples réserves, d'ordre quantitatif et d'ordre qualitatif.

Quelle quantité économique peut servir de mesure au potentiel militaire ? Que l'on choisît le produit national brut, la production industrielle globale ou certaines statistiques industrielles, l'indice retenu comportait une erreur. L'indice du produit national était une mesure inexacte parce que la production agricole ou les services ne sont pas mobilisables pour l'effort de guerre comme l'industrie sidérurgique ou mécanique. Il en allait de même pour l'indice de la production industrielle parce que l'on ne transfère pas ouvriers et machines, de la biscuiterie à l'aéronautique, aussi facilement que de l'automobile à la fabrication de chars d'assaut. Enfin, si l'on utilisait le seul chiffre de l'industrie lourde ou de l'industrie mécanique, on risquait de commettre une erreur de sens contraire. A condition de disposer de temps, les transferts d'ouvriers et de machines peuvent aller très loin. L'effort industriel de guerre, accompli par la France entre 1914 et 1918 en dépit de l'occupation d'une partie du territoire, fut étonnant : l'armée américaine, à la fin des hostilités, se servait, elle aussi, de canons et d'obus sortis d'ateliers français. Il est vrai qu'à l'époque, les armes, même les avions, étaient relativement simples par rapport aux connaissances scientifiques et aux possibilités de la technique.

Le passage du potentiel économique à la force militaire dépend aussi, à notre époque, de la « capacité d'action collective » sous forme de capacité technico-administrative. Un professeur allemand, dont le nom est aujourd'hui tombé dans l'oubli, J. Plenge[16], avait publié, en 1916, un ouvrage intéressant dont le thème central était l'antithèse entre les idées de 1789 et les idées de 1914. Or les idées de 1914 se ramenaient finalement à un maître mot : *organisation.* Pour que toute la nation œuvre en vue de la guerre, les uns sous l'uniforme, d'autres dans les fabriques ou les bureaux, d'autres enfin sur les champs, tous produisant ce qu'il faut pour nourrir la population et la bataille, il faut que l'administration soit capable de répartir la population entre les emplois, de réduire le plus possible le nombre des travailleurs qui fabriquent des biens non indispensables, d'attribuer autant que possible à chacun la tâche à laquelle il est le mieux adapté. Au cours de la dernière guerre, c'est la Grande-Bretagne, parmi les Occidentaux, qui atteignit au pourcentage le plus élevé de mobilisation. L'Allemagne hitlérienne déclencha le conflit sans avoir mobilisé ni toute son industrie ni toute sa main-d'œuvre, elle ne se décida à la mobilisation totale ni après la campagne de Pologne ni après la campagne de France ni même après l'entrée de la *Wehrmacht* en Russie. Il fallut attendre Stalingrad pour que fût entreprise la mobilisation totale des ressources allemandes, cependant que l'on recrutait des millions de travailleurs dans les territoires occupés.

En temps de guerre, le coefficient de mobilisation est surtout fonction de la capacité administrative, mais aussi, pour une part, du consentement des masses aux sacrifices. A partir d'un certain point, l'effort de guerre ne peut être accru qu'en réduisant le niveau de vie de la population civile. Jusqu'où va cette réduction sans atteindre le moral de la population ? Cette question ne comporte pas de réponse

générale. Il semble pourtant que les peuples habitués à un niveau de vie bas acceptent les privations plus aisément que les peuples habitués à un niveau de vie élevé. Ce qui tend à renverser la proposition purement théorique : la marge de mobilisation est d'autant plus large que la population jouit, en temps de paix, d'un niveau de vie plus élevé. Dans l'abstrait, l'écart entre la condition effective des populations et le minimum incompressible est plus grand dans les pays riches que dans les pays pauvres, mais les premiers ne peuvent pas toujours se passer de ce que les seconds rangent dans la catégorie du superflu.

Enfin, les belligérants font la guerre non avec le potentiel mais avec les forces actuellement mobilisées. Or celles-ci dépendent de l'espace et du temps, de la carte et du déroulement des hostilités. Le potentiel global peut être paralysé ou amputé par le manque de telle matière première (que signifieraient des milliers de chars d'assaut si les réservoirs d'essence demeuraient vides ?). En sens contraire, la maîtrise des mers permet, combinée avec des réserves de devises ou des prêts étrangers, d'ajouter au potentiel propre celui de pays légalement neutres (ainsi des Etats-Unis, de 1914 à 1917, au profit des Alliés). Mais l'expérience de la première guerre avait donné aux Franco-Britanniques, en 1939, une assurance mal fondée. Ils se réservaient à l'avance, par postulat, le bénéfice de la durée. A la longue, la mobilisation des ressources du monde occidental leur garantirait la supériorité et une victoire par usure. Encore fallait-il que la défaite, dès les premières phases des hostilités, ne mît pas au service de l'ennemi le potentiel industriel d'une partie de la coalition. Sans la victoire de la Marne, en 1914, il n'y aurait pas eu de mobilisation totale du potentiel français. Sans la bataille d'Angleterre, il n'y aurait pas eu, à partir de 1940, de mobilisation totale du potentiel britannique, puis américain. En 1939, le potentiel franco-britannique ne représentait que des chiffres sur du papier si les deux démocraties ne disposaient pas de temps et de la liberté des mers. La France n'eut pas de temps, la Grande-Bretagne, en dépit de tout, garda la liberté des mers.

Les forces militaires étant connues en fonction du potentiel humain et industriel avec les réserves que nous venons d'indiquer, la question se posait de la qualité. Quelle serait, à chaque phase, la valeur relative d'une division allemande, française, anglaise, italienne, américaine ? La seule mesure véritable, c'est le combat lui-même. Aussi, en temps de paix, l'évaluation, aléatoire, se fait-elle d'après l'expérience des précédentes batailles. Jusqu'à la bataille d'Iéna, l'armée prussienne gardait le prestige des victoires du Grand Frédéric. Jusqu'en 1940, l'armée française apparaissait toujours celle de Verdun (1916) ou de Champagne (1918).

Qu'il s'agît des canons ou de l'armée, la même interrogation s'élevait : dans quelle mesure la qualité des armes était-elle le reflet de celle de l'industrie ? Dans quelle mesure l'efficacité des troupes était-elle l'expression de la vigueur martiale du peuple ? Autrement dit, pouvait-on apprécier la force militaire d'après l'état de la nation ? Ou la force militaire dépendait-elle surtout de facteurs propres au système militaire lui-même ?

Hitler ne croyait pas que les Etats-Unis pussent, au cours même des hostilités, acquérir une armée de premier ordre, faute de tradition, par suite de l'absence d'une classe, comparable au corps allemand des officiers, en raison de l'attitude foncièrement pacifique, commerciale des masses américaines. Le Führer, pour son malheur et pour notre salut, s'est trompé. La double démonstration a été, de manière convaincante, apportée : l'encadrement des troupes n'est pas moins important au

XXe qu'au XIXe siècle, mais cet encadrement n'exige plus une classe sociale, vouée au métier des armes. Beaucoup des problèmes militaires — organisation, logistique — ressemblent à des problèmes d'industrie ou de transport. Les techniciens apprennent rapidement les tâches qu'ils ont à remplir dans l'appareil militaire et qui ressemblent à celles de leur métier civil. Mais il y a plus : les citoyens riches d'un pays prospère fournissent soldats, sous-officiers, officiers capables de supporter les rigueurs et les dangers de la bataille moderne.

En d'autres termes, le miracle d'un meneur d'hommes, donnant par son seul génie ou sa bonne fortune, une place honorable à un pays sur la scène du monde, l'aventure d'un Méhémet-Ali, encore possible au siècle dernier, ne l'est plus en celui-ci. Quand il s'agit d'armées régulières, le potentiel humain et industriel fixe d'étroites limites à l'action du chef. Il n'y a pas de grande armée moderne sans une grande industrie. Tout pays doté d'une grande industrie est capable de mettre sur pied une grande armée.

Les deux propositions, relatives à l'impossible et au possible, étant posées sur un plan théorique, l'erreur aurait été de prêter à une relation incontestable une rigueur qu'elle n'avait pas. Equipées de même manière, deux divisions n'étaient pas équivalentes. Le rôle d'une dizaine des divisions blindées allemandes, qui prirent une part décisive à la campagne de Pologne, à celle de France, puis aux premières victoires sur le front russe, rappellerait, s'il en était besoin, que les élites guerrières subsistent au siècle de la quantité. Dans le dernier cas, il semble que l'entraînement, la mise au point technique se soient conjugués avec la passion des officiers et des soldats pour créer un instrument qui s'usa irrémédiablement devant Moscou, en novembre-décembre 1941. La *Wehrmacht* remporta encore des succès, elle eut d'autres troupes de choc, elle ne retrouva jamais l'équivalent de ce corps blindé qui avait été, à l'est, à l'ouest, puis de nouveau à l'est, le fer de lance.

Que la qualité de la classe militaire et l'efficacité de l'armée soient influencées par le régime politique et la psychologie de la nation, qui en douterait ? Selon le prestige du métier des armes, selon la situation matérielle et morale des officiers dans la nation, le recrutement des cadres militaires sera plus ou moins bon, les meilleurs esprits s'attacheront à l'étude de la défense nationale ou s'en désintéresseront. Il est douteux que les circonstances auxquelles l'armée allemande avait dû la qualité de son commandement soient reproduites dans la République fédérale. Ni l'aristocratie de service public, ni la foi dans la grandeur de la patrie, ni le prestige de l'uniforme ne subsistent dans la République fédérale sans les terres de colonisation à l'est, sans junkers, sans perspectives impériales.

De ces relations, complexes et subtiles, des opinions, courantes à certaines époques, donnent une idée caricaturale : « Il n'y a pas de discipline dans l'armée quand il n'y en a pas dans la nation. » La formule est citée par Renan avec éloge : en fait l'apparente anarchie à l'intérieur des démocraties n'exclut ni la discipline des usines ni celle des casernes. De 1945 à 1958, la IVe République était en quête d'un gouvernement stable : tous les officiers témoignaient de la discipline des hommes du contingent. En sens contraire, les propagandistes de la droite fasciste avaient fini par se prendre à leurs propres fictions et par imaginer que le Duce avait transformé les Italiens en un peuple de lions et donné à l'Italie (sans charbon ni acier) une force militaire de premier rang. Spengler attribuait déjà à Mussolini l'empire d'Afrique du Nord, tombé des mains décadentes de la démocratie française.

De même, une industrie de haut niveau technique fournira normalement des armes efficaces mais l'industrie, en temps de paix, à l'Ouest, vise à élever le rendement du travail, donc à produire au prix le plus bas possible. Le coût n'importe guère, quand on fabrique des armes. Un pays, qui consacre beaucoup d'argent et emploie ses meilleurs cerveaux aux industries directement orientées vers les productions de guerre, possédera éventuellement des armes aussi bonnes ou meilleures que celles d'un rival, dont l'industrie a pourtant, en moyenne, une productivité supérieure (tel est le cas des Etats-Unis et de l'Union soviétique).

N'oublions pas enfin qu'en fait de qualité des armes à notre époque, rien n'est jamais définitivement acquis. La course au progrès continue pendant les hostilités elles-mêmes. Le temps nécessaire à la mise au point de certaines armes était tel que l'on termina la première guerre avec les modèles connus dès le début des hostilités (canons de marine à longue portée). Mais l'artillerie était une arme traditionnelle qui, jusqu'à l'avènement de l'électronique et des réglages automatiques, n'a comporté que de lentes améliorations durant la première guerre et l'entre-deux-guerres. En revanche, l'aviation progressa rapidement de 1914 à 1918, puis de 1919 à 1939 (surtout au cours des dernières années d'avant-guerre), enfin au cours de la deuxième guerre. Qui aurait terminé la guerre avec les appareils disponibles ou les modèles mis au point au début des hostilités eût été immédiatement surclassé. Les Japonais possédaient, en 1941, avec le *Zéro,* le meilleur avion de chasse en action en Extrême-Orient. Mais ils ne furent pas capables de tenir la course : en 1945, ils étaient acculés aux avions-suicide cependant que leur flotte était détruite. La compétition scientifico-technique que comporte désormais la rivalité des forces militaires n'est jamais gagnée. Qualitativement et quantitativement, l'avantage passe d'un camp à l'autre. L'aviation française de la dernière guerre eût été tout autre, si elle avait disposé de six mois de plus, autrement dit si la mobilisation industrielle avait été entreprise six mois plus tôt ou si la bataille s'était déclenchée six mois plus tard. En gros, une industrie, techniquement supérieure, a de meilleures chances de l'emporter : encore faut-il ne pas oublier que, par une concentration plus grande sur un secteur, une industrie peut combler son retard d'ensemble et que, pour les fabrications de paix également, la palme ne revient pas toujours au même pays.

Au-delà de ces calculs de force, il aurait fallu tenir compte de l'intelligence du haut commandement ici et là, de la conduite de la guerre par les hommes d'Etat d'un côté et de l'autre, enfin de l'adhésion des peuples à leur régime, de leur résolution quand viendrait le temps de l'épreuve. Les masses soviétiques seraient-elles fidèles à l'Etat et au parti responsable de la collectivisation agraire et de la grande purge ? Les masses allemandes et italiennes suivraient-elles avec enthousiasme leur Führer et leur Duce ? Les masses des démocraties étaient-elles encore capables d'affronter les horreurs des combats ? Qu'il s'agît des chefs de guerre ou des peuples, les réponses, formulées à l'avance, n'étaient pas démontrables, le savoir sur lequel elles reposaient n'était pas transmissible.

La réponse des événements fut surtout une réfutation des prétendues relations entre la conduite des peuples et la nature du régime. Les Italiens ne furent jamais convaincus que la guerre menée aux côtés du IIIe Reich justifiât les suprêmes sacrifices : les partisans qui combattirent les troupes allemandes en Italie du Nord après la chute du fascisme, témoignèrent d'un tout autre moral que les soldats (au reste mal équipés) de Libye. Les masses allemandes ne désertèrent pas leur Führer

mais, dans les milieux dirigeants, le complot du 20 juillet avait des ramifications étendues : le régime national-socialiste était, en profondeur, beaucoup moins uni que la démocratie britannique ou américaine. En Union soviétique, il n'existait pas de conspiration dans les milieux dirigeants mais, au cours de la première phase des hostilités, une fraction des masses, surtout allogènes, accueillirent les envahisseurs sans hostilité et certaines troupes manifestèrent peu d'ardeur. En bref, les deux pays d'Europe où régime et peuple faisaient corps, en 1939, étaient l'Allemagne hitlérienne et l'Angleterre démocratique, avec cette réserve que l'unité nationale, était plus capable, en Angleterre qu'en Allemagne, de résister aux défaites.

En fonction de ces calculs, quelles remarques suggère l'analyse *post eventum* des événements des années 30 ? Les pays totalitaires étaient, en temps de paix, à égalité de forces, plus puissants que les pays démocratiques. Ils offraient une façade d'unité alors que ces derniers étalaient leurs querelles. France et Grande-Bretagne étaient des pays saturés, conservateurs, alors qu'Italie et Allemagne étaient des pays revendicants. Des régimes où un seul commande, où les délibérations se déroulent en secret sont plus capables que les régimes où la presse demeure libre et où le parlement discute, de faire croire à une force irrésistible et à une résolution sans faille. Dans le poker diplomatique, le totalitaire bluffe souvent et gagne presque toujours - jusqu'au jour où l'autre tient le bluff.

La politique italienne, de 1935 à 1941, fut faite d'une série de « bluffs » et de « paris ». Quand Mussolini proclamait qu'il était prêt à faire la guerre à la Grande-Bretagne et à la France plutôt que de renoncer à la conquête de l'Ethiopie, selon toute probabilité il se vantait de ce qu'il n'aurait pas pu faire. Ce qui s'est passé en 1943 se serait probablement passé en 1936 si Mussolini avait commis la folie d'engager l'Italie en un conflit, perdu d'avance, contre la coalition franco-britannique. Il l'emporta parce que les partisans des sanctions ne voulaient pas courir le risque de guerre et que les milieux dirigeants de France et de Grande-Bretagne n'étaient pas unanimes sur l'opportunité et les conséquences d'un renversement éventuel du fascisme. En 1940, il ne s'agissait plus d'un bluff mais d'un pari - pari que la guerre était virtuellement finie et qu'en intervenant, l'Italie recevrait une plus large part des dépouilles.

L'entreprise allemande était d'un tout autre style. Elle s'est subdivisée elle-même en deux phases. Entre janvier 1933 et mars 1936, l'Allemagne n'aurait pas eu la force de résister à une réplique militaire de la France. Hitler prenait des risques, au moins apparents, en violant successivement toutes les clauses principales du traité de Versailles. Sa technique diplomatique était celle du défi : il mettait la France au défi d'employer la force pour interdire à l'Allemagne des décisions qui tendaient simplement à supprimer les inégalités, issues du traité de Versailles. Mise au défi, la France s'en tint à des protestations — la pire des solutions entre les deux extrêmes (également inacceptables à l'opinion française) de l'acceptation franche et de l'action militaire.

A partir de 1936, la technique du défi continua mais sous une autre forme. Hitler mettait la France et l'Angleterre au défi d'employer les moyens militaires parce que ceux-ci signifiaient désormais une guerre générale que l'Allemagne avait encore de bonnes chances de perdre mais qui constituait, en tout état de cause, une catastrophe pour les Etats saturés et conservateurs. A partir de 1938, l'Allemagne hitlérienne possédait une supériorité de forces actuelles, moins grande qu'elle ne tendait à le

faire croire, on l'a su depuis, mais suffisante pour vaincre la Tchécoslovaquie en 1938 ou la Pologne en 1939. En cas de guerre générale, les Occidentaux ne pouvaient l'emporter qu'à la longue, par la mobilisation de leur potentiel supérieur. Il ne restait à Hitler qu'une dernière étape à franchir pour se donner une chance, apparemment sérieuse, de vaincre, même en cas de guerre générale : neutraliser le principal ennemi à l'est (Union soviétique) pendant qu'il liquiderait d'abord l'ennemi secondaire à l'est (Pologne), puis l'ennemi continental à l'ouest.

A partir de ce moment, le calcul des potentiels ne signifiait plus rien puisque toute l'entreprise était fondée sur la succession des campagnes et des paris : battre la Pologne avant que la France n'intervînt, la France avant que la Grande-Bretagne ne fût mobilisée et l'Union soviétique belligérante, l'Union soviétique avant que la Grande-Bretagne ne fût en mesure de débarquer sur le continent. Tous ces paris furent gagnés, sauf le dernier. Protégé par la garantie que les Occidentaux avaient donnée à la Pologne, Staline choisit de réserver ses forces en signant le pacte avec Hitler. La Pologne fut éliminée sans que l'armée française bougeât ; la France mise hors de combat alors que la Grande-Bretagne n'avait qu'une dizaine de divisions. Mais la Grande-Bretagne ne fut ni envahie en 1940 ni paralysée par les bombardements. L'armée soviétique, en dépit des désastres de 1941, fit un rétablissement devant Moscou. Ce dernier pari perdu détermina toute la suite. En décembre 1941, les Etats-Unis étaient entraînés dans la guerre par l'agression japonaise. La guerre sur deux fronts, celle que l'Allemagne avait déjà livrée et perdue, celle que l'état-major allemand n'avait cessé de craindre et considérait comme perdue à l'avance, surgissait, impitoyable démenti aux espoirs du Führer. Les Allemands de l'opposition, qui avaient annoncé à l'avance la coalition Est-Ouest en cas de guerre générale, et donc la défaite du IIIe Reich, voyaient leurs prévisions confirmées. Les paris et les succès avaient seulement retardé l'issue fatale.

Le pari japonais, en 1941, était *insensé* puisque, sur le papier, l'Empire du Soleil Levant n'avait aucune chance de gagner et ne pouvait éviter de perdre qu'au cas où les Américains auraient été trop paresseux ou trop lâches pour vaincre. Le pari hitlérien était *aventureux* et un chef d'Etat légitime ne l'aurait pas fait tant l'Allemagne aurait pu obtenir davantage, sans combattre, par la seule menace de guerre, tant les périls de la défaite étaient démesurés. Mais le pari n'était pas perdu d'avance.

Hitler gagna à tous les coups jusqu'à l'armistice de juin 1940. Ce fut là, pour parler avec Clausewitz, le *point culminant de la victoire.* A partir de ce moment, il multiplia les erreurs. Il ne se décida à traiter la France ni en ennemi irréductible ni en allié récupérable ; il hésita à envahir l'Angleterre et choisit finalement d'employer la *Wehrmacht* en chômage à une campagne de Russie. Responsable de la diplomatie, il forgea lui-même la grande alliance qu'il s'était ingénié à prévenir. Responsable de la stratégie, il n'eut pas le courage d'aller jusqu au bout de la concentration des forces qui lui aurait peut-être donné des succès décisifs. Responsable de la conduite des armées elles-mêmes, il érigea la résistance sur place en impératif catégorique. Chef de guerre, il espéra jusqu'au bout une dissociation de la coalition ennemie et finit par mourir, en une catastrophe wagnérienne, ayant perdu depuis longtemps contact avec le réel.

Hitler n'eut pas le monopole des erreurs. Si, en dernière analyse, Staline joua au plus fin, on n'ose en attribuer le seul mérite à son génie. Une fois l'Allemagne

éliminée, nul obstacle ne se dressait devant la pénétration russe. Il aurait suffi que les Américains eussent conscience, dès 1942, de la contradiction entre les intérêts soviétiques et les intérêts américains pour que le maître du Kremlin eût une partie difficile à jouer. Tel ne fut pas le cas. Invité à porter le coup de grâce au Japon et résolu à occuper l'Europe de l'Est jusqu'au milieu de l'Allemagne, il accepta, sans se faire prier, ce qui lui était gracieusement offert.

***

Quel est le rôle de la puissance ou de la force dans les relations internationales ? La question est désormais classique dans les écoles militaires aux Etats-Unis. La réponse ne va pas sans équivoque parce que le même concept de *power* désigne, nous l'avons vu, les *ressources,* les *forces militaires* et la *puissance.*

Le statut d'une unité politique, à l'intérieur d'un système international est fixé par le volume des ressources, matérielles ou humaines, qu'il peut consacrer à l'action diplomatico-stratégique. Les grandes puissances, à chaque époque, sont réputées capables de consacrer des ressources considérables à l'action extérieure et, en particulier, de mobiliser des cohortes nombreuses. La société internationale comporte une hiérarchie de prestige qui reflète approximativement la hiérarchie établie d'après les expériences des précédents combats.

Les rapports de forces fixent aussi, dans une large mesure, la hiérarchie à l'intérieur des alliances : mais cette hiérarchie n'exprime pas nécessairement le rapport de puissance, le plus haut placé imposant sa volonté à ceux au-dessous de lui. Dès lors que le supérieur ne peut employer la force militaire, il doit user de moyens de pression, indirects et maintes fois inefficaces, ou bien de procédés de persuasion. Les alliances sont toujours dirigées par les Grands mais le Petit entraîne parfois le Grand là où celui-ci n'aurait pas voulu aller. Il garde le dernier mot en une discussion qui concerne ses intérêts propres parce qu'il accule le Grand à l'alternative de la concession ou de l'emploi de la force. La tactique du refus ou de l'obstruction, telle que l'a pratiquée le général de Gaulle entre 1940 et 1944 à l'égard de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, a permis maintes fois au faible d'imposer sa volonté. Une fois les Français libres installés à Saint-Pierre-et-Miquelon, les Etats-Unis ne pouvaient les en chasser que par la force et, en pleine guerre, Roosevelt ne pouvait donner l'ordre d'engager le combat contre des Français qui symbolisaient leur patrie occupée par l'ennemi commun.

Même les relations entre des Etats rivaux ne sont pas, en temps normal, l'expression pure et simple de rapports de force. Les négociateurs se trompent sur les forces des uns et des autres et, de plus, ils ne se tiennent pas pour obligés de conclure l'accord qui sortirait de l'épreuve guerrière. Tant que l'on « parle au lieu de « se battre », les raisons de fait et de droit ne sont pas sans influence sur l'interlocuteur. La diplomatie, substitut de la guerre, ne se borne pas à consigner, à chaque instant, l'aboutissement supposé de celle-ci. « Qu'il soit donné à chacun selon les œuvres de ses armes, » comme l'a dit le général de Gaulle[17], n'est vrai qu'en un sens vague et à long terme. Valable comme conseil de sagesse — les Etats ne doivent pas se donner des objectifs sans proportion avec leurs ressources —, cette formule impliquerait, si elle était prise à la lettre, une méconnaissance de la subtilité des relations entre collectivités indépendantes.

La disproportion entre le potentiel des nations et les accomplissements de leur diplomatie a souvent pour cause le regroupement des unités contre celle d'entre elles qui paraît promise au rôle de « perturbateur ». Par définition, les Etats souverains tiennent pour ennemi le prétendant à l'hégémonie, c'est-à-dire celui qui pourrait les priver de leur autonomie, de leur capacité de prendre librement leurs décisions. Aussi un diplomate de l'école classique, tel Bismarck, craignait-il un accroissement excessif des forces du Reich. Il entendait que le Reich limitât ses ambitions et se fît pardonner son ascension à force de sagesse et de mesure. Que la puissance de son pays fût au service de l'ordre européen, c'était là, aux yeux du Chancelier de fer, la condition nécessaire à la sécurité allemande, le moyen d'éviter la coalition de rivaux, que les victoires de la Prusse ne devaient ni humilier ni inquiéter. Au cours de la première phase après 1870, c'est la France vaincue, non l'Allemagne victorieuse qui fit des acquisitions territoriales. Rarement entre 1870 et 1914, le représentant du Reich manifesta une capacité de convaincre à la mesure des forces armées que son pays pouvait mobiliser en cas de guerre, soit faute de talent diplomatique, soit par suite de l'opposition spontanée à laquelle se heurte tout Etat virtuellement hégémonique.

« Monarchie universelle », selon l'expression des auteurs du XVIIIe siècle, ou bien entreprises limitées, l'alternative fut la loi non écrite du système européen, comme elle l'est virtuellement de tout système d'Etats. Ou bien le Grand ne veut pas tolérer d'égaux et alors il doit aller jusqu'au bout de l'empire ; ou bien il consent à vivre, premier parmi des unités souveraines, et il doit faire accepter sa prééminence. Quel que soit le choix, il vivra dangereusement, n'ayant jamais remporté toutes les victoires nécessaires, toujours suspect d'aspirer à la domination.

Si les Etats voulaient être grands pour jouir de la sécurité, ils seraient victimes d'une étrange illusion, mais, à travers l'histoire, la grandeur collective a été à elle-même sa propre récompense.

1. *Clausewitz*, II, 2, p. 139.

2. Désignées par le même mot *power*, *Macht*, en anglais et en allemand.

3. Considérée comme un système particulier à l'intérieur de la totalité sociale.

4. *America's Strategy in World Politics,* 1942, p. 19.

5. *Politics among nations,* New York, 1949, p. 80 et suivantes.

6. *Soziologie des Krieges,* 2e éd., 1929, p. 227-260.

7. « Der wehrwirtschaftliche Bedarf », *Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft,* t. IC (1939), p.519.

8. *Clausewitz,* I, 3, p. 86.

9. *Ibid.,* I, 3, p. 101.

10. *Ibid.,* II, 2, p. 133.

11. Il y a deux aspects de la puissance défensive : en temps de guerre elle se ramène à la capacité d'arrêter l'envahisseur, en temps de paix elle dépend de cette capacité défensive et aussi de la cohésion de l'unité.

12. Nous évitons ici l'expression courante « petites puissances » pour ne pas introduire une confusion de vocabulaire. L'emploi du mot puissance pour désigner les acteurs et non pas seulement la capacité des acteurs s'explique. La rivalité de puissance étant consubstantielle à la vie internationale, on confond les acteurs et leur capacité d'action et on établit une hiérarchie des acteurs en fonction de leur capacité.

13. Militaire.

14. Au XXe siècle encore, Ibn Séoud a unifié les tribus arabes à grands coups d'épée.

15. Elle comporte des « ratés ». En juillet 1961, utilisée par M. Bourguiba, cette tactique provoqua une réplique violente des troupes françaises.

16. J. PLENGE, 1789 *und* 1914. *Die symbolischen Jahre in der Geschichte des politischen Geistes.* Berlin, Springer, 1916.

17. La formule se trouvait à la fin du rapport rédigé, en janvier 1940, par le colonel de Gaulle.

CHAPITRE III

LA PUISSANCE, LA GLOIRE ET L'IDÉE ou des buts de la politique extérieure

LES unités politiques s'efforcent de s'imposer l'une à l'autre leur Lolonté : telle est l'hypothèse sur laquelle repose la définition de la guerre empruntée à Clausewitz et, du même coup, la mise en forme conceptuelle des relations internationales. Dès lors, une question se pose : pourquoi les unités politiques veulent-elles s'imposer l'une à l'autre leur volonté ? Quels objectifs vise chacune d'elles et pourquoi ces objectifs sont-ils ou semblent-ils incompatibles ?

Si nous nous plaçons au moment où éclate une guerre générale, il est facile d'indiquer, avec plus ou moins de précision, les buts que s'assigne chacun des Etats aux prises. L'Autriche-Hongrie voulait, en 1914, éliminer la menace que suspendaient sur la monarchie dualiste les revendications des Slaves du Sud. La France, qui s'était résignée à l'annexion de l'Alsace-Lorraine sans la reconnaître moralement, retrouvait intacte, ardente, du jour où le canon tonnait, la volonté du retour à la mère patrie des provinces perdues. Les Italiens revendiquaient des terres qui appartenaient à l'empire des Habsbourg. Les Alliés, virtuellement, n'étaient guère moins divisés que leurs adversaires. La Russie des Tsars visait à la possession de Constantinople et des Détroits, alors que la Grande-Bretagne s'était constamment opposée à de telles ambitions. Seul le péril allemand incita le gouvernement de Londres à souscrire, sur le papier et secrètement, à ce qu'il avait, depuis un siècle, obstinément refusé.

Peut-être le Reich inspirait-il à ses rivaux plus de craintes encore parce que ses buts de guerre n'étaient pas connus. A l'heure des premiers succès, ces buts semblaient grandioses et vagues. Ligues et groupements privés rêvaient de « la ceinture d'Afrique » ou du *MittelEuropa.* Le grand état-major, en 1917-1918 encore, réclamait l'annexion ou l'occupation d'une partie du territoire belge pour des raisons stratégiques. Une puissance dominante qui ne proclame pas d'objectifs définis est suspecte d'ambitions illimitées. Provinces (Alsace-Lorraine, Trieste), positions stratégiques (Détroits, la côte des Flandres), symboles religieux (Constantinople), tels étaient les enjeux explicites des conflits entre les Etats européens. Mais, simultanément, l'issue du conflit devait déterminer le rapport des forces, la place de l'Allemagne en Europe et de la Grande-Bretagne dans le monde. Est-il possible de distinguer, en une analyse abstraite, de portée générale, les buts typiques que visent les Etats et qui les mettent en opposition les uns avec les autres ?

1. Objectifs éternels.

Repartons du schéma des relations internationales : les unités politiques, fières de leur indépendance, jalouses de leur capacité de prendre seules les grandes décisions, sont rivales par le fait même qu'elles sont autonomes. Chacune ne peut, en dernière analyse, compter que sur elle-même.

Quel est donc le premier objectif que logiquement l'unité politique peut viser ? La réponse nous est fournie par Hobbes, dans son analyse de l'*état de nature.* Toute unité politique aspire à survivre. Gouvernants et gouvernés sont intéressés à, désireux de maintenir la collectivité qu'ils constituent ensemble, par la grâce des siècles, de la race ou de la fortune.

Si l'on admet que la guerre n'est pas voulue pour elle-même, le belligérant, qui dicte les termes de la paix à la fin des hostilités, souhaite créer des conditions telles qu'il n'ait pas à combattre en un proche avenir et qu'il puisse gardei les avantages arrachés par les armes. Disons que, dans l'état de nature, chacun, individu ou unité politique, a pour premier objet la *sécurité.* Plus les guerres sont cruelles, plus les hommes aspirent à la sécurité. En Allemagne aussi, de 1914 à 1918, on spéculait sur la méthode la meilleure pour assurer au pays une sécurité définitive, par le désarmement de tels de ses adversaires ou l'occupation de telles positions-clés.

La sécurité, dans un monde d'unités politiques autonomes, peut être fondée sur la faiblesse des rivaux (désarmement total ou partiel) ou sur la force propre. Si l'on suppose que la sécurité est la fin dernière de la politique des Etats, le moyen efficace sera d'établir un nouveau rapport de forces ou de modifier l'ancien afin que les ennemis potentiels, en raison de leur infériorité, ne soient pas tentés de prendre l'initiative d'une agression.

Le rapport entre ces deux termes — *sécurité* et *force* — pose de multiples problèmes. A un niveau inférieur, on fera observer d'abord que la « maximisation » des ressources n'entraîne pas nécessairement la « maximisation » de la sécurité. Dans l'Europe traditionnelle, aucun Etat ne pouvait augmenter le nombre de ses hommes, de ses richesses et de ses soldats sans susciter la crainte et la jalousie des autres Etats et provoquer du même coup la formation d'une coalition hostile. En un système donné, il existe un *optimum de forces* dont le dépassement provoque un renversement dialectique. Un supplément de force entraîne un affaiblissement relatif par transfert d'alliés vers la neutralité ou de neutres vers le camp adverse.

Si la sécurité était, avec évidence ou nécessité, l'objectif prioritaire il serait possible de déterminer *théoriquement* la conduite rationnelle. Il importerait, en chaque conjoncture, de déterminer l'optimum de force et d'agir en conséquence. Une difficulté plus grave surgit dès que nous nous interrogeons sur le rapport entre ces deux objectifs, force et sécurité. Que l'homme, individuel ou collectif, veuille survivre, certes. Mais l'individu ne subordonne pas tous ses désirs à la seule passion de vivre. Il est des buts pour lesquels l'individu accepte un risque de mort. Il n'en va pas autrement des unités collectives. Celles-ci ne veulent pas être fortes seulement pour décourager l'agression et jouir de la paix, elles veulent être fortes pour être craintes, respectées ou admirées. En dernière analyse, elles veulent être puissantes, c'est-à-dire capables d'imposer leur vouloir aux voisins et aux rivaux, d'influer sur le sort de l'humanité, sur le devenir de la civilisation. Les deux objectifs se rattachent l'un à l'autre : plus il a de forces, moins l'homme court le risque d'être attaqué mais il trouve aussi, dans la force même et la capacité de s'imposer aux autres, une satisfaction qui n'a pas besoin d'autre justification. La sécurité peut être un but dernier : ne plus craindre est un sort digne d'envie ; mais la puissance aussi peut être un but dernier : qu'importe le danger si l'on connaît l'ivresse de régner ?

Même à ce niveau d'abstraction, l'énumération des objectifs ne me paraît pas encore complète : j'ajouterai un troisième terme que j'appellerai la *gloire.* Dans

l'essai intitulé *On Balance of Power,* D. Hume [1] explique la conduite des cités par l'esprit de compétition plutôt que par les calculs de la prudence : « It is true, the Graecian wars are regarded by historians as wars of émulation rather than of politics ; and each state seems to have had more in view the honour leading the rest, than any well grounded hopes of authority and dominion. » Opposant *jealous emulation à cautious politics,* Hume formule ainsi l'antithèse de ce que nous appellerons *lutte pour la gloire* et *lutte pour la puissance.*

Quand la lutte est engagée, le danger surgit que la victoire militaire devienne le but en lui-même et fasse oublier les objectifs politiques. La volonté de *victoire absolue,* c'est-à-dire d'une paix dictée souverainement par le vainqueur, est souvent l'expression du désir de gloire plus que du désir de force. La répugnance pour les *victoires relatives,* à savoir les paix favorables, négociées après des succès partiels, tient à l'amour-propre qui anime les hommes dès qu'ils se mesurent les uns aux autres.

On pourrait objecter que la gloire n'est qu'un autre nom ou un autre aspect de la puissance : c'est pour ainsi dire la puissance reconnue par les autres, dont la renommée se répand à travers le monde. En un sens, cette objection est valable et l'on pourrait réduire les trois objectifs à deux : ou les unités politiques sont en quête de sécurité et de force, ou elles visent à être reconnues, en imposant leur volonté, en recueillant les lauriers du vainqueur. Un des deux objectifs serait matériel, la force, et l'autre serait moral, inséparable du dialogue humain ; il se définirait par la grandeur, consacrée par la victoire et la soumission de l'ennemi.

La division ternaire me paraît pourtant préférable parce que chacun des trois termes répond à une attitude concrètement définie en même temps qu'il exprime une notion spécifique. Clemenceau voulait la sécurité, Napoléon la *puissance*, Louis XIV la *gloire* de la France (ou la sienne[2]. En 1918, tout chef d'Etat raisonnable se serait proposé la même fin : éviter à la France le retour d'une guerre aussi cruelle que celle qu'une immense coalition venait de mener à bonne fin. Napoléon, au moins à partir d'une certaine date, rêvait de régner sur l'Europe : il ne se contentait pas de l'honneur d'être partout chanté comme un grand capitaine ; même l'hommage de Clausewitz, « le Dieu de la guerre lui-même », ne l'aurait pas satisfait. Il était ambitieux de réalité, non d'apparence, et il savait qu'à la longue nul Etat n'ordonne aux autres s'il ne possède les moyens de les contraindre. Louis XIV aimait probablement la gloire autant que la puissance. Il voulait être reconnu comme le premier entre tous, il se servait de sa force pour s'emparer d'une ville et la fortifier, mais cet exploit, demi-symbolique, était encore une manière de montrer sa force. Il ne concevait pas une France démesurément étendue, dotée de ressources supérieures à celles de ses rivaux joints. Il rêvait que le nom de Louis XIV et celui de la France fussent transfigurés par l'admiration des peuples.

Cette première analyse serait plus dangereuse qu'utile si elle n'était complétée par une autre. En effet, si l'on s'en tient à ces notions abstraites, on sera enclin à écarter la gloire comme irrationnelle[3], à condamner l'accumulation indéfinie des moyens de force comme contradictoire (la perte de forces alliées faisant plus que compenser, à partir d'un certain point, l'accroissement des forces propres). Par ce biais, on reviendrait à la prétendue finalité unique de la sécurité. Laissons ces analyses abstraites et considérons une unité politique, c'est-à-dire une collectivité humaine occupant un fragment de l'espace. Si nous supposons que cette collectivité est

comparable à une personne, avec une intelligence et une volonté, quels buts est-elle susceptible de viser ?

Une collectivité occupe un certain sol : elle peut logiquement juger trop étroite la surface de la terre à sa disposition. Dans la rivalité des peuples, la possession de l'espace est l'enjeu originel. En deuxième lieu, les souverains ont souvent jugé de leur grandeur d'après le nombre de leurs sujets : ce qu'ils convoitaient, en dehors de leurs frontières, ce n'était pas le sol mais les hommes. Enfin, le prophète armé est parfois moins soucieux de conquérir que de convertir : indifférent aux richesses du sol et du sous-sol, il ne calcule pas le nombre des travailleurs ou des soldats, il veut répandre la vraie foi, il veut que l'organisation conforme au sens de la vie et de l'histoire gagne peu à peu l'humanité entière.

Là encore, cette série ternaire me paraît complète. Tous les objectifs que se fixent les Etats, en des conjonctures historiques, renvoient nécessairement à l'un des trois termes que nous venons d'énumérer, *l'espace*, *les hommes* et *les âmes*. Pourquoi les sociétés se combattraient-elles sinon pour élargir le sol qu'elles cultivent ou dont elles exploitent les richesses, pour se soumettre des hommes, aujourd'hui étrangers, demain esclaves ou concitoyens, ou pour assurer le triomphe de telle idée, religieuse ou sociale, dont une collectivité proclame la vérité universelle en même temps qu'elle proclame sa propre mission ?

Concrètement, ces objectifs se séparent difficilement. A moins qu'il n'extermine ou ne chasse les habitants, le conquérant prend possession à la fois de l'espace et des hommes qui l'occupent. A moins que la conversion ne s'opère par la seule force du prosélytisme, le prophète ne dédaigne pas de gouverner les hommes, avant d'administrer le salut des âmes. Il n'en reste pas moins qu'en certains cas, les trois termes sont distincts : les Croisés voulaient premièrement libérer les Lieux saints et non convertir les Musulmans. Les Israéliens voulaient occuper l'espace palestinien qui avait été celui du royaume de David, ils ne se souciaient ni de conquérir ni de convertir les Musulmans de Palestine. Les souverains de l'Europe monarchique collectionnaient les provinces — le sol et les hommes — parce que la puissance et le prestige des Princes étaient à la mesure des possessions. Quant à la conversion des infidèles, peut-être n'a-t-elle jamais été le but exclusif d'aucun Etat. Seuls les prophètes désarmés rêvent de la pure conversion mais, comme disait Machiavel, ils périssent. Les Etats sont parfois prophétiques mais toujours armés. Non que l'idée soit un instrument ou une justification de la volonté de conquérir l'espace ou les hommes. Dans la conscience des chefs religieux ou idéologiques, le triomphe de la foi, la diffusion de l'idée peuvent être conçus, en toute sincérité, comme la fin véritable de l'action. C'est aux yeux des incroyants que cette fin semble un camouflage de l'impérialisme : historiens et théoriciens, incroyants eux aussi, adhèrent trop aisément à cette interprétation cynique.

Entre la série abstraite et la série concrète, quelles sont les relations ? Il serait aussi arbitraire de subordonner la seconde à la première que de décréter la subordination inverse. L'élargissement de l'espace, l'augmentation des ressources matérielles et humaines sont, à coup sûr, éléments de sécurité et de puissance, parfois même objet de gloire. Il n'en résulte pas que la conquête d'une province ne puisse jamais être voulue pour elle-même. Les Français ne voyaient pas dans le retour de l'Alsace-Lorraine à la mère patrie un moyen en vue de quelque but ultérieur, mais un bien en lui-même, qui n'appelait pas d'autre justification. Sans

l'Alsace-Lorraine, la France était mutilée : avec Strasbourg et Metz, elle retrouvait son intégrité. Au long des siècles, les lieux et les villes, les hommes qui peuplent les uns et les autres ont pris une signification historique, une valeur de symbole. La question n'est plus de savoir si les Musulmans de Palestine ou les Israéliens auraient pu trouver ailleurs un sol aussi fertile et des ressources égales ou supérieures. C'est là, autour du lac de Tibériade et sur le plateau de Jérusalem, c'est là et en nul autre point de la planète que des Juifs (qui ne croyaient plus en Dieu et en « l'alliance ») voulaient refaire une collectivité qui se proclamerait héritière d'un passé demi-légendaire.

A notre époque, nulle garantie d'ordre et de justice ne suffit à désarmer la revendication nationale : les minorités actives qui entraînent les populations veulent appartenir à l'unité politique de leur choix. Les Cypriotes voulaient une patrie qui ne pouvait être la Grande-Bretagne ou l'empire britannique : administration équitable, autonomie, niveau de vie relativement élevé, rien ne pouvait compenser l'absence de communauté politique. Entre les deux aspirations, rester sur place, ne pas être privés d'une patrie, c'est la première qui finalement, en Europe, a cédé : les transferts de populations ont pour ainsi dire signifié la primauté de la nation sur le sol.

Dans les deux séries, abstraite et concrète, le troisième terme est à part, la *gloire* et l'*idée*. Non que ces deux termes se répondent l'un à l'autre : au contraire, la gloire est une notion vide, elle n'existe que dans les consciences et peut-être surtout dans la conscience de celui qui veut la posséder. L'homme « plein de gloire » est satisfait de l'idée que les autres, croit-il, se font de lui. Aussi le « glorieux » est-il justement un personnage ridicule. Même s'il ne se trompe pas sur les sentiments qu'il inspire, l'homme « plein de gloire » devrait ignorer sa fortune ou y être indifférent pour en être entièrement digne. Mais, du même coup, le but lui-même risque de reculer au fur et à mesure que l'on s'en approche. Jamais les exploits accomplis n'apaiseront les doutes de celui qui aspire à la gloire.

L'idée — qu'elle soit le christianisme ou le communisme, la divinité du Christ ou une certaine organisation de la société — est, tout au contraire, définie. Peut-être les inquisiteurs ne seront-ils jamais sûrs de la sincérité des conversions. Peut-être les membres du Praesidium n'élimineront-ils jamais les penchants « capitalistes » des paysans, peut-être des déviations surgiront-elles, sans cesse renouvelées, le lendemain de l'expulsion des précédents déviationnistes. Du moins l'idée a-t-elle pour le croyant un contenu déterminé, alors que la gloire est insaisissable puisqu'elle est liée au dialogue des consciences.

Pourtant, cet objectif est, lui aussi, par essence, situé à l'infini. Quand il s'agit de la vérité, rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire. Les religions de salut ont une vocation universelle, elles s'adressent à l'humanité puisqu'elles s'adressent à chaque homme. Qu'un prophète s'arme pour les répandre et son entreprise ne connaîtra pas de fin à moins qu'elle n'ait fait le tour de la planète. Les guerres pour la gloire et les guerres pour l'idée sont autrement humaines que les guerres pour le sol ou le sous-sol. Les Croisés sont sublimes et dangereux. Les nobles qui se battent pour le prestige n'en ont jamais fini. Si le but est de vaincre pour être reconnu vainqueur ou de vaincre pour imposer la vérité, il suffit que la résolution soit la même des deux côtés pour que la violence aille aux extrêmes. Les guerres les plus humaines en leur origine sont aussi, souvent, les plus inhumaines parce qu'elles sont

les plus impitoyables.

Aussi sommes-nous tentés de constituer une troisième série ternaire qui, selon le modèle platonicien, serait celle du corps, du cœur et de l'esprit. Qu'il s'agisse du sol ou des hommes, de la sécurité ou de la force, l'enjeu est finalement matériel : les unités politiques veulent élargir leur espace ou accumuler des ressources afin de vivre à l'abri du péril ou avec les moyens d'y parer. Mais ni la sécurité ni la force n'assouvissent les aspirations des communautés : chacune veut l'emporter sur les autres, être reconnue première par ses rivales. Les unités politiques ont leur amour-propre comme les personnes, peut-être plus susceptible encore. Aussi préfèrent-elles parfois l'ivresse du triomphe aux bénéfices d'une paix négociée. Parfois le désir de gloire ne serait comblé que par la diffusion de l'idée, dont chaque communauté se veut l'incarnation unique. L'esprit, enfin, anime la dialectique de la violence et la pousse aux extrêmes, dès qu'il lie son destin à celui d'un Etat, c'est-à-dire d'une collectivité humaine en armes.

Certes, la volonté de sécurité et de force conduit, elle aussi, aux extrêmes. En dernière analyse, une unité politique ne se sentirait entièrement en sécurité qu'à la condition de n'avoir plus d'ennemi, autrement dit de s'être élargie aux dimensions d'un Etat universel. Mais le désir de sécurité et de force ne se dépasse pas en volonté de puissance illimitée, si l'amour-propre ou la foi n'anime et finalement ne bouleverse les calculs d'intérêt. Soucieux seulement de vivre en paix, ni Pyrrhus ni Napoléon ni Hitler n'auraient consenti tant de sacrifices certains dans l'espoir d'un profit aléatoire.

Les conquérants ont parfois justifié leurs aventures par la prospérité dont jouirait leur peuple après la victoire. Ces utopies servaient d'excuse, non d'inspiration. La puissance, ces meneurs d'hommes la voulaient comme l'instrument de leur gloire, en vue du triomphe d'une idée, pour elle-même, jamais afin que les hommes puissent connaître la douceur de vivre.

2. Objectifs historiques.

Comme la théorie de la puissance, cette théorie des objectifs a une valeur supra-historique et elle permet, en même temps, de comprendre la diversité historique. Les objectifs des Etats se ramènent, en tous les siècles, aux termes des deux séries ternaires ou même, si l'on préfère la formule simplifiée, aux trois termes de la dernière série abstraite-concrète. Mais de multiples circonstances — de technique militaire ou économique, d'origine institutionnelle ou idéologique — interviennent pour limiter et préciser les objectifs qu'effectivement se donnent les hommes d'Etat.

Repartons du terme premier, enjeu le plus constant des conflits humains : l'espace. A l'aube de l'histoire comme au seuil de l'âge atomique, des groupes humains se disputent le sol sur lequel l'un s'est établi et que l'autre convoite. Les collectivités ont réparti le sol entre leurs membres et légalisé la propriété individuelle. Mais la souveraineté de la collectivité elle-même sur l'ensemble du sol n'est pas du même coup reconnue par les autres collectivités. Au cours des premiers millénaires de la phase historique, les tribus reculaient devant les envahisseurs venus de l'est, pour devenir à leur tour conquérantes à l'égard des populations établies plus à l'ouest. Les cavaliers des steppes établissaient leur domination sur des populations sédentaires et créaient des sociétés hiérarchiques, les guerriers

constituant une classe supérieure superposée à la masse des travailleurs.

Dans les temps modernes, la lutte pour le sol a perdu la simplicité et la brutalité qu'elle avait jadis. Elle n'en est pas moins cruelle quand elle se déchaîne. Israéliens et Musulmans de Palestine ne peuvent former une seule collectivité et ils ne peuvent occuper le même sol : les uns ou les autres sont voués à subir l'injustice. En Afrique du Nord, la conquête française du XIXe et du XXe siècle s'était traduite par une expropriation partielle des populations berbères ou arabes, les colons français recevant en propriété des terres appartenant à des tribus, des villages ou des familles. L'indépendance de la Tunisie et du Maroc entraîne une expropriation, plus ou moins rapide, des colons français. La guerre d'Algérie, en un sens, a pour enjeu le sol que Musulmans et Français tiennent également pour leur, sur lequel ils sont provisoirement obligés de coexister, les uns et les autres exigeant la souveraineté, les premiers en proclamant le mot d'ordre d'indépendance, les seconds le mot d'ordre d'intégration.

Pour les Français établis de l'autre côté de la Méditerranée, l'Algérie est le sol sur lequel ont vécu leurs pères, donc pour ainsi dire la patrie. Mais, pour la France, quelle a été, quelle est la signification de l'Algérie ? Pourquoi la France [4] a-t-elle voulu, à partir de 1830, étendre sa souveraineté sur une terre qu'elle n'avait jamais occupée au cours des siècles passés ? Il est difficile de répondre parce que ceux mêmes des hommes d'Etat ou de guerre qui ont décidé ou exécuté la conquête ou bien ne savaient pas pourquoi ils agissaient ou bien étaient divisés sur les motifs.

Les uns mettaient l'accent sur le danger que les pirates barbaresques faisaient courir à la navigation et sur la sécurité que la prise de possession des côtes algériennes assurerait en Méditerranée. Disons qu'ils faisaient valoir un *motif militaire.* D'autres insistaient sur les possibilités de peuplement et ils évoquaient un empire français de 100 millions d'hommes sur les deux rives de la Méditerranée. Disons qu'ils songeaient simultanément à l'*élargissement de l'espace français* et à la *croissance de la population française*[5]. Enfin, aujourd'hui plutôt qu'hier, on énumère les avantages économiques qu'apporte à la France la souveraineté sur l'Algérie, qui constitue une réserve de main-d'œuvre, un client et un fournisseur de l'économie métropolitaine, une source de matières premières et, en particulier, depuis 1956, de pétrole. Disons qu'on invoque les *avantages économiques.* En d'autres termes, cet exemple nous permet de dégager les trois arguments typiques en faveur des conquêtes : *importance militaire ou stratégique, avantage spatio-démographique, profit spatio-économique.*

Chacun de ces arguments est soumis à la loi du changement. La valeur militaire, démographique ou économique d'une terre change avec les techniques de combat et de production, avec les relations humaines et les institutions. Les mêmes positions sont ou ne sont pas stratégiquement importantes selon l'état des relations internationales (avec l'armée russe établie à deux cents kilomètres du Rhin, la vieille frontière entre l'Allemagne et la Fiance ne signifie militairement plus rien), selon les armements (le Bosphore ou le canal de Suez ont perdu la plus grande partie de leur valeur parce qu'ils sont trop faciles à « boucler » à coups de bombes atomiques, trop faciles aussi à « sauter » en utilisant les moyens de transport aériens). Que l'Algérie soit demain indépendante, et la sécurité de la Méditerranée ne sera pas menacée par les pirates barbaresques.

L'argument démographique se présente sous deux formes radicalement différentes. L'espace est toujours précieux quand il est vide ou à peine peuplé. On ne saurait surestimer l'influence historique du fait que les Européens ont disposé, depuis le XVIe siècle, des espaces vides d'Amérique. Au XIXe siècle, alors que la mortalité diminuait et que le taux ancien de natalité ne baissait que lentement, des millions d'Anglais, d'Allemands, de Scandinaves, puis d'Italiens et de Slaves ont pu traverser l'Atlantique et occuper les immensités d'Amérique du Nord. Au nombre de 65 000 à l'époque du traité de Paris, les Français du Canada sont devenus plus de cinq millions moins de deux siècles après. Encore aujourd'hui, si les Etats ont pour but que leur population « croisse et se multiplie », l'occupation de l'espace vide est le moyen idéal (d'où la tentation — proprement diabolique — de vider l'espace pour le réserver aux vainqueurs : Hitler n'aurait pas résisté à la tentation).

En revanche, la prise de possession d'un espace déjà peuplé pose des problèmes, autres selon les siècles. Les princes avaient tendance à mesurer leur grandeur au nombre de leurs provinces et de leurs sujets. Avec le nombre des hommes augmentait celui des laboureurs et des soldats. Aux siècles où l'on redoutait l'oliganthropie, la pénurie d'hommes, l'extension de la souveraineté sur des terres habitées passait pour bénéfique. Cette conception traditionnelle fut mise en question par les économistes libéraux selon lesquels les échanges pouvaient et devaient ignorer les frontières. La prise de souveraineté imposait des dépenses d'administration à la métropole sans lui apporter aucun profit supplémentaire[6].

L'argumentation anticoloniale des libéraux qui eut un large retentissement en Angleterre au siècle dernier, mais n'empêcha pas l'expansion de l'empire anglais, fut refoulée par l'évidence apparente des idées traditionnelles et quelques phénomènes originaux de l'ère industrielle. Comment douter que la conquête fût profitable, preuve et symbole de grandeur, alors qu'elle était militairement peu coûteuse et que, dans l'empire, les métropoles trouvaient des matières premières à bon compte, des marchés protégés ? La droite impériale et les marxistes étaient au fond d'accord sur les bénéfices des colonies : taux de profit plus élevé, garantie de débouchés pour les produits manufacturés, ravitaillement assuré en matières premières. La seule différence entre les uns et les autres tenait au jugement de valeur porté sur l'entreprise et au but attribué à celle-ci. Les marxistes dénonçaient l'exploitation qui était, à leurs yeux, cause et objectif de l'impérialisme, la droite impériale justifiait par la mission civilisatrice une entreprise, dont elle n'avait pas honte de proclamer le rendement pour l'Etat colonisateur.

L'argumentation libérale a retrouvé audience après la deuxième guerre mondiale par suite de la convergence de motifs politiques et de motifs économiques. Ou bien la colonie ne comportait pas de peuplement européen et, en ce cas, le principe d'égalité des peuples fondait le droit à l'indépendance. Ou bien la colonie comportait un peuplement européen et, en ce cas, le principe de l'égalité individuelle interdisait de traiter en inférieurs les indigènes et, par l'intermédiaire du suffrage universel, préparait le pouvoir du grand nombre, c'est-à-dire des colonisés.

L'Etat impérial découvrait, au même moment, que la « mission civilisatrice » coûtait cher si elle était prise au sérieux. Tels individus, telles compagnies tiraient des bénéfices de la situation coloniale, mais le bilan pour la collectivité cessait d'être positif dans la mesure où la création d'une infrastructure d'administration et d'éducation, l'élévation du niveau de vie figuraient parmi les obligations de la

métropole.

Entre l'*avantage* de posséder le sol et le *coût* de prendre la responsabilité des populations, les Etats européens, la Grande-Bretagne en tête, ont choisi la décolonisation (ou, plus précisément, la Grande-Bretagne a choisi, la France a été progressivement forcée de choisir). Le transfert de souveraineté comportait des risques, diplomatiques et militaires : au lieu de commander, l'Etat ex-impérial devait désormais négocier. Les forces militaires de l'Inde n'étaient plus au service des intérêts britanniques au Moyen-Orient. Mais, sur le plan militaire aussi, l'abandon de souveraineté était moins coûteux que la lutte contre le nationalisme. La France a été plus affaiblie par la guerre d'Indochine qu'elle ne l'aurait été par un accord avec Ho Chi-minh, conclu en 1946. La Grande-Bretagne aurait été plus affaiblie par la résistance au nationalisme indien, même si cette résistance avait été victorieuse durant une génération, qu'elle ne l'a été par le transfert de souveraineté au parti du Congrès et à la Ligue arabe.

Ces analyses, si sommaires soient-elles, nous ont permis de dégager deux des facteurs fondamentaux de la transformation historique des objectifs : *les techniques de combat et de production* changent et, du même coup, modifient la valeur stratégique des positions en même temps que la valeur économique des diverses ressources du sol, du sous-sol et des populations, *les modes d'organisation des collectivités* autorisent ou excluent, à chaque époque, certains modes de domination. Les conquérants, à travers les âges, ont rarement admis que la victoire imposait des devoirs plus qu'elle ne conférait de droits. La supériorité des armes équivalait à la supériorité de civilisation. Les vaincus avaient toujours tort et la sujétion semblait la sanction légitime de la défaite. Le chapitre où Montesquieu traite de la conquête appartient déjà à un siècle où le jugement des armes ne passait plus pour le juste verdict du tribunal de l'Histoire ou de la Providence[7].

Plus encore que des conceptions relatives à la guerre et aux privilèges de la force, la doctrine des empires dépend des conceptions relatives aux relations entre gouvernés et gouvernants, entre populations diverses. Quand la citoyenneté était réservée à un petit nombre à l'intérieur des cités, quand les nobles portaient seuls les armes et disposaient des travailleurs comme de leur bien, nulle limite n'était rationnellement fixée aux entreprises de conquête : le nombre des sujets et des esclaves pouvait augmenter sans que le nombre des citoyens augmentât en proportion. Le peuple-maître demeurait libre d'accorder ou de refuser la citoyenneté et l'empire toléra longtemps un certain volume de populations soumises à Rome mais non intégrées à la civilisation romaine. De même, les rois de France ou de Prusse étaient convaincus d'accroître leurs forces à mesure que s'élargissait leur territoire et qu'augmentait le nombre de leurs sujets. Il était admis que le désir des hommes d'obéir à un maître plutôt qu'à un autre ne comptait pas et, la plupart du temps, n'existait pas. Les conflits religieux qui avaient ensanglanté l'Europe confirmaient les mérites de la vieille sagesse politique : mieux vaut interdire aux hommes de se mêler de ce qui les regarde. Pour rétablir la paix en Europe, il avait fallu ordonner à tous et à chacun de croire aux vérités de l'Eglise, reconnue par le Prince.

Il en fut autrement, à partir de la Révolution française, quand deux idées nouvelles s'emparèrent peu à peu des esprits : l'égalité juridique des membres de la collectivité, l'aspiration des gouvernés à faire partie d'une communauté de leur

choix, d'une communauté qui fût leur.

La première idée, poussée à ses conséquences logiques, impliquait l'effacement de la distinction entre vainqueurs et vaincus à l'intérieur de la collectivité comme de la distinction entre les ordres, entre nobles et roturiers. « Ainsi le conquérant qui réduit le peuple en servitude doit toujours se réserver les moyens (et ces moyens sont sans nombre) pour l'en faire sortir[8]. » A l'âge démocratique, écririons-nous, la domination impériale débouche soit sur l'accession à l'indépendance des populations conquises, soit sur l'intégration des colonies à la métropole en un ensemble multinational (plus ou moins fédéral ou centralisé). Le choix entre ces deux aboutissements est, lui aussi, déterminé moins par les désirs des hommes d'Etat que par la nature de la métropole. Un Etat strictement national, tel la France, devient difficilement le centre d'une communauté multinationale. Un Etat à prétention universelle, tel l'Etat soviétique, peut tenter une politique d'intégration sur une grande échelle.

La deuxième idée, solidaire de la première, est que la volonté d'appartenance des gouvernés ne *peut* être refoulée et ne *doit* pas être contrainte par la force. L'idée nationale, il est vrai, oscille entre deux formules, celle de la nationalité, inscrite dans l'être historique, sinon biologique, des populations, celle de la décision volontaire, chaque homme, chaque groupe devant déterminer lui-même la collectivité politique à laquelle il appartiendra. Selon la première formule, en 1871, l'Alsace était plutôt allemande, selon la deuxième elle était française.

L'idée nationale n'était pas entièrement neuve et les authentiques citoyens des cités ou des monarchies n'obéissaient pas indifféremment à n'importe quel Prince. Pourtant, même les nobles pouvaient passer du service d'un souverain à celui d'un autre sans créer le scandale de la trahison. L'extension de la citoyenneté à tous les membres de la collectivité transformait profondément la signification de l'idée nationale. Si tous les sujets devenaient des citoyens, si les citoyens se refusaient à obéir à n'importe quel maître parce qu'ils voulaient participer à l'Etat, les unités politiques ne devaient plus se donner pour objectif la conquête de n'importe quel territoire ou de n'importe quelle population. La violation de cet interdit était d'ailleurs le plus souvent sanctionnée par la peine et le coût de gouverner des populations récalcitrantes.

En d'autres termes, les objectifs concrets que se fixent les unités politiques n'évoluent pas seulement avec les techniques de combat et de production, ils évoluent aussi avec les idées historiques qui président à l'organisation et au gouvernement des collectivités. A la longue, un Etat n'applique pas deux philosophies, l'une au-dedans, l'autre au-dehors. Il ne conserve pas indéfiniment sous ses ordres des citoyens et des sujets. S'il veut garder des sujets au-dehors, il finira par dégrader ses propres citoyens en sujets.

Les objectifs concrets des Etats, en une période donnée, ne sont pas encore définis précisément par *l'état des techniques* (de combat et de production) et *les idées historiques.* Il faut tenir compte également de ce que nous appellerons avec les théoriciens du droit international, *la coutume.* La conduite des Etats les uns à l'égard des autres, les procédés qu'ils jugent légitimes, les ruses ou les brutalités dont ils s'abstiennent, ne sont pas déterminés directement par l'organisation de l'armée ou de l'économie. La conduite stratégico-diplomatique est coutumière. La tradition lègue, de génération en génération, des buts, grandioses ou lointains, que

les hommes d'Etat se refusent parfois à oublier en dépit de toute raison. Quand le gouvernement de la IIIe République, en 1917, dans un accord secret avec le gouvernement du Tsar, soutenait les revendications russes sur les Détroits en contrepartie d'un soutien à ses propres revendications sur la rive gauche du Rhin, la *coutume des marchandages* et la *tradition des frontières naturelles* l'emportaient sur les techniques et les idées de l'époque. Peut-être la rationalité économique et idéologique l'emporte-t-elle sur les habitudes du passé et les passions de circonstances, mais elle ne l'emporte qu'à la longue.

3. Offensive et défensive.

Les deux concepts d'*offensive* et de *défensive,* écrit Clausewitz, sont les deux concepts supérieurs de la stratégie. Sont-ils et en quel sens les notions-clés de la politique extérieure, c'est-à-dire de la conduite diplomatico-stratégique ?

Quand les négociateurs, dans les conférences de désarmement, voulurent distinguer « armes offensives » et « armes défensives », ils furent incapables de surmonter les équivoques : un Etat agresseur peut utiliser des armes défensives comme un Etat attaqué des armes offensives — à supposer que ces notions, qui ont un sens au niveau de la tactique ou de la stratégie, puissent être valablement appliquées aux armes.

Quel sens prennent en politique ces notions qui concernent originellement la conduite des opérations ou des engagements ? Au niveau d'abstraction le plus élevé, j'ai distingué *puissance offensive* et *puissance défensive,* c'est-à-dire la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres ou la capacité d'une unité de ne pas se laisser imposer la volonté des autres. Sur le champ diplomatique, la défensive consiste pour un Etat à sauvegarder son autonomie, à maintenir sa manière propre de vivre, à ne pas accepter la subordination de ses lois intérieures ou de son action extérieure aux désirs ou aux décrets des autres. Les Etats que l'on baptise « petites puissances », le plus souvent n'ont et ne peuvent avoir que des ambitions défensives. Ils veulent survivre en tant que tels, foyers de libres décisions. En revanche, les nations dites grandes puissances veulent posséder la capacité que nous avons appelée offensive, autrement dit la capacité d'agir sur les autres unités politiques, de les convaincre ou de les contraindre. « Les grandes puissances » doivent prendre des initiatives, former des alliances, se mettre à la tête de coalitions. Un Etat de premier ordre qui se sert de sa seule « puissance défensive » adopte une attitude d' « *isolationnisme* », il renonce à participer à la compétition, il refuse d'entrer dans le système, il veut être laissé en paix. L'isolationnisme, celui du Japon au XVIIIe siècle ou celui des Etats-Unis après la première guerre mondiale, n'est pas toujours, en tant que tel, méritoire. Celui du Japon n'eut pas de conséquences graves pour les autres Etats, mais celui des Etats-Unis faussa les calculs des forces. L'Allemagne, par deux fois, ignora le potentiel de l'Etat lointain qui faisait profession de s'abstraire de la politique mondiale.

A un niveau inférieur, on confond parfois offensive et revendication, défensive et conservation. En une conjoncture donnée, les Etats satisfaits — en général ceux qui ont dicté les termes de la paix à la fin de la dernière guerre — souhaitent le maintien du *statu quo,* les Etats insatisfaits souhaitent la modification. A l'ouest, l'Allemagne, après 1871, était conservatrice, la France révisionniste, l'enjeu étant l'Alsace-

Lorraine. Après 1918, la France était globalement conservatrice, l'Allemagne faisait valoir des revendications sur tous les fronts de la diplomatie, sur toutes ses frontières.

L'opposition entre révision et conservation ne détermine pas nécessairement la répartition des rôles et des responsabilités au moment où des hostilités éclatent. Autrement dit, il est concevable que l'Etat conservateur prenne l'initiative du recours aux armes. Par exemple, voyant que les Etats insatisfaits accumulent des forces, il prévient l'agression qu'il redoute ou juge inévitable. Montesquieu, dans *l'Esprit des Lois,* va jusqu'à reconnaître quelque légitimité à ces agressions préventives ou à ces offensives conservatrices. « Entre les sociétés, le droit de défense naturelle entraîne quelquefois la nécessité d'attaquer, lorsqu'un peuple voit qu'une plus longue paix en mettrait un autre en état de la détruire, et que l'attaque est dans le moment le seul moyen d'empêcher cette destruction[9]. » L'opération d'Israël dans le Sinaï, en novembre 1956, peut être justifiée par le droit « d'agression préventive ».

Le choc de deux coalitions met aux prises, d'un côté et de l'autre, des Etats conservateurs et des Etats révisionnistes : en 1914, l'Allemagne, conservatrice du statut territorial à l'ouest, prit l'initiative de la guerre contre la France révisionniste mais dans le cadre de la guerre générale. Enfin, un Etat ou un camp, sans formuler des revendications précises, peut avoir le sentiment d'une sorte de permanente injustice : en proportion de sa force, il ne possède pas sa juste part de richesses. Il se croit capable de vaincre et de tenir une place grandiose en cas de victoire. Avant 1914, Italie et France élevaient des revendications plus précises, plus affirmées que l'Allemagne. Peut-être cette dernière était-elle moins hostile à l'épreuve des armes que les deux Etats, à la fois plus revendicants et moins forts.

L'opposition de l'Etat révisionniste et de l'Etat conservateur est donc souvent trompeuse. La propension à prendre l'initiative des hostilités dépend aussi du rapport de forces d'abord, des chances de succès que chaque Etat ou chaque camp s'attribue ensuite. Le conservatisme est rarement intégral, la satisfaction rarement totale. Si l'occasion se présentait, l'Etat dit satisfait modifierait à son profit les frontières des territoires ennemis ou alliés. Ce ne sont pas toujours les vaincus de la précédente guerre qui déclenchent la suivante.

De même, par un autre paradoxe, l'Etat insatisfait et agressif crée volontiers les apparences d'une intention pacifique. En juillet 1914, le mot d'ordre « localisation du conflit » est lancé par le gouvernement de Vienne alors même que les canons autrichiens bombardent Belgrade. Non que l'Etat qui tire l'épée soit nécessairement de mauvaise foi quand il proclame sa volonté de ne pas élargir le théâtre des hostilités ou le nombre des belligérants. S'il souhaite non la guerre générale mais un succès politique, il atteint ses fins dès lors que les autres Etats du système ne s'en mêlent pas. En 1914, la Russie ne pouvait arrêter l'action autrichienne contre la Serbie sans créer au moins la probabilité d'une guerre générale. Avant 1939, la coalition conservatrice ne pouvait arrêter le IIIe Reich insatisfait que par la menace de guerre générale. Après la réoccupation de la rive gauche du Rhin, la France avait perdu la chance (qu'elle devait au traité de Versailles) d'une réplique limitée et efficace.

Les objectifs visés, le rôle à l'origine des hostilités ne suffisent pas à déterminer le caractère d'une politique. Le jugement final dépend aussi des conséquences que

développerait la victoire d'un Etat ou d'un camp. Athènes a-t-elle déclenché la guerre du Péloponnèse et les citoyens d'Athènes ont-ils voulu consciemment l'hégémonie sur les cités grecques ? L'Allemagne de Guillaume II a-t-elle été responsable (et en quelle mesure) de l'explosion de 1914 ? Quelle que soit la réponse donnée à ces interrogations, il est sûr que, en cas de défaite de Sparte, Athènes eût dominé l'ensemble du monde grec ; en cas de défaite des Alliés occidentaux, l'Allemagne wilhelmienne eût disposé, sur le continent, d'une supériorité de forces qui eût signifié, pour les autres nations européennes, l'équivalent de la perte d'autonomie. Or, comme l'histoire offre peu d'exemples d'Etats hégémoniques qui n'abusent pas de leur force, l'Etat auquel la victoire donnerait l'hégémonie passe pour agressif, quelles que soient les intentions de ceux qui le gouvernent.

Plus offensive encore apparaît la politique d'un Etat qui tend à bouleverser non pas seulement la relation des forces mais le statut intérieur des Etats. La France révolutionnaire n'était pas nécessairement agressive sur le plan diplomatique, elle pouvait ne pas prendre l'initiative de la guerre, elle ne pouvait pas ne pas attaquer les rois et les princes sur le point où ceux-ci étaient le plus vulnérables, sur le principe même de légitimité. On a beaucoup disserté sur la diplomatie de la République, demandé jusqu'à quel point elle prolongeait la diplomatie monarchique, en reprenait les objectifs sinon les méthodes. On n'a pas toujours insisté sur une évidence qui n'échappait à aucun contemporain : il ne dépendait pas des hommes que la diplomatie de la République fût ou non conforme aux coutumes. Elle était par essence *révolutionnaire,* dans la mesure où les idées françaises rayonnaient à travers l'Europe et ébranlaient les trônes. Est révolutionnaire la politique d'un Etat dont la victoire entraînerait l'effondrement des Etats traditionnels, la ruine du vieux principe de légitimité.

Aucune de ces antithèses — conservateur-révisionniste, attaqué-agresseur, traditionnel-révolutionnaire — ne se traduit, au niveau de la stratégie, par l'opposition entre défensive et offensive. Même quand l'Etat est agresseur ou révolutionnaire, le chef de guerre peut donner l'ordre au chef des armées de rester sur la défensive, provisoirement si ses forces ne sont pas mobilisées, définitivement s'il met son espoir dans l'immensité de son territoire ou la patience de sa population. L'initiative des hostilités n'implique pas le choix d'une stratégie donnée. L'Allemagne, même si elle avait été victime d'une agression en 1914, aurait dû appliquer le plan Schlieffen — attaquer la France durant la première phase du conflit afin de la mettre hors de combat avant de se retourner contre la Russie. La France, qui se considérait comme attaquée, lança ses troupes à l'assaut en Alsace. La stratégie, offensive ou défensive, dans l'ensemble ou sur un front donné, n'est pas déterminée par la seule politique de l'Etat, les initiatives qu'il a prises ou les objectifs qu'il vise, elle est fonction aussi du rapport des forces, de la carte des hostilités et des jugements que les chefs militaires portent sur les mérites respectifs des deux manières « d'utiliser les engagements au service de la guerre ».

Nous trouvons ici les formules complémentaires de celles que nous avons analysées au premier chapitre. Au niveau tactique le plus bas, l'action du soldat, de la compagnie, du bataillon, du régiment obéit à des considérations strictement militaires. Le jour où une bataille est déclenchée, le chef cherche à la gagner, encore qu'il prenne plus ou moins de risques, vise un succès plus ou moins complet, selon la conjoncture d'ensemble et les buts de chaque parti. En revanche, l'établissement

du plan de guerre dépend, en théorie et en pratique, de la politique menée par l'Etat en même temps que de la relation des forces ou de la géographie du conflit. Mais si le chef de guerre doit *toujours* tenir compte des considérations politiques, il n'y a nulle correspondance entre les divers sens de l'offensive et de la défensive diplomatique, tels que nous venons de les distinguer, et les deux modalités de la stratégie distinguées par Clausewitz.

En Extrême-Orient, le Japon depuis 1931 ou 1937 menait visiblement une politique *agressive* et *révolutionnaire.* Elle avait constitué en empire du Mandchoukouo la Mandchourie séparée de la Chine, elle s'efforçait, et n'en faisait pas mystère, de créer un « ordre nouveau », qui embrasserait l'Asie de Moukden jusqu'à Djakarta. C'est le Japon qui prit l'initiative des hostilités contre la Chine en 1937, contre les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et les possessions hollandaises en 1941. Or, la stratégie adoptée fut offensive-défensive : durant la première phase, profitant d'une supériorité locale et temporaire, amiraux et généraux nippons comptaient remporter des succès éclatants et s'assurer des gages territoriaux ; durant la deuxième phase, ils comptaient demeurer sur la défensive et user la volonté de vaincre des Etats-Unis. Cette combinaison d'une politique de conquêtes et d'une stratégie offensive-défensive aboutissant à une paix négociée avait, dès l'abord, peu de chances de réussir. Il est rare qu'un Etat accomplisse des desseins aussi grandioses s'il ne remporte pas, militairement, une victoire totale. Mais il demeure vrai qu'un Etat révisionniste, conquérant, révolutionnaire, peut adopter une stratégie défensive, escompter l'usure, physique et morale, de ses adversaires, sans prétention de les abattre ou de les désarmer.

En sens contraire, un Etat, sans ambition de conquête, sans responsabilité dans le déclenchement des hostilités, vise parfois une victoire d'anéantissement et préfère aux méthodes indirectes et aux opérations détournées l'attaque brutale contre le fort de l'ennemi. Faut-il dire que le chef de guerre qui vise une victoire absolue, alors qu'il se propose des objectifs limités, agit de manière irrationnelle ? Cette conclusion serait fausse. Tout dépend de ce que l'ennemi serait prêt à concéder avant d'avoir épuisé ses moyens de résistance : Hitler aurait été jusqu'au bout d'une lutte même sans espoir. La victoire, militairement absolue, même si elle n'est pas indispensable à l'accomplissement des projets politiques, ajoute au prestige des armes et, du même coup, constitue un appoint pour la diplomatie du vainqueur. Enfin, après le déclenchement des hostilités, il est normal que les chefs militaires tâchent d'aller jusqu'au bout de la victoire, quel que soit le profit que la politique compte en tirer.

Le choix d'une stratégie, offensive ou défensive, la volonté d'une victoire, totale ou limitée, la préférence pour l'assaut direct ou pour le cheminement indirect, aucune de ces décisions ne se sépare *de* mais aucune n'est entièrement déterminée *par* la politique. On peut remporter une victoire absolue en usant l'ennemi, on peut anéantir les forces de l'ennemi afin de lui dicter les termes d'une paix modérée, on peut miser sur la lassitude de l'ennemi pour garder des conquêtes — ce qui n'exclut pas que, le plus souvent, l'Etat agressif prend l'offensive, que l'Etat révolutionnaire adopte une stratégie d'anéantissement et vise une victoire absolue. La complexité du jeu entre Etats souverains, les sens multiples de l'offensive ou de la défensive politique, l'entrecroisement de l'acception stratégique et de l'acception diplomatique de ces termes avaient convaincu les auteurs du XVIIe siècle et du XVIIIe siècle que mieux valait ne pas introduire une discrimination *juridique* entre agresseur et

victime et reconnaître à tous les belligérants le bénéfice de la légalité. L'analyse conceptuelle montre au moins les raisons de cette prudence.

La guerre de 1914 éclate. L'assassinat de Sarajevo en a été *l'occasion :* jusqu'à quel point en a-t-il été *la cause ?* La conjoncture historique, la rivalité des Etats, la course aux armements rendaient-elles l'explosion, à plus ou moins longue échéance, inévitable ? Si l'événement — assassinat, ultimatum — n'a été que l'occasion, de quel droit rejeter sur un Etat et quelques hommes une responsabilité qui incombe à l'ensemble des circonstances ?

Il n'y a pas nécessairement concordance entre les causes apparentes et les causes profondes. Maints auteurs ont affirmé que la concurrence commerciale entre Grande-Bretagne et Allemagne, dont il n'a pas été question en juillet 1914, a été une cause plus agissante que la violation de la neutralité belge. Faut-il dire que cette violation a été *le prétexte* invoqué par les hommes d'Etat anglais ou les *motifs* de leur décision ?

Il ne suffirait pas d'avoir distingué occasion et cause, prétexte et motif pour peser les mérites et les fautes. Une fois la parole donnée aux armes, la fin importe plus que l'origine. Quels sont les *objectifs* que visent les belligérants ? Quels seraient les *résultats* probables de la victoire de l'un ou de l'autre ? En bref, quels sont les *enjeux* de la guerre, l'enjeu étant défini comme l'écart entre les deux mondes, celui sur lequel régnerait Athènes et celui sur lequel régnerait Sparte, celui sur lequel régnerait le IIe ou le IIIe Reich et celui sur lequel régneraient Russes et Anglo-Saxons ? En ce sens, l'enjeu n'est jamais entièrement déterminé à l'avance, bien que ce qui « est en jeu » soit plus ou moins vaguement perçu par les acteurs.

L'enjeu même n'est pas le dernier mot de l'analyse. Les peuples ne se battent peut-être pas pour les raisons qui leur sont données. Peut-être les causes authentiques sont-elles enfouies dans l'inconscient collectif. Peut-être l'agressivité est-elle fonction du nombre des hommes ou des hommes jeunes. Peut-être les Etats souverains sont-ils condamnés à se combattre parce qu'ils ont peur les uns des autres.

Les doctrinaires du droit public européen auxquels va l'admiration de Carl Schmitt[10], recommandaient au prince la modération et la paix mais, conscients de l'incertitude des jugements humains et de l'équivoque des actions politiques, ils invitaient les princes à ne pas confondre le droit et la morale. L'agresseur, à supposer qu'il fût connu sans l'ombre d'un doute, serait moralement coupable : il n'en resterait pas moins un ennemi légal et non un criminel de droit commun.

4. L'indétermination de la conduite diplomatico-stratégique.

La conduite humaine peut toujours être traduite en termes de moyens et de buts, pourvu que l'acte ne soit pas un simple réflexe et que l'acteur ne soit pas insensé. Ce que j'ai dit, ce que j'ai fait ne pouvait pas ne pas avoir à mes yeux, sinon aux yeux des autres, certaines conséquences : rien n'empêche de regarder après coup les conséquences comme les objectifs et les démarches qui les ont précédées comme les moyens. Le schéma moyen-but, *zweckrational* selon le concept de Max Weber, n'est pas pour autant l'expression nécessaire soit du mécanisme psychique, soit même de la logique de l'action. Si nous nous sommes référés aux moyens et aux objectifs, au cours des deux chapitres précédents, c'est à seule fin de préciser la

nature de la conduite diplomatico-stratégique et, du même coup, le caractère et les limites de la théorie des relations internationales.

Nous étions partis de l'opposition entre la conduite économique et la conduite diplomatico-stratégique, la première avec un objectif relativement déterminé (bien qu'il prenne, selon les circonstances et les personnes, un autre contenu), à savoir la maximisation d'une quantité qui, au niveau le plus élevé d'abstraction, sera appelé *valeur* ou *ophélimité*, la seconde sans autre caractéristique, au point de départ, que de se dérouler à l'ombre de la guerre et, par suite, d'être contrainte, en raison, de tenir compte du rapport de forces. La pluralité des moyens et des buts, que nous avons analysée au cours des chapitres précédents, nous permet de saisir plus précisément l'opposition de ces deux conduites.

Le théoricien de l'économie se garde de prétendre qu'il impose ou même qu'il connaît de l'extérieur les buts que se proposent d'atteindre les individus. Il prête aux individus une échelle de préférences ou des choix transitifs : si une personne préfère A à B et B à C, elle ne préférera pas C à A. C'est par leurs choix que les sujets économiques manifestent des préférences, dont l'économiste admet, par hypothèse, l'égale rationalité (ou irrationalité). Celui qui préfère le loisir à un revenu accru n'est pas plus irrationnel que le millionnaire qui ruine sa santé, afin d'accumuler des profits. La théorie surmonte le chaos des choix individuels grâce à la monnaie, mesure des valeurs et moyen universel d'acquisition des biens. La maximisation des revenus monétaires passe pour un but rationnel puisque l'individu est libre de l'usage qu'il fera de la quantité de monnaie acquise. La monnaie n'est qu'un moyen d'acheter des marchandises, le choix de ces marchandises dépend de chacun : le théoricien, sans violer l'intimité de la conscience, tout en respectant la diversité des goûts, reconstruit de proche en proche le système économique en se bornant à poser que le sujet, afin de maximiser ses satisfactions, veut maximiser les moyens monétaires de les satisfaire. Quand il s'agit de la conduite d'un individu, l'économiste n'a pas d'autre définition de l'*intérêt* que l'échelle des préférences, variable d'individu à individu, ou la maximation de l'*ophélimité* mesurée par les quantités monétaires.

Pour passer de l'*intérêt individuel* à l'*intérêt collectif*, les économistes se sont heurtés à de multiples difficultés, qui ont été maintes fois discutées. Pour nous en tenir à la difficulté majeure, toute détermination d'un intérêt collectif, si l'on continue à se référer aux préférences individuelles, exige une comparaison entre satisfactions des uns et insatisfactions des autres. Il est tentant d'admettre que le pauvre dont le revenu augmente quelque peu en reçoit une satisfaction plus grande que l'insatisfaction qu'éprouve le riche dont le revenu diminue faiblement. Par un tel raisonnement, on justifie le transfert des revenus des classes riches aux classes pauvres et la tendance à réduire l'inégalité des revenus. Personnellement, je partage ce mode de penser et les idées morales qui l'inspirent, mais ce raisonnement n'est pas rationnel, au sens d'évident ou de démontré, comme sont rationnelles des propositions mathématiques ou même des propositions relatives au schéma walrasien de l'équilibre. La comparaison des satisfactions ou insatisfactions, d'un individu à l'autre, n'a pas de sens psychologique, elle introduit un mode de considération radicalement étranger à celui qui s'exprime dans la théorie de la conduite économique individuelle. V. Pareto, à mon sens, n'avait pas tort de considérer que seul le point du *maximum d'intérêt pour une collectivité* est objet d'une détermination rationnelle. Aussi longtemps qu'il est possible d'accroître les

satisfactions de quelques-uns sans diminuer celles d'aucun, il est légitime de faire abstraction des conflits entre les individus et les groupes. Personne ne subit de tort et quelques-uns reçoivent des faveurs. A condition d'ignorer l'insatisfaction que peut causer à certains le spectacle de la fortune des autres, à condition de négliger les conséquences de la répartition des revenus, l'homme d'Etat peut se réclamer de la science aussi longtemps qu'il s'efforce d'atteindre au maximum d'intérêt *pour* la collectivité.

V. Pareto lui-même ne considérait pas que ce maximum d'intérêt pour la collectivité fût, du même coup, le maximum d'intérêt *de* la collectivité. Considérée comme une unité, celle-ci ne se propose pas nécessairement d'assurer au plus grand nombre possible de ses membres la quantité la plus grande possible de satisfactions. Elle doit ou peut avoir pour objectif la puissance, le prestige ou la gloire. La somme de satisfactions individuelles n'équivaut pas à l'intérêt de l'unité politique en tant que telle. Or, la conduite diplomatico-stratégique est, par définition celle qui agit en fonction *de* l'intérêt de la collectivité, pour employer le langage de Pareto, ou encore en fonction de « l'intérêt national », pour employer le langage des théoriciens des relations internationales. Cet intérêt est-il, abstraitement, susceptible d'une définition rationnelle qui servirait de critère ou d'idéal aux hommes d'Etat ? Les trois chapitres précédents nous dictent, me semble-t-il, une réponse négative.

Pour donner « une interprétation rationalisante » de la conduite diplomatico-stratégique, pour élaborer une théorie générale des relations internationales comparable à la théorie économique, maints auteurs ont érigé le concept de *power* ou de *Macht* en concept fondamental, équivalent du concept de valeur (ou d'utilité ou d'ophélimité). Mais, en fait, ce concept ne peut pas remplir cette fonction.

Supposons que nous entendions par puissance le potentiel des ressources : ce dernier ne pourrait nullement être considéré comme un objectif rationnellement imposé. Ou bien, en effet, il s'agit des ressources mobilisables en vue de la rivalité extérieure : en ce cas, se donner pour but suprême la maximisation du potentiel équivaudrait à reconnaître une primauté absolue à la force ou à la puissance collective. Mais une collectivité qui étend son territoire, augmente le chiffre de sa population, devient autre : elle se dégrade ou elle s'épanouit. Les philosophes classiques ont toujours pensé qu'il y avait pour les unités politiques une dimension optimale. De quel droit le théoricien de la politique étrangère donnerait-il raison aux obsédés de la puissance, tort à ceux qui souhaitent avant tout la cohérence ou la vertu de la cité ?

Veut-on entendre par puissance non le potentiel de ressources mais les forces, c'est-à-dire les ressources actuellement mobilisées en vue de la conduite de la politique étrangère ? De quel droit la maximisation du coefficient de mobilisation serait-elle un objectif évident ou rationnel ? A chaque époque, en fonction du danger extérieur et des sentiments populaires, le chef de l'Etat s'efforce de déterminer le juste coefficient de mobilisation. Là encore, il n'y a pas de raison de tout subordonner aux exigences de la mobilisation diplomatico-stratégique.

Veut-on, enfin, définir la puissance comme la capacité d'imposer sa volonté aux autres ? En ce cas, la puissance n'est ni pour l'individu ni pour les collectivités un but dernier. Le politique est toujours un ambitieux, il aspire à la puissance parce que l'action politique comporte, par essence, en tant que relation interhumaine, un élément de puissance. Mais le grand politique veut la puissance non pour elle-même

mais afin d'accomplir une œuvre. De même, une collectivité ne veut pas la puissance pour elle-même mais afin d'atteindre à quelque autre but, la paix, la gloire, afin d'influer sur le sort de l'humanité, par orgueil de répandre une idée.

En d'autres termes, maximiser les ressources ou les forces, c'est pour une collectivité maximiser les moyens d'agir sur les autres. On ne peut supposer, même en une hypothèse simplificatrice, qu'une collectivité n'a pas d'autre objectif que de disposer du maximum de moyens d'agir sur les autres. Maximiser la puissance effective, c'est maximiser une réalité difficilement saisissable (la collectivité qui influe le plus sur les autres n'est pas toujours celle qui cherche le plus consciemment à s'imposer), c'est aussi fausser le sens intrinsèque de l'action diplomatico-stratégique. La puissance effective constitue bien l'ambition de certains hommes ou de certains peuples : elle n'est pas en elle-même un objectif rationnel.

Qu'on ne nous objecte pas que les sujets économiques ne visent pas plus, en fait, à maximiser l'utilité que les « sujets diplomatiques » à maximiser la puissance. Il y a une hétérogénéité radicale entre les deux cas. Certes, l'*homo oeconomicus* n'existe que dans notre reconstruction rationalisante, mais la relation entre l'*homo oeconomicus* et le sujet économique concret diffère fondamentalement de la relation entre le *diplomate idéal-typique* (défini par la recherche de la maximisation des ressources, de la force ou de la *puissance*) et le diplomate historique. Les deux « hommes économiques », celui de la théorie et celui de la pratique, se ressemblent comme une photographie retouchée et une photographie brute. L'homme de la théorie réalise mieux son essence que l'homme de la pratique, il a une information parfaite et ne commet pas d'erreur de calcul. Mais si l'un et l'autre ont pour but la maximisation de la même quantité (revenus monétaires, production, profit à court ou à long terme), les calculs parfaits de l'un aident à comprendre, parfois à corriger les calculs imparfaits de l'autre. Le *diplomaticus* de la théorie, qui aurait pour but la maximisation des ressources, des forces actuelles ou de la puissance ne serait pas un portrait idéalisé des diplomates de tous les temps, il serait la simplification caricaturale de certains personnages diplomatiques à certaines époques.

Le calcul des forces, auquel *le diplomate idéal* ne peut se soustraire n'est ni le premier ni le dernier mot de la conduite diplomatico-stratégique. Les amitiés et inimitiés à un moment donné ne résultent pas toutes du rapport de forces *: le diplomate* s'efforce de maintenir un équilibre, mais certaines amitiés ou inimitiés lui sont données comme irréductibles. Il ne vise pas *d'abord* la maximisation de ses ressources, il désire telle province, telle position stratégique, telle ville symbolique. La subordination éventuelle de l'objectif abstrait de la force à l'objectif concret et prochain n'est contraire ni à la logique de l'action humaine ni à la logique de la rivalité entre Etats. Chasser les infidèles des Lieux Saints, pour qui croit au Christ et à la Passion, est une entreprise autrement raisonnable que la quête de la force pour elle-même. Même le désir de revanche n'est pas plus irrationnel que la volonté de puissance. Les unités politiques sont en compétition : les satisfactions d'amour-propre, la victoire ou le prestige ne sont pas moins réels que les satisfactions dites matérielles comme le gain d'une province ou d'une population.

Non seulement les objectifs historiques des unités politiques ne sont pas déductibles du rapport de forces, mais les objectifs ultimes des unités sont légitimement équivoques. Sécurité, puissance, gloire, idée, sont des objectifs essentiellement hétérogènes que l'on ne ramènerait à un terme unique qu'en faussant

la signification humaine de l'action diplomatico-stratégique. Si la rivalité des Etats est comparable à un jeu, ce qui est « en jeu » ne saurait être désigné par un concept unique, valable pour toutes les civilisations et toutes les époques. La diplomatie est un jeu dans lequel tantôt les acteurs risquent de perdre la vie, tantôt préfèrent la victoire elle-même aux bénéfices qui en résultent. L'expression quantitative des enjeux est de ce fait impossible : non seulement on ne sait pas à l'avance ce qu'est l'enjeu (ce que ferait le vainqueur) mais, au guerrier, la victoire se suffit à elle-même.

La pluralité des objectifs concrets et des objectifs ultimes interdirait une définition rationnelle de « l'intérêt national », même si celui-ci ne comportait pas, en lui-même, l'équivoque qui s'attache à l'intérêt collectif en science économique. Les collectivités sont composées d'individus et de groupes dont chacun tend vers des objectifs propres, s'efforce de maximiser ses ressources, sa part du revenu national ou sa position à l'intérieur de la hiérarchie sociale. Les intérêts de ces individus ou de ces groupes, tels qu'ils s'expriment dans les conduites réelles, ne sont pas spontanément accordés et ils ne s'additionnent pas pour constituer un intérêt commun. Même sur le plan économique, l'intérêt commun ne se déduit pas des intérêts privés ou collectifs par quelque mystérieux calcul de moyenne ou de compensation. Taux de croissance, répartition des ressources entre consommation et investissements, part attribuée au bien-être et part attribuée à l'action extérieure sont déterminés par des décisions que la sagesse peut inspirer mais que la science ne peut déterminer[11].

A fortiori, l'intérêt national n'est-il pas réductible aux intérêts privés ou privés-collectifs. En un sens limité, ce concept est utile, il éveille les citoyens à la conscience de l'unité politique dont ils sont les membres provisoires, qui les a précédés et qui doit leur survivre. Il rappelle aux gouvernants d'un jour que la sécurité et la grandeur de l'Etat doivent être les objectifs de « l'homme diplomatique », quelle que soit l'idéologie qu'ils invoquent.

Il ne suit pas de là que l'intérêt national soit défini, puisse ou doive être défini, abstraction faite du régime intérieur, des aspirations propres aux différentes classes, de l'idéal politique de la cité : une collectivité ne change pas toujours d'objectifs quand elle change de constitution, d'idée historique ou d'élite dirigeante. Mais comment les unités politiques pourraient-elles garder, à travers les révolutions, les mêmes ambitions et les mêmes méthodes ?

Certes, formellement, la conduite de tous les *diplomates* présente des similitudes. N'importe quel homme d'Etat cherche à recruter des alliés ou à réduire le nombre de ses ennemis. Volontiers les révolutionnaires reprennent, au bout de quelques années, les projets du régime qu'ils ont abattu. La continuité incontestable est issue de la tradition nationale, imposée par les impératifs du calcul des forces. Il reste à démontrer que des hommes d'Etat, inspirés par des philosophes différents, agissent de même dans les mêmes circonstances et que les partis devraient, s'ils étaient rationnels en tant qu'*hommes diplomatiques,* estimer de la même manière l'intérêt national. Or, une telle démonstration me paraît inconcevable, l'hypothèse elle-même absurde[12].

Comment les démocrates, les fascistes, les communistes, entre les deux guerres, auraient-ils pu viser les mêmes objectifs ? Toute élite au pouvoir souhaite le renforcement et de son règne et de l'Etat dont elle a la charge. Mais, comme la

victoire de Hitler entraînait la diffusion des régimes totalitaires, les démocrates, en tel autre pays d'Europe, n'auraient pu favoriser le IIIe Reich qu'en se sacrifiant eux-mêmes sous prétexte que leur patrie serait plus forte en une Europe nationale-socialiste. La décision des hommes d'Etat qui acceptent leur propre mort dans l'espoir que leur pays soit plus puissant sous d'autres maîtres, serait-elle commandée par une rationalité incontestable ? La logique ordonne-t-elle de mettre la force de l'Etat au-dessus de la liberté des citoyens ?

Un Allemand bien né devait-il souhaiter le triomphe d'une Allemagne hitlérienne, qui, à ses yeux, trahissait l'Allemagne authentique ? Quand chaque Etat ou chaque camp incarne une idée, l'individu risque d'être déchiré entre l'appartenance à une communauté et l'engagement en faveur de son idéal. Qu'il choisisse la patrie charnelle ou la patrie spirituelle, il ne saurait être approuvé ou condamné par la seule logique de la politique. L'intérêt national de l'unité politique en tant que telle semble concrètement déterminé dans les seules conjonctures où la rivalité se réduit à une compétition pure dont l'enjeu est le plus ou le moins, dans laquelle aucun des combattants ne risque son existence ou son âme.

Si la conduite diplomatique n'est jamais déterminée par le seul rapport des forces, si la puissance n'est pas l'enjeu de la diplomatie comme l'utilité celle de l'économie, alors la conclusion est légitime qu'*il n'y a pas de théorie générale des relations internationales, comparable à la théorie générale de l'économie.* La théorie que nous sommes en train d'esquisser tend à analyser le sens de la conduite diplomatique, à dégager les notions fondamentales, à préciser les variables qu'il faut passer en revue pour comprendre une constellation. Mais elle ne suggère pas une « diplomatie éternelle », elle ne prétend pas à la reconstruction d'un système clos.

1. Voir ci-dessous, chapitre V, une analyse plus complète de l'essai de Hume.

2. Ce qui n'exclut pas que chacun voulait aussi les objectifs suggérés par les deux autres termes.

3. On aurait tort de le faire : l'homme ne vit pas seulement de pain.

4. Quand nous employons une telle expression et que nous personnifions une unité politique, nous n'introduisons aucune métaphysique : il est clair que des hommes, au nom de la France, ont pris la décision. Mais l'objet même du livre implique que nous considérions les Etats comme doués d'intelligence et de volonté.

5. « Puisse-t-il venir bientôt le jour où nos concitoyens, à l'étroit dans notre France africaine, déborderont sur le Maroc et sur la Tunisie et fonderont enfin cet empire méditerranéen qui ne sera pas seulement une satisfaction pour notre orgueil, mais qui sera certainement, dans l'état futur du monde, la dernière ressource de notre grandeur. » Ce texte se trouve à la fin de *La France nouvelle* de Prévost-Paradol.

6. Cf. ci-dessous, partie II, chap. IX.

7. « C'est à un conquérant à réparer une partie des maux qu'il a faits. Je définis ainsi le droit des conquêtes : un droit nécessaire, légitime et malheureux, qui laisse toujours à payer une dette immense pour s'acquitter envers la nature humaine » (*Esprit des Lois,* IX, 4).

8. De *l'Esprit des Lois,* ix. 3.

9. De *l'Esprit des Lois,* x, 2.

10. Carl SCHMITT, *Der Nomos der Erde im Vôlkerrecht des jus Europaeum,* Cologne, 1950.

11. La seule science qui pourrait éventuellement se substituer à la sagesse serait celle qui s'est développée à partir de la théorie des jeux, elle formulerait les règles selon lesquelles une volonté commune se dégage des contradictions entre les volontés individuelles.

12. Cf. ci-dessous, chapitre **X.**

CHAPITRE IV

DES SYSTÈMES INTERNATIONAUX

J'APPELLE *système international l'ensemble constitué par des unités politiques qui entretiennent les unes avec les autres des relations régulières et qui sont toutes susceptibles d'être impliquées dans une guerre générale*. Sont membres à part entière d'un système international les unités dont tiennent compte, dans leur calcul des forces, les responsables des principaux Etats.

J'ai hésité à employer le terme *système* pour désigner un ensemble dont la cohérence est celle d'une compétition, qui s'organise en fonction du conflit et qui existe le plus fortement le jour où il est déchiré par le recours aux armes. Un système politique se définit par une organisation, par les relations réciproques des parties, par la coopération des éléments, par des règles de gouvernement. Jusqu'à quel point en trouve-t-on l'équivalent dans le cas d'un système international ?

Les pages suivantes tâcheront de préciser les réponses à ces interrogations. Disons, dès maintenant, que le terme *système* nous paraît utilisable au sens où il est pris dans l'expression *système des partis.* Dans ce cas aussi c'est l'ensemble constitué par des acteurs collectifs en compétition qui est désigné par ce terme. La compétition des partis, il est vrai, est soumise aux règles de la Constitution, dont le droit international n'offre pas un équivalent exact. Mais le nombre, les dimensions respectives, les moyens d'action des partis ne sont pas prévus par les textes légaux : les partis sont, par excellence, les unités combattantes. La différence demeure essentielle avec les acteurs internationaux tant que les partis tiennent le bulletin de vote et les Etats les obus ou les bombes pour *ultima ratio.* Quand les partis ne dédaignent pas la mitraillette, si les Etats s'intègrent quelque jour en un empire universel, les acteurs nationaux et internationaux tendent ou tendront à se rapprocher.

Un système international comme un système de partis ne comporte qu'un petit nombre d'acteurs. Quand le nombre des acteurs augmente (il y a une centaine d'Etats aux Nations unies), celui des acteurs principaux n'augmente pas en proportion et parfois n'augmente pas du tout. On compte deux super-Grands dans le système planétaire de 1950, tout au plus cinq ou six grandes puissances, actuelles ou virtuelles. Aussi les acteurs principaux n'ont jamais le sentiment d'être soumis au système à la manière dont une firme de dimensions moyennes est soumise aux lois du marché. La structure des systèmes internationaux est toujours *oligopolistique.* A chaque époque, les acteurs principaux déterminaient le système plus qu'ils n'étaient déterminés par lui. Il suffit d'un changement de régime à l'intérieur d'un des acteurs principaux pour changer le style et parfois le cours des relations internationales.

1. Configuration du rapport des forces.

La caractéristique première d'un système international est la *configuration du rapport des forces,* notion qui elle-même comporte plusieurs aspects : quelles sont les limites du système ? Quelle est la répartition des forces entre les divers acteurs ?

Comment les acteurs sont-ils situés sur la carte géographique ?

Avant notre époque — plus précisément avant 1945 — il n'y avait jamais eu de système international qui englobât l'ensemble de la planète. Il n'y a guère plus d'un siècle, l'ambassadeur de Sa Majesté britannique obtenait difficilement une audience de l'Empereur de Chine, il refusait de se soumettre à des rites qu'il jugeait humiliants (génuflexion) et, à des offres de relations commerciales, recevait une réponse méprisante : que pouvait bien produire ce petit pays lointain que l'Empire du Milieu ne fût capable de produire aussi bien ou mieux ? A l'époque, deux raisons se joignaient pour exclure la Chine du système européen : la *distance Physique* interdisait à la Chine l'action militaire en Europe tout en limitant la capacité militaire des Européens en Extrême-Orient ; *la distance morale* entre les cultures rendait le dialogue malaisé, la compréhension réciproque impossible.

Lequel de ces deux critères, participation politico-militaire et communication, est le plus important pour définir l'appartenance au système ? Le premier, me semble-t-il. N'appartiennent à une troupe que les acteurs qui jouent dans les pièces. La représentation, pour la troupe internationale, c'est la guerre générale, possible ou réelle : peu importe qu'un des acteurs parle une langue quelque peu différente. Certes, au cours des périodes où un système s'est constitué, donc où les relations n'ont pas conservé un caractère occasionnel et anarchique, les acteurs appartiennent pour la plupart à la même zone de culture, adorent les mêmes dieux, respectent les mêmes interdits. Les cités grecques comme les Etats européens avaient conscience tout à la fois de leur parenté profonde et de la permanence de leur rivalité. Mais l'empire perse que les Grecs considéraient comme autre — barbare —, l'empire turc dont les souverains très chrétiens ne pouvaient ignorer la foi islamique, ont été impliqués dans les conflits et les calculs des cités grecques ou des monarchies européennes. Ils étaient un élément du rapport des forces bien qu'ils ne fussent pas partie intégrante de l'ensemble culturel transnational.

L'incertitude des limites ne tient pas seulement à la dualité de la *participation* diplomatique ou militaire et de la *parenté de culture.* Elle tient aussi à l'élargissement, parfois rapide et imprévu, du champ diplomatique, en fonction de la technique et des événements politiques. En soumettant à leur loi les cités grecques, les rois de Macédoine créaient une unité politique, dont les ressources rendaient possibles des entreprises lointaines. Le système international s'étendait à mesure que les unités elles-mêmes grandissaient et devenaient, de ce fait, capables d'embrasser, en pensée et en action, un espace historique plus vaste.

Avant 1914, les Etats européens négligeaient l'éventualité de l'intervention des Etats-Unis. Ces derniers n'étaient pas apparemment un Etat militaire et ils ne jouaient pas de rôle sur la scène européenne. Il n'est pas sans intérêt de réfléchir sur cette erreur qui faussa les calculs.

Economiquement, les Etats-Unis étaient, depuis des siècles, inséparables de l'Europe. L'histoire de celle-ci eût été tout autre si, au XIXe siècle, le surplus de la population européenne n'eût trouvé outre-Atlantique des terres, vides et riches, à cultiver. La Grande-Bretagne, grâce à la maîtrise des mers, avait disposé, au cours des grandes guerres de la Révolution et de l'Empire, d'une partie au moins des ressources des autres continents. Les conquêtes européennes, depuis le XVIe siècle, auraient dû démontrer que la distance n'était plus désormais un obstacle insurmontable à l'action militaire. Au début du XIXe siècle, le progrès des moyens

de transport semblait limité aux transports maritimes. La Grande-Bretagne s'était installée aux Indes mais, pour aller de Rome à Paris, Napoléon mettait à peu près le même temps que César. Au XIXe et au début du XXe siècle, en revanche, les moyens de transport par terre s'étaient prodigieusement développés, grâce au chemin de fer, puis au moteur à combustion interne. Ces progrès rendaient encore plus injustifiable la méconnaissance de la règle élémentaire de réciprocité : si la force militaire de l'Europe avait pu être présente dans l'Inde ou au Mexique, pourquoi la force militaire des Etats-Unis ne serait-elle pas présente sur le Vieux Continent ?

Cette méconnaissance du retour possible en Europe, sous l'uniforme des émigrants européens installés outre-Atlantique, me paraît avoir eu de multiples causes : des corps expéditionnaires peu nombreux avaient suffi aux Espagnols pour conquérir l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. Les Européens, à l'époque même où ils dominaient le monde, avaient réservé aux luttes, qui nous paraissent rétrospectivement fratricides, le gros de leurs ressources. Ils imaginaient mal le transport à travers l'Atlantique d'armées de masses. Les professionnels du métier des armes tendaient à surestimer l'importance du corps des officiers et, plus encore, de la classe aristocratique dans laquelle ce corps se recrutait ou était censé se recruter. L'image d'Epinal : « cité commerçante *ou* cité militaire » empêchait de reconnaître le fait nouveau de la proportionnalité approximative entre potentiel industriel et potentiel militaire. Au reste, pourquoi les Etats-Unis, hostiles aux alliances (*entanglement*) depuis le début de leur existence, désireux de se tenir à l'écart des conflits européens, participeraient-ils à une guerre dont l'origine était obscure et l'enjeu équivoque ? Ce dernier raisonnement n'était pas radicalement faux, mais il ne tenait pas compte du fait que les premières batailles ne décideraient pas de l'issue et que les hostilités se prolongeraient des années. En d'autres termes, hommes d'Etat et généraux avaient tort d'ignorer que les Etats-Unis *matériellement* pouvaient envoyer une grande armée en Europe. Faute de prévoir l'amplification de la guerre par suite de la conscription, de l'industrie et de l'égalité approximative des forces, ils furent surpris le jour où le dynamisme du conflit entraîna les Etats-Unis dans la mêlée et consacra l'extension à l'Amérique du champ diplomatique européen.

Ce champ, dont les limites sont tracées par la technique de transport et de combat en même temps que par les relations entre les Etats, est découpé en unités politiques, en groupements d'unités (alliances provisoires ou coalitions permanentes). La géographie du champ diplomatique ne se modifie pas ou ne se modifie que lentement. En revanche, la force de chaque unité et les groupements se modifient, parfois rapidement. Aussi les prétendues *constantes,* imposées par la géographie, sont-elles souvent trompeuses. Ce n'est pas la géographie, c'est la projection sur la carte d'un certain rapport des forces qui suggère l'idée d'une amitié ou d'une inimitié, originelle ou permanente. Que ce rapport de forces évolue, et une autre politique devient raisonnable. Les manuels d'histoire diplomatique enseignaient au début du siècle la sagesse de l'alliance de revers, tradition qui semblait dictée par la géographie et l'était effectivement par une configuration du rapport des forces. L'Etat, au centre de l'Europe, doit être plus fort que la France pour que l'alliance de revers, visant à rétablir l'équilibre et à créer une menace de guerre sur deux fronts, ait un sens. L'alliance de revers, avec la Pologne ou l'Union soviétique contre la République fédérale de Bonn, voire demain contre une

Allemagne unifiée (étendue jusqu'à la ligne Oder-Neisse) serait insensée. Même l'Allemagne réunifiée serait plus faible que l'Europe occidentale (la France appuyée par les pays anglo-saxons) ou le bloc soviétique. Pourquoi la France s'efforcerait-elle d'affaiblir encore, en l'encerclant, un voisin non redoutable ?

Certes, la répartition géographique des alliances exerce une influence sur le cours de la diplomatie. Selon l'espace qu'elles occupent, les unités politiques ont d'autres ressources, d'autres objectifs, d'autres rêves. Les alliances ne sont pas sans rapport avec les positions respectives des Etats : l'allié plus puissant inquiète moins s'il est lointain. S'il n'est pas « allié permanent », l'Etat voisin devient aisément ennemi. Malgré tout, l'aspect essentiel d'un système, c'est la configuration du rapport des forces, l'espace lui-même ne prenant de signification diplomatique qu'en fonction de la localisation des grands et des petits, des Etats stables et des Etats instables, des points névralgiques (militairement ou politiquement) et des zones pacifiées.

Le plus simple, pour définir ce que nous entendons par configuration du rapport des forces[1], c'est d'opposer deux configurations typiques, la configuration multipolaire et la configuration bipolaire. Dans un cas, la rivalité diplomatique se déroule entre plusieurs unités, qui appartiennent à la même classe. Diverses combinaisons d'équilibre sont possibles, les renversements d'alliance appartiennent au procès normal de la diplomatie. Dans l'autre, deux unités surclassent toutes les autres de telle sorte que l'équilibre n'est possible que sous forme de deux coalitions, la plupart des Etats, moyens et petits, étant obligés de s'agréger au camp de l'un ou l'autre des Grands.

Quelle que soit la configuration, les unités politiques comportent une hiérarchie, plus ou moins officielle, déterminée essentiellement par les forces que chacune est supposée capable de mobiliser : à une extrémité les grandes, à l'autre les petites puissances, les unes revendiquant le droit d'intervenir dans toutes les affaires, y compris dans celles qui ne les concernent pas directement, les autres n'ayant pas l'ambition d'intervenir en dehors de leur sphère étroite d'intérêt et d'action, parfois même résignées à subir les décisions prises, en une matière qui les concerne directement, par le concert des grandes. L'ambition de ces dernières est de modeler la conjoncture, celle des petites de s'adapter à une conjoncture qui, pour l'essentiel, ne dépend pas d'elles. Opposition, au reste, trop simple et qui traduit des opinions plutôt que la réalité : la manière dont les petites *s'adaptent* à la conjoncture contribue à donner sa forme à la conjoncture elle-même.

La répartition des forces, sur le champ diplomatique, est *une* des causes qui déterminent le groupement des Etats. A la limite, deux Etats qui n'ont pas de motif propre de querelles peuvent devenir hostiles l'un à l'autre par « fatalité de position ». Deux Etats dominants sont presque inévitablement ennemis (à moins d'être étroitement unis) pour la simple raison qu'il ne subsiste un équilibre qu'à la condition que chacun des deux appartienne au camp opposé. Quand la rivalité elle-même crée l'inimitié, l'esprit ou les passions trouvent ensuite d'innombrables moyens de la justifier. Dans la guerre aussi, la fureur naît parfois de la lutte elle-même, non de l'enjeu de la lutte.

Il s'agit là d'un cas extrême. Les alliances ne sont pas l'effet mécanique du rapport des forces. En simplifiant, on dira que quelques Grands sont en conflit à cause de la divergence ou de la contradiction de leurs intérêts ou de leurs revendications, les autres, grands ou petits, se joignent à l'un ou l'autre, soit par intérêt (ils ont plus à

attendre de la victoire d'un camp que de l'autre), soit par préférence sentimentale (les sympathies de la population vont plutôt d'un côté que de l'autre), soit par souci d'équilibre. La Grande-Bretagne avait la réputation de prendre position *exclusivement* pour ce dernier motif. Indifférente le plus souvent aux détails de la carte du continent, elle avait pour but unique de prévenir l'hégémonie ou l'empire d'un seul. Cette politique pure d'équilibre était logique puisque la Grande-Bretagne n'ambitionnait sur le continent (depuis la guerre de Cent Ans) ni terres ni populations. Il était à ce point vital, pour la sécurité et la prospérité de l'Angleterre, que les forces du continent ne fussent pas coalisées contre elle, que la diplomatie britannique ne pouvait s'offrir le luxe de considérations idéologiques. Pour être raisonnable, elle devait paraître à la fois honorable et cynique : remplir ses engagements à l'égard des alliés pendant les hostilités, ne jamais tenir une alliance pour permanente.

Si les politiques des Etats continentaux ne semblaient pas aussi détachées des contingences idéologiques ou affectives que la politique de l'Etat insulaire, la faute n'en était pas aux hommes d'Etat mais aux circonstances. Les monarques d'Europe se disputaient les provinces et les places fortes. Les invasions laissaient des souvenirs amers. Même à l'époque des guerres dynastiques, les souverains ne changeaient pas d'allié et d'ennemi en toute liberté. Après l'annexion de l'Alsace-Lorraine, aucun gouvernement français, fût-il autoritaire, n'aurait consenti à une pleine réconciliation avec l'Allemagne.

Alliances et hostilités sont déterminées, parfois par le seul rapport des forces, parfois par une querelle ayant un enjeu défini, le plus souvent par une combinaison de ces deux facteurs. En ce qui concerne les alliances ou les hostilités durables, les oppositions d'intérêts ou les convergences d'aspirations sont premières. La longue période de guerres entre France et Grande-Bretagne fut pour une part commandée par l'hostilité inévitable de l'Etat insulaire au premier Etat du Vieux Continent, mais, en même temps, les entreprises coloniales de la France et de l'Angleterre se heurtaient sur les terres lointaines et sur les océans : logiquement, l'Angleterre devait avoir pour but constant de détruire la flotte française ou, du moins, de rendre incontestable la supériorité de la flotte anglaise, afin que la maîtrise des mers garantît l'expansion et la sécurité de l'empire britannique. Au XXe siècle, le seul calcul des forces ne rend pas compte de la politique britannique. Après tout, dans l'abstrait, l'Angleterre aurait pu s'allier au continent européen pour prévenir l'hégémonie américaine : il n'en fut pas question. L'hégémonie américaine semblait encore, à la classe dirigeante de Londres, garder quelque chose de l'hégémonie anglaise, alors que l'hégémonie allemande aurait été ressentie comme étrangère, humiliante, inacceptable. De la *pax britannica* à la *pax americana,* on ne changeait pas d'univers et l'amour-propre était blessé plus que l'âme. La *pax germanica* ne pouvait se substituer à la *pax britannica* sans que l'Angleterre résistât jusqu'à la mort : de l'une à l'autre, seule une catastrophe militaire aurait pu frayer la voie.

2. Systèmes homogènes et hétérogènes.

La conduite extérieure des Etats n'est pas commandée par le seul rapport des forces : idées et sentiments influent sur les décisions des acteurs. Une conjoncture diplomatique n'est pas pleinement comprise tant que l'on se borne à décrire la

structure, géographique et militaire, des alliances et des hostilités, à situer sur la carte les centres de forces, les coalitions, durables ou occasionnelles, les neutres. Encore reste-t-il à saisir les déterminants de la conduite des principaux acteurs, autrement dit la nature des Etats et les objectifs que se donnent les détenteurs du pouvoir. Ainsi la distinction entre *systèmes homogènes* et *systèmes hétérogènes* me paraît-elle fondamentale[2]. *J'appelle systèmes homogènes ceux dans lesquels les Etats appartiennent au même type, obéissent à la même conception de la politique. J'appelle hétérogènes, au contraire, les systèmes dans lesquels les Etats sont organisés selon des principes autres et se réclament de valeurs contradictoires.* Entre la fin des guerres de Religion et la Révolution française, le système européen était à la fois multipolaire et homogène. Le système européano-américain, depuis 1945, est à la fois bipolaire et hétérogène.

Les systèmes homogènes comportent, en première analyse, une plus grande stabilité. Les gouvernants n'ignorent pas les intérêts, dynas-tiques ou idéologiques, qui les unissent, en dépit des intérêts nationaux qui les opposent. La reconnaissance de l'homogénéité trouve sa traduction extrême et solennelle dans la formule de la Sainte-Alliance. Contre les révolutionnaires, les gouvernants d'Etats souverains se promettent appui mutuel. La Sainte-Alliance fut dénoncée par les libéraux comme une conspiration des rois contre les peuples. Elle n'avait pas de justification « nationale » puisque le changement de régime n'entraînait pas, au siècle dernier, un renversement des alliances : la victoire de la révolution en Espagne aurait peut-être mis en péril les Bourbons, non la France. A l'heure présente, chacun des deux blocs tend à reprendre, pour l'usage interne, une formule de Sainte-Alliance. L'intervention soviétique, en Hongrie, équivalait à proclamer le droit, pour les armées russes, d'intervenir en tous les pays d'Europe orientale afin d'y réprimer la contre-révolution (en fait, toute insurrection contre un régime soi-disant socialiste). A l'ouest aussi, les régimes sont virtuellement alliés contre la révolution. La Sainte-Alliance contre la contre-révolution ou la révolution est finalement nécessaire à la survie de chacun des deux blocs.

L'homogénéité du système favorise la limitation de la violence. Tant que les hommes au pouvoir, dans les Etats aux prises, demeurent conscients de leur solidarité, ils inclinent à se ménager. Les révolutionnaires passent pour les ennemis communs de tous les gouvernants, et non pour les alliés d'un des Etats ou d'une des alliances. Si les révolutionnaires l'emportaient dans un des Etats, le régime des autres Etats serait, lui aussi, ébranlé. La crainte de la révolution incite les chefs de guerre soit à se résigner à la défaite soit à limiter leurs prétentions.

Un système homogène apparaît stable aussi parce que prévisible. Si les Etats ont tous des régimes analogues, ceux-ci ne peuvent être que traditionnels, hérités du temps, non improvisés. En de tels régimes, les hommes d'Etat obéissent à des règles éprouvées ou à des coutumes : les rivaux ou les alliés savent en gros ce qu'ils peuvent attendre ou craindre.

Enfin, par définition, les Etats et ceux qui parlent en leur nom sont amenés à faire la distinction entre ennemi étatique et adversaire politique. L'hostilité étatique n'implique pas la haine, elle n'exclut pas les accords, les réconciliations après la bataille. Les hommes d'Etat, vainqueurs ou vaincus, peuvent traiter avec l'ennemi sans être accusés de trahison par des idéologues leur reprochant d'avoir épargné le « criminel » [3] ou par des « jusqu'auboutistes » les accusant de sacrifier les intérêts

nationaux afin d'assurer la survie de leur régime[4].

L'hétérogénéité du système développe des conséquences contraires. L'ennemi apparaissant aussi adversaire, au sens que ce terme revêt dans les luttes intérieures, la défaite porte atteinte aux intérêts de la classe gouvernante et non pas seulement de la nation. Les hommes du pouvoir se battent pour eux-mêmes et non pas seulement pour l'Etat. Bien loin que les rois ou les chefs de la République soient enclins à voir dans les rebelles de l'autre camp une menace contre l'ordre commun des cités en guerre, ils jugent normal de provoquer la discorde chez l'ennemi. Les adversaires de la faction au pouvoir deviennent, quoi qu'ils en aient, les alliés de l'ennemi national et, par suite, aux yeux de tels de leurs concitoyens, des traîtres. La conjoncture dite de Sainte-Alliance encourage les gouvernants à subordonner leurs conflits au salut du principe commun de légitimité. La conjoncture dite de conflit idéologique est celle où chaque camp se réclame d'une idée et où les deux camps sont divisés, nombre de citoyens, ici et là, ne souhaitant pas, ou ne souhaitant pas de tout cœur, la victoire de leur patrie, si elle devait être la défaite de l'idée à laquelle ils adhèrent et qu'incarne l'ennemi.

Cet entrecroisement des luttes civiles et des conflits interétatiques aggrave l'instabilité du système. L'appartenance des Etats à l'un ou l'autre camp est remise en question par l'issue des rivalités intérieures : du coup, les Etats dirigeants ne peuvent s'en désintéresser. Les luttes de partis deviennent *objectivement* des épisodes des conflits entre Etats. Quand les hostilités sont engagées, une paix de compromis est difficile, le renversement du gouvernement ou du régime de l'ennemi devient presque fatalement un des buts de guerre. Les phases de grandes guerres — guerres de Religion, guerres de la Révolution et de l'Empire, guerres du xxe siècle — ont coïncidé avec la mise en question du principe de légitimité et de l'organisation des Etats.

Cette coïncidence n'est pas accidentelle, mais la relation causale peut être, abstraitement, conçue de deux manières : la violence des guerres crée l'hétérogénéité du système ou bien, tout au contraire, cette hétérogénéité est, sinon la cause, du moins le contexte historique des grandes guerres. Bien que l'on ne puisse jamais retenir catégoriquement un des deux termes de l'alternative pour exclure l'autre, luttes intestines et conflits interétatiques ne se combinent pas toujours de même. L'hétérogénéité n'est pas seulement relative, elle peut revêtir diverses formes.

En 1914, le système européen était-il homogène ou hétérogène ? A beaucoup d'égards, l'homogénéité semblait dominer. Les Etats se *reconnaissaient* mutuellement. Le moins libéral d'entre eux, la Russie, laissait malgré tout aux opposants le droit d'exister, de critiquer. Nulle part la vérité d'une idéologie n'était décrétée par l'Etat et ne passait pour indispensable à la solidité de celui-ci. Les citoyens franchissaient aisément les frontières et l'exigence d'un passeport, aux frontières de la Russie, faisait scandale. Nulle classe gouvernante ne se donnait pour objectif le renversement du régime du pays potentiellement ennemi. La *République* française n'en avait pas à l'*Empire* allemand, pas plus que celui-ci à l'*Empire* des tsars. La République française s'alliait à l'Empire des tsars selon les exigences traditionnelles de l'équilibre.

Cette homogénéité, apparente aussi longtemps que la paix régnait, était déchirée de lézardes que la guerre allait élargir. A l'intérieur, les deux principes de légitimité,

naissance et élection, dont le conflit avait constitué un des enjeux des guerres de la Révolution et de l'Empire, avaient conclu une trêve précaire. Comparés aux régimes fasciste ou communiste d'aujourd'hui, l'empire wilhelmien et même tsariste étaient « libéraux ». Mais le pouvoir suprême, la souveraineté continuaient d'appartenir à l'héritier des familles régnantes. L'hétérogénéité des régimes absolutistes (le Souverain est désigné par la naissance) et des régimes démocratiques (le Souverain est désigné par le peuple) existait virtuellement. Certes, tant que la Russie tsariste était alliée aux démocraties occidentales, aucun des deux camps ne pouvait exploiter à plein cette opposition. Après la révolution russe, la propagande alliée n'hésita pas à le faire.

Il y avait plus grave : le rapport entre populations et Etat n'avait pas davantage été stabilisé au XIXe siècle. Au nom du droit des nationalités, l'empire allemand et le royaume d'Italie s'étaient constitués. Mais le Reich avait, en Alsace-Lorraine, donné à l'idée nationale un sens que les libéraux de France et d'ailleurs n'avaient jamais accepté : la nationalité était-elle un destin que la langue ou l'histoire imposaient aux individus ou la liberté pour chacun de choisir son Etat ? De plus, le statut territorial de l'Europe, fondé sur l'héritage dynastique et le souci d'équilibre, n'était pas compatible avec l'idée nationale, quelle que fût l'interprétation de celle-ci. L'Autriche-Hongrie était un empire multinational comme l'empire ottoman. Les Polonais n'étaient ni allemands, ni russes, ni autrichiens et ils étaient tous soumis à une loi étrangère.

Dès le lendemain de la déclaration de guerre, tous les Etats belligérants tentèrent de se réclamer de l'idée nationale afin d'en mobiliser le dynamisme à leur profit. Les empereurs firent des promesses solennelles et vagues aux Polonais comme s'ils avaient senti confusément que le partage de la Pologne demeurait le péché de l'Europe. Peut-être aussi l'universalisation du métier des armes suggérait-elle aux gouvernants que désormais la guerre devait avoir un sens pour ceux qui risquaient leur vie.

Cette hétérogénéité du principe de légitimité (comment doivent être désignés les gouvernants ? A quel Etat doivent appartenir les populations ?) n'était pas contradictoire avec la parenté culturelle, en profondeur, des membres de la communauté européenne. Elle n'insufflait à aucun des Etats la volonté de détruire le régime de l'autre. En temps de paix, chaque Etat considérait le régime de l'autre comme une affaire qui ne le concernait pas. Par libéralisme, la France ou la Grande-Bretagne donnaient asile aux révolutionnaires russes, mais elles ne leur donnaient ni argent ni armes pour l'organisation d'équipes terroristes. En revanche, à partir de 1916 ou de 1917, pour justifier la résolution de poursuivre la guerre jusqu'à la victoire absolue, pour convaincre les soldats alliés qu'ils défendaient la liberté, pour dissocier le peuple allemand de son régime, la propagande et la diplomatie alliées s'en prirent à l'absolutisme comme à la cause de la guerre et des « crimes » allemands, proclamèrent le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (donc la désagrégation de l'Autriche-Hongrie) comme le fondement d'une paix juste, s'interdirent enfin de traiter avec les gouvernants, responsables du déclenchement de la grande tuerie. Semi-homogène en 1914, le système européen était devenu irrémédiablement hétérogène en 1917 par suite de la fureur de la lutte et de la nécessité où se trouvaient les Occidentaux de justifier leur détermination de vaincre décisivement.

De même, à la veille de la guerre du Péloponnèse, les cités grecques étaient relativement homogènes. Elles avaient combattu ensemble contre les Perses, elles adoraient les mêmes dieux, célébraient les mêmes fêtes, rivalisaient au cours des mêmes jeux. Les institutions, économiques ou politiques, appartenaient à la même famille, elles étaient variations sur les mêmes thèmes. Quand la guerre à mort fut déclenchée entre Athènes et Sparte, chaque camp se souvint qu'il se réclamait qui de la démocratie qui de l'aristocratie (ou de l'oligarchie). Le but était moins d'encourager l'ardeur des combattants que d'affaiblir l'adversaire et de se ménager des amis à l'intérieur de la place adverse. Cette hétérogénéité, qui intéresse un seul élément de la politique, suffit souvent à transformer une hostilité interétatique en une inimitié passionnelle. Le sens de la culture commune s'efface et les belligérants n'ont plus conscience que de ce qui les sépare. Peut-être même l'hétérogénéité la plus redoutable pour la paix ou la modération est-elle précisément celle qui se dégage sur un fond de communauté.

L'hétérogénéité des cités grecques au temps de la guerre du Péloponnèse ou celle des Etats européens en 1917 ou en 1939 était malgré tout moins accusée que celle des cités et de l'empire perse, celle des cités et de la Macédoine, celle des royaumes chrétiens et de l'empire ottoman, *a fortiori* celle des conquérants espagnols et des empires des Incas ou des Aztèques, celle des conquérants européens et des tribus d'Afrique. Ces exemples, en termes abstraits, nous suggèrent trois situations typiques : 1) des unités politiques, appartenant à une même zone de civilisation, ont été souvent en relations régulières avec des unités politiques qui, extérieures à cette zone, étaient clairement reconnues autres ou étrangères. Les Grecs, en fonction d'une idée de l'homme libre, regardaient avec quelque condescendance les sujets des Empires orientaux. L'Islam séparait les royaumes chrétiens de l'empire ottoman sans interdire l'alliance du roi de France et du commandeur des Croyants ; 2) Espagnols d'une part, Incas et Aztèques de l'autre étaient *essentiellement* autres. Les conquérants l'emportèrent, en dépit de l'infériorité du nombre, grâce aux ressentiments des tribus soumises au peuple-maître des empires en même temps que par l'efficacité terrifiante de leurs armes. Les conquérants détruisirent des civilisations qu'ils ne pouvaient ni ne voulaient comprendre sans même avoir conscience de commettre un crime ; 3) peut-être le rapport entre les Européens et les Noirs d'Afrique ne diffère-t-il pas, fondamentalement, de la relation précédente entre Espagnols et Incas. Les anthropologues d'aujourd'hui nous invitent à ne pas méconnaître la « culture » spécifique de ceux que nos pères appelaient sauvages et à ne pas nous hâter d'établir une hiérarchie de valeur. La distinction me paraît malgré tout justifiée entre la vie archaïque des tribus et les civilisations précolombiennes.

En fait de cruautés ou d'horreur, on ne saurait établir un ordre du plus et du moins, selon qu'il s'agit de guerres entre unités parentes et hétérogènes, de guerres entre unités appartenant à des civilisations autres, de guerres menées par des conquérants contre des civilisations qu'ils étaient incapables de comprendre ou enfin de guerre entre civilisés et sauvages. Tous les conquérants, qu'ils fussent mongols ou espagnols, ont tué ou pillé. Les belligérants n'ont pas besoin d'être étrangers les uns aux autres pour être féroces : l'hétérogénéité politique, souvent créée ou, du moins, amplifiée par la guerre elle-même, suffit. Bien plus, la lutte entre unités de la même famille de civilisation est souvent plus furieuse que toute autre, parce qu'elle est aussi guerre civile et guerre religieuse. La guerre interétatique devient guerre civile dès lors que chaque camp est lié à l'une des

factions à l'intérieur des Etats, elle devient guerre de religion si les individus sont attachés à une forme de l'Etat plus qu'à l'Etat lui-même, s'ils compromettent la paix civile en revendiquant le libre choix de leur dieu ou de leur Eglise.

Les systèmes internationaux qui embrassent des Etats parents et voisins sont à la fois théâtre de grandes guerres et espace promis à l'unification impériale. Le champ diplomatique s'élargit au fur et à mesure que les unités intègrent un plus grand nombre d'anciennes unités élémentaires. Après la conquête macédonienne, les cités ensemble constituent une unité. Après les conquêtes d'Alexandre et de Rome, le bassin de la Méditerranée tout entier est soumis aux mêmes lois et à une seule volonté. A mesure que progresse l'empire, la distinction entre parenté de civilisation et appartenance étatique tend à disparaître. L'empire est aux prises, sur les frontières, avec les « barbares », à l'intérieur avec des populations rebelles ou des masses non « civilisées ». Quant aux combattants d'hier, ils sont devenus concitoyens. Rétrospectivement, la plupart des guerres semblent guerres civiles puisqu'elles ont opposé des unités politiques destinées à se fondre en une unité supérieure. Avant le xxe siècle, les Japonais n'avaient guère livré de grandes guerres qu'entre eux, les Chinois s'étaient battus entre eux et contre les barbares, Mongols et Mandchous. Au reste, comment pourrait-il en être autrement ? Les collectivités, comme les personnes, sont en conflit avec leur voisin, qui est l'*autre,* même s'il est physiquement ou moralement tout proche. Il faut que les unités politiques soient vastes pour que le voisin appartienne à une civilisation que l'historien, avec le recul des siècles, juge authentiquement autre.

Après 1945, le champ diplomatique s'étendit aux limites de la planète et le système diplomatique, en dépit de toutes les hétérogénéités internes, tendit à une homogénéité juridique, dont l'Organisation des Nations unies est l'expression.

3. Société transnationale et système international.

Les systèmes internationaux, avons-nous dit, englobent les unités qui ont, l'une avec l'autre, des relations diplomatiques régulières. Or, de telles relations s'accompagnent normalement de relations entre les individus, qui composent les diverses unités. Les systèmes internationaux *sont l'aspect interétatique de la société à laquelle appartiennent les populations, soumises à des souverainetés distinctes.* La société hellénique ou la société européenne, au ve siècle avant notre ère ou au xxe siècle après Jésus-Christ, sont des réalités que nous appellerons transnationales plutôt qu'inter ou supranationales.

La société transnationale se manifeste par les échanges commerciaux, les migrations de personnes, les croyances communes, les organisations qui passent par-dessus les frontières, enfin les cérémonies ou compétitions ouvertes aux membres de toutes ces unités. La société transnationale est d'autant plus vivante que la liberté des échanges, migrations ou communications est plus grande, que les croyances communes sont plus fortes, que les organisations non nationales sont plus nombreuses, que les cérémonies collectives sont plus solennelles.

Il est facile d'illustrer, par des exemples, la vitalité de la société transnationale. Avant 1914, les échanges économiques jouissaient, à travers l'Europe, d'une liberté que l'étalon or, la convertibilité monétaire garantissaient mieux encore que la législation. Les partis ouvriers étaient groupés en une Internationale. La tradition

grecque des jeux Olympiques avait été ranimée. En dépit de la pluralité des Eglises chrétiennes, les croyances religieuses, morales ou même politiques étaient fondamentalement analogues, d'un côté ou de l'autre des frontières. Le Français pouvait, sans avoir beaucoup d'obstacles à surmonter, choisir pour résidence l'Allemagne comme l'Allemand pouvait vivre en France. Cet exemple, comme l'exemple semblable de la société hellénique du Ve siècle, illustre la relative autonomie de l'ordre interétatique — de la paix et de la guerre — par rapport au contexte de la société transnationale. Il ne suffit pas que les individus se fréquentent et se connaissent, échangent des marchandises et des idées, pour que la paix règne entre les unités souveraines, encore que ces communications soient probablement indispensables à la formation ultérieure d'une communauté internationale ou supranationale.

L'exemple contraire est celui de l'Europe et du monde entre 1946 et 1953 et même aujourd'hui, bien que, depuis 1953, une certaine société transnationale, par-dessus le rideau de fer, soit en train de se reconstituer. Les échanges commerciaux entre pays communistes et pays d'Europe occidentale étaient réduits au minimum. Dans la mesure où ils subsistaient, ils relevaient des seuls Etats (au moins d'un côté). « L'individu soviétique » n'avait pas le droit d'échanger avec un « individu capitaliste », sinon par l'intermédiaire de l'administration publique. Il ne pouvait communiquer avec lui sans devenir suspect. Les communications interindividuelles étaient pour la plupart interdites, à moins d'être l'expression de communications interétatiques : fonctionnaires et diplomates causaient avec leurs collègues occidentaux mais essentiellement dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette rupture totale de la société transnationale avait un caractère proprement pathologique : désormais l'Union soviétique est représentée dans les congrès scientifiques comme dans les compétitions sportives, elle accueille des touristes étrangers et laisse quelques milliers de citoyens soviétiques visiter chaque année l'Occident, les contacts personnels avec les Occidentaux ne sont plus radicalement interdits. Les femmes russes d'aviateurs anglais ont pu rejoindre leurs maris. Les échanges commerciaux se sont peu à peu élargis. Il est douteux pourtant que cette restauration de la société transnationale ait modifié l'essentiel : l'hétérogénéité, en ce qui concerne le principe de légitimité, la forme de l'Etat et de la structure sociale, demeure radicale. La communauté chrétienne n'a qu'une portée médiocre parce que la foi politique l'emporte sur la foi religieuse, cette dernière n'étant plus qu'une affaire privée ; enfin, nulle organisation, politique, syndicale ou idéologique ne peut rassembler citoyens soviétiques et citoyens occidentaux à moins d'être au service, ouvert ou clandestin, de l'Union soviétique. L'hétérogénéité du système interétatique divise irrémédiablement la société transnationale.

A toutes les époques, la société transnationale a été réglementée par des coutumes, des conventions ou un droit spécifique. Les relations que les citoyens d'un pays en guerre étaient autorisés à maintenir avec les citoyens de l'Etat ennemi étaient prévues par la coutume plutôt que par la loi. Des conventions entre Etats précisaient le statut des citoyens de chacun établis sur le territoire de l'autre. La législation rend licite ou illicite la création de mouvements transnationaux ou la participation à des organisations professionnelles ou idéologiques qui se veulent supranationales.

D'un point de vue sociologique, je serais enclin à appeler droit international privé le droit qui réglemente cette société transnationale, telle que nous venons de la caractériser, c'est-à-dire la société imparfaite, constituée par des individus qui appartiennent à des unités politiques distinctes et qui sont, en tant que personnes privées, en relations réciproques. Que beaucoup de juristes rattachent au droit interne tout ou partie du droit international privé, rien de plus normal. Qu'il s'agisse de rapports familiaux ou commerciaux, les normes applicables aux étrangers ou à des relations entre nationaux et étrangers sont partie intégrante du système des normes de l'Etat considéré. Même si ces normes résultent d'un accord avec un autre Etat, il ne s'ensuit pas une modification essentielle : les accords sur les doubles impositions, par exemple, garantissent une sorte de réciprocité dans le traitement, par chacun des pays signataires, des citoyens de l'autre, en même temps qu'ils protègent les contribuables des deux pays contre une superposition de taxes. Les conséquences de ces conventions entre Etats prennent place à l'intérieur du système légal de chacun d'eux.

En revanche, les propositions, interdits et obligations, consignés dans les traités entre Etats, sont constitutifs du droit international public. Nous avons, dans les deux paragraphes précédents, envisagé la *configuration du rapport des forces, 'homogénéité ou l'hétérogénéité des systèmes.* La réglementation des relations internationales se situe au point de rencontre des deux études antérieures. Jusqu'à quel point, en quel sens les relations interétatiques, en paix et en guerre, sont-elles soumises à un droit au sens où les rapports interindividuels, dans la famille et le négoce, le sont aujourd'hui et, en un sens, l'ont toujours été [5] ?

Les rapports interétatiques, comme les autres relations sociales, n'ont jamais été abandonnés à l'arbitraire pur. Toutes les civilisations dites supérieures ont fait la distinction entre les membres de la tribu (ou de la cité ou de l'Etat) et l'étranger, entre les diverses sortes d'étrangers. Les traités étaient connus dès la plus haute antiquité, par l'empire d'Egypte comme par celui des Hittites. Les civilisations ont eu chacune un code non écrit qui dictait la manière de traiter les ambassadeurs, les prisonniers ou même les guerriers ennemis au combat. Quelles nouveautés apporte le droit international public ?

Les Etats ont conclu de multiples accords, conventions ou traités, dont les uns intéressent surtout la *société transnationale* et dont les autres concernent à la fois celle-ci et le *système international.* A la première catégorie appartiennent, par exemple, les conventions postales, les conventions relatives à l'hygiène, aux poids et mesures, à la seconde le droit de la mer. Les conventions internationales réglementent, dans l'intérêt collectif des Etats et non pas seulement des individus, l'utilisation des océans ou des fleuves, des moyens de transport et de communication. L'extension de la loi internationale traduit l'élargissement des intérêts collectifs de la société transnationale ou du système international, le besoin croissant de soumettre à des lois la coexistence sur la même planète, autour des mêmes océans et sous le même ciel, de collectivités humaines, politiquement organisées sur une base territoriale.

Le droit international modifie-t-il pour autant l'essence des rapports interétatiques ? Les controverses relatives au droit international [6] se déroulent d'ordinaire sur un plan intermédiaire entre le droit positif d'une part, les idéologies ou les philosophies de l'autre, plan d'une théorie qui pourrait être appelée, pour

reprendre l'expression de M. F. Perroux, « implicitement normative ». Les obligations du droit international sont celles qui résultent de traités, signés par les Etats ou de la coutume. « Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », « principe des nationalités », « sécurité collective », en revanche, sont des formules vagues, des idéologies qui influent sur les hommes d'Etat, éventuellement même sur l'interprétation que les juristes donnent du droit positif. On ne saurait dire qu'elles servent de fondement à un système de normes, qu'elles entraînent, pour les Etats, des devoirs ou des droits précis. Or le juriste qui veut définir la nature de la loi internationale s'efforce de mettre en forme conceptuelle le droit positif, d'en dégager le sens spécifique. Mais cette interprétation n'est pas incluse dans le droit positif lui-même. Celui-ci tolère des interprétations diverses. La théorie juridique, plus encore que la théorie économique, recèle un élément de doctrine. Elle met au jour le sens de la réalité juridique, mais cette prétendue découverte est aussi interprétation, influencée par l'idée que le théoricien se fait de ce que le droit international devrait être.

Celui-ci, de l'opinion unanime des juristes, a pour donnée importante sinon principale, les traités. Or ceux-ci ont rarement été signés *librement* par *toutes* les hautes parties contractantes. Ils traduisent un rapport de forces, ils consacrent la victoire de l'un et la défaite de l'autre. Or le principe *pacta sunt servanda,* s'il n'est pas la norme originaire ou le fondement moral du droit international, en est la condition d'existence. Mais, du même coup, le droit international tend à prendre une portée conservatrice. C'est le vainqueur de la dernière guerre qui l'invoque contre les revendications du vaincu, celui-ci ayant, entre temps, reconstitué ses forces. En d'autres termes, la stabilisation d'un ordre juridique, fondé sur les engagements réciproques des Etats, serait satisfaisante dans l'une des deux hypothèses suivantes : ou bien si les Etats avaient conclu des traités, jugés par tous équitables, ou bien s'il existait une instance, reconnue par tous et capable de procéder aux révisions en se référant à des critères indiscutables de justice.

Il est vrai que les traités ajoutent, après la formule *pacta sunt servanda, rebus sic stantibus :* il reste à savoir quand les changements intervenus justifient la modification d'un traité. Les Occidentaux ont le droit, juridiquement incontestable, d'occuper une partie de l'ancienne capitale du Reich. Mais cette présence était liée au projet d'une Allemagne unifiée. Si ce projet est abandonné et le partage de l'Allemagne accepté, convient-il de modifier les pactes parce que le contexte a changé ? A cette question, il n'est pas de réponse juridique.

Si le droit international a pour source les traités, c'est que les sujets de droit sont les Etats. Mais du même coup, les événements historiques majeurs, ceux par lesquels les Etats naissent et meurent, sont extérieurs [7] à l'ordre juridique. Les Etats baltes ont cessé d'exister, ils ne sont plus sujets de droit ; rien de ce que l'Union soviétique fait sur les territoires qui, en 1939, étaient soumis à la souveraineté esthonienne ou lithuanienne ne relève plus du droit international, du moins aux yeux de ceux des Etats qui ont cessé de « reconnaître » l'Esthonie, la Lettonie et la Lithuanie (c'est-à-dire de la quasi-totalité des Etats). Quand un Etat est rayé de la carte du monde, il est victime d'une violation du droit international. Si personne ne vient à son secours, il sera bientôt oublié et l'Etat qui lui a porté le coup de grâce n'en sera pas moins accueilli par les assemblées des nations soi-disant pacifiques. Les idéologies ne permettent guère d'affirmer ou de nier, dans l'abstrait ou bien en une conjoncture singulière, que certaines populations ont droit ou n'ont pas droit de

se constituer en nation. Autrement dit, même l'observateur de bonne foi hésite souvent à décréter que telle violation du *statu quo* territorial est juste ou injuste, conforme ou contraire, à court ou à long terme, à l'intérêt du peuple directement atteint ou de la communauté internationale.

Les droits des Etats entrent en vigueur, si l'on peut dire, du jour où les Etats eux-mêmes sont reconnus. Les rebelles non organisés ne bénéficient d'aucune protection légale. L'autorité légitime les traite en criminels et doit les traiter comme tels dans la mesure où elle veut se maintenir. Si les rebelles s'organisent et exercent l'autorité sur une partie du territoire, ils obtiennent certains droits de belligérance, la situation devient celle de guerre civile et, en pratique, la distinction tend à s'effacer entre « l'autorité légitime » et les « rebelles », qui apparaissent comme deux gouvernements rivaux, l'issue de la guerre décidant de la légalité ou de l'illégalité des belligérants. Le droit international ne peut qu'entériner le sort des armes et l'arbitrage de la force. Au bout de quelques années, le F.L.N. d'Algérie est devenu, de bande de « rebelles », « gouvernement en exil ». D'ici à quelques années, au nom de la souveraineté nationale, il agira librement à l'intérieur des frontières d'une Algérie indépendante.

Les juristes ont élaboré les règles qui s'imposeraient aux Etats ou que ceux-ci devraient s'imposer en cas de guerres civiles. En fait, la pratique varie, même dans les temps modernes, en fonction de circonstances multiples. Il y a, nous l'avons vu, deux cas extrêmes : le système homogène peut conduire à la Sainte-Alliance, à la défense en commun de l'ordre établi, à la répression par l'armée française en 1827 de la révolution espagnole ou par l'armée de Nicolas Ier de la révolution hongroise en 1848. En revanche, dans un système hétérogène, chaque camp soutient les rebelles qui se dressent contre un régime favorable au camp ennemi. Les règles de « non-intervention » ont été élaborées et plus ou moins appliquées au cours des périodes intermédiaires, quand ni les Pouvoirs ni les révolutionnaires n'étaient solidaires à travers les frontières. S'il n'existe ni internationale des peuples ni internationale des rois, les Etats s'abstiennent de prendre parti pour le Souverain ou pour les rebelles, parce qu'effectivement la victoire de l'un ou des autres ne les affecte pas profondément.

Les normes juridiques ont besoin d'être interprétées. Le sens n'en est pas toujours évident et l'application à un cas précis prête à contestation. Or le droit international ne détermine pas d'organe qui, en fait d'interprétation, détient l'autorité suprême. Si les Etats n'ont pas pris l'engagement de soumettre leurs procès à la Cour internationale de justice[8], chacun des signataires se réserve, au fond, le droit d'interpréter lui-même les traités. Que les Etats aient des conceptions juridiques et politiques différentes, le droit international auquel ils ont souscrit comportera des interprétations contradictoires, il se fragmentera, effectivement, en ordres multiples, fondés sur les mêmes textes mais aboutissant à des résultats incompatibles.

Il suffit, d'ailleurs, que les Etats ne « reconnaissent » pas les mêmes Etats ou les mêmes gouvernements pour qu'éclate au jour la portée de ces interprétations incompatibles. A supposer que les Etats s'accordent sur la conduite à tenir à l'égard des « rebelles » ou du « gouvernement légal », il suffit que soient rebelles aux yeux des uns ceux qui, aux yeux des autres, représentent l'autorité légale, pour que l'ordre juridique, embrassant un système hétérogène, découvre sa contradiction interne. Les Etats ne donneront pas la même qualification aux mêmes situations de fait. Le

F.L.N. sera traité en « bande de rebelles » par les uns, en gouvernement légal par les autres. Le gouvernement de la République démocratique allemande sera un « prétendu gouvernement » ou un « gouvernement authentique ». Le franchissement du 38e parallèle par les armées nord-coréennes a été un « épisode d'une guerre civile » ou un « acte d'agression ».

On objectera que ces interprétations ne sont pas également vraisemblables, et nous n'en disconvenons pas. La ligne de démarcation, en Corée, avait été tracée par accord entre Union soviétique et Etats-Unis. Les « rebelles » n'exerçaient en 1958 de pouvoir régulier sur aucune partie du territoire algérien. Objectivement, à un observateur qui appliquerait les critères traditionnels, non chargés d'idéologie, une interprétation s'imposerait de préférence à une autre. Mais pourquoi les Etats appliqueraient-ils cette interprétation, si elle n'est pas favorable à leurs entreprises ? Les Etats sont soucieux de maintenir l'ordre juridique conforme à leur intérêt commun quand ils se reconnaissent mutuellement, eux et leur régime. Mais cette reconnaissance réciproque est limitée, en un sys-tème hétérogène, par la rivalité idéologique. Chaque camp vise non pas nécessairement à détruire les Etats de l'autre camp mais à en affaiblir ou renverser le régime : l'interprétation juridique, même concrètement improbable, est utilisée comme un instrument de guerre subversive, un moyen de pression diplomatique.

Enfin, à supposer que la communauté des Etats s'accorde sur l'interprétation vraie (en Hongrie, le gouvernement légal était celui de M. Imre Nagy, l'insurrection était le fait du peuple et non d'agitateurs étrangers ou d'agents américains), il reste encore à contraindre l'Etat qui viole la loi. Là encore, le droit international diffère, sur un point essentiel, du droit interne. La seule sanction efficace contre celui qui a commis l'acte illicite est l'emploi de la force. L'Etat coupable possède, lui aussi, des armes, il n'accepte pas de se soumettre à la sentence d'un arbitre ou au vote d'une assemblée. L'effort pour faire respecter le droit n'ira donc pas sans risque de guerre. Ou *Gribouille* ou *Gandhi :* ou bien, pour punir les violateurs de la loi, on précipite la guerre que le droit avait pour fonction de prévenir ; ou bien on se borne à proclamer l'injustice et à la souffrir, mais les conquérants sont d'ordinaire moins sensibles à la non-violence que les Britanniques du xxe siècle.

Le droit qui ne comporte ni interprétation indiscutable ni sanction efficace, qui s'applique à des sujets dont il se borne à constater la naissance et la mort, qui ne peut durer indéfiniment mais que l'on ne sait comment réviser, ce droit international appartient-il au même genre que le droit interne ? La plupart des juristes répondent affirmativement et je me garderai de les contredire. Il m'importe de montrer les différences entre les espèces plus que de nier l'appartenance à un même genre.

4. Légaliser la guerre ou la mettre hors la loi ?

Le titre même de l'ouvrage fameux de Grotius : *du droit de la paix et de la guerre* ne couvre pas toute la matière du droit international, mais il en couvre à coup sûr un des objets principaux. Or cette formule suffit à rappeler le dilemme qui confronte juristes et philosophes : le droit international peut-il, doit-il légaliser la guerre ou, au contraire, la mettre hors la loi ? Doit-il en prévoir ou en exclure l'éventualité ? Doit-il la limiter ou la proscrire ?

Avant 1914, la réponse, donnée par l'histoire, n'était pas douteuse. Le droit international public européen n'avait jamais eu pour objectif ou pour principe la mise hors la loi de la guerre. Tout au contraire, il prévoyait les formes dans lesquelles elle devait être déclarée, il interdisait l'emploi de certains moyens, il réglementait les modalités de l'armistice ou de la signature de la paix, il imposait des obligations aux neutres à l'égard des belligérants, aux belligérants à l'égard des populations civiles, des prisonniers, etc. Bref, il légalisait et limitait la guerre, il n'en faisait pas un crime.

La guerre étant légale, les belligérants pouvaient se tenir pour ennemis sans se haïr ni se vitupérer réciproquement. Les Etats se combattaient, non les personnes. Sans doute, la légalité de la guerre ne tranchait pas la question morale de savoir si la guerre était juste ou non. Mais le belligérant, responsable d'une guerre injuste, n'en restait pas moins un ennemi légal[9].

Pourquoi les juristes classiques maintenaient-ils côte à côte des *jugements moraux* sur la conduite respective des Etats aux prises et des *jugements juridiques* qui légalisaient le conflit pour les deux parties ? La raison était nettement indiquée dans les ouvrages du xviie et surtout du xviiie siècle : étant admis que les monarques ne doivent pas, s'ils sont sages et vertueux, faire la guerre pour la gloire ou la distraction, convoiter les terres ou les richesses qui ne leur appartiennent pas, comment les souverains pourraient-ils oublier les exigences de leur sécurité ? Si un prince accumule tant de forces qu'il sera bientôt en mesure d'écraser ses voisins, ceux-ci vont-ils assister passivement à la rupture de l'équilibre, celui-ci étant seule garantie de sécurité dans les rapports interétatiques ?

Les juristes classiques n'étaient pas seulement conscients des équi voques que nous avons analysées plus haut, de la discrimination nécessaire entre initiative des hostilités et agression, entre la responsabilité des origines et la responsabilité des enjeux, *ils admettaient la légitimité morale de l'action dictée par les exigences de l'équilibre, cette action fût-elle agressive.* Ils auraient souscrit, avec plus ou moins de réserves, à la formule de Montesquieu [10] que nous citions plus haut, selon laquelle « le droit de défense naturelle entraîne quelquefois la nécessité d'attaquer ». Dès lors il devenait difficile d'établir avec certitude quel était l'agresseur authentique (et non pas l'agresseur apparent). La morale de l'équilibre comportait une sorte de casuistique et n'excluait pas le recours aux armes.

Aussi bien J.-J. Rousseau que Hegel ont donné une expression extrême aux idées inspiratrices de ce droit des gens européen. Dans le *Contrat social,* Rousseau écrit : « La guerre n'est point une relation d'homme à homme, mais une relation d'Etat à Etat, dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'occasionnellement, non point comme hommes ni même comme concitoyens mais comme soldats. Non point comme membres de la patrie, mais comme ses défenseurs. Enfin chaque Etat ne peut avoir pour ennemi que d'autres Etats, et non pas des hommes, attendu qu'entre choses de diverses natures, on ne peut tirer aucun vrai rapport. » En une guerre purement interétatique, les individus n'ont pas de motif de se haïr et l'Etat vainqueur doit cesser de faire du mal aux sujets de l'Etat ennemi, dès que celui-ci avoue sa défaite. La violence se limite au choc des armées.

Plus radicaux encore sont les textes de Hegel, dans la dernière partie de la *Philosophie* du droit : « Le droit international résulte de rapports d'Etats indépendants. Son contenu en soi et pour soi a la forme du devoir-être, parce que sa

réalisation dépend de volontés souveraines distinctes. » Une telle formule équivaut à rappeler qu'en raison de la pluralité des Etats souverains, les obligations concrètes du droit international ne peuvent être consacrées par des sanctions : elles demeurent devoir-être, comme la moralité.

« Le fondement du droit des peuples en tant que droit universel qui doit valoir en soi et pour soi entre les Etats, en tant que différent du contenu particulier des contrats, est que les traités doivent être respectés. *Pacta sunt servanda.* Car c'est sur eux que reposent les obligations des Etats les uns par rapport aux autres. Mais comme leur relation a pour principe leur souveraineté, il en résulte qu'ils sont, les uns par rapport aux autres, dans un état de nature et qu'ils n'ont pas leur droit dans une volonté universelle constituée en pouvoir au-dessus d'eux, mais que leur rapport réciproque a sa réalité dans une volonté particulière. » La formule est celle même à laquelle tendaient les analyses du paragraphe précédent. Le droit international est constitué par les engagements pris, implicitement ou explicitement, par les Etats les uns à l'égard des autres. Comme les Etats n'aliènent pas leur souveraineté le jour où ils prennent ces engagements, la guerre demeure possible soit que les parties ne s'accordent pas sur l'interprétation des traités, soit que l'une ou l'autre veuille en modifier les termes.

« En revanche, même dans la guerre comme situation non juridique de violence et de contingence, subsiste un lien dans le fait que les Etats se reconnaissent mutuellement comme tels. Dans ce lien, ils valent l'un pour l'autre comme existant en soi et pour soi. Si bien que, dans la guerre elle-même, la guerre est déterminée comme devant être passagère. » La guerre est un état juridique, prévu à l'avance, qui suspend la plupart des obligations que contractent les Etats les uns à l'égard des autres en temps de paix mais qui ne perd pas pour autant tout caractère légal. Les belligérants n'emploient pas n'importe quel moyen et, alors que se déchaîne la violence, ils n'oublient pas la restauration future de leurs relations juridiques (proposition valable à condition que l'existence même de l'Etat ne soit pas l'enjeu des hostilités).

Cette conception classique parut toujours insatisfaisante à quelques philosophes, elle est difficilement compatible avec le caractère obligatoire du droit, elle devint inacceptable à l'opinion populaire après la guerre mondiale. Tant de morts, tant de destructions matérielles, tant d'horreurs ne pouvaient plus être acceptés comme conformes au train des affaires humaines. La guerre ne devait plus être un épisode des rapports interétatiques, elle devait être, au sens propre du terme, mise hors la loi. Les vainqueurs ayant décrété que les vaincus étaient responsables du déclenchement des hostilités, l'initiative des hostilités fut tenue rétrospectivement pour criminelle. On instaura une Société des Nations, dont la tâche était de maintenir la paix. Dix ans plus tard, à l'instigation des Etats-Unis, le pacte Briand-Kellog proclamait plus solennellement encore l'illégalité de la guerre en tant qu'instrument de la politique.

Le système juridique de la Société des Nations et du pacte Briand-Kellog a fait faillite parce que les Etats insatisfaits ont voulu modifier l'ordre établi et que l'organisation internationale n'avait les moyens ni d'imposer pacifiquement les changements qu'ordonnait éventuellement la justice ni d'arrêter les Etats révolutionnaires. Quand le Japon transforma la Mandchourie en Mandchoukouo et fut condamné par la Société des Nations, il quitta Genève. L'agression était

flagrante, mais que pouvait faire l'Assemblée si les Etats qui avaient la force étaient résolus à ne pas l'employer ? De même, l'Allemagne quitta Genève quand elle n'obtint pas satisfaction en matière de désarmement.

L'entreprise italienne en Ethiopie ne différait pas de beaucoup d'autres entreprises analogues, menées par les Européens en Asie ou en Afrique. Mais l'Ethiopie ayant été admise à la Société des Nations, le principe de l'égalité des Etats, grands ou petits, civilisés ou barbares [11] ayant été proclamé, la conquête italienne ne pouvait être tolérée sans que les bases mêmes de l'ordre juridique, issu de la première guerre et de la politique française, ne fussent détruites. Des sanctions furent votées et partiellement mises en application, mais on se garda d'appliquer la sanction qui avait le plus de chance d'être efficace (pétrole). Or, rappelons-le, les Etats membres de la Société des Nations, même les deux principaux d'entre eux seuls (France et Grande-Bretagne), surclassaient l'Italie isolée, que l'Allemagne, en cours de réarmement, ne pouvait soutenir. Le risque que l'Italie répondît par la force à la menace de la force était faible, tant était éclatante la disparité des ressources de l'agresseur d'une part, des puissances conservatrices de l'autre. Soit que les gouvernants de Paris ou de Londres n'eussent pas le désir de renverser le régime fasciste, soit qu'ils eussent la volonté de ne pas courir un risque quelconque de guerre, seules furent appliquées les sanctions qui ne pouvaient ni paralyser l'Italie ni provoquer de sa part une réplique militaire. Quels qu'aient été les motifs des hommes d'Etat, il apparut clairement que gouvernements et peuples n'acceptaient pas les sacrifices de la lutte pour une cause qui n'aurait pas été ou n'aurait pas semblé strictement nationale. Si le droit international qui interdit agressions et conquêtes a pour origine la société transnationale, celle-ci n'existait pas ou n'existait que faiblement, à en juger d'après les sentiments et les volontés des hommes.

Le formalisme juridique, visant à exclure la guerre comme moyen de régler les différends ou de modifier le statut territorial, n'a pas été abandonné après l'itinéraire de faillite, jalonné par les guerres de Mandchourie, d'Ethiopie, de Chine et finalement la double guerre générale d'Europe et d'Extrême-Orient. En 1945, on a tenté de se servir du droit international mettant la guerre hors la loi pour punir les chefs hitlériens. Au procès de Nuremberg, « le complot contre la paix » n'était qu'un des chefs d'accusation visant les dirigeants du IIIe Reich et les crimes de guerre ne nous concernent pas dans le contexte actuel. En revanche, la tentative pour passer de l'agression, crime international, à la détermination et au châtiment des coupables illustre un aspect du problème qui surgit dès lors que le droit international s'efforce de tirer toutes les conséquences de « la mise hors la loi de la guerre ».

Parmi les belligérants, l'un — Etat ou bloc — est juridiquement criminel. Que résulte-t-il de cette « criminalisation » de la guerre jadis appelée injuste ? Soyons optimiste : supposons que l'Etat criminel soit vaincu. Comment le punir et où sont les criminels ? Ou bien l'on punit l'Etat lui-même ; autrement dit, on ampute son territoire, on lui interdit de s'armer, on le prive d'une part de sa souveraineté. Or, il importe surtout que les clauses de la paix préviennent le retour de la guerre : est-il sage que le désir, même légitime, de châtiment influe sur le traitement réservé à l'ennemi et sur les clauses de la paix ? Encore s'agit-il, répétons-le, de l'hypothèse optimiste. Il est facile d'imaginer l'usage que le Reich victorieux aurait fait du droit de punir les Etats « criminels » (Pologne, France, Grande-Bretagne).

S'agit-il de punir non l'Etat ou la nation mais les personnes par l'intermédiaire desquelles l'Etat a commis le « crime contre la paix » ? Une seule formule serait pleinement satisfaisante, celle qui est revenue dans plusieurs discours de Sir Winston Churchill : *One man, one man alone.* Si un homme seul a pris les décisions qui ont engagé un peuple, si un homme seul disposait du pouvoir absolu et agissait dans la solitude, alors cet homme incarnait l'Etat criminel et mérite d'être châtié pour le crime de la nation. Mais l'hypothèse n'est jamais pleinement réalisée, les compagnons du chef ont pris part à la décision, ils ont conspiré avec lui contre la paix et pour la conquête. Jusqu'où poussera-t-on la recherche des coupables ? En quelle mesure le devoir d'obéissance ou la solidarité avec la patrie seront-ils considérés comme des excuses absolutoires ?

Au reste, même si cette recherche des individus criminels, qui doivent payer pour l'Etat dont ils se voulaient les chefs ou les instruments, était juridiquement satisfaisante, elle demeurerait chargée de périls. Comment les hommes d'Etat céderaient-ils avant d'avoir épuisé les moyens de résistance s'ils savent qu'aux yeux de l'ennemi, ils sont des criminels et seront traités comme tels en cas de défaite ? Il est peut-être immoral, mais il est le plus souvent sage, d'épargner les dirigeants de l'Etat ennemi, faute de quoi ces hommes sacrifieront, dans le vain espoir de se sauver eux-mêmes, la vie et les richesses de leurs concitoyens ou de leurs sujets. Si la guerre est en tant que telle criminelle, elle sera inexpiable.

Il y a plus. Même dans le cas de la dernière guerre, où la responsabilité majeure incombait manifestement à l'Allemagne, il s'en fallait de beaucoup qu'Etats innocents et Etats coupables fussent tous ceux-là d'un côté et ceux-ci de l'autre. Le système international, avant 1939, était *hétérogène.* Hétérogénéité complexe, d'ailleurs, puisque trois régimes se heurtaient, profondément hostiles l'un à l'autre, chacun d'eux enclin à mettre ses deux adversaires « dans le même sac ». Aux yeux des communistes, fascismes et parlementarisme n'étaient que deux modalités du capitalisme. Aux yeux des Occidentaux, communisme et fascismes représentaient deux versions du totalitarisme. Aux yeux des fascismes, parlementarisme et communisme, expressions de la pensée démocratique et rationaliste, marquaient deux étapes de la dégénérescence, celle de la ploutocratie et celle du nivellement despotique. Mais, en cas de besoin, chacun de ces régimes consentait à reconnaître des éléments de parenté avec l'un de ses adversaires. Durant la guerre, Staline faisait la différence entre les fascismes, qui détruisent les libertés et les organisations ouvrières, et les régimes de démocratie bourgeoise qui, au moins, tolèrent syndicats et partis. Mais, au temps du pacte germano-soviétique, il saluait l'amour que le peuple allemand portait à son Führer et la « rencontre de deux révolutions ». Les démocrates occidentaux, au temps de la coalition antifasciste ou de la Grande Alliance, croyaient reconnaître la communauté d'aspirations, caractéristique de la gauche, mais, quand le rideau de fer tomba sur la ligne de démarcation, ils se souvinrent que le totalitarisme rouge ne valait pas mieux que le totalitarisme brun. Quant aux fascistes, ils étaient prêts, selon les circonstances, à s'allier soit avec le communisme dans l'intérêt de la révolution, soit avec les démocraties bourgeoises contre la barbarie soviétique et pour la défense de la civilisation.

Cette hétérogénéité ternaire, si l'on peut dire, excluait la formation de blocs en fonction du régime intérieur, conjoncture à laquelle conduit le dualisme idéologique. Elle donnait aussi l'avantage aux Etats, tactiquement libres de leurs

manœuvres, capables de s'allier avec l'un de leurs ennemis contre l'autre. Or, France et Grande-Bretagne pouvaient s'allier avec l'Union soviétique contre les fascismes (encore fallait-il l'imminence de l'agression pour que la droite y consentît), elles ne pouvaient s'allier avec les fascismes, par suite de l'opposition irréductible de la gauche. Finalement, l'Union soviétique avait le plus d'atouts puisqu'elle acceptait comme allié provisoire n'importe lequel de ses ennemis et était acceptée aussi comme tel par n'importe lequel d'entre eux.

Entre l'Union soviétique et les démocraties occidentales existait un intérêt commun : empêcher le III[e] Reich de se renforcer au point de surclasser, à lui seul, l'un ou l'autre des blocs hostiles. Mais prévenir la guerre était l'intérêt de la France et de l'Angleterre, non pas nécessairement de l'Union soviétique. Détourner vers l'ouest la première agression allemande répondait à l'intérêt soviétique comme il aurait été de l'intérêt occidental que l'Union soviétique reçût le premier coup. Le pacte germano-soviétique ne sortait pas du cadre du machiavélisme traditionnel.

Mais, à partir du moment où tous les Etats participaient à ce jeu tragique, l'agression contre la Pologne, puis contre la Finlande et les pays baltes, si incontestable fût-elle sur le plan juridique, pouvait être interprétée comme une réplique défensive, par anticipation, à la prévisible agression hitlérienne. Quand les desseins d'un Etat voisin et fort sont évidents, faut-il que la victime désignée attende passivement ? L'invasion de l'Allemagne par les troupes françaises en mars 1936 aurait peut-être été condamnée par l'opinion mondiale, elle aurait sauvé la paix. Cette impossibilité de recourir au seul critère de « l'initiative » pour fixer les responsabilités, les juristes classiques la connaissaient et ils y voyaient la raison majeure de légaliser la guerre. Quant aux juges de Nuremberg, parmi lesquels siégeait un Russe, ils ont évidemment ignoré l'agression dont, incontestablement, selon la lettre du droit, l'Union soviétique s'était rendue coupable à l'égard de la Pologne, de la Finlande et des Etats baltes. Discrétion inévitable mais qui illustre trop bien la formule de l'injustice : deux *poids,* deux mesures.

Dans le système international d'avant guerre, la volonté des Etats insatisfaits de bouleverser le *statu* quo était la donnée première. Parmi les Etats que menaçait cette volonté révolutionnaire, les uns étaient plus conservateurs et les autres moins. Mais tous étant soucieux d'empêcher une hégémonie allemande, chacun souhaitait arrêter l'entreprise hitlérienne aux moindres frais pour lui-même et tirer de la victoire le maximum de bénéfices. Finalement, les frais furent énormes pour tous mais les bénéfices furent aussi énormes pour celui qui avait, peut-être par crainte de la coalition des pays capitalistes, donné à Hitler l'occasion de déclencher la grande tuerie.

En une pareille conjoncture, il est pius facile au moraliste de blâmer ces manœuvres qu'au politique de leur trouver un substitut.

5. Équivoques de la reconnaissance et de l'agression.

L'ordre juridique, créé après la deuxième guerre et dont l'organisation des Nations Unies est l'expression, est fondé sur les mêmes principes que l'ordre de Versailles et de la Société des Nations. Cette fois-ci, les Etats-Unis ont inspiré cet ordre et ils veulent le maintenir, au lieu d'en suggérer la conception pour se tenir ensuite à l'écart, comme ils l'avaient fait après la première guerre.

Cet ordre juridique s'étend désormais à la quasi-totalité des populations du globe (l'Allemagne, en raison du partage, et la Chine communiste étant les deux plus notables exceptions) et, de ce fait même, il s'applique à des réalités historiquement et politiquement hétérogènes. L'hétérogénéité, recouverte par le principe de l'égalité des Etats, est celle des unités politiques elles-mêmes : Yémen, Libéria, Haïti sont proclamés souverains au même titre et avec les mêmes prérogatives que l'Union soviétique, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. D'aucuns y voient un progrès décisif par rapport à la conjoncture diplomatique du début du siècle, alors que les Européens jugeaient normale la domination qu'ils exerçaient sur tant de non-Européens. Heureuse ou non, l'évolution est incontestable : il y a cinquante ans, l'égalité juridique était accordée à peu d'Etats en dehors de la sphère européenne et américaine, aujourd'hui elle est accordée à tous, quelles que soient leurs ressources ou leurs institutions. Le droit international, qui fut d'abord celui des nations chrétiennes, puis celui des nations civilisées, s'applique désormais aux nations de tous les continents, pourvu qu'elles soient pacifiques *(peace loving)*[12].

Plus encore que l'hétérogénéité historique[13], l'hétérogénéité politique fait peser une hypothèque sur l'ordre juridique. Etats communistes et Etats démocratiques ne sont pas seulement autres, ils sont en tant que tels ennemis. D'après leur doctrine, les dirigeants soviétiques considèrent les Etats capitalistes comme voués à l'expansion belliqueuse et condamnés à mort. D'après l'interprétation qu'ils adoptent de l'idéologie communiste, les dirigeants des Etats-Unis sont convaincus que les maîtres du Kremlin aspirent à l'empire du monde. Autrement dit, les Etats de chaque bloc ne présentent pas, au regard de ceux de l'autre bloc, le caractère « pacifique » (*peace loving*) qui, d'après la Charte[14], les qualifierait pour la participation aux Nations unies. Les Etats libéraux, s'ils agissaient selon la logique de leurs convictions, n'admettraient pas les Etats totalitaires, à leurs yeux impérialistes, dans la communauté juridique internationale et ces derniers adopteraient la même attitude à l'égard des premiers.

En fait, la décision a été prise d'ignorer cette double hétérogénéité, historique et politique, au moins à Lake Success ou à New York. Le pacte de l'Atlantique et le pacte de Varsovie, dont les porte-parole échangent des injures homériques et dont les Etats membres multiplient les préparatifs militaires, expriment les inimitiés réelles, impliquées par les faits et les idées. Aux Nations unies, les Etats, au-dehors ennemis, se retrouvent à l'intérieur de la même assemblée et, selon les jours, se donnent réciproquement témoignage de leurs bonnes intentions ou s'accusent les uns les autres des pires méfaits.

Quant aux inégalités historiques des Etats, il n'en a été tenu compte que pour le choix de cinq membres permanents du Conseil de sécurité (Etats-Unis, Union soviétique, Grande-Bretagne, France, Chine). Le siège de la Chine reste occupé en 1960 par les représentants de Tchang Kaï-chek, c'est-à-dire du régime dit nationaliste, réfugié à Formose. A l'Assemblée, une voix vaut une autre voix[15], encore que les Grands disposent, en fait, d'une clientèle.

La conjonction de l'hétérogénéité juridique et historique d'une part, du formalisme juridique de l'égalité des Etats de l'autre donne une importance décisive à la notion de reconnaissance. Puisqu'un Etat a le droit de faire à l'intérieur tout ce qui relève de sa souveraineté, puisqu'il a même le droit [16] de faire appel aux troupes étrangères, tout dépend de ce que j'appellerai *l'incarnation gouvernementale de*

l'Etat. Les mêmes faits reçoivent une qualification juridique opposée selon que tel gouvernement ou tel autre est *reconnu* légal.

Les débarquements des parachutistes américains au Liban, des parachutistes anglais en Jordanie (1958), n'ont pas été jugés contraires au droit international et à la Charte parce qu'ils ont eu lieu à la demande du « gouvernement légal ». Si le roi d'Irak et Noury Saïd avaient échappé aux conspirateurs [17] et appelé à l'aide les troupes anglaises et américaines, l'intervention de celles-ci aurait-elle été illégale ? Supposons que le gouvernement hongrois, légal au regard des Nations unies, n'eût pas été celui de Imre Nagy mais celui des « staliniens », l'intervention des divisions russes, appelées par le « gouvernement légal », eût été à peine plus contraire au formalisme juridique international que le débarquement des troupes américaines au Liban. A partir de la détermination du « sujet de droit », les conséquences suivent inexorablement : dans certains cas, on se demande si tel Etat de fait (République démocratique allemande, Corée du Nord) sera reconnu « sujet de droit », Etat légal ; dans d'autres on se demande quel groupe d'hommes ou quel parti représente cet Etat, dont personne ne nie l'existence (les deux blocs ne mettent pas en doute l'existence d'un Etat hongrois mais Kadar ou Nagy présidait-il au gouvernement légal le 3 novembre 1956) [18] ?

Ainsi s'explique que le problème de la reconnaissance soit au centre des débats diplomatiques, depuis 1945, qu'il s'agisse de la Corée, de la Chine ou de l'Allemagne. Les juristes ont élaboré des théories, « implicitement normatives », de la reconnaissance, disserté sur la distinction entre la reconnaissance *de facto* et *de jure,* constaté les pratiques différentes des Etats. Ces pratiques et ces distinctions ne s'éclairent que par référence à la politique.

Partons d'une proposition incontestée : selon la coutume, les Etats jouissent d'une certaine liberté de reconnaître ou de ne pas reconnaître tel Etat qui vient de naître (la Guinée en 1958) ou tel gouvernement qui vient de prendre le pouvoir. Les Etats-Unis ont employé la non-reconnaissance à l'égard des gouvernements révolutionnaires d'Amérique du Sud, à l'égard des « modifications territoriales imposées par la force », la non-reconnaissance étant un instrument diplomatique. Les gouvernants des Etats-Unis espéraient empêcher les coups d'Etat ou les conquêtes en faisant savoir à l'avance qu'ils n'en admettraient pas les conséquences. Ils ont mis des années à reconnaître *de jure* le gouvernement soviétique (16 : de 1917 à 1933). Bien que la *reconnaissance de jure* ne constitue pas une approbation des méthodes et des principes du régime auquel elle est accordée, les diplomates ont ajouté un concept, celui d'une reconnaissance *de facto,* intermédiaire entre la non-reconnaissance et la reconnaissance pleine et entière[19].

L'arme de la non-reconnaissance a été finalement peu efficace, et contre les révolutions et contre les conquêtes. Les chefs de la Révolution comme ceux de l'Etat impérialiste savent qu'à la longue la force de la réalité est irrésistible. Il est impossible d'ignorer indéfiniment les autorités de fait, sous prétexte que les origines en sont déplaisantes et les méthodes blâmables. La reconnaissance n'est pas devenue pour autant simple et automatique. Au contraire, on pourrait, sociologiquement sinon juridiquement, distinguer deux modalités de la *reconnaissance de facto* et deux modalités de la *reconnaissance de jure.*

J'appellerai *reconnaissance implicite* de *facto* celle qui consiste à traiter avec une autorité de fait, tout en lui déniant une existence légale. Tel est le cas des relations

des Etats occidentaux avec la République démocratique allemande (Deutsche Demokratische Republik ou D.D.R.). Pour réduire le plus possible l'élément de reconnaissance que contiennent les contrats, les Occidentaux, en particulier les dirigeants de Bonn, ont insisté pour que les accords économiques entre les deux Allemagnes fussent signés par des fonctionnaires de rang inférieur. Il y aurait reconnaissance *de facto* si des accords, en bonne et due forme, au niveau gouvernemental, étaient conclus avec la D.D.R.

En ce qui concerne la reconnaissance *de jure,* elle a, selon les circonstances, deux sens historiquement différents. Si les régimes des Etats qui se reconnaissent sont les mêmes, ou autres mais non opposés, la reconnaissance vaut en toutes circonstances. Les Etats pourraient se combattre sans qu'aucun cherche à renverser le régime de l'autre et suscite ou soutienne des rebelles. En revanche, quand deux Etats dont les régimes sont directement contradictoires se reconnaissent *de jure,* aucun des deux gouvernements établis au début des hostilités ne survivrait à la défaite. Même en temps de paix, l'inimitié idéologique s'exprime de multiples manières, aucun des Etats n'étant capable de séparer entièrement intérêts nationaux et intérêts idéologiques.

Sur tous les territoires, libérés par les armées de l'Est et de l'Ouest, la querelle de la reconnaissance a revêtu un caractère aigu. En Corée, seule la République de Corée du Sud était reconnue par les Nations unies, la Corée du Nord ayant obstinément refusé d'appliquer les décisions des Nations unies relatives aux élections libres et à l'unification. De plus, le franchissement du 38e parallèle fut le fait des armées nord-coréennes ; la responsabilité de l'agression (initiative des hostilités) ne fut donc pas douteuse. Mais, selon l'interprétation idéologique des Soviétiques, l'agression nord-coréenne était avant tout une guerre civile, la tentative de la vraie Corée (la Corée communiste) de libérer du joug impérialiste les Coréens établis de l'autre côté de la ligne de démarcation. En apparence, les Nations unies parvinrent à mobiliser les neutres contre l'agresseur, ce que la Société des Nations n'avait pu accomplir contre l'Italie. En réalité, c'est l'action américaine qui assura la résistance à l'agresseur, et non une décision des Nations unies, que permit seule l'absence de l'Union soviétique[20]. Au reste, la victime ne souffrit pas moins que l'agresseur et le commandement des Nations unies, loin de châtier Coréens du Nord et Chinois agresseurs, traita avec eux, comme l'aurait fait n'importe quel gouvernement désireux de mettre fin, par une paix sans victoire, à un conflit secondaire.

En Allemagne, les Occidentaux refusent de reconnaître *de facto ou de jure* la D.D.R. parce qu'à leurs yeux, la République fédérale de Bonn représente l'Allemagne entière. Les Soviétiques, au contraire, reconnaissent la République fédérale au même titre que la D.D.R. ; ils ont tout à gagner à une telle reconnaissance qui leur sert d'argument à l'égard des Occidentaux, invités à traiter Pankow comme eux-mêmes traitent Bonn.

Plus étrange encore est la non-reconnaissance de la Chine communiste par les Etats-Unis et la plupart des Occidentaux. Le régime communiste de Pékin présente les caractères d'un gouvernement légal, au moins autant que les régimes de l'Est européen. Washington peut le tenir pour illégitime, mais à condition de tenir aussi le régime soviétique en Russie pour illégitime. Quant à l'agression chinoise en Corée ou au traitement de quelques citoyens américains, ces faits ne diffèrent pas de ceux

que l'on invoquerait éventuellement contre l'Union soviétique. La non-reconnaissance n'est qu'un moyen de conserver le prestige de la légalité au gouvernement de Tchang Kaï-chek. Du même coup, les Etats-Unis défendent Formose, Quemoy et Matsu contre les entreprises des communistes chinois en vertu d'un accord avec le gouvernement légal de la Chine.

Ainsi le gouvernement communiste de Pékin n'est pas « reconnu » par les Etats occidentaux bien qu'il représente tous les caractères de fait (contrôle effectif du territoire et des populations), nécessaires et suffisants, d'après la plupart des juristes, pour justifier la reconnaissance. En sens contraire, le F.L.N., établi au Caire ou à Tunis, n'en a pas moins été reconnu par la plupart des gouvernants des pays arabes, alors qu'il n'exerçait d'autorité régulière sur aucune portion du territoire algérien. En un système hétérogène, la reconnaissance est moyen d'action diplomatique ou militaire. Elle vise à renforcer moralement des organisations improvisées ou révolutionnaires. La reconnaissance du F.L.N. est une proclamation de sympathie pour le camp du nationalisme algérien, l'affirmation que le principe de l'autodétermination condamne la politique française et sanctifie l'action des rebelles.

Concluons l'analyse : pour que la détermination des sujets de droit fût soustraite au doute, il faudrait que le principe, et l'interprétation du principe, de la légitimité, le fussent également : en quel cas, selon quelle modalité doit s'appliquer l'autodétermination ? Selon quelles méthodes doivent être choisis les gouvernements ? Mais la même hétérogénéité qui interdit la détermination univoque des sujets de droit, interdit également d'aboutir à une définition, unanimement acceptée, de l'agression.

Les motifs pour lesquels les tentatives en vue de définir l'agression ont échoué sont multiples et complexes[21]. Les attitudes des divers Etats, sur ce sujet, ont été, en chaque circonstance, commandées par des considérations d'opportunité. En 1945, les Américains souhaitaient introduire une définition de l'agression (celle qui avait été élaborée par la Conférence du désarmement de 1933) dans le statut du tribunal de Nuremberg et les Russes s'y opposèrent obstinément. Dix ans après, c'étaient les Russes qui, aux Nations Unies, étaient favorables à une définition de l'agression et les Américains qui, entre-temps y étaient devenus hostiles. Une définition de l'agression me paraît impossible et, au reste, inutile, quel que soit le caractère du système international. Par le terme d'agression, diplomates, juristes, simples citoyens désignent, plus ou moins confusément, un emploi *illégitime,* direct ou indirect, de la force. Or les relations entre les Etats ont été et sont telles qu'il n'est pas possible de trouver les critères généraux et abstraits à la lumière desquels la distinction entre emploi légitime et emploi illégitime de la force serait automatique et évidente.

Si tout emploi de la force armée, en toute circonstance, est illégitime, la menace de l'emploi ne l'est pas moins. Mais comment déceler la menace qui n'a pas besoin d'être explicite pour être efficace ? Quels droits accorder à l'Etat qui est et se juge menacé ? Il est vrai que la Charte des Nations Unies interdit la menace tout autant que l'emploi de la force, mais une telle formule est pure hypocrisie : faute de tribunal capable de trancher les différends selon l'équité, tous les Etats ont compté et continuent de compter sur eux-mêmes pour obtenir justice, aucun ne souscrit authentiquement à la thèse que la menace au service d'une cause juste est en tant que telle coupable.

De plus, il serait trop simple de considérer la seule force armée et l'emploi direct de cette force. Si l'on vise à élaborer un code pénal international, il faut définir les délits et les crimes que sont susceptibles de commettre les Etats, en dehors même du crime extrême « d'emploi de la force armée ». Les moyens divers de contrainte ou d'attaque économique, psychologique, politique, doivent eux aussi être condamnés. Mais quels procédés de « pression économique » sont coupables ? Quelle propagande est criminelle et quelle est tolérable ?

En résumé, dans un système homogène, il est impossible de définir l'agression parce que le recours à la force (ou à la menace de la force) est intrinsèquement lié aux relations entre Etats qui se veulent indépendants. Dans un système hétérogène, il est impossible de définir l'agression parce que les régimes aux prises s'attaquent en permanence les uns les autres et commettent, avec bonne conscience, le crime d'agression indirecte ou idéologique.

On a cherché vainement à surmonter le premier obstacle, soit en définissant, en termes généraux ou par énumération, les circonstances dans lesquelles le recours à la force serait soit légitime soit illégitime. Mais on n'a fait que reculer ou multiplier les difficultés. Si l'emploi de la force est légal en cas de légitime défense, c'est ce dernier concept qui appelle une définition. Si l'on se réfère à l'antériorité, si l'agresseur est celui qui tire le premier coup, ou s'embarrasse dans la casuistique de *l'attaque* et de *l'initiative.* On ne sait pas toujours qui a commencé. Celui qui a commencé n'est pas toujours le perturbateur. L'Etat en péril n'a pas toujours le temps d'utiliser les procédures dites pacifiques.

Au reste, l'Etat qui n'arrive pas à se faire rendre justice (selon la conception qu'il en a) doit-il supporter indéfiniment l'injustice ? L'énumération des circonstances dans lesquelles le recours à la force n'est pas légitime risque de garantir l'impunité de ceux qui violent la loi, d'encourager l'anarchie internationale et finalement de provoquer cela même que l'on veut prévenir.

Dans un système hétérogène, seule « l'agression armée » selon l'expression française de la Charte, le franchissement des frontières par les armées régulières est clairement identifiable. Toutes les formes d'agression indirecte sont de pratique courante. Il est ironique mais non surprenant que les représentants soviétiques à l'O.N.U. dans les commissions chargées de définir l'agression aient proposé la formule suivante : « Sera reconnu coupable d'agression indirecte l'Etat qui :

a Encourage les activités subversives dirigées contre un autre Etat (actes de terrorisme, de sabotage, etc.) ;

b Fomente la guerre civile dans un autre Etat ;

c Favorise un soulèvement dans un autre Etat ou des changements de politique favorables à l'agresseur[22]. » Il va de soi qu'aux yeux des Soviétiques, seul le bloc atlantique connaît les secrets « criminels » de la guerre subversive.

Entre les deux guerres, un comité, dit comité Politis, avait défini en 1933 l'agression par énumération des cas. Quatre de ces cinq cas étaient aisément décelables [23] : « déclaration de guerre à un autre Etat ; invasion par les forces armées, même sans déclaration de guerre, du territoire d'un autre Etat ; attaque par des forces terrestres, navales ou aériennes, même sans déclaration de guerre, du territoire, des navires ou aéronefs d'un autre Etat ; blocus naval des côtes ou des ports d'un autre Etat ». A condition de considérer celui qui prend l'initiative comme le coupable, tous ces cas sont simples. Mais le cinquième cas prend aujourd'hui une

étrange actualité. « Appui donné à des bandes armées, qui, formées sur son territoire, auront envahi le territoire d'un autre Etat ; ou refus, malgré la demande de l'Etat envahi, de prendre sur son propre territoire toutes les mesures en son pouvoir pour priver lesdites bandes de toute aide ou protection. »

Considérons uniquement ce dernier cas : l'organisation ou la tolérance de bandes armées contredit, en effet, les coutumes anciennes du commerce entre Etats, mais, à supposer qu'un pays se rende coupable d'une telle agression indirecte, quelle devrait être la réplique ? Les protestations sont inefficaces, l'intervention militaire risquerait de nous ramener à l'équation de Gribouille : respect de la loi internationale = guerre par sanctions. Il n'est pas sûr que l'armée française aurait poursuivi les bandes de rebelles algériens en territoires tunisien et marocain, même si les Nations Unies n'existaient pas.

La définition Politis ajoutait une énumération des circonstances qui ne légitimaient pas l'action militaire d'un Etat étranger : « situation intérieure d'un Etat, par exemple sa structure politique, économique ou sociale, les défauts allégués de son administration, les troubles provenant des grèves, révolutions, contre-révolutions ou guerres civiles ; la conduite internationale d'un Etat, par exemple la violation ou le danger de violation des droits ou des intérêts matériels ou moraux d'un Etat étranger ou de ses ressortissants, la rupture des relations diplomatiques ou économiques, les mesures de boycottage économique ou financier, les différends relatifs à des engagements économiques ou financiers ou autres envers des Etats étrangers, incidents de frontières ne rentrant pas dans un des cas d'agression indiqués dans l'article premier. » L'interdiction d'intervenir contre la révolution ou la contre-révolution s'applique directement à l'action soviétique en Hongrie, comme l'interdiction d'user de la force pour défendre des intérêts matériels, que met en péril un Etat étranger, vise très exactement l'action franco-britannique contre l'Egypte. Cette définition de l'agression avait été insérée dans nombre de pactes conclus par l'Union soviétique, en particulier avec les pays baltes et la Finlande[24]. Ces derniers n'ont pas été sauvés pour autant. Les Nations Unies ont finalement renoncé à définir l'agression et elles utilisent plus volontiers les autres concepts, inclus dans la Charte, rupture de la paix, menace à la paix ou à la sécurité internationale, atteinte à l'intégrité territoriale ou à l'indépendance politique des Etats. Elles restreignent l'emploi du terme d'agression à un seul cas, celui du franchissement des frontières d'un Etat par les troupes régulières d'un autre sans consentement du premier. Propagande, agents de subversion, commandos terroristes, passent à travers ou par-dessus les frontières sans être formellement condamnés par les organisations internationales ou même les interprètes du droit international.

Le formalisme juridique s'est incliné devant les réalités de la guerre froide.

***

Aucun système juridique n'a donné réponse, même en théorie, aux deux questions fondamentales : comment éviter que toute modification du *statu quo* ne s'opère par une violation de droit ? Ou encore, pour formuler la même question en d'autres termes, au nom de quels critères un arbitre ou un tribunal pourrait-il ordonner les changements pacifiques faute desquels le droit international particulier, fondé sur la volonté des Etats, ne peut être que conservateur ? Les droits et devoirs

des Etats étant, par hypothèse, exactement définis, comment définir les organismes de fait qui méritent d'être tenus pour des Etats ?

La Société des Nations n'a pas donné réponse à la première question. Les Nations unies cherchent une réponse à la seconde, mais l'hétérogénéité, historique et juridique, du système planétaire leur interdit de la trouver.

1. En allemand, *Gestaltung der Kraftverhâltnisse.*

2. J'emprunte cette distinction à un ouvrage remarquable de M. Panoyis PAPALIGOURAS : *Théorie de la société internationale,* thèse de l'université de Genève 1941. Ce livre m'a été signalé par Mlle J. HERSCH.

3. Ce que T. VEBLEN reprocha aux hommes d'Etat alliés de 1918.

4. Ce que GUILLEMIN et d'autres écrivains de gauche reprochent au parti de la paix qui l'emporta en 1871. N'aurait-on pu, si l'on avait continué une guerre révolutionnaire, changer le sort (les armes ?

5. Il y a toujours eu une réglementation sociale, il n'y a pas toujours une élaboration juridique ni *a fortiori* un droit écrit.

6. Nous n'ajoutons pas, à chaque fois, public. Mais il est entendu que le droit international dont nous parlons désormais est celui que les juristes appellent public.

7. Ou, si l'on préfère, ils sont créateurs de cet ordre. Certains juristes modernes, H. Kelsen par exemple, nient que la naissance ou la mort des Etats soient des faits métajuridiques. Admettant la théorie selon laquelle la reconnaissance est un acte plus politique que juridique, en tout cas nullement constitutif, ils affirment que c'est le droit international qui qualifie comme Etat les faits qui méritent ce qualificatif. « L'existence juridique du nouvel Etat ne dépend pas de la reconnaissance, mais de l'accomplissement objectif de certaines conditions assignées par le droit international à l'Etat à reconnaître. » Théorie générale du droit international publie. *Recueil des cours de l'Académie de droit international,* 42, 1932, p. 287. Si l'on admet ce système on dira que les événements historiques sont créateurs des conditions de fait qui recevront du droit international (et non de la volonté des Etats existants) leur qualification de naissance ou de mort d'Etat.

8. Ou s'ils demeurent juges de l'application d'un tel engagement.

9. Par exemple, Emer de VATTEL, dans *Le droit des gens ou principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains* (1758). Liv. III, chap. III. parag. 39 : « Cependant, il peut arriver que les contendants soient l'un et l'autre dans la bonne foi ; et dans une cause douteuse il est encore incertain de quel côté se trouve le droit. Puis donc que les nations sont égales et indépendantes et ne peuvent s'ériger en juges les unes les autres, il s'ensuit que dans toute cause susceptible de doute, les armes des deux parties qui se font la guerre doivent passer également pour légitimes, au moins quant aux effets extérieurs et jusqu'à ce que la cause soit décidée. » Ou encore, plus nettement : « La guerre en forme, quant à ses effets, doit être regardée comme juste de part et d'autre (liv. III, chap. xii, parag. 190).

10. VATTEL fait des réserves sur la formule de Montesquieu, il préfère les confédérations à la guerre préventive pour maintenir l'équilibre, mais il n'en écrit pas moins (liv. III, chap. III, parag. 42) : « Il est malheureux pour le genre humain que l'on puisse presque toujours supposer la volonté d'opprimer là où se trouve le pouvoir d'opprimer impunément... Il est peut-être sans exemple qu'un Etat reçoive quelque notable accroissement de puissance sans donner à d'autres de justes sujets de plainte... » Et enfin cette formule sur la légitimité de l'attaque préventive : « On est fondé à aller au-devant d'un danger en raison composée du degré d'apparence et de la grandeur du mal dont on est menacé. »

11. A supposer que l'on puisse encore, d'après les idées de notre époque, distinguer les uns des autres.

12. Cf. B.V.A. RÖLING : *International law in an expanded world,* Amsterdam, 1960.

13. Cf. ci-dessous, chap. XIII.

14. Art. 4.

15. L'Union soviétique, on le sait, dispose de trois voix, Ukraine et Russie blanche étant considérées comme des États.

16. Que les juristes discutent mais qui est entré dans la pratique.

17. Raison de plus, pour ceux-ci, de les mettre à mort immédiatement.

18. Le 3 novembre 1957, il n'y avait plus de doute, c'était le gouvernement Kadar : le droit international oublie la naissance et la mort des gouvernements.

19. La distinction est juridiquement douteuse puisque la reconnaissance, même *de jure,* ne devrait être que la reconnaissance d'un fait, le fait qu'un Etat, ou un régime, ou un gouvernement existe. Le gouvernement effectif, par un groupe d'hommes, d'une collectivité indépendante, tel devrait être le sens non idéologique d'une reconnaissance, mais, en un système hétérogène, la reconnaissance a toujours des conséquences politiques et des implications idéologiques. Aussi les gouvernements jouent de la reconnaissance, ou de la non-reconnaissance, des modalités de la reconnaissance en vue de leurs fins propres.

20. De ce fait, la légalité de la décision est douteuse.

21. On trouvera une étude détaillée des tentatives de définition de l'agression à la S.D.N. et à l'O.N.U. dans le livre de M. Eugène ARONEANU, *La définition de l'agression,* Paris, 1958.

22. ARONEANU, *op. cit.,* p. 292.

23. *Ibid.* p. 281.

24. *Ibid.* p. 286.

CHAPITRE V

DES SYSTÈMES PLURIPOLAIRES ET DES SYSTÈMES BIPOLAIRES

LA politique étrangère est en tant que telle *power politics* ou politique de puissance. Aussi le concept d'équilibre — *balance* — s'applique-t-il à tous les systèmes internationaux jusqu'à l'âge atomique (peut-être exclusivement).

Au cours des chapitres précédents, nous avons distingué *les forces* — ensemble de moyens de pression ou de contrainte à la disposition des Etats — et *la puissance* — capacité des Etats, considérés chacun comme une unité, d'influer sur les autres. Aussi nous dirions volontiers politique de puissance et équilibre des forces. La première expression signifie que les Etats ne reconnaissent ni arbitre ni tribunal ni loi supérieurs à leur volonté et, par conséquent, ne doivent leur existence ou leur sécurité qu'à eux-mêmes ou à leurs alliés. Si je préfère équilibre des forces à équilibre de puissance, c'est que les forces sont plus mesurables que la puissance. Mais si les forces sont équilibrées, les puissances le sont aussi approximativement. Aucun Etat n'impose souverainement sa volonté aux autres, à moins qu'il ne possède des ressources à ce point écrasantes que ses rivaux admettent à l'avance la vanité de la résistance.

I. La politique de l'équilibre.

C'est dans le petit essai de Hume, intitulé *On the balance of power,* que la théorie abstraite de l'équilibre est exposée avec le plus le simplicité convaincante.

David Hume prend pour point de départ la question : l'idée de l'équilibre est-elle moderne ou la formule seule est-elle d'invention récente, l'idée elle-même étant aussi vieille que le monde ? Le deuxième terme de l'alternative est vrai : « In all the politics of Greece, the anxiety with regard to the balance of power is apparent, and is expressly pointed out to us, even by ancient historians. Thucydides represents the league which was formed against Athens, and which produced the Peloponesian war, as entirely owing to this principe. And after the decline of Athcns, when the Thebans and Lacedemonians disputed for sovereignty, we find that the Athenians (as well as many other Republics) always threw themselves into the lighter scale, and endeavoured to preserve the balance[1]. »

L'Empire perse n'agit pas autrement : « The Persian monarch was really, in his force, a petty prince, compared to the Graecian republics ; and, therefore, it behoved him, from views of safety more than from emulation, to interest himself in their quarrels, and to support the weaker side in every contest[2]. » Les successeurs d'Alexandre suivirent le même principe : « They showed great jealousy of the balance of power ; a jealousy founded on true politics and prudence, and which preserved distinct for several ages the partition made after the death of that famous conqueror[3]. » Appartiennent au système les populations susceptibles d'intervenir dans la guerre. « As the Eastern princes considered the Greeks and Macedonians as

the only real military force with whom the yhad any intercourse, they kept always a watchful eye over that part of the world[4]. »

Si les Anciens passent pour avoir ignoré la politique de l'équilibre, la cause en est l'étonnante histoire de l'Empire romain. Il est de fait que Rome fut en mesure de soumettre l'un après l'autre ses adversaires, ceux-ci ayant été incapables de conclure à temps les alliances qui les auraient préservés. Philippe de Macédoine resta neutre jusqu'au moment des victoires d'Hannibal et il conclut alors imprudemment avec le vainqueur une alliance dont les clauses étaient plus imprudentes encore « upon terms still more imprudent ». Les républiques rhodienne et achéenne, dont les historiens de l'Antiquité célèbrent la sagesse, prêtèrent assistance aux Romains dans leurs guerres contre Philippe et Antiochos. « Massinissa, Attalus, Prusias, in gratifying their private passions, were all of them the instruments of the Roman greatness, and never seem to have suspected that they were forging their own chains, when they advanced the conquests of their ally[5]. » Le seul prince qui, durant l'histoire romaine, semble avoir compris le principe de l'équilibre est Hiéron, roi de Syracuse : « Nor ought *such* a *force* ever *to* be thrown into *one hand* as *to incapacitate the neighbouring states from defending their rights against it*[6]. » Telle est la formule la plus simple de l'équilibre : jamais un Etat ne doit posséder des forces telles que les Etats voisins soient incapables de défendre leurs droits contre lui. La formule est trop simple, fondée sur le *common sense and obvious reasoning,* pour avoir échappé aux Anciens.

En fonction du même principe, David Hume analyse ensuite le système européen et la rivalité de la France et de l'Angleterre. « A new power succeeded, more formidable to the liberties of Europe, possessing all the advantages of the former, and labouring under none of its defects, except a share of that spirit of bigotry and persecution, with which the house of Austria was so long, and still is, so much infatuated[7]. » Contre la monarchie française, victorieuse dans quatre guerres sur cinq mais qui pourtant n'a pas grandement élargi sa domination ni acquis une totale hégémonie sur l'Europe *(total ascendant over Europe),* l'Angleterre a été au premier rang. On ne saurait lire sans amusement aujourd'hui la critique que fait Hume de la politique anglaise. Comme les Grecs, dit-il, « we seem to have been more possessed with the ancient Greek spirit of jealous emulation than actuated by the prudent views of modem politics[8]. » L'Angleterre a continué sans profit des guerres commencées à juste titre et peut-être par nécessité mais qui auraient pu être conclues plus tôt aux mêmes conditions. L'hostilité de l'Angleterre à la France passe pour acquise en tout état de cause, et les Alliés comptent sur les forces anglaises comme sur leurs forces propres et montrent une intransigeance extrême, l'Angleterre devant assumer le coût des hostilités. Enfin « we are such true combatants that, when once engaged, we lose all concern for ourselves and our posterity, and consider only how we may best annoy the enemy »[9].

Les excès d'ardeur belliqueuse semblent à Hume fâcheux en raison des sacrifices économiques qu'ils entraînent, ils lui semblent redoutables surtout parce qu'ils risquent de conduire quelque jour l'Angleterre à l'autre extrême « rendering us totally careless and supine with regard to the fate of Europe. The Athenians, from the most bustling, intriguing, warlike, people of Greece, finding their error in thrusting themselves into every quarrel, abandoned all attention to foreign affairs ; and in no contest ever took part, except by their flatteries and complaisance to the

victor[10]. »

David Hume est favorable à la politique de l'équilibre parce qu'il est hostile aux vastes empires : « Enormous monarchies are probably destructive to human nature in their progress, in their continuance, and even in their downfall, which never can be very distant from their establishment[11]. » Objecte-t-on l'Empire romain ? David Hume répond que, si l'Empire romain a pu être de quelque avantage, la cause en est « that mankind were generally in a very disorderly, uncivilized condition before its establishment ». L'expansion indéfinie d'une monarchie — et Hume vise celle des Bourbons — crée par elle-même des obstacles à l'élévation de la nature humaine (*thus human nature checks itself in its airy elevation).* On ne simplifierait guère la pensée de Hume en dressant l'antithèse de la *politique de l'équilibre* et de la *monarchie universelle.* Comme la monarchie universelle ne paraît pas moins funeste à Hume qu'à Montesquieu, l'Etat perdant fatalement ses vertus avec l'extension de son territoire, la politique de l'équilibre s'impose raisonnablement en fonction de l'expérience historique comme des valeurs morales.

La décadence de Rome commença, disait Montesquieu, quand l'immensité de l'empire rendit la République impossible. Si la monarchie des Bourbons s'étendait exagérément, la noblesse refuserait de servir, au loin, en Hongrie ou en Lithuanie, « forgot at court and sacrificed to the intrigues of every minion or mistress who approaches the prince ». Le roi devrait faire appel à des mercenaires « and the melancholy fate of the Roman emperors, from the same cause, is renewed over and over again, till the final dissolution of the monarchy ».

La politique d'équilibre obéit à une règle de bon sens, elle découle de la prudence nécessaire aux Etats soucieux de préserver leur indépendance, de ne pas être à la merci d'un Etat, disposant de moyens irrésistibles. Elle semble condamnable aux yeux des hommes d'Etat ou des doctrinaires qui voient dans l'usage, ouvert ou clandestin, de la force, explosant parfois en violence, la marque et l'expression de la méchanceté humaine. Encore ces censeurs doivent-ils imaginer un substitut, juridique ou spirituel, à l'équilibre de volontés autonomes. La même politique d'équilibre sera jugée morale, ou du moins historiquement justifiée, par ceux qui redoutent une monarchie universelle et souhaitent la survie des Etats indépendants. Elle sera jugée sinon immorale, du moins anarchique, par ceux, au contraire, qui, en un espace donné, en un temps donné, préfèrent l'unité d'un empire au maintien de souverainetés multiples. L'observateur non dogmatique tranchera, selon les circonstances, en faveur de l'équilibre ou de l'empire puisqu'il n'est pas probable que la dimension optimum du territoire étatique (optimum pour qui ? pour quoi ?) soit la même à toutes les époques.

La politique d'équilibre, au niveau le plus élevé d'abstraction, se réduit à la manœuvre pour interdire à un Etat d'accumuler des forces supérieures à celles de ses rivaux coalisés. Tout Etat, s'il veut sauvegarder l'équilibre, prendra position contre l'Etat ou la coalition qui semble capable de s'assurer une telle supériorité. Cette règle générale vaut pour tous les systèmes internationaux. Mais, si l'on cherche à élaborer les règles de la politique d'équilibre, il faut se donner des modèles de systèmes, selon la *configuration du rapport des forces.*

Les deux modèles les plus typiques sont ceux que j'ai appelés pluripolaire [12] et bipolaire : ou bien les acteurs principaux, dont les forces ne sont pas trop inégales, sont relativement nombreux ; ou bien, au contraire, deux acteurs dominent à ce

point leurs rivaux qu'ils deviennent chacun le centre d'une coalition et que les acteurs secondaires sont contraints de se situer par rapport aux deux « blocs », joignant l'un ou l'autre à moins d'avoir la chance de l'abstention. Des modèles intermédiaires sont possibles selon le nombre d'acteurs principaux et le degré d'égalité ou d'inégalité des forces entre les acteurs principaux.

2. La politique de l'équilibre pluripolaire.

Donnons-nous par la pensée un système international défini par la pluralité d'Etats rivaux, dont les ressources, sans être égales, ne créent pas une disparité de nature, France, Allemagne, Russie, Angleterre, Autriche-Hongrie, Italie en 1910 par exemple. Si ces Etats veulent maintenir l'équilibre, ils doivent appliquer certaines règles qui découlent du refus de la monarchie universelle.

L'ennemi étant, par définition, l'Etat qui risque de dominer les autres, le vainqueur d'une guerre (celui qui en a tiré le plus d'avantages) devient immédiatement suspect à ses alliés d'hier. En d'autres termes, amitiés et inimitiés sont, par essence, temporaires puisqu'elles sont déterminées par le rapport des forces. En fonction du même raisonnement, l'Etat dont les forces grandissent doit escompter la dissidence de certains de ses alliés qui rejoindront l'autre camp afin que la balance demeure équilibrée. Les réactions de défense étant prévues, l'Etat, de force ascendante, sera sage de limiter ses ambitions, s'il n'aspire pas à l'hégémonie ou à l'empire. S'ils aspire à l'hégémonie, il doit, perturbateur du système, s'attendre à l'hostilité de tous les Etats conservateurs.

Est-il possible d'aller au-delà de ces généralités, qui sont aussi des banalités, et d'énumérer les règles qui s'imposeraient rationnellement aux acteurs d'un système pluripolaire (encore une fois, il s'agit d'une rationalité hypothétique, suspendue au postulat que les acteurs souhaitent le maintien du système) ? Un auteur américain, Morton A. Kaplan[13], a formulé les six règles, nécessaires et suffisantes pour le fonctionnement d'un système schématique, qu'il baptise *balance of power* et qui, me semble-t-il, correspond à celui dont nous traitons.

Ces six règles sont les suivantes : 1) chaque acteur doit agir de manière à accroître ses *capacités* (*capabilities*) mais il doit préférer la négociation au combat ; 2) il doit combattre plutôt que de manquer une occasion d'accroître ses capacités ; 3) il doit cesser de combattre plutôt que d'éliminer un « acteur national principal » [14] ; 4) il doit agir de manière à s'opposer à toute coalition ou acteur individuel qui tend à assumer une position de prédominance par rapport au reste du système ; 5) il doit agir de manière à contraindre *(constrain)* les acteurs qui souscrivent à un principe supranational d'organisation ; 6) il doit permettre aux acteurs nationaux, vaincus ou contraints, de rentrer dans le système en tant que partenaires acceptables ou il doit faire entrer un acteur auparavant inessentiel dans la catégorie des acteurs essentiels. Tous les acteurs essentiels doivent être traités comme des partenaires acceptables.

De ces six règles, une doit être détachée immédiatement, la quatrième, règle qui est la simple expression du principe de l'équilibre, principe qui vaut pour tous les systèmes internationaux et que nous avons déjà dégagé de l'essai de David Hume. Aucune des autres règles, interprétée littéralement, ne s'impose avec évidence, de manière générale.

La première — celle qui enjoint à tous les acteurs d'accroître le plus possible leurs *capacités* (ressources, moyens, forces) — vaut pour tout système défini par la lutte de tous contre tous[15]. Puisque chacun ne compte que sur lui-même, tout accroissement de ressources est en tant que tel, bienvenu, à la condition qu'il laisse toutes choses égales d'ailleurs. Or il est rare qu'un Etat augmente ses ressources sans que se modifient soit les ressources de ses alliés ou rivaux, soit l'attitude à son égard de ceux-ci ou de ceux-là. Que la négociation soit préférable au combat peut passer pour un postulat de la politique raisonnable, comparable à celui du moindre effort pour un rendement économique donné (en production ou en revenu). Encore ce postulat exige-t-il que les acteurs fassent abstraction de leur amour-propre ou de la gloire.

La règle de combattre plutôt que de manquer une occasion d'accroître ses « capacités » n'est ni rationnelle ni raisonnable. Certes, abstraitement, toutes choses égales d'ailleurs, tout acteur, sur la scène internationale, vise le maximum de capacités. Mais, si l'on prétend déterminer en quelles circonstances il est rationnel, pour un Etat, de combattre, on en sera réduit à des formules, presque dépourvues de signification concrète, du type suivant : l'Etat doit prendre l'initiative du combat si les profits qu'il escompte de la victoire l'emportent sur le coût probable de la lutte, l'écart entre profits et coût devant être d'autant plus grand que le risque de non-victoire ou de défaite est plus grand. Quelle que soit la formule précise à laquelle on s'arrêtera, la chance d'augmenter ses capacités ne suffit pas à justifier le recours aux armes.

Les auteurs classiques n'avaient admis, comme motif raisonnable et légitime de prendre l'initiative des hostilités, que la seule menace d'hégémonie, suscitée par la croissance d'un rival. Il n'est pas immoral mais il est imprudent de contempler passivement l'ascension d'un Etat vers une supériorité telle que ses voisins seront à sa merci.

Les règles 3 et 6 tendent à se contredire ou, du moins, elles illustrent les diverses éventualités possibles. En un système d'équilibre pluripolaire, l'homme d'Etat sage hésite à éliminer un des principaux acteurs. Il ne va pas jusqu'au bout de la victoire s'il craint, en poursuivant le combat, de détruire un ennemi temporaire, nécessaire à l'équilibre du système. Mais si l'élimination d'un des acteurs principaux entraîne, directement ou indirectement, l'entrée sur la scène d'un acteur équivalent, il se demandera lequel de l'acteur ancien ou du nouveau est le plus favorable à ses intérêts propres.

La règle 5 équivaut au principe : tout Etat qui, en un tel système, obéit à une idéologie ou agit selon une conception supranationale est, en tant que tel, ennemi. Ce principe n'est pas rigoureusement impliqué par le modèle idéal d'un équilibre pluripolaire. Certes, tant que cette sorte d'équilibre s'exprime normalement en une rivalité d'Etats, chacun solitaire, chacun exclusivement soucieux de son intérêt propre, l'Etat qui recrute des partisans au-delà de ses frontières parce qu'il se réclame d'une doctrine universelle, devient, par le fait même, une menace pour les autres. Mais de l'inimitié inévitable entre les Etats nationaux et l'Etat porteur d'une idée transnationale, on ne saurait tirer la conclusion que ceux-là doivent faire la guerre à celui-ci : tout dépend du rapport des forces et de la probabilité de réduire par les armes la séduction de l'idée transnationale.

Plus généralement, toutes ces règles supposent implicitement que la sauvegarde de l'équilibre et du système soit l'objectif unique ou, du moins, le souci prédominant des Etats. Or, il n'en est rien. Le seul Etat qui, plus ou moins consciemment, ait agi conformément à cette hypothèse est l'Angleterre qui, effectivement, n'avait d'autre intérêt que la sauvegarde du système lui-même et l'affaiblissement, à chaque époque, de l'Etat le plus fort, susceptible d'aspirer à l'hégémonie. Aucun des Etats continentaux n'avait et ne pouvait avoir un tel désintéressement à l'égard des modalités de l'équilibre, même s'il n'aspirait pas à la domination. Possession de places fortes ou de provinces, tracé des frontières, répartition des ressources, tels étaient les enjeux des conflits que les Etats continentaux voulaient trancher à leur avantage. Que, pour atteindre leurs fins, ils fussent prêts, en cas de besoin, à éliminer un acteur principal n'était pas une conduite irrationnelle, s'il subsistait assez d'acteurs pour reconstituer un autre système. L'élimination de l'Allemagne en tant qu'acteur principal, grâce à la division des Allemagnes, n'était pas irrationnelle de la part de la politique française qui renforçait sa propre position sans réduire dangereusement le nombre des acteurs principaux.

La politique purement nationale des Etats européens ne couvre qu'une période étroite entre les guerres de Religion et les guerres de la Révolution. La fin des guerres de Religion ne fut pas due à la mise hors la loi ou à la défaite irrémédiable des Etats se réclamant d'une idée transnationale mais à la proclamation du primat de l'Etat sur l'individu, l'Etat déterminant l'Eglise à laquelle les individus seraient tenus d'adhérer sinon de croire, tolérant à la rigueur les dissidents à condition que le choix religieux de ceux-ci apparût une affaire strictement privée. La paix européenne du XVIIe siècle fut obtenue par une diplomatie complexe qui rétablissait l'équilibre des Etats et empêchait les querelles des Eglises ou les croyances des gouvernés de mettre en cause cet équilibre. Les souverains étaient revenus de la conjoncture de « guerre idéologique » à celle de « Sainte-Alliance » : toute rébellion contre un pouvoir établi, en tant que telle fâcheuse, était condamnée, même par les gouvernants des Etats rivaux. La stabilité des pouvoirs était mise au-dessus de l'affaiblissement d'un Etat, potentiellement ennemi, par des dissidences ou des rébellions.

Peut-être l'auteur dont nous discutons les thèses souscrirait-il aux remarques précédentes. Les six règles qu'il formule seraient celles que des acteurs, parfaitement rationnels, suivraient en un système pluripolaire *(balance of power)* idéal typique. Même en admettant que ces règles valent pour un type idéal, je ne parviens pas à y souscrire. La conduite du *diplomate pur* ne peut et ne doit pas être tenue pour déterminée par la seule référence à l'équilibre, lui-même défini par le refus de la monarchie universelle et la pluralité des acteurs principaux. La conduite des sujets économiques est déterminée en un marché idéal typique parce que chacun cherche à maximiser son intérêt ou son ophélimité. La conduite des sujets diplomatiques, en un système d'équilibre pluripolaire, n'a pas d'objectif univoque : toutes choses égales d'ailleurs, chaque sujet souhaite le maximum de ressources, mais si l'accroissement des ressources exige un combat ou provoque des renversements d'alliances, il hésitera à prendre des risques. Le maintien d'un système donné a pour condition la sauvegarde des acteurs principaux, mais chacun de ceux-ci n'est pas rationnellement obligé à mettre le maintien du système au-dessus de tel de ses intérêts propres. Supposer implicitement que les Etats ont pour objectif la sauvegarde ou le fonctionnement du système, c'est revenir, par une voie

détournée, à l'erreur de certains théoriciens de la politique de puissance : confondre le calcul des moyens ou le contexte de la décision avec la fin elle-même.

Il n'est possible ni de prévoir les événements diplomatiques à partir de l'analyse d'un système typique ni de dicter aux princes une conduite en fonction du type de système. Le modèle de l'équilibre pluripolaire aide à comprendre des systèmes historiquement réalisés et les règles que nous avons empruntées à l'auteur américain suggèrent les circonstances favorables à la durée d'un tel système.

Les Etats, strictement « nationaux », se considèrent mutuellement rivaux, non ennemis mortels ; les gouvernants ne se jugent pas menacés personnellement par ceux des Etats voisins ; tout Etat est pour n'importe quel autre un allié possible, l'ennemi d'aujourd'hui est épargné parce qu'il sera le partenaire de demain et qu'il est dès maintenant indispensable à l'équilibre du système. La diplomatie, en un tel système, est réaliste, parfois même cynique, mais elle est modérée et raisonnable. Aussi, quand les ravages d'une autre sorte de diplomatie apparaissent tragiquement au jour, cette sagesse sans illusion paraît rétrospectivement non pas seulement un type idéal mais un idéal.

La diplomatie dite réaliste, qu'implique le système de l'équilibre pluripolaire, n'est pas conforme aux exigences les plus hautes des philosophes. L'Etat qui change de camp, au lendemain de la victoire, éveille l'amertume et le ressentiment de ses alliés qui ont parfois consenti plus de sacrifices que lui à la victoire commune. Une diplomatie pure d'équilibre ignore et doit ignorer les sentiments, elle n'a pas d'amis ou d'ennemis en soi, elle ne tient pas ceux-ci pour pires que ceux-là, elle ne condamne pas la guerre en tant que telle. Elle admet l'égoïsme ou, si l'on veut, la corruption morale (aspiration à la puissance et à la gloire) des Etats, mais cette corruption calculatrice paraît finalement moins imprévisible, moins redoutable que les passions, peut-être idéalistes mais aveugles.

La diplomatie des Etats-Unis, jusqu'en 1945, se situait aux antipodes de cette immoralité traditionnelle et prudente. Les Etats-Unis avaient gardé le souvenir de deux grandes guerres de leur histoire, celle contre les Indiens, celle de Sécession. L'ennemi n'était pas un Etat accepté, avec lequel, après la fin des hostilités, on reprendrait une coexistence pacifique. Les relations diplomatiques, les alliances et les conflits n'apparaissaient pas inséparables du train normal de la vie des Etats : la guerre était une nécessité ingrate, à laquelle on devait se plier, une tâche de circonstances qu'il fallait accomplir le mieux et le plus vite possible, elle n'était pas un épisode d'une histoire continue. Aussi l'opinion américaine songeait-elle peu au passé et à l'avenir quand la guerre était commencée. L'ennemi était le coupable qui méritait la punition, le méchant qui devait être corrigé. Ensuite, la paix régnerait.

Obligés eux aussi, après 1945, à un renversement des alliances, ils ont été tentés, à l'exemple du général MacArthur, de proclamer qu'ils avaient mal distribué les rôles et les mérites, la Chine étant, sans qu'ils s'en fussent rendu compte, passée du mauvais côté et le Japon, simultanément, passé du bon côté de la barricade. Si l'ennemi est toujours l'incarnation du mal et si les renversements d'alliance sont parfois inévitables, il faut conclure que bien et mal changent d'incarnation. Selon Machiavel, la *virtu* allait, au cours de l'histoire, d'un peuple à un autre. Selon la diplomatie moralisante, c'est la vertu, tout autre que la virtu de Machiavel, qui connaît de pareilles migrations.

Haïssable ou admirable, funeste ou précieuse, la diplomatie de l'équilibre ne résulte pas d'un choix délibéré des hommes d'Etat, elle résulte des circonstances.

La scène géographique, l'organisation des Etats et la technique militaire doivent empêcher la concentration de la force en un ou deux Etats. La pluralité des Etats, disposant de ressources comparables, est le caractère structurel du système pluripolaire. En Grèce comme en Europe, la scène géographique n'était pas hostile aux indépendances des cités ou des royaumes. Tant que l'unité politique était la cité, la multiplicité des centres de décisions autonomes en résultait nécessairement. Pour parler avec Hume, « if we consider, indeed, the small number of inhabitants in any one republic compared to the whole, the great difficulty of forming sieges in those times, and the extraordinary bravery and discipline of every freeman among the noble people », nous conclurons que l'équilibre était relativement facile à maintenir et l'empire difficile à imposer. En Europe, depuis la fin de la souveraineté diffuse du Moyen Age, la Grande-Bretagne, puis la Russie ont élevé un obstacle insurmontable sur la voie de la monarchie universelle. Le principe de légitimité étatique, dynastique ou national, ne justifiait pas des ambitions illimitées. Les armées européennes, entre le XVIe et le xxe siècle, n'étaient pas équipées pour de vastes conquêtes : les soldats de Napoléon allaient à pied de la frontière à Moscou. Avec la distance, ils s'affaiblissaient plus vite encore que les soldats d'Alexandre.

Le souci de l'équilibre inspire d'autant plus la diplomatie que les hommes — gouvernants et gouvernés — tiennent davantage à l'indépendance de leur unité politique. Les citoyens grecs ne séparaient pas leur liberté propre de celle de leur cité. Ensemble, ils avaient défendu la civilisation d'hommes libres contre l'empire perse, à leurs yeux fondé sur le despotisme d'un seul. Les uns contre les autres, ils défendaient l'autonomie des cités. La monarchie française, la première, a passionnément voulu la totale indépendance, passionnément refusé toute soumission à l'Empire. Les peuples ont voulu l'indépendance dont l'Etat national a été l'expression. Cette volonté d'indépendance étatique, de souveraineté absolue refoule la tendance à la diplomatie idéologique, elle maintient une sorte d'homogénéité interétatique en dépit des conflits de foi ou d'idées. Elle contribue à « intérioriser » les règles de l'équilibre qui cessent de paraître conseils de prudence pour devenir impératifs moraux ou coutumiers. La sauvegarde de l'équilibre est admise comme un devoir commun des hommes d'Etat. Le concert européen se transforme en organe d'arbitrage, de délibération commune, voire de décision collective.

Encore faut-il que les changements ne soient pas trop rapides dans le rapport de forces. Quelles que soient la passivité ou l'indifférence des masses, mieux vaut que les renversements d'alliances n'aient pas à s'opérer d'un jour à l'autre. Quelle que soit l'intelligence des hommes d'Etat, mieux vaut que les déplacements de ressources ne soient pas tels que les calculs d'hier soient radicalement faux aujourd'hui. Le système fonctionne mieux avec des acteurs connus et un rapport des forces approximativement stabilisé. Aucune de ces conditions, prise isolément, ne suffit à garantir la survie d'un système pluripolaire. La volonté d'indépendance finit par être emportée par des passions transnationales violentes. Le souci du système commun ne résiste pas à une hétérogénéité trop marquée. Tous les acteurs ne sont plus les uns pour les autres des partenaires acceptables si les peuples sont séparés les uns des autres par des souvenirs qu'ils se refusent à oublier ou par la souffrance

de blessures ouvertes. (Après 1871, la France ne pouvait s'allier à l'Allemagne même si le calcul de l'équilibre avait rendu rationnelle une telle alliance.)

Dès avant 1914, la croissance du Reich et l'opposition irréductible entre Allemagne et France avaient contribué à la transformation du système : les alliances tendaient à devenir permanentes, à se cristalliser en « blocs ». Entre les deux guerres, les idéologies transnationales du communisme, puis du fascisme ont rendu le système à tel point hétérogène que la conscience d'un intérêt commun au maintien du système avait entièrement disparu : les inimitiés partisanes, internes aux Etats, recoupaient et aggravaient les hostilités interétatiques. La révolution militaire, due au moteur à combustion interne, semblait frayer la voie aux grandes conquêtes. C'est alors que les théoriciens se mirent à rêver avec nostalgie à la diplomatie de Richelieu, de Mazarin, de Talleyrand.

Le système d'équilibre pluripolaire, tel qu'il fonctionnait à la belle époque, est un compromis historique entre l'état de *nature* et le *règne de la loi.* Etat de nature puisque le plus fort demeure l'ennemi en tant qu'il est le plus fort, puisque chaque acteur est seul juge, en dernière analyse, de sa conduite et retient le droit de choisir entre la paix et la guerre. Mais cet *état de nature* n'est plus la lutte de tous contre tous, sans règles et sans limites. Les Etats se reconnaissent réciproquement le droit à l'existence, ils veulent et ils savent qu'ils veulent préserver l'équilibre, voire une certaine solidarité face au monde extérieur. Les cités grecques n'ignoraient pas leur parenté profonde en même temps que « l'étrangeté » des Barbares[16]. Aux yeux des Asiatiques, les conquérants européens ont donné l'impression d'être unis en un seul « bloc agressif » plutôt que d'être concurrents.

Cette solution intermédiaire entre état de nature et règne de la loi (ou encore entre la jungle et la monarchie universelle) est, par essence, précaire. Elle laisse, en théorie, aux souverains la liberté d'initiatives belliqueuses si celles-ci semblent indispensables pour empêcher l'ascension d'un rival redouté. L'équilibre est l'impératif de prudence plus que le bien commun du système : or si la guerre pour affaiblir les forts est fréquente, le système devient stérile, coûteux, détesté. Le risque est d'autant plus grand que l'on distingue mal entre « affaiblir les forts » et « humilier les superbes ». Est-ce par désir de sécurité ou par orgueil de dominer que les cités grecques se combattirent si souvent ? Est-ce le souci de la sécurité ou l'amour de la gloire qui animait la diplomatie de Louis XIV ? Il fut un temps où la diplomatie des cabinets, à laquelle les théoriciens réalistes montrent aujourd'hui tant d'indulgence, était sévèrement jugée parce que les historiens mettaient au compte des rois et de leur commerce belliqueux les guerres qualifiées, à tort ou à raison, guerres de prestige. Le système d'équilibre européen a peut-être limité (à certaines époques) la violence des guerres, il n'en a jamais réduit la fréquence.

Compromis précaire, le système tend perpétuellement à se dépasser soit vers un retour à la jungle, soit dans le sens d'un « empire universel » ou d'un « ordre juridique ». La double conscience d'une civilisation commune et d'une rivalité permanente est, au fond, contradictoire. Si le sens de la rivalité domine, la guerre devient inexpiable et la diplomatie policée s'efface. Si le sens de la communauté de culture domine, la tentation de l'unification étatique ou de la paix organisée devient irrésistible. Pourquoi les Grecs, au lieu d'user les uns contre les autres leurs forces militaires, ne les mettraient-ils pas en commun pour abattre l'empire perse ? Pourquoi les Européens ne choisiraient-ils pas de régner ensemble sur l'Afrique ou

l'Asie plutôt que de se ruiner en des luttes fratricides ?

Remarquons-le : ces questions, historiquement, ont été posées *après* coup. Philippe, Alexandre et leurs porte-parole ont mis en parallèle, avec la perte de l'autonomie des cités, la grandeur à laquelle, unie, la Grèce entière était capable d'atteindre. C'est Valéry, après 1918, qui constatait que la finalité de la politique européenne semblait être de confier à une commission américaine le gouvernement du Vieux Continent. En fait, les Européens ont toujours réservé le gros de leurs forces aux guerres qu'ils menaient les uns contre les autres. Si les Français ont envoyé de grandes armées outre-mer, c'est à l'époque où ils disputaient vainement aux nationalismes les derniers lambeaux de leurs possessions, à l'époque où ils perdaient non à celle où ils édifiaient leur empire.

Au reste, il est explicable que cette prétendue aberration ne soit jugée telle qu'après coup. Les Etats ont peur de leurs rivaux, les peuples de leurs voisins, les uns et les autres ont le désir de dominer leurs proches bien plus qu'ils n'aspirent à régner sur des terres lointaines ou des populations étranges. Les empires immenses des Espagnols et des Anglais, qu'on les attribue à l'esprit d'aventure ou de lucre, au goût de l'or ou de la puissance, ont eu pour condition l'exceptionnelle supériorité militaire des conquérants. Quand une telle supériorité n'est pas donnée, les guerres se livrent le plus souvent à l'intérieur de la même sphère de civilisation. Les Chinois ou les Japonais, comme les Européens, se sont surtout battus entre eux.

Il est peut-être humain mais il est vain de cultiver la nostalgie de la diplomatie, amorale et mesurée, de l'équilibre. Cette nostalgie est, par essence, rétrospective. Ceux qui regrettent le temps où les diplomates étaient indifférents aux idées vivent évidemment en un système hétérogène et en un âge de conflits idéologiques. Ceux qui admirent la subtile combinaison d'égoïsme national et de respect de l'équilibre sont contemporains des luttes inexpiables entre candidats à l'empire, entre croyances à la fois temporelles et spirituelles, inséparables des Etats aux prises. Ceux qui s'émerveillent des subtiles combinaisons, permises par la pluralité des acteurs, observent un champ diplomatique occupé par des blocs rigides.

Les hommes, y compris les hommes d'Etat, ne sont pas libres de déterminer la répartition des forces, le caractère, idéologique ou neutre, de la diplomatie. Mieux vaut comprendre la diversité des mondes que rêver d'un monde qui n'est plus parce que l'on n'aime pas celui qui est.

3. La politique de l'équilibre bipolaire.

J'appelle *bipolaire* une configuration du rapport des forces telle que la plupart des unités politiques se groupent autour de deux d'entre elles dont les forces surclassent celles des autres. La distinction entre configuration pluripolaire et configuration bipolaire s'impose à l'observateur en raison des conséquences, les unes logiques, les autres historiques, qu'entraîne chacune de ces configuratoins.

Quelle que soit la configuration, la loi la plus générale de l'équilibre s'applique : le but des acteurs principaux est de ne pas se trouver à la merci d'un rival. Mais comme les deux Grands mènent le jeu, que les Petits, même en s'unissant, ne peuvent balancer un des deux Grands, le principe d'équilibre s'applique aux relations entre les coalitions, formées chacune autour d'un des meneurs du jeu. Chaque coalition a pour objectif suprême d'interdire à l'autre d'acquérir des moyens

supérieurs aux siens.

En un tel système, on distingue trois sortes d'acteurs (et non pas seulement les « Petits » et les « Grands ») : les deux chefs des coalitions, les Etats qui sont obligés de prendre parti et de prêter allégeance à l'un ou l'autre des chefs, enfin les Etats qui peuvent et veulent demeurer en dehors du conflit. Ces trois sortes d'acteurs agissent selon des règles différentes.

Les chefs des coalitions doivent veiller simultanément à *prévenir* la croissance de l'autre Grand ou de sa coalition et à maintenir la cohérence de leur propre coalition. Les deux tâches se rattachent l'une à l'autre de multiples manières. Si un allié change de camp ou passe de l'engagement à la neutralité, le rapport des forces est modifié. Au niveau le plus abstrait, les moyens qu'utilise le chef pour maintenir la cohérence de la coalition qu'il dirige appartiennent à deux catégories : les uns tendent à protéger, les autres à punir ; les uns assurent des avantages aux alliés, les autres font peser la menace de sanctions sur les dissidents ou les traîtres. L'emploi rationnel de ces moyens dépend de circonstances multiples : à l'Etat qui craint l'autre coalition, le Grand donne la garantie d'assistance, c'est-à-dire la sécurité ; à celui qui n'a rien à craindre, il offre des avantages financiers ; il essaie de terrifier celui que l'on ne peut séduire ou convaincre.

Thucydide s'est demandé en quelle mesure Athènes était responsable de la désagrégation de l'alliance qu'elle dirigeait et qui ne résista pas aux défaites. La ligue, composée théoriquement de cités égales en droit, était devenue une sorte d'empire, dirigé par un maître, dont la main était lourde et qui exigeait le payement de tributs. L'historien grec suggère que le plus fort a toujours tendance à abuser de sa force. En dehors même de ce motif de psychologie éternelle, l'historien d'aujourd'hui pourrait tirer du récit de Thucydide d'autres interprétations. Une ligue de « puissances insulaires » ne garde pas spontanément sa cohérence, une fois le danger extérieur passé. Une ligue de cités égales aurait dû être toute pacifique, n'avoir d'autre objectif que la sécurité et la liberté de ses membres. Si Athènes s'engageait sur la voie de l'impérialisme, elle se condamnait elle-même à la brutalité. Nul n'échappe aux servitudes de la puissance.

Les unités politiques qui, par vocation ou par nécessité, rallient l'un ou l'autre des deux camps, agissent, elles aussi, en fonction de deux considérations : pour une part, l'intérêt de la coalition est leur intérêt propre, mais l'intérêt de la coalition ne recoupe pas exactement leur intérêt propre. Reportons-nous par la pensée aux alliances à l'intérieur d'un système multipolaire : chacun des principaux acteurs, transitoirement associés, s'inquiète de la croissance de son allié principal (ou de ses alliés principaux) alors même que l'ennemi (ou les ennemis) n'est pas (ou ne sont pas encore) vaincus. Les bénéfices d'une victoire commune ne sont jamais équitablement répartis : le poids d'un Etat est fonction de la force qu'il possède au moment des négociations plus que des mérites qu'il s'est acquis durant les hostilités (cette proposition « réaliste » fit scandale en France quand les Anglo-Saxons la suggérèrent en 1918). La concurrence entre alliés n'a pas le même caractère en un système bipolaire. Plus cette configuration est nette, plus les deux Grands l'emportent sur leurs partenaires et plus les alliances tendent à devenir permanentes. Membre d'une alliance permanente, opposée à une autre alliance également permanente, l'Etat secondaire a un intérêt majeur à la sécurité ou à la victoire de l'ensemble dont il fait partie[17], il se résigne plus aisément à la croissance de ses

partenaires-rivaux. Encore le récit de Thucydide nous prouve-t-il à maintes reprises qu'Athènes était crainte ou redoutée par ses alliés. Les Etats secondaires se sentiraient entièrement solidaires de leur « bloc » (*son* succès est *mon* succès), si le sort de chacun, à l'intérieur de l'alliance, n'était pas affecté par les forces relatives des partenaires, si le chef était purement un protecteur ou un arbitre : cas limite, pour dire le moins.

Le monde étant ce qu'il est, chaque unité politique tâche d'infléchir la politique de l'alliance dans le sens de ses intérêts propres ou de réserver le plus possible de ses forces aux entreprises qui la concernent directement. En 1959, ce que les diplomates français entendaient par politique commune du bloc atlantique, c'était le soutien par les Anglo-Saxons de la pacification de l'Algérie, tâche à laquelle la France consacrait le gros de son armée, réduisant à peu de chose sa contribution au bouclier de l'O.T.A.N. Les difficultés d'une diplomatie ou d'une stratégie de coalition, pour être quelque peu atténuées à l'intérieur des coalitions permanentes, cimentées par une idéologie commune ou une menace extérieure, n'en subsistent pas moins, identiques en leur fond : les diverses manières de manœuvrer, de combattre, de vaincre n'avantagent pas également les partenaires. Même si ces derniers s'accordaient sur l'estimation des risques et des chances — ce qui n'est jamais le cas étant donné l'incertitude de ces estimations — ils auraient des motifs rationnels de controverses, tant les méthodes, diplomatiques ou stratégiques, possibles entraînent pour des alliés, même sincères, une répartition inégale des sacrifices immédiats et des profits éventuels.

Quant aux non-engagés, ils se recrutent d'abord parmi les unités politiques extérieures au système qui n'ont le plus souvent aucune raison de prendre parti pour l'une ou l'autre coalition et qui peuvent même tirer avantage d'une guerre générale, affaiblissant les deux groupes de belligérants. L'Etat extérieur au système est, dans deux cas, amené par le calcul à intervenir : ou bien s'il compte que la victoire d'un des deux camps lui apportera des avantages supérieurs au coût de l'aide nécessaire pour assurer cette victoire ; ou bien s'il redoute la victoire d'un des deux camps parce qu'elle lui semble probable s'il demeure passif. Ce dernier cas éclaire une motivation possible de l'intervention américaine en 1917 (ce qui n'implique pas que cette intervention n'ait pas eu d'autres causes). Peut-être l'intervention des Perses, à la fin de la guerre du Péloponnèse, ressortit-elle au premier cas.

Quant au choix des Etats situés à l'intérieur du système — prendre parti ou rester neutre — il dépend avant tout, le désir de neutralité étant supposé chez tous, de la sécurité que chacun peut tirer de la solitude. La situation géographique et les ressources propres du petit Etat sont les deux facteurs décisifs : ce n'est point par hasard qu'en 1949, au moment où le pacte de l'Atlantique fut conclu, Suisse et Suède qui ne s'y joignirent pas, avaient les deux plus fortes armées du continent, à l'ouest du rideau de fer. En revanche, écrit Thibaudet commentant Thucydide, la puissance maritime ne peut pas admettre la neutralité d'une seule île.

Configuration pluripolaire et configuration bipolaire ne s'opposent radicalement que comme types purs. A une extrémité, chaque acteur principal est l'ennemi et le partenaire possible de tous les autres. A l'autre extrémité, il n'y a que deux acteurs principaux, ennemis par position s'ils ne le sont pas à cause des idées. Ici les alliances sont temporaires, là elles sont durables ; ici les alliés ne reconnaissent pas de chef, là toutes les unités politiques, sauf les deux meneurs de jeu, se soumettent à

la volonté d'un chef. Ici, plusieurs unités demeurent en dehors des alliances, là toutes les unités, bon gré mal gré, sont tenues de prêter allégeance à l'un ou l'autre des chefs, à s'agréger à l'un ou l'autre des blocs.

Des configurations intermédiaires sont évidemment concevables et même plus souvent réelles que les types purs. Même à l'intérieur d'un système pluripolaire homogène, un acteur peut rarement s'allier ou s'opposer à n'importe quel autre : les enjeux (le sort d'une province, le tracé d'une frontière), les passions populaires interdisent un rapprochement que le calcul rationnel n'exclurait pas. Même en un système à multiples acteurs principaux, un ou deux de ces derniers l'emportent sur les autres. Si une guerre générale s'engage entre deux alliances, chacune d'elles est plus influencée par un des acteurs que par les autres. En d'autres termes, si une guerre générale éclate, une configuration pluripolaire tend d'elle-même à se rapprocher d'une configuration bipolaire. C'est pourquoi Thibaudet et Toynbee ont immédiatement comparé la guerre de 1914-1918 à celle du Péloponnèse, bien que le système européen avant 1914 fût encore pluripolaire : la comparaison portait sur la généralisation d'un conflit, englobant de proche en proche toutes les unités d'un système et dressant l'une contre l'autre une ligue dirigée par la puissance insulaire et une ligue groupée autour de la puissance continentale, Athènes et Angleterre, Sparte et Allemagne. Depuis lors, les commentateurs se sont référés à Thucydide pour mettre l'accent sur la configuration bipolaire, parce que le monde d'après 1945 présente une telle configuration. Mais, de toute évidence, le système grec diffère en nature du système actuel, de même que la supériorité d'Athènes et de Sparte sur les autres cités n'était pas du même genre que celle des deux géants d'aujourd'hui.

Aussi n'est-il pas question de formuler des lois selon lesquelles fonctionnerait ou évoluerait un système bipolaire. La géométrie des relations diplomatiques est comparable aux schèmes de bataille dessinés par les théoriciens allemands de la guerre (double enveloppement par les ailes : bataille de Cannes ; enfoncement d'une aile : bataille de Leuthen, etc.). Les configurations diplomatiques comme les schèmes de bataille sont en petit nombre, parce que les modes de répartition des forces dans un système ou les mouvements des armées ne comportent que quelques modèles typiques. La théorie des modèles ne permet pour autant ni au stratège de savoir à l'avance la manœuvre qu'il doit accomplir, ni à l'historien de prévoir ce que deviendra un système donné, pluripolaire ou bipolaire.

Tout au plus peut-on noter quelques traits structurels d'un système bipolaire. Celui-ci n'est peut-être pas, en tant que tel, plus instable ou plus belliqueux qu'un système pluripolaire, mais il est davantage menacé par une guerre générale et inexpiable. En effet, si toutes les unités politiques appartiennent à un camp ou à un autre, n'importe quel conflit local intéresse l'ensemble du système. L'équilibre entre les deux camps est affecté par la conduite de nombreuses petites unités. Faute de « troisième homme », arbitre ou appoint, les deux Grands sont perpétuellement aux prises, directement ou par personnes interposées. Pour s'entendre, il leur faudrait tracer une ligne de démarcation, se distribuer des zones d'influence, décréter l'interdiction de dissidence : le client de l'un n'aurait pas le droit de passer au camp de l'autre et chacun s'obligerait à ne pas inciter à la dissidence les allies de l'autre. Des règles de cet ordre, plus ou moins précises, semblent avoir existé en Grèce, au cours de la période qui précéda la guerre du Péloponnèse. Il était malaisé, pour les deux cités maîtresses du jeu, de respecter ces règles, plus malaisé encore d'en imposer le respect à leurs alliés respectifs.

En un tel système, en effet, c'est le sort des satellites qui est à la fois occasion et enjeu des conflits entre les Grands. Or, selon la rigidité ou la souplesse des coalitions, la responsabilité des conflits incombe surtout aux satellites ou surtout aux meneurs. Dans la Grèce décrite par Thucydide, la suprématie d'Athènes sur mer, celle de Sparte sur terre n'était pas écrasante. Les flottes de Corcyre ou de Corinthe suffisaient à modifier le rapport des forces. Les Grands ne commandaient pas souverainement à leurs alliés et ceux-ci pouvaient, pour leurs intérêts propres, entraîner leurs chefs vers l'aventure de la lutte à mort.

Enfin, ce système qui, par l'absence du « troisième homme », rend la guerre générale plus vraisemblable, rend presque inévitable que la guerre générale devienne idéologique. Pour éviter de se combattre, les Grands doivent interdire les changements d'allégeance. Quand ils ont commencé de se combattre, comment renonceraient-ils à provoquer les dissidences ? Les deux Grands ont rarement les mêmes institutions, d'autant plus que le principe respectif de leur force militaire n'est pas le même. A l'intérieur des cités, des factions se forment, favorables les unes à la paix, les autres à la guerre, les unes à l'un des meneurs, les autres à l'autre. Les préférences pour une sorte d'institution ou pour une autre commandent au moins partiellement ces prises de position. De proche en proche, toutes les cités sont déchirées entre tenants d'une des coalitions et tenants de l'autre, chacune des coalitions exploitant ces querelles intestines pour affaiblir les cités ennemies.

La paix d'un système à configuration bipolaire exige la stabilisation des clientèles étatiques par accord des Etats-chefs, donc l'interdiction de recruter des clientèles partisanes à l'intérieur des Etats. Cette interdiction tombe quand la lutte à mort est déchaînée. Mais la paix est belliqueuse ou la guerre froide quand cette interdiction n'existe pas avant même que la lutte à mort soit déchaînée.

4. Le système bipolaire des cités grecques.

L'analyse formelle, à laquelle nous venons de procéder, nous apporte non des moyens de prévision mais une sorte de schème. Une configtiouran bipolaire étant donnée, l'historien ou le sociologue doit parcourir les étapes suivantes, s'il veut atteindre à la compréhension des événements : 1) quelles sont les coalitions aux prises ? Quel est le degré de rigidité de chacune d'elles ? Quels sont les instruments de la puissance exercée par chacun des Etats-chefs ? Quelle est la mesure de la supériorité de chacun des Etats-chefs sur ses partenaires, alliés ou satellites ? 2) si le système a suscité une lutte à mort, quelles ont été les occasions ou les causes de l'explosion ? 3) comment se déroule le conflit, avant ou pendant la lutte à mort, entre les deux coalitions, entre les Etats-chefs, entre eux et leurs alliés respectifs ? En d'autres termes, il faut comprendre la nature et la structure de chacune des coalitions, les occasions et les causes profondes de leur opposition, enfin le style et les modalités de leur combat.

Le premier livre de la guerre du Péloponnèse nous offre une admirable application de ces préceptes. Nous lui emprunterons une illustration de ces exigences de l'analyse : « Sous la menace d'un grave danger, tandis que les Lacédémoniens, dont les forces dominaient, prenaient le commandement des Grecs coalisés, les Athéniens, eux, devant l'avance mède, décidaient d'abandonner leur ville et montaient avec leurs affaires à bord des navires, devenant alors des marins.

Aussi, lorsqu'ils eurent en commun repoussé les Barbares, on vit bientôt se grouper, soit autour des Athéniens, soit autour des Lacédémoniens, les peuples grecs détachés du roi ou anciens belligérants. C'étaient, en effet, ces deux pays qui s'étaient révélés les plus puissants ; la force des uns était sur terre, celle des autres était maritime. L'entente dura un temps, puis les Lacédémoniens et les Athéniens, entrant en conflit, se firent la guerre avec l'aide de leurs alliés ; et, parmi les autres Grecs, dans tous les cas de différends, on se tournait désormais vers eux... Sparte avait sous son hégémonie des alliés qui ne payaient pas tribut, mais chez qui elle prenait soin de faire régner une oligarchie répondant à sa seule commodité ; Athènes, elle, s'était fait remettre avec le temps des navires, des cités — sauf Chios et Lesbos — et elle avait fixé pour toutes un tribut à verser[18]. » Deux cités dominent les autres, chacune avec un élément typique de force militaire, toutes les autres cités se groupent autour d'elles. La domination d'Athènes est financière (les alliés payent tribut) et maritime (les navires des alliés sont « intégrés » dans la flotte athénienne). L'alliance spartiate était fondée sur le caractère oligarchique du régime des cités qui se rangeaient de son côté et aussi, comme Thucydide le dit souvent, sur le souci des cités de conserver leurs libertés, que la puissance d'Athènes mettait en péril.

Comment les Etats-chefs n'arrivent pas à respecter le traité qu'ils ont conclu pour éviter la guerre, l'affaire de Corcyre en fournit un exemple dont la signification apparaît dès que l'on emploie des concepts modernes. Corcyre et Corinthe (la première colonie de la seconde) se prennent de querelle à propos d'Epidaure revendiquée comme colonie par l'une et par l'autre. Corcyre était une cité « non engagée », fait que toutes les parties, dans leurs plaidoyers contradictoires, s'accordent à reconnaître. Pourquoi Corcyre se tenait-elle à l'écart des pactes ? D'après les Corinthiens, parce que « leur ville est, par sa situation, indépendante » (I, 37, 3) ; d'après les porte-parole de Corcyre, venant solliciter l'aide d'Athènes, parce qu'elle aurait cru sage « de ne pas se mêler aux périls d'une alliance étrangère selon le gré de notre prochain » (I, 32, 4) et découvrirait, à l'heure du péril, que cette solitude est folie et faiblesse. L'extension et l'imbrication des alliances rendent de plus en plus difficile, pour les unités politiques de quelque importance, de ne pas s'allier à l'un ou l'autre des Grands.

Est-il conforme au traité qui lie Athènes et Sparte dans l'intérêt de la paix qu'une unité non-engagée rejoigne un des deux camps ? Le passage de la neutralité à l'alliance est-il ou non contraire au pacte ? D'après tous les orateurs, le pacte interdit les dissidences, celui qui fait partie d'une coalition ne doit pas la quitter. Les avocats de Corinthe le disent aux Athéniens : « Vous ne devriez pas poser une règle permettant que l'on accueille les dissidents de l'autre camp » (I, 40, 4). Si un camp accueille les dissidents de l'autre, le camp adverse lui rendra la pareille. « Si en effet vous accueillez les Grecs en faute pour les appuyer, on verra, à leur tour, certains peuples de chez vous, largement équivalents, venir à nous ; et la règle que vous poserez vous touchera plus que nous » (I, 40, 6). La règle suprême est celle « selon laquelle chacun doit châtier seul ses propres alliés » (I, 43, 1).

Le cas de Corcyre, demandant l'assistance d'Athènes, était difficile. Formellement Corcyre, ayant été non-engagée, ne tombait pas sous le coup de l'interdiction d'accueillir les dissidents. Les Corinthiens le reconnaissent : d'après le texte du traité, « il est permis à une ville non signataire de se ranger auprès de telle des deux parties qu'elle voudra » (I, 40, 2). Mais l'esprit du traité exclut, disent les

Corinthiens, les ralliements qui, par eux-mêmes, constituent une agression à l'égard de l'autre camp. « La clause ne vise pas ceux qui le feraient dans l'intention de nuire à l'autre camp, elle vise des gens qui n'ont pas compromis leur sécurité pour s'être soustraits à une autre puissance, des gens qui ne doivent pas, si elle est sage, faire passer la cité qui les accueille de la paix à la guerre. » En termes modernes, le traité comporte deux équivoques : il a pour fonction d'éviter une rupture de l'équilibre des forces, or le ralliement de certains non-engagés, qui n'est pas explicitement interdit, risque de provoquer cette rupture. D'autre part, les non-engagés, auxquels a été laissé le droit de choisir une allégeance, ne peuvent pas tous se réclamer du traité. Si Corcyre, qui refuse respect à Corinthe (dont elle a été la colonie) et même veut la combattre, devenait alliée d'Athènes, ce ralliement serait, en fait et en esprit, une agression contre Corinthe, donc contre Sparte. Les Athéniens sont à ce point conscients de la portée de leur acte qu'ils concluent avec Corcyre une simple alliance défensive, comportant secours réciproque en cas d'attaque contre Corcyre, Athènes ou leurs alliés. Une alliance offensive aurait impliqué le risque d'une participation d'Athènes à une attaque contre Corinthe, donc la guerre avec Sparte.

Quel motif détermine la conduite des Athéniens ? A en croire Thucydide : le calcul des forces en un temps où chacun pressent la guerre prochaine. « Quant à la guerre, qui ferait notre utilité, tel d'entre vous qui n'y croit pas commet une erreur de jugement, il ne se rend pas compte que Sparte, par la crainte qu'elle a de vous, souhaite une guerre » (I, 33, 3). Ainsi s'expriment les ambassadeurs de Corcyre devant l'Assemblée d'Athènes. Et Thucydide lui-même : « La guerre avec le Péloponnèse semblait, en effet, devoir se produire en tout cas, et leur désir était de ne pas abandonner Corcyre aux Corinthiens avec une flotte comme la sienne, mais de provoquer le plus de heurts possibles, afin de trouver, au besoin, Corinthe et les autres puissances maritimes plus faibles, quand viendrait la guerre avec elles » (I, 44, 2). Il y a trois marines qui comptent en Grèce, celles d'Athènes, de Corcyre et de Corinthe. Laisser, par peur de rompre la trêve, les deux dernières s'unir, n'est-ce pas, pour les Athéniens, perdre la face en affichant la crainte en même temps que sacrifier un avantage militaire considérable ? Quand la suprématie des Etats-chefs sur leurs partenaires n'est pas écrasante, ils sont entraînés par leurs alliés plus qu'ils ne les dirigent. Ils ne peuvent, en effet, les abandonner sans s'affaiblir dangereusement. Athènes ne dispose pas d'une supériorité telle qu'elle puisse mépriser l'appoint de Corcyre.

Le conflit de Potidée, que Thucydide présente comme la deuxième cause prochaine de la grande guerre, était formellement du même type. Potidée était une colonie de Corinthe et un allié d'Athènes. Les Athéniens jugeaient nécessaire et légitime de punir un allié qui faisait défection. Ils se heurtaient aux Corinthiens, désireux de défendre une colonie. Les Lacédémoniens avaient, en violation du pacte, détaché d'Athènes une cité qui payait tribut « et ils avaient livré combat contre les troupes aux côtés des Potidiates » (I, 66). L'entrecroisement des relations entre cités — relations entre métropole et colonie, relations entre cité hégémonique et alliés — rendait souvent incertaine la détermination du juste et de l'injuste.

Mais, d'après Thucydide, ces équivoques du « droit international » n'étaient pas la cause réelle du conflit. L'historien le dit lui-même, en une formule célèbre : (I, 23, 6). « En fait, la cause la plus vraie (ληθεσττην πρδφασν) et aussi la moins avouée, c'est à mon sens que les Athéniens, en s'accroissant, donnèrent de l'appréhension aux Lacédémoniens, les contraignant ainsi à la guerre. » Les Corinthiens, parlant à

l'Assemblée de Sparte et de ses alliés, dénoncent les mauvais procédés, contraires à la justice et aux traités, des Athéniens. Mais l'accusation essentielle, c'est qu'Athènes est sur le point d'assumer « le rôle de tyran par rapport à tous sans distinction, qu'elle commande aux uns et qu'elle y songe pour les autres » (I, 74, 3). Après le vote des Lacédémoniens décidant qu'il y avait rupture de la trêve et qu'il fallait faire la guerre, Thucydide répète que les Spartiates avaient été moins convaincus par leurs alliés qu'ils ne « craignaient qu'Athènes n'étendît plus loin son pouvoir, car ils voyaient la plus grande partie de la Grèce déjà entre ses mains » (I, 88, 1).

Les considérations d'équilibre et les considérations d'équité (justice, conventions) se mêlent, à chaque instant, au cours du récit et des débats du premier livre, consacré à l'étude de ce que nous appellerions la conjoncture diplomatique et les origines de la guerre. Mais l'historien n'hésite pas à tenir les premières pour décisives et à mettre, dans la bouche des acteurs, des aveux dont la franchise n'est pas concevable à notre âge que l'idéologie et le rôle des masses condamnent à l'hypocrisie. Les délégués d'Athènes déclarent devant l'Assemblée de Sparte : « C'est ainsi que nous non plus nous n'avons rien fait d'extraordinaire, ni qui s'écarte des façons d'agir humaines, soit en acceptant un empire (ρχν) quand on nous l'offrait, soit en ne le laissant pas aller quand les plus fortes raisons commandaient, honneur, crainte et intérêt ; avec cela, ce rôle nous n'étions pas les premiers à le tenir, et il a toujours été chose établie que le plus faible soit tenu en respect par le plus puissant (δυνατωτρου) ; en même temps, nous pensons que nous le méritions, et c'était votre avis, jusqu'à aujourd'hui, où, calculant votre intérêt, vous invoquez des raisons de justice qui, jamais, devant une occasion d'acquérir quelque chose par la force, n'ont prévalu pour empêcher quelqu'un de s'agrandir. » (I, 76, 2).

L'obsession de l'équilibre, la peur que l'expansion de l'empire athénien inspire aux Spartiates, le ressentiment des alliés contre l'hégémonie d'Athènes n'ont pas pour cause principale les inconvénients matériels du règne d'un seul. Certes, les alliés s'irritent de payer tribut ou de fournir des vaisseaux, Sparte redoute pour son existence même au cas où Athènes deviendrait irrésistible. Mais David Hume a exactement compris la pensée de Thucydide quand il évoque, entre les cités, une lutte d'amour-propre plus qu'un souci de sécurité — *jealous emulation* plutôt que *cautious politics*. La cité hégémonique veut l'honneur de régner autant ou plus que les bénéfices commerciaux ou financiers de la domination. Les cités se révoltent contre la sujétion, indigne d'une cité libre, comme l'asservissement à un tyran (c'est-à-dire à un maître absolu et arbitraire) est indigne d'un homme libre. Aussi Athènes, démocratique et insulaire, apparaît-elle aux Corinthiens et aux autres alliés de Sparte le danger majeur pour les libertés des cités grecques. Thucydide, citoyen d'Athènes, ne condamne pas sa patrie aspirant à l'empire, puisque tel est le train des choses humaines, mais il ne nie pas que le camp de Sparte ait été celui des libertés traditionnelles.

Que le sens de la lutte fût la sauvegarde des autonomies, le discours de Périclès, recommandant la guerre à l'Assemblée, en donne une autre preuve. L'argument suprême est « de ne pas céder aux Lacédémoniens » (I, 140, 2). Céder à un ultimatum, c'est déjà accepter la servitude : « Toute revendication de droit, de la plus petite à la plus grande, implique la même sujétion quand, sans un jugement préalable, des égaux la présentent à leur prochain sous la forme d'une exigence. » Peu importe le prétexte. Que l'on n'imagine pas que « mourir pour Mégare » serait

mourir pour peu de chose : ce qui est en cause, c'est l'essentiel, la sauvegarde de l'autonomie qui constitue la liberté.

Quand Périclès tient ce discours, il juge que la guerre est inévitable ainsi que le jugent aussi les chefs de l'autre coalition. Au long de cette histoire que le récit de Thucydide présente tout entière tissée par les décisions des acteurs, les hommes n'en ont pas moins, et ils communiquent aux lecteurs, le sentiment du destin. Le roi de Sparte Archidamos ne se fait pas plus d'illusions que Périclès sur la durée de la guerre, si elle éclate : tous deux sages, tous deux clairvoyants, tous deux résolus ou résignés à la lutte, ils savent qu'aucun des deux camps ne peut l'emporter facilement. Chacun est supérieur sur l'un des éléments, Athènes sur mer et Sparte sur terre. La supériorité maritime ne suffit pas plus à réduire Sparte à merci que la supériorité des hoplites ne fera plier les genoux à Athènes. Ainsi, l'ambassadeur de Corinthe et Périclès proclament, tour à tour : *nous vaincrons parce que nous sommes les Plus forts,* l'historien lui-même présentant les arguments des uns et des autres de telle sorte que l'extension d'une guerre hyperbolique apparaisse à l'avance fatale et que l'issue, incertaine au point de départ, puisse être attribuée soit à la part de hasard que limite mais ne parvient pas à éliminer l'intelligence humaine soit aux fautes des vaincus.

Certains rapprochements se présentent d'eux-mêmes à l'esprit du lecteur. La comparaison, on le sait, entre la guerre du Péloponnèse et certaines guerres de l'histoire contemporaine a été esquissée par plusieurs auteurs, en particulier Thibaudet et Toynbee. Une telle comparaison n'est légitime qu'à la condition d'être limitée en sa signification et sa portée. Thibaudet évoquait la guerre de Sécession et les guerres européennes depuis Charles Quint. Le premier rapprochement paraît sans fondement. La guerre de Sécession avait pour enjeu l'existence même de l'Etat, quelques Etats fédérés revendiquant le droit de sortir de la fédération. Que cette guerre soit devenue « totale » et ait été menée jusqu'à une victoire absolue au terme d'une stratégie d'usure, ne justifie pas encore l'analogie historique avec une guerre générale intéressant un système international tout entier, impliquant même, de proche en proche, des unités politiques marginales ou extérieures. De toutes les guerres européennes, seule celle de 1914-1918 ou peut-être même l'ensemble des deux guerres 1914-1918, 1939-1945, présente, *formellement,* des caractères analogues.

Comparaison, soulignons-le encore, toute formelle. En Grèce, la thalassocratie était la plus redoutée, parce qu'elle semblait la plus capable d'exploiter et d'opprimer, peut-être aussi parce qu'elle était exercée par Athènes et que celle-ci avait une supériorité de forces plus grande sur ses alliés que Sparte sur les siens. Thibaudet le fait observer : en Grèce, c'était la cité favorable aux libertés des personnes qui passait, à juste titre, pour une menace aux libertés des cités. En 1914, l'Etat continental était à la fois le plus proche de l'hégémonie et le plus autoritaire (Russie tsariste mise à part).

Dans l'Europe moderne comme dans la Grèce antique, c'est l'amplification hyperbolique d'une guerre générale qui constitue, au regard des historiens enclins aux comparaisons, le fait majeur, celui qui appelle explication et entraîne le plus de conséquences. A terme, en effet, le système d'équilibre pluripolaire, celui des Grecs ou celui des Européens, est condamné s'il provoque des conflits démesurés et épuisants. Or la formation de deux coalitions, chacune autour d'un des Etats-chefs, a

précédé l'explosion de la Grande Guerre et a marqué une transition entre la phase des libertés étatiques et l'unification impériale.

La guerre du Péloponnèse comme celle de 1914-1918 s'est terminée par la victoire du camp qui voulait sauvegarder les libertés des cités. La partielle hégémonie de Sparte fut brève, comme celle de Thèbes ensuite. Ayant refusé la seule hégémonie qui aurait pu être durable, les cités grecques furent soumises par la Macédoine, puis par Rome. Ayant refusé l'hégémonie de l'Allemagne, les Etats européens furent soumis d'un côté à la domination jointe de la Russie soviétique et de la doctrine (ou pratique) communiste, de l'autre à la protection américaine. Peut-être, pour citer les ambassadeurs d'Athènes, cette dernière suscite-t-elle d'autant plus d'amertume qu'elle se dissimule sous le principe de l'égalité. « Eux sont habitués à vivre avec nous sur un pied d'égalité, et si jamais, contrairement à ce qu'ils entendent, ils sont tant soit peu ramenés à l'infériorité, par l'effet de décisions ou de moyens d'action tenant à l'empire, au lieu d'être reconnaissants de ce qu'on ne leur ôte pas le principal, ils supportent plus mal cette différence que si, dès l'origine, nous avions mis la loi de côté et poursuivi ouvertement nos avantages : dans ce cas-là, eux-mêmes n'auraient pas protesté et nié que le plus faible doive céder à qui l'emporte » (I, 77, 3).

La victoire du camp des libertés étatiques ne suffit pas à sauver un système d'équilibre que désagrègent la violence, la durée et le coût de la guerre générale.

***

Nous n'avons même pas tenté d'établir la liste des règles de conduite qui se déduiraient de la configuration bipolaire du rapport des forces[19]. Les raisons pour lesquelles de telles règles sont peu significatives ou arbitraires sont les mêmes, qu'il s'agisse d'une configuration bipolaire ou d'une configuration pluripolaire. Le maintien de la configuration n'est pas l'objectif premier ou suprême des acteurs. Il n'est donc pas légitime ou, si l'on préfère, il n'est pas instructif de considérer comme règles de conduite rationnelle les préceptes dont le respect est nécessaire à la conservation du système. La seule règle universelle et formelle est celle de l'équilibre au sens vague que lui donnait David Hume : chaque acteur (j'ajouterai *principal)* s'efforce de ne pas être à la merci des autres. Il accroît ses ressources ou son coefficient de mobilisation, il manœuvre sur le champ diplomatique, noue ou rompt des alliances afin d'éviter cette sujétion contraire à l'idée qu'il se fait de lui-même et peut-être fatale à sa sécurité. Cette volonté « de ne pas être à la merci de l'autre » s'exprimera en une conduite différente selon qu'il y a pluralité d'acteurs principaux de capacités plus ou moins égales ou « deux géants » écrasant leurs rivaux. La combinaison de la « volonté de ne pas être à la merci » et d'une configuration typique permet d'esquisser des modèles de systèmes. Mais les modèles, caractérisés par les deux seuls traits — volonté d'équilibre et configuration du rapport des forces — restent à trop d'égards indéterminés pour qu'on en puisse dégager les lois de fonctionnement ou d'évolution.

Est-il possible, à partir des analyses précédentes, d'énumérer les variables que l'étude sociologique ou historique d'un système international donné doit retenir ? Le concept de variable me paraît d'un emploi discutable dès lors que ces données sont essentiellement qualitatives et ne comportent même pas toute la distinction du plus

et du moins. Mais le terme « variable » étant remplacé par un terme neutre, il me paraît effectivement possible de tirer des chapitres précédents une liste des éléments principaux d'un système international, ou, si l'on préfère, une liste des questions auxquelles l'étude des systèmes internationaux doit répondre.

Deux éléments commandent les systèmes : *la configuration du rapport des forces, l'homogénéité ou hétérogénéité du système.* Mais chacun de ces deux éléments se subdivise à son tour. Les acteurs sont situés sur un espace géographico-historique dont les limites sont plus ou moins nettement tracées. Aux frontières, d'autres acteurs sont à demi intégrés, à demi étrangers au système. Les forces propres à chaque acteur dépendent des ressources et du coefficient de mobilisation : ce dernier coefficient à son tour dépend du régime, économique, militaire, politique. Les régimes intérieurs qui influent sur le rapport des forces déterminent directement la nature et les enjeux des conflits. La même unité politique change parfois d'objectifs quand elle change de régime. Le dialogue des unités politiques est fonction du dialogue des classes ou des hommes au pouvoir : à une extrémité la solidarité des rois contre les peuples comme on disait au siècle dernier (ou la solidarité des partis communistes, en Europe orientale, contre la contre-révolution), à l'autre la solidarité des gouvernants d'un Etat (ou d'un camp) avec les rebelles ou les révolutionnaires à l'intérieur de l'Etat (ou du camp) rival ou ennemi. Entre les deux s'intercale la diplomatie de non-intervention, chaque Etat s'interdisant, quels que soient ses sympathies idéologiques ou son intérêt national, d'intervenir en faveur soit du pouvoir établi soit de la révolution en cas de guerre civile, ouverte ou latente.

Homogénéité et hétérogénéité comportent des modalités, des nuances innombrables. Le système est plus ou moins homogène ou hétérogène : homogène en une certaine zone, hétérogène en une autre ; homogène en temps de paix, hétérogène en temps de guerre ; hétérogène avec respect partiel de la règle diplomatique de non-ingérence, hétérogène avec emploi diplomatique des techniques de l'action révolutionnaire. L'hétérogénéité peut être celle des structures sociales ou celle des régimes politiques, celle des idées plus que celle des réalités ou, inversement, celle des réalités plus que celle des idées. De toute manière, on ne comprend la nature de la rivalité et du dialogue des unités politiques que par référence au pouvoir établi en chacune d'elles, à la conception de la légitimité, aux ambitions extérieures, à la stratégie et à la tactique des classes dirigeantes.

La configuration du rapport des forces conduit, par l'intermédiaire du coefficient de mobilisation, au régime intérieur, l'homogénéité ou l'hétérogénéité des systèmes conduit, par l'intermédiaire des techniques d'action, au rapport des forces. Les deux termes — rapport des forces et homogénéité du système — ne sont pas deux variables, rigoureusement circonscrites, mais deux aspects complémentaires de toute constellation historique. L'analyse de ces deux aspects débouche sur le mode de fonctionnement du système au niveau de la sociologie, sur le cours des relations internationales au niveau de l'histoire : calcul des forces et dialectique des régimes ou des idées sont également indispensables pour interpréter la conduite diplomatico-stratégique en n'importe quelle époque ; ni les buts ni les moyens, ni le licite ni l'illicite ne sont adéquatement déterminés par le seul calcul des forces ou la seule dialectique des idées. Une fois reconnu qu'au milieu du ve siècle avant notre ère le système des cités grecques était bipolaire et que le système planétaire au milieu du xxe siècle après Jésus-Christ l'est aussi, la tâche du sociologue et de

l'historien commence : préciser la nature, la structure, le fonctionnement des deux systèmes.

La distinction de changement *dans le* système et de changement *du* système est toute relative. Les ensembles diplomatiques peuvent être appelés systèmes, parce qu'un événement, en n'importe quel point de l'espace considéré, a des répercussions qui s'étendent à l'ensemble tout entier. Mais ces systèmes ne se conservent pas en tant que tels, par un mécanisme d'autorégulation, pour la simple raison qu'aucun des acteurs principaux ne subordonne ses ambitions à l'objectif du maintien du système. Athènes a voulu, ou a été entraînée à vouloir, l'hégémonie, elle n'a pas eu pour but la cristallisation de la structure bipolaire ou l'équilibre entre sa propre ligue et la ligue lacédémonienne.

Le même phénomène peut être considéré comme changement *dans le* système ou changement *du* système selon le nombre des caractères utilisés pour définir un système historique. La révolution française a inauguré, à coup sûr, un autre système parce qu'elle a introduit une hétérogénéité fondamentale. L'avènement de Napoléon III marque-t-il un changement *de* système ? L'unification allemande en 1871 ouvre une autre phase de l'histoire européenne. Bouleverse-t-elle radicalement le système européen ? Ces interrogations me semblent surtout verbales. Le plus simple est de distinguer genre et espèces, selon les habitudes de la vieille logique. Quand la configuration du rapport des forces devient essentiellement autre ou que l'homogénéité cède la place à l'hétérogénéité, il y a changement de genre. Quand l'hétérogénéité ou la bipolarité s'accentue ou s'atténue, on parle indifféremment de changement dans le système ou de changement d'espèce. Les modèles ou types de relations internationales ne servent et ne doivent servir qu'à préparer l'étude concrète.

Thucydide a dessiné le modèle stylisé de deux puissances, fondée l'une sur la force navale et l'autre sur la force terrestre, peuplée l'une « d'hommes novateurs, vifs pour imaginer et pour réaliser leurs idées », l'autre « d'hommes qui conservent l'acquis et n'inventent rien » (I, 70, 2), l'une ouverte et l'autre fermée aux étrangers. Combien de fois a-t-on cité, au cours de ces dernières années, le parallèle fameux de Tocqueville sur les deux peuples destinés, par un décret mystérieux de la Providence, à dominer chacun la moitié du monde, l'un par la charrue et l'autre par l'épée ! La confrontation des deux types de sociétés, des deux régimes, des deux idéologies, des deux conceptions du monde international est, elle aussi, classique parce qu'elle est indispensable à la compréhension historique et sociologique. Le système dépend de ce que sont, concrètement, les deux pôles, non pas seulement du fait qu'ils sont deux.

Un système qui couvre la planète diffère, *en nature,* d'un système des cités grecques ou des Etats européens. Union soviétique, Etats-Unis ne courent pas le même risque d'être entraînés malgré eux à la guerre par les querelles de leurs alliés ou de leurs satellites que Sparte ou Athènes. Les moyens de destruction que possèdent les deux protagonistes changent peut-être *l'essence* de la compétition diplomatico-stratégique. Sur tous les plans, les différences de quantité provoquent des révolutions qualitatives.

1. Nous empruntons les traductions à une édition de 1754, à Amsterdam : « ... Dans toute la politique des Grecs, l'inquiétude à l'égard de la Balance est très visible, et les anciens historiens nous en parlent très expressément. Thucydide représente la Ligue qui fut formée contre Athènes, et qui produisit la guerre du

Péloponnèse, comme entièrement due à ce principe. Lorsque Athènes commença à décliner, et que les Thébains et les Lacédémoniens disputaient pour la souveraineté, nous trouvons que les Athéniens, aussi bien que plusieurs républiques, embrassèrent toujours le côté le plus faible, pour conserver la Balance. »

2. « ... Le roi de Perse était réellement en force un petit prince comparé aux républiques grecques, et par conséquent, il lui convenait plus pour sa sûreté que par émulation de s'intéresser dans leurs querelles et de soutenir à chaque occasion le parti le plus faible... »

3. « Les successeurs d'Alexandre montrèrent une grande jalousie à l'égard de la Balance du pouvoir, jalousie fondée sur la politique et la véritable prudence, et qui conserva dans leur entier pendant plusieurs siècles les différents partages qu'ils firent après la mort de ce fameux conquérant. »

4. « Dans les temps suivants, nous trouvons que les princes orientaux regardant les Grecs et les Macédoniens comme la seule force militaire réelle avec laquelle ils pussent avoir affaire, ils avaient toujours un œil très attentif sur cette partie du monde. »

5. « Massinisse, Attale, Prusias, en satisfaisant leur passion particulière, ont tous été les instruments de la grandeur romaine : cependant il ne paraît pas qu'on les ait jamais soupçonnés d'avoir forgé leurs propres fers, tandis qu'ils avançaient les conquêtes de leurs Alliés. »

6. « ... De peur qu'on ne mette dans une seule main une telle force, que les Etats voisins deviennent absolument incapables de défendre leurs droits contre elle. »

7. « Une nouvelle puissance a succédé, plus formidable pour les libertés de l'Europe, parce qu'elle a tous les avantages de la première, sans avoir aucun de ses défauts, excepté une partie de cet esprit de bigoterie et de superstition, dont la Maison d'Autriche a été si longtemps et est encore si infatuée. »

8. « Nous paraissons plutôt avoir été animés par cette jalouse émulation des anciens Grecs, que conduits par les vues prudentes de la politique moderne. »

9. « Nous épousons une querelle avec tant de bonne foi, que lorsque nous y sommes une fois engagés, nous perdons toute sensibilité, et pour nous-mêmes et pour notre postérité, et que nous ne nous occupons que des moyens de nuire à l'ennemi le plus qu'il nous est possible. »

10. « en nous rendant totalement insensibles au destin de l'Europe. Les Athéniens après avoir été le peuple le plus intrigant et le plus guerrier de la Grèce, trouvant qu'ils s'étaient trompés, en se mêlant de chaque querelle, abandonnèrent toute attention aux affaires étrangères, et ne prirent dans la suite aucune part dans les guerres qui survinrent, que par leurs complaisances et leurs flatteries pour le vainqueur ».

11. « D'énormes monarchies telles que celles où l'Europe est peut-être à présent en danger de tomber, sont probablement destructives pour la nature humaine, dans leurs progrès, dans leur durée, et même dans leur chute, qui ne peut jamais être loin de leur établissement. »

12. D'ordinaire, les auteurs appellent *balance of power* les systèmes que j'appelle *pluripolaires.*

13. Morton A. KAPLAN, *System and process in international politics,* New York, 1957, p. 23 sqq.

14. L'acteur national principal, dans un tel système, est ce que le langage courant baptise « grande puissance », ou Etat qui dispose de forces telles qu'il constitue un des éléments essentiels du système de l'équilibre.

15. Cf. *ibid.* p. 23.

16. Cf. VATTEL, *op. cit.,* liv. III, chap. iii, parag. 47. — L'Europe fait un système politique, un corps où tout est lié par les relations et les divers intérêts des nations qui habitent cette partie du monde. Ce n'est plus, comme autrefois, un amas confus de pièces isolées, dont chacune se croyait peu intéressée au sort des autres, et se mettait rarement en peine de ce qui ne la touchait pas immédiatement. L'attention continuelle des souverains à tout ce qui se passe, les ministres toujours résidents, les invitations perpétuelles, font de l'Europe moderne une espèce de République, dont les membres indépendants, mais liés par l'intérêt commun, se réunissent pour y maintenir l'ordre et la liberté.

17. S'il en fait partie volontairement.

18. Liv. I, 18, 2-3, traduction Jacqueline de ROMILLY, éd. Budé.

19. Morton A. KAPLAN distingue le système bipolaire rigide et le système bipolaire « souple » (loose) mais, dans les deux cas, il introduit dans son modèle des éléments propres au système actuel (acteur international). La confrontation serait longue et pour notre objet inutile.

CHAPITRE VI

DIALECTIQUE DE LA PAIX ET DE LA GUERRE

LA guerre est de tous les temps historiques et de toutes les civilisations. Avec des haches ou des canons, des flèches ou des balles, des explosifs chimiques ou des réactions en chaîne atomiques, de près et de loin, isolément ou en masses, au hasard ou selon une méthode rigoureuse, les hommes se sont entre-tués, mettant en œuvre les instruments que la coutume et le savoir des collectivités leur offraient.

Aussi pourrait-on tenir une « typologie formelle » des guerres et des paix pour illusoire, seule une typologie sociologique[1], qui retiendrait les modalités concrètes des phénomènes, étant valable. Pourtant, si les analyses précédentes contribuent à éclairer la logique de la conduite diplomatique et stratégique, la typologie formelle qui s'en dégage aura peut-être quelque utilité.

1. Types de paix et types de guerres.

J'ai pris pour point de départ la guerre parce que la conduite stratégico-diplomatique se réfère à l'éventualité du conflit armé, parce que celui-ci est pour ainsi dire le dénouement des opérations à crédit. Nous prendrons cette fois pour point de départ la paix parce que la paix est raisonnablement le but auquel tendent les sociétés.

Cette proposition ne contredit pas le principe de l'unité de la politique étrangère, du commerce continu entre nations. Le diplomate n'oublie pas la possibilité et les exigences de l'arbitrage par les armes dans le temps où il s'interdit de recourir aux moyens violents. La rivalité entre collectivités politiques ne commence pas avec la rupture des traités, elle ne s'achève pas avec la conclusion d'une trêve. Mais, quel que soit l'objectif de la politique extérieure — possession du sol, emprise sur les hommes, triomphe d'une idée — cet objectif n'est pas la guerre elle-même. Certains hommes aiment le combat pour lui-même, certains peuples pratiquent la guerre comme d'autres le sport. Mais, au niveau des civilisations dites supérieures, quand les Etats sont légalement organisés, la guerre ne peut plus être qu'un moyen si elle a été consciemment voulue, ou une calamité, si elle a été provoquée pour une cause inconnue des acteurs.

La paix nous est apparue, jusqu'à présent, comme la *suspension, Plus ou moins durable, des modalités violentes de la rivalité entre unités politiques.* On dit que la paix règne quand le commerce entre nations ne comporte pas les formes militaires de la lutte. Mais, comme ce commerce pacifique se déroule à l'ombre des batailles passées et dans la crainte ou l'attente des batailles futures, le *principe* de la paix, au sens où Montesquieu prend ce terme dans sa théorie des gouvernements [2] n'est pas différent en nature de celui des guerres : les paix sont fondées sur la puissance, c'est-à-dire sur le rapport entre les capacités d'agir les unes sur les autres que possèdent les unités politiques. Puisque les rapports de puissance, en temps de paix, sans être le reflet exact du rapport de forces actuelles ou potentielles, en sont une expression plus ou moins déformée, les divers types de paix peuvent être rapportés

aux types de rapports de forces. Je distingue trois types de paix, *équilibre, hégémonie, empire :* en un espace historique donné, les forces des unités politiques sont *en balance,* ou bien elles sont *dominées par celles de l'une d'entre* elles, ou enfin elles sont *surclassées par celles de l'une d'entre elles* au point que toutes les unités, sauf une, perdent leur autonomie et tendent à disparaître en tant que centres de décisions politiques. L'Etat impérial, finalement, se réserve le monopole de la violence légitime.

On pourrait objecter que, de ce fait même, la paix impériale cesse d'être, par définition, une « conjoncture de politique extérieure ». La paix impériale ne se distinguerait pas de la paix civile, elle serait l'ordre intérieur à un empire. Cette objection pourrait être retenue si la typologie était purement abstraite, sans relation avec les données de l'histoire. Or, s'il est des cas où la paix impériale, une fois établie, ne se distingue plus guère de la paix nationale, l'assimilation de la paix impériale en tant que telle à la paix civile aboutirait à méconnaître la diversité des situations.

La paix de l'empire allemand après 1871, en dépit des lambeaux de souveraineté conservés par la Bavière, par exemple, différait de moins en moins, à mesure que les années passaient, de la paix intérieure à la République française. En revanche, les cités grecques, soumises par Philippe, entraînées par Alexandre à la conquête de l'Asie, n'avaient pas perdu toute autonomie politico-administrative, elles n'étaient pas privées de tous les attributs que nous tenons pour constitutifs de la souveraineté, elles disposaient immédiatement, en cas de révolte, d'un embryon de forces armées. La guerre des Juifs nous rappellerait, s'il en était besoin, la précarité de la paix romaine ; les peuples conquis n'étaient pas entièrement désarmés, les institutions anciennes et les souverains, désormais protégés de Rome, étaient recouverts par l'ordre impérial mais non éliminés. En d'autres termes, la *paix impériale* débouche sur la paix civile au fur et à mesure que s'effacent les souvenirs des unités politiques, antérieurement indépendantes, que les individus, à travers la zone pacifiée, se sentent moins unis à la communauté, traditionnelle ou locale, et plus à l'Etat conquérant.

L'empire que Bismarck forgea par le fer et par le feu devint un Etat national : l'Empire romain demeura jusqu'au bout une zone pacifiée. Les rois de France forgèrent la nation française : la France fit régner un temps la paix impériale à travers l'Afrique du Nord.

Entre la *paix d'équilibre* et la paix *d'empire* s'intercale la *paix d'hégémonie.* L'absence de guerre ne tient pas à l'égalité approximative de force qui règne entre les unités politiques et interdit à aucune d'entre elles ou à aucune coalition d'imposer sa volonté, elle tient, tout au contraire, à la supériorité incontestable d'une des unités. Cette supériorité est telle que les Etats insatisfaits désespèrent de modifier le *statu quo,* et pourtant l'Etat hégémonique ne cherche pas à absorber les unités réduites à l'impuissance. Il n'abuse pas de l'hégémonie, il respecte les formes extérieures des indépendances étatiques, il n'aspire pas à l'empire.

En un système d'unités jalouses de leur indépendance, l'hégémonie est une modalité précaire de l'équilibre. Le Reich allemand, après 1870, détenait une sorte d'hégémonie que Bismarck espérait faire accepter par les autres Etats européens à force de modération, en apaisant les craintes ou les ressentiments. Les successeurs du chancelier furent moins heureux ; ils ne purent prévenir la formation d'alliances

qui rétablissaient l'équilibre. Peut-être l'Allemagne de Bismarck ne mérite-t-elle pas d'être dite hégémonique puisque cette hégémonie était limitée au continent et que celui-ci ne constituait pas un système clos. Or, si l'on tient compte de la Grande-Bretagne et de ses prolongements maritimes, le Reich n'était pas franchement hégémonique. Il avait une prépondérance sur terre comme, avant lui, la France, durant la première partie du règne de Louis XIV ou l'Espagne au xvie siècle. L'Angleterre avait toujours empêché une telle prépondérance de se transformer en empire ou même en hégémonie incontestée. La *prépondérance* allemande serait devenue hégémonie si le Reich, ayant battu France et Russie, avait pu signer une paix de victoire ou de compromis avec la Grande-Bretagne. Le Reich wilhelmien se serait contenté d'une paix hégémonique, le Reich hitlérien aurait dicté une paix impériale.

En Amérique du Nord, la paix hégémonique que font régner les Etats-Unis n'est pas un aspect, partiel et fugitif, d'un système d'équilibre, elle est le résultat durable de la disproportion, inscrite sur la carte et accentuée par l'histoire, entre les forces de la République des Etats-Unis et celles du Mexique ou du Canada. Durant le siècle dernier, les Etats-Unis ont eu besoin d'une grande guerre non pour élargir l'espace de leur souveraineté mais pour maintenir la fédération. L'acquisition de la Louisiane, de la Floride, de la Californie, du Texas n'exigea que des dollars ou des opérations militaires peu coûteuses. C'est la revendication par les Etats du Sud du droit de sécession, qui fit couler des flots de sang. Une fois la fédération consolidée et les terres de l'Ouest et du Sud conquises ou occupées, les Indiens ou les autres Européens refoulés ou expulsés, les Etats-Unis étaient trop forts pour que se constituât un système d'équilibre sur le continent américain, ils étaient trop indifférents à la gloire de régner, ils n'avaient pas assez besoin de terre pour menacer l'indépendance des Etats voisins, au nord et au sud. La combinaison de l'hégémonie et de la politique de bon voisinage s'appelle la *paix* américaine. L'hégémonie des Etats-Unis a contribué également à la paix qui règne en Amérique du Sud depuis que « l'organisation des Etats américains », créée à l'instigation des Etats-Unis, a interdit la guerre ouverte entre Etats. (Encore les querelles intestines, les conflits de régimes et les répercussions de la diplomatie mondiale sont-ils en train d'y susciter une sorte de guerre froide.)

Ni l'Antiquité ni l'Asie ni l'Europe moderne n'ont connu de phase durable entre l'équilibre et l'empire. La civilisation gréco-latine de la Méditerranée, après de longues périodes de troubles, a évolué vers la paix impériale. En Asie, les trois grandes civilisations [3] ont connu des alternances de paix d'équilibre et de paix impériale. Au Japon, la paix d'équilibre a été considérée rétrospectivement comme une dispersion féodale de souveraineté parce que la *paix impériale* du Tokugawa, à la faveur de l'homogénéité de culture et d'institutions, a débouché sur la *paix civile.* L'unité impériale accomplie en Chine, il y a plus de deux mille ans, grâce à la victoire définitive d'un Etat sur ses rivaux, ne laissait place qu'à l'alternance de phases de décomposition et de phases de restauration, de guerres civiles et de paix impériale et civile à la fois. Vers l'extérieur, l'Empire hésitait entre la défensive derrière les grands murs et les velléités d'expansion. Conquis par les Mongols, puis par les Mandchous, il n'entrait à aucun moment (avant le xixe siècle) dans un système permanent de relations internationales entre égaux. Quant à l'Inde, avant la prépondérance britannique, elle n'avait jamais connu tout entière l'équivalent de la paix des shogouns ou de la paix de l'Empire du Milieu, sans avoir davantage

développé un système d'équilibre, comparable à celui des cités grecques ou des Etats européens.

Formellement, un espace historique est soit unifié sous une force ou une souveraineté unique, soit fragmenté en centres autonomes de décisions et d'action. Dans le premier cas, on parlera d'empire universel, dans le deuxième d'Etats batailleurs. Le système d'équilibre à configuration pluripolaire tend à stabiliser les relations entre unités qui se reconnaissent réciproquement et à limiter les conflits qui opposent les unités les unes aux autres. En fait, les conflits ont toujours, à une époque ou à une autre, pris une extension et une intensité telles que les partenaires-rivaux d'une même civilisation paraissent Etats batailleurs, responsables de la ruine commune, à qui connaît les siècles écoulés entre le temps des acteurs et celui de l'observateur, avenir de ceux-là et passé de celui-ci.

La classification ternaire des paix nous fournit du même coup une classification, la plus formelle et la plus générale, des guerres : les guerres « parfaites », conformes à la notion politique de la guerre, sont *interétatiques,* elles mettent aux prises des unités politiques, qui se reconnaissent réciproquement existence et légitimité. On appellera *super*-étatiques ou *impériales* les guerres qui ont pour objet, origine ou conséquence l'élimination de certains belligérants et la formation d'une unité de niveau supérieur. On appellera *infra-étatiques* ou *infra-impériales* les guerres qui ont pour enjeu le maintien ou la décomposition d'une unité politique, nationale ou impériale.

Les guerres interétatiques deviennent impériales quand un des acteurs d'un système international, volontairement ou non, serait amené à établir son hégémonie ou son empire sur ses rivaux en cas de victoire. Les guerres interétatiques tendent à s'amplifier en guerre hyperbolique quand un des acteurs risque d'acquérir une supériorité écrasante de forces : tel fut le cas de la guerre du Péloponnèse ou de la guerre de 1914-1918. La violence d'un conflit peut n'être imputable ni à la technique de combats ni aux passions des belligérants mais à la géométrie des rapports de forces. C'est la grandeur de l'enjeu — liberté des cités grecques ou des Etats européens — qui attise l'ardeur guerrière. Les grandes guerres marquent souvent le passage d'une configuration à une autre, d'un système à un autre, et ce passage lui-même a des causes multiples.

De manière générale, on ne saurait attribuer aux guerres d'une catégorie déterminée tel ou tel caractère concret. Les guerres infra-étatiques ou infra-impériales, guerre des Juifs contre Rome, des Chouans contre la Révolution, guerres de Sécession, guerres de libération de l'Algérie, qui mettent aux prises un pouvoir organisé et des populations qui refusent de lui obéir sont souvent parmi les plus cruelles ; elles sont, à certains égards, des guerres civiles, surtout si le pouvoir établi l'emporte. De même, la guerre devient impériale quand l'un des belligérants brandit un principe transnational, et que le conflit interétatique se charge de passions partisanes. L'ennemi est alors à la fois l'étranger et l'adversaire (ou l'hérétique ou le traître).

Il n'en serait pas moins dangereux d'insister sur ces notions abstraites. Les hommes ne sont pas toujours intéressés à la sauvegarde de l'unité politique à laquelle ils appartiennent ou de l'idée historique qu'incarne leur Etat. Il est des unités qui se survivent et des idées vides de sens. Même si ces catégories déterminaient la violence de l'inimitié, celle-ci ne détermine seule ni la durée du

combat ni la conduite des combattants.

2. Enjeux des guerres et principes des paix.

Ces deux typologies formelles appellent l'une et l'autre une analyse plus poussée. Si les trois paix d'équilibre, d'hégémonie et d'empire ont pour *principe*[4] la puissance, on demandera s'il n'y a pas d'autre *principe* de paix que la puissance. Si les guerres ne sont pas concrètement définies par leur caractère inter, supra et infra-étatique, on demandera quels autres qualificatifs devraient leur être appliqués pour les définir.

Commençons par cette dernière question. De multiples classifications des guerres sont possibles et ont été proposées. Peut-être aucune d'entre elles ne s'impose-t-elle avec évidence, peut-être de multiples classifications ont-elles quelque validité. Il n'est pas évident que la diversité des guerres s'organise d'elle-même en un tableau harmonieux. Il me semble pourtant qu'à la typologie précédente, justifiée par le lien qu'elle établit avec les types de paix et la structure du système international, deux autres typologies peuvent être jointes, l'une fondée sur la *nature des unités politiques et des idées historiques* qu'incarnent les belligérants, l'autre sur la *nature des armes et de l'appareil militaire.* La première de ces deux typologies implique une référence aux buts et la seconde une référence aux moyens.

Il est courant de parler de guerres *féodales,* de guerres *dynastiques,* de guerres *nationales,* de guerres *coloniales.* Toutes ces expressions suggèrent que le mode d'organisation intérieure des collectivités impose sa marque, donne son style au commerce belliqueux des unités politiques. Effectivement, le mode d'organisation contribue à déterminer, s'il ne détermine pas exclusivement, les occasions et les enjeux des conflits, les jugements que portent les hommes d'Etat sur ce qui est légitime et illégitime, leur conception de la diplomatie et de la guerre. Le principe de légitimité[5], pour reprendre une expression antérieure, répond à la fois aux deux questions : qui commande au-dedans ? A quelle unité tel territoire ou telles personnes doivent-ils appartenir ? Les guerres ressemblent au principe de légitimité qui règne sur l'espace et dans le temps où elles se livrent.

Le principe de légitimité crée l'occasion ou la cause du conflit. Les relations de vassal à suzerain s'entremêlent de telle sorte que des contradictions surgissent. La volonté de puissance pousse certains vassaux à manquer à leurs obligations. Les limites de l'action légitime sont difficiles à tracer quand tant d'inférieurs se réservent des moyens militaires et revendiquent quelque liberté de décision. Aussi longtemps que les terres ou les hommes appartiennent aux familles régnantes, la guerre a pour enjeu une province, que se disputent deux souverains à coups d'arguments juridiques ou de mitraille, ou le trône auquel prétendent deux princes. Le jour où la conscience collective reconnaît aux hommes le droit de choisir leur unité politique, les guerres deviennent nationales, soit que deux Etats revendiquent la même province, soit que des populations partagées entre des unités traditionnelles veuillent constituer un seul Etat. Enfin, si l'opinion admettait demain que l'âge national est révolu et que les exigences économiques ou militaires des grands ensembles doivent l'emporter sur les préférences des gouvernés, les guerres seraient impériales comme elles ne l'ont jamais encore été : les conquérants, Romains en Méditerranée, Européens en Asie et en Afrique ne niaient pas l'idée nationale, ils

l'ignoraient ou ils en refusaient le bénéfice à des populations ou à des classes d'hommes tenus pour inférieurs, indignes, à titre provisoire ou définitif, de la dignité de citoyens. Cette fois, les conquérants nieraient l'idée au nom de nécessités matérielles.

Ni les hitlériens ni les communistes n'ont invoqué de telles nécessités. La vraie justification de l'entreprise du IIIe Reich, telle que la pensaient sincèrement les doctrinaires du nazisme, c'était la supériorité raciale du peuple allemand. La vraie justification de la soviétisation du monde, selon les doctrinaires du marxisme-léninisme, c'est la supériorité ou l'inévitable victoire du régime baptisé par eux-mêmes socialiste. A notre époque, et peut-être à d'autres époques, les conquérants éprouvent le besoin de se justifier, moralement ou historiquement, à leurs propres yeux.

Les principes de légitimité suscitent trois sortes de conflits : ceux qui naissent de la pluralité des interprétations possibles, ceux qui tiennent à la contradiction entre le statut existant et le principe nouveau, ceux qui résultent de l'application même du principe et des modifications qui s'inscrivent dans le rapport des forces.

Les revendications du roi d'Angleterre sur le trône de France appartiennent à la première catégorie comme les revendications incompatibles de l'Allemagne et de la France sur l'Alsace, terre d'empire au Moyen Age, de dialecte et de culture germaniques, conquise par Louis XIV, dont la population, en 1871, voulait demeurer française. En 1914, le statut territorial de l'Europe était un compromis entre l'idée nationale et l'héritage des droits dynastiques. Le partage de la Pologne, les empires multinationaux de l'Autriche-Hongrie et de la Turquie étaient l'œuvre des siècles passés, ils n'étaient pas conformes aux idées du siècle. Or toute modification du statut territorial risquait de bouleverser l'équilibre. Les conservateurs de l'ordre européen appartenaient au passé, peut-être travaillaient-ils pour la paix. Les champions de l'idée nationale étaient belliqueux au comptant, même s'ils étaient pacifiques à terme.

Il n'est même pas besoin d'évoquer les innombrables cas où un prince, roi absolu ou république démocratique, veut « arrondir » son territoire pour comprendre la fréquence des conflits interétatiques. La tendance à la justification, la volonté de légitimation créent des occasions de querelles plus qu'elles ne permettent d'arbitrer les procès entre Etats. Même si l'instabilité permanente des données matérielles (économiques, politiques, démographiques) n'obligeait pas à un ajustement, incessant et précaire, de l'équilibre, le devenir des idées historiques chargerait les hommes d'Etat de la lourde tâche de concilier les impératifs changeants de la justice avec la nécessité constante de l'équilibre. On s'explique encore mieux, à la lumière de cette analyse, que les juristes classiques aient distingué guerres légales et guerres justes, réservé aux moralistes le soin de décider de la justice et invité les princes à ne pas mettre hors la loi leur ennemi.

Encore avons-nous, jusqu'à présent, énuméré les seules idées historiques qui étaient, en tant que telles, étatiques, autrement dit qui étaient susceptibles de servir de fondement à l'organisation politique des collectivités. Certaines idées sont nationales, religieuses ou idéologiques. En de telles périodes, conflits d'idées et rivalité de puissance s'entremêlent inextricablement. Tantôt la volonté de puissance nationale ou étatique l'emporte sur la foi religieuse ou idéologique, tantôt celle-ci l'emporte sur celle-là. L'homme d'Etat, dit réaliste, fût-il un haut dignitaire de

l'Eglise, est celui qui utilise les passions des foules en vue du seul intérêt de l'unité politique qu'il sert, intérêt qui se confond, à ses yeux, avec l'affaiblissement des unités rivales. Mais le moraliste ou l'historien ne doivent pas blâmer ceux qui, du haut en bas de l'échelle, mettent le triomphe ou du moins le salut de leur Eglise ou de leur vérité au-dessus du renforcement d'un Etat, peut-être hostile aux valeurs suprêmes.

Le principe de légitimité est souvent à l'origine des conflits (ce qui ne signifie pas qu'il en soit la *vraie* cause), il est parfois consacré par l'aboutissement des combats : l'assassinat d'un archiduc autrichien par des nationalistes serbes mit le feu aux poudres : les Etats nationaux sortirent du brasier. Mais l'Europe, après igi8, même si elle n'avait pas été déchirée par autant de querelles nationales que l'Europe d'avant la guerre, comportait moins d'équilibre encore. La guerre de 1939, provoquée par une volonté d'empire, aboutit à deux mondes, chacun plus ou moins conforme à l'idée d'une des fractions de l'alliance victorieuse.

L'idée historique se rattache à l'appareil militaire. A travers les siècles, organisation politique et organisation militaire ont été en relations réciproques. Dans la civilisation antique, tous les citoyens — mais non les métèques ou les esclaves — étaient des combattants. Aussi la cité grecque disposait-elle d'une force militaire dont le nombre — le grand nombre et non pas le petit nombre, comme le veut la légende — fut plus d'une fois le fondement. Un empire mesurait ses forces au nombre des nobles, qui jouissaient du droit de porter les armes, et non à celui de ses sujets. La Grèce, et non l'empire perse, était, comme l'a démontré H. Delbrück[6], un réservoir inépuisable de soldats.

L'appareil militaire dépendait aussi des instruments disponibles et de l'emploi plus ou moins efficace de ces instruments. Armes de choc et armes de jet déterminaient la distance entre les combattants. L'influence de la poudre sur le volume des ressources nécessaires aux armées, donc sur la dimension des unités politiques est une banalité des récits historiques. Conscription et industrie, universalisation du service militaire et croissance monstrueuse du coefficient de mobilisation sont à l'origine du caractère hyperbolique, revêtu par la guerre 1914-1918 : guerre démocratique puisque s'affrontaient les « civils vêtus en soldats », guerre partiellement idéologique puisque les citoyens croyaient « défendre leur âme »[7], guerre de matériel, menée jusqu'à épuisement des nations aux prises, puisque les armées ne remportaient pas de victoires d'anéantissement et que le matériel, physique et humain, mobilisable des deux côtés, était énorme.

La double dépendance de l'appareil militaire par rapport à l'organisation sociale et politique, et par rapport à la technique de destruction, ne permet pas, en cette analyse abstraite, de dégager des types purs, caractérisés par un seul mot. Chaque appareil militaire est une mise en œuvre des armes en fonction d'une hiérarchie sociale ou encore, en inversant la formule, le déploiement d'une certaine société, compte tenu de l'efficacité des armes et de leurs diverses combinaisons. Si les hommes au combat ont toujours été, pour une part, positifs, au sens d'Auguste Comte, c'est-à-dire s'ils cherchaient à atteindre des buts et modifiaient leur conduite en fonction de l'expérience et du raisonnement, ils ne furent jamais, avant les temps modernes, exclusivement rationnels, je veux dire capables de faire abstraction de la morale et des coutumes pour penser l'action guerrière en termes de pure efficacité. Au reste, cette rationalité, orientée vers la seule victoire sur l'ennemi comme vers

un objectif unique, aurait été partielle et, en certains cas, déraisonnable au regard de la classe privilégiée : la structure de l'appareil militaire n'est pas sans action sur la structure de la société. Une classe dirigeante qui donne des armes à des classes insatisfaites au risque d'affaiblir son propre pouvoir, est-elle rationnelle ? Rares furent, à travers l'histoire, les classes dirigeantes qui, à la manière des réformateurs Meiji, prirent l'initiative d'une révolution politique et sociale pour se donner l'appareil militaire, indispensable à l'indépendance et à la force de la patrie. Plus souvent, les privilégiés sont incapables de bouleverser l'ordre dont ils profitent et qui est devenu incompatible avec les exigences de l'appareil de combat : alors se lève un Ataturk qui liquide l'empire ottoman et fonde un nouvel Etat.

A notre époque seulement, la technique militaire, suivant l'exemple de la technique industrielle, se libère de toute entrave et progresse en toute liberté, indifférente aux conséquences humaines de son progrès. A partir du moment où la production ou du moins la capacité de production est devenue ou semble être devenue un but en soi, comment pourrait-il en être autrement de la destruction ou de la capacité de destruction ? Industrie et guerre sont parentes, inséparables. La croissance de l'une, qu'acclament les cœurs généreux, fournit des ressources à l'autre, que maudissent les hommes de bonne volonté. Le langage même nous rappelle cette alliance indissoluble que symbolise la ressemblance des automobiles et des chars d'assaut, des longues files d'ouvriers et des colonnes de soldats, des divisions blindées et des familles fuyant les villes : le même mot, *puissance* désigne la capacité d'imposer sa volonté à ses semblables et de manipuler souverainement la nature.

Certes, la différence subsiste, bien qu'elle soit souvent méconnue. L'utilisation par l'homme et à son service de l'eau et de l'air, la transformation du charbon en chaleur, de la chaleur en énergie, la domestication éventuelle des phénomènes de fusion qui se produisent spontanément dans le soleil, toutes les modalités innombrables, prévisibles et rigoureuses de l'exploitation des ressources naturelles appartiennent à l'ordre de la technique. Qu'il s'agisse de substituer l'*énergie*, issue du charbon, du pétrole ou de l'atome au travail, de fabriquer des objets dont le cosmos offrait les éléments mais non les modèles (transformateurs, automobiles, réfrigérateurs, etc.) ou d'améliorer et de multiplier les plantes ou les animaux, dont se nourrit l'humanité, la conduite demeure essentiellement technique, autrement dit elle se ramène au *schème de la combinaison de moyens en vue de fins*. L'imprécision de notre savoir et les aléas qu'implique l'application au concret de lois, établis en laboratoire, créent des coefficients d'incertitude, obligent à des marges de sécurité, ils ne modifient pas l'essence de la conduite technique, de la puissance humaine sur la nature.

La puissance sur les hommes est marquée, elle aussi, par la rationalité dès lors que les ouvriers, soumis apparemment à la puissance de leurs semblables, obéissent en réalité aux impératifs de la technique. Le commandement qu'exercent les techniciens est moins autorité personnelle que prise de conscience de la discipline que la nature humanisée impose à tous. En revanche, l'action diplomatico-stratégique tend à contraindre ou convaincre une autre volonté, un autre centre de décisions autonomes, en bref une conscience dont la réponse au défi extérieur recèle une imprévisibilité essentielle : toute conscience peut préférer la mort à la soumission.

Le progrès conjoint des techniques de production et de destruction introduit un *principe* de paix, différent de la puissance, que l'usage a déjà baptisé. *La paix de terreur est celle qui règne (ou régnerait) entre unités politiques dont chacune a (ou aurait) la capacité de porter à l'autre des coups mortels.* En ce sens, la paix de terreur pourrait être qualifiée aussi paix d'impuissance. Quand la paix traditionnelle régnait entre unités politiques rivales, la puissance de chacune se définissait par la capacité d'imposer à l'autre sa volonté par l'usage ou la menace de la force. Dans la paix idéale de terreur, il n'y aurait plus d'inégalité entre les rivaux puisque chacune posséderait les bombes thermonucléaires qui, s'abattant sur les villes de l'autre, feraient des millions de victimes. Peut-on encore parler de puissance plus ou moins grande, d'équilibre ou de déséquilibre dès lors que le parti qui a le moins de bombes thermonucléaires et les véhicules porteurs les moins perfectionnés possède encore la capacité d'infliger à son ennemi des pertes hors de proportion avec les bénéfices de n'importe quelle victoire ?

La paix de terreur diffère fondamentalement de n'importe laquelle des paix de puissance (équilibre, hégémonie, empire). L'équilibre des forces est toujours approximatif, équivoque, à chaque instant menacé soit par le changement de camp d'une unité secondaire, soit par le développement inégal des Etats principaux. L'estimation des forces comporte des aléas : ce n'est qu'à l'épreuve que se révèlent les vertus des armées et des peuples. Le déroulement des hostilités selon les combinaisons diplomatiques et stratégiques ajoute des incertitudes supplémentaires. On conçoit que la terreur tende à la certitude technique. Les destructions que le plus faible aurait les moyens d'infliger à son ennemi, sans être exactement mesurables à l'avance, seraient en tout cas suffisantes pour que la guerre fût insensée, de même que la résistance du pont, non exactement mesurable, est en tout cas suffisante pour soutenir le poids maximum qu'il aura quelque jour à porter.

Cette perfection de la paix de terreur n'est pas encore atteinte, même entre Etats-Unis et Union soviétique. Peut-être ne le sera-t-elle jamais[8]. Elle exige, en effet, la certitude absolue qu'aucun des belligérants ne puisse, en une attaque par surprise, éliminer les moyens de représailles de l'ennemi ou les réduire à tel point que la réplique éventuelle n'inflige plus à l'agresseur des pertes « inacceptables ». Il n'est pas démontré que tel soit actuellement le cas. Aujourd'hui ou demain un des camps peut avoir perfectionné ses moyens de défense passive (abris pour la population) et active (fusées contre avions de bombardements ou contre engins balistiques) ainsi que ses moyens d'agression (nombre et précision des engins balistiques) au point que les dirigeants soient tentés par l'aventure d'un Pearl Harbour à l'échelle thermonucléaire, autrement dit d'une attaque massive sur tous les moyens de représailles de l'ennemi et quelques-unes de ses villes : la victime de l'agression ne devrait-elle pas capituler puisqu'une réplique qui n'affaiblirait pas sensiblement l'agresseur, entraînerait pour elle-même une totale destruction ? Quel que soit le degré d'improbabilité de cette hypothèse, la paix de terreur ne serait parfaite que le jour où serait supprimé ou réduit au minimum l'avantage dont dispose aujourd'hui celui qui frappe le premier.

En dehors de la vulnérabilité des moyens de représailles, l'incertitude porte encore sur le « volume des destructions tolérables » ou sur le « seuil de saturation ». L'initiative de guerre serait absolument insensée si l'agresseur était assuré d'être lui aussi détruit totalement ou savait que le nombre des bombes thermonucléaires

nécessaires pour éliminer les moyens de représailles ennemis était tel que sa propre population ou l'humanité entière serait gravement atteinte par les retombées radio-actives. Quelles que soient les divergences entre experts, nous n'en sommes pas encore là. Dès lors, la question se pose : à partir de quel volume de destructions la guerre cesse-t-elle d'être un instrument justifiable de la politique ? Au terme de la Guerre de Trente Ans, la population allemande avait diminué de moitié. En 1941, les premières batailles ont coûté à l'Union soviétique plusieurs dizaines de millions de ses habitants et plus du tiers de son industrie, tombés sous la domination allemande. L'Union soviétique n'en a pas moins survécu et finalement triomphé.

Certes, perdre par occupation ou perdre par extermination, perdre en quelques minutes ou perdre en quelques années ne sont pas phénomènes équivalents. Contentons-nous, provisoirement, de constater le facteur original qu'introduisent dans les calculs les armes thermonucléaires : celles-ci rendent possibles des destructions telles que le coût du combat devrait raisonnablement sembler supérieur au bénéfice de la victoire. En ce sens, les armes de destruction massive pourraient avoir pour effet de mettre en question la formule de Clausewitz « la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens ».

Entre la *paix de puissance* et la *paix d'impuissance,* un troisième terme existe, au moins sur le plan conceptuel : la *paix de satisfaction.* Valéry a écrit quelque part qu'il n'y aurait de paix véritable que dans un monde où tous les Etats seraient satisfaits du statut établi. Mais celui-ci reflète toujours les relations qui existaient à la fin de la précédente épreuve de force. Le statut qui satisfait les uns suscite les revendications des autres et c'est pourquoi il n'y a que des trêves plus ou moins précaires[9].

Quelles sont les conditions, dans l'abstrait, d'une paix de satisfaction ? Peut-être la théorie des objectifs nous permet-elle de répondre à une telle question. Les unités politiques devraient d'abord n'ambitionner ni territoire extérieur à leur espace de souveraineté, ni populations étrangères. Cette première condition n'est ni absurde ni même irréalisable. Que l'on suppose les hommes conscients de leur nationalité, c'est-à-dire de la communauté politico-culturelle à laquelle ils veulent appartenir ; pourquoi les gouvernants voudraient-ils intégrer par la contrainte des groupes humains qui se sentent étrangers ou leur interdire de rejoindre la nationalité de leur choix ?

Supposons l'idée nationale universellement reconnue, honnêtement appliquée. Est-ce assez ? Certainement non : il faut que les unités politiques ne cherchent à s'étendre ni pour accroître leurs ressources, matérielles ou humaines, ni pour répandre leurs institutions, ni pour jouir de la plus vaine et de la plus enivrante des victoires, l'orgueil de régner. A la satisfaction, née du respect d'*un* principe de légitimité, doit se joindre la suspension de la rivalité pour la terre et les hommes, la force et l'idée, pour l'amour-propre enfin.

Aucune de ces hypothèses n'est contradictoire ni même, en tant que telle, irréalisable. Mais, prenons-y garde : rien ne sera fait tant qu'il restera quelque chose à faire. La satisfaction ne sera durable et assurée qu'à la condition d'être générale. Si l'un des acteurs nourrit des ambitions ou bien est soupçonné d'en nourrir, comment les autres pourraient-ils ne pas rentrer dans le cycle infernal de la compétition ? Si l'autre — le voisin, le méchant — complote notre mort, ne pas prendre de précautions serait déraisonnable et même coupable. Mais quelle précaution

remplacera la supériorité de la force, l'usage de cette supériorité pendant qu'il en est temps encore, l'accumulation des ressources pour garantir cette supériorité ?

En d'autres termes, une paix de satisfaction suppose que la confiance soit générale ; elle exige donc une révolution dans le train des relations internationales, révolution qui mettrait fin à l'ère du soupçon et ouvrirait celle de la sécurité. Mais cette révolution, à moins d'une conversion des âmes, doit affecter les institutions. En d'autres termes, la paix par satisfaction universelle et confiance mutuelle ne me paraît pas effectivement possible si les unités politiques ne trouvent pas un substitut à la sécurité par la force. Ce substitut, l'empire universel le fournirait puisqu'il supprimerait l'autonomie des centres de décisions. Le règne de la loi, au sens kantien, le fournirait aussi, dans la mesure où les Etats s'engageraient à obéir aux décisions d'un arbitre, d'un tribunal ou d'une Assemblée et ne douteraient pas que cet engagement ne fût honoré par tous. Mais comment ce doute serait-il dissipé si la communauté n'était pas en mesure de contraindre les criminels ?

L'Etat universel et le règne de la loi ne sont pas des concepts équivalents, l'un apparaît au terme de la politique de puissance, l'autre au terme de l'évolution du droit international. Mais l'un et l'autre impliquent finalement la suppression de ce qui a été l'essence de la politique internationale *: la rivalité d'Etats qui tiennent à honneur et à devoir de se faire justice eux-mêmes.*

Aussi bien n'y a-t-il jamais eu de système international couvrant l'ensemble de la planète. Les systèmes partiels n'ont guère connu que des paix de puissance. Si, en certaines zones, à certaines périodes, on devine les prémices d'une paix de satisfaction, les relations de puissance, sur une zone plus large, à un niveau supérieur, ne permettent pas d'affirmer que le *principe* de la paix ait été la satisfaction. Depuis 1945, on voit poindre, ici et là, paix de terreur (entre Union soviétique et Etats-Unis) et paix de satisfaction (en Europe occidentale). Mais le système international tend à devenir planétaire et, du même coup, les types traditionnels prennent des apparences nouvelles et se juxtaposent ou se combinent selon une loi de complexité singulière.

3. Paix belliqueuse.

La paix, dont nous avons distingué les types au cours des pages précédentes, était définie strictement par l'absence de guerre et non par une vertu positive (pour reprendre les expressions de Spinoza). Même la paix de satisfaction ne nous fait pas sortir du monde de l'égoïsme. La notion, courante à notre époque, de guerre froide remet-elle en cause la distinction entre paix et guerre ? Je ne le pense pas. On a dit qu'à la formule de Clausewitz, la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens, se substitue la formule inverse : la politique est la continuation de la guerre par d'autres moyens. Mais ces deux formules sont, formellement, équivalentes. Elles expriment toutes deux la continuité de la compétition et l'emploi de moyens, tour à tour violents et non violents en vue d'objectifs qui ne diffèrent pas en essence. Tout au plus ajoutera-t-on que la marge des moyens semi-violents, tenus pour légitimes en temps de paix, a tendance à s'élargir et que le précepte de Montesquieu, « les Etats doivent se faire en temps de paix le plus de bien, en temps de guerre le moins de mal possible », est plus éloigné de la pratique qu'il ne l'a jamais été. Mais probablement n'en a-t-il jamais été très proche.

La conjoncture dite de guerre froide n'en présente pas moins des traits originaux qui tiennent les uns à la *paix de terreur,* les autres à la double *hétérogénéité, historique* et *idéologique* d'un système étendu aux limites de la planète entière. Ces traits originaux me paraissent résumés par les trois mots de *dissuasion, persuasion, subversion* qui désignent les trois modalités de la stratégie diplomatico-militaire de la guerre froide.

La paix de terreur entraîne l'emploi d'une stratégie dite de dissuasion. Chacun des deux Grands, détenant des moyens plus ou moins équivalents de destruction, fait pièce à l'autre en le menaçant de recourir, en cas de besoin, à l'argument suprême des armes dites de destruction massive. La paix de terreur implique-t-elle la permanence, le caractère définitif de la guerre froide (à moins d'un désarmement général et contrôlé ?) Ce n'est pas certain. Mais la phase actuelle de paix de terreur a des caractéristiques particulières.

Tout d'abord, elle constitue la phase première de la paix de terreur. L'humanité ne s'est pas accoutumée encore à l'univers nouveau qu'elle explore à tâtons, incapable de se passer de la menace de guerre thermonucléaire, désireuse de ne pas mettre cette menace à exécution, incertaine de la compatibilité à long terme entre l'emploi stratégique de la menace et la non-mise à exécution.

Au temps où les Etats-Unis possédaient un monopole atomique, l'Union soviétique avait une supériorité irrésistible en armes classiques. L'inégalité des risques courus par les partenaires européens d'une part, américains de l'autre de l'alliance atlantique créait un climat de soupçons réciproques : la volonté de paix de l'Etat qui a le moins à perdre en cas de guerre, ne paraît jamais assez résolue aux alliés qui n'ont rien à espérer, en cas de conflit, même de la victoire. Ce ne fut pas la production par l'Union soviétique de bombes atomiques et thermonucléaires mais la mise au point de bombardiers stratégiques et surtout des engins balistiques qui mit fin à ces soupçons et donna à tous les Occidentaux la conviction qu'ils étaient embarqués sur le même bateau.

A ce moment surgit une autre cause d'appréhension : la paix de terreur est-elle acquise ? Jusqu'à quel point l'avance soit des Etats-Unis soit de l'Union soviétique dans la course aux armements, bombes et véhicules porteurs, défense passive des populations et défense active contre les véhicules porteurs, est-elle susceptible de compromettre la paix de terreur ? Ou encore, si l'on préfère une autre expression, probablement meilleure, dans quelle mesure l'équilibre de la terreur est-il ou non instable comme l'équilibre des forces ? Si l'équilibre de la terreur était *parfait*, au sens que nous donnions un peu plus haut à ce terme, la notion d'équilibre des forces aurait perdu toute signification. Mais théoriciens et hommes d'Etat ne sont pas d'accord sur ce point. La course aux inventions entretient, à tort ou à raison, la sourde inquiétude que l'équilibre de la terreur soit aussi précaire que l'ancien équilibre des forces.

En même temps, l'humanité s'interroge sur les perspectives : est-il souhaitable ou déplorable qu'augmente le nombre des membres du Club atomique ? Les arguments ne manquent pas en faveur de chacun des deux termes de l'alternative : les Etats non détenteurs des armes atomiques pourront-ils être demain protégés par un allié ? Les Etats-Unis assumeront-ils le risque démesuré de la destruction de leurs villes pour sauver Berlin-Ouest aujourd'hui et demain l'Europe de l'Ouest ? Ou plutôt les Russes croiront-ils que les Etats-Unis assumeront ce risque ? Mais, d'un autre côté,

n'est-il pas terrifiant d'imaginer que d'ici à dix ou quinze ans, des Etats comme l'Egypte ou la Chine posséderont des armes dont la puissance explosive se compte en milliers (20 000 pour la bombe d'Hiroshima) et en millions de tonnes de T.N.T. (pour la bombe thermonucléaire) [10] ? En bref, les hommes ont toujours livré les guerres qu'ils préparaient. Le conseil *Si vis pacem para bellum* justifiait les préparatifs, il n'a jamais, si fidèlement qu'il ait été suivi, prévenu la guerre. Peut-on user diplomatiquement de la menace d'une guerre que l'on veut éviter *presque* à tout prix ?

Avec la paix de terreur se combine la rivalité idéologique, caractéristique de tous les systèmes hétérogènes. Dans le système qui englobe Amérique du Nord, Europe et Asie septentrionale, les deux principaux acteurs ne sont en conflit ni pour le sol ni pour les hommes. Etats-Unis et Union soviétique occupent tous deux un espace sous-peuplé, ils ont des réserves de sol cultivable, ils n'ont pas à redouter la croissance de leur population. Or, en tout système bipolaire, les meneurs du jeu, incapables de régner ensemble, sont voués à la compétition, tout progrès de l'un apparaissant à l'autre comme un péril. Les Grands d'aujourd'hui, ne peuvent régner ensemble en raison de l'incompatibilité de leurs institutions et de leurs principes de légitimité[11]. Aussi ont-ils la planète entière pour théâtre et tous les pays et frontières contestés pour enjeu d'une querelle qu'ils ne veulent pas trancher par l'épée et qu'ils ne peuvent régler par la négociation.

Les systèmes hétérogènes n'ont pas tous suscité l'équivalent des modalités actuelles de la guerre froide. L'origine des nouveautés est également une combinaison d'industrie et de conscription, de technique et de démocratie. Au cours de la première guerre, les belligérants découvrirent que les civils « vêtus en soldats » n'acceptaient pas aussi aisément que les professionnels de mourir sans savoir pour qui ou pour quoi. La propagande, organisation de l'enthousiasme à l'arrière comme sur le front, comporta, par nécessité, un élément d'idéologie, une justification politique et morale de la cause à laquelle étaient sacrifiées tant de vies et tant de richesses. La logique de la justification recoupa les nécessités militaires. Si la cause des Alliés était juste, celle des empires centraux ne l'était pas. Si la conviction que la cause était juste soutenait le courage des combattants et constituait un élément de force, il était utile de répandre, de l'autre côté de la ligne de feu, des doutes sur la nature de la cause que soldats et civils défendaient ou croyaient défendre. Ainsi, inexorablement, chaque camp passait de l'organisation de l'enthousiasme chez lui à l'organisation du défaitisme chez l'ennemi.

Il suffit de quelques moyens techniques (radio, télévision) et de l'installation au pouvoir des partis révolutionnaires pour rendre permanente cette guerre des propagandes, des journaux, des tracts et des ondes. Les porte-parole des Alliés avaient voulu détacher le peuple allemand de son régime (et jusqu'à un certain point, ils y étaient parvenus) : « vous ne vous battez pas pour vous-mêmes », criaient-ils à tous les échos, « vous vous battez pour vos maîtres, les despotes qui vous ont trompés et vous conduisent aux abîmes, nous ne faisons pas la guerre au peuple allemand, mais au despotisme impérial. » Quel que soit le jugement que l'on porte sur le traité de Versailles, il devait apparaître, aux yeux des vaincus, comme une sinistre dérision des espoirs qu'avait éveillés la propagande des démocraties en guerre. Il n'en fut pas autrement de 1939 à 1945 : chaque parti s'efforçait de persuader les masses ennemies qu'elles se battaient à cause de et pour une minorité d'exploiteurs, de capitalistes, de ploutocrates, de nazis, de juifs ou de communistes,

non pour la patrie et pour un régime enfin juste. Ces propagandes, curieusement, finirent par se neutraliser l'une l'autre ou bien elles furent neutralisées par les fautes des hommes d'Etat ou des stratèges. Tous les peuples suivirent jusqu'au bout leurs chefs : les armées allemandes d'occupation ranimaient les patriotismes traditionnels, la brutalité des occupants, en Russie, forgeait l'unité du régime soviétique et des populations, l'exigence anglo-américaine de capitulation inconditionnelle enlevait aux adversaires du national-socialisme ce qui eût été leur meilleur argument, la chance d'échapper à la défaite absolue.

Avec l'Europe divisée en une zone soviétisée et une zone de démocratie pluraliste, avec l'habitude, héritée de la guerre, d'émissions en langue étrangère, l'organisation du défaitisme au-dehors, sinon de l'enthousiasme chez soi, est devenue un aspect, permanent et normal, du commerce entre nations. Les invectives contre les régimes étrangers n'atteignent pas à la même violence que pendant les hostilités. Les émissions occidentales à l'adresse des pays d'Europe orientale tendent à revêtir un caractère informatif plutôt qu'ouvertement combatif. Mais l'information est une arme, veut être une arme, dès lors qu'elle s'adresse aux gouvernés par-dessus la tête des gouvernants et qu'elle rompt le monopole que l'Etat prétend exercer. Le résultat minimum que l'arme psychologique vise en temps de guerre froide est d'interdire aux régimes totalitaires le tête à tête avec leur peuple : toujours le *troisième homme* — l'étranger, l'ennemi, les démocraties, l'opinion mondiale — est présent. Il ne supprime pas mais il limite la forme moderne du droit régalien, le droit au mensonge officiel, à l'exclusivité de la parole ou de l'interprétation.

Il est difficile de mesurer exactement l'efficacité de la stratégie de persuasion mais l'expérience suggère qu'elle n'ébranle ni les régimes soviétiques ni les régimes pluralistes ou, pour employer des concepts que je préfère, les régimes de partis monopolistiques et les régimes constitutionnels-pluralistes, à condition que les premiers se fondent sur un parti national, qui a authentiquement accompli la révolution, et que les seconds dégagent une volonté et donnent aux masses le sentiment qu'elles sont gouvernées. Ce n'est pas la stratégie occidentale de persuasion qui a provoqué les révoltes polonaise et hongroise de 1956, pas plus que la stratégie soviétique de persuasion n'est responsable de l'effondrement de la IVe République.

Il en va tout autrement le jour où la persuasion se transforme en subversion, autrement dit où l'action pour renverser un pouvoir établi et lui en substituer un autre s'ajoute à la parole définissant ce qui est exaltant et ce qui ne l'est pas (le régime de l'avenir ou le régime de l'autre). Nous parlons de *technique de la subversion* et non de *guerre subversive parce* que cette dernière notion me paraît équivoque. Elle tend à confondre une espèce, juridiquement définie, de conflit et un mode de combat. Il y a un lien évident entre les conflits dans lesquels, au point de départ, un seul des belligérants est reconnu internationalement et les procédés de la subversion : le parti révolutionnaire, qui n'a pas ou n'a que peu de troupes organisées, est contraint de recourir aux procédés de la subversion. Mais ces deux notions n'en sont pas moins conceptuellement séparables et parfois effectivement séparées.

Légalement, les guerres que les auteurs français ont pris l'habitude d'appeler *subversives* ou *révolutionnaires* appartiennent au genre de conflits que nous avons appelés infra-étatiques ou infra-impériaux. Elles peuvent être rangées parmi les

guerres civiles puisque, initialement, un seul des camps est reconnu par la communauté internationale. Mais les guerres civiles ne sont pas toutes subversives ; la Guerre de Sécession bien que juridiquement guerre civile, opposa deux pouvoirs dès l'origine organisés. Une entreprise contre un pouvoir établi, comme celle du général Franco, n'a pas toujours recours aux moyens, qui sont aux yeux des théoriciens français l'essence même de la guerre subversive, à savoir la conversion et l'encadrement des masses. La subversion est l'arme employée par un parti, national ou révolutionnaire, pour abattre le pouvoir en possession de l'appareil militaire et administratif.

Si les partis révolutionnaires appartiennent tous à une même catégorie juridique, s'ils recourent presque tous à l'arme de la subversion, il convient encore de distinguer plusieurs cas, selon les rapports entre le *pouvoir établi* et le *Parti révolutionnaire.* En Chine, l'enjeu était le régime d'un Etat existant, indiscuté. Tchang Kaï-chek et Mao Tsé-toung voulaient, l'un et l'autre, être le chef de la Chine éternelle. Quels hommes, au nom de quelles idées, prendraient en charge l'Empire du Milieu et l'adapteraient aux exigences de l'âge industriel, telles étaient les questions que la guerre civile devait trancher. En Indonésie, en Indochine, en Tunisie, au Maroc, en Algérie, l'enjeu était l'indépendance d'une population soumise à une domination étrangère ou d'un Etat qui avait aliéné sa souveraineté au profit d'un Etat protecteur. La guerre d'Algérie est née d'une révolte. Les nationalistes du F.L.N. sont des rebelles et le gouvernement français plaide qu'il s'agit d'une affaire intérieure. Mais historiquement, sociologiquement, depuis 1945, toutes les guerres appelées subversives par les auteurs français, de l'Indonésie et de l'Indochine jusqu'à l'Algérie, appartiennent à une catégorie qui n'est pas définie par le concept de guerres civiles : ces guerres de désagrégation impériale, qui se définissent comme subversives aux yeux des théoriciens de l'Etat ex-impérial, s'appellent guerres de libération selon le langage des nationalistes. On ne comprend rien à la nature de ces conflits si l'on s'attache à l'analyse de la seule technique de subversion et que l'on oublie les deux faits essentiels : la sympathie d'une grande partie de l'opinion neutre pour la cause anticolonialiste, la communauté de race, de langue, de religion entre les révolutionnaires et les masses, et non entre les masses et le pouvoir établi.

Abstraitement, *la subversion se donne pour but de soustraire une population à l'autorité, administrative et morale, d'un pouvoir établi et de l'intégrer à d'autres cadres, politiques ou militaires, parfois dans et par la lutte.* De toute évidence, le succès ou l'échec dépend avant tout des relations spontanées entre la minorité active qui mène le combat et la masse de la population.

Au regard de l'Occident, ce qui importe le plus, c'est la relation entre la minorité active et le communisme (parti local ou bloc soviétique). Quand cette minorité est composée de communistes ou dirigée par eux, ce qui fut le cas en Indochine, la libération nationale amène avec elle un régime qui adhère au camp soviétique. Quand la minorité comprend une fraction communiste, la stratégie occidentale hésite entre la crainte d'une avance communiste et le désir de favoriser la « libération nationale » (les nationalistes modérés résisteront aux communistes). Quand la minorité est anticommuniste, les stratèges occidentaux (sauf ceux qui appartiennent à la puissance ex-impériale) penchent vers la cause nationaliste, par sympathie idéologique ou par calcul. Encore les porte-parole de la puissance ex-impériale peuvent-ils plaider que la révolution nationale tournera au bénéfice des

communistes, en dépit des intentions ou convictions des nationalistes.

Quels que soient les mérites ou les démérites des deux stratégies occidentales possibles dans les territoires coloniaux, l'une qui cède, l'autre qui résiste aux revendications nationalistes, les événements, sur le terrain, sont commandés surtout par le rapport entre les révolutionnaires et les masses, non par le rapport entre les révolutionnaires et les blocs aux prises sur la scène mondiale. L'issue de ces guerres prend sa signification historique dans le cadre de la diplomatie planétaire ; les causes des victoires et des défaites sont surtout locales.

4. Dialectique de l'antagonisme.

Dissuasion, *persuasion,* subversion, ces trois concepts désignent des modes d'action, donc des conduites orientées à la conduite d'autres hommes, neutres ou objets. Les analyses de ces trois modes d'action, même au niveau le plus abstrait, sont incomplètes tant qu'elles négligent l'essence dialectique de la politique, la loi de l'antagonisme. Chacun de ces procédés est employé *au moins* par deux acteurs : c'est le dialogue des acteurs qui fixe le sens de l'action.

La stratégie de dissuasion semblait unilatérale tant que l'Union soviétique n'avait pas le moyen de rendre aux Etats-Unis les coups que ceux-ci auraient été capables de lui porter. Cette dissymétrie était plus apparente que réelle, aussi longtemps que l'Europe était sans défense. L'apparence même de dissymétrie a disparu et, du même coup, un doute a surgi sur la valeur de la dissuasion dès lors que celle-ci devient réciproque. Dans quelle mesure la menace de tuer est-elle plausible si la mort de l'autre sera suivie de notre propre mort ? La menace de suicide commun est-elle utilisable en diplomatie ?

Nous étudierons en détail, dans la troisième partie, les problèmes de la diplomatie de l'âge atomique. Bornons-nous, provisoirement, à énumérer les trois possibilités que comporte, dans l'abstrait, la capacité réciproque de destruction. Si la guerre signifiait le suicide commun, ou bien les Grands ne se battraient plus, ou bien ils se battraient sans recourir aux armes trop destructrices pour que l'emploi en fût rationnel, ou bien ils se battraient par satellites, alliés ou neutres interposés. Paix, guerre non atomique, avec ou sans participation de membres du Club atomique, telles sont les trois hypothèses. Une guerre limitée, non atomique entre les Grands du système jusqu'à présent ne s'est pas produite comme si les meneurs de jeu se méfiaient d'eux-mêmes, craignant qu'une fois de plus l'ivresse de la lutte et la volonté de victoire à tout prix n'étouffent la voix de la raison et le simple instinct de conservation.

La réciprocité de la dissuasion tend, me semble-t-il, à neutraliser une stratégie qui doit être unilatérale pour être pleinement convaincante. Plus la menace que l'on brandit est inhumaine, plus sont rares les circonstances où elle sera prise au sérieux. Unilatérale, la stratégie de dissuasion suspend sur l'autre un péril de mort. Bilatérale, elle suspend un péril presque semblable sur tous les acteurs. La réciprocité diminue la fréquence de l'emploi, elle accroît l'improbabilité de la mise à exécution de la menace thermonucléaire.

La dissymétrie, dans le cas de la persuasion, tient à la différence des régimes aux prises. Un régime constitutionnel-pluraliste tolère, en fait, l'existence de partis qui sont de cœur avec un autre pays et un autre régime. S'il a le droit, en fonction de ses

principes, de ne pas tolérer la conspiration, étape initiale de la rébellion, il parvient malaisément, en pratique, à distinguer entre persuasion et subversion, propagande et complot. Aussi les démocraties occidentales n'empêchent-elles pas les « nationalistes étrangers » de parler et de s'organiser alors que, dans les régimes auxquels ces derniers ont donné leur adhésion, nul n'a le droit de plaider la cause de l'Occident.

On aurait tort pourtant d'exagérer les conséquences de cette « inégalité de chances ». L'Occident est présent en Union soviétique, en dépit du « brouillage radiophonique ». Quand les dirigeants soviétiques répètent la formule que Staline lançait au seuil du premier plan quinquennal : rattraper et dépasser les Etats-Unis, ils reconnaissent du même coup l'avance américaine en fait de production, de productivité, de niveau de vie. Economistes, philosophes, propagandistes lisent les auteurs d'Occident et ne cessent de dialoguer avec eux. Parfois, les excès de la propagande officielle finissent par provoquer de curieux chocs en retour. Certains se font, de l'autre côté du rideau de fer, une idée excessive du niveau de vie des Occidentaux, à force de ne pas croire à la représentation caricaturale du capitalisme, répandue par les porte-parole officiels. Un régime qui se fonde sur le monopole étatique de l'interprétation politique est peut-être, à la longue, plus vulnérable qu'un régime (s'il fonctionne normalement) qui accepte le dialogue, intérieur et extérieur[12].

La réciprocité est plus importante encore dans le cas de la subversion parce que la réplique ressemble au défi, la répression à la subversion d'où résulte une frappante symétrie de l'action et de la réaction, des révolutionnaires et des conservateurs. Les premiers veulent dissoudre la communauté existante, déraciner les individus d'abord, les intégrer à une autre communauté ensuite. L'organisation clandestine est le noyau de cette communauté : quand elle est parvenue à prendre en charge administration et justice, la substitution de la communauté rebelle à la communauté ancienne est accomplie. Quel peut être l'objectif de la répression sinon de détruire l'organisation clandestine, noyau de la communauté future, et de ramener, matériellement et moralement, les populations à la communauté préexistante ? Cet objectif n'est pas inaccessible, affirment les théoriciens de la répression, quels que soient les sentiments des populations, puisque seule une minorité est capable de l'énergie, du courage, des sacrifices qu'exige l'action clandestine et que, sans le noyau dur des activistes, les masses inclinent à la passivité.

La stratégie de persuasion, c'est-à-dire l'ensemble des procédés visant à modifier ou consolider les sentiments, opinions ou convictions des hommes, est un élément de la stratégie de subversion et de répression. Le nationaliste du F.L.N. veut faire croire au musulman d'Algérie qu'il n'a jamais été, n'est pas et ne sera jamais français, donc qu'il ne peut avoir d'autre patrie que l'Algérie. Les officiers français de l'action psychologique veulent lui faire croire que, s'il n'a jamais été français à part entière, il le sera désormais, que la patrie algérienne, annoncée par le F.L.N., est une duperie et serait pour lui le malheur. Le dialogue, à l'adresse des musulmans, entre tenants de l'indépendance algérienne et tenants de l'Algérie française, se transforme en dialectique de la subversion et de la répression du jour où les révolutionnaires usent de la violence pour rompre la communauté existante et démontrer par le fait la scission entre Musulmans et Français. A ce moment, la terreur, élément décisif de la stratégie de dissuasion, devient une des armes

majeures de la subversion.

Le mot terreur a été employé, à notre époque, au moins dans quatre contextes : par les Allemands pour désigner les bombardements de villes, par les conservateurs d'un pouvoir établi, autorités allemandes d'occupation en France ou autorités françaises en Algérie, pour stigmatiser l'action des résistants ou des nationalistes, par tous les auteurs pour caractériser un des aspects des régimes totalitaires, enfin par l'usage pour désigner la relation de double impuissance entre les deux Grands armés de bombes thermonucléaires. Ces emplois différents du même mot révèlent certains traits profonds de notre époque et la parenté des trois stratégies d'aujourd'hui.

Les bombardements de villes, les « raids de terreur », comme disaient les communiqués allemands, avaient des objectifs matériels. Ils obli-geaient l'ennemi à consacrer des ressources importantes à la défense active ou passive, au déblaiement des ruines, au maintien des services publics. Directement et indirectement, ils réduisaient la production. Mais ils avaient aussi pour objectif le moral des populations. En les baptisant « raids de terreur », les autorités allemandes leur déniaient une fonction militaire, leur attribuaient pour seul objectif l'affaiblissement de la volonté collective de résistance. Vraie ou fausse, cette interprétation constituait une réplique à l'intention de la stratégie alliée. Celle-ci avait peut-être pour objectif majeur le moral de la population, mais elle ne l'avouait pas. En l'avouant, elle aurait réduit l'efficacité de la méthode : les Allemands devaient penser que la destruction des villes répondait à une nécessité de la guerre. Le gouvernement allemand, au contraire, avait tout intérêt à dénoncer les raids de terreur, à la fois pour que l'ennemi apparût odieux et pour que les civils, directement visés par les bombes, eussent la volonté et l'orgueil de tenir comme les soldats en lignes.

Est dite *terroriste* une action de violence dont les effets psychologiques sont hors de proportion avec les résultats purement physiques. En ce sens, les attentats dits indiscriminés des révolutionnaires sont terroristes, comme l'étaient les bombardements anglo-américains de zones. L'absence de discrimination contribue à répandre la peur puisque, personne n'étant visé, personne n'est à l'abri. En fait, les bombardements furent autrement efficaces quand ils eurent pour objet de détruire les voies de communication ou les usines de pétrole synthétique. Même sur le plan psychologique, la non-discrimination fut probablement une erreur. La destruction des usines aurait ébranlé la confiance des populations alors que les ruines accumulées, apparemment sans motif militaire, tendaient à exaspérer plutôt qu'à décourager. Peut-être le terrorisme urbain aurait-il le même effet contraire à l'attente des révolutionnaires, s'il s'exerçait au sein d'une population homogène. En une population mixte, comme celle d'Algérie, l'exaspération d'une des communautés provoque la scission que les rebelles appellent de leurs vœux et que les conservateurs veulent prévenir. Car la scission entre Français de souche et Musulmans d'Algérie confirme la thèse du F.L.N. et dément celle du pouvoir établi.

En cas de « terrorisme indiscriminé », la réaction des Français de souche est de regarder tous les musulmans comme suspects, sinon de se venger sur n'importe lesquels d'entre eux pris au hasard. Si le terrorisme ne choisit pas, la réplique répressive risque de ne pas choisir davantage. En tant que suspects, tous les Musulmans se sentent exclus de la communauté existante. Entre eux et les Français,

la confiance a disparu. Il n'y a pas de communauté sans confiance : si les hommes ne savent pas ce qu'ils peuvent attendre les uns des autres, ils ne vivent plus en société. Tous ont peur et chacun est seul.

Les erreurs inévitables de la répression aggravent cette désagrégation. Quand trop d'innocents sont punis, l'abstention cesse de paraître une protection. Les activistes n'ont plus de peine à recruter des combattants du jour où les risques de l'action, légalement coupable, ne semblent pas tellement différents des risques de la passivité, légalement innocente.

Du même coup, on comprend le passage de la terreur, créée par la dialectique de la subversion et de la répression, à la terreur érigée en système de gouvernement. Que l'on se rappelle le discours de M. Khrouchtchev et la description qu'il y fait de l'univers stalinien. Pourquoi aucun des membres du politburo n'a-t-il pu se dresser contre le despote et mettre un terme aux crimes commis « à la faveur du culte de la personnalité » ? M. Khrouchtchev donne pour raison essentielle que le peuple n'aurait pas compris, mais il laisse clairement apercevoir une autre raison : les plus hauts dignitaires de l'Etat n'osaient plus se confier les uns aux autres. Jamais la théorie de Montesquieu sur la peur, *principe* du despotisme, n'a reçu confirmation ou illustration plus éclatantes. Quand un seul commande, sans loi et sans règle, la peur rapproche tous les hommes en une commune impuissance.

L'actuel président du Conseil des ministres soviétiques a reproché aussi à Staline d'avoir refusé toute distinction entre les formes de culpabilité et d'avoir rétabli la pratique du châtiment collectif. Les opposants avaient tort, a dit M. Khrouchtchev, ils n'étaient pas tous pour autant des traîtres ou des agents de la Gestapo. A force de considérer n'importe quel déviationniste comme un ennemi, on a confondu des militants honnêtes avec des déviationnistes. Là encore, l'aboutissement fut le phénomène typique des périodes révolutionnaires, la généralisation du soupçon. Ce n'est pas un accident si le concept clé de toutes les phases de terreur est celui de *suspect.* Innombrables sont ceux, coupables ou innocents, qui sentent peser sur eux une menace diffuse. Comment n'y aurait-il pas des milliers ou des millions de suspects puisque le pouvoir établi est nouveau et qu'il se sait entouré d'ennemis ?

Parmi les suspects, des groupes se désignent d'eux-mêmes à l'attention des autorités. Ils justifient le soupçon par leur être même, en dehors de toute action. Les ci-devant étaient suspects aux yeux des Jacobins. Les allogènes étaient devenus suspects, au temps de la folie stalinienne, et M. Khrouchtchev a évoqué la déportation de populations entières, les Ukrainiens n'ayant échappé à un sort pareil qu'à cause de leur nombre. Il n'y a plus de degré dans le crime puisque le déviationniste ne diffère pas du traître, mais il subsiste des inégalités collectives, certains groupes étant plus suspects que d'autres.

A partir d'un certain point, subversion et répression risquent d'entrer l'une et l'autre dans le cycle infernal de la terreur proprement politique. En toute guerre, les défaitistes sont accusés de préparer la défaite qu'ils annoncent et parfois, en effet, ils y contribuent. Comment le pouvoir établi ne serait-il pas affaibli par ceux des citoyens qui mettent en cause son action ou sa légitimité ? Le Français qui met en doute l' « Algérie française » apporte *objectivement* son concours aux nationalistes algériens. Si l'on ne tient pas compte des intentions, on l'assimilera à un traître puisqu'il aide en fait l'ennemi. De même, le musulman qui se refuse à obéir au F.L.N. confirme le plaidoyer des Français. Il est traître à sa patrie algérienne comme

le Français libéral, aux yeux des ultras, est traître à la France.

Des conservateurs et des révolutionnaires, ce sont ces derniers qui, souvent, poussent le plus loin la terreur politique au temps même de la guerre dite subversive. Qu'il s'agisse de maintenir le noyau clandestin ou de gagner les tièdes, la persuasion ne suffit pas. Il faut que le découragement soit puni de mort, car le découragement guette les combattants qui n'ont que des fusils à opposer aux avions et aux chars d'assaut ; il faut que les velléités de négociations, les refus d'obéissance soient impitoyablement punis, car la légitimité de l'organisation politique, en exil ou dans la clandestinité, n'a que des fondements incertains. Il faut que les « collaborateurs » soient éliminés, puisqu'ils tendent à réfuter, par leur exemple, les revendications pour lesquelles tant d'hommes luttent et meurent. Lorsque la dialectique de la subersion et de la répression se prolonge, l'Etat conservateur restreint peu à peu les libertés et les révolutionnaires multiplient les actes de violence afin de forger leur propre communauté autant que pour dissoudre la communauté mixte à laquelle ils ont déclaré la guerre.

La technique dite de rééducation ou de lavage des cerveaux se développe à partir de la stratégie jointe de persuasion et de subversion. L'effort, caractéristique de la subversion, pour rompre une communauté existante et intégrer les individus déracinés à une autre communauté, s'exerce non plus clandestinement mais au grand jour, dans les camps où sont rassemblés les soldats capturés. Là, encore, les résultats furent asymétriques : quelques soldats américains furent convertis, des milliers de soldats chinois (mais qui avaient servi auparavant dans les armées nationalistes) refusèrent le rapatriement. La *technique n'est pas toute puissante.* En Indochine, les soldats et officiers français prisonniers connurent, eux aussi, l'épreuve de la rééducation : le but était de les amener non à devenir membres de la communauté vietnamienne mais à interpréter leur combat et l'univers tout entier selon l'idéologie de leurs ennemis. En imputant à la France le péché d'impérialisme et en reconnaissant au Viet-minh la gloire de la lutte pour la liberté, ces Français auraient désavoué leur patrie et donné raison à leurs geôliers. Les effets de cette rééducation ont rarement résisté plus de quelques semaines, après la libération, à l'influence du milieu national.

L'inspiration de ces pratiques est aussi vieille que les tentatives de conversion, soit que les inquisiteurs veuillent sauver les âmes, soit que les conquérants ou révolutionnaires veuillent obtenir, des vaincus ou des ci-devant, l'hommage d'un prétendu reniement. Les aveux des procès de Moscou n'étaient plus que le simulacre, grotesque et monstrueux, de la conversion. Probablement la plupart des intellectuels chinois ci-devant ne croient-ils guère à la version de leur propre passé qu'ils finissent par rédiger eux-mêmes en usant des concepts du parti triomphant. Mais croyance et septicisme ne se distinguent pas toujours dans l'âme des militants ou des prisonniers, des rééducateurs ou des convertis. D'une certaine façon, les compagnons de Lénine, au seuil de la mort, continuaient de croire que « le parti était le prolétariat » et que Staline, qui en était le chef, ne se séparait pas de la cause prolétarienne. La pensée idéologique procède par identifications en chaîne, elle est raisonneuse bien que souvent déraisonnable. Rien n'est plus facile que de souscrire à des raisonnements, en eux-mêmes vraisemblables bien qu'absurdes par référence à la réalité.

Subversion et répression aboutissent toutes deux à la technique de rééducation, puisque l'une et l'autre tendent à dissoudre une communauté et à en forger une autre. Les communautés, à détruire ou à bâtir, dans le cas d'une guerre civile, sont idéologiques et, dans le cas d'une guerre de libération, nationales. Aussi les chances de l'une et de l'autre rééducation sont-elles déterminées à l'avance non par la qualité des moyens mais par la nature des hommes. Un Marocain nationaliste n'aurait jamais pu, quelle que fût la durée du séjour dans un camp et la subtilité des psychotechniciens, être gagné à la cause de la grandeur française. Les Algériens, authentiquement acquis à la cause nationaliste, ne sont pas non plus récupérables. Les idées sont plus malléables que les âmes : la nationalité est inscrite dans les âmes, non dans les idées.

***

La guerre froide se situe au point de convergence de deux séries historiques, l'une qui mène à la mise au point des bombes thermonucléaires et des engins balistiques, au renouvellement incessant d'armes toujours plus destructrices et de véhicules porteurs toujours plus rapides, l'autre qui accentue l'élément psychologique des conflits aux dépens de la violence physique. La rencontre de ces deux séries est elle-même intelligible : plus les instruments de la force dépassent l'échelle humaine, moins ils sont utilisables. La démesure de la technique ramène la guerre à son essence d'épreuve de volontés, soit que la menace se substitue à l'action, soit que l'impuissance réciproque des Grands interdise les conflits directs, et, du même coup, élargisse les espaces où sévit, sans trop de risques pour l'humanité, la violence clandestine ou dispersée.

Si la paix de terreur, triomphe du génie inventif appliqué à la science de la destruction, coïncide avec l'âge de la subversion, des rencontres historiques en sont, pour une part, la cause. La Deuxième Guerre mondiale a précipité le déclin de l'Europe en minant le prestige et la force de ceux qui, au début du siècle, se croyaient les maîtres de l'univers. Ce sont les Occidentaux eux-mêmes qui sont revenus aux pratiques que l'instauration des armées régulières et le droit de la guerre avaient eu pour objet de supprimer ou de limiter : la mobilisation de ceux que l'on a appelés les soldats sans uniforme. De 1914 à 1918, le service militaire obligatoire avait universalisé le devoir de porter les armes, sauf pour ceux dont le travail était considéré comme plus utile à la collectivité que le sacrifice. De 1939 à 1945, l'universalité de la participation prit une autre forme, passive sous les bombardements, active avec la résistance. Les civils se mobilisèrent eux-mêmes pour lutter contre les occupants. Efficace ou non sur le plan militaire, la résistance des civils témoignait de l'enjeu de la guerre : pour paraphraser le mot de Valéry que nous citions plus haut[13], l'homme sans être vêtu en soldat défendait son âme. La victoire de chaque camp signifiait ou semblait signifier une conversion forcée des âmes.

La paix de terreur suspend sur les masses humaines une menace, globale et monstrueuse. La subversion impose à chaque individu l'obligation de choisir son sort, son parti, sa nation. La menace thermonucléaire réduit les hommes à une sorte de passivité collective. L'arme psychologique, maniée par les révolutionnaires ou les conservateurs, vise tous les hommes parce qu'elle vise chacun d'eux.

1. On en trouvera une au chapitre XII, dans la deuxième partie.

2. C'est-à-dire le sentiment ou, comme nous dirions aujourd'hui, la pulsion ou l'émotion nécessaire au maintien d'un type de gouvernement, vertu, honneur, crainte.

3. Le mot pris au sens des « cultures » de Spengler ou des « sociétés » de Toynbee.

4. Ce mot, je le rappelle, est pris ici dans le sens que lui donne Montesquieu.

5. Il va de soi que principe est pris ici dans son sens ordinaire et non dans le sens de Montesquieu.

6. Cf. ci-dessous, chapitre VIII.

7. Les deux expressions sont empruntées à Paul Valéry dans son discours de réception à l'Académie.

8. Cf. ci-dessous une analyse détaillée, au chapitre XIV.

9. Paul VALÉRY : *Regards sur le monde actuel.*

10. Une seule bombe thermonucléaire a une puissance explosive supérieure à celle de toutes les bombes déversées sur l'Allemagne de 1939 à 1945.

11. La question souvent posée : les États-Unis et l'Union soviétique visent-ils finalement la sécurité (ou la puissance) ou au contraire la diffusion de leurs idées ? est dénuée de sens. Que les hommes d'État croient viser l'un ou l'autre, ils ne peuvent pas ne pas viser l'un *et* l'autre puisque l'un entraîne l'autre.

12. Cf. ci-dessous, chap. XVII, section 3.

13. Cf. ci-dessus, p. 164.

DEUXIÈME PARTIE

Sociologie DÉTERMINANTS ET RÉGULARITÉS

LA distinction entre *théorie* et sociologie est, dans les disciplines sociales, aussi facile à faire abstraitement que difficile à respecter en pratique. Même dans la science économique, dont la théorie a été rigoureusement et systématiquement construite, les frontières sont souvent flottantes. Quelles données, quelles causes ressortissent à la théorie pure ? Quelles données, quelles causes doivent être tenues pour extérieures au système économique en tant que tel (exogènes) ? Selon les époques, à une même époque selon les économistes, la réponse à ces interrogations varie. Il faut, en tout cas, que la théorie soit élaborée en ses concepts et sa logique propres pour que se dégagent les problèmes de la sociologie.

La première partie de ce livre nous a permis de dégager les concepts à l'aide desquels nous pouvons interpréter la logique des conduites de politique étrangère. Dans les trois premiers chapitres, nous avons analysé tour à tour la solidarité de la diplomatie et de la stratégie, les facteurs dont dépend la puissance des unités politiques, enfin les objectifs que les hommes d'Etat se proposent d'atteindre. Dans les trois derniers chapitres, nous avons analysé non pas les conduites de politique étrangère prises isolément, avec leurs moyens et leurs fins, mais les systèmes internationaux. L'analyse des systèmes a comporté deux étapes, d'abord la détermination des caractères propres à n'importe quel système (homogène ou hétérogène, relation des forces et réglementation juridique), ensuite la description de deux types idéaux de systèmes (multipolaire et bipolaire). L'analyse des systèmes aboutit à la dialectique de la paix et de la guerre, c'est-à-dire à l'énumération des types de paix et des types de guerre, y compris des formes intermédiaires, couramment baptisées guerre froide ou paix belliqueuse ou guerre révolutionnaire.

La théorie, ainsi conçue, rend à l'étude des relations internationales, telles qu'elles se déroulent concrètement, trois sortes de service : 1° Elle indique, au sociologue et à l'historien, les éléments principaux que doit comporter une description de la conjoncture (limites et nature du système diplomatique, objectifs et moyens des acteurs, etc.) ; 2° Si le sociologue ou l'historien, au-delà de la description, veut comprendre la conduite de politique étrangère d'une unité politique ou de l'homme d'Etat qui assume la direction de cette dernière, il peut utiliser la théorie comme critère de rationalité, confronter la conduite qui, d'après la théorie, aurait été logique avec celle qui est intervenue en fait ; 3° Le sociologue ou l'historien peut et doit s'interroger sur les causes, internes ou externes aux relations diplomatiques, qui déterminent la formation, la transformation ou la disparition des systèmes internationaux (de même que le sociologue de l'économie cherche les causes, économiques ou extra-économiques, qui déterminent la naissance ou la mort d'un régime : féodal, capitaliste ou socialiste).

Nous avons intentionnellement, dans le paragraphe précédent, mis ensemble le sociologue et l'historien. Or la tâche du premier s'interpose, me semble-t-il, entre celle du théoricien et celle de l'historien. Celui-ci interprète, raconte les événements de politique étrangère, il suit le devenir d'une unité politique, d'un système diplomatique, d'une civilisation considérée comme un ensemble singulier, unique. Le sociologue est en quête de propositions d'une certaine généralité, relatives *soit à l'action qu'exerce une certaine cause* sur la puissance ou les objectifs des unités politiques, sur la nature des systèmes, sur les types de paix et de guerre, *soit à des successions régulières ou à des schèmes de devenir* qui seraient inscrits dans la réalité sans que les acteurs en aient nécessairement pris conscience.

Ainsi donc la théorie nous suggère d'elle-même l'énumération des phénomènes-effets, des déterminés, dont le sociologue est invité à rechercher les phénomènes-causes, les déterminants. Ces déterminés sont, en suivant l'ordre des chapitres de la partie précédente : 1° les facteurs de la *puissance* (ou encore, quel est le poids propre, à chaque époque, des facteurs de la puissance ? Comment se combinent-ils ?) ; 2° le choix, *par tel Etat ou à telle époque, de certains objectifs plutôt que de certains autres ;* 3° les *circonstances nécessaires ou favorables à la constitution d'un système* (homogène ou hétérogène, pluripolaire ou bipolaire) *plutôt* que *d'un* autre ; 4° le *caractère propre des paix et des guerres ;* 5° la *fréquence des guerres ;* 6° l'*ordre, s'il y en a un, selon lequel se succèdent* guerres et *paix ;* le *schème, s'il y en a un, selon lequel fluctue la fortune, pacifique ou belliqueuse, des unités souveraines, des civilisations, de l'humanité.* Ces déterminés appartiennent, on le voit, à deux espèces : ou bien ils sont les données à partir desquelles on comprend la logique des conduites de politique étrangère, ou bien ils sont des devenirs globaux créés par les hommes et perceptibles au seul regard du spectateur situé à distance de l'événement.

Pour une part, l'étude, même causale, des déterminés de la première catégorie ressortit à l'historien. Lui seul mène l'analyse jusqu'au cas singulier, compris et expliqué en tous ses détails. Mais le sociologue est en mesure d'atteindre des faits ou des relations de quelque généralité s'il parvient à diviser la matière en fonction des déterminants et non pas des phénomènes-effets. L'énumération de ces déterminants doit être systématique si cet essai sociologique doit avoir quelque utilité.

Les unités politiques dont nous analysons les relations pacifiques-belliqueuses sont des collectivités humaines, organisées sur une base territoriale. Des hommes, vivant en société sur un espace délimité, telles sont les unités politiques, dont la souveraineté se confond avec la propriété collective sur un fragment de la planète. Une première distinction entre deux genres de causes nous est suggérée par cette définition : les causes matérielles ou physiques d'un côté, les causes morales ou sociales de l'autre, pour reprendre le vocabulaire de Montesquieu.

Les causes de la première catégorie, que nous venons d'appeler physiques ou matérielles, se subdivisent en trois, que les trois questions suivantes suffisent à indiquer : quel espace occupent ces hommes ? Combien d'hommes occupent cet espace ? Quelles ressources y trouvent-ils ? *Espace, population, ressources* ou, si l'on préfère, les noms des disciplines qui traitent de ces déterminants, *géographie, démographie, économie,* tels seraient les titres des trois premiers chapitres.

Il est possible sans artifice de subdiviser aussi en trois chapitres l'étude des déterminants sociaux. Non que ceux-ci appartiennent à trois espèces aussi distinctes que les trois espèces de déterminants physiques. Mais, dans le cas des causes sociales, nous sommes en quête de relations régulières et surtout de successions typiques (s'il en existe). Nous sommes donc en droit de découper notre enquête en fonction des ensembles historiques dont le devenir apparaîtrait, après coup, comme soumis à une loi globale. Or, de tels ensembles historiques, j'en vois trois principaux (pour les six mille années d'histoire) : la *nation,* la *civilisation, l'humanité.*

Dans le premier de ces trois chapitres, nous étudions l'influence que le régime propre à chacune des unités politiques exerce sur la conduite de la diplomatie ou de la stratégie en même temps que nous nous demandons si la nation, soit par sa constance, soit par son évolution nécessaire, est un déterminant majeur. Dans le deuxième, nous cherchons si l'histoire de chaque civilisation offre une suite, régulière et prévisible, de phases typiques, chacune caractérisée par un mode de conduite de la politique étrangère, par une fréquence déterminée ou par un style des guerres. Enfin, dans le troisième, nous posons la même question à propos de l'humanité entière. Les nations, les civilisations, l'humanité ont-elles eu jusqu'à ce jour, auront-elles demain un destin inexorable de paix ou de guerre ?

La même distinction peut encore être présentée de la manière suivante. Nous partons de la politique extérieure d'une unité particulière. Ayant en vue de dégager les causes, d'ordre social, qui la déterminent, nous rencontrons d'abord la collectivité organisée selon un mode particulier et nous devons donner leur poids respectif à la nation et au régime. Mais nation et régime se situent dans un milieu social plus vaste que nous baptisons civilisation : l'Allemagne du IIIe Reich était partie intégrante de l'Europe du XXe siècle, elle-même période temporaire de la civilisation occidentale. Mais cette civilisation à son tour était en relations avec d'autres civilisations. Dans quelle mesure ces autres civilisations diffèrent-elles de l'Occident au regard de la pratique de la paix et de la guerre ? Quelle part faut-il faire à la nature de la société et à la nature de l'homme ? Ainsi se succèdent logiquement les interrogations formulées en tête des trois derniers chapitres.

Il ne me semble pas qu'aucun des problèmes que le sociologue doit se poser échappe à ce plan. Les trois premiers chapitres appartiennent à une considération spatiale, les trois derniers à une considération temporelle. L'espace, le nombre, les ressources définissent les causes ou les moyens matériels d'une politique. Les nations, avec leurs régimes, les civilisations, la nature humaine et sociale en constituent les déterminants plus ou moins durables. Dans les trois premiers chapitres, la méthode est analytique, elle vise à isoler l'action de trois causes dans lesquelles des écoles sociologiques ont cherché l'explication ultime. Dans les trois derniers, la méthode est plus souvent synthétique puisqu'elle vise à dégager des ensembles accomplis avec la complicité mais sans la connaissance claire des acteurs.

Qu'il s'agisse des causes matérielles ou des causes sociales, de la considération spatiale ou de la considération temporelle, notre enquête est orientée vers le présent. C'est pour mettre en lumière les traits originaux de notre époque que, dans chaque chapitre, nous interrogeons le passé.

CHAPITRE VII

DE L'ESPACE

TOUT ordre international, jusqu'à nos jours, a été essentiellement territorial. Il consacre un accord entre des souverainetés, le compartimentage de l'espace. Aussi le droit international implique-t-il un paradoxe permanent qui apparaît, en certaines circonstances, scandaleux : il reconnaît les unités politiques comme sujets de droit, et seuls (ou presque) sujets de droit, et, du même coup, il doit ignorer les individus[1].

Le paradoxe qui suscitait l'ironie de Pascal est, au fond, le moindre : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà. » Le droit international, dans la mesure où il se veut au service de la stabilité, *enjoint* aux cispyrénéens de tenir pour vérité ce que les transpyrénéens ont pour devoir de rejeter comme erreur. La logique de ces obligations contradictoires est symbolisée par le règlement qui mit fin aux conflits des catholiques et des protestants en Allemagne : *cujus regio, hujus religio.* Chacun doit adhérer à la religion de son prince. Les Etats se reconnaissent réciproquement leurs droits en niant ceux des personnes.

Aujourd'hui encore, les Nations unies ignorent pratiquement les protestations des individus contre l'oppression des pouvoirs nationaux. Si improvisés soient-ils, les Etats, du jour où leur indépendance est proclamée, agissent en maîtres à l'intérieur de leurs frontières[2]. Ils possèdent un fragment de la croûte terrestre, avec les hommes et les choses. La mer n'a pas été partagée et demeure propriété de tous ou de personne, mais l'air, à son tour, a été soumis, jusqu'à une hauteur encore non précisée, à l'autorité des Etats.

Le franchissement de la ligne qui sépare les territoires des unités politiques est, par excellence, casus belli, preuve d'agression. En temps de guerre, l'espace est ouvert aux migrations des soldats. La stratégie est mouvement, elle subit l'influence des moyens de transport ou de communication. L'utilisation du terrain est essentielle à la tactique ; l'occupation du sol a été, à travers les siècles, l'objectif des armées aux prises. L'annexion de terres, proches ou lointaines, a passé, traditionnellement, pour l'ambition légitime des princes et la consécration de la victoire.

Ainsi les deux moments typiques des relations internationales, la paix et la guerre, semblent appeler, l'un et l'autre, un mode géographique de considération, l'analyse, par référence à l'espace, des traités qui mettent fin aux conflits et des combats qui ont précipité l'effondrement de l'ordre précédemment établi. L'étude géographique de la politique étrangère est partie intégrante de ce que l'on nomme d'ordinaire géographie humaine ou géographie politique : l'étude des relations entre le milieu et les collectivités humaines, l'adaptation des collectivités au milieu, la transformation de celui-ci par la main, les outils et le cerveau de l'homme. Mais, pour des raisons que nous allons indiquer, l'étude géographique des relations internationales a pris un développement propre et s'est constituée en discipline semi-autonome.

Notre intention n'est pas, dans le présent chapitre, de passer en revue les faits accumulés par les géopoliticiens ou les théories qu'ils ont proposées ou établies,

mais de préciser, par une réflexion critique ou épistémologique, la nature et les limites de la géopolitique.

1. Du milieu géographique.

L'espace peut être considéré tour à tour comme *milieu, théâtre* et enjeu de la politique étrangère.

Le dernier de ces trois concepts est immédiatement intelligible. Puisqu'un Etat est considéré pour ainsi dire comme propriétaire d'un espace, chaque fragment de celui-ci peut être enjeu de conflits entre individus ou groupes. Un Etat islamique qui a reconquis l'indépendance, la Tunisie ou le Maroc, ne laisse pas volontiers aux Français, venus à la faveur du protectorat, la propriété des terres qu'ils exploitent. Les musulmans ont fui la Palestine (dans l'espoir d'y revenir) au début de la guerre que les Israéliens appellent de libération. Une population a pris la place d'une autre en une surface donnée. L'événement illustre, s'il en était besoin, le fait que la terre n'a pas cessé, au XXe siècle, d'être un enjeu des querelles entre collectivités.

En revanche, la distinction, qui n'est pas courante dans la littérature, entre milieu et théâtre exige quelques explications. La géographie humaine décrit les sociétés sur un sol, sous un climat donné, elle s'efforce de comprendre et d'expliquer l'action qu'ont exercée sur la manière de vivre et l'organisation sociale les caractères du milieu en même temps que les modifications apportées à celui-ci par les sociétés qui s'y sont établies. Le milieu qu'étudie et définit la géographie est à la fois naturel et historique, il est concrètement défini, il comporte tous les traits que les spécialistes de la faune, de la flore, des terrains, des climats sont en mesure de discerner et que le savant juge instructifs.

Considéré comme théâtre, l'espace n'est plus concret mais pour ainsi dire abstrait, il est simplifié, stylisé, schématisé par le regard de l'observateur. Le champ de bataille que le stratège doit embrasser d'un seul coup d'œil n'est plus le milieu, climatique ou géologique, dont le géographe n'a jamais épuisé les singularités, mais le cadre d'une activité spécifique. Le terrain sur lequel se livre une partie de football peut et doit être caractérisé exclusivement par les qualités (dimensions, dureté, sécheresse, humidité, etc.) qui influent sur la conduite des joueurs. De même, la planète, théâtre des relations internationales, est définie par les seules qualités dont les acteurs de la politique internationale doivent tenir compte. C'est dans la mesure où l'espace planétaire peut être conçu comme le cadre schématique de la politique internationale que la géopolitique offre une perspective, originale et fascinante, sur l'histoire diplomatique. Parce que le cadre ne détermine jamais entièrement le déroulement du jeu, la perspective géopolitique, toujours partielle, se dégrade aisément en idéologie justificatrice.

Considérons d'abord l'espace comme milieu concret. Quelle est la nature des enseignements que l'étude géographique nous apporte sur les manières d'être des collectivités humaines en général, sur les relations internationales en particulier ? Une proposition, au reste banale, se présente d'elle-même à l'esprit. La vertu de l'étude géographique est, d'abord et avant tout, de dissiper les illusions ou les légendes d'un *déterminisme* du climat ou du relief. Plus l'étude est précise et approfondie, moins elle découvre de relations régulières de causalité.

Que l'on se souvienne de la hardiesse des formules de Montesquieu :

« Ces pays fertiles sont des plaines où l'on ne peut rien disputer au plus fort : on se soumet donc à lui ; et, quand on lui est soumis, l'esprit de liberté n'y saurait revenir ; les biens de la campagne sont un gage de la fidélité. Mais, dans les pays de montagnes, on peut conserver ce que l'on a, et l'on a peu à conserver. La liberté, c'est-à-dire le gouvernement dont on jouit, est le seul bien qui mérite qu'on le défende. Elle règne donc plus dans les pays montagneux et difficiles que dans ceux que la nature semblait avoir plus favorisés[3]. »

« Nous avons déjà dit que la grande chaleur énervait la force et le courage des hommes, et qu'il y avait dans les climats froids une certaine force de corps et d'esprit qui rendait les hommes capables des actions longues, pénibles, grandes et hardies... Il ne faut donc pas être étonné que la lâcheté des peuples des climats chauds les ait presque toujours rendus esclaves, et que le courage des peuples des climats froids les ait maintenus libres. C'est un effet qui dérive de la cause naturelle[4]. »

« La stérilité du terrain de l'Attique y établit le gouvernement populaire ; et la fertilité de celui de Lacédémone, le gouvernement aristocratique[5]. »

Nul ne pense aujourd'hui que le courage ou la lâcheté des peuples soit fonction du climat, que le destin politique de Sparte et d'Athènes ait été inscrit à l'avance sur le sol occupé par chacune des deux cités, que les notions de bonne ou de mauvaise terre, de fécondité ou de stérilité suffisent à définir un terrain, que toutes les montagnes appartiennent à une seule et même catégorie et de même toutes les plaines. Au risque d'être accusé d'un inutile pédantisme, précisons les motifs, de fond et de méthode, qui nous rendent inacceptables les propositions de Montesquieu.

Les relations suggérées entre climat et manière d'être des hommes supposent implicitement une hérédité des caractères acquis. A cette hérédité, les biologistes nous interdisent aujourd'hui de croire. Que le climat soit favorable ou défavorable à l'activité en général ou à telle activité, il ne nous est pas impossible de l'admettre. Mais l'influence qu'exerce le climat sur le mode d'expression de dispositions héréditaires n'est jamais d'un ordre tel que des groupes entiers, peuples ou races, soient à jamais marqués de vertus ou de vices, glorieux ou détestables. Le climat ne fait pas les hommes lâches ou courageux.

Le terme retenu par Montesquieu comme cause n'est jamais défini avec une rigueur suffisante pour qu'on puisse lui attribuer un effet constant. Plus nos connaissances progressent, plus se décomposent les notions grossières. Il y a trop d'espèces différentes de chaleur ou de froid, de sécheresse ou d'humidité, de plaines ou de montagnes pour qu'un type unique d'organisation sociale (ou même un type unique d'habitation) accompagne nécessairement un type général de climat ou de relief.

Même si l'on évite la faute d'une définition trop vague du terme cause, on ne parvient pas à dégager un déterminisme géographique. Que l'on prenne une situation naturelle aussi précisément définie que l'on voudra, on n'en pourra pas conclure qu'elle ne permettait pas aux hommes de vivre autrement qu'ils y vivent. Si la situation est singulière, unique, comment démontrera-t-on que la réaction des hommes n'y aurait pas pu être autre qu'elle n'a été ? La régularité constitue la seule

preuve de la nécessité de la concomitance. De plus, l'impossibilité de la preuve rejoint et confirme la constatation directe de la marge d'initiative que la nature laisse à l'homme. Même quand la contrainte de la nature est la plus pesante, par exemple dans le cas des Esquimaux, nous sommes enclins à admirer l'intelligence avec laquelle ces sociétés archaïques se sont adaptées à des circonstances ingrates, c'est-à-dire ont survécu, nous n'en concluons pas que ce mode d'adaptation était le seul possible.

La non détermination par le milieu naturel n'a rien de commun, au reste, avec *l'indéterminisme.* Un déterminisme géographique (ou toute autre théorie qui affirme la détermination des sociétés humaines, ou de tel aspect des sociétés humaines, par une cause d'une espèce donnée) suppose une philosophie de l'objet, non le principe général du déterminisme. Ce dernier principe n'implique nullement que, sous un climat ou sur un terrain donnés, les sociétés présentent toutes certaines caractéristiques : il suffit que la manière de vivre et les modes d'organisation soient fonction de l'histoire en même temps que de la géographie, qu'elles soient affectées par des causes multiples et non pas seulement par l'action du milieu naturel pour que la géographie elle-même contribue à la réfutation de ce que l'on appelait jadis déterminisme géographique.

Dans la ligne de ces remarques, on aboutirait à la formule suivante : il est toujours possible de *comprendre* la relation d'un homme ou d'une collectivité au milieu géographique, il est rarement (ou il n'est jamais) possible de *l'expliquer* si l'explication exige que la relation établie soit nécessaire. La compréhension est pour ainsi dire garantie a *priori :* que la réaction au milieu ait été plus ou moins intelligente, elle est intelligible puisqu'elle n'a pas entraîné la mort du groupe. Aurait-elle entraîné la mort du groupe qu'elle demeurerait intelligible : l'interprète chercherait à retrouver les croyances, obligations ou interdits qui ont empêché les humains de prendre les mesures indispensables à leur salut.

Est-ce à dire que le milieu géographique, qu'il soit physique ou historique, n'est jamais cause de phénomènes sociaux ? Cette déduction serait fausse. Les phénomènes naturels ont été, durant la phase préhistorique, cause et parfois cause presque directe de faits humains. Les migrations de nos ancêtres ont été influencées sinon déterminées par les modifications du climat. Peut-être, comme le croit A. Toynbee [6] citant les descriptions de G. Childe, la géographie a-t-elle lancé le premier défi que les hommes ont relevé en créant une civilisation :

« Tandis que le Nord européen était couvert par les glaces jusqu'au Harz, que les Alpes et les Pyrénées étaient coiffées de glaciers, la haute pression de l'Arctique détourna vers le sud les tempêtes de pluie de l'Atlantique. Les cyclones qui traversent de nos jours l'Europe centrale, passaient alors sur le Bassin méditerranéen et le nord du Sahara et continuaient, drainés par le Liban à travers la Mésopotamie et l'Arabie, jusqu'à la Perse et l'Inde. Le Sahara, brûlé aujourd'hui, jouissait en ce temps de chutes de pluie régulières et plus à l'est les ondées n'étaient pas seulement plus généreuses que de nos jours, mais réparties sur toute l'année. Il existait donc dans le Nord africain, dans l'Arabie, la Perse et la vallée de l'Indus des terres paradisiaques, aussi florissantes que le sont aujourd'hui les côtes nord de la Méditerranée. Tandis que le mammouth, le rhinocéros couvert de laine et le renne

broutaient en France et au sud de l'Angleterre, l'Afrique du Nord entretenait la faune que l'on trouve actuellement sur les bords du Zambèze en Rhodésie.

« Ses agréables prairies et celles de l'Asie méridionale possédaient une population aussi dense que les steppes gelées d'Europe et on peut supposer que, dans ce milieu favorable et stimulant, l'homme dut faire de plus grands progrès que dans le Nord bordé de glaces[7]. »

Mais, après la fin de l'époque glaciaire, l'étendue afrasienne subit une évolution profonde vers la sécheresse et simultanément deux ou trois civilisations apparurent dans un espace qui avait été jusque-là, comme tout le reste du monde habité, occupé seulement par les sociétés primitives de l'âge paléolithique. Nos archéologues nous encouragent à regarder le dessèchement de l'Afrasie comme un défi ; les genèses de ces civilisations seraient les réponses.

« Maintenant nous touchons la grande révolution et bientôt nous allons rencontrer des hommes maîtres de leurs propres besoins, grâce à la possession d'animaux domestiques et à la culture des céréales. Il semble inévitable d'attribuer cette révolution à la crise provoquée par la fonte des glaciers septentrionaux et à l'abaissement consécutif de la haute pression de l'Arctique sur l'Europe, ainsi qu'à la déviation des orages de l'Atlantique de la zone méditerranéenne sud à leurs parcours actuel à travers l'Europe centrale.

« Cet événement a dû mettre à contribution, au maximum, l'ingéniosité des habitants de cette région jadis toute en prairies.

« Face à la sécheresse de plus en plus intense, conséquence du déplacement en direction du nord de la zone cyclonique au fur et à mesure que les glaciers d'Europe se contractaient, trois possibilités s'offrirent aux populations intéressées qui vivaient de la chasse. Elles pouvaient se diriger vers le nord ou vers le sud, suivant le climat auquel elles étaient habituées ; elles pouvaient rester sur place à traîner une misérable existence à la poursuite du rare gibier ayant pu supporter le cataclysme ; enfin elles pouvaient — tout en ne quittant pas leur terre natale — se libérer des caprices du milieu en domestiquant des animaux et en s'adonnant à l'agriculture[8]. »

Depuis cinq ou six mille années, c'est-à-dire durant la phase dite historique des civilisations, les phénomènes climatiques ont-ils été la cause immédiate d'événements, grandeur et déclin de peuples, migrations provoquées par la sécheresse et débouchant sur de vastes conquêtes ? Des auteurs l'affirment, par exemple Ellworth Huntington[9], qui croit aux oscillations climatiques et aux périodes de dessèchement de l'Asie centrale. L'historien espagnol Olagüe, lui aussi, est convaincu que la diminution de la pluviosité a été une des causes, directes et principales, de la décadence espagnole[10]. D'autres auteurs le nient, avec la même assurance :

« La désertification de l'Espagne, liée strictement à l'intervention humaine, écrit M. Roger Heim[11], ne trouve-t-elle pas son origine dans la transhumance des moutons, que Ferdinand et Isabelle la Catholique ont considérablement intensifiée dans le but d'augmenter leur fortune personnelle de profits tirés sur le marché européen de la laine, en même temps que la destruction directe de la forêt s'intensifiait par suite de l'abattage répété des grands arbres, destinés à l'invincible Armada. Ainsi, depuis cinq mille ans, pas de changement appréciable de climat, pas de grandes fluctuations naturelles à la surface du globe, et particulièrement dans le Bassin Méditerranéen, mais bien défectuosité des méthodes culturales,

déboisement, instabilité politique, provoquant l'abandon des techniques dont une agriculture en pays sec doit s'inspirer, et qu'aujourd'hui le facteur démographique, obsédant par sa pesée, aggrave chaque jour dans leurs conséquences. »

L'incertitude porte sur le caractère premier ou second du changement climatique. Pour les uns, l'oscillation climatique est première, soustraite à la volonté des hommes, et elle est à l'origine d'événements importants. Pour les autres, elle résulte d'erreurs ou de négligences humaines. L'épuisement des sols, le déboisement créent le milieu géographique dans lequel la civilisation, incapable de réparer ses propres fautes, finira par dépérir.

Quelle que soit l'interprétation que l'on retienne — nous n'avons aucune compétence pour trancher la controverse — ces exemples nous aident à distinguer et à préciser les modalités de la causalité du milieu. On parle de la causalité historique [12] d'un phénomène naturel quand celui-ci, sans être imputable à l'action de l'homme, modifie brutalement la vie d'une collectivité : la destruction de Lisbonne par un tremblement de terre ou de Pompéi par une éruption du Vésuve appartient à la catégorie ainsi définie. Il en va de même si la sécheresse, *non imputable aux hommes,* a progressivement ruiné l'Espagne. Mais ce dernier exemple aurait une tout autre portée parce qu'il nous rappelle l'influence, invisible et permanente, du milieu sur les sociétés humaines.

L'humanité est une espèce qui, au moins durant les temps historiques, a incessamment transformé ses conditions d'existence. Le milieu est autre, lors même qu'il n'a pas changé, si les collectivités ont acquis d'autres outils pour le mettre en valeur. Les données physiques changent en fonction des connaissances scientifiques et des instruments techniques. En ce sens, le milieu géographique, tel qu'il est concrètement, préparé par la nature et façonné par le travail, participe de l'inconstance historique.

Mais, à chaque époque, ce milieu, tel que le fait la conjonction de la nature et d'une humanité à un point de son évolution, influe sur le destin des collectivités. Il est tour à tour *incitation* et *limite,* favorable ou hostile aux efforts des sociétés, indulgent ou impitoyable à leurs défaillances.

Supposons que les civilisations des fleuves[13], celles du Nil, du Tigre et de l'Euphrate, du fleuve Jaune aient dû, pour une part, leur surgissement au défi que lançait la nécessité de tirer parti des crues, de régulariser le cours des eaux, d'assurer l'irrigation des terres cultivables. Les civilisations de l'hydraulique présentent, en fonction de ces exigences de la survie collective, des traits spécifiques, ceux mêmes qui définissent « le mode de production asiatique », un des régimes que retient Marx dans l'introduction de la *Contribution à la critique de l'économie politique.* Mais de telles civilisations sont plus vulnérables que celles qui prospèrent sous des climats tempérés et qui laissent aux individus et aux petits groupes la chance, en cas de besoin, de se tirer seuls d'affaire. L'histoire de France serait moins continue si les troubles politiques, qui n'ont pas manqué au cours du dernier millénaire, avaient entraîné, en même temps que la désorganisation de l'administration, la ruine de l'appareil indispensable au rendement de la culture. Quand la civilisation ne dure qu'en renouvelant, chaque année, la victoire sur une nature rebelle, les hommes se plient à une discipline plus stricte et, parfois, le consentement à un Etat total ne suffit pas à les préserver d'une catastrophe.

Plus clairement encore qu'il n'incite à une organisation déterminée, qu'il ne sanctionne les erreurs ou les négligences, le milieu, tel qu'il est historiquement constitué par la conjonction de ressources physiques et de moyens techniques, fixe les bornes que le volume des collectivités ne saurait dépasser. Encore aujourd'hui, en dépit de la croissante autonomie que notre espèce est en voie d'acquérir par rapport au milieu physique, la répartition des masses humaines apparaît non strictement déterminée mais influencée par les conditions climatiques. Les diverses régions du globe n'ont pas été également propices au développement des civilisations. Le nombre d'hommes susceptibles de vivre sur une surface donnée demeure, quel que soit l'état des techniques de production, sous la dépendance de données physiques, sol, relief, climat. Pour n'être pas isolable et pour n'être jamais à elle seule déterminante, l'action du milieu géographique s'exerce continûment, sans qu'on puisse en marquer les limites. Est-il possible de construire, au cœur de l'Afrique, des sociétés de type industriel ? Peut-être sommes-nous tous enclins à sous-estimer le poids dont la nature pèse encore, même en notre siècle, sur les sociétés humaines.

L'analyse précédente, valable pour l'ensemble de la géographie politique, s'applique a *fortiori* aux explications de la politique étrangère par le milieu. La *position* (die Lage) est, en effet, essentiellement historique puisqu'elle dépend de circonstances qui obéissent à la loi du changement (technique de mouvement, de transport, de combat, circulation effective des hommes et des marchandises, rapports de forces entre les unités politiques d'une même zone, etc.). Marseille n'a plus la même position du jour où les conquêtes de l'Islam ferment la Méditerranée au trafic commercial. La situation d'un pays, sur la carte physique, est, elle, immuable. Mais elle est tout au plus une cause entre d'autres, elle invite à certaines actions, elle trace le cadre des possibilités, peut-être se retrouve-t-elle subtilement présente en tous les siècles, en tous les aspects du destin national. Mais elle s'exprime en une position qui change avec la montée et la ruine des Etats, en des institutions que marquent, à chaque époque, les idées, les rêves, les outils, les armes des hommes.

Nous sommes tentés parfois — et même un A. Coumot n'a pas résisté à cette tentation — de lire après coup sur la carte la destination des peuples européens. L'histoire aurait, à la longue, effacé la trace des accidents et favorisé l'accomplissement de la loi, promulguée par la géographie. L'Espagne, la France, la Grande-Bretagne auraient pris définitivement les dimensions qui répondaient à l'ordre naturel. En fait, l'Espagne n'a pas toujours été séparée du courant de la civilisation européenne par les Pyrénées : ses armées, en Europe, ont joué un temps le premier rôle. Les unions dynastiques avaient rapproché des terres que la géographie séparait, mais la géographie n'a pas donné aux provinces d'Espagne l'homogénéité que présentent les provinces de France. L'unité française était-elle « prédéterminée », comme d'aucuns l'imaginent aujourd'hui ? Une telle proposition devrait pour le moins être nuancée de réserves. Les frontières du « pré carré » étaient et demeurent contestées. La diffusion d'une langue unique, la création d'une communauté nationale entre Flamands, Bretons, Provençaux et Béarnais ont peut-être été facilités par la géographie : combien il serait facile de trouver les « causes profondes », si cette unification ne s'était pas accomplie !

Il serait paradoxal de nier que la configuration de la Suisse ou de la France, la situation insulaire de la Grande-Bretagne ont constamment *influé* sur la diplomatie de ces pays à travers les siècles. La Suisse doit à sa situation géographique une puissance défensive hors de mesure avec le nombre de ses habitants ou les ressources de son économie. Mais il a fallu des circonstances historiques pour que se réalise la confédération, puis la fédération helvétique et que celle-ci adopte la politique de neutralité, indispensable au maintien de son unité aussi longtemps que les grandes nations voisines se combattaient. Encore l'histoire des cantons suisses — capacité de tenir tête aux agresseurs et de maintenir l'indépendance, de constituer un Etat neutre et de faire respecter cette neutralité - doit-elle probablement plus à la géographie que celle de toute autre nation du Vieux Continent.

De même, or spécule aisément sur le parallélisme entre la double vocation — continentale et maritime — de la France et l'hésitation de sa diplomatie. Avec une frontière du Nord ouverte aux invasions et toute proche de la capitale, la France devait être obsédée par le souci d'une sécurité toujours précaire. Située à l'extrémité occidentale du petit cap de l'Asie, elle ne pouvait ignorer l'appel des océans et des expéditions lointaines. Elle partagea ses forces entre une diplomatie d'hégémonie (ou de sécurité) continentale et une diplomatie impériale outre-mer. Elle ne réussit pleinement ni dans l'une ni dans l'autre direction.

C'est à propos de l'Angleterre que l'analyse marque utilement les bornes d'une interprétation géographique, en elle-même convaincante et apparemment irrésistible. Il va de soi que la fortune de l'Angleterre est inconcevable en l'absence de la situation insulaire. La sécurité à l'égard des agressions dont ni Venise ni la Hollande n'avaient joui au même degré, l'importance des ressources alimentaires, les champs de blé du Sud, puis les mines de charbon ont donné à la diplomatie anglaise une liberté d'action, inconnue des Etats continentaux. Pour une part, l'Angleterre devait sa puissance défensive à la nature. Elle pouvait se tenir en dehors des conflits européens, se mettre du côté du parti momentanément le plus faible, décider de l'issue par l'intervention, au moment opportun, d'un corps expéditionnaire, réserver le gros de ses forces à la tâche de suprématie navale et d'expansion impériale.

Cette image d'Epinal que dessinent les livres d'école n'est pas fausse, si elle simplifie et schématise. L'Angleterre a profité de sa situation insulaire pour mener une politique qui aurait été interdite à un Etat autrement situé. Cette politique n'était pas, pour autant, *déterminée* par la situation. Celle-ci laissait aux hommes une marge d'autonomie, elle leur offrait le choix entre plusieurs décisions. Le choix n'a pas été accidentel et il n'est pas inintelligible, mais il n'était pas imposé par le milieu naturel.

Abstraitement, une collectivité, maîtresse de l'ensemble d'une île, peut être tentée soit par le repli (la rupture des relations avec le monde) soit par une diplomatie active. Celle-ci à son tour peut s'orienter dans trois directions : conquêtes sur le continent, expéditions au-delà des mers, neutralité volontaire. Chacune de ces quatre politiques a été adoptée, à un moment donné, par l'un ou l'autre des deux Etats insulaires, Grande-Bretagne et Japon.

Quand ce dernier accomplit son unité au XVIIe siècle, il n'en profita pas pour partir à l'aventure. Au contraire, durant l'ère du Tokugawa, les shogouns eurent pour ambition de parfaire pour ainsi dire l'isolement insulaire. L'idéal d'une société stable

et d'une civilisation raffinée enjoignait de soustraire le plus possible l'empire achevé aux contacts des barbares, aux échanges avec l'Occident.

Après la réforme du Meiji, le Japon renversa son attitude, mais il ne cessa d'hésiter entre les deux voies, ouvertes à l'expansion d'un Etat insulaire : conquête du continent ou conquête des îles. Faute de la résolution ou de la capacité de choisir, il se trouva finalement en guerre tout à la fois avec la Chine, que les armées japonaises s'efforçaient vainement d'occuper, et les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, puissances maritimes, protectrices des îles (Philippines, Indonésie). L'Angleterre, historiquement, conduisit plus rationnellement ses entreprises. La phase des tentatives continentales s'acheva avec la guerre de Cent Ans. Une fois réalisée l'union des deux royaumes d'Angleterre et d'Ecosse, la Grande-Bretagne agit, le plus souvent, comme si elle avait compris la logique de l'équilibre européen et tournait ses ambitions vers les océans, la flotte, le commerce et l'empire.

Depuis 1945, le Japon et la Grande-Bretagne, rapprochés du continent par le progrès technique, surclassés par les puissances terrestres, sont tous deux intégrés au système d'alliance des Etats-Unis. Les deux Etats insulaires misent sur la protection américaine, sur le soutien de la puissance navale dominante pour assurer leur sécurité. La Grande-Bretagne fait ce choix sans hésitation ou presque, en raison de la parenté des civilisations anglaise et américaine. L opinion japonaise, en revanche, est loin d'être unanime tant paraît artificielle la rupture des échanges avec la Chine. Réduit au second rang, le Japon ne pourrait-il être neutre, sans être fermé sur lui-même comme au temps des shogouns, sans devenir un satellite des Etats continentaux ? Même en Angleterre, la question est posée, au moins sous la forme indirecte d'une opposition aux bases américaines et à l'armement thermonucléaire.

La situation insulaire prête à une analyse schématique des possibilités diplomatiques, elle ne fonde pas, à elle seule, de relations causales. Un Etat insulaire n'est pas voué à la puissance navale. C'est au XVIe siècle que les Anglais sont devenus vraiment un peuple de marins. Les Japonais ne le sont jamais devenus. Ils sont restés jusqu'au bout un peuple de la terre, peu porté à l'émigration, peu enclin à confier sa fortune à l'incertitude des flots. La situation insulaire est un défi, non une contrainte.

2. Les schèmes de Mackinder.

Dans les pages précédentes, nous sommes insensiblement passés du premier terme au deuxième, du *milieu* au *théâtre.* L'espace, avons-nous dit, est considéré comme théâtre, et non plus comme milieu, lorsque l'observateur ne tient compte que de certains caractères, ceux-là seuls qui sont censés influencer une conduite spécifique. Par exemple, le géopoliticien voit dans le milieu géographique « le terrain du jeu diplomatique et militaire ». Le milieu se simplifie en un cadre abstrait, les populations se transforment en acteurs, apparaissant et disparaissant sur la scène du monde.

Qu'est-ce que le géopoliticien retient de la réalité concrète dans le schématisme de la scène et des acteurs diplomatico-stratégiques ? La conduite de politique étrangère apparaît au géopoliticien *instrumentale,* usage de moyens en vue de fins. Les ressources — hommes, outils, armes — sont mobilisées par les Etats en vue de la sécurité ou de l'expansion. Or les lignes d'expansion comme les menaces à la

sécurité sont dessinées à l'avance sur la carte du globe si, du moins, le géographe sait fixer son regard sur les données naturelles dont dépendent prospérité et puissance des nations. La géopolitique combine une *schématisation géographique des relations diplomatico-stratégiques avec une analyse géographico-économique des ressources, avec une interprétation des attitudes diplomatiques en* fonction *du mode de vie et du milieu (sédentaires, nomades, terriens, marins).* Ces formules trop générales se préciseront et s'éclaireront à la lumière d'un exemple. En notre siècle, l'Anglais Mackinder a probablement contribué plus que tout autre à la popularité de la géopolitique. Il a lancé quelques-unes des idées que l'école allemande a reprises au service de l'impérialisme. Les livres de sir Halford Mackinder, brefs et denses, facilitent l'analyse épistémologique, qui est notre objet propre.

En 1904 parut l'essai, intitulé Le *pivot géographique* de *l'histoire*[14], où se trouve exposé, pour la première fois, le thème central de la pensée de Mackinder. En 1905, un autre article (dans la *National Review), Man-power as a measure of national and imperial strength,* mettait l'accent sur l'influence décisive de la productivité (ou rendement du travail humain). Le livre capital, qui rassemble l'essentiel de la pensée de Mackinder, parut en 1919, *Democratic Ideals and Reality.* Un quart de siècle plus tard, en 1943, *Foreign Affairs* publia un article qui prend pour ainsi dire le caractère d'un testament, *The Round World and the Winning of Peace.* Le même schématisme géographique servait à embrasser les problèmes qui se poseraient au terme de la Deuxième Guerre mondiale après avoir vainement été utilisé au lendemain de la Première.

Probablement la meilleure méthode pour résumer notre auteur consiste-t-elle à prendre pour point de départ ce que j'ai appelé le *schématisme géographique,* autrement dit à rappeler et définir les deux concepts de *World* Island et de *Heartland* (île mondiale, terre centrale). L'Océan couvre les neuf douzièmes du globe. Un continent, ou l'ensemble de trois continents Asie-Europe-Afrique, en couvre deux douzièmes. Le reste, le dernier douzième, est représenté par des îles plus petites, les deux Amériques, l'Australie. En ce dessin planétaire, les Amériques occupent, par rapport à l'île mondiale, une position comparable à celle des îles britanniques par rapport à l'Europe.

Le deuxième concept, celui de la *terre centrale (Heartland)* ou de la *région-pivot* n'a pas été défini toujours dans les mêmes termes[15]. L'incertitude sur la délimitation exacte de cette zone immense ne s'étend pas à la conception elle-même. La terre *centrale* couvre à la fois la partie septentrionale et l'intérieur de la masse eurasiatique. Elle s'étend de la côte arctique aux déserts de l'Asie centrale, elle a pour frontière occidentale l'isthme entre la Baltique et la mer Noire, peut-être entre la Baltique et l'Adriatique.

La terre centrale est caractérisée par trois traits, de géographie physique mais de portée politique, qui se conjuguent sans coïncider. Elle constitue la plaine la plus vaste à la surface du globe : la plaine d'Asie, les steppes de la Russie d'Europe débouchent à travers l'Allemagne et les Pays-Bas sur l'Ile-de-France et Paris, cœur de l'Occident. Quelques-uns des plus grands fleuves du globe y coulent soit vers la mer arctique soit vers les mers intérieures (Caspienne, Aral). Enfin, elle est une plaine d'herbage (grassland) favorable à la mobilité des populations et des guerriers, sur chameaux ou sur chevaux. La terre centrale, au moins en sa partie orientale, est

fermée aux interventions de la puissance navale. Elle fraye la voie vers l'ouest aux incursions des cavaliers.

A partir de cette lecture de la carte simplifiée, les trois propositions fameuses de Mackinder peuvent être comprises. *Qui règne sur l'Europe orientale règne sur la terre centrale. Qui règne sur la terre centrale règne sur l'île mondiale. Qui règne sur l'île mondiale règne sur le monde.* Ce sont ces trois propositions, vulgarisées, qui ont eu le plus de succès. Par l'intermédiaire des géopoliticiens allemands, Hitler les a connues et peut-être s'en est inspiré. Une théorie qui se voulait scientifique a été transformée en idéologie, justificatrice de conquêtes.

La théorie elle-même est construite, sur la base du schématisme géographique, par la considération simultanée d'un *élément* constant (l'opposition terre-mer, continentaux-marins) et de trois éléments variables (la technique du mouvement sur terre et sur mer, la population et les ressources utilisables dans la rivalité des nations, l'extension du champ diplomatique). Ecrivant au début du siècle, à l'heure où la fortune de l'Angleterre paraît éclatante et invulnérable, Mackinder regarde derrière et devant lui, vers les siècles passés pour y découvrir les conditions nécessaires à la victoire de l'Etat insulaire, vers l'avenir pour deviner si les circonstances auxquelles l'Angleterre a dû, pour une bonne part, sa grandeur sont destinées à disparaître.

Les raisons ne manquent pas de tenir pour fondamentale, à travers l'histoire, l'opposition du continent et de la mer, de la puissance continentale et de la puissance maritime. Les deux éléments, la terre et l'eau, semblent symboliser deux manières d'être des hommes, ils les incitent à deux attitudes typiques. La terre appartient à quelqu'un, au propriétaire, individuel ou collectif ; la mer appartient à tous parce qu'elle n'appartient à personne. L'empire des puissances continentales s'inspire de l'esprit de possession ; l'empire des puissances maritimes s'inspire de l'esprit de commerce. Il n'est pas toujours bienveillant (qu'on se rappelle la domination d'Athènes, telle que la décrit Thucydide), il est rarement fermé.

Si la terre et l'eau représentent les deux éléments en lutte sur la scène planétaire, c'est que la politique internationale est, selon le mot de Clausewitz, échange et communication. Les guerres créent des relations entre individus et collectivités mais dans un autre style que le commerce. Les nomades, de la terre et de l'eau, les cavaliers et les marins sont les bâtisseurs des deux types d'empires, les professionnels des deux sortes de combats. Mouvement et manœuvre n'ont pas joué le même rôle sur terre et sur mer. Le désir de réduire au minimum les hasards de la bataille, l'effort du stratège pour rassembler ses forces sur un champ de bataille et pour opposer à l'ennemi un front continu n'ont pas d'équivalent sur l'immensité des océans. Avant les découvertes techniques qui ont renouvelé les moyens de communication, se lancer dans la carrière maritime, c'était accepter l'incertitude du sort, faire confiance à l'improvisation, à la maîtrise de l'imprévisible grâce à l'initiative de chacun. A la veille de la bataille de Salamine, les Athéniens embarquèrent la ville tout entière sur leurs vaisseaux. En 1940, les Français refusèrent que la France fût ailleurs que sur le sol de la patrie : double décision symbolique de l'Etat qui a choisi l'eau et de l'Etat qui ne se séparera jamais de la terre.

Mackinder est conscient de ce dualisme, mais c'est le destin de son pays qui nourrit et oriente sa recherche. Au regard de la diplomatie et de la stratégie, la

position insulaire n'existe qu'à partir de l'unification politique de l'île. Dans l'ordre international, une puissance devient insulaire le jour où elle n'a plus de voisin terrestre. Les îles britanniques sont unifiées, le continent est divisé : tel est le contraste qui, avant tout, est la cause de la grandeur impériale du Royaume-Uni. Or ce contraste n'est peut-être pas éternel : non que l'unité du royaume soit menacée mais l'unité du continent n'est plus inconcevable.

De l'étude du passé, Mackinder a dégagé deux idées, encore valables dans la conjoncture du XXe siècle. La première, la plus évidente mais peut-être la plus méconnue, est que, dans la lutte entre puissance maritime et puissance continentale, la loi impitoyable du nombre joue également. Une puissance maritime ne survivra pas, en dépit des qualités de sa flotte et de ses marins, si elle trouve, en face d'elle, un rival possédant des ressources matérielles et humaines trop supérieures. La deuxième leçon, plus claire encore, est qu'une puissance maritime peut être vaincue à partir de la terre comme à partir de la mer. Quand la puissance continentale s'est emparée de toutes les bases, il n'y a plus de place pour la puissance maritime. La mer devient une mer fermée, soumise à un empire terrestre qui n'a plus besoin d'entretenir une marine : ainsi la Méditerranée au temps de l'Empire romain. L'Empire britannique risque d'être détruit, conclut Mackinder, soit qu'un Etat du continent accumule des ressources écrasantes soit que le réseau des bases britanniques, établies sur les îles ou les presqu'îles, au pourtour de la masse eurasiatique, soit détruit ou occupé à partir de la terre.

La Grande-Bretagne, pendant des siècles, a tiré profit des circonstances ; l'Europe était divisée, la sécurité des îles britanniques garantie, celles-ci disposaient de ressources, en matières premières et en hommes, à l'échelle des ressources des Etats rivaux, les autres continents étaient dénués de force militaire. Avec clairvoyance, le géographe anglais aperçoit au début du siècle que les deux variables principales sont en train de changer en un sens défavorable à la puissance maritime.

Entre le XVIe et le XIXe siècle, la mobilité maritime était supérieure à la mobilité terrestre. Or Mackinder est frappé par deux événements presque contemporains, la guerre des Boers et celle de Mandchourie. La capacité de la Russie de mener une guerre, avec des effectifs importants, à dix mille kilomètres de ses bases, au bout d'une voie ferrée unique, lui paraît plus frappante que la capacité de l'Angleterre de ravitailler par mer le corps expéditionnaire d'Afrique du Sud. Le moteur à combustion interne venait bientôt accroître le rendement du chemin de fer. La formule de Spengler : le cheval-vapeur va rouvrir l'ère des grandes invasions, close depuis la fin des chevauchées asiatiques, aurait pu être utilisée par Mackinder qui, dans les deux chapitres [16] consacrés à la perspective du marin et à la perspective du terrestre, passe en revue les empires des siècles passés : empires des cavaliers, Scythes, Parthes, Huns, Arabes, Mongols, Turcs, Cosaques, venus des plateaux, des steppes ou des déserts, empires des marins, de la Crète et d'Athènes, jusqu'à Venise et l'Angleterre.

Or, au moment même où la mobilité terrestre s'accroît prodigieusement, la terre centrale est en voie de posséder les ressources, matérielles et humaines, nécessaires à l'empire du monde. L'Europe orientale est la zone charnière où la terre centrale aboutit aux régions marginales, ouvertes sur l'Océan, où Slaves et Germains se rencontrent et se mêlent. En 1905, en 1919, Mackinder craignait que les Germains, vainqueurs des Slaves, ne fussent en mesure d'unifier la terre centrale en un seul

territoire de souveraineté et ainsi de surclasser les forces du Royaume-Uni. Il apercevait à l'horizon l'économie de grand espace qui servirait de base à la puissance terrestre, sûre de l'emporter, par le poids du nombre, sur la puissance maritime. C'est par référence à cette conjoncture historique que les trois propositions que nous avons rappelées plus haut s'expliquent et prennent leur vérité partielle : qui règne sur l'Europe orientale règne sur la terre centrale, donc sur l'île mondiale, donc sur l'univers.

De cette analyse, l'auteur avait déduit, surtout en 1919, des conséquences qu'il proposait à la méditation des rédacteurs du traité. Conseiller du Prince, Mackinder, relu en 1960, semble avoir connu la pire disgrâce : il a été entendu par les hommes d'Etat et tourné en dérision par les événements. Puisque les libertés des peuples et la grandeur de l'Angleterre sont menacées par une unification éventuelle de la terre centrale, il importe avant tout d'empêcher cette unification, c'est-à-dire, en 1919, la domination des Germains sur les Slaves (en 1945 la domination des Slaves sur les Germains). A cette fin, le géographe, combinant la tradition anglaise avec son équation personnelle (et professionnelle), suggère de constituer une ceinture d'Etats indépendants entre les deux grandes puissances dont l'une ne pourrait soumettre l'autre sans rompre l'équilibre planétaire. Ainsi fut fait : les petits Etats indépendants donnèrent aux deux Grands d'abord l'occasion de s'unir pour se partager la zone de séparation, ils furent ensuite le champ de bataille sur lequel s'affrontèrent les armées russes et allemandes, ils appartinrent finalement à la puissance terrestre qui, pour la première fois, occupait la terre centrale, avec une garnison nombreuse et une technique avancée.

L'histoire des quarante dernières années est-elle de nature à disqualifier le géographe ? Un historien, appartenant à une école traditionnelle, Jacques Bainville, avait mieux prévu les conséquences du statut territorial de Versailles. Les Etats indépendants entre Russie (soviétique) et Allemagne (dite éternelle) lui paraissaient, dès l'origine, incapables de durer parce qu'incapables de s'unir. Pologne, Roumanie, Hongrie, Tchécoslovaquie, tous Etats soi-disant nationaux avec, en fait, de fortes minorités d'un loyalisme douteux, n'opposeraient jamais un front commun au révisionnisme germanique et au révisionnisme slave, en dernière analyse ennemis mais disposés éventuellement à faire un bout de chemin ensemble.

La réponse du géographe pourrait être, me semble-t-il, double. Nul statut territorial, dirait-il, ne se maintient par lui-même si les Etats vainqueurs, qui l'ont imposé aux Etats momentanément vaincus, s'en désintéressent ou l'affaiblissent par leur désaccord. Le statut de Versailles, il est vrai, était précaire, les deux grandes puissances du continent lui étant hostiles. Mais les Occidentaux s'étaient donné les moyens d'agir le jour où l'Allemagne tenterait de bouleverser l'ordre établi : l'Allemagne était désarmée, la rive gauche du Rhin, d'abord occupée par les troupes françaises, devait ensuite demeurer sans protection. Les rédacteurs du traité sont moins responsables des catastrophes que les hommes d'Etat qui eurent à l'appliquer. L'Allemagne avait été abattue par une coalition qui comprenait les Etats maritimes, Grande-Bretagne et Etats-Unis. L'isolationnisme américain, les hésitations anglaises laissèrent à la France seule une tâche qui dépassait ses forces : si le statut de Versailles s'effondra, ce n'est pas qu'il fût intrinsèquement plus mauvais qu'un autre au regard de la morale ou de la politique, c'est que les Etats qui auraient dû être conservateurs désertèrent leur tâche.

L'autre réponse se formulerait sous forme d'une interrogation : qu'aurait-il fallu faire ? Détruire l'unité allemande, comme le proposait une école du nationalisme français ? Nul ne croyait à la restauration des Allemagnes. Sauver la monarchie dualiste ? Elle n'existait plus quand la Conférence de la paix se réunit : les diplomates prirent acte d'une désintégration achevée. Peut-être une paix, séparée ou générale, conclue deux ans plus tôt aurait-elle donné un nouveau délai de vie à l'unité anachronique de l'Europe centrale sous la dynastie des Habsbourg. En 1918, il était trop tard.

En vérité, la perspective géopolitique, celle de Mackinder comme celle de tout autre, permettait de poser le problème, elle ne dictait aucune solution. Empêcher l'Allemagne ou la Russie d'accomplir l'unité de la terre centrale à partir de l'Europe orientale, telle était bien l'exigence première de l'équilibre mondial, la condition de la liberté des peuples. Comment prévenir cette unité que l'impérialisme allemand risquait de créer soit par sa victoire, soit par sa défaite ? La ceinture de petits Etats, séparant les deux Grands, était une méthode qui n'était pas absurde bien qu'elle ait échoué. L'échec, même rétrospectivement, ne condamne pas définitivement l'idée parce que les Anglo-Saxons ont, dès 1920, oublié la leçon la moins douteuse des hostilités : aucun ordre européen ne pouvait tenir sans la participation active des Anglo-Saxons unis aux démocraties du continent.

C'est la leçon, en tout cas, que Mackinder, écrivant en 1943, tirait de la catastrophe. La guerre n'était pas encore terminée : le géographe anglais ne pouvait pas désigner clairement l'allié du jour comme l'ennemi du lendemain. Mais, manifestement, il apercevait le péril de l'unification de la terre centrale par les Slaves finalement vainqueurs des Allemands. La garnison de la terre centrale est désormais nombreuse. La Russie a vingt fois la superficie, quatre fois la population de la France. Mais la frontière ouverte de la Russie n'est aussi que quatre fois celle de la France. Vers l'Occident pourront cette fois dévaler non plus les Mongols ou les cavaliers de l'Asie centrale mais les chars d'assaut et les canons tractés. Les conquérants motorisés ne sont dépourvus d'aucun des instruments de la technique occidentale. Que le danger vienne des Allemands et des Russes, il vient de la terre centrale, il ne peut être conjuré que par l'alliance entre les peuples qui habitent les zones marginales de la masse eurasiatique et les peuples des îles, britanniques ou américaines. Le géographe voit se dessiner sous ses yeux, sur la carte, l'alliance atlantique, avec une tête de pont en France, un aérodrome ancré au large de l'Europe (les îles britanniques, comparables à Malte en Méditerranée), des réserves et un arsenal outre-Atlantique.

Mais peut-être la perspective est-elle désormais autre. Les puissances maritimes n'ont plus pour objectif d'empêcher Germains ou Slaves de soumettre à une domination unique la terre centrale : l'armée russe, établie à Berlin, est résolue à y demeurer. L'empire continental couvrant la terre centrale est réalisé. La troisième proposition de Mackinder : *qui règne sur la terre centrale règne sur l'univers* autorise-t-elle à prévoir l'issue de l'actuel conflit ? On ne saurait répondre à une telle interrogation sans préciser la modalité des jugements géopolitiques.

3. Du schématisme géographique aux idéologies.

Mackinder lui-même parle volontiers de causalité géographique *(geographical causation in universal history).* En fait, il n'y a pas trace de causalité géographique, au sens rigoureux du terme, dans ses vues d'ensemble sur l'histoire universelle.

Certes, il part de *faits géographiques,* à savoir la répartition inégale des terres et des eaux à la surface de la planète, la distribution des richesses minières et des ressources agricoles à travers les diverses régions du globe, la densité inégale de la population sur les divers continents selon le climat, selon le relief et la fertilité du sol. La population s'est concentrée, la civilisation épanouie sous les climats tempérés. Trente millions [17] d'hommes seulement vivent sur les 12 millions de kilomètres carrés que représentent les plateaux qui bornent au sud les plaines de l'île mondiale. Un milliard d'êtres humains vivent dans les pays de mousson. Quelques dizaines de millions seulement dans les forêts tropicales de l'Afrique ou de l'Amérique du Sud. A l'heure présente, il est courant de diviser l'humanité en populations développées et sous-développées, ou encore de distinguer bloc soviétique, bloc occidental et tiers monde. Mackinder, lui, s'efforce de mettre les modalités du peuplement humain en rapport avec les données géographiques. Mais il serait le dernier à suggérer une détermination du volume des populations par le milieu puisque les problèmes politiques, à ses yeux, se transforment précisément en fonction des modifications qui interviennent dans la distribution des masses humaines à la surface de la planète.

La vision géographique de l'histoire universelle est instructive, bien qu'elle soit partielle et schématique, parce qu'elle met en vedette des faits d'immense portée : il y a eu, au cours des siècles, deux espèces de conquérants, deux espèces de nomades, les cavaliers et les marins ; à de multiples reprises, les péripéties de la diplomatie sont commandées par la lutte de la terre et de la mer, la victoire allant tour à tour à l'une et à l'autre, selon que puissance continentale ou puissance maritime disposent de plus de ressources, selon que la technique favorise l'une ou l'autre. Les faits majeurs sont liés au cadre géographique. Le nomadisme des cavaliers et des marins est un mode d'adaptation au milieu, une manière d'être humaine que l'on doit situer en une certaine sorte d'espace pour, le comprendre. Mongols ou Arabes se sont formés, tels qu'ils ont été, dans les steppes ou les déserts. Ils n'ont pas été pour autant, sinon en un sens symbolique, créés par les étendues planes, sous l'immensité du ciel. Gengis Khan et Mahomet sont des personnages historiques dont la géographie montre tout au plus une des origines. Dès lors, il serait illégitime, bien qu'il soit tentant, de tirer d'une lecture *géographique de l'histoire universelle* des prévisions ou des idéologies.

Les géopoliticiens, surtout les géopoliticiens allemands, n'ont pas toujours résisté à la tentation. Dès les années 30, plus encore aujourd'hui, une question se posait d'elle-même, au terme de la double considération du marin et du terrien : dans un conflit entre un empire continental et un empire maritime, qui aurait désormais les meilleures chances de l'emporter ? En fait, Mackinder ne répond nulle part, explicitement, à une telle interrogation. La seule règle, universellement valable, que l'on peut extraire de ses écrits, appartient aussi à Joseph Prudhomme : à la longue, le plus fort (le plus nombreux, le plus riche, le plus productif) finit par vaincre.

Théoricien, il apparaît, à certains égards, comme un anti-Mahan. Alors que le théoricien de l'arme navale, écrivant à la fin du XIXe siècle, est frappé par le rôle décisif de la maîtrise des mers, le géographe, tournant ses regards vers l'avenir,

redoute que la faveur des dieux se reporte sur la terre. Chemins de fer, moteurs permettent de triompher de l'espace solide aussi efficacement que les bateaux à vapeur triomphent de l'espace liquide. Ce qui angoissait le patriote anglais éveille les espoirs des nationalistes allemands. L'âge de la puissance maritime s'achève, celui de la puissance continentale commence. L'économie de grand espace va succéder au marché mondial. Quelle que soit la portée de ces vues globales, il aurait été vain, hier, d'en déduire l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, il serait vain, aujourd'hui, d'en conclure à la victoire de l'empire continental. Probablement le nombre des causes qui déterminent la fortune des Etats ou des coalitions est-il trop grand pour que d'aucune façon une prévision, à court terme, sur l'aboutissement d'une crise politique ou militaire soit scientifiquement possible. Mais, en tout cas, une prévision de cet ordre doit résulter d'une considération de *toutes* les données et non pas d'une analyse volontairement partielle.

Mackinder ne formulait pas davantage d'idéologie géographique, si l'on entend par ce concept la justification, à l'aide d'un argument d'ordre géographique, d'objectifs ou d'ambitions d'ordre politique. Mais il n'en est pas moins à l'origine de maintes idéologies géographiques. Celles-ci, en effet, remontent toujours à une idée fondamentale : l'espace lui-même — par son extension ou par sa qualité — serait enjeu de la lutte entre les collectivités humaines. Du même coup, les idéologies de l'espace-enjeu se distribuent en deux catégories, selon que la nécessité invoquée est économique ou stratégique. *L'idéologie de l'espace vital* appartient à la première catégorie, celle *des frontières naturelles* à la deuxième. Celle-là a eu surtout du succès en Allemagne, celle-ci en France. Mackinder n'a pas souscrit à l'idéologie allemande de l'espace vital mais il l'a préparée, par une curieuse conception, aussi opposée au libéralisme de Manchester qu'au *protectionnisme de rapines (protection of* a *predatory type).*

Il avait compris, mieux que beaucoup de ses contemporains, la nature de ce que nous appelons la société industrielle, ce qu'il appelle un going concern (la traduction pourrait être simplement une entreprise qui fonctionne). Une nation moderne est comparable à une entreprise industrielle : riche en fonction de sa capacité productive, à la mesure du rendement du travail. Le nombre des hommes, capables de vivre sur un espace donné, augmente avec le rendement du travail. C'est à l'industrie moderne que l'Allemagne doit d'avoir pu doubler en un demi-siècle le volume de sa population.

De ces faits, il ne déduisait pas que la lutte pour la terre est en voie de perdre son intensité et sa signification, la croissance en intensité permettant de ne pas élargir la surface disponible. Il croit constater, tout au contraire, que la concentration des populations sur un sol étroit nourrit de nouvelles haines entre les peuples en éveillant la hantise de la famine collective. Plus il y a d'Allemands à l'intérieur des frontières du Reich, plus ils ont peur de manquer d'espace, donc un jour de pain ou de matières premières.

Le développement harmonieux de la société industrielle, au cours de la période antérieure à la Première Guerre mondiale, lui paraissait compromis aussi bien par le libéralisme de Manchester que par le protectionnisme de style allemand. L'un et l'autre, en effet, à ses yeux, tendaient à empêcher la croissance équilibrée, indispensable à chaque nation ou, du moins à chaque région du globe. Par croissance équilibrée, il entendait, selon la philosophie de l'économie nationale de

F. List, la présence, en chaque grande économie, de toutes les industries importantes. Or, le libre-échange aboutissait à réserver aux nations avancées la possession de certaines industries-clés. La clause de la nation la plus favorisée, telle que l'Allemagne l'avait imposée à la France, dans le traité de Francfort, et, plus tard, à la Russie même dans un simple traité de commerce, avait des conséquences comparables.

Les Allemands, écrivait Mackinder, ont besoin des Slaves qui doivent produire pour eux une partie de la nourriture et leur acheter des produits manufacturés. Ainsi sont-ils poussés par l'esprit de panique aux aventures de conquête, contraints de maintenir une domination indispensable à leur existence. Mais, à cette fin, ils doivent d'abord éliminer les têtes de pont des puissances insulaires ou maritimes sur le continent. Alors que l'Angleterre s'accroche, avec fatalisme, à un libéralisme devenu anachronique, l'Allemagne, par angoisse, est prête à retomber au cannibalisme, cependant que la Russie bolchevique sombre dans l'anarchie dont un impitoyable despotisme, prophétise le géographe, sera l'aboutissement. Développement équilibré des économies nationales d'abord, équilibre entre les nations, entre les régions du globe ensuite, telle est la voie unique de la paix.

Il était facile de reprendre ces idées pour en faire sortir une idéologie géographique. Il suffisait d'insister sur le péril que court une collectivité dont l'existence dépend de terres, de mines ou d'usines situées en dehors de ses frontières. Plus simplement, plus grossièrement aussi, il suffisait de prêter aux collectivités un désir naturel d'expansion pour que l'espace devînt *l'enjeu* et non plus seulement le *théâtre* de la politique internationale. La doctrine allemande de l'espace vital, la doctrine japonaise de coprospérité s'inspirent, l'une et l'autre, d'une philosophie naturaliste selon laquelle les unités politiques sont comparables à des êtres vivants dont le vouloir-vivre se confond avec la volonté de conquêtes.

Dans les exposés à l'usage de la propagande, Allemands et Japonais se gardaient de remonter jusqu'aux principes de leur métaphysique. Ils dénonçaient le manque d'espace dont ils souffraient (Volk *ohne Raum),* donc le besoin qu'ils devaient à tout prix satisfaire d'occuper un sol plus étendu, de posséder davantage de terre à blé afin de nourrir les hommes, davantage de gisements de matières premières afin de ravitailler les usines. L'impérialisme devenait inévitable et légitime puisqu'il s'agissait d'une question de vie ou de mort. Une telle argumentation repose manifestement sur l'hypothèse que la planète est trop étroite pour que les peuples puissent tous y prospérer : le manque d'espace affecte l'humanité entière et la lutte impitoyable entre les Etats, entre les peuples en résulte inexorablement.

Une telle idéologie est contemporaine non des grandes invasions mais de la prise de conscience de ce que Paul Valéry appelait le monde fini[18]. Les grands conquérants, depuis les Mongols jusqu'aux Espagnols, ne se sont guère souciés de justifier leurs entreprises et, dans la mesure où ils les justifiaient, ils invoquaient la supériorité de leur force, de leur civilisation ou de leurs dieux. Du XVIe au XXe siècle, les Européens ont prodigieusement élargi leur espace vital. C'est au XXe siècle, quand la planète fut ou parut tout entière occupée, que les Allemands, entrés en scène les derniers, rationalisèrent leur amertume et leur ambition par une idéologie biologico-géographique.

En 1960, l'opinion courante, prompte aux retournements soudains, ne voit plus que mensonges ou sophismes dans la propagande des impérialistes d'hier. Comment

admettre que les vaincus de la dernière guerre ne pouvaient pas se passer d'un supplément d'espace alors que les 100 millions de Japonais, tassés à l'intérieur des quatre îles, jouissent d'un niveau de vie inconnu naguère des Japonais, seigneurs de la sphère de coprospérité asiatique, alors que les 55 millions d'Allemands de la République fédérale ont, depuis dix ans, le taux de croissance le plus élevé d'Occident et que cette croissance semble due, pour une bonne part, à l'afflux de millions de réfugiés, c'est-à-dire à la densité du peuplement que dénonçaient les propagandistes d'hier ?

Irrésistiblement, les observateurs d'aujourd'hui concluent que l'idéologie impérialiste, tirée de la géopolitique, marque une phase de transition. Mackinder et ses disciples allemands ont constaté lucidement que le système industriel permettait d'accroître massivement le nombre des hommes établis sur une surface donnée. Mais ils n'ont pas été jusqu'au bout de l'analyse : ils ont méconnu les possibilités de la croissance en intensité. Prisonniers de concepticns anciennes, ils ont cru que les nations étaient en péril qui acceptaient de dépendre du dehors pour leur ravitaillement. Ou encore, ils ont retenu la conception ancienne selon laquelle la paysannerie devait représenter un pourcentage important de la population totale et ils ont suggéré qu'en certains cas seule l'expansion territoriale rendrait possible le maintien de ce pourcentage. Enfin, ils n'ont pas compris qu'à notre époque la prise de possession d'un espace a un sens radicalement autre selon que celui-ci est vide ou non. En perdant la Corée, Formose et la Mandchourie, les Japonais ont perdu la position de classe dirigeante par rapport aux populations de leurs colonies ou protectorats. Mais, du même coup, ils se sont soustraits à l'obligation de disperser leurs investissements. *Dans le cas du Japon,* la ruine de l'empire a plutôt favorisé que compromis, accéléré que ralenti le développement de l'économie nationale.

Cette interprétation des idéologies géographiques et des empires japonais et allemand, créés et détruits par la précédente génération, ne convainc pas entièrement l'historien. Est-il possible que nous soyons à ce point plus intelligents que ceux qui nous ont immédiatement précédés ou même que nous ne le fûmes il y a vingt ans ? L'entreprise hitlérienne et japonaise était-elle non pas seulement criminelle mais absurde, la sanction de la défaite étant désormais la prospérité ?

Les choses ne sont pas si simples. La force militaire n'est pas proportionnelle au volume de la production et au niveau de la productivité. Le Japon, désarmé dans ses îles, vit mieux ou moins mal que le Japon impérial d'hier. Mais ce dernier était une grande puissance, celui-là n'est même pas une puissance de second ordre : militairement, il est incapable de se défendre, il est une charge et non un appoint pour ses alliés. De même, la République fédérale est plus riche que le IIIe Reich : elle atteint à une production par tête à laquelle ne s'élevait pas ce dernier, elle assure à chacun un revenu supérieur au revenu du sujet de Hitler. Mais le sujet de Hitler participait de la gloire d'une grande puissance. Le citoyen qui fait confiance au chancelier Adenauer doit sa sécurité à la force des Etats-Unis, il est spectateur des grands conflits de l'histoire. En d'autres termes, les tentatives impériales n'étaient peut-être pas irrationnelles si le but en était la puissance collective, la capacité d'agir sur le déroulement de l'histoire.

Même sur le plan économique, les problèmes n'apparaissaient pas, il y a vingt-cinq ans, aussi clairs qu'aujourd'hui. Le danger de la dépendance par rapport à l'extérieur ne semblait pas, à l'époque, exclusivement militaire, il passait pour

économique. Mackinder écrivait, en 1919, que les Allemands étaient contraints par la nécessité de réduire les Slaves au rôle de fournisseurs de nourriture et d'acheteurs de produits manufacturés. Une telle proposition suppose faussement que l'industrialisation d'un pays exige la non-industrialisation de l'autre. Je crois cette proposition fausse en général ; elle l'était, en tout cas, au début du XXe siècle, pour les relations entre Germains et Slaves.

Les événements des années 30, la grande dépression ont donné une vraisemblance transitoire à ces conceptions équivoques, déduites d'une analyse inachevée du système industriel en même temps que de la persistance d'idées traditionnelles. L'accès aux matières premières semblait compromis par le manque de devises. Les barrières élevées devant les exportations japonaises créaient chez les dirigeants, dans l'opinion de l'empire nippon, des inquiétudes légitimes. La désintégration de l'économie mondiale, le retour aux accords bilatéraux, la multiplication des mesures protectionnistes, toutes ces conséquences de la « grande dépression » étaient effectivement de nature à rendre précaire, en apparence et même en réalité, le sort de pays dont l'existence était soumise aux aléas des échanges internationaux. Que tel soit aujourd'hui le sort de tous les pays ou presque et que les peuples s'y soient accoutumés, n'empêche pas de comprendre que, durant les années 30, cette dépendance ait paru terrifiante et ait provoqué la panique.

Ainsi la fortune des idéologies géographiques semble liée à trois sortes de circonstances. Les peuples sédentaires, pour lesquels chevauchées et combats ne sont plus la manière normale de vivre et qui n'osent plus invoquer le dieu des batailles, furent, par un renversement dialectique, incités à déduire l'esprit de la nature, le droit du fait et la légitimité historique de la nécessité physique. La demi-compréhension du système industriel fit apparaître plutôt les risques que les chances de la croissance en intensité, de l'augmentation du nombre des habitants sur un espace donné. Enfin, une crise exceptionnellement violente sembla soudain confirmer ces craintes et ranimer le spectre de la famine. Du coup, Allemands et Japonais se crurent revenus aux temps lointains où les populations cherchaient le salut dans les migrations.

L'idéologie des frontières naturelles présente, historiquement, des traits communs avec l'idéologie de l'espace vital. Celle-ci suppose que les conquêtes aient besoin de justification et que cette justification ne puisse être aisément fournie par des doctrines spiritualistes. De même, l'idéologie des frontières naturelles sert à justifier une frontière quand on ne dispose pas d'un meilleur argument.

Au temps des rois et du principe dynastique, les monarques décidaient entre eux de la possession des villes ou des provinces. La volonté des populations n'intervenait guère et n'aurait pas suffi à confirmer la légitimité ou l'illégitimité d'un transfert de souveraineté. Les conquêtes de Louis XIV firent scandale parce qu'elles étaient opérées par la force, en certains cas sans même qu'il y eût guerre déclarée, non parce qu'elles ignoraient les sentiments des populations. L'idée des frontières naturelles se répandit d'autant plus au XIXe siècle et parut d'autant plus convaincante aux révolutionnaires qu'elle suppléait à une carence des idées nouvelles. La République ne pouvait prendre ou livrer des provinces à la manière des rois qui traitaient effectivement leurs terres et leurs sujets comme des propriétés personnelles. Dans ses périodes de gloire et de ferveur, elle n'annexait pas, elle libérait les peuples de la tyrannie. Encore fallait-il que les peuples fussent prêts à

saluer comme des libérateurs les soldats qui chassaient les rois, à reconnaître dans la République française ou dans quelque république satellite la consécration de leur propre liberté (on n'en était pas encore à organiser les manifestations d'enthousiasme). Vaincue, la France invoquait, contre l'Empire allemand, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Victorieuse, elle était tentée d'en appeler à la notion de frontières naturelles qui autorisait à ignorer le vœu des populations.

Une frontière naturelle, dans la mesure où cette formule a un sens, est une frontière tracée à l'avance sur la carte physique, dessinée par un fleuve ou une chaîne de montagnes, donc facile à défendre. Une frontière naturelle devrait être appelée stratégique ou militaire. L'argument militaire est l'équivalent de l'argument, biologique ou économique, de l'espace vital, il est le substitut d'un argument moral. Le besoin de sécurité justifierait l'annexion d'une province comme la nécessité vitale de vastes conquêtes.

L'étude géographique des frontières n'apporte guère d'arguments à la doctrine des frontières dites naturelles. En effet, les frontières politiques, à travers les siècles, n'ont pas moins souvent divergé des lignes de séparation physiques (fleuves ou chaînes de montagnes) qu'elles ne les ont suivies. Il y a un siècle seulement que les Alpes marquent la frontière entre Italie et France. Les Pyrénées constituent la frontière politique, mais non linguistique, entre Espagne et France : des deux côtés des Pyrénées, il y a des Catalans et surtout des Basques. Le Rhin, qui ne marque pas une frontière linguistique, n'est pas non plus devenu une frontière politique entre Allemands et Français.

Dira-t-on qu'une frontière politique est plus solide, a plus de chances de se maintenir quand elle consacre un décret de la géographie ? C'est là une illusion. La stabilité d'une frontière ne dépend que pour une faible part des données physiques ou stratégiques. Elle est fonction des rapports entre les collectivités qu'elle sépare. Quand elle est conforme à la légitimité de l'époque, elle ne crée pas d'occasion de conflit. En ce sens, une frontière, tenue par les Etats voisins pour équitable, est, en elle-même, la meilleure, qu'elle soit militairement bonne ou mauvaise. Au reste, selon la technique des armes, selon la configuration des alliances, une frontière change de signification. Dans l'Europe de 1960, le Rhin a cessé d'être une zone névralgique. Il a toujours favorisé les contacts de peuples et les échanges de marchandises et d'idées. Avec la fin de la rivalité franco-allemande, il change de fonction politico-militaire, puisqu'il s'interpose désormais non entre des ennemis mais entre des partenaires.

La frontière entre des zones de civilisations est-elle plus visible, plus constante sur la carte que la frontière entre les unités politiques ? C'est sur la ligne qui va de la Baltique à l'Adriatique, de Stettin à Trieste que seraient venues mourir les invasions venues de l'Asie profonde. Il n'est pas impossible de trouver les causes de cette constance : l'élan des conquérants s'épuise avec la distance. On aurait tort malgré tout de compter sur la seule géographie pour garantir la sécurité de l'Europe occidentale. Si l'Occident n'était protégé que par la ligne Stettin-Trieste, il y aurait lieu de craindre pour son avenir.

Nulle fortification dite naturelle ne suffit à repousser les agresseurs. L'issue de la lutte entre nomades et sédentaires n'a jamais été prédéterminée par les seules données de la géographie. A *fortiori,* la victoire du despotisme communiste ou des démocraties occidentales, la coexistence de ces deux civilisations, la frontière future

des deux mondes sont-elles des événements dont l'espace sera le théâtre mais non le déterminant, exclusif ou principal.

4. L'espace à l'âge scientifique.

La perspective géographique sur l'histoire est-elle en train de perdre sa signification ? L'humanité se libère-t-elle de la contrainte du milieu à mesure qu'elle acquiert la maîtrise des forces naturelles ? Les collectivités, capables de prospérer sans conquêtes, ne deviendront-elles pas plus pacifiques, l'espace cessant d'être l'enjeu privilégié de la lutte entre les peuples ?

Que le progrès de la technique entraîne, par lui-même, une certaine libération de l'humanité, une réduction de la contrainte du milieu, il est difficile de le nier. Le nombre des hommes capables de vivre sur un espace donné n'est plus aussi rigoureusement limité à l'avance. Les choix qui s'offrent à un groupe humain, établi sur un certain sol, se multiplient comme se multiplient les métiers accessibles à chaque individu. Les moyens de lutter contre le froid ou la chaleur permettent d'habiter des régions du globe naguère abandonnées. On aperçoit le moment où les savants seront en mesure, sans investissements démesurés, de modifier les climats. Plus que jamais la terre est l'oeuvre de l'humanité, bien qu'elle lui ait préexisté et doive lui survivre.

Il ne serait pas moins dangereux d'assimiler cette libération, progressive et partielle, à une totale liberté. Pour ne prendre qu'un exemple, mais le plus important, le nombre des hommes capables de vivre sur une superficie donnée, pour n'être plus rigoureusement limité à l'avance, n'est pas pour autant devenu illimité. Aussi bien les jugements portés par les historiens ou les géographes sur l'importance de l'espace vont-ils d'un extrême à l'autre.

Un historien américain, W. P. Webb[19], a voulu voir dans la superficie de terre dont les Européens ont disposé depuis le XVIe siècle le fait majeur qui a déterminé et qui explique certaines des particularités de leurs sociétés (libéralisme, mobilité, etc.). En 1500, 100 millions d'Européens vivaient sur un territoire de 3,75 millions de milles carrés, soit une densité de 27,6 par mille carré. Par la conquête de l'Amérique, ils acquirent la disposition de 20 millions de milles carrés, soit environ cinq fois la, superficie de l'Europe. Du coup, chaque Européen possède pour ainsi dire 148 acres au lieu de 24, sans compter les richesses naturelles (or, argent, fourrure, etc.). L'âge moderne, celui qui va du XVIe au XXe siècle, est anormalement favorable aux populations européennes. Elles ont bénéficié d'avantages dont aucune autre population n'avait bénéficié, dans le passé, dont aucune, probablement, ne bénéficiera dans l'avenir.

Au cours de ces siècles bénis, la population de l'Europe n'a cessé d'augmenter. En 1900, la densité par mille carré était revenue à 27, elle atteignait 35 en 1940. Dès ce moment, l'espace était plus rempli, la maison plus pleine qu'à l'aurore des temps modernes. L'historien américain en conclut que les singularités des sociétés européennes, spécialement les institutions libérales, disparaîtront avec les circonstances exceptionnelles qui les ont fait naître. Les sociétés européennes vont revenir au sort commun, à l'alignement des autres.

Il est facile d'objecter que W. P. Webb exagère la portée des chiffres qu'il cite. Une densité de 27 en 1900 n'a pas la même valeur que cette même densité en 1500.

La densité doit se mesurer en fonction des moyens techniques, c'est-à-dire du rendement soit par unité de surface soit par unité de travailleur. Si l'on adopte ce mode de calcul, le seul valable, la densité actuelle, même si elle était double ou triple de celle de 1500, lui serait, en réalité sociale, inférieure. Dans cette ligne de pensée, un démographe, M. A. Sauvy, affirme que nulle portion de la planète ne souffre aujourd'hui de surpopulation absolue — sauf peut-être la Hollande. Par-tout ailleurs, le mal vient de l'insuffisance du développement, non de l'excès des hommes.

Sans discuter pour l'instant cette conception que nous retrouverons dans le chapitre suivant, la répartition actuelle, à la surface de la planète, des hommes et des richesses suggère que la lutte pour l'espace pourrait bien n'être pas close en dépit de l'autonomie partielle acquise par les collectivités humaines à l'égard du milieu. M. Vermot-Gauchy a publié une étude intéressante sur cette répartition, étude à laquelle nous empruntons les chiffres suivants, de 1955[20].

La superficie de terre émergée est de 135 millions de kilomètres carrés. La population étant à cette date de 2 784 millions, la *surface unitaire moyenne* (c'est-à-dire la surface disponible par être humain) est de 4,8 hectares. Définissons maintenant deux concepts. Nous appellerons *productivité individuelle* d'un pays le quotient du revenu national par le nombre des habitants, nous appellerons *productivité spatiale* le quotient du revenu national par le nombre de kilomètres carrés du territoire.

Les Etats-Unis ont un territoire vaste de 9,40 millions de kilomètres carrés, un revenu national de 324 milliards de dollars, 157 millions d'hommes. La surface unitaire est de 5,6 hectares, la productivité individuelle de 1 940 dollars, la productivité spatiale de 34 100 dollars. En U.R.S.S., la surface unitaire est de 11,2 hectares (superficie 22,4 millions de kilomètres carrés, 200 millions d'hommes), la productivité individuelle de 600 dollars (revenu national 120 milliards de dollars), la productivité spatiale de 5 400 dollars. En Europe, la surface unitaire est de 1,1 hectare (superficie 3,91 millions de kilomètres carrés, 360 millions d'hommes), la productivité individuelle de 650 dollars (revenu national de 232 milliards de dollars), la productivité spatiale de 58 000 dollars.

Dans la zone américaine, le Canada a une surface unitaire de 62,5 hectares, une productivité individuelle de 1 320 dollars, une productivité spatiale de 2 100. En Amérique latine, la surface unitaire est de 11,3 hectares, la productivité individuelle de 280 dollars, la productivité spatiale de 2 500 dollars.

Dans la zone soviétique, les satellites européens ont une surface unitaire de 2,5 hectares, une productivité individuelle de 600 dollars, une productivité spatiale de 26 000 dollars. La Chine a une surface unitaire de 1,5 hectare, une productivité individuelle de 100 dollars, une productivité spatiale de 6 200 dollars. L'Asie non communiste a une productivité individuelle de 100 dollars et une productivité spatiale de 5 200.

Ces chiffres sont approximatifs en raison de l'incertitude des calculs du revenu national. De plus, ils sont faussés jusqu'à un certain point par le fait que la superficie retenue ne distingue pas la qualité des terres et la nature des climats. L'espace septentrional dont disposent Canada et Union soviétique n'est pas l'équivalent des sols fertiles de l'Europe occidentale. Mais ces erreurs incontestables, difficiles à corriger (la distinction entre terre cultivable et non

cultivable est relative) n'effacent pas la signification des données majeures.

Parmi les pays développés, on aperçoit deux catégories : ceux où la productivité individuelle dépasse la moyenne (360) plus que la productivité

TABLEAU COMPARATIF

	Surface S millions de km²	Revenus P milliards dollars	Population n millions	Surface unitaire s ha	Production individuelle p $	Production spatiale p^t $
ATS-UNIS	9,40	324	167	5,6	1 940	34 100
:						
nada	9,96	21	16	62,5	1 320	2 100
nérique latine	20,50	15,5	183	11,3	280	2 500
ENSEMBLE	39,86	396,5	366	10,9	1 080	10 000
.R.S.S.	22,40	120	200	11,2	600	5 400
:						
tellites Est	2,55	60	100	2,5	600	26 000
ine	9,70	65	650	1,5	100	6 200
ENSEMBLE	34,65	245	950	3,7	260	7 000
EUROPE	3,91	232	360	1,1	650	58 000
:						
rique	30,13	28	233	13,5	125	930
ie	16,61	86	870	1,9	100	5,200
stralie-Océanie	8,56	12,5	18	57,3	830	1 500
ENSEMBLE	59,21	358,5	1 468	4,0	250	6 000
ONDE	133,72	1 000	2 784	4,8	360	7 500

I. — ET
Zone
Ca
Ar

II. — U.
Zone
Sa
Ch

III. — E
Zone
Af
As
Au

IV. — M

spatiale (c'est le cas des Etats-Unis et même de l'Union soviétique), ceux, en revanche, où la productivité spatiale dépasse la moyenne plus que la productivité individuelle (cas de l'Europe occidentale). Même en chiffres absolus, la productivité spatiale de l'Europe occidentale (58 000) dépasse celle des Etats-Unis (34 000).

Or, sur le plan militaire, la médiocrité de la surface unitaire est une double source de faiblesse : elle interdit la dispersion qui, à l'époque des armes thermonucléaires, présente des avantages, elle accroît la dépendance par rapport à l'extérieur pour le ravitaillement des hommes et des usines. Les pays à forte productivité spatiale — et l'Angleterre, où elle atteint 250 000 dollars, en est l'exemple le plus éclatant — sont condamnés à beaucoup acheter et vendre au-dehors. Au cours des siècles précédents, le commerce international se déroulait à l'ombre de *l'Union Jack,* flottant à la poupe des navires de la *Royal Navy.* La population européenne ne pouvait se passer de la nourriture et des matières premières d'outre-mer, mais les armées ou les flottes garantissaient la fidélité des fournisseurs. En notre siècle, cette garantie militaire est tombée. Au nom de l'espace vital ou de la sphère de coprospérité asiatique, Allemagne et Japon ont voulu échapper à la dépendance ou plutôt à la solidarité économique. Revenus de ces ambitions ou de ces illusions, les Européens prêchent désormais la vanité des conquêtes, la fécondité des échanges : il y a place pour tous. Cette théorie répond aussi à la situation nouvelle. Comparée aux idéologies impérialistes d'hier, elle n'en a pas moins le mérite d'enseigner aux Etats le commerce des marchands et non plus celui des armées.

De même, parmi les pays que l'on appelle sous-développés, deux catégories se discernent immédiatement : les pays à productivité spatiale relativement forte (Chine : 6 200 dollars), les pays à productivité spatiale relativement faible (Amérique latine : 2 500 dollars). La Chine a une population déjà dense avant que commence le procès d'industrialisation. L'Amérique latine a une productivité individuelle qui est près du triple de celle de la Chine, et elle dispose de huit fois plus d'espace par tête de la population. Les données fondamentales sont autrement favorables pour 1 Amérique latine que pour la Chine — ce qui ne signifie pas que celle-ci ne progressera pas plus vite que celle-là.

Ces chiffres ne tendent nullement à suggérer que les peuples sans espace reprendront quelque jour la marche en avant, interrompue par l'irréversible défaite des impérialismes allemand et japonais. Au contraire, tout indique qu'à court terme, à l'échelle des décennies, la surface unitaire importe moins que la capacité technique des populations. Les pays du Marché commun ont déjà une productivité spatiale de quelque 200 000 dollars. Ils n'en ont pas moins connu, depuis 1950, c'est-à-dire la fin de la période de reconstruction, le taux de croissance le plus élevé du monde libre. En temps de paix, l'achat au-dehors d'une part du ravitaillement des hommes et des usines comporte des servitudes (le maintien de prix compétitifs est indispensable), mais aussi des avantages (le vendeur de produits primaires dépend de l'acheteur au moins autant que celui-ci de celui-là : l'Europe a eu peur, en 1956, de manquer de pétrole, les pays qui vivent des *royalties* ont peur de ne pas trouver de clients). De même, parmi les pays sous-développés, ce ne sont pas ceux qui

possèdent la plus grande surface unitaire qui se développeront le plus vite au cours des prochaines décennies, mais ceux qui mèneront la politique d'industrialisation la plus efficace. En d'autres termes, *durant la phase historique présente, l'idéologie de l'espace vital ne sera pas invoquée par les Etats impérialistes et le manque d'espace ne sera pas la cause directe des tentatives* éventuelles de conquêtes. On n'en saurait pourtant conclure que les écarts de productivité spatiale resteront toujours sans influence. Dès maintenant, dans la rivalité de puissance, Russes et Américains ont, par rapport aux Européens, la supériorité d'une densité de peuplement relativement faible, qui permet une agriculture extensive, laisse une large réserve de croissance démographique et économique, garantit qu'à échéance d'un ou de quelques siècles, une croissance même lente de la productivité individuelle, combinée avec une croissance substantielle du nombre des habitants, se traduira par une augmentation considérable des ressources globales. En Europe, la France demeure au-dessous de l'optimum démographique [21] de puissance et de bien-être, mais l'Allemagne occidentale et la Grande-Bretagne ne peuvent accroître le volume de leur population sans que le pourcentage du ravitaillement, des hommes et des industries, importé du dehors, ne s'élève, lui aussi. Ce n'est pas là un obstacle infranchissable (la République fédérale l'a démontré depuis dix ans). Ce n'en est pas moins, en général, une circonstance défavorable. Plus nettement encore, les Chinois pourraient quelque jour comparer la surface unitaire dont ils disposent à celle dont disposent les pays voisins. En tout cas, que les peuples tentent de modifier par la force la répartition de l'espace ou s'accommodent de la répartition actuelle, corrigeant par les échanges les disparités de densité, la surface unitaire restera un des facteurs qui commandent l'allure de la progression démographique. Les 60 000 Français du Canada, au moment du traité de Paris, ont aujourd'hui plus de 5 millions de descendants. Ils n'étaient pas autres que ceux de France mais, là-bas, dans l'immensité vide, la plupart des enfants survivaient.

La suspension temporaire de la lutte pour l'espace, grâce aux ressources offertes aux peuples par la croissance en intensité, coïncide avec une transformation de ce que l'on pourrait appeler le sens de l'espace (l'expression vient du professeur Carl Schmitt [22] : *Raumsinn).* Le sens de l'espace a été, à chaque époque, déterminé par la représentation que les hommes se faisaient de leur habitat, par le style de mouvement et de combat sur terre et sur mer, par l'enjeu que les sociétés prêtaient à leur lutte.

L'humanité planétaire d'aujourd'hui imagine son habitat autrement que les civilisations des fleuves du type égyptien, les civilisations des mers fermées, comme celle des Grecs et des Romains ou même les civilisations continentales-océaniques, c'est-à-dire la civilisation occidentale, depuis les voyages d'exploration jusqu'à notre époque. Les lignes de communication et, du même coup, les lignes stratégiques ne sont plus celles d'hier. L'avion mène les passagers de Paris à Tokyo en passant par le pôle. Etats-Unis et Union soviétique ne sont plus séparés par l'Europe occidentale et l'Atlantique : étant donné la vitesse des bombardiers stratégiques ou des engins balistiques, ils sont tout proches l'un de l'autre et ils ont pour ainsi dire au Grand Nord une frontière commune.

L'opposition de la terre et de la mer — celle que symbolisait le contraste entre la maîtrise à distance des mers et l'occupation mètre par mètre du terrain, ou encore entre l'esprit possessif et casanier du terrien et l'esprit aventureux et commercial (pirate ou marchand, peu importe) du marin — tend à s'atténuer ou à prendre un

autre caractère. Les vaisseaux et leurs équipages ne sont plus seuls, livrés à eux-mêmes pendant des semaines. Les corsaires sont repérés par les avions, la communication par radio permet de regrouper les navires et de les soumettre à une discipline stricte, même quand la dispersion est commandée par la crainte de la destruction.

En termes mythiques, on est tenté de dire que la terre et l'eau subissent désormais la loi de l'air et du feu. Le même esprit s'impose aux terriens et aux marins : celui de la science. Ici et là, le chef manipule les hommes, manœuvre selon un plan d'ensemble les unités, porte-avions ou divisions. Si l'esprit d'initiatives individuelles, d'attaque par surprise, de brigandage héroïque, de terrorisme par passion tour à tour noble et sordide trouve encore des occasions de se manifester, ce n'est plus sur le désert des sables ou des flots, où le rebelle est livré sans défense à la police des airs, mais dans les montagnes et le maquis. A cause de l'arme aérienne, la mer n'appartient plus à l'aventure. A cause du feu, les bases perdent leur importance militaire ou, du moins, les bases n'ont plus de lieu fixe. La protection des Etats-Unis contre une attaque par surprise n'est plus ni la défense passive des abris pour la population, ni la défense active des canons, des avions ou des engins, ni l'appareil militaire des fortifications, des aérodromes ou des ports, mais la force de représailles. Or la sécurité de cette dernière est moins assurée par la profondeur de l'enfouissement ou l'éloignement par rapport à l'ennemi que par l'ubiquité. Les sous-marins à propulsion atomique, armés de fusées Polaris, sont partout et nulle part, ils sont quelque part sur ou sous les eaux, invulnérables et pacificateurs. L'histoire a tranché entre la théorie du res *nullius* et du *res omnium :* la mer appartient à tous. L'air aussi, à partir d'une certaine hauteur, appartiendra à tous à *cause des satellites.* Les fusées abattent les avions-espions, du type de l'U-2, mais les satellites photographient la terre et transmettent les photographies.

Parti à la conquête des océans, puis de l'air, l'homme d'Europe, relayé désormais par l'humanité entière, tourne ses regards et ses ambitions vers les espaces intersidéraux. Les sociétés closes poursuivront-elles leurs querelles provinciales au-delà de notre planète et de notre atmosphère comme Anglais et Français se battaient sur les neiges du Canada ? Ou les seigneurs de la société industrielle feront-ils enfin régner l'ordre et la paix, ne laissant aux insoumis d'autre refuge que les cavernes ou la solitude de la conscience ?

1. La Cour internationale des droits de l'homme, prévue dans le cadre de l'Europe, mettrait fin en théorie à ce paradoxe.

2. Dans la semaine qui suivit la proclamation de l'indépendance de l'ex-Congo belge, le gouvernement du nouvel Etat dénonça comme « agression » l'intervention des troupes belges qui tentaient de protéger les personnes.

3. *Esprit des lois,* XVIII, 2.

4. *Ibid.,,* XVII, 2.

5. *Ibid.,* XVIII, 1.

6. Cf. TOYNBEE, L'Histoire, trad. française, Paris, 1951, 1 vol., p. 83.

7. G. CHILDE. *The Most Ancient East,* 1934, chap. II. La traduction française a paru sous le titre : *L'Orient préhistorique* (Payot).

8. G. CHILDE, *The Most Ancient East,* chap. III.

9. *The pulse of Asia,* 1907.

10. Ignacio OLAGUE, *Histoire d'Espagne,* Paris, 1957.

11. Directeur du Muséum national d'histoire naturelle, dans *Le Figaro littéraire*, 21 novembre 1959.

12. Au double sens, *formel :* il s'agit d'une consécution unique, et *matériel :* il s'agit d'un événement appartenant au devenir des sociétés humaines.

13. On se reportera au livre très important de Karl A. WITTFOGEL, *Oriental despotism,* New Haven, 1957.

14. The geographical *pivot of* history, publié dans le *Geographical Journal,* en 1907. La communication à la Société royale de Géographie de Londres, qui servait de base à l'article date de 1904.

15. Je reprends ici les termes utilisés dans l'article testament de *Foreign Affairs.*

16. Dans *Démocratie Ideals and Reality.*

17. Tous ces chiffres, donnés par Mackinder, datent d'une vingtaine d'années.

18. A vrai dire, Valéry songeait moins à l'occupation de toute la terre qu'à la mise en communication de toutes les fractions de l'humanité, de toutes les régions de la planète.

19. ***The Great Frontier,*** Boston, 1952.

20. Publié dans le bulletin de la S.E.D.E.I.S. n° 726, juillet 1959.

21. Voir ci-dessous, chap. VIII.

22. Carl SCHMITT, *Land und Meer, eine weltgeschichtliche Betrachlung,* Leipzig, 1944.

CHAPITRE VIII

DU NOMBRE

Nous avons maintes fois touché le problème du nombre, dans le chapitre précédent. Comment traiter de l'espace, en effet, sans évoquer le nombre des hommes qui peuplent chacun de ses fragments ? C'est le lien entre la répartition des ressources naturelles et la distribution de la population à la surface du globe qui a suggéré à Mackinder le schématisme géographique que nous avons étudié. C'est par l'intermédiaire du nombre que, pour une grande part, l'espace agit sur le cours de l'histoire et la fortune des nations.

Le nombre des hommes, capables de vivre sur une superficie donnée, varie évidemment avec les moyens techniques. Si l'on suppose ceux-ci constants — et, pendant de longues périodes de l'histoire[1], cette supposition s'écartait peu de la réalité et moins encore de la conscience que les hommes en prenaient — les événements et les institutions, les victoires et les désastres, le régime de propriété et l'ordre public, l'attitude des gouvernants à l'égard des échanges et de la richesse passent à juste titre pour les causes directes des variations du nombre.

Mais ce mode de considération, en lui-même légitime, inclinait parfois les auteurs les plus savants à des propositions aberrantes. Montesquieu croyait que l'Europe, au XVIIIe siècle, était en train de se dépeupler[2]. Il accusait la centralisation parisienne de provoquer la diminution du nombre des Français :

« Ce sont les perpétuelles réunions de plusieurs petits Etats qui ont produit cette diminution. Autrefois, chaque village de France était une capitale, il n'y en a aujourd'hui qu'une grande ; chaque partie de l'Etat était un centre de puissance ; aujourd'hui, tout se rapporte à un centre ; et le centre est pour ainsi dire l'Etat lui-même. »

Le nombre est un déterminant odieux aux hommes et, pour ce motif même, mystérieux. Il est anonyme, insaisissable. On a personnifié, transfiguré en divinité bienveillante ou maléfique la terre ou la mer, le feu ou l'air, le pétrole ou le charbon, le socialisme ou le capitalisme, les trusts ou les masses. Seul un génie militaire pouvait reconnaître, sans être accusé de cynisme, que les faveurs du ciel allaient de préférence aux gros bataillons.

Le nombre est la meilleure explication des événements pour qui se plaît à *démystifier*. Il risque aussi de décourager ou d'exaspérer ceux qui refusent de ramener leurs ambitions à la mesure de leurs ressources.

I. Les incertitudes du nombre.

La première question que pose le nombre est aussi celle à laquelle il est le plus difficile de répondre. Pour savoir en effet, jusqu'à quel point le nombre a déterminé la force des armées, la puissance des nations, l'issue des combats, la grandeur des Etats, il faudrait établir avec précision quel a été le volume des populations, quels ont été les effectifs des troupes aux prises. Or les chiffres donnés par les

chroniqueurs ont été souvent non pas seulement faux mais insensés. Tout s'est passé comme si l'exactitude, en ces matières, faisait horreur.

Selon Hérodote, les Perses qui partirent à l'assaut des cités grecques étaient 2 millions (sans compter les aides ou les valets). Il suffit de calculer la distance entre la tête et la queue d'une telle armée en colonnes pour apercevoir immédiatement l'absurdité de l'évaluation[3]. Les historiens ont été longtemps impressionnés par ces affirmations de témoins, à d'autres égards dignes de foi. Encore aujourd'hui, beaucoup d'entre eux hésitent à souscrire à la démonstration de H. Delbrück (qui me semble convaincante) selon laquelle, à Marathon, les Athéniens — infanterie de citoyens — étaient plus nombreux que les chevaliers perses[4].

Pour être plus mesurés dans leurs erreurs, les chroniqueurs du Moyen Age ne sont pas véridiques. Ils dénombrent 120 000 Bourguignons à Grandson, H. Delbrück réduit le nombre à 14 000[5]. Il n'est pas douteux, et il est aisément démontrable, par référence aux possibilités de l'intendance et du ravitaillement, que les grandes batailles de l'histoire, avant le XVIIIe siècle, ont été livrées par quelques milliers de combattants. L'armée avec laquelle Alexandre partit à la conquête de l'Asie, plus de 40 000 hommes, n'était pas, comme on nous l'enseignait encore à l'école, une petite armée mais une armée immense, à l'échelle de l'époque.

Deux mécanismes psychologiques sont à l'origine de ces fantaisies chiffrées. J'appellerai le premier *l'illusion de la multitude.* Nous pouvons d'autant plus facilement comprendre ce mécanisme qu'il continue de jouer à notre époque. En 1940, les Français ont cru que le nombre des parachutistes, des chars d'assaut, des avions allemands était énorme. En fait, il n'y eut que quelques milliers de parachutistes engagés (4 500 brevetés). Les chars d'assaut qui rompirent les lignes françaises n'étaient pas plus de 2 580 ; les avions qui bombardèrent les arrières du champ de bataille, 3 000 : le nombre en était multiplié par les succès qu'ils remportaient. Ainsi les Normands, les Hussites, les Mongols qui terrorisèrent l'Europe n'étaient que quelques milliers.

Un mécanisme quelque peu différent rend compte des erreurs, involontaires semble-t-il, commises par les Britanniques dans l'évaluation des avions allemands abattus au cours de la bataille d'Angleterre, durant l'été de 1940. Les 185 avions abattus en un seul jour n'étaient en réalité que 46. La même victime était revendiquée, peut-être à juste titre, par plusieurs pilotes de chasse. En attribuant à chacun de ceux-ci une victime différente, on finissait par multiplier par 3 ou 4 le chiffre exact. L'illusion de multitude naît non pas seulement lorsque chaque témoin a le sentiment qu'il est en présence d'une foule, mais lorsque chaque témoin est supposé avoir vu un autre ennemi.

Il ne reste plus qu'un pas à franchir pour arriver au deuxième mécanisme que j'appellerai la *falsification intéressée.* Le nombre de ceux qui défilèrent à Paris de la République à la Bastille, en mai 1958, variait selon les préférences politiques des journaux, du simple au double et au triple. Chaque camp exagère les pertes subies par le parti adverse et sous-estime systématiquement ses propres pertes.

Parfois, l'illusion de multitude se combine avec la falsification intéressée. Les Grecs croyaient-ils aux effectifs qu'ils attribuaient à Xerxès ou voulaient-ils grandir leurs mérites ? Les nuées de chars d'assaut et d'avions allemands étaient-elles nécessaires pour excuser la défaite ou les Français s'étaient-ils convaincus eux-mêmes de l'exactitude de chiffres qui fournissaient un alibi et, simultanément,

répondaient à la vérité de leurs impressions ?

En dépit des études critiques, menées par les historiens, le nombre des combattants n'est pas établi pour toutes les grandes batailles avec une précision soustraite au doute. Du même coup, le rôle de la supériorité ou de l'infériorité numérique reste, par définition, incertain. L'incertitude me paraît plus grande encore s'il s'agit du volume des populations. Il est souvent difficile de distinguer la *dépopulation partielle* qui affecte les classes privilégiées ou, du moins, les classes combattantes, de la dépopulation globale. Les auteurs antiques ne laissent pas de doute sur le premier phénomène : nous connaissons, avec une grande précision, le nombre des citoyens à Athènes et à Sparte aux différentes dates. Il n'est pas sans risque d'en tirer des conclusions en ce qui concerne la population totale, métèques et esclaves inclus. Or, selon qu'il s'agit des citoyens ou de la population totale, le phénomène n'est pas le même. Dans un cas, il s'agit de *fécondité différentielle* selon les classes, dont l'organisation sociale est responsable, dans l'autre d'une sorte d'épuisement vital.

Même si le premier obstacle était surmonté, si les données numériques, relatives aux effectifs des combattants et au volume des populations, étaient établies, il ne serait pas facile d'isoler l'influence du nombre. Prenons un exemple historique, au reste bien connu, dans lequel les chiffres sont précis et certains. La guerre franco-allemande de 1870 se subdivise en deux phases : durant la première, les armées régulières du second Empire, composées de soldats de métier, furent défaites par les armées plus nombreuses de la Prusse et de ses alliés. Durant la deuxième, les armées improvisées par le gouvernement de défense nationale, en dépit de leur supériorité numérique, furent également défaites. Faut-il imputer la défaite des armées de Napoléon III à l'infériorité du nombre, à la qualité meilleure des canons prussiens ou à la déficience du commandement français ? Dans quelle mesure à chacune de ces causes ? Rarement, à travers les siècles, les auteurs ont invoqué le nombre pour expliquer la fortune des armes, mais, aujourd'hui encore, on parvient malaisément à préciser la part qui revient à de telles explications, en une conjoncture donnée ou à une période de l'histoire.

Comme notre intention n'est pas d'analyser en détail des cas précis — et seules de telles analyses permettraient de réduire la marge d'incertitude — nous tâcherons de dégager des propositions d'une certaine généralité portant sur deux problèmes principaux : influence du nombre sur la force ou la puissance, rapport entre population (ou surpopulation) et guerres.

Rappelons d'abord les changements d'ordre de grandeur. Il y avait probablement de 3 à 5 000 combattants d'Athènes sur le champ de bataille de Marathon. Alexandre partit à la conquête de l'Asie avec une armée (énorme pour l'époque) de quelque 40 000 guerriers. Napoléon en avait mobilisé dix fois autant pour franchir, en juin 1812, les frontières de Russie. L'armée que Hitler, en 1941, avait concentrée en vue de la même entreprise, se comptait en millions d'hommes et non en centaines de milliers. Il n'y avait que quelque 100 millions d'hommes sur la terre à la naissance de Jésus-Christ, 600 millions environ au début du XVIIe siècle, 3 milliards aujourd'hui.

La force, l'apport de culture des collectivités n'ont jamais été proportionnels au volume de chacune d'elles. Que l'on mette au crédit des circonstances sociales ou des dons, inscrits dans l'hérédité, le miracle grec et l'œuvre d'Athènes, le fait est

qu'historiquement jamais « un homme n'a été un homme ». A l'intérieur des unités politiques comme dans la compétition entre elles, le petit nombre a, plus d'une fois, été l'artisan du sort.

Sur les champs de bataille, le nombre a presque toujours été un facteur important. En particulier, à l'intérieur d'une zone de civilisation, lorsque ni les armes ni l'organisation n'étaient essentiellement différentes, il tendait à forcer la décision. Encore convient-il de restreindre ou de corriger la proposition précédente par deux remarques. En cas de rencontre entre des combattants qui appartiennent à des collectivités foncièrement hétérogènes, une petite troupe est capable de remporter des succès spectaculaires. Le terme de « conquête à la Cortez » est devenu classique dans la littérature. Quelques dizaines de cavaliers espagnols représentaient une force de premier ordre, face aux Aztèques du Mexique précolombien. De même, en Europe, plus d'une fois quelques milliers de barbares venus d'Asie répandirent la terreur parmi des populations incomparablement plus nombreuses.

D'autre part, dans l'Antiquité et même plus généralement à travers les siècles avant les temps modernes, il n'existait pas de proportionnalité rigoureuse entre volume des populations et nombre des combattants. Les plus vastes empires ont pu être édifiés à partir d'une base étroite, qu'il s'agisse de celui de Rome, des Arabes ou des Mongols. Grâce à un contingent élevé de mobilisation, à une organisation plus efficace, à l'extension aux vaincus de la citoyenneté, une cité pouvait soumettre à sa loi une zone entière de civilisation sans jamais perdre égalité ou supériorité numérique sur le champ de bataille. La capacité de mettre sous les armes un grand nombre était une preuve d'art politique, comme la capacité de concentrer ses forces est encore une preuve d'art stratégique.

Pour aller au-delà de ces généralités, nous devons envisager séparément deux périodes typiques, l'Antiquité d'une part, l'Europe du XIXe et du XXe de l'autre. Dans le monde grec, Athènes était une unité géante parce qu'elle comptait à la veille de la guerre du Péloponnèse 40 000 citoyens et, avec les métèques et les esclaves, 200 000 âmes, peut-être davantage. Dans l'Europe du XIXe siècle, la France paraît vouée à la décadence parce que sa population n'augmente que lentement. En passant de l'Athènes du Ve siècle avant Jésus-Christ à la France du XIXe siècle après, nous substituons aux milliers (ou, à la rigueur, dizaines de milliers) des auteurs grecs les millions des démographes contemporains et à la considération statique (quel est le volume idéal de la cité ?) l'analyse dynamique (quel est le taux de croissance préférable ?).

D'autre part, les relations entre force des cités et force des armées, volume des populations et nombre des soldats ne sont pas les mêmes et ne peuvent pas être les mêmes à l'âge de la bravoure et à l'âge du pétrole ou de l'atome pour reprendre les expressions de J. F. C. Fuller[6]. Aussi longtemps que les armes sont simples, peu coûteuses, le coefficient de mobilisation est fonction du régime social. A notre époque, ce coefficient dépend des ressources économiques et de la solidité du pouvoir central. Le nombre des machines compte plus que le nombre des hommes.

C'est à ces deux points de vue — manière de poser le problème démographique, rapport entre volume des populations et nombre des soldats, entre force des cités et force des armées —, que nous allons esquisser une comparaison entre Antiquité et temps modernes.

2. Idéal de stabilité et instabilité démographique et politique.

Les philosophes grecs ont posé le problème de ce que nous appellerions *l'optimum* de population[7], ce qui ne saurait nous surprendre puisqu'ils ne se contentent pas d'une étude objective, neutre, des faits ou des causes et s'efforcent de saisir la finalité de l'ordre ou du bien. La cité, à leurs yeux, est l'unité dans laquelle doit s'organiser la vie en commun. Aussi Platon comme Aristote se demandent quel doit être le volume moins *idéal* que *naturel* de la cité. Dix individus ne font pas une cité, écrit Aristote, dix fois dix mille non plus[8]. Platon, dans les Lois[9], suggère le nombre de 5 040. « Le nombre 5 040 présente des propriétés arithmétiques remarquables : il est le produit des sept premiers nombres entiers ; aussi offre-t-il cet avantage parmi les nombres approchants d'être celui qui admet le plus grand nombre de diviseurs. De là résultent de grandes commodités administratives, lorsqu'il s'agit de subdiviser la population, de répartir les citoyens ou les recrues, de les ranger par colonnes sur les registres publics, sur les rôles de l'impôt ou sur le champ de manœuvre[10]. »

Ces spéculations bizarres ne sont ni dénuées de sens ni même définitivement anachroniques. Le but de la cité, c'est-à-dire de la politique, n'est pas la puissance mais la vie selon la raison. Comme la vie vertueuse n'est possible qu'en société, encore faut-il déterminer le nombre de citoyens qui favorise ou rend possible un ordre conforme à la raison. Deux considérations s'opposent ou risquent de s'opposer : les nécessités de la défense contre l'ennemi du dehors appellent le grand nombre, la cohérence morale exige le petit nombre. La conciliation doit être dans la juste mesure : la cité ne doit être ni trop petite ni trop grande. Une Athènes de 40 000 citoyens souffre de gigantisme.

« Les faits viennent prouver qu'il est difficile sinon impossible de bien gouverner un Etat dont la population est trop nombreuse ; du moins nous voyons qu'aucun de ceux qui ont la réputation d'être bien gouvernés ne peut accroître sans aucune mesure sa population. Cela est évident et confirmé par la raison : car la loi est un certain ordre, et les bonnes lois constituent nécessairement le bon ordre ; or une population trop nombreuse ne peut pas se prêter à l'établissement de l'ordre... Une cite qui aura trop peu d'habitants ne pourra pas se suffire à elle-même ; or le propre de la cité est de se suffire à elle-même. Celle où la population sera trop grande pourra sans doute pourvoir à tous ses besoins, mais alors comme peuplade, et non comme cité. Il n'est pas facile d'y organiser un ordre politique. Quel sera le général qui pourra commander une multitude excessive ?... ... Quel héraut pourra s'en faire entendre, s'il n'a une voix de stentor ? Aussi la cité est-elle nécessairement formée aussitôt qu'elle se compose d'une multitude suffisante pour avoir toutes les commodités de la vie selon les règles de l'association politique. Il est possible que la ville où le nombre des habitants excède cette mesure soit encore une cité sur une plus grande échelle ; mais, comme nous l'avons dit, cet excès a des limites. Et quels sont ces limites ? Les faits eux-mêmes nous l'apprendront facilement. Les actes politiques proviennent de ceux qui commandent ou de ceux qui obéissent ; et la fonction de celui qui gouverne est d'ordonner et de juger. Pour juger des droits de chacun et pour distribuer des magistratures au mérite, il faut que les citoyens se connaissent et s'apprécient les uns les autres ; quand la chose est impossible, les

magistratures et les jugements vont nécessairement très mal. A cet égard, il n'est pas juste d'agir sans réflexion, et cependant c'est évidemment ce qui arrive dans une cité très populeuse. De plus, il devient facile alors aux étrangers et aux domiciliés de s'immiscer dans le gouvernement ; car il n'est pas difficile d'échapper à la surveillance dans une multitude excessive d'habitants. Il est donc évident que la limite la plus convenable de la population d'une cité, c'est qu'elle renferme le plus grand nombre possible d'habitants pour suffire aux besoins, mais sans que la surveillance cesse d'être facile. Terminons ici ce que nous avons à dire sur la grandeur d'une cité[11]. »

Comme le but est une cité conforme à la juste mesure, ni trop grande ni trop petite, assez grande pour qu'elle se suffise à elle-même et soit capable de se défendre, assez petite pour que les citoyens se connaissent et pour que le régime soit bon, la politique de population, conçue par Platon ou Aristote, tendait à prévenir surpopulation ou dépopulation, en d'autres termes elle visait à maintenir une population stationnaire, le danger, à l'époque classique, étant celui de l'excès du nombre ou de l'insuffisance de l'espace, la *sténochorie*. L'idée grecque qu'au-delà d'un certain volume une population ne peut plus être gouvernée selon la raison est aujourd'hui tombée en désuétude, mais elle a été longtemps regardée comme évidente par les penseurs de l'Occident. On en retrouve l'écho dans les premiers livres de *l'Esprit des lois* où le type de gouvernement est mis en rapport avec les dimensions du territoire et où le despotisme est présenté comme inévitable dans les vastes empires d'Asie.

Cet idéal de stabilité était, en fait, la contrepartie d'une extrême instabilité du nombre d'une part, de la fortune politique des collectivités de l'autre. « On se représente volontiers la Grèce antique comme le pays où dominèrent Athènes et Sparte. Mais cette représentation, image simplifiée, est tout à fait inexacte. Athènes et Sparte se disputèrent l'hégémonie au Ve et au IVe siècle, et furent les grands centres de l'Hellade à l'époque qui marque l'apogée de la civilisation grecque antique, mais elles le furent à cette époque seulement. A l'époque mycénienne, les plus grands centres sont des villes qui, comme Pylos ou Triphylie, avaient cessé d'exister à l'époque classique ou, comme Mycènes et Tirynthe, avaient perdu toute importance. A l'époque archaïque, aux VIII-VIIe siècles, les grandes métropoles sont Chalcis et Erétrie en Eubie, ou Corinthe et Mégare dans la Grèce propre. En Asie Mineure, ce sont Phocée et Milet. Dès le IVe siècle, l'hégémonie qu'Athènes et Sparte s'étaient disputée au Ve passe bientôt à Thèbes de Béotie, dont les habitants avaient la réputation d'être des lourdauds, puis à la Macédoine, qui s'était développée jusqu'alors en marge du monde hellénique et ne paraissait aux vrais Hellènes que comme à moitié grecque[12]. » Comment la fortune aurait-elle pu ne pas être inconstante alors qu'une cité de 10 000 citoyens passait déjà pour une grande cité ?

Une cité « géante », comme Athènes, avait un avenir moins assuré encore. La population d'Athènes ne pouvait vivre que de l'importation d'une fraction importante de sa nourriture, moitié au moins, peut-être plus. Elle était entrée dans la carrière des activités secondaires qui, en notre siècle, s'appellent industrielles. Elle vendait le produit de ses mines (argent de Laurium, marbre de Pentélique), de ses artisans (céramique, textiles, constructions navales), elle dépendait de ses métèques et de ses esclaves comme de ses clients et de ses fournisseurs. Or, cette dépendance,

à l'époque, avait une tout autre signification qu'à la nôtre. L'empire maritime d'Athènes, formé progressivement à partir des alliances entre cités contre les Perses, ne se maintenait que par la supériorité de la flotte et les tributs payés par les alliés devenus satellites. Les activités économiques qui ne sont pas fondées sur le développement des moyens de production, qui sont liées au secteur primaire (mines) ou au secteur tertiaire (commerce, services) ont été, à travers les âges, sensibles aux contrecoups des victoires et défaites militaires. Dans le monde antique, grandeur impériale et richesse étaient effectivement inséparables.

L'idéal d'une population stationnaire n'était pas seulement une réaction à l'inconstance de la fortune, elle répondait aussi à l'excès et au manque d'hommes dont la Grèce a tour à tour souffert. L'excès d'hommes est à l'origine du vaste mouvement de colonisation des VIIIe et VIIe siècles avant notre ère. Il est aussi à l'origine du surplus de guerriers prêts, en cas de besoin, à servir comme mercenaires. Cette abondance d'hommes, voués au métier des armes, permet d'expliquer les conquêtes d'Alexandre. La Grèce était encore au IVe siècle, un vaste réservoir de soldats. L'unification des cités, fût-ce dans la servitude, créait l'équivalent d'une grande puissance. Indépendantes, les cités s'usaient en des luttes stériles. Soumises à un maître, elles étaient capables de vastes conquêtes. Au IVe et plus encore au IIIe siècle, c'est le mal contraire, celui de l'*oliganthropie* qui sévit. Au début du IVe siècle, le nombre des citoyens d'Athènes a diminué d'un quart (30 000 au lieu de 40 000). Plus frappante encore est la dépopulation de Sparte. D'après Hérodote, les hoplites, en 480 avant notre ère, étaient 8 000. Ils n'étaient plus que 2 000 en 371, à la veille de la bataille de Leuctres. Ils étaient 700 au milieu du IIIe siècle. Jean Bérard cite Polybe qui constate et explique le phénomène :

« La Grèce entière souffre d'un arrêt de la procréation et d'une disette d'hommes telle que les villes sont dépeuplées parce que les hommes de l'époque, aimant le luxe, l'argent et aussi la paresse, ne veulent plus se marier ou, s'ils se marient, élever une famille et qu'ils consentent tout au plus à avoir un ou deux enfants pour les laisser riches et les nourrir dans le luxe. »

Et, commentant l'historien antique, l'historien moderne, traitant des premiers siècles de notre ère, écrit :

« L'affaiblissement qualitatif et quantitatif de la population qui frappe successivement toutes les provinces de l'Empire, se manifeste en Grèce particulièrement. Constatation déconcertante : comme si la sécurité amollissait immanquablement les peuples, comme si l'effort et la lutte étaient nécessaires pour les tremper et condition d'une natalité forte[13]. »

Dans le cas de Sparte, il n'est pas douteux que les lois aient été la cause directe de la dépopulation. Les citoyens étaient, durant toute leur vie, des guerriers. Ils n'avaient pas le droit de se livrer à un travail lucratif. Afin que chacun conservât assez de ressources pour payer sa part des repas pris en commun, un régime de majorat inaliénable avait été établi qui devait normalement exercer une influence malthusienne. Aussi bien, dans toutes les cités grecques, les procédés conçus pour pré-venir l'augmentation de la population (mariages retardés, exposition des enfants, infanticide) furent pratiqués, même à l'époque classique. On n'y renonça pas aux siècles suivants. Le malthusianisme était impliqué par la structure de la cité, la distinction entre esclaves et hommes libres, la vocation essentiellement politique et militaire des citoyens.

La dimension des unités politiques a donc exercé une influence majeure sur le cours de l'histoire grecque. La cité était la forme typique de l'organisation collective (quelles qu'aient été les causes de cette organisation). Les cités ensemble étaient capables de résister à l'empire perse, par le simple recours à des alliances temporaires. Elles furent capables de partir à la conquête de l'Asie, une fois soumises à la volonté de Philippe et d'Alexandre. Mais quand Alexandre eut mis au service de son ambition les forces de la Grèce, demeurées virtuelles au temps de la jealous *emulation* (pour reprendre l'expression de David Hume), les cités n'avaient plus d'avenir, plus de raison d'être en tant que telles. Privées de leur indépendance sans qu'un César les entraînât vers une vaste entreprise, elles dépérissaient inexorablement.

Comment et pourquoi une cité, située à la limite de la civilisation dite hellénique, a-t-elle franchi l'étape ultérieure et fait régner une paix durable non pas seulement sur les cités grecques, comme l'avait fait la Macédoine, mais sur un espace historique incomparablement plus étendu ? Les admirateurs de l'œuvre romaine, Arnold Toynbee, Jérôme Carcopino, mettent l'accent sur des causes proprement politiques ou morales. Arnold Toynbee[14], par exemple, en énumère cinq : une situation géographique favorable, la générosité à l'égard des peuples qui devenaient les alliés de Rome et acceptaient son hégémonie, la générosité dans la reconnaissance de la citoyenneté romaine aux alliés et aux sujets, l'institution libérale de la double citoyenneté, enfin la pratique d'installer des colonies dans les territoires nouvellement soumis. A cette analyse, Simone Weil oppose un autre élément de la politique romaine, dont la réalité est indiscutable : l'efficacité malheureusement non douteuse de la terreur : « Nul n'a jamais égalé les Romains dans l'habile usage de la cruauté. Quand la cruauté est l'effet d'un caprice, d'une sensibilité malade, d'une colère, d'une haine, elle a souvent des conséquences fatales à qui y cède ; la cruauté froide, calculée et qui constitue une méthode, la cruauté qu'aucune instabilité d'humeur, aucune considération de prudence, de respect ou de pitié ne peut tempérer, à laquelle on ne peut espérer échapper ni par le courage, la dignité et l'énergie ni par la soumission, les supplications et les larmes, une telle cruauté est un instrument incomparable de domination. Car étant aveugle et sourde comme les forces de la nature, et pourtant clairvoyante et prévoyante comme l'intelligence humaine, par cet alliage monstrueux elle paralyse les esprits dans le sentiment d'une fatalité[15]. » Simone Weil n'hésite pas à comparer Romains et hitlériens, et, employant des concepts modernes, elle aboutit à l'interprétation suivante : « Les Romains ont conquis le monde par le sérieux, la discipline, l'organisation, la continuité de vues et de la méthode ; par la conviction qu'ils étaient une race supérieure et née pour commander ; par l'emploi médité, calculé, méthodique de la plus impitoyable cruauté, de la perfidie froide, de la propagande la plus hypocrite, employées simultanément ou tour à tour ; par une résolution inébranlable de toujours tout sacrifier au prestige, sans être jamais sensibles ni au péril ni à la pitié, ni à aucun respect humain ; par l'art de décomposer sous la terreur l'âme même de leurs adversaires ou de les endormir par l'espérance, avant de les asservir par les armes ; enfin par un maniement si habile du plus grossier mensonge qu'ils ont trompé même la postérité et nous trompent encore[16]. »

Il serait difficile de nier la part de cette technique psychologico-militaire dans les conquêtes de Rome comme dans l'édification de tous les empires. Il n'est pas moins vrai qu'après la phase terroriste, la générosité du maître accordant la citoyenneté aux

vaincus, la diffusion de la double citoyenneté ont contribué à l'affermissement du pouvoir de Rome et donné quelque substance à l'éloge de l'empire que chantaient les descendants de ceux qui avaient perdu leur liberté.

Mais, curieusement, ni l'admirateur ni le détracteur de l'œuvre romaine ne tentent la moindre analyse de ce qui fut et demeure la condition première d'un empire : la fortune des armes. Les bâtisseurs d'empire, par définition, l'emportent le plus souvent sur le champ de bataille ou, en tout cas, gagnent les dernières batailles. A quoi tenait la supériorité militaire de Rome ?

En gros, on peut dire que Rome ne possédait pas de supériorité incontestable ou écrasante en fait d'armes. Certes, les peuples de l'Antiquité n'utilisaient pas tous les mêmes armes. Le mode de combat dépendait du mode de vie et de l'organisation sociale. Cavaliers ou fantassins, lourdement ou légèrement équipés, usant des armes de choc ou des armes de jet, les guerriers du monde antique n'étaient pas interchangeables, ils ne combattaient pas selon *une* méthode typique. Mais les principales cités étaient capables de se procurer la plupart des armes et si le métal n'en était pas toujours de même qualité, il reste que le déterminant de la supériorité n'a pas été la qualité de l'armement.

La supériorité des légions romaines sur le champ de bataille fut essentiellement celle d'une organisation, d'une tactique, on pourrait dire de la capacité manœuvrière.

D'après H. Delbrück que nous suivons ici encore, c'est la cavalerie lourde qui fut l'arme décisive de Philippe : les cavaliers macédoniens demeuraient capables d'ordre collectif dans la chaleur du combat. La combinaison de brutalité et de discipline était, à l'époque, puisque les armes n'étaient pas fondamentalement différentes, le secret de la victoire.

Ce que Philippe avait dû à la discipline de sa cavalerie lourde, les Romains le durent à l'articulation, en trois échelons, de leurs légions, par là même moins vulnérables, plus souples que la phalange spartiate, thébaine ou macédonienne. Alors que celle-ci était incapable de se protéger sur les ailes ou par-derrière, la légion était capable, même après le début de la rencontre, de changer de front. Qu'il s'agisse de la cavalerie de Philippe ou des légions de Rome, le fait majeur rentre dans la catégorie : « capacité d'action collective ». Cet ordre original de bataille exige la plupart du temps quelques réformes des armes, une combinaison inédite des types de combattants et des outils de combat (piques plus ou moins longues, cuirasses du soldat plus ou moins lourdes, répartition différente de l'infanterie et de la cavalerie, etc.). Mais surtout, la supériorité qui a pour fondement une *capacité d'action collective,* en l'espèce la discipline militaire[17], n'est pas immédiatement transmissible, elle est liée aux structures sociales, elle exige un entraînement prolongé. Les Romains mirent peu à peu au point organisation, tactique, armement de la légion, ils en perfectionnèrent l'efficacité au feu des combats, mais ils n'auraient jamais possédé un pareil instrument de guerre si la lutte avec Carthage n'avait transformé les citoyens mobilisés en professionnels[18].

La capacité manœuvrière de la légion a été une condition nécessaire des victoires : le nombre des légionnaires en a été une autre. En période de crise, le coefficient de mobilisation a été, à Rome, exceptionnellement élevé, 10 % de la population libre, 30 % des hommes mûrs, d'après le même auteur[19]. La « générosité » à l'égard des vaincus permit de gonfler les effectifs de l'armée à mesure que s'étendait la zone de souveraineté romaine. Si vaste que fût cette zone,

les Romains furent régulièrement, sur le champ de bataille, aussi ou plus nombreux que leurs ennemis. L'empire n'était pas maintenu par le prestige d'une infime minorité mais par la mobilisation permanente des légions.

La puissance des légions romaines n'en était pas moins limitée dans l'espace. Grâce à l'immensité, aux forêts et au faible peuplement de leur territoire, les Germains échappèrent, pour leur bien ou pour leur malheur, au sort des Celtes de la Gaule. Les Germains ne furent pas romanisés, ils continuèrent de parler leur *Ursprache*, une langue originelle et non une langue issue de celle des vainqueurs. Face à l'Empire Parthe, Rome se contenta d'une paix de coexistence.

De ces facteurs de la réussite romaine, le nombre (des combattants) est presque toujours passé sous silence, la capacité manœuvrière des légions est à peine indiquée et volontiers confondue avec la vertu. Or l'efficacité dans l'action mérite d'être tenue pour vertu politique sinon morale, mais elle n'implique ni les valeurs de culture ni les valeurs spirituelles. Comme les historiens ont fait hommage à la *vertu* romaine de l'édifice impérial, ils ne peuvent pas ne pas attribuer le déclin à la corruption. La force militaire est fonction du nombre des soldats que l'empire peut mobiliser, de la discipline des légions, de leur ardeur martiale. Le jour où les légions comptent de plus en plus de barbares, sont incapables d'élever aux frontières un barrage impénétrable et parfois même de vaincre sur le champ de bataille, la preuve est faite que l'appareil s'affaiblit, affaiblissement qui reflète la décomposition de l'Etat et la perte des qualités civiques[20, 21].

Il est difficile aux historiens, après avoir exalté l'Empire romain, de n'en pas déplorer la chute. Mais il serait paradoxal, en un temps où l'on dénonce les empires coloniaux sous le nom de colonialisme, de prendre encore sans réserves le parti des conquérants.

3. L'expérience française.

Aux yeux des philosophes grecs, un nombre suffisant est une condition de la sécurité, mais le but est l'amitié entre les citoyens, impossible en une cité trop nombreuse. Aux yeux des auteurs modernes, le nombre est condition de la puissance et celle-ci, à son tour, condition du *rang*. Comme les nations sont engagées en une compétition permanente et que certaines d'entre elles croissent rapidement, les autres doivent en faire autant, sous peine de décadence. La comparaison des taux de croissance, démographique et économique, se substitue à la recherche de la juste mesure.

Il y a un siècle, dans un livre qui eut un grand succès, Prévost-Paradol écrivait : « Lorsque le chef actuel de notre pays affirme que le rang d'une nation se mesure au nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes, il a donné seulement une forme trop absolue à une idée juste, car il faut tenir compte aussi de la qualité relative des hommes aussi bien que de leur nombre. Xerxès, par exemple, a mis sous les armes infiniment plus d'hommes que la Grèce, et pourtant la grande âme de la Grèce l'a vaincu. Mais lorsqu'il s'agit de nations également civilisées et de citoyens courageux, également soutenus par le sentiment de l'honneur, cette maxime devient rigoureusement vraie, et c'est à la nation la plus nombreuse qu'appartient l'ascendant militaire et politique, avec tous les avantages matériels et moraux qui en découlent[22]. »

C'est en France, la première atteinte en Europe par la baisse de la natalité, que les différents problèmes du nombre ont été envisagés avec le plus d'inquiétude. Le premier thème est celui qu'exprime la citation précédente : jusqu'à quel point existe-t-il une proportion entre le volume d'une nation, la force de son armée et sa place dans le monde ? Un deuxième problème est posé par les conquêtes de la France au XIXe siècle : est-il possible de compenser par le recrutement de soldats en Asie et en Afrique le déclin relatif de la métropole ?

A partir des années 30, une autre crainte se fait jour : la stagnation démographique n'entraîne-t-elle pas la stagnation économique ? Bien loin que les familles étroites garantissent la fortune de chaque enfant, l'expérience prouve qu'en considération dynamique et non statique, en comptabilité nationale et non microscopique, il en va tout autrement. La croissance démographique, au moins en certains cas, suscite une croissance plus que proportionnelle des ressources.

Enfin, depuis la Deuxième Guerre mondiale, ce n'est plus la France mais l'Occident qui confronte, avec crainte, les statistiques comparées des populations. A la disparité de niveau de vie entre la minorité blanche privilégiée et les masses de couleur, une disparité de sens contraire ne va-t-elle pas s'ajouter, la croissance du nombre étant plus rapide précisément là où la pauvreté rendrait souhaitable une stabilisation du nombre ou, du moins, un mouvement ralenti ?

Si nous embrassons, d'un regard d'ensemble, l'expérience européenne de la France depuis un siècle, il paraît difficile de nier que la loi du nombre a joué. Il y avait environ 28 millions de Français en 1800, il y en avait 41,9 en 1940. Dans le même temps, la population du Royaume-Uni était passée de 11 (16 avec l'Irlande) à 46,4 millions, celle de l'Allemagne de 22,5 à 70, celle de l'Italie de 18 à 44[23], celle des Etats-Unis de 5,308 à 131,7. La population de l'empire des tsars, connue avec moins de précision, a été multipliée environ par 2,5 au cours du XIXe siècle.

En 1800, la France avec 28,2 millions représentait 15 % de la population européenne, l'Autriche-Hongrie, avec 28, 15 %, l'Italie avec 18, 9,2 %, l'Allemagne avec 23, 13 %, les îles Britanniques (l'Irlande comprise) 9 %, la Russie, avec 40, 21 %. En 1900, le pourcentage de la France est tombé à 10 % (40,7 millions), celui de l'Autriche à 12 % (50 millions), celui de l'Allemagne s'élève à 14 % (56,4), celui des îles Britanniques à 10,6 % (41,5), celui de la Russie à 24 % (100). Au XXe siècle, la comparaison entre la France et ses rivaux européens est plus défavorable encore. La population française n'augmente plus du tout, celle de ses rivaux continue de le faire.

En gros, les relations de forces ont suivi les fluctuations du volume. Cependant quelques réserves se présentent immédiatement à l'esprit. L'Angleterre, au début du XIXe siècle, tenait sur la scène mondiale une place hors de proportion avec ses ressources humaines. La position insulaire, aussi longtemps que l'Angleterre n'avait pas à livrer bataille avec de grandes armées sur le continent, donnait des avantages incomparables (qui n'existent plus aujourd'hui). En sens contraire, le cas de la Russie nous rappelle que la loi du nombre ne joue, à notre époque, qu'en combinaison avec la loi du nombre des machines. En 1914, faute d'une industrialisation suffisante, faute aussi, peut-être, d'un régime politique capable de conduire la nation, la force de la Russie était loin d'être proportionnelle au chiffre de la population.

En ce qui concerne la France, la fortune des armes n'a été déterminée directement par le nombre ni en 1870 ni en 1939. En 1870, à supposer que la cause majeure des défaites initiales ait été l'infériorité numérique des armées impériales, cette infériorité elle-même fut imputable au système militaire, non aux ressources humaines de la nation (qui étaient, à l'époque, du même ordre que celles de l'ennemi). De même, bien que la supériorité du potentiel, humain et industriel, du IIIe Reich sur celui de la France fût immense, ce n'est pas cette supériorité qui détermina la victoire foudroyante de mai-juin 1940. La supériorité numérique des chars d'assaut et surtout des avions fut une des causes de la campagne-éclair, mais la cause principale fut une stratégie heureuse (le plan du général von Manstein pour couper en deux les forces alliées en perçant à la charnière des Ardennes) et une tactique originale, une combinaison inédite de feu et de mouvement, de chars d'assaut agissant en masse et d'avions attaquant les combattants et les arrières immédiats du champ de bataille. C'est en 1914-1918, à la fin du conflit 1939-1945 que le IIe et le IIIe Reich furent finalement écrasés par le nombre — des soldats et plus encore des canons, des chars d'assaut, des avions.

L'expérience européenne de la France découvre l'influence du nombre sur le cours de l'histoire diplomatique et militaire, mais de manière plus subtile. En fait, la France faillit périr de la victoire de 1918, elle fut sauvée tragiquement par sa défaite de 1940. De tous les belligérants, c'est la France qui, de 1914 à 1918, fit les efforts relativement les plus considérables, qu'il s'agisse de mobilisation industrielle ou humaine, c'est elle aussi qui subit les pertes proportionnellement les plus élevées (près de 1,4 million de morts contre 2 millions à l'Allemagne). A la Conférence de la paix, la France rayonnait de la gloire chèrement payée, mais elle était aussi, à moins d'une subite remontée de la natalité, la plus affaiblie de toutes les nations d'Europe. En 1940, avec un appareil militaire adapté à la guerre mécanisée et motorisée, la France aurait pu — en théorie — se battre des mois, peut-être un an ou deux. Cependant que la bataille se serait poursuivie à l'ouest, l'Union soviétique aurait joué le rôle de *tertius gaudens* et les Anglo-Saxons auraient laissé la France porter le poids le plus lourd. Or l'industrie allemande de guerre, renforcée par celle de l'Europe centrale (Tchécoslovaquie, Autriche), surclassait celle de la France (celle de l'Angleterre n'aurait pas été mobilisée avant 1942). En 1941, l'Allemagne aurait pu mettre en ligne quelques dizaines de divisions supplémentaires. Si la campagne de France avait duré douze ou dix-huit mois, les destructions matérielles, les pertes d'hommes auraient été multipliées par trois, quatre, peut-être davantage. La France se serait-elle redressée, après une nouvelle saignée [24] ?

Le paradoxe de l'histoire récente de la France est la coïncidence du déclin démographique et de l'expansion impériale. Il est tentant de résoudre ce paradoxe en expliquant celle-ci par celui-là. La France aurait cherché en Afrique un réservoir d'hommes supplémentaires pour rétablir l'équilibre avec le potentiel de ses rivaux.

Une telle interprétation est presque la seule qui puisse donner une rationalité apparente à la conduite extérieure de la France, en particulier sous la IIIe République. Pourquoi la France, qui n'avait à exporter ni surplus d'hommes ni surplus de produits manufacturés, pourquoi la République opportuniste, puis radicale ont-elles conquis le deuxième empire colonial du monde ? Certes, les historiens qui se contentent d'explications historiques — de ces explications que philosophes et sociologues accablent volontiers de leur mépris — peuvent rappeler

qu'une fois la ville d'Alger prise, il était plus difficile encore d'évacuer entièrement l'Algérie que d'en achever l'occupation[25]. Ensuite, l'Algérie française ne pouvait être en sécurité à moins d'être couverte par un double protectorat sur la Tunisie et le Maroc. Quant à la ruée sur l'Afrique noire, elle fut européenne plutôt que spécifiquement française. L'originalité de la France fut l'idéologie de la mission civilisatrice qui impliquait une certaine assimilation des colonies à la métropole. La conscription était la première traduction de cette doctrine, non dénuée de générosité abstraite.

Le renforcement du conquérant par ses conquêtes, la mobilisation des vaincus sont phénomènes endémiques à travers les siècles de l'histoire. Aujourd'hui encore, en 1960, en dépit de la diffusion quasi universelle du nationalisme, des milliers de musulmans combattent sous le drapeau français, peut-être indifférents à la patrie dont se réclame le F.L.N., ou animés par le ressentiment contre les maquis ou simplement poussés par la misère. Rarement, dans le passé, les hommes ont su (ont eu besoin de savoir) pourquoi ils se battaient. La fidélité au chef, la soumission à l'ordre existant, la discipline pure et simple ont constitué le ciment des armées plus souvent que la foi en la nation ou l'idée.

Les empires européens, à cet égard, ont été jusqu'en 1945 conformes aux précédents. Le Royaume-Uni n'aurait pu exercer, en Asie et au Proche-Orient, une influence dominante s'il n'avait eu, pour compléter la *Royal Navy,* l'armée des Indes. C'est par l'armée des Indes, sous commandement britannique même quand les officiers étaient en majorité indiens, que le gouvernement de Sa Majesté faisait régner la paix du golfe Persique au canal de Suez et, vers l'est, jusqu'aux frontières de l'Indochine. De même, Algériens, Marocains, Sénégalais se battirent sur les champs de bataille de 1914-1918. Aussi bien des Algériens avaient-ils contribué à la pacification de leur propre pays comme ils participèrent aux conquêtes ultérieures de la République française.

Le renforcement de l'armée métropolitaine par la mobilisation de populations allogènes a-t-il pour condition ou pour limite un pourcentage déterminé de non-Romains dans les légions romaines, de Vietnamiens dans le corps expéditionnaire français d'Indochine, d'Africains dans l'armée d'Afrique ? Il est évident qu'à chaque époque, il est dangereux de dépasser un certain pourcentage, sans pour autant que ce pourcentage soit toujours le même.

A notre époque, l'armée britannique des Indes ou l'armée française d'Afrique d'une part, le « jaunissement » du corps expéditionnaire français d'Indochine de l'autre diffèrent fondamentalement. L'armée britannique des Indes a servi fidèlement la couronne britannique durant toute la guerre 1939-1945 en dépit du refus de coopération du parti du Congrès. De même, les régiments marocains, dont seuls les officiers et, pour une part, les sous-officiers étaient français, ont combattu pour la France en 1939-1940, en 1943-1945 et, en Indochine même, jusqu'en 1954. Si la France avait poursuivi quelques années de plus une politique de force en Afrique du Nord, les troupes marocaines sous commandement français seraient-elles restées fidèles ? Les officiers marocains, au nombre de plus de 200, qui appartenaient aux cadres réguliers de l'armée française, auraient-ils cédé au nationalisme qui animait leurs compatriotes ? On ne sait. En fait, ces armées ont plutôt, à notre époque, témoigné en faveur de la discipline proprement militaire — ce qui ne signifie pas que les troupes les mieux organisées demeurent insensibles

aux passions du peuple dans lequel les soldats ont été recrutés.

L'intégration, en une proportion plus ou moins élevée qui ne peut guère dépasser le tiers, de Vietnamiens ou d'Algériens dans les unités métropolitaines représente déjà une demi-démission. L'autorité n'a plus confiance dans des contingents homogènes dont seul l'encadrement appartiendrait au peuple impérial. Le commandement accepte une perte d'efficacité, il s'accommode à l'avance de désertions prévues. La méthode est dangereuse : en cas de revers, le nombre des désertions augmente massivement (on en a fait l'expérience, en Indochine, au lendemain de Dien-Bien-Phu).

La capacité impériale de mobilisation des populations soumises est-elle fonction du rapport numérique entre ces dernières et le peuple impérial ? Sous cette forme brutale, le nombre ne décide pas du sort des empires. S'il en avait été ainsi, l'empire britannique n'aurait jamais existé. Mais l'empire britannique est, à maints égards, exceptionnel. Qu'un peuple aussi peu nombreux ait pu régner sur tant de territoires, sur tant de millions d'hommes sans même se soumettre aux obligations du service militaire obligatoire, que les marins, les sujets et des professionnels peu nombreux aient suffi à la garde de l'empire, il a fallu des circonstances anormales, en plus du génie politique, pour permettre ce miracle. Cet empire, s'il fut un des plus vastes qu'ait connus l'histoire, fut aussi, à l'échelle des siècles, un des moins durables. L'Angleterre régnait au loin par l'intermédiaire de l'empire des Indes. Il était difficile de transformer l'Inde en un Etat, militairement et administrativement moderne, sans susciter des revendications nationales. A la longue, la relation entre peuple conquérant et peuple conquis évolue soit vers l'intégration en une communauté unique soit vers la dissociation en deux collectivités distinctes. D'une façon ou d'une autre, l'inégalité proprement militaire s'oublie ou s'efface. L'égalité tend à se rétablir soit par l'élargissement de la citoyenneté impériale[26], soit par l'autonomie ou l'indépendance des populations allogènes. Les Britanniques étaient trop peu nombreux, ils avaient trop conscience de leur race, ils possédaient des terres trop lointaines et gouvernaient des populations trop hétérogènes pour envisager un autre aboutissement que la désintégration de l'empire en unités politiques multiples et totalement souveraines (en dépit d'un Commonwealth qui, aux yeux des non-Britanniques, semble de plus en plus fictif).

La disproportion du nombre, à l'intérieur de l'empire français, entre peuple impérial et populations allogènes était moindre. Elle n'en était pas moins trop forte pour tolérer un autre aboutissement. L'intégration, autre nom de l'assimilation[27], exige que la citoyenneté, romaine ou française, soit offerte aux sujets. Elle élève ceux-ci à la dignité de citoyens, mais elle les condamne à la compétition pour les places avec les citoyens nés à Rome ou en France.

La nature de l'économie moderne rend difficile la politique impériale d'intégration qui ne tolère pas un écart trop considérable de niveau de vie entre parties d'un même ensemble (surtout quand les hommes eux-mêmes n'ont ni même langue ni mêmes coutumes). Mais, en dehors de ces raisons d'ordre économique[28], la citoyenneté commune ne satisfait les allogènes qu'à deux conditions : elle doit être enviée et reçue comme un honneur, elle doit ouvrir plus de perspectives qu'elle n'en ferme. En 1936 encore, la pleine citoyenneté française eût été ressentie par les Algériens comme un honneur. En 1960, elle ferme la carrière des honneurs. Combien d'Algériens, dans une Algérie française, pourraient, en concurrence avec

des Français de souche, s'élever aux plus hauts postes de la société ?

La désintégration de l'empire français que des événements divers ont précipitée, était l'aboutissement logique de conquêtes que la stagnation de la population française rendait dès l'origine précaires. La France pouvait armer les soldats recrutés parmi les populations allogènes, elle ne pouvait donner aux populations elles-mêmes, universellement et sans réserves, la citoyenneté française. Elle n'a pas voulu la donner tant que celle-ci était désirée. Elle l'a offerte en vain le jour où les élites des peuples, naguère soumis, aspiraient aux responsabilités et aux profits de la souveraineté étatique.

Il faut bien le constater, avec la sagesse que donne la connaissance de l'avenir devenu passé, l'espoir que nourrissaient quelques auteurs du siècle dernier de compenser le déclin relatif de la population française par des conquêtes africaines était illusoire. Si la baisse de natalité avait été imputable au manque d'espace, la possession de l'Algérie eût été de nature à mettre un terme à cette évolution déplorée. Mais suffisait-il que des Français consentissent à traverser la Méditerranée pour que leur fécondité redevînt ce qu'elle avait été au cours des siècles et que les enfants survécussent comme au Canada ? Il n'y avait aucune raison de répondre positivement à une telle interrogation. Dans l'Algérie française, ce n'est pas la minorité venue d'Europe mais la majorité musulmane qui s'est multipliée. L'empire français en Méditerranée, dont Prévost-Paradol rêvait et dans lequel il voyait le suprême espoir d'éviter à la patrie, dans un univers dominé par les Anglo-Saxons, un sort comparable à celui d'Athènes dans l'Empire romain, s'est désagrégé parce qu'il n'était pas peuplé de citoyens mais de sujets. Disons-le, non sans tristesse : l'aboutissement est plus conforme aux lois de l'histoire que l'aventure elle-même ; une nation qui se dépeuple a peu de chances de conserver un empire, lors même qu'elle trouve une occasion de l'édifier.

Si la colonisation a, durant une période, renforcé la puissance de la métropole, la décolonisation n'est pas toujours, pour autant, une cause d'affaiblissement. Il est faux, en effet, de comparer ce que coûte à la métropole l'indépendance des colonies ou des protectorats avec le profit qu'elle tirait de ces mêmes territoires et populations lorsqu'elle y exerçait une autorité pacifique. La France, par exemple, perd évidemment des bases militaires, un réservoir de soldats, une vaste zone de souveraineté, qui lui donnaient à la fois prestige et moyens d'action. Mais il faut comparer le coût de la décolonisation refusée à celui de la décolonisation acceptée à temps. La France aurait-elle été plus puissante de 1946 à 1954 sans la guerre d'Indochine ? Serait-elle plus puissante aujourd'hui si elle avait traité avec Ho Chi-minh en 1946 ou en 1947 ? Est-elle renforcée ou affaiblie par le conflit algérien ? En 1840, le maréchal Bugeaud jugeait que le maintien de quelque 100 000 soldats de l'autre côté de la Méditerranée affaiblissait la France sur le terrain principal, c'est-à-dire d'après lui, sur la frontière du Rhin. La même question se pose en 1960.

En d'autres termes, les empires sont une source de force aussi longtemps qu'ils sont tenus à bon compte. Aujourd'hui, il y a autant de soldats en Algérie que d'Européens adultes à protéger. Les « colons » de Bugeaud, au lieu de garantir la paix française, ne peuvent rester au milieu de la masse musulmane que flanqués chacun d'un homme en armes venu de la métropole. Quand un empire prélève plus de troupes qu'il n'en fournit, quelle est la politique la plus rationnelle, selon les calculs réalistes, de l'abandon ou de la résistance [29] ?

Le défaitisme français, nourri au milieu du XIXe siècle par le seul déclin relatif de la population, a été aggravé, en ce siècle, par la lenteur relative de la croissance économique et par la théorie selon laquelle stagnation démographique et stagnation économique vont de pair. Les Etats seraient doublement affaiblis en cas de population en baisse ou stationnaire : ils disposeraient de moins de soldats et de moins d'ouvriers, le rendement du travail ou, si l'on préfère, le montant du revenu par tête serait moindre ou augmenterait moins vite que dans les pays à natalité forte.

Pour traiter entièrement ce problème, il conviendrait de l'envisager de deux points de vue : quelle est l'influence du mouvement démographique sur le mouvement économique ? Quelle est, en retour, l'influence de ce dernier sur le premier ? Nous ne dirons qu'un mot de cette deuxième question. Les démographes sont loin d'être d'accord sur les faits et sur les interprétations, même quand ils s'en tiennent aux siècles récents[30]. Certains estiment que la progression du nombre des hommes, à partir du XVIe siècle ou du XVIIe siècle, a été relativement autonome, puisqu'on l'observe même dans les continents que n'intéresse pas ou qu'intéresse faiblement le progrès économique. La population de la Chine, d'après certains, serait passée, entre 1650 et 1930, de 70 à 340 millions, d'après d'autres de 150 à 450. Si le mouvement démographique, en certains cas, ne semble pas subordonné à l'augmentation des ressources [31] (amélioration des techniques de production, de l'organisation commerciale, de la sécurité, etc.), faut-il l'attribuer à la vitalité changeante des populations ? Ou la formule, apparemment biologique, de la vitalité dissimule-t-elle de multiples et complexes phénomènes, d'ordre social ?

En ce qui concerne l'action de sens contraire — du nombre des hommes sur le volume des ressources — tout dépend évidemment de l'élasticité des ressources (qui varie selon l'époque) et de la densité de la population déjà atteinte. Que l'on se donne, par la pensée, des moyens techniques constants (ce que fait encore, implicitement, Montesquieu dans l'*Esprit des lois) :* l'élasticité des ressources, donc du nombre des hommes, sera fonction de causes sociales : ordre public, répartition de la propriété, appoint du commerce extérieur, importance des arts ou de l'industrie. Il ne viendrait à l'idée de personne, aujourd'hui, de supposer constants les moyens techniques. Bien plutôt le danger est-il inverse. L'analyse se donne comme population possible celle qui pourrait vivre en cas d'application de la technique connue, et non celle qui est définie en fonction de la technique que la population considérée est effectivement capable de mettre en œuvre.

Abstraitement, le potentiel économico-démographique, comme le potentiel militaire, dépend de trois variables : espace, outils, capacité d'action collective (pour la production ou pour le combat). Traditionnellement, l'analyse visait surtout à déterminer à quel point intervenait le renversement du sens de la courbe du rendement individuel moyen. Quel que soit le niveau technique, un certain volume de population est nécessaire pour exploiter un territoire, tirer profit de la division du travail, du supplément qu'apporte à la productivité de chacun la force productive qui naît de la coopération. *L'optimum de bien-être* est atteint au point où commence de jouer la loi *du rendement décroissant,* c'est-à-dire *quand le rendement du travailleur supplémentaire devient inférieur à la productivité moyenne.* On conçoit aisément une pluralité de points d'optimum du bien-être en fonction de l'organisation sociale et des moyens techniques. Le progrès, technique et économique, se définit précisément par le fait qu'il déplace le point où la courbe du rendement moyen

(rapport entre production globale et nombre de travailleurs) change de sens. L'optimum de bien-être diffère de l'*optimum de puissance,* si l'on convient de considérer que la puissance se mesure aux ressources, matérielles et humaines, dont dispose l'Etat pour atteindre ses fins extérieures. *Le travailleur supplémentaire qui produit moins que la moyenne, au-delà du point optimum de bien-être, produit encore plus que le minimum indispensable à la subsistance*. L'Etat est en mesure de prélever une partie de la production de ce travailleur supplémentaire. Le revenu moyen baisse, les ressources de l'Etat augmentent.

Ces définitions théoriques, que nous empruntons à M. Alfred Sauvy[32], aident à comprendre une idée qui se retrouve sous la plume de la plupart des auteurs. Une technique et une organisation sociale étant données, le souci de la puissance politico-militaire inspire souvent le désir d'un volume de population supérieur à celui que la seule considération du bien-être inciterait à souhaiter. Les « dominants » veulent avoir le plus de sujets possible, non pas seulement pour y recruter des soldats mais pour prélever sur eux des impôts avec lesquels ils entretiendront Etat et armées.

A notre époque, les chiffres absolus de croissance économique, les statistiques du produit national — brut ou net — englobent simultanément les résultats de l'augmentation du nombre des hommes et ceux du rendement de chacun d'eux. Une population qui augmente rapidement peut avoir un produit national qui, lui aussi, augmente rapidement sans que la productivité de chaque travailleur progresse pour autant. En revanche, une population stationnaire est capable de croissance économique dans la mesure où le rendement moyen augmente soit que, dans le même emploi, le travailleur produise davantage, soit que des travailleurs aillent d'emplois à productivité faible vers des emplois à productivité forte. La relation, que l'expérience française a pour le moins rendue vraisemblable, serait la suivante : la faible augmentation du nombre des hommes contribuerait (parfois ? souvent ? toujours ?) à ralentir l'augmentation du rendement. Or, à l'âge industriel, la force militaire dépend du rendement du travail autant que du nombre des hommes (plus le rendement est élevé, plus la marge de ressources, au-dessus du niveau de la subsistance, sur laquelle l'Etat peut exercer un prélèvement, s'élargit). Le déclin démographique, en cette hypothèse, entraînerait, de deux manières, l'abaissement politico-militaire : par la diminution ou tout au moins la moindre augmentation du potentiel aussi bien humain qu'économique.

Il n'est pas douteux que le produit national français, entre 1850 et 1913, a moins progressé que celui de l'Allemagne. Le premier, si l'on retient les chiffres de Colin Clark[33], serait passé, entre ces deux dates, de 16,6 milliards de francs à 36. Le deuxième, de 10,6 milliards de marks à 50. Dans le premier cas, il a un peu plus que doublé, dans le deuxième il a été presque multiplié par cinq. L'écart de progrès est moindre si l'on élimine l'influence du nombre et considère le produit réel par personne employée. Celui-ci, en France, passe de 426 en 1850-1859 à 627 en 1911 (en unités internationales), en Allemagne de 406 à 930.

En théorie, une natalité faible crée certaines circonstances favorables à la croissance. Une famille de deux enfants a des possibilités accrues d'épargne. La collectivité a moins d'investissements à faire pour l'éducation des jeunes générations, elle est en mesure d'investir davantage pour chaque travailleur occupé. Mais, dans le cas français, d'autres causes ont été plus fortes. La croissance n'est pas

déterminée par les seules causes spécifiquement économiques ou, du moins, celles-ci (volume de l'épargne, incitation à investir, etc.) sont à leur tour commandées par les attitudes qu'adoptent les sujets économiques (entrepreneurs, Etat). Il est concevable que la stagnation démographique encourage des attitudes peu favorables à la croissance.

Qu'il en ait été ainsi, en France, au XIXe et dans la première moitié du XXe siècle, les statistiques ne permettent guère d'en douter. Mais l'action propre de la stagnation démographique sur les attitudes conservatrices de la bourgeoisie ou de l'Etat français ne s'isole pas aisément. Ni la législation ni l'idéologie de la société française n'étaient orientées vers la croissance. Que la stagnation démographique ait *permis* le conservatisme, ce n'est pas douteux. Qu'elle l'ait rendu *inévitable*, on en peut discuter. Qu'en l'absence de croissance démographique, les pays soient voués à un taux de croissance économique faible ou nul, n'est pas démontré.

A l'heure présente, les phénomènes d'expansion sont moins mal connus qu'ils ne l'étaient naguère. Les autorités responsables, en régime planifié, ont les moyens de déterminer le montant des investissements qui, lui-même, détermine, pour une part, le taux d'expansion. Même dans un régime de type occidental, l'Etat a les moyens d'intervenir pour corriger, en hausse ou en baisse (plus naturellement en hausse), le taux d'expansion qui résulterait des mécanismes abandonnés à eux-mêmes ou des conduites spontanées des sujets économiques.

En France, où la population était stagnante et la connaissance des phénomènes économiques insuffisante, l'expansion, au XXe siècle, a été relativement rapide entre 1900 et 1910, puis entre 1920 et 1929. La dépression 1930-1939 est imputable à des faits de conjoncture. Certes, les « miracles » japonais et allemand ne témoignent pas contre la leçon de l'expérience française. Le retour dans les îles japonaises de quelque 7 millions d'hommes, après la défaite, de plus de 10 millions en Allemagne fédérale a créé une pression de population qui a constitué l'équivalent d'une natalité forte. Pourtant, personne ne se risquera à décréter que l'expansion économique se ralentira nécessairement le jour où les générations se renouvelleront sans s'élargir. Courbe du nombre des hommes, courbe du rendement moyen ne sont pas indépendantes l'une de l'autre, mais elles ne sont pas liées non plus l'une à l'autre par la causalité, directe et inconditionnelle, de la progression du nombre sur celle du rendement.

Les craintes que les Français ont éprouvées à partir du milieu du siècle dernier, sont-elles en train de se communiquer aux Occidentaux ? Naguère la France progressait moins vite que ses rivaux du Vieux Continent. Les Occidentaux, considérés globalement, sont-ils en train d'être pris de vitesse dans cette course au nombre ? Avant de répondre à cette dernière question, je voudrais discuter la théorie dite démographique des guerres. Les sociétés se battraient en vue d'éliminer les surplus d'hommes et cette élimination leur serait indispensable.

4. Surpopulation et guerre.

Un fait est évident, incontestable : la guerre consiste à tuer des hommes ou, si l'on préfère une formule plus neutre, la guerre a pour résultat constant des morts d'hommes. Le chasseur tue des animaux, le guerrier son semblable. Une première version de la théorie que nous examinons serait obtenue par le passage de *l'effet*

constant à la *fonction.* Puisque toute guerre réduit le nombre des vivants, ne peut-on dire que la réduction du nombre est la fonction sociale de ce phénomène singulier, à la fois social et asocial ? A partir de là, on peut formuler une autre version de la même théorie : si la guerre tue, c'est qu'il y a trop de vivants. Toutes les sociétés ont fait la guerre : s'il n'y a pas d'autre donnée que l'excès d'hommes qui se présente au cours des siècles avec la même régularité que la guerre, n'en faut-il pas conclure que la cause générale du phénomène belliqueux est tout simplement cet excès d'hommes [34] ?

Le passage de l'*effet constant* à la *fonction* me semble, pour des raisons méthodologiques, ou bien problématique ou bien dénué de signification. Affirmer qu'un effet constant révèle le but du phénomène considéré ressortit à un mode d'interprétation finaliste, d'un type passablement grossier. Le caractère commun à toutes les guerres n'exprime pas nécessairement l'essence des conflits armés. Les morts d'hommes peuvent être l'accompagnement inévitable d'autres effets ou d'autres fonctions des guerres, renforcement des collectivités existantes ou constitution de collectivités nouvelles.

La réduction du nombre des vivants n'est pas le seul résultat des conflits armés entre unités politiques. Ces conflits ont partout un effet sur les unités : ou bien ils en consolident la cohérence intérieure et la séparation par rapport aux autres, ou bien ils suscitent une nouvelle unité qui absorbe les unités belligérantes. Si l'on observe statiquement les Etats et leurs guerres, on incline à voir en celles-ci une rupture des liens sociaux, comme dit P. A. Sorokin, un exemple « d'anomie ». Si l'on remet les guerres dans le cours de l'histoire, on ne peut pas ne pas y voir un ressort du mouvement, plus précisément encore de l'élargissement progressif des zones de souveraineté, donc des zones de paix.

Ajoutons enfin que les guerres ne sont pas toujours sanglantes ; elles sont loin de remplir, en toute circonstance, avec efficacité, la fonction qui leur est attribuée. Les épidémies éliminent avec autrement de rapidité. Même en Europe, au lendemain de la grande guerre 1914-1918, la grippe espagnole a fauché environ autant d'hommes que la mitraille en quatre années. Les rites ou la réglementation qui président aux combats ont souvent pour effet de réduire les pertes, c'est-à-dire le coût au regard du moraliste, l'efficacité au regard du sociologue qui croit que la guerre a pour fonction de provoquer une « relaxation démographique ».

Considérons non plus la fonction mais la cause. Répétons d'abord le même raisonnement : le surplus des vivants (quelle que soit la manière dont ce surplus est évalué) n'est pas le seul phénomène que l'on observe aussi régulièrement que la guerre. La division de l'humanité en unités politiquement distinctes est aussi présente, partout où le phénomène spécifiquement belliqueux se produit. Le raisonnement : la guerre a pour cause dernière un phénomène qui la précède ou l'accompagne toujours, ne me paraît pas valable : il implique, en effet, que tous les faits belliqueux appartiennent à la même espèce. Mais, à supposer que l'on tienne ce raisonnement pour valable, il ne confirme pas la théorie dite démographique. Il y a, en effet, au moins un phénomène social qui se retrouve aussi régulièrement que le surplus d'hommes, à travers l'histoire des civilisations : c'est la pluralité des collectivités, les unités politiques étant l'expression, sous forme de souveraineté militaire, de la pluralité des êtres sociaux, on pourrait presque dire des humanités sociales.

Au-delà de ces généralités, comment pourrait-on démontrer ou réfuter la thèse selon laquelle la surpopulation serait la cause de la bellicosité, de la propension des collectivités autonomes à se battre ? Puisque la « méthode de présence » n'apporte pas la preuve souhaitée, la cause envisagée n'étant pas seule à être régulièrement donnée dans le cas d'apparition du fait à expliquer, on pourrait songer à la « méthode d'absence ». La surpopulation éliminée, les collectivités cessent-elles d'être belliqueuses ? Malheureusement, pour l'ensemble de l'humanité, il ne s'agit là que d'une expérience mentale, car, d'après la théorie même que nous commentons, la surpopulation est endémique.

Des expériences partielles ont été réalisées par l'histoire : un pays belliqueux devient-il pacifique quand s'atténue la pression de population ? La France impérialiste de la Révolution et de l'Empire est-elle devenue pacifique au xixe siècle avec la baisse de la natalité ? L'Allemagne romantique est-elle devenue impérialiste au fur et à mesure que le nombre des Allemands, et des Allemands jeunes, augmentait ? Constatons d'abord que la France, que l'on dit convertie au pacifisme, n'a guère livré moins de guerres au siècle dernier que durant les siècles précédents. Elle en a livré davantage au XXe. Que l'Allemagne ait remplacé la France dans le rôle de « perturbateur » est incontestable mais ne prouve rien qu'une vérité de La Palice : l'Etat qui apparaît comme une menace pour la liberté des autres est, à chaque époque, celui dont les forces augmentent le plus vite. En 1850, la France n'était plus le « perturbateur » du système européen, de même que la République fédérale de Bonn n'est plus, en 1950, le perturbateur du système planétaire. Les sentiments des hommes se conforment-ils automatiquement au rôle diplomatique ? C'est plus douteux. Les accès de chauvinisme belliqueux ont été fréquents dans la France du siècle dernier. Le Japon d'après 1945, réduit à ses îles, avec une densité de population plus forte qu'en 1938, est aussi pacifique, voire antimilitariste, qu'il était impérialiste il y a vingt ans.

Pour dépasser l'oscillation entre une proposition vague et vraisemblable — la guerre qui aboutit à des morts d'hommes doit être liée aux faits de la démographie — et des propositions précises et indémontrées, il faut d'abord définir plus rigoureusement le fait auquel on impute une action causale : la surpopulation ou la pression de population. Il va de soi que le nombre des hommes ne mesure pas adéquatement la pression de population. Au XVIIIe siècle, la France aurait été surpeuplée avec 40 millions d'âmes, elle est sous-peuplée aujourd'hui. Il y a deux siècles, le chiffre de 45 millions aurait été supérieur à l'optimum de bien-être et à l'optimum de puissance, aujourd'hui il est inférieur à coup sûr au deuxième et, selon toute probabilité, au premier.

La surpopulation, sur un espace donné, se définit par rapport aux ressources, elles-mêmes fonction des moyens techniques. Mais s'il est absurde d'évaluer la pression de population d'après le chiffre brut de la population, il ne serait pas raisonnable non plus de la mesurer en se référant au nombre d'hommes qui seraient capables de vivre s'ils utilisaient tous les procédés qu'offrent la science et l'industrie. Par cette deuxième méthode, on aboutirait à la conclusion de M. Sauvy selon laquelle seule la Hollande connaît une surpopulation absolue [35] : le nombre des hommes y entraînerait une diminution du revenu par tête, même en usant du mode de production le plus avancé. Encore convient-il d'ajouter « diminution du revenu moyen par rapport à l'optimum de bien-être », c'est-à-dire par rapport au revenu

dont pourrait jouir chacun s'il y avait moins d'hommes. Cette diminution par rapport à un optimum théorique n'entraîne nullement une diminution effective : tout au contraire, dans le cas de la Hollande, l'expansion globale se poursuit, la production par tête de la population augmente. C'est le statisticien qui décrète que cette production augmenterait plus vite si la loi du rendement décroissant ne jouait pas, si les investissements nécessaires pour arracher à la mer une superficie supplémentaire de culture n'augmentaient eux aussi avec la population.

En d'autres termes, pour préciser la notion de surpopulation, il faut se référer à la fois à l'espace, aux moyens de production et à l'organisation sociale. Quand les géologues ou les biologistes nous affirment qu'aujourd'hui 8 ou 10 milliards d'êtres humains pourraient vivre dans le bien-être sur la planète à condition d'appliquer les connaissances acquises, ils nous apprennent quelque chose sur la science, peu de chose sur la société. Le volume de la récolte mondiale de thé ou de riz qui résulterait de la diffusion des méthodes japonaises est intéressant en lui-même, il indique la marge encore offerte de croissance, il nous laisse tout ignorer de la surpopulation en tant que fait social et de l'action éventuelle de ce, fait sur la fréquence ou l'intensité des guerres.

Faut-il définir la surpopulation non plus en termes statiques mais en termes dynamiques, considérer qu'il y a surpopulation, quand la courbe du nombre s'élève plus vite que celle des ressources [36] ? Une telle définition serait satisfaisante si chaque société était homogène, si toutes les sociétés appartenaient à une même espèce. Dans le passé, la répartition des revenus a été parfois telle que la misère des masses a augmenté avec la progression du nombre (baisse des salaires), cependant que la richesse des privilégiés augmentait elle aussi. Parlera-t-on de surpopulation en ce cas ? Il s'agit bien, me semble-t-il, de surpopulation si celle-ci se caractérise par « l'appauvrissement du grand nombre » (c'est-à-dire l'appauvrissement du peuple parce qu'il devient de plus en plus nombreux). Pourtant la comparaison de la courbe du nombre et de celle des ressources ne confirmerait pas la surpopulation, selon la définition précédente. Bien plus, l'augmentation rapide du nombre, l'accumulation des hommes jeunes, phénomènes typiques de l'Europe du XIXe siècle, que M. Bouthoul considère comme caractéristique de la situation explosive, ne rentrent pas dans le concept de surpopulation, définie par la comparaison entre courbe du nombre et courbe des ressources. La population européenne a augmenté au XIXe siècle plus qu'en tout autre siècle, bien que des millions d'hommes, nous l'avons vu, aient émigré. La progression du nombre des hommes demeurés sur le sol du Vieux Continent a été considérable sans que jamais pourtant la courbe du nombre se soit élevée plus vite que celle des ressources. Le revenu par tête des Allemands n'a cessé de croître jusqu'en 1914 : il n'y a donc pas eu surpopulation, au sens rigoureux du terme. Les Allemands ont-ils été belliqueux par simple vitalité biologique ?

J'avais envisagé moi-même une autre définition : ne pourrait-on dire qu'il y a surplus d'hommes dès lors qu'un certain nombre d'entre eux, oisifs par contrainte, par suite de circonstances sociales, sont disponibles pour le métier des armes et que leur élimination éventuelle ne se traduit pas par une baisse de production ? J'ai dû conclure, à la réflexion, que le phénomène ainsi défini, que j'appellerai désormais *surplus* d'hommes, est trop fréquent pour permettre une étude d'ensemble des rapports entre nombre et bellicosité. Les sociétés antiques avaient en permanence ce « surplus d'hommes ». Cette notion même est relative à une société dans laquelle le

travail est regardé comme l'occupation primaire et le combat comme une sorte de luxe : pour les citoyens des cités, il en allait tout autrement. Que le travail fût nécessaire pour assurer l'existence, cette évidence n'était pas méconnue, mais c'est à la politique et à la guerre que se consacrait le citoyen. Dans les sociétés européennes qui ne connaissaient pas l'esclavage et qui faisaient aux seuls nobles un devoir de risquer leur vie au combat, la rigidité de l'organisation sociale plus encore que la stagnation de la technique créait, de manière endémique, un surplus d'hommes. Les armées paraissaient d'autant plus normales qu'elles mobilisaient des oisifs par vocation (les nobles) ou par servitude (chômeurs ou vagabonds). La mort des uns passait pour glorieuse — privilège d'Etat —, celles des autres pour indifférente. L'âge démocratique et la civilisation du travail refusent, par principe, ces deux catégories d'oisifs.

Les surplus d'hommes n'ont pas disparu avec la société moderne. La surpopulation agricole, dont il est souvent question à propos des pays sous-développés, est un phénomène du même ordre : tant que l'on n'a pas réussi à mobiliser pour le travail les bras inutiles (ce que la Chine communiste prétend accomplir), la plupart des campagnes du monde comptent un surplus d'hommes, puisque la production ne serait pas diminuée en cas d'élimination soudaine d'une part de la population paysanne. Même dans la France en voie de modernisation du siècle dernier, les historiens aperçoivent, en grand nombre, des hommes inutiles, à cause de la lenteur de l'industrialisation et de la rigidité des cadres sociaux. Expliquer par la pression des oisifs les guerres d'Espagne, d'Algérie, d'Italie ou du Mexique, serait dérisoire. Expliquer par ce fait la propension des gouvernants à conduire ces guerres et l'indifférence avec laquelle l'opinion les accueillit, ne le serait pas.

Trois faits de population, distincts bien que parents, peuvent être mis en relation avec la propension à la guerre : le *surplus d'hommes,* la *surpopulation* (globale ou partielle)[37], *la vitalité biologique.* Aucun de ces trois faits ne peut être dit, de manière générale ou dogmatique, *cause* des guerres ou de la « bellicosité » (aussi bien une relation causale suppose que toutes choses soient égales par ailleurs ; or, dans ce cas, les choses ne peuvent être égales par ailleurs). Mais chacun d'eux a certaines relations avec phénomènes guerriers, encore que ces relations soient difficiles à préciser. Le surplus d'hommes, au sens le plus général du terme, est un phénomène endémique dans toutes les sociétés humaines dont la technique est à peu près stationnaire et l'organisation cristallisée. La phase dite historique est caractérisée par deux traits pour ainsi dire négatifs : l'équilibre du nombre n'est pas maintenu, comme dans les petites collectivités closes et archaïques[38], par un mécanisme quasi naturel ; la capacité d'initiative, d'innovation, d'adaptation technique ou sociale est encore faible (non en soi mais par rapport aux problèmes posés). Des hommes inutiles à la production ont fatalement presque toujours existé. Comme, simultanément, la conquête, l'exploitation du vaincu, le pillage constituent des sources d'enrichissement, la transformation des oisifs en combattants, qui rapportent, en cas de victoire, du butin, est strictement rationnelle. Même si ces collectivités avaient pensé en termes économiques, elles n'auraient pas eu tort de mettre le combattant au-dessus du travailleur. Non seulement le premier protégeait la vie du second mais, bien souvent, il *produisait* davantage. Au siècle dernier, la hiérarchie des valeurs était tout autre : le rendement économique des guerres (surtout des guerres menées par Napoléon III en Italie ou au Mexique) ne pouvait

plus se comparer à celui du travail. Seuls les officiers conservaient pour une part l'antique prestige des héros. Je ne veux pas dire que les guerres cesseraient si les surplus d'hommes étaient éliminés, je ne veux pas dire non plus que les guerres ont été déterminées, en leur fréquence et leur intensité, par le nombre des oisifs. Je tiens simplement le « surplus d'hommes » pour un phénomène concomitant de l'activité guerrière qui contribue à rendre intelligible cette dernière. La plupart des sociétés disposaient d'hommes, économiquement inemployés, qui, sous les armes, *produisaient* gloire ou rapines.

La surpopulation, globale ou partielle, équivaut à l'accentuation du phénomène précédent. En certaines circonstances, le nombre des bras inemployés dans les campagnes devient supérieur à ce qu'il est d'ordinaire, à ce qu'il était précédemment. Les pauvres, les vagabonds, les non-intégrés se multiplient. La concurrence pour les emplois fait baisser les salaires, même si le rendement du travailleur est stationnaire ou croissant. Ni l'expérience ni l'analyse abstraite ne suggèrent qu'une telle conjoncture provoque nécessairement des guerres ou que celles-ci soient le plus souvent l'expression d'une telle conjoncture. La maladie élimine les non-intégrés aussi bien que la mitraille. L'abondance de main-d'œuvre tend plutôt à affaiblir les revendications des non-privilégiés. Certains historiens, il est vrai, expliquent les alternances de l'histoire chinoise par les fluctuations du nombre. Même dans cette hypothèse, la surpopulation serait à l'origine de troubles intérieurs, de révoltes, de jacqueries, de changements de dynastie plutôt que de guerres entre unités souveraines.

En ce qui concerne l'histoire européenne, les démographes admettent une certaine augmentation de la population, du Xe au XIIIe siècle, un recul au XIVe par suite de la peste noire, une stagnation au XVe, une augmentation substantielle en Europe centrale au XVIe, une stagnation ou un recul en Europe centrale au siècle suivant, une augmentation importante et générale au XVIIIe, une augmentation tumultueuse au XIXe. Or la période qui aurait suivi la peste noire aurait été moins belliqueuse et les trois périodes de guerres, les croisades, la guerre de Trente Ans, les guerres du XXe siècle auraient été précédées par des phases de croissance démographique. Il se peut qu'une diminution massive de la population atténue la violence des conflits guerriers mais, sur les trois autres exemples, les deux premiers n'emportent pas la conviction. Il est difficile de mesurer l'intensité du phénomène belliqueux au Moyen Age, variable selon les siècles ; le passage du nombre à l'impulsion propre des croisades demeure au moins obscur. Quant au troisième exemple, celui de l'Europe du XXe siècle, il nous amène au troisième concept que nous avons retenu, celui de *vitalité biologique.*

En effet, nous l'avons dit, ni l'Allemagne ni l'Europe ne souffraient, en 1913, de surpopulation. L'idéologie du peuple sans espace n'avait pas encore cours *(Volk ohne Raum*). Dirigeants et opinion du Reich *savaient* que la richesse globale augmentait plus vite que le nombre des hommes. Si la croissance démographique a été la cause de l'impérialisme allemand, cause des guerres dans lesquelles s'est abîmée la civilisation européenne, il faudrait chercher les faits essentiels non dans les nombres bruts ou les comparaisons de courbes, mais dans l'inconscient ou la vie obscure des collectivités.

L'Allemagne et l'Europe n'avaient nul besoin de perdre des dizaines de millions d'hommes pour assurer aux survivants un niveau de vie plus élevé. Aucun pays

n'avait dépassé l'optimum de bien-être. Aucun même ne pouvait croire qu'il ployait sous le poids de la quantité. Les hommes jeunes étaient, en Allemagne comme dans tout pays de natalité forte, proportionnellement plus nombreux que dans les pays où la natalité permet tout juste le renouvellement des générations. Le réservoir de combattants a pu inspirer aux « dominants » des ambitions, il ne devait pas leur inspirer de l'angoisse pour eux-mêmes et pour leur régime. Si les guerres européennes du XXe siècle ont eu une fonction de « relaxation démographique », selon la formule de M. Bouthoul, c'est que la pression du nombre qui suscite la fureur des combats n'est créée ni par la densité de population ni par l'appauvrissement collectif mais par une sorte d'exubérance vitale, comparable à celle qui entraîne vers les bagarres ou les jeux les adolescents dans les veines desquels circule un sang trop vif. Nous n'en savons pas assez sur les lois auxquelles obéit le devenir des collectivités pour exclure radicalement l'hypothèse d'un lien entre la fécondité et le tempérament belliqueux. Encore peut-on affirmer avec certitude que cette relation ne se retrouve pas toujours et que, dans les cas où l'on est tenté de l'apercevoir, d'autres explications se présentent à l'esprit.

L'auteur même qui passe pour le théoricien de l'explication des guerres par le nombre, écrit explicitement : « La surpopulation ne conduit pas nécessairement à la guerre étrangère ou civile[39]. » La surpopulation, dit-il, met en œuvre des institutions qui aboutissent à l'élimination d'hommes, la guerre n'étant qu'une de ces institutions entre d'autres. Une telle formule est évidente mais peu instructive. Elle équivaut à la proposition : en un espace donné, avec des ressources données, seul survit un nombre déterminé d'humains. Comme ce nombre tend constamment à être dépassé, des mécanismes sociaux éliminent l'excédent.

Les Japonais ont, à diverses reprises dans le passé, pris des mesures, conscientes et systématiques, pour empêcher l'excédent de se constituer. En dehors de cette pratique rare, la mortalité par les épidémies, la faim et les conditions de travail a régulièrement éliminé l'excédent. Faut-il considérer la guerre comme un complément ou un substitut de l'élimination par mariages retardés, infanticide ou surmortalité, voulue et organisée, des jeunes ? Que les guerres tuent et, en particulier à l'époque moderne, tuent des jeunes, certes. Que l'on puisse comparer et opposer la « solution asiatique » (surmortalité par suite des conditions de travail) et la solution européenne (relaxation par des guerres périodiques), je ne le crois pas. Jusqu'au siècle dernier, la « solution européenne » ne différait pas en nature de la solution asiatique : surmortalité des jeunes et maladies remplissaient, pour l'essentiel, la fonction d'éliminer les bouches inutiles. Au siècle dernier, la fonction n'a plus été remplie dans les mêmes conditions en Europe. Mais la croissance démographique n'amenait pas avec elle un excédent absolu (par rapport au volume des subsistances) ni même un excédent relatif (par rapport à l'optimum de bien-être). Si elle a rendu l'Allemagne impérialiste et les Européens belliqueux, *contre la raison économique et sans nécessité,* il faudrait conclure que la fécondité, l'accumulation des jeunes, en certaines circonstances mal déterminées, poussent les peuples, dirigeants et opinion, vers les aventures guerrières. Mais si la « situation explosive » incite à l'impérialisme, l'expérience des siècles nous rappelle que ni les Césars ni les peuples n'ont besoin de cette incitation pour nourrir l'ambition et croire à leur vocation de régner.

5. Du pétrole à l'atome et à l'électronique.

L'époque historique qui s'est ouverte en 1945 diffère profondément, en ce qui concerne l'action du nombre, soit des décennies précédentes, soit des siècles de l'expansion européenne.

Durant les temps modernes, les Européens ont bénéficié d'un concours unique de circonstances. Les espaces vides d'Amérique du Nord leur étaient ouverts. Entre 1840 et 1960, 56 millions d'entre eux ont quitté le Vieux Continent, dont 37 pour les Etats-Unis. En même temps, grâce à la supériorité de leurs moyens de production et de combat, ils imposaient leur loi en Afrique et en Asie, ils étaient à la fois riches et puissants comme pour démontrer avec éclat que la prétendue alternative du bien-être et de la gloire était anachronique.

Au peuplement d'espace vide, à l'extension de la zone de souveraineté, a succédé, depuis 1945, la dissociation des empires édifiés par les Européens en Asie et en Afrique. Les « minorités européennes » quittent les pays devenus indépendants et refluent vers la métropole. Les non-Européens se donnent à leur tour les machines grâce auxquelles le petit cap de l'Asie a régné sur le monde. Comme les populations des pays dits sous-développés ont en moyenne une fécondité supérieure à celle des pays économiquement les plus avancés, il est facile de répandre en Europe occidentale ou même en Occident la crainte de l'écrasement par le nombre qui inspira aux Français, depuis 1850, tant de considérations moroses.

Rappelons d'abord qu'en 1700 les Européens représentaient environ un cinquième de l'espèce humaine (118 millions sur 560). En 1900, ils en représentaient un quart (400 sur 1608). A la veille de la dernière guerre, ils en représentaient encore approximativement un quart. A supposer que ce pourcentage diminue et tombe du quart au cinquième, il ne s'agirait encore que d'un retour à un rapport de nombre, qui existait déjà il y a trois siècles à peine.

Le rapport Européens — non-Européens n'a d'ailleurs pas grande signification puisque les Européens sont divisés en deux blocs hostiles, dont l'un se sent (ou agit comme s'il se sentait) solidaire de la révolte des peuples de couleur contre la domination blanche et dont l'autre est militairement et moralement lié aux Etats-Unis. Or la comparaison des taux de croissance démographique, des deux côtés du rideau de fer, ne justifie pas le défaitisme de ceux même qui sont obsédés par le nombre. Il est probable que la population des Etats-Unis augmente aujourd'hui aussi vite que celle de l'Union soviétique (le taux annuel de croissance, outre-Atlantique, se situe autour de 1,5 % au cours de ces dernières années). Le taux de croissance, dans la partie occidentale du Vieux Continent, est inférieur à ce qu'il est de l'autre côté du rideau de fer. Mais la reprise de la natalité en France et en Grande-Bretagne, particulièrement menacées par la dépopulation, la tendance à la baisse de la natalité dans les pays d'Europe orientale qui s'industrialisent, interdisent d'accorder à cette inégalité d'allure un caractère angoissant.

Considère-t-on les taux comparés de croissance aux Etats-Unis et en Amérique latine, considérés comme caractéristiques des pays industrialisés d'une part, des pays en voie de développement de l'autre ? A n'en pas douter, la progression est plus rapide dans ces derniers pays. Entre 1940 et 1950, la population du Brésil a augmenté au taux annuel de 2,7 %, celle du Mexique au taux annuel de 3,1 %. D'ici

à trente ans, la population d'Amérique latine, en admettant une hypothèse moyenne en fait de natalité, doublera. Elle dépassera probablement, d'ici la fin du siècle, la population de l'Amérique de langue anglaise, mais ces fluctuations des rapports de nombre ne sont pas directement dangereuses pour les peuples qui se multiplient moins vite et s'enrichissent plus vite.

Les peuples dont le revenu par tête est relativement faible, dont les paysans ignorent les méthodes modernes de culture et dont l'industrie n'occupe qu'un pourcentage relativement faible de la main-d'œuvre, ont tendance, à notre époque, à « croître et multiplier ». Admettons le fait qui s'explique, en gros, par le maintien d'un taux traditionnel de natalité et la diminution de la mortalité, cette diminution étant la conséquence d'une hygiène améliorée (amélioration qui n'implique plus une augmentation substantielle des ressources). L'augmentation rapide du nombre contribue plutôt à affaiblir les Etats nouveaux qu'à les renforcer : elle les affaiblit économiquement aussi bien que politiquement.

L'abondance des hommes jeunes, que M. Bouthoul considère comme une incitation à la guerre, sert la cause des nationalistes, ardents à chasser les colonisateurs. Ho Chi-minh, avant que commence la guerre d'Indochine, aurait dit à un interlocuteur français : « Vous nous tuerez dix hommes pour chaque soldat français que nous tuerons. Mais, à la longue, c'est nous qui l'emporterons. » La moitié de la population algérienne a moins de vingt ans et tous les jeunes sont nationalistes. Mais, une fois l'indépendance acquise, la situation se retourne et ce qui était une arme efficace dans la lutte contre le colonisateur devient une source de faiblesse dans la lutte contre la pauvreté. Aussi longtemps que le processus cumulatif d'expansion économique n'a pas été déclenché, les investissements, indispensables à la formation de la jeunesse, viennent en déduction des investissements visant à élever la productivité du travail des adultes. Les prélèvements qu'opère l'Etat pour ses besoins diplomatiques et militaires amputent soit la part du revenu national réservée à la consommation, soit la part consacrée aux investissements. A moins d'un régime impitoyable, c'est avec les investissements que les dépenses militaires entrent en compétition. L'Inde aurait aujourd'hui des possibilités diplomatiques plus grandes si le taux de natalité diminuait de moitié.

Une telle proposition n'est pas contradictoire avec les leçons de l'expérience française. Une fois créée l'infrastructure administrative et intellectuelle que requiert la modernisation de l'économie, le maintien d'un taux relativement élevé de natalité (ou, à défaut, l'immigration de travailleurs étrangers) s'est révélé, à l'expérience, favorable à l'augmentation de la productivité ou du revenu par tête. Encore au cours de ces dix dernières années (1950-1960), la production par personne active a progressé le plus dans les pays où la population active a augmenté le plus. La production par personne active a augmenté de 5,6 % par an au Japon où, en dix ans, la main-d'œuvre a augmenté de 37 %, de 5,8 % en Allemagne fédérale où la main-d'œuvre s'est gonflée de 28 %, de 4,4 % aux Pays-Bas où la main-d'œuvre s'est gonflée de 15 %, de 4,4 % en Italie où la main-d'œuvre a augmenté de 14 %. Les deux pourcentages correspondants sont 2,6 % et 8 % pour les Etats-Unis, 1,9 % et 4 % pour la Norvège, 2,2 % et 4,5 % pour la Grande-Bretagne. *Au niveau de développement où en sont arrivés les pays occidentaux,* un élargissement de la main-d'œuvre, qui facilite les transferts, entretient la volonté créatrice et le sens de l'avenir, semble donc, pour l'instant, favorable non pas seulement à l'augmentation

du produit national (ce qui va de soi), mais aussi de la production par tête ou de la productivité. Il n'en va de même ni pour les pays d'Amérique latine ou d'Asie ni pour les taux de croissance démographique supérieurs à 2 %. L'augmentation trop rapide du nombre constitue peut-être un danger pour l'Occident, mais par l'intermédiaire des révolutions et des régimes autoritaires que risquent de provoquer la pauvreté des masses trop nombreuses, la multiplication de bras inutiles.

Encore convient-il de ne pas méconnaître les relations actuelles entre le volume des populations et la force militaire, entre la force militaire et la puissance diplomatique. La puissance, défensive ou révolutionnaire, des populations à natalité forte est devenue irrésistible. Les partisans sont incapables de vaincre les armées régulières, mais ils leur rendent le maintien de l'ordre coûteux et la pacification impossible. Une fois le prestige des conquérants évanoui, le nombre des colonisés l'emporte fatalement sur la supériorité d'équipement des colonisateurs, ceux-ci, par un étrange paradoxe, étant contraints de mobiliser des centaines de milliers de soldats contre les quelques milliers de guérilleros. 9 millions de musulmans contre 1 million d'Européens, 20 000 combattants réguliers de l'armée de libération contre 400 000 soldats français, des pertes en vies humaines dix ou vingt fois plus élevées du côté des nationalistes algériens que du côté français, des dépenses dix à vingt fois plus élevées du côté français : les hommes d'Etat, s'ils avaient réfléchi à la signification de ces chiffres, n'auraient pas eu de doute sur l'issue.

Les peuples, prolifiques et pauvres, irrésistibles sur leur terrain, sont impuissants au-dehors. Car la concentration de ressources économiques nécessaires à la fabrication des armes décisives a progressé en même temps que la puissance destructive des armes. Il a fallu les administrations des monarchies européennes pour financer la mobilisation des armées du XVIIe siècle et du XVIIIe siècle. Seuls les Etats baptisés grandes puissances ont été capables, durant la Première et surtout la Deuxième Guerre mondiale, de donner à des millions d'hommes l'armement scientifique, canons, chars d'assaut, aviation. A l'âge de l'atome et de l'électronique, le club des Grands est plus étroit encore : seuls ceux que l'on appelle les Super-Grands possèdent, pour l'instant, l'arsenal thermonucléaire et les véhicules porteurs du dernier cri, engins balistiques et bombardiers stratégiques.

L'influence du nombre est diverse, à notre époque, parce que les modes de combat sont multiples. La loi du nombre joue autrement dans le combat quotidien à la mitraillette et dans le combat éventuel avec des armes de destruction massive. Les Arabes secouent le joug des Occidentaux, mais ils ne sont pas sur le point de pousser leurs chevauchées jusqu'à Poitiers. Les Occidentaux ne s'appauvrissent pas à mesure que se rétrécit leur espace de souveraineté : au contraire, ils s'enrichiront plus vite. L'instabilité des rapports de force tient pour une part à la pluralité des terrains sur lesquels se déploie la compétition entre les peuples. Elle tient aussi à la rapidité avec laquelle les peuples acquièrent les instruments industriels de la puissance.

Dans le monde grec, les grandes puissances se fondaient sur 10 000 à 20 000 citoyens : on s'explique aisément que les « grandes puissances » n'aient pas duré longtemps et que, d'un siècle à l'autre, la virtu comme disait Machiavel ait passé d'Athènes à Thèbes, ou de la Macédoine à Rome. Au XXe siècle, il ne faut que quelques dizaines d'années pour édifier une industrie lourde. En 1960, l'Union soviétique produit plus de deux fois plus d'acier que le grand Reich allemand de

1939. Et la Chine n'aura besoin que d'une quinzaine d'années pour accroître sa production d'acier de quelque 20 millions de tonnes, c'est-à-dire d'un montant supérieur à la production actuelle de la France. La supériorité que certains pays devaient à une avance dans la carrière industrielle s'atténue et tend à disparaître à mesure que se répand le type industriel de société. Les rapports de force dépendent du nombre relatif des hommes et du nombre relatif des machines : ce dernier a fluctué depuis un siècle plus rapidement encore que celui-là.

Peut-on concevoir, au-delà de la phase d'industrialisation, quand tous les peuples seront arrivés à une productivité comparable, que le rapport dépende exclusivement du nombre des hommes ? Ou bien, au contraire, dès maintenant, est-ce la qualité des machines qui est décisive ? Que peuvent des millions de chars d'assaut contre une bombe thermonucléaire ? Que pourraient des dizaines de bombes thermonucléaires contre un Etat qui posséderait une défense invulnérable contre les bombardiers et les engins balistiques ? Ne jouons pas aux prophètes. Bornons-nous à constater qu'entre rivaux de même ordre de grandeur (ou, si l'on veut, grosseur) c'est la qualité qui risque d'emporter la décision. Ce que la capacité manœuvrière des légions romaines a fait pour le monde antique, une parade aux engins balistiques pourrait le faire pour l'hémisphère nord. Mais les savants ont pris la place des stratèges.

1. Rappelons, une fois pour toutes, que par histoire nous désignons la courte période, dite des sociétés supérieures ou des civilisations, environ 6 000 années.

2. *Esprit des lois,* XXIII, 19 et 24.

3. J'utilise, dans ce chapitre, Hans DELBRÜCK : *Geschichte* der *Kriegskunst, im Rahmen* der *politischen Geschichte,* t. I, Berlin, 1900, 1, p. 10. Hérodote attribue à l'armée de Xerxès 4 200 000 hommes en tout, ce qui aurait représenté une colonne de 420 milles. Quand la tête de la colonne aurait atteint les Thermopyles, la queue aurait été encore à Suve, au-delà du Tigre.

4. *Ibid.,* p. 38 sqq. A propos du chiffre de 2 millions de combattants perses indiqué par Hérodote, Jean BÉRARD *(Population,* 2e année, 1947, n° 2, p. 304) écrit que le chiffre doit être au moins cinq fois supérieur à la réalité, peut-être davantage. S'il n'était que cinq fois supérieur, il resterait 400 000 soldats perses, ce qui est aussi invraisemblable que 2 millions.

5. *Ibid.,* p. 8-9. L'argumentation résumée de Delbrück se trouve dans les conférences publiées en anglais, *Number in history,* Londres, 1913.

6. J. F. C. FULLER, *L'Influence de l'armement sur l'histoire,* Paris, 1948.

7. *Ethique à Nicomaque,* IX, 10, 1170 b 31-32.

8. Cf. J. MOREAU, *Les Théories démographiques dans l'antiquité grecque, Population,* 4e année, n° 4, oct.-déc. 1949, p. 597-613.

9. *Lois,* V, 737 *e*-738 *a.*

10. J. MOREAU, *ibid.,* p. 605.

11. ARISTOTE, *Politique,* IV (VII), 4, 1326 *a* 17-*b* 24.

12. Jean BÉRARD, *ibid.,* p. 309.

13. Jean BÉRARD, *op. cit.,* p. 312.

14. Arnold TOYNBEE, *A study* of *history,* t. XII, Oxford Univ. Press, 1961, p. 380 sqq.

15. Simone WEIL, *Ecrits historiques et politiques,* Paris, 1960, p. 28.

16. *Ibid.,* p. 24.

17. H. DELBRÜCK, I, I, p. 239.

18. H. DELBRÜCK, *ibid.,* I, 1, p. 333 et aussi p. 277 :

... « Der zweite punische Krieg zeigt uns das letzte massive Auftreten dieser Fechtart in gewaltigen Schlachten [die manipular-Taktik], ihre Niederlage, ihre Unzulanglichkeit und die Umbildung zu einer neuen Taktik, deren technische Kunst den Rômern binnen zwei Generationen die Weltherrschaft giebt. »

Et encore : « Das entscheidende Moment der alten Geschichte liegt also darin, dass die Rômer im Verlaufe des zweiten punischen Krieges endlich ein Kriegswesen ausbildeten, das im Stande war, Hannibal in offener Feldschlacht zu überwinden und dadurch die Kraft Karthagos vôllig zu brechen. » (p. 330).

« L'armée de Scipion a donc le caractère d'une armée de soldats professionnels non pas seulement en ses vertus mais aussi en ses vices, dans la manière dont elle traite avec hauteur sa propre population civile. » (p. 333).

19. H. Delbrück estime à un million la population libre de Rome au début de la deuxième guerre punique. La mobilisation de 22 à 23 légions, en 212 ou 211 avant J.-C., représente un effort considérable.

20. , 1, p. 309 sqq., en particulier 319 : « ... im Hannibalischen Kriege haben jahrelang über 20 Legionen d.h. mindestens 70 000 Man ohne die Bundesgenossen unter Waffen gestanden, d.h. nahezu 30 % der erwachsenen mânnlichen und fast 10 % der gesamten freien Bevôlkerung. »

21. Par exemple, Jérôme CARCOPINO écrit dans *Les Etapes de l'impérialisme romain,* Paris, 1961. « La décadence militaire de Rome se ramène, quand on y réfléchit, à deux causes qui n'agissent plus sur notre monde moderne : à la multiplication soudaine d'ennemis dont l'armement équivalait à peu près au sien et à la spécialisation professionnelle d'une armée de métier dont la flamme civique serait atteinte » (p. 267).

22. *La France nouvelle,* Paris, 1868, p. 174.

23. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'émigration. Les pays dont la population augmentait rapidement ont pu, en même temps, contribuer au peuplement de l'Amérique et des dominions : 17 millions d'hommes sont partis du Royaume-Uni entre 1825 et 1920, 6 millions d'Allemands sont partis vers les Etats-Unis au cours de la même période, 9 millions d'Italiens sont partis entre 1876 et 1925.

24. Et la guerre même aurait-elle été gagnée si les Britanniques avaient finalement perdu leur corps expéditionnaire après un an de bataille ?

25. Dans un discours prononcé à la Chambre des députés, le 15 janvier 1840, le général Bugeaud disait : « L'occupation restreinte me paraît une chimère et une chimère dangereuse. » Un peu plus loin : « L'abandon : la France officielle, pour me servir d'une expression qui n'est pas dans mon langage habituel, la France officielle n'en veut pas ; c'est-à-dire les écrivains, l'aristocratie de l'écritoire n'en veut pas. » Et enfin : « Oui, à mon avis, la possession d'Alger est une faute ; mais, puisque vous voulez la faire, puisqu'il est impossible que vous ne la fassiez pas, il faut que vous la fassiez grandement, car c'est le seul moyen d'en obtenir quelque fruit. Il faut donc que ce pays soit conquis, et la puissance d'Abd el-Kader détruite... »

Le discours est reproduit dans *Par l'épée et par la charrue.* Ecrits et discours de Bugeaud, Paris, P.U.F., 1948, p. 61-71.

26. L'inégalité peut subsister entre citoyens et non-citoyens ou, à l'intérieur de la communauté unique, entre des castes dont l'origine et la hiérarchie remontent à la conquête. A l'intérieur des unités politiques, les inégalités sociales peuvent être, pour une part, cristallisation des rapports de forces militaires.

27. L'intégration des allogènes dans l'unité politique de la métropole n'implique pas la suppression des particularités de langue, de religion, de coutumes que semble suggérer l'assimilation. Mais ces deux mots impliquent l'uniformité de citoyenneté politique.

28. Que nous étudierons dans le prochain chapitre.

29. Le rapport de nombre entre les troupes métropolitaines, nécessaires pour édifier l'empire, et les contingents, levés dans l'empire, dépend lui-même du rapport de nombre sur le champ de bataille entre les troupes régulières et les rebelles. Il en sera question plus bas.

30. Cf. E. F. Wagemann, *Menschenzahl und Vôlkerschicksal, Lehre von den optimalen Dimensionen Gesellschaftlicher Gebilde,* Hambourg, 1948.

31. L'introduction de la culture de la pomme de terre serait, d'après William Langer, la cause principale de l'augmentation de la population en Europe et en Asie, au XVIIe siècle.

32. *Théorie générale de la population,* 2 vol., Paris, 1952 et 1954.

33. *Conditions of Economic Progress,* 2e édit., Londres, 1951.

34. En France, c'est M. Gaston Bouthoul qui a présenté avec le plus de force, la théorie dite démographique de la guerre. On se reportera à son ouvrage principal, *Les Guerres. Eléments de polémologie,* Paris, 1951.

35. Et encore, d'après M. A. SAUVY *(Population,* juillet 1960), le revenu par tête, en Hollande, continue de progresser plus vite que dans les pays de population stagnante.

36. Cf. G. BOUTHOUL, *op. cit*., p. 323.

37. J'appelle surpopulation partielle l'écart entre courbe du nombre et courbe des ressources pour une fraction et non pas pour l'ensemble d'une population.

38. Là non plus, d'ailleurs, l'équilibre n'est pas maintenu constamment en fait. Certaines collectivités se contractent, d'autres s'élargissent. Il y a des sociétés sans écriture, il n'y en a pas sans changements. Mais ces sociétés ne sont pas historiques *pour soi*.

39. G. BOUTHOUL, *op. cit*., p. 323-24.

CHAPITRE IX

DES RESSOURCES

L'ESPACE et le nombre échappent le plus souvent à la conscience des acteurs : l'or, l'argent, les esclaves, le pétrole ont été reconnus, à travers les siècles, comme les enjeux des batailles entre les Etats. Historiens et philosophes n'ont pas eu à découvrir que les collectivités aux prises étaient assoiffées de métaux précieux ou de matières premières : ils ont eu plus souvent à corriger le cynisme qu'à démasquer l'hypocrisie. Les hommes, disaient-ils, sont aussi animés par le désir de gloire ou l'ambition de vaincre. C'est à notre époque que l'interprétation dite économique prétend à l'originalité. Comme notre civilisation accorde la primauté au travail, savants et idéologues s'imaginent volontiers qu'ils découvrent des forces profondes et mystérieuses quand ils expliquent par des causes économiques le cours de l'histoire diplomatique.

J'ai choisi intentionnellement le terme de *ressources,* le plus vague et le plus général, de préférence au terme *économique.* Il convient, en effet, de laisser à ce dernier son sens précis et limité. J'entends par ressources l'ensemble des moyens matériels dont disposent les collectivités pour assurer leur subsistance. Les hommes font partie des ressources quand ils sont esclaves, autrement dit quand ils sont traités en objets. Dans tous les autres cas, ils sont sujets de l'activité par laquelle les choses sont transformées en biens, c'est-à-dire servent à satisfaire besoins ou désirs des hommes. Le concept de ressources couvre le champ le plus vaste, depuis le sol et le sous-sol jusqu'à la nourriture et aux produits manufacturés. Il englobe d'une certaine façon les réalités auxquelles renvoient les deux notions d'espace et de nombre. Le rapport entre espace et nombre dépend des ressources, c'est-à-dire à la fois du milieu naturel (ou des choses) et de la capacité d'utilisation, capacité elle-même dépendante du savoir des hommes et de l'efficacité de l'action collective.

Le concept *économique* ne s'applique pas à un fragment isolable de l'ensemble des ressources, mais à un aspect de l'activité par laquelle les choses sont transformées en biens. Appelons travail l'activité par laquelle les hommes agissent sur les choses afin de les utiliser. Cette activité comporte un aspect technique et un aspect économique. Le premier se réduit logiquement à la combinaison de moyens en vue de fins. Depuis le révolution néolithique, les sociétés savent cultiver le sol, provoquer des phénomènes biologiques grâce auxquels les fruits de la terre mûrissent et l'espèce humaine croît et se multiplie. Mais, dès l'aube de l'histoire, l'activité laborieuse a comporté un autre aspect, celui du choix de moyens rares à usages alternatifs et, avant tout, du moyen, rare par essence, le temps de chaque travailleur et des travailleurs pris collectivement. Il n'est pas impossible de distinguer *technique* et *économique,* au niveau le plus bas, celui du travailleur individuel. Mais la considération de la collectivité est préférable. La disparité entre désirs (au moins virtuels) et possibilités de les satisfaire apparaît en pleine lumière, de même que se dégage clairement la nécessité du choix à laquelle est soumise toute existence sociale. Une collectivité *choisit* une certaine *répartition du travail disponible* entre les divers emplois, une certaine *distribution des* biens entre les

classes. On passe de la répartition du travail à la distribution des revenus par l'intermédiaire d'un *mode de circulation.* Tout système économique, c'est-à-dire l'ensemble des institutions par lesquelles sont satisfaits les besoins, comporte trois caractéristiques, selon les régimes de répartition du travail, de circulation des biens, de distribution des revenus.

Dès lors, si l'on s'interroge sur les relations entre ressources et politique étrangère, il semble qu'on doive distinguer trois sortes de données susceptibles d'être causes : les *ressources brutes,* celles qu'offre le milieu naturel, les *connaissances* et le *savoir-faire*, qui permettent l'exploitation de ces ressources, le *mode d'organisation* appliqué à la production et à la circulation qui détermine le régime économique, c'est-à-dire la manière dont sont répartis, entre les individus, les obligations du travail et les revenus de l'effort collectif. Une étude exhaustive devrait, semble-t-il, constituer des types pour chacun de ces aspects du système économique et déterminer l'action de chacun d'eux sur la conduite et la fortune des Etats. Mais une telle méthode risquerait de nous entraîner à des recherches presque indéfinies. Aussi me paraît-il préférable — et l'expérience justifiera peut-être cette simplification — de centrer nos analyses autour de trois problèmes, analogues à ceux que nous avons traités dans les chapitres précédents : tout d'abord, les *ressources en tant que moyens de force,* ensuite les *ressources en tant qu'objectifs des belligérants, enjeux des rivalités ou causes de guerre. En conclusion, nous comparerons brièvement l'influence des divers régimes de l'économie moderne sur la conduite extérieure des Etats.*

Le premier thème rappelle les questions classiques : quel est le rapport entre prospérité, richesse, bien-être d'un côté, force politique ou militaire de l'autre ? Le deuxième nous renvoie à l'interrogation éternelle : pourquoi les hommes se battent-ils ? Se battent-ils pour l'or ou pour la gloire ? Quand se battent-ils pour la richesse et quand pour l'ivresse de vaincre ? Enfin le troisième nous oriente vers l'avenir : travail et guerre seront-ils indéfiniment des activités complémentaires ou une certaine sorte de travail rend-elle inévitable, ou probable, ou souhaitable, l'élimination de la guerre ?

I. Quatre doctrines.

Economistes, historiens, philosophes ont discuté depuis des siècles les problèmes que nous venons de formuler. Mais ils ne les ont pas discutés séparément. La réponse donnée à l'un de ces problèmes entraîne presque nécessairement la réponse donnée à l'autre. Selon la conception que les auteurs se font du travail ou de l'échange, ils tiennent la richesse pour funeste ou favorable à la grandeur des peuples, le commerce et la guerre pour semblables ou non en leur essence, les conflits pour provoqués ou apaisés par l'échange.

J'essayerai donc de présenter quatre types idéaux que j'appellerai *mercantilisme*, *libéralisme, économie nationale* et *socialisme.* Historiquement, chacune de ces doctrines a été exposée de diverses manières. Des doctrines, composites ou nuancées, sont plus fréquentes, en fait, que ces doctrines pures. Les résumés suivants ne visent pas à reproduire la pensée exacte d'aucun des penseurs qui se rattachent aux quatre écoles que je viens d'énumérer. J'essaye de dégager les charpentes logiques de quatre édifices intellectuels.

La doctrine mercantiliste, sur les relations entre économie et politique des nations, a pour point de départ, pour principe la formule célèbre : « L'argent est le nerf de la guerre. » Citons, entre de multiples citations possibles, les lignes suivantes empruntées au *Traité de l'économie politique* de Montchrestien (1615) : « Celui qui le premier a dit que l'argent est le nerf de la guerre n'a point parlé mal à propos car bien que ce ne soit pas le seul, les bons soldats étant absolument requis avec lui, l'expérience de plusieurs siècles nous apprend que c'est toujours le principal. L'or est comme maintes fois plus puissant que le fer[1]. » Le rapport inverse est affirmé par Machiavel dans un texte célèbre de Machiavel[2].

Si les métaux précieux sont le nerf de la guerre, ils sont aussi la mesure de la force des nations puisqu'en dernière analyse la force se révèle au jour de ce que le langage appelle « l'épreuve de force ». La volonté de puissance s'exprime donc logiquement par l'effort pour amasser le plus possible d'or et d'argent. Or, il y a deux méthodes pour atteindre cette fin, l'une est la guerre et l'autre le commerce. Chaque Etat accroît sa réserve de métaux précieux par le butin ou par l'échange. Mais — et c'est la deuxième proposition qui commande la pensée mercantiliste — il n'y a pas de différence de nature entre ces deux méthodes. En profondeur, elles sont de même essence.

Ecoutons Colbert [3] : « Il n'y a que l'abondance d'argent dans un Etat qui fasse la différence de sa grandeur et de sa puissance. » S'il en est ainsi, comment le commerce dont dépend la réserve d'or et d'argent, donc la puissance des Etats, ne serait-il pas une sorte de guerre ? « Le commerce cause un combat perpétuel en paix et en guerre entre les nations de l'Europe à qui en emportera la meilleure partie[4]. » Et encore : « Le commerce est une guerre perpétuelle et paisible d'esprit et d'industrie entre toutes les nations[5]. » Encore au siècle suivant, Dutot (1738) reprend l'idée : « Faire la paix pour nous procurer tous les avantages d'un grand commerce, c'est faire la guerre à nos ennemis[6]. »

Certains auteurs anglais font écho aux auteurs du continent. Eux aussi se refusent à distinguer la suprématie commerciale et l'hégémonie politique : « Whoever Commands the ocean Commands the Trade of the World, and Whoever Commands the Trade of the World Commands the Riches of the World, and whoever is master of that, Commands the World itself[7]. » Le rapprochement de la *balance du commerce* et de la *balance des forces* est la conclusion de cette manière de penser : « The balance of power can no other way be maintained or continued but by the balance of trade[8]. »

L'assimilation du commerce à la guerre dérive du raisonnement suivant : puisqu'il faut une balance commerciale positive pour accumuler des métaux précieux et que tous les Etats ne peuvent avoir une balance positive, le commerce ne peut être profitable à tous. Celui qui achète plus qu'il ne vend perd de l'or et de l'argent, donc se ruine par l'échange ou, dirons-nous, *perd au change*. La course aux métaux précieux crée entre commerce extérieur et commerce intérieur une différence de nature puisque celui-ci ne modifie pas le stock d'or et d'argent et que celui-là, au contraire, en détermine le volume. Encore au milieu du XVIIIe siècle, un auteur français formule expressément la thèse : « Le véritable commerce d'une nation consiste essentiellement dans le cours des échanges qu'elle fait avec les nations étrangères. Au contraire, des échanges qui ne sont faits qu'entre les sujets d'un même Etat sont moins un commerce réel qu'un simple déplacement de convenances

qui facilite la consommation mais qui n'ajoute rien à la masse des richesses de la nation et n'étend aucunement ses avantages[9]. »

La quête des métaux précieux entraîne l'expansion commerciale et le commerce extérieur a un caractère agressif à l'égard des rivaux parce que le stock d'or et d'argent est limité, comme est limité le montant des échanges possibles. Les mercantilistes raisonnent à l'intérieur d'un monde fini, dans un univers statique. L'échange n'est pas favorable à l'acheteur comme au vendeur. Mais, selon le mot d'un auteur italien, Botero, : « Le moyen très commun de s'enrichir aux frais d'autrui, c'est le commerce[10]. » « Nous faisons autant de perte que l'étranger fait de gain[11]. »

Dépendre le moins possible de fournisseurs étrangers, produire le plus possible ce dont le royaume a besoin, protéger les artisans nationaux contre la concurrence dangereuse des artisans étrangers, ces conseils suivent, en toute rigueur, de l'effort qui s'impose pour avoir une balance commerciale positive. « Un royaume qui peut soi-même fournir à ses propres nécessités est toujours plus riche, plus fort, plus redoutable[12]. »

A l'intérieur de cette doctrine, la question de la responsabilité des conflits ne se pose guère. Le conflit est naturel, inévitable, puisque les intérêts des Etats sont fondamentalement contradictoires. « Ceux qui sont affectés au gouvernement des Etats doivent en avoir la gloire, l'augmentation et l'enrichissement pour leur principal but[13]. » Si les Français ne peuvent augmenter leur commerce qu'en écrasant les Hollandais, pourquoi hésiteraient-ils à recourir à la force pour réaliser une ambition légitime ? Les mercantilistes ne sont pas, en tant que tels, bellicistes. Dire que « les avantages d'un grand commerce » équivalent à une guerre contre nos ennemis, c'est d'une certaine manière reconnaître que le commerce se substitue à la guerre. Mais, si l'on pose la rivalité essentielle des Etats, la guerre est pour ainsi dire permanente, qu'elle prenne la forme ouverte des combats ou la forme camouflée du commerce. Pour les princes, c'est question d'opportunité de choisir l'une ou l'autre.

Bodin n'est pas un boutefeu, mais il réduit le choix entre paix et guerre à un calcul rationnel. Un prince, même puissant, s'il est sage et magnanime, « ne demandera jamais ni la guerre ni la paix si la nécessité qui n'est point sujette aux lois d'honneur ne le force ; et ne donnera jamais bataille, s'il n'y a plus de profit apparent en la victoire que de perte si les ennemis étaient vainqueurs[14]. » Peut-être cette formule de Sir William Temple, dans sa franchise et sa modération, exprime-t-elle tout le pacifisme dont le mercantilisme est capable : « C'est une maxime dont je ne pense qu'on puisse disconvenir que jamais un Etat sage n'entreprendra la guerre que dans le dessein de faire des conquêtes ou dans la nécessité de se défendre[15]. »

Le libéral n'a pas seulement un autre objectif que le mercantiliste, il interprète les faits autrement que lui. Ce que je gagne, l'autre le perd, affirme le mercantiliste. Dans un échange libre, celui qui profite le moins profite encore, répond le libéral (encore une fois le libéral type). La démonstration de cette formule prend diverses formes, plus ou moins raffinées. Mais le nœud de l'argumentation est aussi simple, dans la doctrine libérale, qu'il l'était dans la doctrine mercantiliste.

Selon celle-ci, le commerce n'est pas un moyen d'obtenir un bien que l'on désire en se privant d'autres dont on n'a pas l'usage, mais une méthode, apparemment pacifique, d'élargir sa propre part d'un stock donné de métaux précieux. Du jour où l'obsession des métaux précieux disparaît, où le développement des moyens de

production dissipe l'illusion d'un volume, une fois pour toutes fixé, de biens à répartir ou de commerce à partager entre les nations, le caractère belliqueux de l'échange s'efface de lui-même et, tout au contraire, le caractère pacifique en apparaît évident. Si chacun des échangistes se décide librement, il ne se peut pas qu'aucun d'eux « perde au change », même si, en valeurs monétaires, il ne gagne pas également à l'échange.

Avec l'obsession des métaux précieux disparaît aussi l'idée d'une différence essentielle entre commerce extérieur et commerce intérieur. Le libéralisme parfait se donne, par hypothèse, une république universelle des échanges. Qu'une province soit ou non en dehors des frontières, qu'importe : les acheteurs n'obtiendront les biens produits dans cette province qu'en contrepartie des biens dont ils diposent. Idéalement, par rapport à l'humanité prise globalement, il n'y a qu'un seul commerce que la force militaire des Etats est impuissante à modifier. Selon le mot célèbre de Bentham : « Conquer the whole world, it is impossible you should increase your trade one half-penny[16]. »

Dès lors, les libéraux concluent, logiquement eux aussi, que le commerce est essentiellement contraire à la guerre. Le commerce pacifie alors que la rivalité politique enflamme les passions. Déjà au XVIIIe siècle les formules opposées à celles du mercantilisme sont plus fréquentes. Quesnay n'admet plus que le commerce extérieur commande la grandeur des nations et soit, par essence, agressif. « Le commerce réciproque des nations se soutient mutuellement par les richesses des vendeurs et des acheteurs[17]. » « Les douanes, écrit Dupont de Nemours, sont une espèce d'hostilité réciproque entre les nations[18]. » Et, en une formule qui fait un admirable pendant à celles de Colbert un siècle plus tôt, l'abbé Baudeau écrit en 1771 : « L'opposition des intérêts fait l'essence de la politique d'usurpation. L'unité d'intérêt fait l'essence de la politique économique[19]. »

Une fois posé, selon le mot de J. F. Melon[20], que « l'esprit de conquête et l'esprit de commerce s'excluent mutuellement dans une nation », les libéraux (à la différence des mercantilistes pour lesquels les conflits internationaux ne posaient pas de problème parce qu'ils appartenaient à l'ordre naturel des choses) doivent rendre compte des guerres. En gros, me semble-t-il, il y a trois réponses possibles. La première consiste à poser que commerce et politique appartiennent à deux ordres, fondamentalement autres. Les Etats sont en rivalité permanente non parce qu'ils ont des intérêts économiques contradictoires mais parce que les princes ou les peuples sont avides de gloire ou de terres. Une deuxième réponse met l'accent sur l'écart entre l'intérêt vrai des Etats ou des nations et la conscience que les gouvernants en ont. Ou encore les libéraux distinguent entre l'économie telle qu'elle serait dans une république des échanges et l'économie telle qu'elle est, faussée par les monopoles privés. Enfin, une dernière réponse consiste à invoquer le surpeuplement. Les précurseurs de Malthus sont nombreux. Le même auteur qui tient que l'esprit de commerce et l'esprit de conquête s'excluent mutuellement, admet que la surpopulation est un motif légitime de conquête.

La première réponse équivaut à restreindre la portée de l'interprétation économique de la politique. Il est illégitime de penser le monde comme s'il ressemblait à une république universelle des échanges. La concurrence politique des Etats est la donnée première : avantages et inconvénients de telle méthode économique ne doivent pas être jugés par rapport à l'humanité tout entière,

imaginée une, mais en fonction des conséquences que cette méthode développe pour les Etats effectivement rivaux. (Il suffit de reprendre cette proposition et de la combiner avec le fait relativement nouveau de l'industrialisation pour avoir le principe de l'école d'économie nationale).

Plus fréquente est la deuxième interprétation, celle qui explique les conflits par l'écart entre l'économie telle qu'elle devrait être et l'économie telle qu'elle est. Déjà l'idée essentielle, qui court à travers toute la littérature du siècle dernier et qui aboutit à des livres comme ceux de Hobson ou de Norman Angell, se trouve sous la plume de Quesnay, la distinction entre les commerçants et le commerce, entre les intérêts particuliers de quelques-uns et l'intérêt bien entendu de la collectivité. « Les commerçants participent aux richesses des nations mais les nations ne participent pas aux richesses des commerçants... Toutes les guerres et toutes les réserves relatives au commerce ne peuvent avoir pour objet qu'un monopole, involontaire peut-être de la part des négociants régnicoles, mais toujours funeste aux nations qui ne distinguent pas leurs intérêts de celui de leurs commerçants et qui se ruinent à soutenir des guerres pour assurer aux agents nationaux de leur commerce un privilège exclusif qui leur est préjudiciable à elles-mêmes. »[21]

A la limite, le libéral à la Bentham affirme que les guerres coûtent toujours plus qu'elles ne rapportent, même au vainqueur, que les conquêtes sont par essence une mauvaise affaire. A quoi bon assumer les charges de l'administration d'un territoire étranger ? Si celui-ci était à la fois souverain et ouvert aux échanges, la métropole jouirait des bénéfices qu'elle tire éventuellement de ses colonies sans les dépenses que celles-ci lui imposent.

Les événements du XXe siècle ont moins réfuté cet optimisme doctrinal qu'incité les économistes, d'inspiration libérale, à prendre mieux conscience de l'écart entre les pays de régime capitaliste tels qu'ils sont et le type idéal d'une économie libérale. Le livre de L. Robbins sur les causes économiques des conflits [22] ou de Schumpeter [23] sur l'impérialisme se situent dans le prolongement de Quesnay ou d'Adam Smith, c'est-à-dire des économistes qui imputent à l'esprit de monopole et aux survivances du mercantilisme la responsabilité des guerres. Seul Th. Veblen inaugure un nouveau chapitre en reprenant l'assimilation de l'esprit de commerce et de l'esprit de guerre et en mettant le foyer de l'esprit de paix dans l'industrie.

Les économistes de l'école historique et nationale ne souscriraient à aucune des deux thèses extrêmes. Ils rejetteraient la formule mercantiliste : le commerce est la continuation de la guerre par d'autres moyens, mais ils rejetteraient aussi celle du libéralisme (de Bentham) : « All trade is in its essence advantageous, even to that party to whom it is least so. All war is in essence ruinous. » Ou encore : « Between the interest of nations, there is nowhere any real conflict ; if they appear repugnant anywhere it is only in proportion as they are misunderstood[24]. »

L'école historique, par définition pour ainsi dire, prend la réalité historique pour point de départ. Or cette réalité comporte le compartimentage de l'espace, le fractionnement de l'humanité. La rivalité des Etats ne se réduit pas à la concurrence économique. Les nations ne se battent pas seulement pour conquérir des richesses ou favoriser le commerce. Le bilan des guerres ne doit pas être établi par rapport à l'ensemble des hommes et en termes de biens ou de marchandises. En préservant un pays de l'invasion, les armées sont productives à la mesure même des richesses qu'elles sauvent. Victorieuses, elles apportent éventuellement à l'Etat et au peuple

non pas seulement du butin mais des occasions et des moyens de prospérité.

Cette interprétation, mesurée et raisonnable, des rapports entre économie (ou commerce) et guerres (ou conquêtes) aurait probablement été admise par la plupart des libéraux, au siècle dernier, comme conforme à l'expérience. Si l'on pose la primauté et la fatalité du fractionnement de l'humanité en Etats rivaux, les armées sont indispensables aux nations, même si elles sont coûteuses. Il est loisible d'écrire, à la suite de Quesnay, « l'homme d'Etat regrette les hommes destinés à la guerre comme un propriétaire regrette la terre employée à former le fossé qui est nécessaire pour conserver le champ[25]. » Si le champ est perdu du jour où le fossé se trouve comblé, celui-ci, bien qu'il présente une perte par rapport à l'optimum, concevable au cas où l'espace ne serait pas compartimenté, demeure rentable dans le monde réel. De même, le libéral peut, non sans peine, plaider que toute guerre est coûteuse, même pour le vainqueur, s'il se réfère au modèle d'une république universelle et pacifique qui ignorerait les frontières et les soldats. Mais, l'histoire étant ce qu'elle est, il est difficile de nier que les guerres victorieuses ont parfois apporté des profits aux peuples, accru les chances de bien-être.

Aussi l'idée neuve, importante, qui domine la pensée de l'école, que j'appellerai nationale plutôt qu'historique, ne concerne-t-elle ni le bilan des conflits armés ni le jugement à porter sur les soldats. L'originalité de l'école nationale est de retrouver certains arguments des mercantilistes, renouvelés par la considération de l'économie industrielle. F. List ne nie ni que le bien-être des individus ne soit le but ni que les guerres soient en elles-mêmes destructrices de richesses. Mais l'existence d'unités politiques, séparées les unes des autres, est un fait. L'économiste n'a pas le droit de se désintéresser du sort de la collectivité à laquelle il appartient et de raisonner en fonction d'une humanité sans frontières, idéal peut-être mais provisoirement inaccessible. Or, à l'heure présente, le libre-échange ne contribue pas également à la prospérité de toutes les nations. Il tend, au contraire, à consacrer, voire à renforcer la suprématie des nations les plus avancées, c'est-à-dire de celles qui possèdent déjà une industrie. Comment les nations les moins avancées réussiront-elles à progresser à leur tour dans la carrière industrielle si elles ouvrent toutes grandes leurs frontières aux produits manufacturés ? Le libre-échange les condamnerait à demeurer indéfiniment des fournisseurs de produits primaires. Au siècle où l'industrie est condition de la puissance, la suppression des barrières douanières tendrait à éterniser la disparité actuelle entre pays agricoles et pays industrialisés, donc les inégalités de force et de niveau de vie, contraires à la justice et même peut-être à la paix.

List a conçu clairement la théorie, que nous avons indiquée plus haut[26], du développement harmonieux. Comme celui-ci n'est possible qu'à l'intérieur d'un cadre suffisamment étendu, on passe aisément à la notion de grand espace. La création de vastes unités économico-politiques est la première étape vers la république des échanges. Le partisan de l'économie nationale ne nie pas que cette première étape puisse requérir l'emploi de la violence. Pour qu'une nation puisse, pour l'essentiel, se suffire à elle-même, il lui faut protéger d'abord ses industries naissantes, en permanence les industries vitales. Il faut aussi parfois arrondir le territoire de souveraineté.

A terme, F. List n'exclut pas une paix fondée sur l'équilibre des nations et des économies nationales. Au-delà de la formation de grands ensembles, le libre-

échange se révélera fécond parce qu'il mettra en relations des échangistes égaux. La paix universelle ne sortira pas du libre-échange, mais celui-ci sera peut-être le résultat ultime d'une humanité pacifiée, grâce au protectionnisme temporaire, grâce au renforcement des unités politico-économiques entre lesquelles l'humanité est naturellement divisée.

Probablement l'école socialiste est-elle celle dont il est le plus difficile de résumer en quelques propositions la doctrine, relative aux conflits et aux guerres. Les socialistes utopiques inclinent à croire que la paix entre les Etats suivra d'elle-même la paix à l'intérieur des nations. Tant que sévira la misère, tant que les injustices ne seront pas éliminées, la lutte des individus et des classes se poursuivra. Les socialistes utopiques n'ont pas eu, me semble-t-il, une théorie, unique et cohérente, des rapports entre luttes des classes et rivalités entre Etats. Mais ils ont, plus ou moins clairement, postulé que la réconciliation des hommes et des groupes à l'intérieur d'un ordre équitable amènerait d'elle-même la réconciliation des Etats.

Le socialisme d'inspiration marxiste, en revanche, professe quelques idées simples et catégoriques. Il tient les guerres pour fatales dans le régime capitaliste. Il emprunte à l'une des fractions de l'école libérale l'explication des guerres par la concurrence des intérêts économiques. Il y ajoute l'affirmation qu'avec l'avénement du socialisme, les occasions ou les causes des conflits armés disparaîtront. En simplifiant on serait tenté de dire que, selon les marxistes, les mercantilistes décrivent fidèlement le caractère belliqueux du commerce en régime *capitaliste,* les libéraux le caractère pacifique du commerce *après le régime capitaliste.*

L'économie est belliqueuse sous un régime capitaliste, elle sera pacifique sous un régime socialiste. Toute la question est de savoir pourquoi il en va ainsi. Les économistes libéraux avaient incriminé l'esprit de protection et de monopole, l'action des grandes compagnies ou des trusts qui veulent se réserver les marchés intérieurs, conquérir des marchés au-dehors. Lénine reprend toutes les accusations formulées par des économistes d'inspiration libérale contre les responsables (intérêts privés, groupes privilégiés) de l'impérialisme. Mais il transfigure cette interprétation en décrétant que l'impérialisme, bien loin d'être imputable à des minorités, est l'expression nécessaire du capitalisme arrivé à une phase de son évolution (la phase dite monopolistique). Sous l'influence de J. A. Hobson et de Rudolf Hilferding[27], il décrète que le capitalisme est condamné à l'impérialisme et que le partage pacifique de la planète entre les monopoles privés ou les Etats, est impossible. Le léninisme retrouve la parenté d'essence du commerce et de la guerre. Mais la dialectique mercantiliste était plus claire que celle du léninisme : la quête des métaux précieux, dont la quantité n'était pas extensible, créait logiquement rivalités et conflits. En va-t-il de même pour la quête de marchés, de matières premières ou d'occasions de surprofit ?

Pourquoi l'économie sera-t-elle pacifique en régime socialiste ? Les marxistes l'ont affirmé plutôt que démontré. La proposition leur paraissait aller de soi, parce qu'ils acceptaient comme évidente la théorie selon laquelle les conflits entre Etats ont des causes économiques, mais la phrase de Jaurès, indéfiniment répétée, « le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée l'orage », ne tient pas lieu de preuve. L'interrogation demeure : quels sont les aspects du capitalisme — propriété privée des instruments de production, mécanisme du marché, concentration de la propriété ou de la puissance dans des compagnies nationales ou internationales —

qui provoquent, accidentellement ou inévitablement, les guerres entre les Etats ?

Ces quatre écoles ne s'opposent pas sur tous les points. S'il s'agit des conflits politiques, certains libéraux [28] s'accordent avec la plupart des mercantilistes et des économistes de l'école nationale pour proclamer que la rivalité des Etats est première et que les guerres n'ont pas toujours pour cause des oppositions d'intérêts commerciaux. Les socialistes, comme les libéraux, ont pour objectif dernier, en doctrine, le bien-être des personnes. L'école nationale, comme l'école mercantiliste, se veut au service de la grandeur des nations. Ces écoles se définissent et s'opposent par l'interprétation qu'elles professent du commerce (ou de l'échange) considéré comme l'essence de la vie économique. Selon les mercantilistes, le *commerce est guerre,* selon les libéraux il *est paix* à la seule condition qu'il soit libre. Selon les économistes nationaux, il *sera pacifique* quand tous les pays seront développés, selon les marxistes il est guerre sous le capitalisme, il *sera paix* avec le socialisme.

2. Interprétation historique des doctrines.

Les théories s'expliquent toujours partiellement par les circonstances historiques. Que le but suprême soit la puissance de l'Etat ou le bien-être des citoyens, il suffit que les conditions de la force soient autres pour que les jugements portés par les économistes sur les diverses activités varient légitimement.

A l'âge du courage, dans l'Antiquité, la force militaire dépend essentiellement du nombre, de la vigueur physique des soldats, de l'organisation de l'armée. Aussi le mode de vie favorable à la quantité et à la qualité des combattants, c'est-à-dire le mode de vie paysan, demeure-t-il, durant des siècles, paré de toutes les vertus, pacifiques et martiales. En 1940, le maréchal Pétain chantait encore la terre « qui, elle, ne ment pas » ; il était prêt, sous l'inspiration de conseillers réactionnaires et de croyances immémoriales, à préparer la revanche par le retour aux champs. Sully avait plus d'excuses à juger, à la fin du XVIe siècle, que « les peuples forts sont les peuples de paysans parce que l'industrie déshabitue les citoyens de cette opération pénible et laborieuse en laquelle ils ont besoin d'être exercés pour former de bons soldats ». Les arts et les villes passent pour causes de corruption. Les industries débilitent les peuples, le luxe amollit les hommes. Les Etats prospèrent par la simplicité et la frugalité.

Bien que ces thèses se retrouvent, sous la plume des philosophes, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, elles n'ont plus, dès l'aurore des temps modernes, qu'une vérité partielle. Les soldats emploient poudre et canons ; ils ont besoin de quelque instruction. « Au temps du courage », pour parler avec Fuller, les citoyens de Rome n'avaient acquis leur maîtrise tactique qu'à la faveur des guerres puniques : la longueur même du service en avait fait des professionnels. Les combattants d'élite qui, au XVIe et au XVIIe siècle, dominent les champs de bataille, sur terre et plus encore sur mer, ne sont pas non plus des amateurs, nobles ou bourgeois. Qu'il s'agisse de l'armement ou de l'entraînement, ils dépendent de l'autorité politique — ville, principauté, Etat — qui dispose d'assez de ressources financières pour mobiliser, équiper, organiser les troupes ou les équipages, pour acheter ou fabriquer les vaisseaux et les canons.

Machiavel, au début du XVIe siècle, est, en tant que théoricien militaire, un réactionnaire : il ne croit pas à l'efficacité de l'artillerie, il méconnaît la nécessité du

« nerf de la guerre ». Par amour de l'Antiquité, par doctrine politique, il souhaite une armée de citoyens et continue à regarder l'infanterie comme la reine des batailles. A l'époque où la guerre de course et la piraterie apportent des butins considérables, où le commerce d'outre-mer exige des vaisseaux de guerre autant que de paisibles cargos, les mercantilistes étaient moins éloignés de la vérité historique, moins pervers dans leurs conseils aux princes qu'ils ne nous semblent aujourd'hui. Les unités politiques ne différaient pas tant les unes des autres par le nombre des hommes ou le potentiel des fabriques que par l'inégale capacité de mobiliser les ressources. La force militaire était fonction d'abord et avant tout de cette capacité de mobilisation. Une ville enrichie par le commerce, Venise, pouvait être une grande puissance militaire, en se payant des mercenaires, soldats et marins. Un vaste royaume perdait ses possibilités d'action si le trésor vide ne permettait pas de mobiliser des troupes nationales ou de recruter des volontaires. La formule de Machiavel, « qui a des soldats trouve de l'argent » devenait vraie, mais en un sens que le Florentin n'avait probablement pas envisagé : l'Etat, qui avait monopolisé les pouvoirs de police, acquérait par là même la capacité de prélever pour ses besoins propres une partie importante des ressources du pays. La force militaire continuait d'être fonction se du potentiel et de la capacité de mobilisation. Mais comme cette dernière semblait désormais appartenir à tous les Etats, c'est le potentiel qui arrivait au premier plan et représentait le facteur différentiel.

A la fin du XVIIIe siècle, les discussions sur l'efficacité respective du fer et de l'or, de l'infanterie et de l'artillerie sont épuisées. Quel que soit le prix que l'on continue d'attacher aux métaux précieux, la richesse des nations (ce que nous appelons croissance économique ou expansion) n'apparaît plus fonction du stock d'or et d'argent, détenu par chacune d'elles. La paix, l'ordre public, l'activité des commerçants et des fabricants, l'esprit d'initiative, voilà les causes profondes de l'enrichissement plus rapide des unes que des autres. Le temps des pirates est passé. Quand la paix règne, le commerce est devenu authentiquement pacifique et nul ne le baptise désormais « guerre camouflée ». Les auteurs britanniques sont d'autant plus portés à mettre l'accent sur l'essence irénique de l'échange que leur patrie en a la meilleure part.

En même temps, il suffit d'ouvrir les yeux pour constater que « la vertu est toujours récompensée » : en se consacrant aux œuvres de paix, les peuples garantissent leur sécurité, édifient leur puissance. Adam Smith constate que les conditions de la force militaire ne sont plus ce qu'elles étaient dans le passé. Jadis, les peuples frustes étaient en même temps les peuples forts. Armes et outils étaient simples, peu différents les uns des autres : le facteur différentiel était la vigueur physique, l'ardeur martiale. Les arts et le luxe risquaient d'énerver les combattants plus qu'ils ne contribuaient à perfectionner les instruments de combat. L'image d'Epinal était celle de la République romaine, portée au rang suprême par la frugalité et la vertu de ses citoyens-paysans, précipités vers l'abîme par la richesse et la corruption de la ville impériale. C'est à Capoue que les soldats d'Hannibal avaient trouvé les jouissances et préparé la défaite. Désormais, une autre image d'Epinal remplace celle que les auteurs modernes avaient empruntée à la littérature antique. La civilisation, grâce aux arts, l'emporte désormais sur la barbarie. Richesse et puissance vont ensemble puisque l'une et l'autre ont pour fondement l'industrie.

C'est à ce point que surgit l'objection des « économistes nationaux ». Si le développement industriel commande à la fois l'enrichissement et la puissance, il constitue l'objectif prioritaire. L'échange, le libre-échange n'en sont tout au plus que des moyens. Or, affirment ces économistes, le libre-échange, entre des unités politico-économiques qui n'ont pas atteint la même phase du développement, paralyse ou retarde celles qui sont en retard. La thèse industrialiste est reprise, mais au profit de la protection douanière et de la croissance harmonieuse.

Au milieu du xxe siècle comme au milieu du XIXe, ces écoles subsistent, encore que les doctrines aient pris entre-temps des formes plus subtiles : l'une favorable par principe à la libération des échanges, l'autre plaçant au-dessus de tout les nécessités de la croissance harmonieuse et de l'industrialisation. Pour une part, la divergence porte sur des questions de fait : quelle est l'influence d'une politique libérale de commerce extérieur sur l'industrialisation dans le cas d'un pays sous-développé ? Aucun économiste ne répondrait à une telle interrogation par une proposition simple, catégorique. L'économiste de tendance libérale reconnaîtrait la nécessité de mesures de protection, au moins partielles et temporaires. L'économiste de tendance protectionniste reconnaîtrait l'utilité de certains échanges. Mais les deux orientations, soit vers des grands espaces autant que possible se suffisant à eux-mêmes, soit vers une solidarité planétaire créée par des échanges aussi intenses que possible, subsistent.

La préférence pour la formule des grands espaces est dictée le plus souvent par des considérations politico-militaires autant qu'économiques. La puissance de l'Etat est fonction, en même temps que des ressources et du coefficient de mobilisation, de la dépendance par rapport à l'étranger. Une industrie, une armée peuvent être paralysées par le manque d'une matière première ou d'un produit particulier. Le souci de la productivité conduit à une division internationale du travail aussi poussée que possible, le souci de la puissance interdit de sacrifier aucune pièce vitale de la machine de production. Le raisonnement des « nationaux » est convaincant dans un univers fragmenté en souverainetés rivales, celui des libéraux suppose une république universelle ou vise à en créer les conditions.

Ainsi, les théories relatives au rapport des ressources à la force militaire ou à la puissance des Etats s'expliquent aisément. Toutes comportent, selon les époques, une part de vérité. Aucune n'est entièrement vraie parce qu'aucune ne passe en revue, systématiquement, les déterminants multiples. Si l'on suppose les armes analogues, le nombre, la vigueur, l'organisation des combattants déterminent la relation des forces. Si l'on met le nombre entre parenthèses, il subsiste la dualité de la fureur primitive et de l'organisation. *C'est le facteur différentiel, caractéristique d'une époque, que le théoricien retient et transfigure en une cause unique.*

Prenons garde pourtant qu'à chaque époque, il y a des cas marginaux, exceptionnels ou aberrants. La puissance militaire d'Athènes était fondée sur les mines, le commerce, la flotte, l'empire. Cette puissance fut, de ce fait, précaire, de courte durée, elle n'en domina pas moins, pour un temps, le système des cités. De même, Carthage qui fit trembler Rome aurait souscrit à la formule des mercantilistes : l'argent est le nerf de la guerre. Les citoyens de Carthage se battirent finalement eux-mêmes, des années durant, contre les soldats romains avant de succomber au terme de la troisième guerre punique. Mais Hannibal, qui fit trembler Rome, conduisait une armée de mercenaires et de contingents fournis par des alliés.

Sautons par-dessus les siècles : nul, à notre époque, n'ira proclamer que la qualité des combattants est fonction de la frugalité du mode de vie. S'il s'agit de piloter des avions ou de conduire des chars d'assaut, le niveau d'instruction importe plus que la simplicité des mœurs. Mais, dans les djebels d'Algérie, la formule des auteurs antiques retrouve une vérité. Le paysan kabyle est autrement apte au combat de nuit, aux coups de main et aux embuscades que le jeune Français du contingent, habitué aux villes et à la lumière électrique. Ce dernier reste maître du terrain grâce au nombre, à l'organisation, aux armes techniques. Pourtant, la supériorité qualitative, en un genre particulier de combat, n'est pas du côté de la civilisation, même à l'âge de l'industrie.

Il subsiste une part de vérité plus générale dans la proposition qui attribue une supériorité martiale aux peuples pauvres sur les peuples riches. Il est admis que la force des armées régulières est fonction de leur équipement et celui-ci, à son tour, de l'industrie. La force militaire serait donc proportionnelle au potentiel humain et industriel, si la capacité de mobilisation était mise entre parenthèses, donc supposée égale dans les divers Etats. Mais cette capacité, en fait, n'est jamais égale. Elle est commandée par deux variables : l'efficacité administrative, le consentement des masses aux privations. Le volume des ressources, disponibles pour l'effort de guerre, est mesuré par l'écart entre la production globale et le minimum nécessaire pour la subsistance. Les habitudes de frugalité réduisent le ravitaillement nécessaire à l'armée en campagne. Elles permettent d'abaisser le niveau de vie de la population civile et, du même coup, elles élargissent l'écart entre production totale et minimum incompressible de consommation civile.

Enfin, le régime, à son tour, est plus ou moins capable de convaincre le peuple d'accepter un abaissement du niveau de vie ou de l'y contraindre. Pour une part, la répartition des ressources collectives, en temps de paix et en temps de guerre, est commandée par le mode de gouvernement. L'alternative moderne du bien-être et de la puissance reproduit, sous une forme renouvelée, à l'âge industriel, l'alternative antique de la frugalité, mère de la vertu, et du luxe, principe de corruption. Il reste à savoir si la frugalité par contrainte qu'imposent les despotismes modernes est, moralement et politiquement, semblable à la vertu louée par les auteurs grecs ou romains.

S'il est relativement facile d'expliquer, en se référant aux données historiques, les théories relatives au rapport entre ressources et force, il n'en va pas de même des théories relatives aux causes économiques des conflits. Les théories du premier type ne sont pas une expression fidèle de la réalité, elles la déforment, simplifient, transfigurent, mais elles en retiennent régulièrement *un* aspect, authentiquement essentiel. En revanche, les interprétations économiques des conflits semblent d'autant plus à la mode qu'elles sont plus contestables.

Durant les millénaires de technique stationnaire ou faiblement progressive, la force était une méthode de distribution des biens autrement efficace que l'échange. La quantité de richesses dont les conquérants étaient capables de s'emparer par les armes était énorme, comparée à la quantité qu'ils créaient par leur travail. Esclaves, métaux précieux, tributs ou impôts prélevés sur les populations allogènes, les profits de la victoire étaient évidents, superbes. Or les auteurs classiques, sans jamais omettre ou nier la productivité économique de l'empire, ont presque tous affirmé que celui-ci était voulu pour lui-même.

En revanche, à l'époque moderne, les profits économiques de la victoire, si substantiels soient-ils parfois, sont devenus médiocres ou dérisoires auprès du supplément de biens que fournit chaque année aux peuples industrialisés le progrès de la technique ou de l'organisation. Or c'est à notre époque que les auteurs qui font autorité croient que l'impérialisme demeure mystérieux aussi longtemps que la pression des « trusts » et l'appétit d'argent n'ont pas été mis au jour derrière l'action des diplomates et des soldats.

Cet apparent paradoxe est, en fait, la meilleure introduction au problème de l'interprétation économique des conflits interétatiques. Durant les millénaires de la période historique, l'inégalité a été extrême entre les privilégiés et le grand nombre à l'intérieur des sociétés complexes, entre les diverses collectivités. Le faible rendement du travail ne permettait pas de donner à tous les bénéfices du luxe ou du loisir. Qu'il s'agisse de terre, de métaux précieux, d'esclaves ou de châteaux, la propriété de l'un signifiait la privation de l'autre. La propriété était, par essence, monopolistique. La théorie abstraite de l'économie démontre que, une certaine distribution des biens étant donnée, le mécanisme des échanges libres est le plus avantageux pour tous. Elle ne démontre pas que les défavorisés doivent accepter passivement la distribution réalisée à un moment de l'histoire. L'emploi de la force par les *have not* afin d'enlever à la classe fortunée ce que celle-ci possédait était aisément intelligible.

La pauvreté de toutes les sociétés connues depuis l'aube des civilisations, l'inégale distribution des richesses à l'intérieur des collectivités et entre elles, l'énormité des richesses saisissables par la violence en comparaison des richesses produites par le travail, tous ces faits ont constitué, en permanence, la condition structurelle des conflits entre classes ou entre Etats, ils font apparaître rétrospectivement rationnelles les guerres de conquête.

Est-ce à dire que tel ait été, constamment, à travers les siècles, le mobile des conquérants ? Nul historien n'aura la folie ou plutôt la sottise de l'affirmer. Les nomades des déserts ou des steppes, les Arabes ou les Mongols avaient un genre de vie dont le combat était l'expression spontanée, l'activité principale. Ils faisaient la guerre pour elle-même, ils partaient à l'assaut des populations sédentaires parce que la bataille était leur plaisir et l'empire leur vocation. L'ordre du jour de Bonaparte à l'armée d'Italie, avec le contraste entre la pauvreté des soldats et les richesses offertes à leurs yeux, n'était pas nécessaire pour lancer à l'assaut les cavaliers d'Asie.

L'impérialisme d'Athènes ou de Rome prêterait davantage à une interprétation économique. La grandeur, nous l'avons dit, était inséparablement politique et économique, navale et commerciale. Athènes ne pouvait subsister en tant que cité de plus de 40 000 citoyens, avec ses splendeurs et ses fêtes, sans un réseau commercial et les tributs des alliés. En cas de défaite, elle ne sauvait ni sa fortune ni sa gloire. Pourtant Thucydide ne juge pas — et nous sommes tentés de lui donner raison — que les Athéniens aient été avant tout avides de richesses. Ce qui les animait, c'était l'orgueil de régner, qui ne connut pas de bornes et les entraîna à la catastrophe.

L'impérialisme romain, surtout à partir de la fin de la République et sous l'Empire, avait de multiples causes d'ordre économique. La ville, devenue monstrueuse, avait besoin du blé d'Afrique. Sans les tributs payés par les vaincus,

les distributions gratuites à la plèbe et les jeux eussent été impossibles. Les Romains des classes privilégiées, patriciens ou chevaliers, allaient s'enrichir dans les provinces, comme proconsuls ou comme fermiers d'impôts. Nul n'aurait imaginé, nul n'imaginerait aujourd'hui d'appliquer à l'Empire romain le calcul de Bentham : les colonies coûtent à la métropole. Mais nul non plus ne tiendrait le conseil de Virgile au peuple romain pour un simple camouflage de l'avarice : *tu regere populos memento*. L'empire n'avait pas besoin de justification quand il était économiquement profitable.

Pourquoi l'empire, au cours des temps modernes, a-t-il été de plus en plus interprété en termes économiques ou en termes spiritualistes, de moins en moins en termes franchement politiques, selon l'exemple des Grecs ? Durant une première phase, disons en simplifiant du XVIe au XVIIIe siècle, les conquêtes impériales sont évidemment rentables. Il serait insensé de prétendre que les explorateurs ou même les marchands étaient animés par le seul désir de profit, par la seule soif de l'or et de l'argent. La psychologie des conquérants espagnols en Amérique ne se prête pas à une simplification grossière. Peut-être la mission religieuse était-elle invoquée, afin de calmer les troubles de conscience que suscitaient l'énormité des profits et le sort cruel infligé aux indigènes. L'arrivée des métaux précieux, la possession de terres lointaines comblaient l'Espagne de puissance et de richesse. Pourquoi s'interroger sur la part respective des divers mobiles dans la conduite des conquérants ?

Les empires français et anglais de l'Inde ou d'Amérique si différents qu'ils aient été à maints égards l'un de l'autre et tous deux de l'empire espagnol, ne posaient guère plus de problèmes. Les motifs pour lesquels Anglais, Français, Espagnols ou Hollandais allaient s'établir en Amérique, sur le territoire des Etats-Unis ou du Canada d'aujourd'hui, étaient multiples. Les uns partaient sur l'ordre des autorités, les autres pour sauvegarder le droit d'aimer Dieu selon les impératifs de leur conscience, d'autres pour trouver outre-Atlantique les chances d'une vie plus large ou plus libre, d'autres encore pour recueillir les bénéfices d'un commerce lointain et aventureux. La création d'une nouvelle France ou d'une nouvelle Angleterre sur un sol presque vide s'expliquait d'elle-même comme s'expliquait l'attirance du commerce des Indes ou la création de bases militaires par des compagnies à charte, dont la finalité explicite était l'argent.

Les erreurs de jugement commises par les contemporains au moment du traité de Paris et tant de fois rappelées par les auteurs français, ont été dues à la disparité entre l'importance actuelle et l'importance virtuelle de tel ou tel territoire. Saint-Domingue représentait en 1763, pour la France, une possession plus précieuse que le Canada, dont les immensités glacées ne livraient guère, à la métropole, que des fourrures ou quelques métaux rares. L'espace, offert au peuplement, n'était pas encore reconnu comme la richesse suprême. Le lien entre l'esprit de commerce et l'esprit d'aventure, entre la curiosité et l'avidité, entre les profits des échanges et le butin de la conquête, entre le monopole du pavillon et la souveraineté politique était à ce point offert aux regards qu'une théorie proprement économique de l'expansion européenne n'aurait eu, avant le XIXe siècle, ni le mérite de l'originalité ni celui du cynisme. Elle aurait paru une schématisation arbitraire et inutile.

Le climat change lentement au XIXe siècle. Philosophes et moralistes mettent en question la légitimité des guerres et des conquêtes alors que, de leur côté, les économistes libéraux mettent en doute le profit des empires ou des colonies pour les

métropoles. Les impérialistes se trouvent doublement sur la défensive. Ils sont obligés désormais de trouver des raisons à ce qui jusqu'alors passait pour conforme au train accoutumé des choses humaines, de justifier l'empire à la fois sur le plan des idées et sur celui de l'intérêt, contre ceux qui le dénoncent comme injuste et contre ceux qui le dénoncent comme coûteux. Ainsi s'explique la conjonction, dans les discours de Jules Ferry, d'un couplet sur la mission civilisatrice de la France (ou de l'homme blanc) et d'un couplet sur la nécessité, pour le commerce et pour le prestige, de faire flotter le drapeau tricolore aux quatre coins de la planète. Les interprètes de l'impérialisme anglais recourent aussi à ces deux sortes d'arguments : la prospérité par l'empire de Joseph Chamberlain et le *white man's burden* de Rudyard Kipling.

Simultanément, les théoriciens du socialisme, humanitaires, interprètes des espérances idéalistes de l'Occident, s'en prennent aux luttes de classes, aux inégalités, aux guerres. Ils mettent au compte du capitalisme les conflits armés. Or les impérialistes comme les libéraux leur fournissent les preuves de la responsabilité capitaliste. Les impérialistes se font gloire des richesses que les colonies apportent à la métropole. Les libéraux, ceux du moins qui sont hostiles aux colonies et convaincus du caractère pacifique de l'économie moderne, incriminent l'action malfaisante des groupes privilégiés. Les marxistes reprennent à la fois les arguments des uns et des autres pour démontrer que « l'impérialisme est le stade final du capitalisme ».

3. Impérialisme et colonisation.

L'impérialisme selon, la définition la plus simple et la plus générale, est la conduite diplomatico-stratégique d'une unité politique qui édifie un empire, c'est-à-dire soumet à sa loi des populations étrangères. Les Romains, les Mongols, les Arabes ont été des bâtisseurs d'empires que l'on appelle justement impérialistes.

De multiples cas douteux se présentent aux frontières de ce phénomène, jamais absent de la chronique des siècles. Doit-on parler d'impérialisme quand les populations de l'unité conquérante et des unités soumises sont de même culture et, pour ainsi dire, de même nationalité ? (Bismarck, en tant que créateur de l'empire allemand, était-il impérialiste ?[29]) Doit-on parler d'impérialisme quand les gouvernants de la Russie tsariste ou de l'Union soviétique veulent maintenir l'unité étatique englobant des populations hétérogènes ? Dira-t-on que l'unification allemande n'était pas impérialiste dans la mesure où elle répondait à l'aspiration des Allemands, que le maintien de l'empire russe n'est pas impé-rialiste dans la mesure où les peuples allogènes y consentent ? Il n'est pas facile, même à l'observateur de bonne foi, de mesurer la force respective des sentiments populaires, favorables ou hostiles à l'édification ou à la conservation impériale. Pour que les limites de l'impérialisme fussent clairement tracées, il faudrait que les frontières des nations fussent visibles sur la carte des cultures, des langues ou des aspirations populaires.

L'impérialisme est équivoque aussi en un autre sens. Disparaît-il du seul fait que les souverainetés étatiques sont officiellement respectées ? Les peuples de l'Europe de l'Est, libérés par l'armée soviétique et gouvernés aujourd'hui par des partis communistes, auraient-ils tort de dénoncer l'impérialisme de Moscou rouge ? La frontière est flottante entre l'influence dite légitime des grandes puissances et

l'impérialisme dit coupable. A l'intérieur d'un système hétérogène, toute puissance dirigeante est contrainte d'exercer une influence sur les affaires intérieures des Etats secondaires, au moins dans la mesure nécessaire pour prévenir la victoire du parti lié au camp rival[30].

La colonisation, telle que l'ont pratiquée les cités grecques au VIIIe et au VIIe siècle avant notre ère, ou les Européens, en Amérique, depuis le XVIe siècle, représente un phénomène différent. Les colons de Corinthe qui fondaient Corcyre occupaient un espace disponible ; les puritains, venus d'Angleterre, avaient moins à vaincre les Indiens que la nature. A longue échéance, la colonisation influe davantage sur la place respective des peuples au soleil que l'impérialisme (à moins que celle-ci n'aille jusqu'à l'extermination des vaincus). L'Inde ne pouvait rester longtemps sous la souveraineté de Sa Majesté britannique, les Etats-Unis continueront de parler anglais.

Les empires européens ont été, en partie, des faits d'impérialisme, en partie des faits de colonisation. En Amérique du Nord, la colonisation l'emportait sur l'impérialisme, en Asie et en Afrique l'impérialisme sur la colonisation. Le cas de l'empire espagnol, en Amérique du Sud, était intermédiaire. Dans les deux cas, des hommes venus de la métropole s'établissent sur le territoire conquis. En un cas limite, cette minorité se réduit aux militaires et aux administrateurs qui exercent l'autorité impériale. Le plus souvent, elle comprend aussi des civils, propriétaires de terres ou hommes d'affaires, qui jouissent du privilège d'appartenir au peuple-maître et en tirent profit. Quand la minorité impériale est définitivement établie et qu'elle est assez nombreuse, c'est elle qui prend l'initiative de rompre avec la métropole et de constituer un Etat indépendant. Mais elle ne perd pas pour autant pouvoir et richesse. La domination impériale se prolonge à l'intérieur de l'Etat nouveau : en des circonstances extrêmes, il existe un Etat et deux peuples. Quand la minorité venue de la métropole n'est pas assez nombreuse, ou qu'elle ne s'est pas mêlée aux populations indigènes, elle est à la merci d'un retour de fortune. « Les colonies françaises » de Tunisie ou du Maroc sont en voie de liquidation. Elles n'auraient pu imiter ni les classes dirigeantes, d'origine espagnole, qui « libérèrent » de la métropole les républiques d'Amérique du Sud ni les immigrants européens en Amérique du Nord. Impérialisme et colonisation comportent trop de variétés pour qu'une seule et même interprétation puisse s'appliquer à tous les siècles et à tous les pays. C'est la théorie marxiste de l'impérialisme et la liquidation, par les Etats européens, de leurs empires d'Asie et d'Afrique qui ont mis à la mode les controverses sur la nature du phénomène impérial. Laissant de côté la colonisation grecque au VIIIe siècle avant notre ère et européenne en Amérique à partir du XVIe, nous voudrions poser une seule question : l'impérialisme du XIXe siècle est-il imputable au régime capitaliste ?

Il me paraît préférable de commencer par l'étude historique, qui ne tranche pas le débat théorique mais apporte des arguments en faveur de telle ou telle interprétation. Les trois faits que les auteurs commentent indéfiniment sont : les exportations massives de capitaux européens à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle la ruée sur l'Afrique[31], la guerre de 1914. La théorie léniniste de l'impérialisme exige la mise en relation de ces trois événements. La théorie est pour le moins ébranlée s'ils ne se rattachent pas nécessairement l'un à l'autre.

L'étude historique des exportations de capitaux et des conquêtes coloniales a été faite maintes fois[32]. Elle ne confirme pas les interprétations simples et dogmatiques.

Les deux pays qui ont, durant le demi-siècle qui précéda la guerre de 1914, conquis les plus vastes territoires, la France et la Grande-Bretagne, ont été aussi les pays qui, économiquement, avaient le moins besoin d'acquérir de nouvelles possessions. La France avait une population stationnaire, une croissance industrielle lente, elle ne connaissait donc ni surplus de population ni manque de matières premières ni produits manufacturés en quête de débouchés. Population et production augmentaient plus vite en Grande-Bretagne, mais la soupape de l'émigration demeurait ouverte et, avec les dominions et la souveraineté sur l'Inde, le Royaume-Uni n'était pas assoiffé d'espace. France et Grande-Bretagne, il est vrai, avaient toutes deux un surplus de capital, puisqu'elles sont devenues les banquiers du monde, mais elles n'ont placé dans leurs colonies qu'une faible fraction de ce surplus.

Sur 40 à 45 milliards de francs-or[33] placés au-dehors à la veille de 1914, 4 milliards seulement étaient investis dans l'empire. La plus grande partie était investie en Europe (27,5 dont 11,3 en Russie), 6 en Amérique latine, 2 en Amérique du Nord, 3,3 en Egypte, Suez et Afrique du Sud, 2,2 en Asie. Des capitaux britanniques placés au-dehors, la moitié était investie dans l'empire, mais une faible partie dans l'empire d'acquisition récente en Afrique.

La première question est de savoir pourquoi France et Angleterre disposaient de tant de capitaux, disponibles pour les placements au-dehors. La réponse traditionnelle est que l'inégalité de la distribution des revenus en a été cause mais les chiffres ne confirment pas entièrement cette explication classique. L'épargne française [34] annuelle a été estimée à 2 milliards pour la période 1875-1893, à 3,5 milliards pour la période 1900-1911, à 5 milliards à la veille de la guerre. Or le revenu national était de l'ordre de 27-28 milliards en 1903, 32-35 en 1913, peut-être supérieur à 35 en 1914 : l'épargne ne dépassait pas en moyenne 10 à 12 % du revenu national et les placements au-dehors en représentaient quelque 35 %[35]. Le montant global de l'épargne n'était pas anormalement élevé, c'est l'incitation à l'exportation des capitaux qui a dû être exceptionnellement forte ou bien la demande de capitaux pour des investissements dans la métropole relativement faible (probablement ceci et cela à la fois).

De même en Grande-Bretagne, pour l'année 1907, un économiste anglais [36] arrive aux chiffres suivants : la valeur de la constitution du capital fixe s'élevait à 275 millions de livres, l'addition aux stocks à 20, l'addition au stock de biens durables à 30 ; l'entretien du capital représentant 175 millions de livres, l'investissement net à l'intérieur montait à 150 millions de livres et l'investissement extérieur net à 135 millions de livres. En bref, ce dernier représentait près de la moitié de l'investissement net total. « It was also symptomatic that Britain herself had invested abroad about as much as her entire industrial and commercial capital, excluding land, and that one-tenth of her national income came to her as interest on foreign investment[37]. »

De ces deux causes, l'une, au moins, est assez bien connue par l'étude historique. Les capitaux français étaient attirés au-dehors par des surprofits versés non pas toujours aux détenteurs de ces capitaux[38], mais aux intermédiaires, aux banquiers. Ces surprofits n'auraient pas suffi à provoquer l'exode des capitaux français vers la

Russie ou les Balkans si le gouvernement n'avait utilisé la puissance financière du pays comme un instrument de sa diplomatie. Tantôt les emprunts servaient à la construction, en Russie, de chemins de fer d'importance stratégique, tantôt ils garantissaient des commandes à l'industrie nationale, tantôt ils promettaient la fidélité à l'alliance française de tel pays où s'opposaient un parti favorable aux « empires centraux » et un parti favorable aux « alliés ».

Les investissements au-dehors de la Grande-Bretagne ont été beaucoup moins influencés que ceux de la France par des considérations diplomatiques et il n'est pas impossible de plaider, aujourd'hui encore, que, dans l'ensemble, ils ont comporté pour la Grande-Bretagne autant ou plus d'avantages que d'inconvénients[39]. Le rendement des obligations d'Etats étrangers et des valeurs de sociétés étrangères était, dans l'ensemble, supérieur à celui des placements intérieurs. La répartition de ces capitaux entre les divers emplois (1 531 millions de livres en valeurs de chemins de fer) et les diverses régions du monde (plus de la moitié en Amérique du Nord et du Sud, la moitié environ dans l'empire) confirme la motivation économique des mouvements des capitaux anglais.

Durant la dernière période avant la guerre de 1914, l'Allemagne, à son tour, s'était jointe au « club des prêteurs », poussée à la fois par l'ambition politique et la volonté d'expansion économique. Les banquiers allemands étaient en quête tantôt de surprofits, tantôt de vastes entreprises qui se traduisaient par des commandes à l'industrie. Parfois le gouvernement allemand, à son tour, comptait sur les capitaux pour frayer la voie à l'influence politique ou orienter en sa faveur la diplomatie de tel pays des Balkans ou du Proche-Orient. Cependant l'économie allemande qui se développait plus rapidement que celle de la Grande-Bretagne ou de la France avait un taux d'épargne plus élevé mais aussi un plus grand besoin de ses propres capitaux. Les placements allemands au-dehors étaient de l'ordre de 22 à 25 milliards de marks. Les exportations annuelles de capitaux à long terme, au cours des vingt ans qui précédèrent la guerre, montaient à quelque 600 millions de marks, elles ne représentaient en 1914 que 2 % tout au plus du revenu national[40].

Il n'est pas sans intérêt de comparer les exportations de capitaux européens, avant la Première Guerre mondiale, à l'aide aux pays sous-développés depuis la Deuxième. Une double similitude apparaît. Dans les deux cas, les exportations de capitaux contribuent à la mise en valeur des pays en voie de modernisation : les capitaux anglais, à la fin du XIXe siècle et au début du XXe, ont aidé l'Argentine à construire des chemins de fer, les Etats-Unis à édifier une grande industrie ; de même, les capitaux américains ont puissamment contribué au relèvement de l'Europe occidentale, peut-être les capitaux russes vont-ils permettre la construction du barrage d'Assouan. Aujourd'hui comme hier, les exportations de capitaux ne sont pas entièrement désintéressées : les prêts européens étaient en quête d'un rendement élevé ou bien au service de la diplomatie nationale ; les dons américains sont commandés, partiellement au moins, par des considérations politiques. Mais on aurait tort, en histoire, de s'indigner contre ce que Kant appelait « le mal radical » ; n'exigeons pas des hommes qu'ils fassent le bien pour le bien, soyons satisfaits que leur égoïsme ou leurs rivalités aboutissent à des résultats qui auraient pu être visés directement par des hommes de bonne volonté.

Prêts de capitaux en 1900, aide aux pays sous-développés en 1960 sont liés à la compétition proprement politique des Etats. La France prêtait à la Russie pour que

la mobilisation russe fût accélérée en cas de guerre générale. Elle prêtait à la Roumanie dans l'espoir que celle-ci choisirait le camp allié. Les Etats-Unis ont aidé l'Europe, dans l'espoir que la prospérité élève un barrage au communisme. Ils aident les pays sous-développés, pour prévenir l'aide soviétique, avec la vague idée que les idées accompagnent les capitaux et les techniciens. En revanche, une différence nous frappe : l'ordre de grandeur n'est pas le même. Les revenus des placements au-dehors représentaient 6 % du revenu national français à la veille de la guerre de 1914, quelque 9 % du revenu national anglais. Les prêts annuels de la France à la veille de la guerre montaient à quelque 4 % du revenu national en France, ils s'élevaient à un pourcentage plus élevé encore en Grande-Bretagne. 1 % du produit national brut américain équivaudrait, en 1960, à 5 milliards de dollars, 3 % à 15 milliards de dollars. Les besoins d'investissements intérieurs ne laissent plus de disponibilités en capitaux aussi considérables. Les excédents cumulatifs des balances des comptes qui, avant 1914, tendaient à l'accroissement continu des placements extérieurs ne se sont pas répétés depuis 1945. Au contraire, les excédents américains des comptes extérieurs ont été peu à peu balancés et au-delà par les exportations de capitaux, les dépenses pour l'entretien des troupes américaines et l'aide gouvernementale à des pays étrangers.

Le volume des capitaux disponibles, français et anglais, n'a empêché, entre 1880 et 1914, ni l'augmentation de la production ni l'élévation du niveau de vie[41]. Il n'est pas sûr que les classes riches aient fourni la plus grande partie de l'épargne. En France, la petite bourgeoisie menait un train de vie accoutumé et s'efforçait d'épargner le plus possible. Les biens de consommation durable commençaient seulement d'apparaître. Les occasions de dépense ne se multipliaient pas aussi vite qu'aujourd'hui. Enfin, et peut-être est-ce le fait essentiel, dans le régime capitaliste d'avant 1914, les investissements résultaient surtout des décisions prises par les entrepreneurs. La psychologie de ces derniers n'est pas réductible aux raisonnements qu'élabore la théorie pure. L'esprit d'initiative, de création, d'investissement varie avec le contexte social. Il est autre en 1960 qu'il n'était en 1910.

Quoi qu'il en soit, les surplus de capitaux n'ont été la cause directe ni des conquêtes coloniales, ni de la guerre de 1914. Pourquoi la France aurait-elle conquis l'Afrique du Nord ou l'Afrique noire à cause de ces surplus de capitaux puisqu'elle ne les y plaçait pas ? (Le même raisonnement s'applique à la Grande-Bretagne.) La rivalité pour le placement profitable des capitaux excédentaires n'est pas un mythe. Ce qui est un mythe, c'est que les capitalistes, banquiers ou industriels, aient, en tant que classe et pour accroître leurs surprofits, poussé les gouvernements européens à conquérir des colonies, voire à se faire la guerre.

En ce qui concerne les colonies, l'étude historique démontre aisément trois propositions : 1° il n'y a aucune proportion entre l'importance des conquêtes coloniales, accomplies par les divers pays d'Europe à la fin du XIXe siècle, et le besoin que chacun de ces pays en aurait eu si la théorie [42] qui explique l'impérialisme colonial par les « contradictions capitalistes » était vraie ; 2° les colonies d'acquisition récente, c'est-à-dire essentiellement les empires français, anglais et allemand en Afrique, n'absorbaient qu'une faible fraction du commerce extérieur des métropoles. Les échanges entre pays industrialisés étaient plus importants en chiffres absolus que les échanges des pays industrialisés avec les pays non industrialisés. La prise de possession politique n'entraînait ni généralement ni

immédiatement une augmentation des échanges avec la métropole ; 3° en quelques cas de conflits armés ou de conquêtes coloniales, des groupes privés, grandes compagnies ou aventuriers, ont joué un rôle, exercé une pression sur les diplomates ou les hommes d'Etat. Mais, à l'origine de la « diplomatie de l'impérialisme » (selon le sens que W. L. Langer donne à cette expression), l'impulsion proprement politique semble plus forte que les motivations économiques. L'ambition de grandeur et de gloire qui animait les gouvernants a pesé davantage sur le cours des événements que l'influence, plus ou moins camouflée, des sociétés anonymes.

Il est impossible de mesurer exactement l'efficience propre de chaque cause ou le motif exact de chaque individu. Si l'on considère le cas de l'empire français d'Afrique sans postuler à l'avance d'interprétation, les faits ne suggèrent pas que le gouvernement français soit intervenu en Tunisie pour sauvegarder les intérêts de compagnies secondaires ; tout au contraire, il a invoqué ces intérêts pour justifier une intervention dans laquelle des hommes d'Etat voyaient un moyen de prévenir l'installation italienne, de garantir la sécurité des confins algériens et de donner une preuve du redressement français. De même, au Maroc, les banques ou les compagnies ont été attirées par les chances que leur offrait la conquête plutôt qu'elles n'ont poussé le parlement et les ministres à se lancer dans l'entreprise. Au sud du Sahara, missionnaires, explorateurs, officiers ont été, à l'origine, plus actifs et plus passionnés que le grand capital. L'historien américain E. Staley, dans son livre War and the *Private investor,* a plus souvent observé la volonté des hommes d'Etat que les intrigues des capitalistes, à l'origine des conquêtes.

Cette interprétation n'est pas dogmatique. Elle n'exclut pas que la guerre des Boers ou le protectorat anglais sur l'Egypte aient été, entièrement ou principalement, provoqués par l'action des groupes privés. Elle n'exclut pas qu'après la prise de possession des individus, des sociétés aient profité de la souveraineté, française ou britannique, soit pour obtenir des concessions de terres, soit pour se réserver un commerce fructueux, soit pour s'assurer des surprofits grâce à l'exploitation de gisements riches et au payement de salaires bas. Dire que les pays d'Europe occidentale n'étaient pas contraints, pour maintenir le régime capitaliste ou le bien-être des masses, de s'emparer de l'Afrique, ce n'est pas dire qu'une fois la conquête accomplie, les colonisateurs n'ont pas dominé et exploité les vaincus, comme tous les conquérants l'avaient fait à travers les âges.

Ce qui rend l'impérialisme européen en *Afrique faussement mystérieux,* au regard de certains historiens, *c'est qu'il n'est pas moderne si seuls sont modernes les Phénomènes déterminés par l'économie.* Même si, à la suite de Lénine, on décrivait les économies capitalistes emportées, malgré elles, par une expansion sans terme vers l'exploitation et le partage de la planète, on n'arriverait pas à expliquer en ces termes le fait qu'une France peu dynamique a établi sa souveraineté sur des territoires vers lesquels elle n'envoyait ni surplus de population ni surplus de capitaux ni surplus de produits fabriqués. La conquête impériale demeurait, dans l'esprit des hommes d'Etat, la marque de la grandeur. L'Europe était en paix, l'hémisphère occidental protégé par la doctrine de Monroë. On s'emparait de ce qui restait à prendre et la loi non écrite des compensations, à laquelle obéissait la diplomatie des cabinets, obligeait les Etats à revendiquer tour à tour une part d'un continent dont tous auraient pu se passer sans dommage.

Cet impérialisme n'en créait pas moins des conflits diplomatiques entre grandes puissances : le Reich se considérait pour ainsi dire comme victime de l'installation française au Maroc, comme humilié si la république voisine, tout affaiblie qu'elle était, élargissait ses territoires cependant que lui-même demeurait enfermé à l'intérieur de ses frontières. Les économistes d'esprit libéral, de leur côté, insistaient sur les causes de conflits que multipliait le retour de l'esprit mercantile. Ce n'est pas, disaient-ils, sur le plan économique, la souveraineté qui importe, c'est l'action du souverain. Que le souverain maintienne pour tous les concurrents des conditions égales et les couleurs qui flottent sur les édifices publics n'auront pas de conséquences. Mais l'esprit colonial était de plus en plus marqué par le vieil esprit mercantile. L'Etat, colonisateur ou protecteur, réservait à ses nationaux les concessions de terres ou de mines, les postes supérieurs de l'administration, à ses compagnies de navigation le commerce avec la métropole. Bien loin de les dissimuler, les ligues qui se donnaient pour tâche de rendre populaire l'expansion impériale en Grande-Bretagne et en France (comme la Ligue maritime et coloniale) avaient tendance à exagérer les profits de l'impérialisme. L'opinion publique était portée à l'indifférence ou au scepticisme. La propagande n'était pas tant dirigée contre les « marxistes » que contre les « libéraux ». Contre les premiers on invoquait en cas de besoin la « mission civilisatrice », contre les seconds il fallait démontrer que la métropole devait à ses colonies une bonne part de sa prospérité.

Les gouvernants, les peuples ont-ils été à ce point convaincus par leur propre idéologie qu'ils aient voulu ou accepté la guerre de 1914, pour le partage de la planète, comme nécessaire (au double sens de ce mot) ? Rien ne le prouve. Ce n'est pas à propos des conflits coloniaux que la guerre a éclaté mais à propos des conflits de nationalités dans les Balkans. Au Maroc, les banques françaises et allemandes étaient plus disposées à s'entendre que les chancelleries. Le sort des Slaves du Sud mettait en cause l'existence de l'Autriche-Hongrie, donc l'ensemble de l'équilibre européen. Les Anglais ont-ils eu la résolution d'abattre l'Allemagne afin d'éliminer un concurrent commercial ? Cette légende de guerre ne résiste pas à l'examen. Certains secteurs de l'exportation anglaise étaient atteints par les exportations allemandes. Les deux pays augmentaient leurs ventes au-dehors, encore que la progression allemande fût plus rapide. Dira-t-on que l'opinion anglaise se croyait à tort menacée ? L'opinion anglaise était aussi consciente de la complémentarité que de l'opposition entre les deux économies qui étaient, l'une pour l'autre, le meilleur client et le meilleur fournisseur. La voix des libéraux qui dénonçait la futilité des conquêtes portait plus loin que celle des attardés du mercantilisme qui appelaient aux armes pour sauver le commerce.

En vérité, la guerre de 1914, comme l'impérialisme européen en Afrique, est essentiellement un *phénomène traditionnel.* Elle fut, à l'origine, une guerre générale, de caractère typique : tous les Etats membres du système international furent impliqués dans la lutte parce que celle-ci mettait en question la structure du système. Les hommes d'Etat découvrirent trop tard que l'industrie transformait la nature des guerres plus que les occasions de conflits.

4. Capitalisme et impérialisme.

Les faits que nous avons rappelés et commentés dans le paragraphe précédent *ne* réfutent *pas* une théorie particulière de l'impérialisme, mais ils rendent *vraisemblable* une interprétation plus complexe que celle des marxistes ou de certains libéraux. Ce n'est pas à l'époque où les conquêtes sont moins rentables et les guerres plus ruineuses qu'à toute autre que l'on doit expliquer les unes et les autres par un mécanisme purement économique. L'analyse abstraite du régime capitaliste permet-elle de reprendre l'idée que l'analyse empirique semble démentir ?

Rappelons d'abord que la tendance de l'économie capitaliste, c'est-à-dire progressive et industrielle, à se répandre à travers le monde n'est pas en question. Toutes les écoles l'admettent. Ce que la théorie devrait démontrer, c'est que l'économie capitaliste ne peut pas se passer des territoires non encore capitalistes ou encore qu'elle est condamnée, par ses contradictions internes, au partage du monde en empires coloniaux et sphères d'influence, et que ce partage ne peut pas être pacifique.

De la première démonstration — les économies capitalistes ne peuvent, pour fonctionner, se passer des populations encore étrangères au mode capitaliste de production — nous ne dirons que quelques mots. Elle a été tentée par Rosa Luxembourg, rejetée par Lénine et les principaux marxistes, elle n'est guère qu'une curiosité historique.

La démonstration prend pour point de départ la division de toute économie moderne en deux secteurs, celui qui produit des moyens de production et celui qui produit des biens de consommation. Chacun de ces deux secteurs produit une valeur qui se décompose, selon les concepts marxistes, en capital constant, capital variable et plus-value. Posons

$I = C_1 + V_1 + pl_1$ (biens de production) ;

$II = C_a + V_2 + pl_2$ (biens de consommation).

En un procès de reproduction simple, la plus-value ne peut être « réalisée » (au sens marxiste du terme) qu'à la condition que l'égalité soit constamment maintenue entre la somme du capital variable et de la plus-value du secteur I et le capital constant du secteur II[43].

Considérons maintenant le procès dit de reproduction élargie. Une partie de la plus-value de deux secteurs est consommée par les capitalistes, une autre partie est réinvestie de manière que s'élargisse le capital constant. Cet investissement d'une partie de la plus-value est constitutif de ce que Marx appelle accumulation du capital.

Prenons pour point de départ l'accumulation du capital dans le secteur I. La plus-value se décompose en deux parties : l'une qui sera consommée par les capitalistes, l'autre qui sera transformée en capital pour la phase suivante. Dès lors l'égalité $C_2 = V_1 + pl_1$ se transforme. La valeur totale des biens de consommation, c'est-à-dire la valeur totale du secteur II doit être égale à la somme du capital variable du secteur I, du capital variable du secteur II, de la partie consommée de la plus-value du secteur 1 et de la partie consommée de la plus-value du secteur II ($II = V_1 + V_2 + pl_1c + pl_2c$). Ou encore la valeur totale du secteur I doit être égale à la somme des capitaux constants des deux secteurs plus la fraction réinvestie des plus-values des deux

secteurs. A l'intérieur du régime défini par ces schémas, le procès de reproduction élargie ne peut se dérouler sans entrave qu'à la condition que ces égalités soient respectées.

Le sont-elles ? Rosa Luxembourg, ses disciples et ses critiques ont joué avec des exemples numériques et ils ont finalement conclu que ces égalités pouvaient être maintenues à condition que l'allure de l'accumulation dans le secteur II (biens de consommation) fût déterminée par l'allure de l'accumulation dans le secteur I. Cette conclusion, d'ailleurs, a pour ainsi dire un caractère d'évidence. Les auteurs se sont donné l'égalité nécessaire entre le capital constant du secteur II et la somme du capital variable et de la plus-value consommée par les capitalistes du secteur I. Cette égalité ne sera respectée que dans les cas où l'augmentation de l'un des deux termes de l'égalité commande l'augmentation de l'autre. Les marxistes, admettant que l'accumulation du capital est le phénomène essentiel et le ressort du régime capitaliste, se donnent d'abord la croissance du secteur I par réinvestissement de presque toute la plus-value. La valeur du secteur II — autrement dit des biens de consommation — ne doit pas dépasser la valeur de la consommation des ouvriers des deux secteurs (V_1 et V_2), plus la part de la plus-value de l'un et de l'autre secteur consommée par les capitalistes. Autrement, la plus-value ne pourrait pas être « réalisée », c'est-à-dire que les valeurs, sous la forme physique où elles se présentent, ne trouveraient pas une demande correspondante. Il risque, par exemple, d'exister un surplus « invendable » (ou irréalisable) de valeur incarnée en biens de consommation qui ne trouverait pas preneur à l'intérieur du système.

L'idée d'un surplus de biens de consommation invendable à l'intérieur du système capitaliste (liée à l'idée marxiste que le capitalisme est soumis à la loi de la concentration et que les salaires sont maintenus au niveau le plus bas possible) serait renforcée et renouvelée par la considération du rapport entre les deux secteurs En effet, l'accumulation ne consiste pas tant à réinvestir une portion importante de la plus-value en vue de produire plus de biens selon la même composition organique du capital. S'il en était ainsi, il n'y aurait pas de difficultés insurmontables à respecter, dans le processus de reproduction élargie, l'égalité $C_2 = V_1 + pl_1$. Mais l'essence du progrès technique, nous disent Rosa Luxembourg et ses commentateurs, consiste à modifier le rapport de C à V ; aussi le maintien de la proportionnalité entre le capital constant d'un secteur et le capital variable de l'autre est-il contradictoire et impossible. Ou, du moins, à en croire le dernier de ces disciples attardés de Rosa Luxembourg, « les conditions de l'équilibre exigent, en fin de compte, un ralentissement du rythme de progrès technique et même du rythme de l'augmentation de la production dans le deuxième secteur au fur et à mesure que le progrès s'accentue dans le secteur I, et cela à tel point que, si nous imaginions un progrès technique très intense dans le secteur I, il pourrait avoir comme contrepartie une exigence d'arrêt ou même de recul de la production dans le secteur II [44] ».

Est-il possible de trouver dans les faits la preuve de cette contradiction ? Je ne le crois pas. Au cours de la première phase du développement industriel, les pays capitalistes ont peut-être eu tendance à exporter des biens de consommation mais il s'agissait de produits manufacturés tels les tissus. Aujourd'hui, les pays du tiers monde, en voie d'industrialisation, souhaitent, eux aussi, vendre au-dehors des produits textiles non en raison d'un surplus de valeur du deuxième secteur par

rapport au pouvoir d'achat intérieur disposé à l'achat de biens de consommation mais parce que de tels produits manufacturés sont plus simples, de technique moins difficile que la plupart des biens de production. A l'heure présente, les pays dits capitalistes exportent, en pourcentage de leurs exportations totales, de plus en plus de biens de production, pour la simple raison que les pays en voie de développement souhaitent s'équiper et réservent leurs devises rares pour l'équipement. Il serait aventureux d'en conclure que la relation entre les deux secteurs aboutit à un excès permanent de biens de production.

Pas davantage les transformations de l'agriculture au cours des cent cinquante dernières années ne tendent à confirmer la contradiction entre l'égalité nécessaire de C_2 et de V_1[45] d'une part, la modification du rapport entre C et V de l'autre. Le progrès technique dans l'agriculture a été, selon les pays et les périodes du capitalisme, lent ou rapide. Il a été ralenti dans les pays où la production supplémentaire provoquait ou risquait de provoquer l'effondrement des cours, en tout cas devait être exportée. Il s'est accéléré depuis une vingtaine d'années aux Etats-Unis pour des raisons, semble-t-il, plus techniques encore que sociales. La complexité des variables qui commandent le progrès technique dans l'agriculture capitaliste est telle qu'il est exclu de trouver dans les faits la confirmation de la « contradiction », découverte par Rosa Luxembourg.

Que la rapidité de l'accumulation dans le secteur I tende à ralentir le progrès technique du secteur II, une seule expérience historique pourrait le suggérer : celle de l'Union soviétique. Production et productivité ont progressé dans le secteur I plus vite que dans le secteur II. Il n'y a pas eu de surplus de production dans le secteur II mais, comme la loi capitaliste de l'accumulation jouait à plein dans le secteur I et que la plus-value, appropriée par l'Etat, était massivement réinvestie, ni le capital variable du secteur I ni le capital constant du secteur II n'augmentaient rapidement. La lenteur de la progression de l'agriculture soviétique, qu'il s'agisse de production et de productivité, n'a pas eu pour seule cause le rythme forcé de l'accumulation dans le secteur I. La résistance paysanne à la collectivisation en a été aussi responsable. Le cas soviétique n'en illustre pas moins le mécanisme, imaginé par certains marxistes et qui n'a joué qu'en régime planifié : si l'on pousse le rythme d'accumulation dans le secteur I, la seule manière d'éviter un surplus de biens de consommation est de réduire le rythme d'accumulation et de progrès technique dans le secteur II.

Il ne nous importe pas de discuter en détail les schèmes théoriques de Rosa Luxembourg qui n'ont plus guère qu'un intérêt historique. Mais il est visible que l'augmentation du coefficient capitalistique, c'est-à-dire de la valeur des machines sur lesquelles travaillent les salariés ne saurait être traduite sans simplification abusive par la formule de l'augmentation de C par rapport à V. La fraction de la valeur du capital constant transmise à chaque marchandise dépend de la durée de la machine, du coefficient d'amortissement, du nombre de produits fabriqués avec la même machine. Les détours de la production deviennent de plus en plus longs. Ni la part des salaires dans le revenu national ne diminue ni le rapport de la valeur du capital à la valeur annuelle de la production n'augmente. En dernière analyse, toutes les théories des contradictions du régime capitaliste se fondent sur l'hypothèse selon laquelle les salaires réels demeurent au niveau le plus bas.

Aussi suis-je tenté de croire que la meilleure (ou la moins mauvaise) manière de transfigurer en « théorie économique de l'impérialisme » les faits qu'avait décrits J. A. Hobson et que Lénine avait utilisés, est celle de M. John Strachey, dans son dernier livre[46], à savoir considérer l'exportation des capitaux et l'impérialisme politico-économique comme une des deux issues offertes au capitalisme, cependant que l'autre est l'augmentation du pouvoir d'achat des masses par le relèvement des salaires réels.

J. A. Hobson avait décrit le mouvement impérialiste du dernier quart du XIXe siècle et du début du XXe siècle. A l'intérieur des pays, des minorités sont passionnément intéressées aux conquêtes. La classe dirigeante trouve, dans les possessions lointaines, des postes, prestigieux et bien rémunérés, pour ses enfants. Les entreprises, industrielles ou commerciales, accumulent des surprofits. Les capitalistes placent leur argent aux quatre coins du monde et se transforment peu à peu en rentiers, parasites d'une économie nationale qui, à son tour, devient parasite de l'économie mondiale.

L'étude historique n'a pas réfuté cette vue globale d'une sorte de symbiose entre des intérêts particuliers et la diplomatie impérialiste des pays européens. Elle a conduit à une interprétation plus nuancée et plus complexe, l'initiative des prêts de capitaux ou des conquêtes ayant été souvent prise par des hommes politiques et non par des hommes d'affaires, pour des motifs diplomatiques et non en vue de profits. Mais elle a montré à quel point était arbitraire la « théorie » que Lénine a voulu tirer des faits recueillis par Hobson, théorie qui se résume en trois propositions : l'exportation des capitaux était inévitable, la prise de possession ou la création de zones d'influence nécessaire, le partage pacifique de la planète impossible.

M. John Strachey reprend la première proposition pour sauver un élément essentiel de la théorie. Il cite un passage du livre de Lénine[47], au chapitre IV : « Certes, si le capitalisme pouvait développer l'agriculture qui, aujourd'hui, retarde partout considérablement sur l'industrie, s'il pouvait élever le niveau de vie des masses de la population qui, partout, malgré un progrès technique vertigineux, est condamnée à ne pas manger à sa faim et à végéter dans l'indigence, il ne pourrait même être question d'excédent de capitaux. Les critiques « petits-bourgeois » du capitalisme servent à tout propos cet argument. Mais alors le capitalisme ne serait pas le capitalisme, car l'inégalité de son développement et la situation des masses à moitié affamées sont les conditions et prémisses essentielles, inévitables de ce mode de production... La nécessité de l'exportation de capitaux est due à la « maturité excessive » du capitalisme dans certains pays où les placements « avantageux » (l'agriculture étant arriérée, les masses misérables) font défaut au capital. »

Nous savons aujourd'hui que le régime capitaliste — propriété privée des instruments de production et mécanismes du marché — peut, sans se détruire, élever le niveau de vie des masses. Nous savons même que cette élévation est conforme à l'intérêt bien entendu de la classe possédante. La discussion se concentre désormais sur deux points : 1° le capitalisme idéal — typique, analysé selonun modèle pur, tend-il effectivement à l'accumulation du capital et à la misère des masses, seule l'action des pouvoirs publics, favorisée par la démocratie politique, renversant l'action des forces spontanées ou bien, au contraire, le modèle vrai est-il celui d'une croissance simultanée de la production, de la productivité et

du niveau des masses ? 2° les exportations de capitaux et l'impérialisme politico-militaire ont-ils eu, en fait, à la fin du XIXe siècle et au début du siècle, pour cause prochaine et contraignante, la répartition des revenus, le manque d'investissements rentables à l'intérieur ?

La détermination d'un modèle du capitalisme ne va jamais sans arbitraire. Il n'est pas impossible de construire un modèle du capitalisme qui impliquerait une tendance à la paupérisation. Mais, en fait, même en faisant abstraction des interventions prévisibles d'un Etat démocratique, un régime économique tel que celui de l'Occident à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle provoquait peut-être une concentration accrue des fortunes, il n'entraînait pas une misère aggravée des masses. Il faut se donner par la pensée une énorme armée industrielle de réserve pour que le progrès de la productivité (ou la réduction du temps de travail nécessaire, en langage marxiste) ne se traduise pas au moins par une constance du salaire réel et, le plus souvent, par une hausse de celui-ci.

Il ne serait pas moins erroné, à coup sûr, de construire un modèle d'économie de marché qui déboucherait sur une croissance équilibrée de tous les pays insérés dans le même système, de toutes les régions ou de toutes les classes d'un seul pays. Selon des circonstances multiples, le procès cumulatif tend à réduire ou élargir les écarts entre les collectivités économiques. Au cours de la période que nous étudions, les inégalités de revenus entre les classes ont-elles imposé au capitalisme européen l'exportation des capitaux et l'impérialisme ? Avouons-le : il est malaisé de répondre catégoriquement oui ou non. Qu'il y ait eut un lien entre la structure sociale, la répartition des revenus et les surplus de capitaux, il serait paradoxal de le nier. Que ces placements au-dehors aient été *indispensables* en même temps que tentateurs (en raison du rendement supérieur), il serait aventureux de l'affirmer. L'entrecroisement des motivations politiques et économiques, nous l'avons vu, interdit une théorie simple.

Au reste, même si l'on souscrit à la mise en relation de la pauvreté des masses et des exportations de capitaux, l'interprétation économique de l'impérialisme n'est pas acquise pour autant.

L'énormité des capitaux investis par les Européens dans des territoires sur lesquels ils n'exerçaient pas la souveraineté, la médiocrité des sommes investies précisément là où ils exerçaient la souveraineté montrent la relative indépendance des deux mouvements, l'un des capitaux, l'autre des soldats. La France mise à part, dont les conquêtes, en Afrique du Nord, furent longues, lentes et coûteuses, les prises de possession par les pays d'Europe intervenaient là où elles n'exigeaient pas de grands efforts. Les Européens ne garantissaient pas leurs investissements les plus importants par la souveraineté politique, ils s'emparaient des pays faibles ou anarchiques, soit pour y rétablir des conditions d'échanges profitables, soit pour y acquérir des positions stratégiques, soit pour arrondir et protéger des territoires déjà annexés, soit enfin pour servir leur gloire.

Dira-t-on, comme le suggère ici et là Lénine, que les diverses manières — zone d'influence, protectorat, colonie — dont s'exerçait la domination européenne importent peu, qu'elles ne sont que des expressions du même fait profond, la domination européenne ? Cette réponse équivaut à reconnaître la distinction entre le mouvement économique et le mouvement politique. Cette dissociation n'a jamais été aussi marquée à l'époque moderne qu'à la fin du XIXe siècle. La conquête de

l'Amérique du Sud par les Espagnols, l'exploitation des hommes et des richesses par les maîtres européens définitivement établis sont inséparables. La conquête de l'Inde à partir de l'activité commerciale d'une compagnie anglaise constitue un autre exemple de ce glissement, conforme à la tradition, de l'exploitation à la prise de souveraineté. C'est à la fin du XIXe siècle, parce que le capitalisme était devenu industriel en même temps que commercial, qu'ici les Européens se plaisent à conquérir sans y trouver de richesses, là placent des capitaux sans conquérir.

Du même coup, la troisième proposition — l'impossibilité du partage — apparaît, en pleine lumière, telle qu'elle est, purement arbitraire. L'impossibilité du partage pacifique ou du compromis équitable est une survivance de la doctrine mercantiliste. Les grandes compagnies, les banques, les Etats étaient-ils animés d'un tel esprit de monopole qu'ils aient jugé la guerre inévitable ? Ni les faits ni le raisonnement ne donnent aucun fondement à une telle proposition. Les Européens n'étaient pas en peine de trouver des emplois pour leurs capitaux aux quatre coins de la planète. Au début du xxe siècle, l'économie mondiale était dans une phase d'expansion et de hausse des prix. L'exclusion monopolistique demeurait une pratique relativement rare. Les colonisateurs ou prêteurs d'argent s'assuraient des avantages dans la compétition, ils n'enlevaient pas toutes chances à leurs concurrents.

Dira-t-on, avec M. John Strachey, que finégal développement des métropoles était l'obstacle insurmontable à un partage pacifique ? Que les pays capitalistes aient eu des taux inégaux de croissance démographique et économique, le fait est incontestable, mais il ne date pas du capitalisme. L'instabilité des relations internationales, depuis des siècles et des millénaires, tient précisément à la fluctuation des forces relatives des Etats. Cette fluctuation, depuis deux siècles surtout, dépend du nombre des hommes et des usines autant que de l'autorité des souverains. L'allure du développement détermine directement la configuration du système diplomatique. Au début du XXe siècle, les dimensions des divers empires coloniaux n'étaient pas proportionnelles aux forces (économiques ou militaires) des métropoles. Si telle a été la cause de la guerre de 1914, comme le suggère Lénine, l'explication n'a rien à voir avec le marxisme-léninisme : l'Allemagne aurait été belliqueuse par ressentiment contre ses rivaux, mieux pourvus de biens au soleil. Pour que cette interprétation par l'inégal développement constituât une théorie *économique* de la lutte fatale pour le partage du monde, l'Etat, défavorisé dans la distribution des colonies, aurait dû être contraint, par une nécessité économique, de partir à l'assaut de ses rivaux injustement privilégiés. Si le monopole — l'exclusion des concurrents par la force — est indispensable aux économies capitalistes, le pays dont le développement a été le plus rapide, l'Allemagne, aurait dû être paralysé par la faiblesse de ses propres monopoles ou par l'exclusion que lui auraient infligée les monopoles des autres. Or, en 1913, on n'observait rien de pareil : le développement de l'Allemagne continuait, plus rapide que celui des autres pays européens ; commerce extérieur, exportation de capitaux progressaient également. L'analyse théorique aussi bien que l'étude empirique conduisent à une conclusion traditionnelle : peut-être le partage pacifique a-t-il été impossible, mais ce n'est pas le capitalisme moderne, c'est l'avarice millénaire qui poussait à la guerre. Si les hommes d'Etat et les peuples avaient agi selon la rationalité économique la guerre, de 1914 n'aurait pas eu lieu. Ni les monopoles ni la dialectique n'avaient rendu inévitable ce qui était irrationnel.

L'économie industrielle moderne est la première qui rende douteuse l'utilité économique des conquêtes. L'esclavage était rationnel, au sens économique du terme, dès le jour où le rendement du travail servile laissait un surplus au maître, autrement dit où l'esclave produisait plus que ce dont il avait besoin pour survivre. La conquête était rationnelle, à la seule condition que le butin fût supérieur au coût de la bataille ou de la domination. L'empire était rationnel aussi longtemps que le commerce était par essence monopolistique, suivait le pavillon ou avait pour objectif la possession des métaux précieux dont le stock était limité. Cette rationalité, pour une économie considérée dans son ensemble, n'est plus évidente du jour où la richesse dépend du travail libre, où l'échange favorise les deux échangistes, où producteurs et commerçants ont tous intérêt à se soumettre à la concurrence.

Libéraux et socialistes sont plus ou moins conscients de cette originalité de l'économie moderne. Mais, constatant les faits de l'impérialisme, ils mettent l'accent sur d'autres aspects non moins réels de l'économie moderne, qui rendent l'impérialisme intelligible. Une économie d'échanges, dans la mesure où elle est en même temps industrielle, est chargée d'une sorte de dynamisme. Elle tend à se répandre à travers le monde entier et à englober l'humanité entière. Marx l'avait écrit dans le *Manifeste communiste* et il avait vu juste.

Laissons la question de savoir si, par quelque mystérieuse malformation, un régime de propriété privée est incapable d'absorber sa propre production. En tout état de cause, certains secteurs de l'industrie seront, de temps à autre, menacés de surproduction. La croissance s'opère, sans plan d'ensemble, par une série de déséquilibres créateurs. Comment nier que la domination exercée sur les territoires extérieurs facilite la vente de produits manufacturés qui ne trouvent pas d'acheteurs dans la métropole ?

De plus, l'économie européenne ou mondiale n'était pas conforme au modèle idéal de Bentham. Trust, cartels, maintien de prix élevés à l'intérieur, dumping à l'exportation, ces pratiques de la guerre commerciale, contraires à l'essence de l'économie libre, n'avaient pas disparu. Sociologues et économistes d'inspiration libérale imputaient à ces survivances de l'esprit de monopole les entreprises impérialistes des nations capitalistes et bourgeoises cependant que les socialistes tentaient de démontrer que cet esprit de monopole et de conquête était inséparable du capitalisme lui-même.

Les uns et les autres avaient tort. Dans la mesure où il était d'origine et de signification économique, l'*impérialisme de la* fin *du XIXe siècle n'était pas le dernier stade du capitalisme mais le dernier stade de l'impérialisme mercantile, lui-même dernier stade de l'impérialisme millénaire.* Hobson et Schumpeter [48] mettaient justement en accusation les minorités privilégiées qui poussaient à un impérialisme, contraire à l'esprit de l'industrie et du commerce. Mais ils oubliaient que les hommes et plus encore les Etats ont toujours voulu la domination pour elle-même.

Il ne suffit pas que l'empire soit économiquement stérile pour que les peuples ou ceux qui parlent en leur nom renoncent à la gloire de régner.

5. Capitalisme et socialisme.

Toute économie moderne donne aux Etats une capacité sans précédent d'agir au-dehors puisqu'elle élargit l'écart entre le minimum indispensable à la vie des populations et les biens disponibles. Plus cet écart est grand, plus le coefficient maximum de mobilisation par l'Etat des ressources collectives s'élève. La guerre n'est évidemment pas le seul emploi possible à l'extérieur des ressources mobilisées : l'aide en est une autre, mais elle en a été le plus fréquent. Que la capacité de production crée un surplus que les hommes peuvent consommer en s'entre-tuant, cette proposition est vraie pour n'importe quelle économie de notre époque, quel qu'en soit le régime. Débarrassée des passions et des confusions entretenues par un siècle de propagande et de querelles idéologiques, la question de l'influence qu'exerce, sur les chances de paix et les risques de guerre, le choix entre un régime capitaliste (propriété privée et mécanismes du marché) et un régime socialiste (propriété publique et planification) se ramène, dans l'abstrait, à des termes simples : quels enjeux, occasions, causes de conflits, inséparables du capitalisme, le régime socialiste supprimerait-il ? Quels enjeux, occasions ou causes créerait-il ? Par définition, la compétition pour le placement des capitaux, les interventions des Etats afin de protéger les intérêts de leurs nationaux, menacés par des lois spoliatrices serait éliminée. De même, il n'y aurait plus d'intérêts privés pour faire pression sur les gouvernants en vue d'obtenir des droits de douane élevés (que les concurrents jugent illégitimes ou agressifs) ou d'autres privilèges, contraires aux règles de l'honnête compétition. Toutes occasions de conflits entre Etats d'économie socialiste ne disparaîtraient pas pour autant.

Les conditions des échanges internationaux, en un régime de marché mondial avec prix relativement libres, apparaissent souvent inéquitables à l'un ou l'autre des échangistes, par suite de l'inégalité des poids, économique et politique. Le petit pays qui doit presque toutes ses devises étrangères à la vente d'*une* matière première, subit souvent la loi de l'acheteur et surtout de l'acheteur principal. Malgré tout, les mécanismes du marché, même international, même imparfait, mettent des bornes à l'influence de la force militaire sur les transactions commerciales. Le jour où ces transactions de négociations entre gouvernements, tout dépend des hommes et des régimes. L'étatisation du commerce international accroît prodigieusement les possibilités d'exploitation du faible par le fort. Les pratiques russes, au temps de Staline, le prix auquel les Polonais *devaient* vendre leur charbon, illustrent un des risques intrinsèques de cette sorte de socialisme aussi longtemps que subsistent des souverainetés multiples.

Un régime de propriété privée, aussi longtemps qu'il est authentiquement libéral et que l'Etat, même ennemi, le respecte, a l'avantage de réduire les profits d'une victoire militaire. Les bénéfices qu'apporte le déplacement des poteaux-frontières sont limités dès lors que les individus conservent leurs métiers et leurs possessions. Quand la Sarre était incluse dans l'unité économique de la France, les biens qu'en obtenaient les Français étaient payés par ceux qu'ils lui envoyaient. Les biens qu'ils ne vendent plus dans la Sarre allemande, peut-être les vendent-ils ailleurs à tout aussi bon compte.

Le socialisme ne favorise pas la même dissociation de la propriété et de la souveraineté. Entreprises et personnes à l'intérieur sont soumises au plan, à la volonté de l'Etat, mais acheteurs et vendeurs à l'étranger agissent selon leur intérêt ou leurs préférences. Le tracé des frontières a donc une importance vitale. Les

planificateurs n'aiment pas dépendre de décisions, soustraites à leurs ordres et imparfaitement prévisibles. L'annexion élimine l'imprévisibilité, elle donne la possibilité de mettre des nationaux aux postes de commande, de transférer à l'Etat conquérant la propriété des biens arrachés aux citoyens de l'Etat vaincu. En théorie, une économie planifiée renforce les motifs de souhaiter l'élargissement de l'espace de souveraineté.

Th. Veblen considérait que le système moderne de production était, en tant que tel, pacifique, qu'en revanche les entrepreneurs, commerçants, compagnies anonymes, corporations, animés par le désir de profit, étaient créateurs de conflits et responsables des guerres. Il oubliait que le système de production, par lui-même, ne détermine ni quels biens seront produits ni comment les ressources collectives seront réparties entre les divers usages ou les revenus entre les classes. Ces déterminations, proprement économiques, peuvent résulter soit des mécanismes du marché (plus ou moins contrôlés ou orientés par l'Etat), soit d'un plan plus ou moins contrarié par la pesanteur de la matière sociale.

Si l'on adopte la première solution, l'incitation à l'expansion ou à la protection vient des « intérêts privés », ambitieux ou menacés. Certains, en cas d'insuccès sur le terrain commercial, mobilisent l'opinion ou l'Etat contre les concurrents. Même si les joueurs acceptent toutes les règles du jeu, la défaite qui entraîne des pertes d'emploi pour des travailleurs ou de revenus pour les capitalistes, suscite amertume et ressentiments, qui influent éventuellement sur les responsables de la conduite diplomatique. Un tel régime est d'autant moins dangereux pour les relations entre les Etats que les gouvernants sont plus capables d'agir selon des considérations à long terme et de ne pas confondre les sacrifices transitoires qu'impose inévitablement, de temps à autre, la bataille commerciale, avec un appauvrissement définitif.

Si la deuxième solution est adoptée, la variable principale est constituée par le régime *politique* et par les hommes. Taux de croissance, part des investissements dans le produit national sont par définition, objet de décisions prises par les planificateurs, c'est-à-dire par les dirigeants de l'Etat. Il est à craindre que les Etats, s'ils se jugent engagés dans une rivalité de puissance, étendent à l'économie la compétition traditionnelle de force militaire. Mais on peut concevoir, si l'on suppose l'humanité entière convertie au régime socialiste, une planification en vue du bien-être et le ralentissement de la course à la croissance.

Aucun régime donc, qu'il soit capitaliste ou socialiste, ne rend la guerre inévitable, aucun n'en supprime toutes les occasions. Il est même difficile de préciser, dans l'abstrait, lequel de ces deux régimes est le plus propice ou le plus contraire à la pacification. Ce qui n'est pas douteux, c'est que le choc des régimes, à l'intérieur d'un système international, multiplie les causes et amplifie les enjeux de conflits. L'Union soviétique n'a nul besoin de conquérir de nouveaux territoires pour améliorer les conditions de vie du peuple. Les citoyens soviétiques s'accommoderaient aisément de la survie du capitalisme en d'autres parties du monde : le régime dit marxiste-léniniste fondé sur le pouvoir absolu d'un parti unique et sur une doctrine d'Etat n'en est pas moins voué à l'expansion par une nécessité, non économique, mais politique et idéologique. Nécessité, pour une part, imputable aux circonstances : révoltés et révolutionnaires du monde entier subissent l'attraction de la technique et du modèle soviétiques. Mais cette nécessité dérive

aussi de la manière de vivre et de penser des bolcheviks, chefs et militants : la bataille politique est, par essence, continue, permanente et, comme les relations internationales sont conçues à l'imitation de la lutte entre les partis, elles sont tenues, elles aussi, pour belliqueuses, jusqu'à la diffusion universelle de la vérité salvatrice.

Toute grande puissance idéocratique, quel que soit son régime économique, est *impérialiste* si l'effort pour répandre une idée et imposer au-dehors un mode de gouvernement, fût-ce par la force, est considéré comme tel. En tout cas, un tel effort apparaît impérialiste aux Etats qui veulent sauvegarder leurs propres institutions, même quand la puissance idéocratique préfère normalement la subversion à l'invasion et se garde d'annexer les peuples qu'elle convertit à sa foi. Les croisés n'ont jamais passé pour des messagers de paix. C'est à notre époque qu'ils ont dessiné une colombe sur leur blason.

1. Cette citation se trouve aux pages 141-142 de MONTCHRESTIEN, *Traité de l'économie politique,* Paris, Plon, 1889. J'emprunte cette citation, comme les suivantes, au livre de E. SILBERNER, *La Guerre dans la pensée économique du XVIe au XVIIIe siècles,* Paris, 1939. Un autre livre du même auteur, *La Guerre et la Paix dans l'histoire des doctrines économiques,* Paris, 1957, traite du XIXe siècle.

2. Machiavel, Discours sur la première décade de Tite-Live, II, 10.

3. Cité par Silberner, p. 261. COLBERT, *Lettres, Instructions et Mémoires,* Paris, 1862, t. II, Ire partie, p. CCLXIX.

4. *Ibid.,* t. VI, p. 266.

5. *Ibid.,* t. VI, p. 269.

6. Cité par Silberner, p. 53. DUTOT, *Réflexions sur le commerce et les finances,* in *Economistes financiers du XVIIIe siècle,* Paris, Guillaumin, 1849, p. 1005.

7. Cité par Silberner, p. 106, note 57. EVELYN, *Navigation and Commerce,* Londres, 1674, p. 15.

8. Cité par Silberner, p. 106, note 60, The Golden Fleece, 1737, p. 21.

9. Cité par Silberner, p. 109. GOYON de LA PLOMBANIE, *La France agricole et marchande,* Avignon, 1762, t. II, p. 468.

10. Cité par Silberner, p. 108. G. BOTERO, *Raison et gouvernement d'Etat* Paris, Guillaume-Chaudière, 1599, liv. VIII, p. 262.

11. Silberner, p. 108. MONTCHRESTIEN, *op. cit.,* p. III.

12. Silberner, p. 110, MONTCHRESTIEN, *op. cit.,* p. 131-132.

13. Silberner, p. 26, MONTCHRESTIEN, p. 11.

14. Silberner, p. 20. J. BODIN, *De la République,* Paris, 1576, liv. V, p. 593.

15. Silberner, p. 65. Sir William TEMPLE, trad. franç. *Les œuvres mêlées de M. le chevalier Temple,* Utrecht, Schonben, 1693, p. 38.

16. Cité par Silberner, p. 260, note 18. BENTHAM, *Principles of international law,* essay IV, p. 557, in *The works of J. Bentham,* Edimbourg, 1843, t. II.

17. Cité par Silberner, p. 196. QUESNAY, article « *Grains* » de l'Encyclopédie in *Œuvres économiques et philosophiques* publié par Oncken, Francfort et Paris, 1888, p. 240.

18. Cité par Silberner, p. 204. Déclaration de Dupont au Conseil des Anciens (séance du 4 floréal an IV. *Moniteur universel* du 28 avril 1796, n° 219, p. 875.)

19. Cité par Silberner, p. 207. Abbé BAUDEAU, *Première introduction à la Philosophie économique,* in *Physionales,* E. Dain, Paris, Guillaumin, 1846, t. II, p. 742.

20. Cité par Silberner, p. 172. *Essai politique sur le commerce* in *Economistes financiers du XVIIIe siècle,* E. Dain, Paris, Guillaumin, 1843, p. 733.

21. Cité par Silberner, p. 197. QUESNAY, *ibid.,* p. 461 et 489.

22. L. ROBBINS, *The economic causes of war,* Londres, 1939.

23. J. SCHUMPETER, *Imperialism and social classes,* Oxford, 1951.

24. Cité par Silberner, p. 261. BENTHAM, *op. cit.,* p. 552 et 559.

25. Cité par Silberner, p. 193. QUESNAY, *op. cit.,* p. 219.

26. Cf. chap. VII, section 3.

27. *Das Finanzkapital, eine Studie über die jüngste Entwicklung des Kapitalismus* (paru en 1909), Vienne, 1920.

28. Cf. par exemple, Lionel ROBBINS, *op. cit.*

29. Ces questions ne sont pas rhétoriques et n'appellent pas non plus de réponse. Chacun est libre de son vocabulaire. Il s'agit simplement de clarifier les concepts et de dégager les divers aspects du phénomène.

30. La dialectique de l'impérialisme, dans un système diplomatique hétérogène, n'exclut pas la discrimination entre degrés d'ingérence, d'influence ou de domination.

31. Cette période de l'histoire diplomatique a été étudiée par William L. Langer dans un livre intitulé *Diplomacy of imperialism,* et aussi par Parker T. Moon, *Imperialism and world politics,* New York, 1927.

32. Les livres classiques sont E. STALEY, *War and the private investor,* New York, 1935 ; Herbert FEIS, *Europe as world banker,* New Haven, 1930 et A. K. CAIRNCROSS, *Home and foreign Investment,* Cambridge, 1953.

33. Le revenu national était de l'ordre de 35 milliards de francs-or.

34. cf. R. PUPIN, *La richesse de la France devant la guerre,* Paris, 1916, et *La richesse privée et les finances françaises, Paris,* 1919 ; J. LESCURE, *L'épargne en France,* Paris, 1914.

35. Encore convient-il de ne pas oublier que les investissements au-dehors étaient prélevés de plus en plus sur les revenus des investissements antérieurs. Les investissements français au-dehors ont recommencé, après la guerre de 1870, à partir de 1886. Ils ont été en moyenne de l'ordre de 450 à 550 millions de francs entre 1886 et 1890, de 519 à 619 de 1891 à 1896, de 1 157 à 1 257 de 1897 à 1902, de 1 359 à 1 459 de 1903 à 1908, de 1 239 à 1 339 de 1909 à 1913 (les chiffres sont empruntés à H. FEIS, op. cit., p. 44, se référant à H. G. MOULTON et C. LEWIS, The *french debt* problem, N. Y. 1925). Les revenus des placements au-dehors sont régulièrement égaux ou supérieurs aux investissements au cours de ces périodes (FEIS, p. 44).

36. A. K. CAIRNCROSS, *Home and foreign Investment,* Cambridge, 1953, p. 121.

37. Ibid., p. 3. Peut-être les indications suivantes sont-elles plus frappantes encore : « In the forty years 1875-1914 capital at home (other than land) increased from about £ 5 000 m. to about £ 9 200 m. or by over 80 %. Foreign investment rose from £ 1 100 m. to, say, 4 000 m. in 1914, or by some 250 %. Taking absolute figures, capital investment probably consisted of three parts home and two parts foreign investment. Of the investment at home, a large part was needed merely to maintain capital per head, for the number of employed persons rose by about 50 % between the boom years 1873 and 1913. Out of a surplus of £ 4500 m. beyond what was necessary in order to keep domestic capital per head constant, not far short of £ 3 000 m. or some 60-65 %, was actually employed to increase Britain's foreign investments (p. 4).

38. Les placements à l'étranger rapportaient-ils plus à l'épargnant que des placements comparables à l'intérieur ?

Cairncross le met en doute à propos des placements français : « It has been estimated that in 1899 the yield on domestic securities at the price of issue averaged 4,28 %, while the yield on foreign securities was no more than, 3,85 %. At the *market* price in 1900 the yields were 2,23 and 3,84 % respectively. The difference, whether positive or négative, was trifling » (p. 225),

Feis (p. 36), citant des auteurs français, affirme que le rendement des placements au-dehors était supérieur à celui des placements correspondants en France, 3,13 % et 4,20 % respectivement en 1903 ; 3,40 et 4,62 % en 1911.

Dans le cas de l'Angleterre, il n'est pas douteux que le rendement des placements au-dehors était plus élevé. En 1905-1909, d'après Cairncross (p. 227), les rendements étaient les suivants :

Placements domestiques : 3,61. — Placements coloniaux : 3,94. — Placements étrangers : 4,97.

39. Cf. CAIRNCROSS, *op. cit.,* p. 224-235.

40. Cf. FEIS *op.* cit., p. 71-72.

41. Celui-ci, cependant, semble n'avoir guère progressé entre 1900 et 1914, en France.

42. Que cette théorie invoque les débouchés nécessaires ou la recherche de surprofit.

43. En reproduction simple, capital variable et plus-value sont entièrement consommés. Or la somme (C_2 + V_2 + pl_2) représente la totalité des biens de consommation disponibles. Pour que V_1 et pl_1 soient consommés, il faut qu'ils soient égaux à C_2.

44. Lucien GOLDMANN, *Recherches dialectiques,* Paris, 1959, p. 336.

45. Cette égalité est simplifiée : développée, elle devrait être : $C_2 + CS_2 — V_1 + VS_1$ (CS_2 est le capital constant supplémentaire du 2e secteur, VS_1 le capital variable supplémentaire du 1er).

46. John STRACHEY, *The end* of *empire,* Londres, 1959.

47. *L'impérialisme, stade final du capitalisme,* Paris, Editions sociales, 1945. P. 57.

48. J. A. HOBSON, *Imperialism,* Londres, 1902 et Joseph SCHUMPETER, *op. cit.* L'erreur de Schumpeter me paraît s'expliquer par la confusion entre le cas moderne et les cas anciens. Schumpeter, on le sait, expliquait l'impérialisme des Arabes, pour prendre un exemple, par la persistance, dans des conditions nouvelles, d'une manière de vivre accoutumée. Les cavaliers arabes continuent de conquérir parce que la guerre était, dans le désert, l'activité constante, normale, adaptée aux circonstances. Mais les sociétés modernes sont différenciées et ne sont pas définies par le travail comme la vie des tribus arabes était définie par les chevauchées. Les capitalistes ou les bourgeois ne se consacrent pas aux affaires comme les cavaliers arabes se consacraient à la guerre. Selon les calculs économiques, ils devraient être pacifiques et anti-impérialistes. Mais ils n'appliquent pas le calcul économique à toute leur existence.

CHAPITRE X

NATIONS ET RÉGIMES

DANS les chapitres précédents, nous avons analysé les déterminants qui agissent directement sur la force des unités politiques, qui constituent les éléments de la situation, telle que les acteurs l'analysent. Espace, ressources et nombre sont enjeux possibles des conflits, objectifs visés par ceux qui dirigent les unités politiques en même temps qu'ils sont susceptibles d'être causes non reconnues des conduites collectives. Les relations de l'espace, du nombre et des ressources définissent à chaque époque l'optimum de bien-être ou de puissance, elles commandent peut-être, en certaines circonstances, l'impulsion belliqueuse des peuples, elles offrent des justifications, plus ou moins sincères, aux conquérants.

Dans les trois chapitres suivants, nous considérons non plus les déterminants de la situation mais les manières d'être et d'agir des acteurs c'est-à-dire des sujets de l'histoire diplomatique que nous avons appelés unités politiques. Du même coup, nous rencontrerons un deuxième type d'explication des guerres. Au lieu d'évoquer l'inexorable déterminisme du besoin, la faim éternelle de l'or ou des richesses, nous discuterons la mise en accusation de « l'Allemagne éternelle », « du régime despotique, communiste ou démocratique » [1] l'hypothèse d'un devenir fatal des civilisations ou enfin la théorie de la nature humaine, origine et aboutissement de l'histoire. Dans ce chapitre, nous irons des régimes politiques (section 1) aux constances nationales (section 2) pour revenir, par l'intermédiaire de la nation, considérée comme un type historique d'unité politique (section 3), et de la diversité des organisations militaires (section 4) à la conjoncture présente, caractérisée par l'extrême hétérogénéité et des Etats et des modes de combat.

1. Des régimes politiques.

Je prendrai, pour point de départ, les questions que les commentateurs de la politique étrangère ne cessent de se poser depuis 1945 : la politique extérieure de l'Union soviétique est-elle russe ou communiste ? Est-elle ou non influencée par l'idéologie dont se réclame l'Etat révolutionnaire ? En termes abstraits, l'interrogation est la suivante : en une époque donnée, la conduite des acteurs est-elle fonction (et dans quelle mesure ?) du régime politique ?

Les régimes politiques d'une époque donnée, qui président à l'organisation d'un certain type de société, présentent inévitablement des traits communs. Mais ils diffèrent au moins par le mode de désignation de ceux qui exercent la souveraine autorité, par la manière dont ces derniers prennent leurs décisions, donc par les relations qui s'établissent entre les individus, l'opinion, les groupes sociaux d'une part, ceux qui gouvernent d'autre part. Les mêmes hommes n'arrivent pas au pouvoir dans tous les régimes, ils n'agissent pas dans les mêmes conditions ni sous les mêmes pressions. Postuler que les mêmes hommes dans des circonstances différentes ou des hommes différents dans les mêmes circonstances prennent des décisions équivalentes ressortit à une étrange philosophie, implique l'une ou l'autre

des deux théories suivantes : ou bien la diplomatie serait rigoureusement *déterminée* par des causes impersonnelles, les acteurs individuels occupant le devant de la scène mais jouant des rôles appris par cœur, ou bien la conduite de l'unité politique devrait être commandée par un « intérêt national », susceptible d'une définition rationnelle, les péripéties des luttes intérieures et les changements de régime ne modifiant pas (ou ne devant pas modifier) cette définition. Chacune de ces philosophies peut être, me semble-t-il, réfutée par les faits.

Staline avait-il la même vision du monde historique que Nicolas II ? Le successeur de celui-ci aurait-il eu la même vision que le militant bolchevik, sorti vainqueur de la lutte entre les diadoques ? Hitler avait-il la même vision de l'avenir allemand que Stresemann ou Brüning ? Le chef d'un parti démocratique ou un Hohenzollern aurait-il lancé l'Allemagne à l'assaut des démocraties occidentales et de l'Union soviétique dans le style adopté par le Führer du IIIe Reich ?

Questions rhétoriques, objectera le lecteur. Il est bien évident que la réponse est négative : stratégie et tactique de Hitler étaient autres que celles de Stresemann ou d'un éventuel descendant du roi de Prusse. Par stratégie, j'entends à la fois les objectifs à long terme et la représentation de l'univers historique qui en rend le choix intelligible ; par tactique j'entends les réactions au jour le jour, la combinaison des moyens en vue des buts préalablement fixés. Prétendre que stratégie et tactique d'une unité politique (nationale ou impériale) demeurent constantes quel que que soit le régime, est tout simplement absurde. En ce sens, la proposition : la diplomatie de l'Union soviétique est communiste et non russe ne prête pas à contestation. La charge de la preuve incombe, en tout cas, à ceux qui voudraient la nier.

Au-delà de cette évidence se pose le vrai problème. Jusqu'à quel point les politiques étrangères changent-elles avec les régimes ? Faisons-le observer immédiatement : ce n'est pas là une question de théorie mais de fait. La réponse varie peut-être selon les époques et les conjonctures. A notre époque, les substitutions de régimes ont entraîné des bouleversements diplomatiques. L'action extérieure des Etats n'a pas été moins influencée par les idéologies que l'organisation des sociétés.

Prenons les deux exemples du IIIe Reich et de l'Union soviétique. L'aventure hitlérienne s'inspirait d'une philosophie dans laquelle se mêlaient des théories d'origines diverses : théorie raciste de Gobineau ou de Houston Chamberlain, théorie géopolitique de Mackinder et de Haushofer, mépris des Slaves considérés comme des *Untermenschen,* haine des Juifs, race maudite à éliminer comme les bêtes malfaisantes, besoin d'espace de peuplement vers l'est de l'Europe, détestation du christianisme, religion sémitique des faibles, etc... En 1930, aucun des hommes politiques de la République de Weimar n'aurait admis la possibilité d'une entreprise semblable à celle que Hitler, en toute lucidité, inaugura en 1933, réarmement, annexion de l'Autriche, liquidation de la Tchécoslovaquie, mise hors de combat de la France, agression contre l'Union soviétique, etc.[2]. Certains de ces objectifs étaient communs à Hitler et aux conservateurs allemands (l'élargissement de l'espace), d'autres étaient communs à la plus grande partie de l'opinion allemande (égalité de droits, réarmement, Anschluss). Ni les nostalgiques de l'Allemagne impériale ni les partis de la République de Weimar ne nourrissaient d'aussi vastes ambitions, inspirées par une pareille conception du monde.

La tactique était peut-être plus spécifiquement hitlérienne que la stratégie. Elle différait profondément d'une tactique traditionnelle ou démocratique parce qu'elle appliquait, sur la scène internationale, des méthodes mises à l'épreuve au cours des batailles intérieures. La stratégie élargie, pour reprendre l'expression à la mode il y a une vingtaine d'années, comportait l'emploi constant de la propagande, qui complétait et renouvelait les procédés classiques de la diplomatie. La « mise au défi » fut, durant une première période, l'instrument du succès. Au lieu de se plier à la volonté du plus fort, conformément aux pratiques policées des chancelleries, Hitler agissait comme s'il était maître du jeu, mettant ses adversaires au défi d'employer, en temps de paix, la force pour le contraindre.

L'acte même dans lequel les observateurs superficiels voient la preuve que la diplomatie stalinienne ou hitlérienne n'était pas idéologique, le pacte germano-russe de 1939, est, correctement interprété, la preuve sinon du contraire, du moins de l'influence qu'exercent les régimes, à notre époque, sur le cours des événements. En effet, un régime analogue à celui de la République de Weimar, ou bien un régime dérivé du tsarisme tel qu'il était en 1900, n'aurait pu, du jour au lendemain, renverser sa propagande. La République de Weimar, il est vrai, avait conclu le pacte de Rapallo et la Reichswehr procédé à des essais d'armes avec la coopération de l'armée rouge. Les rois et les empereurs avaient donné jadis l'exemple du partage de la Pologne. Mais, au XXe siècle, la diplomatie de tous les régimes non révolutionnaires a perdu la capacité de cynisme dont firent preuve, en 1939, Staline et Hitler. Obligée de persuader l'opinion, de présenter les alliés comme bons et les ennemis comme méchants, la diplomatie des Etats européens, conservateurs ou parlementaires, est modeste en ses objectifs lointains, avec une marge limitée de manœuvre à chaque instant. Seuls des régimes dont les gouvernants ont, à court terme, une liberté à peu près entière par rapport à l'opinion peuvent, d'une minute à l'autre, brûler ce qu'ils adoraient, adorer ce qu'ils brûlaient sans même que les gouvernés en soient profondément troublés, les uns ne croyant à aucune propagande, d'autres croyant à la vérité de chaque instant, d'autres enfin prêts à faire crédit à la ruse nécessaire de leurs maîtres.

Dans cette ligne, on formulerait la proposition suivante : les tactiques diplomatiques sont d'autant plus souples que les régimes sont plus autoritaires, c'est-à-dire les gouvernants moins soumis aux pressions des groupes ou de l'opinion ; d'autre part, les objectifs des diplomaties varient avec les régimes et sont d'autant plus rigoureusement déterminés que le régime est davantage idéologique. Ces deux propositions sont probables, médiocrement instructives, et elles exigent quelques corrections. Dire que la souplesse tactique est à la mesure de la liberté d'action des gouvernants est plutôt une platitude qu'une loi. D'autre part, si les gouvernants croient sincèrement à un déroulement, à l'avance déterminé, de l'histoire à venir, ils ne peuvent pas ne pas rapporter leurs plans à cette vision prophétique. Il n'en résulte pas que les décisions singulières ne soient jamais affectées par l'idéologie ou que la stratégie demeure toujours rigide.

Prenons l'exemple de la conduite soviétique de la diplomatie. En gros, elle est effectivement souple en sa tactique et constante en ses objectifs et sa représentation du monde. Les commentateurs enclins à nier l'action de l'idéologie ont beau jeu à montrer que la plupart des décisions soviétiques peuvent être interprétées en termes dits rationnels, c'est-à-dire de calcul des forces. Le pacte avec le IIIe Reich rejetait

la guerre vers l'ouest, ce qui était conforme à l'intérêt national de n'importe quelle Russie. La subordination à Moscou des pays d'Europe orientale créait un glacis de protection en même temps qu'elle répondait à une ambition traditionnelle du panslavisme. Le conflit avec les Etats-Unis est conforme à tous les précédents, impliqué pour ainsi dire par la géométrie des relations de forces : les deux Grands d'un système bipolaire sont ennemis par position. Ce mode de compréhension n'est pas faux, il est partiel et risque d'induire en erreur.

Le contraste entre la rigidité de la stratégie et la souplesse de la tactique ne tient pas exclusivement au caractère idéologique de l'une, non idéologique de l'autre. L'idéologie de l'Etat soviétique est telle qu'elle tolère, si elle ne provoque pas, la souplesse tactique. La vision marxiste-léniniste de l'histoire se réduit, pour l'essentiel, à une procession de régimes, le socialisme succédant au capitalisme, le socialisme étant défini par le pouvoir du parti communiste confondu avec le prolétariat. Mais le degré de développement des forces productives ne fixe pas l'ordre dans lequel les différents pays accèdent au socialisme. Quant au processus d'accession au socialisme, il peut être intérieur ou extérieur, crise ou guerre, coup d'Etat ou intervention de l'armée rouge. Enfin, à partir de la constitution du premier Etat soi-disant socialiste, les guerres peuvent opposer soit les Etats capitalistes entre eux parce qu'ils sont voués à l'impérialisme, soit le camp socialiste et le camp capitaliste parce qu'à la longue la victoire du premier est fatale.

Quel que soit le cours des événements, une explication ou plutôt une mise en forme théorique est possible. Etats-Unis et Grande-Bretagne ont-ils une querelle ? Rien de plus logique puisque les deux économies sont rivales. Les Anglo-Saxons concluent-ils une alliance ? Qu'à cela ne tienne : la contradiction s'exprime en une coopération intime. L'Union soviétique conclut-elle un pacte de circonstances avec le IIIe Reich ? Les porte-parole célèbrent la rencontre de deux révolutions. La même Union soviétique se trouve-t-elle, par le fait des circonstances, associée aux démocraties occidentales ? Le bolchevisme redevient frère de la social-démocratie à l'intérieur de la grande famille de la gauche. Tour à tour, les guerres entre pays impérialistes, puis les guerres entre pays socialistes et pays capitalistes seront plus probables.

Même le but dernier est équivoque. Le but stratégique de Hitler — un empire germanique sur un espace élargi — était concrètement défini. Le but stratégique de l'Union soviétique ne l'est pas au même degré. S'agit-il de la diffusion universelle d'un régime que les hommes de Moscou consentiraient à baptiser socialiste (pouvoir d'un parti unique, confondu avec le prolétariat, etc.) ? S'agit-il de l'empire mondial de l'Union soviétique ou du parti communiste (bolchevik) d'U.R.S.S. ? Les deux formules ne sont équivalentes qu'à la condition du maintien, au-delà de la lutte avec le capitalisme, de l'unité du camp socialiste. Finalement, la guerre elle-même n'est plus l'étape inévitable avant la victoire universelle du socialisme.

Faut-il donner raison à ceux qui nient l'influence de l'idéologie et imputer aux seules institutions (aux modalités des prises de décisions) les différences de politique selon les régimes ? Même dans le cas de l'Union soviétique, cette conclusion serait erronée. La vision bolchevique du monde ne permettait pas aux dirigeants soviétiques, durant la Deuxième Guerre mondiale, de croire à la durée ou à l'authenticité de l'alliance avec les démocraties occidentales. La conscience de l'hostilité, au moment même de la coopération, était dictée par la doctrine. La

rivalité russo-américaine était inscrite dans la géométrie du rapport des forces : l'inimitié passionnelle a été amplifiée sinon créée par l'opposition idéologique. Mais il y a plus encore : des considérations doctrinales ont, en deux occasions, modifié le calcul des forces et la détermination de l'intérêt national.

Une politique, dite réaliste, s'efforce de réduire les ressources de ses ennemis, actuels ou potentiels, d'accroître celles de ses alliés, de gagner à sa cause les Etats non engagés. Staline a traité la Yougoslavie en ennemie le jour où celle-ci a refusé d'obéir aux directives de Moscou. Conçoit-on la querelle russo-yougoslave si les deux Etats ne s'étaient pas réclamés d'une même idéologie ? Pourquoi M. Khrouchtchev s'obstine-t-il à ne pas craindre la Chine, à en favoriser l'industrialisation bien que les Occidentaux ne cessent de lui représenter le danger des masses jaunes, « innombrables et misérables [3] » ? Selon la philosophie communiste du monde, un Etat socialiste n'est pas dangereux pour un autre : les arguments d'espace et de nombre ne convainquent pas, ne peuvent pas convaincre entièrement un fidèle de l'évangile marxiste-léniniste. Comment le calcul de l'intérêt national ne changerait-il pas avec les régimes puisque chacun de ceux-ci, en fonction de sa doctrine propre, prévoit autrement les affinités et les hostilités ?

En fait, l'Union soviétique me paraît s'être conduite tour à tour à l'égard de Hitler, de ses alliés de guerre, des satellites, des Etats-Unis, elle se conduit aujourd'hui à l'égard des États-Unis et de la Chine d'une manière que seule rend intelligible une façon de penser, liée à une formation idéologique[4].

Est-il possible de formuler quelques propositions générales sur la portée des changements qu'apporte à une diplomatie la substitution d'un régime à un autre ? Au premier abord on incline à penser qu'une révolution a des conséquences diplomatiques d'autant plus grandes qu'elle intéresse les acteurs qui jouent les rôles principaux. En effet, toute conduite de politique étrangère comporte, par nécessité, une part d'adaptation à la conjoncture. La part d'adaptation est d'autant plus grande, la part d'initiative d'autant plus petite, que l'acteur lui-même joue un plus petit rôle, autrement dit dispose de moins de forces.

Pourtant cette proposition appelle des réserves. Un Etat de second ordre, par définition, ne détermine pas les événements majeurs, le style de la rivalité diplomatique. C'est le succès de Hitler, non celui de Mussolini, qui a changé le cours de l'histoire européenne. Mais, à l'intérieur d'un système hétérogène, les péripéties des conflits partisans à l'intérieur des Etats sont susceptibles d'entraîner le passage d'un camp à un autre, ou de l'engagement à la neutralité. Bien loin que « l'intérêt national » des petits Etats soit étranger aux considérations idéologiques, il est, en un système hétérogène, inséparable de ces considérations. En 1960, nul ne pourrait définir l'intérêt national de la France sans tenir compte du choix entre les régimes qu'impose la conjoncture.

Pour que la théorie de l'insignifiance des régimes prenne quelque vraisemblance, il faut imaginer un système diplomatique dans un espace délimité depuis des siècles, un système relativement homogène, tous les acteurs souscrivant plus ou moins aux mêmes règles non écrites de diplomatie et de stratégie. La constance géographique du champ diplomatique marque les lignes d'expansion des divers Etats. A la fin du XIXe siècle, quand les grandes puissances du monde se confondaient avec les Etats européens et que ceux-ci, républicain ou tsariste, nouaient des liens selon le machiavélisme modéré des cabinets, l'indifférence des

chancelleries aux idées et aux régimes passait pour un idéal, approximativement réalisé avec les progrès de la civilisation. Il faut un étrange aveuglement pour transfigurer en modèle éternel le schème de la diplomatie d'une époque.

2. Les constances nationales.

Au-delà de ces constatations sur lesquelles il serait presque inutile de mettre l'accent si quelques auteurs ne s'obstinaient à les nier, se pose une question authentique, celle des *constances nationales.* « L'intérêt national » d'une collectivité demeure-t-il fondamentalement le même à travers l'histoire ?

Nous avons, en un chapitre précédent, montré pourquoi « l'intérêt national » ne saurait être objet d'une détermination rationnelle. Si l'économiste se donne sans hésitation pour objectif un certain maximum (de biens, du produit national ou du profit), c'est que l'économie est science des moyens. L'économiste ne dit pas aux hommes ou aux collectivités ce qu'ils doivent faire de leurs biens (et ceux-ci sont définis par rapport aux désirs). Si le sociologue était capable de dire ce qu'est, en raison, l'intérêt national, il serait en mesure de dicter aux hommes d'Etat leur conduite au nom de la science. Il n'en est rien. La maximisation des forces ne s'impose pas avec évidence puisqu'elle implique la mise à la disposition de l'Etat d'une fraction aussi large que possible des ressources de la collectivité : pourquoi les hommes seraient-ils moyen en vue de la grandeur étatique et non pas inversement ? La maximisation de la puissance ne s'impose pas davantage, car la qualité humaine n'est pas à la mesure de la capacité que possède une personne, individuelle ou collective, de contraindre les autres. En bref, la pluralité des objectifs qu'une unité politique peut viser, la dualité essentielle de la puissance vers l'extérieur et du bien commun (cohérence de la cité ou moralité des citoyens) font de l'intérêt national le but d'une recherche, non un critère d'action.

Sans revenir sur cette argumentation, on pourrait se demander si ces incertitudes ne sont pas plus théoriques que pratiques. En rigueur, il n'y a pas « d'intérêt collectif », scientifiquement défini : en fait, les économistes ne sont-ils pas approximativement d'accord sur ce qu'est l'intérêt collectif, s'ils ne le sont pas toujours sur les moyens de l'atteindre ? De même, l' « intérêt national » n'est-il pas aisément saisissable en pratique, dès que l'on s'en tient aux calculs réalistes des diplomates et des stratèges ? Je crois cette objection radicalement fausse : l'indétermination est pratique aussi bien que théorique.

Sur le plan économique, la considération du temps ajoute une incertitude à celles que comporte le passage de l'intérêt individuel à l'intérêt collectif. Il ne s'agit plus tant de savoir si l'enrichissement des uns est payé par le sacrifice des autres. La croissance, bien qu'elle entraîne pour certains groupes ou individus un appauvrissement au moins temporaire, tend sur le moyen terme, en gros, à l'amélioration du sort de tous, elle contribue même à l'atténuation des inégalités. Mais, si l'on introduit la considératicn du temps, le prince et ses conseillers doivent, à chaque instant, établir une balance entre les désirs actuels de consommation et les exigences de l'accumulation. Il n'y a aucune raison contraignante de préférer les générations futures aux générations présentes ou inversement. Il n'y a pas de taux de croissance optimum en tant que tel. L'opposition entre économies soviétiques et économies occidentales, les controverses à l'intérieur du monde occidental sur les

taux comparés de croissance prouvent que cette équivoque de l'intérêt collectif a une portée politique et historique.

Si, au lieu de considérer une collectivité globalement, on s'attache à la condition d'un groupe à l'intérieur d'une unité politique, on découvre, même sur un plan strictement économique, une autre source d'incertitude. Economiquement, la classe, considérée par hypothèse comme un groupe cohérent, est intéressée à recevoir la part la plus large possible du revenu national. Mais ne pourrait-elle recevoir, sous un autre régime, une part plus large ? L'intérêt d'une classe non privilégiée doit-il être défini dans le cadre du régime existant ou par référence à un autre régime ? L'alternative de la réforme et de la révolution se dresse devant tous ceux qui veulent modifier l'ordre existant. Aucun choix n'est jamais gratuit. En se donnant pour but la révolution, la classe perd le plus souvent des avantages qui lui seraient accessibles si elle acceptait pour cadre d'action le régime établi.

Ces incertitudes économiques ont un équivalent sur le plan politique. La mobilisation par l'Etat d'une fraction importante des ressources diminue (en général) le montant des ressources investies, c'est-à-dire consacrées à l'augmentation du produit national. La mobilisation actuelle des forces freine la croissance des forces virtuelles. Le coût d'une grande armée, en temps de paix, s'il n'est pas compensé par l'acquisition de territoires et de ressources, est comparable à la consommation : il vient en déduction du revenu accumulé. L'alternative de l'armement et de l'investissement est une forme de l'alternative de la consommation par les générations présentes et de l'investissement pour le bien des générations futures.

L'augmentation des forces, par développement interne ou par des conquêtes, est comparable à l'enrichissement d'une classe à l'intérieur d'une collectivité. Elle ne peut être poussée au-delà d'un certain point sans provoquer des réactions qui l'annulent (au moins dans le cadre d'un système diplomatique). Les autres unités se jugent menacées et tâchent d'équilibrer en se coalisant la disparité de forces que crée la croissance disproportionnée d'un seul. Peut-être existe-t-il un point optimum pour une collectivité particulière, le point où elle dispose du maximum de forces compatible avec la tolérance de ses rivaux. Même si ce point existe en théorie, les hommes d'Etat ne sont pas tenus rationnellement de le prendre pour objectif : pourquoi ne préféreraient-ils pas la grandeur avec ses périls à la sécurité si celle-ci s'accompagne de médiocrité ?

Comme la classe non privilégiée met ses espoirs dans une révolution plutôt que de s'accommoder du sort qui lui est fait dans le régime établi, un Etat accepte à l'avance l'hostilité de ses rivaux que lui vaudront ses succès. Il se donne pour but un autre système, ou bien une configuration radicalement autre du rapport des forces. L'unification des Allemagnes, l'absorption de l'Autriche et des Sudètes par le Reich unifié ne pouvaient pas ne pas susciter un rapprochement des Russes et des Anglo-Saxons : en résultait-il que l'intérêt national de l'Allemagne (de quelle Allemagne ?) fût de renoncer à ces vastes projets ?

Enfin, la maximisation des forces ou de la puissance d'une collectivité ne serait pas encore un impératif rationnel pour tous les individus, membres de cette collectivité au cas où nulle réaction défavorable ne résulterait de cette maximisation. Les Allemands étaient-ils insensés qui souhaitaient l'effondrement du IIIE Reich ? Que tout patriote doive souhaiter pour son pays l'espace le plus vaste, les frontières les meilleures, la puissance relative la plus grande, ces prétendues

évidences ont rarement été vécues à travers les siècles. Catholiques et protestants ont mis leur Eglise au-dessus de leur souverain. Les émigrés combattaient sans trouble de conscience les armées de la Révolution. Le IIIe Reich a recruté des combattants authentiquement volontaires contre le communisme — moins nombreux que les militants qui oeuvrent dans les cinq parties du monde pour la révolution telle que l'incarne l'Union soviétique.

Pourquoi ces faits incontestés sont-ils souvent méconnus ? Pourquoi la primauté des nations par rapport aux régimes passe-t-elle pour une vue profonde de philosophie historique quand elle revient sous la plume des historiens (Treitschke), des commentateurs (Walter Lippmann) ou des hommes d'Etat (Charles de Gaulle) ? Rappelons d'abord les faits que nous avons notés à diverses reprises.

Une position sur la carte impose à la diplomatie ou à la stratégie d'un Etat certaines orientations qui ont chance d'être durables, sinon permanentes. Plus cette position est définie en termes physiques, plus les orientations seront durables. Plus le système diplomatique est stable, moins un changement de régime modifiera ces orientations. La Grande-Bretagne, dans la mesure où elle exploitait sa situation insulaire en vue d'interdire toute hégémonie sur le continent voisin et d'édifier outre-mer un empire commercial, a donné aux observateurs et aux rivaux, surtout après coup, le sentiment qu'elle agissait en fonction d'une doctrine immuable que n'ébranlerait aucune péripétie des luttes intérieures. La Russie devait être tentée par l'expansion vers les mers libres, l'Allemagne, sans frontières physiques, par l'expansion tour à tour vers l'est, l'ouest ou le sud. Encore convient-il de rappeler que l'Union soviétique n'a jamais porté à Stamboul l'intérêt que la Russie des tsars, héritière de Byzance, portait à Constantinople. Selon les régimes, les Etats n'évaluent pas de même façon l'importance d'une ville ou d'une province. Selon la technique militaire, les valeurs stratégiques varient. Finalement, c'est le rapport des forces, non des espaces, qui commande les calculs réalistes. Une certaine constance des politiques nationales dérive de la constance que présentent la configuration spatiale du rapport des forces et les objectifs d'une unité politique, immobile à l'intérieur d'une telle configuration.

Cette constance peut cependant être interprétée autrement. Les Français ne sont-ils pas toujours les mêmes, qu'ils soient croisés, soldats du roi ou sans-culottes ? Les Allemands ne sont-ils pas toujours les mêmes, qu'ils soient les Germains de Tacite ou les nationaux-socialistes de Hitler ? Les stéréotypes nationaux, sous la forme qu'ils revêtent en temps de guerre, ne méritent pas d'être soumis à une analyse scientifique. Mais une question mérite d'être posée : en quelle mesure les singularités d'un caractère national déterminent-elles la conduite diplomatique ou stratégique d'un Etat ? En quelle mesure la constance de cette conduite témoigne-t-elle en faveur de l'hypothèse de la permanence du caractère ?

Il n'est pas question de développer ici une étude critique de concept de caractère national. Nous nous bornerons aux quelques remarques nécessaires pour notre problème propre, à savoir l'influence éventuelle du « caractère national » sur la conduite diplomatico-stratégique.

Le concept de caractère est psychologique, non biologique. Il s'applique à un mode de réaction, sans faire la part de l'inné et de l'acquis. On appelle caractère la manière propre dont un individu éprouve et manifeste des sentiments, des désirs, des passions. Un individu est prompt à se mettre en colère, un autre toujours calme,

l'un est heureux dans la solitude et l'autre la hait, l'un est insatisfait, toujours en quête de divertissement ou de promotion, l'autre se contente de la vie que les circonstances lui donnent. Le caractère se situe entre le tempérament — expression de données physiques et physiologiques — et la personnalité, construction partiellement volontaire à partir du tempérament et au long de l'expérience.

Les psychanalystes voient dans le caractère — cristallisation jamais définitive d'un mode singulier de réaction -le résultat joint d'une nature héritée et des premières années de l'existence. D'autres psychologues réduisent la part de l'hérédité, d'autres celle des premières années. A la limite, ceux qui nient la pesanteur de la nature et posent l'absolu de la liberté interprètent le caractère comme l'alibi de la résignation ou de la lâcheté : tel s'excuse de ses négligences en invoquant sa distraction, de ses infidélités en invoquant son besoin de changements. Même en ce cas, le caractère ne disparaît pas : il demeure la loi du comportement, visible aux autres, que chacun de nous crée librement par ses propres choix, sans cesse renouvelés.

Si l'on veut appliquer ce même concept à une collectivité, une première équivoque surgit. Le caractère d'une nation est-il fonction du nombre des individus qui, dans une collectivité, ont le même caractère ? Ou bien se situe-t-il au-dessus de la psychologie individuelle, sur le plan de ce que les anthropologues appellent culture ? Chaque collectivité a une hiérarchie propre des valeurs, une représentation (ou plusieurs) de la vie exemplaire. Chacune élève les enfants à sa manière, leur apprend dans la famille, à l'école, sur la place publique à se conduire « comme il faut ». Les convenances changent de pays à pays, elles changent à l'intérieur du même pays de siècle en siècle. L'expression des désirs éternels, amour, ambition, est marquée par les cultures. Que le nombre des coléreux ou des ambitieux soit constant ou varie selon les races ou les peuples, les hommes manifestent autrement leur colère ou leurs ambitions, n'attachent pas le même prix à la paix ou à la compétition, sont sensibles ou indifférents à l'orgueil de régner.

La conduite diplomatico-stratégique appartient au genre des réactions qui peuvent être déterminées par l'héritage psycho-culturel d'un groupe humain. Un Montesquieu ou un Tocqueville, en langage ordinaire, sans usage de méthodes dites scientifiques, me paraissent avoir fourni des exemples valables d'interprétations « impressionnistes » du caractère national et de la diplomatie par le caractère national.

« L'esprit d'une nation », dont parle Montesquieu, est une notion aussi équivoque que celle de caractère national mais peut-être préférable parce qu'elle met l'accent sur la part de la culture et de l'héritage historique. « Plusieurs choses gouvernent les hommes : le climat, la religion, les lois, les maximes du gouvernement, les exemples des choses passées, les mœurs, les manières ; d'où il se forme un esprit général qui en résulte[5]. » La nation française n'est pas née telle qu'elle est, elle est devenue par suite des événements qu'elle a vécus, des coutumes qui se sont lentement instaurées et du mode de gouvernement. Résultat plutôt qu'origine, l'esprit d'une nation rend intelligible un destin comme un acte singulier, mais il ne doit pas arrêter l'enquête ; il aide à comprendre, mais il doit être expliqué. Quand Montesquieu attribue à l'idiosyncrasie nationale une diplomatie typique : « l'Angleterre... souverainement jalouse du commerce qu'on fait chez elle, se lie peu par des traités, et ne dépend que de ses lois. D'autres nations ont fait céder les

intérêts du commerce à des intérêts politiques, celle-ci a toujours fait céder des intérêts politiques à des intérêts commerciaux [6] », le caractère, au sens psychologique du terme, n'intervient plus guère. Il s'agit là d'une habitude que la position géographique et l'expérience des siècles ont lentement transformée en une seconde nature.

Le portrait de la nation française qui figure à la fin de l'Ancien Régime et la Révolution est un morceau de bravoure mais il illustre, me semble-t-il, le type d'interprétations de la constance nationale qui est légitime : « Quand je considère cette nation en elle-même, je la trouve plus extraordinaire qu'aucun des événements de son histoire. En a-t-il jamais paru sur la terre une seule qui fût si remplie de contrastes et si extrême dans chacun de ses actes, plus conduite par des sensations, moins par des principes ; faisant ainsi toujours plus mal ou mieux qu'on ne s'y attendait, tantôt au-dessous du niveau commun de l'humanité, tantôt fort au-dessus ; un peuple tellement inaltérable dans ses principaux instincts qu'on le reconnaît encore dans des portraits qui ont été faits de lui il y a deux ou trois mille ans, et en même temps tellement mobile dans ses pensées journalières et dans ses goûts qu'il finit par se devenir un spectacle inattendu à lui-même, et demeure souvent aussi surpris que les étrangers à la vue de ce qu'il vient de faire ; le plus casanier et le plus routinier de tous quand on l'abandonne à lui-même, et lorsqu'une fois on l'a arraché malgré lui à son logis et à ses habitudes, prêt à pousser jusqu'au bout du monde et à tout oser ; indocile par tempérament, et s'accommodant mieux toutefois de l'empire arbitraire et même violent d'un prince que du gouvernement régulier et libre des principaux citoyens ; aujourd'hui l'ennemi déclaré de toute obéissance, demain mettant à servir une sorte de passion que les nations les mieux douées pour la servitude ne peuvent atteindre ; conduit par un fil tant que personne ne résiste, ingouvernable dès que l'exemple de la résistance est donné quelque part ; trompant toujours ainsi ses maîtres, qui le craignent ou trop ou trop peu ; jamais si libre qu'il faille désespérer de l'asservir, ni si asservi qu'il ne puisse encore briser le joug ; apte à tout, mais n'excellant que dans la guerre ; adorateur du hasard, de la force, du succès, de l'éclat et du bruit, plus que de la vraie gloire ; plus capable d'héroïsme que de vertu, de génie que de bon sens, propre à concevoir d'immenses desseins plutôt qu'à parachever de grandes entreprises ; la plus brillante et la plus dangereuse des nations de l'Europe, et la mieux faite pour y devenir tour à tour un objet d'admiration, de haine, de pitié, de terreur, mais jamais d'indifférence [7] ? »

Les diverses propositions, relatives au comportement politique des Français, ne sont pas toutes au même degré de généralité. Le mélange ou l'alternance d'indiscipline et de soumission est un trait probablement plus durable que la préférence pour le césarisme et le peu d'inclination pour un « gouvernement régulier et libre des principaux citoyens ». En tout état de cause, l'ensemble de ces traits permet une mise en forme de maints épisodes de l'histoire de France, il n'explique aucun épisode en particulier. En ce qui concerne la politique étrangère, Tocqueville met l'accent sur deux penchants « adorateur du hasard, de la force, du succès, de l'éclat et du bruit plus que de la vraie gloire... Propre à concevoir d'immenses desseins plutôt qu'à parachever de grandes entreprises ». Ces propositions équivalent à mettre au compte de « penchants » la conduite effective et les événements. Elles dégagent ce que l'on appellera un style de conduite, constant à travers les retournements soudains et les transformations des techniques et des croyances.

Une relative constance du « style » des politiques étrangères me paraît effectivement reconnaissable. Mais ce style est, selon les cas, proche ou du calcul rationnel, ou des tendances psycho-sociales, ou du système culturel. L'influence des considérations économiques sur la politique extérieure de la Grande-Bretagne est la cristallisation en habitude d'une nécessité. L'ambition française de gloire vient de l'empreinte, laissée sur le système des valeurs, par l'héritage aristocratique, et du transfert à la collectivité de l'amour-propre, entretenu en chacun par l'esprit de compétition cultivé dès l'école. La diplomatie, tantôt légaliste, tantôt radicale jusqu'à l'exigence de capitulation inconditionnelle des Etats-Unis peut s'expliquer à la fois par le passé national — le refus du machiavélisme policé de la diplomatie européenne — et par une combinaison de brutalité et de refoulement.

Ces exemples n'ont qu'une valeur illustrative. Chacun prêterait à de longs commentaires. Aucune des propositions précédentes ne prétend à une vérité démontrée. Nous voulions seulement indiquer le genre d'intelligibilité que nous apporte la référence au caractère national, la nature des constances nationales que nous sommes en droit de supposer. Nous résumerons nos conclusions dans les termes suivants.

Quelle que soit la constance que l'on attribue aux Français, aux Allemands, aux Espagnols, aux Anglais en tant que peuples, un caractère psycho-culturel n'est jamais seul responsable de la conduite diplomatico-stratégique d'une unité politique. Cette conduite est trop instrumentale, elle comporte un élément trop important de calcul pour que le même « caractère » ou le même « esprit » s'exprime par la même conduite quand les données se sont transformées. Si l'on aperçoit des constances diplomatiques, celles-ci tiennent à la permanence de circonstances géographiques, techniques ou politiques autant et plus qu'à l'immutabilité des caractères nationaux. Quand ces circonstances changent, ce n'est pas la conduite qui demeure semblable à elle-même, c'est à la rigueur le style.

Or, dans le style, nous n'incluons ni l'agressivité ni le pacifisme ni l'inhumanité. Les stéréotypes nationaux ont suivi les fluctuations des fortunes politiques. Quand un Etat jouait le rôle du « perturbateur », la nation passait auprès de ses voisins et de l'opinion internationale pour impérialiste par nature. Au moment de la Terreur, la cruauté des Français a été dénoncée en Europe. Aucun peuple n'a le monopole des horreurs, encore que la mise à mort de six millions de Juifs constitue un cas unique jusqu'à ce jour : par suite de la rationalisation technique des massacres, une pratique ancestrale débouche sur l'organisation du génocide.

Peut-être la culture du Sabre et du *Chrysanthème*[8] dispose-t-elle la nation japonaise à chercher le premier rang. Cette recherche peut la conduire à l'isolement du Tokugawa, à l'impérialisme de la première moitié du XXe siècle ou bien au pacifisme qui s'épanouit depuis 1945. Peut-être l'institution éducative incline-t-elle les Français à l'amour de la gloire. Cet amour peut se satisfaire autrement que par des batailles ou par l'élargissement des zones géographiques sur lesquelles flotte le drapeau tricolore. Les Russes ne sont pas voués à une diplomatie agressive aussi longtemps que les mouvements des bébés seront paralysés par les langes. La « personnalité de base » ne permet pas plus que « l'esprit d'une nation » de prévoir la conduite d'un Etat.

3. Nations et nationalismes.

La confusion entre la méthode et le contenu, entre la permanence du calcul des forces et la pseudo-constance des objectifs et des méthodes est entretenue par une philosophie, explicite à la fin du siècle dernier, aujourd'hui encore agissante, même si elle n'est plus clairement formulée : la nation serait, sur la scène de l'histoire, l'acteur principal, en un sens le seul acteur authentique, celui en tout cas qui marque l'achèvement de l'oeuvre des siècles. « Le nazisme passera, le peuple allemand restera. » Formule qui semble évidente jusqu'au moment où elle est appliquée à l'Etat voisin. Faut-il dire : « Le communisme passera, le peuple russe restera ou l'empire russe restera » ? Quelles sont les limites du peuple qui dure pendant que les régimes passent ? Nous avons jusqu'à présent distingué unité politique et régime, mais, prenant des exemples contemporains, nous supposions implicitement le même type d'unité politique, à la manière dont Aristote étudiait l'influence des régimes en se donnant par la pensée la cité grecque comme type d'unité politique. Nous devons maintenant nous interroger sur l'influence des types *d'unité politique* aussi bien que sur celle des régimes, donc analyser les rapports entre ces deux concepts.

Le fait premier dont dérive la distinction de la politique intérieure et de la politique extérieure est celui de la pluralité des ordres sociaux, chacun étant imposé à tous les membres *d'une* collectivité. Le caractère obligatoire des normes qui commandent à l'existence collective, la diversité de ces normes créent l'opposition du *compatriote* et de l'étranger. Celui-ci n'est pas toujours en tant que tel l'ennemi. Parfois de petites sociétés closes se montrent sans hostilité, curieuses ou non, à l'égard de mœurs étranges. La force des liens qui attachent l'individu à *son* groupe et l'incompatibilité des impératifs qui gouvernent la conduite des groupes respectifs introduisent simplement l'opposition du même et de l'*autre,* fragmentent l'humanité pour ainsi dire en espèces séparées.

Tocqueville[9], et beaucoup d'autres après lui, ont observé, dans certaines tribus indiennes, une dissociation institutionnelle qui annonce celles des sociétés complexes. Les tribus sont gouvernées, en temps ordinaire, par une sorte de roi héréditaire, d'essence religieuse, mais, si la guerre éclate, elles désignent un chef pour les conduire au combat. La dualité que M. Dumézil retrouve à l'aube de l'histoire des populations indo-européennes, celle du chef religieux et du chef militaire, est déjà visible en quelques sociétés archaïques. Elle consacre la distinction d'essence que l'analyse suggère. Toute collectivité comporte une double définition, à l'intérieur par un système de normes ou de valeurs, vers l'extérieur par l'indépendance ou la souveraineté militaire. L'étranger est celui contre lequel il n'est pas criminel de se battre jusqu'à la mort.

Carl Schmitt, il y a plus qu'un quart de siècle, avait publié une brochure, intitulée *Der Begriff* des *Politischen*[10], qui posait l'opposition de l'ami et de l'ennemi comme l'origine et l'essence de la politique. La théorie, me semble-t-il, implique que la politique étrangère soit première ou, du moins, que la politique ne doive pas être définie sans référence à la pluralité des collectivités. A l'intérieur d'une unité, la politique ne comporte pas l'opposition de *l'ami* et de *l'ennemi,* elle est l'ordre du commandement, légitimé par la coutume ou les croyances. La réflexion philosophique ne peut ni ne doit poser la lutte à mort comme fondement de l'ordre même si, en fait, dans la phase dite des civilisations, les collectivités se dissocient souvent en partis dont chacun, pour forger l'ordre conforme à ses préférences, est prêt à traiter son adversaire comme s'il était ennemi et parfois, peut-être, contraint

de le faire[11].

Le philosophe qui s'efforce d'atteindre, en pensée et en acte, la société bonne, incline à tenir la pluralité des unités politiques pour un obstacle. Comment vivre selon la raison si l'autre, l'étranger, proche ou lointain, risque à chaque instant de faire irruption ? Platon et Aristote, nous l'avons vu à propos du nombre, ont cherché des compromis entre les exigences du bien et les nécessités de la défense. Mais, idéalement, la bonne société devrait être seule au monde, isolée sur une île ou par les immensités du désert. Les penseurs qui ont insinué que la société vertueuse était aussi récompensée par les faveurs de la fortune, ne distinguaient plus entre vertu et vertu politique. Parfois ils souscrivaient à un optimisme de convention, selon lequel les sociétés justes seraient, en tant que telles, fortes.

La distinction de la « culture », manière de vivre collective commandée par les coutumes et les croyances, et de « l'ordre militaire », en cas de conflit avec une autre collectivité, se retrouve, durant les millénaires des civilisations (ou sociétés complexes) sous la forme de la distinction entre « communauté de culture » et unité politique ». Aucun de ces deux concepts n'est, en théorie, parfaitement clair ; les frontières des « communautés de culture » et des « unités politiques » sont rarement délimitées avec précision. Mais, de fait, ceux qui se battent sous les mêmes drapeaux n'adorent pas toujours les mêmes dieux, ceux qui se livrent une guerre à mort adorent parfois les mêmes dieux. En d'autres termes, les relations sont sans cesse fluctuantes entre les « ordres de culture » et les « ordres militaires ». Des « ordres de culture », parents les uns des autres, se veulent politiquement autonomes et s'engagent en une rivalité permanente dont des guerres fréquentes sont l'expression (ainsi les cités grecques). Des « ordres militaires », que les gouvernés acceptent avec indifférence, se superposent à une diversité de cultures.

Quelle parenté de langue ou de mœurs fonde l'unité tribale, l'unité d'un peuple ? Probablement chercherait-on vainement *un* critère. La langue créait une séparation entre Celtes et Germains, bien que les dialectes des différentes tribus, celtes ou germaniques, ne fussent pas exactement les mêmes. Aujourd'hui, de même, dans le Congo ex-belge, les langues permettent, en gros, de distinguer les ethnies. Mais les royaumes ou empires d'Afrique, avant la colonisation européenne, étaient édifiés par des victoires militaires, par la cristallisation des rapports de domination créés par ces victoires : une tribu ou une fraction de tribu devenait la classe dominante ou la caste militaire.

La non-coïncidence de la communauté de culture et de l'unité politique est donc la règle et non l'exception au cours de l'histoire humaine. Cette non-coïncidence a deux causes principales : d'une part l'unité politique, telle la cité grecque, résulte à la fois de la *domination* exercée par les conquérants sur des populations allogènes et de la fragmentation d'un peuple en unités militaires, dont chacune est animée par une volonté farouche d'autonomie. Les Spartiates ne sont pas impérialistes à l'égard des autres Grecs comme le sont les Athéniens, mais leur ordre propre est commandé par la nécessité de maintenir en servitude ceux qui occupaient le sol avant eux. Esclaves et métèques, dans les cités, ne sont proprement ni étrangers ni concitoyens. Parfois ils participent de la culture des maîtres et reçoivent finalement la citoyenneté, parfois ils vivent à côté des maîtres sans en obtenir une pleine reconnaissance.

La cité grecque est et se veut elle-même l'ordre à la fois militaire et politique et, par suite, la communauté dans laquelle l'homme accomplit sa propre humanité. L'homme n'est homme qu'avec d'autres hommes, non pas seulement à l'intérieur de la famille, groupement dont la racine est biologique, mais sur la place publique ou le champ de bataille, discutant ou combattant avec d'autres hommes afin de déterminer le mode vrai de l'existence en commun. La cité assez grande pour se défendre, assez petite pour que tous les citoyens se connaissent est l'unité naturelle, le régime (πολτεία) en est l'organisation conforme à la finalité de la nature, individuelle et collective.

La nation, à la fin du XIX[e] siècle, apparut aux historiens ou penseurs européens aussi naturelle [12] que la cité était apparue telle aux penseurs grecs. Dans la nation, communauté de culture et ordre militaire se rejoignent pour créer l'unité politique, à la fois *conforme à la* nature puisque tous les individus participeraient à la citoyenneté et *idéale* puisque, le jour où chaque nation aurait accompli sa vocation, la paix régnerait entre les êtres collectifs, libres donc fraternels. Les Grecs étaient moins naïfs : ils n'ignoraient pas que les unités politico-militaires qui se veulent autonomes, sont du même coup rivales, condamnées, par suite de l'instabilité des relations de force, à se soupçonner réciproquement.

Même si la pluralité des unités autonomes n'était pas créatrice de la politique de puissance, l'optimisme de la philosophie des nationalités aurait été fondé sur une représentation fausse de la réalité historique. Le principe des nationalités multipliait les occasions de conflits tout autant que le principe dynastique. Si nous définissons une nationalité comme un groupement humain, caractérisé par un style propre de vie et de culture, par la conscience d'être unique et la volonté de le rester, les nationalités sont approximativement identifiables de l'extérieur, encore que les frontières entre nationalités « étrangères » se distinguent souvent mal des frontières entre groupes au sein d'une seule et même nationalité. Mais en quelles circonstances cette volonté d'autonomie culturelle est-elle en droit de revendiquer l'indépendance étatique ? Si une population qui appartient à une zone de langue ou de culture veut appartenir à une unité politique appartenant à une autre zone, faut-il donner raison aux désirs des vivants ou à l'héritage des morts, c'est-à-dire de ceux qui, deux siècles auparavant, avaient subi la loi des conquérants, acceptés depuis lors comme concitoyens ?

Toutes les nationalités — groupes caractérisés par une nuance propre de langue et de culture — ne peuvent s'ériger en nation, groupe qui se veut porteur d'un Etat et sujet autonome sur la scène historique. En Europe centrale et orientale, à moins de transfert de populations, aucun Etat ne pouvait être national. La Tchécoslovaquie n'était pas moins multinationale que l'Autriche-Hongrie. La Yougoslavie englobait des populations slaves dont les langues différaient quelque peu, qui avaient vécu des histoires tout autres, qui n'étaient pas de même religion et qui ne se sentaient pas toutes loyalement attachées à l'Etat nouveau, théoriquement expression de leur vouloir commun.

La nation, en tant que type idéal d'unité politique, a une triple caractéristique : la participation de tous les gouvernés à l'Etat sous la double forme de la conscription et du suffrage universel, la coïncidence de ce vouloir politique et d'une communauté de culture, la totale indépendance de l'Etat national vers l'extérieur. Une nation est toujours un résultat de l'histoire, une œuvre des siècles. Elle naît à travers les

épreuves, à partir de sentiments éprouvés par les hommes mais non sans action de la force, force d'une unité politique qui détruit les unités préexistantes, ou force de l'Etat qui met au pas les régions ou les provinces.

Ainsi définie, la nation passait, à la fin du XIXe siècle, pour le chef-d'œuvre de l'histoire, pour l'accomplissement d'un effort séculaire. Les hommes créaient ensemble une culture et, par un plébiscite chaque jour renouvelé, décidaient de vivre ensemble. Chaque nation affirmait sa propre indépendance en même temps que le respect de celle des autres.

Les sentiments et les idéologies ont changé. Aujourd'hui on brûle ce que l'on adorait à la fin du siècle dernier. La nation n'aurait pas libéré les hommes, elle les aurait ramenés, selon l'expression de Renan, aux guerres zoologiques. La volonté d'être une nation s'est épanouie en orgueil collectif, en prétention de supériorité : comme les nations souveraines sont engagées en compétition de puissance, les conquêtes, bien loin d'être apaisées par la constitution des Etats nouveaux, ont pris une intensité accrue. Les guerres des rois sont devenues guerres des peuples. Les hommes ont cru que le destin des cultures se jouait sur les champs de bataille en même temps que le sort des provinces.

L'acte d'accusation contre les nations semble aujourd'hui aussi convaincant que l'acte d'accusation que les Athéniens ou les Spartiates auraient pu dresser contre les cités au IIe siècle avant Jésus-Christ. Nous avons pris l'habitude d'appliquer aux guerres l'adjectif qui sert à caractériser les unités politiques. Puisque celles-ci étaient nationales, les guerres l'étaient aussi. Si les guerres ont ruiné l'Europe, ne faut-il pas conclure que les nations portent la responsabilité de cette ruine commune ?

En un sens, le raisonnement est indiscutable. Un système diplomatique finit par se détruire lui-même quand il provoque des conflits trop nombreux et trop coûteux. Le jour où toutes les unités qui composaient le système ont perdu la grandeur, voire l'indépendance, l'observateur fait aisément étalage d'une sagesse rétrospective en reprochant aux frères ennemis d'avoir méconnu leur parenté de culture et de s'être épuisés en luttes stériles. Pourquoi les cités ont-elles ignoré le patriotisme hellénique, les nations le patriotisme européen ? N'avaient-elles pas plus en commun qu'elles ne consentaient à l'admettre ? Ce qui les séparait ne justifiait pas la lutte à mort[13].

Raisonnement vraisemblable et quelque peu dénué de sens historique. Les zones de civilisation se sont régulièrement fragmentées en unités politiques, opposées les unes aux autres par suite de la volonté d'autonomie qui animait chacune d'elles. Le patriotisme, amour de la nation, résulte du transfert à l'unité politique de l'attachement spontané à un sol ou à une communauté. Il possède plus de force affective que la conscience vague d'une civilisation hellénique ou européenne. C'est l'historien, situé après le désastre, qui déplore des passions que les vivants ne jugeaient pas insensées. Les Grecs, dira-t-on, auraient occupé une tout autre place dans l'Empire romain s'ils s'étaient unis librement au lieu de tomber sous le joug de la Macédoine, puis de Rome ? Les Européens joueraient un tout autre rôle dans le système planétaire s'ils s'étaient fédérés au lieu de livrer les guerres impitoyables par lesquelles tour à tour et vainement l'Espagne, la France, l'Allemagne tentèrent d'arracher l'hégémonie ? Certes, mais une fédération entre des cités ou des nations, dont chacune voulait par-dessus tout rester seule maîtresse de son sort, était-elle

possible ? Français ou Anglais préfèrent l'hégémonie américaine à l'empire du IIe ou même du IIIe Reich : ont-ils tort ? Les Etats-Unis ne font pas partie de l'Europe, au sens géographique de ce terme, ils n'appartiennent pas non plus à la zone originelle de la civilisation occidentale. Sont-ils plus proches ou plus éloignés du sens authentique de cette civilisation que l'Allemagne hitlérienne ou la Russie stalinienne ?

Les unités, plus vastes que les unités politiques, auxquelles on regrette après coup que les hommes n'aient pas donné leur foi et leur dévouement, sont équivoques, jamais visibles sur la carte, à peine réelles dans les consciences. Les Européens s'accordaient parfois pour se répartir des colonies ou venger, en Chine, les injures faites à leurs ambassades. S'ils avaient obéi à une volonté de puissance européenne, et non allemande, française ou russe, ils auraient été collectivement plus forts : les Asiatiques et les Africains ne jugent pas que ce supplément de force eût été un bienfait pour l'humanité. Si les Européens s'étaient unis, par définition ils n'auraient plus livré de guerres entre eux : auraient-ils vécu en paix ? Aux siècles de la paix romaine, les guerres n'ont pas manqué, elles étaient autres.

Veut-on affirmer que les pires guerres sont nationales parce qu'elles sont populaires et exprimer le regret que les hommes aient revendiqué et obtenu le droit de se constituer en nation ? Affirmation et regret sont aujourd'hui à la mode : chaque peuple, nous disent les antinationalistes, se juge investi d'une mission unique, chaque peuple cède à une vanité naïve et confond la grandeur de sa culture et la puissance de son Etat. Quand cet orgueil est celui d'une collectivité de grande envergure, il entraîne l'unité politique vers l'agressivité et l'aventure. Quand il prend pour objet une collectivité étroite, il provoque la désintégration des Etats et la multiplication d'unités trop petites.

Je ne songe pas à nier les ravages du nationalisme, sentiment impur, passionnel, fait d'orgueil et d'ambition, non pas seulement d'attachement légitime à un peuple et à une culture. Mais les critiques du nationalisme, qui sont aussi les critiques des nations, oublient trop les acquêts de ce type d'unité politique. La nation a pour principe et pour finalité la participation de tous les gouvernés à l'Etat. C'est pour participer à l'Etat que les minorités réclament que leur langue soit reconnue. L'historien qui admire 1e temps où chacune des fonctions sociales était remplie par des hommes d'une certaine nationalité (dans l'empire ottoman par exemple), oublie que cette hétérogénéité était le résultat de conquêtes militaires et qu'elle excluait de la politique la majeure partie des populations. Renier la nation moderne, c'est rejeter le transfert à la politique de la revendication éternelle d'égalité.

La citoyenneté, accordée à des millions d'hommes, a entraîné la conscription. Celle-ci, à son tour, a fourni le matériel humain, apparemment inépuisable, que les chefs de guerre jetèrent, de 1914 à 1918, dans la fournaise. Les historiens raisonnables évoquent les guerres en dentelles, Qui, en effet, ne regrette le temps où les Etats ne mobilisaient qu'une fraction limitée de leurs ressources pour se combattre ? Le recrutement des soldats professionnels, dans les basses classes de la société, supposait une structure hiérarchique de la société, la restriction de la citoyenneté, les privilèges de l'aristocratie. La nostalgie de l'Ancien Régime serait d'autant plus dérisoire que les siècles monarchiques, considérés globalement, n'ont peut-être pas été moins belliqueux que notre siècle démocratique. La Guerre de Trente Ans, au XVIIe siècle, a coûté plus cher à l'Alle magne que la guerre de trente

ans (1914-1945) au XXe.

Au reste, si l'on prétend établir la responsabilité propre du type national, des distinctions analytiques s'imposent. Le type idéal de la nation (tendance à faire coïncider communauté de culture et souveraineté politico-militaire, absolutisme de cette souveraineté, participation de tous les gouvernés à la vie politique, c'est-à-dire au suffrage universel et à l'honneur des armes), était bien loin d'être réalisé en Europe, à la veille de 1914. Le Vieux Continent était divisé en Etats qui se voulaient souverains mais qui, pour la plupart, n'étaient nationaux ni en fait ni en idée. La guerre de 1914 a éclaté et a revêtu une intensité extrême durant la phase de transition entre les Etats, traditionnels et dynastiques, et les Etats nationaux. C'est le choc des principes plutôt qu'aucun principe par lui-même qui provoque l'amplification des guerres.

Avant 1914, les politiques extérieures des Etats européens ressortissaient à un genre unique. Les chancelleries des démocraties parlementaires se conformaient à la même philosophie de machiavélisme policé que celle des Etats dynastiques, empires des Romanov, des Hohenzollern ou des Habsbourg. Quelles que soient les responsabilités que l'on attribue aux uns et aux autres dans le déclenchement de la guerre de 1914, il me paraît incontestable qu'en fait de stratégie et de tactique, les conduites diplomatico-stratégiques des diverses unités ne différaient pas en nature. Les traités secrets conclus par les Alliés avec l'Italie (pour obtenir l'intervention de celle-ci) ou entre la Russie des tsars et la République française en 1917, comportaient annexions, détachements de provinces, répartitions de zones d'influence.

Mais le machiavélisme de tous les Etats européens était, au cours de la première guerre, policé au regard de celui des hitlériens ou des staliniens. La technique de mise au défi, les violations ouvertes d'engagements pris solennellement, l'application aux relations internationales des procédés de l'action révolutionnaire, l'ampleur imprévisible, la cruauté monstrueuse des moyens n'appartiennent plus ni à la tradition réaliste des cabinets ni moins encore à l'âge des nationalités. La diplomatie-stratégie du IIIe Reich comme celle de l'Union soviétique a été, entre les deux guerres, *idéologique* et *impériale* et non plus essentiellement nationale. Les nations ne retrouvèrent pas, de 1939 à 1945, la cohérence qu'elles avaient connue de 1914 à 1918. Le nombre des traîtres par idéologie, des Allemands qui préféraient la défaite de leur patrie à la victoire de Hitler, le nombre des Russes qui combattirent contre un régime qu'ils tenaient pour tyrannique, le nombre même des Français qui souhaitaient la victoire de l'Allemagne par sympathie pour les idées fascistes ou par révolte contre les guerres civiles de l'Europe témoignent que la nation n'était plus ressentie par tous les hommes comme la valeur suprême et le principe unique d'organisation politique.

Concluons. L'Europe s'est détruite elle-même par des guerres que l'on peut appeler nationales parce que le principe constitutif des unités politiques était, à l'époque, national. Le principe a été une des causes du caractère hyperbolique pris par les guerres du XXe siècle. Mais il serait déraisonnable de le tenir pour seul responsable, en 1914, soit du déclenchement soit de l'extension à l'ensemble du système de la guerre. Il serait plus déraisonnable encore d'imaginer qu'un principe supranational d'unité politique — continental, idéologique — serait en tant que tel plus favorable à la paix. Croire que l'unité européenne serait pacifique alors que les

nations étaient belliqueuses serait reproduire l'erreur de ceux qui croyaient que les nations seraient pacifiques alors que les rois avaient été belliqueux. Quant à ceux qui regardent les unités idéologiques ou impériales comme transistoires et les unités nationales comme seules durables, ils mettent, sans le savoir, le sceau de l'éternité sur la philosophie historique du XIXe siècle européen.

4. Organisations et régimes militaires.

Il y a trois espèces de pouvoir temporel, économique, politique, militaire. La puissance que des hommes exercent sur d'autres hommes peut avoir trois fondements : la richesse, l'autorité reconnue comme légitime, les armes. L'autorité légitime, inévitablement, dérive de, ou s'appuie sur, la richesse ou les armes. Selon les cas, la richesse vient à ceux qui commandent, ou le commandement à ceux qui sont riches. Il n'y a pas de raison d'admettre que les relations, causales ou chronologiques, entre ces trois termes, soient toujours les mêmes.

De même qu'il y a trois espèces de pouvoir temporel, il y a trois sortes de régime en chaque collectivité, économique, politique et militaire. De même que l'on a voulu expliquer par le régime, politique ou économique, la conduite extérieure des Etats, on a cherché dans les organisations militaires la cause de la diplomatie-stratégie des Etats. Après tout n'est-il pas normal que ceux dont le métier est de combattre, influent sur ceux qui choisissent entre paix et guerre ?

Un régime militaire, comme un régime économique, se définit par la solution de deux problèmes, l'un technique, l'autre humain. Le premier est celui des armes ou des outils, des moyens de destruction ou de production, l'autre est celui des rapports humains, dans la caserne ou dans l'usine, au combat ou au travail. L'organisation militaire présente, intrinsèquement, des aspects multiples comme l'organisation économique.

L'activité de combat, comme celle de production, est instrumentale et coopérative : elle exige la discipline des combattants afin que le but souhaité, la victoire, soit obtenu. Les impératifs techniques commandent partiellement les relations qui s'établissent entre les soldats et leurs chefs (ou bien entre les travailleurs et les contremaîtres ou ingénieurs), ils ne suffisent pas à déterminer la nature des liens sociaux entre simples soldats et officiers, entre esclaves et maîtres, entre paysans et propriétaires, autrement dit entre les divers échelons de l'ordre hiérarchique du combat ou de la production.

Un régime économique ne se confond pas avec une technique de production, il se définit par les rapports sociaux entre hommes au travail, par une répartition des ressources entre les emplois, de la propriété et des revenus entre les individus et les classes, par une modalité des échanges de biens et de services. Marx a retenu, pour caractériser les âges économiques de l'humanité, les traits spécifiques des rapports entre hommes au travail (esclavage, servage, salariat) et il a donné une justification historique, en fonction de la faible productivité du travail, aux formes anciennes d'exploitation de l'homme par l'homme. L'esclavage est une des réponses possibles à la faible productivité du travail, mais il n'est pas la seule, il n'a pas été strictement indispensable (on conçoit l'accumulation de la plus-value au profit de quelques-uns sans recours à l'esclavage). De même, dans les économies complexes, où le cadre des échanges est mondial, la répartition des ressources entre les emplois, des

revenus entre les classes, l'ajustement de l'offre et de la demande peuvent être accomplis par au moins deux méthodes différentes. Technique de production, organisation du travail au champ et à l'usine, organisation de la société productive et échangiste, ces trois termes sont en relations réciproques sans que l'un puisse être dit cause et l'autre effet, sans que les changements historiques aient nécessairement pour origine *un* de ces trois termes.

Trois termes analogues se retrouvent dans l'ordre militaire. La coopération des combattants doit se soumettre à une discipline d'efficacité. Mais la discipline de fait est souvent l'expression de la hiérarchie sociale L'ordre effectif des combattants est fonction, à chaque époque, tout à la fois des exigences techniques et de la structure sociale. Ou encore, si l'on préfère une autre formule, une technique de combat étant donnée, les relations humaines entre les combattants ou entre les individus et classes de la société comportent une marge de variation. De même, la cause des changements historiques peut se trouver tout aussi bien dans l'un ou l'autre des trois termes. Une révolution militaire déclenche une révolution sociale ou inversement. La poudre et le canon assurent la supériorité aux armées régulières dont la mobilisation exige des ressources, inaccessibles aux principautés féodales : l'Etat centralisé devient techniquement indispensable. En sens contraire, c'est la révolution française qui permet de recruter des centaines de milliers d'hommes et, du même coup, renouvelle la tactique (colonnes profondes, tirailleurs, prélèvements sur le pays, etc.).

Moins encore que l'ordre économique, l'ordre militaire a été, à travers l'histoire, objet d'un choix libre et de calculs rationnels. Il ne doit pas seulement être efficace vers l'extérieur, contre l'éventuel ennemi du dehors, il doit aussi favoriser le maintien de la structure sociale. L'Afrique du Sud ne peut armer les Noirs auxquels elle refuse l'égalité civile ou économique. Rome hésitait à donner des armes aux esclaves. Les nobles, au Moyen Age, se réservaient le monopole des armes lourdes. L'armée de chaque société a reflété les rapports de classes et ceux-ci dépendaient de la force militaire de chacune des classes autant que de la répartition de la propriété.

Deux sortes de questions peuvent être posées à propos du régime militaire. Si nous supposons un type donné d'organisation militaire, quelle influence est susceptible d'exercer le choix entre l'une ou l'autre modalité de ce type ? D'autre part, dans quelle mesure le type d'unité politique est-il fonction du type d'organisation militaire ?

En 1870, l'armée prussienne était fondée sur la conscription, l'armée française était une armée de métier. Le choix entre armée de métier et conscription a-t-il exercé une influence sur la conduite de la politique extérieure ? D'autre part, le corps des officiers prussiens se recrutait de préférence dans la noblesse. Le style des relations entre soldats et officiers était affecté par l'origine de ces derniers : en résultait-il des conséquences pour la conduite de la politique étrangère ?

Il a été courant, à certaines époques, d'imputer aux classes militaires une responsabilité majeure dans les conflits armés. J. Schumpeter, entre beaucoup d'autres, opposait les nobles, dont le métier, le divertissement et la justification étaient de faire la guerre (la noblesse française, domestiquée par Louis XIV, obtenait en compensation les campagnes et la gloire) aux bourgeois qui, accoutumés au calcul économique, mesuraient l'irrationalité des guerres. Au début du XXe siècle, on incriminait la philosophie militariste, l'exaltation de l'armée et du combat

qui semblaient caractéristiques de l'aristocratie prussienne. La place que tenait le soldat, dans l'Etat prussien, était à l'origine de l'impérialisme allemand. En France, après 1918, la haine de la guerre s'exprima en anti-militarisme.

Nous savons aujourd'hui que ces mises en accusation sont superficielles et partiales. N'importe quelle classe dirigeante, qu'elle soit noble ou bourgeoise, est sensible à la puissance de la collectivité. Les militaristes ne sont pas toujours belliqueux, les antimilitaristes ne sont pas toujours pacifiques. Max Scheler écrivait que les Français détestaient plus la vie militaire que la guerre, que les Allemands, en revanche, aimaient plus la vie du soldat que la guerre : il y a une parcelle de vérité dans cette boutade. Quant à l'influence que les états-majors ont exercée sur les hommes d'Etat, elle a, selon les circonstances et les pays, été inspirée par le désir de conquêtes (l'empire français de la IIIe République a été pour une part l'œuvre de l'armée) ou la crainte de la guerre (en France avant 1939).

Aucun des grands états-majors, français, allemand ou russe, n'a, directement et consciemment, voulu ou provoqué l'explosion de 1914. Aucun n'y était résolument hostile. Tous se préparaient à la grande épreuve parce qu'ils la prévoyaient. Cette prévision a-t-elle appartenu au genre des *self-fulfilling prophecies,* autrement dit des prophéties qui contribuent efficacement à leur propre accomplissement ? Il est toujours difficile de savoir dans quelle mesure exacte l'attente des hommes responsables est cause des événements qu'ils voient venir. En ce qui concerne les origines immédiates de la guerre, la responsabilité propre des états-majors tient surtout, nous l'avons vu[14], à la rigidité de leurs plans. L'état-major russe ne pouvait consentir à une mobilisation partielle sans désorganiser tout le mécanisme de la mobilisation générale. L'état-major allemand n'avait pas davantage envisagé une guerre limitée. En ce sens, ils ont contribué à rendre inévitable l'amplification du conflit austro-serbe en guerre générale, mais il s'agit là moins d'une intention des hommes que d'une sorte de déterminisme bureaucratique.

L'institution militaire des sociétés européennes, à la veille de la guerre de 1914, avait une double origine : la tradition du corps des officiers qui remontait à l'Ancien Régime, la nouveauté révolutionnaire de la conscription. Les officiers passaient pour conservateurs, en tout cas pour favorables aux mots d'ordre dits de droite (ordre, autorité, etc.). Mais ils étaient conservateurs dans l'exercice de leur profession autant que dans leurs opinions politiques. Ni d'un côté ni de l'autre ils n'avaient prévu la durée de la guerre, les ressources nécessaires au ravitaillement de millions de soldats, le prodigieux développement des armes mécanisées et motorisées, sur terre et dans les airs. Rétrospectivement, ils semblent moins responsables des conflits que de la lenteur, avant 1914, de la course au progrès technique. On leur reproche moins d'avoir déclenché la grande tuerie que d'avoir méconnu (surtout à l'ouest) la puissance du feu et, de ce fait, causé, par centaines de milliers, des morts inutiles. Le succès des propagandes contre les classes militaires s'explique largement par une déception historique. Beaucoup d'hommes ordinaires avaient, comme maints sociologues, cru à la vocation pacifique des sociétés modernes, bourgeoises, industrielles ou capitalistes. Parce que le type social passait pour favorable à la paix, le régime militaire pour les uns, le régime économique pour les autres, devait être à l'origine du grand massacre.

C'est au début du xixe siècle que se répandit la conception saint-simonienne et positiviste d'une antinomie fondamentale entre la guerre et le travail. Le

développement des moyens de production, la multiplication des usines frappaient les observateurs. Légistes, métaphysiciens, idéologues, diplomates constituaient la classe privilégiée d'un type social en train de mourir : savants, ingénieurs, banquiers, industriels, ceux qui accumulaient les connaissances et géraient les activités dont dépendaient existence et prospérité de tous, seraient les dirigeants authentiques de la société future. Les officiers appartenaient à l'élite d'hier, les techniciens allaient prendre leur place.

Auguste Comte donna de l'antithèse entre la société de l'Ancien Régime, d'essence féodale, et la société de demain, d'essence industrielle, une explication théorique. Toute société vise un but et un seul. La guerre, d'abord offensive, puis défensive avait été l'objectif des sociétés militaires ; le travail serait l'objectif des sociétés industrielles. C'est de lui que viendraient les valeurs reconnues par l'opinion, c'est lui qui créerait la hiérarchie de l'autorité et du prestige. Herbert Spencer et Karl Marx ont tous deux prolongé ou repris la conception saint-simonienne et positiviste. Le premier a subordonné la pacification par l'industrie au libre-échange, le deuxième au socialisme.

L'argument majeur d'Auguste Comte - une société vise un but prioritaire sinon exclusif — me paraît en tant que tel faux. Pourquoi les collectivités donneraient-elles à leur existence une sorte d'unité alors que les individus n'y parviennent pas ? Que la capacité scientifique et technique, désormais acquise par l'humanité, ouvre une phase, à certains égards originale, de l'histoire, nul ne le niera. Que cette phase doive être pacifique, que les sociétés désireuses de mettre en valeur la planète renoncent du même coup à se combattre et à s'opprimer les unes les autres, c'est là peut-être un espoir, certainement pas une certitude.

Le doute est d'autant mieux fondé que moyens de production et moyens de destruction ont une origine et pour ainsi dire une nature commune. Il ne se peut pas que le maniement des forces naturelles ne fournisse, comme un sous-produit de la maîtrise technique, des armes de plus en plus perfectionnées. Auguste Comte ne l'ignorait pas et il imputait au pacifisme foncier des sociétés modernes la faible efficacité des armes existantes, comparée à l'efficacité des armes que la science permettrait de concevoir et de fabriquer[15]. Ce décalage a depuis longtemps disparu.

Auguste Comte espérait que la disparition de la classe militaire, le caractère de l'élite nouvelle consacreraient le pacifisme des sociétés industrielles. Nous savons aujourd'hui qu'au moins durant le siècle écoulé depuis la mort d'Auguste Comte, l'évolution historique a été tout autre. La mobilisation totale des hommes et des machines, pour répondre aux besoins du monstre guerrier, fit surgir une autre interprétation. La société industrielle n'était pas détournée de sa vocation pacifique par l'esprit suranné de la classe militaire et des gouvernants imbus du même esprit. La société industrielle, dès lors qu'elle n'était plus bourgeoise et libérale mais technicienne et organisée, était d'elle-même, spontanément, une société militaire. Que l'on se souvienne du fameux décret de la Convention : « Les jeunes gens combattront. Les hommes mariés forgeront les armes, transporteront les bagages de l'artillerie, prépareront les subsistances. Les femmes travailleront aux habits des soldats, feront des tentes et porteront leurs soins hospitaliers dans les asiles des blessés. Les enfants mettront le vieux linge en charpie, et les vieillards, reprenant la mission qu'ils avaient chez les Anciens, se feront porter sur la place publique, ils enflammeront le courage des jeunes guerriers, ils propageront la haine des rois et

l'amour de la République. » Tout y est, y compris l'organisation de l'enthousiasme (amour de la République) et la propagande idéologique (haine des rois). La conscription, la levée en masse, la mobilisation totale des ressources matérielles, humaines et spirituelles appartiennent à l'essence de la société moderne, industrielle mais aussi démocratique.

Le sociologue allemand J. Plenge [16] proclamait que les idées de 1914 — celles d'organisation — remplaçaient celles de 1789 — liberté, égalité, fraternité — mais, par l'intermédiaire de la levée en masse, celles-là dérivaient de celles-ci. E. Jünger symbolisait l'ordre nouveau par les deux types de l'ouvrier et du soldat, complémentaires et parents. L'armée n'était plus composée de paysans encadrés par des nobles, mais d'ouvriers dirigés par des techniciens. Un nombre croissant d'hommes sous l'uniforme exerçaient des fonctions analogues à celles que remplissaient des civils en temps de paix. La similitude des deux organisations s'épanouit dans l'armée américaine de 1945, peuplée d'officiers qui devaient leur grade à leur compétence professionnelle, non à une forma tion proprement militaire. Le conducteur d'hommes au combat n'est plus l'aristocrate mais l'ingénieur — celui des armes et celui des âmes.

Par une ironie de l'histoire, l'élimination des nobles par les ingénieurs, conçue par Auguste Comte, s'était d'une certaine manière accomplie, mais l'industrie était devenue militaire, non la société pacifique. L'industrie était mobilisée pour la guerre et la guerre imprégnée d'esprit industriel. En 1945, le cauchemar du *garrison State,* de l'Etat tout entier et en permanence structuré par les exigences de la lutte avec des rivaux, hantait les esprits.

Depuis lors, un autre renversement est intervenu. La mise au point des armes atomiques et thermonucléaires fait peser sur l'humanité la crainte d'une catastrophe, mais elle soustrait les Etats à la servitude de la mobilisation industrielle. L'improbabilité d'une guerre entre grandes puissances, menée avec des armes classiques, permet aux Etats de limiter la part de leur économie, consacrée aux préparatifs de combat. Pour les sociétés de l'âge atomique qui ne sont pas vulnérables à la subversion, l'image n'est plus celle du *garrison* State mais celle du confort bourgeois et des millions d'automobiles à l'ombre de l'apocalypse. Du même coup, aucune des théories simplistes sur le rôle des classes militaires ou la relation entre moyens de combat et type d'unité politique n'est manifestement plus valable.

Reportons-nous au monde antique. Les unités politiques dont tous les citoyens portaient les armes n'étaient pas plus pacifiques que celles qui en réservaient l'honneur à une minorité. Athènes, cité démocratique, passait pour plus impérialiste que Sparte, cité oligarchique. Les premières conquêtes de Rome furent accomplies par des légions de citoyens. C'est au cours des guerres puniques que les légions, par suite de la durée du service, acquirent l'entraînement de professionnels. Le régime militaire changea avec la structure de l'unité politique, sans que la conduite diplomatique de cette dernière parût commandée directement par les intérêts propres de la classe combattante.

L'Empire romain était un type de société différent des cités. Il avait été édifié par les légions, il fut maintenu par elles. Le régime militaire répondait aux besoins de l'empire. Mais il n'existait aucune proportionnalité entre la nature des armes et la dimension de l'unité politique. La supériorité des légions était qualitative, due à l'organisation et à la discipline. Même à l'intérieur de la zone de paix impériale, il

n'existait ni un véritable monopole des forces armées ni un Etat unique et souverain. Les populations allogènes conservaient des chefs et des armes. Selon les provinces et les époques, la domination romaine revêtait toutes les formes, entre l'intégration totale et le simple protectorat.

L'élargissement des unités politiques, dans le monde antique, semblait avoir pour cause les vertus d'une cité, de ses lois, de ses moeurs, de ses combattants, ou le génie d'un soldat. La concentration nécessaire était celle de l'autorité, militaire ou étatique, afin de lever des armées et d'en maintenir la discipline. Le développement des armes techniques a ouvert une ère nouvelle. Cette fois, la concentration nécessaire était celle des ressources économiques. Faute d'hommes, d'usines, d'argent, les petites unités ne pouvaient se donner des forces armées du même type que celles dont disposaient les grandes. La dispersion médiévale de la souveraineté devenait incompatible avec la nature des armes. La formation des Etats européens résultait logiquement des exigences économiques du régime militaire.

Jusqu'en 1914, le mouvement se prolongea, creusant un fossé entre les Etats dont les soldats étaient équipés par l'industrie et ceux qui, sur terre et plus encore sur mer, en étaient restés à une étape antérieure de la technique. Tous les Etats européens, petits ou grands, avaient des armées et des flottes de même type, dont les effectifs étaient proportionnels au volume de la population. Mais les populations d'Afrique et la plupart des Etats d'Asie n'avaient pas de forces qualitativement analogues, sauf le Japon, grâce à sa modernisation autonome, et l'Inde sous le Raj britannique. Le système européen de l'équilibre, les empires européens exprimaient, sur le plan diplomatique, la similitude d'une part, la disparité d'autre part des types d'organisation militaire.

En 1914, l'armée belge était une petite armée française, avec les mêmes divisions, infanterie, artillerie, cavalerie, génie, avec les mêmes armes, qui étaient toutes ou pouvaient être toutes fabriquées dans les usines nationales. En 1939, les armées blindées et aériennes introduisaient déjà une différence qualitative : les petits pays ne pouvaient plus fabriquer eux-mêmes toutes leurs armes, à peine pouvaient-ils mettre sur pied une armée moderne en réduction. En 1960, la disparité qualitative est extrême puisque les armes atomiques et thermonucléaires sont à la disposition de trois Etats seulement (et encore la possession d'armes thermo-nucléaires ne donne-t-elle pas à la Grande-Bretagne la disposition effective d'une force de représailles). La constitution de blocs diplomatico-militaires, chacun sous la direction d'un des possesseurs d'armes atomiques, est une conséquence intelligible, sinon nécessaire, de cette hétérogénéité des moyens de guerre.

Simultanément, la supériorité des armées régulières sur les combattants improvisés a diminué. L'efficacité de la guérilla contre l'armée d'occupation, en Russie sur les arrières du front, en Yougoslavie ou en France, a fait l'objet d'appréciations divergentes. Les partisans ne sont pas plus capables au XXe siècle qu'au XIXe de vaincre une armée régulière, mais ils sont capables, quand le terrain s'y prête et qu'ils éveillent la sympathie de la population, de prolonger la résistance durant des années. La dissolution des empires européens, qui a bien d'autres causes, s'explique en partie par la réduction de la supériorité des soldats encadrés sur les partisans.

L'hétérogénéité des unités politiques qui composent le système planétaire reflète la diversité des techniques de combat. D'un côté les nations européennes veulent

s'unir pour retrouver l'autonomie militaire qu'elles ont perdue dans la coalition atlantique. La coïncidence entre communauté de culture et unité politique est mise en question par la concentration économique qu'exige une force militaire de type industriel. De l'autre côté, les Etats de quelques millions d'hommes qui se multiplient en Afrique, fondent leur indépendance sur la capacité de résistance à la domination étrangère. Ils sont en deçà de la coïncidence entre communauté de culture et unité politique ; le nationalisme a chassé le colonisateur, mais la nation n'a pas surgi du même coup.

La dialectique de la communauté de culture et de la souveraineté politique, de l'ordre civil et de l'ordre militaire, bien loin d'aboutir à une conciliation unique et dernière, prend des formes nouvelles. Jamais des collectivités aussi différentes n'ont participé à une seule et même histoire.

En conclusion du précédent chapitre, j'ai montré que l'industrie fournit aux hommes des moyens sans précédent de s'enrichir sans conquête et sans exploitation, mais aussi des moyens sans précédent de s'entre-tuer. Comme l'industrie s'est développée en un monde fragmenté en collectivités rivales, elle a été mise au service des ambitions nationales ou impériales. Tant que subsiste la compétition entre Etats, aucun régime économique, qu'il soit libéral ou planifié, ne garantit que des techniques de production ne seront pas dégradées en techniques de destruction.

Dans ce chapitre, la conclusion n'est pas qu'un type d'unité ou de régime politique, un type d'organisation ou de régime militaire est, en tant que tel, belliqueux ou pacifique. Ou, tout au moins, s'il est des sociétés ou des régimes dont la vocation est la conquête ou la guerre, il n'en est pas dont la vocation soit la paix. A notre époque, le fait majeur est l'hétérogénéité des unités étatiques, des régimes politiques, des techniques de combat. Etats plurinationaux, intégrations supranationales, blocs impériaux, super-Grands coexistent comme coexistent les idéologies ennemies, comme coexistent les mitraillettes, les chars d'assaut, les armes atomiques tactiques et les engins balistiques avec ogives thermonucléaires.

Que cette coexistence soit plus pacifique en mots qu'en actes, nul ne s'en étonnera, mais, quand on évoque la catastrophe possible, on est tenté d'admirer qu'en dépit de tout la coexistence demeure relativement pacifique.

1. Dans le chapitre des ressources, nous avons déjà observé un problème de ce type à propos de la théorie marxiste-léniniste de l'impérialisme.

2. Je n'affirme pas que, dès 1933, Hitler connaissait les étapes successives de son entreprise. Mais il savait où il voulait en venir : victoire sur l'Union soviétique, élargissement de l'espace allemand.

3. L'expression, on s'en souvient, est du général de Gaulle.

4. Même en fait de tactique, il n'est pas impossible d'observer des particularités et des régularités qui caractérisent les dirigeants de Moscou. Cf. N. LEITES, *The operational code of the politburo,* New York, 1951.

5. *Esprit des lois,* XIX, 4.

6. *Esprit des lois,* XX, 7.

7. Alexis de TOCQUEVILLE, *L'Ancien Régime et la Révolution,* Paris, Gallimard, 1952, Œuvres complètes, t. II, p. 249-250.

8. Titre du livre célèbre de Ruth Benedict sur le Japon.

9. Œuvres complètes, publiées par J. P. Mayer, t. V, p. 74.

10. Munich, 1932.

11. Il arrive fréquemment que la haine et, par suite, les cruautés soient pires entre adversaires, membres d'une même société, qu'entre étrangers. Il n'en reste pas moins que les adversaires se considèrent, même dans la chaleur du combat, comme destinés à vivre dans une même communauté.

12. Conforme à l'ordre naturel, ou à la finalité inhérente à la nature.

13. Rien n'empêche de reprendre le même raisonnement pour les deux parties de l'Europe, après 1945, pour les deux fractions de la race blanche, ou les deux versions de la société industrielle.

14. Cf. chap. 1, p. 54-55.

15. J'ai analysé en détail la conception d'Auguste Comte dans ***La Société*** *industrielle et la guerre,* Paris, 1959.

16. J. PLENGE, 1789 *und* 1914, *die symbolischen Jahre in der Geschichte* des *politischen Geistes,* Berlin, Springer, 1916.

CHAPITRE XI

EN QUÊTE D'UN ORDRE DU DEVENIR

LES analyses du chapitre précédent ne comportent guère que des enseignements négatifs. Elles devraient mettre en garde acteurs et historiens contre des perspectives systématiques et partielles, elles ne nous ont apporté aucune proposition générale, loi ou constance, relative à la conduite stratégico-diplomatique soit d'un type d'unité politique soit d'un régime économique, social ou militaire.

Il n'est pas vrai que les Etats pleinement nationaux soient nécessairement pacifiques : emportées par l'orgueil, les nations peuvent être, ou apparaître aux autres, impérialistes. Il n'est pas vrai qu'une économie moderne de marché soit vouée aux conquêtes, ni qu'une économie moderne soumise à un plan central soit en tant que telle pacifique. Il n'est pas vrai que les peuples demeurent les mêmes à travers leur histoire, Allemands toujours cruels, Anglais toujours perfides, Français toujours légers. Il n'est pas vrai que le goût de la guerre et la volonté collective de puissance naissent avec une classe militaire et disparaissent avec elle. Ni les nations, ni les régimes ne sont, en tant que tels, constants.

Ces négations n'ont pas seulement le mérite d'écarter des idées fausses. Elles nous rappellent les variables principales que doit passer en revue toute étude concrète. La conduite diplomatico-stratégique étant instrumentale et aventureuse, une décision ne peut être comprise que par référence et à la conjoncture et à la psycho-sociologie de l'acteur. La conjoncture est constituée par les rapports des forces, inscrits sur un espace historique. L'acteur collectif est parfois intelligible comme s'il était individuel (régime d'un chef absolu), parfois il apparaît résultante de pressions multiples. Dans les deux cas, il faut dégager les buts qu'il vise, la manière dont il pense le monde et le mode d'action qu'il adopte par volonté ou sous des influences plus ou moins contraignantes.

Mais cette dualité - conjoncture ou rapport des forces, stratégie, philosophie et tactique de l'acteur - est artificiellement simplifiée. Ce qui explique une décision, ce n'est pas tant la conjoncture réelle que l'idée que s'en faisait l'acteur. D'autre part, la conjoncture, pour chaque acteur, n'est pas constituée seulement par un rapport calculable des forces, mais par la conduite, tenue pour probable, des autres acteurs, rivaux, ennemis ou alliés. Stratège ou diplomate ne combinent pas des moyens en vue de fins à la manière d'ingénieurs, ils prennent des risques, à la manière des joueurs.

Toute enquête proprement historique, c'est-à-dire ayant pour objet l'événement concret ou la succession des événements, doit suivre l'entrelacement des causes, la dialectique des situations et des acteurs, la réaction des acteurs les uns aux autres. Les constances qu'il n'est pas impossible de mettre en lumière concernent un aspect soit des conjonctures soit des acteurs. Ces constances sont à la fois partielles et approximatives : quand les forces respectives des principaux acteurs, à l'intérieur d'un système délimité, demeurent à peu près les mêmes, la diplomatie d'un des acteurs présente, sur la durée, certaines permanences (tradition française de

l'alliance de revers). Quand un acteur se propose un but bien défini, lui-même suggéré par une position géographique, il se conduira, durant des siècles, selon des règles que ses rivaux discerneront mieux que lui-même (diplomatie anglaise du balance *of* power). Encore convient-il de ne pas oublier à quelles conditions ces constances se manifestent, quelles transformations suffiraient à dégrader ces constances en inconstances.

L'enquête historique a pour objet de saisir et de distinguer, à chaque instant ou dans la suite des événements, les données durables et les circonstances changeantes sans postuler à l'avance que les changements sont toujours déclenchés par des faits d'une même espèce. Quant à l'enquête sociologique, si elle ne se contente pas de ce que nous avons appelé constances approximatives et partielles, elle doit adopter une autre méthode. L'entrelacement des causes, la dialectique des Etats et des régimes sont incontestables : mais il se peut qu'à un niveau plus élevé, en une perspective globale, on aperçoive soit des régularités, soit un schème du devenir. Les penseurs de la tradition, qui ne mettaient pas en doute l'incohérence des événements considérés en détail, n'en spéculaient pas moins sur les causes qui déterminent grandeur et décadence des Etats. Nous tâcherons de reprendre, dans ce chapitre, les considérations classiques sur la fortune des armes et des peuples.

Deux voies, en théorie, s'ouvrent à nous. Puisqu'il s'agit d'embrasser de vastes ensembles, la question initiale est celle de la nature de ces ensembles. Partirons-nous d'un sujet historique, c'est-à-dire d'une nation, d'un Etat ou d'une civilisation, assimilés à des individus, ou d'un objet historique, c'est-à-dire d'un siècle, d'une époque ou d'un âge, compris comme une conjoncture durable ?

La première voie me paraît préférable à la seconde. Pour caractériser une époque, il faut dégager une variable que l'on estime prédominante. Le choix de cette variable est toujours problématique. Même si l'on envisage une époque à un seul point de vue - par exemple par rapport à la conduite des relations internationales — il est malaisé d'isoler la cause ultime ou le trait spécifique. Les historiens caractérisent chaque époque, les uns par le nom de l'Etat hégémonique (prépondérance espagnole, française, etc.), les autres par le type d'unité politique et la nature des guerres (Etats monarchiques, Etats nationaux, guerres de religion, guerres dynastiques), les autres enfin par la technique des armées et des combats (conscription, industrie, mobilisation totale). Le siècle écoulé, entre 1815 et 1914, est-il, au regard de la politique étrangère, celui des nationalités ou celui de l'industrie ? Est-il marqué surtout par le principe constitutif des Etats (nationalités) ou par les instruments mis à la disposition des soldats ? L'âge atomique inaugure-t-il une autre diplomatie, une autre stratégie ? La constitution des ensembles objectifs implique des hypothèses sur les relations entre les déterminants.

Suivons l'autre voie et partons des sujets historiques, nations, civilisations, humanité. Les analyses des trois chapitres suivants auront pour objet trois problèmes : quelles sont les causes de la fortune des nations ? Les civilisations connaissent-elles toutes le même destin ? Y a-t-il dans l'histoire humaine des âges de la diplomatie ?

1. Destin des nations.

Je considérerai les seules nations européennes. C'est en Europe, nous l'avons vu, que la nation a atteint sa forme achevée, que peuple et Etat se sont à tel point rapprochés que « la volonté des Français d'être une nation » a paru la cause profonde d'une continuité historique. L'Etat semblait émaner du peuple et non plus le peuple résulter de l'action séculaire de l'Etat.

La nation, au sens que ce mot a pris après la Révolution française, est de date récente mais il n'est pas illégitime de voir dans la France moderne la suite de la France monarchique et de baptiser nation française la collectivité des Français, unis depuis des siècles par un Etat, tour à tour dynastique et démocratique, et dans un vouloir commun. Aussi bien les historiens modernes n'ont pas moins réfléchi sur le devenir des nations que les penseurs grecs sur le devenir des régimes.

Ici et là, le problème était posé par l'expérience. La même cité connaissait des régimes divers dont aucun n'atteignait à la stabilité. La révolution, aux deux sens du mot, semblait le phénomène le plus caractéristique de la vie politique : un régime était brusquement chassé par un autre mais ces crises successives ramenaient finalement au point de départ. La suite des régimes s'organisait d'elle-même en un cycle, comparable aux révolutions cosmiques. En revanche, ce n'est pas l'instabilité des régimes, mais celle des fortunes nationales qui a été le fait marquant de l'histoire européenne. L'Espagne d'abord, puis la France ont médité sur la décadence, les Allemands sur la diversité des formes historiques dans lesquelles ils ont exprimé leur génie, les Anglais, jusqu'à une date récente, admiraient l'irrésistible progrès de leur destin.

Historiens et philosophes inclinaient souvent à mettre sur le même plan puissance et grandeur, affaiblissement et décadence. Les lignes célèbres de Montesquieu, dans les Considérations sur les causes de *la gran*deur et de la décadence des Romains[1], contiennent implicitement une telle confusion : « Ce n'est pas la fortune qui domine le monde. On peut le demander aux Romains qui eurent une suite continuelle de prospérités, quand ils se gouvernèrent sur un certain plan, et une suite ininterrompue de revers lorsqu'ils se conduisirent sur un autre. Il y a des causes générales, soit morales, soit physiques, qui agissent dans chaque monarchie, l'élèvent la maintiennent, ou la précipitent ; tous les accidents sont soumis à ces causes ; et, si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire une cause particulière, a ruiné un Etat, il y avait une cause générale qui faisait que cet Etat devait périr par une seule bataille : en un mot, l'allure principale entraîne avec elle tous les accidents particuliers. »

Ou encore [2] : « Ce ne fut point Pultava qui perdit Charles : s'il n'avait pas été détruit dans ce heu, il l'aurait été dans un autre. Les accidents de la fortune se séparent aisément ; on ne peut pas parer à des événements qui naissent continuellement de la nature des choses. » L'action des causes générales est affirmée et, simultanément, le jugement des armes mis au crédit ou au débit des lois, des régimes ou des hommes.

Ni en théorie, ni en fait, nous le savons, succès et revers *militaires* ne peuvent passer pour une mesure exacte des mérites moraux d'un peuple ou de la qualité d'une culture. Parfois l'épanouissement de la culture a coïncidé avec le point culminant de la victoire : ainsi la brève période de l'hégémonie athénienne, entre les exploits des guerres médiques et les désastres de la guerre du Péloponnèse, fut aussi

celle de Phidias, de Périclès et de Socrate. Mais il n'en va pas de même du destin allemand. Les plus grandes œuvres de la pensée allemande se situent au temps des Allemagnes, de l'impuissance politique et non durant le demi-siècle d'hégémonie, entre la proclamation de l'Empire à Versailles et l'explosion de 1914. A notre époque, la capacité créatrice des peuples n'est manifestement pas proportionnelle à la force économique ou militaire des Etats. Hitler avait appauvri la culture allemande, alors même que sa diplomatie triomphait. Le bolchevisme a étouffé littérature et pensée russes, paralysé écrivains et artistes, en dépit de la gloire qu'il a donnée, sur la scène mondiale, à l'ex-empire des tsars, devenu l'Union soviétique.

Les auteurs du passé n'ignoraient pas ces distinctions. La *virtu* de Machiavel, celle qui va de peuple à peuple, anime les vainqueurs et déserte les empires déclinants s'est toujours, aux yeux des philosophes, distinguée de la vertu des moralistes. Peut-être certains philosophes ont-ils rêvé d'un régime où les hommes atteindraient à une vertu à la fois politique et morale, les citoyens obéissant aux sages et les sages à la vérité. En cette cité idéale, assez puissante pour être à l'abri des agressions, la sagesse disposerait de la force et la force se soumettrait à la sagesse. Mais les cités réelles, prisonnières d'une rivalité permanente, doivent être fortes, fût-ce en imposant aux foules insensées une discipline impitoyable, fût-ce par le despotisme des violents.

Les auteurs n'ont pas tous donné de la vertu politique — celle des élites et des masses — une interprétation aussi pessimiste que Pareto. La pensée machiavélienne, devenue positiviste, révoltée contre l'idéalisme, définit la vertu des masses par le dévouement aveugle, la vertu des gouvernants par la capacité de violence et de ruse, ici et là par le contraire de ce que les rationalistes tiennent pour vertu morale. La vertu des républiques antiques, telle que la conçoit Montesquieu, est, à coup sûr, autrement morale puisqu'elle implique frugalité, patriotisme, respect des lois. Cependant, même dans la pensée de Montesquieu, elle est vertu de soldat autant que de citoyen. Elle ne semble guère compatible avec le bien-être ni favorable aux arts et aux lettres.

Montesquieu n'a pas beaucoup plus d'illusions que Simone Weil [3] sur les méthodes par lesquelles Rome conquit le monde antique. Il admire les lois de Rome, la constance du Sénat dans la mauvaise fortune, la rigueur des châtiments infligés à ceux qui résistaient ou trahissaient, l'art de recruter des alliés ou des serviteurs. Pouvait-il regarder cet emploi efficace des armes et du mensonge comme un modèle de moralité, lui qui ordonnait aux Etats de se faire en temps de guerre le moins de mal possible, en temps de paix le plus de bien possible ? Montesquieu hésitait entre deux systèmes de valeurs, dont l'un mettait au premier rang les conquérants et l'autre les activités pacifiques et les œuvres de l'esprit. Explicitement, il n'affirmait pas l'incompatibilité entre la conduite des conquérants et les impératifs de la moralité. La vertu politique, fondée sur les lois et les mœurs, servait de transition entre les mérites des hommes et la fortune des Etats. Mais cette conciliation exigeait que la force militaire dépendît essentiellement de la capacité d'action collective et que cette capacité, à son tour, fût exaltée pour elle-même, pour son efficacité, quels que fussent les moyens employés. Aujourd'hui, nous nous refusons à croire que la grandeur de puissance soit toujours imputable à la vertu, même politique, et que la capacité d'action collective se confonde avec la qualité de la civilisation politique.

Les théories relatives au destin des nations reflètent inévitablement les conceptions relatives aux déterminants de la force en même temps que les visions du devenir. Méditant sur le sort des cités et des empires, philosophes et historiens ont sous-estimé le rôle des facteurs matériels et du nombre, mal discerné l'action propre de la technique militaire, c'est-à-dire de l'organisation, de la discipline, de la tactique. Ils ont supposé que les mérites politiques étaient à la mesure des succès militaires. Dès lors, les uns faisaient hommage des mérites politiques, d'une cité ou d'un peuple, à un homme, législateur ou héros. La décadence d'un Etat était due à l'épuisement d'une dynastie, à l'avènement d'un héritier, indigne du fondateur. Les autres mettaient l'accent sur les lois et les mœurs, elles aussi vouées à la corruption par un mécanisme peut-être semblable à celui de l'épuisement des dynasties : les masses perdent leurs croyances, les élites, naguère rassemblées par la volonté de puissance, succombent peu à peu à l'esprit de jouissance. Ainsi le temps historique apparaît une force de désintégration : à partir du sommet marqué par les exploits du héros, la sagesse du législateur ou la vertu des Anciens, comment les souverains ou les peuples pourraient-ils ne pas descendre ? Tout au plus l'idée de cycles de régimes offre-t-elle, sur le plan politique, un substitut à la représentation d'une décadence fatale.

La prise de conscience historique, la reconnaissance de la diversité, d'époque en époque, des institutions, des types d'unités, des idées elles-mêmes ont suggéré aux auteurs modernes deux autres mécanismes de décadence. Le changement, et non plus la permanence, est désormais inévitable en même temps que souhaitable. Dès lors le conservatisme peut devenir une cause de ruine. Les armées prussiennes, à Iéna, étaient en retard d'une génération. Les armées françaises de Sedan, en 1870 ou en 1940, avaient été, à leur tour, prises de vitesse par les progrès des armes ou de la tactique. La capacité d'innover, plus que celle de maintenir, semble l'expression de la capacité d'action collective.

A quoi tient la paralysie de la capacité d'innovation ? En chaque pays, en chaque circonstance, des raisons autres peuvent être données. Le penchant à la paresse intellectuelle est commun à la plupart des individus ; toutes les institutions, toutes les collectivités ont tendance à persévérer dans leur être. L'organisation de l'armée, le recrutement des officiers, l'esprit de corps peuvent expliquer l'infériorité qualitative des armes d'une nation face à une nation appartenant à la même zone de civilisation. Les philosophes, Hegel en particulier, ont suggéré une interprétation globale de ce que l'on pourrait appeler le conservatisme historique. Une collectivité humaine, organisée en « Etat de puissance » (Macht Staat) tire sa vitalité d'une idée historique. Que cette idée vienne à manquer ou qu'elle ne soit plus conforme aux nécessités de l'époque : la collectivité paraîtra peu à peu comme vidée de substance, de moins en moins capable de créer des œuvres de culture. Si les Etats nationaux appartiennent au passé, la France peut-elle se déprendre de l'idée historique qui se confondit pour ainsi dire avec son être propre ?

C'est au siècle dernier que commença, en France, la discussion sur la décadence française. Les faits pouvaient aisément être interprétés selon l'un ou l'autre des mécanismes classiquement reconnus. Depuis la Révolution, disait une école, la France n'a plus de souverain incontesté, de légitimité admise par l'unanimité des citoyens, elle ne peut plus faire la guerre parce qu'elle n'a plus de roi[4]. Toute crise nationale se transforme d'elle-même en crise constitutionnelle. Une nation divisée

sur la forme de l'Etat perd la capacité d'agir sur la scène du monde. Le peuple qui l'a finalement emporté, parmi les candidats à l'empire, est le peuple anglais (ou la race anglo-saxonne), répondait une autre école. Le sort en est jeté et l'issue des luttes entre la France et l'Angleterre, au XVIIIe siècle, a décidé de la maîtrise du monde. Nulle victoire de l'Allemagne unifiée ne renversera un verdict de l'histoire, définitivement acquis. Or le vainqueur est le peuple des institutions représentatives, de la Réforme et du parlement. C'est en refusant les institutions libérales que la France a précipité son abaissement. Ce qui rend inévitable cet abaissement, affirmait une dernière école, c'est la baisse de la natalité : à la longue, entre nations de même niveau de civilisation, c'est le nombre qui fixe la hiérarchie. Il n'est pas de génie militaire qui puisse remporter la victoire sur le champ de bataille si la bataille des berceaux a été perdue.

Ces explications ne s'excluent pas l'une l'autre. Elles peuvent se joindre en fait, mais elles se combinent autrement dans chaque cas concret. La division sur la forme de l'Etat a été incontestablement, pour la France, tout au cours du XIXe siècle, une cause d'affaiblissement. L'unité de la nation — élite et masses — est un des déterminants de la force. Le refus des réformes a provoqué l'effondrement de la monarchie ; l'attachement aux coutumes ou aux croyances, la résistance opposée par les « intérêts acquis » aux changements, même nécessaires au bien commun, un certain obscurantisme que l'Eglise et le cléricalisme ont favorisé, ces phénomènes de pesanteur sociale ont été aussi parmi les causes de déclin. Quant à l'influence exercée par la chute de la natalité, elle est évidente. Mais quel est le rapport entre les lois et les mœurs, entre la Révolution française et la diminution de la natalité ? Les parents qui ne veulent pas plus de deux enfants sont-ils coupables et en quel sens ?

Les données modernes du problème sont telles que nul ne peut méconnaître l'importance du *nombre* et de la *technique.* La vertu ne peut rien contre les bombes atomiques ; quarante-cinq millions de Français n'égaleront jamais, sur les champs de batailles ou dans les usines, deux cents millions de Russes. La hiérarchie est commandée impitoyablement par la quantité. Mais, au-delà de ces évidences, les incertitudes traditionnelles subsistent.

Les rapports entre causes morales et causes matérielles, pour employer le langage de Montesquieu, ou entre les lois et les mœurs, la qualité des institutions et celle des peuples sont aussi obscurs, aussi équivoques aujourd'hui que dans le passé. Le déclin de la natalité a commencé en France avant la Révolution. La législation de l'héritage a dû avoir une action défavorable sur la dimension des familles comme le Code de la famille a contribué au relèvement de la natalité, mais les lois ne sont jamais qu'une des circonstances qui déterminent les mœurs. Croissance démographique, croissance économique résultent d'un écheveau de causes, difficile à débrouiller.

Plus que jamais on s'interroge sur la parenté ou l'opposition entre vertu politique et vertu morale, entre la vitalité historique et la qualité de la culture ou de l'existence collective. Il serait exagérément pessimiste d'affirmer une opposition radicale : l'acceptation des sacrifices, un pourcentage élevé d'investissements, la rapidité du progrès technique exigent, de la part des dirigeants et du peuple, des mérites d'ordre moral. Mais faut-il louer les dirigeants qui arrachent par la contrainte le consentement des gouvernés ? En sens contraire, les régimes de liberté

donnent aux citoyens la possibilité de ne pas consentir les sacrifices auxquels les peuples, dans les régimes autoritaires, ne peuvent se soustraire. Mais un taux élevé de croissance constitue-t-il, en lui-même, une preuve de vertu collective ?

Les institutions qui sont, à nos yeux, constitutives de la civilisation politique ne sont pas, en tant que telles, contraires à l'efficacité, si l'on mesure celle-ci à l'élévation du niveau de vie ou à la productivité du travail. Mais, à court terme, un régime autoritaire a le moyen de prélever pour ses fins propres un montant plus considérable des ressources collectives. Il serait vain d'espérer que les peuples accèdent en même temps à la civilisation et à la gloire des armes. Si, faute d'un meilleur terme, nous appelons *vitalité historique* l'ensemble des qualités qui donnent l'avantage aux nations dans la rivalité de puissance, personne n'affirmera que les nations les plus vitales sont toujours les plus morales ; bien plutôt on demandera dans quelle mesure la vitalité collective est compatible avec le respect des personnes et des libertés.

L'interrogation n'est pas nouvelle mais elle est renouvelée. Elle n'est pas nouvelle puisque jamais les vertus qui donnaient aux peuples la puissance ne se confondaient *nécessairement* avec celles que recommandaient les Eglises et les philosophies. Elle est renouvelée puisque la nécessité du nombre limite la carrière ouverte aux Césars et aux cavaliers. Du même coup, l'épuisement des dynasties et la corruption des régimes n'apparaissent plus comme des fatalités. Nul schème de devenir ne se dégage du chaos des événements, ni celui des cycles biologiques ni même celui du pourrissement par la durée. Rétrospectivement, la procession, en Europe, des grandeurs de puissance ne semble avoir été soumise à aucune loi.

Espagne et France, bien plus que Royaume-Uni et Allemagne, ont cherché une théorie de la décadence. L'histoire du Royaume-Uni, depuis le XVIIe siècle, apparaît continue, celle de l'Allemagne ou des Allemagnes discontinue. La situation géographique des deux peuples offre une explication partielle de ce contraste. Protégés par la situation insulaire, les Britanniques ne payent pas les luttes intestines par l'invasion, ils ont une meilleure chance de régler leurs querelles, même religieuses, sans que l'étranger s'en mêle. Ils n'ont pas depuis le XVIe siècle tenté de conquête continentale, aux dépens des peuples appartenant à la même sphère de civilisation. Le jour où ils perdent leur empire, ils conservent leur unité, leur indépendance, le prestige de leurs institutions. Le territoire, peuplé par les Germaniques, devient champ de bataille quand il n'est pas tenu par un Etat puissant. La Réforme, avec son cortège de guerres et d'interventions étrangères, valut à l'Allemagne deux siècles d'impuissance politique. Depuis le XVIIIe siècle et la constitution à l'est d'un empire russe, dont les ressources sont virtuellement illimitées et qui est capable d'emprunter ou d'acquérir les instruments de la force, la position centrale est à la fois tentatrice et exposée. L'expansion vers les terres lointaines lui étant interdite par la flotte anglaise, le Reich unifié devait ou bien se satisfaire de la prospérité et d'une influence prédominante sur le continent, ou bien reprendre l'ambition de ce que Montesquieu appelle la monarchie universelle, de ce que nous appelons hégémonie dans le cas de Guillaume II, empire dans celui de Hitler. La tentative se heurta au même obstacle sur lequel s'était brisée l'entreprise napoléonienne : l'alliance des Etats continentaux, hostiles au plus fort d'entre eux, et de l'Etat maritime finit par l'emporter. Encore, au XXe siècle, l'Allemagne aurait-elle été capable de vaincre si le système européen avait été fermé sur lui-même. Par

deux fois, l'intervention américaine décida de l'issue.

Ni les Anglais ni les Allemands ne méditent aujourd'hui sur la décadence : les premiers ont gagné la guerre qui marqua la fin de leur règne, les seconds ont gagné tant de batailles avant de perdre la dernière [5] qu'ils ne songent pas à incriminer la perte des qualités martiales. Ils dénoncent l'orgueil et la folie du chef d'hier, non le manque de courage ou de dévouement du peuple ou des soldats. « L'Allemagne, séduite au plus profond d'elle-même, suivit son Führer d'un élan. Jusqu'à la fin, elle lui fut soumise, le servant de plus d'efforts qu'aucun peuple, jamais, n'en offrit, à aucun chef[6]. » « L'entreprise de Hitler fut surhumaine et inhumaine. Il la soutint sans répit. Jusqu'aux dernières heures d'agonie au fond du bunker berlinois, il demeura indiscuté, inflexible, impitoyable, comme il l'avait été dans les jours les plus éclatants[7]. » L'inhumanité de l'entreprise condamne le maître d'œuvre, non les exécutants. La grandeur allemande fut tuée par la folie d'un homme, elle ne mourut pas de consomption, comme celle de l'Espagne et de la France.

Les deux nations, en effet, ne tombèrent pas d'un coup telle l'Allemagne, elles ne restèrent pas victorieuses jusqu'au dernier jour à la manière du Royaume-Uni, elles semblèrent décliner peu à peu. D'où l'interrogation que des auteurs espagnols renouvelèrent sans cesse au XVIIIe et au XIXe siècle : pourquoi l'infanterie espagnole qui avait fait trembler l'Europe ne régnait-elle plus sur les champs de bataille ? L'afflux d'or et d'argent avait-il freiné le développement des arts et du commerce, créé une précaire abondance, une richesse trompeuse ? Ou bien l'impression de décadence était-elle elle-même, au XVIIIe siècle, erronée ou excessive, la conjonction du trône d'Espagne et de l'empire étant accidentelle et temporaire ? Au XIXe siècle, après les ravages des guerres napoléoniennes et la perte de l'empire d'Amérique, la décadence est évidente et tragique ; luttes civiles et stagnation économique précipitant de plus en plus bas l'Etat qui avait été le perturbateur quatre siècles auparavant.

Autre encore est la ligne de l'histoire française. Après 1815, la chute est brutale, encore que la France de la Restauration, à la différence de l'Allemagne de 1945, ait conservé unité et indépendance. Mais le souvenir des victoires préserve de l'humiliation. La France a succombé à une immense coalition : jusqu'au bout le chef fut génial et les soldats furent valeureux. Le rêve d'une revanche peuplait le temps de la résignation. C'est au milieu du siècle dernier que les écrivains politiques commencèrent d'établir le bilan. Le royaume de France avait été le premier en Europe durant la deuxième moitié du XVIIe siècle et une part du XVIIIe. Les armées de la République et de l'Empire avaient, durant quelques années, surclassé leurs rivales. Que restait-il, finalement, de tant de guerres, de morts et de victoires ? Louis XIV s'était fait haïr de l'Europe entière. Pour mettre son petit-fils sur le trône d'Espagne, il avait livré une guerre interminable et permis à l'Angleterre de prendre l'avantage dans la course à la maîtrise des mers et aux empires de l'Inde et de l'Amérique. Napoléon avait répété, avec des moyens incomparablement supérieurs, la tentative hégémonique : il avait laissé finalement la France plus petite qu'il ne l'avait trouvée. Frustrée de ses espoirs grandioses, la France déclinait irrémédiablement, déchirée par le conflit des légitimités, affaiblie par la baisse de la natalité.

Les circonstances auxquelles Espagne, France, Allemagne ont dû d'accéder au premier rang sont trop diverses pour s'insérer dans un schéma unique. Certes, le

perturbateur, c'est-à-dire la puissance qui, dans un système diplomatique, peut prétendre à l'hégémonie, doit disposer de ressources supérieures. L'Espagne, au temps où le roi d'Espagne était empereur en Allemagne et souverain en Amérique du Sud, était aussi le pays le plus prospère d'Europe. La France du XVIIe et du XVIIIe siècle était le pays le plus peuplé et le plus solidement administré. L'Allemagne de Guillaume II avait la première industrie du continent. A chaque époque, les conditions de la force étaient réunies en faveur de l'Etat à prétentions hégémoniques.

Abstraitement définies, ces conditions sont toujours les mêmes : potentiel de ressources et coefficient de mobilisation. Mais la part respective des métaux précieux, des profits commerciaux, de l'agriculture et des arts, dans le volume total des ressources, ne demeure pas constante. La capacité d'action collective, peut être, soudainement ou progressivement, accrue ou diminuée par la qualité du pouvoir central et de l'administration, par le rassemblement de provinces, au hasard d'unions dynastiques, par la domination exercée sur des terres lointaines. L'Espagne ne pouvait garder toujours ce qu'elle devait à une union dynastique ; la domination exercée sur des terres lointaines ne dure pas indéfiniment. La supériorité qualitative d'une nation sur les champs de bataille se prolonge rarement plus d'une ou de quelques générations (entre Etats de même nature, il est des époques où aucun d'eux ne possède cette supériorité). L'avantage du nombre et des ressources passe de l'un à l'autre selon les péripéties de l'histoire diplomatique et les modalités changeantes de la richesse. S'il est une proposition générale que les faits suggèrent, c'est que la grandeur de puissance, au cours des siècles écoulés de l'histoire européenne, avait peu de chances d'être durable. Les conditions de la force étaient trop instables pour que la fortune fût constante. Les circonstances qui suffisaient à renforcer ou à réduire la capacité d'action collective étaient nombreuses et accidentelles (souverain énergique ou incapable, conjonction ou dissociation dynastique) : la part du coefficient de mobilisation par rapport à la part du potentiel (c est-à-dire, en certaines circonstances, des données politiques par rapport aux données économiques) a été, durant les siècles antérieurs au XIXe, relativement considérable. Enfin, les faveurs dont tour à tour ont bénéficié Espagne, France, Allemagne, Angleterre ont été diverses : comment pourrait-on discerner une allure, un style, un schème unique de décadence ?

Les méditations française et espagnole transmettent une seule interrogation, insistante, énigmatique. Quand Renan écrivait, en 1871, « La France humiliée, vous n'aurez plus d'esprit français », sacrifiait-il au patriotisme ? Cherchait-il des raisons nobles à la nostalgie de puissance ? Ou bien est-il vrai qu'une nation qui a connu « la grandeur et la gloire » ne peut s'accommoder du deuxième ou du troisième rang ? Est-il vrai qu'une nation qui a joué un rôle sur la scène du monde et qui n'en joue plus s'étiole ? Est-il vrai qu'une nation sans idée historique perd peu à peu sa vitalité créatrice aussi dans l'ordre de la culture ? En bref, la puissance de l'Etat, même obtenue par des moyens contraires aux impératifs de la religion ou de la morale, n'est-elle pas indispensable à la qualité de l'existence collective et des œuvres de l'esprit ?

L'expérience de l'histoire européenne n'autorise pas une réponse catégorique. Que le déclin de la culture ait accompagné ou suivi celui de la puissance, on peut le plaider pour l'Espagne, plus difficilement pour la France. Il n'en est pas question pour l'Allemagne. La question n'en demeure pas moins obsédante. Elle est actuelle

et elle est éternelle. Elle touche au mystère de l'histoire, elle nous plonge en pleine actualité. Hitler avait-il raison d'affirmer que la terre appartient aux violents ? Les nations européennes sont-elles vouées à la décadence si elles demeurent des nations ?

2. Destin des civilisations.

Le déclin historique des nations européennes a été précipité par les deux guerres du XXe siècle, par la désintégration des empires européens d'Asie et d'Afrique, elle-même accélérée sinon provoquée par ces guerres. Mais les nations européennes, sorties du cadre européen et replacées sur la scène planétaire, étaient, en tout état de cause, refoulées du premier rang et, si l'on va jusqu'au bout du pessimisme, condamnées à l'impuissance et au déclin. En dehors du « petit cap de l'Asie », les nations européennes rencontraient fatalement des unités politiques d'un autre « ordre de grandeur », parce qu'elles sont d'un autre type.

L'empire des tsars, bien que la dynastie des Romanov ait, au XVIIIe siècle, imité les monarchies européennes, était historiquement d'une autre espèce que les nations du Vieux Continent. En tant qu'unité politique, il appartenait à l'espèce impériale, le dernier des édifices impériaux bâtis sur les steppes ; mais, pour la première fois, les conquérants avaient été d'ouest en est et non d'est en ouest. Les cavaliers du tsar retrouvaient en Asie centrale, à Samarcande ou à Tiflis, les souvenirs et les tombeaux des empereurs mongols. Dans le même temps, l'Etat russe, œuvre des grands-ducs de Moscou, s'efforçait d'unir en un peuple des populations slaves d'Europe (dont les langues différaient) et des populations non slaves. Enfin, la phase, depuis longtemps achevée en Europe occidentale, du peuplement d'un espace vide se poursuivait à travers les plaines d'Europe orientale comme vers les immensités occidentales de l'Amérique du Nord. La constitution d'Etats de type européen sur les espaces russe et américain contenait en germe le déclassement des nations (que les accidents de la politique et des guerres auraient pu retarder). Seuls parmi les Etats, aujourd'hui existants, la Chine et l'Inde, peut-être le Brésil demain, seront à l'échelle des deux géants.

La coexistence, à l'intérieur du même système, d'Etats de types différents, n'est pas un phénomène sans précédent. Dans l'Antiquité, les cités grecques ont combattu l'empire des Mèdes ; l'Empire romain se heurtait, au-delà des Marches, à des populations tribales. Cités, royaumes, empires, populations barbares représentaient des unités politiques, de dimensions autres, de principes constitutifs différents. De même, villes libres, principautés féodales, cités commerçantes et opulentes du type vénitien, monarchies en voie de devenir nationales étaient les acteurs, fort peu homogènes, du jeu diplomatique de l'Europe. Au point de vue de la structure intérieure, des rapports entre Etat et Église, puis entre Etat et idéologie, le système européen n'a jamais été homogène.

L'homogénéité du système européen, au XIXe siècle, était superficielle. Les unités politiques avaient toutes adopté les idées et les pratiques des chancelleries traditionnelles. Républiques parlementaires, empires libéraux ou autoritaires se soumettaient approximativement aux règles non écrites de la diplomatie des cabinets. Les Etats dynastiques introduisaient des institutions libérales ; les républiques avaient conservé certaines habitudes des régimes dynastiques ; les

empires multinationaux tenaient compte des revendications nationales sans se dissoudre pour autant. Tous ces compromis volèrent en éclats au XXe siècle cependant qu'une croissante égalité technique réduisait la disproportion entre espace et ressources d'une part, force militaire mobilisable de l'autre. Hitler encore ne croyait pas à la force militaire des Etats-Unis, sous prétexte que ceux-ci ne possédaient pas de classe militaire. Beaucoup d'observateurs, avant 1939, croyaient que Mussolini avait grandement accru la force militaire de l'Italie ou que, par suite cause de son retard technique ou de son régime, l'Union soviétique ne serait qu'un acteur secondaire au cours du drame de la Deuxième Guerre mondiale.

La diversité actuelle des unités politiques qui rejette au deuxième rang les nations européennes, diffère des diversités qu'a connues le système européen durant les siècles passés. Les monarchies modernes surclassaient les principautés féodales, mais tous les peuples étaient en droit d'espérer l'accession à cette forme historique. La nouveauté était d'ordre politique. En quelques années ou quelques dizaines d'années, le retard serait rattrapé. L'idée historique était potentiellement offerte à tous, sauf aux peuples prisonniers de leur histoire au point d'être incapables de s'en évader.

Le déclassement des nations prend, à notre époque, une apparence d'irrévocable destin. La proportionnalité approximative entre la force et les ressources, entre les ressources et le nombre des hommes et des matières premières, entre la force mobilisable et la puissance, ne permet pas d'espérer que le génie du chef ou la vertu du peuple puisse renverser le verdict du nombre. Même si le taux de croissance économique est plus élevé ici que là, même si les nations de petits espaces avaient une natalité plus forte que les peuples de grands espaces, ceux-ci ne peuvent être rejoints, en fait de ressources, donc de puissance, par celles-là.

Les nations peuvent nourrir l'espoir (ou la crainte) que les unités politiques de vastes espaces se désagrègent à leur tour. L'éventualité n'est nullement exclue dans le cas de l'Inde, dont l'unité est celle d'une civilisation, d'une manière de vivre, de penser et de croire, et non d'une tradition politique, d'une langue ou d'une race. A plus long terme, l'unité de l'Union soviétique n'est pas non plus soustraite définitivement aux vicissitudes de la politique, encore que l'unité qui a résisté à la phase révolutionnaire, entre la chute du tsarisme et l'établissement du bolchevisme, ait chance de durer et semble d'ailleurs se renforcer. Ni l'unité des Etats-Unis ni celle de la Chine ne semblent, dans l'avenir offert aux regards, promise à la fragmentation en Etats rivaux (encore qu'une dissolution par luttes intestines ne soit jamais impossible).

Les faveurs dont la fortune a comblé les quatre Grands, Etats-Unis, Union soviétique, Chine, Inde, ne sont pas les mêmes. Les Etats-Unis sont une colonie des nations européennes (au sens où l'on parle des colonies fondées par les cités grecques). Arrivés avec l'équipement de la civilisation européenne, les immigrants ont réussi à sauvegarder une souveraineté unique sur un immense espace. Aussi ont-ils bénéficié des traditions, des idées, des techniques du Vieux Continent sans les cloisonnements nationaux, sans l'étroitesse du sol. Les Slaves de l'Est européen, longtemps défavorisés parce qu'ils étaient sur le chemin des invasions mongoles et que le climat était rude, ont connu un renversement de fortune. Ils occupaient un espace encore à moitié vide ; la croissance démographique du siècle dernier leur a permis de s'étendre à travers les immensités. Peuplement et conquête par les armes

ont été de pair. Deux âges de l'histoire ont été télescopés en un seul. En Union soviétique comme aux Etats-Unis, la colonisation a été presque contemporaine de l'accession au premier rang du système international.

L'Empire du Milieu est le plus ancien et le plus durable de l'histoire de l'humanité. Il a été encore élargi, depuis un siècle, par le peuplement des régions septentrionales, extérieures au grand Mur qui fut longtemps la limite et la protection de la paix impériale. L'unité de l'empire avait été maintenue, à travers les siècles, par l'administration des lettrés, l'autorité quasi religieuse de l'empereur, la permanence des structures familiales et locales, le prestige d'une culture accessible par écrit à tous les Chinois, quelle que fût la diversité des dialectes parlés. Le régime communiste, ayant rétabli l'autorité du pouvoir central sur tout l'espace chinois, bâtit des fabriques, apprend à lire et à écrire à tous : autoritaire, industriel et populaire, l'Etat communiste fait de la Chine un géant.

C'est l'Inde, parmi les quatre dont les dimensions sont gigantesques, qui, seule, n'a pas encore atteint la grandeur de puissance et qui a le moins de chances d'y atteindre, et si jamais elle l'atteint, de la conserver. Aujourd'hui, elle souffre de la médiocrité des ressources mobilisables par l'Etat, en raison de l'avance prise par le nombre des hommes sur le nombre des machines. La population a augmenté plus vite que la productivité du travail ; le régime relativement libéral ne permet pas de combler rapidement ce retard. La classe politique et administrative qui tient l'Etat doit sa langue au conquérant d'hier et non, comme celle de la Chine, à l'héritage national. La Chine devient une nation au sens européen du terme, si elle ne l'est pas déjà, l'Inde est et demeure une civilisation au sens européen du terme.

Le déclassement des nations européennes, que nous imputons à l'élargissement du champ diplomatique, doit-il, à la lumière des précédents historiques, être interprété comme un moment typique de la « civilisation » occidentale ?

Nous ne voulons pas ici entreprendre l'analyse du concept de civilisation tel que l'emploie Toynbee (ou de la culture au sens de Spengler). Dans quelle mesure ces immenses ensembles (de la civilisation hellénique ou de la civilisation occidentale) sont-ils *réels ?* Quelles en sont les limites ? A quelle cause doivent-ils leur originalité ? Ont-ils des histoires isolables ? Ces histoires sont-elles les mêmes, la similitude du destin constituant la meilleure preuve de la réalité même de ces sujets historiques[8]. Le seul problème qui nous occupe est celui d'un schème du devenir qui imposerait un ordre au chaos apparent des relations entre unités politiques. En ce qui concerne ces relations, toutes les civilisations passent-elles par des phases typiques, dont la succession est à l'avance déterminée ?

Reprenons les idées de Toynbee, telles que Q. Wright [9] les a mises en forme. Le devenir de toutes les civilisations se décomposerait en quatre phases typiques : *naissance, développement, rupture (breakdown)* et *désintégration.* Au regard des relations entre unités politiques, les quatre phases seraient celles des Etats batailleurs (ou *phase héroïque),* celle du *temps de troubles* à laquelle succéderait la *stabilité de l'empire universel* et enfin le déclin ou la désagrégation. Laissons de côté la phase initiale et héroïque, diverse selon les civilisations, les deux moments caractéristiques sont le *temps de troubles* et l'*empire universel,* la première inaugurée par la rupture (guerre du Péloponnèse) et terminée par l'établissement de l'empire universel (établi en 31 av. J.-C. et qui dure jusqu'à 378 après)[10].

Réduite à l'essentiel, cette vision pourrait être résumée dans les termes suivants : des Etats, voués à l'activité guerrière, naissent et se développent en même temps que la civilisation elle-même ; à partir d'un événement crucial, les guerres deviennent destructives et non créatrices, elles provoquent une rupture dans le corps de la civilisation. Les Etats batailleurs s'épuisent dans leurs luttes, ils se résignent à l'empire qui les soumet à un maître mais leur apporte la paix. « L'empire est la paix », pour reprendre un mot fameux, mais cette paix est plutôt un répit avant la désagrégation qu'elle prépare.

L'historien qui adopte pour champ intelligible de rechercher les civilisations retrouve nécessairement l'opposition des deux phases, temps de troubles et empire universel, parce que ces phases sont définies de manière telle qu'elles doivent, sous une forme ou sous une autre, apparaître à l'intérieur de toutes les civilisations. Au point de départ de l'aventure se trouvent toujours des unités politiques relativement étroites. La guerre étant endémique entre unités souveraines, il est probable, pour ainsi dire a *priori,* que ces unités s'épuisent et que l'une finisse par l'emporter sur les autres. Temps de troubles et empire universel (au regard des relations internationales) n'ajoutent guère aux deux concepts, théoriques et formels, de paix d'équilibre et paix d'empire. Les questions importantes se posent, me semble-t-il, au-delà de ces ressemblances, superficielles et, pour ainsi dire, inévitables.

Ces phases sont-elles approximativement de même durée ? Les empires universels sont-ils tous de même espèce ? Il suffit de lire l'œuvre de Toynbee pour constater que les empires sont en avance ou en retard aux rendez-vous et qu'ils sont malaisément comparables[11]. L'empire ottoman est l'empire universel de la civilisation du christianisme oriental, avec quelques siècles de retard. L'empire universel de la Chine s'obstine à persévérer dans son être bien au-delà de la durée prévue : il sera donc « pétrifié » puisqu'il n'est pas exact au rendez-vous de la mort[12]. Le voici rapproché du Japon du Tokugawa, phase d'unification politique d'une population insulaire de culture homogène, unification due à l'action d'un shogun (ou maire du palais), c'est-à-dire d'un substitut de l'empereur dont la souveraineté n'avait jamais été formellement rejetée. Mettre dans la même catégorie l'Empire romain, édifié par une unité appartenant à la zone (ou, si l'on préfère, à une marche de la zone) finalement pacifiée, l'Empire ottoman dont les maîtres ne professaient pas la même religion que ceux auxquels ils imposèrent la paix, l'empire mongol, œuvre des cavaliers de la steppe, aussi vaste que précaire, et l'empire qu'un petit peuple lointain, grâce à la supériorité navale, étendit, durant deux siècles, sur le continent indien, c'est plutôt compromettre que confirmer la méthode des comparaisons historiques. Les conquérants venus du dehors, des steppes ou des océans, mongols ou britanniques, s'insèrent dans le devenir de civilisations auxquelles ils sont étrangers. Les empires de nomades, au moment où ils s'établissent, ne sont pas déterminés par le devenir autonome des civilisations. Or, seuls révéleraient une sorte de fatalité de la crise qu'ils résolvent, les empires qui seraient l'aboutissement du temps de troubles : paix impériale sur laquelle déboucherait la paix d'équilibre.

Chacune de ces deux phases présente des caractéristiques bien définies au regard des relations internationales, que Q. Wright, interprétant la pensée de Toynbee, a voulu dégager[13]. Durant le temps de troubles, le système international appartient au genre de l'équilibre ; des unités politiques de types divers (cités, monarchies,

empires) nouent des relations changeantes, pacifiques ou belliqueuses. Les systèmes militaires ne sont pas tous de même type, les uns aristocratiques (les nobles portent seuls les armes ou du moins constituent la force décisive), les autres démocratiques (tous les citoyens, ce qui ne signifie pas tous les hommes, étant appelés à combattre) mais, en raison même de la durée des campagnes, les amateurs tendent à devenir des professionnels, la guerre est considérée par les belligérants comme un suprême recours. Elle fait l'objet d'une élaboration juridique qui précise les limites et les modalités des hostilités, les devoirs et les droits des belligérants et des neutres. Elle exerce une fonction historique, aisément reconnaissable : elle favorise l'élargissement du champ diplomatique et, du même coup, permet la diffusion d'une culture plus ou moins vulgarisée.

A l'âge de l'empire universel, les guerres ne mettent plus aux prises des monarchies ou des cités qui se reconnaissent réciproquement, qui n'oublient pas leur parenté au moment où elles sont aux prises, mais des empires et des barbares, incapables de duel entre égaux, parfois deux empires, voués à la coexistence parce que la force militaire d'aucun des deux n'atteint jusqu'au centre de l'autre, parfois les troupes impériales et les rebelles (les Juifs), impatients du joug impérial, qui veulent préserver et leurs lois et leurs dieux. Guerres impériales contre les barbares, guerres infra-impériales contre les rebelles, guerres interimpériales pour fixer les limites de la souveraineté, ces trois sortes de guerres sont livrées de plus en plus par les professionnels, armés et équipés par l'Etat. La philosophie exalte non la guerre, expression suprême de la citoyenneté, mais la paix qui donne sécurité et loisir aux hommes de culture. La guerre a une fonction stabilisatrice : le jour où la force impériale vient à manquer, le soulèvement des barbares à l'intérieur et à l'extérieur précipite l'effondrement de la construction grandiose.

Usant de schèmes analogues, Spengler et Toynbee n'en viennent pas moins à des jugements tout autres sur la conjoncture présente. Spengler est un pessimiste qui tient l'espérance (historique ou religieuse) pour lâcheté. L'homme est un animal de proie ; sciences et techniques sont instruments de la volonté de puissance. Seules les minorités sont authentiquement créatrices. Egalité des hommes, institutions démocratiques annoncent et précipitent la décadence. La minorité créatrice de l'Occident est en passe d'être submergée par la double révolte des masses blanches et des masses de couleur. Ayant transmis au reste de l'humanité les secrets de sa force, l'Occident périra, victime de la loi du nombre. Nous vivons le temps des Césars : la dignité nous commande, à nous, individus, à l'intérieur de la culture occidentale dégénérée en civilisation[14], de nous préparer à la mort.

Spengler était un admirateur de l'esprit prussien, esprit de service, de rigueur et de discipline, esprit aristocratique. Il méprisait le national-socialisme parce qu'il y retrouvait la vulgarité, l'absence de tenue et de style, caractéristiques de l'âge démocratique. Au cours des années 30, il attendait les « années décisives » durant lesquelles s'accomplirait le partage de la planète. Emporté par son admiration des despotes et son mépris des régimes parlementaires, il attribua à Mussolini une chance impériale en Méditerranée que les événements n'ont pas confirmée. A n'en pas douter, il dénoncerait les victoires de l'anticolonialisme, la décomposition des empires coloniaux, en Asie et en Afrique, comme des étapes sur la voie de la totale désintégration de la civilisation occidentale. L'O.N.U. lui paraîtrait le comble de l'hypocrisie, une comédie méprisable et sinistre : les civilisés accueillant les « barbares » comme s'ils les reconnaissaient pour égaux, laissant « les barbares »

trancher par leurs votes les conflits historiques.

Toynbee reprend avec les concepts, aujourd'hui vulgarisés, de prolétariat intérieur et extérieur, l'idée de la double révolte. La minorité créatrice — lui aussi attribue aux seules minorités l'initiative de la culture — demeure toujours isolée au milieu de l'humanité commune. Parfois celle-ci est prête à suivre l'exemple ou l'appel des personnalités supérieures, jamais elle n'est pénétrée par les valeurs ou la signification des œuvres les plus hautes. A mesure que s'étendent les unités politiques, que les guerres multiplient le nombre des esclaves et des vaincus, la force des armes doit suppléer à la déficience de l'autorité morale. Qu'ils soient à l'intérieur ou au-delà des frontières, les prolétaires ont perdu leur enracinement. Ils sont dans une civilisation, mais ils ne lui appartiennent pas, ils n'y sont pas intégrés ; ils écouteront les paroles d'un prophète et deviendront les fidèles d'une Eglise universelle qui se développe au sein de l'empire universel de la civilisation décadente. Toynbee s'accorde avec Spengler sur les faits : le déclin de la civilisation, la révolte des prolétariats interne et externe. Mais la hiérarchie des valeurs est opposée : au sommet l'élan vers la divinité et non les exploits des Césars. Ainsi le déclin temporel est à ses yeux promesse de renouveau spirituel. L'empire est le cadre d'une Eglise et l'Eglise l'âme d'une civilisation qui va naître.

Notre intention n'est pas de discuter ici ces vastes interprétations. Nous nous demandons seulement quel enseignement elles nous apportent, si elles nous aident à comprendre la période contemporaine. Ces études comparées des civilisations se fondent sur le rapprochement entre le monde antique et le présent. Que l'on puisse trouver des similitudes, à coup sûr. Ces schèmes nous apprennent-ils l'essentiel ? Nous permettent-ils de préfigurer notre avenir ?

Prenons, par exemple, un des thèmes de Spengler : la phase de civi-lisation (concentration urbaine, développement des moyens techniques, politique démocratique ou démagogique, etc.) est aussi celle des grandes guerres, civiles et étrangères. Les Césars ont leurs armées et l'empire est l'aboutissement de ces conflits chaotiques. Dans cette vision, qui semble avoir été celle de Spengler au moment où il écrivait *Der Untergang des Abendlandes,* l'Occident en arrivait aux guerres qui ont marqué le passage de la République romaine à l'Empire ; il ne serait plus éloigné de la fin du millénaire, durée impartie aux organismes vivants que sont les cultures. Selon la chronologie de Toynbee, 1914 équivaut à 431 av. J.-C., c'est-à-dire au début de la guerre du Péloponnèse, moment de la « rupture ».

La phase de société urbaine et technique est-elle en tant que telle décadence ? Ou le jugement reflète-t-il seulement les préférences de l'historien ? Les forces de production, les connaissances scientifiques à la disposition des Occidentaux n'ont-elles pas atteint un tel développement que la civilisation urbaine du XXe siècle constitue non la fin d'une culture, mais le début d'un type social qui, en tout état de cause, est destiné à survivre [15] ?

Considérons plus spécialement l'aspect des civilisations qui nous occupe, les relations internationales, et admettons la chronologie de Toynbee : la guerre de 1914 est l'homologue de la guerre du Péloponnèse. Le centre créateur d'une civilisation — la Grèce ou l'Europe occidentale — s'engage dans une guerre à mort d'où résultent à la fois l'épuisement du foyer et la diffusion de la lumière. La cohérence morale du corps social, dans chacune des unités et dans la civilisation tout entière, est définitivement brisée. La souveraineté politique s'étendra sur un

espace plus vaste, mais elle sera imposée par les armes et ne surmontera pas le schisme intérieur. Où en sommes-nous en 1960 ?

Les nations européennes étaient, en 1914, l'équivalent des cités. Aucun schème, nous a-t-il semblé, ne se dessine à travers le devenir des nations ; pas davantage le devenir des cités grecques ne présentait un ordre régulier de changements. L'une après l'autre, favorisée par les péripéties des luttes civiles ou par la fortune, par ses lois ou par les circonstances, arrivait au premier rang. Elle en retombait rapidement, usée par ses exploits ou trahie par le sort. La monarchie espagnole, unie par mariages à l'empire et renforcée par les ressources d'Amérique, le royaume de France quand à un sol fertile et à un climat favorable s'ajouta l'unité politique et administrative, l'Allemagne, sortie du chaos et servie par la croissance du nombre des hommes et des machines, tinrent tour à tour le rôle, glorieux et amer, du perturbateur.

Aujourd'hui, les nations européennes sont-elles dans l'alliance atlantique comme les cités grecques furent dans l'Empire romain ? Ou la *pax americana* n'est-elle qu'une étape sur la voie de la *pax sovietica ?* Ou ni l'une ni l'autre de ces hypothèses, suggérées par les précédents, n'est-elle valable soit que la nation, à la différence de la cité ou de l'empire, soit une réalité constante, soit que les armes de destruction massive soient en train de dévaloriser ou de rénover la politique étrangère ? Quelle que soit la réponse, elle sera plus solide si elle se fonde sur une analyse du présent que sur des comparaisons, aléatoires et superficielles.

Mettons-nous à l'intérieur du cadre, dessiné par Spengler et Toynbee. La civilisation occidentale présente, par rapport à toutes celles du passé, plusieurs traits singuliers qui intéressent les relations internationales. Les nations ont accordé à tous les habitants, et non pas seulement à tous les hommes libres, la citoyenneté politique et militaire. La nationalité est l'héritage des siècles, elle est inscrite dans les sentiments des masses. Un patriotisme de civilisation ou d'empire peut-il naître à la manière dont s'est formé le patriotisme romain impérial ? Le patriotisme soviétique ressemble-t-il au sentiment impérial des citoyens de Rome ? Nul sentiment de cet ordre n'existe dans le cœur des Européens, à l'égard de l'alliance atlantique. Il n'est même pas démontré que soit en train de naître un patriotisme européen.

Jamais encore une civilisation n'a été en contact avec autant d'autres civilisations ; jamais une civilisation n'a conquis autant de terres, bouleversé autant de coutumes, transmis autant de savoir et de pouvoir aux hommes qui furent vaincus, asservis, exploités par elle. La libération de l'Inde, la reconstitution de l'empire chinois n'ont rien à voir avec la révolte d'un prolétariat extérieur. Personne ne sait si l'équivalent de l'Empire romain est la *pax americana* ou la *pax sovietica,* s'il sera une paix couvrant le système qui va de San Francisco à Moscou en passant par Tokyo ou par Berlin, ou si, plus vaste encore, il englobera le reste de l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Sud. Comment en décider, puisque le système planétaire qui s'ébauche est sans précédent et que la phase prochaine de l'histoire humaine suscitera peut-être des civilisations, autres que celles de l'Occident, de la Chine historique ou du christianisme oriental, mais que peut-être aussi les civilisations appartiennent au passé, l'histoire de demain étant universelle ?

Enfin, les unités politiques ont toujours été fonction tout à la fois de l'idée historique, des institutions internationales et de la technique de combat. L'idée

favorise, à notre époque, la nation plutôt que l'empire puisqu'elle proclame le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et juge nécessaire l'adhésion des gouvernés à l'Etat. Si le pouvoir est exercé par des hommes d'autre couleur ou d'autre race, parlant une autre langue ou adorant d'autres dieux, comment les gouvernés tiendraient-ils l'Etat pour leur ? Les institutions internationales ont agi dans le même sens, au moins au détriment des empires européens. Les métropoles, affaiblies, ne disposaient d'aucun principe supranational pour justifier leur règne. L'Union soviétique est assez forte pour prévenir toute immixtion de l'O.N.U., tolérer les autonomies de langue et de culture, éliminer les « nationalismes bourgeois ». La technique militaire enfin, par sa dualité — armes de destruction massive, armes de destruction individuelle — contribue à maintenir en vie des Etats lilliputiens, à permettre l'unification militaire de zones immenses, à réduire la capacité des grands d'opprimer les faibles. Nous sommes loin de l'Empire romain que maintenait seule, ou presque, la suprématie que les légions, grâce à la discipline et à l'organisation, gardèrent durant des siècles sur les combattants improvisés.

Certains des phénomènes qui ont marqué le devenir d'autres civilisations sont visibles au cours des derniers siècles de l'histoire occidentale. Mais les singularités de ces phases typiques sont plus intéressantes que les traits par lesquels celles-ci évoquent le déjà vu. En l'occasion, les comparaisons historiques débouchent sur la compréhension de ce que jamais on ne verra deux fois.

3. La recherche quantitative.

La recherche des schèmes du devenir peut emprunter une autre voie et suivre une autre méthode. Jusqu'à présent, nous avons procédé par observation directe et comparaison conceptuelle ; or la méthode quantitative se recommande pour une raison immédiatement intelligible. Les schèmes du devenir sont pour ainsi dire l'œuvre commune et inconsciente des hommes et des événements. La fréquence ou l'intensité d'un phénomène appartient à cette catégorie des œuvres imputables à tous et à personne. Quels résultats donne la « sociométrie » du fait caractéristique des relations internationales, la guerre ?

Une telle étude doit surmonter deux difficultés : quelle définition de la guerre adopter ? Dans quel cadre en mesurer la fréquence, en déterminer l'intensité ?

La définition que nous avons adoptée dans la partie théorique, « conflit armé entre unités politiques », suffisante au niveau des concepts, ne délimite pas le phénomène belliqueux sur le plan de l'histoire concrète. Au cours de la plupart des siècles, le droit international n'était pas suffisamment élaboré, les Etats n'étaient pas assez nettement délimités, pour que les « conflits armés » fussent tous clairement définis, soit comme *intérieurs* à une unité souveraine soit comme mettant aux prises des unités souveraines. Même à notre époque, le doute surgit quand la définition juridique du conflit se transforme entre le début et la fin des hostilités. Juridiquement, la guerre d'Algérie, était d'opinion unanime, une *révolte* en 1954, elle était une *guerre étrangère*[16] en 1960 au regard des gouvernements qui avaient reconnu le G.P.R.A.

Une définition extrême serait celle qu'a proposée un statisticien, L. F. Richardson[17]. Après tout, qu'est-ce qu'une guerre sinon la mise à mort d'hommes par d'autres hommes ? Un assassin tue un ou deux hommes, la guerre est assassinat

en série ou en masses. Entre l'assassinat et la guerre on mettra le brigandage, le gangstérisme, le banditisme collectif : les termes intermédiaires offrent tous les degrés d'anarchie ou d'organisation. Si l'on admet que 32 personnes par million sont assassinées, tous les ans, la population mondiale étant supposée de 1 358 millions, le nombre des morts par assassinats en un siècle se compte par millions (5 entre 1820 et 1939). Il va de soi que la méthode objective et quantitative se condamnerait d'elle-même si elle ignorait que le *sens* de l'action humaine est fondamentalement autre selon qu'il s'agit d'assassinat ou de combat, quoique le résultat commun soit mort d'hommes.

Le langage offre un grand nombre d'expressions différentes pour désigner diverses modalités d'emploi de la force plus ou moins organisée [18] : au-dedans, on parle d'émeute, d'insurrection, de révolte et de révolution, au-dehors d'intervention, d'expédition punitive, de pacification. Qualitativement, il n'est pas difficile de préciser les nuances que ces expressions visent à distinguer. L'émeute semble spontanée, n'intéresse qu'une fraction relativement faible de la population, en un espace relativement étroit : les émeutiers se dressent contre la loi, l'ordre, le pouvoir, ils emploient la force et sont réduits par la force, mais ils n'ont pas toujours une organisation ou un objectif proprement politiques (renversement du gouvernement ou du régime). L'émeute devient insurrection moins quand elle prend des dimensions plus étendues que par l'intervention des meneurs, par la présence d'une volonté proprement politique. Les insurgés, au moins négativement, savent ce qu'ils veulent. La révolution [19] sort de l'émeute ou de l'insurrection quand le pouvoir établi, gouvernement ou régime, s'effondre. La guerre civile éclate quand ni le pouvoir ni les insurgés ne l'emportent immédiatement. Une analyse quantitative ne retient évidemment pas ces distinctions, souvent flottantes dans la réalité. Ces cas différents sont couverts par le concept, utilisé par Sorokin, de « troubles intérieurs » : conflits violents, avec emploi des armes disponibles, entre groupes, plus ou moins organisés, à l'intérieur d'une zone de souveraineté.

La multiplicité des termes servant à désigner les modalités d'emploi de la force par un Etat en dehors de ses frontières, intervention, expédition punitive, opération de police, pacification, s'explique par l'hétérogénéité des populations ou des unités aux prises. Au XIXe siècle, les Français parlaient de la conquête ou de la pacification de l'Algérie parce qu'ils ne reconnaissaient ni l'Etat algérien (qui peut-être n'existait pas) ni l'égalité humaine des Algériens. La formule « guerre d'Algérie » est déjà une reconnaissance implicite de la revendication des nationalistes algériens. Ceux-ci s'expriment d'ailleurs comme si l'Etat algérien n'avait jamais cessé d'exister. Des deux côtés, conformément à l'habitude du siècle, on récrit l'histoire. D'un côté, on imagine une table rase en 1830, de l'autre on confère à l'Etat algérien ses lettres de noblesse en lui prêtant un passé. Les interventions ou les expéditions punitives désignaient, de même, l'action de la force armée contre des populations considérées comme inférieures, que l'Etat étranger voulait punir plutôt que conquérir.

Les deux tentatives les plus valables pour surmonter les difficultés conceptuelles, sont celles de Quincy Wright et de Sorokin. Le premier combine deux critères, l'un juridique (souverainetés distinctes), l'autre quantitatif (nombre de combattants supérieur à 50 000[20]. Du même coup, il atténue l'inconvénient qui résulterait du rapprochement entre phénomènes hétérogènes, émeutes d'un côté, guerres

étrangères de l'autre. En effet, le critère quantitatif qu'il retient — le nombre de combattants — rend vraisemblable que seules des guerres civiles seront confondues avec les guerres étrangères. Or, les guerres civiles présentent, au regard de la sociologie, sinon de la théorie, des traits qui les rendent comparables aux guerres étrangères.

Plus satisfaisante pourtant me paraît la méthode de Sorokin qui distingue, au point de départ, troubles intérieurs et guerres entre Etats. En ce qui concerne l'intensité du phénomène belliqueux, Sorokin [21] combine plusieurs critères, tous quantitatifs : volume des armées, nombre des victimes, durée des opérations, proportion des combattants par rapport à la population totale. Ces critères sont acceptables, encore qu'ils ne permettent de mesurer ni le coût social, ni l'importance historique des guerres. Le nombre des morts importe moins que le rapport de ce nombre au volume de la population et à la capacité de récupération de celle-ci. Les quelques dizaines de morts de Trafalgar ont pesé autrement lourd dans la balance de l'histoire que les centaines de milliers de Français ou d'Allemands morts ou blessés devant Verdun. De même, il est raisonnable, pour mesurer l'intensité des troubles, de retenir plusieurs critères : dimension de la zone intéressée, durée des troubles, intensité de la violence, masses affectées (à chaque pays est attribué un indice, proportionnel à son poids dans l'ensemble de la civilisation que l'on étudie). Mais, si cette méthode est raisonnable, elle saisit le seul aspect quantitatif de la violence intérieure aux Etats. Il est des « troubles » créateurs et d'autres historiquement stériles. Le parti bolchevique, selon une formule célèbre, n'eut pas plus de peine à prendre le pouvoir qu'à soulever une plume. Un million d'Espagnols moururent au cours d'une guerre civile dont le monument, élevé par Franco, symbolise la stérile cruauté.

Admettons la méthode quantitative, avec ses inévitables limitations. Dans quel cadre convient-il de l'appliquer et à quels résultats conduit-elle ? Quincy Wright et ses collaborateurs ont relevé toutes les guerres (au sens qu'ils donnent à ce mot) entre 1480 et 1941. Ils en comptent 278 [22] pour la civilisation moderne et établissent ainsi le nombre des belligérances pour chacun des principaux pays [23] : Angleterre 78, France 71, Espagne 64, Russie 61, Autriche 52, Turquie 43, Pologne 30, Suède 26, Savoie (Italie) 25, Prusse 23, Hollande 23, Etats-Unis 13, Chine 11, Japon 9. Si l'on se limite à la période 1850-1941, les résultats sont les suivants : Grande-Bretagne 20, France 18, Savoie (Italie) 12, Russie 11, Chine 10, Espagne 10, Turquie 10, Japon 9, Prusse (Allemagne) 8, Etats-Unis 7, Autriche 6, Pologne 5, Hollande 2, Danemark 2, Suède o. Le statisticien éprouve une tendance compréhensible à conclure que la distinction, proclamée dans la Charte des Nations unies, entre les *peace loving nations* et les autres n'existe que dans l'imagination ou l'hypocrisie des hommes d'Etat du camp vainqueur.

Cette conclusion est, en effet, probable. Nous savons, en 1960, avec quelle facilité se transforment les « stéréotypes nationaux » au gré des péripéties de la diplomatie. Quelle image se faisait l'opinion américaine des Japonais, des Chinois, des Russes et des Allemands en 1941 ? Quelle représentation a-t-elle aujourd'hui de ces mêmes peuples qui ont interverti leur rôle diplomatique, les Japonais devenus d'ennemis alliés et les Chinois d'alliés ennemis, Russes et Allemands s'étant livrés, eux aussi, au même chassé-croisé ? Le nombre des guerres auxquelles un pays a participé mesure plutôt le rôle joué par chaque Etat sur la scène internationale que l'agressivité de l'Etat ou du peuple. Si l'Espagne est au troisième rang dans la

classification établie pour la période 1480-1941 et tombe au sixième pour la période 1850-1941, la cause n'en est pas la conversion au pacifisme, mais l'abaissement politique.

Le fait que la fréquence de la participation soit proportionnelle à la position occupée par chaque Etat sur le champ diplomatique suggère que la sagesse des nations n'a pas tort, contre les propagandes, de croire que les Etats se valent. Non qu'ils soient, à chaque moment, également belliqueux, impérialistes, cruels. A coup sûr, les peuples satisfaits sont moins agressifs que les peuples revendicants ou révolutionnaires. La conduite des peuples est déterminée aussi par le rapport des forces. Mais il n'y a pas, sur la durée, de nation de premier ordre qui ait été constamment pacifique ou constamment belliqueuse.

Par un autre mode de calcul, Sorokin aboutit à la même proposition en ce qui concerne la propension aux troubles intérieurs, c'est-à-dire à la violence dans les luttes intestines. Les points culminants de la violence ne sont pas les mêmes, à l'intérieur d'une même zone de civilisation, pour les différentes unités politiques. Chaque nation a son histoire, toutes les histoires nationales se ressemblent au regard du statisticien ou du moraliste.

En ce qui concerne les cinq derniers siècles de l'histoire européenne, la procession des perturbateurs, les fluctuations des rapports de forces ne semblent pas avoir exercé d'influence sensible, en un sens ou en un autre. Pour la période 1500-1715, Q. Wright note 143 guerres, pour la période 1716-1941, 156, Il est vrai que, en prenant des périodes plus courtes, d'un demi-siècle, il observe une fréquence inégale des conflits armés. Mais il n'aperçoit, à travers ces oscillations, aucune régularité.

C'est là que surgit la question décisive. Que le XIXe siècle, après 1815, ait été en Europe relativement pacifique, tous les historiens le savent et, si les statisticiens prétendaient réfuter cette impression par des statistiques, nous risquerions de leur donner tort. Historiquement, il n'y a eu, en Europe, entre 1816 et 1914, ni conflit qui soit devenu général, ni hostilités qui aient bouleversé l'ordre intérieur des Etats ou le mouvement des idées et des institutions. Qu'il y ait eu des conflits d'autant plus nombreux qu'ils étaient localisés, que les peuples d'Europe aient multiplié les expéditions lointaines, durant les périodes où ils ne se battaient pas entre eux, soit. La combativité est peut-être constante, les expressions historiques de la combativité sont variables.

Beaucoup de philosophes ou de savants voudraient saisir la loi de ces variations. Il est tentant d'imaginer des cycles, affleurements, à la surface de l'histoire, de phénomènes biologiques. Aucune des démonstrations qui ont été tentées ne me paraît convaincante. Il est vrai qu'après une grande guerre ou une période prolongée de guerres (1791-1815), tout se passe comme si les peuples reprenaient souffle, comme si les nations, à la manière des êtres vivants, refaisaient leurs forces. Ces formules de résonance biologique ont-elles plus qu'une valeur de comparaison ou d'image ?

L'intervalle entre deux guerres est d'une génération, disent les uns, c'est-à-dire d'une vingtaine d'années : l'exemple le plus frappant serait l'explosion, vingt ans après l'armistice de 1918, d'une deuxième guerre européenne. D'autres veulent que l'intervalle soit de deux générations, comme ce fut le cas entre 1870 et 1914. Les fils n'oublieraient pas mais les petits-fils auraient oublié la leçon des précédents

massacres et seraient entraînés par l'ardeur martiale vers les champs de gloire et d'horreur. Ni l'une ni l'autre hypothèse ne me paraît avoir une portée générale Après les grandes tueries intervient d'ordinaire une phase, plus ou moins prolongée, d'apaisement. Ceux qui voient dans le surnombre la cause majeure de la propension des hommes à s'entre-tuer évoquent la « relaxation démographique ». Ceux qui imaginent une sorte d'alternance d'expansion et de contraction, de vitalité belliqueuse et de récupération, expliquent par les lois mystérieuses de la vie collective les explosions de violence. Si les événements ne répondent pas exactement au schème supposé, rien n'interdit de tenir compte des révolutions ou des troubles intérieurs au même titre que des guerres. Avec de l'ingéniosité, les « crises » de l'histoire française, au XIXe siècle, s'organisent selon une succession quasi régulière 1830, 1848, 1870, 1890. J'avoue avoir peine à donner une signification précise à de telles mises en perspective. En quoi les pertes d'hommes, imputables aux guerres civiles et étrangères, peuvent-elles être l'origine immédiate, la cause directe d'une révolution comme celle de 1830, d'un conflit diplomatique comme celui que les ambitions de la Prusse et la faiblesse de Napoléon III provoquèrent en 1870 [24] ?

De toutes les études quantitatives, celle de Sorokin me paraît la plus instructive. La distinction des troubles intérieurs et des guerres permet de ne pas confondre des phénomènes essentiellement autres, de suivre et d'évaluer deux phénomènes, le rôle de la violence dans la politique intérieure des Etats, la fréquence et l'intensité des conflits armés entre Etats. Que ces deux phénomènes tendent à se confondre à la naissance et à la mort des Etats, qu'en certaines circonstances ils se mêlent et s'aggravent l'un l'autre n'empêche pas que leur sens soit autre et leur rôle dans l'histoire différent.

Le mérite de l'étude statistique à laquelle Sorokin a procédé est précisément, me semble-t-il, d'avoir mis en lumière que les deux courbes ne sont pas parallèles. Appliquée au monde antique, l'étude révèle que les guerres atteignent leur point culminant au IIIe siècle avant notre ère (siècle des guerres puniques), qu'en revanche la courbe des troubles intérieurs continue de monter jusqu'au Ier siècle avant notre ère. Certes, dans le cas de Rome, il n'est pas surprenant que les guerres puniques, dont le vainqueur devait exercer l'hégémonie sur le bassin méditerranéen, marquent le point culminant du « phénomène belliqueux », cependant que les siècles de transition entre la République et l'Empire, c'est-à-dire des luttes armées entre les partis ou les candidats au pouvoir suprême, marquent le point culminant du phénomène « troubles intérieurs ». Pourtant, si l'on admet la validité de la méthode, les résultats, au moins d'ordre négatif, ne sont pas insignifiants.

Sorokin nie que l'on puisse établir une corrélation entre guerres et troubles intérieurs, entre l'intensité de l'un ou de l'autre phénomène et la prospérité ou le déclin des collectivités. Il nie que l'on aperçoive soit un mouvement régulier vers le plus ou le moins, soit une alternance régulière de plus ou de moins. Les troubles intérieurs de la civilisation occidentale auraient atteint trois sommets séparés, au VIIIe siècle, aux XIIIe-XIVe siècles, aux XIXe et XXe siècles. Ces trois dates coïncideraient avec les périodes de transition entre deux types de culture que Sorokin baptise ideational (spirituelle) et *sensate* (sensuelle).

Il ne nous importe pas de discuter l'ensemble des conceptions de Sorokin. Nous ne sommes pas convaincus que les concepts qu'il retient pour caractériser les types

de culture soient ni les seuls possibles ni les meilleurs. Une typologie qui devrait s'appliquer à des civilisations aussi éloignées les unes des autres, dans le temps et par les manières de vivre, que celles de l'Antiquité et de notre époque, est par nature discutable. Je n'admettrais pas volontiers que les guerres et les troubles intérieurs puissent être subsumés sous le même concept de *break-down of social relations.* Que tel soit le sens des troubles intérieurs, on l'admettra puisque toute collectivité tend à créer un ordre qui ne tolère l'emploi de la force que pour son propre maintien. Mais le recours à la force pour trancher les conflits entre collectivités a été tenu, au long des siècles, pour inévitable, légal, conforme à l'essence des relations interétatiques. La guerre n'est donc pas en tant que telle « rupture des relations sociales » puisqu'elle est liée à la nature des sociétés politiques. Mais comme les sociétés politiques ont été, le plus souvent, créées par la force et qu'au fur et à mesure qu'elles s'étendent, elles deviennent plus hétérogènes, elles connaissent parfois des troubles intérieurs qui croissent en intensité à mesure que l'intensité des guerres étrangères décroît. L'empire qui renonce à l'expension doit encore réprimer les rébellions et assurer la succession au trône.

D'autre part, la coïncidence entre l'intensité des troubles intérieurs et les phases de transition entre les deux cultures garde un sens pour ceux mêmes qui n'acceptent pas la typologie de Sorokin. Que l'intensité des troubles soit fonction de la profondeur et de la rapidité des changements sociaux, c'est là une proposition qui passera pour banale. Mais la méthode quantitative permet parfois de déceler, et non pas seulement de confirmer, profondeur et rapidité des changements. Par-dessus tout, les deux courbes (si l'on en admet l'exactitude) écartent les représentations d'un devenir ordonné, soit vers l'apaisement, soit au contraire, vers une combativité accrue, soit d'une alternance de phases plus ou moins belliqueuses. Or, l'absence d'un ordre du devenir est la preuve indirecte d'une certaine interprétation du phénomène belliqueux.

L'interprétation à laquelle nous conduisent toutes les analyses précédentes est, si je puis dire, historico-sociologique. La guerre est un fait social, mais unique parmi les faits sociaux ; elle est à la fois affirmation et négation de la *socialité,* du rapport social entre les combattants. Quand ceux-ci appartiennent à la même société et ont conscience de cette appartenance, ils éprouvent la lutte armée comme une dissolution temporaire de leur communauté. Quand les combattants appartiennent à des sociétés étrangères l'une à l'autre et parentes, ils éprouvent leur lutte comme significative et légitime, mais l'historien est inévitablement enclin à la juger stérile puisqu'elle a pour but une paix qui sera précaire aussi longtemps que les unités politiques se réservent le droit de se faire justice. Dans la perspective historique, les guerres conformes à leur essence, irréductibles aux troubles intérieurs, sont tout au plus négativement créatrices (elles ont évité le despotisme d'un conquérant). Sont fécondes les guerres impériales et les guerres civiles, celles qui suscitent ou délimitent des unités politiques, celles qui déterminent l'idée ou le régime qui l'emportera à l'intérieur d'une unité constituée. Dès lors, qu'il n'y ait pas d'ordre du devenir s'explique aisément : les sommets de la violence guerrière coïncident avec les phases des guerres fécondes[25], quand la structure ou le principe des unités politiques sont remis en question, quand un système diplomatique se décompose et qu'un autre se dessine. Les périodes dites de transition entre deux cultures sont celles durant lesquelles les troubles intérieurs atteignent à l'intensité extrême. Si les causes dernières de la violence sont historiques et sociales, le devenir de la violence

est incohérent, à l'image du destin des Etats et des valeurs.

Espace, nombre, ressources sont conditions ou enjeux partiels. Mais les hommes se battent parce qu'ils mettent les idées au service de la volonté de puissance ou la volonté de puissance au service des idées, parce qu'ils vivent en communautés, à la fois parentes et étrangères, qui n'acceptent ni de se soumettre l'une à l'autre, ni de s'ignorer réciproquement. Les causes profondes des guerres ont été constantes à travers la phase historique. L'intensité du phénomène belliqueux a été irrégulière à cause de la diversité des circonstances qui l'accroissent ou l'atténuent.

4. Sens de l'histoire humaine.

Il reste pourtant une dernière possibilité de mettre au jour un schème du devenir : non à l'intérieur des vastes ensembles que nous avons appelés civilisations mais de l'une à l'autre ou, du moins, d'une famille de civilisa-tions à une autre. L'hypothèse n'a pas de sens si l'on se réfère à la philosophie de Spengler puisque, d'après celui-ci, chaque civilisation [26] est seule au monde, expression d'une âme singulière, enfermée dans le cycle biologique de la naissance, de la maturité et de la mort. Selon les vues de Toynbee, en revanche, il est possible de distinguer les civilisations primaires, secondaires et tertiaires selon qu'elles sont nées de sociétés non complexes, d'une autre civilisation, elle-même primaire, ou enfin d'une civilisation qui avait déjà subi, à son berceau, l'influence d'une autre civilisation. La civilisation occidentale est tertiaire puisqu'elle est sortie de la civilisation hellénique (ou classique, d'après le vocabulaire de Q. Wright) elle-même issue de la civilisation minoenne.

La comparaison des civilisations prises globalement, au point de vue des relations internationales ou de la guerre, est plus problématique encore que celle des époques ou des cités. La seule tentative que nous connaissions est celle de Q. Wright et de ses collaborateurs qui me paraît pécher par des erreurs de méthode. La question cruciale est simplement la suivante : est-il possible de mesurer *globalement* la « bellicosité » d'une civilisation ? Q. Wright retient quatre critères [27] : *les habitudes de cruauté* résultant de rites religieux, de spectacles, de sports, l'agressivité manifestée par la fréquence des invasions, des guerres impériales ou interétatiques, *la rigueur ou l'influence de la morale militaire* telles qu'elles se révèlent dans la discipline des armées, enfin la *tendance au despotisme ou à la centralisation,* la présence ou l'absence de limites constitutionnelles à l'exercice du pouvoir.

Utilisant ces quatre critères simultanément, l'équipe dirigée par Q. Wright a établi la classification suivante :

1° Civilisations les plus belliqueuses : classique, tartare, babylonienne, syriaque, iranienne, japonaise, andienne, mexicaine.

2° Modérément belliqueuses : hittite, arabe, germanique, occidentale, scandinave, russe, yucatèque.

3° Les plus pacifiques : égyptienne, minoenne, orthodoxe, summérienne, nestorienne, irlandaise, indienne, hindoue, sinique, chinoise, maya.

La classification ne permet pas de déceler, des civilisations primaires vers les civilisations secondaires ou tertiaires, un mouvement vers plus ou moins de

« bellicosité ». Parmi les plus belliqueuses figurent des civilisations appartenant aux trois âges. Aucune corrélation simple, avec la race ou la géographie, n'apparaît davantage. Tout au plus est-il possible d'énumérer quelques circonstances favorables à la « bellicosité » des civilisations : l'hétérogénéité des populations, la facilité des communications, le rôle joué par les pasteurs ou nomades. Les civilisations de plateaux ou de montagnes seraient d'humeur belliqueuse.

En fait, je doute que la notion même d'une « bellicosité » des civilisations soit utilisable. A la rigueur pourrait-on la retenir en vue d'une étude strictement quantitative, analogue à celle de Sorokin. Mais les documents ne permettent pas l'extension aux diverses civilisations d'une telle méthode. Quant aux quatre critères indiqués par Q. Wright, ils sont, chacun pris individuellement, significatifs, mais à ce point hétérogènes que le résultat obtenu en les combinant ne l'est probablement pas.

Prenons les critères 2 et 3, la fréquence des invasions et des guerres, la rigueur de la morale militaire, qui semblent les plus proches l'un de l'autre. Le contraste classique d'Athènes et de Sparte nous rappelle que l'agressivité d'une unité politique constituée n'est pas proportionnelle à la rigueur de l'ordre militaire ou du mode de gouvernement. L'ordre japonais a été, durant les deux siècles du Tokugawa, d'esprit militaire et non agressif. De même, les sociétés démocratiques de l'Occident ont instauré un mode civil de gouvernement, elles n'en ont pas moins livré de grandes guerres. Ont-elles livré ces guerres parce que l'empire wilhelmien ou l'empire tsariste étaient encore imprégnés de morale militaire ? Dira-t-on que le despotisme soviétique, en Russie ou en Chine, est cause d'agressivité et que la paix régnerait entre des Etats de régime démocratique-libéral ? J'avoue n'être pas convaincu. De telles interprétations étaient à la mode, il y a une génération. A l'heure présente, nous comprenons mieux à quel point la « ruse de la raison » a de tours dans son sac. Une société de philosophie libérale, telle la société américaine, n'exalte pas la guerre pour elle-même, elle est pacifiste par principe, mais elle sera éventuellement impulsive, coléreuse, elle ira jusqu'au bout de la victoire après avoir, par négligence, invité pour ainsi dire l'agression. C'est l'hétérogénéité des régimes qui favorise les explosions plus qu'aucun régime en tant que tel.

Nous ne songeons pas à nier la différence de « bellicosité » entre les peuples et les Etats, quel que soit celui des quatre critères que l'on retienne pour la définir, cruauté, agressivité, rigueur de l'ordre militaire, mode de gouvernement. Il est probable aussi que les civilisations semblent inégalement belliqueuses — et le sont effectivement au sens quantitatif [28] — selon le rôle qu'y jouent les peuples guerriers, selon leur manière de vivre ou leur façon de se gouverner. Ce qui nous importe, c'est de dissiper l'illusion selon laquelle une société dont l'ordre interne serait civil, qui aurait éliminé les spectacles ou les sports cruels, qui aurait multiplié les garanties constitutionnelles, serait par là même à l'abri des agressions ou de sa propre agressivité.

Il se peut que, dans le passé, il y ait eu une vague corrélation entre ces divers phénomènes et que, prise globalement, la civilisation sinique, puis chinoise ait été moins belliqueuse, en plusieurs sens conjoints : les populations étaient moins portées à l'agression, elles n'ont pas connu de guerres ou d'invasions aussi fréquentes, elles ne vivaient pas, en temps de paix, selon un ordre militaire, mais ces traits, encore une fois, ne vont pas toujours ensemble. Le XXe siècle a été

belliqueux, si l'on en juge d'après le nombre et le coût des guerres, l'ordre politique était pourtant détaché de l'ordre militaire et la philosophie dominante était pacifiste. Les guerres les plus ruineuses ne sont pas toujours livrées par des nations pour lesquelles le combat est une activité normale.

Faut-il aboutir à la conclusion morose d'un ethnologue de la fin du siècle dernier : « Il n'y a pas d'évolution de la guerre » ? Ch. Letourneau consacra une série de livres à l'évolution des grands phénomènes sociaux, commerce, politique, économie, propriété. Il consacra aussi un livre à la guerre [29] mais dans le titre duquel ne figurait pas le mot d'évolution. Tous les phénomènes évoluent, disait-il, sauf la guerre.

Certes, la représentation évolutionniste des formes successives du commerce, de la propriété ou de l'Etat était, à bien des égards, simpliste ou illusoire. Les transformations de la politique et de l'économie ne sont ni aussi bien ordonnées ni aussi nettement orientées. Mais l'affirmation de Letourneau demeure une question obsédante : la guerre est-elle non pas seulement endémique en toutes les civilisations, toutes les époques, mais constante en sa nature et ses formes ? Est-elle toujours semblable à elle-même parce qu'elle est négation de tout ce que l'homme essaie de créer en lui et hors de lui par l'effort séculaire de culture ? La guerre est-elle le retour soudain et violent de la sauvegerie, rebelle à toute évolution parce qu'étrangère à ce qu'il y a de proprement humain dans les hommes ?

Que les hommes du XXe siècle soient capables de cruautés aussi horribles — ou plus horribles — que ceux du Ve ou du Xe siècle avant notre ère, nous autres, contemporains des camps de concentration, des chambres à gaz et des bombes atomiques n'en pouvons douter. Que les soldats, emportés par l'ardeur de la lutte, commettent des atrocités qui n'ont rien à envier à celles des hommes que l'on appelait sauvages, nul ne peut le nier. Que policiers et inquisiteurs aient inventé des raffinements de torture physique et morale, nous ne le savons que trop. Si le meurtre du semblable est l'essence du phénomène belliqueux, si la mise à mort en tant que telle définit la guerre, alors celle-ci est effectivement immuable, définie en son essence par la part éternelle d'elle-même.

Un fait ne prête pas à discussion : les guerres ressemblent, à de multiples égards, aux sociétés qui les livrent. La ressemblance est toujours celle des armes et des outils. La ressemblance est *presque toujours,* directe ou subtile, celle de la stratification sociale et du système militaire. La ressemblance des outils et des armes est éclatante à notre époque. La ressemblance de l'ordre civil et de l'ordre militaire est camouflée depuis que les classes dirigeantes ne sont plus des classes militaires. Mais cette originalité apparente des sociétés modernes, organisées autrement en temps de paix et en guerre, n'est qu'une des expressions d'une originalité plus profonde : les relations internationales ont participé au procès moderne de rationalisation. Analysée en tous ses aspects, cette rationalisation explique et l'industrialisation des hostilités (parenté des outils et des armes) et la prétention du pouvoir politique à n'avoir rien de commun avec l'ordre militaire.

La rationalisation entraîne, en effet, la *différenciation* des activités et des fonctions. En de multiples circonstances, la force employée contre des rebelles présente un aspect matériellement semblable à celui de la même force employée contre l'ennemi. Mais nous désignons l'une et l'autre par des mots différents parce que l'action de police a une signification autre que l'action de guerre. La dualité

d'essence nous a même paru à ce point évidente que nous l'avons posée au point de départ de la théorie. Cette dualité existe en germe dans les sociétés les plus simples, mais, au cours de la phase historique, elle fut maintes fois flottante parce que l'unité politique créée par la force armée était maintenue par elle. La plupart des Etats ne résistaient pas à la décomposition de la force armée, suprême recours et garantie des gouvernants même durant les années de paix.

L'hétérogénéité de l'ordre civil et de l'ordre militaire n'en est pas moins conforme à l'expérience historique du siècle dernier. La classe moyenne qui a pris en charge les nations européennes se conçoit elle-même comme gestionnaire du travail et non comme combattante. Elle ne pense pas que son pouvoir se fonde sur la force bien que la force demeure à sa disposition pour faire respecter la légitimité. Le marxisme, la philosophie américaine de la politique sortent tous deux de cet âge bourgeois : l'un, élargissant en théorie générale l'expérience, incomplètement analysée, du capitalisme, voit dans la propriété des moyens de production la racine du pouvoir et des privilèges alors qu'en fait la possession des armes précède, maintes fois, celle des outils ; la philosophie américaine tend à généraliser l'expérience d'immigrants qui ont triomphé de la nature, dont la communauté est sortie de l'entreprise industrielle et non d'une conquête et qui, par suite, ont admis spontanément la radicale antinomie de l'ordre militaire et de l'ordre civil.

Les relations internationales étant pensées dans leurs traits spécifiques, une double rationalisation est intervenue, celle du droit, celle de la théorie, formelle ou sociologique. Les juristes ont élaboré les concepts, précisé les conséquences de la souveraineté, déduit les conséquences du compartimentage de l'espace et du non-compartimentage de la mer, fixé les droits et les devoirs des belligérants et des non-belligérants, multiplié les organismes internationaux, établis par conventions entre Etats souverains et fixant les règles auxquelles seraient soumises les relations internationales d'ordre privé ou social et non étatique. Mais la rationalisation juridique laissait subsister jusqu'à la Société des Nations et au pacte Briand-Kellogg (peut-être même en dépit de la Société des Nations et du pacte Briand-Kellogg) la légitimité du recours à la guerre. La théorie, sociologique ou abstraite, s'efforçait donc d'élaborer les implications et les conditions d'efficacité de la conduite diplomatico-stratégique, à l'ombre de la menace de guerre ou en vue de la victoire. La théorie de Clausewitz se donne, par hypothèse, la guerre et se demande comment elle doit être menée. La théorie que ce livre développe a pour titre *Paix et guerre entre les nations* parce qu'elle tend à la mise en forme rationnelle de la conduite diplomatico-stratégique.

Rationalisation juridique et rationalisation théorique s'inspirent du même esprit mais risquent d'entrer en conflit. Plus la première vise à résoudre les conflits en substituant le droit à la force, plus l'enjeu doit être grave pour justifier la rupture des liens juridiques et le retour à la brutalité séculaire. Mais la guerre, conforme à son essence, tend à monter aux extrêmes. Pensée selon son concept, elle aboutit à l'amplification illimitée de la violence. La victoire absolue est le but : la rationalité instrumentale enjoint de mettre en œuvre tous les moyens pour atteindre le but. Comme une société industrielle se prête à une mobilisation totale, les mêmes sociétés, qui se vantent d'être civiles en leur principe, ont peut-être été les seules à pousser jusqu'au bout la militarisation de la société en cas de guerre.

La rationalisation sous sa triple forme (différenciation, élaboration conceptuelle, réflexion sur l'essence et l'efficacité de la conduite diplomatico-stratégique) n'a pas changé encore la nature des relations internationales telles qu'elles sont observées depuis des millénaires. Les moyens de combat ont été à l'image des outils. La contradiction de sociétés qui se voulaient pacifiques et qui ont livré des guerres totales s'est exprimée dans le déchaînement des propagandes, dans l'hypocrisie des Etats, dans le heurt des philosophies de la politique étrangère. Chaque grande puissance a sa doctrine de paix, par le droit international ou par le socialisme.

La guerre est de plus en plus dépouillée de tout élément de paix, quitte à déboucher sur l'extermination de peuples entiers et à perdre son sens humain. La paix est de plus en plus reconnue comme seule conforme à l'intérêt commun des belligérants ; la guerre est mise hors la loi. La logique instrumentale de la guerre totale et la logique juridique de la guerre décrétée crime sont-elles vouées à se contredire ? Le développement de la rationalité instrumentale offre-t-il une perspective de salut ? La guerre a imposé la mobilisation totale par application à la conduite des hostilités du calcul rationnel. Ce même calcul n'imposera-t-il pas la paix à l'âge thermonucléaire ?

1. Chap. XVIII.

2. De *l'Esprit* des lois, X, 13.

3. Cf. ci-dessus, chap. VIII. L'étude de Simone Weil, dont nous avons cité un passage, a été écrite à la veille de la guerre de 1939. Elle était une comparaison des procédés de Rome et de ceux de Hitler.

4. On n'a pas oublié le petit livre de M. SEMBAT, un socialiste, *Faites un roi ou faites la paix,* Paris, 1914.

5. Comme les Français, en 1815.

6. Ch. de GAULLE, *Le Salut,* Paris, 1959, p. 174.

7. *Ibid.*. p. 175.

8. On trouvera, dans le livre publié à Paris, en 1961, *L'histoire et ses interprétations,* Entretiens autour d'Arnold Toynbee, sous la direction de Raymond Aron, des remarques sur ces problèmes.

9. Quincy WRIGHT, *A study of war,* Chicago, 1942, I, p. 117 et sqq., 462 sqq.

10. Je prends l'exemple de la civilisation hellénique, parce qu'il a suggéré, me semble-t-il, à A. Toynbee la théorie que nous discutons.

11. Dans le tome XII (Oxford University Press, 1961), l'hétérogénéité des devenirs de diverses civilisations est encore accentuée. Des périodes de synthèse entre civilisations séparent la mort de l'une et la naissance de l'autre.

12. Dans ses *Reconsidérations,* A. Toynbee suggère qu'il pourrait y avoir un « modèle chinois » ou plutôt « sinique » du devenir, différent du « modèle hellénique », dont il avait admis la généralité (p. 186 sqq.).

13. *Op. cit.,* I, chap. VII et Appendice 24, p. 677-78.

14. Le vocabulaire est celui de Spengler, non le nôtre. Nous prenons, dans le reste du livre, culture au sens que lui donnent les anthropologues américains ou au sens plus étroit de création d'art ou de pensée. Nous employons le terme de civilisation en deux sens : ou bien les grands ensembles de Toynbee, ou bien la qualité de l'existence, qu'exprime l'expression de « civilisé ».

15. A moins de catastrophe guerrière.

16. Au moins guerre de libération.

17. On trouvera un résumé des idées de L. F. RICHARDSON dans le chapitre du livre collectif, publié par T. H. PEAR, *Psychological factors of peace and war,* Londres, 1950.

Deux volumes de L. F. RICHARDSON ont été publiés récemment Arms *and insecurity,* quadrangle books, Chicago, 1960 (publié par Nicolas Rashevsky and Ernesto Trucco) ; et *Statistics of deadly quarrels,* quadrangle books, Chicago, 1960. Le premier est consacré à l'étude des courses aux armements. On en trouvera un résumé et une discussion dans le livre de A. RAPOPORT, *Fights, Games and Debates,* University of Michigan Press, 1960. La deuxième traite plus généralement des « querelles causant morts d'hommes ». Il n'est pas question d'entreprendre ici une discussion détaillée de la méthode et des résultats.

En ce qui concerne le problème que nous examinons dans ce chapitre, les conclusions de Richardson s'accordent avec celles de Q. Wright et avec les idées que nous développons. Par exemple, Richardson n'observe aucune tendance nette, dans la période 1820-1949, ni à une augmentation ni à une diminution de la fréquence des guerres. Il y a peut-être une tendance des grandes guerres à devenir plus fréquentes et des petites à le devenir moins.

Les différents Etats n'ont pas participé aussi souvent aux guerres, mais, selon les périodes de l'histoire, un Etat donné y a pris part plus ou moins souvent. Aussi est-il impossible de qualifier un Etat de pacifique ou de belliqueux en tant que tel. Les Etats ont tendu à être impliqués dans les guerres en proportion du nombre d'Etats avec lesquels ils ont des frontières communes.

Richardson constate cependant que l'augmentation de la population, de 1820 à 1949, n'a pas été accompagnée d'une augmentation proportionnelle, dans la fréquence des guerres et les pertes en vies humaines imputables à celles-ci. Il conclut que c'est là une indication non une preuve concluante que l'humanité est devenue moins belliqueuse.

18. Bien souvent, la force est organisée d'un seul côté.

19. Une révolte évoque un phénomène plus général qu'une insurrection, mais qui n'aboutit pas à une révolution.

20. Cf. Q. WRIGHT, *op. cit.,* I, appendice XX, p. 636.

21. P. A. SOROKIN, *Social and cultural dynamics,* New York, 1937 ; en particulier t. III, parties II et III. Les idées de Sorokin sont clairement résumées dans le livre de F. R. LOWELL, *History, Civilisation and culture,* Londres, 1952.

22. *Op. cit.,* p. 638 et suiv.

23. *Ibid.,* p. 650.

24. Je me réfère aux hypothèses de C. Morazé dans *Les Français et la République,* Paris, 1956

25. Fécondes historiquement : ce qui est produit peut nous paraître détestable.

26. Spengler parle de culture, non de civilisation. D'après lui, la civilisation est la phase de décadence d'une culture. Mais nous continuons à employer notre vocabulaire et à baptiser civilisations les vastes ensembles qu'il appelle cultures.

27. *Ibid.,* I, p. 122.

28. Fréquence et intensité des conflits armés.

29. ***La guerre dans les diverses races humaines,*** Paris, 1895.

CHAPITRE XII

LES RACINES DE L'INSTITUTION BELLIQUEUSE

L'HOMME est-il *par nature* pacifique ou belliqueux ? La question était posée au temps où les philosophes se référaient à la *nature* pour fonder ou expliquer les phénomènes *sociaux.* Mais selon le terme auquel il s'opposait, le concept de nature avait une signification autre.

Nous avons plusieurs fois, dans la première partie de ce livre, évoqué *l'état de nature* qui subsisterait entre les unités politiques et qui s'oppose *à l'état civil.* Celui-ci existe entre les membres d'une collectivité, soumise à des lois, à une autorité légitime. En revanche, les hommes, avant l'état civil, ne reconnaissent ni règle ni maître et se conduisent comme leur nature les y pousse ou comme elle les autorise à le faire.

Deux idées se combinent, en effet, dans les descriptions par les philosophes de l'état précivil : celle de l'homme tel qu'il serait en dehors de toute société, en tant qu'animal ou être doué de raison, celle de l'homme tel qu'il aurait le droit d'être, si chacun ne devait compter que sur lui-même. La description de l'état de nature, par Hobbes et Spinoza, présente ce double caractère : psychologie de l'homme, imaginé non social, morale de la force qui serait valable en l'absence des normes acceptées.

Cet homme naturel est-il l'homme tel qu'il a été, à l'aube de l'histoire ? Tel qu'il est encore aujourd'hui, dès que le pouvoir s'effondre, en cas de révolution ou dans les relations entre collectivités souveraines ? Ou tel qu'il est appelé à être par la vocation rationnelle ou surnaturelle, inscrite en lui ? En d'autres termes, naturel s'oppose-t-il à *historique,* à *civil,* à *rationnel* ou à *surnaturel ?* L'homme historique, à coup sûr, appartient à une collectivité et participe de la raison. La nature est-elle contraire à la sociabilité ou à la raison ou, tout au contraire, tend-elle vers la vie en société selon la raison comme vers sa fin ? Selon que l'on admet l'une ou l'autre hypothèse, le concept de nature a un sens opposé.

Dans l'expression *droit naturel,* le qualificatif suggère l'universalité, ce qui appartient à l'homme en tant qu'homme, abstraction faite des particularités que lui ajoutent les sociétés diverses. Le droit des gens s'est inspiré du *droit naturel* mais il n'a jamais pu éliminer l'*état de nature.* Précisément parce que les souverains ne constituent pas un ordre civil, leurs obligations et leurs prérogatives sont celles qui découlent de l'essence, universelle et rationnelle, de l'homme. Mais, comme nul ne leur garantit le respect de leurs droits, il leur faut les défendre eux-mêmes.

Les problèmes multiples que posent les sens du concept de nature sont aujourd'hui dissociés. Il nous faut interroger biologistes, psychologues, ethnologues et philosophes qui donnent des réponses, partielles et complémentaires, à l'interrogation aussi vieille que l'histoire : si la guerre est endémique, est-ce parce que l'homme est naturellement belliqueux ? Ou bien, au contraire, est-il possible de concevoir une humanité pacifique dont la nature n'aurait pas changé ?

Par un paradoxe apparent, l'état de nature, conçu comme guerre de tous contre tous, n'exclut pas une théorie de la paix éternelle. Hobbes, ayant posé que les hommes sont naturellement en guerre, compte sur un pouvoir absolu pour les

contraindre à vivre en paix. Il n'envisage pas explicitement la paix entre les Etats parce qu'entre ceux-ci l'état de nature n'a pas été surmonté. Mais, projetée dans l'histoire par la philosophie hégélienne et marxiste, la lutte à mort, devenue lutte pour la reconnaissance, est à l'origine des guerres sans restriction ; elle ne condamne pourtant pas l'espoir d'une paix planétaire (ou d'un Etat universel). Au contraire, Montesquieu qui écrit : « Sitôt que les hommes sont en société, ils perdent le sentiment de leur faiblesse : l'égalité qui était entre eux cesse et l'état de guerre commence [1] » enseigne à limiter la tyrannie par l'équilibre des pouvoirs et les guerres par la modération. Si l'homme est violent et la société pacifique, l'histoire conduit à la paix dans la mesure où elle aboutit à une société planétaire. Si la racine de la guerre est dans la société elle-même, la sagesse commande de s'en accommoder.

1. Racines biologiques et psychologiques.

Les biologistes appellent *agressivité* la propension d'un animal à en attaquer un autre[2], de même espèce ou d'espèce différente[3]. La plupart des animaux, mais non tous, se battent à l'intérieur de chaque espèce. Quelques-uns ne sont pas agressifs, c'est-à-dire ne prennent pas l'initiative d'attaquer, mais se défendent quand ils sont eux-mêmes attaqués.

La conduite combative (*fighting*), dans le règne animal, ne peut être considérée, dit le biologiste, ni comme accidentelle ni comme anormale. L'agression est une partie constante et apparemment utile de la conduite quotidienne de beaucoup d'animaux et elle ne devient destructive et nocive (*harmful*) que dans des circonstances exceptionnelles.

Les vertébrés de toutes les classes, poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères, se battent. Les primates dont fait partie l'espèce humaine sont très inégalement combatifs depuis les « gibbons in which both sexes fight so vigorously than they can exist only in small family groups, to the howlings monkeys whose fighting never goes beyond vocalization in either sex [4] ». L'espèce humaine parmi les primates se situe sur la partie supérieure de l'échelle d'agressivité. L'homme, en tant qu'animal, est relativement combatif, autrement dit une faible excitation ou *stimulus* suffit à déclencher l'agression.

Les *stimuli* primaires de l'agression, dans le règne animal, sont multiples et certains d'entre eux évoquent les conflits entre les humains. L'animal que l'on fait souffrir réagit agressivement ; la souris dont l'expérimentateur pince la queue essaie de mordre. Maints animaux, poissons et oiseaux, se battent pour la défense d'un espace, que l'on est tenté d'appeler un territoire. Les épinoches d'Europe se battent ardemment à proximité de leurs nids, mais non ailleurs. Elles se livreront donc rarement des luttes à mort à moins que leurs nids ne soient proches l'un de l'autre. A égale distance de leurs nids respectifs, les épinoches ne s'attaquent pas mais se menacent. Quant à l'issue de la lutte, elle dépend de la distance par rapport au nid. Celle qui se trouve le plus près de son nid l'emporte et son adversaire s'enfuit vers son lieu de résidence[5]. De même, certains mammifères vivent en paix aussi longtemps que chaque bande ne sort pas de ce qu'elle semble, de l'extérieur, considérer comme « son territoire » : en revanche, un individu, appartenant à une autre bande, est attaqué et repoussé s'il franchit la ligne de séparation. La nourriture,

les femmes sont les autres *stimuti* les plus fréquents d'agressivité animale, encore que la diversité soit extrême d'une espèce à l'autre.

La combativité ou propension à l'agression varie, à l'intérieur d'une même espèce, avec le sexe, l'âge et souvent les individus. Les femelles sont en moyenne, à l'intérieur d'une espèce, moins portées à l'agression que les mâles, mais certaines femelles qui sont en haut de l'échelle d'agressivité féminine peuvent être au-dessus de certains mâles qui sont, eux, en bas de l'échelle d'agressivité masculine. Chaque individu humain est doué héréditairement d'une certaine agressivité. On sait aujourd'hui que celle-ci peut être accrue ou diminuée par des substances chimiques. Les médecins nous annoncent qu'ils sont ou seront capables, pour un temps ou pour toujours, de faire de n'importe quels hommes des lions ou des moutons. Animale ou humaine, la combativité a bien une racine proprement biologique.

La conduite combative est modifiée par l'expérience de l'individu, elle s'apprend et s'oublie. Les biologistes ont expérimenté sur des souris et monté des réflexes conditionnés, réflexes de combat, de fuite, de passivité, en réponse à tel ou tel stimulus. L'apprentissage *(learning)* de la conduite combative est conforme aux principes généraux de l'apprentissage que l'école pavlovienne a dégagés pour les autres sortes de conduites. J. P. Scott insiste sur une seule particularité de cette conduite : celle-ci disparaît lentement, il faut longtemps pour inhiber la réaction d'agressivité (ce qui tiendrait aux phénomènes physiologiques et émotionnels qui accompagnent l'agressivité).

Parmi les méthodes d'entraînement à la lutte, appliquées aux souris, une ne manque pas de frapper. L'animal auquel on a donné, plusieurs jours de suite, des succès apparents en retirant vivement l'adversaire introduit dans la cage, se jette avec ardeur sur le premier rival qui lui résiste. Vainqueur le plus souvent, il devient plus combatif encore. C'est par des succès faciles que l'on rend l'animal capable de se battre, que l'on en fait un rude combattant. Une habitude contraire soit de fuir la bataille soit de se soumettre au plus fort sans combattre se crée chez les individus qui ont reçu une correction.

Spontanée ou résultat d'un apprentissage, la conduite combative passe souvent, aux yeux de l'observateur humain, pour adaptée. Que l'oiseau chasse « l'étranger » qui s'approche de son nid ou que des chiens ou des babouins se battent pour une femelle, l'agression tend à écarter la cause d'un possible danger, à réserver au vainqueur un bien rare. Bien plus, la lutte animale conduit parfois à une sorte d'ordre comme la guerre à la paix.

Lorsque deux poules se rencontrent pour la première fois, le plus souvent elles se battent, l'une gagne et l'autre perd. La fois suivante, elles se battent encore mais la perdante abandonne plus vite la partie. Au bout de quelque temps, une habitude s'est constituée pour l'une de menacer et pour l'autre de s'enfuir. La première est dite dominante et l'autre subordonnée. Et cette hiérarchie de la force, confirmée par l'expérience de la lutte, est stable, durable, pacifiée. Les expérimentateurs ont la plus grande peine à renverser la hiérarchie, par exemple à inciter une souris dominée à reprendre la lutte.

A la pacification par la hiérarchie, en fonction de l'issue de la lutte, s'oppose la pacification spontanée entre animaux qui sont élevés ensemble ou encore entre les jeunes et les adultes qui vivent avec eux. Mais cette socialisation primitive crée aussi, dans le règne animal, la différenciation entre les familiers et les étrangers,

entre les membres du groupe et les autres. La pacification du rapport intrasocial va souvent de pair avec l'hostilité de rapport entre groupes ou entre individus de groupes distincts.

Chez les vertébrés supérieurs, les bandes ou les meutes manifestent souvent de l'agressivité à l'égard des individus extérieurs. Ainsi le loup fait la différence entre les membres de sa meute et les autres. Plus rarement, c'est entre bandes ou meutes que se déchaîne l'agressivité. Dans l'espèce humaine, en revanche, les manifestations de l'agressivité sont inséparables de la vie collective. Même quand elle est celle d'un individu contre un autre, l'agressivité est, de multiples manières, influencée par le contexte social. Agressivité du groupe à l'égard d'un de ses membres, d'un étranger ou d'un autre groupe en tant que tel, ces trois phénomènes se rencontrent normalement en n'importe quelle société. Une bande de jeunes garçons a sa hiérarchie interne et parfois son souffre-douleur, elle oppose un front uni aux isolés qui ne se soumettent pas à la discipline, elle se déchaîne parfois contre une bande rivale.

L'avènement d'une existence proprement sociale n'est pas seul responsable des dimensions nouvelles que prend le phénomène d'agressivité : c'est la frustration et l'inadaptation, résultant de la réaction agressive qui constituent le fait majeur dans les relations humaines. Or la frustration est une expérience psychique ; c'est la conscience qui nous la révèle. N'importe quel individu humain, dès son plus jeune âge, éprouve des frustrations ; il souffre d'être privé de nourriture, d'affection, et il a rarement le moyen de s'adapter par l'agression à la situation dont il se sent victime. Il est blessé par la conduite d'autrui et il ne peut guérir sa blessure en se battant contre son agresseur volontaire ou non. Il ne manifeste pas extérieurement son agressivité mais, intérieurement, bien loin d'être « en paix », il est tout agité de fureur refoulée, d'inimitié contenue.

Les psychanalystes ont analysé les mécanismes selon lesquels les troubles psychiques naissent de telles frustrations. Les biologistes ou les psychologues de tendances objectives ont cherché l'équivalent, dans le règne animal ou par apprentissage expérimental, du mécanisme frustration-agression. Les disciples de Pavlov ont provoqué, on le sait, des conduites pour ainsi dire névrotiques. Quand deux stimuli (un cercle et une ellipse) dont l'un déclenche un réflexe positif et l'autre un réflexe négatif tendent à se rapprocher, il arrive un moment où le chien, incapable de distinguer entre les deux signaux, se conduit agressivement, aboie et cherche à mordre. Faute de pouvoir s'enfuir ou s'adapter, il s'en prend à son collier, à n'importe quoi. D'autres expériences de même type, le montage de deux réflexes contradictoires, ont donné le même résultat, névrose artificielle si l'on peut dire et conduites agressives non adaptées.

Il n'y a pas de contradiction, en effet, entre une interprétation psychologique de l'agression en termes d'apprentissage et de réflexes conditionnés et l'interprétation en termes freudiens de frustration. Cependant il n'est pas conforme aux faits que l'agression ait toujours dans le règne animal la frustration pour cause (les victoires faciles renforcent la tendance à la combativité) ni que les frustrations s'expriment toujours en agression. Certains animaux se battent moins quand ils sont privés de nourriture[6]. Personnellement, je ne souscrirais pas pour autant sans réserves à la formule selon laquelle *la frustration conduit à l'agression seulement dans une situation où l'individu à l'habitude d'être agressif*[7], mais il me semble vrai que

l'individu frustré est comme irritable : le seuil de la réaction agressive est plus bas pour lui qu'il ne le serait pour un autre individu.

L'essentiel, pourtant, n'est pas là. Le biologiste, de l'extérieur, peut définir la frustration comme l'incapacité d'une réplique adaptée à la situation. La frustration est d'abord, pour chacun de nous, l'expérience d'une privation, d'un bien souhaité et non obtenu, d'une oppression subie. Le petit frère, qui enlève au premier-né une part de l'attention maternelle, provoque l'agressivité de celui-ci. Cette agressivité sera le plus souvent incapable de s'exprimer de manière « adaptée ». Souvent, elle ne s'exprimera d'aucune manière, ou sera transférée, par identification, sur telle personne innocente, ou sera refoulée dans l'inconscient. Si l'inadaptation est commune à la réaction de la souris qui ne parvient ni à combattre ni à fuir, et à celle de l'enfant, privé d'une part de l'amour maternel, ce qui nous importe, ce n'est pas l'identité ou la similitude du mécanisme, c'est que les hommes, dès leur plus jeune âge, vivent dans des conditions telles qu'ils se heurtent inévitablement, s'attaquent pour ainsi dire les uns les autres et inventent d'innombrables moyens, verbaux, imaginaires, d'exprimer, sans se battre physiquement, leurs sentiments hostiles.

Animal combatif entre les primates, l'homme tel que nous le révèlent les psychologues est mû par des pulsions — sexualité, désir de possession, volonté de valoir — qui le mettent en compétition avec ses semblables et, de manière presque inévitable, en conflit avec quelques-uns d'entre eux. Certes, il n'éprouve pas le besoin de combat, comme il éprouve le besoin de nourriture ou de satisfaction sexuelle[8]. La chaîne de causalité qui conduit aux émotions ou actes d'agressivité remonte toujours à un phénomène externe. Il n'y a pas d'évidence physiologique d'une incitation spontanée à se battre, dont l'origine serait dans le corps lui-même. L'animal humain qui serait assez heureux pour vivre dans un milieu qui n'offrirait aucune occasion, aucun motif de se battre, ne souffrirait aucun dommage, physiologique ou nerveux.

Mais, sans même évoquer les instincts de mort dont parle Freud, l'ambivalence des sentiments, la rivalité entre les individus pour des biens rares sont des faits d'expérience, constants, qui révèlent une *composante de conflit* en la plupart des relations interpersonnelles, sinon toutes. L'homme ne se bat pas avec son semblable par instinct, mais il est, à chaque instant, victime et bourreau d'autrui. L'agression physique et la volonté de détruire ne sont pas la seule réplique à la frustration, mais elles sont une des répliques possibles et peut-être la réplique spontanée. En ce sens, les philosophes n'avaient pas tort de considérer que l'homme est *naturellement* dangereux à l'homme.

2. Racines sociales.

L'amour-propre comme le désir de possession transforme les frères en ennemis et les associés en rivaux. N'importe quelle société offre à cette concurrence des occasions innombrables et des enjeux, dérisoires ou grandioses. Celui qui tient le premier rang est agressif à l'égard de celui qui est rejeté au deuxième dès lors que celui-ci ambitionnait l'honneur suprême. Tout bien qui ne se partage pas, la puissance ou la gloire, est l'objet de querelles inévitables. Quand l'objet du conflit est un bien qui se partage, des compromis sont possibles, mais la violence demeure tentatrice. Pourquoi transiger avec l'autre si, par la force, je puis obtenir tout ?

Les guerres sont un phénomène social spécifique, probablement surgi à un moment de l'histoire humaine : elles comportent l'organisation de l'action violente par les collectivités aux prises. Mais on observe des conflits dans toutes ou presque toutes les collectivités humaines et les conflits dégénèrent parfois en violence, voire en violence plus ou moins organisée, en dehors des institutions proprement belliqueuses.

Au sens le plus général, deux individus ou deux groupes sont en conflit quand ils s'efforcent de posséder les mêmes biens ou d'atteindre des fins incompatibles. Le conflit devient violent quand l'un des adversaires recourt à la force physique pour forcer l'autre à se soumettre. On parle, il est vrai, de violence morale et l'idée de la contrainte exercée sur une conscience est, en effet, incluse dans le concept de violence. Mais c'est la force physique qui exerce originellement la violence et viole la liberté des personnes. La violence morale, dont le « lavage de cerveau » est l'expression la plus répugnante, est une forme subtile et dérivée de la violence[9].

A l'intérieur des sociétés modernes, les conflits sont innombrables comme les cas de violence. Il y a huit mille homicides par an aux Etats-Unis et deux millions de personnes sont arrêtées pour des délits sérieux[10]. Formellement, je distinguerai, parmi les cas de violence, trois types : la bagarre, le crime ou assassinat, les troubles sociaux ou politiques. Deux jeunes gens ou deux groupes de jeunes peuvent se bagarrer à la sortie d'un bal, comme deux voisins à propos d'un mur mitoyen. Le conflit, qui suscite la violence, est interindividuel bien qu'il éclate à l'intérieur d'une société. La violence, parfois spontanée, de l'émeute, devient insurrection ou guerre civile lorsqu'elle a une cause ou vise un objectif proprement politique. Selon l'issue, elle changera de qualification : criminelle au point de départ, l'insurrection finalement victorieuse sera rétrospectivement l'origine de la légalité nouvelle. La violence contre la loi constitutionnelle participe de l'ambiguïté de tous les événements historiques, admirables ou odieux selon les préférences. Les crimes de droit commun sont ceux dont la qualification ne change pas, quelles que soient les péripéties des luttes entre les partis. L'assassinat ne passe pour méritoire qu'à la condition d'avoir eu un sens politique. Tous les ans, les « résistants » vont fleurir la tombe de celui qui tua l'amiral Darlan, au jour anniversaire de l'exécution du héros-criminel.

En ce qui concerne les conflits, de multiples classifications sont possibles et sortiraient du cadre de cette analyse. Bornons-nous à quelques distinctions élémentaires. Les conflits peuvent opposer soit des individus soit des groupes, ils peuvent être tranchés par la loi ou par la lutte (ou la concurrence, ou la compétition), ils peuvent être conformes à l'ordre social ou, tout au contraire, en marquer la rupture. Ce qui est frappant, à notre époque, c'est le nombre et la gravité des conflits qui sont pour ainsi dire intégrés au fonctionnement de l'économie et de la politique.

La répartition du marché entre les vendeurs, du revenu national entre les individus et les classes dépend, pour une part importante, de la concurrence, c'est-à-dire des résultats obtenus par les uns et les autres en une sorte de combat non violent. Il y a plus : les conflits entre syndicats professionnels, patronaux et ouvriers, ou bien entre syndicats ouvriers et direction d'une entreprise sont considérés, eux aussi, comme l'expression normale d'un mécanisme, dont la fonction est le partage des biens rares (mais susceptibles d'être partagés).

Concurrence commerciale et luttes syndicales sont deux espèces du genre des conflits intergroupes normaux, dont l'issue est déterminée par la compétition elle-même, non par la loi. Elles sont aussi caractéristiques de la combinaison conflit-coopération, qui est désormais le modèle le plus général de relations sociales. Les producteurs de la même marchandise sont associés en même temps que rivaux. Ils sont unis par l'intérêt commun de développer le marché, opposés par le désir de s'en réserver chacun la plus grande part. De même, ouvriers et dirigeants ont le même intérêt à la prospérité de l'entreprise, des intérêts opposés en ce qui concerne la répartition des bénéfices. Inversement, des conduites apparemment coopératives comportent un élément de conflit, surtout entre individus. Les deux candidats à la direction d'un parti sont compagnons de la même entreprise, ils collaboreraient dans le même ministère en cas de victoire électorale. Bon gré mal gré. ils contiennent la dialectique de leur rivalité pour satisfaire aux exigences de l'action en commun.

Les ordres sociaux, dont le maintien est fondé sur une compétition organisée, sont d'autant plus fragiles que les rivaux oublient leur solidarité. Quand les partis ne se soucient plus de sauvegarder la Constitution selon laquelle ils sont en compétition, quand les représentants des diverses classes se jugent voués à une hostilité mortelle, le régime, politique et social, est ébranlé. Il est difficile de rédiger une loi qui empêche un parti ou des syndicats de « saboter » ou de « paralyser » le régime : ce sont les partis ou les syndicats eux-mêmes qui doivent s'en abstenir par conscience de la coopération qui préexiste à la compétition et lui donne un sens.

Les litiges entre plaideurs, la concurrence entre vendeurs (en période d'abondance) ou entre acheteurs (en période de pénurie), la compétition entre acteurs politiques (individuels ou collectifs) ne dégénèrent pas en violence, si l'on définit celle-ci par l'emploi de la force physique. La grève est souvent considérée comme un acte de violence, par opposition au dialogue ou à la négociation. Elle est, en effet, un moyen de forcer l'adversaire à faire ce que celui-ci, au point de départ, se refuse à faire ; épreuve de force, si l'on veut, entre groupes qui appartiennent à la même unité politique et qui ont, par définition, renoncé à l'emploi de la force physique et, *a fortiori,* des forces armées pour atteindre leurs fins. Aucune société n'autorise l'emploi de n'importe quelle arme dans les conflits intra-sociaux. Mais aucune société non plus n'est définitivement assurée contre l'explosion en violence ouverte, voire en violence organisée, des conflits qu'elle tolère.

La socialisation, nous l'avons dit, n'atténue pas l'agressivité individuelle, elle tend plutôt à l'accroître. L'hostilité d'un groupe à l'égard des étrangers et des ennemis est souvent plus forte que celle d'un individu à l'égard d'un autre parce qu'elle se nourrit de sentiments nobles, amplifiés par le nombre de ceux qui l'éprouvent. Si les conflits entre groupes, à l'intérieur des unités politiques, se règlent normalement [11] sans que les adversaires aient recours à la violence, ce n'est pas que les inimitiés entre concitoyens, partis rivaux ou provinces soient plus rares ou plus faibles (les guerres civiles sont souvent les plus féroces), c'est que les relations entre les membres d'une même collectivité sont soumises à des normes, coutumières ou légales, qu'une autorité légitime est reconnue par tous, qu'une certaine conscience de solidarité unit malgré tout les adversaires, qu'une force supérieure, celle d'une armée ou d'une police, s'imposerait irrésistiblement en cas de besoin. Qu'une seule de ces conditions vienne à manquer et la violence risque de faire irruption. Certes, il arrive que la conscience de solidarité suffise à maintenir la paix ou le respect des

lois et de la légitimité. Mais il arrive aussi qu'une minorité se sente à tel point atteinte dans ses intérêts, son idéal ou son existence même que rien, sinon la force, ne puisse la ramener à l'obéissance.

Si tels sont les principes de la paix civile, rien n'est plus intelligible que le caractère endémique des conflits violents entre les unités politiques. Celles-ci n'ont pas ou n'ont que faiblement conscience de leur solidarité. Elles n'acceptent ni loi commune ni autorité légitime. Chacune ayant son armée, elles ne peuvent être contraintes que par la guerre et non par une action de police. Bien plus, à travers les siècles, les hommes ont exalté l'indépendance de la cité comme un bien suprême, chanté les héros morts pour la sauver. Le bien pour lequel les cités combattaient n'était pas toujours un bien rare, dont le partage par compromis est possible ; il était parfois un bien qui ne se partage pas, l'autonomie et la gloire.

A l'intérieur des cités, la socialisation multiplie les occasions, les enjeux, les motivations des conflits interindividuels et intergroupes, mais elle multiplie aussi les instruments des solutions non violentes. Entre les cités, elle multiplie occasions, enjeux et motivations de conflits mais sans aucune contrepartie. Tout au contraire, les hommes ont pensé, agi, parlé au cours des siècles comme s'ils jugeaient le règlement par les armes des conflits internationaux comme à la fois raisonnable et grandiose.

On pourrait objecter que l'aggravation des conflits ne résulte pas de la socialisation mais de certaines modalités de la socialisation. Reportons-nous par exemple aux études anthropologiques de l'école de Margaret Mead et de Ruth Benedict. Psychologues en même temps que sociologues, les anthropologues expliquent psychologiquement les sociétés et sociologiquement les psychismes. Ils montrent les *pulsions* soumises en leurs expressions à la discipline des institutions et celles-ci, à leur tour déterminées par le mode d'expression des *pulsions.* A les en croire, les cultures diffèrent profondément les unes des autres, en ce qui concerne la compétition, la guerre, les conflits intra ou intersociaux. Certaines collectivités ignorent la guerre en tant qu'activité importante, alors que d'autres exaltent les vertus martiales. La compétition dont l'enjeu est le prestige de la force tient une large place dans les cultures des sociétés que Ruth Benedict baptise dyonisiaques, presque aucune dans les cultures des sociétés apolliniennes.

Deux citations, empruntées à R. Benedict, illustreront l'antinomie de ces deux types de culture. « Le grand modèle sur lequel comptent les institutions Kwakiutl et que les habitants de cette région partagent pour une grande part avec notre société, est le modèle de la rivalité. La rivalité est une lutte qui ne se centre pas sur les objets réels de l'activité mais sur le désir de l'emporter sur le concurrent. On ne s'occupe plus spécialement de pourvoir aux besoins de la famille ou d'acquérir des biens utiles ou agréables, mais de dépasser son voisin ou de posséder davantage que les autres. Tout autre objet est perdu de vue dans ce grand désir de victoire[12]. » Et, en contrepartie, voici la description des Pueblos. « L'homme idéal pour les Pueblos est un être d'un tout autre ordre. L'autorité personnelle est peut-être ce qui est le plus mal vu chez les Zuñi. L'homme qui a soif de puissance ou de savoir, celui qui souhaite, comme ils le disent avec dédain, devenir « conducteur du peuple » ne recueillera que des critiques et a bien des chances d'être poursuivi pour sorcellerie, et cela se produit souvent. L'autorité est un délit chez les Zuñi et la sorcellerie est un motif d'inculpation contre celui qui en est soupçonné. On le suspend par les pouces

jusqu'à ce qu'il « avoue ». C'est la seule chose que les Zuñi trouvent à faire avec un homme de personnalité puissante. L'homme idéal pour les Zuñi, c'est celui qui reste digne et courtois, qui ne cherche jamais à se poser en chef et qui ne s'attire jamais de critique de la part des voisins. Tout différend, même s'il a le bon droit pour lui, est relevé à charge contre lui. Bien plus, dans les compétitions sportives par exemple, telle que la course à pied, on défend de courir à celui qui gagne habituellement. On ne s'intéresse qu'au jeu qu'un grand nombre de gens peuvent jouer avec des chances égales de succès et un coureur hors de pair est considéré comme gâtant le jeu : de celui-là on ne veut pas[13]. »

Admettons la vérité de cette dernière description. Admettons que d'autres peuples, à l'imitation des Zuñi, aient pu ou puissent encore se donner une existence collective et pacifique. Cette méthode psychosociologique met en lumière le fait important que la place faite par une culture à l'esprit de compétition varie comme varie le mode social d'expression des pulsions humaines. Certaines sociétés peuvent rendre pacifique le primate combatif, non parce que celui-ci se serait élevé à la vie selon la raison mais parce que la dévalorisation des soucis de prestige et de puissance supprime les *stimuli* de l'agressivité. Le biologiste nous dit que « l'agression, au sens strict d'attaque non provoquée, doit être apprise » : peut-être existe-t-il des petites sociétés où les hommes n'ont pas l'occasion de cet apprentissage.

A vrai dire, le châtiment infligé aux individus de « personnalité puissante » suggère plutôt qu'en dépit de la dévalorisation culturelle des conduites agressives, celles-ci se rencontrent malgré tout, même chez les Zuñi. Mais peu importe : à supposer que la socialisation puisse, en certaines circonstances, réduire les occasions d'agressivité, en éliminer les motivations, en disqualifier les enjeux, à supposer que l'homme qui ne se bat pas par instinct ou par nécessité physiologique soit capable de vivre en paix avec ses semblables, en une communauté étroite, il est impossible de projeter sur le temps présent ou l'avenir de l'humanité ces images ou ces rêves iréniques.

Les sociétés modernes sont exceptionnellement compétitives. Parmi les jeux, ceux qui tiennent le premier rang sont les jeux de compétition. Que les champions cherchent à vaincre les autres ou à se vaincre eux-mêmes, qu'ils tentent l'ascension des cimes inviolées ou l'exploration des espaces intersidéraux, la même volonté de puissance cherche à triompher à la fois des forces naturelles et des rivaux. A cet égard, les régimes soviétiques ne diffèrent pas des régimes dits capitalistes. Ceux-là dénoncent la concurrence commerciale sans l'éliminer entièrement ; ils lui substituent des formes multiples de compétition dite socialiste.

Même si les sociétés modernes n'étaient pas essentiellement compétitives, elles ne permettraient pas la paix par la dévalorisation des soucis d'amour-propre. Toute société complexe, en effet, comporte un ordre politique plus ou moins différencié. Or, de toutes les activités sociales de l'homme, la politique est, par essence, la plus compétitive puisque l'enjeu, pour chacun, est la place dans la hiérarchie ou la part du commandement, ce qui veut dire un bien qui ne se partage pas, ce que je ne peux obtenir sans en priver un autre. Toutes les relations humaines, avons-nous dit, comportent un élément de coopération et un élément de conflit. Mais, en dernière analyse, l'économie parce qu'elle a pour origine le rapport à la nature, est, par essence, coopérative ; la politique, parce qu'elle a pour objet et pour fin le rapport

des hommes entre eux, selon le commandement et l'obéissance, est, par essence, conflictuelle.

Les individus s'identifient à la collectivité à laquelle ils appartiennent, ils se réjouissent de ses victoires, souffrent de ses défaites, aussi intensément que de leurs propres soucis ou revers. Ils sont soustraits à eux-mêmes, à leurs soucis, à leurs troubles intérieurs par les événements qui affectent le destin collectif. Ils se sentent blessés par les blessures portées à leur collectivité, prêts à réagir par l'agression et la violence. La rivalité des groupes, à l'intérieur des nations, est, il est vrai, durablement pacifiée. La compétition politique n'est donc pas *fatalement* violente. Mais elle décide finalement du mode de vie en commun, donc de la vérité de l'homme. Aucun groupe renonce-t-il définitivement à défendre quelque jour ses idées ou ses intérêts par la force ? La paix, nationale ou impériale, est la mise en forme institutionnelle de la paix voulue par une communauté consciente d'elle-même, consciente d'être *une* et de vouloir être *une.* L'humanité peut-elle atteindre à la même volonté *une* que chaque nation ? Peut-elle se plier au monopole de la violence légitime ?

3. Types sociaux de guerres.

L'homo sapiens a fait son apparition il y a quelque 600 000 années. La révolution néolithique, culture du sol et élevage des animaux, date de quelque 10 000 années. Les civilisations ou sociétés complexes ont été inaugurées il y a quelque 6 000 années. La période dite historique, qui constitue notre sujet propre, ne représente qu'un centième environ de la durée totale du passé humain.

J'ouvre le livre collectif intitulé l'*Homme avant l'écriture*[14], récemment publié dans une collection scientifique : le mot guerre ne figure même pas à l'index. Les hommes ne se battaient-ils donc pas avant l'âge néolithique ? Nos ancêtres, durant les millénaires du paléolithique, étaient-ils autres que nos ancêtres immédiats, je veux dire ceux des 6 ooo dernières années ?

Rappelons-nous le sens exact des mots : la guerre est le choc de conduites organisées, l'épreuve de force entre des « équipes » dont chacune essaie de l'emporter sur l'autre en multipliant par la discipline la vigueur de chaque combattant. En ce sens précis, elle ne peut pas être antérieure à la formation d'équipes. Phénomène social, elle implique par définition la société. Plus nous imaginons les hommes vivant par familles ou par bandes, à la manière des vertébrés supérieurs, moins nous sommes enclins à leur prêter des conduites proprement belliqueuses. La plupart des animaux se battent, nous l'avons vu, mais rares sont les espèces qui pratiquent la guerre si celle-ci implique une action collective et organisée. Par définition pour ainsi dire, seuls les animaux dits sociaux se font la guerre puisque celle-ci implique la socialisation des combattants. Abeilles et fourmis vivent en collectivités qui comportent une différenciation de fonctions. Les individus d'une de ces collectivités, vus de l'extérieur, semblent coordonner leurs conduites et se heurtent aux membres d'une autre collectivité, dont les conduites sont semblablement coordonnées. Le choc entraîne la décomposition ou la destruction de l'un ou l'autre des ensembles, avec la mort d'un certain nombre d'individus.

Les hommes du paléolithique se battaient-ils ? Comment se battaient-ils ? Les anthropologues sont en peine de répondre catégoriquement. Certains pensent que des objets caractéristiques de la phase dite acheulienne (il y a entre 400 000 et 200 000 années), les pierres bifaces, auraient été utilisés dans des combats. D'autres les considèrent non comme des armes mais comme des outils de travail ou des instruments de chasse. Ce qui servait à la chasse aux animaux pouvait servir aussi à la chasse à l'homme. En revanche, aucun anthropologue n'a trouvé de preuve qu'avant l'âge du bronze, les hommes aient élaboré une organisation ou une tactique de combat.

Nous sommes légitimement curieux de savoir comment les hommes qui n'utilisaient pas les métaux, ignoraient agriculture et écriture, se conduisaient les uns à l'égard des autres. La réponse, quelle qu'elle soit, ne serait guère instructive pour nous autres, contemporains des guerres totales du XXe siècle. La propension des individus à la bagarre ou à la brutalité peut et doit être mesurée par observation directe, sans référence à des hypothèses sur les actions de nos lointains ancêtres. Les chances de la paix et les risques de guerre, au cours de l'âge atomique, ne dépendent pas de la combativité des hommes à l'âge de la pierre.

A aucune époque, les armes ne peuvent être d'un autre niveau technique que les outils, pas plus que l'organisation des combattants ne peut différer fondamentalement de l'organisation sociale. Aussi n'est-il pas surprenant que les premières traces incontestables d'armées et de guerres soient contemporaines de l'âge du bronze. « L'industrie et le commerce de l'âge du bronze, écrit un anthropologue américain, M. Turney-High, exigeaient un certain degré de stabilité politique. C'est à cette époque que la guerre organisée, distincte des raids et des embuscades par groupes de parenté, surgit. La première preuve de l'existence de troupes entraînées se trouve à Sumer. » Et, un peu plus loin : « Si l'âge du fer apporte une plus grande sécurité à l'homme dans sa lutte avec le milieu, il augmente aussi l'allure et l'extension de la guerre. En fait, depuis l'avénement de l'âge du métal jusqu'à aujourd'hui, la plus grande menace à la sécurité de l'homme n'a pas été la nature, mais les autres hommes. A cet égard, la culture humaine à l'âge du métal, bien qu'elle ne comportât pas l'écriture, revêtit un aspect moderne. »[15]

Entre les millénaires durant lesquels l'homme était menacé par les bêtes féroces et ceux, peu nombreux, durant lesquels la menace est venue des autres hommes, a-t-il existé une phase intermédiaire, en quelque sorte édénique : l'homme disposant d'assez de moyens techniques pour se défendre contre les bêtes féroces sans être encore engagé dans la carrière des conquêtes et de l'asservissement, des luttes de classes et de la course aux richesses ? Certains ethnologues croient que cette sorte d'âge d'or a pu exister, à l'aube du néolithique ; quelques sociétés archaïques, achevant aujourd'hui de mourir, nous en transmettraient, en dépit de leur misère et par leur joie de vivre, un suprême écho.

Je n'ai nulle compétence pour décider de la réalité, de la durée, de l'extension de cet âge d'or. Qu'il ait été le privilège de quelques petites sociétés ou un phénomène assez général à un moment du passé humain, il ne comporte de leçon ni pour le passé, préhistorique ou historique, ni pour l'avenir. Des petites sociétés, sans outils de métal, isolées, ne présentent pas encore les traits caractéristiques des sociétés belliqueuses.

Les sociétés archaïques que les ethnologues observent depuis quelques siècles, connaissent, elles, au moins en germe, la plupart des conduites, caractéristiques des « relations internationales » ; elles distinguent la paix et la guerre, les diplomates et les guerriers. L'institution belliqueuse n'y présente guère moins de diversité que dans les sociétés auxquelles l'écriture permet l'accumulation des acquêts intellectuels et la tradition consciente.

La diversité affecte les principaux aspects du phénomène. Les unités aux prises sont autres selon les ethnies ou, dans la même ethnie, selon les circonstances : tantôt ce sont des groupes de parenté qui sont aux prises, tantôt des villages, tantôt des tribus, tantôt des confédérations.

Les enjeux de ces conflits, armés et organisés, ne semblent guère moins variés que ceux des guerres entre civilisés. Parfois l'enjeu est comparable à l'objet d'une activité instrumentale : hommes à manger (dans les cas de cannibalisme), têtes à couper en vue de cérémonies religieuses, terrain de chasse à conserver ou esclaves à conquérir. Parfois le combat semble un rite qui n'a pas de but visible en dehors du rite lui-même, proche d'un jeu d'ordinaire peu sanglant. En certaines tribus, tous les hommes valides combattent quand éclate la guerre (qui parfois revient à des dates régulières), d'autres tribus ont des castes de guerriers qui seules participent au combat et qui, le plus souvent, exercent une influence dominante sur la collectivité. Enfin, les sociétés archaïques sont inégalement compétitives, inégalement agressives, inégalement belliqueuses. Le système des valeurs et des croyances, caractéristique de chacune d'elles, place à un rang plus ou moins élevé les vertus martiales, exalte les succès de prestige ou, tout au contraire, l'ordre paisible, enseigne la gloire du combat ou la stérilité de la violence. En d'autres termes, bien que l'élaboration institutionnelle des phénomènes diplomatiques et guerriers demeure fruste, les attitudes caractéristiques sont déjà présentes, visibles.

Est-il possible, au-delà de cette variété offerte, de saisir des types ? Le professeur Quincy Wright [16] a distingué quatre types de guerre. Certaines sociétés archaïques ne se battent que pour se défendre. D'autres se battent mais ne semblent pas viser des objectifs d'ordre politique ou économique ; elles veulent tirer vengeance d'une injure subie ou tuer des hommes extérieurs au groupe, parce qu'elles ont besoin de têtes ou de cadavres pour leurs propres cérémonies ; parfois elles se battent par goût de la compétition ou du sport, par simple désir de prestige. Les sociétés qui pratiquent ces sortes de guerres ont rarement une caste militaire. Le combat, loin d'être abandonné à l'arbitraire, est soumis à des règles strictes. Une troisième catégorie de sociétés livrent des guerres en vue de l'acquisition de terres, de femmes ou d'esclaves. Dans ces sortes de guerres interviennent des guerriers professionnels, qui développent un art tactique. Enfin, une dernière sorte de guerre est celle que mènent des classes militaires pour maintenir leur propre régime ou l'empire qu'elles ont édifié. Avec l'aristocratie guerrière et l'élargissement des unités par le sabre, les sociétés dites archaïques débouchent sur l'histoire. La guerre du premier type est *défensive,* celle du second *sociale,* celle du troisième *économico-politique,* celle du quatrième *aristocratico-conquérante.* Les sociétés archaïques tiennent la guerre soit pour une calamité, soit pour un rite, soit pour un *moyen de conquête ou d'enrichissement,* soit pour un *instrument de domination.* Les sociétés dites civilisées n'ont pas non plus choisi entre ces quatre qualifications.

Mettons à part le premier type qui s'applique à des sociétés plutôt qu'à des guerres. Par définition, une guerre ne peut être entièrement conforme à ce type, c'est-à-dire purement défensive pour les deux adversaires : l'un ou l'autre doit manifester un esprit compétitif ou agressif. Il est important de savoir qu'au temps des collectivités archaïques comme durant les millénaires des civilisations complexes, certains groupes n'attaquent pas les étrangers, ne sont tentés ni de les haïr ni de les chasser et, par suite, ne trouvent pas de sens à la bataille. Mais il ne l'est pas moins de se rappeler que ces exemples de pacification, relativement rares, sont marqués par des traits trop singuliers pour qu'on en puisse tirer aucune conclusion de portée générale.

Les trois autres types ne sont pas, au premier abord, homogènes : la distinction de la *guerre sociale* et de la guerre *politico-économique* est fondée, semble-t-il, sur la considération des enjeux, mais il n'est pas toujours plus facile de discerner l'enjeu des conflits dans les sociétés archaïques que dans les sociétés historiques. Les cas subsumés sous le concept de guerre sociale ne semblent même pas toujours homogènes. Parfois les combattants ont un objectif qui, pour être de nature religieuse (vengeance, expiation, crânes), ne rend pas moins « rationnelle » la conduite belliqueuse que ne le ferait un enjeu dit politique ou économique. En revanche, si le combat n'a d'autre fin que de désigner un vainqueur et de lui conférer le prestige d'une supériorité reconnue, alors il appartient à une autre catégorie, il devient à lui-même sa propre finalité et se rapproche du jeu ou du sport. Les rencontres entre groupes de parenté ou villages présentent souvent ce caractère intermédiaire entre rite et jeu, réglementé comme celui-ci, chargé de signification comme celui-là. Parfois la guerre est transfigurée en une sorte de fête, négation de la vie quotidienne. Comme au temps de carnaval, les interdits ordinaires sont levés, la violence est permise contre l'étranger, tous les membres du groupe participent à l'exaltation collective, les passions flambent : la collectivité tout entière n'est plus qu'un bloc d'acier[17].

Le caractère commun à tous les cas de *guerre sociale est,* me semble-t-il, la prédominance, au moins apparente, de l'institution sur l'objectif ou du rite sur le but. La conduite belliqueuse, en ce cas, ne s'expliquerait pas en termes *zweckrational,* pour reprendre les concepts de Max Weber, mais en termes de *valeur,* de *tradition* ou *d'émotion.* Les hommes se battent pour la gloire, par conformité à un ordre établi (tel est le mode de communication coopératif-compétitif entre les villages) ou par accès subit d'émotion.

La distinction de la *guerre sociale* et de la *guerre politico-économique* prête à la même objection qui a été maintes fois formulée contre l'opposition weberienne entre la *rationalité instrumentale (Zweckrational)* et les autres types d'action : il s'agit moins d'une alternative que de deux aspects des conduites humaines. La guerre dont l'enjeu est la conquête de femmes ou d'un terrain de chasse peut être aussi source de prestige, elle peut être réglementée comme une compétition, fournir un exutoire aux pulsions comme une fête. D'autre part la guerre pour les têtes, le sol ou les esclaves, suppose, en deçà ou au-delà de la rationalité instrumentale, une valorisation, traditionnelle ou affective, des objectifs eux-mêmes. Aussi bien nombreuses sont les collectivités archaïques qui pratiquent simultanément plusieurs de ces types de guerres.

Cette classification n'est pas pour autant dénuée d'enseignement. Les guerres sont à la fois un style de relations, un mode de règlement des conflits entre unités, plus ou moins distinctes, et une institution, intégrée aux systèmes de croyances et d'existence caractéristiques des collectivités. Elles s'expliquent par la culture propre de chacune des collectivités et plus encore par le dialogue de ces cultures, tantôt proches, tantôt éloignées l'une de l'autre. Ces propositions valent aussi bien pour les sociétés qui connaissent que pour celles qui ignorent le combat en vue de la conquête du sol, des esclaves ou des femmes. Mais la conduite diplomatico-stratégique, devenue réfléchie et consciemment instrumentale, acquiert une autonomie apparente, comparable à celle de la conduite économique soumise à la quantification monétaire. L'autonomie de la diplomatie-stratégie instrumentale est moins complète que celle de l'action économique : le désir de vaincre pour vaincre bouscule à chaque instant les calculs des diplomates et des stratèges. La guerre conserve des éléments de rite ou de réglementation, même quand elle est essentiellement instrumentale, soit qu'obligations et interdits continuent de peser sur les conduites belliqueuses, soit que les belligérants s'efforcent, obscurément, de limiter le déchaînement de la violence. Les Grecs, vainqueurs, élevaient des trophées sur les champs de bataille au lieu de poursuivre l'ennemi défait, comme si la gloire de l'avoir emporté était la suprême récompense du guerrier.

Toute guerre à l'intérieur d'une zone de civilisation (ou, si l'on préfère, aussi longtemps que les ennemis n'ont pas perdu toute conscience de leur parenté) est une institution sociale ; elle est marquée par la signification que les sociétés lui attribuent, elle est violence humaine et non animale, elle est réglementée et non arbitraire, mais, à mesure qu'elle comporte plus clairement des enjeux politiques et économiques, extérieurs à la bataille et à l'ivresse du triomphe, elle obéit de plus en plus à des considérations d'efficacité. Il serait impossible de préciser les moyens qu'à chaque époque les combattants s'abstenaient volontairement d'employer pour des raisons morales, mais la question ne se pose pas en ces termes. Les modes d'organisation et de combat apparaissent, à chaque époque, comme une institution *traditionnelle* que transforme lentement la recherche *rationnelle* de l'efficacité, sans que l'on sache, avec certitude, si le maintien en service d'armes ou de tactiques coutumières est dû à la paresse de pensée ou au respect des interdits.

Quant à la distinction entre les deux derniers types de guerres, elle est également instructive. La guerre aristocratico-impériale n'est pas moins *instrumentale* que la guerre politico-économique, mais elle détermine le cours d'une histoire cumulative au lieu de se répéter chaque fois que des collectivités distinctes décident de s'en remettre au verdict des armes. De ce fait, elle est comme la synthèse de la guerre sociale et de la guerre politico-économique.

Que l'on y réfléchisse, en effet. Quelle est la fonction, inconsciente, que l'on peut attribuer aux guerres du premier type, dans lesquelles domine la ritualisation, religieuse ou compétitive ? Manifestement une fonction stabilisatrice : un groupe — clan, village, tribu — prend une conscience plus forte de son unité quand il s'oppose à d'autres groupes. La fonction des guerres du deuxième type est également suggérée par les faits eux-mêmes : le tribunal de la force se substitue à l'autorité des coutumes. Entre des collectivités, chacune soumise à ses coutumes mais de ce fait rebelle aux coutumes des autres, seul le combat peut trancher. Dans cette ligne, la guerre devient le suprême recours et la diplomatie le moyen d'éviter, de conduire ou

de conclure la guerre. Les interprétations rationalisantes retiennent cet aspect, instrumental et calculateur, des relations entre groupes indépendants, de la négociation et de l'épreuve de forces, du compromis ou de la bataille.

Les guerres livrées par des sociétés qui, élargies par les conquêtes antérieures, laissent à une classe militaire le monopole des armes, ont à la fois les deux fonctions : elles cimentent l'unité des collectivités belligérantes, mais elles permettent aussi de résoudre les problèmes de frontières, de décider à qui appartiendra une population, une province. A la différence des deux espèces précédentes de guerres, elles ont une fonction historique et non plus seulement sociale ou pragmatique. Sans elles, le devenir des civilisations est inconcevable. Par elles naissent les empires, par elles s'effondrent les trônes. Les nations ont rarement accédé à l'expression étatique de leur volonté une sans l'intercession de la force.

Peut-être la guerre est-elle contraire à la destination de l'humanité : elle a été inséparable du destin historique des hommes.

4. Mythes optimistes et pessimistes.

Si les analyses précédentes sont exactes, la guerre a des racines à la fois biologiques, psychologiques et sociales. Agressif parmi les primates, l'homme est prompt à répondre par la violence à la douleur ou à la frustration. Toujours privé de satisfactions auxquelles il aspire, en compétition permanente avec ses semblables, il est physiquement et moralement combatif, porté au ressentiment contre ceux, familiers ou lointains, qui lui dérobent amour, gloire, argent. Membre d'une collectivité, il participe de la cohérence tribale qui crée la distance entre compatriotes et étrangers, interdit aux membres d'un groupe de reconnaître l'égale dignité de ceux qui appartiennent à un autre groupe. A partir de l'agressivité animale, de l'amour-propre humain et de la cohérence tribale, les sociétés développent tout à la fois outils de production et instruments de combat, elles élaborent les relations diplomatico-stratégiques auxquelles elles ne peuvent se soustraire et qu'aucune ne parvient durablement à maîtriser. Ainsi naît, en apparence, la fatalité historique de la guerre : incertaines de leurs limites comme de leur solidarité interne, les unités politiques ne peuvent pas ne pas se soupçonner en permanence et ne pas se combattre de temps à autre. Mais si le sage maudit la cruauté des combats, le sociologue répond par une interrogation : sans la guerre, les hommes auraient-ils dépassé le cadre des petites sociétés closes ? La plupart des idéologies, aussi bien celles qui affirment que celles qui nient la possibilité d'éliminer la guerre de l'histoire humaine, méconnaissent certains des éléments du phénomène belliqueux. Elles mettent l'accent sur tel aspect ou phénomène qui justifie résignation à la violence ou confiance dans la paix, elles se refusent à reconnaître que la guerre n'est pas seulement ou essentiellement un phénomène animal, qu'elle a des racines multiples et qu'il ne suffit pas, pour qu'elle meure, d'arracher une seule de ces racines.

A une extrémité se situent les mythes biologiques. La guerre demeure manifestation de brutalité physique. N'est-ce pas là l'essence du phénomène belliqueux, l'affleurement à la surface d'instincts de mort que la civilisation parvient à refouler temporairement ? Les échanges ont été incessants entre philosophie sociale et philosophie biologique. La conception d'une lutte pour la vie a été

inspirée tour à tour par l'observation des hommes et par celle des plantes et des animaux. Marx et Engels, à la fin de leur vie, ont été tentés d'interpréter la lutte de classes à la lumière de la pensée darwinienne. Que nous suggèrent les faits interrogés sans idée préconçue ?

Que les vivants se mangent entre eux, que les animaux mangent les plantes, les gros poissons les petits et les loups les agneaux, les instituteurs et les livres nous l'ont appris à l'école. Mais ils omettent d'insister sur un autre fait qui n'est pas moins significatif : les animaux supérieurs ne s'entre-tuent pas à l'intérieur d'une espèce, ils n'organisent pas leurs luttes. Il arrive que les loups se battent entre eux, mais une inhibition instinctive prévient la mise à mort : l'animal vaincu qui tend la gorge est épargné[18]. De telles inhibitions n'existent pas dans toutes les espèces, en particulier dans les espèces considérées comme pacifiques (ramiers, tourterelles, lièvres, daims, paons) le « vaincu » ne sauve pas sa vie en « capitulant » (en tendant la gorge). Si l'on veut souligner la férocité de l'homme en le comparant (ainsi que le fait Spengler) à une bête de proie, encore faut-il bien choisir la bête de proie, évoquer les bêtes solitaires tel le jaguar et non le loup.

Toutes les inférences des données animales au règne humain sont incertaines. Je me garderai de tirer des phénomènes d'agression et de lutte entre animaux aucune conclusion générale en ce qui concerne l'institution humaine et sociale de la guerre. Il n'en reste pas moins que les animaux des espèces que l'homme juge les plus féroces parce qu'en raison de leurs « armes » elles sont pour lui les plus dangereuses, ne s'entre-tuent guère et qu'ils sont préservés de l'autodestruction par l'instinct d'épargner le vaincu. Les « armes » des hommes sont autrement redoutables que les crocs ou les griffes des loups ou des lions ; les vainqueurs n'ont pas toujours épargné les vaincus. C'est le calcul économique plus que l'instinct qui prévient la mise à mort.

Lutte pour la vie ? Les sociétés humaines auraient entre elles les mêmes relations que les espèces animales : les unes devraient disparaître pour que les autres aient les moyens de survivre. Il faut une étrange imagination pour interpréter à l'aide de ce schéma les grands conflits des temps historiques. Il y avait place pour Athènes et Sparte dans le monde grec, pour Carthage et Rome dans le bassin méditerranéen au IIIe siècle avant notre ère, pour l'Angleterre et l'Allemagne dans l'Europe du XXe siècle ; il y a place pour Moscou et pour Washington dans le système planétaire de la deuxième moitié du siècle. Aucune de ces rivalités n'a été rendue inévitable par le manque de place au soleil. L'orgueil des cités ne tolérait pas le partage ; la dialectique de la lutte à mort était humaine, non animale.

Le mécanisme aveugle de la lutte pour la vie jouait (et joue encore) en un sens, à l'intérieur des collectivités. Le nombre des hommes y était, à chaque instant, limité par le volume des subsistances. Le coût de cette lutte était démesuré, si l'on ajoute aux enfants morts en bas âge, aux victimes des épidémies, les êtres que la faim empêchait de procréer. La rareté, directement ou indirectement, freinait l'accroissement des populations et les vivants avaient pour ainsi dire triomphé des morts. Mais cette pauvreté fondamentale se combinait, depuis l'aurore des temps historiques, avec la plus-value, le serviteur ou l'esclave produisant plus que les subsistances indispensables à son entretien. Aussi les sociétés se sont-elles divisées en groupes hiérarchisés, les dominants, toujours une minorité, se réservant, pour leurs loisirs et leur luxe, une part de la plus-value produite par les dominés. En cette

perspective, les classes privilégiées ont été régulièrement les bénéficiaires d'une lutte camouflée pour la vie dont la lutte des classes apparaît rétrospectivement à l'observateur comme une expression.

Un tel rapprochement des luttes civiles et de la lutte pour la vie a un caractère analogique plutôt que philosophique. La lutte pour la vie, au sens darwinien strict, débouche sur la sélection naturelle, la survie des plus aptes. Le mécanisme, qui, à travers les siècles historiques, choisit les survivants, est social et non plus biologique : c'est l'homme armé, le groupe militairement le plus fort qui se réserve la plus-value du travail des autres. S'il est le mieux doué, c'est dans l'art de combattre. Les qualités du guerrier ne sont ni celles que le moraliste est tenu d'exalter ni celles qui servent le mieux l'humanité. Il y a plus : ces qualités appartiennent tout au plus aux vainqueurs eux-mêmes. Or les conquêtes se stabilisent en un ordre institutionnel, que subissent les générations suivantes et qui ne reflète pas les dons de chacun. Aristote ne condamnait pas l'esclavage en tant que tel, mais il constatait que certains esclaves avaient une âme de maître, et certains maîtres une âme d'esclave. A *fortiori,* la lutte entre deux cités, deux nations ou deux empires ne ressemble pas à une « sélection naturelle ». Carthage a péri, mais si Hannibal s'était emparé de Rome après Cannes, le biologiste aurait-il quelque motif de prétendre que les plus aptes avaient succombé ? Constatons les vicissitudes de la fortune et gardons-nous de croire que le tribunal de l'histoire soit toujours aussi juste qu'impitoyable.

Par une autre démarche, Bergson, dans son dernier grand livre, *Les deux sources de la morale et de la religion*[19] a développé, lui aussi, une interprétation biologique de la guerre. Un peu à la manière des philosophes classiques, il tente d'abord de définir ce qui appartient à la nature de l'homme et de la société humaine, dépouillée de ce que l'histoire a pu lui ajouter. La nature a doté l'homme d'une intelligence fabricatrice. Au lieu de lui fournir des instruments comme elle l'a fait pour bon nombre d'espèces animales, elle a préféré qu'il les construisît lui-même. Or l'homme a nécessairement la propriété de ses instruments, au moins pendant qu'il s'en sert. Mais puisqu'ils sont séparés de lui, ils peuvent être pris ; les prendre tout faits est plus facile que les faire. Quelques lignes plus loin, Bergson conclut l'analyse : « L'origine de la guerre est la propriété, individuelle et collective, et comme l'humanité est prédestinée à la propriété par sa structure, la guerre est naturelle. L'instinct guerrier est si fort qu'il est le premier à apparaître quand on gratte la civilisation pour retrouver la nature[20]. »

La société naturelle est à l'opposé de la démocratie. Le régime en est monarchique ou oligarchique. Pour le monde des insectes, la diversité des fonctions sociales est liée à une différence d'organisation ; il y a polymorphisme. Dans la société naturelle des hommes, il y a « dimorphisme » faisant de chacun de nous un chef qui a l'instinct de commander et un sujet qui est fait pour obéir[21]. La formule de cette société est « autorité, hiérarchie, fixité », chacun est exclusivement membre de sa société close. *Homo homini deus ;* quand on formule cette maxime, on pense à quelque compatriote. L'autre maxime *homo homini lupus* concerne les étrangers[22].

La société naturelle est guerrière et les vraies guerres, les guerres décisives furent des guerres d'anéantissement. « Il fallait un instinct de guerre, et parce qu'il existait des guerres féroces qu'on pourrait appeler naturelles, une foule de guerres accidentelles ont eu lieu, simplement pour empêcher l'instinct de se rouiller[23]. »

Les explications causales des guerres modernes que suggère Bergson sont manifestement influencées par les conceptions qui avaient cours en Europe entre 1919 et 1939. C'est le nombre croissant des hommes, écrit-il, qui pousse les sociétés modernes vers les grands massacres. Laissez faire Vénus, elle vous amènera Mars. Les peuples qui craignent de ne plus trouver la nourriture ou les matières premières dont ils ont besoin, qui se croient menacés par la faim ou le chômage, sont prêts à tout. Pour survivre, ils se lancent à l'assaut de leurs ennemis. Alors éclatent les guerres authentiques, conformes à leur essence. Livrées avec les armes que la science met à la disposition des combattants, elles risquent demain de ruiner ou de détruire l'espèce entière. « Au train dont va la science, le jour approche où l'un des adversaires, possesseur d'un secret qu'il tenait en réserve, aura le moyen de supprimer l'autre. Il ne restera peut-être plus trace de vaincu sur la terre[24]. »

La paix, comme la démocratie, naît d'une inspiration radicalement autre. L'inégalité est la loi des êtres collectifs et différenciés que constituent les sociétés closes : l'égalité démocratique est proclamée, revendiquée par l'élan spirituel qui va à contre-courant de la nature animale et sociale, de la conduite instinctive ou instrumentale. Cet élan spirituel est pacifique comme il est démocratique, il ignore les soucis de propriété et de jouissance, il anime un message qui, significatif pour chacun, s'adresse à tous. Peut-être l'homme ouvrier et intelligent parviendra-t-il à limiter les guerres en modérant les causes qui les provoquent, la surpopulation, la frénésie de plaisir. Mais l'humanité, incapable de revenir aux sociétés naturelles, restera belliqueuse tant que les religions de salut n'auront pas uni les hommes par-delà les frontières. Et peut-être cette unité est-elle impossible si, en deçà de la mort, l'appel de Dieu ne parvient pas à transfigurer la nature animale et sociale.

Certaines des idées de Bergson seront aisément acceptées. Une des données constantes sans lesquelles le phénomène belliqueux deviendrait inintelligible est la distance que crée entre les semblables l'appartenance à des collectivités distinctes. Cependant Bergson grossit le phénomène et, me semble-t-il, en fausse le sens en supposant que l'étranger est, *par* définition, l'ennemi. L'étranger *peut* être l'ennemi parce qu'il n'est pas *Pleinement* le semblable.

Que les guerres naissent ou, du moins, s'amplifient avec l'élargissement des collectivités, que l'inégalité des classes et la propriété individuelle soient liées aux guerres de conquêtes et à la domination des guerriers, J.-J. Rousseau l'avait pensé, les ethnologues tendent à le confirmer. Comment aurait-il pu en être autrement puisque les unités politiques ont été forgées par le combat et que le prix de la victoire était inséparablement la terre, les esclaves et les métaux précieux ?

Les thèses bergsoniennes qui prêtent à discussion sont celles qui interprètent en termes biologiques l'odyssée de l'homme, travailleur et soldat. Bergson baptise naturel un certain type social parce que celui-ci est décrété semblable aux sociétés d'insectes avec leur polymorphisme fonctionnel. L'homme historique, artisan et intelligent, créateur d'industries et d'œuvres de culture, demeure, aux yeux de Bergson, *naturel* tant qu'il n'est pas soulevé au-dessus de lui-même par l'appel du divin. Seul l'élan de la foi répondant à la bonne nouvelle marquerait une rupture avec les lois de la vie, c'est-à-dire avec les exigences de l'ordre et les cruautés de la lutte. Du même coup, Bergson est amené à méconnaître l'élément proprement humain des conflits historiques, les rivalités d'amour-propre, le désir de reconnaissance ou de croisade. Il tient pour seules conformes à l'essence du

phénomène belliqueux les guerres d'extermination, en d'autres termes il ramène, une fois de plus, les guerres, humaines et historiques, à la lutte pour la vie. Les interprétations démographiques et économiques des conflits armés, à la mode il y a vingt ans, l'inclinaient à cette erreur, accordée à sa vision métaphysique. Puisque l'homme historique reste animal, si grands que soient les empires, si grandioses que soient les réussites de la technique et de la science, les guerres aussi sont naturelles et pour ainsi dire animales, quels qu'en soient les enjeux historiques, quelle que soit la subtilité du jeu diplomatique et militaire.

En fait, les guerres historiques n'ont pas été, la plupart du temps, des guerres d'extermination. Les barbares voulaient occuper des terres, l'Etat civilisé voulait éliminer un rival : la rationalité commandait d'asservir le vaincu plutôt que de le mettre à mort. Il est faux de rejeter les guerres en dentelles hors de la catégorie des guerres authentiques. L'homme historique aspirait à la gloire du triomphe ou au butin de la victoire, il asservissait ou il exploitait. L'extermination était contraire et au désir de reconnaissance et au calcul économique, étrangère à l'amour-propre comme à l'intérêt de puissance ou de richesse. Elle résultait soit d'une fureur aveugle soit de la transformation en haine inexpiable d'une hostilité historique. Le massacre des vaincus ne deviendrait le sens de la guerre qu'au jour où la science aurait tout à la fois accéléré la multiplication de l'espèce et paralysé les mécanismes de freinage au point que, pour la première fois, au sens physique du terme, il n'y aurait plus, sur la planète, de place pour tous.

Les philosophes d'inspiration biologique sont obsédés par les origines animales du phénomène belliqueux ; les psychologues de bonne volonté, qui souhaitent la paix sur cette terre, cherchent les causes proprement psychologiques des conflits entre collectivités afin de découvrir une « thérapeutique de la bellicosité ». Les recherches ont suivi divers chemins.

L'un conduit à la mise au jour des stéréotypes nationaux. Quelle image les citoyens américains se font-ils des autres peuples ? Quelle image se font des Russes, des Allemands, des Japonais, des Chinois, des Français les différents milieux du peuple américain ? Selon les procédés connus de la psychologie sociale, on suit les avatars de ces images à travers le temps, en même temps que la diversité de ces images selon les groupes à l'intérieur d'une même société.

Un autre chemin conduit à la discrimination des types psychosociologiques, à l'établissement de la fréquence de ces divers types dans une nation. Un type psychosociologique est défini à la fois par des opinions et par des attitudes. Tel croit aux mérites de la manière forte, juge les guerres inévitables jusqu'à la fin des temps, la peine de mort indispensable à l'ordre social ; tel autre croit que la négociation et le compromis doivent se substituer progressivement à la force, que la peine de mort est une survivance des siècles barbares. Les réactions verbales correspondent plus ou moins à des attitudes psychiques, à un mode d'équilibre des pulsions. Le concept de « personnalité autoritaire » combine et unit un ensemble d'opinions et un mode spécifique de conduite. Les partis politiques, les régimes, les nations sont, plus ou moins nettement, caractérisés par la prédominance d'un type, lui-même plus ou moins rigoureusement défini.

Il ne nous importe pas d'examiner en détail ces études de psychologie sociale, incontestablement légitimes, encore que les rapports entre type d'opinion et type de conduite soient souvent obscurs, complexes. Admettons que le pourcentage des

divers types psychologiques ne soit pas le même dans chaque parti. Le recrutement du parti national-socialiste, par exemple, serait psychologiquement et non pas seulement sociologiquement spécifique. En va-t-il de même dans le cas des partis constitutionnels, lorsque l'on compare la gauche et la droite, la classe ouvrière et les autres milieux sociaux ?

Quelle que soit la réponse que les faits eux-mêmes doivent donner à de telles interrogations, l'essentiel est de ne pas oublier que les causes psychologiques des conduites belliqueuses, dans les civilisations supérieures, sont médiatisées par les institutions. Le genre de vie des nomades, vivant dans les steppes ou les déserts, débouchait directement sur le combat, donc sur l'agressivité et les conquêtes. La personnalité de Hitler était probablement agressive à partir de frustrations. Parmi les partisans de Hitler, le nombre des individus mus par le ressentiment était probablement plus grand que dans le peuple entier ; admettons-le. Mais la vision politique de Hitler s'explique par un univers idéologique comme l'arrivée au pouvoir du démagogue s'explique par les événements du siècle. La psychologie ajoute une dimension à l'explication historique, qu'elle soit du type événementiel ou du type sociologique, elle ne la remplace pas : elle s'y subordonne. Les « causes » proprement psychologiques n'apparaissent au jour que sous un revêtement et dans un contexte historiques. Peut-être l'agressivité caractérielle de Hitler a-t-elle influé sur sa conduite et, du même coup, sur le cours de l'histoire. Le Führer avait tiré ses conceptions des livres : des millions d'Allemands ont espéré en lui ou se sont reconnus dans ses rêves.

Ces études ont-elles suggéré une « psychothérapie de la bellicosité » ? Elles ont seulement indiqué trois maux à guérir, *l'égoïsme tribal, l'agressivité collective, les délires de la morale militariste et héroïque.*

La non-reconnaissance du semblable dans l'étranger est une des racines, tout à la fois sociales et psychiques, de la distance entre les collectivités, donc des guerres. Il est bon de combattre les aberrations de l'amour-propre national, de dissoudre les mythes de « l'Allemagne éternelle » ou du < Japon cruel ». (Aussi bien, en notre siècle, les événements viennent-ils au secours des médecins : il est difficile de croire à des stéréotypes que les renversements des alliances et des hostilités obligent à modifier d'une année à l'autre.)

Médecins du corps politique, les anthropologues américains avaient prévu l'assouplissement des interdits sociaux au Japon ou en Allemagne, le relâchement de l'autoritarisme familial afin qu'un meilleur équilibre des pulsions en chacun s'exprime en une conduite plus pacifique de tous. Si l'agressivité est l'effet des frustrations qu'inflige une culture à ceux qui la vivent, elle sera atténuée moins par des discours ou des traités que par la réforme du système d'éducation ou la modification des échelles de valeurs.

Enfin, les philosophies qui valorisent les conduites agressives ou les institutions belliqueuses, peuvent être réfutées ou démasquées. La paix et non plus la victoire, le compromis négocié et non plus la violence, le sage et non plus le guerrier seront exaltés. Ainsi le Japon de la tradition impériale deviendra le pays qui refuse de réarmer.

Admirons, une fois de plus, la ruse de la raison. Les stéréotypes nationaux ne menacent plus la paix puisque les ennemis d'hier sont les alliés d'aujourd'hui et inversement. Pour adoucir l'inimitié entre les rivaux d'aujourd'hui, ce sont les

stéréotypes idéologiques qu'il faudrait dissoudre, c'est-à-dire les mérites du régime occidental qu'il conviendrait de prêcher aux Soviétiques, les mérites du régime soviétique de rappeler aux Occidentaux. Mais un Etat idéocratique ne peut pas critiquer lui-même l'idéologie qui lui sert de fondement. Si l'un des camps est fanatique, le libéralisme de l'autre est-il favorable à l'équilibre ? Quant au traitement des refoulements et agressivités par une meilleure technique d'éducation, un système plus souple d'obligations, il peut, sous réserve que la condition faite par la société aux individus et aux groupes soit satisfaisante, contribuer à la pacification de l'ordre intérieur aux collectivités. De cette pacification à la paix internationale, la route est longue et elle n'est pas directe.

Les biologistes n'offrent pas d'espoir ; les psychologues et les anthropologues ouvrent la perspective d'une lente rééducation de l'humanité ; il appartient aux seuls explorateurs de l'inconscient collectif d'interpréter la guerre comme une *invention historique,* dont les motivations initiales ont été oubliées et de présenter aux hommes l'alternative de la prise de conscience ou du suicide. « Aussi longtemps que la source de nos actes irrationnels demeure cachée », écrit le sociologue américain Lewis Mumford, « les forces qui nous poussent vers la destruction sembleront intolérables. Ce qu'il y a de pire dans les erreurs originelles de l'homme civilisé, ce qu'il y a de plus menaçant dans notre situation présente, c'est que nous regardions certains de nos actes les plus autodestructeurs comme normaux et inévitables[25]. » La guerre aurait dû être mise sur le même plan que l'assassinat individuel, tenue pour un crime collectif ou une conduite insane. Qu'elle ait persisté à travers les âges et qu'elle menace l'existence même de l'humanité, tel est le fait, scandaleux pour l'esprit autant que pour la conscience, qu'il faut expliquer d'abord, éliminer ensuite.

La théorie de L. Mumford se subdivise en plusieurs propositions. Elle part d'un rapprochement entre la situation de l'humanité à l'aube des temps historiques et la situation présente. Elle emprunte à W. J. Perry ([26] l'hypothèse selon laquelle la guerre aurait été une invention de la société égyptienne, reprise par les autres civilisations. Elle s'efforce ensuite d'expliquer par des données constantes l'ubiquité de l'institution belliqueuse. Enfin, elle décrète l'absurdité radicale de la guerre à l'âge atomique et cherche dans des impulsions irrationnelles la cause profonde de la fascination que la guerre continue d'exercer.

Voici d'abord la similitude entre l'aube de l'âge néolithique et l'aube de l'âge atomique :

« Il y a un étroit parallélisme entre notre époque, exaltée par l'expansion apparemment sans limites de tous ses pouvoirs, et l'époque qui marqua l'émergence des premières civilisations, en Egypte et en Mésopotamie. Dans son orgueil devant ses exploits actuels, il est peut-être naturel pour l'homme moderne de penser qu'une aussi vaste libération d'énergie physique et de possibilités humaines n'avait encore jamais eu lieu. Mais ceci, à l'examen, se révèle être une illusion trop flatteuse : les deux époques de puissance, la moderne et l'ancienne, sont liées par beaucoup de caractéristiques similaires, à la fois bonnes et mauvaises, qui les séparent d'autres phases de l'histoire humaine. Exactement comme le prélude à l'âge nucléaire fut amené par l'introduction sur une grande échelle de l'énergie hydraulique, éolienne et thermique, les premiers pas vers la civilisation ont consisté en la domestication

néolithique des plantes et des animaux. Cette révolution agricole donna à l'homme de la nourriture, de l'énergie, de la sécurité et un surplus de main-d'œuvre, le tout à une échelle que n'avait connue aucune culture antérieure. Parmi les accomplissements qui marquent ce passage de la barbarie à la civilisation, il y eut les débuts de l'astronomie et des mathématiques, le premier calendrier astronomique, le bateau à voile, la charrue, le tour de potier, le métier à tisser, le canal d'irrigation, la machine à bras. Les facultés émotionnelles et intellectuelles de l'homme civilisé furent accrues davantage encore par l'invention de l'écriture, l'élaboration du document permanent sous la forme de la sculpture, de la peinture et des monuments, et la construction de cités entourées de remparts. Ce grand bond en avant atteignit son apogée il y a environ 5 000 ans. Une pareille mobilisation et une pareille augmentation de puissance n'ont plus eu lieu jusqu'à notre propre ère. »

En ces temps lointains, puissance sacrée et puissance temporelle étaient confondues dans la personne d'un roi omnipotent, situé au sommet de la pyramide sociale. Le roi était à la fois chef séculier et grand prêtre, ou même, dans le cas des Egyptiens, dieu vivant. Sa volonté était loi. La royauté de droit divin prétendait à des pouvoirs magiques et évoquait des réponses collectives également magiques. Ce que le pouvoir royal ne pouvait pas faire par la seule intimidation, ce que les rites magiques et l'observation astronomique régulière ne pouvaient pas faire davantage par des prévisions exactes, les deux ensembles réussissaient effectivement à l'accomplir. De vastes cohortes d'hommes marchaient et agissaient comme un seul homme, obéissant au commandement du roi, réalisant la volonté des dieux et des chefs. Avec le développement d'une bureaucratie efficace, d'une armée bien entraînée, d'un système fiscal et du travail forcé, les premiers régimes totalitaires manifestaient déjà les traits, caractéristiques et déprimants, des régimes semblables de notre époque.

L'homme de ces premières civilisations était à bon droit terrifié par les forces qu'il avait créées ou déchaînées, comme les hommes d'aujourd'hui le sont par les forces nucléaires. L'extension de la puissance physique et du commandement politique n'était pas accompagnée par un développement complémentaire de la conscience morale. Le roi personnifiait la communauté. Il était le lien indispensable entre l'homme ordinaire et les puissances cosmiques qu'il fallait rendre favorables et auxquelles on devait obéir. Pour éviter la colère des dieux, que révélait quelque malheur naturel, le roi lui-même aurait dû être sacrifié. Mais pour épargner au roi ce destin, un autre procédé magique fut utilisé. On choisit au roi un remplaçant que l'on entourait de tous les honneurs et privilèges de la royauté avant de lui faire tenir le rôle suprême de la victime promise au sacrifice sur l'autel. Dans les temps de troubles, on avait besoin d'un nombre croissant de ces « remplaçants du roi » et l'on allait les chercher, en dehors de la communauté, par la violence.

« Et ce qui, au début, n'était qu'expédition unilatérale pour capturer des prisonniers amena plus tard les représailles collectives et les expéditions-ripostes qui prirent la forme institutionnelle de la guerre. A l'origine de la guerre on trouve cette sanction religieuse barbare : c'est seulement par le sacrifice humain que la

communauté peut être sauvée. La guerre, donc, est un produit particulier de la civilisation ; elle est le résultat d'un effort organisé pour obtenir des captifs en vue d'un sacrifice humain magique. Avec le temps, la force armée elle-même acquit une existence apparemment indépendante, et l'extension de la puissance devint une fin en soi, une manifestation de la « santé » de l'Etat. Mais, sous le lourd vernis de la rationalisation, la guerre reste colorée par le préjugé infantile originel selon lequel la vie de la communauté et la prospérité ne pouvaient être sauvegardées que par l'expiation du sacrifice. Les efforts postérieurs de l'homme civilisé, pour imputer l'origine de la guerre à quelque instinct animal primaire qui porterait l'être humain à l'agression meurtrière envers les individus de sa propre espèce, ne sont que vaine rationalisation. A cet égard, les paroles de l'anthropologue Bronislav Malinowski sont décisives : « Si nous tenons à définir la guerre comme un combat entre deux groupes indépendants et politiquement organisés, alors elle n'intervient pas à un niveau primitif. »

Tout ou presque, dans cette théorie, me paraît douteux ou incompatible avec les faits. L'explication de la guerre moderne par les terreurs de l'homme de l'âge néolithique ressortit précisément à cette pensée irrationnelle que l'auteur rend responsable des peurs de l'homme d'aujourd'hui.

Que la guerre, définie comme un combat entre deux groupes indépendants, politiquement organisés, soit d'origine relativement récente, certes, mais comment pourrait-il en être autrement puisque l'organisation politique, elle aussi, n'est pas antérieure à l'âge néolithique. La conception de W. J. Perry selon laquelle la guerre aurait été une invention égyptienne ne s'accorde guère ni avec les faits historiques ni avec les résultats de l'observation, au cours des trois derniers siècles, des sociétés archaïques. Les civilisations précolombiennes ont pratiqué la guerre sans rien emprunter aux Egyptiens. Elles n'ont pas eu besoin de recevoir les leçons des empereurs ou des prêtres qui élevaient des pyramides et sacrifiaient des victimes expiatoires. Au reste, peu importe que l'institution belliqueuse se soit diffusée à partir d'une invention originelle ou qu'elle ait été inventée par certaines sociétés. Pour qu'une institution puisse se répandre universellement et persister à travers les âges, il faut qu'elle ait des causes fondamentales, constantes. Ces causes sont-elles sociales, intelligibles à l'esprit des acteurs comme des observateurs ? On bien sont-elles radicalement irrationnelles, inconscientes ? L. Mumford passe insensiblement de la première hypothèse à la deuxième. Le modèle originel de la civilisation, écrit-il, tel qu'il prit forme dans la cité entourée de murailles, est demeuré, pour l'essentiel, sans modification jusqu'aux temps modernes. Les classes dirigeantes exaltaient le sacrifice guerrier parce qu'elles voulaient maintenir leur propre pouvoir. En cette hypothèse, la guerre aurait été une composante normale des relations entre les unités politiques parce que celles-ci auraient été, en leur ordre intérieur, le résultat stabilisé de la violence. Nous n'avons pas besoin de mettre au jour les motivations irrationnelles, transmises d'un lointain passé et inscrites dans l'inconscient collectif, pour comprendre la persistance de l'institution belliqueuse : la nature des sociétés closes et de leurs rapports suffit à l'expliquer.

La deuxième hypothèse est tout autre, sinon contradictoire. La fréquence des guerres, au cours des temps modernes, la menace d'une guerre atomique, plus

destructive que toute autre, prouveraient la profonde irrationalité de l'institution belliqueuse. Cette irrationalité viendrait non pas tant de l'aberration originelle que des profondeurs de l'homme torturé par des complexes de culpabilité et par l'angoisse que suscitent en lui les pouvoirs quasi divins qu'il a réussi orgueilleusement à se donner.

Les rêves qui peuplaient les imaginations de nos lointains ancêtres, fondateurs des civilisations, sont devenus réalités. C'est grâce à une fusion de la puissance profane et de la puissance sacrée qu'ont été inventés la bombe atomique ou les engins balistiques. Il a fallu les ressources physiques d'un Etat total et les ressources intellectuelles des savants pour que l'humanité puisse acquérir la maîtrise et de l'énergie nucléaire et de l'espace sidéral. La capacité de destruction que les Egyptiens attribuaient aux dieux, n'importe quel général, américain ou russe, la possède aujourd'hui. Mais, du même coup, l'humanité souffre d'une névrose d'anxiété à la mesure même de la puissance de ses armes et de ses complexes de culpabilité.

Ces peurs sont d'autant plus irrationnelles que la vieille structure des sociétés closes est en pleine décomposition. Le temps des cités entourées de murailles, des classes ennemies, de l'exploitation de l'homme par l'homme s'achève. Economiquement et politiquement, la guerre thermonucléaire serait insensée. Nous voici revenus au point même qui fut le début de la civilisation, mais à un niveau plus bas de sauvagerie : au lieu d'un sacrifice symbolique pour apaiser les dieux, nous accomplirions un sacrifice total à seule fin de calmer notre angoisse.

Que les rêves de nos lointains ancêtres soient devenus réalités, il est vrai. Que l'humanité se sente coupable de ses exploits prométhéens, il se peut, encore que la peur, consciente et raisonnable, de l'homme de science face au risque de guerre thermonucléaire me paraisse plus réelle que l'angoisse collective de culpabilité. Que l'accroissement des capacités productives doive abattre les murailles entre les peuples et les classes dans la mesure où la logique de l'économie l'emportera, je n'en doute pas. Mais que la paix ne soit pas garantie du simple fait que la guerre doive être de plus en plus irrationnelle selon les calculs du coût et du profit, seuls s'en étonneront ceux qui méconnaissent la nature de l'homme historique, citoyen d'une cité entre d'autres, participant d'une existence particulière en même temps que de la raison à vocation universelle. Le problème de la paix entre les collectivités souveraines et armées est en lui-même difficile sinon insoluble, sans qu'il soit nécessaire d'invoquer des terreurs ataviques. Les armes atomiques et thermonucléaires rendent la guerre plus déraisonnable, elles rendent aussi la paix plus malaisée pour les Etats mêmes qui souhaiteraient d'être sages.

L'animal humain est agressif, mais il ne se bat pas par instinct et la guerre est une expression, elle n'est pas une expression *nécessaire* de la combativité humaine. Elle en a été l'expression constante au cours de la phase historique, à partir du moment où les sociétés se sont organisées et armées. Il est contraire à la nature de l'homme que le danger de violence soit définitivement écarté : en toute collectivité, des inadaptés violeront les lois et attaqueront des personnes. Il est contraire à la nature des individus et des groupes que les conflits entre individus ou entre groupes disparaissent. Mais il n'est pas démontré que ces conflits doivent se manifester dans l'institution belliqueuse, telle que nous la connaissons depuis des milliers d'années, avec des combattants organisés, utilisant des outils toujours plus destructifs.

La paix, c'est-à-dire l'absence de guerres légales entre collectivités souveraines, est-elle possible ? Est-elle probable ? Nous nous poserons la question après avoir analysé le monde d'aujourd'hui. Bornons-nous, au terme de ce chapitre, à la seule conclusion que nous suggèrent les biologistes.

La difficulté de la paix tient plus à l'humanité qu'à l'animalité de l'homme. La souris qui a reçu une raclée se soumet au plus fort et la hiérarchie de domination est stable. Le loup qui tend la gorge est épargné par son vainqueur. L'homme est l'être capable de préférer la révolte à l'humiliation et sa vérité à la vie. La hiérarchie du maître et de l'esclave ne sera jamais stable. Demain les maîtres n'auront plus besoin des serviteurs et ils auront le pouvoir d'exterminer.

1. *De l'Esprit des lois,* I, 3.

2. J. P. SCOTT, *Aggression,* Chicago, 1958, p. 1. « Used precisely, ' agression ' refers to fighting and means the act of initiating an attack. »

3. En fait, les biologistes considèrent surtout l'agressivité entre animaux de même espèce.

4. *Ibid.,* p. 6.

5. Cf. Konrad Z. LORENZ, *King Salomon's Ring,* Londres, Methuen, 1952. Des conduites analogues s'observent dans d'autres espèces.

6. Cf. J. P. SCOTT, p. 34.

7. *Ibid.,* p. 35 (souligné par l'auteur).

8. J. P. SCOTT, p. 62.

9. La dérivation peut, schématiquement, être résumée ainsi. La contrainte peut être exercée par la violence, la force physique étant employée effectivement. La contrainte peut être exercée par la violence, celle-ci se réduisant à la menace d'emploi de la force. Celui qui est contraint garde la ressource de préférer la sanction dont il est menacé, éventuellement la mort, à la soumission. Enfin, la contrainte peut être exercée de manière plus subtile en agissant sur la volonté de résistance de *l'autre,* en désintégrant pour ainsi dire sa conscience. A ce dernier stade, la victime rend hommage à son bourreau. En fait, le dernier stade est moins souvent atteint qu'il ne semble. Les accusés des procès de Moscou, pour la plupart, cédaient à la contrainte du premier ou du deuxième type, ils affectaient d'avoir été « convertis » par les juges inquisiteurs. Il n'en reste pas moins qu'à notre époque la violence faite aux populations par le vainqueur est camouflée. Les Alsaciens avaient protesté contre l'annexion en 1871, ils n'eurent pas le moyen de le faire en 1940. Les peuples baltes votèrent à 99 % en faveur de leur entrée dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

10. J. P. SCOTT, *op. cit.,* p. 102.

11. Normalement, selon l'esprit des institutions. Mais, nous l'avons vu au chapitre précédent, les troubles intérieurs ne sont pas toujours moins fréquents ou moins graves que les guerres.

12. *Echantillons de civilisation,* Paris, Gallimard, 1950, p. 271.

13. *Ibid.,* p. 115.

14. Paris, Armand Colin, 1959 (Sous la direction de André Varagnac).

15. H. H. TURNEY-HIGH, *General Anthropology,* New York, 1949, p. 171 et p. 175.

16. *Op. cit.,* I, p. 546 et 560-561.

17. Roger CAILLOIS, quatre essais de sociologie contemporaine (en particulier, *le Vertige de la guerre),* Paris, 1951.

18. Cf. Konrad Z. LORENZ, op. cit., p. 195 sqq.

19. Paris, Alcan, 1932.

20. P. 307. Cette interprétation est manifestement inspirée de J.-J. Rousseau que Bergson admirait profondément et se plaisait à relire chaque année.

21. *Ibid.,* p. 299-300.

22. *Ibid.,* p. 309.

23. *Ibid.,* p. 308.

24. *Ibid.,* p. 310.

25. Cette citation, ainsi que les suivantes, sont empruntées à l'article que L. Mumford a rédigé pour le *Saturday Evening Post* et dans lequel il a résumé ses conceptions. L'article a été repris dans un recueil intitulé *Adventures of the Mind,* publié par Richard Thruelsen and John Kobler, New York, 1960.

26. Cf. W. J. PERRY, *The growth of Civilization,* New York, 1923 et WRIGHT, *op. cit.,* t. I, appendice VI, p. 471 sqq. (theory of the unique origin of war).

TROISIÈME PARTIE

Histoire LE SYSTÈME PLANÉTAIRE A L'AGE THERMONUCLÉAIRE

AU cours des deux parties précédentes, nous nous sommes efforcés d'orienter notre recherche vers le présent. Qu'il s'agisse de concepts ou de déterminants, l'analyse abstraite ou historique débouchait sur l'originalité de la conjoncture actuelle.

Nous avons évoqué les armes de destruction massive, dès le début de notre enquête, dans chacun des trois premiers chapitres. L'explosif nucléaire ou thermonucléaire modifie-t-il les relations entre la stratégie et la diplomatie (oblige-t-il à corriger la formule classique de Clausewitz : la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens) ? Quelles sont, à notre époque, les conditions de la force ou de la puissance ? Quels sont les objectifs que se proposent les acteurs sur la scène internationale ?

En étudiant les systèmes internationaux, nous avons noté l'extension planétaire et la structure bipolaire du champ diplomatique, la formation de blocs autour des deux puissances nucléaires. La dialectique de la paix et de la guerre aboutit à la guerre froide d'aujourd'hui, c'est-à-dire à la combinaison permanente de dissuasion, de persuasion et de subversion.

Les références au présent n'étaient pas moins nombreuses dans la deuxième partie. Il n'est pas impossible d'interpréter la conjoncture actuelle à la lumière des concepts de Mackinder et de regarder la rivalité de l'Union soviétique et des Etats-Unis comme un épisode inédit du dialogue éternel de la terre et de la mer, de l'empire continental et de l'empire maritime, l'un et l'autre élargis aux dimensions du monde moderne. Mais l'air ajoute une autre dimension au dialogue et la maîtrise scientifique de l'espace, par les moyens de transport et plus encore de communication, atténue l'opposition des styles, maritime et terrestre. L'engin balistique franchit indifféremment les océans ou les déserts ; bientôt les « satellites artificiels » obligeront à préciser l'altitude à laquelle s'arrête la souveraineté des Etats.

Le rapport du nombre et des ressources a commandé, à travers les siècles historiques, le destin des nations et la prospérité des peuples. Une capacité technique étant donnée, le nombre des hommes, sur une certaine surface, pouvait être inférieur ou supérieur à l'optimum soit de bien-être soit de force. Les auteurs du passé déploraient plus souvent les désastres du dépeuplement que les risques de la surpopulation. L'explosion démographique du XXe siècle coïncide avec une élévation sans précédent de la densité humaine compatible avec le bien-être.

En même temps, la nature de l'économie change radicalement la signification des conquêtes. A moins d'exterminer les habitants, la prise de souveraineté sur un espace supplémentaire répond rarement aux besoins, réels ou invoqués, des peuples

à l'étroit. Les Japonais vivent mieux à l'intérieur de leurs quatre îles que naguère dans la sphère de coprospérité asiatique. Pourvu que les échanges commerciaux soient suffisamment libres, un pays industrialisé a intérêt, au moins à court terme, à ne pas assumer la charge des investissements nécessaires au démarrage de l'industrialisation.

Jusqu'en 1945, l'ambition des Césars n'a pas été affectée par les raisonnements des économistes libéraux. La décomposition des empires européens, après la Deuxième Guerre mondiale, s'accorde avec la thèse : « l'empire ne paye pas ». Mais la décision britannique d'abandonner l'Inde a été imposée par les promesses faites durant les hostilités et les circonstances plus que par les calculs du coût et du rendement. L'abandon de l'Inde entraînait celui de toutes les possessions asiatiques. Et la vague de libération des peuples se gonflait, irrésistible, au fur et à mesure qu'elle avançait. La résistance de la France, en Indochine et en Algérie, rappellerait, s'il en était besoin, que les valeurs et les passions des peuples n'obéissent pas encore à la logique (ou prétendue telle) de la société industrielle.

Considérée comme une civilisation, au sens de Toynbee, la civilisation occidentale a-t-elle évolué vers l'empire universel, à la manière de celles qui l'ont précédée dans le temps et dans la tombe ? Cet empire universel (américain), est-ce l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord ? Que l'on admette ou non que la zone atlantique soit l'homologue des empires universels, l'originalité de la conjoncture n'est pas douteuse puisque l'empire soviétique, au milieu de ce qui fut le Reich germanique, fait face aux pays du pacte atlantique. C'est l'unification, en un système unique, des « civilisations » qui caractérise la période ouverte par la Deuxième Guerre dite mondiale.

Ce n'est plus ni dans la perspective nationale ni dans la perspective des « civilisations » mais dans celle de l'humanité que notre temps doit être situé. La guerre, au sens rigoureux de conflit sanglant entre les troupes régulières d'Etats organisés, ne peut pas remonter plus haut que l'existence même « d'organisations politiques » ou de « troupes régulières ». Que la guerre, en tant qu'institution, soit d'origine récente (quelques milliers d'années), le fait est à la fois incontestable et peu intéressant : la civilisation aussi — ou ce que l'on appelle ainsi — est récente. Le fait est que les hommes, depuis qu'ils ont eu des outils de métal pour se procurer des moyens de subsistance, sont devenus les uns pour les autres le plus grand danger. Non que la guerre apparaisse phénomène essentiellement biologique : parmi les animaux supérieurs, on n'observe pas de conduites comparables à celles de la guerre. Ce sont les animaux sociaux qui se battent en groupes organisés. Ce sont les « unités sociales » qui créent entre animaux de même espèce la distance, l'hostilité, la haine, le combat impitoyable.

Les deux parties ont le même aboutissement : la conjoncture de 1960, dominée par deux faits majeurs : la révolution technique, origine tout à la fois de la capacité prodigieuse de détruire (armes thermonucléaires) et de produire (vanité des conquêtes), l'extension *planétaire* dû champ *diplomatique,* origine tout à la fois de l'hétérogénéité réelle (diversité des principes de légitimité étatique, dimensions des unités politiques) et de l'homogénéité juridique (Nations Unies, égalité et souveraineté des Etats).

L'étude, plus détaillée, à laquelle nous allons procéder, des relations internationales à l'âge atomique a deux objectifs principaux. Elle tend d'abord à

dégager les caractères inédits de la stratégie et de la diplomatie, à l'époque de la bombe thermonucléaire. Elle tend aussi à présenter une description, éclairée par l'étude antérieure des concepts et des détermi nants, d'une conjoncture concrète. Or, ces deux objectifs ne peuvent être atteints que simultanément.

Les armes dites de destruction massive ont changé *quelque* chose dans le train des relations entre les Etats dits souverains. Elles n'ont changé ni la nature des hommes ni celle des unités politiques. Il s'agit donc de déterminer ce qui a changé, d'abord à un niveau élevé d'abstraction et, pour ainsi dire, en théorie, ensuite en revenant par étapes vers le réel.

Nous considérerons d'abord *l'hétérogénéité du système planétaire,* résultant de l'extension à l'ensemble de la planète du système diplomatique, dont les Etats industrialisés sont les protagonistes principaux. A toutes les époques, les relations internationales se déroulent entre « unités politiques », entre « souverainetés militaires », entre « centres de décisions autonomes ». Quels sont les acteurs d'aujourd'hui, les Etats reconnus par les Nations Unies, les blocs, constitués par les alliances militaires ou la parenté idéologique ? Ou plutôt dans quelle mesure et en quel sens les acteurs sont-ils les Etats ou les blocs ?

Nous considérerons ensuite celui des deux traits originaux de la conjoncture qui est le plus authentiquement révolutionnaire : les armes thermonucléaires, et nous en analyserons la signification et la portée par une méthode proche de celle des modèles. Pour la première fois, les hommes préparent une guerre qu'ils ne veulent pas, et qu'ils espèrent ne pas, livrer. Quelle est la signification de la stratégie de dissuasion ou stratégie visant à interdire certains actes à l'ennemi virtuel en le menaçant de faire ce que l'on détesterait de faire [1] ?

La réponse aux questions formulées dans les deux premiers chapitres devrait découler des chapitres xv et XVI. La formation des blocs ne doit rien ou presque à l'introduction des armes atomiques. Elle a été un effet mécanique de la situation créée par la Deuxième Guerre mondiale. Deux Etats étaient sortis renforcés de la tourmente, l'Union soviétique, en dépit des dévastations subies, parce qu'elle possédait seule une grande armée après la démobilisation anglo-américaine de 1945-1946, les Etats-Unis parce que leur territoire avait été épargné, que leur équipement industriel s'était accru et qu'ils détenaient un monopole de l'arme atomique. La constitution d'une zone d'influence soviétique à l'est de l'Europe provoqua un regroupement à l'ouest qui, à son tour, provoqua une réplique sous forme d'un resserrement des liens entre démocraties populaires et Union soviétique. La dialectique des blocs est, en tant que telle, classique, conforme à la logique prévisible d'un équilibre bipolaire. Le problème est de savoir dans quelle mesure cette dialectique est, a été et sera affectée par la stratégie nouvelle de la dissuasion.

Dans l'étape suivante, l'analyse portera sur les non-engagés qui sont aussi, pour une part, les non-développés. Les blocs, en Europe, en Amérique du Nord, groupent la plupart des pays développés. S'ils se font la guerre, ils assurent la victoire de ceux qui demeurent en dehors des hostilités. Mais s'ils ont intérêt à ne pas s'entre-détruire, ils sont fatalement rivaux en dehors de la zone d'affrontement direct. Chacun d'eux souhaite, en effet, que les non-engagés se rapprochent de lui, ou se rallient à son drapeau, ou s'industrialisent selon son propre modèle. En d'autres termes, le tiers monde renforce le caractère paradoxal de la relation entre les blocs *qui raisonnablement ne doivent pas se combattre à mort et qui ne peuvent pas*

s'entendre.

Il nous sera donc possible, en conclusion, dans le chapitre XVIII, d'analyser la signification du conflit majeur de notre temps par rapport aux deux Grands. En quelle mesure se ressemblent-ils ? En quelle mesure sont-ils frères en même temps qu'ennemis ? Quelle interprétation donnent-ils, chacun, à leur rivalité ? Quelle interprétation en donnent les troisièmes hommes, alliés de l'un ou de l'autre ou non-engagés ?

CHAPITRE XIII

LE MONDE FINI ou l'hétérogénéité du système planétaire

Depuis 1945, le système international englobe les cinq continents, l'ensemble de l'humanité.

Il n'y a pas d'événement, en Corée ou au Laos, qui ne soit ressenti en Union soviétique et aux Etats-Unis. L'univers diplomatique est comme une caisse de résonance : les bruits des hommes et des choses sont amplifiés et répercutés à l'infini. L'ébranlement subi en un point de la planète se communique, de proche en proche, jusqu'à l'autre bout.

Le rôle joué par les deux Grands consacre l'unité du système. La présence de conseillers ou de soldats américains sur le 38e parallèle, dans les îles côtières de Quemoy et de Matsu, à Berlin-Ouest symbolise l'ubiquité de la force militaire des Etats-Unis aussi bien que la solidarité entre les théâtres d'opérations d'Europe et d'Asie. Elle aide à se représenter la carte du champ diplomatique selon le schème de Mackinder : la République américaine est située sur une île par rapport à la masse eurasiatique, comparable aux îles britanniques par rapport à la masse de l'Europe. Elle s'efforce de protéger la frange côtière de la masse eurasiatique, à l'ouest en Europe comme à l'est en Asie. L'infiltration des idées ou des institutions communistes en Afrique et en Amérique constitue une réplique aux bases américaines établies sur le pourtour du territoire soviétique. La puissance continentale, par sa propagande ou le rayonnement de sa doctrine, force les barrages qu'a élevés son rival et vient inquiéter celui-ci jusque dans les zones que l'éloignement même semblait mettre à l'abri de ses entreprises.

Enfin les Nations Unies, quel que soit le jugement que l'on porte sur leur efficacité, se veulent une société universelle, à laquelle appartiennent en droit tous les Etats. L'absence de la Chine continentale est imputable à l'obstination de la diplomatie américaine, l'absence de l'Allemagne aux suites de la dernière guerre.

L'ensemble planétaire présente donc les traits caractéristiques d'un système international : tous les événements, où qu'ils se produisent, réagissent les uns sur les autres. Les unités politiques, d'un bout de la terre à l'autre, s'organisent en une hiérarchie unique, deux d'entre elles tenant sur la scène mondiale la place que tenaient les grandes puissances sur la scène européenne ; tous les Etats nouent des relations juridico-diplomatiques. Des institutions transnationales sont ouvertes aux individus de toutes les races. Les jeux Olympiques d'aujourd'hui sont nés d'une imitation archaïsante des jeux grecs. Ces derniers n'ont jamais empêché les guerres entre les cités mais ils portaient témoignage d'une communauté entre les cités ou mieux encore entre les citoyens des cités. La communauté que les jeux Olympiques, sur le plan des relations entre les individus, et les Nations Unies, sur le plan des relations entre les Etats, prétendent représenter, est celle de l'espèce humaine.

L'extension planétaire du système international n'a rien à voir, en première analyse, avec les armes de destruction massive et le duopole thermonucléaire. Les Etats-Unis seraient en mesure d'agir militairement en Corée et au Viet-nam, sur l'Elbe et au Grand Nord, même si les bombardiers ne transportaient que des armes

classiques. De même, les infiltrations idéologiques et la subversion pénétreraient jusqu'à la République de Panama et à Cuba, même si l'Union soviétique ne disposait ni d'engins balistiques ni de bombes thermonucléaires.

Historiquement, l'extension planétaire du système international a eu pour cause la Deuxième Guerre mondiale. La conjonction des deux tentatives, hitlérienne et japonaise, a contraint la Grande-Bretagne et surtout les Etats-Unis à répartir leurs forces entre les deux théâtres d'opérations. Les chefs de guerre américains se sont posé des problèmes analogues à ceux qu'affrontaient les chefs de guerre allemands entre 1914 et 1918. Les deux fronts de l'empire wilhelmien étaient en Europe, les deux fronts des Etats-Unis étaient l'un sur le Rhin, l'autre aux Philippines. L'effondrement des empires allemand et nippon rendit inévitable la prolongation, sinon la permanence, de la présence américaine aux frontières de l'empire soviétique.

Mais l'extension planétaire du système était appelée, un jour ou l'autre, par les données constantes de la conjoncture. Les moyens modernes de transport et de communication abaissent les barrières qu'élevait jadis la distance. L'Union soviétique a deux faces, l'une tournée vers l'Europe et l'autre tournée vers l'Asie, de même que les Etats-Unis regardent d'un côté vers l'Atlantique et l'Europe, de l'autre vers le Pacifique et l'Asie. Du jour où l'Union soviétique et les Etats-Unis tenaient les premiers rôles sur la scène internationale, ils étendaient celle-ci aux limites de la planète. Enfin, les *dimensions* de la scène diplomatique sont en gros, à travers l'histoire, proportionnelles à la *stature* des acteurs. La distance à laquelle rayonne la puissance d'un Etat dépend des ressources de celui-ci. A technique constante, c'est la nature des unités politiques, c'est le volume des forces concentrées en chacune d'elles qui déterminent l'extension du champ diplomatique. Les cités grecques étaient condamnées à une politique provinciale, à moins de s'unir ou de se soumettre à un maître. La disproportion entre les dimensions des Etats européens et l'immensité de leurs empires est due à des circonstances exceptionnelles. En revanche, le système international est logiquement planétaire quand chacun des deux Grands est capable de mobiliser et d'armer une douzaine de millions d'hommes, de produire des dizaines de millions de tonnes d'acier.

Les armes, le caractère de la guerre éventuelle impriment leur marque sur le train de la diplomatie, mais celle-ci est d'abord fonction des acteurs, de leurs intérêts, de leurs idées, de leurs pratiques. De même qu'un système de politique démocratique se comprend à partir des acteurs, c'est-à-dire des partis, de même un système international se comprend à partir des acteurs, c'est-à-dire des Etats. Dans les deux cas, des acteurs semi-clandestins ou non conformes au type dominant s'agitent sur ou derrière la scène. Groupes de pression ou syndicats professionnels dans un cas, groupements transnationaux, supranationaux ou internationaux dans l'autre.

Les Etats-Unis et le Gabon (un demi-million d'habitants), l'Union soviétique et la Libye sont également membres des Nations unies, donc également membres de la société internationale, également Etats au regard du droit. Il n'importe pas tant de mettre l'accent sur cette diversité, connue de tous les observateurs que d'en préciser la nature c'est-à-dire d'analyser l'hétérogénéité, caractéristique du système planétaire.

I. Communauté et hétérogénéité.

Prenons pour point de départ le fait que toutes les unités politiques se réclament toutes plus ou moins clairement d'une même conception de l'Etat, universellement acceptée en paroles. Cette conception synthétise trois idées historiques : la légitimité est démocratique, l'Etat est *neutre* par rapport aux croyances qui ressortissent à la conscience individuelle, l'autorité s'exerce par l'intermédiaire d'une bureaucratie.

Le caractère démocratique de la légitimité a deux sens. Les peuples n'appartiennent plus à des princes, ils s'appartiennent à eux-mêmes, ils sont eux-mêmes souverains. Les échanges de provinces entre monarques sont, en notre siècle, inconcevables. Les compromis ou les trocs — deux territoires, de valeur analogue, passant simultanément d'une allégeance étatique à une autre — sont interdits, au moins sous une forme officielle, aussi bien aux régimes démocratiques qu'aux régimes soviétiques. Tous les gouvernants prétendent exprimer la volonté, au moins la volonté profonde, des gouvernés.

La légitimité démocratique constitue le fondement de l'existence nationale, et non pas seulement des régimes politiques. En d'autres termes, il est implicitement admis, non parfois sans hypocrisie, que les individus, les tribus, les habitants d'une province ont le droit de choisir leur nationalité, de rompre avec l'Etat qu'ils ne tiennent pas pour leur afin de constituer un Etat indépendant ou de joindre un autre Etat. Le principe dit d'autodétermination ou le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est une conséquence apparemment logique de la légitimité démocratique. Ce principe ne suscite pas de difficultés excessives là où des siècles d'histoire ont créé des peuples conscients de leur identité, ont rendu possible le plébiscite des citoyens renouvelant chaque jour leur serment de fidélité à l'Etat. Là où les Européens avaient étendu leur domination coloniale, le principe a justifié les révoltes dites nationalistes et contribué à la victoire des partis ou des hommes qui avaient pris la tête de ces révoltes. Mais une fois les colonisateurs partis, le même principe risque de favoriser la dissociation de l'Etat héritier ou d'empêcher la formation d'un corps national. En Europe, les nations ne se sont pas formées sans que les princes emploient la force. Il est probablement illusoire d'espérer que les Etats africains parviendront sans violence à fondre en une nation des tribus (ou des ethnies), qui n'ont pas perdu le souvenir de leurs luttes passées.

Plus généralement encore, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes suppose que les peuples aient la volonté d'être une nation, se soient élevés à une conscience politique. Quand le seuil de la conscience politique est atteint, ce droit joue d'abord contre les empires historiques (dont aucun ne se fondait sur la volonté des populations) : ainsi périrent les empires austro-hongrois et turc mais non l'empire des tsars — ce qui suffirait à nous rappeler, si cette leçon banale était nécessaire, qu'il est des accommodements avec les principes et que les constructions étatiques survivent parfois à la ruine de leur principe en trouvant un principe de remplacement. Quand le seuil de la conscience politique n'est pas atteint, le droit de n'importe quel groupement ethnique à disposer de lui-même risque de justifier la retombée dans l'anarchie tribale.

La légitimité démocratique et le droit d'autodétermination n'ont pas empêché la soumission de l'Europe orientale à des régimes du modèle soviétique, eux-mêmes soumis au gouvernement de Moscou. On n'en saurait conclure que les idées historiques aient été ou soient vaines, inefficaces. L'Union soviétique n'a pas

supprimé formellement la souveraineté des Etats d'Europe orientale. Le maintien juridique des Etats réserve, pour l'avenir, la possibilité de libération, la chance d'une autonomie croissante, intérieure et extérieure. De plus, le conquérant ne peut pas se contenter d'invoquer les droits de la conquête. Il entre en discussion avec les Occidentaux, avec les élites des Etats satellites. Aux Occidentaux, il veut prouver que la contrainte faite provisoirement aux désirs des peuples répond à une nécessité historique, à la mission de la classe qui a mission de sauver l'humanité. Aux partis frères, les hommes de Moscou expliquent que l'égalité des pays socialistes doit se combiner avec la primauté de l'Union soviétique, avant-garde du camp soviétique comme le parti est l'avant-garde du prolétariat. Les idées historiques sont *une* des causes qui déterminent le cours des événements, elles ne sont ni la cause unique ni un simple épiphénomène : les hommes ne sacrifient pas volontiers leurs intérêts à leurs idées, mais, lors même qu'ils violent leurs idées, ils ne les ignorent pas entièrement. Le cynisme intégral est plus fréquent chez les théoriciens en réaction contre leurs sentiments intimes que chez les hommes d'action qui ont besoin de croire à ce qu'ils font et qui cherchent une assurance intime dans la bonne conscience.

La neutralité ou laïcité de l'Etat a été, en Europe, la conséquence des Guerres de Religion. En théorie, il y avait, et il y a encore, deux moyens pour prévenir les conflits civils entre les Eglises et les croyants : l'un est d'imposer aux sujets la religion du prince ou du territoire, l'autre de considérer la religion comme une affaire privée. La première méthode, appliquée en Allemagne pour mettre un terme à l'anarchie sanglante, déboucha peu à peu sur la seconde dans la mesure où l'on tolérait les fidèles de l'Eglise qui n'était pas celle de l'Etat pourvu qu'ils obéissent aux lois et fussent discrets dans l'exercice de leur culte. Quand les Allemagnes devinrent l'Allemagne wilhelmienne, la diversité des confessions ne laissait d'autre issue que le conflit *(Kulturkampf)* ou l'égalité entre les Eglises. L'âge des conflits entre Eglises, entre Etat et Eglise se termine au début du XXe siècle en Europe, mais la reconnaissance des diverses confessions, le droit pour l'individu d'avoir ou de n'avoir pas de religion, la neutralité de l'Etat comportent de multiples traductions institutionnelles, et ces traductions ont suscité des conflits qui ne sont pas tous apaisés aujourd'hui.

L'Etat prélève-t-il par l'impôt les sommes nécessaires à l'entretien des Eglises (ce qui est le cas en Allemagne) ou ignore-t-il, comme c'est le cas en France, les besoins financiers des Eglises, les fidèles s'organisant eux-mêmes pour les couvrir ? L'enseignement est-il catholique, protestant ou laïc dans les écoles primaires, selon les vœux des parents ? L'Etat consent-il à répartir les fonds disponibles entre les écoles catholiques et les écoles laïques selon l'importance des unes et des autres ? Ou bien l'Etat connaît-il les seules écoles laïques sans interdire mais sans subventionner les écoles religieuses ? Aucune des trois solutions, allemande, belge ou française, n'est incompatible avec la neutralité de l'Etat ou avec la formule : « la religion est affaire privée ». Le choix de l'une ou de l'autre prête à des discussions indéfinies au regard des principes et de l'opportunité et s'explique, en chaque cas, par les circonstances d'hier et d'aujourd'hui.

Les peuples ne sont pas tous aujourd'hui capables de se donner un Etat neutre, soit que la religion apparaisse constitutive de leur nationalité (Pakistan), soit que la tradition rende inconcevable la radicale séparation du pouvoir civil et de la foi. Israël offre, à cet égard, un exemple curieux. Les Juifs qui ont émigré en Palestine

ne sont pas tous racialement les descendants du peuple de Salomon et de David, ils n'ont en commun que la religion, et pourtant, parce que certains d'entre eux étaient incroyants ou parce que l'idée historique de l'Etat neutre domine les esprits, ils ont décrété que l'Etat israélien serait laïc.

La laïcité de l'Etat pose un problème d'ordre général : sur quoi se fonde le loyalisme des citoyens auxquels nous prêtons, par hypothèse, des croyances religieuses diverses ? L'Etat moderne suppose une différenciation de l'ordre politique, une conscience spécifique de nationalité, au-dessus des attachements familiaux ou locaux, au-dessous de la foi au transcendant. Cette conscience n'existe guère dans les populations musulmanes, séparées en sectes ou tribus, qui ont peine à s'identifier à l'Etat irakien ou jordanien ; elle existe moins encore dans les populations d'Afrique noire, subitement promues à l'indépendance à l'intérieur de frontières héritées des régimes coloniaux.

En Europe, la conscience nationale, séparée de la conscience religieuse, s'est remplie d'un contenu politique, idée de la nation, des valeurs qu'elle incarne et du régime qui lui convient. L'Etat ne peut pas être neutre par rapport à toutes les valeurs sans se dégrader en un pur instrument d'administration. Il passe pour l'expression et le serviteur de la vocation unique que la nation doit remplir dans le monde. Plus ou moins clairement, une certaine conception du régime, sinon du gouvernement, est impliquée par la « vocation nationale ». Aussi les citoyens se sentent-ils autorisés à violer leur serment d'allégeance quand une révolution bouleverse les institutions au point que la vocation nationale change de sens. Le patriote allemand « trahit » le IIIe Reich pour ne pas « trahir » les valeurs auxquelles il se veut fidèle.

L'Etat totalitaire ne diffère pas de l'Etat libéral en ce sens que ce dernier est « gardien de nuit » et l'autre « gardien de la foi ». La discussion entre les idéologies et les partis que l'Etat libéral tolère, devrait se dérouler, idéalement, à l'intérieur d'un cadre accepté par tous les citoyens : respect des mêmes valeurs nationales, respect de la légitimité démocratique, fondement et garantie de la discussion elle-même. Le totalitarisme soviétique ne devrait pas, idéalement, exclure la discussion technique sur la gestion efficace de l'économie, la répartition des sacrifices et des conquêtes de l'édification industrielle, la mise en application de l'idéal socialiste. Mais les bolcheviks ont peu à peu confondu la vocation nationale et la légitimité de leur Etat avec le marxisme-léninisme de telle manière que les citoyens n'ont plus le droit de mettre en question la doctrine elle-même et l'interprétation qu'en donnent les détenteurs du pouvoir.

On pourrait être tenté de dire que l'Etat est devenu neutre religieusement parce que les idéologies politico-économiques constituent désormais l'enjeu des controverses historiques. Pour une part, cette formule est valable : l'Etat libéral est celui qui accepte le débat idéologique comme l'Etat totalitaire est celui qui ne se sépare pas d'une idéologie. Mais l'Etat libéral n'est pas vide d'idées : il laisse discuter les citoyens par hypothèse dévoués à la vocation nationale, respectueux de la légitimité démocratique et, par conséquent, des règles de l'honnête discussion. Quand cette unité nationale et cette unanimité sur le principe de légitimité n'existent pas, l'Etat libéral et la communauté elle-même sont menacés de désintégration.

En dehors de la zone de civilisation occidentale, les nations (au sens de populations ayant atteint à la conscience différenciée de la vocation nationale) sont

peu nombreuses. Les peuples des Etats nouveaux sont moins des nations que des populations plus ou moins hétérogènes. Les Etats d'Afrique sont pour la plupart petits (Nigeria mise à part) mais ils n'ont ni unité ethnique ni unité linguistique. L'Inde est un immense pays de plus de 400 millions d'habitants. Il se peut que les Indiens aient une « conscience de civilisation commune » qui puisse s'exprimer en « conscience politique de vocation nationale », mais cette conscience de civilisation ne contient pas plusieurs des éléments d'une conscience nationale : langue, régime, légitimité, etc.

Aussi, à travers la plus grande partie du monde, la tâche de créer les nations incombe-t-elle à l'Etat. Celui-ci, aussi bien en Afrique qu'en Asie ou en Europe, est d'abord une administration : des fonctionnaires gèrent les services publics, représentent l'Etat dans les capitales étrangères, maintiennent l'ordre. Percepteurs d'impôts, diplomates, policiers remplissent trois des fonctions de tout Etat, trois fonctions que l'Etat moderne confie à des hommes, recrutés à cet effet et entretenus par lui à cette fin.

Les fonctionnaires participent, selon la théorie, de la neutralité de l'Etat cependant que les hommes politiques sont, dans l'Etat de parti unique, interprètes ou serviteurs de la doctrine, dans l'Etat libéral désignés par le débat et la compétition, pour gérer les affaires publiques selon l'idéologie qui l'a transitoirement emporté dans le cadre des convictions communes. Mais ni la formule totalitaire ni la formule libérale ne répondent exactement aux besoins des Etats dont les peuples manquent de cohérence, de conscience d'une vocation commune. La formule totalitaire donnerait à la conscience politique un contenu plus idéologique que national. La formule libérale laisserait libre cours à toutes les forces centrifuges. Le parti pratiquement unique, sans contenu idéologique ou avec un contenu plus national qu'idéologique, est une formule intermédiaire qui se répand en Afrique et au Proche-Orient.

Le parti qui a mené la lutte pour l'indépendance, ou dont le chef a été le héros de la lutte anticolonialiste, devient tout naturellement le parti de l'Etat, dans lequel sont choisis administrateurs et hommes politiques (on ne distingue pas encore nettement entre les uns et les autres, faute d'un personnel qualifié assez nombreux). Le parti de l'Etat ne se déclare pas légitimement unique, il n'impose pas une idéologie mais il restreint les droits de l'opposition et il empêche la formation d'un parti qui prétendrait rivaliser avec lui pour l'exercice du pouvoir.

Qu'en notre siècle, fier de ses professions de foi démocratiques, les institutions représentatives et les valeurs libérales soient aussi manifestement en retraite, seuls s'en étonneront ceux qui, pour citer Montesquieu, confondent pouvoir du peuple et liberté du peuple ou, pour mieux dire, ceux qui méconnaissent les paradoxes de notre temps. Les idées ou du moins les mots de la politique tendent à faire le tour de la terre : l'hétérogénéité des populations, qu'il s'agisse du degré de développement, des traditions historiques, des religions, de la cohérence nationale, reste extrême. Selon la philosophie dominante aux Nations Unies, les acteurs sur la scène internationale sont des Etats souverains, dont les principes et l'idéal sont ceux de l'Etat national d'origine européenne, démocratique, laïc, administratif. Mais la façade d'Etat national se réduit parfois à un drapeau, quelques ambassadeurs, une délégation à l'O.N.U. et quelques centaines de personnes formées dans les universités. L'extension planétaire du système se manifeste tout à la fois par la

diffusion des mêmes mots et la diversité des situations.

Que l'on consulte la liste des Etats représentés à l'organisation internationale : l'impression immédiate sera celle de l'hétérogénéité des réalités historiques que le droit positif baptise nations et proclame égales et souveraines. La Chine compte des centaines de millions d'hommes alors que le Luxembourg ou le Gabon n'en comptent que des centaines de milliers. Quatre Etats (Chine, Inde, U.R.S.S., U.S.A.) comprennent à eux seuls plus de la moitié de la population mondiale.

Cette hétérogénéité, en fait d'espace et de nombre, est la plus frappante mais peut être la moins significative, du moins pour qui veut comprendre le *sens* des relations internationales. Le plus souvent cette hétérogénéité quantitative pour ainsi dire exprime la diversité des corps sociaux, c'est-à-dire des populations soumises à une souveraineté unique. Non que les corps sociaux des grands Etats soient toujours incohérents et les corps sociaux des petits Etats toujours cohérents. Tout au contraire, le corps social de la Libye est incohérent et celui du Japon ou même de la Chine cohérent. Mais la diversité des ethnies à l'intérieur d'un Etat africain de quelques millions d'âmes aussi bien que l'uniformité culturelle d'une centaine de millions de Japonais sont l'héritage des siècles. Que l'un comme l'autre se réfèrent, en idées ou en paroles, à l'Etat national d'origine européenne, le fait lui-même symbolise la diffusion, à travers l'humanité entière, d'une même conception politique appliquée inévitablement à des sociétés radicalement autres, dont les unes avaient accédé, en un cadre large ou étroit, à la conscience nationale et dont les autres n'avaient connu que la communauté tribale et la soumission à une loi impériale.

L'opinion mondiale ou ce que l'on est convenu d'appeler ainsi tend à oublier que les cent Etats de l'O.N.U. ont derrière eux des passés incomparables et ne gouvernent pas des corps politiques de même type. En revanche, elle ne cesse de rappeler et de déplorer que les « sociétés » soient inégales en fait de « développement », c'est-à-dire d'industrialisation, de production par tête de la population, donc de niveau de vie. L'obsession des *inégalités* de développement combinée avec la méconnaissance de la diversité des corps politiques exprime et explique la conviction, malheureusement illusoire, que le développement, les institutions principales d'une société industrielle sont transférables à volonté et à court terme, comme sont transférables les machines ou même les usines. En fait, pour transférer en Afrique Equatoriale les conduites collectives qui permettent à chaque individu de produire une valeur élevée, il faut évidemment bouleverser les coutumes et provoquer une révolution sociale, humaine.

Cette révolution sociale, de toute manière inévitable, est conçue aujourd'hui à la manière de l'un ou de l'autre des deux régimes économico-politiques, soviétique et occidental, entre lesquels se divise la fraction développée de l'humanité. Non que ces deux régimes, tels qu'ils se présentent aux Etats-Unis et en Union soviétique, soient les seuls possibles (tout au plus suggèrent-ils deux types idéaux) ni, moins encore, qu'ils indiquent les deux routes entre lesquelles les pays sous-développés auraient à choisir (en fait ceux-ci, pour la plupart, ne peuvent ni ne doivent emprunter la route suivie par les Etats-Unis au siècle dernier ou celle qu'a suivie l'Union soviétique en ce siècle).

Mais l'unité planétaire de l'humanité, conjuguée avec la concentration de la puissance économico-militaire dans deux Etats gigantesques, donne à l'opposition

des régimes et des idéologies, soviétique et américaine, le caractère d'une alternative fondamentale. Le dialogue de Washington et de Moscou, du parti unique et des conflits légitimés, du plan et du marché prend faussement, au regard des acteurs et des spectateurs, le sens d'une lutte à mort.

L'unité du champ diplomatique n'est donc pas simplement matérielle, imputable à la force des Etats-continents et aux techniques de destruction, de transport, et de communication, elle est sous-tendue par une communauté de vocabulaire politique qui exprime une communauté partielle d'idées historiques. Mais cette communauté partielle couvre une diversité extrême des corps sociaux, elle fait apparaître scandaleuse l'inégalité de développement économique, elle est déchirée par les contradictions entre les régimes et les idéologies. Le système planétaire est plus hétérogène que les systèmes du passé si l'on en juge d'après les réalités des nations : il tend à une plus grande homogénéité si l'on en juge d'après le formalisme juridique des Nations Unies, d'après les protestations contre le sous-développement, d'après les ambitions universalistes des doctrines sociales. L'humanité vit, pour la première fois, une seule et même histoire, tentée de méconnaître tantôt ce qui l'empêche, tantôt ce qui lui commande de s'unir.

2. Blocs européens et alliances asiatiques.

Une description du système international selon la méthode de l'histoire diplomatique débuterait par une constatation : jamais il n'y eut tant d'alliances, conclues dès le temps de paix, jamais il n'y eut tant d'organisations interétatiques (Union postale) ou transnationales (Eglises, partis à vocation universelle) ou supra-étatiques (Haute Autorité européenne), jamais tant de groupements militaires, en dépit des Nations Unies théoriquement destinées à mettre un terme à la politique de force. Les Etats-Unis, longtemps opposés à tout engagement au-dehors, sont devenus collectionneurs de pactes.

Deux coalitions dominent la conjoncture, souvent baptisées blocs, l'une dirigée par les Etats-Unis et l'autre par l'Union soviétique, l'une instituée officiellement par le traité de l'Atlantique Nord et l'autre par le pacte de Varsovie. Tout se passe comme si les deux Grands avaient chacun groupé autour de lui des Etats protégés ou satellites.

Il n'importe guère de préciser « qui a commencé ». L'origine de la formation des blocs, c'est le malentendu entre Staline et F. D. Roosevelt sur le sens qu'il convenait de donner à la formule de « gouvernements amicaux à l'égard de l'Union soviétique ». Seul pouvait être authentiquement amical, selon la théorie marxiste-léniniste, un gouvernement dominé par les membres du parti communiste. Tout homme, tout parti opposé au pouvoir des communistes était ou pouvait être traité de fasciste. Ainsi, nous le savons aujourd'hui, raisonnaient Staline et les siens. Roosevelt et Churchill, en fonction de l'idée occidentale de la démocratie, concevaient des élections libres, des institutions représentatives, des partis multiples. Sir Winston avait probablement moins d'illusions que Roosevelt sur les dirigeants soviétiques mais il conservait l'espoir que la résistance et l'hostilité des peuples rendraient précaire la domination russe en Europe orientale.

Il n'est pas besoin de revenir sur les étapes de l'instauration, en Europe orientale, de régimes imités du régime soviétique et soumis à lui. Il nous suffit d'indiquer que

la soviétisation de l'Europe orientale est survenue *à l'âge atomique,* mais qu'elle n'est nullement liée à celui-ci. Quelle que soit la part respective que l'on attribue aux ambitions proprement communistes, au souci de sécurité et aux aspirations du panslavisme, le fait est que la soviétisation de l'Europe orientale n'a pas été une mesure de précaution contre le danger atomique, mais une démarche conforme aux pratiques de l'expansion impérialiste ou idéologique.

Le pacte de l'Atlantique a été une réplique classique à une démarche classique. De même que la France avait souhaité, après la Première Guerre, une garantie anglo-américaine parce que la participation des deux puissances anglo-saxonnes avait été nécessaire à la victoire, de même les Etats d'Europe occidentale souhaitèrent un engagement américain, dès le temps de paix, parce que les Etats-Unis avaient décisivement contribué à la libération du Vieux Continent. Le pacte de l'Atlantique Nord, il est vrai, envisageait l'agression non plus de l'ennemi mais de l'allié de la veille. Il n'en était pas moins l'expression d'une pensée conforme aux précédents. Désormais la République américaine appartenait intégralement au système européen. Elle avait un intérêt vital, manifesté par deux fois, à prévenir l'établissement sur l'ensemble de l'Europe d'une hégémonie ou d'un empire, que le César fût brun ou rouge. Entrant dans l'avenir à reculons, les hommes d'Etat étaient enclins à croire que le pacte de l'Atlantique Nord éviterait la prochaine guerre puisque, s'il eût existé, il aurait probablement évité la précédente.

La constitution, après le déclenchement de la guerre de Corée, de l'état-major atlantique marqua une étape nouvelle de la formation des blocs. La crainte de l'extension à l'Europe de la « guerre chaude locale », en même temps que la nécessité militaire, reconnue au cours des deux guerres mondiales, d'une intégration des forces alliées sous un commandement unique, incitèrent Européens et Américains à mettre au point, dès le temps de paix, ce qui serait, de toute manière, indispensable au premier jour des hostilités. Ainsi le traité de l'Atlantique se développa peu à peu en une communauté politico-militaire plus étroite que celle qui avait pu exister entre France et Grande-Bretagne de 1914 à 1918, comparable à la seule coopération anglo-américaine de 1941 à 1945. Le pacte de Varsovie, conclu en 1954, ne modifiait guère l'état de choses antérieur : l'autorité du commandement russe sur les armées des Etats satellites n'a pas attendu le pacte de Varsovie pour s'exercer (et il n'y a pas d'état-major commun intégré).

Les communautés militaires des deux blocs sont dues à des circonstances, à certains égards uniques, mais qui ne marquent pas une rupture avec le train ordinaire des relations internationales. La constitution de l'état-major atlantique était logique en fonction du risque de guerre générale, en fonction d'un objectif évident (préserver l'Europe occidentale de l'invasion en cas de guerre), en fonction de données militaires, les unes provisoires (la faiblesse des Etats européens), les autres durables (l'impossibilité de l'autonomie opérationnelle d'armées nationales à cause de l'étroitesse du terrain et de la rapidité des mouvements, sur terre et dans les airs). Risque, objectif et données militaires sont liés au fait majeur qui est la cause directe des blocs militaires : le choc direct des deux Grands au centre de l'Europe, celle-ci étant à la fois le *lieu* et l'enjeu de leur rencontre.

Situés en une autre zone géographique, des Etats de dimensions moyennes, Grande-Bretagne, France disposeraient de forces militaires, classiques aujourd'hui, atomiques demain, qui ne seraient pas inférieures à la tâche de défense nationale. Ils

pourraient dissuader un agresseur (non armé d'armes thermonucléaires) par leur capacité de se défendre contre une attaque menée avec des armes classiques. Ce qui réduit l'autonomie des Etats européens, pour l'instant, c'est qu'ils sont proches de la puissance continentale dominante, qu'ils constituent un enjeu de valeur considérable et qu'ils sont incapables de s'unir sinon sous la direction des Etats-Unis.

Au lendemain de la guerre, le partage de l'Allemagne, la soviétisation de l'Europe orientale créaient un climat de conflit permanent. Les vainqueurs ne pouvaient s'accorder sur un règlement territorial et la compétition idéologique, les propagandes déchaînées donnaient un style violent à l'opposition des deux univers. En 1949-1950, hommes d'Etat et peuples n'avaient pas encore pleinement compris et admis que l'absence de paix, au sens que le mot paix avait au XIXe siècle, ne signifie pas la probabilité de la guerre. Le pacte de l'Atlantique et le pacte de Varsovie ont été conclus, le bloc atlantique et le bloc soviétique se *sont formés en vue de livrer la guerre froide en une période où l'on craignait la guerre chaude. Les deux blocs continuent à être des instruments de la guerre froide tout en ayant pour objectif de prévenir la guerre chaude.*

Les conditions particulières aux blocs européens ne se retrouvent en aucune autre partie du monde. Entre les Etats du pacte de l'Asie du Sud-Est (S.E.A.T.O.) [2] ou de l'ancien pacte de Bagdad(CENTO) [3] manque la communauté de civilisation ou d'institutions politiques. Cette communauté existe entre les Etats-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, mais les dominions britanniques ne sont pas menacés d'invasion, ils sont séparés par les mers de tout agresseur : un traité d'assistance mutuelle suffit, sans organisation militaire permanente. Quant aux traités conclus par les Etats-Unis avec le gouvernement nationaliste chinois de Formose, avec la Corée du Sud et le Japon, ils sont d'un modèle classique : quels que soient les termes employés par les rédacteurs, le fait est que l'Etat protégé met des bases à la disposition de l'Etat protecteur. L'alliance apporte un avantage à chacune des parties contractantes aussi longtemps que les bases accordées au protecteur semblent apporter à l'Etat protégé plus de garanties contre une attaque possible que de risques d'être entraîné, par la présence militaire de son allié, dans un conflit qui ne le concernerait pas.

Pas davantage ne se retrouvent, hors d'Europe, les conditions dans lesquelles s'est formé le bloc soviétique. L'Union soviétique n'impose pas sa volonté aux Etats d'Europe orientale par le seul prestige reconnu au pays qui prit l'initiative de la Révolution salvatrice et qui demeure le centre de la foi nouvelle. L'armée soviétique est présente ou proche. Elle est intervenue en Hongrie, elle fut tout près de le faire en Pologne, elle pourrait le faire encore, en cas de besoin. L'inégalité des forces entre le grand Frère d'un côté, chacun des petits Frères de l'autre est telle que le bloc soviétique en Europe, pour n'être pas monolithique, est à coup sûr monocéphale. Le bloc soviétique en Asie est bicéphale.

Cette proposition ne nous apprend rien sur le degré de coordination, sur la solidité et la durée de l'alliance entre Union soviétique et Chine. Elle se borne à reconnaître le fait, en lui-même incontestable, qu'en Europe, les dirigeants soviétiques conservent la possibilité de recourir à la force militaire pour maintenir l'unité du bloc mais qu'ils ne sont pas dans la même position en Asie. La Chine est trop grande, trop forte, trop fière pour se soumettre à la volonté même du grand Frère. Les hommes du Kremlin doivent dialoguer avec ceux de la Cité interdite. Ils

ne manquent ni d'arguments ni de moyens matériels de persuasion, mais ils ne possèdent pas l'instrument séculaire de la contrainte. En Asie, l'Union soviétique a un allié, non des satellites[4], les Etats-Unis ont des alliés, ils n'ont pas construit de communauté politico-militaire, et les relations entre leurs alliés sont quelquefois mauvaises (Corée du Sud et Japon).

L'affrontement des Deux en Asie a le caractère de la lutte éternelle de l'ours et de la baleine, de la terre et de la mer. Les Etats-Unis y font figure de puissance essentiellement maritime, établie sur une ceinture de bases dans les îles, depuis celle du Japon jusqu'à Taïwan, en passant par Okinawa et les Philippines. Sur le continent, les Etats-Unis ne gardent plus qu'une tête de pont, la Corée du Sud.

Si l'on se rapporte aux textes, les traités conclus par les Américains se divisent en trois catégories, selon la précision et l'étendue des engagements pris. A la première catégorie appartiennent le traité de l'Atlantique Nord, signé le 4 avril 1949, entré en vigueur le 24 août 1949[5], et le traité interaméricain d'assistance mutuelle, signé le 2 septembre 1947 et entré en vigueur le 3 décembre 1948[6]. Dans l'article 5 du premier de ces deux traités comme dans l'article 3 du deuxième se retrouve la formule décisive : les parties contractantes « agrée that an armed attack against one or more of them in Europe or North America shall be considered an attack against them all »[7]. La formule n'implique pas, en toute rigueur, qu'une telle attaque serait, pour chacune des parties contractantes, un *casus belli.* Le traité de l'Atlantique Nord ajoute : « and consequently they agree that if such an armed attack occurs, each of them, in the exercice of the right of individual or collective selfdefence, recognized by article 51 of the Charter of the United Nations, will assist the party or parties so attacked by taking action as it seems necessary, including the use of armed force, to restore and maintain the security of the North Atlantic Area »[8]. Obligés de venir au secours de l'Etat atlantique ou américain attaqué, les Etats-Unis ne sont pas, si l'on s'en tient strictement à la lettre, tenus de déclarer la guerre à l'agresseur et d'engager toutes leurs forces. Mais, en fait, les deux traités ont reçu cette signification, surtout celui de l'Atlantique Nord, consolidé par l'établissement d'un état-major commun et d'une armée dès le temps de paix intégrée.

A une deuxième catégorie appartiennent les traités avec les Philippines (signé le 30 août 1951, entré en vigueur le 27 août 1952), avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande (1er septembre 1951, 29 avril 1952) et le pacte de défense collective de l'Asie du Sud (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Australie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Thaïlande, Pakistan, signé le 8 septembre 1954, entré en vigueur le 19 février 1955). La formule décisive qui revient dans chacun de ces trois documents est moins catégorique que celle des traités de la première catégorie. Au lieu de proclamer qu'une attaque contre un des Etats membres serait une attaque contre tous, il est dit : les parties contractantes reconnaissent qu'une attaque dans la région couverte par le pacte mettrait en péril leur propre sécurité. Par exemple, dans le pacte de l'Asie du Sud :

« Each party recognizes that agression by means of armed attack in the treaty area against any of the parties or against any State or terri-tory which the parties by unanimous agreement may hereafter designate, would endanger its own peace and safety, and agree that it will in that event act to meet the common danger in accordance with its constitutional processes[9]. » En d'autres termes, chaque Etat demeure, en toutes circonstances, libre des mesures à prendre pour parer à

l'agression.

A une troisième catégorie appartiennent les traités de défense mutuelle avec le Japon, la Corée du Sud et la République de Chine (Formose). La formule décisive est la même : une attaque contre le territoire de l'une des parties contractantes serait dangereuse pour la paix et la sécurité de l'autre[10]. Mais, en plus, les partenaires des Etats-Unis mettent des bases à la disposition des forces armées américaines.

A s'en tenir aux textes, ces trois catégories de traités peuvent être classées de deux manières différentes : le pacte de l'Atlantique Nord comme les pactes d'assistance mutuelle avec la Corée du Sud, le Japon, la République de Chine, comportent une coopération militaire entre les parties contractantes, l'établissement des forces armées américaines sur les bases mises à leur disposition par les Etats alliés. En revanche les traités de la deuxième catégorie (par exemple le pacte de l'Asie du Sud-Est) comportent des consultations militaires, non un état-major intégré ou le stationnement de forces armées américaines sur des bases étrangères. Mais les catégories 2 et 3 peuvent aussi être mises ensemble et opposées à la première catégorie, puisque seuls les traités de la première catégorie emploient l'expression catégorique : une attaque armée contre une des parties contractantes sera considérée comme une attaque contre toutes.

Au-delà de cette analyse formelle, est-il possible de distinguer les fonctions de ces diverses alliances ? De manière générale, à notre époque, ces alliances peuvent remplir deux fonctions tout autres : ou bien elles visent à dissuader un agresseur éventuel, ou bien elles visent à influer sur la politique intérieure des Etats alliés (ces deux fonctions ne sont naturellement pas exclusives l'une de l'autre). Secondairement, elles ont pour fin de faciliter la coordination des diplomaties et d'opposer à l'ennemi un front commun.

Comme ces deux fonctions diffèrent radicalement et que chacune d'elles est liée aux singularités du système actuel, il est facile de critiquer les alliances américaines soit en se référant à la conception traditionnelle des alliances soit en méconnaissant la fonction spécifique de chacune d'elles.

Considérons d'abord les alliances du premier type, celles qui visent essentiellement à dissuader l'agresseur, par exemple le pacte de sécurité mutuelle avec le Japon. Elles peuvent être critiquées soit par le protecteur (les Etats-Unis) soit par le protégé (le Japon). A l'âge du duopole thermonucléaire, les alliances représentent pour le détenteur des armes monstrueuses un risque autant qu'un appoint. Une alliance selon l'interprétation encore la plus courante est solide à la condition qu'elle soit avantageuse aux deux parties. Le Grand promet de défendre le Petit ; celui-ci joindra ses forces à celles du Grand. Français et Anglais s'engageaient à venir au secours de la Belgique et celle-ci mettait sur pied une douzaine de divisions. A notre époque, si l'on se réfère à la seule éventualité d'une guerre thermonucléaire, le Petit n'apporte au Grand aucun appoint d'ordre militaire (en dehors des bases, de moins en moins nécessaires au fur et à mesure que progresse la technique des engins balistiques). Aussi les commentateurs qui ne connaissent d'autre fondement aux alliances que la réciprocité de l'aide militaire, en viennent à craindre que le protecteur se désintéresse de ses protégés le jour où il n'aura plus besoin de bases, aériennes ou balistiques.

Ce raisonnement est faux. Le traité d'assistance mutuelle avec le Japon ou la Corée du Sud a toujours eu pour objet de convaincre les Etats ennemis qu'ils ne

pourraient attaquer impunément un territoire protégé par un engagement solennel des Etats-Unis, sur lequel stationnent des troupes américaines. La fonction de dissuasion subsiste le jour où le protecteur n'a plus besoin des bases que le protégé mettait à sa disposition.

En revanche, protecteur et protégé s'interrogent sur les risques que leur solidarité entraîne pour l'un et pour l'autre. Certains partis, au Japon, plaident qu'une agression armée, de la part de l'Union soviétique ou de la Chine, n'est pas à craindre, que, par conséquent, le pacte n'est plus nécessaire et qu'il n'a d'autre résultat que de nourrir les sentiments antiaméricains. Que le Japon soit neutre, et le peuple japonais, disent-ils, n'aura qu'amitié pour le peuple américain. De leur côté, les Américains, du jour où leur territoire aussi est vulnérable, se demandent dans quelle mesure une dissuasion qui ne s'appuie pas sur un équilibre de forces locales, ne crée pas pour eux des risques inutiles, le choix éventuel entre la capitulation et la mise à exécution d'une menace mortelle pour tous. Même dans le cas de ses « alliances de dissuasion », la répercussion du pacte sur la politique intérieure de l'Etat protégé est peut-être la considération principale. Le retrait des troupes américaines du Japon renforcerait-il les partis pro-américains parce qu'il enlèverait un argument à l'opposition, ou bien les partis neutralistes ou progressistes, parce qu'il semblerait signifier une défaite diplomatique de Washington et annoncer un changement d'allégeance ? *A fortiori,* les arguments sont-ils décisifs dans le cas des alliances qui ont moins une fonction militaire, de défense ou de dissuasion, qu'une fonction diplomatique (constituer une coalition imposante) et politique (soutenir à l'intérieur des pays alliés les partis favorables aux Etats-Unis ou à l'Occident).

Le pacte de l'Asie du Sud-Est a encore les deux fonctions. Il devrait servir de cadre à une action commune, éventuellement militaire, contre la pénétration communiste. Il permettrait au président des Etats-Unis de prendre des décisions sans solliciter l'autorisation du Congrès. Mais, en même temps et surtout, il est destiné à convaincre les gouvernements menacés que les Etats-Unis ne les abandonneront pas. En Afrique ou en Amérique latine, les nations n'étant pas exposées à une agression directe des puissances communistes, les traités conclus par les Etats-Unis ne peuvent avoir qu'une fonction psycho-diplomatique : prévenir le glissement des Etats vers la neutralité ou vers le camp soviétique, renforcer les partis ou les hommes qui préfèrent l'Occident.

Le coût et le profit de ces traités (pactes d'assistance mutuelle ou accords d'aide militaire) entre les Etats-Unis et tel ou tel Etat d'Asie, du Moyen-Orient ou demain d'Afrique, dépendent de circonstances multiples. Les armes fournies au gouvernement pro-occidental, dans certains cas, renforcent l'autorité de celui-ci. Dans d'autres, l'impopularité que vaut au gouvernement l'alliance avec l'Occident balance, et au-delà, l'appui matériel de telle sorte que le bilan final est déficitaire pour ceux-là mêmes que l'on a voulu soutenir.

La conjoncture locale, dans le sous-système, détermine aussi le sens qui est donné à l'intervention américaine. Celle-ci sera-t-elle interprétée comme légitime dans le contexte planétaire ou illégitime dans le contexte régional ? Le pacte de l'Asie du Sud-Est semble-t-il à Nehru renforcer la défense du monde libre ou introduire la guerre froide dans une zone qui aurait pu et dû rester à l'écart du conflit mondial ? Les armes américaines fournies au Pakistan sont-elles tournées contre le bloc soviétique ou contre l'Afghanistan ou contre l'Inde, la question du Cachemire

n'ayant pas trouvé de solution ?

Enfin, ces alliances ou pactes d'aide militaire sont efficaces ou déplorables selon la conjoncture politique à l'intérieur du pays. Le gouvernement, dont l'alliance ou l'aide américaine consacre le pouvoir, est-il le seul possible, en dehors du parti communiste ? Est-il le plus populaire des partis non communiste ? Le danger est que l'intervention américaine rende de plus en plus antiaméricains les partis d'opposition, y compris ceux qui préfèrent la neutralité à l'engagement sans incliner du côté communiste. La meilleure méthode pour prévenir la soviétisation du Laos aurait-elle été d'appuyer les groupes acquis à l'Occident ou les partisans de la neutralité ?

La politique d'alliances de l'Union soviétique est autrement simple. Avant 1939, Moscou avait conclu des pactes de non-agression avec les pays voisins, ceux mêmes qu'elle devait absorber au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Le traité d'assistance mutuelle avec la France devint caduc quand fut signé le traité de non-agression avec le IIIe Reich, en août 1939. Les traités d'assistance mutuelle avec la Grande-Bretagne et la France, signés en 1943 et 1944, tombèrent rapidement en désuétude et furent dénoncés par Moscou, au lendemain des accords de Paris qui prévoyaient l'entrée de la République fédérale dans le traité de l'Atlantique Nord.

Depuis la guerre, l'Union soviétique n'a de traités d'assistance mutuelle contre l'Allemagne (ou les pays alliés à l'Allemagne) ou contre le Japon (ou les pays alliés au Japon) qu'avec des Etats de régime communiste, Etats d'Europe orientale, de la Chine communiste, de la Corée du Nord et du Viet-nam du Nord. Ces traités d'assistance mutuelle ont tous confirmé, non créé, une situation de fait. Au moment de la campagne de Corée, l'Union soviétique n'avait pas de traité d'assistance mutuelle avec le régime de Pyong-Yang. La D.D.R. (la République démocratique allemande) n'a été insérée dans le réseau des pactes d'assistance mutuelle qu'en 1954, au moment où fut conclu le traité de Varsovie. Avant 1939, l'Union soviétique, isolée et sur la défensive, jouait des pactes de non-agression et d'assistance mutuelle pour améliorer sa position diplomatique. Depuis 1945, elle ne conclut de traités que pour consacrer des liens existants avec les Etats frères.

3. Système et sous-systèmes.

L'analyse des unités politiques nous a révélé la pluralité des classifications possibles selon le critère que l'on adopte. La description des groupements que composent les acteurs a, tout au contraire, dégagé *une* distinction essentielle, visible sur la carte. Le système planétaire comporte deux zones, l'une qui va de Vladivostock à San Francisco en passant par Moscou, Berlin, Paris, New York, divisée en deux blocs, chacun autour d'un monopoliste thermonucléaire. Dans l'autre zone, les Etats sont les uns engagés, les autres non-engagés (engagements et non-engagements comportent des nuances diverses) mais ils ne sont pas groupés en blocs.

La formule courante du système bipolaire est vraie si l'on s'en tient à la zone couverte par les deux blocs : Union soviétique et Etats-Unis sont les deux Grands autour desquels se sont groupés les Etats, moyens et petits, situés dans l'espace intermédiaire. Elle n'est certainement pas vraie, appliquée à la planète entière considérée comme *un* système.

A première vue, tout se passe comme si deux blocs composés de pays industrialisés encore qu'inégalement avancés sur cette voie s'opposaient en une double rivalité, l'une directe en Europe, dont le sort de l'Allemagne et le tracé de la ligne de séparation représentent l'enjeu principal, l'autre indirecte dont le régime, économique et politique, du reste du monde est l'enjeu, le reste du monde comprenant surtout des Etats économiquement sous-développés. L'absurdité de la guerre chaude entre les deux blocs ressort immédiatement de cette analyse, si sommaire soit-elle : les deux groupements entre lesquels se partage la fraction riche de l'humanité se détruiraient mutuellement à seule fin de déterminer quelle méthode emploiera l'autre fraction de l'humanité pour surmonter la pauvreté ancestrale. L'intérêt commun à la non-guerre thermonucléaire ne crée pas seulement une coopération subtile entre Etats-Unis et Union soviétique, il marque aussi les relations des deux blocs.

Mis à part les dominions britanniques qui, en dépit de leur situation géographique, appartiennent à la zone de civilisation occidentale, les autres continents, Asie, Afrique, Amérique étaient, en 1945, objet plutôt que sujet de l'histoire. Quinze ans après, trois événements ont bouleversé la conjoncture internationale : la victoire du parti communiste en Chine, la décomposition des empires européens en Asie et en Afrique, la diffusion de l'influence soviétique à travers le monde entier, y compris dans les régions qui étaient chasse gardée de l'Occident ou des Etats-Unis, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale (Proche-Orient, Amérique du Sud). En un sens, il demeure vrai que le *tiers monde* constitue l'enjeu principal de la rivalité entre les deux blocs. Mais l'action des deux Grands doit s'adapter aux situations que définissent, pour une grande part, les pays mêmes qui sont l'enjeu de la compétition. En bref, le tiers monde est devenu sujet en même temps qu'objet.

Il n'y a pas de corrélation rigoureuse entre l'attitude diplomatique et le régime intérieur de chaque Etat du tiers monde. Les pays qui vont au-delà de la neutralité et se rapprochent du bloc soviétique, ont tendance à se donner des institutions ou à recourir à des pratiques imitées de l'Union soviétique et de la Chine. Même cette tendance ne s'affirme pas nettement aussi longtemps du moins qu'un parti se réclamant de Moscou ou de Pékin ne s'est pas emparé du pouvoir. La République Arabe Unie utilise les armes soviétiques, mais elle met en prison les militants de gauche ou d'extrême-gauche, communistes inclus, communistes les premiers.

Les pays du tiers monde qui s'engagent du côté occidental ne sont caractérisés ni par un degré de développement ni par un type de régime, libéral ou démocratique. Situation géopolitique, faiblesse de la faction au pouvoir, menace extérieure, conflit local, désir de recevoir de l'aide, militaire ou économique, semblent les causes les plus fréquentes des alliances conclues par les Etats d'Asie avec les Etats-Unis. L'amitié, verbale ou diplomatique, avec l'Union soviétique s'explique, selon les cas et en proportions diverses, par le ressentiment contre l'Occident, une tactique de chantage (qui menace de passer dans l'autre camp se fera payer plus cher une simple neutralité), le souci de désarmer l'opposition d'extrême-gauche en la débordant en paroles et en gestes diplomatiques.

Les analyses, à ce niveau d'abstraction, négligent une dimension de la réalité. Les deux Grands ou les deux blocs se rencontrent, s'opposent, rivalisent aux quatre coins de la planète, mais les conjonctures régionales sont diverses. Le système est

planétaire, mais il se fragmente en sous-systèmes. Les deux Grands sont présents en Europe, en Asie, en Amérique du Sud comme au Proche-Orient ; la République Arabe unie n'est pas présente en Asie du Sud même si le président Nasser va rendre visite au président Soekarno. Certes, le concept de *présence* n'est pas précis. En un sens, grâce aux Nations Unies, tous les Etats, si petits soient-ils, sont présents partout, en relations avec tous les autres. Sur le plan de la propagande ou du tourisme diplomatique, il n'est pas impossible d'évoquer un « bloc des non-engagés », bien que la formule soit contradictoire et politiquement vide de sens : les non-engagés s'engageraient s'ils constituaient un bloc ; l'intérêt commun à la non-guerre des Grands et à l'anticolonialisme ne suffit pas à dicter une politique commune.

Si ambiguë que soit la notion de sous-système, si incertaines que soient les limites de ces sous-systèmes, un exemple montrera ce que désigne le terme. Au Proche-Orient, en dépit de l'armistice signé par Israël et ses voisins, l'état de guerre subsiste officiellement. Les Etats arabes n'ont pas « reconnu » l'Etat créé par les Juifs et, selon la probabilité, ils n'hésiteraient pas à le détruire s'ils avaient une supériorité militaire qui leur permît d'atteindre leur fin en quelques jours. L'équilibre des forces locales est le facteur décisif de la conjoncture. Cet équilibre régional ne peut pas, pour autant, être envisagé abstraction faite des données mondiales. Israël, en dépit des victoires remportées au cours de la campagne du Sinaï, n'a conservé aucune parcelle des terres occupées (mais Elath est aujourd'hui ouvert à la navigation et les frontières, symboliquement gardées par les casques bleus, sont calmes).

Les Grands, pour éviter une guerre qu'ils redoutent, les Nations Unies, par fidélité à leurs principes, interdisent le franchissement des frontières par les armées régulières, mettent fin rapidement aux combats des soldats en uniforme (pour diverses raisons, les guérilleros sont ignorés ou tolérés). Mais ni les Grands ni les Nations Unies ne rendent la vie aux morts ou ne refusent longtemps d'accepter le fait accompli. Le gouvernement Nagy a disparu, son chef a été fusillé et le « traître » Kadar reçu avec les honneurs dus à son rang aux Nations Unies, s'y exprime sans retenue sur les principes de la Charte. L'équilibre des forces locales demeure, pour Israël, la condition indispensable de salut : il exclut la création du fait accompli, l'élimination par surprise de l'Etat-enjeu.

Dans les autres régions que l'on appellerait sous-systèmes, le trait caractéristique du Proche-Orient — un état de guerre et l'équilibre des forces locales — ne se retrouve pas. Mais un autre exemple illustre la signification du système régional ou sous-système. La révolution cubaine a modifié, d'un coup, la conjoncture à travers l'hémisphère occidental. La conversion de la Chine au communisme, la mise au point d'un appareil thermonucléaire par l'Union soviétique, le lancement des *spoutniks,* aucun de ces événements, *weltgeschichtlich* comme disent les Allemands, n'a autant impressionné les gouvernants et les peuples d'Amérique du Sud, n'a aussi profondément ébranlé le prestige et l'autorité des Etats-Unis que la révolution de Castro et le défi au « Grand » lancé par le régime révolutionnaire du Petit. Les sentiments *antiyankee,* latents en Amérique du Sud, ont eu une occasion de se manifester et les gouvernants, en dépit de l'hostilité que leur inspirent la démesure et la démagogie du chef cubain, craignent de heurter les sentiments des masses, exaltées par l'exploit du David barbu, tenant tête au Goliath cuirassé de dollars.

Pourquoi la terre a-t-elle tremblé, en Amérique latine, à la suite de la révolution cubaine et non à la suite de la révolution chinoise ? Les raisons sont simples, éternelles : ni les moyens de transport ni les moyens de destruction n'ont supprimé la signification humaine de la distance, le renforcement mutuel de la parenté historique et de la proximité spatiale. Ce que Fidel Castro a fait, d'autres hommes, au Brésil ou au Pérou, rêvent peut-être de le faire. En tout cas, tous les peuples d'Amérique latine sentent que l'expérience cubaine est instructive, qu'elle leur indique une voie possible. Des révolutions accomplies au loin, par des peuples d'autres races, ne soulèvent pas les mêmes passions. L'humanité est peut-être une, mais les peuples n'ont pas une conscience claire de leur unité. Les communautés régionales demeurent plus fortes que la communauté humaine.

En termes abstraits, un sous-système acquiert une réalité dans la mesure où, même en l'absence d'un équilibre local des forces militaires, les Etats ou les peuples, spontanément, vivent la solidarité de leur destin et font une différence entre ce qui se passe à l'intérieur et ce qui se passe au-dehors de leur zone géographico-historique.

Ce deuxième critère n'est pas d'un emploi facile car, en certaines régions, la solidarité géographique, raciale, historique, semble moins forte que des solidarités lointaines, d'ordre économique ou idéologique. Au Japon, par exemple, il y a une dizaine d'années, Tokyo paraissait plus proche de Washington, de Londres ou même de Paris que de Pékin. Inséré dans le réseau d'alliances et de bases, tissé par la puissance maritime, le Japon communiquait plus aisément avec le monde anglo-saxon qu'avec la Chine proche, foyer de la culture qu'il avait reçue, enrichie et finalement transformée selon son génie propre. Ce paradoxe semble en voie d'atténuation, sinon de disparition. Il s'explique par le choc direct des deux Grands (ou, plus exactement, d'un des Grands et de l'alliance soviéto-chinoise) : en Europe, ce choc a fait surgir les blocs ; en Asie septentrionale, il a entraîné une rupture temporaire entre les alliés de la baleine et ceux de l'ours.

Un troisième critère du sous-système résulte de la rivalité même des deux Grands, de l'enjeu qu'elle comporte en chaque partie du globe et de la manière dont elle y est conduite par l'un et par l'autre. L'Europe ne constitue pas un sous-système seulement à cause de l'équilibre entre les deux coalitions ou de la conscience d'une civilisation commune : le choc direct des deux Grands, la constitution des blocs militaires font de l'Europe, un sous-système ou, si l'on préfère, un théâtre d'opérations diplomatiques, doté d'une certaine autonomie. Les acteurs se sentent plus vitalement affectés par ce qui se passe à l'intérieur que par ce qui se passe à l'extérieur de l'ensemble régional.

En Asie septentrionale, de même, c'est le choc direct de la puissance maritime et de la puissance continentale qui donne son caractère propre à la conjoncture. En Asie du Sud-Est, tout au contraire, c'est l'absence de ce choc direct qui est la donnée première. La menace extérieure est chinoise, non russe. Les Etats-Unis se sont liés à certains des Etats (Pakistan, Thaïlande) au risque de s'aliéner les autres qui se veulent neutres (Inde, Indonésie, Ceylan). Les Etats-Unis, directement ou par l'intermédiaire du pacte de l'Asie du Sud-Est, s'efforcent de renforcer le Laos et le Viet-nam contre l'infiltration communiste. En ce cas, la conjoncture comporte à la fois des rivalités locales (Inde-Pakistan), des alliances américaines avec les Etats les plus faibles, peut-être une rivalité de portée historique (Inde-Chine), une tension

virtuelle entre Etats engagés et Etats non-engagés.

Autre encore est la conjoncture qui se dessine en Afrique. Il est encore trop tôt pour formuler un jugement catégorique sur la force du sentiment communautaire qu'éprouvent les élites occidentalisées (l'exemple du Congo suggère que, dans la masse, la conscience tribale l'emporte, encore, sur la conscience nationale). Les rapprochements et les hostilités entre Etats nouveaux commencent seulement à se dessiner. Mali et Sénégal sont hostiles l'un à l'autre parce qu'ils ont tenté de s'unir et que le premier est plus « progressiste » que le deuxième. Etats d'expression française et Etats d'expression anglaise ne constituent pas deux groupements mais l'éducation reçue par les gouvernants, ici et là, se manifestera probablement dans les façons d'agir et plus encore dans les façons de parler. Une part de la diplomatie actuelle est essentiellement verbale et se résout en une sorte de débat permanent.

Ni les Etats-Unis ni l'Union soviétique ne sont militairement présents en Afrique. Ceux-là n'y visent pas le même objectif qu'en Asie ou en Amérique du Sud : la neutralité des Etats leur suffit et l'engagement du côté occidental leur paraît inutile ou dangereux. L'Union soviétique applique ses techniques ordinaires : propagande, formation des militants dans des écoles spéciales, invitation aux étudiants, aide morale ou matérielle aux gouvernements considérés comme sympathisants ou simplement en conflit avec l'Occident, etc. Mais lors même qu'elle atteint ses fins et que l'une des républiques africaines se déclare « populaire », le résultat n'est pas l'équivalent de la soviétisation d'un pays européen. La république africaine est peut-être convertie à la foi nouvelle lorsqu'elle est gouvernée par des convertis. Mais elle n'est pas soumise à la même pression, exposée aux mêmes sanctions que les satellites proches de la capitale temporelle et spirituelle. Les Etats qui deviennent « démocraties populaires » ou « socialistes », en Afrique ou en Amérique du Sud, n'ont pas été contraints par l'Union soviétique comme l'ont été et le sont encore la Pologne et la Hongrie. Ils n'aliènent pas au même degré leur autonomie. Si l'élite communiste veut se rapprocher de l'Occident, si elle est renversée par un autre groupe, le changement d'allégeance ne se heurte pas à la même résistance sur laquelle s'est brisée la tentative héroïque des Hongrois.

En Afrique, chacun des Grands a surtout pour objectif d'en chasser l'autre. Les Etats-Unis souhaitent préserver du communisme le plus grand nombre possible des républiques nouvelles, non pour y établir des bases, non pas même pour ne pas perdre des marchés ou des gisements de matières premières, mais simplement pour endiguer une vague qui finirait par recouvrir la terre. Un pays de quelques millions d'habitants, en lui-même, n'intéresse guère ni l'un ni l'autre des Deux. Mais chaque changement d'allégeance marque un gain de prestige pour l'un, une perte de prestige pour l'autre. Et le prestige augmente la force comme la force le prestige.

Il en va autrement dans le dernier sous-système que l'on peut discerner, celui des deux Amériques. Il y a peu d'années encore, les Etats-Unis pouvaient tenir l'hémisphère occidental comme une chasse gardée, extérieure aux zones disputées de la guerre froide. Politique de bon voisinage, organisation des Etats américains semblaient leur garantir sécurité et influence dominante. Certes, la propagande communiste se déployait à l'intérieur de la plupart des républiques américaines, même quand le P.C., interdit, était réduit à la clandestinité. Mais les gouvernements, qu'ils fussent démocratiques ou despotiques, quelle que fût la couleur du despotisme, suivaient d'ordinaire les directives de Washington aux Nations Unies.

Aucun d'eux n'était communiste ou communisant, aucun, que les relations avec les Etats-Unis fussent bonnes ou mauvaises, ne pratiquait le « neutralisme actif » et le « chantage du faible sur le fort ».

Le signe, en effet, qu'une région du monde devient un champ ou un enjeu de la guerre froide, c'est que le rapport ordinaire entre le fort et le faible s'y renverse. « Aidez-moi ou je succombe au communisme », tel devient l'argument, indéfiniment répété sous des formes multiples, par lequel les gouvernants soi-disant pro-occidentaux demandent le concours du Grand. « Ce que vous me refusez, je l'obtiendrai de l'autre côté », telle est la formule par laquelle un gouvernement qui se déclare neutre et se prétend solide fait chanter les Occidentaux. « Je souhaite votre aide mais ne consentirai aucune concession pour l'obtenir. Tant pis pour moi et pour vous si les masses vont au communisme », tel est l'argument d'un Etat neutre dans le style de l'Inde.

Les Etats-Unis ont offert 500 millions de dollars aux Etats d'Amérique latine après le succès de Castro, en 1960. La leçon ne pouvait pas être perdue : le Fidélisme risque de faire école. En tout cas, s'il est admis que la peur du Fidélisme exerce sur les Etats-Unis une incitation irrésistible à la générosité, qui ne sera tenté d'entretenir cette peur ?

On peut plaider que la menace soviétique d'employer des engins balistiques intercontinentaux en cas d'agression américaine contre Cuba est la cause et le symbole de l'expansion, jusque dans l'hémisphère occidental, de la guerre froide. Il est impossible, en effet, aussi longtemps que l'expérience n'aura pas été faite, d'être assuré que l'Union soviétique ne se risquerait pas à intervenir militairement[11], même en réplique à une action américaine. Mais, en tout cas, le fait que la relation des forces globales est désormais telle que l'Union soviétique peut, diplomatiquement au moins, s'installer à proximité des côtes des Etats-Unis comme ceux-ci se sont, depuis des années, établis tout près des frontières soviétiques, n'est ni la seule ni la principale cause du train nouveau des relations interaméricaines.

La crise sociale n'est pas moins grave en Amérique latine qu'ailleurs, les gouvernements n'y sont pas plus solides, les griefs contre les Etats-Unis y sont plus virulents en raison même de la proximitié et de la suprêmatie de ceux-ci, à cause également de l'action des grandes compagnies. Pour obtenir une aide accrue, il ne manquait à l'Amérique latine qu'un argument, mais décisif : le péril communiste ou progressiste. Castro l'a fourni, et il a fait bonne mesure.

La disparition des « chasses gardées » est, si l'on veut, un aspect de l'unification du champ diplomatique. Chacun des Grands dirige un bloc ; en dehors des blocs tous deux rivalisent librement, non sans respecter certaines règles de modération et de prudence. Unification incontestable qui pourtant n'efface pas les limites approximatives entre les sous-systèmes que la géographie suggère et que l'histoire, inscrite dans le cœur des hommes, confirme ou efface.

4. Destin de l'État territorial national.

Le type d'Etat qui constitue l'idée historiquement dominante à notre époque, disions-nous, est l'Etat national : un peuple, exprimant sa volonté d'indépendance, devient une nation organisée en un Etat. Or, nombre d'auteurs évoquent le déclin ou la fin de l'Etat national.

L'apparente contradiction disparaît à la lumière d'une analyse de ce qu'appellent Etat national ceux qui en annoncent le déclin. Par exemple, J. H. Herz parle plutôt d'Etat territorial que d'Etat national. L'Etat territorial, caractéristique de l'âge classique en Europe, entre la fin des Guerres de Religion et la Deuxième Guerre mondiale, se définit avant tout par l'unité d'action d'une unité politique, souveraine à l'intérieur des limites tracées sur la carte. L'Etat moderne est un « centralized area unit whose sovereignty, indépendance and power all resulted from its territoriality [12] ». Le souverain — le roi ou ses successeurs bourgeois — a la capacité d'imposer sa volonté sur toute la surface du territoire. Autrement dit, il s'est assuré le monopole de la force militaire au-dedans. Du même coup, il apparaît, au-dehors, comme le représentant de la collectivité au nom de laquelle il a le droit et le devoir de parler puisqu'il en protège l'indépendance par une force militaire irrésistible contre les rebelles et capable de tenir tête aux ennemis. « For throughout history, we notice that the basic political unit has been that which actually was in a position to afford protection and security to human beings, peace within, through the pacification of individual and group relationships and security from outside interférence or control[13]. »

Militairement, l'Etat avait pour objet primaire, en cas de guerre, la défense du territoire : on élevait des fortifications pour prévenir ou arrêter l'invasion. En temps de paix, il n'y avait pas d'autres forces armées sur le territoire national que celles de la nation. Les souverains n'avaient ni le droit ni la capacité de s'ingérer dans les affaires intérieures des autres Etats. La distinction entre diplomatie et politique intérieure était consacrée par le compartimentage de l'espace. Il est clair que l'Etat a perdu aujourd'hui certains caractères essentiels qu'il possédait à l'aurore des temps modernes et qui donnaient un sens plein à la formule de la territorialité.

Dès le temps de paix, les satellites survolent l'espace aérien des Etats. Le survol par l'avion U2 était illégal, le survol par satellite ne l'est pas : à quelle altitude s'arrête la souveraineté ? En cas de guerre atomique, l'Etat serait incapable de protéger ses ressortissants, son espace, ses villes. En temps de paix, il accepte le stationnement de troupes alliées et symbolise par là même la perte de l'autonomie militaire. En temps de guerre froide, les idées, les militants, voire les guérilleros passent les frontières, aussi perméables aux mouvements transnationaux qu'aux engins balistiques.

Tous ces faits, incontestables, se laissent subsumer sous trois rubriques : dévalorisation de l'Etat national par la technique militaire, confusion entre affaires intérieures et affaires extérieures par le fait d'idées et de partis transnationaux, constitution d'organisations inter ou supranationales, économiques, politiques, militaires (bloc atlantique, O.T.A.N., Marché commun).

L'Etat national est dévalorisé par les engins balistiques ; soit. Mais est-il dévalorisé parce qu'il est national ? En réalité, tout Etat territorial est dévalorisé parce que la bombe thermonucléaire donne à son possesseur la capacité de détruire son ennemi avant de ou sans le désarmer. C'est la notion, traditionnelle, de défense que les armes de destruction massive modifient fondamentalement. Quelles que soient les dimensions du territoire, quel que soit le principe constitutif de la communauté politique, une bombe thermonucléaire peut faire deux à trois millions de victimes en explosant sur une grande ville ; les engins balistiques ou les bombardiers transportent ces armes d'extermination d'un bout à l'autre de la planète.

En d'autres termes, le déclassement des Etats nationaux par la technique militaire est un fait incontestable, qu'il serait cependant erroné d'invoquer en vue de justifier quelque organisation supranationale, Europe fédérée ou unité atlantique, car ces organisations plus vastes seraient également incapables de protéger territoires ou citoyens.

La perméabilité des frontières aux idées et aux partis transnationaux est, elle aussi, incontestable, mais elle ne représente pas une nouveauté radicale : elle est, nous l'avons vu, la conséquence ou l'expression de l'hétérogénéité du système. L'Etat territorial de la monarchie absolue, après les Guerres de Religion et avant les Guerres de la Révolution, refoula l'hétérogénéité en interdisant aux individus de choisir leur religion, aux souverains de se mêler des relations entre les autres princes et leurs sujets, aux Eglises de poursuivre leur prosélytisme et leurs querelles à travers les frontières. Chaque Etat réglait à sa façon le problème : pourvu qu'il établît la paix chez lui et ne troublât pas celle de ses voisins, le règlement était reconnu légitime. La paix valait bien le sacrifice du droit individuel de choisir son Eglise, sacrifice difficile aussi longtemps que les hommes jugeaient que le salut de leur âme dépendait de ce choix.

La Révolution française avait compromis l'homogénéité du système européen. Pendant vingt-cinq ans, les Européens connurent les trahisons, les transferts d'allégeance, les officiers prussiens au service du tsar pendant les années où le roi de Prusse « collaborait avec Napoléon, les « émigrés » combattant les armées de la France, un général républicain devenu roi de Suède en guerre contre son pays d'origine, un autre général républicain blessé à mort par un boulet français aux côtés des monarques alliés contre sa patrie, des Allemands tentés par la « liberté » et le « jacobinisme » comme des Français nostalgiques de l'Ancien Régime. L'impénétrabilité des frontières, la cohérence du corps politique ont pour condition le consentement général des Etats à la légitimité des régimes et à la légalité des gouvernements. Au XIXe siècle, l'hétérogénéité virtuelle ne développa pas toutes ses conséquences. La Sainte-Alliance contre les révolutionnaires ne fut pas de longue durée (pourtant, en 1848 encore, le tsar appliqua le principe de la Sainte-Alliance et vint à l'aide de son frère autrichien pour réprimer la révolte hongroise). La combinaison de diplomatie traditionnelle et de mouvements transnationaux contribua curieusement à la limitation des conflits. Les rois se contentèrent d'appareils militaires inférieurs aux ressources disponibles et aux possibilités de la technique. Les mouvements transnationaux — libéralisme, socialisme, nationalisme — étaient soit faibles (la Ire Internationale ne prit une signification historique que rétrospectivement), soit sous la direction d'hommes plus conservateurs que révolutionnaires (c'est Bismarck qui accomplit l'unité allemande pour et par la Prusse). Le nationalisme menait une guerre idéologique contre les Etats qu'il voulait englober dans une unité supérieure, il ne pouvait viser de but aussi grandiose que les mouvements à vocation universelle.

L'hétérogénéité du système planétaire d'aujourd'hui pousse à leur terme les implications de la rivalité entre les idéologies étatiques, chaque Etat étant lié à une conception de l'ordre juste (économique, social, politique) et déniant, du même coup, la légitimité, historique ou humaine, des régimes fondés sur le principe opposé. L'extension planétaire du système empêche d'adopter la méthode de pacification qui fut appliquée à la fin des Guerres de Religion : consacrer par le compartimentage de l'espace la division idéologique, rendre les frontières aussi

imperméables aux idées qu'aux soldats de l'ennemi. A la rigueur, il en pourrait aller ainsi si les deux blocs étaient seuls au monde. Aujourd'hui le conflit idéologique ne peut être contenu ou résolu par un compartimentage de l'espace pour la simple raison que, même par accord délibéré, les Deux sont incapables de se donner l'un à l'autre des garanties contre la diffusion de leurs idées respectives.

Dans la zone des deux blocs, l'hétérogénéité est avant tout celle du régime, les nations et les Etats se réclamant du même principe de légitimité, les degrés de développement n'étant pas trop inégaux. Certes, l'Union soviétique a été, à l'origine, un empire multinational et elle continue de maintenir une distinction entre la nationalité (ukrainienne, géorgienne, arménienne) et la commune citoyenneté soviétique. Cette différence est réelle, elle entraîne l'écart de dimensions entre l'empire multinational et les Etats nationaux. Mais, en théorie[14], les nationalités de l'Union soviétique ont le droit de dissidence et n'appartiennent à l'Union que par leur propre volonté. Les nationalités d'origine des citoyens américains tendent à se fondre en une « nationalité d'adoption ». Les dimensions du territoire et les diversités d'origine rapprochent malgré tout les Etats-Unis du modèle soviétique plus que du modèle européen.

En dehors de la zone des deux blocs, l'hétérogénéité est plus profonde parce qu'elle affecte les *corps politiques* eux-mêmes. Les républiques d'Afrique qui viennent de naître sont, nous l'avons indiqué, trop petites pour avoir les moyens d'une économie moderne ou d'une défense nationale et sans cohésion par le fait de la multiplicité tribale. Les Etats d'Afrique sont prénationaux ou subnationaux, si l'on peut dire, en ce sens que l'Etat n'a pas en face de lui une nation unifiée cependant que les Etats authentiquement nationaux d'Europe se sentent déclassés par les Grands et s'efforcent de s'unir en des organisations inter ou supranationales[15]. Entre ces deux extrêmes — la république de Guinée, avec trois millions et demi d'habitants, qui aspire à une totale indépendance sur la base de la territorialité, et les Etats d'Europe occidentale qui, avec une cinquantaine de millions d'âmes, se disent surclassés — se situent les dizaines d'Etats d'Amérique latine et d'Asie, les uns aussi petits que ceux d'Afrique, les autres aussi vastes que les Grands, les uns aussi cohérents que la France ou l'Allemagne (le Japon), les autres aussi divers de races, de religions, de langues, que l'Union soviétique (l'Inde). La diversité de la population indienne ne semble pas, jusqu'à présent, avoir sérieusement affaibli le loyalisme à l'égard de l'Etat fédéral. Mais les communistes ont déjà plusieurs fois enflammé des querelles linguistiques, avec le désir manifeste de compromettre l'unité de la « nation multinationale » et la solidité de l'Etat fédéral. D'autres Etats, Birmanie, Thaïlande, Ceylan sont de petites dimensions et pourtant englobent des « minorités nationales » (l'équivalent de ce que nous appelons ainsi en Europe).

L'hétérogénéité idéologique du système se présente en chaque sous-système, en chaque Etat, sous une forme différente : parfois, la rivalité des deux Grands s'exprime, directement et brutalement, en deux partis, voire deux gouvernements, chacun rattaché à l'un des Grands, chacun imitant le régime de son protecteur ou inspirateur[16]. Mais, plus souvent, les partis expriment des réalités tribales, sociales ou nationales propres à l'Etat ou à la zone de civilisation, tels de ces partis cherchant et obtenant, ou obtenant sans avoir cherché, l'appui d'un des Grands[17]. L'hétérogénéité de deux Etats, à l'intérieur d'un sous-système (Mali et Sénégal), est fonction à la fois des réalités nationales (ou tribales) et des réalités idéologiques

(régionales ou mondiales). Les Etats nouveaux sont menacés et par l'action menée contre leur régime et par l'action menée contre leur unité nationale. Tout se passe comme s'ils vivaient à la fois les conflits nationaux du XIXe siècle européen et les conflits sociaux du XXe.

Faut-il en conclure que l'Etat territorial-national est mort avant d'être né dans les zones de civilisation extérieures à l'Occident ? Oui et non. L'Etat territorial est perméable aux idéologies et aux guérilleros et il n'a pas connu l'ère des fortifications, de la neutralité idéologique et de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Il participe aux querelles des Grands — *volens notens* — avant d'avoir joui des avantages de l'Etat fermé et atteint l'âge de la maturité. Mais, en dépit de ou à travers les querelles internes, régionales ou importées, il s'efforce de se réaliser lui-même. Le type d'Etat que tous les Etats nouveaux veulent effectivement accomplir est l'Etat *territorial et national :* territorial en ce sens qu'à l'intérieur de ses frontières, le souverain a le droit de faire ce qu'il veut, national en ce sens que le souverain se veut non le possesseur du sol, non le maître de ceux qui l'occupent mais l'expression d'un peuple. En mai 1961, les représentants de vingt Etats d'Afrique se sont réunis à Monrovia et ont entrepris d'élaborer un code de bon voisinage, comme pour trouver un mode de relations intermédiaire entre Sainte-Alliance et guerre froide.

Bien loin que l'Etat national soit historiquement dépassé, il est, pour une grande partie de l'humanité, un objectif à l'horizon, un but à atteindre. Les Etats nouveaux ont été créés par des nationalismes, c'est-à-dire le refus d'un ou plusieurs groupes humains d'être gouvernés par des hommes d'autres races, venus d'autres continents. Les nationalismes n'émanaient pas toujours de nations, si celles-ci supposent soit une communauté de culture soit une volonté collective d'existence politique soit l'une et l'autre à la fois.

Ceux des Etats nouveaux qui ne comptent que quelques millions d'habitants sont-ils dès l'origine condamnés, incapables de vivre, fictions juridiques plutôt que réalités historiques ? Je me garderai de conclure avec tant de précipitation. Les Nations Unies demeurent fondées sur certaines des idées de l'Etat national-territorial. Les gouvernants des Etats, si faibles que soient ceux-ci, gardent, en la présente conjoncture, la capacité de rendre légale ou illégale, au regard du droit international, une intervention militaire d'un des Grands sur leur territoire, de livrer ou de refuser à l'un des Grands une position stratégiquement importante. Il est vrai que le prix à payer pour cette double capacité est précisément l'ingérence psycho-politique des Grands dans les affaires intérieures des Petits. Mais comme la loi internationale interdit et que la prudence déconseille l'emploi de la force militaire (des armées régulières), une élite résolument unie, un peuple cohérent ont une certaine puissance par rapport aux Grands, en ce sens qu'ils peuvent ne se rallier à aucun des deux camps et, du même coup, tenir le territoire qu'ils occupent en dehors de la guerre froide. En d'autres termes, un Etat, militairement incapable de se défendre, n'est pas incapable de durer en raison de la structure bipolaire du système international et des idées admises, non sans quelque hypocrisie, par les Nations Unies et l'opinion mondiale.

L'incapacité de vivre des petits Etats tient-elle à l'économie ? A n'en pas douter, il y a pour les Etats, à chaque époque, une dimension optimum. Il n'est pas sûr, cependant, que cet optimum ait un caractère général, que, à une époque donnée, sur

toute la surface de la terre, une certaine dimension puisse être tenue pour la plus avantageuse au regard de la production, de la croissance, du niveau de vie. Nous savons, au reste, que la notion d'avantage économique n'est pas univoque. L'optimum de bien-être, à un moment donné, ne coïncide pas avec le taux le plus élevé de croissance. Un même niveau de vie peut être obtenu avec une répartition différente de la main-d'œuvre entre les secteurs. Bornons-nous à proposer ou à rappeler quelques propositions, apparemment incontestables.

Il y a une dimension minimum au-dessous de laquelle les frais généraux, strictement politiques, de l'Etat sont, proportionnellement au chiffre de la population, trop élevés. Les pays de moins d'un million d'habitants sont, à cet égard, évidemment irrationnels, encore que, en certains cas, une ressource locale (le pétrole du Gabon, le fer du Luxembourg) donne à une population le moyen et le désir d'affirmer son indépendance. En Afrique occidentale, les frais généraux de l'administration et du gouvernement seraient réduits au cas d'une fusion de plusieurs des républiques. Mais celles que la nature a plus richement dotées perdraient à leur intégration en un ensemble plus vaste, même si celui-ci amenait une élévation des revenus disponibles pour chacun des citoyens de l'Etat plus vaste (les impôts levés en Côte-d'Ivoire seraient partiellement dépensés en d'autres régions de l'Etat d'Afrique occidentale).

Laissons de côté le problème, important mais non décisif à partir d'un certain point, des frais généraux de l'Etat par rapport à la population. La question essentielle est de savoir quel est le cadre le plus favorable au développement. La dissociation de l'unité économique d'Europe centrale eut des conséquences déplorables, entre les deux guerres, parce qu'elle provoqua la rupture de liens dès longtemps noués. Mais les progrès économiques accomplis par tous les pays d'Europe, y compris les petits pays telle l'Autriche, que l'on décrétait naguère incapables de vivre, manifestent l'extrême souplesse du système industriel et le péril de prêter une signification permanente à des leçons tirées de circonstances singulières.

Observons les Etats nouveaux d'Afrique et d'Amérique : deux sortes de considérations au moins déterminent le cadre le plus favorable au développement, considérations politiques et considérations économiques. Bien souvent, ces considérations ne s'accordent pas. La cohérence de la nation, l'autorité de l'Etat sont indispensables à la modernisation. En Afrique, où la masse de la population a une conscience plus forte de la solidarité ethnique que de la solidarité nationale ou étatique, il n'est pas démontré que la balkanisation de l'Afrique soit pire que l'impérialisme. Certes, les petits pays ne sont pas pour autant cohérents. La diversité tribale existe, même dans une population d'un million d'hommes. Du moins, l'élite occidentalisée qui prend en charge l'Etat est relativement cohérente et, plus proche des gouvernés, elle a une meilleure chance de maintenir sans violence excessive l'autorité du pouvoir. Même le Sénégal et le Soudan n'ont pas réussi à se fédérer. Peut-être la phase des petits Etats était-elle inévitable pour surmonter la tradition tribale et créer un loyalisme étatique (c'est-à-dire le sentiment d'allégeance à une réalité lointaine et abstraite, la nation ou l'Etat).

En sens contraire, on fera valoir deux arguments : les intérêts nationaux, avec leur cortège de passions et de préjugés, deviennent bientôt indéracinables. Mieux aurait valu passer immédiatement des tribus aux grands ensembles. A cette

objection, la réponse me paraît être qu'il aurait été souhaitable de sauter l'étape des petits Etats mais qu'il n'était probablement pas possible de le faire, au moins à une époque où l'emploi de la force passe pour immoral. L'autre objection est économique : quel développement sera possible dans des cadres aussi étroits ? A coup sûr, des cadres plus vastes auraient été, en théorie, préférables. Mais, qu'il s'agisse d'amélioration du sol ou des cultures, de moyens de communication ou même de mise en valeur des gisements de matières premières, les premières étapes du développement ne sont pas interdites aux Etats nains. C'est aux étapes ultérieures que les obstacles risquent de s'accumuler.

Plus l'Etat est petit, plus le développement exige une spécialisation. Plus les planificateurs doivent faire un choix entre les industries, plus les industries finalement retenues dépendront des marchés extérieurs. Beaucoup des Etats nouveaux confient à des fonctionnaires la tâche de provoquer et d'orienter l'industrialisation. L'étroitesse du cadre ajoute aux difficultés intrinsèques du développement dans les conditions africaines et de la planification par des administrateurs souvent improvisés. Incontestablement, sur le plan économique, il eût été préférable de limiter la « balkanisation de l'Afrique ».

Cela dit, la cohésion nationale reste, pour la phase actuelle, l'exigence première. Un petit pays, dont les gouvernants sont obéis, vaut mieux qu'un grand Etat, menacé à chaque instant de désintégration (d'autant plus qu'un marché commun ou des accords interafricains peuvent atténuer les inconvénients d'Etats nombreux et petits).

A partir de ces considérations, il ne serait paradoxal qu'en apparence de conclure qu'un petit Etat est, parfois en Afrique, plus viable qu'un grand. Traditionnellement, un Etat n'était dit viable qu'à condition d'être capable d'une certaine défense. Encore cette formule appelle-t-elle de multiples réserves. Quand les petits Etats n'étaient pas capables de résister aux Grands, ceux-ci s'accordaient maintes fois, pour des raisons diverses, à leur laisser la vie (la raison la plus fréquente étant l'impossibilité de se mettre d'accord sur la distribution des territoires). Le petit Etat, qui tenait une importante position stratégique, privait tous les Grands des avantages que l'un d'eux se serait assurés en occupant son territoire ; ou encore le Petit créait une zone neutre, une zone tampon, entre les frontières des Grands. Souvent donc, le Petit devait son existence moins à sa capacité propre de défense qu'à l'intérêt des Grands (intérêt de le laisser vivre). La capacité militaire de défense n'était qu'un instrument secondaire de l'indépendance nationale.

Aujourd'hui, les Grands ont, plus que jamais, les moyens de détruire les Petits, ils ont même les moyens de les détruire, eux, et leurs villes, et leurs populations, sans les désarmer. Mais, tant que ne s'est pas établi un monopole thermonucléaire et peut-être même dans l'hypothèse du monopole thermonucléaire, les armes démesurées ne sont pas utilisables en des conflits secondaires. Nul des Grands [18] n'a tenté d'intimider un Petit en brandissant le « sabre thermonucléaire ». C'est par subversion que les Grands s'efforcent de gagner les Petits plutôt que par intimidation atomique ou par invasion. Or la capacité de résistance à la subversion est fonction de la cohérence nationale ou de l'autorité du gouvernement, non du volume des ressources. La solidarité de la nation et de ses chefs est la meilleure défense contre le type d'agression, à notre époque le plus probable. En ce sens, la puissance défensive, en temps de paix, des Etats nouveaux est, plus d'une fois,

inversement proportionnelle à leurs dimensions.

Il y a plus. Dans un système planétaire, les raisons qui déterminaient les Grands de l'Europe à respecter l'indépendance des Petits, jouent au profit d'Etats multiples, voire de vastes régions. Les Grands peuvent s'accorder implicitement sur une Afrique non engagée comme Grande-Bretagne, France et Allemagne s'accordaient sur la neutralité de la Belgique. La rivalité des Grands fait le bonheur des Petits quand ceux-ci sont favorisés par la géographie.

Même le déclassement des Etats européens, à l'heure même où se multiplient les Etats lilliputiens, prend une certaine logique à la lumière de cette analyse. Les Etats lilliputiens ne sont pas sujets de la « grande politique », les Etats européens, en revanche, ne peuvent cesser d'être sujets parce qu'ils sont riches et virtuellement forts. Ils ne se décident pas à la résignation et au refuge dans la neutralité, ils hésitent à créer définitivement un ensemble supranational qui, seul, atteindrait à la pleine autonomie. Oscillant entre la nostalgie, de la grandeur, la tentation du non-engagement et la volonté d'une intégration supranationale, les ex-Grands d'Europe manquent des ressources nécessaires aux protagonistes de premier rang mais conservent trop de ressources pour trouver la sécurité dans le renoncement.

Probablement la course aux armements exercera-t-elle une influence décisive sur le statut final de ces Etats, trop petits pour ce qu'il sont de grand, trop grands pour ce qu'ils ont de petit.

***

L'extension planétaire du système diplomatique, l'universalité de la société industrielle, le triomphe de la philosophie américaine de l'ordre juridique international débouchent sur la conjoncture singulière que nous sommes en train de décrire. A l'échelle du siècle, les ex-Grands de l'Europe sont moyens et seuls franchissent le seuil de la grandeur les Etats-continents. Seuls possèdent la force ceux qui sont suffisamment avancés dans la carrière industrielle : les ennemis ont un commun intérêt à ne pas se combattre, opposés l'un à l'autre sur tous les points de la planète et pourtant alliés contre la guerre. A l'extérieur de la zone de civilisation où surgit la société moderne, tous les peuples ambitionnent d'acquérir les mêmes moyens de richesse et de puissance. Les pays sous-développés ne constituent pourtant pas une unité, même négative. Les uns sont petits et les autres grands, les uns se réclament de l'idéologie soviétique et les autres de l'idéologie occidentale, les uns sont neutres et les autres engagés, d'un côté ou de l'autre, sans que ces trois alternatives se répondent terme à terme. Qu'il s'agisse de race, de culture ou de manière de vivre, les différences entre les sous-développés sont évidentes, éclatantes. L'hétérogénéité des civilisations, désormais englobées dans le même système, développera peut-être à la longue des conséquences plus graves que l'opposition de deux régimes ou de deux doctrines dont la plupart des peuples font profession de se réclamer, mais elle est provisoirement dissimulée par la constitution de deux blocs, chacun invoquant une idée (un mode de société industrielle) et par l'égalité formelle des Etats, représentés aux Nations Unies.

Les deux blocs, également désireux de gagner la sympathie des peuples ex-colonisés, rivalisent d'ardeur dans la dénonciation du racisme et, quelques Etats européens mis à part, du colonialisme. Les « barbares », naguère soumis aux

Européens, ne sortent pas des empires pour retourner à leurs traditions ou se tailler des royaumes, à grands coups d'épée ; ils s'efforcent d'organiser leur vie politique selon les modèles offerts par leurs anciens maîtres et ils sont immédiatement reconnus pour les égaux, sur le plan juridique, des vieux Etats et des Géants d'aujourd'hui. Personne ne se risque à suggérer que l'égalité des Etats à l'Assemblée générale des Nations Unies n'implique pas plus l'égale valeur des civilisations que l'égalité des âmes devant Dieu n'efface l'inégalité des personnes en fait d'intelligence ou de sagesse.

1. La formule « ce que l'on détesterait de faire » est volontairement vague L'analyse du chapitre xiv précisera le sens de la formule.

2. South East Asia treaty organisation.

3. Central treaty organisation.

4. Corée du Nord et Viet-nam du Nord ne sont pas des satellites parce qu'ils ont deux grands Frères. Union soviétique et Chine populaire ont toutes deux conclu un pacte d'assistance mutuelle avec la Corée du Nord, au printemps de 1961.

5. Les signataires étaient au nombre de douze : Etats-Unis, Canada, Islande, Norvège, Grande-Bretagne, Hollande, Danemark, Belgique, Luxembourg, Portugal, France, Italie ; la République fédérale allemande, la Turquie et la Grèce furent admises postérieurement dans le traité.

6. Les membres sont : Etats-Unis, Mexique, Cuba, Haïti, République dominicaine, Honduras, Guatemala, Salvador, Nicaragua, Costa Rica, Panama, Colombie, Venezuela, Equateur, Pérou, Brésil, Bolivie, Paraguay, Chili, Argentine, Uruguay.

7. La formule du traité interaméricain est strictement semblable : « an attack by one State against one American State shall be considered as an attack against ail the American States ».

8. Le texte du traité interaméricain est le même avec la seule réserve que l'expression « including the use of armed force » n'y figure pas.

9. Les articles 4 des traités avec les Philippines et avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande comportent une formule équivalente, avec cette seule réserve qu'elle mentionne seulement l'attaque contre les parties contractantes.

10. Dans le traité japonais, la formule est légèrement diflérente : il n'y a pas de défense mutuelle, le Japon, par sa constitution, n'ayant pas le droit d'avoir d'armée. La seule attaque envisagée est contre le territoire japonais, non contre les possessions américaines dans le Pacifique.

11. Personnellement, je ne crois pas que cette intervention se serait produite si les fusiliers marins américains avaient débarqué après ou avec les émigrés.

12. John H. HERZ, *International relations in the atomic age,* New York, Columbia University Press 1959, p. 58.

13. ***Ibid.,*** p. 40-41.

14. Il va de soi qu'il s'agit d'une fiction. Celle-ci signifie simplement que les dirigeants soviétiques reconnaissent le droit d'autodétermination.

15. Les organisations supranationales impliquent des transferts de souveraineté, les organisations internationales la simple coopération des Etats. En fait, la limite entre ces deux espèces est flottante.

16. En fait, si le parti communiste imite aisément son inspirateur, le parti proaméricain ne peut pas imiter son inspirateur ne serait-ce qu'en raison de la présence d'un fort parti d'inspiration soviétique.

17. Il faudrait ajouter, cherchant à imiter, ou imitant sans l'avoir voulu un des modèles d'institutions politiques ou d'institutions économiques.

18. M. Khrouchtchev a commencé de le faire en 1960.

CHAPITRE XIV

DE LA STRATÉGIE DE DISSUASION

La dissuasion, mode de relation entre deux personnes ou deux collectivités, est aussi vieille que l'humanité. L'éventualité de la gifle dissuade l'enfant de déchirer les livres de la bibliothèque paternelle, comme l'éventualité de la contravention dissuade l'automobiliste de stationner, dans la zone bleue, au-delà de l'heure marquée au cadran. Si le père a menacé de la gifle, la dissuasion a été pratiquée explicitement. La menace de la contravention est impliquée par le règlement, d'autant plus efficace que le nombre des agents chargés de la vérification est plus grand. Le risque d'accident dissuade l'automobiliste, même indifférent aux sanctions administratives, de brûler les feux rouges. En d'autres termes, dans la vie sociale, un individu est dissuadé d'accomplir un acte par la crainte des *conséquences* possibles, des punitions prévues par la loi ou enfin de la mise à exécution d'une *menace,* proférée par un autre.

Entre deux unités politiques, chacune souveraine et armée, le mécanisme de dissuasion est susceptible également de jouer en l'absence d'une menace explicite. Personne n'a mis en doute, au XXe siècle, que la Suisse se défendrait si elle était attaquée. La Suisse a multiplié les preuves de sa résolution par les sacrifices consentis pour l'armement et l'entraînement de son armée. La force militaire de la Suisse suffisait à rendre coûteuse, pour un agresseur éventuel, l'occupation du territoire. La capacité suisse de dissuader l'agression dépendait à la fois des moyens matériels, accumulés par le gouvernement, et du courage, de la cohésion que les chefs d'Etat étrangers prêtaient au peuple.

Un Etat neutre, par définition, mise sur la dissuasion : il ne songe pas à imposer aux autres Etats sa propre volonté, sinon pour les convaincre de le laisser en paix. La puissance de dissuasion se situe entre la puissance défensive et la puissance offensive au sens où nous avons pris ces deux concepts[1]. Elle n'est pas strictement défensive puisque l'Etat qui en dissuade un autre, peut intervenir en une zone géographiquement éloignée. Elle n'est pas strictement offensive puisqu'elle tend à prévenir, non à provoquer l'action d'un autre.

La puissance de dissuasion devient purement défensive dans le cas d'un Etat qui vise exclusivement à prévenir l'agression dirigée contre lui. L'Etat neutre n'exerce de dissuasion que pour lui-même, à son seul profit. Une force militaire, tout entière orientée vers la défensive, répond aux exigences de cette diplomatie, elle aussi défensive. Cette diplomatie a d'autant plus de chances de réussir que la capacité militaire de l'Etat neutre est estimée plus haut et que les profits que l'agresseur peut tirer de sa conquête sont moindres.

Les moyens militaires qu'exigeait la dissuasion, dans le passé, étaient défensifs pour un Etat neutre, ils ne l'étaient pas pour les grandes puissances. La ligne Maginot ne dissuadait pas l'Allemagne d'attaquer la Tchécoslovaquie ou d'annexer Dantzig. Certes, elle n'était pas pour autant dénuée de toute efficacité, dans l'épreuve de volontés qui précède les conflits armés. Supposons que la ligne Maginot eût été considérée, à Berlin et à Paris, comme une base de départ pour une

offensive de l'armée française, en même temps que comme une garantie que les batailles ne seraient pas livrées sur le sol français. Dans la mesure où les fortifications ajoutaient aux ressources de la France, modifiaient favorablement la carte probable des hostilités, la menace de guerre générale par laquelle Grande-Bretagne et France s'efforçaient de dissuader l'Allemagne hitlérienne d'attaquer la Pologne pouvait impressionner davantage les dirigeants du III[e] Reich. Il n'en reste pas moins qu'une grande puissance, pour dissuader une autre d'attaquer un de ses alliés, a souvent besoin d'une armée capable de prendre l'offensive. Une diplomatie défensive, c'est-à-dire soucieuse de maintenir le *statu quo,* nous l'avons vu, n'implique pas une armée réduite à la défensive.

La France tenta, en 1938, de dissuader Hitler d'attaquer la Tchécoslovaquie : Hitler ne se laissa pas impressionner et Français et Anglais préférèrent la capitulation tchèque au risque d'avoir à exécuter leurs engagements, c'est-à-dire leur menace. En 1939, la Grande-Bretagne prit l'initiative de signer un traité d'assistance mutuelle avec la Pologne dans l'espoir de dissuader Hitler par la démonstration éclatante d'une résolution que personne ne pourrait plus mettre en doute. L'Angleterre ne renia pas sa parole : en signant le pacte avec la Pologne, elle avait brûlé ses vaisseaux et ne s'était laissé d'autre choix, en cas d'agression allemande contre la Pologne, qu'entre le déshonneur et la guerre. Ce fut la guerre.

Ces évocations historiques, si sommaires soient-elles, nous rappellent, s'il en est besoin, que le mécanisme de la dissuasion ne date pas de l'âge atomique. La dissuasion, que les auteurs britanniques appellent passive — prévenir une attaque dirigée contre le détenteur de l'instrument de dissuasion — est comparable à celle des pays neutres : le sujet de la dissuasion en est aussi le seul bénéficiaire. La dissuasion active est comparable à celle que France et Grande-Bretagne ont voulu exercer au bénéfice de la Pologne en 1939. Aujourd'hui comme hier, la dissuasion dépend et des *moyens matériels* dont dispose l'Etat qui veut en arrêter un autre et de la *résolution* que l'Etat, objet de la dissuasion, attribue à l'Etat qui le menace de sanction. Aujourd'hui comme hier, le problème essentiel de la dissuasion est à la fois psychologique et technique. Comment l'Etat, qui est diplomatiquement sur la défensive, peut-il convaincre un Etat, diplomatiquement offensif, qu'il mettra sa menace à exécution ? Aujourd'hui comme hier, les deux procédés les plus courants sont ceux que symbolisent la garantie anglaise à la Pologne en 1939 et les préparatifs suisses de défense : l'engagement solennel qui rend presque impossible la retraite, la preuve en acte de la résolution.

Où est la nouveauté de la dissuasion à l'âge nucléaire ? La réponse se présente d'elle-même à l'esprit : la nouveauté est dans les conséquences matérielles de la mise à exécution de la menace. Hitler savait que France et Grande-Bretagne souhaitaient passionnément éviter une deuxième guerre mondiale qui, même victorieuse, affaiblirait encore la France et entraînerait la désintégration de l'empire britannique. *La menace est d'autant moins convaincante que la mise à exécution en serait plus contraire aux intérêts de ceux qui la profèrent.* Néanmoins, en 1939, la mise à exécution n'était ni absurde ni improbable parce que la guerre elle-même était manifestement préférable, aux yeux des gouvernants et probablement de la majorité des citoyens des deux pays, à la capitulation, entraînant le triomphe de l'empire hitlérien. La guerre apparaissait à l'avance coûteuse, non catastrophique. Elle n'excluait pas qu'un parti en sortît vainqueur. Les gouvernants de Londres et de Paris tenaient la paix sans guerre pour préférable, en tout état de cause, à une guerre

victorieuse — en d'autres termes, ils jugeaient que la situation, après une guerre victorieuse, serait pire que la situation à la veille de la guerre, mais ils estimaient aussi que la situation, s'ils ne résistaient pas à Hitler, serait pire que celle qui résulterait d'une résistance par les armes. Hitler avait des raisons de ne pas croire à la menace, mais Français et Anglais pouvaient, sans irrationalité, mettre leur menace à exécution. Qu'en est-il à partir du jour où sont disponibles les bombes atomiques d'abord, les bombes thermonucléaires ensuite ?

Que les armes dites de destructions massives soient incomparables à toutes celles dont l'humanité a fait usage au cours des millénaires écoulés, probablement le lecteur ne l'ignore-t-il pas mais il ne mesure peut-être pas exactement l'ordre de grandeur de la révolution militaire. « The individual weapons against cities and population masses are thousands of times more powerful than they were only ten years ago, and millions of times more powerful than twenty years ago. One single bomb can harbor a force greater than ail the explosives used by ail belligerents in World War II or even greater than ail the energy ever used in any form in ail previous wars of mankind put together. Yet this form is concentrated in a device which can be transported in a conventional aircraft of which there exist thousands. And, in the world as a whole, there are dozens, probably hundreds, if not thousands, of such bombs[2]. » Jamais la formule banale : la différence de quantité crée une différence de qualité n'a été illustrée de manière aussi saisissante. Jamais n'apparut aussi éclatante l'accélération de l'histoire. Moins de dix ans s'écoulèrent entre les bombes de kilotonnes (milliers de tonnes de T.N.T.) et les bombes de mégatonnes (millions de tonnes de T.N.T.). Des progrès comparables dans les véhicules porteurs ont ouvert, après l'âge des bombardiers, l'âge des engins balistiques. La vitesse à l'heure ne se compte plus en centaines mais en milliers de kilomètres. Le temps nécessaire aux engins pour franchir l'espace qui sépare les continents ne se compte plus en heures mais en minutes (une trentaine entre U.R.S.S. et U.S.A.). Comment l'humanité n'aurait-elle pas eu la conviction d'une ère nouvelle ? L'interprétation la plus simple, celle qui répondait au besoin d'espérer, fut exprimée par le président Eisenhower : « There is no alternative to peace » ou encore « la guerre est impossible ».

L'une et l'autre formules sont évidemment inexactes et, d'une certaine manière, contradictoires. Si la guerre thermonucléaire était impossible, au sens matériel du terme, comment pourrait-on dissuader personne par une menace dont la mise à exécution serait impossible ? Tel est, effectivement, le paradoxe de la « dissuasion thermonucléaire [3] » : si la menace ne peut être mise à exécution, comment serait-elle utilisée comme moyen de dissuasion ? Si la menace est utilisée, c'est que la mise à exécution en est conçue comme possible et par le sujet et par l'objet de la dissuasion.

On objectera que l'impossibilité n'est pas matérielle mais morale. Bien sûr, dira-t-on, la mise à exécution de la menace est concevable, autrement la dissuasion ne jouerait pas. Mais tous les Etats possesseurs des armes monstrueuses ont le désir passionné de ne pas les utiliser. Pour la première fois dans l'histoire, ils préparent une guerre qu'ils ne veulent pas livrer. A aucun instant, ils n'oublient que leur intérêt commun à ne pas se combattre, c'est-à-dire à ne pas s'entre-détruire, l'emporte de loin sur les enjeux des conflits qui les opposent aux quatre coins de la planète. Les détenteurs des « appareils thermonucléaires [4] » sont devenus de plus en plus prudents au fur et à mesure qu'ils acquéraient une capacité plus grande de

destruction. Tout s'est passé, depuis les coups de semonce d'Hiroshima et de Nagasaki, comme si l'humanité s'était juré de recourir aux seules armes d'hier et de stocker les armes de demain.

A n'en pas douter, l'effet le plus visible de l'armement thermonucléaire a été de dissuader les deux Grands de la guerre totale, de les inciter l'un et l'autre à la modération, de détourner chacun d'eux de porter atteinte aux intérêts vitaux de l'autre. La thèse optimiste de la paix par la peur (ou, du moins, de la limitation des guerres par peur de l'apocalypse thermonucléaire) peut se fonder sur l'expérience des quinze dernières années.

Mais cette expérience est trop courte pour confirmer ou infirmer une théorie, d'autant plus que l'Union soviétique, durant la plus grande partie de cette période, était en état manifeste d'infériorité, du moins dans le duel atomique ou thermonucléaire avec les Etats-Unis. Durant une première phase, les Etats-Unis détenaient un monopole des armements atomiques (jusque vers 1950-1951). Durant une deuxième phase, l'Union soviétique possédait des bombes atomiques puis, à partir de 1955, des bombes thermonucléaires, mais les seuls véhicules porteurs étaient les bombardiers stratégiques, moins nombreux que ceux des Etats-Unis et surtout décollant de terrains situés à une plus grande distance des objectifs. Ce n'est qu'avec l'entrée en service des engins balistiques intercontinentaux, c'est-à-dire en 1959 ou en 1960, qu'une authentique parité dans la capacité de détruire l'autre s'est établie entre Union soviétique et Etats-Unis. *L'équilibre de la terreur* dont il est question depuis tant d'années est, en réalité, tout récent[5].

Les auteurs, surtout les auteurs américains, ont élaboré une théorie de la *stratégie thermonucléaire de dissuasion,* mais cette théorie est toute spéculative, faute d'expérience. Nul ne sait avec certitude dans quels cas une menace sera tenue pour plausible par l'Etat auquel elle s'adresse. De plus, le progrès des armements est à ce point rapide que des raisonnements valables pour un certain état des appareils thermonucléaires cessent de l'être quelques mois ou quelques années plus tard. Les théories risquent d'être déclassées aussi vite que les armes. Aussi me paraît-il indispensable, pour distinguer les propositions dont la vérité est durable, de celles qui sont subordonnées à un état transitoire des armements, d'analyser d'abord les *situations typiques* concevables entre deux Etats détenteurs d'appareils thermonucléaires.

Il n'est pas besoin de se référer à la théorie des jeux pour justifier la méthode des modèles. Les théoriciens de la tactique avaient spontanément dessiné des modèles de batailles (Cannes, Leuthen). Les théoriciens de la stratégie thermonucléaire doivent, de même, dessiner des modèles de relations entre duopolistes[6].

I. Les trois modèles.

Une bombe thermonucléaire tombant au centre de Moscou, New York ou Paris ferait deux à trois millions de victimes, détruirait la plus grande partie de la ville et des retombées radio-actives se produiraient jusqu'à des centaines de kilomètres de distance. La réaction immédiate de chacun à de telles propositions est d'affirmer : la guerre thermonucléaire n'aura pas lieu. Jamais la formule du vieil Hérodote n'aura paru aussi évidente : nul homme n'est assez dénué de raison pour préférer la guerre à la paix.

Mais une réflexion ultérieure suggère que cette évidence suppose que la victime de l'attaque thermonucléaire soit encore capable, après avoir subi le premier coup, d'infliger à son ennemi des représailles du même ordre de grandeur que les destructions qu'elle aura elle-même subies. En d'autres termes, si l'on se donne par la pensée deux Etats, disposant d'appareils thermonucléaires, deux situations extrêmes sont possibles. Ou bien celui des deux Etats qui frappe le premier tue son rival et échappe indemne. Ou bien celui des deux qui frappe le deuxième garde les moyens d'une vengeance proportionnelle aux dégâts causés par l'agression. Appelons la première situation celle de *l'impunité du crime* (dite *des deux gangsters)* et la seconde celle de *l'égalité du crime et du châtiment* qui devient, éventuellement, celle du suicide commun. Quelles circons tances commandent la réalisation de l'un ou de l'autre modèle ? Quand les duopolistes sont-ils l'un en face de l'autre comme deux gangsters ? Quand, au contraire, peut-on compter sur l'équivalence de l'attaque et de la riposte, du premier et du second coup [7] ? En analyse simplifiée, deux données sont décisives : la vulnérabilité ou l'invulnérabilité de l'appareil thermonucléaire, les caractères physiques et humains (dimensions, concentrations urbaines) du territoire de chacun des deux Etats.

Le sens de la première donnée est aisément intelligible. Si l'on imagine qu'un des deux duopolistes prenne l'initiative d'employer l'appareil thermonucléaire, il s'en prendra, s'il agit selon la raison, à l'appareil thermonucléaire adverse. En effet, s'il détruit cet appareil, il tiendra son rival à sa merci. En revanche, si celui-ci conserve son appareil thermonucléaire, c'est-à-dire ses moyens de représailles, il sera exposé à subir à son tour des destructions semblables à celles qu'il aura infligées. La vulnérabilité des appareils thermonucléaires crée la situation des deux gangsters. A mesure que diminue la vulnérabilité des appareils, la situation se rapproche de celle de l'équivalence du crime et du châtiment.

Mais il ne suffit pourtant pas que l'appareil thermonucléaire soit invulnérable pour que la victime de l'agression puisse tirer une vengeance proportionnelle à l'outrage. Même si Israël ou la France possédaient un appareil thermonucléaire invulnérable, du même ordre de grandeur [8] que celui de chacun des deux Grands, le châtiment serait en termes absolus, non en termes relatifs, égal au crime. La France et Israël auraient cessé d'exister lorsqu'elles auraient encaissé le premier coup et leur vengeance serait posthume. La vengeance serait terrible mais elle ne coûterait pas la vie à l'agresseur cependant que la victime de l'agression ne survivrait pas.

D'aucuns répondent, il est vrai, qu'à partir d'un certain volume de destructions, les hommes ne font plus la différence du plus et du moins. Entre la mort, en quelques minutes, d'un tiers, de la moitié, des quatre cinquièmes ou des neuf dixièmes de la population, l'esprit ne distinguerait plus. Pour l'homme d'Etat comme pour l'homme de la rue, il s'agirait, dans tous ces cas, d'une « catastrophe absolue », d'une sorte de fin du monde, au-delà de laquelle personne n'aurait plus le courage de regarder.

Je ne sais si, en fait, les hommes d'Etat font ou feront la différence entre le plus et le moins, à partir d'un certain seuil de destructions intolérables. En revanche, je suis sûr qu'en une analyse abstraite, il est illégitime de poser en principe que l'ampleur relative des destructions ne compte pas au-dessus d'un certain point. On prête, gratuitement je l'espère, à M. Chou En-Laï la prévision qu'après une guerre thermonucléaire, il resterait quelques millions d'Anglais, quelques dizaines de millions de Russes ou d'Américains, quelques centaines de millions de Chinois. Il

est facile de modifier ces chiffres pour rendre l'idée encore plus évidente : à égalité de destructions, une population de cinquante millions d'âmes, sur un territoire étroit, serait exterminée, une population de neuf cents millions d'âmes, sur un territoire immense, récupérerait en quelques années ou quelques décennies, si terrible qu'ait été l'épreuve.

Les modèles purs du duel thermonucléaire laissent clairement apercevoir deux concepts de victoire qui ne diffèrent pas fondamentalement des concepts élaborés par la théorie traditionnelle. La victoire absolue suppose qu'une des parties, ayant désarmé l'autre, soit en mesure de dicter souverainement les conditions de la paix. La nouveauté est que le désarmement n'exige désormais rien de plus que la destruction des moyens de représailles, c'est-à-dire de l'appareil thermonucléaire. Peu importe que le duopoliste désarmé conserve des flottes et des armées, des fortifications et des vaisseaux de guerre. En théorie, le duopoliste sans capacité de représailles serait acculé à la capitulation puisqu'il pourrait être entièrement détruit sans moyens de se défendre ou de se venger. Quant à la victoire relative, elle ne résulterait pas nécessairement de négociations ou d'un traité favorable à l'un des belligérants. Elle serait définie en fait par l'inégalité des pertes subies par chacun d'eux. Elle serait éventuellement acquise au cours des hostilités, encore qu'il ne soit pas inconcevable qu'après des échanges thermonucléaires non décisifs, le duelliste en état d'infériorité tâche de limiter ses pertes en se résignant à une paix de défaite.

Aucun des deux modèles purs n'a grande chance d'être réalisé, au moins aussi longtemps que les duopolistes que nous envisageons sont les deux Grands du système planétaire. Il est, en effet, improbable que le premier coup élimine *entièrement* les moyens de représailles de l'autre. Mais il est improbable aussi que le Grand sur le territoire duquel se sont abattues quelques dizaines de bombes thermonucléaires de cinq à dix mégatonnes soit en mesure d'infliger un châtiment à la mesure du crime. En bref, le modèle le plus probable, intermédiaire entre ces deux modèles purs, pourrait être baptisé *l'inégalité du crime et du châtiment.*

Les théoriciens optimistes [9] de la dissuasion thermonucléaire sont ceux qui ou bien ne connaissent d'autre modèle que celui de *l'équivalence du crime et du châtiment* ou bien professent l'insignifiance du plus et du moins au-dessus d'un certain seuil. Les théoriciens pessimistes [10] sont ceux qui n'excluent pas la possibilité d'une situation proche de celle de l'impunité du crime ou qui, en tout cas, attachent une importance extrême à l'inégalité du crime et du châtiment.

Supposons, en effet, que chacun des duopolistes [11] sache qu'au cas où il frapperait le premier, il subirait trois fois moins de dommages que s'il laissait l'initiative à son adversaire. Dans ces conditions, la victoire relative appartiendrait à celui des Deux qui porterait le premier coup et aucun des Deux n'ignorerait qu'il en est ainsi. Certes, même le vainqueur serait durement atteint et préférerait, s'il avait le choix, la non-guerre à la victoire relative. Mais il préférerait aussi la victoire relative à la défaite relative. S'il soupçonnait son adversaire de préférer la victoire relative à la non-guerre, il se hâterait de prendre les devants puisque, au rebours de la légende de Fontenoy, la victoire appartiendrait à celui qui tirerait le premier. En d'autres termes, pour utiliser un langage abstrait, toute situation d'inégalité entre le crime et le châtiment, surtout si cette inégalité est imputable à la vulnérabilité de l'appareil thermonucléaire, crée le risque de ce que les auteurs américains appellent le *preemptive blow,* le coup frappé en anticipant celui que l'on soupçonne l'autre

d'être sur le point de frapper. La guerre « par anticipation » n'est pas la guerre « préventive ». Celle-ci est déclenchée de sang-froid, au moment jugé favorable, pour éviter une détérioration du rapport des forces ou pour profiter des circonstances favorables. Celle-là est déclenchée en période de crise, non parce que l'on préfère la victoire à la paix, mais parce que l'on s'attend, d'un instant à l'autre, à être attaqué.

Les théoriciens pessimistes reconnaîtraient à la rigueur que l'inégalité entre le crime et le châtiment n'empêche pas un des Grands de dissuader l'autre d'une attaque directe contre lui. Les destructions causées par les représailles, même inférieures à celles qu'a causées l'attaque, dépassent encore le volume que les gouvernants de l'Etat agresseur jugent tolérable. Ou du moins, ils ne sont pas assurés que les représailles ne dépasseront pas le seuil de l'intolérable. Mais la grande puissance qui serait capable seulement de dissuader d'une attaque directe contre elle-même serait retombée au niveau des puissances moyennes ou petites du passé. Si les Etats-Unis peuvent dissuader l'Union soviétique de les attaquer mais non d'attaquer l'Europe occidentale, ils sont acculés logiquement à la stratégie de la « forteresse Amérique ». L'Etat dont la force de dissuasion ne protège que lui-même serait comparable, à l'âge de la stratégie thermonucléaire, aux Etats neutres à l'âge de la poudre.

Dans l'abstrait, la question décisive se pose à ce point de l'analyse, autrement dit quand on s'interroge sur l'influence qu'exerce le rapport des forces thermonucléaires sur la capacité de dissuasion. Le verbe dissuader appelle deux compléments : dissuader qui et de quoi ? Les Etats-Unis peuvent-ils dissuader l'Union soviétique d'une attaque contre eux-mêmes ? Contre l'Europe occidentale ? Contre la Corée du Sud ? En cas d'attaque directe, la résolution américaine de réplique n'est pas en doute : mais quel fragment de l'appareil thermonucléaire aura été épargné par les bombes de l'ennemi ? En revanche, supposons que les troupes soviétiques s'emparent de Berlin et que, simultanément, le gouvernement soviétique s'engage solennellement à ne pas entreprendre d'actions contre les Etats-Unis, que se passerait-il ? Quel président des Etats-Unis donnerait l'ordre de réplique au S.A.C. [12] sachant que cet ordre entraînerait la mort de dizaines de millions d'Américains ? La même interrogation peut être formulée en imaginant une attaque avec armes classiques contre un des pays d'Europe occidentale ou contre l'Europe occidentale tout entière. En cas d'attaque qui n'est pas dirigée contre le détenteur de l'appareil thermonucléaire — disons en cas de provocation extrême — la riposte dépend de la résolution de l'Etat, détenteur de l'instrument de dissuasion. Mais quel est l'état des armements qui rend cette résolution à la fois vraisemblable et raisonnable ?

La théorie courante consiste à combiner les trois modèles (impunité du crime, égalité du crime et du châtiment, inégalité du crime et du châtiment) [13] et les trois modalités de dissuasion (attaque directe, provocation extrême, provocation atténuée). La situation des deux gangsters est, par définition, la plus instable. Si elle était parfaitement symétrique[14], elle serait même d'une instabilité telle qu'elle ne pourrait durer. Un des Deux prendrait rapidement l'initiative d'éliminer son rival pour se débarrasser d'une intolérable menace. Pourquoi vivre sous la hantise d'une catastrophe possible alors qu'en frappant le premier, le péril peut être à jamais écarté ? Heureusement, cette situation « idéale », toute possible qu'elle est sur le papier, ne sera jamais réalisée. Aucun des deux Grands, Etats-Unis et Union soviétique, n'aura jamais tout à la fois la capacité — et la certitude de posséder la

capacité — de détruire tous les moyens de représailles de l'autre. D'autre part, si nous songeons à deux Etats de l'avenir, Israël et Egypte, à supposer même qu'ils se trouvent, l'un par rapport à l'autre, dans la situation des deux gangsters, ils auront encore à tenir compte des réactions des autres puissances thermonucléaires.

Il se peut encore qu'un des Deux puisse affaiblir sensiblement l'appareil thermonucléaire de l'autre et l'autre non, ou encore que tous deux puissent, s'ils prennent l'initiative, affaiblir sensiblement l'appareil thermonucléaire de l'autre. En toutes ces hypothèses, nous quittons le modèle de l'impunité du crime pour entrer dans le monde réel de l'inégalité du crime et du châtiment. Cette inégalité peut avoir deux causes : ou bien chacun des Deux est capable d'une attaque contre l'appareil thermonucléaire de l'ennemi *(counterforce strategy)* à condition de prendre l'initiative, ou bien l'inégalité du crime et du châtiment tient moins à l'affaiblissement de l'appareil thermonucléaire de celui qui frappe le deuxième qu'à la désorganisation générale du pays en général, et de l'appareil thermonucléaire en particulier, après une attaque massive de l'ennemi.

Quelles conclusions est-il légitime de tirer, en droit, de cette situation d'inégalité ? Supposons d'abord une situation symétrique. Nous disons que l'instabilité sera d'autant plus grande que l'inégalité sera plus accusée et se rapprochera davantage de la situation des deux gangsters. En revanche, au fur et à mesure que l'on s'en éloigne, la tentation de frapper le premier s'affaiblit. L'inégalité du crime et du châtiment pèse moins lourd que l'énormité même d'un châtiment inférieur au crime. Le jour où chacun des deux appareils thermonucléaires est invulnérable à l'autre et où les représailles ne sont atténuées par rapport à l'attaque que par la désorganisation du milieu social, la certitude de posséder une capacité de représailles libère les duopolistes de la hantise du Pearl Harbor thermonucléaire et les livre sans réserves à la crainte rationnelle d'une guerre totale.

Mais, si la tentation de prendre l'initiative s'affaiblit, si la dissuasion d'une attaque directe se renforce, la dissuasion d'une provocation, même extrême, risque d'être ébranlée. Ce qui, en effet, dissuade chacun des duopolistes de provoquer l'autre, c'est la crainte qu'un conflit, même secondaire, s'élargisse peu à peu et monte aux extrêmes *(escalation,* selon l'expression technique utilisée par la littérature anglo-américaine). Or la vulnérabilité des appareils thermonucléaires augmenterait le risque d'ascension. En cas de crise grave, les duopolistes auraient été d'autant plus enclins à frapper par anticipation qu'ils auraient été davantage conscients de l'infériorité du châtiment par rapport au crime. En revanche, si aucun des duopolistes n'a plus les moyens d'attaquer l'appareil thermonucléaire de l'ennemi, si tous deux n'ont d'autre recours que de s'en prendre aux villes *(countercities strategy),* alors l'obsession que l'autre prenne les devants se dissipe. Chacun, assuré de ses moyens de vengeance, doute que l'autre se risque au crime qui appellera une punition égale. Mais, du même coup, l'ascension aux extrêmes devient plus improbable et l'effet de dissuasion que l'appareil thermonucléaire, même non brandi, exerçait sur les provocations mineures, disparaît. En d'autres termes, la stabilité vers laquelle tendent les relations entre les duopolistes, à mesure que le châtiment se rapproche de l'égalité avec le crime, exclut l'extension des conflits secondaires et rend tout à la fois plus improbable l'apocalypse thermonucléaire et plus probables les guerres limitées. On ne peut se donner *à la fois* la guerre monstrueuse et l'efficacité de la menace d'une telle guerre contre n'importe quelle provocation.

Est-ce à dire qu'une fois les appareils thermonucléaires en sécurité, c'est-à-dire une fois la stratégie visant l'appareil adverse *(counterforce strategy)* rendue impossible, la seule dissuasion dont même les Grands soient encore capables est celle du premier type, c'est-à-dire la dissuasion de l'attaque directe contre le possesseur de l'instrument de représailles ? Je ne le crois pas, pour deux raisons. Même en l'absence d'une stratégie visant la force adverse, il subsistera un avantage à frapper le premier, ne serait-ce que pour désorganiser le système adverse de communications et de commandement et mettre en alerte son propre réseau de défense. De plus, chacun des Grands peut signifier à l'autre que certains territoires, certains enjeux ne comptent pas moins pour lui que son propre territoire, sa propre existence.

Il est légitime d'affirmer, dans l'abstrait, que l'invulnérabilité relative des appareils thermonucléaires, l'égalité approximative du crime et du châtiment augmentent l'improbabilité de la guerre totale et, du même coup, les risques de guerres limitées. Il ne le serait pas de conclure que les Grands ne peuvent plus protéger leurs alliés ou que la diffusion des armes thermonucléaires s'impose. La stratégie de dissuasion est une épreuve de volontés dont la technique des armes et des véhicules porteurs détermine les conditions mais non l'issue.

2. La signification du plus et du moins.

Etre dissuadé, c'est préférer la situation qui résultera de l'inaction à celle qui résulterait de l'action au cas où celle-ci déclencherait les conséquences prévues c'est-à-dire, sur le plan des relations internationales, la mise à exécution des menaces implicitement ou explicitement proférées. Un Etat est d'autant plus sensible à la dissuasion qu'il croit davantage à la mise à exécution de la menace (au cas où il passerait outre), que cette mise à exécution comporte pour lui-même des effets plus redoutables et enfin que la perspective offerte en cas d'abstention lui paraît plus tolérable. La réussite de la dissuasion dépend donc de trois facteurs. l'un *psychologique* (celui qui dissuade parvient-il à convaincre l'agresseur éventuel que sa menace est sérieuse ?), *l'autre technique* (que se passerait-il en cas de mise à exécution de la menace ?), *l'autre enfin politique* (quels gains et quelles pertes peuvent résulter, pour l'Etat objet de la dissuasion, de l'action d'une part, de l'abstention d'autre part ?).

Le facteur technique varie avec le progrès des armements ; le facteur politique dépend des circonstances diplomatiques en même temps que des armes ; le facteur psychologique enfin est fonction des deux précédents et du résultat, souvent indéterminé à l'avance, d'une épreuve de volontés. L'entrecroisement des trois sortes de considérations est tel que les études concrètes de la stratégie risquent de suivre le sort des armements auxquels elles se réfèrent et d'être hors d'âge aussi rapidement qu'eux. C'est pourquoi nous avons séparé l'analyse des modèles et les propositions valables abstraitement des études qui prétendent s'appliquer au monde réel et qui sont triplement incertaines (parce que les données techniques changent, parce que les conjonctures politiques ne se répètent jamais exactement, parce que la conduite des hommes est imprévisible).

Quel est le contenu de la menace thermonucléaire, en d'autres termes à supposer que la guerre que l'on ne veut pas livrer mais dont on menace l'agresseur pour le

dissuader ait lieu, que se passerait-il ? Les effets des explosions atomiques ont été décrits dans l'ouvrage officiel, publié par le *Department of State* et la *Atomic Energy Commission*[15]. Les chiffres les plus impressionnants sont rassemblés dans le tableau suivant :

	HIROSHIMA	NAGASAKI
Population totale	255 000	195 000
Milles carrés détruits	4,7	1,8
Tués ou disparus	70 000	36 000
Blessés	70 000	40 000

Les auteurs indiquent également le taux normal des pertes (tués ou blessés) pour une population urbaine dont la densité est de 1 pour 1 000 pieds carrés. Ce taux serait de 40 pour une grosse bombe à explosif chimique (1 tonne), de 260 000 pour la bombe d'Hiroshima, de 130 000 pour la bombe de Nagasaki.

L'ouvrage ne donne pas le chiffre probable des pertes au cas où une bombe thermonucléaire de 1 à 5 mégatonnes s'abattrait sur une des grandes villes du monde. Probablement le nombre des victimes comme celui des survivants dépendrait de multiples facteurs (type de bombe utilisée, « propre » ou « sale », hauteur à laquelle se produirait l'explosion, point d'impact, état de la défense passive, nature des abris, possibilité pour les survivants de rester quelques jours ou quelques semaines dans les abris, etc.). A moins d'une organisation de défense passive qui, pour l'instant, n'existe nulle part, la ville frappée par une bombe thermonucléaire serait en grande partie détruite et tout entière paralysée.

La surface détruite par la bombe d'Hiroshima de 20 kilotonnes est évaluée à 4,7 milles carrés. Un tableau, publié dans le même livre[16], permet de se faire une idée de la surface détruite par une bombe thermonucléaire (mégatonne). Les dégâts provoqués à 1,2 mille du point zéro par une bombe de 20 kilotonnes se produiraient en ce cas à une distance de 5 à 6 milles du point zéro. La surface de complète destruction serait donc de 20 à 30 fois supérieure. De plus, la radio-activité, immédiate et persistante, poserait des problèmes d'un tout autre ordre de grandeur.

Peut-être même ces évaluations sont-elles encore très au-dessous de la vérité : si, nous dit M. Camille Rougeron, l'on prend pour base les déclarations de M. Khrouchtchev, selon lesquelles une bombe thermonucléaire suffirait à dévaster un pays tel que le Danemark ou les Pays-Bas, on serait amené à multiplier par dix les estimations américaines de la surface dévastée par une bombe de 20 mégatonnes : « Pour les explosions américaines de 1954, exécutées au sommet d'un pylône et même pour celles que l'on provoquait à quelques milliers de mètres d'altitude, les dégâts sont surtout dus au souffle, leur rayon croît suivant la racine cubique de la puissance. L'effet incendiaire qui, aux distances de quelques kilomètres, reste plus important que l'effet de souffle, diminue sous l'influence de l'absorption par l'atmosphère suivant une loi « exponentielle », c'est-à-dire où la distance entre en exposant dans le terme que représente cette absorption, le rayon des dégâts incendiaires pour les bombes de grande puissance tombe alors très au-dessous de celui des dégâts dus au souffle. La conclusion se retourne si l'on provoque l'explosion à grande altitude, à 25 ou 30 kms par exemple pour une puissance de 20 mégatonnes. Nous croyons avoir été le premier à l'indiquer, en décembre 1954, dans

un article où nous préconisions ce mode d'attaque à la bombe contre les objectifs agricoles. Au lieu de traverser pendant des dizaines de kilomètres de l'air à une densité voisine de celle du sol, les rayons fortement obliques qui parviendront même à grande distance de l'explosion traverseront des couches où l'absorption est négligeable. Le seul facteur d'atténuation de l'effet incendiaire avec la distance tiendra à la loi fondamentale de la photométrie qui veut que le même flux, lumineux ou thermique, émanant d'une source, se répartisse sur une surface qui croît comme le carré de la distance. Ainsi le rayon des dégâts incendiaires croît pour l'explosion haute comme la racine carrée de la puissance alors que celui des dégâts dus au souffle ne croît que comme sa racine cubique. Tel est le facteur essentiel de supériorité de l'explosion haute. Compte tenu de quelques autres que nous avons exposés à plusieurs reprises : relèvement de l'énergie qui apparaît sous forme thermique dans un quasi-vide où l'onde de choc n'emporte qu'une énergie négligeable sous forme mécanique, possibilité d'addition des effets thermiques n'atteignant pas le seuil incendiaire si l'on provoque des explosions simultanées, le rayon des dégâts « sévères » par l'incendie (inflammation instantanée des matériaux combustibles secs) atteindrait plus de 200 kms pour l'explosion de 20 mégatonnes, soit plus de dix fois celui des dégâts « sévères » par le souffle. A défaut d'une confirmation précise, la multiplication des explosions à grande altitude indique suffisamment que l'on s'est engagé dans cette voie[17]. »

Des textes de cet ordre risquent de paralyser la réflexion. Le profane éprouve un sentiment d'incrédulité et d'horreur. « Une telle guerre n'aura pas lieu. » Il est tout prêt à croire tour à tour le discours du savant qui lui fait craindre la fin du monde en cas de guerre thermonucléaire et celui du stratège qui lui fait espérer la paix universelle fondée sur la peur qu'inspire à tous la catastrophe possible.

Aucun de ces deux discours n'est en lui-même insensé. Si une bombe thermonucléaire, de quelques mégatonnes (et peut-être dès aujourd'hui de quelques dizaines de mégatonnes) devait causer quelques millions de morts en s'abattant sur une ville et contaminer une zone étendue, il n'est pas inconcevable qu'une grande puissance parvienne, un jour pas très éloigné, à fabriquer des armes dont l'emploi équivaudrait à un génocide (toute la population de l'Etat ennemi serait exterminée) ou même, selon l'hypothèse de Herman Kahn, à fabriquer une Doomsday machine, une machine d'apocalypse, dont le déclenchement mettrait fin à l'aventure de l'humanité. Mais ce discours est prématuré. Aujourd'hui nul Etat ne dispose d'une telle machine. Nul Etat n'a les moyens, s'il livre la guerre qu'il prépare, d'exterminer la population de l'Etat ennemi. Certes, chacun des Deux possède assez de bombes atomiques ou thermonucléaires pour tuer trois milliards d'êtres humains si les bombes étaient distribuées à seule fin d'atteindre cet objectif. En fait, les attaques des deux appareils thermonucléaires, qu'elles visent l'appareil ou les villes de l'ennemi, provoqueraient des dommages matériels et des pertes humaines qui seraient sans commune mesure avec le coût des guerres passées mais qui ne constitueraient, matériellement, ni la « l'annihilation de l'ennemi », ni le « suicide commun », ni la « fin d'histoire ».

C'est le physicien de la Rand *Corporation*, Herman Kahn[18], qui a violé le tabou et obligé les hommes d'Etat, les stratèges professionnels ou amateurs, les citoyens à regarder en face ce que tous se refusaient à considérer : que se passerait-il si « elle », « la guerre monstrueuse », « la guerre introuvable », « l'apocalypse thermonucléaire » avait lieu ? A cette question, à la suite d'études menées par une

équipe de savants, il a donné une réponse qui, me semble-t-il, confond d'abord, convainc ensuite et laisse finalement l'esprit incertain. La guerre thermonucléaire, telle qu'elle serait si elle avait lieu en 1960, en 1965, même en 1970 probablement, constituerait une tragédie dont l'horreur serait sans précédent, elle ne scellerait pas le destin de l'humanité.

Un premier tableau illustre la thèse :

NOMBRE DE MORTS	ANNÉES nécessaires à la reconstructi économique
2 millions	1 année
5 —	2 années
10 —	5 —
20 —	10 —
40 —	20 —
80 —	50 —
160 —	100 —

Une autre proposition complète ce tableau : « Despite a widespread belief to the contrary, objective studies indicate that even though the amount of human tragedy would be greatly increased in the postwar world, the increase would not preclude normal and happy lives for the majority of survivors and their descendants[19]. » Les conséquences de l'accroissement de la radio-activité seraient déplorables, non mortelles.

La démonstration de ce premier tableau dépend d'une distinction, introduite par l'auteur, entre la zone A et la zone B des Etats-Unis. La première est composée par les cinquante-trois agglomérations urbaines qui contiennent à peu près un tiers de la population, la moitié de la « richesse » (du capital), plus de la moitié du potentiel industriel, et à peu près les trois quarts de l'industrie de guerre. Dans la zone B se trouvent la quasi-totalité de l'agriculture et une fraction, dans la plupart des branches entre un cinquième et un tiers, du potentiel industriel. Supposant la zone A complètement détruite, les experts ont cherché combien de temps il faudrait à la zone B pour reconstruire ce qui aurait été détruit. Ils ont conclu qu'à condition que quelques précautions aient été prises à l'avance et que certaines circonstances soient favorables, cette tâche pourrait être accomplie en un nombre relativement faible d'années.

Le nombre d'années dépendrait évidemment du chiffre des pertes en vies humaines. Or, toujours d'après le même auteur[20], le nombre des morts pourrait être grandement influencé par les mesures prises de défense active et passive. Alors qu'en cas d'attaque contre le S.A.C. et les cinquante premières agglomérations urbaines, le nombre des morts pourrait atteindre 90 millions en l'absence de toute mesure de défense passive *(civil defense),* il pourrait être abaissé à un chiffre entre 30 et 70 millions en cas de quelques précautions contre les retombées radio-actives, à un chiffre entre 5 et 25 millions au cas où ces mêmes mesures seraient combinées avec une évacuation des villes à 70 %.

Une conclusion simple se dégage de ces analyses : dès lors qu'il est admis que même la guerre thermonucléaire n'est pas la « fin du monde », il devient déraisonnable de tout miser sur la dissuasion et de se désintéresser de ce qui se passerait au cas où celle-ci échouerait. Cette indifférence est d'autant plus insensée que l'ampleur des destructions et des pertes en vies humaines peut être réduite substantiellement par les mesures de défense active ou passive.

A cet argument de bon sens ne s'oppose qu'un sentiment que nous éprouvons nous-même : l'horreur d'une guerre thermonucléaire serait telle que peu importe ce qui viendrait après, peu importe quelques millions de cadavres de plus ou de moins. Cette réaction émotionnelle aux calculs des experts peut se justifier, de manière pseudo-rationnelle, par l'argument : au-dessus d'un certain volume de destructions, les hommes ne font plus de différence ou ne sentent plus la signification de la différence. C'est, au fond, cet argument qui est la racine commune de toutes les théories optimistes de la paix par la peur, c'est lui qui sert de fondement dernier à la théorie de la « dissuasion minimum », qui soutient la confiance dans l'équilibre de la terreur, qui encourage la diffusion des armements thermonucléaires, qui décourage les efforts de défense active et passive, qui conduit à l'alternative *dissuasion ou défense*. Toutes ces attitudes, effectivement, deviennent au moins relativement rationnelles si l'on admet ce que nous sommes tous tentés d'admettre non avec notre tête mais avec notre cœur : au-delà d'un certain seuil, l'inégalité du crime et du châtiment ne compte pas.

Reprenons le modèle des duopolistes, chacun armé d'un appareil thermonucléaire. La théorie courante est celle du « suicide commun » : quel que soit l'avantage que l'un d'eux tirerait d'avoir pris l'initiative, les représailles, infligées à l'agresseur, seraient « intolérables » à celui-ci et, de ce fait, équivalentes aux dommages subis par celui qui aurait encaissé le premier coup. Par la notion de « représailles intolérables », on efface l'importance psycho-politique de l'inégalité entre le crime et le châtiment.

De même, supposons non plus le face à face des deux Grands d'aujourd'hui, Union soviétique et Etats-Unis, mais un des Grands et un autre pays ou groupe de pays, détenteur d'un appareil thermonucléaire et disposant d'un espace incomparablement moins étendu (par exemple, la France ou le couple France-Allemagne) : l'équilibre de la terreur serait-il identique à celui qui existe aujourd'hui entre les deux Etats-continents ? La première réponse est que l'équilibre serait inévitablement différent parce que, en raison de la proximité de l'ennemi, les instruments de représailles européens seraient plus vulnérables que ne le sont les instruments américains. Mais éliminons encore, par la pensée, cette vulnérabilité accrue. Le manque d'espace européen suffirait à créer une différence majeure : en

frappant le premier coup, le détenteur de l'autre appareil thermonucléaire pourrait faire que les représailles fussent posthumes. Disons, en termes abstraits, que l'égalité approximative entre attaque et riposte suppose une capacité semblable d'encaisser des deux côtés. Quel que soit son armement, la France ou le couple Allemagne-France sera toujours en infériorité par rapport à l'Union soviétique à cause de l'écart entre la superficie des deux territoires.

Ce n'est pas que nous voulions écarter radicalement la théorie dite de la dissuasion minimum[21]. Il peut se faire qu'avec l'invulnérabilité croissante des appareils thermonucléaires, aucune puissance n'ait plus les moyens de détruire ou même d'affaiblir sensiblement l'appareil thermonucléaire de son rival, que, par conséquent, il puisse frapper mais non éviter la punition, ou qu'il puisse se venger mais non échapper au premier coup. En cette hypothèse, logiquement, la marge des guerres limitées, n'impliquant pas l'usage des armes thermonucléaires (ou atomiques), s'élargirait considérablement. Encore la dissuasion minimum ne serait-elle symétrique qu'à la condition que fussent identiques ou au moins semblables les deux capacités de frapper (en premier ou en deuxième) et d'encaisser.

Les doctrinaires de la diffusion, aussi large que possible, des armements atomiques ou thermonucléaires commettent souvent l'erreur de se donner, par la pensée, le seul modèle de l'égalité du crime et du châtiment. Mais ils en viennent à cette erreur en confondant n'importe quel châtiment avec un châtiment mortel, en tenant pour intolérables n'importe quelles représailles. Eventuellement, ils donnent à cette conception de l'égalité effective du crime et du châtiment une sorte de rationalité en substituant la proportionnalité à l'égalité. Qui possède une « petite » capacité atomique représente aussi un « petit » enjeu. Qu'il soit capable d'infliger de « petites » représailles à un ennemi, et il sera protégé puisque la proportionnalité des représailles à l'enjeu sera l'équivalent de l'égalité du crime et du châtiment. Ce raisonnement oublie, de toute évidence, de multiples circonstances : le Petit ne peut prendre l'initiative d'un échange de coups qui entraînerait sa destruction et le Grand peut arracher des concessions par la menace qu'il n'aura pas à mettre à exécution.

La notion de « pertes intolérables » qui inspire un sentiment de sécurité (personne n'emploiera ces armes) contribue aussi à répandre une sorte d'indifférence à l'égard de la défense dite passive ou civile ainsi qu'à l'égard de toutes les mesures, destinées à faciliter la reconstruction après une guerre thermonucléaire éventuelle. L'argument — il n'y a pas de défense civile possible — prête à discussion.

Le même argument pourrait être employé contre la défense active (aviation de chasse, engins terre-air ou air-air). Celle-ci, au cours de la dernière guerre, était tenue pour efficace dès lors qu'elle abattait 5 à 10 % de bombardiers ennemis. Comme chacun de ceux-ci devait opérer de multiples missions, une aviation était hors d'état de supporter un taux de pertes de 10 % à chaque sortie. Mais si chaque bombe thermonucléaire détruit une ville, chaque bombardier aura accompli sa tâche dès lors qu'il aura atteint une fois un objectif. Or, des deux côtés, les autorités ne se laissent pas convaincre, par un tel raisonnement, que la défense active contre les attaques aériennes est vaine. Très raisonnablement, elles insistent sur la nécessité et l'utilité d'une défense même imparfaite. Les fusées terre-air n'interdisent peut-être pas le ciel américain ou russe aux bombardiers, mais elles obligent ou obligeront peut-être à envisager la substitution d'engins balistiques aux bombardiers, ou encore l'installation, sur les bombardiers, de rampes de lancement (pour fusées Skybolt) de

telle sorte que les appareils n'aient pas besoin de s'approcher de leurs cibles et puissent frapper de loin. De plus, une défense active, peu efficace contre l'appareil thermonucléaire intact, opérant comme à la parade selon des plans établis à l'avance, serait peut-être efficace contre le même appareil, affaibli et désorganisé, tâchant d'exercer des représailles. Les bombardiers sont alourdis, donc privés d'une partie de leur rayon d'action ou de leur charge utile, par l'appareillage électronique, destiné à paralyser le fonctionnement des « têtes chercheuses » des engins ou des obus ennemis. En tout état de cause, les progrès de la défense active ont pour fonction et pour conséquence de contraindre le rival à des dépenses supplémentaires, toute innovation défensive appelant une innovation offensive.

Pourquoi en va-t-il autrement de la défense civile ? Que l'on ne puisse pas mettre à l'abri *toute* la population ne signifie pas que l'on ne puisse pas réduire les pertes éventuelles. Au premier abord, il paraît insensé, de la part d'un Etat qui mise presque entièrement sur la dissuasion, de ne pas consacrer davantage de ressources à protéger les habitants des villes ou ceux des campagnes, ne serait-ce que pour ajouter à la « crédibilité » de la menace thermonucléaire. J'avais cru, il y a quelques années, que cette attitude, apparemment irrationnelle, ne s'expliquait que par une sorte de refus, irréfléchi et organique, d'envisager sérieusement l'éventualité que l'on fait profession de préparer.

Sans écarter cette explication, qui me paraît comporter une part de vérité, j'aperçois aujourd'hui d'autres interprétations. Le coût d'abris urbains, dont l'efficacité ne sera jamais garantie, est énorme, presque prohibitif, même pour l'Etat le plus riche du monde et de l'histoire. Or les centaines de milliards dépensés pour la mise au point de ces abris profonds, cimentés, pourvus de l'équipement nécessaire à un séjour prolongé, ne suffiraient probablement pas à sauver la masse de la population des villes dans le cas d'une attaque par surprise : entre l'alerte et l'explosion, des millions de gens n'auraient pas le temps de gagner les abris. La tentation pour l'ennemi de frapper par surprise aurait augmenté plus que la sécurité des civils.

Il y a plus. L'Etat qui prendrait la décision de construire de tels abris (ou de préparer des plans d'évacuation des villes) poserait à son rival un dilemme : ou bien prendre des mesures analogues ou bien se résigner à une infériorité durable (sans même évoquer l'éventualité non inconcevable où un tel programme apparaîtrait à l'autre comme une provocation, voire comme la preuve d'une volonté de guerre bien arrêtée). Si les duopolistes aboutissaient, après des années et des dizaines de milliards de dépenses, à une égalité approximative des capacités respectives de défense passive, aucun d'eux n'aurait rien gagné en fait de puissance de dissuader l'autre. Tout au plus chacun aurait-il réduit le nombre des otages laissés à la discrétion de l'autre. Mais ils auraient tous deux amélioré leur chance de survie en cas de guerre et diminué quelque peu le volume des pertes matérielles et humaines. La crainte d'une ascension aux extrêmes, dans les budgets de défense nationale, sans modification de l'équilibre de la terreur, fournit une explication, partiellement rationnelle, de l'indifférence manifestée à l'égard des mesures de défense passive qui seraient peu coûteuses et relativement efficaces (abris légers contre les retombées radio-actives, stockage des matériaux et des machines les plus indispensables à la reconstruction, plans d'évacuation des villes, éducation de la population, etc.). En cette matière, les dirigeants, surtout à l'Ouest, agissent comme s'ils jugeaient la guerre thermonucléaire à tel point monstrueuse qu'il serait vain

d'en atténuer l'horreur et dérisoire de se soucier de l'après-guerre.

Par ce biais, la théorie de l'indiscrimination du plus et du moins semble déterminer, pour une part, la conduite des Etats. Les deux Grands sont engagés dans une course aux armements et aux progrès techniques en fait de défense active. Ils négligent presque entièrement, l'un et l'autre, les possibilités de défense passive. Il n'est pas impossible de découvrir les motifs psychologiques de ces attitudes apparemment contradictoires, il ne me paraît guère possible de tenir cette contradiction pour raisonnable.

3. Les étapes de la dialectique de la dissuasion.

Une fois écarté le sophisme qui fonde l'indifférence au plus et au moins, deux sortes de questions se posent : quel est le degré effectif d'inégalité entre le crime et le châtiment en diverses conjonctures définies abstraitement ou effectivement réalisées ? D'autre part, en fonction de quelles théories les duopolistes ont-ils agi, au cours des dernières années ou seront-ils vraisemblablement amenés à agir au cours des prochaines années ?

L'exemple le plus éclatant de la première sorte de questions est la polémique suscitée par l'article, déjà célèbre, de A. J. Wohlstetter[22], The délicate *balance of* terror. L'auteur, étudiant une situation de fait, celle du S.A.C. en 1957-1958, considérant le nombre des bases utilisées (vingt-cinq environ), le nombre des engins balistiques nécessaires pour atteindre à une probabilité élevée de mise hors d'usage de chacune de ces bases en fonction de la précision admise des engins, concluait que les représailles dont l'appareil thermonucléaire américain serait capable, après une attaque massive par surprise, ne seraient pas nécessairement « intolérables » et seraient même loin, en certaines circonstances, d'égaler les pertes subies par l'Union soviétique au cours de la guerre 1939-1945 ou même au cours de la première année de cette guerre.

Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour mener une discussion technique et chercher, à notre tour, jusqu'à quel point l'équilibre de la terreur est « délicat » ou « précaire ». A. J. Wohlstetter avait considéré les seules bases du S.A.C. Il supposait que les bases aériennes dont dispose l'aviation américaine en Europe, en Asie ou en Afrique, ou bien étaient, elles aussi, détruites ou bien, ne servant pas au stationnement de bombardiers stratégiques, n'ajoutaient pas sensiblement au potentiel de représailles. De plus, il ne tenait pas compte des porte-avions dont les bombardiers sont, eux aussi, porteurs de bombes atomiques ou thermonucléaires.

De toute manière, la situation qu'analysait l'article (paru en janvier 1959) n'existe plus au moment où nous écrivons (juin 1961), elle existera moins encore au moment où ces lignes seront publiées et lues. Les bases du S.A.C. ont été multipliées, elles ont été renforcées. La précision des engins balistiques augmente, mais la précision nécessaire pour détruire une base augmente elle aussi. La dialectique traditionnelle de l'obus et de la cuirasse se prolonge et se renouvelle, aujourd'hui, dans la rivalité entre la force de frappe et la force de représailles, entre l'effort pour acquérir les moyens d'une stratégie contre l'appareil thermonucléaire adverse et l'effort pour assurer l'invulnérabilité de cet appareil. D'un côté augmentent le nombre des engins, la puissance explosive des ogives thermonucléaires, la précision du tir, de l'autre les bases deviennent plus

nombreuses, plus dispersées, éventuellement plus mobiles, mieux protégées.

Les experts de la *Rand Corporation* étaient-ils, en 1960, trop alarmistes comme je suis tenté de le croire ? La destruction simultanée des 25 bases du S.A.C. aux Etats-Unis, des 300 ou 400 bases utilisées par des bombardiers B 47 et des chasseurs-bombardiers porteurs de bombes atomiques et enfin des porte-avions, même théoriquement concevable, aurait représenté un chef-d'œuvre d'organisation et de coordination technique dont ni les conseillers du prince ni le prince soviétique lui-même n'auraient admis aisément, à l'avance, la probabilité.

De plus, il serait insensé de conclure que les dirigeants soviétiques seront tentés de faire ce dont ils auront la capacité. Certes, au premier abord, on est enclin à donner raison à M. Oscar Morgenstern quand celui-ci pose en principe que nous devons régler notre conduite sur les capacités objectives de l'ennemi et non sur les intentions que nous tendons à lui prêter. Nous ne pouvons pas savoir si les hommes de Moscou préparent ou non, envisagent ou non un Pearl Harbor thermonucléaire, mais nous pouvons et devons agir de telle manière qu'ils n'en aient pas les moyens. Le conseil est sage mais les attendus ne convainquent pas.

La distinction entre capacité et intention de l'ennemi s'imposerait à nous avec évidence si nous étions en mesure de savoir quelle est cette capacité, si lui-même était capable de l'évaluer avec certitude et exactitude. Mais le nombre d'engins, nécessaire pour détruire une base, résulte lui-même d'un calcul des probabilités. La probabilité qu'une opération aussi complexe que l'attaque simultanée de 50 bases se déroule conformément au plan établi à l'avance, est elle-même mal déterminée. Si l'on ajoute que l'information d'un des Grands sur l'état des armements de son rival est elle-même d'une vérité aléatoire, on conclura qu'aucun des duopolistes n'est assuré de savoir exactement ce qu'est sa propre capacité ou celle de son ennemi.

Aucun des experts occidentaux, même parmi les plus pessimistes d'entre eux, ne suggère qu'à aucun moment l'Union soviétique aurait été capable d'éliminer *toute* la force américaine de représailles. Certains affirmaient seulement que le premier coup avait chance d'amputer la force américaine de représailles à un point tel que l'Union soviétique souffrirait moins de la réplique qu'elle n'avait souffert, en juin-juillet 1941, de l'attaque hitlérienne. Mais entre des millions de morts en quatre ans ou même en quatre semaines et des millions de morts en quatre heures subsiste une différence de nature. De plus, quand un raté technique ou une erreur humaine peuvent coûter la vie à des millions d'hommes, l'incertitude qui s'attache à de telles entreprises pèse lourdement sur les esprits qui ont à prendre la décision. Je n'arrive pas à concevoir les dirigeants qui, de sang-froid, sur la foi de calculs aléatoires, prendraient un tel risque. Je conçois moins encore que des dirigeants formés par la doctrine bolchevique consentent jamais, s'ils n'y sont presque contraints par les circonstances, à le prendre.

Les gouvernants de l'Union soviétique ne pensent pas l'histoire en termes biologiques. Ils ne combattent pas le peuple américain, ils ne cherchent pas à l'exterminer ou à le réduire en esclavage. Ils croient à la diffusion, progressive et inévitable, d'un régime, dont ils ont créé le premier modèle. Ils sont convaincus que le vent de l'histoire souffle dans le sens de leurs prévisions et de leurs espérances. Pourquoi mettraient-ils en péril tout ce qu'ils ont bâti à seule fin d'accélérer une évolution de toute manière inévitable ? Pourquoi le feraient-ils surtout au moment où la montée de la Chine leur inspire probablement des inquiétudes, bien que celles-

ci n'aient pas de place à l'intérieur de l'univers intellectuel du marxisme-léninisme ? Le code de conduite du Politburo a toujours condamné la politique des risques inutiles sous le nom d'aventurisme. L'aventurisme thermonucléaire serait plus injustifiable que tout autre.

Aussi bien les auteurs américains qui insistaient le plus sur la précarité de l'équilibre de la terreur n'en tiraient jamais la conclusion que les hommes du Kremlin préparaient de sang-froid un Pearl Harbor thermonucléaire. Ils avaient un objectif avant tout pédagogique et pragmatique. Ils voulaient amener les responsables de la défense américaine à prendre des mesures pour réduire la vulnérabilité de l'instrument de représailles (multiplication, dispersion, renforcement des bases). Ils voulaient dissiper l'illusion complaisante que l'équilibre de la terreur est acquis sans peine et sans danger et qu'une fois établi, il dure de lui-même. Avant tout, ils voulaient rendre évidente aux yeux de tous la différence de nature entre attaque et représailles. Dans un cas, l'aviation stratégique est intacte, elle opère conformément aux plans établis, chaque appareil connaît à l'avance sa mission ; les défenses de l'ennemi ne sont pas en état d'alerte ou bien elles n'ont été averties qu'au dernier moment. Que l'on suppose, en revanche, la moitié ou les deux tiers des bases détruites par les engins balistiques de l'ennemi, le pays lui-même ayant reçu deux cents engins balistiques, chacun porteur d'une ogive thermonucléaire d'une puissance de quelques mégatonnes. Comment fonctionneraient les communications ? A quelles cibles s'attaqueraient les appareils qui auraient survécu ? Combien franchiraient les défenses ennemies en état d'alerte ? L'inégalité du crime et du châtiment serait de loin plus vraisemblable que l'égalité. A la limite, si l'on se donnait par la pensée d'un côté le S.A.C. concentré sur un petit nombre de bases non renforcées, de l'autre deux à trois cents engins intercontinentaux, il n'était pas déraisonnable d'évoquer, non la situation des deux gangsters, mais des circonstances où, étant donné la disparité entre attaque et riposte, l'action, comportant l'avantage de l'initiative, serait préférable à l'abstention, laissant à l'ennemi la chance de frapper le premier.

Que cette situation de fait ait existé me paraît pour le moins douteux. A l'époque où le S.A.C. était concentré sur une vingtaine de bases, l'Union soviétique ne possédait pas, semble-t-il, la centaine d'engins balistiques intercontinentaux nécessaire pour atteindre à une probabilité suffisante de mise hors de service des bases et des appareils. La destruction simultanée des bombardiers moyens et des chasseurs-bombardiers dispersés sur les bases proches de l'Union soviétique ainsi que des porte-avions, si elle ne posait peut-être pas sur le papier de problème insoluble, comportait des difficultés et des risques immenses en cas d'écart important entre résultats effectifs et calcul.

Si nous écartons la période 1959-1960 — celle à laquelle s'appliquait l'étude de A. J. Wohlstetter — quel a été, en fait, le rapport de dissuasion entre Union soviétique et Etats-Unis ? Ce rapport n'a cessé d'être asymétrique — *en laveur des Etats-Unis* — jusqu'au moment où l'Union soviétique a mis en service des engins balistiques intercontinentaux. Avant 1949, les Etats-Unis étaient seuls à posséder des bombes atomiques (mais le stock américain était peu important). Vers 1955, les Grands eurent tous deux des bombes thermonucléaires, mais l'aviation stratégique des Etats-Unis était plus nombreuse, techniquement supérieure, mieux entraînée que celle de l'Union soviétique et surtout elle disposait de bases plus nombreuses, plus dispersées, plus proches des objectifs que sa rivale. En frappant la première,

l'aviation américaine avait la capacité de ravager la plupart des villes soviétiques ; même en frappant la première, l'aviation soviétique n'avait pas une capacité du même ordre de grandeur.

Il n'en résultait pas nécessairement une inégalité équivalente dans les capacités respectives de dissuasion. Car l'Union soviétique, grâce à la supériorité de ses armées, pouvait, en cas de conflit généralisé, envahir l'Europe occidentale, s'emparer des points stratégiques du Proche-Orient. La menace d'occuper l'Europe occidentale rétablissait-elle l'équilibre de la terreur, en dépit de la disparité entre les capacités des deux appareils atomiques ou thermonucléaires ? Sur le papier, nous aurions répondu non. Sur ce qui s'est passé en fait, il est plus difficile de formuler un jugement catégorique. Malgré tout, à aucun moment entre 1945 et 1957, l'Union soviétique n'a paru paralysée ou terrifiée par la capacité que possédait, à coup sûr, l'aviation stratégique des Etats-Unis de dévaster ses villes. Le cours de la guerre civile chinoise n'en a pas été affecté. La menace atomique n'a ni prévenu l'agression nord-coréenne ni empêché l'intervention chinoise ni hâté la conclusion d'un armistice. Les changements de style de la diplomatie-stratégie soviétique, après 1953, sont manifestement imputables à la mort de Staline, aux querelles et aux personnalités des successeurs, non à une modification du rapport des forces atomiques ou thermonucléaires.

Il est vrai qu'au cours des années 1950-1960, la conjoncture mondiale s'est, en certaines zones de la planète, profondément transformée. Les empires français et anglais d'Asie ont achevé de se dissoudre ; les colonies françaises, anglaises et belges d'Afrique sont devenues indépendantes. Au Proche-Orient, où l'influence occidentale s'exerçait de manière dominante et presque exclusive en 1950, les pays arabes jouent désormais d'un bloc contre l'autre. L'échec de l'expédition franco-britannique en 1956 a marqué symboliquement la fin d'une époque. Dans l'hémisphère occidental lui-même, à la barbe de l'Oncle Sam, des mitraillettes tchèques et des chars d'assaut soviétiques sont débarqués à La Havane pour l'équipement de « l'armée rebelle » de la République socialiste de Cuba.

Que l'Union soviétique, au cours des dix dernières années, ait étendu son action en des régions qui semblaient « chasses gardées » de l'Occident, le fait ne prête pas au doute. Ce qui, en revanche, nous échappe, c'est le lien entre la modification en faveur de l'Union soviétique du rapport des forces nucléaires et l'audace des entreprises soviétiques. Personnellement, je doute que ce lien ait été très étroit. Le premier accord de livraison d'armes entre Moscou et Le Caire date de 1955 : jamais l'aviation stratégique des Etats-Unis, en possession de bombes thermonucléaires, n'avait été aussi redoutable. L'aviation stratégique soviétique avait probablement, à cette date, mis fin à l'invulnérabilité du territoire américain, elle n'avait pas, si l'on considère les seuls Grands, rétabli l'égalité de la terreur si du moins celle-ci exige l'égalité des capacités de destruction. Seule la vague menace de recourir aux engins balistiques, en cas d'agression américaine contre Cuba, se rattache manifestement à la dialectique de la dissuasion, telle que la concevait M. Khrouchecthv.

Quand un des Deux seulement avait le moyen de ravager les villes de l'autre, c'est lui qui déterminait les circonstances dans lesquelles jouait la dissuasion atomique (ou thermonucléaire). De 1945 à 1958, les États-Unis auraient pu, tout au moins en théorie, déterminer eux-mêmes les cas de guerre atomique, tracer les lignes dont le franchissement déclencherait la mise à exécution de la menace. A partir du moment

où les Deux ont des capacités équivalentes, chacun s'efforce de déterminer les cas de guerre atomique et de tracer les lignes dont le franchissement déclencherait la mise à exécution de la menace. Reste à savoir comment chacun réagirait si l'autre passait outre à une menace, implicite ou explicite. Si le président des Etats-Unis lance les fusiliers-marins à l'assaut de Cuba, quelle sera la réplique du Kremlin ?

De manière générale, il semble que la logique de la dissuasion réciproque doive déboucher sur la paralysie des appareils thermonucléaires, éventuellement sur le non-engagement des armées régulières, surtout celles des Grands, en cas de conflits limités, sur le rôle prédominant de l'infiltration et de la subversion à travers le tiers monde. Telle semble la doctrine des dirigeants soviétiques. Ils veulent neutraliser l'appareil nucléaire de leur rival et, si possible, imposer la non-intervention des forces armées américaines dans les territoires contestés. Cette non-intervention suffirait, d'après la conception communiste du monde, à garantir la victoire des « armées de libération nationale » et des partis alliés au camp socialiste.

En ce qui concerne la guerre thermonucléaire, à s'en tenir aux déclarations des dirigeants et aux études publiées par les revues militaires, la théorie officielle soviétique semble comporter les idées suivantes, répandues aussi à l'Ouest. Une attaque massive, même déclenchée par surprise, ne détruirait pas une fraction suffisante de l'appareil thermonucléaire adverse pour que l'agresseur échappât au châtiment. Une guerre thermonucléaire serait horrible et infligerait à l'humanité des souffrances indicibles, mais elle ne marquerait pas la fin du monde. Les échanges d'engins balistiques ne concluraient même pas la guerre : en dépit des pertes subies, les Etats continueraient la lutte avec les moyens de combat qu'ils auraient conservés[23]. La distinction entre guerre atomique limitée et guerre atomique totale serait artificielle ; si l'un des Grands recourt aux explosifs nucléaires, l'ascension aux extrêmes est inévitable[24]. Enfin, assurée que l'histoire évolue d'elle-même dans le sens du communisme, l'Union soviétique se déclare prête à un désarmement général et, en l'absence d'un tel désarmement, résolue à n'utiliser sa capacité thermonucléaire qu'à seule fin de neutraliser la capacité américaine et de prévenir les agressions occidentales[25].

En fonction de quelle doctrine s'organise la défense nationale des Etats-Unis ? L'objectif premier est évidemment d'assurer une invulnérabilité aussi complète que possible de l'appareil thermonucléaire. Depuis 1960 et les discussions sur la précarité de l'équilibre de la terreur, des mesures ont été prises dans trois directions : dispersion et protection des bases aériennes, entrée en service des premiers sous-marins atomiques à engins Polaris et mise à exécution d'un vaste programme de tels sous-marins (41), progrès accomplis dans les engins à carburant solide (Minuteman) dont la mise à feu n'exige que quelques minutes et qui sont enfouis dans des silos.

Les discussions portent désormais sur deux points, l'un de fait, l'autre de théorie. Au cours des prochaines années, de 1961 à 1964, existera-t-il une asymétrie dans les capacités thermonucléaires au profit de l'Union soviétique ? Et, à supposer que l'écart en fait d'engins balistiques *(missile gap)* se soit creusé entre Etats-Unis et Union soviétique, qu'en résulte-t-il pour l'équilibre de la terreur ? La deuxième question est de portée plus vaste : si l'on suppose acquise l'invulnérabilité au moins relative des appareils thermonucléaires, si l'on suppose que cette invulnérabilité sera maintenue des deux parts au long d'une course aux armements et aux innovations techniques, quelle doctrine diplomatico-stratégique devra être celle de l'Occident ?

L'écart en fait d'engins balistiques a été un thème non pas seulement de spéculations journalistiques mais aussi de la campagne électorale américaine de 1960. L'origine de ces spéculations était la supériorité admise de l'Union soviétique en ce qui concerne le nombre des engins balistiques en service à une certaine date (en 1960, ou 1961, ou 1962, ou 1963). Le fait lui-même n'est pas démontré ou, si l'on préfère, il n'est pas admis comme tel par tous les experts. Supposons qu'il soit vrai : quelle en serait la portée ?

Le lecteur qui aura suivi nos analyses jusqu'ici comprend immédiatement que la question ainsi posée ne comporte pas de réponse. Le nombre des véhicules porteurs d'un certain type, en service d'un côté ou de l'autre, n'a pas de signification en lui-même. Ce qui importe, c'est le rapport des puissances de dissuasion. Or ce rapport dépend de conditions multiples, les unes techniques, les autres psychologiques. Quelle est la fraction des instruments de représailles adverses que chacun des appareils thermonucléaires serait capable d'éliminer en frappant le premier coup ? Quel est le volume des destructions que chacun des deux appareils pourrait provoquer s'il agissait en réplique à une attaque par surprise ? C'est par l'influence qu'il exerce sur la capacité de frappe ou de représailles que le nombre des engins prend une importance réelle. Or cette influence se prête mal à une évaluation rigoureuse — ce qui explique que président et secrétaire d'Etat à la Défense aient peine à savoir ou à décider s'il y a ou non « un écart en fait d'engins balistiques [26] ».

Supposons — ce qui nous paraît vraisemblable — que la situation soit aujourd'hui ou demain symétrique. Ni l'un ni l'autre des Grands ne peut, même en frappant le premier, éliminer une fraction telle de l'appareil thermonucléaire adverse qu'il échappe à un châtiment intolérable. En ce cas, il devra ajouter à sa capacité de frappe ou de représailles thermonucléaires une capacité de guerres limitées. Puisque l'échange de coups (par aviation stratégique et engins balistiques) comporte pour les Deux des pertes « insupportables », ils sont prêts l'un et l'autre à tolérer des hostilités importantes sans ascension aux extrêmes.

Il n'en subsiste pas moins une incertitude de doctrine et de fait. La capacité de représailles en cas d'attaque directe et la capacité de guerres limitées jointes sont-elles suffisantes ou, pour remplir son rôle de grande puissance, chacun des duopolistes doit-il se donner les moyens de prendre *raisonnablement* l'initiative du recours aux armes atomiques ? Or, si ni l'un ni l'autre des duopolistes n'est plus en mesure de s'en prendre à l'appareil thermonucléaire adverse (counterforce strategy), si ni l'un ni l'autre n'a organisé la défense passive de manière à réduire les pertes éventuelles, en d'autres termes si crime et châtiment tendent vers l'égalité et vers le suicide commun, alors effectivement nul homme d'Etat ne pourrait déclencher raisonnablement son appareil thermonucléaire sinon en réplique à une attaque directe.

Si les Etats-Unis renoncent soit à frapper l'appareil thermonucléaire adverse, soit à protéger leur propre population, la guerre qu'ils font profession de préparer et dont ils menacent l'autre ne serait qu'un échange insensé de destructions aveugles. Mais, s'ils ignorent ou connaissent imparfaitement les emplacements des rampes de lancement, une stratégie dirigée contre l'appareil thermonucléaire adverse serait-elle encore efficace ? Les populations des villes deviennent les otages modernes : plus les otages sont nombreux et sans défense et plus le duopoliste fait la preuve de ses intentions pacifiques. Mais que vaut, en cette conjoncture, la protection

prétendument accordée par le Grand à ses alliés ? La dissuasion ne joue-t-elle pas au seul bénéfice du détenteur de l'appareil thermonucléaire ? Le système d'alliances n'est-il pas en contradiction avec la logique des armements ?

4. Le jeu de la dissuasion.

Considérons la conjoncture actuelle, telle que les informations publiées permettent de la reconstituer, au moins selon la vraisemblance. Les Etats-Unis avaient une chance sérieuse de détruire la plus grande partie des instruments de représailles [27] de l'Union soviétique jusqu'à l'entrée en service des engins balistiques. Aujourd'hui, même en prenant l'initiative, la force de frappe américaine n'épargnerait pas aux villes américaines des destructions massives.

De son côté, si l'Union soviétique prenait l'initiative, elle détruirait une fraction de l'appareil thermonucléaire américain, les rampes de lancement d'engins à portée intermédiaire en Grande-Bretagne, en Italie, en Turquie, la plupart des aérodromes d'Europe occidentale. Mais la fraction de l'appareil américain qui survivrait serait probablement encore capable d'infliger des représailles que les dirigeants de Moscou jugent « intolérables ». La situation actuelle — absence de guerre et présence des Etats-Unis, avec une force thermonucléaire intacte — leur paraît préférable à la situation résultant de l'agression, cette situation étant définie à la fois par l'ampleur des représailles à craindre et par la probabilité de leur accomplissement.

Dans un tel jeu, aucun des rivaux ne déclenchera intentionnellement la guerre totale, à moins qu'il ne soit déraisonnable ou qu'il ne se croie à tort capable de réduire la force ennemie de représailles plus qu'il n'est effectivement capable de le faire. La rationalité de la conduite suppose évidemment la connaissance exacte des données. Une information inexacte peut provoquer des conduites irrationnelles aux yeux de celui qui connaît la vérité. Mais, dans la conjoncture présente, l'incertitude des résultats d'un échange thermonucléaire contribue à prévenir le déclenchement de l'apocalypse : on a peine à concevoir les circonstances où l'un ou l'autre des Grands jugerait la probabilité d'échapper aux représailles suffisante pour justifier la décision de guerre.

En situation de duopole thermonucléaire, les Grands ont un double intérêt en commun : ne pas se détruire réciproquement (ils assureraient la victoire des tiers), ne pas favoriser et, si possible, empêcher la diffusion des armements décisifs et terrifiants. Depuis dix ans, tout s'est passé comme si les deux Grands (surtout les Etats-Unis) étaient, à chaque instant, conscients que leur intérêt commun d'éviter la guerre l'emportait sur leurs intérêts opposés, si importants fussent-ils, comme s'ils étaient également soucieux de retarder le moment où l'accession de la France et de la Chine au club thermonucléaire mettrait fin au duopole. L'Union soviétique, en dépit de la solidarité socialiste, n'a pas plus aidé la Chine que les Etats-Unis, en dépit du pacte atlantique, n'ont aidé la France. Ni les alliances ni les hostilités n'ont jamais été totales, à travers l'histoire. Les solidarités entre ennemis, les oppositions entre alliés prennent une forme originale à l'âge thermonucléaire.

Si l'on suppose deux Etats, essentiellement amis, tous deux disposant de l'appareil thermonucléaire, que feraient-ils ? Le problème n'est pas gratuit : peut-être sera-t-il un jour posé par le dialogue Union soviétique-Chine. Ces deux Etats ne

pourraient renoncer simultanément à leurs appareils sans perdre leur puissance par rapport aux autres. Ils ne pourraient soumettre les deux appareils à un commandement unique sans perdre chacun leur souveraineté militaire. Ils ne pourraient brandir leurs armes l'un contre l'autre sans démentir leurs protestations d'amitié. Ils ne pourraient continuer la course aux innovations techniques sans éveiller des inquiétudes qui, amplifiées peu à peu par la dialectique du soupçon, risqueraient de créer finalement l'hostilité par la peur. En ce cas, la terreur, suscitée par l'armement, transformerait l'amitié en inimitié. La seule solution, à moins d'une fusion des souverainetés, serait un accord sur la stabilisation des appareils et la réduction du secret, en d'autres termes l'équivalent de l'accord auquel aspirent les Etats-Unis, sinon l'Union soviétique.

Il s'en faut pourtant, de toute évidence, que le duopole thermonucléaire comporte les mêmes conséquences, quel que soit le degré d'hostilité entre les deux protagonistes. Les deux Grands d'aujourd'hui ont des régimes politico-économiques autres, dont chacun implique la condamnation historique ou morale de l'autre. Ils ne sont pas d'accord sur la frontière entre leurs zones d'influence et ils constatent que le tiers monde, les centaines de millions d'hommes qui appartiennent à des Etats non affiliés à un bloc ou à un autre, peut, selon les circonstances, basculer dans un camp ou dans l'autre. Ils ont, quoi qu'ils en aient, de multiples occasions de se heurter. Quelle influence exerce le duopole thermonucléaire sur le fonctionnement du système bipolaire, sur les conflits limités ?

Il convient, avant tout, de se garder des raisonnements d'une fausse rigueur. Les uns plaident que l'horreur d'une guerre totale est telle que personne ne la déclenchera. Ils en concluent, avec une apparente logique, que des hostilités, géographiquement limitées, sont possibles et même probables. Les autres utilisent le même argument de l'horreur d'une guerre totale pour en conclure que même les guerres limitées sont devenues improbables en raison du risque d'ascension (escalation) : il n'y a plus de rupture de continuité entre armes classiques et armes atomiques. Certaines de celles-ci ont une puissance moindre que certaines de celles-là. L'ombre de l'apocalypse suffira à prévenir n'importe quel emploi de la force précisément parce que, sur l'échelle de la violence, les barreaux se superposent à intervalles si réguliers que nul ne peut être assuré, s'il s'élève au premier, de ne pas être contraint peu à peu de monter jusqu'en haut.

Ces deux raisonnements, interprétés littéralement, sont incompatibles l'un avec l'autre et les auteurs qui les emploient simultanément se contredisent sans même s'en apercevoir. Qui met l'accent sur l'horreur monstrueuse de la guerre thermonucléaire n'est pas en droit d'invoquer à chaque instant le risque d'ascension. Certes, il est légitime de maintenir qu'un danger, même très faible, d'ascension incite les protagonistes du drame à la prudence, les détourne d'un emploi, même limité, de la force militaire (ce qui est vrai). Mais il ne l'est pas de combiner la démesure absurde de la guerre totale avec le risque d'ascension pour conclure triomphalement au règne de la paix par la peur.

Le risque d'ascension dépend de trois facteurs : d'abord, comme nous l'avons vu, du rapport des forces de dissuasion entre les duopolistes, ensuite de la nature du conflit limité (localisation géographique, enjeu explicite ou latent du conflit, etc.), enfin de la conduite des opérations diplomatico-stratégiques par les hommes d'Etat. Le premier facteur, que nous avons analysé au niveau des modèles, se ramène

essentiellement à la mesure de l'avantage que le duopoliste tire de frapper le premier. Plus cet avantage est grand et plus chacun des Grands sera enclin à soupçonner les intentions de l'autre en période de crise. En revanche, plus chacun des duopolistes a confiance dans l'invulnérabilité de son propre appareil et moins il sera tenté de s'abandonner à la dialectique du soupçon et de prendre l'initiative parce qu'il craint (ou croit) que l'autre est sur le point de le faire.

Il me semble que les progrès accomplis des deux côtés dans le sens de l'invulnérabilité des appareils thermonucléaires atténuent déjà le péril créé par la réciprocité de soupçons s'amplifiant l'un l'autre jusqu'à la décision fatale. A ce moment, c'est-à-dire dès aujourd'hui, l'ascension devient ou suprêmement improbable ou tout au moins concevable selon que les hostilités se situent au Laos ou à Berlin, selon que l'enjeu est le régime intérieur d'un royaume, pauvre et peu peuplé, dans le Sud-Est asiatique ou, virtuellement, le destin de l'Europe occidentale, berceau de la civilisation occidentale en train de réaliser pour la première fois l'unité historique de l'humanité, qui demeure une des trois grandes concentrations industrielles de la planète.

Ni le rapport des forces de dissuasion, ni l'emplacement et l'enjeu du conflit ne déterminent mécaniquement le déroulement d'une crise et ne permettent d'évaluer exactement à l'avance la probabilité d'ascension. Chaque crise diplomatique est une suite d'événements, c'est-à-dire d'actions humaines, dont quelques individus assument la responsabilité. Chaque crise est une épreuve de volontés dans laquelle le bluff joue un rôle inévitable. Le duel de la dissuasion ne comporte pas toujours d'aboutissement prévisible. Dès lors, en effet, que le détenteur d'un appareil thermonucléaire veut protéger un autre territoire que le sien, il est acculé à rendre vraisemblable, aux yeux de l'agresseur éventuel, une décision qui, probablement, ne serait pas raisonnable. Si l'on suppose les deux appareils thermonucléaires relativement invulnérables, *probablement serait-il en toutes circonstances déraisonnable, aussi bien pour* l'Union *soviétique que pour les Etats-Unis, de déclencher la guerre thermonucléaire.*

Cette situation suscite des spéculations indéfinies, car elle incite à imaginer de multiples conjonctures où le pire pourrait survenir, soit la guerre dont on menace l'ennemi dans l'espoir de ne pas la livrer, soit la perte de l'enjeu par la capitulation que la menace avait pour fin de prévenir. Supposons une attaque massive des armées soviétiques, en France ou en Europe occidentale, combinée avec l'évacuation des villes soviétiques et une manœuvre de chantage à l'égard des Etats-Unis (ceux-ci seront épargnés s'ils n'interviennent pas, ravagés s'ils honorent leurs engagements) : le président des Etats-Unis donnerait-il au S.A.C. l'ordre qui signifierait la mort pour des millions, des dizaines de millions d'Américains ? Ou encore : jusqu'à combien de millions de morts (probables) le président des Etats-Unis se croirait-il tenu de venir au secours de ses alliés ? La « crédibilité » de la menace est d'autant plus faible que celui qui la brandit serait plus gravement atteint par les représailles de l'autre s'il la mettait à exécution. Avec des raisonnements de cette sorte, il est facile de démontrer en apparence aux Européens que jamais plus les Américains ne seront capables de les protéger, New York, Chicago et Washington devant être le prix à payer si Londres, Paris ou Bonn ne sont pas abandonnés à leur sort.

De tels raisonnements ne me convainquent pas et je les tiens pour sophistiques. Si une guerre thermonucléaire doit faire des millions ou des dizaines de millions de victimes, elle n'est probablement raisonnable pour aucun des Grands en aucune circonstance. Si l'on part de l'hypothèse que l'agression a eu lieu (Paris est bombardé mais les Soviétiques ont promis d'épargner Washington), on en conclut, à juste titre, qu'il n y aura pas d'intervention américaine, mais si l'on part de l'hypothèse que la menace américaine a été proférée avec la solennité nécessaire, on en conclut que l'agression n'aura pas lieu. Toute la question est de savoir quel est le point de départ qu'il faut choisir.

Or, personnellement, il me semble que le point de départ qui s'impose au « bon sens » est la situation telle qu'elle se présente effectivement aux deux Grands : tant qu'aucun d'eux ne prend l'initiative de provoquer son rival, il est sûr d'éviter les horreurs de la guerre thermonucléaire. Comme ces horreurs sont démesurées, il suffit d'en créer un risque, même faible, pour que le Grand, si ambitieux de conquêtes qu'on le suppose, préfère s'abstenir (dès lors que l'abstention ne le met pas lui-même en péril). On admet que l'agression est trop irrationnelle pour avoir lieu, donc que le parti sur la défensive n'aura pas à s'interroger sur les représailles, sur le choix entre la capitulation ou la mise à exécution de la menace thermonucléaire, le rival ayant malgré tout pris l'initiative d'une provocation majeure. L'hypothèse de base est la suivante : en cas de dialogue entre les deux Grands, l'armement thermonucléaire n'est employé que défensivement ; chacun le brandit pour interdire à l'autre telles ou telles initiatives, aucun ne le brandit pour « couvrir » une agression et interdire à l'autre la défense de positions de premier ordre.

Quelles sont les initiatives que la dissuasion défensive interdit ? Quels sont les territoires pour la protection desquels on brandit la menace thermonucléaire ? Ces questions ne comportent pas toujours de réponse catégorique. La stratégie de la dissuasion ne va pas sans équivoque. Les répliques du Grand ne sont pas toutes, ne doivent pas être toutes rigoureusement prévisibles. Pour certains enjeux de deuxième ordre, il est opportun de ne pas s'engager à l'avance, mais il ne l'est pas de publier une indifférence qui ne résisterait peut-être pas au choc de l'événement. En tout cas, quand le sujet de la dissuasion attache une importance vitale à un territoire, il met en place un système politico-militaire qui rend plausible la décision monstrueuse, qui l'oblige pour ainsi dire lui-même à mettre à exécution sa menace si l'autre passe outre.

Le système, destiné à rendre plausible, aux yeux de l'agresseur éventuel, la décision, en elle-même monstrueuse, a un double caractère, technique et psychologique. La technique permet de monter un mécanisme de représailles qui, en certaines circonstances, fonctionnerait de manière Presque automatique. L'automatisme ne doit pas être total ; autrement, on créerait un risque de guerre accidentelle, par raté technique. L'ordre de déclencher l'appareil thermonucléaire doit appartenir à des hommes, peut-être à un seul homme, celui qui est situé au sommet de la hiérarchie politico-militaire. Mais il faut aussi que l'organisation de l'aviation et des engins rende extrêmement probable la réplique en cas d'attaque massive, quelles que soient les destructions infligées à tel ou tel élément de l'appareil.

Simultanément, le sujet de la dissuasion s'efforce de convaincre l'autre du prix qu'il attribue à l'enjeu du conflit. A cette fin, il multiplie les paroles et les actes, il signe des traités, il met des troupes en garnison sur le territoire qu'il veut protéger, il y installe des rampes de lancement d'engins à portée intermédiaire. Le parchemin, les troupes, les rampes symbolisent l'engagement du Grand, engagement d'honneur qui ne peut pas ne pas apparaître, aux yeux de l'autre, comme un engagement irrévocable, plus impératif que n'importe quel calcul de rationalité.

Manifester l'importance de *l'enjeu,* se lier *d'honneur,* rendre inévitable l'émotion populaire en cas d'agression (les garnisons américaines partageraient le sort des Européens), toutes ces mesures ressortissent à la catégorie de l'engagement. Le sujet de la dissuasion s'oblige en quelque sorte lui-même à ne pas reculer. Plus l'engagement a été solennel, plus la capitulation serait humiliante. Qui croirait encore à la parole des Etats-Unis si l'Europe était abandonnée au moment du péril ? La question n'est plus de savoir si « le jeu en vaut la chandelle ». Le fait est que l'agresseur ne peut plus escompter le recul de son rival. La décision, peut-être théoriquement irrationnelle, est devenue presque certaine et, en fonction de l'enjeu, des engagements, de la passion, rationnelle.

Il n'en résulte pas qu'un Grand puisse, à volonté, défendre n'importe quelle position en affectant de s'engager d'honneur. La valeur de l'enjeu demeure la condition nécessaire mais non suffisante pour qu'une menace démesurée apparaisse plausible. La menace soviétique d'interdire aux Etats-Unis une opération militaire à Cuba par le recours éventuel aux engins balistiques est peu plausible (ce qui ne signifie pas qu'elle ne fait aucune impression sur l'occupant de la Maison-Blanche). Une menace américaine de même sorte à propos du Laos serait encore moins plausible. En général, les territoires de valeur secondaire, en dehors de la zone d'affrontcment des deux blocs, ne peuvent être défendus que par les armes utilisables dans le cadre de guerres limitées. La menace thermonucléaire joue tout au plus implicitement, du fait que n'importe quelles hostilités comportent un risque, si faible soit-il, d'ascension aux extrêmes.

Le Grand que l'on veut dissuader, dispose de deux tactiques pour tourner l'engagement de son rival, celle de l'artichaut et celle du *fait accompli,* La première, version militaire de la méthode appliquée par les communistes en Europe orientale pour s'emparer du pouvoir total, consiste à *diviser l'agression en autant de parcelles qu'il sera requis pour qu'aucune démarche* ne *justifie* une *réplique violente.* Le jour où l'Union soviétique aura conclu un traité de paix avec la D.D.R. *(Deutsche Demokratische Republik),* le seul changement sera celui de l'autorité de contrôle : qui fera la guerre pour un cachet sur des papiers officiels ? Cette première tactique peut être combinée avec la deuxième, celle du fait accompli : supposons qu'un jour les Occidentaux, au réveil, un lundi matin, apprennent que le Danemark a été entièrement occupé dans la nuit. La situation initiale serait renversée : l'agresseur serait désormais sur la défensive et le parti, initialement sur la défensive, devrait contraindre l'autre à la retraite.

Pour déjouer ces deux tactiques, le parti sur la défensive doit disposer d'armements classiques qui lui permettent d'abord d'éviter la création des faits accomplis, ensuite d'opposer à chaque démarche de l'agresseur une parade de même nature et de violence comparable. Quand la dissuasion est devenue bilatérale, le recours aux armes thermonucléaires devient inévitablement un suprême recours.

Non que la menace ne soit implicite dès le premier échelon de l'emploi de la force. Mais il n'est pour ainsi dire pas physiquement possible de déclencher l'appareil thermonucléaire sinon en réplique à une attaque massive. Ainsi les deux camps ajoutent aux armes nucléaires, qui agissent diplomatiquement dans la mesure où elles ne sont pas effectivement utilisées, des armes classiques qui, en rendant possible l'emploi de l'appareil thermonucléaire, accroissent la probabilité du non-emploi.

Le dialogue de la dissuasion nous a paru asymétrique en faveur du parti sur la défensive parce que nous avons supposé que ce dernier était engagé et que l'autre ne l'était pas. Encore faut-il que celui-ci n'ait pas, lui aussi, investi une part de son prestige dans la revendication. La perte de face qui résulterait pour l'un du « manque à gagner o ne serait peut-être pas moindre que celle qui résulterait pour l'autre de l'incapacité de conserver.

La situation du double engagement est concevable, probablement est-elle partiellement réalisée dans la querelle de Berlin. Le demi-engagement soviétique en faveur du changement est une manière de dénoncer comme un bluff l'engagement antérieur des Occidentaux en faveur du *statu quo.* La défense par la menace de représailles thermonucléaires d'une position localement indéfendable était logique quand celui qui menaçait n'était pas lui-même sous la contre-menace. Elle ne l'est plus au même degré à partir du moment où la dissuasion est réciproque. Comment le défenseur peut-il faire monter l'enjeu en augmentant la mise ?

Quand des engagements, également spectaculaires, ont été pris des deux côtés, tout se passe comme si deux automobiles fonçaient à toute allure l'une sur l'autre, chaque conducteur espérant que l'autre, au dernier moment, freinera ou s'écartera. Il est probable, en effet, qu'un des deux préférera perdre sa mise que sa vie. Mais, à ce jeu dit du *poulet,* ce n'est pas le meilleur, c'est le plus résolu qui gagne.

En fait, la crise de Berlin est la première qui suggère la conjoncture du double engagement. Partout ailleurs, la distinction était nette entre le sujet et l'objet de la dissuasion, entre le parti sur la défensive et le parti soupçonné d'intentions offensives qui n'avait qu'à s'abstenir de toute initiative pour jouir de la sécurité. Aussi les théoriciens, pour rendre apparents les périls du duel diplomatique à l'âge thermonucléaire, ont-ils imaginé un élément que nous avons éliminé, au cours des pages précédentes : la non-action qui, d'après nos hypothèses, garantissait la sécurité, peut, en certaines circonstances, être, elle aussi, chargée de périls.

Reportons-nous, par la pensée, à la crise hongroise d'octobre-novembre 1956. La répression de la révolution hongroise n'était qu'un épisode tragique de la diplomatie à l'intérieur du bloc soviétique aussi longtemps que les Etats-Unis n'intervenaient pas. Mais si ceux-ci avaient pris quelques mesures en vue d'une possible intervention, les dirigeants de Moscou auraient eu le choix, ou ils auraient eu peur d'être acculés au choix, entre une défaite de première grandeur (éventuellement la désagrégation du bloc soviétique) ou la guerre. En cette conjoncture, la détermination des rôles était équivoque : au regard de la moralité et de la légalité internationale, l'Union soviétique jouait le rôle d'agresseur. Au regard de la politique de puissance, l'intervention des Etats-Unis dans les relations entre un Grand et un Etat satellite aurait pu être tenue pour agressive. Qui aurait été sujet ? Qui aurait été objet de la dissuasion ? Qui aurait dû faire marche arrière ?

Jusqu'à présent, les deux Grands se sont soigneusement gardés de prendre des risques inutiles. Les Etats-Unis ont abandonné les Hongrois à leur malheur et à leur maître. Plus de deux ans se sont écoulés depuis que M. Khrouchtchev s'est « engagé » à modifier le statut de Berlin. En gros, des accords implicites existent entre les Deux sur les moyens qu'il est légitime d'employer dans chaque région et dans chaque type de conjoncture. Mais les cas de double engagement demeurent possibles et, selon que les appareils thermonucléaires sont très ou peu vulnérables, hommes d'Etat et doctrinaires doivent reconnaître soit la tentation de l'initiative, en raison de l'inégalité du crime et du châtiment, soit la possibilité de grandes guerres limitées, donc la nécessité d'armements classiques, parce que l'échange d'engins balistiques serait insensé pour tous.

5. L'impossibilité du calcul rigoureux.

La dissuasion, considérée comme concept suprême de la diplomatie-stratégie à l'âge thermonucléaire, appartient-elle aux catégories traditionnelles, théoriques et pratiques, de la politique internationale ?

Les Etats, à notre époque comme durant les siècles précédents, se réservent le droit de décisions autonomes, y compris les décisions de paix et de guerre. Ils continuent à viser des objectifs incompatibles à tenir spontanément leurs intérêts pour opposés, à se soupçonner des plus noirs desseins. Les relations interétatiques sont plus que jamais épreuve de volontés. Si l'on appelle politique de puissance (*power politics)* le commerce, pacifique ou belliqueux, entre Etats qui ne reconnaissent ni loi ni arbitre et s'efforcent de se contraindre, de se séduire, de se convaincre réciproquement, la politique de notre âge est plus que jamais conforme à ce modèle séculaire.

La compétition en vue de la supériorité matérielle et morale, inséparable de la politique de puissance, est plus constante, plus intense aujourd'hui qu'hier. Taux de croissance économique, armements, spoutnik et lunik, qualité des institutions et des hommes, tous les accomplissements, toutes les idées sont interprétés comme des instruments de la lutte ou des arguments du débat entre le monde occidental et le monde communiste.

La difficulté d'intégrer les réalités de l'âge thermonucléaire dans la théorie classique n'existe que pour ceux qui ne distinguaient pas ressources, force militaire et puissance et confondaient politique de puissance et politique d'action militaire. Ceux-là sont enclins à se demander si une diplomatie-stratégie qui a pour objectif dernier de ne pas employer effectivement la force militaire, quitte à en utiliser la menace, est de même nature que la diplomatie qui considérait la guerre comme le dénouement des opérations à crédit.

L'effort pour ne pas mettre à exécution la menace que l'on brandit — effort qui s'explique par la démesure monstrueuse des armes disponibles — modifie inévitablement le jeu diplomatique. Il y a moins que jamais proportionnalité entre les moyens de force d'un Etat et sa capacité d'imposer aux autres sa volonté. (Telle est au moins la situation aussi longtemps que dure le duopole thermonucléaire : même en cas de monopole, il est douteux qu'un Etat régnerait en usant de la menace d'exterminer les populations récalcitrantes.) Il y a moins que jamais proportionnalité entre force et sécurité. Jamais les Etats-Unis n'ont été aussi forts, jamais ils n'ont

connu une pareille insécurité. Jamais le train de la diplomatie n'a été en contradiction aussi éclatante avec la théorie selon laquelle les Etats auraient pour but unique et suprême d'accumuler le maximum de ressources, par eux-mêmes ou par leurs alliances. Il n'y aurait pas tant d'alliances si celles-ci étaient toutes fondées sur le calcul des forces militaires. Les Etats-Unis prennent des risques en promettant de protéger les pays limitrophes de la masse continentale eurasiatique, bien plus qu'ils n'acquièrent des moyens supplémentaires en vue de l'éventuelle épreuve de forces.

La différence essentielle entre l'âge thermonucléaire et les âges préatomiques, nous le savons, est celle du coût d'une guerre totale, c'est-à-dire menée avec toutes les armes disponibles jusqu'à la victoire absolue. Désormais un Etat peut être détruit, une population exterminée au cours même des hostilités sans qu'ils aient été auparavant désarmés. Il est devenu vrai, en un sens, que la seule défense possible, contre un ennemi armé de bombes thermonucléaires, est la capacité de représailles. Sans cette capacité, la défense, active ou passive, est trop imparfaite pour qu'un Etat puisse résister à l'intimidation thermonucléaire. Un Etat qui n'a pas de capacité de représailles devrait accepter n'importe quel ultimatum qui lui serait présenté par un Etat, détenteur d'un appareil thermonucléaire.

Non que l'humanité soit définitivement sortie de l'âge *de la* défense pour entrer dans l'âge des représailles. Les moyens de défense, armées ou fortifications, ont toujours été des instruments de dissuasion et la défense, active et passive, contre les attaques aériennes et balistiques, atomiques ou thermonucléaires, demeure un élément de la dissuasion. Les abris pour la population comme la stratégie contre la force adverse (counter *force strategy)* sont des éléments de la stratégie de dissuasion. Mais il est vrai que, dès maintenant, les deux Grands consacrent davantage de ressources à la préparation des représailles qu'à celle de la défense (au sens le plus large de ce concept) et que la disparition progressive de la défense au profit des représailles (fût-ce des représailles posthumes) devient concevable. (Provisoirement, l'évolution va dans le sens contraire.)

La conduite d'une stratégie de dissuasion thermonucléaire présente évidemment quelque originalité par rapport à la conduite d'une stratégie classique. Mais le schème de la délibération, précédant la décision diplomatique, demeure formellement le même.

Supposons un chef d'Etat qui s'interroge sur l'opportunité de déclencher ou de ne pas déclencher une guerre, par exemple Napoléon avant la campagne de Russie. Il doit, s'il veut agir rationnellement, estimer : 1) la valeur de l'objectif qu'il vise ; 2) le coût de la guerre selon les divers déroulements possibles de celle-ci ; 3) la probabilité respective de ces divers déroulements ; 4) la probabilité d'atteindre finalement son but. L'incertitude principale, en cette délibération, porte sur la probabilité des divers cours possibles des opérations. Quelle chance avait Napoléon d'amener Alexandre à se reconnaître vaincu ? Napoléon espérait peut-être qu'au moment du péril, la volonté du tsar faiblirait et que celui-ci se résignerait à traiter sans y être contraint. Le calcul n'était pas rigoureux en raison de l'imprévisibilité d'une campagne et du rôle du hasard au cours des batailles, faute aussi d'évaluation quantitative du bénéfice de la victoire et des conséquences de la défaite.

Supposons maintenant deux Etats, dotés d'appareils thermonucléaires, dont l'un souhaite conquérir une position qui appartient à la zone d'influence mais non au

territoire de l'autre. Quel est le calcul de l'agresseur ? Celui-ci se demande : 1) quelle est la valeur de l'objectif qu'il vise ; 2) quel est le coût de l'opération selon les diverses répliques de l'autre ; 3) quelle est la probabilité des diverses répliques ; 4) quelle est la probabilité d'atteindre l'objectif dans les diverses éventualités créées par les répliques possibles de l'autre. En quoi ce calcul — celui de M. Khrouchtchev devant Berlin — diffère-t-il du précédent — celui de Napoléon avant de franchir les frontières de Russie ?

M. Khrouchtchev n'est pas plus capable que Napoléon d'évaluer quantitativement la valeur que présente ou qu'il attribue à l'élimination des troupes américaines en garnison à Berlin-Ouest. Il ne peut probablement même pas préciser le rapport qui existe, dans son système de préférences, entre les trois termes : élimination des troupes, non-élimination des troupes après une crise, non-élimination des troupes sans crise. Il préfère évidemment le troisième terme au deuxième mais il serait incapable de préciser si le rapport entre 1 et 2 est plus ou moins grand que le rapport entre 3 et 2. Il n'est pas non plus capable de déterminer rigoureusement la probabilité du coût selon les diverses répliques, mais il ne doute guère d'être capable de conquérir son objectif[28]. Le doute porte essentiellement sur les répliques de son rival. Napoléon savait que la guerre serait déclenchée par le franchissement de la frontière russe, mais il ne savait pas si la Grande Armée parviendrait à forcer la volonté du tsar. L'agresseur de l'âge thermonucléaire ne sait pas quelle guerre serait déclenchée par une initiative locale. L'incertitude porte moins sur le déroulement de la campagne que sur la psychologie de son ennemi, lui aussi, par hypothèse, doté d'un appareil thermonucléaire.

L'agresseur, pour aboutir à une décision « rationnelle », devrait être capable de déterminer quelle serait la réplique « rationnelle » de son ennemi. Avant de prendre une décision, il tâche de reconstituer la délibération de son ennemi. Celui-ci considérera : 1) le prix qu'il attache à l'objectif visé par l'agresseur ; 2) le coût des diverses répliques ; 3) les résultats probables, directs ou indirects, des diverses répliques. Si l'on attribue des valeurs numériques aux gains et aux pertes de l'agresseur et de sa victime ainsi qu'aux probabilités des diverses répliques[29], on peut évidemment déterminer le moment où l'agression serait « rationnelle », c'est-à-dire payante. De même, le Grand, en position défensive, peut calculer l'efficacité probable de sa dissuasion en essayant de reconstituer les calculs de gains et pertes que fait l'agresseur en fonction des répliques possibles. Mais la mise en forme mathématique ne prouve pas que les acteurs, dans le monde réel, soient capables de déterminer ces valeurs et ces probabilités.

Donnons-nous un agresseur A, un parti sui la défensive D et des territoires contestés B. A n'a d'autre choix qu'entre une attaque massive avec des forces classiques sur B ou l'inaction ; D, en cas d'agression, d'autre choix qu'entre les *représailles massives* et la *passivité.* De plus, on suppose que la valeur de B pour A et D est égale à 20, le coût de la guerre totale égal à — 100 pour l'un et pour l'autre. On obtient les résultats suivants :

		A	
		Attaque	Non-attaque
D — Représailles	10/100	— 100	—
D — Non-représailles	90/100	+ 20	0
Valeur attendue...		+ 8	0

Si l'on admet qu'en cas d'attaque, il y a 10 chances sur 100 que D réplique par des représailles massives, la différence entre 90 chances sur 100 de gagner 20 et 10 chances sur 100 de perdre 100 est positive et égale à 8[30]. A a évalué la probabilité de la réplique en calculant les « valeurs attendues » de son rival. Mais deux calculs sont possibles. Ou bien il s'efforce de calculer la probabilité que D attribue à l'attaque de A, ou bien il calcule l'écart entre le coût des représailles et le coût de l'inaction. Comme ce dernier écart est considérable, l'agresseur peut raisonner que, mis devant le fait accompli de l'agression, condamné à perdre l'enjeu de toute manière (— 20) et subissant des pertes considérables s'il répond par des représailles massives (— 100), le défenseur se résignera à limiter ses pertes. Le défenseur lui-même, s'il s'interroge sur l'avenir, conclura que l'agression est probable encore qu'il puisse espérer que l'agresseur sera malgré tout arrêté par l'éventualité, si faible soit-elle, de la mise à exécution de la menace[31].

L'exemple numérique que nous empruntons à l'auteur américain a le mérite éminent de montrer une des raisons pour lesquelles les calculs de dissuasion ne peuvent être rigoureux, c'est-à-dire exprimés en valeurs numériques. Le rapport entre le bénéfice d'une agression locale et le coût d'une guerre totale est sans commune mesure avec le rapport de — 100 à + 20. L'essence de la dissuasion par menace thermonucléaire est le coût possiblement démesuré de l'éventualité très improbable (très improbable par définition parce que le coût des représailles est considérable pour celui même qui frappe le premier). Si l'on se donne par la pensée l'agression accomplie, on montre sans difficultés que le parti sur la défensive devrait préférer une perte limitée au coût des représailles (coût pour l'ennemi comme pour lui-même). L'erreur est d'oublier que c'est l'agresseur qui le premier crée pour lui-même le risque de cette catastrophe et que, par conséquent, il en sera dissuadé même par une faible probabilité de représailles massives. Si, au lieu de se donner — 100 comme coût d'une réplique en cas d'agression, on se donnait — 100 000, on pourrait abaisser à 1 chance sur 1000 la probabilité de la réplique sans aboutir à une décision « rationnelle d'agression.

En fait, les Grands ont abandonné la stratégie dont le schème simplifié que nous venons d'utiliser était l'expression. L'agresseur n'a pas le choix entre deux démarches — attaque massive ou inaction — pas plus que le défenseur n'est acculé au choix entre représailles massives et passivité. Les deux Grands ont *raisonnablement* jugé ces deux alternatives insupportables précisément à cause de la nature de ces calculs (coût énorme, probabilité très faible). A maintenir ces alternatives du tout ou rien, les rivaux risquaient de provoquer involontairement ce qu'ils voulaient tous deux éviter. Le calcul devrait dès lors se compliquer : les répliques possibles sont au nombre de cinq (défense locale avec armes classiques, défense locale avec armes atomiques, représailles atomiques limitées, représailles

massives, passivité). La passivité redevient presque aussi improbable qu'à l'âge préatomique du jour où le défenseur s'est réservé de multiples recours. Mais, à partir de ce moment, le calcul devient trop complexe pour être possible, même en théorie. Quel est le coût des diverses sortes de guerres pour l'agresseur et le défenseur ? Comment se dérouleraient-elles ? Quelle serait la probabilité d'ascension ? Dans quelle mesure les pertes de l'un différeraient-elles des pertes de l'autre ?

La diversité des répliques possibles réduit la probabilité des représailles massives ; elle enlève à l'agresseur la certitude de conquérir l'enjeu et elle augmente le coût de l'opération locale. De son côté, le défenseur modifie les données du calcul rationnel en s'engageant de manière spectaculaire et en s'obligeant à faire ce qu'au dernier moment il préférerait peut-être ne pas faire.

Faut-il conclure qu'à l'âge thermonucléaire, la formule fameuse de Clausewitz « la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens », que nous avons posée en principe, au point de départ de ce livre, n'est plus vraie ? L'argument de ceux qui pensent qu'en effet la formule de Clausewitz n'a plus de sens dès lors qu'il suffit d'une bombe thermonucléaire pour raser une grande ville, se présenterait, mis en forme rigoureuse, de la manière suivante : il n'y a pas d'enjeu qui puisse équilibrer, même pour le vainqueur, les destructions d'une guerre thermonucléaire. Si, pour tous les belligérants, les pertes dépassent les profits, la guerre devient irrationnelle pour les deux camps et, par suite, ne peut être dite, en une interprétation rationalisante, la continuation de la politique.

Cet argument n'est malheureusement pas tout à fait vrai, au moins à l'heure présente. Tout d'abord, le coût et le profit d'une guerre ne sont pas susceptibles d'une évaluation rigoureuse. On peut calculer les pertes et les bénéfices, en vies et en ressources matérielles, des belligérants. Selon ce calcul, la plupart des guerres entre puissances thermonucléaires sont et seront irrationnelles. Mais à quel prix estimer, pour l'un ou l'autre des Grands, le fait d'être débarrassé de la menace que constitue l'autre ? A quel prix estimer pour un peuple sans espace le fait de doubler ou de tripler la superficie de son territoire ? L'irrationalité de la guerre par confrontation des investissements et du rendement résulte ou bien d'un sentiment juste mais vague ou bien de la substitution d'un calcul économique au calcul politique.

De plus, même ce sentiment et ce calcul ne sont pas toujours conformes à la réalité. Si la conjoncture des deux gangsters est improbable entre deux Grands (improbable mais non exclue), elle ne l'est pas entre un Grand et un Petit, ou entre deux Petits. Un Grand peut éliminer les moyens de représailles d'un Petit, entièrement ou presque : la menace brandie par le Grand pour obtenir la capitulation du Petit, voire la mise à exécution de cette menace, n'est nullement contraire à la rationalité traditionnelle des décisions diplomatico-stratégiques. Eventuellement même la victoire absolue du Grand ou du Petit sera moins coûteuse, donc plus rationnelle, que des victoires semblables dans le passé.

Il reste vrai que, pour les Grands, l'échange de bombes thermo-nucléaires ne serait pas, à proprement parler, la « continuation de la politique par d'autres moyens ». Mais la menace de cette guerre que l'on veut ne pas livrer est intégrée à la conduite stratégico-diplomatique des deux Grands et même de tous les Etats (dans la mesure où ceux-ci tiennent compte de la paralysie réciproque des deux

appareils thermonucléaires). Nous ne sortons donc pas du cadre tracé par Clausewitz, de la rivalité permanente des Etats, de leur commerce tour à tour pacifique et belliqueux, de la référence à l'emploi possible de la force en temps de paix, de la référence aux buts politiques en temps de guerre. Bien plus, cette solidarité, inévitable et rationnelle, de la stratégie et de la diplomatie n'a jamais été aussi indissociable qu'aujourd'hui où les appareils thermo-nucléaires sont presque continuellement en état d'alerte, dirigés l'un contre l'autre alors même que les chefs des Etats ennemis délibèrent[32].

Les armes de destruction massive n'en ouvrent pas moins la perspective d'une révolution historique au terme de laquelle l'essence même des relations entre Etats serait autre. Que l'on imagine chacun d'eux possédant une capacité de représailles invulnérable, telle qu'en n'importe quelles circonstances il soit en mesure d'infliger à n'importe quel agresseur un châtiment mortel. Imaginons même, en franchissant un pas de plus, qu'il soit en mesure d'exterminer l'humanité entière, de rendre la planète inhabitable. A ce moment-là, il ne subsisterait plus de différence entre le plus et le moins, entre le crime et le châtiment, entre le Grand et le Petit. Chaque Etat disposerait d'un droit de veto sur l'existence de tous les autres[33]. Il est loisible de concevoir que la rivalité des unités politiques continuerait au-dessous du seuil de la violence fatale. Mais je ne pense pas que cette rivalité demeurerait psychologiquement ou socialement possible. Aucun membre du système n'accepterait d'être en permanence à la merci de tous les autres ; tous n'accepteraient pas d'être en permanence à la merci de chacun. A mesure que l'humanité se rapprocherait de ce système, elle prendrait conscience qu'il lui faut renoncer au jeu diplomatico-stratégique ou à la vie. Le choix qui serait effectué entre ces deux termes n'est pas pour autant prévisible.

1. Cf. Ire partie, chap. II.

2. MORGENSTERN, *The question of national defense,* New York 1959, p. 9-10.

3. Nous employons cette formule simplifiée pour ne pas répéter, en chaque occasion, la formule développée : dissuasion par la menace de bombardements à l'aide de bombes thermonucléaires.

4. Nous appelons ainsi l'ensemble constitué par les armes thermonucléaires et les véhicules porteurs ainsi que les services annexes et essentiels d'alerte, de communication et de commandement.

5. Cet équilibre existait depuis des années si l'on tient compte de la solidarité Europe-Etats-Unis. L'Europe servait d'otage, elle pouvait effectivement être détruite comme l'Union soviétique aurait pu l'être.

6. Les situations deviendront autrement complexes lorsqu'il y aura une demi-douzaine et non deux détenteurs d'appareils thermonucléaires.

7. Dans le jargon anglais, « first strike », « second strike ».

8. Est-il besoin de préciser que cette hypothèse est irréalisable ?

9. Ceux qui croient à la « paix par la peur ».

10. Ceux qui croient à un risque sérieux de guerre thermonucléaire.

11. Nous nous donnons, pour simplifier, une situation symétrique. Mais l'asymétrie est évidemment possible, l'appareil thermonucléaire de l'un mais non celui de l'autre étant invulnérable.

12. *Strategic Air Command.*

13. Non que ces concepts soient classiques : je pense simplement que ces formules résument l'essentiel des analyses courantes.

14. L'instabilité est plus grande encore si l'on suppose une situation asymétrique. Si A possède seulement une force de frappe, B est tenté de frapper puisqu'il est capable, en frappant le premier, de détruire la force de frappe

adverse. Mais A est tenté de frapper aussi pour se venger à l'avance de ce que l'autre pourrait lui faire.

15. *The effects of nuclear weapons.*

16. Ibid., p. 195.

17. *Revue de défense nationale,* mai 1958. Depuis lors, les idées de M. Camille Rougeron ont été confirmées. Dans une conférence de presse du 1er octobre 1961, un porte-parole de *l'Atomic Energy Commission,* exposant les destructions que provoquerait une charge de 100 mégatonnes attribuait pour la première fois à l'effet incendiaire de l'explosion haute des destructions, sur 30 000 km^2, douze fois plus étendues que celles de l'effet de souffle. Cf. *New York Times,* 2 octobre 1961.

18. *On thermonuclear war,* Princeton, 1960 p. 20.

19. *Ibid.,* p. 21.

20. *Ibid.,* p. 113

21. On entend par dissuasion minimum la capacité que possède un État de répliquer à une agression en infligeant à l'ennemi un certain volume de destructions sans aucune capacité d'amortir les coups que l'ennemi, de son côté, serait capable de lui porter. A la limite, en cas d'invulnérabilité parfaite des deux appareils, même les deux Grands en seraient réduits à une telle dissuasion. Les États de second ordre, tels la France ou la Grande-Bretagne, n'ont pas d'autre perspective que de posséder un minimum de dissuasion. D'où la tentation des théoriciens des forces nationales (le général P. Gallois par exemple) de décréter que tous les États, même les Grands, ne possèdent rien qu'une dissuasion minimum, c'est-à-dire de nier qu'une stratégie contre-force soit encore praticable.

22. *Foreign Affairs,* janvier 1959.

23. Les auteurs soviétiques croient-ils réellement à cette « broken-back war » ou écrivent-ils comme s'ils y croyaient ? Il est difficile d'en décider.

24. Il convient de poser la même question qu'à propos de la proposition précédente. Il se peut que les Soviétiques jugent conforme à leur intérêt de faire croire qu'ils ne toléreraient pas de guerre atomique limitée. Si la question se posait effectivement, la toléreraient-ils effectivement ?

25. Au point de vue soviétique, les interventions contre une révolution anticapitaliste ou anti-impérialiste sont « agressions ».

26. Depuis que ces lignes ont été écrites (début de 1961), la situation se serait à nouveau modifiée et presque renversée. Les États-Unis posséderaient ou seraient sur le point de posséder une supériorité numérique en fait d'engins balistiques, supériorité telle qu'elle leur permettrait, même si l'ennemi frappait le premier, d'adopter une stratégie contre-force, c'est-à-dire de s'en prendre exclusivement, en une première phase, aux installations militaires adverses, bases aériennes et rampes de lancement. Telle est en effet l'hypothèse de base sur laquelle se fonde la doctrine stratégique exposée en 1962 par le secrétaire à la défense, M. R. S. Mac Namara. Cette doctrine implique que les emplacements des rampes soviétiques soient connus et que ces rampes soient mal protégées. A supposer que les experts américains aient raison, il en faudrait conclure que l'inwlnérabilité réciproque des appareils sur laquelle on spécule depuis des années, n'est pas encore acquise et qu'elle est plus précaire que l'opinion courante n'est portée à l'admettre.

27. De ceux qui auraient « puni » les Etats-Unis, non de ceux qui auraient « puni » l'Europe occidentale.

28. La situation de supériorité locale n'est pas toujours acquise à l'agresseur mais, en un système de duopole thermonucléaire, cette conjoncture est celle où l'agression est le plus à craindre. S'il n'a même pas de supériorité locale, l'agresseur n'attaquera pas.

29. Cf. Glenn H. SNYDER, *Deterrence* and *power,* Journal of conflict resolution, vol. IV, n° 2. L'auteur a repris cette analyse dans son livre ***Deterrence and*** *défense,* Princeton, 1961, pp. 17 et suiv.

30.

$$-100 \times \frac{1}{10} = -10 \; ; \quad +20 \times \frac{9}{10} = +18$$

31. J'ai considérablement simplifié l'analyse de l'auteur.

32. On se souvient de la mise en état d'alerte de tout l'appareil américain au moment de la présence à Paris des quatre chefs d'État ou de gouvernement pour la conférence au sommet qui n'eut pas lieu (mai 1960).

33. Cette hypothèse correspond à un des six systèmes, décrits par Morton A. KAPLAN, dans son livre déjà cité.

CHAPITRE XV

LES GRANDS FRÈRES ou la diplomatie à l'intérieur des blocs

Le duopole thermonucléaire et l'extension planétaire du système diplomatique font l'originalité de la conjoncture actuelle. Ces deux faits déterminent la hiérarchie des acteurs et les relations qu'ils entretiennent. Les duopolistes ont une position privilégiée, ils sont seuls à posséder le statut de grande puissance, au sens traditionnel du terme, c'est-à-dire seuls capables de choisir souverainement entre la guerre et la paix. Mais cette capacité tend à devenir de plus en plus illusoire puisque le choix de la guerre, générale ou totale, entraînerait vraisemblablement, pour les deux, des destructions intolérables. La force démesurée cesse d'être raisonnablement utilisable.

La distinction des Grands, des Moyens et des Petits n'en disparaît pas pour autant. En un sens, elle est plus accentuée qu'elle ne l'a jamais été, mais elle détermine de moins en moins le rapport des volontés. Jamais il n'a été aussi difficile au fort d'imposer sa volonté au faible. Pour paraphraser le poète : la force qui n'agit pas, est-ce une force vraie ? Ni entre chacun des Grands et ses alliés (ou satellites), ni entre les blocs, ni entre les blocs et les non-engagés, les négociations n'aboutissent à des résultats équivalents à ceux que dégagerait l'épreuve militaire. Le parti faible faisait logiquement des concessions au parti fort soit parce que cette politesse était conforme aux règles non écrites du jeu soit parce que, à l'arrière-plan, le second laissait percer son intention et sa capacité de recourir, en cas de besoin, à un autre langage. La diplomatie a renoncé à la politesse depuis Lénine et Hitler et le plus souvent, aujourd'hui, la menace de l'autre langage ne serait pas prise au sérieux.

En gros, il me paraît légitime de distinguer trois catégories de relations : entre les membres du bloc, entre les blocs, entre les blocs et le reste du monde. Ces trois catégories pourraient aussi être baptisées : relations entre alliés, entre rivaux (ou ennemis virtuels), entre les deux camps opposés et le reste de l'humanité (ce reste n'étant pas homogène). Le rôle de la force est autre en chacune de ces catégories de relations. En théorie simplifiée, les alliés se persuadent l'un l'autre plutôt qu'ils ne se contraignent ; les ennemis gardent en réserve les moyens de la contrainte ; ceux qui ne sont pas directement mis en cause par l'hostilité entre les deux blocs tâchent tout à la fois d'en réduire les risques pour eux-mêmes et d'en retirer le maximum d'avantages. Mais ces formules ne doivent servir que d'introduction : la réalité historique est autrement complexe.

I. Le bloc atlantique.

Les deux blocs ne sont pas homogènes. Les relations entre Etats dépendent, pour une part, des régimes intérieurs : l'organisation collective d'Etats démocratiques ne peut pas ne pas être différente de l'organisation collective d'Etats soviétiques (quel que soit l'ordre de succession que l'on admette dans la formation des deux blocs).

Le critère du bloc étant la communauté militaire, donc la perte, par chacun des membres, de tout ou partie de la souveraineté militaire, la structure du bloc est déterminée par la réponse donnée aux questions suivantes : 1) quelle autonomie militaire gardent les Etats membres ? 2) quelle autonomie gardent les Etats membres dans l'usage de leur force militaire à l'extérieur de la zone d'organisation collective ? 3) quelle part les Etats membres prennent-ils à la détermination de la politique — diplomatie ou stratégie — à l'égard de l'autre bloc ? 4) quelle autonomie gardent les Etats membres en ce qui concerne la détermination de leur politique dans les zones extérieures au bloc ? 5) quelle autonomie gardent les Etats membres dans leurs relations à l'intérieur du bloc, en particulier dans les groupements régionaux sans participation de l'Etat dirigeant ? 6) quelle autonomie gardent les Etats membres en ce qui concerne la détermination de leur politique intérieure, c'est-à-dire de leur régime et des décisions courantes ?

Le bloc atlantique comporte un commandement atlantique et une intégration partielle d'armées qui demeurent nationales par leur recrutement, leur administration, leurs cadres, leur esprit, leurs armes. La standardisation des armements, maintes fois proclamée nécessaire, n'a pas été accomplie : aucun des principaux pays ne veut sacrifier son industrie ; la sélection d'un prototype d'arme obéit ou semble obéir à des considérations qui ne sont pas toutes rigoureusement techniques (du moins aux yeux des représentants de l'Etat dont le prototype n'a pas été retenu). Les ministères de la guerre, les carrières des officiers demeurent strictement nationaux. Dans les états-majors, au collège de défense de l'O.T.A.N., peut-être un esprit atlantique tend-il à se créer, il ne semble pas encore dominant.

Qu'est-ce que permet, qu'est-ce qu'interdit, en temps de paix, cette organisation collective ? Elle permet aux Etats membres de retirer les troupes sous commandement atlantique quand leur politique, en des zones extérieures au bloc, l'exige. La France a fait usage de cette liberté pour combattre la rébellion algérienne. La communauté militaire est donc limitée à l'Europe. Si l'expédition franco-anglaise à Suez échoua, la faute n'en est ni au pacte atlantique, ni à l'abandon de l'autonomie militaire qu'implique celui-ci mais à l'opposition des deux Grands.

En revanche, la communauté militaire empêche, semble-t-il, l'emploi de la force armée dans des conflits éventuels entre Etats membres. Les bases et les terrains d'entraînement de l'armée allemande sont, pour la plus grande part, en France. Manœuvres collectives, plans et préparatifs en commun excluent, matériellement et moralement, l'éventualité de batailles entre les armées des partenaires. Mais, en tout état de cause, les Etats ne sont plus en conflit ou, du moins, les conflits secondaires qui pourraient les opposer sont dérisoires auprès de la menace soviétique. Avec ou sans pacte de l'Atlantique, les Etats d'Europe occidentale se sentiraient solidaires aussi longtemps que gouvernement et majorité de l'opinion craindraient l'expansion de la puissance soviétique, par l'invasion ou par l'infiltration.

Utilisable en Afrique ou en Asie, la force armée des pays membres l'est aussi en cas de guerre civile. En 1958, 1959, 1960 et 1961, beaucoup de Français évoquaient la possibilité d'un coup d'Etat militaire. Que les troupes ou les navires soient intégrés ou non en temps de paix, que leur intégration en temps de guerre soit ou non prévue, l'alliance ne suffit pas à garantir le pouvoir civil contre une révolte éventuelle de ses généraux ou amiraux.

Certes, la présence de divisions américaines en Europe, d'une flotte américaine en Méditerranée est de nature à « impressionner » (un peu moins « qu'intimider ») les rebelles en uniforme. Le gouvernement américain pourrait offrir son aide pour ramener à la discipline les chefs militaires. La communauté atlantique crée un cadre peu propice aux *pronunciamentos.* Elle ne les interdit pas en droit et ne les empêche pas en fait.

En contrepartie de cette relative autonomie, les armées nationales du pacte atlantique ont dû renoncer à maints droits qu'impliquerait, en théorie, l'égalité des partenaires. Comme les Américains possèdent seuls l'arme décisive, aviation stratégique, bombes thermonucléaires, ogives nucléaires des obus et des engins à faible portée, ils ont élaboré seuls les programmes de bombardements. Il existe à Washington un standing *group* qui étudie les problèmes militaires de l'alliance et qui compte des représentants des quatre principales puissances. En fait, la disproportion des forces entre les Etats-Unis d'une part, chacun des pays européens de l'autre est telle qu'inévitablement les décisions sont prises par les chefs américains et les plans, découlant des décisions, établis par des états-majors dans lesquels domine l'influence américaine ou, parfois, anglo-américaine (des relations particulières subsistent, malgré tout, entre Etats-Unis et Grande-Bretagne).

La politique de la communauté atlantique à l'égard de l'autre bloc est discutée formellement aux réunions plénières du pacte de l'Atlantique. Elle est discutée régulièrement, par voie diplomatique, entre les quatre membres principaux de l'alliance. Quand il s'agit de Berlin, les chancelleries, à Bonn, Londres, Paris et Washington, demeurent en contact constant. Le jour où l'on en viendrait à une crise, qui déciderait ? Les Etats-Unis, bien sûr, répondra le « réaliste ». Oui, peut-être, s'il s'agit d'une mesure proprement militaire, impliquant le risque d'hostilités ; même en ce cas, le droit théorique de veto — l'alliance est supposée agir selon le principe d'unanimité — n'est pas sans portée. L'Allemagne de Bonn ou la France pourraient paralyser des initiatives souhaitées par Washington. En ce qui concerne la conduite diplomatico-stratégique, face à une tentative de blocus de l'ancienne capitale, les quatre Grands de l'Ouest auraient leur mot à dire, exerceraient leur influence, sans que l'on puisse prévoir l'opinion qui l'emporterait ni même savoir après coup quelle opinion aurait été décisive : il n'est pas sans exemple que les dirigeants américains souhaitent au fond d'eux-mêmes être « retenus » par leurs alliés. Si ceux-ci répondent à leurs désirs, si le Premier ministre de Sa Majesté conjure le Président de ne pas prendre de risque, qui établira jamais le partage des responsabilités entre l'un et l'autre ?

Il n'est pas possible, en une telle matière, de formuler des propositions générales et catégoriques. Le rapport des Etats-Unis et de leurs alliés est, en un sens, analogue à celui qui existait entre pouvoir civil et pouvoir militaire de 1914 à 1918. La primauté du premier n'était pas mise en doute théoriquement, la volonté plus forte du second l'emporta souvent (Joffre l'emportait sur les chefs de gouvernement). Les Etats-Unis, qui n'ont pas d'autorité légale sur leurs partenaires, disposent des moyens de force, mais ils ne peuvent les employer au cas où ils n'obtiennent pas assentiment et concours de leurs alliés. Finalement, les personnalités des chefs d'Etat ou de gouvernement influeront, en chaque circonstance, sur la répartition des influences et des responsabilités. Les Etats-Unis, à l'instant suprême, garderont le dernier mot parce qu'eux seuls possèdent l'arme ultime. Il n'y a pas beaucoup

« d'instants suprêmes » en diplomatie : l'alliance atlantique n'en a pas encore connu un seul.

Il va sans dire que les Etats-Unis, et les seuls Etats-Unis, seraient en mesure de négocier en tête à tête avec l'Union soviétique. L'invitation à M. Khrouchtchev dont le président Eisenhower prit l'initiative, sans consulter ni le général de Gaulle ni M. Macmillan, rappelle — ce qui est évident — que les Etats-Unis gardent les moyens d'agir seuls. Mais la conversation ne donna aucun résultat. Quand il s'agit d'une conférence au sommet, celui qui dit *non* est en mesure d'empêcher ce que souhaitent ses alliés. Une alliance entre pays démocratiques est un parlement polonais où joue le liberum veto (à l'intérieur de certaines limites).

Des pays européens et des Etats-Unis, lesquels gagnent au pacte de l'Atlantique ? France, Allemagne de Bonn, Grande-Bretagne, isolément ou en commun, ne feraient pas le poids, face à l'Union soviétique. En s'unissant aux Etats-Unis, elles accroissent leur capacité de dire non à l'Union soviétique et, éventuellement, d'influer sur elle. Ce n'est pas le pacte atlantique, c'est leur faiblesse qui les prive de leur indépendance passée. De leur côté, les Etats-Unis ont intérêt à un instrument de cette sorte : intérêt sur le plan du débat ou de la propagande dans la mesure où l'Occident tout entier devient un bloc, le monde libre, en face de l'Union soviétique ; intérêt sur le plan de l'action ou de la mise en forme juridique de l'action. Sur quoi serait fondée la présence des troupes américaines en Europe sans le traité multilatéral d'assistance mutuelle qui en offre le principe et le cadre ? En d'autres termes, même en écartant les arguments militaires que l'évolution de la technique risque à chaque instant de dévaloriser, les partenaires, européens et américains, trouvent les uns et les autres avantage à nouer une alliance et à l'organiser en communauté, les Européens parce qu'ils ont besoin de la garantie américaine et que le pacte leur permet d'agir sur les dirigeants de Washington, les Etats-Unis parce qu'ils ont besoin du concours européen pour déployer leurs forces et pour consacrer leur « engagement »[1].

Le pacte de l'Atlantique est plus qu'une alliance traditionnelle à l'intérieur de la zone des blocs, il est moins qu'une alliance traditionnelle à l'extérieur. Le gouvernement français réclame infatigablement une extension du pacte à l'ensemble du monde. Le général de Gaulle a donné une forme nouvelle à cette revendication en évoquant un directoire à trois qui serait responsable de la conduite diplomatique de l'alliance atlantique sur toute la surface de la terre. Une telle conception tendrait à transformer le bloc atlantique, bloc à l'intérieur d'une zone limitée, en un « acteur » sur la scène mondiale. Les Etats-Unis n'ont jamais accepté une telle interprétation du pacte et ceux même qui semblent la réclamer — les Français — n'en acceptent pas, en réalité, les implications. L'action collective sur la scène du monde exigerait une sorte de fusion diplomatique que le général de Gaulle, soucieux d'indépendance absolue — « ne dépendre de personne », « ne me lier à personne » — serait le premier à rejeter. Or, puisque Grande-Bretagne et France veulent aussi maintenir leur autonomie d'action, en Afrique ou en Asie, pourquoi les Etats-Unis se croiraient-ils tenus de suivre les conseils de leurs alliés européens ? Le pacte de l'Atlantique s'applique à un espace restreint.

Un directoire atlantique ne pourrait fonctionner — à supposer que les autres partenaires du pacte y consentissent — qu'à la condition d'un accord, sur les objectifs et les moyens, entre les membres du directoire. Il n'aurait pas suffi d'un

directoire pour surmonter les divergences entre Washington, Londres et Paris, au lendemain de la nationalisation du canal de Suez (encore que le directoire eût probablement évité l'explosion des hostilités). Les dirigeants américains qui, en 1955-1960, n'approuvaient évidemment pas la politique de la France en Algérie n'auraient pas convaincu les gouvernants de la IVe ou ceux de la Ve République. Et ceux-ci ne se seraient pas inclinés de bonne grâce devant une « majorité anglo-américaine ». Faute d'accord, l'indépendance des partenaires du pacte atlantique, en dehors de la zone d'affrontement entre les blocs, est d'intérêt commun.

Autonomes hors de la zone d'affrontement des blocs, les partenaires du pacte de l'Atlantique demeurent également autonomes, qu'il s'agisse de gestion intérieure et de groupements régionaux. Entendons-nous bien : la lutte entre les partis est, pour une part, commandée par la rivalité des Grands, par l'influence que le « protecteur » et « l'ennemi » exercent sur l'opinion. Ces phénomènes découlent nécessairement de la structure bipolaire du système et l'opposition entre les idéologies des Deux multiplie les effets de la bipolarité. Mais un peuple invulnérable aux propagandes, situé hors de portée de l'armée soviétique, n'aurait rien à craindre de la force américaine. La capacité que possèdent les Etats-Unis d'influer sur le cours de la politique intérieure de leurs alliés et des neutres est plus ou moins grande selon l'homogénéité des élites ou des nations. Elle est nulle ou presque dans le cas de la Suisse. Là où les démocrates sont menacés par un parti communiste ou une opinion progressiste, l'appel à l'argent, à la propagande ou à l'aide américaine devient inévitable.

Les gouvernants qui dépendent de l'appui américain sont-ils contraints ou amenés peu à peu à exécuter les décisions prises à Washington ? La réalité est plus complexe : les gouvernants qui avouent la faiblesse de leur pouvoir et l'impopularité de leur régime reçoivent souvent plus que les gouvernants auxquels l'homogénéité de la nation permet de résister à la subversion et au chantage. Les gouvernants de la IVe République obtenaient parfois, en invoquant les dangers qu'ils affrontaient, ce que les gouvernants de la Ve n'obtiendraient pas, en affichant leur grandeur. Au reste, une fois l'économie européenne restaurée grâce au plan Marshall, les représentants américains ne se soucient plus, et ils sont le plus souvent incapables, de faire pression, au jour le jour, sur les gouvernants des pays alliés.

Quant aux groupements à l'intérieur du bloc, ils ont été favorisés, non paralysés par les Etats-Unis. Ceux-ci ne pensent pas consciemment leurs relations avec l'Europe en termes de domination ou d'hégémonie. Sur le plan économique, le relèvement de l'Europe a déjà diminué leur puissance relative. Une fédération des Six constituerait virtuellement un Etat de premier ordre, capable de rivaliser avec les Deux économiquement, peut-être politiquement et, à terme, même militairement. Que tels ou tels Américains aient pris goût au pouvoir et que les dirigeants de Washington s'efforcent de garder le *leadership,* la capacité de diriger sinon de commander, à coup sûr. L'empire — le monopole de l'autorité grâce au monopole de la force militaire — n'est ni l'objet de l'action délibérée ni le contenu de l'ambition secrète des Etats-Unis. La République américaine, au lendemain de la deuxième guerre, a pris en charge, bon gré mal gré, vaincus et alliés, également dépourvus de ressources militaires ou économiques. Elle a donné à cette charge le caractère d'un engagement, à cause de la menace soviétique (réelle ou illusoire). Elle a formulé cet engagement dans le langage traditionnel des alliances. Elle a souhaité que ses alliés se donnent, en suivant son exemple, les moyens de se passer

d'elle. Les Etats-Unis — les dirigeants, les simples citoyens — regretteraient-ils d'avoir à quitter l'Europe, le jour où celle-ci serait assez forte pour se défendre seule ? L'appui donné à l'Europe des Six commande une réponse catégorique et négative, à moins de supposer un extrême cynisme. Mais peut-être la question est-elle vaine. Pourquoi nous demander, pourquoi les Américains se demanderaient-ils s'ils regretteraient une puissance qu'ils ne sont pas sur le point de perdre ? Il suffit de dire que le pacte de l'Atlantique n'est pas un empire, au sens traditionnel du terme, parce que l'unification militaire ne s'est pas développée en unité politique et que les détenteurs de la force sont plus embarrassés qu'orgueilleux d'un monopole qu'ils ne savent trop à quoi employer.

2. Le bloc soviétique.

L'analyse parallèle de l'autre bloc fait immédiatement ressortir contrastes et similitudes. L'Union soviétique, après une hésitation initiale, a été radicalement hostile à des groupements régionaux à l'intérieur du bloc européen.

En 1947, Dimitrov et Tito [2] avaient envisagé une fédération balkanique, avec l'approbation, peut-être même à la suggestion de Staline. Les deux hommes passaient pour les plus résolus, les plus orthodoxes des communistes. L'organisation régionale apparaissait probablement à Moscou utile pour renforcer l'emprise soviétique sur des pays dont la mise au pas était encore imparfaite. En janvier 1948, le projet de fédération fut condamné publiquement par la *Pravda* et les deux responsables furent, semble-t-il, sévèrement rappelés à l'ordre. Durant toute la période stalinienne, le « bilatéralisme » fut de rigueur, les traités liaient l'Union soviétique à l'un ou l'autre des Etats d'Europe orientale ou deux Etats d'Europe orientale l'un à l'autre. Les traités d'amitié ou d'assistance mutuelle étaient du modèle classique ; ils prévoyaient spécifiquement la résistance en commun contre une Allemagne réarmée ou tout Etat s'associant à une agression allemande. Seule faisait exception l'Allemagne orientale qui ne signait avec les autres Etats du bloc que des traités d'amitié et parfois de coopération culturelle (avec la Pologne, le 1er août 1952, avec la Roumanie le 9 octobre 1950, avec la Bulgarie le 5 mai 1952). Quant à l'Union soviétique, elle signait des traités d'amitié et d'assistance mutuelle avec tous les Etats d'Europe orientale sauf l'Allemagne orientale, des traités de coopération culturelle avec aucun. La coopération culturelle avec l'Union soviétique, de rigueur pour tous les Etats d'Europe orientale, n'avait pas besoin d'être consacrée par un instrument diplomatique.

Le pacte de Varsovie, signé le 14 mai 1955, marque le passage de la technique bilatérale à la technique multilatérale. Il prévoit une organisation militaire commune sous les ordres d'un général soviétique, il donne une sorte de légalité à la présence de troupes soviétiques sur le sol de pays étrangers (bien que cette légalisation n'ait reçu sa forme juridique définitive qu'après les événements de 1956)[3]. Enfin, pour la première fois, la République démocratique allemande figurait dans un traité d'assistance mutuelle au même titre que les autres Etats d'Europe orientale. Le pacte de Varsovie imite le pacte de l'Atlantique Nord, mais l'Union soviétique, jusqu'à présent, ne tolérerait pas l'équivalent du traité de Rome.

La similitude formelle des deux pactes, créateurs des deux blocs, ne devrait pas nous dissimuler une deuxième différence. La politique militaire du bloc soviétique à

l'égard de l'autre bloc est déterminée souverainement par l'Union soviétique. Il n'y a pas d'état-major du pacte de Varsovie qui soit l'équivalent de l'état-major de l'O.T.A.N. Contre l'Occident, l'Union soviétique ne détient pas seulement le monopole de l'appareil thermonucléaire, elle détient aussi le quasi-monopole des armes classiques, immédiatement utilisables. La menace qui pèse sur l'Europe occidentale est celle que créent les quelque 25 divisions modernes de l'armée rouge, motorisées et mécanisées, stationnées en Allemagne orientale.

Non que l'autonomie des armées nationales d'Europe orientale ait été entièrement éliminée. Le rôle de l'armée hongroise en octobre-novembre 1956, celui que l'armée polonaise s'apprêtait à jouer si les divisions soviétiques avaient continué leur marche sur Varsovie, prouvent que les Etats d'Europe orientale, il y a quelques années, existaient encore comme tels dans les âmes des soldats. Si ces armées ne semblent pas avoir de fonction offensive, selon les plans soviétiques, en cas de conflit avec l'autre bloc, c'est que leur loyalisme n'est pas assuré. L'autorité du grand Frère est plus rigoureuse parce que la sincérité du consentement — consentement des populations surtout — est plus douteuse. A l'ouest, les partis communistes (surtout leurs appareils clandestins) constituent des cinquièmes colonnes connues. A l'Est, une cinquième colonne à ciel ouvert n'existe pas. Personne n'en conclut qu'il n'y a pas d'ennemis dans la place.

La diplomatie à l'égard de l'autre bloc est déterminée par l'Union soviétique presque aussi souverainement que la stratégie. Aux Nations Unies, les représentants des Etats d'Europe orientale suivent fidèlement la ligne indiquée par les représentants de Moscou. Qu'il s'agisse d'instaurer ou de relâcher le blocus de Berlin, il ne semble pas que Staline hier ou Khrouchtchev demain doive prendre l'avis ou écouter le conseil de personne. N'allons pas trop loin pourtant. Il est impossible de laisser à des Etats l'appareil administratif et l'apparence juridique de la souveraineté sans que les dirigeants de ces Etats soient tentés d'agir et parfois capables de le faire. Il est évident que les dirigeants de la République est-allemande ne prendront pas *l'initiative* d'interrompre les communications entre l'Allemagne de Bonn et Berlin-Ouest ou même de tirer sur des chars ou des avions alliés essayant de forcer le blocus. Mais les princes-satellites [4] peuvent appliquer les instructions reçues, dans un sens ou dans un autre, et, de ce fait, influer sur le déroulement d'une crise.

Il y a plus. Le bloc soviétique est idéocratique, il se réclame d'une idéologie commune et les gouvernants se veulent essentiellement amis en raison de la nature du régime, fondé sur et construit selon la doctrine sacrée. Or la politique — diplomatie et stratégie — à l'égard de l'autre bloc doit logiquement être déduite de la doctrine. Tant que l'interprétation vraie de la doctrine, à un moment donné, était décrétée par l'Union soviétique seule ou même par un homme seul, le caractère idéocratique des régimes et du bloc soviétiques renforçait le monopole des décisions que Moscou s'était réservé. A partir du moment où l'interprétation de la doctrine fait l'objet de débats publics, parce que des interprétations divergentes s'opposent à l'intérieur de l'Union soviétique ou à l'intérieur du bloc, les satellites retrouvent quelque capacité d'action autonome du simple fait qu'ils sont libérés de la discipline de paroles à laquelle Staline les soumettait. Nous sommes incapables de dire dans quelle mesure M. Khrouchtchev et les siens sont « impressionnés » par le langage « extrémiste » [5] ou « modéré » [6] adopté par les élites satellites de Tirana ou de Pankow, de Varsovie ou de Bucarest. Nous savons mal à quelles divergences

d'intérêts ou de méthode répondent les controverses théologiques. Tous ceux qui ont le droit de prendre part aux contrcverses théologiques deviennent interlocuteurs d'un dialogue dont la « ligne » du bloc est l'aboutissement. Or les décisions, en chaque circonstance, se rattachent à la stratégie du moment, donc à la ligne doctrinale que le bloc, par l'intermédiaire de son ou de ses chefs, a fixée.

Pour les pays d'Europe orientale, les problèmes de la diplomatie et de la stratégie à l'égard des régions extérieures se posent à peine. C'est par l'intermédiaire de leurs possessions coloniales que les pays d'Europe occidentale ont une diplomatie distincte de celle du bloc. Néanmoins, la Pologne de Gomulka, tout en maintenant une entière solidarité avec l'Union soviétique aux Nations Unies et en paroles (écrites ou parlées) s'est réservé une certaine marge de manœuvre en ce qui concerne les relations culturelles et économiques avec l'autre bloc. Elle reçoit de l'aide des Etats-Unis et laisse ses étudiants, professeurs et écrivains voyager et étudier en Occident.

Finalement, la question décisive, au regard des Etats d'Europe orientale, est celle de la liberté qui leur est laissée dans la mise en pratique de la doctrine et la gestion des affaires quotidiennes. Entre 1945 et 1956, quatre phases apparaissent nettement à cet égard. La première, depuis l'arrivée des troupes soviétiques jusqu'à la condamnation de la Yougoslavie en 1948, comporte une double distinction, entre démocraties populaires et Union soviétique (déjà Etat socialiste), entre les diverses démocraties populaires, chacune adaptant les vérités universelles aux circonstances locales. Durant cette première phase, la Yougoslavie de Tito se situe à l'extrême gauche, elle critique sévèrement la non-violence des partis occidentaux (italien et français), la répugnance de certains partis orientaux à s'engager franchement sur la voie de la construction du socialisme, l'insistance de ces mêmes partis à souligner la diversité des situations nationales. Le parti yougoslave, à cette époque, prêt à prendre des risques pour atteindre ses objectifs au dehors (Trieste), assuré, grâce au rôle joué durant la guerre, d'un soutien populaire, n'accepte pas d'avouer un retard durable par rapport au grand Frère et de s'attarder dans la zone équivoque d'une démocratie populaire.

La deuxième phase est celle de la stalinisation intégrale entre 1948 et 1953, dont les procès spectaculaires contre Rajk, Kostov, Slanski sont les symboles. Sous la double pression du schisme yougoslave et de la guerre froide, un double processus de mise au pas se déroule. Les partis communistes, en chaque pays, achèvent de liquider les survivances de démocratie pluraliste et, simultanément, éliminent les chefs communistes soupçonnés ou susceptibles d'être soupçonnés de déviation nationaliste (ou même simplement susceptibles de symboliser une déviation nationaliste). Entièrement maîtres du pouvoir, les partis communistes sont entièrement soumis à Moscou ; l'armée polonaise est sous les ordres d'un maréchal soviétique, les appareils policiers sont noyautés et supervisés par la police secrète soviétique, l'ambassadeur de l'Union soviétique surveille, au jour le jour, la gestion des affaires cependant que le parti bolchevik de l'U.R.S.S. exerce une autorité, doctrinale et fanatique, sur les partis satellites. Tout se passe comme si les princes-satellites achevaient en même temps leur tyrannie et leur servitude[7].

La troisième phase va de la mort de Staline aux révoltes polonaise et hongroise. L'homme, qui régnait par la terreur mais auquel les chefs satellites étaient liés par une certaine sorte de fidélité, n'est plus. Les successeurs s'accordent, tout en luttant

pour le pouvoir, à détendre le ressort, à restituer quelque souplesse au régime, au-dedans et au-dehors. La discipline de paroles, qui atteignait, à la veille de la mort de Staline, une sorte de perfection grotesque et terrifiante, est officiellement rompue. Au XXe Congrès du parti, les compagnons, devenus les héritiers, révèlent l'envers du décor, les cruautés inutiles de celui qu'ils avaient craint et encensé. Les procès des années 30 étant dénoncés, implicitement les procès des années d'après guerre le sont aussi. Les querelles entre les factions en Union soviétique se projettent en querelles analogues à l'intérieur des démocraties populaires. L'entrecroisement des rivalités entre les dirigeants de l'Union soviétique d'une part, entre les dirigeants du parti national de l'autre aboutit aux incohérences (retour de Nagy, puis deuxième disgrâce), qui contribuèrent à l'explosion de 1956 en Hongrie.

La dernière phase, qui dure encore à l'heure où nous écrivons, ne marque pas un retour au stalinisme mais un effort pour maintenir tout à la fois la cohérence du bloc et certains des acquêts du « dégel ». Les dirigeants de Moscou, dont aucun n'inspire à ses fidèles ou à ses compagnons le respect et l'horreur qu'inspirait Staline, ne veulent renoncer ni à l'homogénéité doctrinale du camp socialiste ni à la primauté de l'Union soviétique. Mais ces deux principes comportent des nuances d'interprétation et d'application.

Que le socialisme implique le parti unique, que le parti communiste soit le représentant de la classe ouvrière, ces dogmes ne sont pas soumis à discussion. Mais, sur la marge légitime d'adaptation aux circonstances, sur l'urgence de la collectivisation agraire, sur le taux de croissance, sur le pourcentage des investissements, sur la répartition des investissements entre l'industrie lourde et l'industrie légère, il y a place pour la controverse politico-théologique, chacun des interlocuteurs justifiant sa prise de position par référence aux textes sacrés. Partisans de la collectivisation agraire, d'un taux élevé de croissance, de la primauté de l'industrie lourde passent pour les « durs » et sont parfois appelés la « gauche ». Mais, en Pologne, en 1957, le groupe de Natolin, c'est-à-dire les survivants et nostalgiques du stalinisme, étaient classés à droite. De plus, tel dirigeant est à la fois « dur » en ce qui concerne la politique économique (industrie lourde) et relativement libéral en fait de culture, M. Khrouchtchev a dénoncé M. Malenkov pour sa politique économique sans renier le « dégel ». Enfin, du grand Frère au petit Frère, il n'y a pas correspondance rigoureuse entre les factions. Eventuellement, M. Khrouchtchev appuie, en Pologne, un Gomulka dont il ne tolérerait la ligne (en fait d'agriculture, par exemple) ni en Union soviétique ni en tel autre Etat d'Europe orientale.

Le relâchement de la centralisation stalinienne répond à plusieurs intentions de la part des hommes de Moscou, il répond aussi à une quasi-nécessité historique, à la fois politique et psychologique. Aucun des héritiers ne pouvait assumer le rôle de Staline parce qu'aucun ne possédait le charisme que confèrent aux despotes les hauts faits et les crimes, le sang versé et les monuments de pierre, de béton ou d'acier dressés vers le ciel. Le pouvoir absolu du Kremlin n'avait un sens qu'en fonction de la divinisation du pape-empereur. Il était irrationnel à la longue parce qu'il reposait sur une contrainte exercée en permanence sur la nature humaine. Une fois les élites satellites solidement installées, une fois éliminés les représentants du passé, les gouvernants des Etats orientaux ne pouvaient pas ne pas éprouver le désir d'exercer eux-mêmes le pouvoir que leur reconnaissent la formule juridique de l'indépendance nationale et le principe socialiste de l'égalité des Etats. Or, à moins

d'être obsédée par la puissance pour la puissance, autrement dit à moins de vouloir la servitude des autres hommes afin de jouir de sa propre toute-puissance, l'élite d'Union soviétique n'a pas de raison contraignante d'intervenir dans la gestion des affaires quotidiennes ou dans les rivalités entre les individus à l'intérieur des Etats satellites (pourvu que ces individus soient également dévoués à l'intérêt commun du bloc).

L'autonomie laissée aux élites satellites atténue éventuellement l'impopularité du régime, elle en renforce le caractère national. M. Gomulka a plus d'autorité sur les Polonais que n'en avait M. Cyrankiewicz durant les années où l'actuel secrétaire général du parti était en prison. L'assouplissement des relations entre le grand Frère et ses protégés est conforme à l'intérêt bien entendu de celui-là comme de ceux-ci. Dès lors que le chef du bloc ne doute pas de la fidélité des princes-satellites, il doit logiquement leur concéder tout ce qui contribue à leur popularité auprès des nations plutôt résignées que converties au communisme. Le régime Gomulka peut être la meilleure solution et pour l'Union soviétique et pour le peuple polonais, mais il peut l'être aussi pour les Etats-Unis eux-mêmes. Il stabilise les relations polono-soviétiques et il réserve l'avenir : la Pologne ne devient pas une province de l'empire soviétique.

La méthode de M. Khrouchtchev n'est pourtant pas sans risques. A l'ouest, les Etats-Unis n'ont pas besoin d'imposer une discipline idéologique : aussi longtemps que les gouvernants des pays alliés ne sont ni communistes ni neutralistes, le bloc atlantique est maintenu puisqu'il n'implique rien de plus que la communauté militaire et la coordination diplomatique qui en résulte à l'égard du bloc oriental. A l'est, les dirigeants de l'Union soviétique ne peuvent pas renoncer à une certaine discipline idéologique sans compromettre ou réformer leur propre régime. Le parti communiste tire sa légitimité de sa doctrine : la primauté qu'il revendique lui donne le droit d'interpréter la doctrine. Les divergences des interprétations nationales doivent rester à l'intérieur de limites assez étroites. Quelles sont ces limites ? Probablement personne ne peut répondre avec certitude à une telle question. Quel est, à long terme, l'objectif des communistes ? Quelle est leur image du monde futur et final ? Quelle serait la structure des relations internationales s'il n'y avait plus d'Etats capitalistes ? De telles interrogations ne sont pas oiseuses parce que de la réponse dépend le *but*, authentiquement vise par les dirigeants communistes. L'empire soviétique ne serait pas, comme l'empire hitlérien, fondé sur la suprématie d'un peuple-maître et sur l'extermination ou la servitude des peuples inférieurs. L'Union soviétique, empire multinational, s'étend sur un vaste espace qu'elle n'a nul besoin d'élargir encore. Au-delà du conflit entre les deux blocs, tous les Etats dépériraient-ils simultanément ou se confondraient-ils en un Etat unique ? Les régimes socialistes se ressembleraient-ils de plus en plus ou les nations mettraient-elles sur les régimes l'empreinte, de plus en plus accentuée, de leur culture originale ?

En attendant, le souci des hommes du Kremlin, durant la phase actuelle, celle du conflit entre les deux blocs, doit être moins lointain, plus pressant : l'unité d'action du bloc soviétique en Europe peut être imposée en cas de besoin (la répression hongroise porta un coup à la propagande humanitaire de Moscou, elle donna une force sans précécent à la propagande de la terreur : désormais, il est acquis que les satellites seront, s'il le faut, remis au pas par la force). L'unité d'action entre Union soviétique et Chine doit être négociée sans recours, même implicite, à la menace

militaire. Certes, la Chine, face aux Etats-Unis hostiles, dépend de l'Union soviétique pour l'assistance technique et pour la couverture atomique. De son côté, l'Union soviétique tiendrait pour une catastrophe une rupture ouverte, comparable à celle qui se produisit, en 1948, entre Belgrade et Moscou. Les deux Grands du communisme, selon la probabilité, parviendront quelque temps encore à s'accorder sur des compromis et à maintenir officiellement leur amitié. Nous soupçonnons certains enjeux des divergences : par exemple, le bloc soviétique doit-il répartir son aide indifféremment à tous les Etats afro-asiatiques pourvu qu'ils agissent objectivement contre l'Occident ou doit-il réserver ses faveurs, au moins en priorité, aux régimes progressistes, aux régimes en train de se rapprocher de la démocratie populaire ? Doit-il tenir compte ou non du fait que le président Nasser persécute ou liquide les communistes ? Le bloc soviétique a-t-il ou non intérêt à une détente internationale ? Doit-il mettre l'accent sur la possibilité de la coexistence pacifique ou sur la fatalité de la guerre ? Mais quels que soient ces enjeux, et même si Chinois et Soviétiques résolvent ou camouflent leurs oppositions, ensemble ils restaurent, à l'intérieur de l'univers soviétique, une certaine liberté de controverses politico-théologiques, liberté qui était passionnément utilisée au temps de Lénine, qui fut peu à peu étouffée sous le régime de Staline, que les successeurs de celui-ci ont été progressivement contraints de tolérer quand ils se sont disputés l'héritage et que les Chinois, par leur seule existence, sont en train d'imposer au bloc soviétique. La juxtaposition d'un bloc russo-soviétique en Europe et de trois régimes communistes en Asie (Chine, Corée du Nord, Viet-nam du Nord) dont un dans l'Etat qui compte la population la plus nombreuse du globe modifie les relations à l'intérieur du bloc européen. En paroles au moins, Allemands de l'Est et Albanie peuvent adopter le langage dit chinois alors que les Tchèques collent étroitement aux formules des hommes du Kremlin et que les Polonais s'écartent de l'orthodoxie russe, dans une direction opposée à celle des Chinois.

Nous ne sommes pas en mesure de savoir avec précision comment se déroulent les négociations entre les Grands du communisme, comment les décisions sont prises, par l'un ou l'autre ou par les deux, ni l'influence qu'exercent les controverses théologiques sur la conduite de la stratégie. Il reste que l'autonomie accordée aux princes-satellites a introduit une diversité dans l'allure et même le contenu de l'édification socialiste, de même que l'existence d'un deuxième Grand communiste restitue quelque liberté de discussion idéologique à tous les Etats du bloc. Une telle liberté que le grand Frère de l'Occident considérerait avec indifférence, le grand Frère de l'Est ne peut l'observer sans inquiétude parce que les hommes du Kremlin n'y sont plus (ou pas encore) accoutumés et qu'ils prennent les idées [8] au sérieux.

3. Organisation économique.

Les blocs ont été créés par l'effondrement des Etats européens, par la rencontre, au centre du Vieux Continent, des deux armées « libératrices ». Ils sont politiques par leur origine et militaires plus encore que politiques par leur contenu. Mais notre société est industrielle et l'idéologie au nom de laquelle l'Union soviétique édifia des régimes imités du sien est historico-économique. Elle annonce un mouvement irrésistible et prévisible de l'humanité vers un régime économique, baptisé socialiste d'abord, communiste enfin. Les Etats de chacun des blocs ont tous des régimes

économiques conformes à l'idéologie dominante ici et là, la marge de variation étant évidemment plus grande à l'Ouest qu'à l'Est bien que, depuis 1953, les Etats d'Europe orientale, eux aussi, diffèrent de plus en plus les uns des autres, même dans la gestion économique, théoriquement soumise à l'exigence d'orthodoxie.

La formation des blocs a eu pour résultat principal, dans l'ordre économique, la rupture de l'unité du marché mondial (l'expression est celle qu'emploient les auteurs communistes). Au cours des années qui suivirent la fin de la guerre, les relations commerciales des Etats satellites furent modifiées en fonction de la conjoncture internationale. Pour une part, ces changements étaient impliqués par le régime lui-même : il est difficile d'établir un plan sans prévoir simultanément les exportations et ces prévisions sont malaisées quand des acheteurs appartiennent à des pays d'économie libre, autrement dit sont des firmes qui, en dernière analyse, dépendent des consommateurs. Mais la réorientation du commerce extérieur [9] traduisait aussi une volonté soviétique. Les Etats socialistes devaient organiser un marché international selon la loi de la planification, comme ils devaient, à l'intérieur, édifier une économie conforme à la norme soviétique.

Théoriquement, on conçoit deux modèles de marché international socialiste. Ou bien priorité serait donnée à un plan supranational dont les plans nationaux seraient les chapitres, de même que les plans régionaux sont les chapitres du plan national. Ou bien les plans nationaux sont établis les premiers, des accords bilatéraux conclus entre les gouvernements du bloc, et le marché international se constitue en un réseau d'accords bilatéraux. Le premier modèle est préférable sur le papier mais il est, en rigueur, inapplicable. Le second comporte des défauts intrinsèques que le stalinisme exagéra jusqu'à la démence.

Priorité étant accordée aux plans nationaux, ceux-ci pouvaient être, en chaque cas, adaptés aux circonstances nationales. Mais, en fait, la tendance des années 1948-1953 fut de multiplier des Unions soviétiques à échelle réduite, chacune mettant l'accent sur l'industrie lourde, chacune ayant sa sidérurgie et ses entreprises métallurgiques et mécaniques. La Hongrie fut le symbole de cette folie : la sidérurgie y vivait de charbon et de fer importés ; le coût de ces importations était à lui seul supérieur au prix d'achat, au-dehors, des produits finis ou demi-finis qui sortaient de l'usine hongroise.

Bien que la priorité des plans nationaux n'ait pas été abandonnée et que ces plans soient encore marqués par la conception des « Unions soviétiques en miniature », la multiplication des accords bilatéraux et le travail accompli par le *Comecon* (créé en réplique au plan Marshall et à l'O.E.C.E. mais longtemps inactif) ont fait progresser la division du travail à l'intérieur du bloc soviétique. Tous les Etats d'Europe orientale ont édifié des industries lourdes — industries de moyens de production, sidérurgie, chimie, machines-outils — relativement importantes par rapport à leur production globale. L'organisation européenne de coopération économique, à l'Est, est parvenue, au cours de ces dernières années, à imposer une certaine spécialisation à ces industries. *Toutes* ne fabriquent plus tous les types de machines.

Cette spécialisation était également requise par l'action, commune ou coordonnée, du bloc soviétique, sur les terrains d'opérations extra-européens. Les prêts ou les dons constituent désormais une des cartes du jeu soviétique à l'égard des pays sous-développés. Allemagne orientale, Tchécoslovaquie, Pologne même sont désormais des exportateurs non négligeables de moyens de production. Chacun

de ces pays a des relations, nouvelles ou traditionnelles, avec tel pays, avec telle zone de la planète. Tous participent à l'offensive commerciale, à objectifs politiques, qui tend à disputer au bloc occidental les marchés du tiers monde.

Cette organisation économique interétatique, à l'intérieur d'un bloc, ne va pas sans négociations et sans controverses. Nous savons, sans qu'il reste place pour le doute, que les prix des produits qu'échangeaient les Etats socialistes furent objet de querelles. La Pologne obtint rétrospectivement, en 1956, le relèvement du prix du charbon qu'elle avait vendu à l'Union soviétique. D'autres discussions semblent se poursuivre lors même que les Etats socialistes prétendent s'en tenir aux prix mondiaux. Ceux-ci ne favorisent-ils pas tel pays socialiste aux dépens de tel autre ?

La répartition des tâches entre pays du bloc ne va pas non plus sans difficultés. Chacun d'eux souhaite ne sacrifier aucune des fabrications dites essentielles. Aucun ne consent à dépendre trop étroitement d'un autre, bien que tous dépendent, pour leur ravitaillement en matières premières, de l'Union soviétique. Il semble bien que, le cadre étant tracé par l'Union soviétique, les Etats satellites aient, entre eux et avec le grand Frère, des relations soumises à la loi des négociations. Les représentants de ces Etats se rencontrent, ils discutent, ils cherchent à se convaincre, ils ne mettent pas en cause leur communauté — le bloc constitué par des économies de même régime, indépendantes du marché mondial capitaliste — mais chacun cherche à s'assurer des avantages par le jeu traditionnel des revendications et des concessions. La Pologne a même réussi, depuis 1956, à obtenir des crédits simultanément de l'Union soviétique et des Etats-Unis, le caractère ambigu du règne de M. Gomulka lui donnant une capacité supplémentaire de négociations aussi bien *à l'égard de l'un que de l'autre des Grands :* un communisme quelque peu libéralisé apparaît aux Deux préférable à une rechute, peut-être sanglante, dans le stalinisme.

Entre l'Union soviétique et les Etats satellites, les rapports économiques ont évolué dans deux directions opposées. De 1945 à 1953, l'emprise de l'Union soviétique s'est renforcée et l'exploitation des satellites. même de ceux qui ne pouvaient être considérés comme ex-ennemis, aggravée. La planification à l'échelle du bloc, la division du travail entre les partenaires demeuraient projets ou thèmes de propagande. Depuis 1953, l'Union soviétique a relâché son emprise, laissé aux politiques nationales une marge de manœuvre, toléré en Pologne la lenteur de la collectivisation agraire, donné une impulsion aux travaux du Comecon, elle est passée de l'exploitation (sociétés mixtes à prédominance soviétique, prélèvement de réparations, sous-évaluation des marchandises livrées par les satellites) à l'aide (prêts à long terme). A l'Est comme à l'Ouest, le grand Frère est venu au secours des princes-satellites que le mécontentement populaire mettait en péril. Pour une part, l'Union soviétique a combattu le révisionnisme par des roubles comme les Etats-Unis le communisme et le neutralisme par des dollars.

A l'Ouest, la première phase a été inverse de la première phase à l'Est. Les Etats-Unis ont aidé à la reconstruction des pays européens et, en 1948, ils ont mis en train le plan Marshall qui devait tout à la fois accélérer la reconstruction et prévenir l'expansion communiste. La conception américaine était, à ce moment, à l'extrême opposé de la conception soviétique. Le plan Marshall incitait les nations européennes à s'organiser en un ensemble, elle encourageait même cet ensemble, dont l'O.E.C.E. fut l'expression, à pratiquer une « discrimination commerciale » à l'égard des marchandises américaines. Les pays d'Europe s'accordaient les uns aux

autres des avantages qu'ils refusaient au grand Frère alors que la propagande adverse accusait celui-ci d'impérialisme et de néo-colonialisme. Pour combler la « brèche des dollars », les Etats-Unis ont obligé leurs alliés à coopérer et se sont donné un « interlocuteur valable » en la personne de la communauté européenne. A la même époque, de 1948 à 1953, Staline ne connaissait rien que des relations bilatérales avec chacun des satellites, pris individuellement.

Les Etats-Unis raisonnaient en termes économiques : le relèvement de l'Europe est impossible si les pays commettent à nouveau les fautes des années 30 et reviennent aux pratiques de la planification nationale, de la gestion administrative du commerce extérieur, chacun essayant de vendre le plus possible et d'acheter le moins possible. *Chaque Etat satellite* devait *ressembler*, *économiquement, à une Union soviétique microscopique.* L'ensemble *de l'Europe devait prendre modèle sur les Etats-Unis.* Ceux-ci avaient pour but de rendre leur aide inutile, donc de restituer aux pays d'Europe l'indépendance perdue (indépendance économique, non militaire) : la politique soviétique tendait à rendre définitive la dépendance économique des satellites dont le ravitaillement en matières premières ne pouvait être assuré que par l'Union soviétique.

La politique américaine a été un succès, et un succès qui a probablement dépassé les espoirs de ses initiateurs. La preuve de ce succès est double. Au cours des années 50, le taux de croissance de l'Europe a été plus élevé que celui des Etats-Unis, en particulier l'Europe continentale a progressé plus vite que le monde anglo-saxon, Grande-Bretagne et Etats-Unis. Le Vieux Continent connaît la phase de production en masses des biens de consommation durable, la fièvre de l'automobile, du réfrigérateur, de l'appareil de télévision. Plus éclatante encore est la preuve de succès qu'apporte l'accumulation d'or et de dollars par l'Allemagne de Bonn et l'Italie. Le déficit de la balance des comptes a traversé l'Atlantique : les dollars ne sont plus rares, ils sont trop abondants. En dix ans, les Etats-Unis ont perdu plus de 6 milliards de dollars d'or. Le résultat du plan Marshall et de la politique américaine a bien été la reconstitution d'un marché mondial, comme le résultat de la politique soviétique a été la constitution d'un marché mondial socialiste. Mais celui-ci lie les Etats à leur grand Frère, celui-là leur donne une autonomie croissante à l'égard de l'économie dominante.

Les relations économiques entre les Etats occidentaux ont suscité des négociations multiples, incessantes. La diplomatie commerciale est devenue un univers presque isolé dans lequel se meuvent avec aisance des fonctionnaires spécialisés, les ministres ne suivant que de loin des discussions menées en un langage peu compréhensible au profane.

Durant la première phase, celle du plan Marshall, les négociations entre Européens avaient pour objet principal la répartition des dollars et l'élaboration progressive du code de libération des échanges et de l'Union européenne des paiements. Les gouvernements recréaient, par l'intermédiaire d'une organisation interétatique, un système de paiements multilatéraux, tout en démantelant la gestion administrative des importations. Simultanément, les missions du plan Marshall, en chacun des pays, exerçaient une influence sur les gouvernements pour les inciter à combattre l'inflation, libérer les échanges, accroître les investissements. Ces sortes de négociations appartenaient à un type traditionnel. Chacun des négociateurs cherchait à gagner les faveurs du grand Frère ou de tels de ses partenaires. Chacun

prenait les autres à témoin tour à tour de ses faiblesses et de ses mérites, de la force de ses ennemis et des services rendus à la cause commune. Chacun cherchait à convaincre ses interlocuteurs, personne ne pouvait contraindre ni ses petits Frères ni son grand Frère. Le seul paradoxe de ces négociations était que la répartition de l'aide étant, en théorie, proportionnelle au besoin, une prime risquait d'être accordée à la mauvaise gestion, les besoins de devises devant inévitablement s'accroître avec la pression inflationniste.

Une complication supplémentaire fut introduite par la proposition française, au printemps de 1950, d'une « Communauté européenne du charbon et de l'acier ». Désormais des négociations en vue d'organisations supranationales, de caractère définitif, se combinèrent avec des négociations de circonstances sur les modalités des échanges commerciaux et des paiements internationaux. Les partenaires de la Communauté européenne des Six ont noué entre eux des relations d'un type particulier ; la Haute Autorité détient certains pouvoirs, supranationaux sur le papier, mais elle est composée d'hommes qui n'ont pas renoncé à leur nationalité d'origine et qui sont sensibles tour à tour à l'intérêt de leur patrie d'origine et à l'intérêt de l'institution supranationale. De plus, celle-ci est soumise à l'influence que les gouvernements nationaux exercent sur elle de l'intérieur ou de l'extérieur.

Avec le traité de Rome, le jeu prit des dimensions supplémentaires. Les Européens non Six étaient, à des degrés différents, hostiles au Marché commun qui, par définition, comporte une différenciation entre les participants et les non-participants. Les uns et les autres tentèrent de s'assurer les faveurs du grand Frère cependant que les non-participants essayaient, plus ou moins discrètement, de débaucher tel ou tel des participants dont le loyalisme au Marché commun passait pour fragile.

Quels étaient les traits caractéristiques de la diplomatie économique, à l'intérieur du bloc atlantique, au cours des années 50 ? La force militaire n'influe guère sur la capacité d'un Etat d'imposer sa volonté à d'autres en des négociations dont l'enjeu est strictement économique. Les Etats ne répliquent plus à la saisie des biens de leurs nationaux, sur le territoire d'un Etat étranger, par l'envoi de canonnières : celles-ci seraient repoussées par le feu des batteries côtières et il faudrait monter une expédition. Entre pays alliés, cette éventualité est hors de question. Sans doute, l'Etat militairement fort dispose d'ordinaire de ressources considérables dont le volume doit normalement peser sur le déroulement de toutes les négociations. Mais, en ces matières aussi, la relation entre force et puissance est plus subtile que ne l'imagine un réalisme à courte vue.

Certes, quand un Etat tire la plus grande partie des devises, nécessaires pour financer les importations, de la vente d'un produit (étain, coton ou café), il est dépendant de son client principal plus que celui-ci ne dépend de lui. Mais les négociations que nous analysons se déroulaient entre pays industrialisés, à économie diversifiée. Aucun ne dépendait d'un seul client ou d'un client principal, aucun n'était contraint par le déficit de sa balance des comptes de solliciter un prêt du grand Frère. Les négociations portaient à la fois sur des concessions tarifaires, la mise en place d'un système international de paiements et la formation de groupements régionaux. Les négociations sur les abaissements de droits sont, par essence, des marchandages où le Grand a une marge de manoeuvre moins étroite parce que des concessions, équivalentes à celles du Petit, ont pour lui une moindre

signification. Mais, de ce fait même, le Petit peut aboutir à un marchandage avantageux parce que des avantages, pour lui considérables, ont une signification quantitativement dérisoire pour un pays vingt fois plus peuplé.

Le Petit, il est vrai, n'est pas en mesure de répondre par des représailles à une mesure qu'il tient pour injuste, prise par un Grand ou par une communauté de Moyens. L'interdiction du marché suisse des capitaux aux Six a provoqué plus de sourires que d'inquiétudes. Quand le président des Etats-Unis s'efforce de limiter les entrées de montres suisses par le recours à la clause dite de protection des industries nationales en péril, la Suisse n'a d'autre arme que la protestation, le rappel des principes libéraux dont se réclame le grand Frère du monde occidental. Les armes morales ne sont pas toujours inefficaces.

La bataille diplomatique, dont le traité de Rome fut l'origine et France et Angleterre les deux principaux protagonistes, est intermédiaire entre les deux sortes de relations — économiques et politiques — que nous distinguons à l'intérieur des blocs. Les Six avaient rédigé un traité qui prévoyait, en une quinzaine d'années, la constitution d'un marché commun, avec tarif extérieur commun et harmonisation des législations. La libre circulation des biens, des capitaux et des personnes — résultat ultime de l'entreprise — était subordonnée au respect de lois communes, à l'établissement d'institutions communes. Certains des inspirateurs de la petite Europe ne cachaient pas que le Marché commun était lui-même un moyen plus qu'une fin — moyen d'une intégration économique, elle-même moyen d'une fédération politique.

Grande-Bretagne et petits pays d'Europe (Suède, Norvège, Danemark, Suisse, Autriche, Portugal) considéraient sans sympathie les moyens économiques, sinon l'objectif politique de l'entreprise. Celle-ci, vue de Londres, comportait les inconvénients suivants : en première instance, elle instaurait, conformément à la loi internationale[10], une discrimination tarifaire : à la fin de la période transitoire, les marchandises allemandes entreraient librement en France cependant que les marchandises anglaises paieraient les droits prévus par le tarif extérieur commun. Cette discrimination, faible au cours des premières années, exercerait immédiatement une action, consommateurs et importateurs s'adaptant à la discrimination avant même que celle-ci fût assez substantielle pour créer une différence de prix, par elle-même efficace.

En deuxième lieu, les pays du continent ont été, au cours des années 50, ceux dont le taux de croissance a été le plus élevé. La compétition serait intensifiée par l'ouverture de frontières et peut-être le progrès des économies continentales en recevrait-il une impulsion supplémentaire. L'industrie britannique, protégée par un tarif faible ou nul pour les matières premières, élevé pour les produits fabriqués et les biens de production, ne serait-elle pas prise de vitesse dans la course à la productivité ?

En tout état de cause, les Six allaient constituer une unité économique de première grandeur, le plus grand importateur mondial de matières premières, en passe de devenir le premier exportateur de produits fabriqués. S'ils négociaient ensemble, à la manière d'un Etat unique, leur poids serait bientôt, sur la scène de la diplomatie économique, incomparablement supérieur à celui de la Grande-Bretagne, au moins égal à celui du Commonwealth pris globalement.

Parmi les Six, l'Allemagne possède l'industrie la plus développée, la plus avancée, elle sera inévitablement le partenaire le plus fort, le plus dynamique. N'aura-t-elle pas demain une influence prépondérante sur les organes, sur le fonctionnement de la Communauté européenne ? Si celle-ci se transforme en fédération, la voie ne sera-t-elle pas ouverte à la prépondérance germanique à l'ouest de l'Europe ? Cette prépondérance pacifique ne ressemblerait certes pas à l'hégémonie qu'aurait exercée l'Allemagne wilhelmienne, à l'empire qu'avait édifié Hitler : elle n'en éveillait pas moins des souvenirs et des ressentiments.

Quant aux petits pays d'Europe, leur hostilité au Marché commun s'expliquait sans peine. Ni les pays neutres (Suède, Suisse, Autriche) ni les pays politiquement engagés mais traditionnellement orientés vers le monde océanique ne voulaient devenir membres à part entière d'une construction essentiellement continentale, dont les implications politiques pourraient passer, aux yeux des hommes de Moscou, pour incompatibles avec la neutralité. Or, la Suisse ou l'Autriche sont des pays continentaux, dont les échanges se font, pour la plus grande part, avec les Six. Entre la *discrimination tarifaire* que leur infligeait la non-participation et le consentement aux exigences de l'intégration, conséquence inéluctable de la participation, ils se refusaient à choisir, les deux termes de l'alternative ne leur paraissant guère moins déplaisants l'un que l'autre.

Incontestablement, l'unification européenne, sous la forme du Marché commun et dans le cadre des Six, entraînait, au point de départ, la division parmi ceux qui avaient coopéré à l'intérieur de l'O.E.C.E., à l'ombre du plan Marshall. Sous prétexte d'unir, vous divisez, disaient avec amertume et ironie les Britanniques. Comment unir, répondaient les Six, sans séparer ceux qui sont résolus à s'engager et ceux qui sont satisfaits du *statu quo* et des modalités diverses de la coopération intergouvernementale ?

Grande-Bretagne et petits pays d'Europe étaient légitimement hostiles au Marché commun. La France était légitimement hostile au projet de la zone de libre-échange. A l'intérieur de celle-ci, les produits fabriqués auraient bénéficié de la même liberté de circulation qu'à l'intérieur du Marché commun, mais les membres de cette zone n'auraient été tenus ni à l'instauration d'un tarif extérieur commun, ni à l'intégration des économies (ou harmonisation des législations), ni à une politique agricole commune, ni à des lois communes.

Certes, des négociations étaient possibles qui auraient comporté l'échange de concessions. Le projet initial de la Grande-Bretagne était une base de départ, il représentait la formule idéale pour Londres, mais le gouvernement de Sa Majesté aurait consenti à franchir quelques pas dans la direction des thèses françaises si le gouvernement de Paris avait, de son côté, envisagé de souscrire au principe d'une zone de libre-échange.

Or, ce dernier n'acceptait pas [11] et ne pouvait pas accepter ce principe, pour deux raisons principales. Les industriels français qui n'envisageaient pas sans appréhension la concurrence à l'intérieur du Marché commun étaient désireux de tenter l'expérience. En revanche, ils en redoutaient et refusaient l'extension immédiate. La concurrence dans le cadre des Six représentait un risque calculable, une incertitude limitée : la zone de libre-échange leur apparaissait chargée de périls imprévisibles. Quant au gouvernement français, il avait une autre raison, plus contraignante encore, de s'opposer à l'instauration simultanée des deux

organisations. Au cas où une zone de libre-échange aurait été constituée *en* même temps que le Marché commun, c'est la zone qui serait devenue la réalité majeure. C'est au siège de la zone que les meilleurs, les plus ambitieux auraient cherché à faire carrière. L'intégration économique — politique agricole commune, harmonisation des législations — que les Six ont déjà tant de peine à réaliser, aurait été paralysée et peu à peu abandonnée. Consentir à une zone de libre-échange au moment même où le Marché commun entrait en vigueur, c'était finalement ramener l'unification européenne à une zone de libre-échange pour produits manufacturés, c'était développer la coopération intergouvernementale de l'O.E.C.E. dans le sens d'une zone de libre-échange, discriminatoire à l'égard du reste du monde, sans objectif politique.

Il s'agissait bien d'un conflit authentique d'intérêts entre alliés. Les Six d'un côté, la Grande-Bretagne et les petits pays du continent [12] de l'autre continuaient d'être unis par l'alliance atlantique : pour les uns comme pour les autres, l'ennemi soviétique reste la menace suprême, l'O.T.A.N. l'expression de leur solidarité et la force américaine de dissuasion leur commune protection. Mais, selon les groupements économico-politiques entre les petits Frères, la position de chacun d'eux serait plus ou moins prestigieuse, le rapport de forces à l'intérieur du bloc plus ou moins favorable à la Grande-Bretagne ou au continent.

Les données de la controverse étant résumées, en quoi consistait la bataille diplomatique ? Elle comportait deux éléments principaux, les négociations proprement dites d'un côté, les efforts pour convaincre l'opinion des partenaires, des adversaires et du grand Frère. Les efforts de persuasion accompagnaient le déroulement des négociations. Les efforts français visaient surtout le grand Frère et les partenaires ; les efforts anglais, le grand Frère, et, parmi les partenaires de la France, l'Allemagne et la Hollande, toutes deux avec un fort parti qui préférait la zone de libre-échange au Marché commun.

Négociations et persuasion présentaient certaines similitudes ; ici et là, les interlocuteurs (négociateurs et propagandistes) devaient discuter, ils s'adressaient non à des foules ignorantes mais à des fonctionnaires ou à des hommes politiques compétents. Il leur fallait avancer des arguments sensés, répondre à des objections valables. Les représentants français, même s'ils avaient su dès le début que leur réponse finale serait négative, ne pouvaient dire *non* immédiatement sans indisposer leurs partenaires des Six et peut-être le grand Frère. Car la thèse anglaise se fondait sur une proposition, en tant que telle incontestable : le Marché commun divisait en deux groupes l'Europe de l'O.E.C.E. Le refus français n'était acceptable à Washington, à Bonn et à La Haye qu'une fois la preuve faite que la zone de libre-échange était incompatible avec le Marché commun.

L'effort anglais de persuasion utilisait trois arguments principaux : à l'adresse des Etats-Unis, les porte-parole de Londres dénonçaient la discrimination tarifaire, terme péjoratif qui s'applique aux avantages accordés par un pays à un autre contrairement à la règle de la nation la plus favorisée et par lequel on s'efforçait de susciter des sentiments hostiles à l'égard de la différenciation tarifaire, inséparable, par définition, de toute zone de libre-échange ou de tout marché commun. A l'adresse des Etats-Unis encore, ils évoquaient la ruine de l'unification européenne dont le plan Marshall avait été l'occasion et l'O.E.C.E. l'instrument. A l'adresse des « libéraux » d'Allemagne et de Hollande, ils soulignaient l'irrationalité, pour des

pays dont le commerce est mondial, de se lier à un pays tel que la France, de tradition protectionniste (subsidiairement, la propagande chuchotée suggérait aux Français la folie d'une liaison étroite avec la République fédérale, ennemie hier, hégémonique demain).

L'effort français de persuasion à l'adresse des Etats-Unis était semblable et opposé. A l'argument de la discrimination, la réplique était facile : la zone de libre-échange n'était pas moins discriminatoire que le Marché commun à l'égard des marchandises américaines. Elle permettait à treize pays la pratique de la discrimination à l'égard des marchandises américaines que les Britanniques reprochaient aux Six. Tout groupement commercial se crée par discrimination tarifaire à l'égard des tiers. Pour les Etats-Unis, une zone englobant toute l'Europe est plus fâcheuse, sur le *plan* économique, qu'un marché commun limité aux Six. A l'argument de la division de l'Europe, les Six répondaient par l'argument de l'unification de l'Europe continentale. Comment les Etats-Unis, après avoir appuyé de toutes leurs forces l'armée européenne, se renieraient-ils eux-mêmes en retirant leur appui au Marché commun qui vise le même but par d'autres moyens ? A l'adresse des partenaires, et en particulier des Allemands, les propagandistes français faisaient valoir que l'Allemagne ne serait jamais qu'un brillant second (ou troisième) dans une économie mondiale dominée par les Anglo-Américains, non divisée en groupements régionaux. En revanche, par l'intermédiaire des Six, les Allemands retrouveraient l'accès à la grande politique. Le Marché commun serait capable, grâce au poids de son commerce et aux excédents de ses comptes, d'intervenir, en tant que sujet indépendant, sur les marchés en développement de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique du Sud. Provisoirement et dans l'ordre militaire, les Six seraient un simple partenaire du bloc atlantique. Sur le plan économique, ils seraient capables de tenir tête aux Etats-Unis, ils apparaîtraient en tout cas comme un sujet, au même titre et avec la même dignité que les Etats-Unis.

Les conversations se prolongèrent pendant quelque dix-huit mois. Les experts découvraient, les unes après les autres, les difficultés : certificats d'origine, rendus nécessaires par les différences des tarifs extérieurs, relations de la Grande-Bretagne avec le Commonwealth, politique agricole, institutions communes, harmonisation des législations, souveraineté tarifaire (chaque pays garderait-il le droit de modifier son tarif extérieur sans avoir à solliciter l'approbation de ses partenaires ?). Mais, à proprement parler, les conversations ne prirent jamais le caractère d'authentiques négociations, avec des marchandages et des échanges de concessions. La tactique française, consciemment ou non, tendait à rendre évidente aux yeux des partenaires l'impossibilité de la zone sans prendre la responsabilité de la rupture. A la fin de 1958, les Britanniques eux-mêmes prirent l'initiative de la rupture : ils n'avaient réussi ni à débaucher les partenaires de la France ni à rallier les Etats-Unis à leurs thèses.

Quelle est la nature d'une telle bataille diplomatique ? Manifestement, elle ressemble plus à un conflit de politique intérieure qu'à une querelle entre Etats souverains. Par le fait d'être alliés pour le meilleur et pour le pire, les adversaires étaient privés du suprême recours. Les Britanniques ne pouvaient interdire aux Six de constituer un Marché commun conforme à la loi internationale du G.A.T.T. Ils devaient convaincre les dirigeants américains que le Marché commun était contraire à l'intérêt bien entendu de l'Europe et des Etats-Unis, ils devaient persuader soit l'opinion soit les gouvernants de la Hollande et de l'Allemagne que le Marché

commun serait dominé par le protectionnisme français, soit l'opinion française que le Marché commun aboutirait à l'hégémonie germanique. Faute de convaincre les uns ou de persuader les autres, les Britanniques devaient accepter le fait du Marché commun, c'est-à-dire la séparation entre les Six et les autres, peut-être chercher une autre voie pour reconstituer l'unité de l'Europe continentale. La formation de la petite zone de libre-échange indiquait une voie[13], l'adhésion pure et simple de la Grande-Bretagne au Marché commun en marquerait une autre[14].

Le schème que nous venons d'esquisser n'est pas radicalement différent de celui des conflits entre partis multiples, chacun des deux principaux partis ne pouvant l'emporter qu'à la condition de rallier les neutres ou de débaucher les partenaires du parti rival. L'exact équivalent de la configuration que nous avons analysée ne se trouve peut-être pas aisément à l'intérieur des Etats. L'enjeu et le résultat final de la bataille du Marché commun étaient la séparation ou la non-séparation des Six et des non-Six. Le résultat final d'une bataille entre partis politiques est toujours, par définition, une coalition gouvernementale, une décision majoritaire, à moins d'une rupture du processus constitutionnel. Les partis doivent vivre ensemble alors que, d'une certaine manière, les Six réclamaient le droit de divorce.

La ressemblance est plus accentuée encore en fait de méthodes et de style : les interlocuteurs de ces conversations diplomatiques étaient, comme les partis politiques, engagés dans un dialogue, à la fois débat intellectuel et tournoi d'habileté, conduit selon des règles non écrites imposées par les circonstances. Personne n'est en droit d'employer la force militaire ; personne ne peut même employer efficacement la menace d'une guerre commerciale : les menaces furent mal accueillies par les opinions parce que les représailles ne se seraient pas accordées avec l'esprit de l'alliance fondamentale entre les adversaires et qu'aucune violation, par les Six, de la charte du G.A.T.T. ne les aurait justifiées. Les fleurets étaient ou devaient demeurer mouchetés. Les joueurs étaient des raisonneurs, les gagnants les plus habiles et les plus résolus. Si le parti du ministre Erhard l'avait emporté sur le parti du chancelier Adenauer, si les Six n'étaient pas parvenus à élaborer une politique agricole commune, si l'administration américaine avait cessé de soutenir les Six, la bataille aurait changé d'âme, la fortune de camp.

4. Les conflits intrablocs.

Les batailles politiques entre les partenaires du bloc atlantique appartiennent à quatre catégories : conflit entre deux partenaires qui sont aussi des ex-ennemis (l'enjeu étant un territoire, la Sarre), conflit entre partenaires sur une mesure à prendre en vue de l'organisation du bloc, intéressant un ex-ennemi (réarmement de la République fédérale), conflit entre partenaires sur une mesure à prendre face à une initiative de l'autre bloc, conflit à propos de régions, extérieures au bloc, où les partenaires ne suivent pas des politiques accordées. Il n'est pas sûr que le mot conflit soit toujours le mot juste : parfois, il ne s'agit que de divergences sur la solution la meilleure, comparables aux divergences entre les diverses administrations ou les divers partis d'un seul et même pays.

Je laisserai de côté les conflits du troisième type qui relèvent autant de la diplomatie entre les blocs que de la diplomatie à l'intérieur des blocs. Pour les trois autres types, sans procéder à une analyse détaillée, je tenterai de dégager la nature,

les règles, les modalités de la bataille pacifique.

Le conflit de la Sarre, après la Deuxième Guerre mondiale, fut, pour ainsi dire, une deuxième édition. Le traité de Versailles avait accordé à la France l'administration de la Sarre et l'exploitation des mines en compensation des destructions effectuées par les Allemands dans les mines du Nord. Au bout de quinze ans, un plébiscite déciderait du sort de ce territoire, riche en charbon et en ressources industrielles.

Après la Deuxième Guerre, alors que régnait une pénurie extrême de charbon, les négociateurs français demandèrent et obtinrent [15] le détachement provisoire de la Sarre. La condition matérielle des Sarrois fut, durant les premières années après la capitulation du IIIe Reich, sensiblement meilleure que celle de leurs compatriotes de la République fédérale. En même temps l'administration française trouvait le moyen d'introduire une forme démocratique de gouvernement : les partis entraient en compétition selon les règles occidentales avec la réserve que le fondement de l'Etat, c'est-à-dire l'autonomie sarroise, n'était pas mis en question.

Dès le point de départ apparaissait la précarité de l'entreprise. L'idéologie dominante du monde occidental ne permettait à la France ni d'annexer la Sarre ni de lui imposer un régime autoritaire. Non seulement le gouvernement devait être composé de Sarrois mais ceux-ci devaient être libres de discuter de tout, sauf du rattachement à l'Allemagne de Bonn. Aussi longtemps que le contraste fut marqué entre vaincus et vainqueurs, entre la misère de l'Allemagne occupée et le relatif confort des Sarrois opprimés, le régime combiné de démocratie et de proconsulat se maintint sans trop de peine. Il en fut autrement dès lors que le « miracle allemand » s'affirma et que France et République fédérale en voie de réconciliation éprouvèrent le même désir de liquider cette querelle.

Peut-être les Sarrois auraient-ils approuvé un statut européen si celui-ci avait été lié à la Communauté européenne de défense. Il est probable, cependant, qu'ils auraient voté en faveur d'un retour à l'Allemagne le jour où le choix leur aurait été explicitement offert. Une population qui vit à la frontière, consciente de sa nationalité, ne peut guère, en une conjoncture normale, ne pas se déclarer en faveur de l'intégration à son Etat national. La combinaison détachement-démocratie ne résista pas au référendum en bonne et due forme. Même la menace, formulée dans le texte de l'accord franco-allemand de 1955, selon laquelle en cas de rejet du statut européen, le *statu quo* serait maintenu, n'empêcha pas les Sarrois de voter pour l'Allemagne. Ils jugeaient avec bon sens que l'accord lui-même ne pourrait être appliqué contre l'expression formelle de la volonté des Sarrois. Il en fut ainsi.

Le conflit sarrois n'est pas un exemple typique de conflit international. Il ressemble plus aux conflits entre alliés qu'aux conflits entre ennemis, bien qu'il ait été la répétition d'un conflit qui s'était déjà produit au temps de l'hostilité entre les deux pays. Avant tout, il offre une illustration instructive de l'autorité des règles non écrites. La France ne pouvait, sans se renier, sans violer les idées dont elle et le bloc atlantique se réclament, refuser aux Sarrois les bénéfices de la liberté, donc de la liberté première de choisir leur nationalité. L'interdiction de la propagande et des partis favorables au rattachement à la République de Bonn tomba d'elle-même lorsque le référendum fut organisé. Peut-être, si les Français en avaient pris le risque, un référendum organisé avant 1950 aurait-il donné des résultats différents. Je doute pourtant que ces résultats eussent été tenus pour définitifs. Dans le

contexte historique, avec les procédés qu'elle était en mesure d'employer, la politique française devait logiquement échouer : l'échec fut finalement honorable en ce sens qu'il ne compromit pas la réconciliation franco-allemande et que la France s'inclina sans amertume devant la volonté des populations.

La querelle — faut-il dire conflit ou controverse ? — sur le réarmement de la République fédérale a, elle aussi, un caractère mixte. En un sens, il ne s'agit que d'une divergence d'opinion, relative à la mise en état de défense ou au renforcement du bloc. A la suite de la guerre de Corée et sous l'impulsion des Etats-Unis, les partenaires de l'alliance atlantique décident d'accomplir, chacun et tous ensemble, un effort de réarmement. Quel sera le statut de l'Allemagne ? La république de Bonn continuera-t-elle d'être seulement l'objet, le théâtre de la bataille possible ? Ou va-t-elle devenir, à son tour, partenaire du bloc ?

Selon le mode traditionnel de raisonnement, la réponse n'est guère douteuse. Réarmer la république de Bonn, la traiter en allié et non plus en ennemi, c'est renforcer le bloc, ajouter des contingents allemands à ceux qui montent la garde sur la ligne de démarcation, frontière du monde occidental. Mais cette décision de réarmement soulève une tempête en France.

L'Allemagne est l'ennemi d'hier. La guerre déclenchée par le IIIe Reich est encore toute proche. Les souvenirs n'ont pas encore sombré dans l'oubli et les ressentiments sont à peine apaisés. Les ministres français font valoir que le temps n'est pas encore venu où Français et Allemands peuvent servir, côte à côte, sous le même drapeau. Le réarmement allemand peut être discuté aussi avec des arguments raisonnables, en ignorant ces émotions légitimes. Quelle sera la réaction de l'Union soviétique à une pareille décision ? N'y verra-t-elle pas la preuve d'une volonté agressive ? En tout cas, donner des armes aux Allemands de Bonn, n'est-ce pas élever entre République fédérale et République démocratique une muraille définitivement infranchissable ? N'est-ce pas accroître encore la tension ? En d'autres termes, les diplomates français pouvaient discuter avec leurs collègues des Etats-Unis comme des partenaires de bonne foi, tâchant de mesurer avantages et inconvénients, conséquences probables et risques possibles d'une mesure affectant le bloc tout entier. Enfin, les représentants de la France pouvaient s'inquiéter des répercussions, sur la relation des forces l'intérieur du bloc, du réarmement allemand, c'est-à-dire de l'accession de la République de Bonn au statut d'allié. Avant 1950 la France était, sur le continent, la seule puissance moyenne faisant partie du bloc. Après 1950, si le projet américain était accepté, elle aurait à compter avec une autre puissance du même ordre de grandeur qu'elle. En d'autres termes, le réarmement était-il *acceptable* à l'opinion française ? Opportun à l'égard de l'Union soviétique ? *Favorable* à la position française dans le bloc ?

Il n'est pas possible de mesurer exactement l'influence exercée par chacun de ces trois arguments sur l'opinion publique ou l'esprit des dirigeants. Pas davantage il n'est question de suivre, en détail, la longue controverse entre les factions françaises d'une part, entre le gouvernement français et le gouvernement des Etats-Unis de l'autre. Celui-ci avait fait accepter, sans trop de peine, le *principe* du réarmement allemand à tous les partenaires du bloc. La France avait, elle aussi, finalement souscrit au principe, non sans hésitations ni protestations, mais les modalités en demeuraient indéterminées. Le projet d'armée européenne, lancé par Paris à l'instigation du « parti européen », donna une dimension supplémentaire à la

querelle en France et au-dehors.

Le traité de l'Atlantique Nord réservait à chacun des signataires un droit de veto sur les décisions du bloc, en particulier sur la décision de réarmer l'Allemagne. Légalement aussi bien que pratiquement, les Etats-Unis pouvaient malaisément passer outre à l'opposition de la France. Certes, la France de son côté pouvait malaisément user de son droit de veto, contre la volonté commune de tous les partenaires du bloc. Mais cette volonté était plus officielle qu'authentique. Les autres partenaires avaient accepté le projet américain, ils ne partageaient pas tous l'impatience de Washington et ne s'indignaient pas de l'obstruction française. Quels étaient, en cette épreuve de volontés, les moyens du grand Frère et ceux du petit Frère récalcitrant ?

Le premier, de toute évidence, ne pouvait employer la force militaire. Il aurait pu, en théorie, suspendre ou réduire l'aide qu'il accordait au titre du plan Marshall, mais cette tentative de *contrainte* aurait provoqué de violentes réactions non pas seulement en France mais aux Etats-Unis et dans les autres pays du bloc : les Etats-Unis sont tenus par l'idéologie de l'égalité entre les alliés, idéologie officielle du monde occidental. Ils pouvaient user d'une menace : ou bien menace d'un *agonizing reappraisal,* de la remise en question de la présence américaine en Europe, ou bien menace de passer outre au refus français en signant un accord bilatéral avec Bonn en dehors du cadre de l'alliance atlantique. La menace d'une « révision déchirante » ne fut pas prise au sérieux par l'opinion française : celle-ci estime, non sans raison, que les Etats-Unis défendent l'Europe en fonction de leur intérêt conçu avec clairvoyance, en d'autres termes que la menace d'abandon est chantage. Quant à l'éventualité d'un accord bilatéral avec Bonn, elle fut prise au sérieux et elle contribua à faire accepter, par le parlement français, l'entrée de la République fédérale dans l'alliance atlantique.

Les gouvernements français, eux, disposaient de multiples arguments. Ils multipliaient les affirmations de bonne volonté, mais l'approbation du réarmement allemand requérait un vote du parlement. Les ministres n'étaient pas maîtres d'imposer à l'Assemblée la ratification de la Communauté européenne de défense ou de toute autre formule permettant de donner des aimes à la République de Bonn. Le projet d'armée européenne, le réarmement allemand servant à franchir une nouvelle étape sur la voie de l'unification européenne, avait obtenu l'appui presque enthousiaste de l'administration américaine. Celle-ci était prête à patienter pour ne pas compromettre les chances d'une organisation européenne, dont la signification dépassait les exigences militaires de la conjoncture. En même temps, le gouvernement de Paris faisait valoir qu'il assumait la charge d'une campagne, lointaine et impopulaire, en Indochine. Sa faiblesse même constituait sa force. Quant il rappelait aux dirigeants américains le danger d'un « effondrement », au cas où le grand Frère appliquerait une pression trop forte sur un édifice lézardé, il ne bluffait pas ou il n'était pas regardé par ses interlocuteurs comme bluffant. Il ne menaçait pas de faire ce que ses interlocuteurs le savaient désireux de ne pas faire (tel était le cas de J. F. Dulles évoquant la « révision déchirante »), il annonçait les malheurs qui s'abattraient sur lui et que ses interlocuteurs le croyaient effectivement incapable de prévenir. Le chantage du faible sur le fort était, en cette conjoncture, plus efficace que le chantage de sens contraire parce que le faible ne menaçait pas de prendre une décision fatale : il annonçait le sort misérable qui l'accablerait.

A la longue, les États-Unis obtinrent malgré tout l'approbation, par le parlement français, du réarmement et de l'entrée dans l'O.T.A.N. de la République de Bonn. Il ne pouvait guère en être autrement dès lors que rien ne permettait d'espérer une réunification du Reich. Le gouvernement anglais craignait tout à la fois les avantages économiques et commerciaux que l'Allemagne occidentale tirait du faible montant de son budget militaire et les réactions américaines à un veto français, obstinément maintenu. Un bloc qui intègre en son statut juridique le principe du *liberum veto* ne fonctionne qu'à la condition que les partenaires se soumettent finalement à des règles non écrites ; en particulier, les faibles ne doivent faire un usage abusif ni de leur droit légal d'obstruction ni des possibilités de chantage qu'ils tirent de leur faiblesse.

Les divergences d'opinion entre Britanniques et Américains sur la conduite de la crise de Berlin ou de la campagne de Corée ne méritent pas d'être baptisées conflits, du moins s'il s'agit essentiellement d'une opposition sur la mesure efficace en une conjoncture donnée. Au moment du blocus de Berlin ou de l'intervention chinoise, on ne saurait dire que Britanniques et Américains eussent une conception essentiellement autre des objectifs à atteindre. Les uns et les autres voulaient sauver Berlin-Ouest sans déclencher des opérations militaires. En Corée, les Américains étaient peut-être plus désireux que les Britanniques d'aboutir à l'unification du pays tout entier par une victoire militaire mais, fondamentalement, les uns et les autres avaient le même but proche : repousser l'agression nord-coréenne, et ils s'en tenaient au même refus d'une guerre totale avec la Chine communiste. Quelles décisions devait-on prendre, quels risques accepter ? Les réponses données à ces deux questions n'étaient pas nécessairement les mêmes à Londres et à Washington.

Ces controverses n'étaient pas nourries par les considérations d'amour-propre, par le désir de gloire qui, au cours des hostilités, suscitent tant de querelles entre généraux. Elles ne différaient pas en nature de celles qui s'élèvent entre les divers services, les divers partis ou même les hommes à l'intérieur d'une unité politique. Je serais tenté de dire que, dans le bloc atlantique, les Britanniques ont volontiers tendance à réduire leurs controverses avec les Américains à des discussions d'opportunité. Les Français ont une tendance opposée à les présenter en termes de divergences entre États.

Les gouvernements britanniques, depuis décembre 1941, ont tous été convaincus que l'alliance américaine était indispensable pour gagner la guerre d'abord, pour assurer la sécurité de la Grande-Bretagne ensuite. Ils acceptent comme inévitable le « leadership américain ». En fonction de cette résolution (ou résignation), la tactique britannique comporte toujours les mêmes démarches : d'abord tâcher de convaincre les dirigeants américains d'adopter la politique, vue de Londres la meilleure, agir éventuellement sur l'opinion et sur les organes de l'opinion. Une fois que les dirigeants américains ont pris une décision, même contraire aux préférences de Londres, suivre loyalement le *leader* sans perdre l'espoir que les événements ou les critiques lui ouvriront les yeux. C'est par la discussion, le loyalisme, la présence que les Britanniques s'efforcent d'agir sur les États-Unis dans un sens favorable à leurs intérêts ou à leurs conceptions.

Les Français n'ont ni les mêmes moyens ni les mêmes méthodes. Les gouvernements de la IVe et de la Ve République manœuvrent selon des styles tout autres. Ils ont en commun l'emploi rare de la discussion et l'emploi fréquent de

l'*obstruction*. L'obstruction de la IVe République était souvent fondée sur le chantage à la faiblesse. L'obstruction de la Ve l'est sur la prétention à la grandeur. Mais les adversaires du réarmement allemand, parmi les gouvernants français de la IVe, ont rarement tenté de convaincre leurs interlocuteurs américains que le bloc devait ou pouvait adopter une autre politique (unification d'une Allemagne neutralisée, négociation avec l'autre bloc). Le général de Gaulle a réclamé, par le mémorandum de septembre 1958, un directoire à trois de l'alliance atlantique, des consultations avant l'emploi par les États-Unis d'armes atomiques en n'importe quel point du monde, il a indiqué que sa coopération à l'alliance atlantique dépendrait de la satisfaction donnée à ces revendications, il n'a fait aucun effort particulier pour convaincre ses interlocuteurs de la légitimité de ses revendications, pour suggérer une mise en pratique, acceptable à tous, des principes posés. Il a formulé des exigences et il les a appuyées, depuis lors, par l'équivalent diplomatique d'une « grève sur le tas ». Pendant la guerre, à Londres, dépourvu de force matérielle mais fort parce qu'il incarnait une nation et symbolisait une idée, il avait pris l'habitude d'imposer sa volonté à ses partenaires non par négociations et marchandages, mais par fait accompli (Saint-Pierre-et-Miquelon), par menace de démission ou de retraite à Brazzaville ou Moscou, par mise au défi de l'allié-adversaire (Syrie, Stuttgart). A partir du moment où le général de Gaulle fut le gouvernant d'une France réelle et affaiblie, et non plus d'une France absente et idéale, les alliés-adversaires n'hésitèrent pas, en diverses occasions, à relever le défi. Les Français durent évacuer la Syrie, non sans une humiliation qu'un départ, effectué volontairement, en prévision de l'inévitable, aurait évitée.

Les deux tactiques, anglaise et française, tendent l'une à accentuer, l'autre à estomper la différence entre le bloc (ou l'alliance) et une unité politique. En un certain style, les Anglais s'efforcent de discuter et négocier avec les Américains à la manière dont les partis, anglais ou américains, discutent entre eux (ou à la manière dont armée, marine et aviation poursuivent leurs querelles, aux États-Unis, dans l'ombre et sur la place publique). Mais les deux tactiques sont aussi caractéristiques des deux styles parlementaires : les partis français pratiquent l'obstruction, c'est-à-dire le refus d'une politique sans offre d'une politique de remplacement, avec une indifférence complète, affectée ou réelle, aux conséquences de la paralysie, c'est-à-dire de l'absence de toute politique.

Non que les intérêts français aient été plus maltraités par la conduite du bloc que ceux de tout autre partenaire. A partir du moment où le bloc soviétique devenait l'ennemi et créait la seule menace pour l'existence d'une Europe non communiste, la France avait le même intérêt supérieur que ses partenaires à la solidité du bloc atlantique, à l'entrée de la République de Bonn dans ce bloc, à la victoire des États-Unis en Corée, victoire qui, en accroissant le prestige du grand Frère, contribuait à la sécurité de tous les alliés. La différence entre la France et les autres États du bloc, différence plus marquée sous la Ve République que sous la IVe, c'est que la France est plus soucieuse de ne pas être confondue avec la coalition. A qui raisonne en termes pragmatiques, deux sortes de considérations semblent primordiales : la décision du bloc est-elle favorable au bloc en tant que tel ? Comment affecte-t-elle les intérêts propres des divers membres ? Les gouvernants de la IVe République pouvaient plaider que le réarmement de la République de Bonn créait un risque d'une attaque soviétique ou qu'il affaiblissait la position française au sein de l'alliance. Mais le souci des gouvernants de Paris semblait aussi le maintien ou

l'apparence d'une diplomatie indépendante de celle de Washington ou du bloc tout entier.

Le souci est, aujourd'hui, sous le règne du général de Gaulle, dominant et presque obsédant. Quand il fut question de la Conférence au sommet, le chef de l'État subordonna, semble-t-il, son consentement à une visite antérieure de M. Khrouchtchev à Paris. Rendre manifeste qu'il était maître de fixer la date constituait, à ses yeux, une raison pleinement valable d'accepter ou de souhaiter un délai de plusieurs mois. L'autonomie de décision devient non un moyen en vue d'atteindre certains objectifs, mais une fin en elle-même.

Le général de Gaulle n'a jamais indiqué quels bénéfices il attend, pour la France, du directoire atlantique, dans quel sens il orienterait l'action de bloc en Afrique ou en Asie. A propos de Berlin, il a soutenu la thèse de la fermeté, défendue par le chancelier Adenauer et une fraction de l'administration américaine, critiquée par le gouvernement britannique et une autre fraction de l'administration américaine. Jusqu'à présent, le général de Gaulle ne s'est pas opposé aux partenaires du bloc et au grand Frère sur des problèmes concrets, sur des décisions à prendre. Il a protesté contre la répartition des commandements, contre l'intégration des troupes sous commandement atlantique, contre le directoire anglo-saxon. Il n'a pas défini une politique originale, il a revendiqué, pour la France, une capacité d'action militaire moins dépendante et une participation accrue à la conduite du bloc.

Les Britanniques préfèrent influer sur le grand Frère et regardent, avec plus d'ironie encore que de surprise, un chef d'Etat présenter des revendications qui ne peuvent être satisfaites. S'ils l'avaient lu, ils évoqueraient volontiers le rapport du colonel de Gaulle que nous avons déjà cité : « Comme toujours, c'est du creuset des batailles que sortira l'ordre nouveau et il sera finalement rendu à chaque nation suivant les œuvres de ses armes. » Mieux vaudrait dire, en temps de paix : « suivant ses œuvres », les armes n'étant qu'une des œuvres. Nulle obstruction ne forcera le grand Frère à accorder ce qu'il n'est pas libre de concéder. Quant à l'autonomie politico-militaire, elle est ou elle n'est pas *en* fait. La diplomatie peut forger des fictions mais non les transformer en réalités.

5. Les conflits entre partenaires à l'extérieur du bloc.

L'alliance atlantique est plus qu'une alliance en Europe, moins qu'une alliance dans le reste du monde. Cette combinaison paradoxale, sans précédent, est la conséquence logique de l'extension planétaire du champ diplomatique.

La même idée peut être exprimée sous une autre forme. En Europe, la communauté atlantique s'est efforcée d'agir comme un bloc. En Asie, en Afrique et en Amérique du Sud, les pays de l'alliance atlantique agissent chacun pour son compte, bien qu'en certaines circonstances ils conjuguent leur action. Le pacte de l'Asie du Sud-Est comporte la participation des deux principaux alliés européens des Etats-Unis, Grande-Bretagne et France. Mais la participation de celle-ci n'est guère plus que symbolique.

Le refus américain de donner à l'alliance atlantique une portée mondiale s'explique, en tout état de cause, par la disproportion entre leurs ressources et leurs obligations d'une part, celles de leurs alliés de l'autre. Mais, en 1949, il s'y ajoutait une raison supplémentaire : les alliés européens demeuraient métropoles d'empires

dits coloniaux. L'opinion américaine était spontanément hostile aux empires coloniaux, que la diplomatie et la propagande condamnaient sous le nom de colonialisme. Entre 1945 et 1960, les empires britannique, hollandais, français et belge, en Asie et en Afrique, se sont désagrégés et, au moment où j'écris, seule l'Algérie [16] constitue encore l'enjeu d'un conflit armé. L'alliance atlantique a été secouée à diverses reprises, mais une seule fois sérieusement ébranlée par les attitudes différentes adoptées par les Etats-Unis d'un côté, les métropoles européennes des empires coloniaux de l'autre.

Pendant la guerre, sous l'impulsion de F. D. Roosevelt, les Etats-Unis se présentèrent volontiers en libéraux. Les propos du président sur l'empire britannique, ses conversations avec le sultan du Maroc ont été connus dès l'époque par les initiés, ils ont été publiés depuis lors. Au cours des premières années d'après guerre, sans prendre ouvertement parti pour les puissances coloniales, les Etats-Unis, soucieux avant tout de reconstruire l'Europe occidentale, s'imposèrent une extrême prudence chaque fois qu'un problème dit colonial était soumis aux Nations Unies[17]. De 1945 à 1948, ils furent favorables à une médiation entre la République d'Indonésie et la Hollande. Ce n'est qu'à la fin de 1948 qu'ils réagirent violemment à la deuxième « action de police » entreprise par l'armée hollandaise. Aux Nations Unies, les représentants des Etats-Unis prirent parti ouvertement contre la Hollande qui avait recouru à la force et violé les décisions du Conseil de sécurité. Au Sénat, le sénateur Vandenberg fit voter une résolution qui interdisait de donner une assistance financière à un Etat condamné par les Nations Unies et contre lequel l'organisation internationale prendrait des mesures de sanction. L'Indonésie acquit son indépendance et la Hollande abandonna ses possessions, les Etats-Unis ayant finalement rallié le camp constitué par les Etats anticolonialistes et soviétiques.

Durant les années 1950, c'est l'Afrique du Nord qui fut à l'ordre du jour, aux Nations Unies comme sur la scène de l'histoire, Tunisie et Maroc d'abord, Algérie à partir de 1955. Les débats portaient d'abord sur la question de la compétence : le conflit entre la France et la Tunisie (ou le Maroc) relevait-il des Nations Unies ou la France, assurant par le traité de protectorat la représentation diplomatique des pays protégés, ceux-ci avaient-ils perdu le droit d'en appeler à une organisation composée exclusivement d'Etats souverains ? A propos de l'Algérie, l'argumentation française d'incompétence prenait une force accrue puisque les départements du territoire au sud de la Méditerranée avaient cessé, depuis plus d'un siècle, de constituer un Etat et avaient été reconnus internationalement comme partie intégrante du domaine soumis à la souveraineté française.

Le plus souvent, la délégation américaine, sans prendre parti dans le débat juridique, sans approuver les thèses colonialistes, ne votait pas avec le bloc anticolonialiste. Le bilan, établi par M. Robert Good, est le suivant : « Sur trois votes principaux portant sur des matières de fond, relatives à l'Afrique du Nord de 1951 à 1957, les Etats-Unis ne se sont abstenus qu'une seule fois, ils ont voté avec les puissances coloniales dix fois (dans ces dix cas, le bloc anticolonialiste vota dans l'autre sens) et ils n'ont voté avec le bloc anticolonialiste que deux fois. Ces deux votes portaient approbation des motions modérées, rédigées par les Latino-Américains à propos du Maroc et de la Tunisie, motions qui ne furent votées qu'après que des motions violentes, proposées par les Afro-Asiatiques, eurent été repoussées. Beaucoup des Afro-Asiatiques ne votèrent les motions modérées qu'en protestant, et, en chaque circonstance, la Grande-Bretagne et la Hollande

s'abstinrent[18]. » En 1959, les Etats-Unis, au dernier moment, s'abstinrent, au lieu de voter contre la motion hostile à la politique française en Algérie. Cette abstention souleva, en France, des clameurs d'indignation.

En d'autres termes, les Etats-Unis parvinrent à ne pas s'opposer directement et ouvertement à la France, au cours des années 1952-1960, en dépit des débats consacrés chaque année à l'Afrique du Nord par les Nations Unies. L'indépendance de la Tunisie, puis du Maroc fut imposée, sur le terrain, par le poids des circonstances et des erreurs françaises, sans que le gouvernement ou l'opinion, à Paris, puisse reprocher aux Etats-Unis d'être le principal responsable des événements.

Les Etats-Unis n'en étaient pas moins en butte aux reproches des deux partis. Même s'ils n'avaient pas voté avec le bloc anticolonialiste, ils n'avaient pas plaidé la cause française avec conviction, ils avaient exprimé avec modération leur sympathie aux nationalistes, ils s'étaient prononcés pour une solution « libérale », ils s'étaient opposés à l'inscription d'un problème à l'ordre du jour ou à une motion afro-asiatique seulement pour des motifs d'opportunité, parce qu'ils faisaient confiance à la France pour atteindre ses nobles objectifs. Certes, la demi-solidarité des Etats-Unis avec leurs alliés européens n'était pas sans indigner les Afro-Asiatiques, mais elle n'apparaissait impardonnable ni à ceux-ci ni à ceux-là[19].

Deux exceptions, de sens contraire, apparaissent à cette règle des demi-mesures, de vote avec les Européens et de sympathie pour les Afro-Asiatiques : l'engagement presque sans réserves, à partir de 1950-1951, en faveur des Français en Indochine et contre les Franco-Anglais au moment de l'expédition de Suez. La première décision s'explique par référence à la menace communiste, la deuxième, bien qu'elle ait eu pour effet une conjonction soviético-américaine, s'explique aussi par la considération de la rivalité des blocs.

Les Etats-Unis, en 1945, s'étaient montrés hostiles d'abord, réticents ensuite à l'égard d'une restauration de l'autorité française en Indochine. Lorsque la guerre éclata, à la fin de 1946, entre les troupes du Viet-minh et celles de la France, ni l'opinion ni le gouvernement de Washington ne souscrivirent aux thèses que défendaient déjà nos représentants : le combat de la France ne figurait pas au tableau d'honneur du monde libre tant que Ho Chi-minh, héros national, revendiquait la liberté pour le Viet-nam tout entier. L'arrivée des communistes chinois aux frontières du Viet-nam, le déclenchement du conflit de Corée changèrent le sens « objectif » des événements : Ho Chi-minh, allié à Mao Tsé-toung et à Staline, devenait un instrument de l'impérialisme communiste, lancé à la conquête de l'univers entier. Mais, comme Ho Chi-minh devait son prestige et sa popularité au nationalisme dont il était depuis tant d'années le symbole, la résistance devait, pour réussir, enlever à l'ennemi communiste le monopole du nationalisme. Si l'on refusait de traiter avec le Viet-minh parce qu'il était communiste, il fallait accorder à un autre homme ce que l'on refusait à un ancien militant du Komintern. La France, avant même d'être assurée de l'appui américain, avait inauguré, non sans hésitations, une telle politique. De 1951 à 1954, les Etats-Unis, tout en payant le coût de la guerre, faisaient pression sur le gouvernement de Paris pour que celui-ci accordât une indépendance réelle aux Etats associés.

Cette politique jointe franco-américaine souffrait de contradictions internes qui en interdisaient le succès. Ceux qui, en France, étaient anticolonialistes, n'étaient

pas suffisamment anticommunistes pour admettre une guerre dont le seul objectif était de donner l'indépendance à un Vietnam non communiste. Ceux qui trouvaient un sens à cette guerre étaient les nationalistes, les défenseurs de l'empire. Les officiers avec lesquels j'ai pu causer en Indochine supportaient avec impatience la surveillance des commissions américaines. Aucun n'aurait consenti à se battre à seule fin de laisser la place à des Vietnamiens nationalistes et non communistes, c'est-à-dire probablement proaméricains et antifrançais. Tout au plus M. Bidault aurait-il plaidé qu'en fait l'abandon de l'Indochine entraînerait la ruine de tout l'empire et qu'en barrant la route au communisme au Viet-nam, la France, en même temps, préservait son héritage.

Une autre contradiction plus grave minait l'entreprise : il est malaisé, en pleine guerre, de créer, sur commande, un nationalisme de substitution. Quand un parti ou un homme est l'incarnation d'une volonté nationale (cette volonté ne prenant conscience d'elle-même que dans une minorité de la population), il est presque impossible qu'un autre parti ou un autre homme lui enlève le monopole qu'il tire des sentiments populaires. De toute manière, même si Bao-Daï avait été plus désireux de réussir qu'il ne l'était, plus ardent, plus ambitieux, il représentait une légitimité traditionnelle en un siècle révolutionnaire.

Après les accords de Genève, Ngo Dinh-Diem réussit à établir au sud un régime national, semi-autoritaire et anticommuniste. Si la France avait favorisé son accession au pouvoir durant la guerre, peut-être l'effort militaire d'un Viet-nam indépendant et opposé au Viet-minh aurait-il eu quelque efficacité. Tant que le gouvernement français ne se résignait pas à la complète indépendance des Etats associés, il ne traitait pas les nationalistes, donc les adversaires de la domination française, en véritables alliés. S'il y avait eu une chance, si faible soit-elle, de disputer au Viet-minh le monopole du nationalisme, le refus des gouvernements français de se donner pour but de guerre la liquidation honorable de l'empire la sacrifiait. De toute manière, le Viet-minh, assuré de l'appui de la Chine communiste, avait les moyens de conquérir, par les armes et la négociation, au moins la moitié du pays.

L'autre exception à la règle de médiation — la réplique américaine à l'expédition franco-anglaise à Suez — est, en première analyse, toute différente. Il ne s'agit pas d'une tentative pour concilier soutien à une puissance coloniale, sympathie avec l'aspiration des peuples à l'indépendance et résistance à l'impérialisme soviétique : obligés de choisir entre les Franco-Anglais et Israël d'un côté, l'Egypte, soutenue par les Afro-Asiatiques et le bloc communiste de l'autre, les Etats-Unis choisirent résolument le camp de leurs ennemis et des neutres.

Les raisons de cette prise de position furent multiples, pragmatiques et idéalistes, spontanées et réflechies, personnelles et nationales. Le président Eisenhower, engagé dans une campagne électorale pour sa réélection, réagit à l'initiative anglo-française comme à une attaque dirigée contre lui personnellement. Peut-être fut-il enclin à prêter aux ministres de Paris et de Londres des intentions malveillantes à l'égard de sa propre candidature. La diplomatie américaine est fondée, en théorie et même, pour une grande part, en pratique, sur l'interdiction de recourir à la force, la force étant définie comme la force armée, les troupes régulières d'un pays franchissant les frontières d'un autre pays. Les Etats-Unis, en de multiples circonstances, n'avaient pas répliqué à la nationalisation d'entreprises américaines

par des sanctions militaires (le Mexique avait nationalisé impunément les filiales des compagnies américaines de pétrole). Quelles que soient les incertitudes relatives au concept même d'agression, l'ultimatum franco-britannique, les bombardements des aérodromes égyptiens ne pouvaient guère être justifiés par aucun avocat plaidant au Conseil de sécurité ou devant l'Assemblée générale. Une entente secrète entre les gouvernements de Paris et de Jérusalem était immédiatement probable. Même si ce complot franco-israélien, cette « collusion n'existait pas, rien n'autorisait les Franco-Britanniques à s'arroger le rôle de justicier, d'intervenir pour séparer les combattants et d'attaquer celui des deux Etats dont le territoire était envahi.

Israël, il est vrai, pouvait répliquer que le franchissement de la frontière par des *fedayins,* par des commandos spécialisés dans la petite guerre d'attentats et de destructions, était aussi une agression. A n'en pas douter, l'Egypte était coupable, à l'égard d'Israël, d'actes qui ressortissaient à l'agression indirecte ou clandestine, notion retenue par certains des traités de non-agression entre les deux guerres et soigneusement analysée par les juristes[20]. Mais, en fait, la pratique internationale tolère depuis 1945 l'organisation de la guérilla sur le territoire d'un Etat voisin, soit que les partisans passent pour les défenseurs d'une noble cause (l'indépendance des peuples opprimés) soit que les gouvernants se résignent à cette violence anarchique par crainte des excès de la violence légalisée.

Le dilemme en face duquel se trouvaient les dirigeants américains était à la fois clair et dramatique. Soutenir ou excuser les Franco-Britanniques, c'était s'aliéner l'opinion afro-asiatique et renier une tradition de non-recours à la force. Condamner les Franco-Britanniques, c'était donner au bloc communiste une victoire gratuite, ébranler l'alliance atlantique, peut-être favoriser l'emprise soviétique sur le Proche-Orient. Entre ces deux décisions, toutes deux à certains égards déplorables, le président Eisenhower choisit, sans grande hésitation semble-t-il, la deuxième. Il fut approuvé par une immense majorité de l'opinion, seule une minorité « réaliste » faisant des réserves ou des objections. Beaucoup d'Américains furent saisis par le même enthousiasme idéaliste qu'au 25 juin 1950. Ce jour-là, les Etats-Unis avaient pris les armes à seule fin de faire respecter la loi internationale. En novembre 1956, ils mettaient à nouveau le respect de la loi au-dessus de leurs amitiés.

L'épisode de Suez est, à beaucoup d'égards, pathologique. Il ne se serait pas produit si les relations entre le secrétaire d'Etat américain et le Premier britannique avaient été plus confiantes, si des souvenirs mal interprétés de 1936 et de 1938 n'avaient pas entraîné un président du Conseil français, impatient de trouver au-dehors le moyen de terminer, en Algérie, une guerre interminable. Les Britanniques ont rapidement liquidé, puis oublié cette aventure, qui contredisait la sagesse ou la résignation manifestée depuis 1945. Les nostalgiques de l'empire, que le réveil soudain d'une diplomatie d'un autre âge avait réjouis, bientôt retombèrent au néant, les meilleurs d'entre eux étant accueillis et recueillis par le parti conservateur, dirigé par l'homme qui avait approuvé l'expédition et compris la leçon de l'échec.

Si l'on met à part le cas de l'Algérie, les progrès de la décolonisation promettent désormais une coopération plus facile entre les partenaires du bloc en Asie et en Afrique. Le relèvement économique de l'Europe occidentale, le déficit de la balance des comptes américaine obligent le Grand à demander le concours de ses partenaires pour mener à bien la politique d'aide à l'égard du tiers monde. Il se peut

même qu'en Amérique du Sud, ce soient les Européens qui se désolidarisent de l'impérialisme yankee comme les Etats-Unis se désolidarisaient, en Asie, de l'impérialisme européen.

1. Au sens donné à ce mot au chapitre XIII.

2. Cf. Z. K. BRZECZINSKI, *The Soviet bloc,* Cambridge, 1959, p. 55-56, pour le projet balkanique de Dimitrov et Tito.

3. Cf. Z. K. BRZECZINSKI, *ibid*., p. 170-171.

4. Pendant la guerre, le R. P. Gaston Fessard avait forgé le concept de prince-esclave pour désigner le gouvernement de Vichy, administrateur des affaires françaises mais prisonnier des Allemands. Les gouvernements d'Europe orientale ne sont pas esclaves mais ils sont satellites, volontairement ou non.

5. Aventuriste ou sectaire en cas de condamnation.

6. Opportuniste en cas de condamnation.

7. Les procès n'étaient qu'un épisode spectaculaire des épurations pratiquées par tous les partis communistes. (BRZECZINSKI, *op. cit.*, p. 97.)

8. Ce qu'ils appellent ainsi.

9. En 1951, la part du bloc soviétique dans le commerce extérieur des démocraties populaires (importations et exportations) s'élevait à 92 % pour la Bulgarie (12 avant la guerre), 67 pour la Hongrie (13), 58 pour la Pologne (7), 79 pour la Roumanie (18), 60 pour la Tchécoslovaquie (11).

10. Le texte de G.A.T.T.

11. Bien qu'au début des négociations, il eût souscrit au principe.

12. Pays neutres exceptés, bien entendu.

13. Elle est essentiellement un moyen de pression sur les partenaires de la France, surtout sur l'Allemagne menacée de subir une discrimination commerciale sur les marchés scandinaves.

14. En juillet 1961, le gouvernement de M. H. MacMillan a décidé d'emprunter cette dernière voie.

15. L'Union soviétique rejeta cette demande, ce qui fut l'origine de la rupture entre Union soviétique et France à la Conférence de Moscou en janvier 1947.

16. La crise de l'empire portugais (Angola, Mozambique) a commencé.

17. Cf. *Alliance policy in the cold war,* Baltimore, 1959, publié par Arnold Wolfers, en particulier le chapitre « The United States and the colonial debate ».

18. *Ibid.,* p. 250.

19. La prise de position contre la Hollande à la fin de 1948 s'explique en partie par le recours de la Hollande à la force armée, par la faiblesse aussi de la Hollande, par les moyens de pression dont disposaient les dirigeants de Washington. Les Etats-Unis devaient tenir compte davantage des susceptibilités françaises : 1° parce que la France est indispensable à l'alliance atlantique ; 2° parce que, jusqu'en 1954, la France combattait en Indochine ; 3° parce que les gouvernements français étaient instables et menacés.

20. Tunisie et Maroc sont aussi coupables de cette sorte d'agression à l'égard de la France en Algérie, cf. ci-dessus, chap. iv, section 5.

CHAPITRE XVI

PARTIE NULLE EN EUROPE ou la diplomatie entre les blocs

LA conjoncture diplomatique de l'Europe est le résultat direct de la guerre mondiale. Ni la rivalité des deux Grands ni le duopole thermonucléaire n'impliquaient la constitution de deux blocs militaires ou le partage de l'Europe, la ligne de séparation passant au milieu du territoire qui fut celui du Reich et de la ville qui fut la capitale de l'Allemagne contemporaine. Le Vieux Continent est, depuis 1946, théâtre d'une guerre froide parce qu'il fut le champ principal d'une guerre chaude. La destruction de l'empire hitlérien laissait face à face Union soviétique et Etats-Unis qui avaient été unis contre le vaincu, mais qui ne l'étaient pas et ne pouvaient pas l'être, dès lors qu'il s'agissait de remplir le vide.

En 1945-1946, il apparut clairement que tout pays libéré par l'armée rouge était pris en charge par le parti communiste. Maître du pouvoir, celui-ci procédait à une révolution par en haut, liquidait les hommes et les partis favorables à l'Occident, introduisait des institutions et des méthodes imitées de celles du grand Frère, « libérateur » hier, « protecteur » aujourd'hui.

L'Union soviétique aurait-elle pu agir autrement, c'est-à-dire laisser libre jeu à la compétition des partis, respecter l'indépendance des syndicats au sens occidental du terme ? A coup sûr, elle n'était pas physiquement ou politiquement contrainte de soviétiser l'Europe de l'Est, par l'intermédiaire des partis qui se réclamaient d'elle et sous la menace de son armée. La meilleure preuve que le procès de soviétisation n'était pas fatal, ne se déclenchait pas automatiquement le jour où le drapeau à la faucille et au marteau était hissé sur les édifices publics, c'est l'Autriche qui nous la donne. Occupée près de dix ans par les Quatre, l'Autriche conserva une structure sociale et des institutions politiques du type occidental. Même dans la zone soviétique d'occupation, les partis pro-occidentaux se partagèrent les voix, une faible minorité votant seule pour le parti communiste. Il aurait pu en être de même dans la zone soviétique, en Allemagne, mais, dès 1946, la fusion du parti communiste et du parti social-démocrate annonçait la décision de soviétiser la partie orientale du Reich.

Si nulle contrainte ne s'exerçait sur les hommes de Moscou ou les autorités russes d'occupation, la tentation était forte, et, d'une certaine façon, irrésistible. L'instauration d'un régime communiste n'était-elle pas, au regard d'un « vrai croyant », l'achèvement de la libération militaire, même si les masses, corrompues par le capitalisme et inconscientes de leur destin, ne souhaitaient pas la libération que leur apportait le pouvoir du parti ?

La conception léniniste n'interdit pas à l'avant-garde (le parti) d'user de quelque violence pour entraîner le gros de la troupe. La conception stalinienne n'accorde pas moins de dignité et d'efficience aux révolutions par en haut qu'aux insurrections populaires. L'Union soviétique aurait-elle été fidèle à sa foi si elle n'avait saisi l'occasion, offerte par les événements, non pas tant de se donner un glacis de sécurité que de répandre au-dehors le socialisme *made in U.S.S.R. ?*

La décision à prendre — quel régime instaurer dans les pays libérés par l'armée rouge ? — ne pouvait être que générale. Une Hongrie ou une Tchécoslovaquie communistes ne pouvaient être séparées du grand Frère par un Etat capitaliste. L'Allemagne orientale elle-même devait être convertie à la foi nouvelle. Amputée des territoires à l'est de la ligne Oder-Neisse, toute Allemagne qui ne serait pas soviétisée serait inévitablement antisoviétique. Quelle meilleure garantie contre le réveil de l'impérialisme allemand que la République démocratique dont les chefs seraient d'autant plus fidèles au grand Frère qu'ils bénéficieraient de moins de soutien populaire ?

La constitution, en Europe orientale, d'un ensemble d'Etats tous gouvernés selon des méthodes importées d'Union soviétique, par des partis soumis aux ordres du Kremlin, ne pouvait pas, aux yeux des Occidentaux, ne pas apparaître comme impérialisme. Que Staline et les siens n'aient jamais eu l'intention de lancer l'armée rouge à l'assaut de l'Europe occidentale et de mettre les Etats-Unis devant le fait accompli de l'arrivée des soldats russes sur les côtes de l'Atlantique, c'est possible et même, jusqu'à un certain point, probable. Mais, en revanche, il est certain que Staline, à la fois pour consolider ses conquêtes et pour affaiblir la résistance des pays situés à l'ouest du rideau de fer, ne renonçait pas à suspendre sur l'Occident une menace que sa prudence lui ordonnait de ne pas mettre à exécution. Alors que les Anglo-Américains avaient démobilisé, les divisions russes, installées au centre de l'Europe, à deux cents kilomètres du Rhin, demeuraient en armes, avec un équipement constamment amélioré, prêtes, sur un ordre parti de Moscou, à occuper en quelques jours la zone encore libre du petit cap de l'Asie.

En 1946-1949, les deux blocs n'avaient qu'un caractère politique et l'un des deux était désarmé. La signature du traité de l'Atlantique Nord consacra explicitement une garantie américaine que les Soviétiques, probablement, considéraient déjà comme acquise. Les événements de Corée furent un point tournant : ils précipitèrent la transformation en blocs militaires des deux ensembles européens. A partir de 1950, les Occidentaux entreprirent d'organiser un système de défense que la course aux armements et le progrès technique obligèrent à repenser, à réformer plusieurs fois. Dix ans après la constitution l'O.T.A.N., le statut territorial n'a pas changé. Le monde libre a survécu, ce qui signifie que l'alliance atlantique a pu atteindre son objectif défensif (prévenir l'agression) mais la dialectique des préparatifs militaires n'a pas facilité, elle a rendu plus difficile encore un accord sur la modification ou même l'acceptation du *statu quo.*

1. De la dissuasion unilatérale à l'équilibre de la terreur.

Les deux blocs européens sont dissymétriques. Le bloc soviétique, à l'égard du bloc atlantique, agit comme une unité. Si la guerre éclatait, cette unité volerait peut-être en morceaux. En 1956, l'armée polonaise et l'armée hongroise ont été fidèles à leurs chefs nationaux et non aux hommes du Kremlin ou au communisme international. Tant que la paix dure, la diplomatie (blocus de Berlin) et la stratégie (maintien de quelques divisions en Allemagne orientale) sont décidées à Moscou et à Moscou seul. La diversité des institutions (agriculture) et des positions idéologiques (les gauchistes : Bulgarie, Allemagne orientale, s'opposent aux modérés : Hongrie, ou aux quasi-révisionnistes : Pologne) exerce peut-être

indirectement une influence sur les dirigeants de l'Union soviétique : ces derniers ne sont pas obligés de consulter ou d'écouter les princes satellites avant de prendre une décision. Les Etats-Unis sont obligés de consulter et d'écouter les gouvernants de Paris, de Londres et de Bonn. En Europe, le bloc atlantique agit comme une alliance en dépit de la communauté militaire qui en fait une coalition sans précédent.

Cette dissymétrie est d'autant plus sensible que le bloc soviétique a, sur le plan militaire, adopté des dispositions offensives (ce qui ne veut pas dire qu'il entend attaquer). En 1949-1950, l'armée soviétique d'Allemagne orientale était composée de quelque 25 divisions, dont les effectifs étaient complets et dont les armements étaient régulièrement modernisés. A cette armée, les Occidentaux n'avaient à opposer que quelques divisions hétéroclites, incomplètes, sans organisation collective, sans commandement unifié. Quand les hostilités éclatèrent en Corée et que la crainte de la guerre se répandit, les Occidentaux décidèrent de mettre l'Europe en état de se défendre.

En 1950, les Etats-Unis possédaient un monopole atomique (la première bombe soviétique ayant explosé en 1949). Les planificateurs envisageaient le moment — 1953-1954 — où le duopole se substituerait au monopole. Ils avaient pour objectif une force atlantique capable, selon les uns d'équilibrer la force soviétique disponible en dehors des frontières de l'Union, selon les autres de tenir en échec l'armée rouge en cas de guerre générale. Non que les plans militaires, même le plus ambitieux de tous, celui des 96 divisions prévues à Lisbonne en 1951, fussent fondés sur l'hypothèse d'une guerre générale menée des deux côtés avec les seules armes classiques. Les hommes d'Etat, sinon les chefs militaires, combinaient les souvenirs de la dernière guerre avec une vision simplifiée de la prochaine. Il importait, cette fois, d'épargner l'invasion à l'Europe — autrement on risquerait de ne libérer qu'un cadavre — donc il fallait une armée atlantique assez nombreuse et bien équipée pour « arrêter » l'agression éventuelle le plus à l'est possible *(forward strategy).*

Quelques années plus tard, en 1954, en dépit des progrès réalisés, les effectifs de l'armée atlantique demeuraient largement inférieurs aux exigences des experts. L'objectif réduit de 30 divisions n'était pas atteint. Le réarmement de la République fédérale n'avait pas commencé. Les chefs de gouvernement autorisèrent les responsables militaires à prévoir l'emploi des armes atomiques tactiques en cas d'agression soviétique, même si celle-ci était menée avec les seules armes classiques.

A cette date, les deux Grands disposaient d'un appareil atomique et savaient que la bombe thermonucléaire pouvait être fabriquée mais la dissuasion réciproque demeurait dissymétrique en faveur des Etats-Unis. Ceux-ci, grâce à la supériorité numérique et technique de leur aviation stratégique, grâce au nombre, à la dispersion et à la proximité, par rapport aux centres soviétiques, de leurs bases, étaient capables d'infliger des destructions incomparablement supérieures à celles que leur rival aurait été éventuellement capable de leur infliger en retour. Les Etats-Unis, se considérant comme peu vulnérables, pratiquaient au moins en paroles, la diplomatie au bord de l'abîme — le *brinkmanship* —, ils formulaient la théorie des représailles massives.

Le déséquilibre global était moindre que ne le suggérait l'inégalité russo-américaine dans les capacités de destruction. Car la vulnérabilité européenne était totale, vulnérabilité aussi bien à une attaque par des troupes armées des seules

armes classiques qu'à des attaques aériennes, avec bombes au T.N.T. ou avec bombes atomiques. En cas de guerre totale, l'Europe aurait été ravagée ou (et) occupée. Elle était logiquement terrifiée chaque fois que les dirigeants américains parlaient de représailles massives. Les Européens servaient d'otages. Le bloc atlantique ne pouvait être plus fort que le maillon le plus faible de la chaîne. Il ne pouvait prendre plus de risques que les alliés les moins résolus ou les plus vulné rables n'étaient prêts à en prendre. De 1950 à 1953, l'influence britannique, à Washington, passait pour s'exercer en faveur de la modération. L'inégalité du péril était l'origine commune du pacifisme européen et du *brinkmanship* américain.

Deux ou trois années plus tard, il n'est plus question de représailles massives : les deux Grands possèdent désormais un appareil thermonucléaire. La neutralisation réciproque des armes de destruction massive que les planificateurs européens avaient envisagée dès 1950, semble être intervenue. Mais les conséquences politico-militaires diffèrent radicalement des prévisions. Personne n'admet plus que les deux Grands, également capables de s'infliger d'intolérables destructions, pourraient se combattre avec les armes d'hier sans recourir aux armes d'aujourd'hui. Mais les uns se désintéressent du bouclier terrestre, les autres veulent le renforcer.

En 1957, après le fiasco de l'expédition de Suez, M. Duncan Sandys, ministre de la Défense britannique, rédigea ou fit rédiger par ses conseillers un livre blanc qui exprimait, avec le maximum de clarté et de simplicité, une des doctrines possibles. En Europe tout au moins, disait à peu près le livre blanc, il ne peut pas y avoir d'intermédiaire entre la paix (au sens de non-usage des forces armées) et la guerre totale, toutes les doctrines de « représailles limitées » ou de « dissuasion graduée » sont dangereuses. Elles réduisent la « crédibilité » de la menace de représailles thermonucléaires. Or, en fait, si les hostilités commençaient en Europe, elles monteraient fatalement aux extrêmes. On accroît donc le risque de cela même que l'on prétend éviter en créant fictivement une hypothèse intermédiaire entre les deux termes de l'alternative, paix ou guerre totale, parce que cette hypothèse intermédiaire déboucherait nécessairement sur le deuxième terme de l'alternative. En fonction de cette doctrine du tout ou rien — doctrine officielle des Britanniques jusque vers 1959 — la suppression du service militaire obligatoire fut envisagée et la réduction des effectifs de 690 000 à 375 000 prévue pour 1962. Les effectifs de l'armée britannique du Rhin furent diminués immédiatement de 77 000 à 64 000, ils furent encore diminués au cours des années suivantes.

Contre ce raisonnement se dressait le sentiment spontané du public en même temps que le raisonnement de maints experts. Aucun préparatif militaire, aucune thèse officiellement proclamée ne rendront, en dernière analyse, vraisemblable ce qui est manifestement contraire au bon sens, à l'instinct de conservation. La Grande-Bretagne et les Etats-Unis ne déclencheront pas l'apocalypse à propos d'un incident mineur, avant d'être assurés que l'ennemi envisage une attaque globale ou veut s'assurer des avantages que les Atlantiques ne peuvent concéder sans désastre. L'horreur de la guerre thermonucléaire, pour celui même qui la déclenche, est telle qu'une décision de cette sorte ne peut être prise que pour un enjeu considérable, sous une pression irrésistible. Le bloc atlantique doit donc liquider l'absurde fiction de l'alternative (paix ou guerre totale) et se donner les moyens, en cas de provocation ou d'agressions limitées, d'éviter et la capitulation (ou la passivité) et l'apocalypse.

En fait, l'hésitation ou l'oscillation entre ces deux doctrines extrêmes est demeurée, jusqu'à présent, verbale et pour ainsi dire abstraite, théorique, nulle agression, même mineure, ne s'étant produite dans la zone couverte par les blocs. Cette absence d'agression n'est d'ailleurs pas mystérieuse. Berlin mis à part (et l'ancienne capitale du Reich sera, un jour ou l'autre, l'occasion et l'enjeu d'une crise de première grandeur), on ne voit pas où et pourquoi l'Union soviétique mettrait en mouvement ses forces armées. La conjoncture militaire — quelle que fût celle des deux doctrines extrêmes adoptée — contribuait à dissuader toute agression (au sens de franchissement des frontières par des armées régulières). Ce n'est pas la faiblesse des armées de l'O.T.A.N. ni le livre blanc du gouvernement de Sa Majesté qui constituaient l'instrument le plus efficace de dissuasion à l'égard des agressions mineures, mais l'avantage de frapper le premier. Aussi longtemps que les Etats-Unis sont ou se croient exposés au péril d'une grave amputation de leur appareil thermonucléaire en cas d'attaque par surprise, aussi longtemps qu'ils peuvent être incités à frapper les premiers par l'inégalité prévue du crime et du châtiment, la doctrine du livre blanc de 1957 avait des chances sérieuses d'être vraie, encore que pour des motifs différents de ceux qu'il avançait. Au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'équilibre de la terreur, voire de la supériorité de l'Union soviétique en fait d'engins balistiques, la stratégie de dissuasion n'en apparaît pas moins insatisfaisante. Essentiellement psychologique, elle laisse subsister quelque incertitude et dans l'esprit du protecteur et dans celui du protégé.

Le premier se demande quels territoires il peut et doit protéger en dehors du sien, autrement dit en quelles circonstances l'agresseur prendra au sérieux la menace de représailles ; il se demande quels moyens différents de représailles, depuis les armes classiques jusqu'à l'appareil thermonucléaire, il doit posséder pour n'être jamais acculé à l'alternative de la capitulation et l'apocalypse. Quant au protégé, il est partagé entre deux craintes. Il se demande si l'ennemi sera dissuadé par l'engagement du protecteur, il est donc enclin à souhaiter un engagement toujours plus solennel, une réplique toujours plus automatique. Mais, simultanément, il redoute que l'horreur de la guerre totale soit telle que le scepticisme résiste aux proclamations les plus éloquentes et que le protecteur finisse par être acculé à faire ce que tous redoutent démesurément. En bref, les protégés voudraient que l'ennemi fût convaincu du sérieux de la menace mais que le protecteur se réservât malgré tout la liberté de ne pas mettre sa menace à exécution.

La nature même de l'incertitude provoque des polémiques indéfinies, chaque expert ayant raison contre l'autre aussi longtemps qu'il ne précise pas sa propre solution, celle-ci étant tout aussi critiquable que celle qu'il a réfutée. La menace de représailles massives n'est qu'un bluff, répètent certains des plus éminents parmi les écrivains militaires (Liddell Hart, par exemple). L'ennemi ne croit pas à de telles menaces s'il se sait capable d'infliger des dégâts approximativement égaux à ceux qu'il subirait lui-même. Il serait difficile à un président des Etats-Unis de donner l'ordre fatal au S.A.C. [1] tant que les Etats-Unis eux-mêmes n'ont pas été attaqués, si cet ordre impliquait la mort de plusieurs dizaines de millions d'Américains. Mais le jour où des divisions soviétiques franchiraient en force la ligne de démarcation, soldats, aviation, engins balistiques des Etats-Unis entreraient en action. Le S.A.C. serait en état d'alerte, prêt à prévenir le coup de l'ennemi. Qui peut répondre que la guerre resterait limitée ? La menace de représailles massives tombant du ciel, à l'occasion d'un incident quelconque, est un bluff, mais les mêmes qui dénoncent ce

bluff sont aussi parmi ceux qui, souvent, doutent de la possibilité de limiter une guerre qui éclaterait en Europe. Si, eux, doutent de la possibilité de limiter une guerre en Europe, pourquoi les dirigeants soviétiques n'en douteraient-ils pas eux aussi ? Ce qui signifie que la menace thermonucléaire est « plausible ».

En Europe, l'enjeu est considérable, les forces classiques disponibles des deux côtés sont importantes : que signifierait la guerre limitée si elle laissait les choses en l'état ? Comment l'un des camps accepterait-il le déplacement de la ligne de démarcation ? Avec ce raisonnement, on conclut que, selon la probabilité, une guerre en Europe s'amplifierait irrésistiblement. Mais, en ce cas, pourquoi ne pas revenir à la formule initiale des représailles massives qui dissipe l'illusion que des hostilités sur le Vieux Continent pourraient ne pas entraîner une ascension aux extrêmes et donne, par suite, une meilleure chance de dissuader n'importe quelle agression, même secondaire et menée avec des armes classiques ?

Tous ces raisonnements paraissent vraisemblables et ils créent l'inquiète sécurité de l'Europe actuelle. Il est vrai que l'Occident ne peut déclencher l'apocalypse à propos d'un incident mineur. L'Occident doit donc posséder des troupes et une aviation capables tout à la fois d'empêcher la création de faits accomplis et d'accroître l'importance de l'enjeu au cas où l'agresseur poursuit son offensive. Mais il est vrai aussi que la menace de représailles massives *que l'on ne brandit pas* contribue à dissuader les agressions secondaires ou locales parce que l'agresseur ne peut pas ne pas craindre l'amplification des hostilités, surtout dans la période actuelle de vulnérabilité des appareils thermonucléaires. Le jour où il y aurait un accord explicite sur la limitation des guerres (par exemple sur le non-usage des armes atomiques et thermonucléaires), les conflits limités retrouveraient une probabilité d'autant plus grande que les signataires de l'accord auraient plus confiance l'un dans l'autre.

En une pareille conjoncture, les Européens auront toujours matière à inquiétude (les Américains aussi). S'ils finissent par croire à la limitation des guerres, ils craindront d'être champ de bataille cependant que les Grands s'épargnent réciproquement. S'ils doutent de la limitation des conflits, ils craindront que le Grand soit finalement responsable de la destruction de ceux qu'il avait promis de protéger (mais non de défendre puisque la protection était fondée sur la dissuasion et que l'échec de la dissuasion entraîne la destruction des protégés). Selon les hypothèses ou les spéculations, les Européens souhaitent que les Américains soient plus calmes ou plus combatifs, résolus à tenir leurs engagements ou à ne pas les tenir.

En fonction de ces incertitudes, quelles ont été les mesures effectivement adoptées par l'O.T.A.N. ? Les Etats-Unis ont agi comme s'ils voulaient rassurer leurs alliés et convaincre l'Union soviétique de leur résolution, ils ont multiplié les preuves d'*engagement*, en particulier ils ont ajouté à l'armement atomique de leurs divisions (canons atomiques, fusées sol-sol) des rampes de lancement d'engins balistiques à moyenne portée. Ces rampes sont installées en des lieux connus de l'ennemi, elles sont vulnérables à des attaques aériennes ou aux engins balistiques à moyenne portée, elles ne sont aucunement fortifiées *(hardened)*. Elles ajoutent donc peu à la capacité globale de la dissuasion des Etats-Unis ou de l'alliance atlantique, elles ont *en fait* une double fonction : elles symbolisent l'engagement, elles rendent plus difficile une agression limitée. Comment les troupes soviétiques franchiraient-

elles la ligne de démarcation avant d'avoir éliminé ces instruments de représailles (représailles qui pourraient être limitées, non totales) ?

Simultanément, le commandement atlantique voudrait renforcer le « bouclier », autrement dit l'armée. Mais il se heurte à deux obstacles : celui de la Grande-Bretagne et de la France, toutes deux résolues à devenir puissance atomique ; celui de la plupart des pays européens qui refusent dépenses et sacrifices probablement parce que la dépendance incontestable par rapport à l'instrument américain de dissuasion donne aux gouvernants et à l'opinion, sur le Vieux Continent, le sentiment que les efforts seraient, en tout état de cause, vains. Le bloc atlantique, au cours des trois dernières années, ne s'est donc pas adapté au changement de la conjoncture militaire. Convaincu que la vulnérabilité américaine réduisait la crédibilité de la menace thermonucléaire, il aurait dû tout à la fois renforcer les preuves de l'engagement américain et élargir la marge des répliques possibles. Il a fait cela (pour une part) non ceci, la raison majeure de la déficience étant que la communauté militaire atlantique est une coalition non un bloc.

Parmi les Etats européens, trois méritent d'être considérés à part, la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne occidentale[2]. La Grande-Bretagne avait participé, durant les hostilités, aux recherches qui aboutirent aux premières bombes atomiques. Elle fut la première à consacrer des ressources importantes à l'acquisition du savoir et de la technique nécessaires à l'usage pacifique et militaire de l'énergie nucléaire. A la fin des années 50, elle possède une aviation stratégique, composée de bombardiers dits en V, capables de voler à haute altitude à une vitesse subsonique, capables aussi de transporter des bombes thermonucléaires. La Grande-Bretagne possède-t-elle pour autant une capacité authentique de dissuasion ? Elle possède à la rigueur ce que les auteurs anglais appellent une « dissuasion passive » : en cas d'attaque directe, une fraction de l'instrument thermonucléaire aurait une *chance* de survivre et d'infliger des représailles à l'agresseur (l'efficacité des représailles dépendrait de la fraction de l'instrument thermonucléaire qui aurait survécu au coup frappé par l'agresseur). Mais cette dissuasion passive, elle-même douteuse, n'a, sur le plan diplomatique, qu'une faible valeur. L'engagement américain, en faveur de la Grande-Bretagne, est tel que les hommes du Kremlin ne peuvent attaquer massivement les îles britanniques sans attaquer en même temps les Etats-Unis. La *probabilité* d'une réplique américaine étant acquise, la seule démarche rationnelle, en cas d'une volonté soviétique d'agression, serait l'attaque globale sur l'ensemble de l'appareil thermonucléaire occidental. En d'autres termes, ce n'est pas l'appareil thermonucléaire britannique qui dissuade l'ennemi d'une attaque directe sur les îles britanniques mais l'ensemble des moyens occidentaux, surtout américains, de représailles. D'autre part, si la Grande-Bretagne se trouvait diplomatiquement isolée, son appareil thermonucléaire ne lui servirait guère face au chantage soviétique parce qu'il n'y a pas de commune mesure entre les pertes que souffrirait la Grande-Bretagne et celles auxquelles s'exposerait l'Union soviétique en cas de guerre limitée à ces deux pays. Si Grande-Bretagne et Union soviétique se trouvent face à face, celle-ci sera peut-être dissuadée d'une attaque directe qui comporterait le risque de quelques représailles, mais la première devrait logiquement consentir d'immenses concessions pour éviter la destruction totale que la vengeance posthume, exercée par les débris de l'aviation stratégique britannique, ne suffiraient pas à compenser.

La possession par la Grande-Bretagne d'un appareil thermonucléaire contribue davantage à l'influence à l'intérieur de la coalition et au prestige sur la scène du monde qu'à l'efficacité de la dissuasion. En vérité, la politique de défense, adoptée par le gouvernement de Sa Majesté, est partie de la politique globale que la métropole de l'ancien empire a, depuis 1945, résolument adoptée (l'expédition de Suez est l'exception qui confirme la règle : elle déchira la nation). Cette politique a pour fondement, d'abord et avant tout, l'alliance américaine. Puisque la flotte britannique ne règne plus sur les mers, le gouvernement de Sa Majesté doit être l'allié constant, fidèle, irréprochable de la puissance maîtresse des océans. Non qu'il se résigne à un statut de satellite ; la conception est tout autre ; c'est en acceptant pleinement les obligations de l'alliance que la Grande-Bretagne se donne la meilleure chance d'influer sur le cours de l'histoire et de convaincre les dirigeants américains. La communauté atlantique étant inévitablement dirigée par les Etats-Unis, les alliés de second ordre, nous l'avons vu, ont le choix entre deux tactiques, expression et symbole de deux stratégies : ou bien agir sur les événements par l'intermédiaire du leader, ou bien se réserver un champ de décisions autonomes. Le gouvernement de Sa Majesté est indifférent à sa marge d'autonomie parce qu'il ne désespère pas de rendre les décisions américaines conformes à ses conseils ou à ses préférences.

L'appareil thermonucléaire est un élément rationnel de cette alliance. Il garantit aux savants britanniques une coopération avec l'Agence américaine de l'énergie atomique, la communication d'une partie au moins des « secrets » scientifiques et techniques, la coopération des états-majors pour la mise au point permanente et la mise en action éventuelle des instruments de dissuasion. Par là même la Grande-Bretagne obtient, en sa faveur, un engagement américain plus indubitable que tout autre pays en même temps qu'une promesse implicite de consultation [3] en toute conjoncture grave. Que l'instrument thermonucléaire des Britanniques doive ou non survivre au premier coup de l'ennemi devient, à la lumière de cette analyse, moins important qu'il ne paraît à première vue.

Le cas de la France, surtout de la France gaulliste, est tout autre. Aucun gouvernement français n'aura la même capacité [4] que le gouvernement britannique d'influer sur l'administration américaine, directement ou par l'intermédiaire de la presse et de l'opinion. De plus, le général de Gaulle (plus catégorique que ses prédécesseurs mais non foncièrement différent) a moins pour objectif d'amener les Etats-Unis à prendre les décisions qu'il juge les meilleures pour le bloc et pour la France, que de se réserver le droit et les moyens d'agir comme bon lui semble, indépendamment du bloc, même dans les zones couvertes par l'alliance. Si tel est le but, la force française de dissuasion devrait, pour répondre aux ambitions nationales, être efficace contre une menace éventuelle d'intimidation ou d'agression soviétique. La force de frappe, prévue par la loi-programme, sera composée vers 1965 de quelque 50 *Mirage IV,* capables de transporter jusqu'à Moscou des bombes atomiques. Les appareils sont des chasseurs-bombardiers qui atteignent une vitesse double de celle du son et qui sont censés capables de traverser les défenses ennemies. Mais combien survivraient à une attaque massive par l'appareil thermonucléaire d'un Grand ? Combien des appareils qui auraient survécu au coup parviendraient à atteindre leurs objectifs ?

Le cas de l'Allemagne est encore différent. Elle s'est engagée, par le traité de Paris, à ne pas fabriquer d'armements atomiques et le gouvernement de Bonn ne désire pas se soustraire, pour l'instant, aux restrictions que lui impose ce traité. L'espace de la République fédérale est étroit, immédiatement au contact de l'ennemi potentiel. Les camps d'entraînement et les dépôts de l'armée fédérale sont en France : il serait irrationnel d'établir en Allemagne occidentale des usines fabriquant des bombes atomiques ou thermonucléaires. Le jour où les gouvernants de Bonn auront la volonté de posséder en propre un instrument de dissuasion, ils tenteront de l'acheter et, s'ils ne trouvent pas de vendeur, ils s'efforceront de le fabriquer en accord avec des alliés européens et en utilisant le territoire de ces derniers.

Il en va autrement des armes atomiques tactiques : si l'armée atlantique est pourvue de telles armes, pourquoi les divisions allemandes qui constituent aujourd'hui le gros de cette armée n'en auraient-elles pas ? Les Américains se sont réservé l'instrument thermonucléaire de dissuasion et ils ne peuvent donner à leurs alliés la libre disposition des ogives atomiques, même des armes tactiques, à cause de la législation votée et maintenue par le Congrès. Mais ils ne peuvent pas non plus faire une différence entre les divisions allemandes et les autres divisions atlantiques. Toutes doivent être en mesure d'utiliser les armes atomiques, si des hostilités, même limitées, en Europe, impliquent inévitablement le recours aux explosifs nucléaires. Mais en va-t-il ainsi ? Les Occidentaux ont-ils intérêt à prévoir l'emploi des armes atomiques tactiques en tous les cas ?

Les analyses précédentes visaient seulement à dégager les problèmes que la communauté atlantique doit résoudre pour se maintenir elle-même, face à l'Union soviétique, en la présente conjoncture d'armements.

Le premier est celui de l'indépendance ou de la non-indépendance des instruments de dissuasion. Les Occidentaux ont-ils avantage à s'engager dans la direction de la force collective de dissuasion ou de forces multiples nationales ? Si la première direction est préférable, comment en convaincre les Européens et quelles concessions ceux-ci doivent-ils exiger et peuvent-ils obtenir en contrepartie de leur renonciation provisoire aux forces de frappe nationales ?

Le deuxième problème est celui de l'organisation militaire de l'alliance en fonction d'une conception stratégico-politique. Faut-il prévoir une armée qui livre des combats importants sans recourir aux armes atomiques tactiques ? En cette hypothèse, par quels arguments convaincre les Européens et quelle stratégie commune préparer à l'avance ?

2. Forces nationales ou force communautaire de dissuasion ?

Etant admis que la menace américaine est désormais moins convaincante, la thèse des instruments nationaux de dissuasion ne deviendra rationnelle que le jour où ces instruments inspiront respect à l'ennemi. Or, pour l'instant et durant les dix années prochaines, cette condition ne sera pas satisfaire. Donnons-nous par la pensée, dans l'abstrait, le duel d'un Petit et d'un Grand, supposés seuls face à face. Le premier ne prendra pas l'initiative du recours aux armes atomiques puisque cette éventualité entraînerait, pour lui, une catastrophe totale quel que soit le cours des opérations. Il doit donc posséder une force de représailles, c'est-à-dire un appareil atomique ou thermonucléaire, capable de survivre à un coup frappé par le Grand et

de franchir les défenses ennemies en état d'alerte. Il serait excessif d'affirmer qu'aucun bombardier français ne parviendrait à accomplir un tel exploit, mais il est évident que l'inégalité du crime et du châtiment serait énorme au point qu'il serait proprement grotesque d'appliquer, en ce cas, la thèse de « l'indistinction du plus et du moins ».

La théorie dite de la « dissuasion proportionnelle » est une tentative pour sauver cette thèse dans le cas du duel entre Petit et Grand. Certes, disent les théoriciens de la dissuasion proportionnelle, il n'y aura pas de commune mesure entre les pertes que subira la France, victime d'une attaque soviétique, et celles qu'elle infligera en réplique. Mais l'enjeu France est lui-même limité. Le Grand ne prendra rationnellement que des risques proportionnels à l'enjeu. Le risque de recevoir quelques bombes atomiques sur quelques villes est disproportionné à l'enjeu France.

En tant que théorie générale, cette argumentation prête à de multiples objections. Tout d'abord, le Grand se trouve éventuellement, vis-à-vis du Petit, dans la situation du gangster vis-à-vis du gendarme dont le revolver est au cran d'arrêt. S'il frappe le premier, il tue le Petit et se tire indemne de l'aventure. Supposons que le Petit ait une certaine capacité de représailles, c'est-à-dire que son appareil atomique ne soit pas entièrement détruit par le premier coup. Le risque de représailles sera-t-il toujours, pour le Grand, supérieur à l'enjeu que représente le Petit ? Nul ne peut calculer ce rapport abstraitement. La capacité du Grand d'employer offensivement son appareil thermonucléaire serait substantiellement accrue le jour où il aurait démontré en acte qu'il n'hésite pas à mettre sa menace à exécution. Des circonstances sont concevables où il vaudrait la peine, pour châtier un audacieux et répandre la terreur, d'assumer le risque d'encaisser la vengeance posthume d'un Petit.

Enfin, il est faux d'imaginer que le Grand doive choisir entre l'inaction et l'attaque massive. Un Grand ne peut pas faire chanter un autre Grand parce qu'il laisserait à son rival l'avantage de l'initiative. Mais un Grand peut faire chanter un Petit (dans l'hypothèse où celui-ci est isolé). A quelles concessions se refuserait ce dernier, sachant que la résistance signifierait la destruction de l'Etat et la quasi-extermination du peuple ?

Mais, objectera-t-on, le duel du Petit et du Grand ne peut pas avoir lieu dans de telles conditions. Je ne songe pas à le nier. Le Petit, Grande-Bretagne ou France, ne sera jamais seul en face de l'Union soviétique : les Etats-Unis, même s'ils se sont retirés d'Europe, resteront un des éléments dont la stratégie soviétique devra tenir compte dans ses relations avec l'Europe. Le Grand ne doit pas, pour réduire un Petit, prendre le risque d'un affaiblissement relativement à l'autre Grand. La valeur de la capacité atomique anglaise ou française ne doit pas être mesurée dans l'hypothèse irréelle du tête-à-tête avec l'Union soviétique, mais dans la conjoncture bipolaire de notre temps.

On pourrait penser que les instruments nationaux de dissuasion sont nécessaires pour prévenir un chantage que l'Union soviétique exercerait sur un Etat européen en particulier. Mais le danger, me semble-t-il, n'existe pas. L'Union soviétique peut mener à l'égard de n'importe quel membre du pacte atlantique un jeu diplomatique, elle ne peut pas pratiquer un chantage à l'attaque atomique, aussi longtemps que les troupes américaines sont stationnées en République fédérale, aussi longtemps que les contingents nationaux sont intégrés en une armée atlantique dès le temps de

paix.

M. Khrouchtchev (ou demain son successeur) peut ouvrir au chancelier Adenauer (ou à son successeur) une perspective de réunification allemande, lui promettre un traité de paix à condition que l'existence des deux Allemagnes soit officiellement reconnue. Il peut, simultanément, offrir au président de la République française la reprise d'une alliance historique contre un regain de l'impérialisme germanique. Les Etats membres du pacte de l'Atlantique ne sont pas protégés contre les tentatives de débauchage, parce qu'ils n'ont pas renoncé à leur indépendance diplomatique. Ils me paraissent protégés contre un chantage militaire parce qu'ils ont renoncé à leur indépendance militaire. Exiger de la République fédérale, sous menace d'attaque thermonucléaire, qu'elle sorte du pacte atlantique ou renonce à telle sorte d'armements, ce serait courir le risque de recevoir le premier coup.

En d'autres termes, provisoirement, les Etats européens ne peuvent assurer individuellement leur propre sécurité, au sens particulier où l'instrument de dissuasion est censé garantir la sécurité. Ils conservent le choix entre deux voies, qui conduisent, l'une à la version moderne de la neutralité, l'autre à la forme moderne de la coalition (celle-ci n'excluant pas des forces atomiques nationales à titre secondaire).

Le mouvement intellectuel et politique qui s'est exprimé au Congrès du parti travailliste en 1960 par le vote d'une motion en faveur du désarmement atomique unilatéral, indique une des voies possibles. La « garantie » américaine, symbolisée, confirmée par des bases aériennes qu'utilisent les escadrilles américaines ou par des rampes de lancement pour engins balistiques à portée intermédiaire, apparaît aisément comme une arme à double tranchant. Attire-t-elle les bombes soviétiques ou les détourne-t-elle ? Chacun admet qu'en cas de guerre les bases américaines « attirent » les bombes soviétiques. La question est de savoir si elles « détournent » la guerre. A supposer qu'elles n'attirent pas la guerre, ne serait-il pas possible aux puissances secondaires de rester en dehors des hostilités éventuelles ?

Il est facile de dénoncer comme cynique une telle argumentation : elle est conforme au mode de conduite que l'histoire nous révèle caractéristique des Etats. Pourquoi un petit pays ne chercherait-il pas sa sécurité en tirant parti du conflit entre les Grands, en s'assurant tout à la fois la garantie d'un des Grands (ou des deux Grands) tant que la paix dure et la chance d'être épargné le jour où les bombes explosent ? Ce n'est pas la médiocrité morale de cette argumentation qui détourne les Etats de l'accepter, c'est le péril de la neutralité et, partiellement aussi, la perte de prestige qui en serait la sanction.

Le problème ne se pose pas exactement dans les mêmes termes au Japon et à la Grande-Bretagne. Le Japon a été l'ennemi des Etats-Unis au temps de sa grandeur impériale. Aujourd'hui, avec quelque 110 millions d'hommes concentrés sur un sol étroit, il n'a plus les moyens d'une grande politique, mais il conserve les ressources nécessaires à une économie prospère, à un niveau de vie élevé. Les gouvernants, condamnés à une diplomatie de paix, peuvent, sans absurdité, sans illusions excessives, croire que la sécurité qu'apporte la garantie américaine serait acquise en tout état de cause et que, débarrassé des bases américaines, le Japon, moins provocant aux yeux des Soviétiques et des Chinois, entretiendrait de meilleures relations avec les Etats communistes. A l'heure présente, ce sont les socialistes, plus ou moins proches des « compagnons de route », qui mènent campagne contre le

pacte avec les Etats-Unis. Mais on conçoit que des conservateurs, sans nulle sympathie pour le communisme, préfèrent la neutralité à l'alliance américaine dans la mesure où celle-là leur donne les mêmes avantages que celle-ci à moindres frais[5].

En Grande-Bretagne, c'est moins la comparaison du coût et du rendement (de la communauté atlantique et des bases américaines) qui est à l'origine du débat à l'intérieur du parti travailliste et aussi parmi les intellectuels. C'est, me semble-t-il, le pacifisme, la révolte morale contre les horreurs possibles de la guerre thermonucléaire, contre l'usage diplomatique d'une pareille menace. La majorité de l'opinion demeure fidèle à l'alliance américaine par tradition, sans calcul rigoureux des risques et des bénéfices. Mais cette fidélité immédiate est soutenue par une conviction raisonnable : il n'y a plus de défense — qu'elle soit dissuasion ou défense au sens ancien du terme — pour la Grande-Bretagne seule, face à l'Union soviétique. La Grande-Bretagne doit être alliée à la puissance qui règne sur les océans, elle ne peut plus compter, comme elle l'a fait durant des siècles, sur l'affaiblissement réciproque des Etats européens, engagés en une compétition permanente et en des guerres intermittentes.

L'affaire de l'U_2 a donné des arguments supplémentaires aux partisans de la neutralité, un peu partout à travers le monde. Pour la première fois, il apparaissait, si les propos de M. Khrouchtchev étaient pris au sérieux, qu'un Etat pouvait être victime, même en l'absence de guerre générale, de l'alliance des Etats-Unis. A un survol du territoire soviétique par un avion-espion, le numéro 1 du Kremlin menaçait de répliquer par des « représailles limitées » contre les bases aériennes de départ et d'arrivée. En cette éventualité, ou bien les Etats-Unis toléreraient les représailles et l'Etat allié n'aurait rien d'autre à faire qu'à panser ses plaies, ou bien les Etats-Unis, à leur tour, infligeraient à l'Union soviétique une punition limitée, non sans risque d'élargissement progressif des hostilités. Dans les deux cas, l'allié serait impliqué dans un conflit qui ne le concernerait pas et où il n'aurait rien à gagner. Si ces considérations, jusqu'à présent, sont demeurées discrètement à l'arrière-plan, c'est que les gouvernants, au Pakistan ou ailleurs, n'ont cru ni que M. Khrouchtchev allait passer à l'action ni que les Etats-Unis répéteraient l'expérience de l'U_2.

Les Etats continentaux d'Europe, eux, ne connaissent même pas la tentation de la neutralité sans armes. La raison essentielle en est la division de l'Allemagne et de Berlin. La République de Bonn, en dépit du miracle économique, mène une existence politiquement précaire : de l'autre côté de la ligne de démarcation, une république dite démocratique s'est constituée, que domine le parti communiste. Certes, le régime de la D.D.R. demeure, aujourd'hui encore, impopulaire. Selon toute probabilité, ce régime ne résisterait pas au départ de ceux qui l'ont inspiré et instauré. Mais tant que 25 divisions russes modernes sont établies sur le territoire de la D.D.R., tant que l'Union soviétique maintient sa pression sur l'Europe occidentale en exigeant la reconnaissance définitive du *statu quo,* la République fédérale se sent à juste titre menacée. Elle n'existe, elle ne peut survivre que par la garantie, par la volonté des Etats-Unis.

La République fédérale choisissant la voie d'un engagement américain renforcé, les autres Etats du continent doivent emprunter la même voie, tous d'ailleurs, sauf la France gaulliste, étant résolus à un choix identique, même s'ils avaient la liberté d'en faire un autre. La seule question est de savoir quels changements aux

dispositions militaires suggère ou requiert la vulnérabilité croissante des Etats-Unis. Jusqu'à présent, aucune des deux sortes de mesures qui auraient pu paraître rationnelles n'a été prise : ni le renforcement du bouclier ni la constitution, en Europe, d'un appareil de représailles, capable de survivre à une attaque soviétique. Le renforcement du bouclier aurait été l'aveu implicite que le seuil de la réplique atomique s'élève inévitablement du jour où celui qui menace est incapable de détruire l'appareil ennemi, donc d'éviter des destructions massives. La constitution d'un appareil de représailles, en Europe et sous commandement O.T.A.N. ou sous commandement européen, aurait symbolisé une autonomie militaire, au moins relative, du Vieux Continent, autonomie qui aurait été la réponse à l'argument dit français (à l'âge thermonucléaire, les pays ne peuvent plus se protéger l'un l'autre, chacun doit se protéger lui-même).

En fait, l'Europe continentale elle-même, jusqu'à présent, ne pouvait acquérir une capacité, autonome et suffisante, de dissuasion (cette capacité étant définie par la probabilité qu'en cas d'attaque par surprise de l'ennemi, les forces de représailles infligent encore à l'agresseur des destructions « intolérables [6] »). Les rampes de lancement, les aérodromes sont proches de l'Union soviétique et, par conséquent, vulnérables. Bombardiers et engins à portée intermédiaire, efficaces pour frapper le premier coup, ne le sont pas en tant que moyens de représailles (ou ne le sont que faiblement). Ils n'étaient pas pour autant inutiles. La multiplication et la dispersion des bases rendent plus difficile l'attaque globale par surprise. L'accumulation sur place d'armes atomiques contribue à prévenir des agressions locales, menées avec des armes classiques.

Pourtant le bloc atlantique n'a pas encore trouvé le moyen d'une conciliation entre la nécessité d'une division rationnelle des tâches à l'intérieur de l'alliance et la volonté, anglaise ou française, d'une force nationale de dissuasion. Or, à la longue, la cohérence de la coalition exige une doctrine militaire adoptée en commun et celle-ci, à son tour, exigera des concessions réciproques.

A l'heure présente, les porte-parole des Etats-Unis comme ceux de la France refusent d'apercevoir la vérité partielle de la thèse qu'ils combattent. Que, d'ici dix ans, la France soit incapable de posséder une force indépendante de représailles, donc de dissuasion, les experts américains ont raison de l'affirmer. Mais ils ont tort d'oublier que la possession d'un appareil atomique ou thermonucléaire, même mineur, confère quelque autorité dans le cadre de l'alliance, quelque prestige sur la scène mondiale, quelque autonomie diplomatique. Les Français ne sont pas seuls à penser qu'il n'y aura pas de grande puissance demain sans armes nucléaires, comme il n'y avait pas de grande puissance hier sans industrie lourde et sans divisions blindées. Même si cet appareil thermonucléaire n'est utilisable diplomatiquement ni contre un Grand ni contre un Petit, il fixe le statut des Etats, leur rang dans la hiérarchie des acteurs sur la scène diplomatico-stratégique. Dès lors, s'ils veulent obtenir la coordination des programmes militaires, les Etats-Unis seront amenés à consentir des concessions à la France, en fait de secrets atomiques, de véhicules porteurs ou de direction de l'alliance.

La participation des Européens à la disposition de l'appareil de dissuasion et de représailles a pour le moins une fonction psychologique. Tant que les Etats-Unis possèdent seuls, et en toute propriété, les armes décisives, établissent seuls les plans et prennent seuls les décisions, les Européens se désintéressent de leur propre

défense parce qu'ils ont le sentiment qu'elle ne dépend pas d'eux. Il en résulte, à la longue, des conséquences fâcheuses et pour le protecteur et pour les protégés. Ceux-ci n'apportent même pas la contribution en armes classiques que requiert la sécurité commune. Celui-là finit par trouver insupportable, économiquement, moralement, le poids de la dissuasion et de la défense. Une force de dissuasion européenne ou atlantique répond à la double nécessité d'intéresser les Européens à leur destin et de ne pas disperser les instruments de représailles et de dissuasion.

Deux modalités de ce partage des instruments de dissuasion ont été envisagées et même, pour une part, mises en application : accords bilatéraux, dont la clause essentielle est celle dite des « deux clés », accord multilatéral, qui attribuerait à l'alliance atlantique elle-même la possession et la disposition de l'appareil thermonucléaire.

Le système dit des deux clés subordonne à l'accord des deux gouvernements — celui du pays sur le sol duquel les rampes de lancement sont installées et celui des Etats-Unis — le droit de mettre à feu les engins balistiques. Du même coup, le gouvernement du pays européen obtient une promesse de consultation en cas de crise internationale, il n'obtient pas la garantie qu'il sera consulté avant *tout* usage des armes atomiques en *n'importe quel point du monde.* La promesse explicite de consultation ne garantit pas les membres du pacte atlantique contre l'extension à l'Europe d'un conflit, surgi à l'autre bout du monde, dont la politique américaine porterait partiellement la responsabilité. Mais cette objection, si valable soit-elle, ne doit pas être prise au tragique : aucune solution n'est pleinement satisfaisante. Le choix, pour les pays européens, est entre la solitude sans instrument de dissuasion et la solidarité compromettante avec les Etats-Unis. S'il choisit le deuxième terme, par définition le pays européen risque d'être impliqué dans un conflit qui ne le concerne pas. Mais ce risque est atténué par l'intérêt commun aux deux Grands de ne pas généraliser un conflit local, il est atténué aussi par le droit de veto, accordé aux pays alliés, sur l'emploi des instruments de représailles, installés sur leur territoire.

Le système des deux clés n'est pas parfait, mais il est le meilleur des systèmes, provisoirement, sur la voie de l'engagement[7]. En l'état actuel de la technique, les rampes de lancement pour engins balistiques à combustible liquide ne survivraient pas à une attaque générale par surprise. Elles n'assurent pas au protégé la libre disposition de ces armes pour résister à un chantage du Grand ennemi, elles n'obligent pas le Grand ami à des consultations en cas de crise, mais elles créent une raison supplémentaire, non décisive mais non insignifiante, pour le protecteur, de prendre en considération les intérêts des protégés, pour l'agresseur de tenir le Petit pour inséparable du bloc.

La constitution d'un instrument de dissuasion qui serait soumis aux directives de l'état-major atlantique représente, en apparence, une étape de plus sur la voie du partage. L'appareil atomique ou thermonucléaire — selon les plans actuels des sous-marins armés de fusées Polaris — serait aux ordres du général commandant en chef de l'alliance. La formule elle-même révèle immédiatement les difficultés. Ce général est américain. Le jour où se poserait la question de l'emploi, à qui obéirait-il sinon au président des Etats-Unis, même s'il est tenu, selon les accords signés, de consulter les représentants des pays alliés et de prendre seul, en certaines circonstances, la décision ?

Une fois de plus, la critique se taille des succès faciles. Le général, commandant de l'O.T.A.N., *ne peut* être soumis au veto de quinze gouvernements, il *ne doit* pas être aux ordres du seul président des Etats-Unis, il n'est pas *qualifié* pour assumer des responsabilités proprement politiques, avant tout pour décider de la paix et de la guerre. Si l'on insiste sur une formule à la fois sans inconvénients et sans obscurités, il faut évidemment renoncer au projet d'une force de dissuasion à la disposition de l'état-major atlantique.

Mais des formules souples auraient été concevables si les Européens avaient été en quête exclusivement d'un surplus de sécurité, d'un engagement américain encore plus solennel et incontestable. Telle n'est pas la conjoncture.

Le général de Gaulle n'accepterait pas le monopole atomique des États-Unis même si l'on parvenait à le convaincre que celui-ci constitue la garantie la plus efficace pour la France et pour le Vieux Continent tout entier. Il refuse le statut d'un État protégé, qui équivaut, à ses yeux, à un statut de satellite. Il aspire à une défense nationale au moins partiellement autonome. Il n'a donc marqué aucun intérêt à la suggestion d'une force atomique de l'O.T.A.N. Comme le gouvernement britannique était également hostile à cette « force atlantique » parce qu'il craint une dissémination des armes nucléaires et qu'il veut lui aussi garder une force nationale, le projet fut abandonné avant même d'être élaboré. En 1962, le président Kennedy, en fonction de la doctrine Mac Namara [8] insiste sur la nécessité du monopole américain cependant que Français et Anglais ne renoncent pas à leur force nationale respective.

3. Armes classiques et armes atomiques tactiques.

La discussion sur l'opportunité de recourir à l'emploi d'armes atomiques tactiques en cas de guerre limitée a été poursuivie infatigablement au cours de ces dernières années, les arguments pour ou contre se modifiant au fil des années, au hasard du progrès technique, selon que celui-ci favorisait un parti ou l'autre, suggérait une conception ou une autre. Je ne me propose pas de reprendre ici toute la controverse[9], mais de dégager les idées qui me paraissent décisives et qui ne sont pas sans conséquences au niveau des conceptions stratégico-diplomatiques.

Ce que les auteurs appellent aujourd'hui *guerre limitée,* c'est à la fois une guerre non générale (en l'espèce une guerre non planétaire dans la mesure où le système d'aujourd'hui est planétaire et où, par conséquent, une guerre générale, englobant tout le système, intéresserait la planète entière) et une guerre dans laquelle les belligérants n'emploient qu'une fraction de leurs forces. Ces deux caractéristiques des guerres limitées ne sont pas originales : la Grande-Bretagne n'a pas engagé toute son armée en Afrique du Sud, pas plus que la Russie n'a engagé toute la sienne en Mandchourie. Même si l'éloignement, les difficultés de transport et de ravitaillement n'avaient pas imposé cette retenue, la considération des autres ennemis, actuels ou possibles, l'aurait imposée aux deux empires, maritime et continental. Ce qui est nouveau à l'âge atomique, c'est que les mêmes armes ne soient pas employées dans les diverses sortes de guerres.

La guerre de Corée fournit le modèle de la campagne livrée en un espace géographiquement restreint, au cours de laquelle les deux camps utilisèrent les seuls explosifs chimiques. Il suffirait d'évoquer l'apocalypse thermonucléaire - l'un des

Grands lançant ses bombardiers et ses engins balistiques à l'assaut des forces adverses de représailles, l'autre répliquant par la destruction des villes de l'agresseur — pour préciser l'autre terme extrême. D'un côté, une campagne de trois années, avec des millions de tonnes d'acier[10], transformés en obus, projetés sur l'adversaire et provoquant des dizaines de milliers de morts, de l'autre un échange de coups, ne durant que quelques heures, avec des dizaines de millions de morts causées par des armes dont le coût en dollars ne dépasse pas quelques milliards de dollars et qui, en matières premières, directement ou indirectement investies, ne représentent que quelques milliers de tonnes d'acier. L'échange de bombes thermonucléaires est devenu la représentation actuelle de ce que Clausewitz appelait « ascension aux extrêmes ».

Mais l'horreur absurde de cette ascension ne permet pas aux théoriciens de la stratégie ou de la diplomatie de s'en tenir à cette opposition sommaire. Entre l'échange de coups thermonucléaires et la campagne de Corée, de multiples intermédiaires sont possibles. La recherche des intermédiaires s'est concentrée sur une question : quelles armes est-il possible d'employer en un conflit qui ne doit pas devenir général ? Il n'est pas sûr qu'une telle manière de poser la question soit la meilleure : la compatibilité de tels ou tels moyens avec la limitation des hostilités dépend de circonstances multiples. A considérer exclusivement les armes, peut-être s'interdit-on de donner une réponse satisfaisante, toute réponse à une éventualité mal définie étant incertaine ou équivoque.

Tenons-nous en à la position générale du problème : convient-il de recourir aux armes atomiques tactiques en cas d'un conflit secondaire ? La réponse dépend des réponses que l'on donnera à deux autres questions : quelle est la probabilité que l'emploi tactique des armes atomiques provoque l'ascension aux extrêmes ? Un des camps est-il avantagé et lequel par cet emploi tactique ? Or, à ces deux interrogations, les spécialistes, qu'ils soient militaires ou civils, donnent des réponses contradictoires, également indémontrées.

Tout le monde est d'accord sur une idée simple : le non-emploi d'explosifs atomiques est la meilleure protection contre l'ascension aux extrêmes. La vérité de cette proposition se fonde sur la vraisemblance psychologique. A tort ou à raison, les hommes, du haut en bas de l'échelle sociale, établissent une discrimination radicale entre les armes dites classiques [11] et les armes atomiques. Aussi longtemps que les premières seules entrent en action, l'opinion — celle des gouvernants comme celle des gouvernés — estime justement que la volonté de modération existe des deux parts. Cette discrimination entre les deux types d'armes demeure valable en dépit de la continuité, aujourd'hui rétablie, entre explosifs chimiques et explosifs atomiques (les moins puissants de la deuxième catégorie l'étant moins que les plus puissants de la première). Le motif pour lequel cette discrimination demeure rationnelle, c'est qu'elle est la plus simple, celle que des ennemis peuvent reconnaître simultanément, sans avoir besoin de communication ou d'accord explicite. Or, la limitation d'un conflit dans lequel l'un ou l'autre des Grands, ou les deux, seraient impliqués ne pourrait résulter que d'une entente implicite. Même si les chefs d'Etat dont les armées sont aux prises sont en speaking terms, même si, matériellement et moralement, ils peuvent se parler l'un à l'autre, leurs propos sont toujours moins convaincants que leurs actes. C'est en actes qu'un des partis doit convaincre l'autre de sa retenue.

Il est donc *évident* que l'ascension aux extrêmes est moins à craindre si aucun des belligérants disposant d'armes atomiques ne prend le risque de les employer. Mais il serait erroné de déduire de cette proposition *évidente* une proposition fausse ou douteuse : il serait *impossible* d'empêcher l'ascension aux extrêmes d'un conflit, même géographiquement limité, si l'un ou l'autre des belligérants emploie des explosifs nucléaires. La probabilité d'ascension est fonction d'abord de la vulnérabilité de l'appareil de représailles. Plus celui-ci est vulnérable, plus l'un des Grands est inquiet pour la sécurité de ses instruments de représailles, plus il sera enclin à interpréter un acte de l'ennemi comme la preuve d'une intention agressive, plus il sera tenté de prendre les devants. Mais, en dehors de cette relation générale entre la stabilité de la dissuasion réciproque et la probabilité de limitation d'hostilités locales, de multiples circonstances interviennent. Quel est l'enjeu de ce conflit ? Quels pays y sont impliqués, les deux Grands directement ou l'un d'eux par alliés ou satellites interposés ? Quel est le déroulement des combats ? Quels avantages le parti en progrès sur le champ de bataille est-il en train de s'assurer ? Quels objectifs vise-t-il ?

Que le non-usage d'armes atomiques améliore les chances d'éviter l'ascension aux extrêmes (ce qui répond à l'intérêt des deux parties) ne signifie pas encore que la violation du tabou atomique serait, en toutes circonstances, irrationnelle. Un des belligérants peut considérer que le non-emploi d'armes atomiques le défavoriserait et que l'emploi ne crée pas de péril grave d'amplification des hostilités. Le non-emploi peut être devenu impossible, ou bien parce qu'un des belligérants n'a pas d'autres moyens, localement, qui lui permettent d'éviter la défaite, ou bien parce que l'emploi de ces armes par l'autre paraît inévitable (ou simplement probable) de telle manière que l'initiative par anticipation de l'initiative de l'autre acquiert un caractère presque rationnel (la dialectique des anticipations peut en effet jouer pour l'emploi tactique comme pour l'emploi stratégique des armes nucléaires).

En d'autres termes, la réponse à la première question serait : l'emploi d'armes atomiques tactiques accroît le danger de l'ascension aux extrêmes, sans qu'il soit légitime de formuler une proposition générale en ce qui concerne la mesure exacte de ce danger : trop de circonstances interviennent en chaque cas concret, susceptibles d'influer sur le cours de la crise et la conduite des adversaires. De même, la deuxième question : lequel des deux Grands ou des deux blocs tirerait profit de l'emploi tactique des explosifs nucléaires ? ne me paraît pas comporter de réponse certaine. La raison essentielle est qu'un combat entre armées utilisant des bombes atomiques n'a encore jamais eu lieu et que toute l'histoire militaire est là pour nous rappeler la faiblesse et les erreurs de l'imagination : il a suffi, dans le passé, d'innovations techniques ou tactiques qui nous paraissent rétrospectivement d'ampleur modeste, pour donner aux batailles un tour inattendu. Aucun état-major, avant 1914, n'avait préparé la mobilisation industrielle. Quel n'est pas le risque d'aberration lorsque l'expert s'efforce de se représenter l'action de détachements blindés sur des zones, plus ou moins vastes, qu'auraient dévastées ou contaminées des explosions atomiques !

Les besoins d'effectifs seraient-ils accrus à cause des pertes ou diminués à cause de la puissance de feu ? Etant admis que la concentration serait interdite, comment les défenseurs protégeraient-ils un pays à la fois contre les destructions provoquées par les bombes et contre l'infiltration et l'occupation par des détachements

ennemis ? L'usage des seules armes classiques favorise-t-il les Etats-Unis dont l'industrie est supérieure ou l'Union soviétique, capable de lever plus de soldats ? Comment l'observateur se risquerait-il à une prédiction catégorique alors que, à en croire M. H. A. Kissinger, chacun des trois services[12], aux Etats-Unis, professe une doctrine différente de la guerre atomique limitée ? « L'aviation la conçoit sous forme de la maîtrise d'un espace aérien défini, l'armée considère qu'il est vital de détruire des objectifs tactiques qui peuvent affecter les opérations terrestres, y compris les centres de communication, la marine veut avant tout éliminer les installations portuaires. »

Les seules conclusions que l'on peut déduire avec certitude de ces spéculations sont banales : l'emploi tactique des explosifs nucléaires tend à effacer la distinction entre limitation et illimitation des armes, des destructions et donc des hostilités elles-mêmes. Que la limitation des hostilités soit obtenue par le non-usage de certaines armes est sans précédent, mais cette originalité s'accorde assez bien avec la tradition. A travers l'histoire, le vainqueur, le plus souvent, n'éliminait pas l'Etat vaincu, il n'exterminait pas la population ; or, en cas de victoire absolue (désarmement du vaincu), il aurait été physiquement capable de le faire. Désormais les armes atomiques permettent l'extermination des populations ennemies avant même qu'elles soient vaincues ou désarmées. Il est normal que les Etats cherchent à se combattre sans se détruire réciproquement : le non-emploi des armes thermonucléaires est l'équivalent, à notre époque, de la relative modération que s'imposaient les Etats civilisés après la victoire.

Mais, dira-t-on, est-il vrai que l'emploi des armes atomiques multiplierait les ravages de la guerre dite limitée ? Je n'ignore pas que certains auteurs mettent en doute même cette proposition. L argument selon lequel les obus atomiques n'ont pas nécessairement une puissance plus grande que les obus à explosif chimique n'a pas grande portée. A quoi bon violer le « tabou atomique » si l'on n'emploie pas des armes d'un rendement supérieur à celui des armes classiques ? Pour que la violation du tabou en vaille la peine, il faut recourir à des obus ou à des bombes dont la puissance soit supérieure à celle des obus ou bombes à explosifs chimiques, sans être incompatible avec la proximité des populations ou des soldats amis par rapport au lieu de l'explosion. Il reste l'argument selon lequel une campagne prolongée, comme celle de Corée, peut être finalement plus coûteuse qu'une campagne menée avec des armes atomiques mais rapidement terminée. Cette hypothèse n'est pas inconcevable. Elle suppose que les belligérants s'aperçoivent du malentendu ou que l'agresseur, instruit par la réplique brutale, renonce à son entreprise, sans qu'il y ait de vainqueur ou de vaincu. En gros, il demeure probable que l'emploi tactique des armes atomiques [13] augmente et le risque d'élargissement et le coût, humain et matériel, des opérations.

Ces propositions ont-elles une application directe au problème de la défense de l'Europe ? Faut-il, peut-on refuser des armes atomiques à l'armée allemande [14] ? L'état-major de l'O.T.A.N. a été autorisé, en 1954, à tenir compte des armes atomiques en établissant les plans de défense de l'Europe. La décision a été déterminée à la fois par l'insuffisance des effectifs et par l'abondance atomique. Puisque la miniaturisation des bombes et l'accroissement des stocks permettent d'employer l'explosif nucléaire sur le champ de bataille, pourquoi ne pas remplacer les hommes par des machines, combler les vides par la puissance de feu ? Mais la même dialectique qui avait inspiré des doutes sur la doctrine des représailles

massives inspire maintenant des doutes sur l'emploi tactique des armes atomiques. L'ennemi, lui aussi, peut menacer de représailles massives, lui aussi peut employer tactiquement les armes atomiques. La mesure qui semblait favorable tant qu'elle était unilatérale l'est-elle encore quand l'autre parti réplique par une menace équivalente ? L'emploi tactique des armes atomiques palliait la carence des effectifs, aussi longtemps que l'Occident seul avait recours à ces armes. Qu'en serait-il le jour où les deux camps feraient de même ?

Nombre d'écrivains militaires n'hésitent pas à tirer de l'égalité acquise en fait d'emploi tactique des armes atomiques la même leçon qu'ils avaient tirée de l'égalité en fait d'emploi stratégique. La menace de représailles massives est inopérante à partir du moment où elle est réciproque. De même, la menace d'utiliser les armes atomiques dans des batailles terrestres localisées serait inopérante le jour où l'ennemi éventuel aurait la même capacité. Un expert indépendant, Liddell Hart[15], revient à ses doctrines favorites. Le parti sur la défensive est capable, à égalité qualitative, d'arrêter une offensive menée avec des effectifs très supérieurs. Une supériorité de 3 à 1 est indispensable à l'attaquant pour forcer les lignes de résistance, tenues par une armée mobile et bien équipée. Les Occidentaux ont tort de miser sur une menace qui est, en fait, un bluff et qui acculera quelque jour l'O.T.A.N. à une capitulation humiliante ou à une catastrophe absurde.

Le plaidoyer en faveur du renforcement de l'armée atlantique est convaincant. L'Europe occidentale, aujourd'hui éclatante de prospérité, devrait être capable de maintenir en permanence quelques dizaines de grandes unités en état de combattre. Il est sans précédent qu'un des centres de la civilisation humaine renonce pour ainsi dire à se protéger lui-même, que des pays, parmi les plus riches du monde, se déclarent incapables de se donner, même par un effort collectif, une armée assez forte pour tenir tête à une *fraction* de l'armée soviétique, opérant à 2 000 ou 3 000 kilomètres de ses bases.

Les obstacles sur la voie d'une organisation rationnelle de la défense occidentale sont multiples, psychologiques et politiques plus que techniques. L'incitation à un effort d'armements, surtout d'armements classiques, est faible parce qu'une guerre limitée, en Europe, est non impossible mais improbable et que cette improbabilité tient à l'existence des appareils thermonucléaires. Le renforcement des armées terrestres conférerait à la diplomatie et à la stratégie du bloc une souplesse accrue. Une armée atlantique de quelques dizaines de divisions aurait pu intervenir en Hongrie. Mais si l'ouverture de l'éventail des choix offerts aux Occidentaux réduit le risque qu'un jour surgisse l'alternative fatale de la capitulation ou du désastre, elle accroît le risque d'agressions mineures et peut-être [16] d'hostilités partielles. La doctrine du tout ou rien (paix totale ou guerre totale), celle du livre blanc britannique de 1957, aussi longtemps qu'elle réussit, entretient un étrange sentiment de sécurité inquiète — inquiétude sourde, refoulée par la conviction (bien fondée) que personne ne souhaite l'apocalypse.

Comme, de toute manière, la sécurité européenne est fondée d'abord sur l'appareil thermonucléaire américain, comme, de toute manière, l'Union soviétique s'efforce de ne pas courir de dangers inutiles, les préparatifs militaires, le renforcement du bouclier répondent à des fonctions diplomatiques ou à des éventualités horribles mais très improbables. Les arguments des experts ne passent pas la rampe parce qu'ils sont complexes et qu'ils ne parviennent pas à dissiper l'illusion de sécurité que

crée l'alternative : paix ou suicide commun.

Le jour où l'un des Etats européens est à nouveau animé d'une ambition nationale, des tensions surgissent à l'intérieur du bloc. La France gaulliste ne consent plus à dépendre entièrement de la protection américaine. L'armée de la République fédérale, la plus forte sur le continent depuis le transfert en Algérie du gros de l'armée française, revendique et obtient les mêmes armes que possèdent alliés et ennemis. La possession d'armes atomiques, susceptibles d'un emploi tactique, répond, en même temps qu'à une nécessité militaire, à une exigence d'égalité morale. Comment les soldats allemands auraient-ils le cœur de combattre s'ils étaient privés des armes à la disposition des divisions voisines ? La distinction entre divisions préparées à l'emploi des seules armes classiques et divisions entraînées à l'emploi des armes atomiques est inacceptable aux partenaires de l'alliance atlantique. Les divisions de la seconde catégorie seraient toutes américaines.

D'un autre côté, si toutes les divisions, de toutes les nations atlantiques, sont organisées en vue de l'emploi des armes atomiques, le commandement a pour ainsi dire aliéné à l'avance sa liberté de choix. Plus que jamais, à l'âge atomique, les dispositions militaires, adoptées en temps de paix, commandent les décisions que prennent les hommes d'Etat lorsque survient la crise. Le mécanisme des mobilisations, à partir du 30 juillet 1914, l'emporta sur les velléités pacifiques des hommes d'Etat. Si les divisions atlantiques sont toutes équipées d'armements atomiques, si, en réplique, les divisions soviétiques d'Allemagne orientale sont équipées des mêmes armes, si les deux armées qui se font face sont déployées en fonction de cet emploi tenu pour inévitable, l'événement accomplira effectivement la prévision. La décision aura été imposée aux hommes d'Etat par les états-majors, agissant, il est vrai, à l'intérieur du cadre tracé par les hommes d'Etat.

Pour l'instant, tout se passe comme si le bloc atlantique espérait avoir simultanément les bénéfices des deux doctrines possibles : prévenir même les agressions mineures en faisant croire à l'ennemi que les armes atomiques seront employées en toutes circonstances, se réserver la liberté de choix si les agressions se produisent malgré tout. Jusqu'à un certain point, ces avantages ne sont pas strictement incompatibles les uns avec les autres. Maintenir le doute sur ses intentions a toujours été partie d'une stratégie rationnelle. L'adversaire ne peut et ne doit pas savoir avec certitude quelle serait la réaction en certaines éventualités. Encore faut-il que l'appareil militaire ne supprime pas la liberté du stratège. Si les armes atomiques sont entre les mains de tous, tous en useront. Encore faut-il également que nous consentions à payer le prix de cette incertitude, à savoir le risque de malentendu. Si l'ennemi ne sait pas quelle sera notre réplique à certaines initiatives, il peut miser à tort sur notre passivité ou, au contraire, sur une réplique atomique. S'il se trompe dans un sens, il provoquera une réplique violente de notre part. S'il se trompe dans l'autre, il prendra lui-même une initiative violente par anticipation.

Les armes classiques n'ont jamais, au cours des siècles, rempli efficacement la fonction de dissuasion, mais elles ont souvent réussi à protéger le territoire de l'invasion étrangère et les populations des horreurs de la guerre. Imaginer une campagne livrée avec des armes classiques, c'est revenir à une stratégie de défense. Menacer d'une réplique thermonucléaire, c'est renoncer à la défense et miser sur l'efficacité de la dissuasion. Préparer une guerre atomique limitée, c'est miser sur la

dissuasion sans renoncer entièrement à la défense. Le théâtre des opérations serait ravagé, les v Iles des principaux belligérants seraient épargnées. Par définition, la menace d'une campagne locale, menée avec des armes atomiques, a une valeur de dissuasion intermédiaire entre la menace de réplique classique et la menace de réplique thermonucléaire, une valeur de défense, elle aussi intermédiaire entre les deux menaces extrêmes. Cette formule intermédiaire combine-t-elle les avantages ou les inconvénients des deux formules extrêmes ? La question a provisoirement un caractère théorique.

4. La cristallisation militaire.

Le thème de ce chapitre est la diplomatie entre les blocs et nous avons, en apparence, continué de traiter de la diplomatie à *l'intérieur* des blocs. L'explication de ce paradoxe est simple : durant la période d'après guerre, la diplomatie entre les blocs a été réduite au minimum et, le statut territorial étant insatisfaisant mais tolérable pour les deux, l'action de chacun des Grands à l'égard de l'autre a surtout consisté en mesures prises d'un côté de la ligne de démarcation. La constitution de la trizone, puis de la République fédérale de Bonn et la réforme monétaire (1947) consacrèrent l'existence de deux Allemagnes, donc le partage de l'Europe. Le bloc atlantique réagit à l'agression nord-coréenne par la formation de l'état-major intégré et le réarmement. Le bloc soviétique a créé, sur le papier, un état-major équivalent à la suite de la signature en 1954 du traité de Varsovie. Le réarmement de la République fédérale, partenaire de la communauté atlantique, à la fin de 1954, fut un moment spectaculaire du même procès dont le sens était l'intégration de l'Allemagne occidentale à la communauté européenne des Six et à l'alliance atlantique.

Au cours de la première décennie d'après guerre, l'Union soviétique n'engagea, à aucun moment, des négociations avec les Etats-Unis ou l'Occident, dont l'objet aurait été le « règlement du problème allemand » ou la modification du *statu quo.* Les gouvernants des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne s'étant convaincus, dès 1947, que Moscou était résolu à garder l'Allemagne de l'Est sous un régime soviétique, eurent pour objectif de prévenir l'extension à l'Allemagne de l'Ouest des idées et des institutions communistes. La loi de la compétition entre les deux blocs commandait de traiter l'Allemagne de l'Ouest selon les principes proclamés par les démocraties de type occidental, de même que l'Allemagne de l'Est était peu à peu transformée en démocratie populaire. La République démocratique allemande *(Deutsche Demokratische Republik)* n'en continuait pas moins à payer des réparations et ce n'est pas avant 1954 qu'elle fut couverte par un traité d'assistance mutuelle en tant que signataire du pacte de Varsovie. La République fédérale, elle aussi, n'atteignit pas avant plusieurs années au statut d'égalité. En 1950, quand l'idée du réarmement allemand fut lancée par le président Truman et M. Dean Acheson, la période de discrimination toucha à son terme. Il ne fut plus question de réduire le potentiel de l'industrie, de démonter les installations ni même de prélever les réparations. La République fédérale était membre de l'O.E.C.E., elle recevait sa part de l'aide Marshall en dehors de l'aide directe qui lui avait été accordée par l'occupant américain. La seule difficulté, vue de Washington, était de rallier la France et, secondairement, les autres pays d'Europe à cette politique que les

gouvernements anglais et américain tenaient pour la réplique indispensable à la soviétisation de l'Europe orientale. Le gouvernement de Moscou ne pouvait empêcher les Occidentaux d'agir à l'intérieur de leur zone, mais il pouvait paralyser leur action en exploitant les divergences inévitables entre Etats démocratiques et souverains. L'obstacle majeur au réarmement de la République fédérale était la résistance d'une importante fraction de l'opinion française et, par suite, l'opposition du gouvernement de Paris. La longue querelle de la C.E.D. fut un des épisodes de la guerre froide, de la diplomatie entre les blocs. Les Etats-Unis voulaient acquérir une carte supplémentaire, moins pour la jouer que pour la garder en réserve. L'Union soviétique fit de son mieux pour en interdire l'acquisition en multipliant menaces et promesses, en mobilisant ses fidèles et en impressionnant les non-engagés. L'un faisait pression par l'évocation d'une « révision déchirante », l'autre par l'évocation de représailles terrifiantes.

Il n'est pas besoin d'analyser en détail les moyens employés par les Deux pour empêcher la ratification parlementaire de la C.E.D. En gros, on peut dire que les porte-parole, conscients ou non, de la thèse de Moscou employaient simultanément les arguments traditionnels de l'antigermanisme et les arguments nouveaux adaptés à, et suggérés par, la conjoncture (quelle serait la réaction soviétique à un réarmement allemand ? Que fera la République fédérale, une fois réarmée ? Peut-on donner des armes à un gouvernement insatisfait, qui souhaite d'abord refaire l'unité des deux Allemagnes, ensuite récupérer tout ou partie des territoires annexés par la Pologne ?) Mais il est intéressant de noter qu'en privé les représentants soviétiques officiels suggéraient que la neutralité de l'Allemagne, négociée entre les deux blocs, pourrait constituer un substitut au réarmement des deux Allemagnes.

Personnellement, je n'ai jamais cru à la possibilité de cette solution intermédiaire. L'Occident n'aurait accepté la neutralisation de l'Allemagne qu'à la condition d'obtenir d'abord ou une contrepartie de libres élections dans la D.D.R., donc la désoviétisation de celle-ci. Plus le temps passait, plus les institutions soviétiques s'enracinaient en Allemagne orientale et plus cet échange devenait improbable. Un régime qui se veut promis à une victoire universelle, qui invoque sa complicité avec le destin historique, ne consent pas volontairement à une retraite spectaculaire. Quelle aurait été la répercussion, en Tchécoslovaquie ou en Hongrie, de l'élimination d'Ulbricht et des siens ? Quelle garantie l'Occident aurait-il pu donner à l'Union soviétique que l'Allemagne, unifiée sous un régime de type occidental, maintiendrait une position de neutralité diplomatique et militaire après avoir abandonné la neutralité idéologique ? En Europe centrale, sur la ligne d'affrontement direct des deux Grands, les solutions intermédiaires — régime de parti unique non soumis à Moscou, régime à mi-chemin du parti unique et des partis multiples — sont également difficiles non à concevoir mais à réaliser.

Au reste, les Etats-Unis envisageaient, eux aussi, avec inquiétude, la formule d'une Allemagne neutre et unifiée qui, à leurs yeux, présentait deux inconvénients majeurs : elle rendait presque impossible l'organisation d'une défense locale sur le Vieux Continent, elle introduisait une inconnue de plus dans une équation complexe. Quelle serait la politique de l'Allemagne unifiée, virtuellement dotée des ressources d'une grande puissance et condamnée à la neutralité par la décision de vainqueurs alliés et hostiles l'un à l'autre, par la volonté des grands Frères ennemis ? Le partage est le substitut de la neutralité à l'âge des conflits idéologiques. Il garantit en même temps, aux Deux, la suppression d'une variable : il ne peut y avoir

de volonté allemande aussi longtemps que deux régimes prétendent l'incarner.

Non sans peine, tous les obstacles furent franchis sur la voie empruntée par les Occidentaux dès 1947. En 1960, la République fédérale est devenue le pays le plus prospère du monde libre. C'est elle qui a les réserves les plus importantes (plus de sept milliards de dollars). C'est elle qui est invitée à soutenir le dollar défaillant en même temps qu'à prendre sa part de l'aide aux pays sous-développés, elle qui a sur le continent l'armée la plus nombreuse et la mieux équipée, elle dont le régime paraît le plus solide, avec un parti majoritaire (les chrétiens-démocrates) et un chancelier au pouvoir depuis plus de dix ans. La politique, inaugurée en 1947, relancée en 1950, consacrée en 1954, n'a-t-elle pas, en 1960, atteint son objectif ? L'Allemagne occidentale a été sauvée de la misère et des ressentiments, préservée des tentations du communisme, intégrée à l'Europe et à l'Occident. C'est à l'est que les troubles ont éclaté, c'est à Berlin que les ouvriers se sont révoltés, c'est en Hongrie que l'armée soviétique a dû intervenir pour abattre la première révolution antitotalitaire du siècle, victorieuse après des combats de rues grâce à la défection de l'armée et d'une importante fraction du parti communiste. Depuis 1946, l'Occident a gagné en Europe toutes les batailles politiques : le blocus de Berlin a échoué, la réconciliation franco-allemande est devenue un fait accompli, les régimes démocratiques ont présidé au miracle européen de la prospérité de la décennie 1950-1960, la Yougoslavie a fait défection en 1948 et n'a pas repris sa place dans la famille des Etats socialistes en dépit des regrets exprimés par M. Khrouchtchev. Ni en Pologne ni en Hongrie le régime communiste n'a pris racine ; les peuples le subissent sans se reconnaître en lui. Ce n'est qu'en Pologne que j'ai pleinement compris ce que peut signifier la notion marxiste d'aliénation : des hommes étrangers aux relations sociales qu'ils vivent, à l'autorité qu'ils supportent, aux œuvres collectives dont ils sont les artisans involontaires.

Or, en dépit de ces victoires, les observateurs de la scène européenne ne sont rien moins qu'exaltés par un sentiment de réussite. Les progrès spectaculaires et, à certains égards, sensationnels, accomplis par les économies de l'Italie et de la France, n'ont pas sérieusement affaibli les partis communistes de ces deux pays. La France est engluée dans la guerre d'Algérie, le régime de la Ve République, qui a dû son avènement à une rébellion de l'armée, risque d'être accablé, lui aussi, soit par la continuation du conflit soit par les conditions ingrates de la paix possible (République algérienne indépendante). La prospérité est éclatante à l'ouest de la ligne de démarcation, mais les progrès économiques de l'est ne sont pas non plus médiocres. Certes, pour l'instant, les indices de croissance sont plus impressionnants que le niveau ou le style de vie. Le nombre des Allemands qui vont de la République démocratique à la République fédérale reste plusieurs fois multiple de celui des Allemands qui, en quête d'emploi ou de fortune, vont d'ouest vers l'est. S'ils avaient le choix, la grande majorité des travailleurs, des intellectuels, des simples citoyens, en Europe orientale, continueraient de préférer la démocratie occidentale à la démocratie populaire. Mais — et c'est là finalement le fait décisif — *ils savent qu'ils n'auront pas cette liberté de choix dans l'avenir prévisible.*

La non-intervention occidentale en octobre-novembre 1956 ainsi que l'impitoyable répression soviétique ont, définitivement et tragiquement, confirmé la capacité et la résolution soviétiques de maintenir, envers et contre tout, l'autorité de Moscou sur l'Europe orientale. La dialectique des préparatifs militaires aboutit au renforcement de l'équilibre global de la terreur par un équilibre local des armées et

des armements, classiques et atomiques. La diplomatie atlantique se voulait offensive, elle refusait d'accepter la soviétisation de l'Europe orientale, elle proclamait le droit des Européens soumis au régime communiste de choisir librement leur destin, elle encourageait les peuples prisonniers à la résistance. Mais, simultanément, le bloc atlantique adoptait une diplomatie-stratégie essentiellement défensive. L'armée atlantique, le S.A.C. *(Strategic Air Command)* n'avaient d'autre objet que de dissuader l'agression : effectivement, il n'y a pas eu d'agression[17]. Mais si cette politique visait à créer les conditions dans lesquelles interviendrait un règlement favorable du problème allemand et européen, elle a manifestement échoué. Pouvait-elle réussir aussi longtemps que les Etats-Unis et les Européens refusent de prendre aucun risque ?

Du coup, le débat a repris à l'intérieur du bloc atlantique : y a-t-il un substitut à la dialectique des préparatifs militaires, chaque bloc répliquant aux mesures prises par l'autre de telle manière que l'équilibre s'établit à un niveau toujours plus élevé d'armements ou de nucléarisation des armements sans qu'aucun des blocs utilise ses armements, exploite une supériorité temporaire, d'une espèce ou d'une autre, pour atteindre ses buts ? Pourrait-on atténuer le risque d'explosion en renonçant aux armements nucléaires dans certaines zones ? Pourrait-on préparer un règlement territorial, acceptable aux deux camps, par un accord sur les armements ?

La formule des « zones dénucléarisées » a été conçue et proposée aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest. Sir Anthony Eden avait envisagé, dès 1955, une zone au centre de l'Europe où la densité des troupes serait réduite, où nul armement atomique ne serait installé, zone de séparation entre les armées qui serait soumise à une inspection rigoureuse et permettrait de faire l'expérience d'une coopération entre les blocs. Le ministre polonais des affaires étrangères lança, lui aussi, un plan qui, dans les annales diplomatiques, porte son nom — Rapacki — plan qui comportait la dénucléarisation du centre de l'Europe.

Les négociations n'ont jamais été engagées sérieusement sur aucun de ces projets, les Occidentaux, et surtout le gouvernement de Bonn, craignant qu'une formule de ce genre, si atténuée fût-elle, ne contînt en germe la neutralisation de l'Allemagne tout entière. Or cette neutralisation est évidemment inacceptable à l'Occident, en raison même de l'inégale profondeur des deux blocs. Le bloc soviétique peut reculer de quelques centaines de kilomètres sa ligne de défense sans sérieux inconvénients. Le bloc atlantique ne peut pas sacrifier quelques centaines de kilomètres sans être contraint d'abandonner toute organisation militaire.

Plus généralement, il y aurait quelque naïveté à croire que la présence de canons ou de fusées, capables de lancer des projectiles avec ogives atomiques, crée, par elle-même, un danger de guerre. La course aux armements stratégiques est, en tant que telle, dangereuse dans la mesure où elle implique le montage de mécanismes automatiques de représailles ou la réduction du temps dont disposera le président des Etats-Unis pour prendre une décision en certaines circonstances. Les armes atomiques tactiques ne partent pas toutes seules — pas plus que les armes classiques. Bien plus, le contact direct des armées tend à prévenir incidents, accidents et malentendus : c'est dans le vide, créé par le retrait des troupes américaines, que s'est produite l'agression nord-coréenne. Le vide militaire est plus dangereux que le plein. Je sais bien que certains observateurs redoutent et évoquent l'éventualité d'une révolte en Allemagne orientale et l'impossibilité, pour une

Allemagne occidentale disposant d'une armée nationale, de demeurer passive en une pareille conjoncture. Ces spéculations me paraissent hautement improbables : les conditions de vie en Allemagne orientale se sont améliorées, elles ne sont pas mauvaises au point de provoquer la révolte et les dirigeants du parti communiste sont solidaires du grand Frère, incapables de trouver le salut dans la trahison ou le ralliement au camp opposé.

Mais il y a plus : à supposer qu'il y ait un risque d'insurrection populaire en Europe orientale, ce risque serait démesurément accru au cas où serait créée une zone plus ou moins vaste, dénucléarisée ou démilitarisée. En fait, le sens de telles mesures serait de mettre fin à la paralysie réciproque des deux blocs en réduisant la signification militaire des éventuelles transformations politiques. En 1956, l'Union soviétique n'était pas prête à tolérer, en Hongrie, soit l'instauration d'un régime de partis multiples, soit la proclamation d'une neutralité de type autrichien. Mais, si les deux blocs n'étaient plus en contact direct, si le danger disparaissait qu'une démocratie populaire, infidèle au grand Frère, changeât de camp, peut-être l'Union soviétique tolérerait-elle certaines transformations qu'elle réprimerait brutalement aujourd'hui.

Ce genre de spéculations rend clairs les avantages et les inconvénients de la politique que l'Occident pourrait peu à peu substituer à la politique actuelle. La ligne de démarcation étant nettement tracée, les troupes américaines étant présentes en forces à l'ouest de cette ligne, les dirigeants de Moscou ne se font pas d'illusions sur les dangers d'une agression et les « peuples prisonniers » ne se font pas non plus d'illusions sur les secours à attendre. Mise à part l'ancienne capitale du Reich, rien ne se passe, rien ne peut se passer d'un côté ou de l'autre parce que l'agitation politique, qui persiste en profondeur, est refoulée et recouverte par la carapace militaire. Pour favoriser le dégel politique, il faudrait prendre le risque d'éliminer le froid artificiel, répandu par les organisations militaires des deux blocs.

Si cette analyse est exacte, la stabilisation militaire des deux blocs représente, au rebours de l'opinion commune, la politique de prudence et de *statu quo.* La zone neutre, la zone dénucléarisée, les modalités diverses du dégagement, *à moins qu'elles ne conduisent à la neutralisation de l'Allemagne occidentale sans contrepartie de la part de l'Union soviétique,* sont autant de démarches aventurées en vue de rendre quelque fluidité aux événements. Tel serait, *a fortiori,* le sens de l'évacuation de l'Europe par les armées russe et américaine.

Cette évacuation simultanée, objet d'une négociation d'ensemble, n'entraînerait pas nécessairement la reconstitution d'un vide militaire, comparable à celui qui existait en 1945. Les 100 millions de Franco-Allemands à l'ouest de la ligne de démarcation sont normalement capables de mobiliser ensemble les 30 divisions que réclament les experts. Ils sont même capables, avec la coopération de leurs partenaires européens (et des Anglo-Saxons éventuellement), d'acquérir une certaine force de dissuasion[18]. L'Europe, sans la présence de troupes américaines, ne serait pas pour autant sans protection. L'engagement américain en faveur de l'Europe occidentale perdrait en solennité, en évidence, il ne serait pas supprimé. Et, si l'on suppose les troupes soviétiques, elles aussi, rentrées à l'intérieur des frontières de l'Union soviétique, l'éventualité d'une agression massive contre l'Europe démocratique devient extrêmement improbable.

Ce qui empêche les hommes d'Etat européens d'envisager sérieusement cette conversion — renoncer à la cristallisation des fronts militaires pour favoriser le dégel politique — c'est que cette diplomatie-stratégie nouvelle serait chargée d'incertitudes. Les peuples d'Europe orientale transformeraient-ils les régimes de démocratie populaire sans les renver-ser ? En cas de révolte populaire, l'Union soviétique invoquerait-elle, comme en Hongrie, la Sainte-Alliance révolutionnaire contre la contre-révolution ? Quelles seraient les relations des deux Allemagnes ? Quelle serait la diplomatie de l'Allemagne pacifiquement unifiée ? Tout redevient possible, y compris un accord russo-allemand aux dépens de la Pologne, dès que l'on supprime par la pensée la cristallisation militaire des deux blocs et le tête-à-tête des Deux au milieu de l'Europe. En leur humeur présente, les Européens ne sont pas enclins à prendre des risques. Le dialogue des mesures militaires, effectives ou envisagées, va probablement se poursuivre.

Non pas sans une crise au déroulement incertain. Car M. Khrouchtchev, mais non l'Occident, a *un* moyen de relancer la partie : Berlin. Les garnisons occidentales à Berlin-Ouest sont le symbole de la victoire commune sur le IIIe Reich, symbole de l'unité allemande que les vainqueurs avaient proclamée solennellement, symbole de la non-reconnaissance juridique de la D.D.R. par les Occidentaux, donc de la non-reconnaissance politique de la soviétisation de l'Allemagne de l'Est et de l'Europe orientale. C'est ce symbole que les Occidentaux veulent et doivent maintenir, c'est lui que les Soviétiques veulent et doivent éliminer.

L'issue de la crise berlinoise déterminera les conditions dans lesquelles s'ouvrira la phase suivante de la partie européenne. Mais le dilemme pourrait bien demeurer demain exactement le même qu'aujourd'hui : les Occidentaux doivent choisir entre la *cristallisation militaire* et les *changements politiques.* S'ils ne renoncent pas à celle-là, ils ne peuvent espérer ceux-ci. Toute négociation diplomatique, de type classique, apportera seulement la *possibilité de changements politiques* au prix d'une *insécurité accrue.* Les Européens ont-ils assez de confiance en eux-mêmes et dans les Allemands pour souhaiter et non craindre les changements politiques, pour compter davantage sur leur propre capacité de défense et moins sur la protection américaine ?

A ces questions, la réponse, pour l'instant, est négative. Mais il n'est pas exclu qu'un jour, plus tôt qu'ils ne le pensent, les Européens ne soient contraints par les événements d'assumer les risques qu'ils refusent.

***

L'analyse de la « partie nulle européenne » nous a conduit à un résultat apparemment paradoxal. La compétition d'armements serait garantie de sécurité dans la mesure même où elle garantit le *statu quo* et exclut le malentendu. Or, le plus souvent, les observateurs se demandent si la compétition d'armements ne crée pas le danger d'une guerre qu'aucun des deux camps ne souhaite et que les oppositions d'intérêts ne justifient pas. En fait, ces deux interprétations, apparemment contradictoires, ne sont pas incompatibles l'une avec l'autre.

Un risque de guerre naît peut-être de la course au progrès technique, il n'est pas créé par la constitution de l'O.T.A.N. et du pacte de Varsovie. La cristallisation militaire assure aux duopolistes la maîtrise des événements, alors que, l'Europe

rendue à elle-même redeviendrait peut-être tumultueuse et imprévisible.

La cristallisation militaire qui, localement, prévient des dangers plus graves, semble considérée d'un point de vue global, un aspect d'une rivalité d'armements qui pourrait provoquer ce que les deux camps veulent éviter. Partie du jeu mondial, elle nourrit les inquiétudes au même titre que les autres modalités du stockage des armes nucléaires.

Y a-t-il une troisième voie ? Certes, la cristallisation militaire sans course aux armements ou l'acceptation officielle par les deux blocs du *statu quo* sembleraient combiner les avantages des deux attitudes concevables. Mais l'Europe ne peut pas échapper à la course aux armements dès lors que chacune des deux moitiés est engagée dans un système militaire. L'Europe occidentale ne peut pas non plus souscrire volontairement à un statut auquel elle se résigne. Elle préfère provisoirement la sécurité dans l'impuissance aux angoisses et aux périls de l'autonomie retrouvée.

1. Devant la Commission du Sénat, au moment de sa nomination, M. Christian Herter a dit : « I cannot conceive of any President involving us in an all-out nuclear war unless the facts showed clearly we are in danger of all-out dévastation ourselves, or that actual moves have been made toward devastating ourselves. »

2. Parmi les autres, le seul cas intéressant est celui de la Norvège qui est à la fois un membre à part entière, fidèle et résolu, de l'alliance atlantique et qui n'accepte pas, en temps de paix, le stationnement sur son territoire de troupes alliées.

3. « No annihilation without representation. »

4. Peut-être faut-il dire : ne croit qu'il puisse avoir.

5. Nous faisons abstraction ici de l'influence qu'exerce le traité ou la neutralité sur l'évolution de la politique intérieure.

6. Il va de soi que cette définition classique, dite rigoureuse, laisse une marge à l'appréciation : qu'est-ce que des destructions intolérables ?

7. La voie du dégagement est celle de la non-alliance, de la « dénucléarisation ». L'engagement est à la fois celui du protecteur et celui du protégé.

8. Cette doctrine comporte la multiplication des intermédiaires, en cas de crise, entre le rien de la capitulation et le tout de l'apocalypse thermonucléaire. D'où l'insistance sur la nécessité d'accroître les forces conventionnelles, de ne pas recourir immédiatement aux armes atomiques tactiques, de doser même les coups portés par les armes nucléaires, ceux-ci devant d'abord viser les installations militaires de l'ennemi, les villes adverses étant épargnées aussi longtemps que l'autre ne prend pas l'initiative de s'en prendre aux villes.

9. On en trouvera un résumé dans l'article de Henry A. KISSINGER, publié dans le numéro spécial de *Daedalus* 1960 : *Limited War ; conventional or nuclear ; an appraisal,* et reproduit dans le livre : *Necessity for choice,* New York, 1961.

10. De la guerre 1939-1945 à la guerre de Corée, la densité du feu a augmenté comme elle l'avait fait de 1914-1918 à 1939-1945.

11. Ou conventionnelles. Le terme anglais est *conventional.* Il serait plus clair d'opposer chimiques et atomiques.

12. *Daedalus,* p. 806.

13. Si l'emploi tactique comporte la destruction des bases, navales et aériennes, jusqu'à quelle distance du champ de bataille les bases seront-elles attaquées ? Et comment distinguer, à ce moment, emploi tactique et emploi stratégique ?

14. Les divisions allemandes disposent d'armes atomiques tactiques, comme les autres contingents de l'armée atlantique, selon le système des deux clés. Les ogives atomiques ne peuvent être utilisées sans l'accord

des autorités américaines.

15. Cf. Liddell HART, *Deterrence or defence ?* Londres, 1960.

16. J'écris peut-être parce que le raisonnement n'est pas évident bien qu'il semble convaincant au premier abord. En effet, il n'est pas impossible de plaider que le renforcement des armes classiques enlève à l'ennemi l'espoir d'arracher par des agressions mineures certains avantages et, de ce fait, tend à le dissuader même des agressions mineures. On rendrait plus vraisemblables les représailles atomiques si l'on se donnait les moyens de répliquer à des niveaux inférieurs. Je necrois pas que l'on puisse choisir dogmatiquement entre ces raisonnements, tous plus ou moins vraisemblables. N'oublions pas que l'événement dépend de ce qui se passe dans les esprits des dirigeants de *l'autre* et que nous pouvons faire des hypothèses, non détenir des certitudes, en ce qui concerne les mécanismes mentaux, les calculs stratégiques des chefs ennemis.

17. Il va de soi qu'il n'y aurait peut-être eu d'agression d'aucune manière, même sans l'ensemble des préparatifs.

18. On peut concevoir aussi la formule suggérée par G. F. Kennan. L'Europe ferait confiance à des milices, à la résistance passive en cas d'occupation. C'est beaucoup demander aux Européens.

CHAPITRE XVII

PERSUASION ET SUBVERSION ou les blocs et les non-engagés

PARMI la centaine d'Etats représentés aux Nations Unies, les trois quarts n'appartiennent ni au pacte de l'Atlantique Nord ni au pacte de Varsovie. Le concept de non-engagement appartient désormais au vocabulaire de la diplomatie. On se représente l'Assemblée générale des Nations Unies, sinon l'humanité, partagée en trois groupes : bloc occidental et bloc soviétique se heurtent front contre front, sur le Vieux Continent, à la manière de deux chèvres sur un pont étroit, aussi incapables de progresser l'un que l'autre, mais les Etats, anciens ou nouveaux, grands ou petits, d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique du Sud, extérieurs à cet affrontement direct, seraient l'enjeu véritable du débat ou du conflit historique, entre Washington et Moscou, entre le monde occidental et le monde soviétique.

Le concept de non-engagement ne va pas sans quelque équivoque. S'applique-t-il à tous les Etats du tiers monde ? Suffit-il de n'appartenir ni au bloc soviétique ni au bloc occidental pour devenir membre de droit de ce troisième bloc, curieusement défini par la liberté d'action de ses membres ? Notre première tâche sera d'analyser les différents termes — non-engagement, neutralité, neutralisme — pour distinguer les diverses attitudes adoptées par les pays du tiers monde[1].

Les Etats d'Afrique ou d'Asie connaissent des querelles locales, comparables aux querelles menées à travers les siècles par les Etats européens. Les Etats-Unis ne sont jamais parvenus à réconcilier la Corée du Sud et le Japon bien que les ex-ennemis soient tous deux liés à eux par une alliance. Le Viet-nam du Sud et le Cambodge, depuis leur indépendance, ont des relations de mauvais voisinage dont l'origine est locale et l'enjeu indifférent aux Grands. La tension entre Inde et Pakistan est imputable au Cachemire : au moins au point de départ, en 1948, elle n'avait rien à voir avec les préférences sur le plan planétaire de chacun des deux Etats successeurs du Raj britannique ni avec l'action soviétique ou américaine.

La diplomatie de ces pays extra-blocs nous intéresse dans la mesure où elle est partie intégrante du système international. Or les Etats d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine sont de plus en plus intégrés au système international, effectivement, et aux Nations Unies, les uns volontairement, les autres contre leurs désirs. Chacun des deux Grands prend au moins un intérêt négatif à n'importe quelle *Ruritanie* : il est soucieux moins d'en obtenir l'allégeance que d'en prévenir l'allégeance à l'autre camp. La rivalité des deux blocs fait du tiers monde l'objet d'une compétition permanente dont l'enjeu est le choix, diplomatique et moral, que les non-engagés ne peuvent éluder.

Objet de la compétition, le tiers monde devient sujet du drame historique par le fait même que les deux blocs se paralysent réciproquement et n'osent recourir, le plus souvent, aux moyens de force. Aussi les puissants, aujourd'hui, aident-ils les faibles au lieu de les exploiter, ils tâchent de les persuader et renoncent à les contraindre. Non que la diplomatie des Grands à l'égard des non-engagés soit comparable à un tournoi de générosité ou à un débat entre économistes, la victoire revenant à celui qui donne le plus ou qui plaide le mieux. Au-delà de « l'aide aux

pays sous-développés », au-delà des controverses sur le taux de croissance, au-delà ou en marge des discours ou des motions des Nations Unies, c'est par la subversion, voire la guérilla, que les révolutionnaires parviennent à bouleverser la carte diplomatique de la planète.

1. Non-engagement, neutralité, neutralisme.

En Europe même, trois catégories d'Etats peuvent être dits neutres. Suisse et Suède pratiquent la neutralité armée de type traditionnel, Finlande et Autriche pratiquent la neutralité désarmée, la Yougoslavie pratique une certaine sorte de neutralisme.

Suisse et Suède ont des institutions pleinement occidentales, démocratiques. Elles appartiennent à des organisations internationales de coopération économique, elles ne font pas mystère de leurs sympathies. Elles diffèrent de la Norvège ou de la Belgique par leur non-adhésion à l'alliance militaire que constitue le pacte de l' Atlantique Nord. Mais, en contrepartie, elles disposent d'armements considérables, relativement à leur population. La Suède a poussé l'organisation de la défense passive civile, les préparatifs d'évacuation des villes, la construction d'abris souterrains plus loin qu'aucun des autres pays, les deux Grands inclus.

L'Autriche s'est engagée à une permanente neutralité au moment de la signature du traité de paix mais, à la différence de la Suisse et de la Suède, elle ne possède qu'une petite armée dont la fonction est de maintenir l'ordre intérieur, non de s'opposer éventuellement à l'agression d'un Grand. Par ses institutions et ses sympathies, elle est du côté occidental. La Finlande aussi se gouverne selon un régime du type constitutionnel-pluraliste et n'appartient à aucun bloc militaire, mais, en raison de la proximité du grand Frère soviétique, elle ne jouit que d'une demi-indépendance ; elle sollicite l'approbation de Moscou avant une décision diplomatique d'importance (par exemple l'association à la petite zone de libre-échange) ; elle se résigne aux concessions nécessaires pour être tolérée par son puissant voisin.

La Yougoslavie est, en Europe, dans le monde même, un cas unique ; dissidente du camp soviétique, elle continue de se réclamer du marxisme-léninisme. Le régime ressortit au genre de « l'Etat de parti unique » bien que la rigueur en ait été sensiblement atténuée. La Yougoslavie, excommuniée par Staline, a reçu l'aide américaine alors qu'elle était soumise au blocus du camp soviétique. Depuis 1954, elle en a reçu aussi de celui-ci. Même s'il en éprouvait le désir, le maréchal Tito est incapable d'abjurer ses convictions schismatiques et de redevenir le prince-satellite d'un Etat membre du bloc soviétique. Il n'est donc pas en position de menacer aucun des Grands d'une démarche directement hostile, il ne peut pas plus devenir un « bon Occidental que redevenir un « bon Soviétique ». Les Etats-Unis n'en trouvent pas moins un double avantage à l'aide qu'ils accordent, sans conditions, à la Yougoslavie dissidente : ils consolident un régime, à leurs yeux préférable à un régime d'orthodoxie moscoutaire, ils publient leur bonne volonté à l'égard des autres princes-satellites, éventuellement tentés de suivre l'exemple du maréchal Tito.

Hors d'Europe, l'équivalent de la neutralité traditionnelle (Suisse, Suède) n'existe pas. La distinction principale est celle de la neutralité (Inde) et du neutralisme plus ou moins positif (Nasser) ; presque tous les Etats nouveaux se déclarent non-

engagés et souhaitent n'être pas impliqués dans la guerre froide entre les blocs, mais l'éventail du non-engagement va de la sympathie tunisienne [2] pour l'Occident à la quasi-adhésion de Cuba au bloc soviétique.

Le Premier ministre de l'Inde, M. Jawaharlal Nehru, est hostile aux alliances militaires par principe, il les regarde comme une cause de tension aggravée plutôt que comme une garantie de sécurité. En particulier, et pour des raisons évidentes, il déplore et critique le pacte de l'Asie du Sud-Est, l'aide militaire que les Etats-Unis accordent au Pakistan. Vue de New Delhi, cette aide modifie la relation des forces locales dans la querelle du Cachemire, non la capacité de résistance au communisme.

Economiquement et politiquement, par ses institutions et par son idéologie, l'Inde est plus proche du bloc occidental que du bloc soviétique. C'est avec les Occidentaux que l'Inde fait la plus grande partie de son commerce. C'est dans les universités occidentales que vont étudier la plupart des étudiants de l'Inde. C'est de l'Occident que celle-ci reçoit le montant le plus élevé d'aide économique.

Le langage adopté par les porte-parole de la République indienne varie, plus proche du langage progressiste quand M. Krishna Menon est l'orateur, plus proche d'un socialisme modéré et d'un moralisme de principe quand l'orateur est le Premier ministre lui-même. La condamnation portée sur l'expédition franco-anglaise de Suez fut plus sévère que la condamnation portée sur la répression soviétique de la révolution hongroise ou sur la répression chinoise de la révolte du Thibet. Mais peut-être cette iniquité est-elle imputable moins à la sympathie qu'à la peur qu'inspire l'univers totalitaire.

La République Arabe Unie, sous le gouvernement de l'ex-colonel Nasser, offre une autre modalité de neutralisme. A l'intérieur, communistes et progressistes sont impitoyablement poursuivis, emprisonnés, souvent exécutés. A l'extérieur, l'Etat et le régime paraissent liés à l'Union soviétique qui fournit des armes, achète le coton (quitte à le revendre sur le marché mondial), construit barrage et usines. Cependant R.A.U. et Union soviétique ne sont pas *formellement* alliées et Moscou n'a pas le monopole de l'aide économique ou de l'assistance technique. En éliminant l'influence européenne de l'Egypte, en nationalisant le canal de Suez, la R.A.U. a servi *objectivement* la stratégie soviétique dans la mesure où celle-ci a pour objectif prioritaire, en n'importe quelle région du monde, de dresser les peuples et les gouvernements contre les Occidentaux. Mais le président Nasser n'a pas pour autant aliéné sa liberté d'action, il n'est prisonnier ni au-dedans des forces révolutionnaires ni au-dehors du bloc soviétique. Il peut demain ajouter à l'aide soviétique l'aide américaine sans manquer à ses principes ni se détourner de la ligne qu'il s'est tracée. Le chantage nassérien à l'égard de l'Occident ne s'exprime pas par la menace : « Aidez-moi ou je me livre au communisme », mais par une menace autre, à laquelle M. Khrouchtchev a complaisamment prêté son appui : « Aidez-moi car ce que vous me refuserez, le bloc soviétique me le fournira sans exiger de contrepartie. » Nehru obtient de l'aide des deux côtés sans pratiquer de chantage à l'égard d'aucun. Le président Nasser arrive au même résultat par un chantage explicite à l'égard de l'Occident, implicite à l'égard des Soviétiques (« l'Occident accueillerait mon retour comme celui de l'enfant prodigue »).

La Guinée de M. Sekou Touré et le Cuba de M. Fidel Castro sont des « neutralistes actifs » d'un style différent. Le régime de la Guinée est, en fait, un

régime de parti unique. Toutes les républiques d'Afrique, il est vrai, tendent vers un régime de parti unique et tous les hommes politiques d'Afrique sont enclins à user d'un langage plus ou moins progressiste (au moins quand il s'agit des relations entre Européens et peuples de couleur). Mais le parti guinéen a la structure et les méthodes d'un parti communiste et les représentants guinéens à l'O.N.U. soutinrent M. Lumumba au Congo avec une ardeur qui ne le cédait pas à celle des fidèles de Moscou. Il n'en résulte pas que M. Sekou Touré se solidarisera entièrement avec le bloc soviétique. Il a tout intérêt à ne pas rompre avec l'Occident pour en recevoir une aide éventuelle et conserver le recours d'un chantage : pour qu'un pays puisse menacer de devenir communiste, il faut qu'il ne le soit pas entièrement.

Le cas de Cuba est autre : l'instauration d'un régime proche du modèle soviétique à proximité des Etats-Unis, dans une zone géographique qui passait naguère pour entièrement soumise à l'influence yankee, a, de toute évidence, une signification historique que ne pouvait avoir la décision guinéenne de répondre *non* au référendum de septembre 1958. Fidel Castro, arrivé au pouvoir avec la sympathie d'une grande partie de l'opinion et l'aide matérielle de certains milieux des Etats-Unis, s'est élevé, en deux ans, au rang d'ennemi numéro 1 de la République américaine. Comme Tito défiait Staline, il défie l'Oncle Sam. Régime apparenté aux régimes soviétiques de parti unique, langage hostile aux Etats-Unis et favorable au bloc socialiste, soutien volontaire, sur le plan diplomatique, aux entreprises soviétiques, les trois critères principaux de l'engagement sont réunis. En un sens, Fidel Castro a été plus loin que n'importe quel Etat extérieur à la zone d'affrontement direct des blocs puisqu'il est désormais incapable de revenir sur son engagement.

La révolution fidéliste marque probablement un tournant de l'histoire de l'hémisphère occidental. Les pays d'Amérique latine, proches de la République américaine mais à côté d'un géant, avaient agi selon la coutume, acceptant l'hégémonie du plus fort, avec une mauvaise humeur constante au fond et intermittente en ses expressions. Ils n'avaient encore ni saisi les chances qu'offre la compétition des blocs aux non-engagés ni compris l'impuissance du plus fort qui n'a pas le droit ou se refuse la liberté d'employer la force. Il se peut que d'autres pays d'Amérique du Sud suivent l'exemple de Fidel Castro, qui a lui-même appris sa leçon de Nasser : une zone sort du statut de « chasse gardée » pour devenir « théâtre de la guerre froide », dès lors que ni la proximité ni les ressources du Grand n'impressionnent le Petit, convaincu que l'autre duopoliste le protège de l'intervention armée et lui accorde, en cas de besoin, une aide économique.

Si l'on passe en revue les attitudes diplomatiques que symbolisent les noms de Nehru, Nasser, Tito, Fidel Castro, il apparaît immédiatement que, de la *neutralité* indienne à l'*engagement* cubain en passant par le *neutralisme* égyptien et yougoslave, les différences sont au moins aussi significatives que les similitudes. La neutralité de l'Inde reflète la personnalité de Nehru, fidèle aux valeurs de l'Occident comme au combat contre le colonialisme ; celle de l'Egypte reflète le nationalisme antioccidental mais non prosoviétique du monde arabe ; celle de la Yougoslavie l'aventure d'un communiste de gauche qui ne consentait pas à subir la protection étouffante du grand Frère ; celle de Cuba la révolte des intellectuels de gauche et d'un pays d'Amérique latine contre l'exploitation capitaliste. Tous les pays qui se réclament du neutralisme, presque tous les Etats du tiers monde s'accorderont pour dénoncer le colonialisme. Mais quand il s'agit de leurs institutions, du sens qu'ils

donnent au conflit mondial et à leur propre non-engagement, des sympathies réelles pour Moscou ou pour Washington, ils sont séparés par bien plus que des nuances, même s'ils appellent tous de leurs vœux la « détente internationale » et le « désarmement ».

Le choix d'une certaine sorte de neutralité ou de neutralisme n'est pas fonction du degré ou de la nature du sous-développement : ce sont les circonstances politiques, la psychologie des élites et des peuples qui déterminent la modalité du non-engagement ou de l'engagement en faveur d'un bloc ou de l'autre. Les cas des pays neutralistes que nous venons d'évoquer illustrent cette proposition, que confirme l'examen de l'attitude adoptée par les Etats nouveaux à l'égard de l'ancienne métropole, sur le plan de la diplomatie comme sur celui des valeurs fondamentales.

Les colonies britanniques d'Asie ont accédé à l'indépendance après la Deuxième Guerre sans avoir eu, au moins depuis 1945, à se battre pour l'obtenir. Inde et Ceylan ont maintenu des institutions imitées du modèle britannique, qui, surtout dans l'Inde et en dépit de difficultés extrêmes, fonctionnent honorablement. La Birmanie, bien que la population passe pour être d'humeur pacifique, a vécu de longues années de guerre civile. Le Pakistan n'est jamais parvenu à organiser de libres élections, la compétition des partis ou d'authentiques délibérations d'un parlement. Provisoirement, une armée de formation britannique s'est chargée d'une administration neutre. Manifestement, il n'y a pas de corrélation entre la nature des institutions et les prises de position diplomatiques. Le Pakistan, gouverné par un maréchal, est lié à l'Occident par le pacte de l'Asie du Sud-Est, l'Inde, fière de son régime parlementaire, se veut tout à la fois membre du Commonwealth et non engagée. La victoire électorale des partis de gauche, à Ceylan, a entraîné l'évacuation des bases militaires par les Britanniques, un langage quelque peu plus proche de celui des progressistes, mais non la renonciation au non-engagement.

Des colonies françaises d'Asie, seul le Cambodge est parvenu à trouver une sorte d'unité dans une neutralité authentique de style indien. Le gouvernement du Sud Viet-nam a pour mot d'ordre l'anticommunisme et mène une lutte constante contre la guérilla, organisée et ravitaillée par le régime communiste d'Hanoï. Quant au Laos, il est divisé en trois groupes dont chacun adopte, en actes et en armes, une des trois attitudes entre lesquelles se sont partagés les intellectuels français depuis 1945 : le Pathet Lao est communiste, une fraction de l'armée recommande une politique d'anticommunisme résolu, le prince Souvanna Phouma[3], demi-frère du leader communiste (Souvannouvong), tente de réconcilier la nation par une politique de neutralité à l'extérieur, par un gouvernement de réconciliation à l'intérieur.

En Afrique, les républiques d'Afrique noire ont toutes accédé à l'indépendance, sans passer par la phase de la « guerre de libération ». La ligne diplomatique suivie par les gouvernements de ces Etats nouveaux dépend presque exclusivement des préférences de l'homme (ou à la rigueur de quelques hommes) qui dirige le parti majoritaire ou le parti unique. Les préférences de cet homme ou de ces hommes ne sont pas sans relation avec l'économie du pays, avec les sentiments des populations mais personne ne doute que le chef, qu'il s'appelle Sekou Touré ou bien Houphouët-Boigny, ait été libre hier de recommander le oui ou le non au référendum constitutionnel de septembre 1958, soit libre aujourd'hui de choisir le maintien de liens communautaires ou l'indépendance totale, de parler à la manière des

démocrates occidentaux, des neutralistes plus ou moins actifs ou des progressistes proches des communistes. Les Etats d'Afrique noire d'expression française, tous sous-développés, au sens général de cette expression, ne sont pas, au moins à courte échéance, condamnés au glissement de l'indépendance au progressisme en passant par la neutralité ou le neutralisme : les chefs politiques qui ont présidé à la « libération » ont la capacité, s'ils en ont la volonté, de ne pas rompre avec l'ancienne métropole et, sans prendre parti sur la scène internationale en faveur d'un des blocs ou de l'autre, de demeurer, en fait, économiquement, intellectuellement solidaires des Occidentaux.

Ni la Tunisie ni le Maroc n'ont rompu avec la France, en dépit de la prolongation du conflit algérien. L'enseignement secondaire était encore, en 1961, donné en français et la future université de Tunis devait être, pour une grande part, de langue française. Il n'en va pas autrement au Maroc. Il est vrai que les « colonies françaises » qui s'étaient installées dans les ex-protectorats ont fondu depuis l'accession à l'indépendance. Au 1er avril 1960, 114 000 Français, soit 63 % du total, avaient quitté la république de M. Bourguiba. L'allure des départs a été plus lente au Maroc où il restait à la même date 200 000 Français sur 315 ou 330 000 (la proportion des départs se situe entre 35 et 40 %). En dépit de la liquidation rapide de la « société française » créée en terre islamique, Tunisie et Maroc continuent de commercer surtout à l'intérieur de la zone franc. Pour plus de 50 % les importations marocaines viennent de France (51 % en 1959), pour plus de 50 % (62 % en 1958, 56 % en 1959) les exportations marocaines vont vers la France.

Reprenons les trois zones de colonies françaises, Etats d'Indochine, républiques d'Afrique noire, Afrique du Nord. A l'origine de la situation présente, en Indochine, apparaît le fait que les chefs du mouvement nationaliste — du Viet-minh — étaient en même temps des communistes. Les gouvernements français ont été incapables de choisir entre un compromis avec le Viet-minh — en dépit de l'allégeance des chefs à Moscou — un accord avec des nationalistes non communistes (tel l'actuel président vietnamien Ngo Dinh-Diem) et une lutte simultanée contre le communisme et le nationalisme. L'aboutissement a été le partage du Viet-nam, le déchirement du Laos, le Cambodge ayant seul réussi, grâce à l'intelligence du prince Norodom Sihanouk, à conserver à la fois unité populaire et neutralité diplomatique.

En Tunisie et au Maroc, le fait essentiel a été la composition et la direction bourgeoise des mouvements nationalistes. Le « combattant suprême » est un orateur en français aussi bien qu'en arabe. Fort éloigné du communisme, il veut [4] une Tunisie indépendante mais liée à l'Occident autant qu'au monde arabe. Le nombre des bourgeois de culture française est plus faible au Maroc qu'en Tunisie et beaucoup des leaders politiques et syndicaux, ne parlant pas français, n'ont guère subi l'influence intellectuelle de l'ancien protecteur. Le Maroc indépendant sera probablement plus solidaire du nationalisme arabe ou islamique que la Tunisie. Mais, là encore, les attitudes prises sur le plan diplomatique dépendent de circonstances essentiellement politiques - mode d'accession à l'indépendance, composition du parti qui a mené la lutte pour la libération, rapports avec l'ancienne métropole, sentiments du peuple et surtout de l'élite à l'égard des mouvements transnationaux (arabisme, communisme) et des blocs.

Résumons la conclusion de ces analyses. Si l'on convient d'appeler non-engagés tous les Etats qui n'appartiennent explicitement à aucun des blocs militaires, tiers monde les pays qui ne font pas partie des deux mondes occidental et soviétique, ni les non-engagés ni le tiers monde ne présentent d'unité en ce qui concerne leurs institutions et leurs valeurs ou en ce qui concerne leur attitude diplomatique. Le choix d'un des camps, les diverses nuances de la neutralité ou du neutralisme sont déterminés par des causes multiples, bien plus politiques qu'économiques, parmi lesquelles la formation des élites est la plus importante. En notre siècle, les masses sont partout potentiellement actives. Ce sont les minorités qui actualisent le potentiel révolutionnaire. Que ces minorités, ici ou là, soient acquises à la cause du communisme et de Moscou, et tout le reste — organisation du parti, encadrement des foules, nationalisation des propriétés privées, planification autoritaire — suivra.

2. Diplomatie du dollar et du rouble.

Pour la première fois dans l'histoire, les peuples riches donnent ou semblent donner sans contrepartie aux peuples moins fortunés. Pour la première fois dans l'histoire, il passe désormais pour conforme à l'intérêt du fort d'aider le faible. Pour la première fois dans l'histoire, les bénéficiaires de dons formulent des exigences et rejettent celles des donateurs. Pour la première fois dans l'histoire, chacun de ceux-ci affecte de craindre une générosité plus grande de son rival. Pourtant, la nature des hommes et des Etats n'a pas changé.

Nous avons analysé, dans le chapitre précédent, l'organisation économique des blocs. Les pays d'Europe, à l'ouest du rideau de fer, dévastés par la guerre, étaient soumis à la pression du bloc soviétique en train de se constituer. Les Etats-Unis y investirent, sous forme de dons et de prêts, une vingtaine de milliards de dollars en quelques années. Original par son ampleur, le plan Marshall s'expliquait aisément par les conditions *nouvelles* de la rivalité *traditionnelle* entre les Etats : l'allégeance des Etats est fonction du régime intérieur et le grand Frère d'Amérique, par ses dons, favorisait les hommes et les partis acquis à sa cause.

Durant la première période d'après guerre, nous l'avons vu, l'expérience de l'autre Europe offrait un contraste parfait avec l'expérience de l'Europe occidentale. L'empire stalinien était triplement pathologique : *il abaissait des rideaux de fer entre les satellites,* chacun d'eux enfermé en lui-même et condamné à la reproduction, à une échelle lilliputienne, du modèle soviétique ; *il ignorait La division économique du travail entre les provinces*, les accords entre pays socialistes étaient tous bilatéraux, sans effort visible pour intégrer rationnellement ces accords en un ensemble cohérent ; *il réservait la part du lion au conquérant,* ruinant du même coup les prétentions du grand Frère au rôle de missionnaire de la foi nouvelle. A partir de 1956, tout s'est passé comme si l'Union soviétique avait reconnu l'incompatibilité entre exploitation économique et conversion idéologique. Elle se conduit désormais en grand Frère, égoïste mais éclairé.

Les compagnies mixtes ont été liquidées, les prélèvements de réparations ont pris fin, les conditions des échanges (qui sont encore l'objet, de temps à autre, de controverses publiques) ne semblent plus intentionnellement injustes. Bien plus, Hongrie et Pologne, à la suite de leurs révolutions, ont reçu des crédits de Moscou. La diplomatie du rouble, en Europe, n'a eu ni la même portée ni la même ampleur

que la diplomatie du dollar. Le total des crédits aux pays satellites, entre 1945 et 1956, ne s'était élevé qu'à 727 millions de dollars. Entre février 1956 et mai 1958, le total des crédits à ces mêmes pays atteignit 966,5 millions de dollars[5], auxquels il convient d'ajouter 1 770,5 millions de dollars de remises de dettes. Les quelque 2 milliards de crédits aux pays du bloc entre 1945 et 1960 sont dérisoires auprès des 20 milliards du plan Marshall. Mais l'écart des ressources et des niveaux de vie entre le grand Frère et les petits Frères, n'est pas à l'Est ce qu'il est à l'Ouest. Aujourd'hui, les relations à l'intérieur des blocs, sur le plan économique, sont comparables : par le plan ou par le libre-échange, les deux blocs s'efforcent d'organiser rationnellement la production et les échanges, chacun crée un marché potentiellement mondial, à l'intérieur duquel s'applique le principe de la division du travail.

L'argument par lequel se justifiait, en termes réalistes, la générosité du plan Marshall, vaut, avec plus d'évidence encore, dans le cas des pays sous-développés. Plus un pays est pauvre, plus il est éloigné du seuil de la croissance cumulative, plus il a besoin de concours extérieurs. En fait, l'aide économique est d'autant plus efficace que les bénéficiaires possèdent déjà le capital administratif, matériel, politique, intellectuel nécessaire au progrès économique, ce qui était le cas de l'Europe occidentale. Celle-ci manquait, pour quelques années, de devises. Les dons américains fournirent les devises et, en même temps, la contrepartie des dollars vint grossir les investissements. A partir de 1950-1951, l'Europe était capable de progresser seule. Quand les conditions *sociales* de la croissance ne sont pas données, l'aide semble *économiquement* nécessaire et elle est souvent stérile.

Jusqu'à une date récente, l'aide économique passait pour le monopole des Etats-Unis. Depuis la mort de Staline et surtout au cours de ces six dernières années, l'Union soviétique est entrée, à son tour, en lice. Parfois même, paradoxalement, le même pays reçoit de l'aide, simultanément, des deux camps. Comment les deux camps peuvent-ils avoir intérêt à soutenir le même régime ? Ce paradoxe n'est pas inexplicable, une fois remis dans le contexte planétaire.

Pour comprendre l'usage que la stratégie soviétique fait, depuis quelques années, de l'arme économique, deux propositions, très générales, doivent être posées au point de départ. Un commerce extérieur entièrement étatisé est normalement commandé par des motifs politiques plus qu'un commerce extérieur opéré par des sociétés ou des personnes privées. Il n'en résulte pas que *toute* ouverture de crédits (l'aide soviétique a normalement la forme d'ouverture de crédits à taux d'intérêt faible, 2 ou 2,5 %, et à long terme) soit inspirée par des desseins plus ou moins sinistres d'infiltration ou de subversion, mais l'observateur est enclin à donner, de tous les accords conclus par l'Union soviétique avec les pays sous-développés, une interprétation subtile, un avantage politique *pouvant toujours* résulter de ces accords, même s'il n'en a pas été l'objectif.

D'autre part, les dirigeants de l'Union soviétique semblent avoir reconnu l'importance, au moins psychologique, de l'aide économique en tant qu'argument du débat ou arme de la lutte dont l'allégeance future des pays sous-développés est l'enjeu. Manifestement, ils ont voulu que le Grand soviétique acquît la réputation d'un prêteur dont les moyens ne sont pas inégaux et dont la générosité est supérieure à ceux du Grand occidental. Ouvrir un crédit à un pays non engagé, c'est prouver en actes que l'on possède un surplus, que les sacrifices consentis par le peuple russe

depuis quarante années permettent désormais de contribuer à l'amélioration du sort des peuples les plus défavorisés. L'Union soviétique, par là même, s'affirme parmi les peuples riches et, par la façon de donner, en s'abstenant de poser des conditions, se fait gloire de son désintéressement. L'aide économique, en ce cas, est instrument de *persuasion,* non moyen de *subversion.*

Ainsi devient intelligible la contribution de l'Union soviétique au développement de l'Inde. Si l'Occident a la conviction d'y favoriser le maintien d'institutions libérales en construisant des usines sidérurgiques, pourquoi l'Union soviétique fait-elle de même, elle qui, d'après tous les observateurs, vise un but contraire ? L'explication me paraît double : la construction d'une usine sidérurgique par les techniciens soviétiques met la patrie du socialisme sur le même plan, au même niveau que les patries du capitalisme. L'opération est payante sur le plan du prestige, elle n'est pas coûteuse sur les autres plans. Les dirigeants de l'Union soviétique, d'après leur propre philosophie, doivent croire que le développement économique ne conduit pas moins au socialisme que la stagnation. Aussi bien les sommes avancées par l'Union soviétique à l'Inde sont-elles faibles : 200 millions de dollars de plus ou de moins ne modifient guère les chances de l'expérience actuelle (les crédits ouverts jusqu'à la fin de 1957 montent à 362 millions).

Une autre interprétation [6] se présente à l'esprit : l'aide économique serait un moyen d'infiltration, elle permettrait d'introduire des idées, des espions dans la place. Je ne crois guère à cette explication : pourquoi les capitaux soviétiques accompliraient-ils ce que jamais n'ont accompli les capitaux américains ? En chaque pays, les propagandistes les plus efficaces sont les communistes nationaux. Le réseau d'espionnage est toujours séparé de l'organisation officielle du parti. Peut-être certains des ingénieurs soviétiques appartiennent-ils à un réseau d'information comme maints diplomates ajoutent une activité clandestine à leur rôle public. Mais la diplomatie économique de l'Union soviétique ne s'embarrasse pas de ces considérations secondaires. La construction d'une usine sidérurgique à crédit n'est pas un moyen de renforcer un appareil secret de renseignements et d'action.

Le cas de l'Inde est presque unique parmi les pays qui ont reçu une aide soviétique. Car cette aide a été concentrée en faveur de quelques pays, pour des raisons manifestement politiques. L'aide vise soit à *détourner* un pays de l'alliance occidentale et à le *lier* au bloc soviétique, soit à le rendre économiquement d'abord, politiquement ensuite *dépendant* du bloc soviétique, éventuellement enfin elle prépare la *subversion* et la prise du pouvoir ou le *renforcement* d'un régime procommuniste.

Syrie et Egypte ont été parmi les principaux bénéficiaires de l'aide soviétique (397 millions de dollars d'ouverture de crédits sur un total de 1581 jusqu'à la fin de 1957[7]). La fourniture d'armes à l'Egypte, quelles que fussent les modalités de payement, était une opération rentable pour les deux parties. L'Egypte affirmait son autonomie comme la Yougoslavie avait affirmé la sienne : la première en acceptant les armes soviétiques, la deuxième les armes américaines. L'Union soviétique remportait un succès spectaculaire en démontrant que le Proche-Orient n'était plus une « chasse gardée » de l'Occident. Le Petit acquérait la possibilité de faire chanter le Grand.

L'utilisation diplomatique d'accords commerciaux, même si ces derniers comportent des ouvertures de crédits, n'est pas une nouveauté du jeu international.

Tous les pays capitalistes, à un moment ou à un autre, ont orienté leurs relations commerciales en fonction d'objectifs politiques ou mis leurs capitaux au service de leurs alliances. Avant 1914, le marché des capitaux, à Paris, était ouvert ou fermé aux Etats selon que ceux-ci apparaissaient ou non comme des alliés probables, selon qu'ils suivaient ou non les directives du Quai d'Orsay. Les emprunts russes, placés en France et utilisés à la construction de voies stratégiques, raccourcissaient les délais d'entrée en action de l'armée alliée en cas de guerre contre l'Allemagne. Le IIIe Reich, seul capable d'acheter certaines des exportations des pays balkaniques ou danubiens, tâchait de lier ces pays à sa fortune. Ni l'expérience de la France ni celle du IIIe Reich ne confirment sans réserves l'efficacité de ces méthodes.

Avant 1914 comme avant 1939, les liaisons commerciales et financières consacraient plutôt qu'elles ne créaient les solidarités et les oppositions. Au moment crucial, la position géographique, les sentiments populaires, les objectifs nationaux, la prévision de l'issue de la lutte déterminent l'allégeance de chacun. Le réseau d'accords tissé par le docteur Schacht n'a pas empêché la Yougoslavie de combattre le IIIe Reich. La Roumanie s'est inclinée quand l'armée hitlérienne régnait sur l'Europe. La Hongrie comptait sur le révisionnisme allemand pour satisfaire ses propres ambitions.

Il n'est pas démontré qu'il doive en être autrement aujourd'hui. Les premières offres soviétiques d'aide ont eu quelque retentissement parce qu'elles inauguraient une phase nouvelle et qu'elles surprenaient. Mais la Birmanie n'a pas été gagnée moralement parce que l'Union soviétique a offert d'acheter la récolte de riz l'année où celle-ci ne trouvait pas preneur sur le marché capitaliste. La technique soviétique — prêt plutôt que don, liberté entière du bénéficiaire de choisir les travaux auxquels seront consacrés les crédits — est probablement mieux accueillie que certaines modalités de la technique occidentale (examen par les experts des projets pour lesquels l'aide est sollicitée). D'autres éléments de la comparaison peuvent renverser ou modifier ces préférences. Les produits soviétiques que reçoivent les pays en contrepartie soit des marchandises vendues ou échangées, soit des crédits ouverts, ne donnent pas toujours satisfaction.

L'aide économique seule n'est un moyen efficace de s'assurer l'allégeance d'un Petit qu'à une condition : l'aide doit représenter une fraction importante du revenu national du pays assisté. Cette condition a été remplie dans deux cas, l'Afghanistan et la Syrie. Les 115 millions de dollars, avancés au premier, équivalaient à 23 % du revenu national de 500 millions de dollars ; les 184 millions de dollars avancés à la Syrie équivalaient à 46 % [8] d'un revenu national estimé à 400 millions de dollars. En ce cas, la dépendance économico-politique risque de frayer la voie à la soviétisation. Au moment de la création de la République Arabe Unie, la Syrie était en passe d'être conquise de l'intérieur par le parti communiste. Il se peut que l'Afghanistan appartienne désormais à la sphère d'influence soviétique, encore que rien ne soit définitif aussi longtemps que les gouvernants du pays n'ont pas perdu la capacité de rompre avec leur « bienfaiteur » et de se retourner vers l'autre Grand.

Au cours de ces dernières années, la formation de régimes, idéologiquement favorables au bloc soviétique sans être composés de militants communistes, a donné à l'Union soviétique l'occasion d'une autre catégorie d'aide. Le jour où la Guinée ou Cuba perdent soudain clients et fournisseurs habituels, l'autre Grand surgit et prête assistance à la victime du blocus (les Etats-Unis firent de même en faveur de la

Yougoslavie coupée du bloc soviétique auquel elle appartenait). L'Union soviétique, la Chine et les pays d'Europe orientale ont ouvert à Cuba des crédits dont le total semble être de l'ordre de 400 millions de dollars (en 1959-1960). Mais surtout le bloc soviétique achète le sucre cubain et fournit pétrole et machines. Ajoutons que ces échanges s'opèrent sous forme de troc. Seuls 20 % du premier million de tonnes de sucre cubain sont payés par Moscou en devises transférables.

En quoi la pratique soviétique de l'aide économique diffère-t-elle de la pratique occidentale ? La dernière espèce que nous avons considérée — secours aux dissidents de l'autre monde — est commune aux deux blocs : la seule question est de savoir lequel des deux aura le plus d'occasions d'aider les dissidents. L'aide spectaculaire, pour des raisons de prestige, est plutôt soviétique qu'occidentale parce que les Etats-Unis n'ont pas besoin de publier leur richesse : les non-engagés ne doutent pas que la République américaine ne soit riche. Les Etats-Unis ont deux modalités d'aide dont l'équivalent ne se retrouve pas de l'autre côté : les *soutiens de défense,* ou dollars donnés aux gouvernements de la Corée du Sud, de Tchang Kaï-chek à Formose ou du Viet-nam du Sud pour entretenir une armée dont le coût dépasse les ressources locales, d'autre part et surtout *l'aide proprement économique* à des pays non engagés, comparable à celle que l'Union soviétique accorde aux pays de son bloc, mais dont le but n'est pas de manifester spectaculairement la générosité (l'Inde est pour ainsi dire bénéficiaire d'un *potlatch* entre Union soviétique et Etats-Unis) mais d'accélérer la croissance économique, celle-ci étant supposée indispensable à la sauvegarde d'institutions plus ou moins libérales, analogues à celles de l'Occident, et, du même coup, favorables à une authentique neutralité.

En ce qui concerne les « soutiens de défense », le contraste entre les deux camps tient au financement : l'Union soviétique ne fournit pas gratuitement même des armes [9] alors que les Etats-Unis payent eux-mêmes l'armement des régimes menacés à la fois de l'intérieur et de l'extérieur. En ce qui concerne l'aide économique, la différence, en dehors de l'ordre de grandeur, semble porter sur les conceptions stratégico-politiques ; l'Union soviétique, en dehors de son bloc, a visé surtout des objectifs prochains, débauchage de pays hésitants ou renforcement de pays déjà gagnés au neutralisme positif, alors que la stratégie américaine s'inspire parfois d'un marxisme élémentaire : le progrès des pays sous-développés jouerait par lui-même en faveur de l'Occident. En fonction de cette théorie, les pays en croissance seraient moins vulnérables à la subversion communiste. Les Occidentaux et surtout les Américains ont dépensé des milliards dans les territoires que les Soviétiques appellent « coloniaux ou semi-coloniaux », sans que ces investissements, publics ou privés, y suscitent souvent gratitude ou amitié. Il se peut, d'ailleurs, que l'historien considère demain, avec la même ironie, l'aide que l'Union soviétique apporte aujourd'hui à la République populaire de Chine : y a-t-il place pour deux « grands Frères » à l'intérieur d'un seul et même bloc ? L'un ne voudra-t-il pas, comme aurait dit G. Orwell, être un peu plus égal que l'autre ?

Avons-nous ignoré un des aspects de l'expansion économique du bloc soviétique ? Les crédits ouverts par tel ou tel Etat soviétique n'ont-ils pas, comme les crédits ouverts par la Grande-Bretagne ou la République fédérale, pour but immédiat de conquérir un marché mais, pour fin lointaine, de réduire la zone du « marché mondial capitaliste et, du même coup, de précipiter la « crise finale » du capitalisme ?

L'Union soviétique et ses partenaires produisent désormais, en grande quantité, des biens de production, c'est-à-dire les marchandises que le monde sous-développé absorbe avec le plus d'avidité. L'extension des échanges commerciaux entre le bloc soviétique et les non-engagés n'est, par elle-même, ni un instrument de la guerre froide ni un élément de l'aide économique, elle est une expression des progrès accomplis par le bloc soviétique. Au fur et à mesure que celui-ci est plus avancé sur la voie de l'industrialisation et que s'épuisent ses gisements les plus riches de matières premières, il importe davantage soit des produits primaires, dont le prix de revient est plus bas au-dehors qu'au-dedans, soit des produits fabriqués, complémentaires de ceux qu'il fabrique lui-même. La vraie question porte sur les intentions des planificateurs soviétiques : ceux-ci ont-ils renoncé à leur conception ancienne de réduire au minimum la dépendance du bloc socialiste par rapport à l'univers capitaliste ou, pour hâter la décadence de celui-ci, espèrent-ils le priver, par une compétition proprement commerciale, de ses fournisseurs et de ses clients ?

Constatons tout d'abord que, mis à part les pays qui ont reçu du bloc soviétique un crédit important en proportion du revenu national (Afghanistan, Egypte, Yougoslavie)[10], les pays sous-développés font 90 % et plus de leur commerce extérieur avec les non-soviétiques. Seule l'Egypte, en 1956, vendait au bloc soviétique plus de 30 % (34 %) de ses exportations, après venait la Yougoslavie avec 24 %. Seuls la Yougoslavie et l'Afghanistan recevaient de ce même bloc plus de 20 % de leurs importations.

D'autre part, les pays dits sous-développés ne représentent qu'une fraction modeste du commerce extérieur de l'Union soviétique, commerce extérieur lui-même modeste en fonction du produit national de l'Union ou du bloc. Les pays sous-développés [11] absorbaient en 1948 20 %, en 1953 8 %, en 1956 23 % du total des exportations de l'Union soviétique vers des pays extérieurs au bloc soviétique. Par rapport au total des importations de l'Union soviétique en provenance de pays extérieurs au bloc, les importations en provenance des pays sous-développés montaient à 35 % en 1948, 13 % en 1953, 21 % en 1956[12]. Pour les pays européens du bloc soviétique, l'oscillation a été la même mais moins marquée ; en 1948, pour les exportations de ces pays, les sous-développés représentaient un pourcentage de 22 %, et ce même pourcentage se retrouve en 1956, après une chute (16 %) en 1953 ; aux importations, le pourcentage de 28 % en 1948 tombe à 17 % en 1953 et remonte à 25 % en 1956. Pour que la concurrence *économique* du bloc soviétique mît en péril l'Occident, les planificateurs soviétiques devraient se convertir à une doctrine à laquelle ils n'ont jusqu'à présent jamais souscrit, ils devraient accepter que ravitaillement et débouchés du bloc soviétique fussent, en une large mesure, sous la dépendance d'économies non étatisées. Les planificateurs ne peuvent pas se donner pour objectif, *à la fois,* une *relative autarcie* du bloc soviétique et *l'étouffement du bloc capitaliste*[13], privé de ses clients et de ses fournisseurs dans les zones de sous-développement. Or, de ces deux objectifs, c'est le premier qu'ils retiennent de préférence au second.

Certes, il n'est pas exclu que, sur tel ou tel marché, pétrole ou étain, les Soviétiques soient en mesure d'exercer une pression efficace sur les prix, voire de « casser » les cours par une offre massive et soudaine. Je n'exclus pas que telles considérations dictent parfois la conduite des responsables du commerce extérieur soviétique. Mais je crois ces considérations moins familières à l'esprit des

bolcheviks qu'à celui des capitalistes. Seul un homme d'affaires américain est capable de croire que les dirigeants du Kremlin veulent ruiner les Etats-Unis par la baisse des prix mondiaux ou la hausse inflationniste des prix américains.

La même situation de fait, qui ne permet pas de croire que l'Union soviétique veuille chasser, par la concurrence économique, le bloc capitaliste des régions sous-développées, permet aussi de comprendre pourquoi l'aide soviétique est ou paraît souvent plus efficace que l'aide occidentale. L'intervention soviétique est, pour l'instant, presque toujours la bienvenue parce qu'elle brise le monopole américain ou occidental. Du coup, les gouvernants des pays d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique latine possèdent une carte supplémentaire à l'égard des Etats capitalistes : ce qu'ils n'obtiennent pas à l'Ouest, laissent-ils entendre, ils le demanderont et l'obtiendront à l'Est. Certes, l'aide économique n'entraîne pas automatiquement d'allégeance politique et la générosité soviétique est limitée. Les Occidentaux pourraient ne pas se laisser impressionner par cette menace : ils ne peuvent s'empêcher, malgré tout, de la prendre au sérieux soit que les gouvernants qui la brandissent soient capables d'aller jusqu'à Moscou sans se perdre eux-mêmes, soit qu'ils se déclarent incapables de parer au péril communiste. Dans les deux cas, les gouvernants des sous-développés disposent d'un argument fort, dont l'expression vulgaire serait : « Si les communistes l'emportent, vous en souffrirez plus que moi. »

Quantitativement, la supériorité de l'Occident paraît écrasante. Seize pays [14] (Yougoslavie, Inde, Egypte, Syrie, Afghanistan, Indonésie, Ceylan, Cambodge, Birmanie, Turquie, Argentine, Paraguay, Népal, Soudan, Liban, Yémen) avaient reçu du bloc soviétique 1 581 millions de dollars de crédits sur lesquels 342 avaient été dépensés effectivement à la fin de 1957 ; ces mêmes pays avaient reçu des Etats-Unis 781 millions de dollars de crédits de 1945 à 1957 et 1 816 millions de dons, soit en tout 2 597 millions de dollars. En 1956 et 1957, le total des dons et crédits américains était supérieur au total des crédits accordés par le bloc soviétique, bien que celui-ci mît en train, au cours de ces années mêmes, sa nouvelle politique[15].

Il ne serait pas impossible de faire apparaître plus impressionnante encore la générosité américaine, en utilisant une autre statistique[16]. Le total des dons et crédits consentis aux pays sous-développés par les Etats-Unis depuis 1945 s'élèverait à 12 865 millions de dollars : 835 à la Yougoslavie, 3 404 au Proche-Orient, 925 à l'Asie du Sud-Est, 5 706 aux autres régions du Pacifique et de l'Asie (Japon exclu), 1 945 aux républiques d'Amérique latine. Pour la seule année 1957, le total monte à 1 628 (la décomposition entre les régions est : 45, 343, 145, 847, 248). Mais de tels chiffres appellent explications et commentaires. Une fraction importante des dons est la contrepartie des surplus agricoles que les gouvernements de l'Inde ou de la Yougoslavie payent en monnaie nationale, les Etats-Unis donnant ensuite à ces gouvernements la liberté d'employer la contrepartie pour les besoins de l'économie. Une grande partie de l'aide économique aux pays d'Asie ressortit aux « soutiens de défense ». En 1956, sur un total de 763 millions de dollars dépensés en Extrême-Orient, 724 consistaient en « soutien de défense ». Au Proche-Orient, en Afrique et en Asie du Sud-Est, les soutiens de défense représentaient 287 millions de dollars sur 449.

Même en éliminant la rubrique soutien de défense », il serait facile de gonfler encore le total des Etats-Unis et du monde libre en y ajoutant les investissements privés américains à long terme (I268 dollars en 1956), les prêts de la Banque

internationale de reconstruction et de développement (183,7 millions de dollars en 1957, 1 530 de 1954 à 1957). Enfin, en additionnant les statistiques que nous venons de citer, la part du programme d'assistance technique des Nations Unies financée par les Etats-Unis, les programmes gouvernementaux d'aide économique présentés par d'autres gouvernements du monde libre (750 millions de dollars) et enfin les investissements privés venant d'autres pays du bloc atlantique, on arrive à un total proche de 5 milliards de dollars (4 800-4 900) contre un total de 120 à 200 millions pour le bloc soviétique.

Je ne dirai pas que les 200 millions de dollars de l'aide soviétique ont eu plus d'efficacité psycho-politique que les 5 milliards de dollars de l'aide occidentale. Mais la vérité est d'abord que ces 5 milliards sont une abstraction, un total établi par un calculateur. Ce total n'est connu de personne, mis en valeur par aucune agence de propagande. En matière de publicité et de propagande, ce qui n'est pas connu n'existe pas : seule l'apparence est la réalité. Mais il y a plus : même si ce total était publié, l'opinion publique des non-engagés en déduirait les soutiens de défense, les investissements privés (parce que ceux-ci sont inspirés par la recherche du profit) et les prêts ou dons aux pays coloniaux ou ex-coloniaux, parce qu'ils sont souillés par le colonialisme. Ces déductions faites, le total de près de 5 000 millions de dollars serait réduit massivement, de plus des deux tiers au moins et peut-être des quatre cinquièmes. Cependant, même pour l'année 1957 — année où l'aide soviétique a été substantielle — l'aide proprement économique des Etats-Unis seuls et du monde atlantique demeure plusieurs fois supérieure à celle du rival (en laissant de côté les investissements privés et les séquelles du colonialisme). Mais l'aide soviétique est concentrée et spectaculaire, l'aide occidentale ne l'est pas. Et surtout, on ne le répétera jamais assez, la compétition pacifique n'est pas un tournoi de générosité dans lequel la dépense somptuaire garantit la victoire. *Potlatch* mélanésien ou rencontre de rois au Camp du drap d'or : l'Occident serait sûr de l'emporter si telle était la nature de la compétition. Mais celle-ci n'est ni rivalité de dons ni débat d'économistes.

3. Dialectique de la subversion.

En 1815, après vingt-cinq ans de guerres, les princes européens, membres d'un système homogène, conclurent une Sainte-Alliance. Ils étaient plus intéressés à l'affaiblissement de la Révolution que soucieux de s'affaiblir réciproquement. La solidarité des rois l'emportait sur la rivalité des Etats. La guerre froide est la situation contraire. Chaque bloc veut dresser les masses contre le régime établi dans le bloc ennemi. Etats démocratiques et Etats soviétiques ne peuvent ni ne veulent s'accorder, à la manière des princes protestants et catholiques, pour délimiter leurs zones respectives d'influence et maintenir la paix en renonçant à convertir les sujets, de l'autre côté de la ligne de démarcation. En l'absence d'une volonté commune de stabilité, l'effort constant de persuasion et de subversion découle de l'hétérogénéité du système.

En Europe, cet effort est à tel point entré dans les moeurs que nous n'en prenons même plus conscience. La propagande radiophonique à l'adresse des peuples, qui joua un rôle spectaculaire et efficace contre le IIIe Reich, est devenue une institution normale. Chaque pays parle aux auditeurs des autres pays, à la manière dont la

B.B.C. parlait à l'Europe occupée ou *les Français aux Français. B.B.C., Voix de l'Amérique, Radio-Liberté* cherchent à répandre ou consolider les sentiments hostiles au pouvoir communiste, à maintenir l'espoir de libération, ou simplement à faire connaître la vie à l'Ouest, en tout cas elles ont pour objectif minimum d'enlever aux princes-satellites l'exclusivité de l'information, le monopole de l'idéologie et de l'interprétation historique. Or, comme les régimes soviétiques revendiquent exclusivité et monopole, ils considèrent la propagande occidentale sur les ondes comme une entreprise de subversion et ils la traitent en conséquence (brouillage). En revanche, les Occidentaux, qui ne prétendent ni à cette exclusivité ni à ce monopole, ne tentent pas de « brouiller » la « Voix de l'Union soviétique », parce que le brouillage serait en contradiction avec leur doctrine et parce que l'*autre* dans la place s'exprime de toute manière par l'intermédiaire de ceux qui sont, en tout désintéressement, acquis à sa cause.

L'hétérogénéité du système semble, sur ce point, en première analyse, favorable à l'Occident : celui-ci accepte sans peine la perte d'un monopole dont il n'a jamais eu besoin et qui ne répond pas à la logique de ses institutions, alors que l'Etat soviétique s'efforce vainement d'étouffer la voix du « troisième homme » qui s'interpose entre lui et les masses. L'Occident n'interdit pas aux victimes du capitalisme de chercher refuge là où ne sévit plus « l'exploitation de l'homme par l'homme », mais le flot des émigrants continue de couler de l'est vers l'ouest.

Il est vrai que si, à la suite de la « compétition des idées », un régime soviétique est ébranlé ou abattu, le grand Frère garde le suprême recours de la force militaire (le grand Frère de l'Ouest n'aurait pas ce suprême recours, au moins en Europe occidentale). En dehors de ces situations extrêmes, la propagande proprement communiste n'est qu'une des armes, et l'une des moins efficaces, de l'arsenal soviétique, de même que les organisations proprement communistes ne sont qu'une des organisations, et pas toujours la plus importante, de celles qui dépendent de Moscou. Les campagnes contre le réarmement de l'Allemagne, contre la bombe atomique, pour l'amitié franco-soviétique, ne sont que trois entre d'innombrables exemples de la technique — appelons-la *infiltration* — par laquelle la politique soviétique s'efforce de gagner des sympathisants ou des adhérents dans des milieux qui ne souscriraient pas à la cause communiste présentée comme telle. Le profit de ces actions annexes et de ces « organisations parallèles » est double : l'opposition qui se serait manifestée, en tout état de cause, contre une mesure, souhaitée ou prise par un gouvernement occidental, est amplifiée ; des non-communistes en viennent, sans même en prendre conscience, à militer dans une association dont les dirigeants sont tous ou des communistes ou des pions en un jeu mené par les communistes.

En dépit de ces avantages, le bilan de l'hétérogénéité, en Europe, est plus équilibré que la plupart des observateurs n'inclinent à le croire, au moins sur le plan de la guerre psycho-politique. En effet, la présence de l'Occident entre le Kremlin et le citoyen soviétique est tout aussi réelle et peut-être plus efficace que la présence de l'Union soviétique entre le Capitole et Westminster d'un côté, les citoyens américain ou britannique de l'autre. L'influence du *troisième homme* n'est pas proportionnelle à la liberté qui lui est laissée de faire entendre sa voix. La voix de l'Occident porte d'autant plus qu'elle est aux trois quarts étouffée. Si la voix de l'Union soviétique prend un tel éclat, en France, c'est parce que des millions de Français sont ou croient être ou veulent être hostiles à l'ordre établi. Qu'ils soient mobilisés ou manipulés par le parti communiste présente des inconvénients mais

aussi des avantages aussi longtemps qu'ils ne sont pas en position de s'emparer de l'Etat. L'adhésion électorale de millions de Français au parti communiste fausse le fonctionnement de la démocratie puisque ce parti est pour ainsi dire exclu de la communauté, intouchable. Mais cette exclusion, à son tour, permet une politique pro-occidentale que ces mêmes électeurs, en choisissant les représentants « neutralistes » ou « socialistes », risqueraient de paralyser.

Provisoirement, au terme d'une quinzaine d'années de guerre froide ou de dialectique de persuasion-subversion, le citoyen soviétique paraît aussi peu enclin à se révolter contre le régime dit communiste que le citoyen américain contre le régime dit capitaliste-démocratique. En Europe, le bloc soviétique a, dans l'ensemble, perdu la bataille des idées. Personne ne doute sérieusement que, aujourd'hui encore, si les élections libres, avec partis multiples, avaient lieu, tous les pays d'Europe orientale reviendraient à un régime constitutionnel-pluraliste. Mais les peuples européens, des deux côtés de la ligne de démarcation, ne doutent pas davantage que de telles élections n'auront pas lieu. Les événements de 1956, qui ne sont pas oubliés, confirment que, là où le prolétariat est « libéré », les révoltes, par définition contre-révolutionnaires, ne sont pas tolérées. Le communisme, sur le Vieux Continent, se présente moins comme l'espoir des hommes que comme la loi inexorable de l'histoire.

Le bilan de l'hétérogénéité, la dialectique de la subversion sont autres dans les relations entre les blocs et le tiers monde. Celui-ci est ouvert à la propagande des deux mondes, aux infiltrations des hommes et des idées venant de l'un et de l'autre (aussi longtemps du moins que les communistes ne sont pas maîtres du jeu). Il n'est pas *arbitre* (il se peut que le régime le meilleur pour les pays développés ne soit pas tel pour les pays sous-développés), mais il contribue à *l'arbitrage historique,* aucun des deux blocs ne pouvant l'emporter sur l'autre sans guerre s'il ne gagne les non-engagés à sa cause. Il n'est pas le *tertius gaudens* qui assiste, ironique, au débat ou à la lutte entre les deux Grands, mais *l'objet* même de ce dialogue tantôt proche d'un débat (quelle est la meilleure méthode d'industrialisation ?) et tantôt d'une lutte à mort. Il est objet mais il est *sujet* aussi puisque les Grands, le plus souvent, ne peuvent employer les moyens avoués de force. Or, au moins au premier abord, un des deux interlocuteurs-combattants paraît plus adapté que l'autre à la nature et aux règles de ce conflit, plus politique que militaire, plus clandestin qu'ouvert, plus violent que pacifique.

La subversion consiste à susciter ou attiser le mécontentement des peuples, à exciter les masses contre les gouvernements, à provoquer ou à exploiter les émeutes, rébellions ou révoltes afin d'affaiblir les Etats rivaux et de répandre certaines institutions plus encore que certaines idées. Elle exige, pour réussir pleinement, certaines conditions : dans l'Etat attaqué, des foules doivent être insatisfaites et des minorités prêtes à passer à l'action, en sympathie avec les thèmes idéologiques propagés par les révolutionnaires du dedans et du dehors. Quant à l'Etat qui mène la subversion, il doit disposer des agents ou de l'organisation, capables de transformer la rébellion en révolte ou la révolte en révolution, d'orienter la révolution dans le sens conforme à ses intérêts ou à ses ambitions. Or, qu'il s'agisse d'idéologie ou d'organisation, le camp soviétique est équipé pour la subversion et celle-ci trouve, dans une grande partie du tiers monde, des circonstances favorables.

L'idéologie soviétique est admirablement adaptée aux besoins et aux désirs de ceux qui ont reçu une demi-formation occidentale (une version subtile de l'idéologie peut être élaborée par de grands esprits, désireux de rendre leur foi intelligible, sinon intelligente). Les ressentiments qu'éprouvent spontanément beaucoup de révolutionnaires, en Asie, en Afrique, en Amérique latine, sont en harmonie préétablie avec la vision du monde présentée par la propagande marxiste-léniniste. A Cuba, le parti communiste n'avait pris presque aucune part à la révolution qui avait abattu Battista, mais le dynamisme révolutionnaire a entraîné Fidel Castro et son équipe là où les hommes de Moscou souhaitaient les conduire.

Avant la prise du pouvoir, le parti communiste, secte clandestine ou parti de masse, s'ingénie à paralyser les régimes de liberté et à éliminer les libéraux ou socialistes capables de promouvoir le développement économique. Après la prise du pouvoir, il devient le parti unique qui, armé d'une idéologie, encadrant les masses, imposant une orthodoxie intellectuelle, donne au pouvoir stabilité, ardeur et apparence, sinon réalité, d'efficacité[17].

Les Américains se sont, eux aussi, par l'intermédiaire du C.I.A.[18], essayés à la subversion. C'est le C.I.A. qui provoqua la chute, au Guatemala, d'un régime, celui du colonel Arbenz, qui passait pour communiste ou communisant. C'est lui qui entraîna les réfugiés cubains et organisa la lamentable tentative de débarquement dans la « baie des Cochons ». Mais les actions subversives, menées par les services secrets, diffèrent en nature de ces mêmes actions, utilisant les fidèles d'une foi et les militants d'un parti.

En une interprétation simplifiée, on dira que la stratégie anti-subversive des Etats-Unis a misé avant tout sur l'aide économique (elle a été, en ce sens, d'inspiration marxiste). Elle a été paralysée par l'absence, en de nombreux pays, d'administrateurs ou de gouvernants efficaces faute desquels les dollars corrompent les personnes plus qu'ils ne favorisent le progrès économique.

Parfois, c'est la subversion elle-même qui interdit le recours à l'instrument économique de résistance. Que la guérilla sévisse, comme au Laos et au Sud Vietnam, l'aide américaine ira, en grande partie, à l'armée et les ressources disponibles pour les investissements diminueront d'autant. De plus, les hostilités entre communistes et non-communistes susciteront, presque inévitablement, un conflit parmi ces derniers, entre partisans de la réconciliation nationale ou du neutralisme et partisans de la « victoire absolue ». Les hommes au pouvoir invoquent l'état d'urgence militaire pour supprimer ou réduire les libertés. En d'autres termes, l'activité subversive, surgie du sol national ou implantée de l'extérieur, empêche de réaliser les conditions politico-économiques du développement, elle favorise les despotismes paternalistes ou traditionnels qui, à leur tour, encouragent, contre leurs désirs, la révolte des modernisateurs et des libéraux.

Je ne voudrais pas discuter des propositions élevées aujourd'hui à la dignité de dogmes. Il est vrai que les peuples du tiers monde sont plus ou moins conscients de leur pauvreté et de la richesse d'une fraction privilégiée de l'espèce humaine. Il est vrai que l'écart est immense entre les aspirations de centaines de millions d'hommes et leurs actuelles conditions de vie. Il est vrai que cet écart favorise les entreprises subversives et qu'il est de l'intérêt occidental de le réduire autant que possible. Il est vrai enfin que le mode d'industrialisation est, en un certain sens, l'enjeu du débat entre les deux blocs. Mais, *dans la mesure même où l'on souscrit à cette*

interprétation économique, il en résulte une certaine primauté de la politique. Car, pour résister à la subversion par la croissance économique, encore faut-il mettre en place et maintenir des régimes capables d'assurer cette croissance.

Nulle part ou presque, à travers le monde, le pouvoir ne se fonde plus sur les traditions, sur le passé. Ici et là subsistent des rois ou des princes, des fils de rois ou des fils de princes, dont les titres dérivent des siècles écoulés. Mais ces héritiers ou bien perdent peu à peu prestige et autorité, ou bien les renouvellent en se définissant eux-mêmes par rapport à l'avenir. Les descendants des empereurs, au Mali et au Ghana, sont aujourd'hui à la tête de partis progressistes. Le prince Sihanouk, au Cambodge, est à la tête du parti neutraliste ; il fait l'unité de son peuple par rapport aux blocs, en même temps que le souvenir de ses ancêtres lui vaut probablement une sorte de respect, rarement accordé aux hommes qui doivent tout à eux-mêmes et aux circonstances.

Le pouvoir étant essentiellement tourné vers l'avenir, les partis et les régimes agressivement révolutionnaires ont souvent, au moins en première analyse, un avantage. Ils se présentent comme logiques avec eux-mêmes, poussant jusqu'à leur terme les conséquences des principes. Puisque tous les experts avouent la nécessité d'une semi-planification pour accélérer le « décollage », eux proposent une planification intégrale. Puisque la nécessité du consentement populaire aux sacrifices, voire de l'enthousiasme n'est discutée par personne, eux sont capables, mieux et plus que tous les autres partis, de mobiliser les masses. Les communistes sont les grands simplificateurs. Si l'efficacité politique se définit par l'art du petit nombre d'imposer au grand nombre sa volonté, voire d'amener le grand nombre à accomplir la volonté du petit nombre en croyant n'obéir qu'à soi-même, en vérité la technique d'action communiste est suprêmement efficace.

En revanche, un despotisme comme celui de Sygman Rhee ou de Diem, un demi-despotisme comme celui de Menderes en Turquie constituaient des expédients. Ils s'aliènent la gauche modérée, les modernisateurs soucieux de conserver l'héritage libéral de l'Occident, ils rejettent vers les communistes les démocrates de bonne volonté, sans même assurer en contrepartie l'ordre et la compétence administrative. Il est difficile de porter un jugement d'ensemble sur les performances comparées des régimes libéraux et des régimes despotiques en Amérique du Sud. Mais, en gros, il ne paraît pas que la violation de la loi constitutionnelle ait été favorable au développement, que les hommes armés au pouvoir aient mieux œuvré pour le progrès économique que les élus du peuple ou des assemblées.

Non que l'on ne puisse, au cours des cent dernières années, discerner quelques despotes qui ressortissent au type, défini déjà par Aristote, du « tyran modernisateur », acclamé par les pauvres et vitupéré par les privilégiés, ou du tyran qui édifie des monuments grandioses. Peron a été longtemps soutenu par les syndicats ouvriers et il conserve encore des millions de fidèles. Vargas, au Brésil, a été élu régulièrement après avoir exercé un pouvoir illégal quelques années auparavant et avoir rétabli lui-même un régime constitutionnel. Mais les despotes conservateurs ou réactionnaires sont plus nombreux que les despotes modernisateurs. Peron a été « démagogue » plus que « modernisateur ».

Un despotisme sans parti unique n'est pas la garantie d'un régime capable de mener à bien les tâches initiales de l'industrialisation. Un despotisme avec parti unique non communiste risquerait d'emprunter la voie fatale, suivie par les partis

fascistes entre les deux guerres. Dans les pays où existe une classe politique relativement nombreuse, de culture moderne, un parti unique a besoin d'une idéologie pour s'imposer. On n'encadre pas les masses, on ne recrute pas les militants, on ne maintient pas la discipline de l'appareil sans quelques idées-forces, susceptibles d'éveiller l'enthousiasme pour une grande œuvre ou pour une valeur sacrée. Quel pourrait être le contenu de l'idéologie du parti unique non communiste sinon le nationalisme ? Peut-être un certain nationalisme est-il nécessaire au « décollage économique », à la cohérence morale des peuples, érigés en Etats avant que les individus aient acquis le sens de leur communauté. Mais la ferveur nationale risque toujours de se dégrader en fureur et, en Amérique latine au moins, ne se dressera-t-elle pas contre l'Occident ?

La diversité des régimes sera la marque du tiers monde non communiste durant les décennies à venir et il serait dérisoire en même temps que déraisonnable de mener la croisade de l'orthodoxie démocratique comme si l'Occident se trahissait lui-même en renonçant à imposer partout le régime qu'il juge le meilleur en soi ou pour lui. Le bloc soviétique a, dans les batailles livrées à l'intérieur des Etats, un objectif constant : aider le parti qui se réclame de lui et qui a pour ambition l'instauration d'un régime dérivé du modèle communiste. En dépit de cet objectif constant, la diplomatie de l'Union soviétique, sinon celle de la Chine, n'hésite pas à favoriser, en certains pays, un parti nationaliste, hostile à l'Occident, mais aussi à un régime dit marxiste-léniniste. Le bloc occidental n'a pas d'objectif constant, équivalent à celui du bloc adverse parce que nul parti au pouvoir ne garantit l'édification d'une « démocratie pluraliste » à la manière dont un parti communiste garantit l'édification d'une « démocratie populaire ou socialiste ».

A l'opportunisme tactique qui s'impose donc aux deux camps s'ajoute l'obligation, pour le bloc occidental, d'adapter ses propres institutions aux exigences diverses des nations, adaptation que le bloc soviétique reporte légitimement après la prise du pouvoir. Un parti communiste qui imite l'organisation du parti bolchevik et, après la conquête de l'Etat, introduit le même monopole de la propagande, de l'éducation, de l'autorité, transfère effectivement la substance du régime russe. Les perruques que portent les juges du Ghana, la « masse » du speaker de l'Assemblée ne sont que des symboles : le transfert de ces symboles illustre, sans la confirmer, l'intention de prolonger une tradition occidentale. Mais la discussion parlementaire, la représentation ne sont que des formes institutionnelles : seule la pratique constitue la substance du régime. Les partis joueront-ils le jeu comme celui-ci doit être joué ?

Il n'en résulte pas que des partis communistes ou des partis appliquant les méthodes du communisme soient indispensables ou inévitables au cours de la phase du « décollage » ou durant la phase historique présente. Il en résulte seulement que les Occidentaux n'ont pas la certitude de découvrir en chaque pays une solution à leurs yeux acceptable, autrement dit un parti, un groupe ou un homme qui soient à la fois capables de modernisation et non acquis au bloc soviétique. Le soutien donné à des « despotes non modernisateurs » n'a pas toujours l'excuse de l'absence d'autres candidats valables à l'exercice du pouvoir. Mais il demeure vrai que le choix semble parfois réduit à deux termes dont l'un est déplorable immédiatement et l'autre à plus longue échéance, dont l'un est un régime communiste ou progressiste, l'autre un régime despotique, incapable de satisfaire aux exigences de la modernisation. Fatalement, la diplomatie américaine ou même occidentale préfère le deuxième terme — préférence aussi inévitable que déplaisante.

Les trois avantages dont dispose le camp soviétique dans la bataille de la subversion ne sont pas discutables. Les régimes de parti unique totalitaire faussent les règles de la compétition pacifique puisqu'ils refusent à leurs adversaires les libertés dont eux-mêmes bénéficient au-dehors. La situation quasi révolutionnaire d'une grande partie du tiers monde favorise les partis qui rétablissent un ordre, à n'importe quel prix, plutôt que les partis soucieux d'équilibre entre autorité de l'Etat et droits des citoyens. Enfin, les élites de la plupart des pays non engagés, si elles sont acculées au choix, préfèrent le développement économique aux institutions représentatives, les usines à la liberté, elles acceptent le despotisme pourvu qu'il soit modernisateur.

Rares sont les pays du tiers monde qui pratiqueront une démocratie constitutionnelle-pluraliste conforme à l'orthodoxie britannique ou américaine, au cours des phases initiales de la croissance. Mais le Capitole et le Kremlin sont les symboles de deux univers, non les deux termes d'une alternative inexorable. Même en Europe, il n'y a pas de correspondance rigoureuse entre institutions intérieures et prise de position sur la scène mondiale. *A fortiori* convient-il de dissiper la crainte que tous les pays du tiers monde, gouvernés selon des méthodes que nous jugeons despotiques, n'appartiennent, moralement ou diplomatiquement, au bloc soviétique. Même les pays dont les régimes peuvent être rapportés au genre du « régime de parti unique » présentent un éventail ouvert, de la Tunisie pro-occidentale jusqu'à la Guinée. Cuba est devenu la plus prosoviétique des républiques du tiers monde avant de se donner un parti unique.

4. Dialectique de la neutralité.

Les quinze années de la guerre froide, entre 1945 et 1960, se divisent en deux phases, particulièrement nettes en ce qui concerne les relations entre les blocs et les non-engagés. Durant la première, les blocs, après s'être constitués en Europe, s'efforcèrent, en apparence, de recruter chacun une clientèle dans les autres parties du monde, comme si l'un et l'autre avaient pour objectif de créer, en toutes les zones de la planète, une situation équivalente à celle que la Deuxième Guerre mondiale avait laissée, en héritage, sur le Vieux Continent. D'un côté, la diplomatie américaine, à partir de 1947-1948, s'ingéniait à nouer des alliances avec tous les peuples qui y consentaient et à leur fournir des armes, en théorie destinées à la défense contre une agression extérieure, en fait souvent utilisées (surtout en Amérique latine) à maintenir les gouvernants en place. De l'autre, la ligne idéologico-diplomatique suivie par l'Union soviétique ne laissait subsister que deux termes, non trois : deux camps, deux sortes de pays et de régimes étaient aux prises, au cours de la phase actuelle de la révolution mondiale et de la transition du capitalisme au socialisme, les Etats nouveaux, soi-disant libérés, qui ne rejoignaient pas le camp socialiste, demeuraient en réalité, selon l'interprétation de Moscou, sous le joug du néo-colonialisme, agents volontaires ou involontaires de l'impérialisme. La neutralité de l'Inde, au début de 1953, avant la mort de Staline, était « immorale » aux yeux de John Foster Dulles, elle était une forme d'asservissement à l'Occident ou d'alliance avec lui, selon les porte-parole du Kremlin.

Personne n'atteignit son but dans cette compétition étrange où chacun des blocs semblait faire de son mieux pour donner des succès gratuits à l'autre. Le refus de

l'Inde ou des pays arabes du Proche-Orient de se lier diplomatiquement à l'Occident était un succès pour l'Union soviétique, mais celle-ci se hâtait d'en nier la substance en attribuant à son rival la capacité (que celui-ci en fait ne possédait pas) d'obtenir par manipulation clandestine ce qui lui était refusé par la diplomatie à ciel ouvert. Aucun des Deux, d'ailleurs, ne réussit à jeter dans les bras de l'autre ceux dont il recherchait l'allégeance et dénonçait l'abstention. Encore une fois, l'Inde de J. Nehru est symbolique. Elle s'en tint à la neutralité, en dépit des accusations, contradictoires et convergentes, « d'immoralité et de « soumission à l'impérialisme ».

A partir de 1953, la ligne de la diplomatie-idéologie soviétique changea peu à peu. Les successeurs de Staline se donnèrent pour but immédiat de dissocier les systèmes d'alliance ou d'influence de l'Occident. Bien loin de dénoncer les pays qui se déclaraient neutres et voulaient demeurer en dehors du conflit des deux blocs, ils les approuvaient et se déclaraient prêts à leur apporter une aide économique. Les voyages de MM. Boulganine et Khrouchtchev en Asie furent la preuve et le symbole de cette conversion. Non que, en doctrine, les thèses relatives aux deux blocs, à leur lutte inexpiable, au ralliement ultime de tous les pays à l'un et à l'autre aient été abandonnées. Mais la neutralité était reconnue comme légitime et éventuellement authentique au cours de la phase actuelle. Cette interprétation était évidemment conforme à l'intérêt soviétique et propice aux entreprises du bloc puisqu'elle ouvrait à tous les pays liés à l'Occident la chance de se détacher de son ami, protecteur ou maître sans prendre le risque d'une nouvelle liaison.

Les Occidentaux hésitèrent longtemps avant d'accomplir eux-mêmes une conversion comparable. En 1954, après le désastre de Dien-Bien-Phu, le pacte de défense de l'Asie du Sud-Est fut conclu — pacte que l'Union soviétique dénonça comme agressif et que les neutres (l'Inde en particulier) déplorèrent parce qu'il était susceptible, selon eux, d'introduire la guerre froide dans l'Asie du Sud-Est. Au Proche-Orient, c'est encore après la mort de Staline que fut signé le pacte dit de Bagdad, auquel une émeute empêcha la Jordanie de participer et que les Etats-Unis approuvèrent sans y entrer. Après la révolution qui coûta la vie au roi d'Irak et à Noury Saïd, ce pacte ne comprit plus que des pays musulmans non arabes (Turquie, Iran, Pakistan).

Il est difficile, et nous n'avons pas le propos, de mesurer les avantages et les inconvénients de ces « alliances multilatérales ». Au Proche-Orient, elles sont impopulaires (comme l'ont prouvé les troubles de Jordanie et d'Irak), elles irritent les pays voisins qui souhaitent demeurer neutres, elles rendent malaisé le maintien de bonnes relations simultanément avec les pro-Occidentaux et les non-engagés, les premiers réclamant le prix de leur fidélité et les seconds menaçant de solliciter de l'autre côté ce qui ne leur est pas accordé à l'Ouest. Mais les régimes faibles à l'intérieur sont parfois soutenus par une alliance régionale, par les preuves d'intérêt que donne une puissance mondiale. Et celle-ci obtient, en contrepartie, des bases militaires.

En Asie du Sud-Est, le pacte, selon une plaisanterie courante à Washington, était conclu entre le président et le Congrès autant qu'entre les Etats-Unis et leurs alliés d'Europe et d'Asie. L'engagement, d'ailleurs vague, contracté par les Etats-Unis à l'égard de la Thaïlande, du Pakistan, du Viet-nam du Sud, du Laos, du Cambodge (ces trois derniers protégés par le traité qu'ils n'ont pas signé) permet au président de

présenter et de justifier, devant le Congrès et l'opinion, une intervention, en suprême recours militaire, en cette partie du monde, en même temps qu'il consolide peut-être des régimes menacés à l'intérieur et fournit un moyen d'associer France et Grande-Bretagne à l'action collective. Il reste à savoir si la présence des alliés européens, indispensable au caractère collectif de l'action, n'entraîne pas, en cas de crise, la probabilité de l'inaction. Il reste aussi à savoir si les Etats-Unis peuvent flatter ou aider les neutres sans indisposer leurs alliés, armer ceux-ci sans s'aliéner ceux-là.

En dépit de cette persistance, d'ailleurs inévitable, de la méthode des alliances militaires, les Etats-Unis furent peu à peu obligés, par la dialectique de la compétition, d'adapter la réponse au défi, de ne pas opposer l'exigence occidentale d'engagement à l'offre soviétique de non-engagement. La conversion américaine, postérieure à la conversion soviétique, s'opéra progressivement sous la pression des circonstances[19]. En 1956, après la crise de l'expédition israélienne au Sinaï et du débarquement franco-britannique sur le canal, les Etats-Unis tentèrent, selon leurs expressions, de « combler le vide » ouvert par le retrait des puissances européennes. Mais ce vide ne pouvait être comblé par des alliances militaires que tous les pays arabes, Egypte, Syrie, Jordanie rejetaient avec passion et que l'opinion condamnait en Irak même. Là où les populations — élites et masses — sont animées de trop de ressentiments contre les Occidentaux pour tolérer une solidarité quelconque avec eux, le mieux que ceux-ci puissent espérer, c'est que ces pays ne passent pas d'un camp à l'autre, s'arrêtent à quelque position intermédiaire, sans glisser de la neutralité ou du neutralisme au prosoviétisme. En d'autres termes, la désintégration des « empires » et la disparition des « chasses gardées », accélérées mais non provoquées par la diplomatie des successeurs de Staline, ne permettaient pas aux Occidentaux de ne pas accepter, à leur tour, en certains cas, la neutralité.

La dialectique de la compétition implique la reprise du mot d'ordre d'un camp par l'autre. Quand un pays est lié à l'Occident, la diplomatie soviétique lui vante les avantages de la neutralité. Quand ce même pays semble sur le point de se lier au bloc socialiste, c'est au tour des Occidentaux d'entreprendre la défense et illustration de la neutralité. Certes, la neutralité couvre des réalités différentes et les deux camps emploient souvent le même mot sans penser la même chose. Mais, étant entendu que chaque camp préfère une certaine sorte de neutralité à une autre, il n'est pas exclu que les deux camps s'accordent, en certaines circonstances, sur une neutralité exactement définie, bien que celle-ci soit plus conforme à l'idéologie et à l'intérêt de l'un que de l'autre.

En Europe, l'Union soviétique a signé le traité qui entraînait l'évacuation du territoire autrichien et consacrait la neutralité d'une Autriche, dont le régime intérieur était libéral et dont les sympathies allaient à l'Occident. En 1958, les Occidentaux se sont efforcés de maintenir l'équilibre intérieur des communautés en même temps que la neutralité diplomatique du Liban. Le non-ralliement au neutralisme positif du Liban islamo-chrétien, le non-ralliement au bloc soviétique de l'Egypte acquise au neutralisme positif constituaient l'objectif de l'Occident, résigné à viser non le souhaitable mais le possible.

Le cas du Laos, en 1960-1961, a marqué une étape ultérieure ou peut-être simplement un exemple original de neutralité, celle-ci étant à la fois un aspect du conflit mondial et un moyen d'y échapper, un résultat de la compétition entre les blocs et un effort pour échapper à la dialectique de la compétition. Selon les termes

du traité qui mit fin à la guerre d'Indochine, le Laos ne devait entrer dans aucune alliance militaire. La France y conservait deux bases et une mission chargée de l'entraînement de l'armée laotienne. Comme deux provinces septentrionales étaient en fait occupées et administrées par le mouvement Pathet Lao, d'obédience communiste, dès 1954 l'alternative existait soit de la guerre civile ou du partage, soit d'une intégration de ce mouvement à un régime de coalition, les « partisans » étant intégrés à l'armée royale et le principal dirigeant, le prince Souvanouvong devenant membre du gouvernement de coalition. La tentative d'un régime de coalition se prolongea de 1954 à 1958 ; le prince Souvanna Phouma, demi-frère du prince « rouge » Souvanouvong était le symbole de la réconciliation nationale et le chef de la fraction dite neutraliste. La neutralité du Laos, sur le plan diplomatique, avait pour condition, selon lui, la participation au pouvoir de toutes les tendances.

En 1958, la diplomatie américaine, craignant qu'à la faveur de la réconciliation nationale ou prétendue telle, les communistes ne parviennent à s'infiltrer dans l'Etat et à s'emparer des positions clés, provoquèrent la formation d'un gouvernement résolument pro-occidental. Les partisans du Pathet Lao reprirent le maquis cependant que le prince Souvanouvong était emprisonné.

En 1960, las de la guerre civile et de la corruption dans les milieux gouvernementaux qu'arrosaient les dollars venus d'Amérique, un commandant de parachutistes, Khong Lee fit un coup d'Etat en faveur du prince Souvanna Phouma et d'un gouvernement neutraliste (réconciliation nationale à l'intérieur et neutralité à l'extérieur) auquel répondit, quelques semaines plus tard, un autre coup d'Etat du général Phoumi Nosavan, en faveur d'un gouvernement pro-occidental, du prince Boun Oum. Pathet Lao et neutralistes combattirent ensemble contre la fraction pro-occidentale de l'armée royale. A la conférence de Genève, en 1961, tous les participants, Soviétiques, Occidentaux, non-engagés se déclaraient favorables à la neutralité et à un gouvernement de coalition. Les Occidentaux avaient renoncé à l'intervention militaire, ils n'osaient se déclarer en faveur d'un partage du pays (qu'ils n'auraient d'ailleurs pu imposer) et voyaient dans la neutralité, diplomatiquement reconnue, un moindre mal par rapport à une victoire militaire totale du Pathet Lao et des neutralistes[20].

La coalition de trois groupes, communiste, pro-occidental, neutraliste, servirait pour la première fois de base intérieure à une diplomatie dite de neutralité. Une telle neutralité serait étrangement différente de celle de l'Inde ou du Cambodge, à supposer qu'elle durât (ce qui est assez improbable, les groupes communiste et neutraliste ayant la capacité d'éliminer ou de réduire à l'impuissance le troisième). L'exemple du Laos n'en a pas moins une double signification : il illustre une des solutions possibles des guerres civiles à l'intérieur d'un pays membre d'un système international hétérogène, il offre une des premières applications du principe, posé en 1960 par M. Khrouchtchev, de la *troïka,* de la représentation nécessaire des trois groupes (les deux blocs et les non-engagés).

La plupart des pays qui comprennent des factions favorables à l'un et à l'autre bloc, à l'une et à l'autre idéologie, sont gouvernés, selon des méthodes autoritaires ou démocratiques, par l'une ou par l'autre : la France est gouvernée par les partis nationaux, l'Inde par le parti du Congrès. En France comme dans l'Inde, le parti communiste est légal, il participe aux élections, il compte des représentants aux assemblées locales ou nationales, mais il ne détient aucune position clé, il n'influe

pas sur la conduite de la diplomatie. Quelles que soient la nature, l'idéologie et la pratique du parti, des partis ou des hommes qui gouvernent la République Arabe Unie, le Cambodge, la Yougoslavie ou le Mali, la neutralité ou le neutralisme de ces différents pays ne sont pas le résultat d'un équilibre entre pro- et anticommunistes mais d'*une* volonté, commune à des hommes ou des partis, de non-engagement ou d'une modalité particulière de non-engagement. Jusqu'à présent, dans le cas de conflit ouvert et violent entre pro- et anticommunistes, l'aboutissement fut le partage. Au cas — improbable — où la neutralité authentique du Laos serait sauvegardée par un gouvernement établi selon le principe de la troïka, une troisième solution entre le partage et la victoire d'une des factions apparaîtrait possible.

Le principe de la *troïka,* égale représentation des trois (les deux blocs et les non-engagés) a évidemment un tout autre sens selon qu'il s'applique au secrétariat des organisations internationales ou à la coalition destinée à prendre en charge le petit royaume laotien. Mais qu'il s'agisse du Laos ou des Nations Unies, la même question se pose : le troisième groupe existe-t-il en tant que tel ? A-t-il une unité ? Est-il un arbitre impartial, un juge équitable ? Les différents membres du groupe donnent-ils le même sens à une attitude qui porte (ou peut porter) le même nom ?

A ces questions, nos analyses antérieures nous permettent de répondre. Entre les non-engagés (quelle que soit l'extension de ce concept) ou les pays du tiers monde, il n'y a de communauté ni en fait d'institutions ni en fait de préférences idéologiques ni en fait d'action diplomatique sur la scène mondiale. Si l'on convient d'appeler non-engagés tous les Etats qui n'ont pas contracté d'alliance écrite avec l'un ou l'autre bloc (ou Etat membre d'un des blocs), Tunisie et Guinée, Inde et Cuba figurent également au nombre des non-engagés. Manifestement le sens que ces Etats donnent au non-engagement — sens diplomatique et sens moral — diffère profondément.

J. Nehru croit aux valeurs et aux institutions politiques de l'Occident, bien qu'il doute souvent que l'Occident soit fidèle à lui-même. Le non-engagement est, à ses yeux, à la fois une contribution à la détente ou à la paix et une affirmation de liberté d'action et d'esprit, chaque problème devant être jugé en lui-même, d'après ses données propres, sans qu'une prise de position antérieure détermine ou gauchisse le jugement. En ce sens, la neutralité de l'Inde prétend à l'impartialité entre les blocs aux prises.

Il en va tout autrement de la Yougoslavie, de la République Arabe Unie, de la Guinée ou de Cuba. Aucun de ces quatre pays ne se réclamerait des institutions et des valeurs de l'Occident, trois d'entre eux se réclameraient du marxisme-léninisme, l'un d'eux, la Yougoslavie, dénonçant avec une vigueur intermittente l'application qui en a été faite en Union soviétique par Staline et ses successeurs, les deux autres acceptant avec le même enthousiasme doctrine et pratique. Le quatrième, la R.A.U., réservait jusqu'à présent ses invectives aux Occidentaux, mais sans témoigner à l'intérieur d'aucune indulgence aux partisans des idées progressistes ou soviétiques.

Le non-engagement de ces quatre pays exprime une volonté de ne pas participer à un conflit qui ne les concerne pas directement, mais non une volonté de détachement moral ou d'équité. Ni la R.A.U., ni la Guinée, ni le Mali, ni Cuba, à en juger d'après les discours de leurs représentants, ne sont à mi-chemin entre les blocs, également ouverts aux arguments de l'un et de l'autre, également soucieux de tenir compte des intérêts de chacun. Le neutralisme positif est un engagement en

faveur d'une politique qui ne coïncide pas exactement avec celle d'un bloc, mais qui ne prétend pas à être et qui n'est pas impartiale.

Il s'en faut, d'ailleurs, que même le non-engagement qui se veut impartial le soit effectivement. Pour des raisons aisément compréhensibles, Africains, Asiatiques, Arabes sont plus sensibles aux méfaits, réels ou supposés, du colonialisme qu'à ceux de l'impérialisme soviétique. La guerre d'Algérie les indigne plus que la répression, par le fer et par le feu, de la révolution hongroise. Que les Soviétiques, à la faveur de la guerre, aient imposé aux pays d'Europe orientale, à un tiers des Allemands, un régime que les populations n'auraient pas choisi et qu'aujourd'hui encore elles rejetteraient si elles en avaient la liberté, les non-Européens et surtout les peuples de couleur s'en soucient peu. Aux yeux de ces derniers, le colonialisme commence quand gouvernants et gouvernés n'ont pas la même couleur de peau. Il ne suffit pas de dénoncer le racisme pour en être libéré.

Les non-engagés ne peuvent donc ni être considérés comme un bloc ni agir collectivement ni se poser en arbitre. Quand ils durent choisir entre les candidats au pouvoir, dans le chaos congolais, ils se divisèrent en deux et peut-être trois groupes, les uns soutenant l'Union soviétique dans sa querelle contre le secrétaire général des Nations Unies, sans réserves ou avec des nuances, les autres, au contraire, approuvant, avec plus ou moins de conviction, M. Hammarskjœld et le secrétariat de l'O.N.U. La diplomatie de chaque non-engagé est fonction à la fois de sa situation locale, de son régime intérieur, de ses préférences idéologiques, de ses craintes et de ses préférences. La zone du non-engagement va probablement s'étendre puisqu'en chaque région du monde, un des Grands au moins s'affirme passionnément favorable à la neutralité. Les Etats-Unis veulent « tenir l'Afrique en dehors de la guerre froide », ils auraient des sentiments plus mêlés si l'Amérique latine en sortait par une proclamation de neutralité.

La dialectique de la neutralité aboutit rarement à la paix, mais elle commande les modalités, idéologiques et diplomatiques, de la compétition pacifique, de la persuasion et de la subversion.

1. Le terme de tiers monde a une signification culturelle plutôt que diplomatique. Il couvre la partie de l'humanité extérieure aux deux blocs. Mais il y a des pays occidentaux (Suède, Suisse) qui n'appartiennent pas au bloc occidental sans appartenir pour autant au tiers monde.

2. Ce chapitre a été écrit avant la crise de Bizerte de juillet 1961.

3. Il semble avoir, depuis la fin de 1960, partie liée avec son demi-frère communiste.

4. Ou voulait, avant la crise de Bizerte.

5. BERLINER J. J., *Soviet economic aid.* New York, 1958, p. 50 et suivantes.

6. On pourrait me reprocher d'écarter sans discussion l'interprétation par le désintéressement. L'Union soviétique aiderait l'Inde par conviction humanitaire. Je n'écarte pas une telle interprétation par hostilité à l'Union soviétique mais parce que les dirigeants de n'importe quel Etat, surtout d'un Etat idéocratique, sont tenus au calcul par leurs fonctions, par la loi de la politique.

7. 670 jusqu'à la fin de 1960, non compris, semble-t-il, la vente d'armes.

8. Ce pourcentage vaut, pour l'ensemble des crédits ouverts de 1953 à 1957, non pas nécessairement pour les crédits dépensés.

9. Certains indices suggèrent que les fournitures d'armes à Cuba, en 1960, ont été gratuites.

10. Ces chiffres datent de quelques années. Seuls la Guinée et Cuba devraient peut-être s'ajouter aux pays que nous venons de citer.

11. J. J. Berliner, auquel j'emprunte ces chiffres, fait figurer dans cette catégorie : Egypte, Ghana, Iran, Irak, Israël, Liban, Maroc, Nigeria, Soudan, Syrie, Turquie, Yougoslavie, Birmanie, Ceylan, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Viet-nam, Argentine, Brésil, Cuba, Uruguay.

12. Les chiffres absolus sont les suivants pour 1956 : aux exportations, 183,6 millions de dollars sur un total de 806,3 ; aux importations, 166,1 sur un total de 780.

13. Ces deux objectifs deviendraient compatibles, il est vrai, si la plus grande partie du tiers monde passait au camp soviétique.

14. *Ibid.* p. 32-34

15. D'après des statistiques, publiées par le *New York Times* du lundi 19 juin 1961, les crédits ouverts par l'ensemble du bloc soviétique, s'élèveraient au total à 5 milliards de dollars à la fin de 1960. Les crédits ouverts dans l'année 1960 représenteraient environ 1 milliard de dollars. Si ce chiffre est exact, il représenterait une augmentation substantielle par rapport à 1955 (189 millions de dollars de crédits ouverts par l'U.R.S.S.) et 1957 (411) mais à peine par rapport à 1956 (960). En revanche, les crédits ne sont dépensés qu'à une allure peu rapide de quelque 200 millions de dollars par an. Une étude du C.N.P.F. indique le chiffre de 3 milliards de crédits économiques (armes non comprises) jusqu'à la fin de 1960 pour l'U.R.S.S. seule, ce qui correspond à peu près à l'estimation du *New York Times.* En revanche, d'après l'étude française, les dépenses engagées monteraient déjà à 2,8 milliards de dollars.

16. *Ibid.,* p. 267.

17. L'efficacité politique n'est pas douteuse. L'efficacité économique, quand on considère les résultats de l'agriculture soviétique, au bout de quarante années, est pour le moins discutable ou inégale selon les secteurs.

18. *Central Intelligence Agency.*

19. Cette conversion n'est pas encore générale. Les Etats-Unis seraient inquiets d'une déclaration latino-américaine de non-engagement ou de neutralisme.

20. Peut-être l'accord avec l'Union soviétique était-il aussi un moyen de prévenir une intervention de la Chine, en conflit presque ouvert avec Moscou.

CHAPITRE XVIII

LES FRÈRES ENNEMIS

Que les deux Grands d'un système international soient frères en même temps qu'ennemis, l'idée devrait passer pour banale plutôt que paradoxale. Par définition, chacun régnerait seul si l'autre n'existait pas. Or les candidats au même trône ont toujours quelque chose de commun. Les unités d'un système international appartiennent à une même zone de civilisation. Inévitablement, elles se réclament, pour une part, des mêmes principes et poursuivent un débat en même temps qu'elles mènent un combat.

Le débat entre Washington et Moscou n'est pas moins constant que le combat. L'un et l'autre présentent des traits originaux qui, pour l'essentiel, me paraissent se ramener aux propositions suivantes : les Deux se jugent plus différents que les observateurs — les troisièmes hommes — ne sont enclins à l'admettre. Les troisièmes hommes les tiennent pour ennemis en dépit de leur parenté — jugement qui n'est pas faux mais tend à méconnaître la part d'inconsciente ou implicite solidarité qui nuance leur hostilité. Chacun d'eux préfère le maintien du duopole thermonucléaire à la dispersion des armes de destruction massive et tous deux craignent la guerre totale plus que des progrès limités de leur rival.

I. Le dialogue des Deux et les autres.

Alexis de Tocqueville est le premier, il y a un siècle, qui a donné une forme classique à l'antithèse *Washington* ou *Moscou.* Ne citons pas ce texte, usé par la gloire, mais rappelons, en langage ordinaire, les données, visibles au début du siècle dernier, qui préparaient, sans le rendre fatal, le duopole présent.

Les Deux ont possédé l'espace et les ressources avant de posséder le nombre et les instruments modernes de la force. Ils avaient et ils ont encore une réserve de croissance en extension. La mise en culture des terres vierges de l'Asie centrale est le symbole d'une conquête que les peuples d'Europe occidentale ou d'Extrême-Orient avaient depuis long temps achevée. Au cours du XIXe siècle, le surplus de population d'Europe occidentale était absorbé par les villes et les usines ; la population croissante, en Russie et aux Etats-Unis, se répandait à travers l'espace, elle progressait vers l'ouest ou vers l'est, elle colonisait les terres vides. Les armées du tsar s'emparaient aussi de terres de vieille civilisation et les hommes de l'Ouest chassaient les Indiens, cependant que le gouvernement de Washington achetait ou enlevait à la France, à l'Espagne et au Mexique la Louisiane, la Floride, le Texas, la Californie. La chance historique des deux Grands, en cette perspective simplifiée, est d'avoir accompli leur formation au siècle où se développait la société industrielle, d'avoir étendu leur souveraineté sur un territoire immense qui n'avait pas été cultivé, à une époque où les autres peuples épuisaient leurs forces à seule fin de subjuguer des populations lointaines ou de déplacer de quelques kilomètres les poteaux frontières. Nous l'avons indiqué, en un chapitre précédent[1], Union soviétique et Etats-Unis gardent des réserves d'espace, dont témoigne la faible

productivité par hectare — productivité de l'agriculture ou, plus généralement, de l'économie.

La coïncidence de la révolution scientifico-technique et de la prise de possession du sol explique la primauté reconnue aux tâches pratiques, mise en exploitation de la terre et des mines, recherche de la production efficace ou du profit. Tocqueville attribuait le souci prédominant des activités commerciales et industrielles qu'il observait dans l'Amérique de 1830 au caractère originel du peuplement, immigrés venus d'Europe et de tendances puritaines en contact avec une nature vierge, milieu d'une aventure et moyen d'une installation permanente. La culture traditionnelle, héritée par les Russes d'aujourd'hui, ne suscitait pas la même volonté de progrès économico-technique. Mais c'est pour emprunter à l'Occident les instruments de la richesse et les armes de la puissance que Pierre le Grand entreprit de moderniser son pays. L'ambition de rattraper l'Amérique pour bâtir le socialisme a répandu aujourd'hui le culte des machines et l'obsession de la science et du progrès scientifique. Peut-être même les Soviétiques sont-ils plus conscients que les Occidentaux, plus même que les Américains, du caractère scientifique de notre ère : en raison de leur passé, les Américains sont enclins à joindre commerce et industrie, à confondre rendement technique et rendement économique, à tenir marché, concurrence, profit pour éléments caractéristiques du système économique. Au regard des Soviétiques, c'est la production seule qui compte, donc le progrès technique, lui-même conditionné par le progrès scientifique. Aux Etats-Unis, la production et la productivité croissantes sont ou semblent le sous-produit de la course au profit ; en Union soviétique, elles sont l'objet direct du plan d'Etat et de l'idéal collectif.

Du même coup, nous avons suggéré tout à la fois parenté et hostilité. En type idéal, une économie moderne peut être soumise à deux sortes de régulation, par le plan ou par le marché. Ou bien la distribution des ressources entre les divers emplois, donc la composition du produit national, la répartition des revenus sont déterminés par un plan, lui-même établi par les dirigeants politiques de l'Etat, avec le concours des économistes ou des administrateurs ; ou bien les citoyens, par leurs décisions d'achat, individuelles et innombrables, commandent de proche en proche la distribution des ressources collectives entre les secteurs, les revenus de chacun étant déterminés soit par les directeurs des entreprises soit par le succès ou l'échec sur le marché. Il s'agit évidemment d'images d'Epinal. A l'Ouest, l'Etat se charge, lui aussi, directement, de certaines tâches d'intérêt public qui ne peuvent être accomplies selon la loi de la compétition pour le profit et, indirectement, par le budget, par la politique du crédit et de la monnaie, il influe sur la conjoncture, sur le volume et même la distribution des investissements. L'antithèse entre les deux régimes de régulation n'en garde pas moins une vérité, grossière mais incontestable, dont témoignent des faits pour ainsi dire symboliques : les consommateurs soviétiques, en 1960, possèdent, en abondance, des postes de télévision cependant que les usines ne produisent que 200 à 300 000 voitures de tourisme par an. C'est l'Etat qui estime — et son jugement ne souffre pas de contestation — que les postes de télévision doivent être accessibles à la plupart des citoyens soviétiques mais non les automobiles.

De même, l'antithèse de la propriété privée et de la propriété publique se prête à des mises en forme idéologiques et publicitaires. Ou bien les moyens de production appartiennent à des personnes privées et à des sociétés anonymes, ou bien ils

appartiennent à l'Etat. Là encore, les faits comportent une interprétation plus subtile. Les grandes corporations américaines sont juridiquement propriété de dizaines de milliers d'actionnaires, mais le pouvoir d'organisation appartient aux experts et administrateurs, l'autorité suprême étant accordée à quelques hommes qui, en fait, se cooptent les uns les autres bien plus qu'ils ne sont élus par les assemblées d'actionnaires. En ce sens, on peut plaider que les concentrations de moyens de production n'appartiennent plus nulle part à personne — au sens où le château appartenait au seigneur, au sens où le champ appartient au paysan. Le droit d'user et d'abuser ne s'applique plus qu'aux biens de consommation. La gestion des moyens de production est partout une fonction sociale, remplie par un ou des individus au service de la collectivité. Malgré tout, et quelle que soit la vérité partielle de l'interprétation subtile, le culte de la propriété privée et de la *free enterprise,* la dénonciation du capitalisme et de l'exploitation de l'homme par l'homme, aboutissant à l'étatisation de toutes les entreprises, représentent les deux versions, également possibles et strictement contradictoires, de l'organisation industrielle, parentes puisque les moyens de production sont techniquement les mêmes, ennemies puisque les relations juridiques entre particuliers, entre particuliers et Etat sont radicalement autres.

Une antithèse analogue, stylisée, peut être dressée sur le plan politique. Ici, deux partis rivalisent en permanence pour la faveur du souverain et livrent, tous les quatre ans, un match spectaculaire dont la présidence est l'enjeu. D'innombrables groupes de pression, syndicats ouvriers, associations patronales, communautés religieuses, groupements volontaires de citoyens en vue d'une entreprise locale ou planétaire, en vue de la construction d'une école ou de la paix universelle manifestent, protestent, recommandent, s'efforcent de promouvoir ceci (le progrès de la condition des hommes de couleur) ou d'empêcher cela (discrimination aux dépens des minorités raciales ou religieuses). De l'autre côté, un parti unique érige une doctrine historico-sociale en vérité d'Etat et gouverne au nom du prolétariat qu'il incarne et de la mission historique qu'il s'est donnée. Les diversités de religions ou de « cultures nationales » sont officiellement reconnues, l'égalité des races ou des peuples est solennellement proclamée, mais la mise en question du parti unique et de sa légitimité est interdite.

Là encore, le contraste n'exclut pas les similarités. La vie politique, aux Etats-Unis, est une foire sur la place mais, sous l'apparence tumultueuse, un conformisme social règne. La plupart des citoyens obéissent aux mêmes règles et souscrivent aux mêmes valeurs. De l'autre côté, sous la surface lisse du parti monolithique, les querelles entre les factions ou les personnalités — conflits sur les mesures à prendre et (ou) l'interprétation orthodoxe — se poursuivent, amplifiés désormais par les rivalités entre Etats socialistes, querelles dont l'expression nous semble théologique et dont l'enjeu est à la fois théologique et pratique.

La parenté-hostilité des deux Grands prête évidemment à deux interprétations, l'une qui insiste sur la parente en profondeur, l'autre qui insiste sur l'hostilité inexpiable. En première approche, les troisièmes hommes sont enclins à retenir la première, les duopolistes la seconde. Dévaloriser la signification du conflit, c'est, du même coup, se donner bonne conscience dans la neutralité. Parler des deux Barbares, c'est implicitement exalter les vertus des troisièmes, des non-engagés, des alliés récalcitrants, de l'Europe berceau de la civilisation dont seuls les grands espaces américain et russe ont permis l'épanouissement.

Mais l'opposition entre l'interprétation par la parenté, caractéristique des spectateurs, et l'interprétation par l'hostilité, caractéristique des acteurs, est fausse à force de simplification. A certains égards, elle peut être renversée. Il est vrai, en première analyse, que chacun des Grands se comprend lui-même autrement que l'autre ne le comprend et qu'il ne peut pas plus renoncer à sa propre interprétation que souscrire à l'hétéro-interprétation de son rival. La propagande soviétique dénonce le pluralisme américain et les rites de la démocratie comme des « illusions » ou des « mystifications » : les « monopolistes », les dirigeants du capitalisme qui détiennent le pouvoir réel, exploitent les masses et orientent vers l'impérialisme la diplomatie américaine. Les Soviétiques, par leur propagande, s'efforcent de « démasquer » la démocratie américaine, d'en dévoiler la réalité, contraire à l'apparence. A quoi les Américains répondent que les décisions prises de toute évidence par un ou quelques-uns (comment pourrait-il en être autrement ?) sont influencées par les désirs ou les opinions du grand nombre. C'est la dictature du prolétariat, ajoute le propagandiste américain, qui est en réalité la dictature du parti (c'est-à-dire du petit nombre) *sur* le prolétariat. La formule a été lancée par Karl Kautsky, à l'aube du régime bolchevik ; elle reste, plus de quarante années après, le thème central de l'interprétation-accusation du régime soviétique par ses ennemis, libéraux ou socialistes. Comment baptiser « démocratie » ou « libération l'obéissance des masses à un parti peu nombreux, lui-même commandé d'en haut par un ou quelques-uns, parti qui se réserve le monopole du pouvoir, interdit aux citoyens de discuter ses titres ou de choisir librement ceux qui auront, en théorie, la charge de les représenter ?

En d'autres termes, le dialogue des propagandes a pour thème l'interrogation : qui est authentiquement démocrate ? Nous sommes démocrates, répondent les Soviétiques puisque nous avons supprimé les exploiteurs, les monopolistes, les capitalistes et que chez nous, c'est le prolétariat qui règne. Nous sommes démocrates, répondent les Américains, puisque les citoyens sont libres de voter, les journaux de critiquer, les ouvriers de faire grève, les généraux de protester. Le même dialogue se poursuit autour du thème de la société sans classes ; les deux pays se vantent que la carrière soit désormais ouverte au talent, mais les différences de niveau de vie et de prestige n'ont été éliminées ni d'un côté ni de l'autre.

Aucun des Deux ne peut, sur le plan du dialogue des propagandes, renoncer à se justifier lui-même et à démasquer son rival. Mais, à un niveau plus élevé de subtilité, aucun propagandiste américain ou russe ne s'en tient à la version officielle de l'autojustification et de l'accusation de l'autre. Qu'on y réfléchisse un instant : les mérites des deux systèmes sont, à certains égards, opposés à ceux que les porte-parole officiels leur attribuent. La planification autoritaire donne évidemment des facilités aux dirigeants, qu'il s'agisse d'accélérer la croissance en augmentant le pourcentage des investissements ou de concentrer les ressources sur tel secteur de l'appareil. La souveraineté des consommateurs (dans la mesure où elle existe) limite et freine l'autorité de l'Etat. Ce que l'un perd en démocratie l'autre le perd peut-être en efficacité économique ou en accomplissement historique. Le débat ouvert sur la fidélité démocratique couvre un autre débat demi-secret, mené par des interlocuteurs d'une autre espèce, plus sensibles aux faits qu'aux idées, plus soucieux de savoir qui a l'avenir pour soi que de savoir qui se réclame à bon droit des valeurs suprêmes.

Ce dialogue dont le thème est l'efficacité relative des deux régimes ne prend pas toujours le caractère d'un échange d'invectives. En demi-clandestinité, les économistes se retrouvent pour confronter les solutions, identiques, semblables ou différentes, données aux mêmes problèmes ; ils se demandent objectivement quels avantages et quels inconvénients comporte la solution adoptée par chacun des Grands, parfois même ils cherchent si une combinaison des deux techniques ne serait pas la meilleure. De même, les savants, et en particulier les savants atomistes, ont découvert, depuis quelques années, qu'ils étaient arrivés, par des voies semblables, à des résultats semblables. En ce qui concerne le dialogue des savants sur les implications politiques de leur science, il est plus malaisé d'en connaître la mesure exacte d'authenticité[2].

Le paradoxe de cette confrontation objective des régimes est que le marxisme en offre un cadre idéologique possible. Il y a deux versions du marxisme qui peuvent également se recommander de Marx, l'une qui met l'accent sur les forces de production, au sens technique et social du terme, l'autre qui met l'accent sur les rapports de production et, en particulier, sur les rapports de propriété. La première version *rapproche* les deux régimes parce qu'ils ont effectivement les mêmes forces de production, la deuxième les *éloigne* l'un de l'autre parce que les rapports de production et le statut de propriété sont, ici et là, différents. Celle-là est demi-clandestine à l'Est, affirmée avec plus ou moins d'hésitation par de nombreux sociologues ou économistes à l'Ouest ; celle-ci est officielle à l'Est, elle comble les vœux des économistes acquis à l'orthodoxie libérale bien que ces derniers renversent les jugements de valeur (la propriété collective est bénéfique selon les marxistes, diabolique selon les libéraux).

De ces trois dialogues — démocratie, efficacité, forces et rapports de production — quel est celui qui intéresse le plus les troisièmes hommes ? L'erreur à ne pas commettre (qui est souvent commise) est d'imaginer que cette question comporte une réponse unique et que celle-ci se définit par la primauté du débat sur la *moralité* respective des deux régimes. Selon les parties du monde, les peuples, extérieurs aux blocs, ont des deux Grands une image toute différente, et l'interprétation que chaque peuple donne des deux Grands et de leur conflit est commandée d'abord et avant tout par la situation effective.

Souvenons-nous des réactions européennes, au cours des premières années de l'après-guerre. Les vieux Etats de l'Europe, hier encore grandes puissances et tombés d'un coup au rang d'Etats protégés, hésitaient entre l'évidence que l'hégémonie américaine était préférable à la domination soviétique et la nostalgie de l'autonomie, le rêve de non-engagement. Il en résultait une curieuse distribution des tâches : les hommes d'Etat, soutenus par la majorité des électeurs, créaient, maintenaient, renforçaient la solidarité atlantique. En contrepartie, maints intellectuels, y compris d'authentiques libéraux, se plaisaient à l'évocation des deux Grands, égaux en force et en inculture.

En Europe, la reconnaissance de la fraternité des ennemis demeurait verbale, elle servait d'alibi moral à un engagement inévitable et le plus souvent accepté sinon désiré. Seuls quelques-uns cherchaient à en tirer des conséquences proprement politiques. Ni les communistes ni les anticommunistes ne pouvaient souscrire à un rapprochement des Deux. Les communistes devaient maintenir l'orthodoxie doctrinale avec d'autant plus d'intransigeance que l'opinion était en majorité hostile

aux institutions typiques du soviétisme. Si le parti unique, la suppression des libertés électorale, personnelle, intellectuelle n'étaient pas *en même temps* la libération du prolétariat et la fin de l'exploitation de l'homme par l'homme, alors les similitudes entre les deux versions de la société industrielle, si réelles fussent-elles, n'incitaient pas à la neutralité ou au neutralisme mais bien plutôt à l'alliance américaine. Car les Etats-Unis apportaient les avantages de l'opulence sans les rigueurs de la mise au pas. Quant aux anticommunistes, sans nier les similitudes entre les deux Grands, ils rejetaient, eux aussi, la thèse de la « fraternité des Géants » : en dévalorisant les libertés politiques ou intellectuelles, les partis démocratiques auraient dévalorisé les valeurs mêmes pour lesquelles ils faisaient profession de combattre.

Seuls quelques partisans d'une Europe non engagée cherchaient à tirer des comparaisons qu'ils se plaisaient à faire entre les Deux, des conséquences politiques. Si, au bout du compte, soviétisme et américanisme n'avaient rien à s'envier et aboutissaient aux mêmes résultats, pourquoi l'Europe prendrait-elle parti, si du moins elle avait la possibilité de s'abstenir ? Mais les croisés du neutralisme se heurtaient à un fait brutal, massif : l'armée russe était stationnée à quelque 200 kilomètres du Rhin. L'Europe serait-elle plus en sécurité si, incapable de se défendre, elle fondait son avenir sur la seule répugnance supposée des bolcheviks à progresser par l'invasion ? La vulnérabilité accrue des Etats-Unis, la capacité thermonucléaire de l'Union soviétique ont rendu quelque actualité au parti neutraliste qui s'exprime, en Grande-Bretagne, par la propagande en faveur du désarmement unilatéral[3]. Je ne pense pas que ce parti atteigne, au cours de la phase prochaine, à une importance historique.

Les circonstances propres à l'Europe ne se retrouvent telles quelles en aucune autre région du monde. Nul autre continent n'est partagé entre les deux blocs militaires. Nulle part le contraste entre démocratie et totalitarisme, partis multiples et parti unique n'est aussi marqué. C'est l'Europe qui fut le foyer du type de société dont les Deux sont désormais les représentants par excellence. La situation qui se rapproche le plus de la situation européenne est celle du Japon, fidèle à l'alliance américaine pour des raisons de fait, capable de combiner un taux exceptionnellement élevé de croissance économique avec des institutions représentatives, mais non sans sympathies idéologiques, parmi les intellectuels, pour le progressisme, sinon pour le communisme, et avec le secret orgueil de la culture, menacée par les barbares.

En Asie, les deux Grands d'abord et avant tout apparaissent semblables ; similitude, au reste, évidente si l'on se borne à constater des faits : même ambition de production et de productivité, diffusion, à travers les vastes espaces des Etats-Unis et de l'Union soviétique, des mêmes phénomènes typiques, urbanisation, industrialisation ; mêmes usines et gratte-ciel comparables, mêmes bombes thermonucléaires et engins balistiques comparables. Par contraste avec les sociétés traditionnelles d'Asie et d'Europe, les ennemis russe et américain sont frères.

Cette manière d'interpréter la rivalité des Deux débouche en Asie, mais non en Europe, sur la neutralité. Elle n'est d'ailleurs ni la cause majeure ni l'expression nécessaire de la neutralité. Elle est la justification idéologico-philosophique d'une attitude adoptée en fonction du contexte historique. L'Inde de J. Nehru, aussi longtemps qu'elle ne se sentira pas menacée par l'expansion communiste, c'est-à-

dire chinoise, n'a pas de motif contraignant de prendre parti. Moralement, la justification la plus satisfaisante de ce refus est de donner tort aux deux adversaires ou de leur attribuer des mérites ou des démérites égaux.

En Afrique, les gouvernants des Etats nouveaux parlent déjà le langage de l'un ou l'autre des trois interlocuteurs, démocratique, soviétique ou neutre. Mais ce langage, quel qu'il soit, résulte d'un emprunt au débat mondial, il ne sort pas de la réalité locale. Presque toutes les républiques africaines, au sud du Sahara, s'orientent vers un régime de parti unique. Probablement ce parti n'est-il pas exactement le même selon que les dirigeants parlent le langage de l'Est ou celui de l'Ouest. Mais le langage traduit les préférences idéologiques des dirigeants, les liens qu'ils souhaitent nouer avec l'un ou l'autre des Grands ou des univers, l'orientation diplomatique plus que la pratique intérieure. Les Africains n'en sont pas encore à insister sur la « fraternité des ennemis » bien qu'au regard des sociétés africaines, différences et oppositions entre régime occidental et régime soviétique puissent, à bon droit, passer pour dérisoires.

En Amérique du Sud, enfin, ce sont les Etats-Unis auxquels a été, une fois pour toutes, attribué le rôle de puissance impérialiste. Ils détiennent, dans l'hémisphère occidental, une position dominante, ils sont, à eux seuls, plus riches, plus forts que tous les Etats d'Amérique du Centre et du Sud réunis[4]. Ce sont les corporations américaines qui investissent du capital en Amérique latine, elles qui mettent en exploitation les ressources naturelles, elles qui semblent empêcher la construction des usines et le développement d'une industrie de transformation, là où les gouvernements et les classes dirigeantes ont été incapables de promouvoir une croissance harmonieuse. Le préjugé favorable au socialisme et hostile au capitalisme est renforcé par l'expérience propre à l'Amérique du Sud, il risque de provoquer une prise de conscience aiguë des méfaits capitalistes et une indifférence presque totale aux cruautés soviétiques. Le même phénomène, de sens contraire, s'est produit, probablement, dans les régions où la domination soviétique s'exerce avec le plus de rigueur, en Europe de l'Est par exemple, entre 1945 et 1956 : le vice-président des Etats-Unis fut accueilli par des acclamations en Pologne, par des émeutes et des tomates en Amérique latine. On est tenté de conclure, avec une résignation cynique, que la popularité d'un Grand est en raison inverse de la proximité. Le tournoi de moralité auquel se livrent les porte-parole des deux camps détermine rarement les préférences des troisièmes hommes.

2. Hostilité et fraternité.

Pourquoi, s'ils sont frères, sont-ils ennemis et ennemis à mort, les deux Grands qui se font face des deux côtés de la *Potsdamer Platz,* dans les déserts glacés du Grand Nord, qui échangent des défis homériques et brandissent des armes terrifiantes pour celui qui les possède comme pour celui qu'elles visent ?

Etats-Unis et Union soviétique sont attachés l'un à l'autre d'abord par une *hostilité de position.* En tout système international, les relations — alliance ou hostilité — sont, pour une part, déterminées par le calcul des forces et les exigences de l'équilibre, toutes considérations d'amitié ou d'inimitié entre les souverains, les dirigeants ou les peuples étant écartées. Le choix de la Grande-Bretagne et de la Russie contre l'Allemagne wilhelmienne, au début du siècle, fut conforme à cette

logique de la rivalité de puissance en dépit des liens de parenté entre les familles régnantes des trois pays : c'est l'Allemagne wilhelmienne qui tenait le rôle de perturbateur et que la Grande-Bretagne devait combattre. De même, Etats-Unis et Union soviétique ont découvert pour ainsi dire leur hostilité, dès que le IIIe Reich qui les avait unis temporairement, disparut de la scène. Pour que les deux Grands d'un système ne fussent pas hostiles l'un à l'autre, il leur faudrait régner ensemble. L'histoire n'offre pas d'exemple d'un pareil miracle.

Cette « hostilité de position s'amplifie, presque spontanément, de diverses manières. Chaque unité internationale, nous le savons, soupçonne légitimement les intentions des autres. La sécurité ne se fonde que sur la force ou l'équilibre des forces. Plus une unité politique est grande, plus elle est, plus elle se sent menacée, car, en cas de défaite, elle risquerait de souffrir un châtiment proportionné aux sacrifices que ses ennemis auraient dû consentir pour la vaincre. Le traité de Versailles reflétait la peur qu'avait inspirée l'Allemagne et le coût de la victoire plus qu'il ne répondait aux « crimes des vaincus. Chacun des Grands ne peut pas ne pas craindre les conditions que lui imposerait son ennemi au jour éventuel du règlement de comptes.

Le paradoxe traditionnel de la politique internationale — la recherche de la sécurité par l'équilibre des forces crée ou entretient l'inquiétude de tous, les soupçons réciproques, l'angoisse du plus faible, l'orgueil du plus fort — est modifié mais non profondément transformé par l'avènement des armes de destruction massive. Dans le passé, la sécurité de l'un impliquait l'insécurité de l'autre puisque celle-là exigeait une supériorité qui apparaissait à l'autre comme une menace. Si l'Allemagne se jugeait en sécurité à l'égard de la France parce qu'elle était la plus forte, la France devait se sentir en péril puisque, incapable de résister à une agression éventuelle, elle en était réduite à compter sur la modération de son ennemi.

Même si l'objectif de la sécurité par l'équilibre n'était pas, en tant que tel, inaccessible, il était toujours précaire en raison de l'inconstance des affaires humaines. La loi de l'inegal développement » est de toutes les époques : elle fait de la recherche de la sécurité par l'équilibre un travail de Sisyphe.

La stratégie de dissuasion, telle qu'elle est comprise vulgairement, semble ouvrir une issue. Il suffit, en effet, d'admettre que le parti le plus faible conserve, même en cas d'attaque par surprise, la capacité d'infliger à l'agresseur des destructions intolérables » pour que le danger traditionnel de l'inégalité s'efface. L'arme de dissuasion, telle qu'elle apparaît en image d'Epinal, donne à Sisyphe la chance d'élever son rocher jusqu'au sommet de la montagne. Qu'importe l'inégal développement dès lors que le faible reste encore capable de frapper mortellement le fort ?

En fait, il n'en a pas été ainsi. Les dirigeants de l'Union soviétique pouvaient juger qu'ils n'étaient pas en sécurité, hier, aussi longtemps que leurs villes étaient vulnérables cependant que les Etats-Unis gardaient une chance de limiter les dégâts infligés à leurs propres villes. Les dirigeants des Etats-Unis peuvent considérer que leur pays n'est plus en sécurité aussi longtemps que l'Union soviétique sera en mesure, en attaquant par surprise, de détruire une fraction, peut-être importante, de l'appareil thermonucléaire américain. En d'autres termes, la recherche de la stabilité par la dissuasion réciproque n'a pas été plus heureuse que la recherche de la sécurité

par l'équilibre des forces. Sisyphe continue de rouler son rocher. La dissuasion réciproque n'a pas encore atteint, à supposer qu'elle l'atteigne jamais, la phase de stabilité. Si l'un des Grands a des bombes thermonucléaires et que l'autre n'ait que des bombes atomiques, si l'un des Grands a des abris pour les trois quarts de sa population mais non l'autre, si l'un des Grands dispose d'engins balistiques intercontinentaux et l'autre seulement de bombardiers, si l'un des Grands parvient à utiliser des vaisseaux spatiaux à des fins militaires et non l'autre, l'inégalité compromet l'équilibre de la terreur. Celui-ci n'exige pas que les destructions probables, que l'agresseur subira du fait des représailles exercées par sa victime, soient égales à celles qu'il est lui-même en mesure d'infliger. Mais encore faut-il que l'inégalité ne soit pas excessive.

L'instabilité, il est vrai, a été psychologique plutôt que politique. Il n'y a pas eu de grande guerre, et, en ce sens, la dissuasion a été effective. Mais l'insécurité a été ressentie tour à tour par l'un et par l'autre, peut-être même par les deux à la fois. Comment être assuré de l'avenir quand on possède, et sait que l'ennemi possède, des armes, dont chacune ravagerait une ville entière et tuerait deux ou trois millions de personnes ? L'hostilité de position a été aggravée par la course au progrès technique que les Deux ont engagée presque malgré eux, entraînés par la logique de la rivalité à laquelle aucun ne pouvait se soustraire.

Certaines manifestations d'hostilité sont clairement liées à la technique de la dissuasion réciproque. Les U_2 ont survolé régulièrement le territoire de l'Union soviétique, d'autres appareils ont approché des frontières de l'espace aérien soviétique afin de recueillir les informations indispensables à toute stratégie dite antiforce (*counterforce strategy*), qui prendrait pour objectif l'appareil thermonucléaire ennemi. (Les informations cessent d'être nécessaires dès le moment où l'on renonce à déterminer l'emplacement des terrains d'aviation et des rampes de lancement et où l'on se contente de menacer les villes.) C'est pour éviter d'être détruits au sol par une attaque-surprise que des bombardiers chargés de bombes thermonucléaires effectuent des patrouilles plus ou moins permanentes. Quand sur les écrans de radar apparaissent des taches suspectes, c'est vers l'Union soviétique que volent les bombardiers[5].

Mais, en sens contraire, par un paradoxe conforme à la théorie de la dissuasion, les mêmes armements qui obligent les duopolistes à prendre des attitudes d'hostilité, leur ordonnent de ne pas laisser libre cours à cette dernière, d'en « limiter » les expressions. En cas de guerre, les duopolistes devraient s'en prendre directement l'un à l'autre. (Les alliés des Etats-Unis seraient atteints parce qu'une partie de l'appareil thermonucléaire américain est installée sur leur sol. Autrement l'Union soviétique n'aurait pas intérêt à ravager les villes d'Europe.) Chacun des duopolistes étant la cible désignée de l'autre, les Deux sont enclins à se haïr en évoquant le mal qu'ils devraient se faire s'ils se combattaient, mais ils cèdent précisément aux raisons qui leur commandent de ne pas se combattre. Ils ont un intérêt commun, et vital, à ne *pas* recourir aux armes qu'ils brandissent.

Non pas seulement parce qu'ils risqueraient d'être ensemble vaincus par leur lutte mais parce que le vainqueur — absolu ou relatif — ne recueillerait peut-être pas le bénéfice de la victoire. Car le seul bénéfice, à la mesure du risque ou des sacrifices, devrait être l'élimination de tout ennemi, la domination exercée sur l'ensemble des territoires contestés. Les Etats-Unis ne peuvent même pas espérer que l'élimination

éventuelle de l'Union soviétique leur assurerait, pour une longue période, la sécurité absolue : ils seraient incapables, faute de résolution collective, faute des institutions appropriées, d'interdire aux autres Etats d'acquérir à leur tour les armes et les véhicules porteurs, constitutifs des forces de dissuasion. L'Union soviétique, en théorie, serait moins mal équipée que les Etats-Unis pour maintenir, au lendemain de l'élimination du rival, le désarmement de l'humanité. Malgré tout, le temps est passé, me semble-t-il, où l'Union soviétique victorieuse aurait joui sans peine du monopole thermonucléaire. La Chine, à son tour, est entrée dans la course et le communisme se révèle trop faible pour surmonter les nationalismes et cimenter l'empire universel. Le système planétaire est encore bipolaire et, militairement, il est, en 1960, probablement plus bipolaire qu'à aucun moment depuis 1945 (les techniciens n'ont pas encore mis au point une force de dissuasion pour pays pauvres). Mais, à Washington comme à Moscou — à Washington plus qu'à Moscou — on ne se refuse plus à penser qu'en un avenir qui n'est peut-être pas tellement éloigné, *l'ennemi* sera officiellement *frère* contre un autre Grand.

Même si ce dernier ne rappelait pas aux ennemis leur fraternité, les Grands auraient encore une raison de refuser la guerre à mort : l'Etat le plus totalitaire parvient difficilement, en notre siècle, à combiner durablement *domination* et *exploitation.* Les conquérants du XXe siècle bouleversent les conditions de vie des peuples asservis plus que les conquérants du passé. Mais ils ne peuvent se réserver l'honneur du combat et du loisir, à la manière des « maîtres » du monde antique : travailleurs et guerriers sont également des techniciens. La seule manière de perpétuer la soumission des vaincus est de leur interdire l'accès aux professions qualifiées, d'assurer aux représentants du peuple-maître le monopole des fonctions d'encadrement scientifique et administratif. Ainsi font les Blancs en Afrique du Sud. Ainsi auraient probablement fait les nazis en Europe orientale, tirant les conséquences logiques de la doctrine selon laquelle les *Slaves,* nés esclaves, sont des sous-hommes, destinés à une servitude permanente. La doctrine de l'inégalité essentielle des hommes que la société industrielle condamne à l'intérieur des communautés homogènes, les racistes peuvent l'appliquer aux relations entre les communautés : les races, et non plus les classes, seraient en tant que telles inégales et l'inégalité [6] incontestable du développement actuel, social et intellectuel, des groupes humains fournit des arguments, fragiles mais frappants, à ces doctrinaires.

Ni les Soviétiques ni les Américains ne sont tentés par les pratiques, renouvelées de l'esclavage antique. Les premiers ont d'abord pillé les pays qu'ils avaient « libérés »[7]. Les seconds sont accusés d'exploitation quand ils achètent les produits primaires à des prix jugés trop bas ou bien lorsqu'ils empêchent (ou semblent empêcher) la création d'industries locales. Mais, dans l'ensemble, aussi longtemps que ni l'espace ni les matières premières ne leur font défaut, les Grands ne raisonnent pas en racistes. Chacun d'eux serait, par la victoire, débarrassé d'un ennemi, mais aussi d'un coopérateur. Le survivant du duel resterait seul responsable de la moitié misérable de l'humanité. Les Deux reconnaissent presque ouvertement leur intérêt commun à ne pas se combattre. Ils reconnaissent aussi, non sans hésitation, leur intérêt commun à contribuer au développement du tiers monde. Et ils agissent, pour une part, comme s'ils admettaient cette solidarité de fait en même temps que leur hostilité de principe.

L'aide économique que chacun des Grands apporte à certains pays du tiers monde peut *toujours* s'expliquer, et s'explique souvent, nous l'avons vu[8], par la stratégie de la guerre froide. Les Etats-Unis, en hâtant la reconstruction de l'Europe occidentale, élevaient un barrage à l'expansion communiste, ils renforçaient leur système d'alliance et le bloc militaire de l'Occident. La construction d'une aciérie en Inde par les techniciens et avec les crédits soviétiques doit témoigner de la puissance et de la générosité de la patrie socialiste. Les crédits à l'Egypte, au Mali ou à la Guinée sont destinés à soutenir un pays engagé sur la voie des démocraties populaires ou un pays hier encore sous la dépendance du capitalisme occidental. Il n'est pas faux de dire que la générosité des deux Grands est sous-produit de leur hostilité.

Plaideurs, rivaux, modèles contradictoires, protecteurs incompatibles, les deux Grands, par rapport au tiers monde, sont ennemis et non pas frères — sauf dans les rares circonstances où ils s'accordent pour accepter, au moins à titre provisoire, la neutralité d'un Etat (au double sens de non-engagement diplomatique et de non-engagement idéologique). Les Deux sont ennemis — même s'ils se ressemblent — parce que la présence de l'un entraîne l'élimination de l'autre (encore une fois le cas des neutres mis à part). Il n'importe guère de savoir si les représentants de l'un ou de l'autre camp font la même chose (ils ne font pas la même chose). Il suffit qu'ils se chassent l'un l'autre pour que l'hostilité soit fatale.

Il aurait été beaucoup plus vrai encore de parler de frères ennemis à propos des mouvements fascistes et communistes, au cours des années 30. Ces mouvements employaient des procédés analogues, ils recrutaient des militants enclins à la même brutalité et voués à un fanatisme de même sorte, parfois prompts à passer d'un extrémisme à l'autre. Communistes et fascistes dénonçaient volontiers les mêmes hommes ou les mêmes milieux (capitalisme, ploutocratie, démocratie formelle). Certes, idéo-logiquement, ils étaient aux antipodes l'un de l'autre, l'un se réclamant d'un idéal universel et l'autre de l'idée raciale, chacun accusant l'autre d'être au service de ses ennemis, le communisme accusant le fascisme d'être l'agent du grand capital, le fascisme accusant le communisme d'être l'agent de la « juiverie » ou de la « démocratie » mondiale. Mais quelle que fût la sincérité, quelle que fût la part de vérité de ces invectives, l'un et l'autre étaient violents, révolutionnaires, l'un et l'autre liquidaient les partis, les institutions représentatives, la libre discussion, les libertés personnelles. Le troisième homme n'apaisait pas l'hostilité des communistes et des fascistes en rappelant à ces ennemis qu'ils étaient frères. A supposer que le conflit n'eût pas de signification morale, il demeurait vrai que les communistes étaient en prison quand les fascistes étaient au pouvoir (et inversement). La similitude des méthodes d'action et de gouvernement n'atténuait nullement une inimitié nourrie par une telle dialectique.

Au sens où fascistes et communistes étaient frères, Soviétiques et Américains ne le sont pas : ils n'emploient pas les mêmes méthodes et n'ont pas pour objectif le même style de vie et de gouvernement. Cette différence entraîne une radicale dissy métrie. Les dirigeants des partis occidentaux disparaissent dans la mort, la prison ou l'exil, en tout cas dans le néant politique lorsque les communistes prennent le pouvoir. Ces derniers, le plus souvent, gardent leur liberté et poursuivent leur existence politique sous des régimes de type occidental[9]. L'hostilité, en ce cas, ne laisse pas apparaître d'élément de fraternité, fût-ce sous la forme des mêmes pratiques en vue de fins ou au nom d'idées contradictoires.

Néanmoins, même par rapport au tiers monde, l'hostilité des Deux n'est pas totale. En paroles, ils proclament l'un et l'autre que le développement économique du tiers monde répond à leurs aspirations, à leur intérêt propre, à l'intérêt commun de l'humanité. En ce sens, ils s'accordent sur l'objectif que les peuples riches devraient se proposer à l'égard des peuples pauvres. Du même coup, l'aide que les Deux accordent n'apparaît plus seulement comme le sous-produit de la guerre froide, comme un moyen de persuasion, d'infiltration ou de subversion.

Est-il vrai que le développement économique des peuples pauvres soit conforme à l'intérêt égoïste de chacun des deux Grands ? En tout état de cause, il est bon que ceux-ci en soient convaincus ou affectent de l'être. Ont-ils raison de le croire ? Oui sans doute, aussi longtemps qu'il y a, pour tous, en abondance, des terres à cultiver et des matières premières à transformer. En théorie, le progrès économique du tiers monde pourrait menacer soit le ravitaillement en produits primaires, soit la supériorité militaire des peuples industrialisés. Mais, pour l'instant, ces derniers ne prennent pas ces deux menaces au sérieux.

Enfin, politiquement, les Grands peuvent sans absurdité croire tous deux qu'ils ont plus à gagner qu'à perdre à la diffusion de la société industrielle et à l'amélioration des conditions de vie. Les Soviétiques, tout en constatant qu'ils ont remporté leurs premiers et éclatants succès dans les pays peu avancés sur la voie de l'industrialisation, n'en ont pas moins maintenu le dogme marxiste de l'évolution inévitable du capitalisme vers le socialisme. Ils n'admettent pas, de manière générale, que le communisme l'emporte dans les seuls pays où le capitalisme est déficient. Les Américains, de leur côté, souscrivent volontiers à un marxisme inversé et simplifié : le progrès économique serait, par lui-même, le meilleur antidote au communisme.

Un tel accord apparaît fondé inévitablement sur une illusion d'un côté ou de l'autre ou des deux. Mais la thèse, semi-clandestine, de la fraternité des ennemis — et de la fraternité croissante avec le progrès économique — donne à cet accord un fondement moins illusoire. Les Soviétiques pensent qu'en vieillissant le capitalisme se rapprochera du socialisme. Les Américains pensent qu'en vieillissant le socialisme (ou soviétisme) deviendra plus libéral. S'ils avaient tous deux raison, ne retrouveraient-ils pas la fraternité sous l'hostilité ? S'ils laissaient à l'avenir le soin de trancher entre ces deux thèses, ou de déterminer la part de vérité de l'une ou de l'autre, ne se retrouveraient-ils pas, une fois de plus, unis par la conviction qu'ils ne peuvent pas s'entendre mais ne doivent pas se détruire ?

Faut-il dire, dans ces conditions, que l'hostilité de Washington et de Moscou est déterminée par le conflit idéologique ? Faut-il dire, au contraire, qu'elle est déterminée par la situation respective des Deux sur le champ international, par leurs ambitions incompatibles, par la fatalité de la course aux armements ? Les analyses précédentes suffisent à montrer que les deux thèses extrêmes sont également indéfendables. Le conflit idéologique est une partie intégrante du conflit total — ce qui ne signifie pas que le jour où les Deux reconnaîtraient leur fraternité, ils cesseraient de se regarder en ennemis.

Quel que soit le degré de la similitude entre les institutions des Grands, ceux-ci, en tant que chefs de coalitions, doivent mettre en valeur ce qui les divise. La bipolarité ne crée pas la rivalité idéologique, mais elle l'accentue. Depuis 1945, la bipolarité idéologique n'a pas plus suscité l'hostilité de position qu'elle n'a été l'effet

de cette dernière. Mais la coïncidence de « l'hostilité de position » et de « l'inimitié idéologique » est un fait majeur de la conjoncture qui en explique certains caractères. Le conflit idéologique interdit les marchandages de style classique ou cynique. Les Occidentaux ne peuvent pas abandonner deux millions de Berlinois sans perdre la face. Les Soviétiques ne peuvent pas accepter les élections libres en Allemagne orientale sans perdre la face. Chacun des Grands est prisonnier de sa propagande ou de ses convictions, incapable, à moins de se renier, d'échanger un territoire contre un autre, une concession ici contre une concession là. Les rois échangeaient des provinces. Washington ou Moscou ne livrent pas à la « tyrannie communiste » ou à « l'esclavage capitaliste » une partie du « monde libre » ou de « l'univers socialiste ».

Le caractère idéologique du conflit explique aussi la part de la persuasion et de la subversion dans la bataille dont le tiers monde est l'enjeu ou le théâtre. Une des meilleures façons de rallier un pays d'Afrique ou d'Asie à la cause soviétique, c'est de persuader ceux qui le gouvernent ou qui le gouverneront que la cause soviétique est la meilleure, ce qui peut signifier « moralement noble », ou « promise à la victoire », ou « conforme à l'intérêt du pays » (« l'alliance soviétique rapporte plus que l'alliance américaine, les institutions soviétiques sont mieux adaptées aux besoins locaux que les institutions américaines »). Non que les intellectuels ou les dirigeants politiques agissent normalement « par idéologie », si l'on entend par là qu'ils se décident par référence exclusive à des idées et sans souci des avantages à recueillir ou des forces en présence. Les idéologies politiques, au XXe siècle, déterminent les façons de penser, de croire et d'agir. Un intellectuel de gauche, au Japon, en France, à Cuba, au Brésil - et j'entends un intellectuel de gauche non communiste, même pas *compagnon de route,* simplement « progressiste » — a un langage, une structure de pensée identifiables, un préjugé favorable à l'égard des techniques de planification, un préjugé hostile à l'égard du capitalisme et des « corporations », il défend farouchement les libertés contre un gouvernement conservateur, il les sacrifie allégrement dès que le despotisme se réclame de la gauche ou de la révolution, etc. Cette manière de juger doit répondre à des besoins profonds puisque même des esprits supérieurs en manifestent les naïvetés ou les contradictions. En ce sens, la bataille idéologique est un des éléments essentiels de la guerre polymorphe entre les deux blocs — à condition du moins de comprendre le sens profond de cette bataille idéologique.

Celle-ci comporte des joutes oratoires ou statistiques, la comparaison des taux de croissance, des institutions économiques ou des mérites démocratiques, propres à chacun des Grands. Ces sortes de débats, menés par les porte-parole des Deux devant le tribunal du tiers monde, ne sont pas sans portée. Lentement, l'avantage pris par l'un ou par l'autre, en tel ou tel aspect de cette rivalité, contribue à infléchir les sympathies ou à orienter les prévisions — et celles-ci n'influent pas moins sur l'attitude des non-engagés que celles-là. Mais les débats ne sont qu'un élément de la compétition authentique dont l'enjeu est l'esprit moins des masses que des minorités dirigeantes. Or l'esprit de ces minorités est façonné par l'idéologie au sens large de ce terme : au bout de quelques minutes de conversation, en n'importe quel pays du monde, on sait à quelle famille appartient l'interlocuteur, s'il est communiste, progressiste, idéaliste démocratique, conservateur. Chacun de ces termes désigne une attitude mentale, qui comporte à la fois interprétation des faits et jugements de valeur. Il serait puéril d'imaginer qu'ici et là ce sont « les agents de Washington » ou

« les agents de Moscou qui livrent les combats ou décident de l'issue. Mais l'issue des combats peut effectivement être déterminée par l'attitude mentale des militants et des chefs, attitude mentale elle-même formée à l'université de Moscou ou de Harvard.

Si l'on décompose les « attitudes mentales », il n'est pas impossible d'ajouter une illustration de plus à la thèse de la fraternité des ennemis. Les partisans de Moscou mettent l'accent sur l'efficacité de la technique soviétique d'industrialisation ; les partisans de Washington répliquent en dénonçant la suppression des libertés intellectuelles et personnelles. A quoi les premiers rétorquent à leur tour que les libertés ne sont qu'une sinistre dérision en un pays sous-développé, effectivement dominé et exploité par les corporations étrangères, alliées à un capitalisme local et servile. La compétition, formulée en termes de réquisitoires et de plaidoyers, porte sur la méthode la plus efficace d'accomplir une transformation économique et sociale, tenue des deux côtés pour nécessaire.

Mais cette mise en forme de la compétition, bien que, dans l'abstrait, elle soit valable (tout le monde se demande s'il est possible d'industrialiser les pays sous-développés sans sacrifier les institutions représentatives, si le plan n'est pas supérieur au marché au cours des premières phases du développement économique), demeure, en ce cas, superficielle, secondaire : l'hétérogénéité des structures mentales, caractéristique du militant communiste (ou progressiste) et du militant pro-occidental ou proaméricain, est dominante. La manière la plus simple d'exprimer cette hétérogénéité, c'est de dire que celui-là *a une idéologie* et que celui-ci *n'en* a pas.

Certes, l'un et l'autre ont une certaine structure mentale. Le citoyen américain n'est pas moins défini en ses manières de penser, de croire et d'agir que le citoyen soviétique. La différence n'en subsiste pas moins et elle est décisive. Le communiste interprète le monde historique, sinon le cosmos tout entier, humanité incluse, selon une vue globale qui embrasse le passé, le présent et l'avenir. Cette interprétation se veut inséparablement une connaissance du réel et une appréciation des valeurs, les lignes de l'action à entreprendre étant esquissées par cette interprétation. La conception du communiste et, à un moindre degré, du progressiste s'articule en un système, en apparence cohérent. Le militant pro-occidental n'a pas l'équivalent d'un tel système : il distingue les faits et les valeurs, les conditions générales du développement et les circonstances particulières qui rendent telle méthode plus souhaitable qu'une autre, il dégage les similitudes des phénomènes de croissance, en une phase donnée du procès et le recours possible à des techniques diverses selon le siècle ou le continent. Il est, dans le meilleur cas, le sociologue contre l'idéologue, dans le pire, l'idéologue sans système, attaché à des institutions provinciales (le parlement, les partis) qui, détachées de leur contexte social, risquent de devenir une farce. En Europe, les institutions représentatives et, plus encore, le refus d'une orthodoxie d'Etat sont enracinés dans la tradition, dans les sentiments des peuples. Le régime soviétique, imposé aux pays de l'Est en 1945, par le grand Frère russe, rompait des liens historiques avec l'Occident, il forçait à des sacrifices souvent inutiles, il créait le délire logique de la foi nouvelle. Il est loisible de se demander si les régimes de démocratie occidentale auraient ou non fonctionné efficacement en Europe orientale. Mais il n'est pas douteux que l'Union soviétique, en créant son bloc, contraignait les hommes et que les Etats-Unis, au contraire, aidaient les Européens à sauver leur liberté, à conserver un mode de gouvernement

que l'immense majorité préférait au mode de gouvernement qu'établissait, en cas de victoire, la minorité gagnée au soviétisme.

En Asie, au Proche-Orient, en Afrique, en Amérique du Sud, il n'en allait pas de même. Le plus souvent, l'Union soviétique était absente ou lointaine, les Etats-Unis ou les Européens étaient présents ou proches. La tâche que les élites jugent prioritaire est la croissance économique et non l'établissement ou la restauration d'un régime représentatif. L'Union soviétique a des colonies en Asie centrale, mais ces colonies sont à l'intérieur de la masse continentale, d'un seul tenant, sur laquelle s'étend la souveraineté de Moscou. Autonomie culturelle, citoyenneté impériale (tsariste ou soviétique), répression du nationalisme bourgeois maintiennent la cohérence de l'Union, et le bruit des révoltes, si révoltes il y a, ne parvient pas au-dehors. Ce sont les Européens qui, en Asie, régnaient sur des centaines de millions d'hommes, eux qui, au Proche-Orient, exerçaient une influence dominante par l'intermédiaire de gouvernants à leur solde, eux qui, en Afrique, s'étaient taillé des empires coloniaux.

A l'égard des mouvements nationalistes, dans les colonies européennes, les deux Grands pouvaient manifester, avec plus ou moins de discrétion, leur fraternité. Née d'une révolution contre la métropole britannique, la République américaine se sentait moralement solidaire des révoltes contre les empires européens, à condition d'oublier la différence entre des colons européens établis au-delà des mers et les populations d'Afrique ou d'Asie que d'autres Européens avaient soumises à leurs lois faute d'y trouver des terres vides. Par souci de l'alliance atlantique, les Etats-Unis n'osaient prendre spectaculairement position en faveur des nationalistes, en lutte contre la souveraineté hollandaise, anglaise ou française. Ils leur manifestaient quelque sympathie, pas assez pour les satisfaire, assez pour convaincre les Européens de la fraternité anticolonialiste des deux Grands.

La disparition qui sera, d'ici peu d'années, totale des empires européens, est en train de modifier les relations idéologiques sur la scène mondiale. En fonction des idées dominantes de l'époque, les empires européens, quels que fussent leurs accomplissements, étaient condamnables et ils étaient infatigablement condamnés par la propagande soviétique, par les représentants du tiers monde aux Nations Unies, par une fraction importante de l'opinion à l'intérieur des métropoles européennes. Les Etats-Unis se sentaient en état d'infériorité par rapport à l'Union soviétique, à cause de leur alliance avec l'Europe qui n'autorisait qu'un anticolonialisme modéré alors que l'anticolonialisme soviétique pouvait être extrémiste. Dans la bataille des propagandes, la modération passe pour moins efficace que la violence. La plupart des diplomates américains éprouvent une sorte de soulagement à observer le cours des événements : enfin ils n'auront plus à justifier ce qu'ils tenaient, au fond d'eux-mêmes, pour injustifiable, à demander des délais pour que « la France puisse mettre en application les projets libéraux que ses représentants nous ont annoncés »... Ainsi, comme écrivait Kant, l'oiseau s'imagine qu'il volerait plus vite s'il ne se heurtait pas à la résistance de l'air qui le porte.

Il est vrai que, sur le plan de la compétition des propagandes, la désintégration des empires européens enlève aux Soviétiques leur argument-massue, libère les Américains d'un poids qu'ils trouvaient de plus en plus lourd. Il n'est pas interdit de tenir pour un progrès la création d'une cinquantaine de nations indépendantes, en Asie et en Afrique, voire la substitution de régimes neutralistes, en Irak ou en

Egypte par exemple, aux régimes pro-occidentaux d'hier ou d'avant guerre. Ce mode d'interprétation, familier aux Américains aussi longtemps qu'il s'agit de zones soumises naguère à la domination ou à l'influence de l'Europe, les Européens l'adopteront demain, sans trop de peine, à propos de l'Amérique du Sud. Si autoritaire soit-il, le régime de Fidel Castro n'est-il pas préférable à celui de Battista ? Pourquoi s'indigner contre la volonté que manifestent les Etats d'Amérique latine de demeurer en dehors de la guerre froide, de ne s'engager ni d'un côté ni de l'autre ?

Les masses misérables ou les intellectuels révoltés contre l'alliance des grands propriétaires et de l'armée avec les corporations américaines (alliance réelle ou apparente, peu importe ici) se jugent victimes d'une « colonisation » à laquelle ils imputent des méfaits comparables à ceux que les nationalistes, en Asie ou en Afrique, imputaient à la colonisation anglaise ou française. Il serait illusoire d'espérer que la propagande contre l'impérialisme s'arrêtera le jour où il n'y aura plus d'empires (en dehors de l'empire soviétique, bien entendu). Les investissements étrangers, la possession du sol ou des usines par des individus ou des sociétés d'une autre nationalité sont considérés, par l'opinion de gauche et par les intellectuels, comme une forme d'impérialisme.

Si toute influence exercée par un pays capitaliste est impérialiste — et c'est ainsi que l'entend la propagande communiste —, l'Occident ne cesserait d'être « impérialiste » que le jour où il aurait perdu toute capacité d'agir en dehors de sa propre zone de civilisation. La désintégration des empires européens ne fera pas apparaître la fraternité des Grands, elle donnera à leur hostilité de nouvelles occasions de se manifester. Des regroupements idéologiques, apparemment paradoxaux, ne sont pas inconcevables, comme l'alliance, contre l'empire soviétique, des Occidentaux et des musulmans, mais ils ne sont pas aujourd'hui visibles, même à l'horizon.

Tout aussi concevable, et malheureusement moins improbable, serait une demi-complicité des Soviétiques et des Européens contre « l'empire yankee » en Amérique latine.

3. Les Nations Unies.

Nous avons analysé la diplomatie à l'intérieur des blocs, entre les blocs, entre les blocs et les non-engagés, sans référence explicite aux Nations Unies. A coup sûr, l'organisation internationale joue un rôle, mais lequel ?

Les blocs se sont constitués sans violer la Charte dans la mesure où celle-ci ne porte pas atteinte au « droit naturel de défense » et où elle autorise des alliances défensives régionales. Mais l'imposition de régimes soviétiques aux pays d'Europe orientale était contraire à l'esprit de la Charte, en tout cas tel que le comprennent les Occidentaux. Les révolutions par en haut ont été le résultat direct de l'occupation (ou libération) de ces pays par l'armée russe, elles sont un exemple de ce que l'on appelait naguère « agression indirecte » : profitant de la présence de ses troupes, un Grand met au pouvoir, en un petit pays, des hommes ou un parti entièrement dévoués à sa cause. On évoquerait la technique des Quislings si la structure bipolaire du système ne contraignait peu à peu les deux Grands à s'imiter en se combattant.

Non qu'il y ait équivalence, par rapport aux peuples, entre les régimes. Si l'armée rouge n'avait pas occupé Pologne et Hongrie, ces deux nations ne se seraient pas donné un régime de type soviétique et le parti communiste, selon toute probabilité, n'aurait réussi, ni par la violence ni par la ruse, à conquérir l'Etat. En revanche, à l'Ouest, bien que la présence militaire de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis n'ait pas été sans influence, la démocratie occidentale — pluralité des partis, élections libres, libertés personnelles — répondait à l'attente de la majorité du peuple et de la classe politique. Elle était légitime en droit parce qu'elle était conforme à la conception dominante de la légitimité, légitime en fait parce que cette conception avait été honnêtement appliquée.

L'hétérogénéité par rapport aux peuples et aux idées n'est pourtant pas le dernier mot de l'analyse. Les régimes d'Europe orientale étaient conformes, en dépit de la résistance populaire, à la conception marxiste-léniniste de la légitimité. Cette conception est démocratique en un sens vague : le parti communiste est censé être l'avant-garde du prolétariat, l'interprète et le représentant des masses populaires, il exprime la volonté du prolétariat, parce qu'il accomplit une mission historique, même lorsque les prolétaires s'opposent à lui. Les régimes orientaux fondent finalement sur cette philosophie une légitimité, comparable [10] à celle que les régimes occidentaux tirent des élections libres et de l'assentiment des citoyens.

Le procès de la constitution des blocs s'est déroulé en dehors des Nations Unies pour la bonne raison qu'au moment où celles-ci sont nées, le rideau de fer avait déjà été baissé. Les Nations Unies ne pouvaient rien pour protéger les peuples d'Europe orientale puisque les gouvernants, reconnus légaux par les gouvernements occidentaux, étaient dominés par les communistes, revenus avec, ou soutenus par, l'armée rouge. Toute action de l'organisation internationale aurait été apparemment contraire à la lettre de la Charte puisque celle-ci, au nom de la souveraineté des Etats, interdit « toute immixtion dans les affaires intérieures ». Une fois en place, un régime, si oppressif soit-il, quels que soient les sentiments des masses, est protégé par le principe de la loi internationale — le respect de la souveraineté des Etats et la distinction radicale entre les affaires intérieures et les questions diplomatiques.

Les Nations Unies eurent une occasion de considérer un problème de la diplomatie intrabloc. En Hongrie, les rebelles ayant réussi à s'emparer de l'Etat et à constituer un gouvernement légal (celui-ci ayant pris la suite du gouvernement antérieurement reconnu légal par l'organisation internationale), c'est le gouvernement Kadar et l'action de l'armée rouge qui furent justement considérés comme illégaux par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Union soviétique était coupable d'agression dans la mesure où le gouvernement Kadar et l'appel lancé par celui-ci à l'armée rouge étaient tenus pour l'effet d'une conspiration ou d'une manipulation soviétique. En revanche, le gouvernement contre-révolutionnaire d'Imre Nagy étant illégitime à l'intérieur du système historique des communistes en même temps qu'illégal par les conditions de son avènement, le gouvernement « ouvrier et paysan » de J. Kadar était, automatiquement, par définition, légitime et secondairement légal.

La leçon de l'événement est claire. L'O.N.U. ne peut secourir un peuple qui subit, contre son gré, un gouvernement de type soviétique, installé par ou sous la protection de l'armée rouge. Le plus souvent, le gouvernement légal est protégé par la loi internationale contre les interventions de l'étranger. Même si, par accident,

une insurrection populaire renverse le despotisme, rien n'est encore gagné : l'Union soviétique peut intervenir militairement, à l'appel d'un « gouvernement ouvrier et paysan », et cette intervention, illégale au regard de l'organisation internationale, légitime dans le système doctrinal du monde soviétique, résiste aisément à un vote de l'Assemblée générale. Pour contraindre l'Union soviétique, il faudrait être résolu à lui faire éventuellement la guerre. Les plus farouches idéalistes n'y songent pas.

L'exemple le plus spectaculaire de l'intervention de l'O.N.U. dans un épisode des relations entre blocs (bien que celui-ci n'ait pas pour théâtre le Vieux Continent) est la crise coréenne. Quand les armées de la Corée du Nord franchirent le 38e parallèle, le Conseil de sécurité, à l'appel du représentant américain, se réunit immédiatement, ordonna au gouvernement nord-coréen de retirer ses troupes et, sur le refus de celui-ci, invita les Etats membres à venir au secours de la victime, c'est-à-dire du gouvernement de la Corée du Sud. Les circonstances étaient exceptionnellement favorables à cette première tentative des Nations Unies pour ramener un Etat agresseur, par l'emploi de la force, au respect de la loi internationale. Contre l'Italie, les sanctions économiques avaient été impuissantes à faire triompher le droit ; les sanctions militaires, en 1950, déclenchèrent une guerre limitée, sans vainqueur ni vaincu. La non-défaite de l'agresseur est-elle une victoire du droit ?

L'absence de l'Union soviétique [11] permit au Conseil de sécurité de légaliser l'action militaire dont les Etats-Unis auraient pris l'initiative même si les Nations Unies n'avaient pas existé ou avaient été paralysées par le veto. Non que les événements aient été exactement ce qu'ils eussent été si l'organisation internationale n'avait pas incarné le rêve de F. D. Roosevelt. Il fut facile de convaincre le Congrès et l'opinion des Etats-Unis en invoquant le respect de la loi internationale. L'enthousiasme eût été moins vif si le président Truman ou le secrétaire d'Etat Acheson avaient dû donner les motifs, valables mais prosaïques, qui dictèrent leur décision : nécessité impérieuse de confirmer aux yeux du monde et surtout des Européens la valeur de la garantie américaine, perte fatale de face et de prestige si la Corée du Sud — seul gouvernement coréen reconnu par les Nations Unies — était éliminée par la Corée du Nord qui avait défié les décisions des Nations Unies (refus de laisser entrer les observateurs chargés de garantir la liberté des élections, etc.). Peut-être inconsciemment, peut-être abusés par les déclarations des hommes d'Etat américains qui ne faisaient pas figurer la Corée parmi les positions américaines de défense en Asie, les hommes du Kremlin lancèrent, le 25 juin 1950, un défi aux Etats-Unis que ceux-ci n'auraient pas pu ne pas relever sans désastre. Le défi fut relevé.

Que les armées, composées pour l'essentiel de divisions américaines et sud-coréennes, fussent baptisées armées des Nations Unies et fussent, en théorie, au service de la politique décidée par l'Assemblée générale, le fait n'était pas sans conséquences secondaires. Les contingents britannique, turc, français donnaient aux troupes qui combattaient du côté sud-coréen un caractère de légion internationale. Au regard de la propagande, c'étaient les Etats-Unis qui, mobilisant l'opinion et l'organisation mondiale, avaient « l'avantage et presque la victoire ». Mais les grandes décisions furent prises par les belligérants, dans les conseils et sur les champs de bataille, non par les Nations Unies. L'ordre de franchir le 38e parallèle fut donné par le président Truman, au lendemain du débarquement à Imchon, après une entrevue du président et du général MacArthur : la décision fut ratifiée par un

vote de l'Assemblée générale. L'offensive vers le Yalou fut, en une large mesure, imputable au général MacArthur lui-même[12]. Le gouvernement de la Chine populaire ne fut pas arrêté par la crainte d'être condamné comme agresseur par les Nations Unies. La fiction selon laquelle les divisions régulières étaient des « volontaires » avait pour origine le désir, commun aux deux camps, d'éviter la généralisation du conflit, donc une déclaration de guerre en bonne et due forme. Quand les Etats-Unis renoncèrent à une victoire absolue, ils oublièrent que la Corée du Nord et la Chine étaient des agresseurs ou ils n'en tinrent pas compte. Ils négocièrent une paix de compromis comme ils auraient négocié avec n'importe quel Etat. L'idée que l'agression est un crime au regard de la loi internationale ne suffit pas à leur inspirer la résolution d'une guerre menée jusqu'au bout. C'est sur les champs de bataille, non à la tribune de l'Assemblée, que se décida le sort de la Corée. Les Nations Unies eurent une influence sur le style, la signification morale de l'événement, non sur l'origine, le déroulement et les résultats de la campagne.

Il est difficile de concevoir une répétition de la crise coréenne : la plupart des Etats membres hésiteraient à s'engager en un conflit armé contre un satellite, même mineur, de l'Union soviétique et de la Chine. Les deux Etats communistes, de leur côté, pratiquent plutôt l'infiltration que l'agression au sens classique, c'est-à-dire le franchissement des frontières par des armées régulières.

La coïncidence de la crise hongroise et de la crise de Suez, l'impuissance de l'O.N.U. face à l'Union soviétique, le rôle, secondaire mais utile, joué par l'O.N.U. dans la liquidation de la crise de Suez, illustrent les possibilités et les limites de « l'acteur universel » dans le monde présent. Un vote de l'Assemblée générale des Nations Unies ne peut évidemment pas obliger un des deux Grands à capituler. D'autre part, Grande-Bretagne et France n'auraient pu tenir tête à la conjonction des deux Grands et du tiers monde, même en l'absence de l'organisation internationale. Quand M. Boulganine brandit des fusées, les Etats-Unis avaient déjà pris position contre leurs alliés. Dès lors que la force de dissuasion américaine n'équilibrait plus la force d'intimidation soviétique, Français et Britanniques devaient céder.

Non que le vote de l'Assemblée générale ait été sans conséquences : les Etats démocratiques sont plus sensibles aux jugements de l'opinion mondiale et de leurs propres amis que les Etats du type soviétique, toujours capables de justifier leurs actes, si cruels soient-ils, par une métaphysique de l'histoire. L'existence des Nations Unies constituait aussi, pour les Etats-Unis, une raison supplémentaire de ne pas tolérer la campagne israélienne du Sinaï et le débarquement franco-britannique. Enfin et surtout, l'envoi des « casques bleus » facilita, moralement et matériellement, l'évacuation du territoire égyptien par les troupes étrangères ; la force armée internationale favorisa le rétablissement de la paix et, du même coup, elle paralysa les entreprises éventuelles du bloc soviétique. Alors que l'opinion française maudissait l'O.N.U., M. Khrouchtchev commençait d'éprouver à son égard, et surtout à l'égard du secrétaire général, les sentiments hostiles qu'il n'a pas longtemps dissimulés.

Mais ce sont les relations entre les blocs et le tiers monde, surtout entre les métropoles européennes et leurs protectorats ou colonies que les Nations Unies ont le plus influencées. Il serait absurde de dire que les empires ont été perdus à New York. Quel que soit le terme que l'on emploie, « libération des peuples » ou « désagrégation des empires européens », ce processus historique a eu,

manifestement, des causes multiples et profondes (affaiblissement des métropoles, aspiration à l'indépendance des peuples, efficacité de la guerre des partisans, anticolonialisme des deux Grands) mais les Nations Unies ont offert une tribune aux représentants des pays acquis à la cause anticolonialiste, elles ont amplifié l'écho de la propagande contre l'impérialisme, elles ont influé sur le style et probablement accéléré l'allure de la décolonisation.

Elles continuent de donner aux Etats d'Afrique, d'Asie et demain d'Amérique latine une chance de jouer à la « grande politique » *(die grosse Politik)*. En fait, ce n'est pas à New York que l'histoire est écrite, c'est à l'intérieur des Etats, par les ruses de l'infiltration et de la subversion, que naissent et meurent les régimes consacrés, l'un après l'autre, par la légalité internationale. Ni le plan de partage, élaboré par les Nations Unies, ni les ordres de cessez-le-feu n'auraient assuré l'existence de l'Etat d'Israël ou même la survie des Juifs de Palestine sans les victoires remportées par les troupes de la Hagana. Mais l'histoire s'écrit aussi, pour une part, à New York et les délégués des petits Etats se défendent mal de l'illusion que cette part est considérable.

Comme une motion de l'Assemblée générale requiert une majorité des deux tiers, les Grands sont obligés de faire la cour aux Petits pour arracher la promesse d'un vote favorable. Egaux des Grands selon la loi de l'Assemblée, les Petits peuvent avoir l'orgueil de trancher par leur suffrage des problèmes historiques. Sans les Nations Unies quelles occasions auraient les présidents des Etats d'Afrique de quitter leurs capitales dont les écoliers d'Europe n'ont pas encore appris les noms, de connaître le monde et de participer à la diplomatie planétaire ? L'organisation internationale embrasse virtuellement l'humanité entière, elle vise à créer une communauté universelle, elle en exprime les divisions présentes, elle en symbolise la vocation d'unité.

Au cours de ces dernières années, à la faveur de la décolonisation et de la « balkanisation » de l'Afrique, le groupe dit afro-asiatique s'est gonflé au point que d'aucuns imaginent un bloc des non-engagés qui équilibrerait les blocs hostiles et servirait de médiateur, d'arbitre ou de juge, parviendrait à soustraire telle région ou tel pays au déchirement de la guerre froide. Mais il n'en est rien. Le tiers monde est une notion géographique bien plus que politique. Quant au non-engagement, il comporte des modalités diverses. Ceux qui s'en réclament n'ont pas nécessairement même opinion ou même intérêt dans toutes les circonstances, que le problème posé concerne ou non la rivalité des deux Grands[13].

La crise congolaise confirma l'importance mais aussi la division des non-engagés dans les jeux du parlement « onusien ». Les Etats-Unis, par crainte d'un affrontement direct avec l'Union soviétique, transmirent aux Nations Unies la tâche ingrate de prévenir à la fois chaos et soviétisation, et au secrétaire général la tâche plus ingrate encore d'appliquer les décisions ou recommandations, rédigées en termes vagues, par le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale. L'intention était bonne, le désir que l'Etat congolais fût en dehors de la guerre froide, raisonnable. Mais, dans la mesure où l'Union soviétique visait un objectif opposé, la substitution des Nations Unies aux Etats-Unis n'avait d'autre résultat que de précipiter un conflit entre Moscou et le secrétariat général de l'O.N.U. au lieu du choc attendu entre Moscou et Washington.

L'Etat congolais, en fait, n'existait pas. Aucun homme, aucun parti n'était en mesure d'imposer son autorité à l'ensemble du pays et d'assurer le fonctionnement des services publics. Le véritable choix était entre une sorte de mandat *(trusteeship)* des Nations Unies, un retour des techniciens belges sous un gouvernement congolais disposé à les utiliser ou enfin la prise en charge du pays par des techniciens venus de l'Est. La neutralité, nous le savons, est d'autant plus difficile, pour un Etat nouveau, que celui-ci est plus faible et plus divisé. La neutralisation du Congo semblait d'autant plus souhaitable que l'Etat n'existait pas, elle était impossible pour la raison même qui la rendait souhaitable. Les Nations Unies et M. Hammarskjœld butèrent sur ce paradoxe.

En fonction de la Charte, les Nations Unies ne devaient pas s'ingérer dans les affaires intérieures d'un pays dont la souveraineté venait d'être reconnue. Elles avaient pour mission d'assurer la sécurité des personnes et de permettre le retrait des troupes belges. Mais cet ensemble de données était évidemment contradictoire. Si le gouvernement du Congo était incapable d'assurer la sécurité des personnes, il était indigne de la reconnaissance internationale qui lui avait été accordée à la légère. Si les Nations Unies avaient pour devoir de maintenir l'ordre public, elles étaient amenées inévitablement à intervenir dans les « affaires intérieures du pays ». Par leur seule présence, les contingents plurinationaux influaient sur le cours des disputes entre les hommes politiques du Congo, sur les chances respectives des prosoviétiques et des Occidentaux, des « fédéralistes » et des « unitaires ». Le jour où le Premier ministre du gouvernement central, légal au moment où les Nations Unies entrèrent en action, fut déposé, mis en état d'arrestation par ceux qui détenaient un certain pouvoir de fait et de droit (le président de la République et le colonel Moboutu), les Etats soviétiques, soutenus par les Etats « progressistes d'Afrique et d'autres continents, dénoncèrent les Nations Unies, c'est-à-dire finalement le secrétaire général. Une crise comparable à celle de Corée s'ouvrait : le bloc communiste s'en prenait à l'organisation internationale coupable d'avoir, en fait, favorisé un des camps contre l'autre.

Les non-engagés, au cours de la crise, furent les uns favorables à M. Kasavubu, d'autres à M. Lumumba, d'autres à une réconciliation entre les deux hommes. Si cette réconciliation avait eu lieu, avec la bénédiction des Grands, probablement tous les non-engagés se seraient-ils, eux aussi, retrouvés miraculeusement d'accord — accord qui aurait été d'autant plus facile qu'il n'aurait plus été indispensable. En fait, les neutralistes positifs, République Arabe Unie, Guinée, Mali, auxquels se joignirent le Ghana et le Maroc (celui-ci à cause de la Mauritanie et probablement aussi pour des raisons de politique intérieure) [14] soutinrent jusqu'au bout M. Lumumba et critiquèrent violemment le secrétaire général. Celui-ci n'en conserva pas moins le soutien d'une majorité des non-engagés et de l'Assemblée générale.

Rassemblant les deux blocs et les non-engagés, les Nations Unies ne purent avoir une « volonté générale ». La minorité ne s'incline devant la « volonté majoritaire » qu'à la condition que ses intérêts vitaux ne soient pas affectés. Aux frontières d'Israël et d'Egypte, les « casques bleus » maintiennent la paix et séparent les combattants qui, pour des raisons diverses, souhaitent d'être séparés. Il était commode, pour les Etats-Unis, de laisser aux Afro-Asiatiques le soin de faire pression sur la Hollande ou la France et de se réserver le rôle de médiateur entre les anticolonialistes et les Etats colonisateurs d'Europe. C'est dire que ni les blocs ni les

non-engagés, ni les Grands ni les Petits ne se conduisent, aux Nations Unies, autrement qu'ailleurs. Chaque acteur y exprime des idées ou des passions et tâche d'y servir ses intérêts. L'organisation internationale n'a pas modifié, elle a quelque peu compliqué le train de la diplomatie internationale. Originale en tant qu'institution, elle ne l'est ni en ses principes qui sont contradictoires, ni en son langage plus hypocrite qu'idéaliste, ni en son action, d'autant plus efficace qu'elle demeure éloignée du conflit majeur de notre temps.

4. Conflits et apaisement.

La conjoncture internationale, depuis quinze ans, a-t-elle évolué vers une sorte de stabilisation ou, au contraire, vers une intensification de la guerre froide ? Ou bien enfin est-elle stationnaire, avec des alternances de tension et de détente, avec des crises plus ou moins aiguës, régulièrement liquidées par les deux Grands, avec un emploi limité de la force ?

Prenons pour point de départ la dernière hypothèse. Le fait est que les deux Grands ou les deux blocs ont coexisté depuis quinze ans, leurs relations ayant été marquées par une succession de crises — Berlin (1948-1940), Corée (1950-1953), guerre d'Indochine (1953-1954), Suez et Hongrie (1956), Irak, Jordanie et Liban (1958), crise nouvelle de Berlin, ouverte depuis la fin de 1958 mais maintenue latente. La conduite des deux Grands, au cours de chacune de ces crises, a été manifestement dictée par le ferme propos de ne pas livrer une guerre illimitée. Les controverses occidentales, au moment du blocus de Berlin et de la campagne de Corée, ne portaient pas sur l'objectif (limiter le conflit), mais sur les risques que l'on pouvait assumer sans créer un danger sérieux d'élargissement des hostilités. Etait-il imprudent de bombarder les aérodromes de Mandchourie ? En cette hypothèse, les Nords-Coréens ou les Chinois répliqueraient-ils par le bombardement des ports de Corée du Sud ou des bases du Japon ? Etait-il imprudent de forcer le blocus de Berlin par un convoi armé ? Etait-il imprudent de faire débarquer quelques milliers de fusiliers-marins au Liban et quelques milliers de parachutistes anglais en Jordanie ? Si l'on regarde rétrospectivement les décisions prises, d'un côté et de l'autre, on a le sentiment que — mise à part la décision américaine de franchir le 38e parallèle et la décision, prise par MacArthur plutôt que par Truman, de pousser la VIIIe armée jusque vers le Yalou — ce sont les Etats-Unis qui ont marqué le plus de retenue. C'est l'Union soviétique qui a pris l'initiative du blocus de Berlin, c'est elle qui a sinon provoqué, du moins toléré l'offensive nord-coréenne de juin 1950. Ce sont les Chinois qui ont entraîné et ravitaillé les divisions du Viet-minh, victorieuses à Dien-Bien-Phu. C'est l'Union soviétique qui a suspendu sur la France et la Grande-Bretagne, au moment de l'expédition de Suez, la menace des « fusées » et des « volontaires ». C'est elle encore qui a tenté d'établir une base militaire et des rampes de lancement d'engins balistiques à Cuba en dépit du fait que la mer des Caraïbes peut être considérée comme située à l'intérieur de la zone américaine de même que la Hongrie était à l'intérieur de la zone soviétique.

Bien que, à mon sens, les Soviétiques aient eu le plus souvent l'offensive et l'audace, même au cours de la période 1945-1955 durant laquelle la supériorité de l'appareil atomique américain était incontestable[15], ils se sont toujours réservé une porte de sortie. Ils n'ont jamais brûlé les ponts derrière eux. Par exemple, ils n'ont

pas proclamé officiellement le blocus de Berlin, ils ont invoqué des difficultés techniques tour à tour pour les voies d'eau, les chemins de fer, les routes. A chaque instant, ils avaient la possibilité d'un recul sans perte de face, au cas d'une réaction violente des Occidentaux ; ils n'ont jamais tenté d'interrompre le trafic aérien — ce qui leur était techniquement facile. La règle du jeu qui, en l'espèce, fut respectée par les deux camps, fut l'interdiction du recours aux forces armées. Les chasseurs soviétiques ne s'en prenaient pas aux gros avions de transport, qui eussent été sans défense, mais les Occidentaux, de leur côté, ne tentaient pas de forcer le passage sur terre. La règle n'avait probablement pas été conçue clairement à l'avance par l'un ou l'autre des camps. Elle s'est dégagée des circonstances locales et de la volonté, commune aux adversaires, de ne pas perdre la maîtrise des événements. Si les Occidentaux avaient envoyé un convoi armé, probablement les Soviétiques n'auraient-ils pas tiré. Mais, au cas où ils auraient tiré, les Occidentaux auraient dû redoubler la mise. De même, si les Soviétiques avaient arrêté le trafic aérien, ils auraient obligé les Occidentaux à choisir entre une défaite, trop spectaculaire pour être tolérable, et le recours aux armes. Le pont aérien représentait une solution moyenne, acceptable aux deux acteurs.

La même volonté commune de limitation s'exprima par une autre règle du jeu en Corée. Les Américains ne portèrent pas les hostilités au-delà de la frontière de Corée et les Sino-Coréens ou les Soviétiques agirent de même. Il n'y eut ni bombardement des bases chinoises de Mandchourie ni bombardement des bases américaines du Japon. Les sous-marins soviétiques ne tentèrent pas de couper les relations entre le Japon et la Corée. Celle-ci fut, par accord implicite, transformée en champ clos, sur lequel les représentants des deux Grands vidaient une querelle. L'application de cette règle — que l'on pourrait baptiser localisation géographique des hostilités — aboutit à une partie nulle, sans que cet aboutissement ait été inévitable (deux ou trois divisions américaines de plus, au printemps 1951 ou même au printemps 1952, auraient emporté une victoire locale sans élargissement du théâtre des hostilités ni emploi d'armes atomiques). Là encore la règle fut inventée et respectée par les deux parties au cours même des événements. Elle avait moins le mérite de la rationalité que celui de la simplicité : elle était identifiable, sans communication explicite, par les adversaires.

La guerre d'Indochine était d'un autre type puisque ni l'Union soviétique ni la Chine n'étaient engagées directement et que les Etats-Unis se bornaient à soutenir, par une contribution financière et des livraisons d'armes, la France et le gouvernement, hostile au Viet-minh, du Viet-nam. Le moment de la décision vint au printemps de 1954 lorsque la garnison française de Dien-Bien-Phu perdit la première bataille et apparut condamnée. Faute d'intervention américaine, la France devait abandonner la lutte et le prix de l'armistice serait, pour le moins, la soviétisation de la moitié du pays. Les Etats-Unis se décidèrent en faveur de la non-intervention et les Sino-Soviétiques n'imposèrent pas des conditions sensiblement différentes de celles qu'ils auraient pu obtenir, avant ou sans la victoire de Dien-Bien-Phu.

En fait, la crise du printemps de 1954 fut accidentelle plutôt qu'intentionnelle. Après la disparition de Staline, les membres du praesidium, occupés par les conflits de la succession, souhaitaient réduire la tension internationale. En Corée, ils incitèrent les Chinois à ne pas maintenir leurs exigences au sujet du rapatriement forcé de tous les prisonniers et probablement auraient-ils consenti à un armistice

indochinois, négocié en même temps que l'armistice coréen. C'est l'obstination du gouvernement français, encouragé par la volonté aveugle du gouvernement américain, qui entraîna la prolongation des hostilités et donna au Viet-minh, aidé par la Chine de Mao Tsé-toung, la chance d'un succès spectaculaire — succès qui transforma la signification et la portée de la paix, même s'il n'en modifia pas substantiellement les termes.

La crise de 1956 — Hongrie et Suez — ne fut pas suscitée par les Grands eux-mêmes. La nationalisation du canal de Suez fut un épisode de la révolte arabe contre l'influence ou la présence de l'Occident. Il n'est nul besoin d'en imputer l'initiative à Moscou : tout gouvernement égyptien en pouvait concevoir le projet d'autant plus qu'en tout état de cause la concession devait expirer une douzaine d'années plus tard. La réaction britannique fut surprenante, imprévisible : pourquoi le gouvernement de Sa Majesté fit-il une tentative pour réoccuper militairement la zone qu'il venait d'évacuer ? La réaction française s'explique mieux, dans la mesure où les gouvernants français cherchaient, une fois de plus, la solution du problème algérien.

Bien que, en l'occasion, la force armée ait été généreusement employée par l'Union soviétique, la France et la Grande-Bretagne, la signification de la crise, au regard des deux Grands[16], se dégage plutôt du double refus américain : refus d'intervenir pour « libérer » un satellite, refus de permettre à ses alliés une action militaire contre un pays du tiers monde. Ces deux refus ont une même cause : la crainte de la guerre illimitée. Tous deux s'expliquent en termes réalistes, l'un est prudent mais moralement médiocre, l'autre peut être justifié par la prudence mais aussi par l'idéal.

Il était à coup sûr prudent, peut-être raisonnable, certainement pas glorieux d'assister passivement à l'écrasement de la révolution hongroise. Il était à coup sûr prudent, de la part des Etats-Unis, d'interdire aux Franco-Britanniques l'occupation militaire de la zone du canal de Suez, il était peut-être raisonnable de tenir la prise de position contre les deux puissances européennes ex-grandes pour plus « payante » sur le plan des relations avec les non-engagés que dangereuse pour la cohérence du bloc atlantique. Mais la formule utilisée par D. Eisenhower le jour de l'ultimatum franco-anglais et la veille de l'intervention soviétique à Budapest : il ne peut pas y avoir deux lois, l'une pour l'ami, l'autre pour l'ennemi, se retournait ironiquement contre le président américain : avec l'aide de l'ennemi, les Etats-Unis appliquaient à leurs alliés une loi sévère et toléraient, sans autre protestation que verbale, l'impunité de l'ennemi, coupable d'agression ouverte.

Un auteur américain [17] a suggéré une interprétation, entièrement cynique, de la crise Suez-Budapest. Les grands Frères, à l'heure du péril, ont découvert — aux deux sens du mot — leur fraternité[18]. Chacun, au fond de lui-même, jugeait conforme à son propre intérêt que l'autre Grand pût rétablir la discipline à l'intérieur de son bloc. Les Etats-Unis ne pouvaient tolérer que France et Grande-Bretagne prissent des initiatives de nature à provoquer des hostilités élargies. En dépit de leur sympathie pour les combattants hongrois de la liberté, les gouvernants des Etats-Unis leur reprochaient confusément de les acculer à l'alternative d'une abstention peu honorable ou d'une intervention peu prudente. Ils choisirent, sans hésitation visible, le premier terme de l'alternative.

Les moyens de force employés furent plus réduits encore, deux ans plus tard, au moment de la révolution d'Irak et des troubles du Liban et de Jordanie. Cette fois, ce furent les Etats-Unis qui envoyèrent des marines. Mais ils les envoyèrent à la demande du gouvernement légal, reconnu par tous les Etats et par les Nations Unies. De plus, les fusiliers-marins ne combattirent pas, ils se gardèrent de prendre part à la guerre civile qui se prolongeait, avec des explosions intermittentes, depuis des semaines. Ils intervinrent par leur présence, par la preuve qu'ils donnaient d'une résolution américaine d'agir en cas de besoin, par le soutien moral qu'ils apportaient aux autorités légales de Beyrouth. Même si le gouvernement Kadar qui, d'après la version soviétique, fit appel à l'aide du « grand Frère » pour rétablir « le gouvernement ouvrier et paysan », avait été légal au regard du droit interne ou international — ce qui n'était pas le cas — une différence majeure aurait subsisté entre les deux interventions : l'une a été belliqueuse, elle avait pour but, elle a eu pour résultat, l'écrasement des révolutionnaires, l'autre a favorisé, sans effusion de sang, la réconciliation des camps, réconciliation qui était indispensable à la survie même du Liban.

De cette revue des crises, il n'est pas impossible de tirer une conclusion optimiste. L'emploi de la force armée, au moins d'un des Grands contre l'autre, a été de plus en plus réduit. La durée de chaque crise a été de plus en plus courte. Le blocus de Berlin a duré des mois comme si les Deux ne savaient pas comment sortir indemnes de l'épreuve de force qu'ils avaient déclenchée. La guerre de Corée se prolongea trois ans, et durant les deux dernières années les pourparlers butaient, selon les déclarations officielles, sur le seul obstacle du rapatriement des prisonniers (les plénipotentiaires de la Chine communiste refusaient à ceux des leurs, prisonniers des Américains, le droit de choisir la liberté). La crise de Suez-Budapest fut liquidée en quelques jours, la crise Irak-Liban-Jordanie en quelques semaines. Le nombre et le calibre des armes employées diminuaient de crise en crise.

A cette interprétation optimiste, on objectera, à bon droit, que *la loi tendancielle de la diminution de la force employée* ne s'applique qu'aux relations directes entre les deux Grands ou les deux blocs. Contre la Hongrie, l'Union soviétique employa une douzaine de divisions — plus que les effectifs nécessaires à la répression mais, brutale et massive, celle-ci était aussi d'autant moins longue et moins coûteuse. Au Proche-Orient, l'intervention américaine fut symbolique. Elle fut l'équivalent de la diplomatie des canonnières, le but étant non de faire céder un gouverne-ment par un acte, symbole de l'emploi de la force, mais de renforcer un gouvernement légal par un acte, symbole du soutien par la force.

Ce qui interdit de souscrire sans réserves à cette thèse — la baisse tendancielle de l'emploi de la force — c'est d'abord que les crises ont chacune le caractère d'un événement et que la comparaison de crises singulières crée l'apparence d'une tendance, alors que celle-ci est peut-être artificiellement créée par le regard de l'observateur. Les Russes ont mis en action une grande armée en Hongrie parce que telle était l'exigence militaire de la conjoncture. Les fusiliers-marins des Etats-Unis n'ont pas tiré un coup de fusil au Liban parce que cette retenue répondait à la conjoncture locale. La vraie question est de savoir si les deux Grands ont appris à régler leurs querelles aux moindres frais et sont résolus à limiter au maximum le volume de violence.

Je pense, en effet, qu'Etats-Unis et Union soviétique, en dépit des propagandes délirantes et des défis homériques, ont appris à se connaître et ne s'imputent plus légèrement, l'un à l'autre, des intentions belliqueuses. A supposer que les hommes du praesidium aient craint que les Etats-Unis ne déclenchent une guerre préventive[19], ils sont, depuis longtemps, rassurés. La guerre ne serait pas préventive : prendre les devants, aujourd'hui, ce serait se jeter à l'eau de peur d'être mouillé. Portés à ne plus mettre en doute leur commun désir de limiter les conflits, les deux Grands sont moins enclins à l'hystérie et à la panique quand, par la faute d'un allié ou d'un neutre, une crise surgit, quand un pays ou un régime risque de changer d'allégeance.

Les changements d'allégeance, il est vrai, vont tous de même sens ; un pays ex-colonial devient indépendant, neutre d'abord, neutraliste ensuite, progressiste parfois. Combien de temps les Etats-Unis se soumettront-ils aux règles du jeu qu'ils ont imposées à leurs alliés si les changements d'allégeance se multiplient et surtout se produisent à l'intérieur de la zone proprement américaine (Amérique latine) et non dans les zones naguère d'influence européenne ?

Les règles du jeu sont en apparence celles que suggère la Charte des Nations Unies : le non-recours à la force. Mais comme, ni en théorie ni en pratique, on ne parvint à définir l'agression, la seule agression directe, le franchissement des frontières par les armées régulières, fut retenue. Du même coup, toutes les autres formes d'agression furent légalisées, parce qu'elles furent tolérées. Recrutement et entraînement de partisans, destinés à combattre le gouvernement d'un pays étranger — ce que les Soviétiques considéraient comme un exemple typique d'agression quand ils craignaient de telles pratiques au lieu d'en user eux-mêmes — sont désormais monnaie courante. La Tunisie ne se cache nullement d'abriter les fellagha d'Algérie et une plainte française contre l'agression tunisienne serait vaine. L'organisation transnationale de la guerre de partisans contre les empires européens a reçu la bénédiction des Nations Unies et des Etats-Unis. (Ces derniers se sont essayés, eux aussi, à ce genre de sport, au Guatemala avec succès, à Cuba sans succès.)

L'illégalité de l'intervention d'armées régulières et la légalité de l'organisation transnationale de partisans ont pour seule contrepartie la légalité de l'appel lancé, par un gouvernement reconnu, à l'aide étrangère. Les fedayins égyptiens ont été tolérés par l'O.N.U., la campagne israélienne du Sinaï a été condamnée, l'ultimatum franco-britannique à l'Egypte également. En revanche, l'intervention américaine au Liban, l'intervention britannique en Jordanie sont légales puisque les troupes étrangères sont arrivées à la demande des gouvernements légaux. L'intervention étrangère étant légale au regard du droit international quand elle est sollicitée par le pouvoir légal, la rivalité des Grands se déroule à l'intérieur des Etats, le but de chacun étant de favoriser des hommes qui, en cas de besoin, l'appelleront au secours.

Le droit international, nous l'avons vu, fondé sur la souveraineté et l'égalité des Etats, est non le reflet mais la négation de la réalité actuelle. Conçu pour les Etats européens qui, en un sens, se reconnaissaient réciproquement le droit à l'existence, il a été étendu à l'univers entier alors qu'en Europe même les conflits idéologiques, d'où résultait l'hétérogénéité du système, en compromettaient le respect. A l'heure présente, le droit international est une incitation permanente à l'hypocrisie, il crée

une obligation, pour les Grands, de dissimuler ce qu'ils ne peuvent pas ne pas faire, à savoir s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats membres des Nations Unies. Personne ne s'abstient d'intervenir, mais chacun cherche à intervenir de manière telle que, formellement, la règle de non-intervention soit satisfaite : la condition majeure de la réussite, c'est pour chaque camp de disposer d'un gouvernement qui lui soit acquis. Quand les deux camps atteignent leur but, le pays tiers est soit divisé, comme l'Allemagne, soit en guerre civile. Parfois le pays est divisé et la partie non gagnée au communisme est en guerre civile (Corée du Sud, Viet-nam du Sud).

Il va de soi que les règles du jeu, en ce qui concerne le tiers monde — légalisation de l'organisation transnationale de la guerre de partisans, obligation de camoufler l'intervention dans les affaires intérieures des Etats, rivalité des Grands pour favoriser chacun un gouvernement légal dévoué à sa cause — n'ont pas été établies par décret de l'un ou de l'autre, ni par accord entre les Deux. Ces règles ont été pour ainsi dire dégagées par l'histoire diplomatique de ces quinze dernières années. Le formalisme juridique est l'extension à la planète entière d'un droit, élaboré par et pour un système homogène. L'hétérogénéité du système, en Europe même, en changeait déjà le caractère puisque l'Union soviétique, tout en se réclamant des principes de souveraineté et d'égalité des Etats[20], en méconnaissait l'esprit dans la mesure où elle était et se voulait un Etat révolutionnaire, dont l'idée est destinée à une diffusion universelle. En tant qu'Etat, l'U.R.S.S. adoptait la théorie la plus traditionnelle et la plus intransigeante de la souveraineté. En tant que le gouvernement de l'U.R.S.S. était composé des membres du politburo du parti communiste et commandait, en fait, l'action du Komintern, il organisait la subversion à l'intérieur des Etats avec lesquels il entretenait des relations diplomatiques, conformes aux coutumes du *jus gentium europaeum*. Les Etats non communistes avaient le choix entre la tolérance de ce double jeu et la rupture des relations diplomatiques. Ils ont tous, pour des raisons évidentes, préféré le premier terme de l'alternative.

Le renforcement de l'Union soviétique après la Deuxième Guerre mondiale, la multiplication des Etats nouveaux ont étendu démesurément le champ et les chances de ce double jeu. F. D. Roosevelt, prolongeant la tradition wilsonienne, attendait des Nations Unies une contribution décisive au maintien de la paix. Il y voyait aussi un moyen de prévenir un retour des Etats-Unis à l'isolationnisme. La combinaison d'un droit international, tendant à « criminaliser » la guerre, et d'une guerre civile à l'échelle internationale (ou d'une organisation transnationale de la subversion) s'exprime logiquement dans la pratique présente : les armées régulières ne franchissent plus les frontières, mais elles stationnent dans les pays étrangers ou elles y viennent à l'appel des gouvernements légaux ; ceux-ci ont donc, à l'intérieur des frontières, une souveraineté qui n'est pas vaine puisqu'elle permet aux gouvernants d'un Petit de saisir impunément les propriétés des citoyens d'un Grand, mais, en contrepartie de cette liberté d'action, ils doivent s'attendre à l'effort constant des Grands pour peser sur leurs décisions.

Ces règles du jeu, dira-t-on, ne sont-elles pas plus favorables au camp soviétique qu'au camp occidental ? Ce dernier n'aurait-il pas dû dénoncer constamment l'organisation transnationale de la guerre des partisans au lieu de mettre l'accent sur le non-recours à la force (qui est, en fait, seulement non-recours à la force des armées régulières) ? Les Etats industriels et les régimes libéraux doivent employer

les armées régulières, les pays sous-développés et les partis révolutionnaires recourent spontanément au terrorisme ou à la guérilla.

Cette objection est incontestable, mais il est difficile de savoir s'il aurait pu en être autrement. L'organisation internationale aurait-elle pu reconnaître la légitimité de la réplique, par des expéditions punitives, à l'action des partisans ravitaillés de l'extérieur ? Aurait-elle reconnu la légitimité de ces répliques (l'armée grecque entrant en Bulgarie ou en Yougoslavie, avant la rupture de ce dernier pays avec l'Union soviétique), le cours des événements aurait-il été changé ? On peut plaider que la menace de représailles, exercées par des armées régulières contre les bases logistiques des partisans, aurait eu, dans certains cas, quelque efficacité. Elle aurait au moins prévenu cette sorte de consécration internationale du droit à l'agression indirecte. Mais en Chine, en Indonésie, en Indochine, en Afrique du Nord, les partisans exprimaient une situation révolutionnaire qu'une autre légalité internationale n'aurait pas suffi à maîtriser.

Il reste que la diminution tendancielle de l'emploi de la force ne s'applique qu'à l'emploi de la force organisée, des armées régulières. Les pays où les partisans entretiennent l'insécurité ne sont peut-être pas plus nombreux aujourd'hui qu'il y a quinze ans. Mais, entre-temps, l'ordre communiste s'est installé en nombre de pays qui, en 1945, étaient en proie à la guerre : ailleurs, les révoltes nationalistes ont arraché l'indépendance et les régimes établis sont plus ou moins précaires ; enfin, d'autres pays qui étaient « chasses gardées » de l'Occident, ont désormais des régimes menacés par des rebelles, enclins à la neutralité ou au neutralisme.

Un jugement global sur l'évolution des quinze dernières années — apaisement, intensification du conflit, intermittence — ne peut être simple ou catégorique. Il y a eu intermittence de crises, plus ou moins violentes, et de retour au calme : rien n'annonce la fin de ces intermittences. Les crises de ces dernières années ont été moins prolongées, elles ont comporté un moindre volume de violence, elles ont révélé une sorte d'accoutumance au conflit, comme si les adversaires percevaient plus clairement leurs intentions réciproques et agissaient en conséquence.

L'humanité n'en est pas moins très éloignée encore d'un nouvel ordre : au contraire, l'agitation révolutionnaire, provoquée ou exploitée par les partis communistes, parfois indépendante d'eux, s'étend à travers le tiers monde. Peut-être les Etats-Unis ne se soumettront-ils plus demain à la règle du non-emploi des armées régulières qu'ils avaient imposée à leurs alliés (la crise de Cuba de novembre 1962 le prouve).

Même s'ils s'y soumettent, il n'y aura pas apaisement aussi longtemps que subsisteront les trois causes principales de ce que l'on est convenu d'appeler guerre froide : *partage de l'Europe, course aux armements, destin du tiers monde.* Or, ces trois causes sont l'effet de ce que sont les deux Grands ou les deux camps autant ou plus que de ce qu'ils font. L'apaisement exigerait une délimitation acceptée des zones d'influence, qui est incompatible avec la prétention universelle de chacune des idéologies. Le bloc socialiste, par son être même, en dehors de toute action subversive, offre un modèle de développement au tiers monde. L'Occident ne peut pas ne pas redouter le rayonnement de l'exemple soviétique puisque les convertis deviennent automatiquement ses ennemis.

Ce n'est que sur le plan de la course aux armements que des progrès sont concevables. Non qu'aucun accord, même pas celui qui met un terme aux

expériences atomiques ait été signé et ratifié, mais il semble que chacun des duopolistes s'est progressivement rassuré sur les intentions de l'autre et qu'en même temps chacun est terrifié par les moyens de destruction qu'il possède et donc que l'autre possède ou possédera. Le fait majeur de la conjoncture, en 1960, demeure l'équilibre de la terreur, la volonté des deux Grands de ne pas livrer la guerre qu'ils préparent. Fait majeur, mais négatif : les géants sont paralysés mais *paralysés l'un par rapport à l'autre.* A condition de ne pas s'en prendre directement l'un à l'autre et de ne pas utiliser leurs armes les plus destructrices, ils peuvent regarder la planète entière comme le champ offert à leur action et ignorer les frontières, que traverseraient les fusées que l'on n'utilise pas et que traversent, en permanence, les ondes et les agents de la subversion.

***

Le but de l'Occident n'est pas de détruire les régimes soviétiques, mais de persuader les communistes qu'il y a place pour des régimes différents qui ne se tiendraient pas pour ennemis. Le but du bloc soviétique est d'éliminer les régimes capitalistes et d'utiliser à cette fin les mouvements révolutionnaires, mouvements de libération nationale ou sociale. Un des Grands vise une victoire politiquement totale sinon militairement absolue, l'autre a la coexistence pacifique pour but et non pas seulement, à la manière de son rival, pour moyen.

Les dirigeants soviétiques pensent-ils ou agissent-ils en fonction de la doctrine officielle de l'hostilité inexpiable ou en fonction de la doctrine clandestine de la ressemblance croissante entre les deux univers ? Personnellement, il me semble que, *pour* l'instant, même durant l'ère Khrouchtchev, c'est la doctrine officielle qui domine et non la doctrine subtile.

La crainte de la guerre totale, il est vrai, peut être imputée à une sorte d'embourgeoisement. La révolution russe date de plus de quarante ans. Les privilégiés du régime, les masses populaires elles-mêmes ont des biens au soleil. Les souffrances ont été à la mesure des accomplissements. Le peuple russe tout entier est hostile aux aventures, autant que le peuple américain. En ce sens, les attitudes des Grands à l'égard l'un de l'autre se ressemblent entre elles plus qu'elles ne ressemblent à l'attitude de la Chine communiste à l'égard des Etats-Unis. De même, l'Union soviétique agit souvent, dans la zone du tiers monde, en ennemi des Etats-Unis plutôt qu'en Etat révolutionnaire. Elle continue d'apporter une aide à la République Arabe Unie bien que le régime du président Nasser sévisse impitoyablement contre les communistes.

Nous ne nions pas l'influence possible de l'embourgeoisement soviétique sur la conduite de la politique étrangère. Nous pensons seulement que cette influence est provisoirement secondaire. La guerre thermonucléaire est trop horrible pour que les hommes du Kremlin en prennent, volontairement ou par imprudence, le risque. Les chances de progression dans le tiers monde sont trop favorables pour qu'ils acceptent une formule quelconque de stabilisation. Les chefs soviétiques et même la classe dirigeante ont trop besoin des catégories marxistes pour fonder moralement leur pouvoir, ils pensent depuis trop longtemps selon ces catégories pour céder déjà au scepticisme. Ils continuent de croire à l'hostilité irréductible des deux blocs comme à la fatalité de leur propre victoire. Encore une fois chaque Grand agit au-

dehors selon son être même. Les Etats-Unis exportent plus de capitaux que d'idées, l'Union soviétique plus d'idées et surtout d'idéologues que de capitaux. Les Américains rêvent d'un accord entre les Deux, les Soviétiques tiennent une réconciliation pour impossible. Réconciliation qui est d'autant plus impossible que les uns voudraient et que les autres ne veulent pas y croire.

Seul un événement possible, vraisemblable même à une échéance indéterminée, serait de nature à modifier profondément la conjoncture : la prise de conscience, en Union soviétique, d'un péril créé par la Chine. Pour ceux qui tiennent les *nations* et les *races* pour les acteurs du drame historique, l'événement n'est pas seulement possible, il est certain, écrit à l'avance au grand livre de l'histoire. La Chine qui compte déjà 700 à 800 millions d'hommes cherchera quelque jour à s'étendre vers le sud ou vers le nord. La Russie, maîtresse d'immenses étendues presque vides, est virtuellement menacée par la Chine surpeuplée, *si l'enjeu des grands conflits est la possession de l'espace.* Le peuple russe appartient à la race blanche et à la zone chrétienne de civilisation. Les masses jaunes sont « misérables et innombrables [21] ». Comment les Russes demeureraient-ils indéfiniment les ennemis de ceux de leur race ou de leur religion ?

En fait, à travers l'histoire, ni la race ni la religion n'ont cimenté les unités politiques ou prévenu les guerres. Les cités ou les Etats qui se combattaient impitoyablement participaient presque toujours de la même civilisation. Peut-être Chine et Union soviétique deviendront-elles demain ennemies : je doute que la couleur de la peau soit la cause de cette éventuelle hostilité. Le regroupement des races en des Etats-continents est au-delà de notre horizon historique.

Déjà perceptible, en revanche, est la dissociation de l'univers soviétique. Entre les dirigeants du Kremlin et ceux de la Cité interdite, entre M. Khrouchtchev et les siens d'un côté, Mao Tsé-toung et les siens de l'autre, la querelle a éclaté au jour depuis le XXIIe Congrès du parti communiste de l'U.R.S.S. Les invectives russes contre l'Albanie visent le géant chinois ; les invectives chinoises contre le révisionnisme yougoslave visent le grand Frère russe.

A s'en tenir aux arguments des interlocuteurs, les Grands du communisme n'auraient pas la même conception de la stratégie correcte à l'égard de l'Occident et du tiers monde : les Chinois recommanderaient une diplomatie plus active contre l'impérialisme, ils accepteraient d'un cœur léger les risques accrus de guerre, ils voudraient réserver leur appui dans le tiers monde aux partis communistes au lieu de soutenir, comme le fait M. Khrouchtchev, tous les gouvernements *objectivement* hostiles à l'Occident.

Cette controverse est-elle la cause ou l'effet de la tension entre Moscou et Pékin ? Russes et Chinois dressent-ils les uns contre les autres des thèses idéologiques parce que les intérêts nationaux des deux Etats sont autres ? Parce que M. Khrouchtchev veut maintenir son autorité et que Mao Tsé-toung la récuse ? Parce que les deux nations n'en sont pas à la même étape de l'édification du socialisme et que l'attitude de chacune est déterminée par les exigences intérieures du régime ? Il n'est pas possible, et probablement n'est-il pas nécessaire, de choisir entre ces hypothèses, plus complémentaires que contradictoires en un univers idéocratique.

Bornons-nous à constater que les États-Unis n'ont rien fait pour provoquer cette quasi-rupture (pas plus que l'Union soviétique n'est responsable de la révolution cubaine). Les deux Grands du communisme continuent à rivaliser d'ardeur dans la

dénonciation du capitalisme et à proclamer solennellement leur fidélité au marxisme-léninisme : sur ce point l'Occident aurait tort de ne pas les croire sur parole.

1. **Voir IIe partie, chap. VII.**

2. Nous faisons allusion aux conférences de savants sur les problèmes d'armement (dites conférences de Pugwash).

3. Cf. ci-dessus, chap. XVI, p. 480 sqq.

4. Mais, à la fin du siècle, ils seront moins peuplés.

5. L'aviation américaine a mis au point un système de sécurité *(fail safe*) qui permet de « rappeler » *(recall)* les appareils en route vers l'Union soviétique, à moins qu'ils n'aient reçu en vol l'ordre exprès d'attaquer.

6. Les anthropologues peuvent plaider que la vie tribale n'est pas inférieure à la vie des civilisés, mais, quelle que soit la valeur de ces affirmations, les « primitifs » ou les « non-développés » sont inférieurs dans les activités que notre époque tient pour l'expression la plus élevée de l'humanité.

7. Cf. chap. xv, section 3.

8. Cf. chap. XVII, section 2.

9. Cette proposition n'est pas valable, même en Europe, pour tous les pays. En Allemagne occidentale, le parti communiste est illégal.

10. Ce qui ne signifie pas que nous leur accordions une valeur égale.

11. Diverses explications ont été données de cette absence. La plus vraisemblable me paraît une erreur de calcul. La tentative nord-coréenne étant connue à Moscou, le délégué soviétique comptait revenir, une fois la Corée du Sud occupée tout entière, pour offrir un moyen de sauver la face de tous.

12. Je tiens de M. Dean Acheson que le président lui-même, les chefs d'état-major étaient hostiles à cette offensive.

13. Cf. chap. XVII, section 4.

14. Le gouvernement étant conservateur, débordait l'opposition de gauche, sur le terrain le moins dangereux, celui de la diplomatie verbale et onusienne.

15. Il est possible que la supériorité américaine n'ait jamais été aussi grande qu'entre 1955 et 1959. Le S.A.C. était au plus haut point de sa puissance. L'aviation stratégique soviétique était médiocre et peut-être les engins n'étaient-ils pas encore disponibles en grand nombre.

16. Nous avons analysé cette même crise, dans un chapitre précédent, par rapport aux relations entre les partenaires du bloc, cf. chap. XV, section 5.

17. C. A. MCCLELLAND, dans un rapport à une conférence organisée par *le Center of international studies, Princeton. Le titre du rapport est Acute international crisis in the cold war : A system theoretical note.*

18. Ils l'ont eux-mêmes découverte et ils l'ont montrée au monde.

19. Je ne crois pas que Staline l'ait jamais craint : à l'époque où Staline redoutait l'attaque allemande, de 1933 à 1941, il se conduisit tout autrement que de 1945 à 1953·

20. Cf. Jean-Yves CALVEZ, *Droit international et souveraineté en U.R.S.S.,* Paris, Colin, 1953.

21. L'expression est du général de Gaulle.

QUATRIÈME PARTIE

Praxéologie LES ANTINOMIES DE L'ACTION DIPLOMATICO-STRATÉGIQUE

TOUTE *théorie*[1] contient en elle des implications normatives. Mais, selon la nature des conduites humaines dont la théorie est la compréhension systématique, le passage des propositions de fait aux impératifs revêt un caractère différent et les impératifs sont des *conseils,* plus ou moins incertains, ou des *préceptes,* fondés sur des régularités ou des évidences.

Clausewitz fait observer quelque part que la stratégie ne comporte pas de théorie à la manière de la tactique parce que les problèmes posés aux stratèges sont plus complexes et ne présentent pas les mêmes régularités que les problèmes posés aux tacticiens. Comment Napoléon aurait-il pu vaincre Alexandre ? Avait-il raison ou tort de chercher à Moscou la clé de la victoire ? Etant admis qu'il a échoué, une autre méthode, donnant une meilleure chance, s'offrait-elle à lui ? Ces questions ne comporteront jamais de réponse certaine. Nul chef de guerre, avant Napoléon, ne s'était interrogé sur le plan de campagne contre la Russie dans des circonstances semblables. Aussi la théorie stratégique s'est-elle bornée longtemps à l'énumération de quelques principes qui n'étaient que des formules vagues : *principe de la concentration des forces* (éviter la dispersion), *de l'objectif* (choisir un plan et s'y tenir en dépit des pressions adverses), *de la poursuite* (pousser vigoureusement l'avantage obtenu), *de l'offensive* (saisir l'initiative au moment opportun et l'exploiter à plein pour forcer la décision), de la *sécurité* (protéger ses forces et ses lignes de communication contre une attaque par surprise), *de la surprise* (tromper l'ennemi sur ses intentions), *de l'économie des forces* (utiliser à plein toutes les forces disponibles).

Ces règles ne permettent évidemment pas de déterminer, en un contexte singulier, quelle est la stratégie la meilleure. Pour une part, elles sont contradictoires : il est difficile d'obéir à la fois au principe de la poursuite et à celui de la sécurité, à celui de la concentration des forces et à celui de l'économie des forces. L'impératif cartésien — une fois engagé sur une voie, continuer jusqu'au bout plutôt que de revenir sur ses pas — apparaîtra, selon les cas, le comble de l'obstination absurde ou l'expression d'une sage résolution.

Le contraste entre l'indétermination stratégique et les régularités tactiques est-il toujours présent ? En fait, il me semble que l'indétermination stratégique n'a pas été réduite (au moins jusqu'à l'âge atomique) mais que maintes régularités tactiques ont été remises en question par les progrès techniques. Quels préceptes, parmi ceux qu'avaient formulés les théoriciens du XIXe siècle, à propos des engagements ou des fortifications, demeuraient valables pour les armées motorisées de 1940-1945 ? La réponse ne pouvait être donnée que par des analyses détaillées, analyses qui, en tout état de cause, n'auraient pas affecté deux propositions banales : certains préceptes sont subordonnés à un état déterminé du feu et du mouvement, d'autres

survivent au développement prodigieux des moyens de destruction et de transport.

L'indétermination stratégique subsiste à l'heure présente parce qu'elle est imputable à deux causes irréductibles : les décisions à prendre sont profondément influencées par la situation globale, donc par les éléments uniques dus à la conjonction de facteurs ; de plus, la décision est orientée vers une fin moins nettement définie que la fin visée par le tacticien.

La décision de Napoléon d'attaquer la Russie, la même décision de Hitler furent prises chacune en une constellation singulière et, en dépit de la constance du théâtre des opérations, les événements, en 1811 comme en 1941, devaient dépendre des circonstances historiques autant et plus que du milieu géographique (rapport des forces, possibilités anglaises, résistance russe, etc.). Plus l'action concerne une conjoncture globale ou s'insère en elle, moins elle peut se référer à ceux des éléments de la conjoncture qui se répètent. La décision de Churchill d'envoyer une division blindée vers le canal de Suez au moment même de la bataille d'Angleterre, était commandée par ce qui, dans la constellation, était sans précédent.

La deuxième cause, qui passe pour moins évidente, a des conséquences plus considérables encore. Les préceptes tactiques se réfèrent à un objectif qui, le plus souvent, ne prête pas à contestation : le but de l'engagement est de l'emporter sur l'ennemi, donc de ne pas se laisser surprendre, de maintenir ses lignes de communication, de couper le front ennemi, d'exploiter le succès, etc. Ces formules diverses prouvent que, même pour le chef au niveau tactique, l'objectif n'est pas toujours unique et univoquement défini. Mais, au fur et à mesure que l'on s'élève du commandant d'escouade à l'état-major général, les ordres sont davantage influencés par les considérations politiques et par la pluralité des buts, fixés non pas seulement à l'engagement local et aux opérations, mais à la campagne et à la guerre elle-même.

Beaucoup d'observateurs seraient enclins, au premier abord, à renverser les propositions précédentes et à décréter l'indétermination tactique (il faut tenir compte de tant de circonstances locales) et la détermination stratégique (un seul but : la victoire)[2]. L'histoire du XXe siècle suffit à nous rappeler qu'il y a bien des manières de gagner une guerre, que les diverses manières ne sont pas équivalentes et que la victoire finale n'appartient pas toujours à celui qui dicte les conditions de paix.

La conduite stratégico-diplomatique — ou conduite de politique étrangère — ne peut pas être plus déterminée que la conduite stratégique seule. Elle comporte les deux causes d'indétermination que nous venons d'indiquer — la référence aux éléments singuliers et uniques de la conjoncture, la pluralité des buts. Mais elle en comporte ou semble en comporter d'autres encore. Tout d'abord, au moment où l'on passe de la constatation au précepte, le paradoxe des relations internationales surgit en pleine lumière : les relations interétatiques sont des relations sociales que commande le recours, *possible et légitime,* à la force. Or l'emploi de la force n'est pas en lui-même immoral (la force au service de la justice a toujours passé pour conforme à la moralité). Mais chacun des acteurs, s'il est juge, et seul juge, de la légitimité de sa cause, doit se sentir menacé par les autres, et le jeu international devient un combat dans lequel celui qui respecte les règles risque d'être victime de sa (relative) moralité. Dès lors, deux sortes de questions sont posées : la politique étrangère est-elle ou non en elle-même diabolique ? Quels moyens est-il légitime d'employer étant donné que les Etats sont jaloux de leur indépendance ? D'autre

part, peut-on concevoir, peut-on accomplir un dépassement de la politique étrangère ? Soumettre les Etats à une loi, celle de la sécurité collective ou celle d'un empire universel ? Peut-on mettre fin à ce que l'on appelle anarchie internationale, c'est-à-dire à la prétention des Etats de se faire justice eux-mêmes ? En d'autres termes, l'essence des relations interétatiques soulève deux problèmes praxéologiques que j'appellerai le *problème machiavélien* et le *problème kantien :* celui des moyens légitimes, celui de la paix universelle.

Dans le premier chapitre de cette partie (xix), j'étudie le problème, classique dans la littérature surtout américaine, posé par l'antinomie du réalisme et de l'idéalisme. En un monde où ne règne pas la loi, quelle conduite est morale ? Dans le chapitre suivant, je me demande si la mise au point des armes atomiques modifie la moralité traditionnelle de l'action diplomatico-stratégique, si les doctrines dites idéalistes du pacifisme absolu ne sont pas devenues la seule forme de sagesse. Je conclus que, heureusement ou malheureusement, il n'en est rien : à l'ombre de l'apocalypse thermonucléaire comme hier à l'ombre des divisions blindées ou avant-hier à l'ombre des légions ou des phalanges, hommes d'Etat et simples citoyens doivent agir selon la prudence, sans illusion ni espoir de sécurité absolue.

Etant admis que la rivalité des deux blocs demeure momentanément irréductible, les deux chapitres suivants tendent à esquisser la stratégie qui donnerait les meilleures chances d'atteindre les deux buts que vise l'Occident : ne pas livrer une guerre totale, ne pas succomber. Le chapitre xxi envisage l'aspect proprement militaire, le chapitre XXII l'aspect politique de la stratégie. Dans ces deux chapitres, j'essaye de tirer les conclusions qui se dégagent aussi bien des analyses formelles de la Ire partie que des régularités sociologiques de la IIe et des descriptions historiques de la IIIe.

Enfin, dans les deux derniers chapitres, je remets en question, à la lumière de l'expérience actuelle, les fondements mêmes de l'ordre ou plutôt du désordre international : est-il possible de soumettre les Etats au règne de la loi ? Quelle « souveraineté » nationale, quelle « indépendance » garderaient les Etats en une fédération ou un empire universels ? Des Etats subsisteraient-ils ? Un Etat universel mériterait-il encore le nom d'Etat ?

En d'autres termes, les deux premiers chapitres sont consacrés au problème des moyens dans le monde réel, les deux derniers au problème de la fin ultime, la paix. Les deux chapitres intermédiaires s'efforcent de préciser la conduite qui serait conforme aux exigences d'aujourd'hui sans être contraire aux espérances de l'avenir. Mais il est des limites à ces conciliations souhaitées : la condition du diplomate-stratège, c'est-à-dire de nous tous, est antinomique si l'histoire est violente et notre idéal pacifique.

CHAPITRE XIX

En quête d'une morale I. — IDÉALISME ET RÉALISME

Nous avons tenté de rendre l'analyse des relations internationales indépendante des jugements moraux et des conceptions métaphysiques en prenant pour point de départ la pluralité des Etats, l'ombre de la guerre possible planant sur les décisions des gouvernants, les règles coutumières ou légales plus ou moins respectées par les souverains mais jamais interprétées par eux comme excluant le recours à la force en vue de la sauvegarde des « intérêts vitaux » et de « l'honneur national ». Cette analyse était neutre, à nos yeux, parce qu'elle était compréhension des *faits* (tel a été, à travers les siècles, le train des relations entre les Etats) et des *sens subjectifs* (les hommes d'Etat, les citoyens, les philosophes ont toujours reconnu une *différence de nature* entre l'ordre interne aux cités et l'ordre entre les cités).

La conduite diplomatico-stratégique nous est apparue une sorte de mixte. Elle est conduite sociale, les acteurs — sauf dans les cas extrêmes — reconnaissent réciproquement leur humanité, voire leur parenté et ne se croient pas autorisés à s'infliger l'un à l'autre n'importe quel traitement. Mais elle est aussi conduite asociale dans la mesure où la force décide en cas de conflit et constitue le fondement de ce que les traités consacreront comme norme. Or, dans la mesure où la conduite diplomatico-stratégique est dominée par le risque ou la préparation de la guerre, elle obéit et ne peut pas ne pas obéir à la logique de la rivalité, elle oublie — et doit oublier — les vertus chrétiennes, dans la mesure où celles-ci seraient contraires aux exigences de la compétition.

Le double caractère des relations entre unités politiques est l'origine des débats praxéologiques et philosophiques. Les acteurs — les unités politiques ou ceux qui les représentent — s'efforcent toujours de se justifier. Mais sont-ils, doivent-ils se sentir obligés par les raisons, juridiques ou éthiques, qu'ils invoquent ou agissent-ils, doivent-ils agir selon le calcul des forces ou l'opportunité ? Quelle part les nations, les hommes d'Etat accordent-ils, doivent-ils accorder aux principes, aux idées, à la morale, à la nécessité ?

I. Des illusions idéalistes à la prudence.

En mars 1936, sur l'ordre du chancelier Hitler, les troupes allemandes entrèrent en Rhénanie. L'événement constituait, à n'en pas douter, une violation du traité de Versailles en même temps que du traité de Locarno. Mais les porte-parole du IIIe Reich pouvaient plaider que le désarmement de la rive gauche du Rhin était injuste puisque la France avait fortifié sa propre frontière. L'égalité de droits[3], idéologie admise par tous, conférait une apparence d'équité à un acte contraire aux normes existantes. L'homme d'Etat ou le moraliste, non partie au débat, aurait-il dû trancher en faveur de la *légalité* ou de l'*équité* ? Ou bien, constatant que la réoccupation de la rive gauche du Rhin compromettait le système français d'alliances et mettait Tchécoslovaquie et Pologne à la merci du IIIe Reich, aurait-il dû souhaiter une réplique militaire afin de maintenir une zone démilitarisée, indispensable à la

sécurité de l'Europe ?

A ces questions, l'historien d'aujourd'hui n'hésite guère à répondre. Nous savons que les troupes allemandes avaient l'ordre de se retirer en cas d'avance des troupes françaises. La tentative pour sanctionner par la force la violation d'une norme, en dépit de l'égalité de droits, aurait été justifiée parce qu'elle aurait peut-être prévenu et, en tout cas, retardé la guerre de 1939, parce qu'il est moralement légitime de refuser l'égalité de droits à celui qui se servirait de cette même égalité pour la refuser aux autres.

Si, en 1933, la France avait suivi le conseil qui lui était donné par le maréchal Pilsudski et avait employé la force pour renverser Hitler à peine arrivé au pouvoir, elle aurait violé le *principe* de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, méconnu le *droit* de l'Allemagne de choisir librement son régime et son chef, elle aurait été dénoncée avec indignation par l'opinion américaine, par les moralistes et les idéalistes, empressés au secours non du national-socialisme mais de la volonté populaire ou de la règle de non-ingérence. La violence faite à la nation allemande serait restée marquée du sceau de l'infamie et les historiens n'auraient jamais su de quels malheurs la disparition de Hitler aurait sauvé l'humanité.

Ces remarques ironiques sur un passé qui n'a pas eu lieu ne visent pas à suggérer subrepticement une morale de l'action, mais à mettre au jour quelques conséquences de la nature propre aux relations entre Etats. Ceux-ci n'ayant pas renoncé à se faire justice eux-mêmes et à demeurer seuls juges de ce qu'exige leur honneur, la survie des unités politiques dépend, en dernière analyse, de l'équilibre des forces et les hommes d'Etat ont le *devoir* d'être soucieux *d'abord* de la nation dont le destin leur est confié. La nécessité de l'égoïsme national dérive logiquement de ce que les philosophes appelaient l'*état de nature* qui règne entre les Etats.

Les relations entre Etats ne sont pas pour autant comparables à celles des animaux dans la jungle. L'histoire politique n'est pas purement *naturelle.* La conduite diplomatico-stratégique tend à se justifier par des idées, elle prétend obéir à des *normes,* se soumettre à des *principes.* On appelle *cyniques* ceux qui ne voient dans les idées, les normes et les principes que des déguisements de la volonté de puissance, sans efficacité réelle. On accuse d'*illusions idéalistes* ceux qui méconnaissent que tout ordre international doit être soutenu par la force. L'illusion idéaliste prend diverses formes, selon le caractère des impératifs ou des valeurs invoqués. L'*idéalisme idéologique* consiste à considérer une idée historique comme le critère, exclusif et suffisant, du juste et de l'injuste, par exemple, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ou l'idée des nationalités. Nous employons volontairement deux concepts différents, *droit* et *idée,* parce qu'effectivement l'un et l'autre furent et sont employés et que le flottement du vocabulaire traduit l'incertitude inévitable de la pensée.

Les Allemands ne niaient guère, en 1871, que les Alsaciens ne voulussent, en majorité, demeurer français, mais ils répondaient (quand ils ne se bornaient pas à brandir l'épée victorieuse) que violence avait été faite aux Alsaciens par Louis XIV, deux siècles auparavant, et que l'appartenance à la culture germanique comptait plus que la volonté, accidentelle et transitoire, d'une génération. En 1919, les Tchèques ne prétendaient pas que les Allemands des Sudètes eussent le désir d'appartenir à la Tchécoslovaquie, mais ils proclamaient que, privés du territoire habité par les Sudètes, ils étaient voués à l'asservissement. Fatalement, la liberté des uns ou des

autres devait être sacrifiée et les Tchèques étaient plus nombreux que les Sudètes.

La traduction d'une idée historique en un statut territorial ne va pas sans incertitude, soit que l'idée comporte plusieurs interprétations (quel doit être le sort des Alsaciens de culture germanique et de volonté française ?) soit que les exigences de la sécurité en interdisent l'application honnête (la Bohême, sans le pourtour habité par les Sudètes, est indéfendable). Le cynique sera tenté de conclure qu'en ce cas l'idée ne sert qu'à couvrir des appétits ou des intérêts, mais il n'aura pas raison. L'idéalisme idéologique ne répond pas à la réalité : nul Etat ne tient *une* idée pour un absolu auquel tout doit être sacrifié ; il est dangereux : la méconnaissance des nécessités stratégiques ou économiques ajoute à la précarité d'un statut, même prétendument conforme à l'idée. Mais la plupart des Etats hésitent à mépriser ouvertement une idée dont ils se réclament, à procéder, au XXe siècle, à l'annexion de peuples, manifestement accoutumés à, et désireux de, constituer des nations indépendantes[4].

L'*idéalisme juridique* consiste à prendre des décisions ou à mener une stratégie en fonction d'une règle, plus ou moins définie. G. F. Kennan a maintes fois dénoncé cet « idéalisme légal » et des auteurs récents, ceux même qui laissent une grande part au droit international, commencent par faire une part à la critique formulée par les réalistes[5].

« Les auteurs reconnaissent les mérites des critiques que des observateurs distingués comme Georges Kennan ont émises contre la tendance à trop faire confiance aux processus légaux. La politique étrangère américaine a souvent été formulée sans que l'on accordât suffisamment d'attention au rôle de la force et à celui des intérêts nationaux. Nous ne souhaitons pas encourager une naïveté du type qu'il appelle « idéalisme légal », et qui consiste à faire confiance à des règles abstraites qui n'ont pas de support institutionnel. Nous concédons que les nations agissent souvent de manière partisane pour atteindre des objectifs politiques immédiats. » Mais les auteurs ajoutent immédiatement : « Mais nous soutenons qu'une grande partie de la conduite internationale est doctrinalement compatible avec des critères normatifs, même si, pour cela, elle contredit des intérêts particuliers immédiats et que l'intérêt propre à long terme veut et doit fournir un soutien politique pour une conduite conforme au droit international. »

Les formules légales ou semi-légales par lesquelles les diplomates américains ont exprimé une politique ou dissimulé une absence de politique sont multiples, au reste bien connues : principe de la porte ouverte en Chine, non-reconnaissance des changements opérés par la force, mise hors la loi de la guerre en tant qu'instrument de politique, sécurité collective. Les deux premières formules ne prétendent pas modifier les traits essentiels de la politique entre les nations alors que les deux dernières y tendent, mais elles ont toutes quatre le même caractère : elles sont des propositions abstraites, présentées comme normatives, mais dénuées de toute autorité puisqu'elles n'expriment pas des exigences réellement éprouvées par les consciences et qu'elles ne sont soutenues ni par des forces ni par des institutions. Ces formules ne constituent donc pas des réponses valables, des solutions effectives à des problèmes, particuliers ou éternels.

Le principe de la porte ouverte était destiné à préserver l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Chine, objectif tenu pour conforme à l'intérêt national et à l'idéal des Etats-Unis. Mais la difficulté ne tenait pas seulement aux ambitions

impérialistes des puissances européennes, mais aussi à la désintégration de l'ancien régime chinois et à l'absence d'un gouvernement central, à Pékin, capable de se faire obéir par toutes les provinces et respecter par les Etats étrangers. Tant qu'une nouvelle dynastie n'aurait pas reçu un indiscutable mandat du ciel, les ingérences européennes, en vue d'obtenir des privilèges ou des zones d'influence, devaient surmonter aisément l'obstacle du « principe de la porte ouverte ».

Plus dérisoire encore est le principe de la non-reconnaissance des changements accomplis par la force. Les populations annexées contre leur gré ne reçoivent nul secours du refus opposé par le gouvernement des Etats-Unis au fait accompli. Les hommes savent qu'à la longue le droit international doit se soumettre au fait. Un statut territorial finit toujours par être légalisé quand il dure. Une grande puissance qui veut interdire les conquêtes à un rival doit s'armer et non proclamer à l'avance sa désapprobation morale et son abstention effective (telle est la signification de la non-reconnaissance des changements accomplis par la force).

La mise hors la loi de la guerre, dans le pacte Briand-Kellogg, ou le principe de la sécurité collective posent un problème fondamental que nous examinerons dans un autre chapitre, à savoir : est-il possible de concevoir et de réaliser un système juridique qui assure effectivement la sécurité des Etats et enlève à ceux-ci le droit de se faire justice eux-mêmes ? Mais un fait est certain : entre les deux guerres, un tel système n'existait et n'avait aucune chance d'exister.

Les mêmes auteurs que nous citions plus haut écrivent : « Les efforts pour mettre la guerre hors la loi ont abouti au monument suprême de la futilité humaine, le pacte Briand-Kellogg[6]. » Et ailleurs : « La présence ou l'absence de moyens institutionnels pour assurer le respect des principes juridiques détermine si un système de droit existe ou non. Les tribunaux municipaux ont la possibilité de faire appel à l'aide de la police, ou, si c'est nécessaire, à toute la force armée de l'Etat, pour aider à l'exécution de leurs sentences. Le bras politique du gouvernement est obligé de soutenir le processus légal. Et un système municipal de droit qui n'est pas soutenu par la coopération du corps politique ne subsistera pas. L'assertion selon laquelle le pacte de la S.D.N. et le pacte de Paris ont mis les guerres d'agression hors la loi semble excessive quand on la mesure aux réalités de la société internationale de l'époque. C'étaient des expressions de « wishful thinking », non des lois[7]. »

Il ne serait pas facile, en fonction du critère ici posé, de déterminer les normes du droit international qui méritent d'être tenues pour proprement juridiques. Mais, sur le sujet du pacte Kellogg-Briand, la conclusion me semble indiscutable : ni l'état moral de la communauté des nations ni les institutions internationales ne donnaient un fondement à la mise hors la loi de la guerre. Qui s'imaginait garantir la paix en déclarant la guerre contraire aux lois ressemblait à un médecin qui s'imaginerait guérir les maladies en les déclarant contraires aux aspirations de l'humanité.

Projetée sur la politique entre les nations telle qu'elle est, la condamnation de la guerre d'agression en tant que telle comportait les difficultés traditionnelles d'application. Si, pour maintenir le *statu quo* et prévenir l'attaque prévisible du IIIe Reich, la France avait pris l'initiative en 1933, elle aurait peut-être été formellement coupable d'agression (en 1936, cette initiative aurait pu être présentée comme la sanction juridique de la violation du traité de Locarno), mais cette agression aurait eu un objectif limité et conservateur. En revanche, le jour où l'Allemagne, réarmée,

prenait l'initiative, elle visait à modifier le *statu quo* mais, violant les traités, elle n'était pas pour autant coupable moralement si le *statu quo* était injuste. En d'autres termes, il est difficile de condamner, moralement ou historiquement, l'initiative du recours à la force pour deux raisons : cette initiative peut être le seul moyen de prévenir une attaque, à échéance mortelle ; aucun tribunal, jugeant en équité, n'est en mesure de dire quels changements pacifiques s'imposent et d'imposer le respect de ces décisions.

De même, si l'on se donne par la pensée un système d'Etats militairement autonomes, il faut supposer de multiples circonstances pour que le principe de la sécurité collective soit applicable. Il faut d'abord que les Etats s'accordent sur la détermination de l'agresseur, donc ou qu'ils soient disposés à souscrire au *statu quo* en tant que tel ou qu'ils portent en équité le même jugement sur les actes des Etats en conflit. Un Etat ayant été reconnu unanimement agresseur, en droit et en équité (l'Italie par exemple), il faut que les autres Etats se sentent suffisamment intéressés à la sauvegarde de l'ordre juridique pour accepter les risques et les sacrifices éventuels en vue d'un intérêt qui n'est pas étroitement national et qui est leur intérêt tout au plus à long terme (si l'on suppose que tous les Etats, non parties au conflit, sont intéressés à la sauvegarde de l'ordre juridique). Enfin, il faut admettre que la coalition des Etats, unis contre l'agression, est à tel point supérieure en force à l'Etat coupable que celui-ci n'a d'autre issue que la capitulation ou un combat désespéré. Si l'Etat agresseur est, à lui seul, aussi fort que la coalition des Etats défenseurs du droit, la sécurité collective entraîne la généralisation d'une guerre peut-être susceptible d'être limitée ou localisée, elle risque de déboucher sur la guerre générale et totale. Si nombre d'Etats refusent d'assumer les charges qu'entraînent les sanctions contre l'agresseur, la sécurité collective paralyse les alliances défensives sans les remplacer par une alliance universelle.

La critique de l'illusion idéaliste n'est pas seulement pragmatique, elle est aussi morale. La diplomatie idéaliste glisse trop souvent au fanatisme, elle divise les Etats en bons et mauvais, en pacifiques *(peace-loving)* et belliqueux, elle imagine une paix définitive par la punition des premiers et le triomphe des seconds. Croyant rompre avec la politique de puissance, elle en exagère les méfaits. Tantôt les Etats obéissent à leurs principes et, sous couleur de punir les agresseurs, vont jusqu'au bout de la guerre et de la victoire, tantôt, quand leurs intérêts sont en jeu ou les circonstances contraignantes, ils obéissent à l'opportunité. Les Etats-Unis n'ont pas hésité à « s'ingérer dans les affaires intérieures de la Colombie » pour provoquer ou favoriser la création d'un Etat du Panama, prêt à leur concéder une souveraineté perpétuelle sur la zone du canal. Pour obtenir (à tort) une intervention russe contre le Japon, F. D. Roosevelt souscrivit aux exigences de Staline, même à celles qui ne pouvaient être satisfaites qu'aux dépens de l'allié chinois (dont le gouvernement, il est vrai, n'était pas hostile à ces concessions).

Les Etats, engagés dans une compétition incessante dont leur existence est l'enjeu, ne se conduisent pas tous de même manière, en tout temps, mais ils ne se divisent pas, une fois pour toutes, en bons et en méchants. Il est rare que tous les torts soient d'un côté, qu'un camp soit pur. Le devoir premier — politique mais aussi moral — est de voir la politique entre les nations telle qu'elle est, afin que chaque Etat, légitimement préoccupé de ses intérêts, ne soit pas entièrement aveugle aux intérêts des autres. En ce combat douteux, où les titres des parties ne sont pas équivalents mais où rarement une des parties n'a aucun tort, la conduite la meilleure

— la meilleure par rapport aux valeurs que l'idéaliste lui-même veut accomplir — est celle que dicte la *prudence.* Etre prudent, c'est agir en fonction de la conjoncture singulière et des données concrètes, non par esprit de système ou par obéissance passive à une norme ou à une pseudo-norme, c'est préférer la limitation de la violence au châtiment du prétendu coupable ou à une justice dite absolue, c'est se donner des objectifs concrets, accessibles, conformes à la loi séculaire des relations internationales et non des objectifs illimités et peut-être dépourvus de signification, tels « un monde où la démocratie serait en sécurité » ou « un monde d'où la politique de puissance aurait disparu ».

Deux citations, empruntées à M. G. F. Kennan, illustrent une conception analogue de l'attitude, à la fois la plus favorable à la paix (ou à la limitation de la guerre) et à la moralité relative dont les Etats sont capables :

« Nous devons être des jardiniers et non des mécaniciens dans notre manière d'aborder les affaires mondiales. » Et ailleurs : « Cette tâche de la paix mondiale sera abordée de la meilleure manière non pas par l'établissement de mesures juridiques rigides mais plutôt par les procédés traditionnels de la prudence politique. Les sources de la tension internationale ne sont jamais générales ; ce sont toujours des cas d'espèce. Elles sont toujours en partie imprévisibles. Si l'on veut isoler et réduire efficacement les conflits qui en résultent, il faut les traiter en partie en termes d'équité historique mais en partie, aussi, en ne perdant pas de vue le rapport des forces donné. De tels conflits, ne l'oublions pas, touchent habituellement les gens aux points névralgiques de leurs émotions politiques les plus violentes. Peu de gens auront jamais une dévotion abstraite envers les principes du droit international capable de rivaliser avec les impulsions que les guerres tendent à susciter[8]. »

2. L'idéalisme de la politique de puissance.

La conclusion de la section précédente — la prudence est la vertu suprême de l'homme d'Etat — me paraît pour ainsi dire évidente parce qu'elle se fonde sur deux faits incontestables, : le caractère singulier de chaque situation (ce qui condamne l'esprit de système ou de principe) et la fréquence, par les Etats en conflit, du recours à la force[9], recours qui, en dépit des tentatives de « criminaliser » la guerre, est demeuré conforme au droit international écrit et coutumier. Aussi n'avons-nous pas opposé *prudence* et *idéalisme,* mais prudence et *illusion idéaliste,* que cette illusion soit juridique ou idéologique.

Mais, du même coup, il apparaît que nous avons à peine abordé les problèmes philosophiques et moraux. Quel sens donnons-nous à la compétition entre les Etats ? La politique de puissance est-elle animale ou humaine, ignoble ou grandiose ? La volonté des Etats de se faire justice est-elle coupable ou, tout au contraire, admirable ? La paix perpétuelle est-elle un idéal, peut-être irréalisable, ou n'est-elle même pas un idéal ? Ou encore, faut-il attribuer une valeur positive ou négative à la souveraineté des Etats, à leur rivalité permanente, à leurs guerres occasionnelles ?

La pensée de l'historien allemand Heinrich von Treitschke, telle qu'elle s'exprime dans les conférences tenues à l'université de Berlin, à la fin du siècle dernier, et publiées sous le titre *Politik*[10], illustre une des deux attitudes possibles à l'égard de

la *politique de puissance.* Celle-ci ne serait pas une servitude mais authentiquement une expression de la Providence : *l'homme n'accomplit sa vocation morale que dans et par l'Etat,les Etats ne réalisent leur essence qu'aux prises les uns avec les autres, la guerre enfin n'est pas barbarie mais épreuve sacrée qui commande justement le destin des peuples*

Illustrons par des citations les trois propositions que nous venons de formuler.

« L'Etat est le peuple, légalement uni en tant que puissance indépendante. Nous entendons par peuple un certain nombre de familles qui vivent ensemble durablement. Il en résulte que l'Etat est originel et nécessaire, qu'il continuera d'exister aussi longtemps qu'il y aura une histoire et qu'il est aussi essentiel que la langue[11]. » L'homme, selon la formule d'Aristote, est un animal politique. L'impulsion politique, en l'homme, se confond avec la tendance à créer un Etat. L'idée de l'humanité n'est pas immédiatement donnée aux hommes : c'est le christianisme qui leur a appris qu'ils étaient frères. Aujourd'hui encore, « l'homme se sent d'abord allemand ou français, ensuite seulement homme en tant que tel *(Mensch überhaupt)* ». « Il n'est pas vrai, physiologiquement et historiquement, que les hommes viennent à la vie d'abord en tant qu'hommes et ensuite seulement en tant que compatriotes[12]. » Si la capacité politique est innée en l'homme et doit être développée, il ne convient pas de considérer l'Etat comme un mal nécessaire, il est tout au contraire une haute nécessité de la nature *(hôhe Naturnotwendigkeit).*

L'Etat est une personnalité, d'abord au sens juridique, ensuite au sens moral et historique. En tant que personnalité, il a une volonté *(Wille),* la plus authentique de toutes les volontés, encore que cette volonté ne se confonde pas toujours avec celle des vivants. Car l'Etat n'existe que dans la durée, grâce à la transmission de l'héritage accumulé par les générations. « Il y a des circonstances où les ombres du passé sont évoquées contre la volonté dévoyée du présent *(gegen den verirrten Willen der Gegenwart)* et s'affirment plus fortes que celle-ci. Nous en appelons, en Alsace, contre la volonté dévoyée des Francillons à Geiler von Kaisersberg et nous comptons que cet esprit redeviendra vivant[13]. »

Si l'Etat est une personnalité, la pluralité, nécessaire et conforme à la raison *(Vernunft-gemässe)* des Etats en résulte. « De même que dans la vie humaine le moi suppose la présence d'un non-moi, de même dans la vie de l'Etat. L'Etat n'est puissance *(Macht)* qu'afin de se maintenir à côté d'autres puissances également indépendantes. La guerre et l'administration de la justice *(Rechtspflege)* sont les tâches premières même de l'Etat barbare le plus grossier. Or ces tâches ne sont concevables que dans une pluralité d'Etats coexistant. C'est pourquoi l'idée d'un empire universel *(Weltreich)* est odieuse *(hassenswert)* ; l'idéal d'un Etat de l'humanité *(Menschheitsstaat)* n'est nullement un idéal[14]. »

La pluralité des Etats n'est pas seulement la conséquence nécessaire de l'essence de l'Etat, elle est aussi l'expression d'une richesse humaine le témoignage d'une intention de la Providence. Aucun peuple ne réalise seul tout le contenu de la culture, chaque peuple est de quelque manière partiel, limité. « Les rayons de la lumière divine apparaissent indéfiniment brisés dans les différents peuples ; chacun montre une autre image et une autre idée de la divinité[15]. »

Les nations qui donnent à la culture une expression individualisée échangent leurs richesses : la coexistence des peuples de culture repose sur la loi chrétienne « donner et recevoir ». Parce qu'ils ont reconnu et qu'ils appliquent cette loi, les

peuples des temps modernes ne disparaîtront pas comme ceux de l'Antiquité. Mais ils ne renonceront pas, pour autant, à leur vocation respective et à leur souveraineté. « La souveraineté au sens juridique, la complète indépendance de l'Etat par rapport à toute autre puissance *(Gewalt)* sur terre, appartient à tel point à l'essence de l'Etat que l'on peut dire qu'elle constitue le critère de sa nature. Là où existe une collectivité humaine qui a conquis la souveraineté, là est l'Etat[16]. »

« La souveraineté n'est susceptible ni de partage ni de plus ou de moins. Il est ridicule de parler d'Etat supérieur *(Oberstaat)* ou d'Etat inférieur *(Unterstaat).* Gustave Adolphe disait : « Je ne reconnais personne au-dessus de moi, sinon Dieu et l'épée du vainqueur. » Encore une fois, l'avenir de l'humanité ne peut pas être de s'unir sous une autorité étatique unique, l'idéal est de constituer une société de peuples *(Völkergesellschalt)* qui, par voie de traités librement conclus, limitent leur souveraineté sans la supprimer[17]. » Mais cette société de peuples, aussi longtemps que les Etats survivront et que l'histoire continuera, n'aura pas d'autre tribunal suprême que celui des armes. Les traités limitent la souveraineté des Etats mais les Etats eux-mêmes se sont imposé ces limitations et ils ne se sont pas engagés définitivement, ils ont toujours implicitement maintenu la réserve : *rebus sic stantibus.* Au moment où la guerre est déclarée, tous les traités cessent d'exister entre les belligérants. Or un Etat en tant que souverain a le droit incontestable *(unzweifelhaft)* de déclarer la guerre quand il veut *(wann er will),* donc, du même coup, de déchirer les traités.

Comment pourrait-il en être autrement ? Etre souverain, c'est déterminer soi-même l'extension de son pouvoir, c'est décider soi-même de la guerre et de la paix. Quand une question vitale est soulevée, nul arbitre impartial n'existe et n'est même concevable. « Si nous commettions la folie de traiter la question d'Alsace comme si elle n'était pas réglée *(offene Frage)* et de la confier à un arbitre, qui croit sérieusement que celui-ci saurait être impartial ? Aussi bien est-ce une affaire d'honneur pour un Etat de trancher par lui-même une telle question[18]. »

Si la souveraineté authentique se définit par le droit effectif de recours aux armes, seul est authentiquement souverain, seul est authentiquement Etat l'Etat puissant. « Si l'Etat est puissance, seul l'Etat qui est réellement puissant répond à son idée[19]. » Et Treitschke, en un style peu conforme aux façons de penser d'aujourd'hui, ajoute : « D'où ce qu'il y a d'incontestablement risible dans le petit Etat. Ce n'est pas la faiblesse qui est en soi risible, mais la faiblesse qui veut prendre le style de la puissance. » En une Allemagne partagée entre l'école qui gardait la nostalgie des petits Etats et celle qui exaltait l'œuvre de Bismarck, l'historien prend parti sans hésitation ni réserve pour la seconde : c'est dans la « grande puissance » que se réalisent les valeurs les plus hautes.

La justification de la grande puissance, en dernière analyse, c'est qu'elle seule peut tenir la première place dans les épreuves guerrières. Or seule la guerre empêche les individus de se perdre entièrement dans leur activité économique privée, seule la guerre rappelle aux hommes leur vocation politique et rétablit la primauté de l'Etat sur la société, seule la guerre limite le matérialisme envahissant et ranime le souci des valeurs nobles. « La guerre est politique Ϗατ' ξοχν. Toujours la vérité se confirmera qu'un peuple ne devient un peuple que dans la guerre[20]. » « L'Etat n'est pas seulement en soi un bien moral élevé, il est aussi la condition d'une existence durable des peuples. Ce n'est que dans l'Etat que l'évolution morale

(sittlich) de l'homme arrive à son achèvement[21]. » Or, « sans la guerre, il n'y aurait pas d'Etat [22] ». Tous les Etats que nous connaissons sont nés de la guerre. La protection des citoyens par les armes demeure la tâche première et la plus essentielle de l'Etat. Si la paix éternelle n'est pas un idéal plus valable que l'empire universel, nous n'avons pas à le déplorer, car les guerres ont été, sont et seront fécondes. « Les grands progrès de culture de l'humanité doivent s'accomplir contre la résistance de la barbarie et de la déraison *(Unvernunft)* et seulement par l'épée. Parmi les peuples de culture *(Kulturvôlker)* aussi, la guerre demeure la forme du procès par lequel les prétentions des Etats se font valoir[23]. » Vainement la Prusse a tenté de convaincre les petits Etats qu'elle devait exercer le commandement en Allemagne : la démonstration n'est devenue convaincante que sur les champs de bataille, en Bohême ou sur le Main.

Le jugement des armes est-il le jugement dernier ? L'histoire du monde est-elle le tribunal du monde ? Treitschke répond positivement à ces questions, mais non sans réserves ou nuances. « Aucun peuple n'a été plus justement détruit que la Pologne[24]. » En gros, l'évolution étatique est la forme extérieure et nécessaire que s'est donnée la vie intérieure d'un peuple ; aussi les peuples atteignent-ils à la forme étatique qui est à la mesure de leur propre substance morale. Mais cette justice historique est imparfaite parce que ceux qui exécutent ses arrêts sont aussi coupables. Et la loi du nombre, et non pas seulement la force morale, commande le destin des Etats.

De même, ce n'est qu'à la longue que les jugements prononcés par le dieu des batailles apparaissent comme les jugements de Dieu. « Un Etat comme l'Etat prussien, qui, d'après les dispositions de son peuple, était intérieurement plus libre et plus raisonnable que l'Etat français, a pu, sous l'effet d'un engourdissement temporaire, être très près de l'anéantissement[25]. »

Ayant justifié la politique de puissance, avec son expression symbolique, la guerre, en tant que condition nécessaire des vertus supérieures et de l'héroïsme, l'historien allemand ne souscrit pas à un machiavélisme vulgaire. Une politique loyale et légale est d'ordinaire aussi la plus efficace, la plus payante. Elle inspire confiance aux autres Etats. Le mensonge n'est nullement la qualité typique ou le moyen indispensable de la diplomatie. L'exigence que la politique se soumette à la loi morale universellement valable est aussi reconnue dans la pratique[26]. Il n'y a donc pas lieu, en général, d'évoquer la contradiction entre politique et morale.

Non que, parfois, la politique ne doive aller à l'encontre du droit positif : les traités ne peuvent constituer un impératif absolu. Mais l'idée essentielle, au-delà des conflits éventuels entre les obligations du droit et les nécessités de l'action, est que la loi morale *(sittliches Gesetz)* d'inspiration chrétienne ordonne aux Etats d'accomplir leur vocation, c'est-à-dire de se soucier de leur puissance. « Souvenons-nous que l'essence de ces grandes personnalités collectives est la puissance et que, par suite, le devoir moral de l'Etat est de prendre soin *(sorgen)* de sa puissance[27]. »

« L'individu peut et doit se sacrifier pour sa nation. Mais un Etat qui se sacrifie pour un peuple étranger non seulement n'est pas moral, mais il contredit l'idée de l'affirmation de soi *(Selbstbehauptung)* qui est ce qu'il y a de plus haut dans l'Etat. » De tous les péchés de l'Etat, le plus impardonnable est la faiblesse, « péché contre le Saint-Esprit de la politique [28] ». C'est parce que les avocats voudraient que les conflits entre Etats fussent tranchés par des tribunaux, parce que les juristes mettent

le respect des traités au-dessus du salut public que la théorie d'une antinomie entre politique et morale a trouvé créance. Que la morale devienne plus politique et la politique deviendra plus morale, l'une et l'autre reconnaissant que les jugements sur la conduite des Etats doivent se référer à la nature et aux buts de ces personnalités collectives.

Une telle politique de puissance ne peut pas toujours employer des moyens que recommande ou tolère le catéchisme chrétien. Surtout à l'égard des peuples barbares ou inférieurs, les moyens sont parfois inévitablement cruels, de même que la ruse tient un rôle légitime dans les manœuvres diplomatiques. Mais la politique de puissance, modérée et intelligente, ne se lance pas, à la manière de Napoléon, dans des entreprises de conquête illimitées, entreprises qui, incompatibles avec le rapport des forces, sont à la fois immorales et condamnées à l'avance.

La conclusion de la philosophie de Treitschke n'est pas cynique, au moins si nous nous en tenons à la lettre. Dans le dernier chapitre de l'ouvrage, la doctrine dite naturaliste de la puissance est explicitement réfutée : « L'Etat a le but de maintenir l'ordre à l'intérieur : comment le pourrait-il si, à l'extérieur, il ne veut se lier à aucune légalité [29] ? » Un Etat qui, par principe, mépriserait la fidélité et la foi *(Treue und Glauben),* serait en permanence menacé par ses ennemis. L'Etat est puissance, non pour elle-même mais afin de protéger et de promouvoir des biens plus hauts. La guerre, à elle seule, ne fonde pas le droit. L'Etat doit avoir un sens ombrageux de l'honneur. « Si injure a été faite à son drapeau, il doit demander réparation et, s'il ne l'obtient pas, déclarer la guerre[30]. » « Le respect *(Achtung)* auquel il a droit dans la société des Etats, à aucun prix il n'y doit renoncer[31]. »

En dépit de ce souci de l'honneur et du prestige (notions assez étrangères à la philosophie américaine), le dernier mot de l'historien allemand ressemble au dernier mot du diplomate américain. « Il s'agit de comprendre comment la raison divine s'est révélée progressivement dans cette diversité de la vie réelle, non de maîtriser l'histoire. La grandeur de l'homme d'Etat est de savoir interpréter les signes du temps et d'être capable de reconnaître à peu près comment l'histoire du monde se développe à un moment donné du devenir. Rien ne convient mieux à l'homme politique que la modestie. Etant donné la multiplicité et la complication des rapports avec lesquels il est aux prises, il ne doit pas se laisser entraîner en des voies incertaines et sombres (*ungewisse, dunkle*). Il doit vouloir seulement des objets accessibles et conserver son but, clairement et fortement, devant les yeux. »

Modestie, limitation des objectifs, pesée des considérations diverses avant de prendre une décision, ces conseils de prudence ne sont-ils pas proches de ceux que nous empruntions à G. F. Kennan, à la fin de la section précédente ? Comprendre son époque, résoudre les conflits tels qu'ils se présentent, tenir compte du rapport des forces, ne pas tenter de convertir les Etats et la politique internationale, telle est la tâche du diplomate-jardinier selon le cœur de l'ancien ambassadeur à Moscou. L'historien allemand et le diplomate américain s'inspirent d'une philosophie tout autre, ils aboutissent à certains préceptes semblables.

Rapprochement plus significatif que paradoxal, à condition de ne pas oublier que Treitschke se réclame de l'idéalisme et que Kennan ne refuse pas le qualificatif de réaliste que les commentateurs lui attribuent, avec des sentiments divers. L'un et l'autre enseignent la prudence, mais l'un à partir d'une politique de puissance exaltée comme conforme à la vocation des hommes et des Etats, l'autre à partir d'une

politique de puissance acceptée avec résignation pour éviter de plus grands maux.

3. De la Machtpolitik à la power politics.

Il aurait été facile, en choisissant d'autres textes, de faire ressortir davantage le nationalisme ou le cynisme de H. von Treitschke.

Par exemple, l'idée de peuples divers tous éclairés par un rayon de la lumière divine aurait pu fonder un enseignement de modestie ou de tolérance. Mais, en fait, l'historien allemand en tire une leçon d'orgueil. « Chaque peuple a le droit de croire que c'est en lui que certaines forces de la raison divine trouvent leur représentation la plus belle. Un peuple n'arrive pas à la conscience de lui-même sans se surestimer. » Treitschke ajoute que les Allemands manquent de cet orgueil massif. Ailleurs, il évoque le cas de vainqueurs qui, en dépit de leur supériorité de culture, ne sont pas assez nombreux pour convertir les paysanneries soumises. Tel est, par exemple, le cas des Allemands en Lithuanie et en Lettonie. Il n'hésite pas à conclure : « Il ne restait plus d'autre solution que de maintenir les sujets dans l'état de la plus grande inculture possible *(môglichste Unkultur)* afin qu'ils ne deviennent pas dangereux pour les maîtres peu nombreux[32]. »

L'historien allemand ne doute pas que les nations européennes ne demeurent les acteurs de l'histoire, ceux qui ont et auront le droit de tirer l'épée pour accomplir leur vocation et créer les valeurs supérieures de la culture. Il n'imagine pas que puisse demain surgir un type d'Etat supérieur ou que, sur d'autres continents, s'épanouisse une culture égale à celle de l'Europe. « L'Europe est toujours le cœur du monde et, comme désormais nous connaissons la planète entière, nous pouvons prévoir qu'il en sera ainsi dans l'avenir[33]. »

Il n'est plus besoin aujourd'hui de dissiper les illusions de la vanité européenne ou germanique. Le demi-cynisme auquel conduisait parfois la politique de puissance d'inspiration idéaliste nous paraît presque naïf à la lumière de l'expérience du siècle. Ce qui nous intéresse encore dans la pensée de Treitschke, c'est la justification jointe et presque l'exaltation de la souveraineté étatique, de la rivalité de puissance, de la guerre. Nous reprendrons, en d'autres chapitres, certains des problèmes que pose cette défense et illustration de la politique de puissance : l'indivisibilité de la souveraineté, l'impossibilité d'un Etat supérieur *(Oberstaat)*. Il nous importait de remonter à la philosophie allemande du siècle dernier pour comprendre à quel point en diffère la philosophie américaine d'aujourd'hui.

En passant l'Atlantique, en devenant *power politics*, la *Machtpolitik* de Treitschke a subi une mutation avant tout spirituelle. Elle est devenue fait, non valeur. Les auteurs qui, d'après l'opinion commune, aux Etats-Unis, appartiennent à l'école réaliste, constatent que les Etats, animés par une volonté de puissance, sont en rivalité permanente, ils ne s'en félicitent pas et ils n'y voient pas une part du plan divin. Le refus des Etats de se soumettre à une loi commune ou à un arbitrage leur apparaît incontestable, intelligible mais non sublime parce qu'ils ne tiennent ni la guerre ni le droit de tirer l'épée pour sublime. « La tâche rationnelle d'un peuple, constitué en Etat et conscient de soi, est de maintenir son rang dans la société des peuples et d'apporter ainsi sa contribution à la grande tâche de culture de l'humanité[34]. » Ainsi Treitschke justifiait par la vocation de culture le devoir politique de chaque peuple. Je ne crois pas que les réalistes américains, pas plus le

théologien Reinhold Niebuhr que le diplomate (G. F. Kennan) ou le professeur (H. J. Morgenthau) aient jamais établi un lien aussi étroit entre volonté de puissance et œuvre de culture. Je serais tenté de résumer l'opposition entre les doctrinaires allemands de la *Machtpolitik* et les théoriciens américains de la *power politics* en citant la formule célèbre forgée par Max Weber pour illustrer le contraste entre les puritains à l'aube du capitalisme et les hommes d'aujourd'hui. « Les puritains voulaient être des hommes de métier, nous sommes obligés de l'être. » Les nationalistes allemands voulaient la politique de puissance pour elle-même, les réalistes américains se croient obligés d'en constater l'existence et d'en accepter les lois.

C'est un théologien, Reinhold Niebuhr, qui passe pour l'inspirateur de l'école dite réaliste. Or sa critique de la philosophie libérale, optimiste, individualiste de la politique étrangère, a pour origine et pour fondement une certaine conception de la nature humaine. L'homme est corrompu par le péché. Il est égoïste et violent. Les êtres collectifs que constituent les Etats sont pires que les êtres individuels. Ceux-ci pratiquent parfois les vertus chrétiennes, ceux-là jamais. L'immoralité des Etats, aux prises les uns avec les autres, est d'autant plus grande que les citoyens peuvent avoir le sentiment légitime d'agir moralement lorsqu'ils se dévouent et parfois même se sacrifient à l'Etat. Mais, comme celui-ci est foncièrement immoral[35], intéressé, violent, les citoyens, demeurent prisonniers d'une sorte d'égoïsme tribal, lors même qu'ils servent la collectivité. Prenant pour terme de référence et pour critère des valeurs éthiques la conduite du Christ, Niebuhr ne se lasse pas d'insister sur l'antinomie radicale entre les vertus chrétiennes et l'action du politique, en particulier du diplomate. Il n'y a pas d'Etat qui ait été créé ou qui se maintienne sans l'emploi de la force. C'est la corruption de l'homme par le péché qui se manifeste dans le cours violent de l'histoire et que les philosophes du contrat, ceux qui croient à la paix par le droit ou ceux qui condamnent tout recours à la force, s'obstinent à méconnaître.

Certes, il ne serait pas impossible de trouver, sous la plume de doctrinaires allemands, des textes qui mettent en rapport guerre et péché, et, sous la plume de théoriciens américains, des textes qui valorisent la prudence de l'homme d'Etat. Treitschke écrit effectivement : « Aussi longtemps que l'espèce humaine restera ce qu'elle est, avec le péché et les passions, la guerre ne peut pas disparaître de la surface de la terre[36]. » De son côté, R. E. Osgood, dans son livre, la *Guerre limitée*[37], en arrive à déclarer immorale toute guerre dont les objectifs seraient ou se voudraient transcendants. « Mais la force militaire n'est pas seulement inefficace en tant qu'instrument pour atteindre des buts moraux transcendants ; elle est, aussi bien, moralement dangereuse. Elle est dangereuse parce que l'usage de la force en vue de pareils buts grandioses tend à devenir une fin en soi, qui n'est plus assujettie ni aux restrictions morales ni aux restrictions pratiques mais seulement à l'intoxication d'idéaux abstraits[38]. » Utiliser la force pour assurer la sécurité de la démocratie à travers le monde *(the world sale for democracy)* ou pour substituer le règne de la loi à la politique de puissance par le châtiment des coupables et l'organisation d'une Société des Nations, c'est s'engager en une entreprise qui risque d'être d'autant plus violente qu'elle se donne pour objectif ultime l'élimination de la violence et que la réalité ne se pliera jamais à ces rêves sublimes. D'où la conclusion de l'auteur : « En ce sens, les nations feraient mieux de renoncer à l'usage de la guerre comme instrument de toute politique autre qu'une politique

nationale[39]. » Ainsi l'égoïsme national, sans devenir pour autant sacré, apparaît comme l'attitude la plus morale et non pas seulement la plus prudente.

Ces textes — que l'on pourrait multiplier — laissent intacte, me semble-t-il, l'opposition de climat intellectuel, de métaphysique, voire de théologie entre le doctrinaire allemand de la fin du siècle dernier et le théoricien américain d'aujourd'hui. La formule banale (la guerre ne disparaîtra pas de la surface de la terre tant que l'homme sera corrompu par le péché) que Treitschke, qui était chrétien, emploie en passant, n'exprime ni le sens profond de la doctrine ni les conclusions que les auditeurs devaient tirer des leçons du maître. Autrement instructifs, éloquents, persuasifs sont les longs passages où la valeur éducative de la guerre est proclamée, l'idéal de la paix éternelle dénoncé. Demain, quand la guerre reviendra, c'est Dieu qui l'aura envoyée aux hommes pour les guérir de leur aveuglement, de leur abandon aux plaisirs, pour leur enseigner les vertus supérieures de dévouement et de sacrifice qu'ils étaient en passe d'oublier. Aucun réaliste américain n'emploie un pareil langage. Tout au plus cherchent-ils « les équivalents moraux de la guerre [40] » s'ils escomptent la victoire des pacifistes.

Quant à la justification de l'intérêt national, elle demeure de signification opposée, ici et là. R. Niebuhr, H. J. Morgenthau, G. F. Kennan, R. E. Osgood n'exaltent pas « l'égoïsme sacré » des Etats. Ils craignent que cet égoïsme ne devienne pire encore, plus brutal, moins raisonnable s'il se dissimule sous des mots d'ordre grandioses et vagues. Sous prétexte de châtier l'agresseur, un Etat pousse la guerre jusqu'au bout, jusqu'à la destruction de l'Etat ennemi, d'autant plus immoral qu'il se croit moral, d'autant plus égoïste qu'il s'imagine obéir à un principe transcendant. En d'autres termes, si les réalistes en viennent à la conclusion de R. E. Osgood — la force ne doit être utilisée qu'au *seul* service d'une politique nationale — ce n'est pas qu'ils aient l'intention de conférer à l'égoïsme collectif une valeur sacrée (comme Treitschke inclinait à le faire), c'est que le prétendu idéalisme, à leurs yeux, ou bien dissimule une volonté de puissance, encore plus dangereuse parce qu'elle est inconsciente d'elle-même, ou bien aboutit à des désastres parce qu'elle est incompatible avec l'essence de la politique entre Etats. L'enseignement d'un théologien comme Niebuhr ou d'un professeur comme Osgood ou Morgenthau est inséparablement *pragmatique* et *éthique :* les hommes d'Etat *doivent* être soucieux de l'intérêt de la collectivité dont ils ont la charge, mais ils ne *doivent pas* ignorer l'intérêt des autres collectivités. Or le *réalisme* — la reconnaissance des égoïsmes nationaux — est plus propice à la prise de conscience, par chacun, des intérêts et des idées des autres que l'idéalisme ou le culte de principes abstraits. Encore Niebuhr, sinon Morgenthau, ajouterait-il que le réalisme ne doit pas être cynique et que « le remède à apporter à un idéalisme prétentieux, qui prétend en savoir sur l'avenir et sur les hommes plus qu'il n'est donné aux mortels de connaître, n'est pas l'égoïsme. C'est un souci à la fois de soi et d'autrui où le moi, qu'il soit individuel ou collectif, conserve un respect décent pour les opinions de l'humanité, dérivé d'une conscience modeste des limites de son propre savoir et de son propre pouvoir[41]. » Et encore, les nations sont égoïstes, mais « le sens de la justice doit empêcher la prudence de devenir trop prudente, c'est-à-dire trop opportuniste dans sa manière de définir l'intérêt [42] ».

La formule « le moi, individuel ou collectif », nous indique une deuxième mutation de la *Machtpolitik,* à savoir l'oubli ou, en tout cas, la moindre accentuation

de la *primauté de la politique extérieure.* L'Etat, nous dit Treitschke, est la balance (de la justice) et le glaive (de la guerre). Mais il est d'abord le glaive car il ne peut imposer la justice qu'une fois assuré, par le glaive, d'être capable de se faire obéir. Les réalistes américains, en polémique contre un faux idéalisme mais imprégnés par la philosophie individualiste et moraliste de leur patrie, prennent pour point de départ soit la nature de l'homme (intéressé, violent) soit la nature de la politique qui ne va pas sans puissance *(power),* objet ou moyen de la rivalité entre les moi individuels ou collectifs.

Le mot *power,* en anglais, a un sens très vaste (ou très vague) puisqu'il traduit, selon les cas, les trois mots français *pouvoir, puissance* et force. *Power* est d'abord, au sens le plus général, capacité de faire, de produire, de détruire, d'influencer ; il est ensuite capacité de commandement légal (arriver au pouvoir, exercer le pouvoir) ; il est encore capacité d'une personne (individuelle ou collective) d'imposer sa volonté, son exemple, ses idées aux autres ; il est enfin l'ensemble des moyens, matériels, moraux, militaires, psychologiques (ou l'un ou l'autre de ces moyens) dont disposent les trois capacités, que nous venons d'énumérer, pour se déployer.

Il n'est pas illégitime de retenir le concept de *power* comme le concept fondamental, originel, de tout ordre politique, c'est-à-dire de la coexistence organisée entre individus. Il est vrai, en effet, qu'à l'intérieur des Etats comme sur la scène internationale, des volontés autonomes s'affrontent, chacune visant ses objectifs propres. Ces volontés, qui ne sont pas spontanément accordées, cherchent mutuellement à se contraindre. Bismarck a voulu réaliser l'unité allemande sous la direction de la Prusse en dépit de l'opposition de Napoléon III, comme J. F. Kennedy devenir président des Etats-Unis en dépit de l'opposition de R. Nixon. Mais ce rapprochement, à mes yeux, dissimule l'essentiel, à savoir que les membres d'une collectivité obéissent aux lois et soumettent leurs conflits à des règles cependant que les Etats, qui limitent, par les obligations auxquelles ils souscrivent, leur liberté d'action, se sont toujours réservé, jusqu'à présent, le droit de recourir à la force armée et de définir eux-mêmes ce qu'ils entendent par « honneur », « intérêts vitaux » et « légitime défense ». Sur ce point, l'école réaliste américaine me paraît en retrait par rapport à la pensée traditionnelle de l'Europe. Obsédés par le souci de réfuter la philosophie du contrat, la version du libéralisme selon laquelle l'*homo politicus* pourrait être discipliné pai le seul respect de la loi et de la moralité, les réalistes en viennent à dresser anthropologie contre anthropologie et puissance *(power)* contre loi (ou moralité). Ils définissent la politique par la puissance *(power)* et non la politique internationale par l'absence d'arbitre ou de police. C'est un chrétien aussi, mais d'Angleterre, qui, lui, revient à la tradition lorsqu'il écrit : « In international affairs it is the situation of hobbesian fear which so far as I can see has hitherto defeated all the endeavour of the human intellect[43]. »

Ni R. Niebuhr ni H. J. Morgenthau n'ignorent — est-il besoin de l'ajouter ? — que les conflits entre les citoyens, à l'intérieur d'une collectivité, se déroulent conformément à des règles (dont la règle supérieure s'appelle constitution dans les sociétés modernes) ou sont tranchés par les tribunaux. L'opposition entre « le monopole de la violence légitime » et la « pluralité des souverainetés militaires » ne leur est évidemment pas inconnue. L'insistance avec laquelle H. J. Morgenthau nous rappelle que la survie *(survival)* constitue et doit constituer l'objectif primordial des Etats équivaut à une admission implicite de la situation hobbésienne entre les Etats,

donc de la différence essentielle entre politique internationale et politique intra-étatique. Il n'en reste pas moins que cet aveu est implicite plutôt qu'explicite.

Il n'est pas impossible, me semble-t-il, de comprendre ce flottement de l'analyse sinon de la pensée. Les réalistes américains, nous l'avons dit, se situent en marge des idéalistes et après eux. Ils pensent *contre,* ils critiquent la description que les idéalistes présentent du monde ou les préceptes que formulent ces derniers. Ils sont amenés, sans en avoir une pleine conscience, à suivre l'exemple de ceux auxquels ils s'opposent. Or les idéalistes acceptent tous ou presque le postulat qu'il n'y a pas et ne doit pas y avoir de différence essentielle entre politique intra-et politique internationale. Les Etats sont au service des individus et non inversement. Ils doivent obéir (apprendre à obéir) à la loi comme les citoyens ont appris. Une fois la loi internationale établie, tout recours légal à la force sera action de police comme aujourd'hui à l'intérieur des Etats.

De plus, sur le plan de la sociologie ou de l'histoire, on chercherait vainement à tracer une limite nette entre l'emploi de la force armée par les Etats afin de se constituer et l'emploi de cette même force contre les ennemis extérieurs. Constitution et désintégration des empires ou même des nations supposent qu'un ennemi, extérieur au début des hostilités, devienne compatriote à la fin ou qu'inversement des concitoyens se combattent parce qu'une partie d'entre eux veulent faire sécession et s'organiser à leur tour en unité indépendante. Cette continuité de fait n'est pas contradictoire avec la distinction d'essence, mais, pour démontrer cette distinction, il aurait fallu employer des méthodes auxquelles l'école américaine est étrangère : ou bien l'analyse de la signification intrinsèque d'une activité humaine, ou bien une réflexion sur l'histoire elle-même. La vision de l'humanité, allant des tribus à l'empire universel en passant par les Etats nationaux, est faussée par une extrapolation illégitime. L'élargissement des zones de souveraineté n'est que changement d'échelle, à l'intérieur d'une histoire dont la nature demeure la même ; l'unification étatique de l'humanité signifierait une conversion *de* l'histoire et non *dans* l'histoire.

Tant que l'école réaliste se borne à critiquer les illusions morales ou juridiques, ces équivoques conceptuelles sont sans inconvénients sérieux. Mais quand le réaliste se veut théoricien, quand il prétend offrir non une image brute mais un portrait retouché, une épure rationnelle de la politique entre les Etats, il aurait besoin de notions rigoureusement définies.

Les deux concepts fondamentaux de H. J. Morgenthau sont ceux de *puissance* et *d'intérêt national.* Mais la puissance est-elle considérée comme le moyen nécessaire à n'importe quelle entreprise ? Ou l'objectif auquel s'attachent les *moi* individuels ou collectifs ? Ou encore est-elle l'objectif prioritaire des Etats parce que ceux-ci ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour survivre ? Il serait facile de citer des textes en faveur de chacune de ces interprétations.

L'oscillation entre ces trois interprétations est frappante au cours des premières pages de *Politics among nations*[44]. Il est écrit que « international politics, like all politics, is a struggle for power. Whatever the ultimate aims of international politics, power is always the immédiate aim ». La notion d'objectif immédiat est équivoque : si la puissance n'est pas la fin ultime, l'objectif immédiat peut être considéré seulement comme un moyen. Ailleurs, il est écrit : « The aspiration for power being the distinguishing élément of international politics, as of all politics, international

politics is of necessity power politics[45]. » Mais s'il était vrai que l'aspiration à la puissance joue le même rôle dans la politique internationale que dans toute politique, l'originalité de la politique de puissance entre les nations disparaîtrait. Du moment que l'essence de la politique internationale est identique « avec l'essence de la politique domestique », *with its domestic counterpart,* pourquoi la guerre ne pourrait-elle être éliminée de celle-là comme de celle-ci ?

Enfin, si l'on compare les croisés qui voulaient libérer les Lieux saints, Woodrow Wilson qui voulait *make the world sale for democracy,* les nationaux-socialistes qui voulaient ouvrir l'Europe de l'Est à la colonisation allemande, dominer l'Europe et conquérir le monde, si l'on déclare que les uns et les autres sont des acteurs sur la scène de la politique internationale parce qu'ils ont choisi la puissance *(power)* pour atteindre leurs fins, alors la puissance n'est qu'un moyen et ne définit ni la nature de la politique internationale ni celle des buts visés par les acteurs. Cette dernière interprétation serait confirmée par un texte emprunté à un autre ouvrage. « The interests to which power attaches itself and which it serves, are as varied and manifold as are the possible social objectives of the members of a given society[46]. »

Mais au cas où la puissance n'est que moyen, les propositions qui servent de fondement à la théorie de H. J. Morgenthau sont remises en question. Tous les régimes auraient le même genre de politique étrangère. Le contenu de l'intérêt national serait constant sur de longues périodes de l'histoire. Pourquoi cette constance ? Parce que tous les éléments, idéaux et matériels, qui forment le contenu de l'intérêt national sont subordonnés tout au moins (at the very least) aux exigences, qui ne sont pas elles susceptibles de changer rapidement, « dont dépendent la survie de la nation et la préservation de son identité ».

Est-il vrai que les Etats, quel que soit leur régime, mènent « *le même genre de diplomatie* » (the same kind of foreign policy) [47] ? Cette affirmation est admirablement équivoque. Les diplomaties de Napoléon, de Hitler et de Staline appartiennent-elles au même genre que celle de Louis XVI, d'Adenauer ou de Nicolas II ? Si l'on répond *oui,* alors la proposition est incontestable, mais aussi peu instructive. Les traits communs à toutes les conduites diplomatico-stratégiques sont formels, ils se ramènent à l'égoïsme, au calcul des forces, à un mélange variable d'hypocrisie et de cynisme. Mais les différences de degré sont telles qu'il suffit d'un Napoléon ou d'un Hitler pour que, à la faveur de circonstances révolutionnaires, le cours de l'histoire soit bouleversé.

Du même coup, on aperçoit la fausseté de la deuxième proposition : l'intérêt national ne changerait pas rapidement parce que les exigences de la survie de l'Etat sont relativement constantes. Même si l'on donne à la survie un sens étroit et en quelque sorte matériel — le non-massacre de la population et l'indépendance de l'Etat — l'intérêt national peut, tout le monde le sait, requérir, en quelques années, un renversement complet des alliances, les amis devenant ennemis (l'Union soviétique, belle et bonne alliée de 1942, crée en 1946 la menace mortelle) et les ennemis devenant amis (l'amitié avec l'Allemagne d'Adenauer se substitue à l'hostilité à l'égard du IIIe Reich). De plus, en un système hétérogène, les opposants favorables à l'idéologie du camp ennemi, de toute évidence n'ont pas la même conception de l'intérêt national que les gouvernants, ils mèneraient une diplomatie autre s'ils prenaient le pouvoir.

Peut-on dire, du moins, que les éléments qui entrent dans la définition de l'intérêt national sont subordonnés aux exigences de la survie ? S'il s'agit d'une proposition de fait, elle est manifestement fausse. Prêtons à tous les Etats, grands et petits, la volonté de survivre en tant que tels, bien que cette volonté soit étrangement inégale selon le lieu et le temps (les royaumes d'Allemagne, au milieu du siècle dernier, n'avaient qu'une faible volonté de survivre en tant que tels : ni les souverains ni les peuples ne tenaient la perte de l'indépendance pour une catastrophe). Mais supposons cette volonté : elle ne définit pas un objectif dernier ou un critère de choix. Tous les grands Etats ont mis en péril leur survie pour atteindre des objectifs ultérieurs. Hitler a préféré, pour lui et pour l'Allemagne, la chance de l'empire à la sécurité de l'existence. Pas davantage il n'a voulu l'empire — ou l'accumulation de la puissance — comme moyen de la sécurité. On tenterait vainement de définir univoquement les objectifs des Etats par référence soit à la puissance soit à la sécurité soit à l'une et à l'autre. Qu'est-ce que la vie qui ne sert à une fin plus haute ? A quoi bon la sécurité qu'accompagne la médiocrité ?

Au reste, la notion de survie elle-même prête à des interprétations multiples. En 1960, la France qui veut survivre est occidentale, avec des institutions de type constitutionnel-pluraliste. Absorbée dans l'univers soviétique, elle perdrait son « identité » occidentale mais conserverait probablement une part substantielle de sa culture historique. Ni dans un camp ni dans l'autre elle ne peut reconquérir une totale « indépendance », au sens de la capacité de prendre seule des décisions majeures, mais elle serait moins autonome à l'Est qu'elle ne l'est à l'Ouest. Enfin, d'un côté comme de l'autre, si elle participe au grand jeu de la stratégie à l'âge thermonucléaire, elle expose sa population au risque de pertes cruelles et peut-être fatales. Selon que la survie se définit par l'indépendance, l'identité du régime politique, celle de la culture historique ou enfin la conservation de la vie pure et simple des individus, les diplomates prendront des décisions autres. Même s'ils menaient tous « le même genre de politique étrangère », même s'ils avaient tous pour but dernier ou acceptaient comme exigence première la sécurité de l'Etat dont ils ont la charge, ils devraient encore, en de multiples circonstances, choisir entre la sauvegarde du régime et celle de l'indépendance.

H. J. Morgenthau n'a pas consacré plus de temps et d'efforts à l'analyse de ces concepts fondamentaux parce que, lui aussi, fait de la praxéologie plus que de la théorie. Lui aussi est un croisé, mais un croisé du réalisme. Invoquer l'intérêt national, c'est une manière de définir non une politique mais une attitude, de polémiquer contre les idéologues de la paix éternelle, du droit international, de la morale chrétienne ou kantienne, contre les représentants des groupes particuliers qui confondent leurs intérêts propres avec ceux de la collectivité dans son ensemble et à travers le temps. Si les hommes d'Etat n'écoutaient pas les utopistes, s'ils s'efforçaient de prévenir les guerres ou de limiter les hostilités, s'ils préféraient un compromis à une querelle, s'ils négociaient avec tous les Etats et se désintéressaient des régimes de leurs alliés ou de leurs ennemis, combien l'humanité souffrirait moins de la rivalité inévitable entre les volontés de puissance collectives !

Peut-être, en effet, est-il bon de dire aux Wilson, aux Roosevelt qu'ils se trompent sur eux-mêmes et sur le monde, qu'ils sont mus, eux aussi, par un sens obscur et à peine conscient de l'intérêt national des Etats-Unis, que leur action serait plus efficace si leur pensée sortait de la brume idéaliste et se soumettait à la dure loi de

l'équilibre. Peut-être une leçon d'un certain réalisme n'est-elle pas entièrement inutile quand elle s'adresse à des hommes de bonne volonté qui risquent de pécher par excès et non par manque d'illusions. Peut-être l'école réaliste a-t-elle marqué une réaction nécessaire contre la conception naïve d'un ordre international qui se maintiendrait par lui-même, sans autre fondement que le respect de la loi, contre l'idée fausse qu'il suffit d'appliquer les principes (droit des peuples à disposer d'eux-mêmes) pour régler pacifiquement les conflits. Malheureusement, mêlant théorie et praxéologie, faute d'une distinction rigoureuse entre les traits éternels et les particularités historiques de la politique internationale, elle a débouché sur une idéologie, comparable à celle qu'elle prenait pour cible de ses critiques.

Ce qui est vrai à toutes les époques, c'est que la référence nécessaire aux calculs des forces et la diversité indéfinie des conjonctures commandent aux hommes d'Etat d'être *prudents.* Mais la prudence ne commande toujours ni la modération, ni la paix de compromis, ni les négociations, ni l'indifférence aux régimes intérieurs des Etats ennemis ou alliés. La diplomatie romaine n'était pas modérée ; la paix imposée par les Nordistes aux Sudistes excluait tout compromis. Les négociations avec Hitler étaient le plus souvent stériles ou nuisibles. En un système hétérogène, nul homme d'Etat ne peut prendre modèle sur François Ier faisant alliance avec le Grand Turc ou sur Richelieu soutenant les princes protestants. Le vrai réalisme, aujourd'hui, consiste à reconnaître l'action des idéologies sur la conduite diplomatico-stratégique. A notre époque, au lieu de répéter que tous les Etats, quelles que soient leurs institutions, ont « le même genre de politique extérieure », il faudrait insister sur la vérité plus complémentaire que contradictoire : nul ne comprend la diplomatie-stratégie d'un Etat s'il n'en connaît le régime, s'il n'a étudié la philosophie de ceux qui le gouvernent. Poser en principe que les chefs du parti bolchevik conçoivent les intérêts nationaux de leur Etat comme n'importe quels gouvernants de la Russie, c'est se condamner à l'inintelligence de la pratique et des ambitions de l'Union soviétique.

L'invitation faite aujourd'hui aux Occidentaux de ne pas mêler idéologie et diplomatie prend, à notre époque, un caractère paradoxal. L'Union soviétique promet la paix éternelle au terme de la crise mondiale, lorsque le socialisme l'aura, définitivement et universellement, emporté sur le capitalisme. L'Occident peut-il ne rien promettre ? Peut-il ne pas se réclamer d'un type d'institutions à l'intérieur des Etats, d'un type de relations entre Etats ? Doit-il se résigner à la guerre fatale alors que l'univers communiste annonce les lendemains qui chantent ?

C'est le réalisme vrai, celui qui tient compte de toute la réalité, qui dicte la conduite diplomatico-stratégique adaptée non au portrait retouché de ce que serait la politique internationale si les hommes d'Etat étaient sages dans leur égoïsme, mais à ce qu'elle est avec les passions, les folies, les idées et les violences du siècle.

4. Proudhon et le droit de la force.

L'orgueil triomphant du IIe Reich, à la fin du siècle dernier, explique l'exaltation, par l'historien allemand, de la politique de puissance. « Seuls les peuples braves ont une existence assurée, un avenir, une évolution ; des peuples faibles ou lâches sont détruits, et justement. C'est dans la rivalité éternelle des différents Etats que réside la beauté de l'histoire[48]. » L'expérience tragique de deux grandes guerres, la

philosophie nationale du contrat incitent les auteurs américains à se résigner à la politique de puissance, mais à en souligner l'horreur plutôt que la beauté. Les circonstances historiques rendent compte du renversement de terme ; l'historien allemand invoquait l'idéalisme, le théologien ou le sociologue américain parlent de réalisme. Mais ce renversement a encore une autre signification et plus profonde : la politique de puissance est-elle en tant que telle contraire à la moralité ? Le dialogue de l'idéalisme allemand et du réalisme américain est l'expression d'une *antinomie intrinsèque de l'action diplomatico-stratégique.*

Condamner la politique de puissance, c'est condamner tout le cours de l'histoire politique. Et comment la justifier sans reconnaître un certain droit — antérieur au droit fondé sur le consentement — à la force ?

La philosophie de l'historien allemand nous choque plus qu'elle ne nous convainc parce qu'elle est fondée sur l'inégalité des individus et des peuples. Or, après les délires du racisme hitlérien, nous sommes tentés de souscrire sans hésitation au dogme contraire, l'égalité des individus, des peuples et des races. Prenons garde, pourtant, de sacrifier nous aussi à la mode.

Les individus naissent inégalement doués, les peuples sont différents. L'inégalité des dons individuels est connue de n'importe quel éducateur et la biologie confirme le fait et en donne l'explication. Cette inégalité naturelle n'est d'ailleurs contradictoire ni avec l'égalité des droits et des obligations ni avec l'égalité des chances. L'erreur de H. von Treitschke n'est pas d'avoir constaté cette inégalité naturelle, c'est d'avoir sous-estimé les apports du progrès technique et cru que la majorité des hommes ne recevraient jamais plus que le minimum nécessaire à la satisfaction des besoins élémentaires : La masse sera toujours la masse ; pas de culture sans domestiques » *(Dienstboten)*[49]. C'est au travail matériel que presque tous les hommes consacreront toujours presque tout leur temps. Poussé par une conception traditionnelle de la société à exagérer la part irréductible d'inégalité économique et sociale en n'importe quel régime, il incline aussi, par nationalisme, à chanter la grandeur de l'Allemagne et à déprécier les autres peuples de culture, et il glisse de la diversité historique des nations (qui est incontestable) à l'inégalité naturelle des peuples, sans que l'on sache si, à ses yeux, cette inégalité est inscrite dans l'hérédité ou n'est que l'effet des circonstances.

Je ne suis pas sûr que la science soit aujourd'hui en mesure d'apporter une réponse certaine au problème. La diversité des cultures, au sens que les anthropologues donnent à cette expression, est le fait tout à la fois le moins discutable et le plus mystérieux. Les sociétés étroites, dites archaïques, sans écriture, celles qui furent antérieures aux six mille années des sociétés historiques (ou des civilisations) et qui sont aujourd'hui encore vivantes, présentent des centaines de variétés. Les ethnologues en ont distingué plus de six cents, caractérisées chacune par l'ensemble original que constituent leurs manières de vivre et de penser. La conduite des individus, en chaque société, est influencée par le système de valeurs et d'éducation de telle sorte que le psychisme humain semble varier de société à société, ce qui n'exclut pas que les pulsions fondamentales soient les mêmes.

Les prédispositions, inscrites dans les gènes des individus, ont-elles été à l'origine des spécificités de culture ou bien, tout au contraire, les spécificités de culture, résultat de circonstances multiples, ont-elles donné aux individus une sorte de

deuxième nature, non transmise héréditairement mais reproduite à chaque génération par l'éducation ? Que l'éducation contribue à former la personnalité, même primaire, des membres de chaque groupe, le fait ne prête pas au doute ; que cette personnalité, à travers les âges, aujourd'hui encore, reflète les prédispositions génétiques de la majorité des membres du groupe, on ne peut, me semble-t-il, ni l'affirmer ni le nier avec des preuves incontestables.

Si nous passons des sociétés archaïques aux nations européennes (Français, Allemands, Italiens), puis aux races définies par les anthropo-logues, puis aux ensembles humains, plus vastes encore, caractérisés par la couleur de la peau, la diversité est évidente, l'influence des circonstances historiques incontestable, le rôle des prédispositions génétiques plus mystérieux encore. En une population qui compte des millions d'individus, les diverses sortes de dons, de tempéraments, de caractères (quelle que soit la définition exacte de chacun de ces termes) sont à coup sûr données, mais pas nécessairement avec la même fréquence. Que telle population — d'une nation ou d'une race — possède un pourcentage plus ou moins élevé de certains dons, génétiquement transmis, n'est pas inconcevable mais n'est pas non plus démontré. De toute manière, l'expression de ces prédispositions génétiques sera colorée, sinon déterminée, par le milieu social, lui-même soumis au changement historique.

Il est rare que l'on envisage une telle éventualité à propos des ensembles les plus vastes, ceux que caractérise la couleur de la peau. A supposer que la foi dans l'égalité des races humaines dépasse, elle aussi, les vérités scientifiquement établies, elle a, du moins, des conséquences préférables aux excès de la foi contraire et elle s'appuie sur des faits reconnus : les accomplissements, au cours de l'histoire, de toutes les races, la dépendance de l'existence, individuelle et collective, par rapport aux conditions extérieures, l'inégalité extrême, apparemment naturelle, que créent domination et asservissement. Les jeunes Allemands qui parcouraient triomphants les routes de France, en juin 1940, ressemblaient effectivement à une race de seigneurs ; les mêmes Allemands, prisonniers, rassemblés en troupeaux dans les plaines de Russie, ressemblaient aussi effectivement à une race d'esclaves. C'est la victoire qui faisait les maîtres, non la maîtrise qui donnait la victoire. Avant de postuler l'inégalité héréditaire des groupes humains, que l'on accorde à tous des chances approximativement semblables.

Mais que l'on prenne garde aussi de ne pas confondre deux thèses philosophiquement distinctes : l'une selon laquelle les diversités de culture ne sont pas imputables aux dispositions transmises par l'hérédité biologique, l'autre selon laquelle cette diversité est rebelle à toute hiérarchie, une société archaïque étant aussi parfaite que les sociétés dites civilisées, un Etat de droit ne valant ni plus ni moins qu'un Etat despotique, les chrétiens ne méritant aucun privilège par rapport aux cannibales. L'appréciation du supérieur et de l'inférieur, en fait d'œuvres humaines, n'atteint jamais à la certitude des propositions scientifiques. Mais si l'humanité n'a rien gagné à sortir du cadre des sociétés closes, si la manipulation des forces naturelles et l'accumulation du savoir n'importent pas, alors la politique de puissance n'aurait pas de sens mais l'histoire tout entière partagerait le même sort. Nous décrétons rétrospectivement absurde le cours de l'aventure humaine et nous risquons d'infliger prospectivement la même disgrâce aux siècles à venir.

Si l'on écarte cette sorte de nihilisme historique, si l'on rend un sens à la procession des cités et des empires, on n'est pas obligé pour autant d'acclamer tous les arrêts du tribunal de l'histoire et de proclamer que toujours les meilleurs l'emportent comme s'il n'y avait d'autres vertus que martiales, comme si la lutte des Etats était l'instrument d'une sélection, impitoyable mais nécessaire.

Tout simplement, c'est un fait que, depuis des milliers d'années, les Etats, cités et empires, se sont faits et défaits dans et par la guerre. Il est aussi impossible de reconstruire une histoire dans laquelle les hommes ne se seraient pas entre-tués que d'imaginer la littérature si hommes et femmes s'étaient accouplés au hasard de leurs désirs et avaient ignoré l'amour. La lutte des peuples et des Etats a été partie intégrante du mouvement des idées et de la civilisation. Elle a été destructrice autant que créatrice. Des cités, appartenant à la même zone de civilisation, se sont vainement combattues jusqu'à l'épuisement commun. Les vainqueurs ont rasé des villes, réduit en esclavage des milliers d'hommes, porteurs d'une culture unique. Nul n'est en mesure d'établir un bilan global et honnête. Il n'en reste pas moins que la guerre n'a pas été toujours insensée ou criminelle, elle a eu sens et fonction.

Aux Nations Unies, les porte-parole des Etats font profession de rejeter l'usage de la force. Pourtant les Etats, successeurs des administrations coloniales, découvrent plus d'une fois qu'il est impossible d'unir des tribus en une nation sans user de contrainte. Tous ces Etats aspirent à la modernité que les colonisateurs leur apportèrent au siècle dernier. Les élites que nous appelons occidentalisées sont les témoins de la violence qui fut faite à la culture traditionnelle, elles feront violence à leurs compatriotes, encore attachés aux coutumes tribales. La colonisation comporte toujours son poids de danger et de cruautés. L'histoire étant ce qu'elle est, faut-il regretter que les Européens aient imposé leur civilisation et détruit les cultures archaïques dont les ethnologues gardent la nostalgie ?

Entre peuples de même civilisation, la fonction de la guerre ne peut être que proprement politique, pour la détermination des frontières, pour la constitution des Etats, pour la répartition de la puissance et du prestige entre les unités politiques, pour le triomphe d'une idée. Au siècle dernier, comment Allemands et Italiens auraient-ils pu accomplir leur unité sinon par la guerre ? En ce siècle, combien de peuples n'ont dû la liberté nationale qu'à leur résolution de recourir aux armes ! Quand il s'agit de l'existence même des Etats, je crains que P. J. Proudhon n'ait raison : « Qu'est-ce que le témoignage des citoyens déposant leurs billets dans une urne, auprès de celui des soldats qui versent leur sang [50] ? »

Si nous citons P. J. Proudhon, c'est que le socialiste et moraliste français, à partir d'une philosophie tout autre que celle de l'historien allemand, reconnaît lui aussi, entre certaines limites, un droit [51] de la force. Le travailleur a droit au produit de son travail, l'intelligence a droit de « rejeter ce qui lui paraît faux, discuter les opinions probables, publier sa pensée », l'amour, par sa nature, comporte chez les amants certaines obligations réciproques ». De même, il y a « un droit de la force en vertu duquel le plus fort a droit, en certaines circonstances, à être préféré au plus faible, rémunéré à plus haut prix »[52]. Tous ces droits sont l'expression « de la plus constante et la plus fondamentale de nos affections, le respect de l'humanité en notre personne et dans celle de nos semblables [53] ».

Et, comme pour exaspérer son lecteur, P. J. Proudhon reprend, en faveur de sa thèse, l'argument employé d'ordinaire contre elle : « Les loups, les lions, pas plus

que les moutons et les castors ne se font entre eux la guerre : il y a longtemps qu'on a fait de cette remarque une satire contre notre espèce. Comment ne voit-on pas, au contraire, que là est le signe de notre grandeur ; que si, par impossible, la nature avait fait de l'homme un animal exclusivement industrieux et sociable, et point guerrier, il serait tombé, dès le premier jour, au niveau des bêtes dont l'association forme toute la destinée ; il aurait perdu, avec l'orgueil de son héroïsme, sa faculté révolutionnaire, la plus merveilleuse de toutes et la plus féconde [54] ? »

Si nous laissons de côté ces tirades éloquentes, la démonstration de Proudhon a pour centre un argument simple. Tous les juristes internationaux opposent le droit à la force. La force, disent-ils, ne peut créer le droit. Mais le droit, résultant des accords entre Etats, a pour origine la force puisque sans elle les Etats n'auraient jamais existé. Proclamer l'injustice intrinsèque de la force, c'est donc décréter l'injustice originelle de toutes les normes juridiques, inconcevables en dehors des Etats. Ou encore, de deux choses l'une : ou bien il y a un droit de la force, ou bien l'histoire tout entière est une trame d'injustices.

Dira-t-on que la phase de constitution des Etats, durant laquelle régnait inévitablement le droit de la force, est désormais close ? Proudhon répond que la guerre juste des deux parts, la guerre politique à l'état pur demeure la seule manière de trancher quatre sortes de problèmes [55] : « 1) incorporation d'une nation dans une autre nation, d'un Etat dans un autre Etat ; absorption ou fusion de deux sociétés politiques... ; 2) reconstitution des nationalités... ; 3) incompatibilité religieuse... ; 4) équilibre international, délimitation des Etats... » Comme la religion n'est plus à notre époque le principe des Etats, le troisième cas — « la guerre entre deux fractions d'un même peuple divisé dans sa religion et à qui la tolérance est impraticable » — ne se présente plus, au moins sous cette forme (mais une secte idéologique impose par la force sa croyance au reste du peuple). En revanche, formation des nations ou des empires, organisation des systèmes en vue du maintien de l'équilibre demeurent enjeux des conflits qui ne comportent pas tous de solution pacifique.

Qu'on n'imagine pas, pour autant, que Proudhon, ou le droit de la force d'après lui, justifie n'importe quelle conquête. Tout au contraire, Napoléon fut vaincu, et vaincu justement, parce que son entreprise de conquêtes était injuste, contraire au droit de la force. « Les guerres de pure ambition entreprises par Louis XIV avaient été sans fruit, celle que l'on poussait contre sa monarchie, normalement constituée, devait aussi demeurer stérile[56]. » Et, non sans clairvoyance, il oppose à la *rectification de frontière* (Nice et la Savoie) acceptée par l'Europe, la guerre d'Algérie : « L'Algérie seule est devenue notre conquête ; mais cette conquête, après trente ans comme après le premier jour, se réduit à une occupation militaire. Rien n'est d'une assimilation aussi difficile pour des civilisés que la barbarie et le désert. La France a dépensé, en année moyenne, pour la conservation de ce trophée, cinquante millions et vingt-cinq mille hommes[57]. »

Il ne nous importe pas de maintenir ou d'abandonner le vocabulaire de Proudhon. La référence au philosophe de la justice devait nous servir à rappeler des propositions, incontestables au fond mais aisément oubliées. Nul grand Etat ne s'est constitué sans recourir à la contrainte, sans absorber des collectivités étroites. Si l'usage de la force est coupable absolument, tous les Etats sont marqués d'une sorte de péché originel. Dès lors, sans ignorer les horreurs de la guerre — et Proudhon ne

s'est pas fait faute de les dénoncer — celui qui veut comprendre l'histoire ne doit pas s'en tenir à l'antinomie de la force et des normes juridiques, il doit distinguer entre les divers modes selon lesquels la force a été employée, reconnaître la légitimité historique, sinon juridique, de l'emploi de la force en certaines circonstances, voire de certaines violations du droit existant (le droit international est conservateur par essence, il oblige les Etats les uns à l'égard des autres et, parfois, c'est l'existence même d'un Etat qui est en cause). Bismarck n'accomplit pas l'unité allemande sans contraindre les royaumes allemands : il n'appelle pourtant pas le même jugement moral que Hitler s'efforçant de soumettre l'Europe entière. En bref, le jugement *éthique* sur les conduites diplomatico-stratégiques n'est pas séparable du jugement *historique* sur les buts des acteurs et les conséquences de leur succès ou de leur échec. S'en tenir à l'alternative du droit et de la force, c'est mettre ensemble et condamner en bloc toutes les tentatives révolutionnaires. Que ce jugement historique soit incertain (nul ne connaît l'avenir), souvent partisan, sans doute. Ce n'est pas un motif valable de renoncer à toute discrimination.

Nous ne voulons pas suggérer que le procès de formation et de dissolution des Etats par la guerre doive durer aussi longtemps que l'espèce humaine : nous réservons le problème de l'avenir pour une enquête ultérieure. Nous n'affirmons pas non plus qu'il soit bon en soi et pour les peuples que les Etats aient une conscience jalouse de leur souveraineté. Nous nous bornons à affirmer que la force a, dans une large mesure, déterminé la naissance et la mort des Etats. Dès lors, à moins de tenir toutes créations historiques pour également coupables (ou innocentes), il faut bien, pour apprécier même moralement les conduites, tenir compte à la fois des intérêts et des idées, des principes et de la sécurité. Aussi longtemps que la survie des nations n'est pas garantie par la toute-puissance d'un tribunal ou d'un arbitre impartial, la considération du rapport des forces doit entrer dans le jugement éthico-historique porté sur les causes des parties aux prises.

La contre-épreuve de cette démonstration nous est fournie par un auteur de l'école dite idéaliste tel F.J.C. Northrop. Celui-ci veut ranimer la tradition Locke-Jefferson-Lincoln contre la tradition de Machiavel-Hobbes-Austin, mais il reconnaît que l'humanité est divisée en ce qui concerne la conception du droit et de la moralité. Comment imposer un droit international à une humanité divisée ? Un texte, emprunté au dernier livre de Northrop, résume les principes de la conciliation entre le pluralisme métaphysique et l'unité du droit international :

« 1) Tous les hommes, et non pas seulement les Américains ou les hommes les plus forts physiquement, ont reçu de Dieu le droit naturel d'être libres ; 2) les Etats-Unis seront négativement neutres dans les guerres entre nations guidées par une politique étrangère de puissance, mais positivement — même en apportant une aide physique comme ils l'ont fait pour la guerre de Cuba contre l'Espagne — du côté des peuples luttant pour leur indépendance contre des nations guidées par la politique de puissance ; 3) un système légal ou une nation obtient une influence et une efficacité durables non par le bâton de gendarme qu'il doit aussi parfois utiliser, mais par les principes moraux exigeants, librement acceptés, qui emplissent le cœur et l'esprit de son peuple et des peuples du monde entier. Donc,4) ce n'est pas, comme le croient Machiavel, Hobbes, Austin et leurs contemporains, la puissance physique qui rend la morale et le droit efficaces, mais c'est le droit librement accepté qui rend l'usage de la force par un système légal ou une nation, juste et efficace. Par conséquent, 5) aucun usage de la force à l'extérieur par aucune nation

n'est justifié ni n'a de chances, à long terme, de ne pas aller à l'encontre de son propre but, s'il n'est subordonné à des principes et à des procédés moraux et juridiques fondés démocratiquement et consacrés à la mission suivante : garantir à un autre peuple, là encore uniquement avec son libre consentement, son droit naturel et contractuellement légal et politique de gérer ses propres affaires[58]. »

Idéologie ou vision à long terme de ce que devrait être le monde des relations entre Etats, peut-être une telle philosophie est-elle inséparable des Etats-Unis, nécessaire à leur action sur la scène du monde. Résout-elle les problèmes de la décision ? Peut-elle être appliquée ?

La première proposition — tous les hommes ont le droit d'être libres — peut être admise par tous ceux qui souscrivent à une conception, si vague soit-elle, du droit naturel. Mais elle ne permet pas de définir le contenu de cette liberté ou la relation entre la liberté de l'individu, à l'intérieur de la communauté, et l'indépendance de la communauté elle-même. Quelles populations ont le droit de se constituer en nations souveraines ? Faut-il sacrifier les droits de l'homme à l'indépendance nationale ou inversement ? Un tel choix peut devenir inévitable : il l'a été maintes fois à notre époque.

La deuxième proposition — neutralité dans le cas d'un conflit provoqué par le choc de volontés de puissance, soutien aux peuples qui se battent pour leur indépendance — condamne les Etats-Unis à une oscillation funeste entre esprit d'isolement et esprit de croisade. La politique des Etats est rarement ou ceci ou cela, ou politique de puissance ou lutte d'un peuple pour la liberté. La politique entre les nations est un mixte qui ne peut être exactement compris que dans sa complexité ambiguë. Toute crise internationale a une dimension « politique de puissance ». La révolte hongroise de 1956 — révolte d'un peuple contre l'oppression étrangère — ne pouvait être appréciée par un homme d'Etat, abstraction faite des répercussions qu'aurait eues sur l'équilibre entre les blocs la dissidence de la Hongrie, sortant du pacte de Varsovie. Si les dirigeants américains avaient obéi aveuglément au principe du soutien aux peuples luttant pour leur liberté, ils risquaient de provoquer une guerre.

F. J. C. Northrop évoque avec fierté la décision du président Eisenhower, au moment de l'expédition britannique, qui « forced to choose between siding with his best friends or putting his nation unequivocally against the unilatéral use of force and on the side of the world community's international law, chose the latter course, as did the majority of nations in the UN[59]. » Avec la naïveté de la bonne conscience, il ne mentionne même pas qu'au même moment les Etats-Unis abandonnaient à leur sort les Hongrois « fighting for their indépendance against nations guided by power politics ». Les Européens, au même moment, citaient plutôt La Fontaine : « Selon que vous serez puissant ou misérable... »

Les propositions 3 et 4 — ce n'est pas la force qui donne de l'efficacité à un système légal ou moral, ce sont les convictions des hommes qui rendent effectif un système légal ou moral — comportent une part de vérité. Les normes ne peuvent pas se passer de l'adhésion populaire, elles doivent être enracinées dans les esprits et les cœurs des hommes. Ni le bâton de l'agent ni les baïonnettes ne fondent un ordre solide et respecté. Mais il est vrai aussi que des lois peuvent être imposées par la force et que les peuples finissent par se convertir aux idées du conquérant ou du parti qui s'est emparé du pouvoir. Le peuple russe, en 1917, n'adhérait pas au

système moral ou légal des bolcheviks. A l'intérieur des Etats, maintes normes sont obéies sans être soutenues par la force. L'Etat (ou le gouvernement) qui obéit au verdict d'un tribunal qui l'a condamné, démontre par là même que le droit s'impose parfois sans être fondé sur la force. Mais de tels phénomènes se produisent à l'intérieur des communautés. Le président des Etats-Unis respecte la décision de la Cour suprême, le ministre français l'arrêt du Conseil d'Etat (parfois). Il serait imprudent d'en conclure que les Etats se soumettront aux décisions d'une Cour internationale, sans y être contraints.

Aussi la dernière proposition qui condamne l'emploi de la force au-dehors et en dénonce la stérilité à moins qu'elle ne soit au service de la liberté des peuples, nous paraît-elle à la fois équivoque et optimiste. Les communistes, à l'intérieur de leur système légal et moral, jugent pleinement justifié l'emploi de la force pour promouvoir des régimes imités du leur. Il n'est pas démontré qu'un tel usage de la force soit condamné à l'échec. A moins que l'on ne considère — ce qui n'est certes pas la pensée de Northrop — que la constitution de démocraties populaires soit une forme de libération, on ne voit pas comment serait maintenu que « la soumission aux principes, moraux et légaux, démocratiquement fondés » est indispensable à l'efficacité de la force, au moins à long terme.

Pour réconcilier le pluralisme moral avec l'unité juridique de la communauté internationale, le philosophe américain en vient finalement à recommander la coexistence pacifique des divers mondes, chacun avec son système moral ou légal. La loi internationale garantirait le respect des diverses lois vivantes : « It would guarantee to each ideology and nation of the world protection of its particular norms in its own living law geographical area[60]. » Ce que Northrop oublie, c'est que le non-usage de la force appartient à un système moral-légal, celui des Etats-Unis, à une philosophie, celle du contrat et du consentement, non au système soviétique ou à la philosophie marxiste. Ce n'est donc pas le respect d'une loi internationale dont ils ne reconnaissent pas l'autorité qui incitera les hommes du Kremlin à ne pas user de la force au dehors, mais la prudence. Et la prudence ne leur interdit pas tous les emplois de la force, mais seulement la guerre ouverte, le franchissement des frontières par les armées régulières. Du même coup, nous sortons de l'univers où règne la paix par la loi et nous rentrons dans le monde réel où l'absence de guerre est due à la peur plutôt qu'à une volonté commune et où se déploient les jeux secrets de la subversion.

***

Les Etats composent une société d'un type unique qui impose des normes à ses membres et pourtant tolère le recours à la force armée. Aussi longtemps que la société internationale conservera ce caractère mixte et, en un sens, contradictoire, la morale de l'action internationale sera, elle aussi, équivoque.

Les relations entre les Etats sont épreuve de volontés, selon les moments pacifique ou sanglante. Les peuples ne peuvent donc ignorer la morale du combat, qui commande aux individus courage, discipline, dévouement, aux collectivités respect des engagements et souci de l'honneur. Pourquoi les Français ont-ils passionnément discuté — et continuent-ils de le faire — l'armistice de juin 1940, en dehors et au-delà de ses conséquences politiques et militaires ? C'est que l'armistice

posait une question d'honneur : la France, en sortant de la guerre, manquait-elle à la parole donnée ? Violait-elle la règle suprême qui lie des combattants alliés ? Quand les Etats-Unis prirent parti, aux Nations Unies, contre l'expédition franco-britannique vers le canal de Suez, maints Français et Anglais eurent le sentiment qu'ils étaient « trahis » par leur allié. Celui-ci, en revanche, se jugeait doublement innocent : il n'avait pas été prévenu ; même s'il l'avait été, il aurait subordonné la morale du combat à la morale de la loi.

La morale du combat se dégrade aisément en morale du *milieu.* Ceux qui méprisent les lois de la société ne sont pas, pour autant, « sans foi ni loi ». Obéissance au chef, discipline du *gang* témoignent d'un sens fruste de la discipline et de l'honneur qui n'empêche pas l'emploi de n'importe quels moyens contre d'autres gangs et l'orientation de la conduite collective vers des buts inavouables. Les Etats ne sont ni toujours délicats dans le choix des moyens, ni toujours fidèles aux engagements qu'ils contractent. La morale du combat gardera un sens aussi longtemps que la guerre demeurera la sanction dernière des relations internationales, mais elle n'offrira jamais aucune perspective de paix durable ou d'universalité.

La morale de la loi est l'antithèse de la morale du combat, parce que la loi est valable pour tous, abstraction faite des personnes, alors que les engagements pris par les Etats ou les gangsters sont essentiellement liés aux personnes. Mais comme la loi internationale est conservatrice, que les Etats n'en ont jamais pleinement accepté les obligations, qu'au reste nul tribunal, jugeant en équité, ne recommande les changements nécessaires, les Etats qui invoquent la morale de la loi passent souvent pour hypocrites plutôt que vertueux. Occasionnel, le respect de la loi est trop aisément expliqué par l'intérêt national. Constant, ce même respect multiplierait les guerres et les rendrait inexpiables.

L'ambiguïté de la société internationale interdit de suivre jusqu'au bout une logique partielle, soit celle du droit, soit celle de la force. La seule morale qui dépasse la morale du combat et la morale de la loi est ce que j'appellerai la morale de la sagesse qui s'efforce non seulement de considérer chaque cas en ses particularités concrètes, mais aussi de ne méconnaître aucun des arguments de principe et d'opportunité, de n'oublier ni le rapport des forces ni les volontés des peuples. Parce qu'il est complexe, le jugement de sagesse n'est jamais incontestable et il ne satisfait pleinement ni les moralistes ni les disciples vulgaires de Machiavel.

Celui qui voudrait faire l'ange ferait la bête. L'homme d'Etat ne *doit* pas oublier qu'un ordre international ne se maintient qu'à la condition d'être soutenu par des forces capables d'équilibrer les forces des Etats insatisfaits ou révolutionnaires. S'il néglige de calculer les forces, il manque aux obligations de sa charge, donc à la moralité de son métier et de sa vocation. Il commet une faute en même temps qu'une erreur, puisqu'il compromet la sécurité des personnes et des valeurs dont le destin lui est confié. L'égoïsme n'est pas sacré, il s'impose pourtant aux Etats dont la survie n'est garantie par personne. Mais celui qui voudrait faire la bête ne ferait pas l'ange. Le réaliste, à la manière de Spengler, qui décrète que l'homme est un animal de proie et l'invite à se conduire comme tel, ignore une part de la nature humaine. Même dans les relations entre Etats, le respect des idées, l'aspiration à des valeurs, le souci des obligations se sont manifestés. Rarement les collectivités ont agi comme si elles n'étaient tenues à rien les unes à l'égard des autres.

La morale de la sagesse, la meilleure à la fois sur le plan des faits et sur celui des valeurs, ne résout pas les antinomies de la conduite stratégico-diplomatique, elle s'efforce de trouver en chaque cas le compromis le plus acceptable. Mais si la procession des cités et des empires se prolonge sans terme, les compromis historiques entre la violence et les aspirations morales sont-ils mieux que des expédients ? A l'âge thermonucléaire, suffit-il d'une politique qui réduise la fréquence et le volume de la violence ? Proudhon proclamait le droit de la force mais il annonçait aussi une ère de paix. Maintenant que l'humanité possède les moyens de se détruire, les guerres ont-elles un sens si elles ne conduisent pas à la paix ?

1. Nous ne visons ici que les théories des sciences sociales.

2. La formule est du général Giraud. Les Américains ont une formule analogue, celle du général MacArthur : il n'y a pas de substitut à la victoire.

3. Il est, en fait, malaisé de déterminer le sens rigoureux de l'égalité de droits. Concrètement, les droits de chacun, individu ou collectivité, sont différents

4. Les conquérants n'en gardent pas moins trois possibilités : l'extermination, la déportation, l'installation au pouvoir de la cinquième colonne ou établissement d'un Etat satellite. L'*idée historique* exerce une certaine influence sur la conduite des Etats, elle ne garantit pas la survie.

5. Morton A. KAPLAN et Nicholas de B. KATZENBACH, *The political foundations of international law,* New York, 1961, p. 10.

6. M. A. Kaplan et N. de B. Katzenbach, *op. cit.,* p. 43.

7. *Ibid.,* p. 291.

8. *Realities of American Foreign policy,* Princeton, 1954, p. 92, cité par Kenneth W. THOMPSON, *Political realism and the crisis of world politics,* Princeton, 1960, p. 60-61. KENNAN a exprimé des idées analogues dans *La diplomatie américaine* (1900-1950), Paris, 1952.

9. Le pacte Briand-Kellogg rendait criminelle la « guerre d'agression », non n'importe quelle guerre. Et les Etats non agresseurs ne comptaient pas sur le pacte pour les protéger.

10. Edité par Max Corniulius, Leipzig, 1897.

11. Der Staat ist das als unabhnâgige Macht rechtlich geeinte Volk. Unter Volk kurzweg verstehen wir eine Mehrheit auf die Dauer zusammenlebender Familien. Mit dieser Erkenntnis ist gegeben, dass der Statt uranfânglich und notwendig ist, dass er besteht, solange es eine Geschichte gibt, und der Menschheit so wesentlich ist wie die Sprache (p. 13).

12. *Ibid.,* p. 19.

13. *Ibid.,* p. 24.

14. *Ibid.,* p. 29.

15. *Ibid.,* p. 29.

16. *Ibid.,* p. 35.

17. *Ibid.,* p. 37.

18. *Ibid.,* p. 38.

19. *Ibid.,* p. 43.

20. *Ibid.,* p. 60.

21. *Ibid.,* p. 63.

22. *Ibid.,* p. 72.

23. *Ibid.,* p. 73.

24. *Ibid.,* p. 22.

25. *Ibid.,* p. 73.

26. *Ibid.,* p. 97.

27. *Ibid.,* p. 100.

28. *Ibid.,* p. 27.

29. *Ibid.,* t. II, p. 544.

30. *Ibid.,* t. II, p. 551.

31. *Ibid.,* t. II, p. 551.

32. *Ibid.,* t. I, p. 127.

33. *Ibid.,* t. II, p. 534.

34. *Ibid.,* p. 32.

35. Voici les qualités qu'il lui attribue : *lust for power, pride, contempt toward the other, hypocrisy, moral autonomy.*

36. *Ibid.,* t. II, p. 554.

37. Chicago, 1957.

38. P. 17.

39. *Ibid.,* p. 21.

40. Titre, on s'en souvient, d'un livre de William James.

41. J'ai emprunté ce texte au recueil d'extraits intitulé *R. Niebuhr on politics,* publié par Harry R. Davis et Robert C. Good, 1960, p. 332.

42. *Ibid.,* p. 334.

43. Herbert BUTTERFIELD, *Christianity and history,* Londres, 1949, p. 90

44. New York, 1949, p. 13.

45. *Ibid.,* p. 15.

46. In *The theoretical aspects of international relations,* publié par W.R.T. Fox, Notre Dame, 1959 p. 26.

47. They assume that the kind of foreign policy which a nation pursues is determined by the kind of domestic institutions it possesses and the kind of political philosophy to which it adhères. All of recorded history militates against the assumption. In *Diplomacy in a changing world,* publié par Stephen D. Kertesz et M. A. Fitzsimons, Univ. nf Notre Dame, 1959, p. 12.

48. TREITSCHKE, *op. cit.* I, p. 30.

49. *Ibid.,* 1, p. 50.

50. P. J. PROUDHON, *La guerre et la paix. Recherches sur le principe et la constitution du droit des gens,* Paris, 1861, II, p. 398.

51. Il s'agit de ce que l'on appelle un « droit subjectif » : la force a droit à..., elle donne droit à...

52. *Ibid.,* I, p. 198-200.

53. *Ibid.,* I, p. 107

54. *Ibid.,* I, p. 39.

55. *Ibid.,* I, p. 225.

56. *Ibid.,* I, p. 328.

57. *Ibid.,* II, p. 329-330.

58. *Philosophical anthropology and practical politics,* New York, 1961, p. 182.

59. *Ibid.,* p. 205.

60. *The Taming of nations. A study of the cultural bases of international policy,* New York, 1952, p. 272.

CHAPITRE XX

En quête d'une morale II. — CONVICTION ET RESPONSABILITÉ

« **A**VANT la fin du siècle, ou bien la vie humaine aura cessé sur notre planète, ou bien la population aura diminué de manière catastrophique et sera retombée à la barbarie, ou bien l'humanité sera soumise à un gouvernement unique, détenteur du monopole de toutes les armes décisives[1]. » Ainsi s'exprimait Lord Russell, dans le premier numéro de la revue allemande *Der Monat,* en 1948. Il nous reste quarante années, à nous et à nos enfants, si nous en croyons l'illustre philosophe, pour choisir entre ces trois perspectives. Mais, si tel est le choix, est-il raisonnable de jouer le jeu de la dissuasion ? Est-il raisonnable, pour les Petits, d'imiter les Grands ? Est-il raisonnable, pour les Grands, de prolonger la politique de puissance que les armes disponibles rendent insensée ?

A la fin du chapitre précédent, nous avions conclu que la morale de la sagesse, compromis plus que synthèse entre la morale du combat et celle de la loi, était la meilleure. En va-t-il toujours de même à l'âge thermonucléaire ?

1. Les armes atomiques et la morale.

La guerre thermonucléaire pose-t-elle au moraliste un problème différent en nature de celui que posaient les guerres dites classiques ? La réponse affirmative se fonde normalement sur deux arguments : le caractère que revêtiraient les hostilités, les conséquences à long terme de ces dernières pour l'humanité entière. La guerre ne conserve un caractère humain qu'à la condition d'être une épreuve de force, de volonté, d'intelligence. Des hommes affrontent d'autres hommes, chacun risquant sa vie en vue de réduire son ennemi à l'impuissance. Certes, les guerres n'ont pas été, à travers l'histoire, des duels « à la loyale ». La ruse a toujours passé pour légitime, lors même qu'elle témoignait de plus de scélératesse que d'ingéniosité. Les guerres entre « civilisés » et « barbares », quand la supériorité technique garantissait la victoire des premiers ou la vigueur physique celle des seconds, les guerres innombrables entre populations hétérogènes n'avaient pas toujours la vertu d'une épreuve et ne consacraient ni le jugement de Dieu ni le triomphe du plus digne. Il faut quelque confiance rétrospective dans la Providence historique pour affirmer que les « barbares » l'emportaient lorsque les « civilisés » avaient besoin d'être régénérés, que ceux-ci asservissaient les populations barbares lorsque celles-ci devaient — fût-ce contre leur gré — être civilisées.

Il n'en reste pas moins qu'entre Etats appartenant à la même zone de civilisation, les guerres pouvaient être tenues pour justes ou injustes par rapport aux divers belligérants, selon la part prise par chacun au *déclenchement des hostilités,* selon les *objectifs* visés par l'un et par l'autre, selon les *résultats probables* du triomphe de l'un ou l'autre camp. De telles distinctions, si équivoques qu'elles aient été dans le passé, ont-elles encore un sens à l'âge thermonucléaire ? Une guerre thermonucléaire pourrait-elle jamais être juste ?

Une telle guerre accentuerait la tendance, visible de 1940 à 1945, à ne pas prendre les seuls combattants pour objectifs. L'extension des zones bombardées a été provoquée et, pour une part, justifiée par deux arguments : il n'est pas plus immoral, et il est peut-être plus efficace, de détruire les usines dans lesquelles les armes sont fabriquées que les armes elles-mêmes. L'ensemble du potentiel de guerre peut et doit être éliminé afin d'abattre la volonté de résistance de l'ennemi : les lieux de travail comme les travailleurs font partie de ce potentiel, ils doivent être frappés conformément aux nécessités de la guerre que le moraliste est en droit de rejeter globalement mais dont il ne peut refuser les conséquences s'il en a accepté le principe. A ce premier argument — la nation entière participe à la lutte, elle est donc tout entière objet légitime des hostilités — s'en ajoute un deuxième. Puisque la volonté de résistance est celle du peuple entier, que ni les gouvernants ni les armées ne peuvent continuer le combat à partir du moment où les masses ont perdu courage et confiance, il devient rationnel de s'en prendre aux non-combattants, même si le potentiel de guerre n'est pas physiquement atteint. Le moral du peuple ennemi devient cible à son tour : les bombardements dits de zone par les Britanniques, dits de terreur par les Allemands résultent logiquement de cette considération de psychologie collective.

En fait, ce moyen s'est révélé inefficace, mais la condamnation *éthique* du moyen n'en reste pas moins malaisée : à quel point arrêter l'élargissement des objectifs ? Si le combat est mené par la nation entière, pourquoi la nation entière ne serait-elle pas tenue légitimement pour cible ? La pratique des bombardements sans discrimination doit être plutôt condamnée pour des motifs de prudence. Ne compromet-elle pas l'après-guerre plus qu'elle ne bâte la victoire ? Si les deux camps y recourent, ils augmentent le coût du combat sans qu'aucun s'assure un avantage substantiel. En serait-il de même des bombardements atomiques ou thermonucléaires ?

Les bombardements thermonucléaires, s'ils étaient non plus une menace mais une réalité, pourraient être de plusieurs types. Dans l'abstrait, je distinguerai les types suivants : 1) *Rotterdam :* une puissance, armée d'armes thermonucléaires, détruirait une ville d'un Etat non détenteur de pareilles armes, soit pour punir ce dernier d'une action antérieure, soit pour obtenir sa capitulation et simultanément répandre la terreur. 2) *Représailles limitées :* un Grand pourrait tâcher d'arrêter une agression ou de punir un agresseur en frappant une ville de l'Etat coupable (après ou avant évacuation de la population). 3) *Guerre traditionnelle :* si l'on suppose les deux Grands aux prises, ils devraient logiquement s'en prendre chacun à l'appareil thermonucléaire de l'autre. Les populations souffriraient en raison de l'extension de la zone affectée par les explosions mais elles ne seraient pas directement visées. 4) *Mise à exécution d'une menace non prise au sérieux* : un Petit peut jouer à la dissuasion en menaçant un Grand de répliques thermonucléaires en certaines circonstances. Si le Grand ne croit pas à la mise à exécution de la menace, le Petit peut être acculé à des représailles avant ou après le châtiment qu'il appellera sur lui-même. 5) *Bagarre de rues :* il se peut que les Grands, une fois le conflit déclenché, perdent toute mesure et cherchent simplement à se faire le plus de mal possible, chacun s'efforçant de détruire les villes de l'ennemi avec l'idée que les hostilités s'arrêteront non par négociation ou par accord explicite mais par épuisement de l'un ou de l'autre belligérants, le vainqueur étant le survivant ou l'Etat capable de se relever le plus vite. 6) *Extermination :* si l'un des Grands a encore des armes et des véhicules porteurs et que l'autre n'en ait plus, le premier peut saisir l'occasion

d'exterminer son rival, même si celui-ci s'est rendu à merci.

D'aucuns objecteront que ces distinctions n'ont pas de sens, la puissance explosive des armes thermonucléaires étant telle qu'en tout état de cause les destructions seront considérables. Je ne crois pas que cette objection soit valable : les destructions, en effet, seront considérables, mais elles varieront grandement selon les intentions politico-stratégiques des belligérants.

En 1962, dans son discours de Ann Arbor, le secrétaire à la Défense, M. Mac Namara a évoqué la possibilité de mener la guerre selon les méthodes du passé, c'est-à-dire essentiellement contre les installations militaires. Ces distinctions, si abstraites puissent-elles paraître, ne sont donc pas dénuées de signification.

Considérons ces six types et demandons-nous si et pourquoi ils seraient, en tant que tels, plus immoraux que les bombardements de zone pratiqués par les Anglais et les Américains avec bonne conscience, au cours de la dernière guerre. Le « type Rotterdam » est d'ordinaire tenu pour moral ou immoral selon que le sujet en est l'agresseur ou la victime, en d'autres termes selon la cause du belligérant qui en prend l'initiative. Je sais bien que d'autres moralistes jugeront qu'un tel moyen, même au service de la justice, est mauvais : le moyen de terreur dégrade celui qui en use au niveau de l'Etat agresseur. Je ne me dissimule pas les risques de ce moyen, mais il n'y a pas de jugement éthique possible, abstraction faite des circonstances historiques. Toutes les actions de guerre étant à notre époque destructrices, une action brutale, qui amènerait la capitulation rapide d'un agresseur, serait éventuellement justifiable.

Les deux types suivants — représailles limitées, guerre traditionnelle par attaque réciproque des appareils thermonucléaires — ne seraient pas nécessairement plus ruineux pour les sociétés que les opérations menées pendant des années avec des armes dites classiques. Si l'on se résout à ces comparaisons macabres, il n'est pas évident qu'un juge suprême accepterait comme conforme à la morale la mort de vingt millions de Russes entre 1941 et 1945 et condamnerait, comme incompatible avec la loi des hommes et de Dieu, la mort de cinq millions d'hommes, victimes ici ou là de représailles limitées, prix de l'arrêt obtenu des hostilités.

En vérité, le sentiment, irréfléchi et profond, qu'il y a une différence de nature entre les armes nucléaires et les armes classiques — sentiment que je partage et que je juge souhaitable d'entretenir — a, me semble-t-il, trois origines. Tout d'abord, les hommes réagissent à cette arme sans précédent comme ils ont réagi à d'autres innovations, à commencer par la poudre (il est immoral de donner la mort à distance : un chevalier n'aura pas recours à une arme aussi déloyale) ou les gaz asphyxiants. Cette réaction, dans le passé, n'a jamais empêché la diffusion de l'arme dite diabolique, mais, en cette circonstance, la réaction me paraît saine : l'humanité a eu conscience que la bombe atomique et plus encore thermonucléaire posait des problèmes *qualitativement* autres, politiques et moraux, que les bombes au T.N.T. La différence qualitative est d'abord le résultat de la différence quantitative : une tonne de bombes (au T.N.T.) jetée sur l'Allemagne a causé, en moyenne, entre 1940 et 1945, la mort de quelques personnes (environ 0,2 par tonne si l'on admet les chiffres approximatifs de 300 000 morts et 1,5 million de tonnes). Une bombe atomique de 20 kilotonnes (20 000 tonnes de T.N.T.) a causé à Hiroshima des dizaines de milliers de morts, une bombe thermonucléaire de quelques mégatonnes, s'abattant sur l'île de la Cité, causerait des millions de morts. Par tonne d'explosif, le

« rendement » est déjà multiplié par 10 mais, nous l'avons vu, une bombe thermonucléaire possède une puissance explosive supérieure à celle du total des bombes utilisées durant la dernière guerre. Le changement d'échelle, en fait de puissance explosive, entraîne aussi le changement d'échelle en fait de destructions et de pertes de vies humaines. Si ce changement d'échelle ne se manifestait pas dans les trois premiers types, c'est que nous l'avons annulé par l'intention stratégique que nous avons supposée : les hostilités seraient brèves, limitées à un petit nombre d'échanges, les belligérants ne viseraient pas les villes. Ces hypothèses ne sont pas absurdes et suggèrent que n'importe quel emploi de ces armes n'équivaut pas à l'apocalypse, mais elles expliquent aussi l'horreur instinctive de l'humanité. Le changement d'échelle, de la puissance explosive et des destructions, est tel que désormais l'ascension aux extrêmes serait mortelle à coup sûr pour un camp et souvent pour les deux camps.

Les trois derniers types que nous avons énumérés — mise à exécution d'une menace qui n'était rationnelle qu'à condition de n'être pas exécutée, échange sans restrictions de coups thermonucléaires, extermination de l'Etat désormais sans moyen de représailles — sont horribles autrement que les trois premiers parce qu'ils sont également absurdes (au moins les types 4 et 5). Ce qui révolte et indigne un observateur comme B. Russell, c'est que les États usent l'un contre l'autre d'une menace qu'ils seraient proprement désespérés de traduire en action. Selon une comparaison maintes fois utilisée dans la littérature anglo-saxonne, tout se passe comme dans le jeu du « poulet » : deux automobilistes foncent droit l'un sur l'autre, chacun compte que l'autre, au dernier moment, donnera le coup de volant faute duquel les deux véhicules seront pulvérisés à la fois, celui des deux qui s'écarte le premier perd la mise. Mais si aucun des deux ne s'écarte, comptant sur l'autre pour éviter la catastrophe, celle-ci pourra se produire en dépit des intentions communes des conducteurs. Laissons de côté la question de savoir s'il est une diplomatie qui éviterait ce double bluff ou ce double chantage. Bornons-nous à constater que la puissance des armes thermonucléaires est telle qu'en changeant l'échelle des destructions, elle change aussi, éventuellement, la nature morale de la guerre. Est-il une seule cause qui justifie la mise à mort de millions d'êtres humains, même si l'Etat qui prétendait agir au nom de ces millions d'êtres a été coupable d'agression ?

La réflexion pratico-morale semble aboutir à des résultats exactement opposés selon qu'elle s'attache aux trois premiers types ou aux trois derniers. Cette apparente contradiction se résout aisément puisque la nouveauté de l'arme thermonucléaire est *qualitative* en conséquence d'un changement *quantitatif.* Il suffit d'éliminer l'influence de ce changement quantitatif par une stratégie appropriée pour que l'originalité du problème moral disparaisse. Le jour où les instruments de représailles seraient dispersés sur les océans et où la guerre prendrait la forme de sous-marins se pourchassant les uns les autres, ce jour-là la guerre que les instruments thermonucléaires se feraient l'un à l'autre pourrait être moins coûteuse que les guerres d'hier, livrées par les sociétés industrielles du charbon, de l'acier et du pétrole. Si compatibles soient-elles dans l'abstrait, ces deux sortes de conclusions n'en soulèvent pas moins une question ultérieure. La justification possible des trois premiers types supposait un emploi limité de ces armes monstrueuses. Or le sceptique sera tenté de mettre en doute la possibilité même de cette limitation. L'ascension aux extrêmes n'est-elle pas fatale si les bombes atomiques ou thermonucléaires commencent d'exploser ?

Convenons honnêtement que, faute d'expérience, nous n'en savons rien. Deux arguments, de sens contraire, sont vraisemblables et couramment avancés. Si la guerre commence, disent les uns, les hommes d'Etat perdront leur sang-froid et se laisseront emporter par la fureur (l'ascension aux extrêmes est fatale). Même si la guerre commence, disent les autres, les hommes d'Etat (s'ils ne sont pas eux-mêmes victimes des premiers coups) s'efforceront d'arrêter le plus vite possible la folie homicide. En résumé, l'explosif nucléaire rend moins probable l'ascension aux extrêmes en cas de conduite dite rationnelle des dirigeants, il la rend plus probable si l'on tient les dirigeants pour incapables d'action dite rationnelle, dès que les canons atomiques commencent de tonner. Je crois personnellement plutôt à la persistance de la peur, donc de la sagesse, mais trop de circonstances détermineront l'événement pour que l'on puisse prévoir avec confiance.

Le résultat de ces analyses pourrait encore être exprimé dans les termes suivants : les armes thermonucléaires rendant possible la destruction complète de la nation ennemie — territoire et population—, l'emploi de ces armes ne reste admissible, si l'on se réfère aux règles traditionnelles des relations internationales, qu'à la condition que la formule de Rousseau : « on fait la guerre aux Etats non aux peuples » conserve encore un minimum de sens, ou encore à la condition d'un emploi limité de ces armes : qu'il s'agisse du « type Rotterdam », du « type représailles limitées » ou du « type attaques contre l'appareil thermonucléaire », le but est d'obtenir la capitulation de l'Etat lui-même ou de le punir, non d'anéantir les villes et leurs habitants. Les trois types suivants pourraient être baptisés *vengeance, folie homicide* ou *extermination.* Le cas de la vengeance, éventuellement posthume, d'un Petit qui a préféré la mort à la capitulation offre aux philosophes un thème éternel de méditation : un Etat, c'est-à-dire les quelques hommes qui décident pour tous, peut-il, doit-il, à la manière du commandant d'un fort, préférer une mort héroïque à la capitulation, si cette mort est celle du peuple lui-même ?

La question, à la fois morale et politique, s'est déplacée : jusqu'à quel point cet emploi limité est-il possible ? Jusqu'à quel point est-il concevable que la menace d'un emploi illimité de ces armes n'entraîne pas quelque jour la mise à exécution de la menace ? Le problème ne serait plus : l'emploi de ces armes, en certaines circonstances et selon une certaine stratégie, est-il justifiable ? mais : la possession de ces armes par plusieurs Etats et leur emploi diplomatique (dans la stratégie de la dissuasion) ne créent-ils pas un *risque* intolérable, moralement coupable, de cette catastrophe totale qu'ont évoquée maints philosophes et savants ?

Nous en venons, par ce biais, au deuxième argument sur lequel se fonde la thèse qu'à notre époque le refus inconditionnel de cette sorte de guerre est la seule politique raisonnable et réaliste, à savoir les conséquences, pour l'humanité entière, d'une guerre thermonucléaire. Le patrimoine génétique de l'humanité elle-même serait atteint. Génération après génération, les enfants naîtraient anormaux dont le malheur serait imputable à la folie belliqueuse de leurs ancêtres.

Est-il pire *moralement* de compromettre la santé des êtres humains qui ne sont pas encore venus au monde que celle des vivants ? Je ne sais, mais j'incline à croire que la différence est surtout quantitative et pour ainsi dire matérielle. Si considérables que soient les destructions provoquées par une guerre, la reconstruction, nous le savons après l'expérience de ces quinze dernières années, est possible et relativement rapide aussi longtemps que des hommes ont survécu, en

nombre suffisant et avec leur capacité technique intacte. Quelles que soient les pertes occasionnées par une guerre livrée avec les armes nucléaires, le relèvement des nations demeure au moins concevable — à condition que la santé des générations à venir n'ait pas été irrémédiablement compromise. Une guerre thermonucléaire serait, en effet, incomparable à toute autre au cas où elle dégraderait le patrimoine génétique de l'humanité. Les hommes de demain sont pour ainsi dire prédéterminés par les trillions de gènes que les trois milliards de vivants portent dans leurs chromosomes. La plupart des mutations génétiques, causées par les radiations, disent les biologistes, sont tératologiques. Une guerre thermonucléaire n'augmenterait-elle pas de manière proprement catastrophique, la fréquence de telles mutations ?

Les biologistes ne donnent pas tous la même réponse à une telle interrogation. Mais la majorité d'entre eux souscriraient, je crois, à une proposition X que j'emprunte à Herman Kahn : *n'importe quelle guerre thermonucléaire* ne serait pas *nécessairement* l'équivalent d'une autodestruction de l'humanité :

« J'ai, un jour, mentionné dans une conférence publique qu'il était facile de concevoir une guerre où le survivant moyen recevrait environ 250 rœntgens. C'est là 25 fois plus que les 10 rœntgens considérés par le rapport de l'Académie des Sciences comme le seuil de danger. Selon les calculs auxquels nous nous sommes livrés, 10 rœntgens provoquent environ 0,04 % de déficients. Selon la théorie largement acceptée admettant une proportion linéaire entre la dose et le dommage, 250 rœntgens produiraient 25 fois plus de dommages que 10 rœntgens. Cela signifierait qu'environ 1 % des enfants qui auraient pu être sains seraient déficients ; bref, le nombre des enfants nés sérieusement déficients s'élèverait, à cause de la guerre, de 25 % au-dessus de la proportion actuelle. Ce serait là un prix considérable à payer pour la guerre. Ce qui est encore plus horrible, c'est que nous pourrions devoir continuer à payer un prix du même ordre, encore que plus réduit, pendant 20, 30 ou 40 générations. Mais, même en ce cas, il y a loin de là à l'anéantissement. Il pourrait bien se faire, par exemple, que les dirigeants américains soient disposés, entre autres, à accepter le risque considérable que 1 % de plus de nos enfants naissent avec des malformations, si cela permettait d'éviter d'abandonner l'Europe à la Russie soviétique. Ou il se pourrait que, dans certaines circonstances, les Russes soient disposés à accepter des risques encore plus grands si par là ils pouvaient éliminer les Etats-Unis.

« A cet endroit de la conférence une dame de l'auditoire se leva et dit d'une voix très accusatrice : « Je ne veux pas vivre dans votre monde où 1 % des enfants naissent déficients. » Ma réponse, j'en ai peur, fut plutôt brutale : « Ce n'est pas *mon* monde », fis-je observer, et je remarquai ensuite que si elle ne voulait pas vivre dans un monde où 1 % des enfants naissaient déficients, elle se trouvait dans une situation bien ennuyeuse puisque 4 % des enfants naissent déficients *actuellement.* Cette histoire illustre le fait que la paix aussi a ses tragédies, et que nous tendons dans notre vie quotidienne à ignorer ce risque permanent. Sauf si notre propre famille, des parents ou des amis proches en ont souffert, la plupart des gens ignorent tout simplement l'existence de ce genre de risques dans l'environnement où nous vivons et élevons des familles.

« J'imagine fort bien que si nous vivions dans un monde où aucun enfant ne serait jamais né déficient et si on nous disait qu'à la suite de quelque événement nouveau

4 % des enfants naîtraient avec des anomalies sérieuses, nous considérerions un tel monde comme intolérable. Nous ne pourrions sans doute pas croire que des gens seraient disposés à engendrer et élever des enfants si le risque existait qu'un sur 25 de ces enfants ait un défaut congénital sérieux. C'est pourtant dans ce monde que nous vivons actuellement. Non seulement nous supportons ce taux de tragédie relativement élevé, nous ne sommes pas loin de l'ignorer[2]. »

Bertrand Russell nous enjoint de reconnaître qu'il vaut mieux capituler que de livrer une guerre thermonucléaire qui scellerait le destin de la civilisation, voire de l'humanité elle-même. Mais il ne distingue pas clairement divers conseils : le conseil de capituler plutôt que de *courir le risque* d'une guerre qui *serait* la mort de l'humanité elle-même, le conseil de capituler plutôt que de *courir le risque* d'une guerre qui *pourrait être* la mort de l'humanité elle-même, le conseil de capituler plutôt que de *livrer* la guerre qui *pourrait être* la mort de l'humanité elle-même, enfin le conseil de capituler plutôt que de *livrer* la guerre qui *serait* la mort de l'humanité elle-même. On a souvent l'impression que Bertrand Russel et la plupart de ceux qui pensent comme lui confondent ces quatre conseils ou les ramènent tous au quatrième. Au *risque* d'une guerre qui *pourrait être* le suicide de tous les belligérants, ils substituent la certitude d'une telle guerre. Or si la guerre devait effectivement entraîner la disparition de l'humanité entière, quel Etat, à moins d'être fou ou amoureux du néant, en acculerait un autre à l'alternative de la capitulation ou de la guerre ?

Les questions qui se posent sont aussi pathétiques mais plus complexes, elles se formulent en termes de *risques* et de possibilités objectives. Un grand Etat, s'il en avait les moyens, devrait-il fabriquer des armes, capables de ravager, sans discrimination, de vastes espaces, voire de rendre la vie impossible sur la planète ou d'exterminer tous les êtres humains ? Les Etats de dimensions moyennes, qui n'ont pas les ressources nécessaires pour acquérir des avions ou des engins balistiques capables de placer la bombe ou l'ogive nucléaire à proximité de l'objectif, doivent-ils compenser cette infériorité par la fabrication de bombes aussi « sales » que possible, dont l'explosion à haute altitude étendrait sur de vastes étendues incendie ou contamination radio-active ? Comment la dissuasion doit-elle être maniée afin de réduire le risque que la menace soit mise à exécution ? Dans quelle direction, celle de la course aux armements ou celle des accords russo-américains, le risque sera-t-il réduit au minimum ?

2. Les deux voies et l'arrêt des expériences nucléaires.

A la fin de 1960, un homme célèbre, physicien, haut fonctionnaire et romancier, Sir Charles Percy Snow, s'adressant à ses collègues savants[3], leur tenait le langage suivant :

« Nous sommes devant une alternative tranchée et nous n'avons pas beaucoup de temps. Ou bien nous acceptons une restriction des armements nucléaires. Celle-ci

commencera, simplement comme un symbole, par un accord sur la suspension des expériences nucléaires. Les Etats-Unis n'obtiendront pas la « sécurité » à 99,9 % qu'ils ont demandée. Elle est impossible à obtenir, encore qu'il y ait d'autres arrangements que les Etats-Unis pourraient obtenir. Je ne vous cacherai pas que cette hypothèse implique des risques. Ils sont parfaitement évidents, et aucun honnête homme ne les dissimulera. Voilà l'une des deux hypothèses. L'autre comporte non pas un risque mais une certitude. La voici : il n'y a pas d'accord sur les expériences nucléaires. La course aux armements atomiques entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. non seulement continue mais s'accélère. D'autres pays s'y joignent. D'ici six ans au plus, la Chine et plusieurs autres pays ont un stock de bombes nucléaires. D'ici dix ans au plus certaines de ces bombes éclatent. Je dis cela en pesant mes mots aussi prudemment que je peux. C'est là une certitude. D'un côté, donc, nous avons un risque fini. De l'autre nous avons la certitude du désastre. Entre un risque et une certitude, un homme sain d'esprit n'hésite pas[4]. »

La présentation du problème, une alternative avec un des termes comportant des risques limités et l'autre impliquant la certitude d'un désastre, est-elle exacte, est-elle complète, est-elle équitable ? A ces trois questions, je me vois, avec regret, obligé de répondre *non.* Le fait que Sir Charles soit un physicien et invoque un savoir que l'humaniste ne possède pas rend plus grave encore la déformation des données. Un argument sert de base au raisonnement que nous venons de reproduire. « We almost most of us are familiar with statistics and the nature of odds. We know, with the certainty of statistical truth, that if enough of thèse weapons are made — by enough différent states — some of them are going to blow up. Through accident, or folly, or madness — but the motives don't matter. What does matter is the nature of the statistical fact. » Combien faut-il d'Etats, de bombes, de temps pour que le fait statistique soit incontestable ? Je ne pense pas qu'il soit aussi facile de calculer la probabilité statistique de « l'accident, folie ou insanité ». Mais admettons le fait puisque le savant nous le décrète incontestable. A-t-il raison de conclure que, sur la voie du désarmement, le risque est limité, sur la voie de la course aux armements le « désastre certain » ? Cette conclusion est doublement erronée.

Ce que Sir Charles a démontré ou du moins affirmé, c'est que quelques bombes exploseront. Il est possible, en un langage littéraire, de baptiser « désastre » quelques explosions. (Les bombes qui s'abattirent sur Hiroshima et Nagasaki provoquèrent un désastre mais une tentative américaine de débarquement américain au Japon, en termes de destructions matérielles et de pertes de vies humaines, aurait été aussi un désastre.) En opposant des « risques finis » et un « désastre certain », Sir Charles suggère que, en l'absence de désarmement, le désastre est certain. Autrement dit, il glisse de l'explosion de quelques bombes (explosion décrétée certaine) à la guerre thermonucléaire totale. Or il n'est ni démontré ni même probable (bien qu'il soit possible) que l'explosion de quelques bombes déclenche la « folie homicide[5]. »

Quant aux conséquences éventuelles d'un accord de limitation des armements qu'un des deux Grands violerait, elles ne sont pas nécessairement moindres que celles de l'explosion de *quelques bombes.* De plus, s'il s'agit non d'*un* désastre mais *du* désastre, non de l'explosion de quelques bombes mais de la guerre

thermonucléaire totale, il reste à établir sur quelle voie nous avons la meilleure chance d'en réduire la probabilité. Le risque d'une guerre thermonucléaire ne sera éliminé radicalement ni par une politique d'armements ni par une politique de désarmement. Il ne serait éliminé, en théorie, que par l'instauration d'un Etat universel : un tel Etat ne saurait être établi *aujourd'hui* par accord entre les Frères ennemis, il ne pourrait résulter que de la victoire de l'un ou de l'autre[6]. Les deux Grands, quels que soient les accords qu'ils concluent, conserveront leur souveraineté militaire et, s'ils en viennent à se combattre, ils seront tentés de recourir aux armes thermonucléaires, même s'ils ont signé à l'avance un traité qui en interdit l'emploi.

La comparaison des deux termes de l'alternative ne se ramène pas à celle de la *certitude* et du *risque,* ni à celle du *désastre* et du *risque limité.* Il y a risque, plus ou moins grand, du désastre de la guerre thermonucléaire totale, quelle que soit la voie choisie. Si la diffusion de l'armement atomique comporte, selon Sir Charles, la *certitude* de *quelques* explosions, il reste à savoir quels risques comporterait la voie du désarmement. Ce n'est pas le lieu de préciser la nature et l'ampleur de ces risques. Considérons seulement l'accord sur la cessation des expériences nucléaires, que le discours de Sir Charles tend à présenter comme indispensable, en l'érigeant en symbole de la voie qui conduit à la limitation des armements et au salut alors que l'autre voie conduit au « désastre certain [7] ».

L'accord sur la cessation des expériences nucléaires aurait été la reconnaissance publique, par les deux Grands, de leur intérêt commun, intérêt d'éviter la guerre et de se réserver la possession des armes décisives. Ils se sont, autant que possible, nous le savons, abstenus d'aider leurs alliés, Chine d'un côté, Europe occidentale de l'autre. *La solidarité communiste comme la solidarité occidentale s'étend jusqu'aux armes atomiques exclusivement.* L'étude des avantages et des inconvénients d'un tel accord comportait donc, pour chacun des deux Grands, au moins trois sortes de considérations. Quelles seraient les conséquences d'expériences clandestines (c'est-à-dire de la violation de l'accord) par l'autre Grand, en ce qui concerne l'équilibre des forces et quelle est la probabilité d'une telle violation ? Quelles seraient les conséquences d'un tel accord en ce qui concerne les relations de chaque Grand et de ses alliés (en 1960, les relations de l'Union soviétique avec la Chine, des Etats-Unis avec la France) ? En troisième lieu, quelles seraient les conséquences d'un tel accord en ce qui concerne les relations entre les deux Grands, les perspectives de désarmement ultérieur ?[8].

Les experts s'étaient accordés sur deux points qui sont d'importance essentielle pour l'analyse pratico-morale à laquelle nous procédons ici. Les expériences souterraines, dans des mines ou des cavernes, naturelles ou creusées à cet effet, ne peuvent, en l'état actuel des instruments, être détectées. La limite supérieure des expériences actuellement indétectables peut être élevée par des procédés divers d'étouffement, elle est dès maintenant aux environs de 20 kilotonnes. Les expériences souterraines serviraient à l'amélioration des armes de petit calibre, à la réduction du poids de l'ogive pour une puissance explosive donnée (en d'autres termes, à réduire le rapport poids-puissance explosive)[9], éventuellement à la mise au point d'autres armes (bombe au neutron ou engin contre-engin). Comme les instruments enregistrent tous les ans des mouvements sismiques dits suspects, qui se distinguent mal des expériences nucléaires, des équipes de savants doivent aller

sur le terrain *(on the spot)* observer la nature du phénomène. Le risque qu'une expérience, clandestine et illégale, soit détectée augmente avec le nombre des inspections prévues. La probabilité d'une violation par un des Etats signataires dépend de l'avantage escompté de ces expériences clandestines, de la probabilité que le système de contrôle soit efficace et des inconvénients politiques en cas de violation prouvée. De toutes ces considérations diverses, la plus importante se ramène à une question naïve : quels profits militaires un Etat peut-il attendre aujourd'hui de la continuation (ou de la reprise) des expériences nucléaires qui, d'aveu commun, sont indétectables ? Ce qui revient à dire que l'accord est sans grand danger dans l'exacte mesure où il est techniquement sans grande portée. Si les expériences clandestines permettent des progrès d'importance substantielle ou décisive, un des Etats [10] sera tenté de « frauder ». Ce qui conduit à la conclusion quelque peu décourageante qu'un tel accord aurait une signification plus psychologique que militaire. Il serait un pari sur la bonne foi des Etats qui le signent, accepté moins par confiance dans le respect de la signature que par indifférence à la violation éventuelle.

Mais, du même coup, l'incertitude essentielle se déplace : l'accord non signé mais probablement respecté[11], sur l'arrêt temporaire des expériences nucléaires n'enlevait aux deux Grands ni les moyens de frapper par surprise ni les moyens de répondre à une agression par des représailles terrifiantes, encore qu'il ait pu empêcher l'un des Grands ou les deux de perfectionner certaines armes (surtout les armes de petit calibre). Quelle influence aurait eu l'accord prévoyant un arrêt définitif sur la situation mondiale, c'est-à-dire (en une analyse simplifiée) sur les relations des deux Grands avec leurs alliés respectifs et entre eux [12] ?

Nous savons peu de choses des relations entre Union soviétique et Chine. Mais nous savons, avec une quasi-certitude, que de nombreux physiciens chinois travaillent dans les laboratoires atomiques de l'Union soviétique, signent, avec des physiciens russes, des publications scientifiques mais que la Chine elle-même n'a reçu de l'Union soviétique qu'un réacteur, de type ancien. Du côté occidental, les Etats-Unis n'ont apporté, eux aussi, qu'une aide limitée aux programmes atomiques de leurs alliés européens, aucune aux parties militaires du programme français. Ils ont coopéré assez étroitement avec la Grande-Bretagne et l'ont fait bénéficier de la clause de la législation qui autorise l'échange d'informations avec des pays eux-mêmes suffisamment avancés. Il semble donc qu'il y ait une approximative symétrie, chaque Grand contribue volontiers à la formation des savants des pays alliés, voire au progrès en fait d'utilisation pacifique de l'énergie atomique, il s'efforce, sans violer trop ouvertement la règle de solidarité à l'intérieur du bloc, de ralentir, sinon d'empêcher, l'acquisition indépendante par ses partenaires d'armes atomiques ou thermonucléaires.

Une asymétrie existe cependant, à cet égard, entre Union soviétique et Etats-Unis ou peut-être faudrait-il dire entre Europe et Asie. L'Union soviétique n'a pas donné à la Chine les moyens atomiques de dissuader les provocations américaines. Elle a proclamé, une fois pour toutes, par l'intermédiaire du traité d'assistance mutuelle, qu'en cas de guerre entre Chine populaire et Etats-Unis, elle interviendrait aux côtés de celle-là, contre ceux-ci. Cette alliance suffit à « protéger la Chine d'une agression américaine ou encore à dissuader les Etats-Unis de toute agression ouverte. Mais elle ne permet pas à la Chine populaire de prendre l'initiative d'hostilités de grande envergure, même contre Quemoy et Matsu. L'Union soviétique, en gardant pour elle

seule l'armement atomique, dissuade et son allié et son ennemi de trancher leur querelle par la force. Mais elle donne, de toute évidence, à la Chine des raisons supplémentaires de pousser le plus rapidement possible son programme d'armements nucléaires.

En Europe, les Etats-Unis, nous l'avons vu[13], ont tenté d'atteindre simultanément deux objectifs : garder la disposition des armes nucléaires, donner à leurs alliés les avantages qui résulteraient de la possession de ces armes. Les moyens employés en vue de ces deux objectifs ont varié, depuis dix ans, en fonction des progrès techniques.

Le pays qui avait le plus de motifs d'acquérir un armement atomique était, en 1961, non la France mais la Chine. Le régime communiste entend rendre à la Chine le rang d'une grande puissance sur la scène mondiale. Il n'a guère de chances d'atteindre son objectif prochain — éliminer les survivants du régime nationaliste à Formose — aussi longtemps qu'il n'a pas accédé au club atomique. L'Union soviétique a été plus réticente encore à l'égard de son allié principal que les Etats-Unis à l'égard de leurs alliés européens. Un accord signé entre Etats-Unis et Union soviétique sur la cessation des expériences nucléaires n'aurait pas empêché la Chine de poursuivre son effort en vue de se donner un armement atomique propre. S'il avait eu pour but d'interdire la diffusion des armements atomiques, il aurait été d'une efficacité faible. Il aurait tout au plus ralenti le mouvement. Les grandes puissances — et la Chine est virtuellement l'une d'elles — ne se laisseront pas indéfiniment manœuvrer par les « duopolistes ». Même les puissances de second ordre se résigneront difficilement à la permanence d'une situation qualitativement inférieure.

Par rapport aux alliés, l'accord sur la cessation des expériences aurait pu être efficace, mais à une condition : que les Deux s'engagent, solennellement ou discrètement, à en imposer le respect par les non-signataires. Mais cet engagement, à son tour, était difficile à prendre et plus difficile encore à honorer. L'Union soviétique ne peut pas reconnaître ouvertement, même en une négociation secrète avec les Etats-Unis, qu'elle craint l'acquisition par la Chine communiste d'une capacité atomique indépendante. Les Etats-Unis, de même, sont prêts, à la rigueur, à se déclarer hostiles à l'acquisition d'une force atomique indépendante par un Etat, même allié, mais ils n'envisagent même pas de recourir à la force ou à la menace pour dissuader la France de fabriquer des bombes atomiques. En d'autres termes, l'accord sur la cessation des expériences nucléaires aurait témoigné d'une velléité d'appliquer une politique, abstraitement concevable et peut-être raisonnable : l'interdiction signifiée par les deux Grands à tous les Etats de fabriquer des armements atomiques, mais cette politique demeure paralysée par l'hostilité entre les deux blocs et l'insurmontable paradoxe d'une alliance *ouverte* des ennemis contre leurs alliés respectifs.

On en vient ainsi aux questions dernières : quelle aurait été l'influence de cet accord sur les rapports entre les Deux ? La création d'un système d'inspection, même d'efficacité imparfaite, aurait-elle marqué le début d'une ère nouvelle, l'ouverture de l'Union soviétique à des fonctionnaires internationaux, l'atténuation du souci séculaire et obsessionnel du secret, un premier pas, si timide soit-il, vers le monde ouvert ?

Ces questions ne comportent pas de réponse certaine. Parmi les experts, les uns, surtout les physiciens, plaident qu'un premier accord, si limité soit-il, aurait une signification et une portée qui dépasseraient de beaucoup les résultats matériels ou les garanties obtenues. Les autres démasquent impitoyablement le sens caché de l'accord. Au bout du compte, les Deux se seraient promis l'un à l'autre de se contenter des armes actuellement disponibles, afin d'empêcher les autres Etats d'en acquérir d'équivalentes. L'accord serait respecté dans la mesure où, des deux côtés, les experts ne croiraient pas à l'importance des progrès susceptibles d'être accomplis grâce à des expériences nouvelles. En contrepartie de ces limitations et de ces incertitudes, quel serait l'argument positif ? L'humanité verrait dans cet accord, même symbolique, la preuve que les deux Grands ont la volonté et la capacité de s'entendre. Mais cet argument — l'argument-massue des optimistes — est retourné par les pessimistes : le sentiment qu'un pas important a été franchi vers le désarmement ou vers la paix serait illusoire. Les Occidentaux auraient tendance à se fier à une sécurité trompeuse. En fait, pour l'essentiel, rien n'aurait été changé.

Ces analyses n'ont pas pour but de suggérer que les Etats-Unis auraient dû signer l'accord sur l'arrêt des expériences atomiques à n'importe quel prix, même en souscrivant au principe de la troïka (le secrétariat, chargé de surveiller et de garantir le respect du traité, serait dirigé par un comité de trois membres, l'un soviétique, l'autre occidental, l'autre non engagé). Elles visent à éclairer la nature de la délibération diplomatico-stratégique à notre époque et conduisent, comme les analyses de la section précédente, à une conclusion que les uns jugeront banale et les autres décevante : la délibération n'est pas devenue essentiellement autre du fait que les destructions, en cas de guerre pourraient être démesurées.

Bertrand Russell fait apparaître *évidemment rationnelle* la capitulation, en présentant celle-ci comme l'un des termes d'une alternative dont l'autre serait la certitude d'une guerre thermonucléaire totale. Sir Charles transfigure la signification de l'accord sur l'arrêt des expériences nucléaires, en présentant celui-ci comme l'une des deux voies ouvertes à l'humanité, l'autre conduisant à la *certitude du désastre.*

En fait, l'originalité des délibérations que nous avons analysées n'est pas que la seule manière d'être réaliste ce soit désormais d'obéir aux arguments de moralité. Aucun des Deux, à moins de capituler, ne peut renoncer à sa force de dissuasion, donc à la menace monstrueuse de ravager les villes ou de tuer des millions d'êtres humains innocents. Mais cette menace n'est moralement justifiable qu'à la condition d'être une menace suprême, chacun s'efforçant de créer des conditions telles qu'elle n'aura jamais à être mise à exécution. Or, l'objectif du machiavélien coïncide à cet égard avec celui du moraliste : l'un et l'autre veulent réduire le risque de la guerre thermonucléaire et, à supposer que des armes thermonucléaires soient employées, prévenir l'ascension aux extrêmes. Mais, remarquons-le, si les tenants du pragmatisme et ceux de la moralité tendent à se rapprocher, ce n'est pas que la prudence soit, en tant que telle, devenue garantie de justice, c'est que nous préférons la vie de millions d'hommes à la justice même. Nous n'osons pas répéter *fiat justitia, pereat mundus* parce que le danger que le *monde périsse* n'est plus aujourd'hui une formule de rhétorique.

3. Le choix des Petits.

L'accord sur l'arrêt des expériences nucléaires intéressait indirectement tous les autres pays qui, s'ils y avaient souscrit, s'interdisaient à eux-mêmes d'accéder au club atomique. Une telle décision s'impose-t-elle, et pour quels motifs, aux gouvernants de la France ou de l'Inde ?

Les Français, hostiles à la fabrication de bombes atomiques pour des raisons de moralité, devraient aussi, logiquement, recommander la dénonciation des alliances conclues avec l'une ou l'autre des puissances possédant une capacité atomique, donc de l'alliance atlantique. S'ils jugent injustifiable au regard de la conscience l'emploi diplomatique de la menace thermonucléaire, ils n'acceptent pas non plus de fonder la sécurité de leur patrie sur cette menace, brandie par un Etat allié. Bien plus, Britanniques et Français qui veulent rompre, *pour des motifs éthiques,* la solidarité avec la stratégie de dissuasion thermonucléaire, ne doivent pas renoncer seulement à la fabrication des bombes ou au stationnement, sur leur territoire, des avions ou des engins balistiques, ils doivent, dans la mesure du possible, refuser les bénéfices de cette stratégie. Peut-être ne peuvent-ils pas ne pas en conserver, au moins pour une part, les bénéfices, même s'ils sortent des alliances. Avant de se risquer à une agression, chacun des Deux s'interrogerait *en tout état de cause* sur les réactions de *l'autre.* La dissolution des alliances, conclues à l'ombre de la stratégie de dissuasion, n'en serait pas moins le symbole d'une volonté qui transcende l'ordre politique : accepter tous les risques plutôt que de recourir à la menace d'un « massacre des innocents ».

Il est possible de plaider pour un club des Etats sans capacité atomique ou pour la fermeture définitive du club atomique sur un autre plan, avec des arguments d'un autre type. Mais il s'agit, en ce cas, d'une « politique de la responsabilité », de la préférence pour la protection assurée par un plus grand que soi, non du refus de toute protection et de la confiance faite au « pacifisme » des nations et des empires. Analysons les données du choix pour la France, comme nous avons analysé les données du choix pour les Etats-Unis[14].

Le gouvernant d'un Etat de dimensions moyennes, la France par exemple, est assailli par trois sortes de conseillers : des réalistes, le plus souvent anglo-saxons, le conjurent *au nom de l'intérêt de l'humanité* de ne pas augmenter le nombre des Etats possesseurs de l'arme terrifiante ; d'autres réalistes, français, le conjurent de donner à la France les moyens de dissuader l'agression et de figurer parmi les Grands de ce monde ; enfin, des réalistes et des moralistes le conjurent de ne pas dépenser des sommes considérables pour un armement qui serait tout à la fois inutile à la France et dangereux pour l'humanité.

L'homme d'Etat sera tenté d'abord de poser des questions aux réalistes anglo-saxons. En quelle mesure l'acquisition par la France d'un armement atomique et thermonucléaire accroît-elle le risque de guerre générale ou totale ? Il est facile de dire que plus est grand le nombre des bombes, plus sont nombreuses les chances « d'accident ». Mais, si l'on entend par accident un accident technique, celui-ci peut se produire aussi dans le cas d'une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. De toute manière, le nombre des bombes, fabriquées par les deux Grands, se compte par milliers ; statistiquement, quelques centaines de bombes fabriquées en France n'augmenteront pas sensiblement le risque « d'accident technique » — à moins que l'on ne démontre que les Français prendront moins de précautions ou seront moins compétents que les Russes, les Américains et les Anglais. Vraisemblablement

l'accident, volontiers évoqué par les conseillers de la première école, est politique plutôt que technique. Mais, en fait, aussi longtemps que la France fait partie de l'alliance atlantique et que les armées de celle-ci sont déployées en Allemagne occidentale, en quoi les bombes françaises augmentent-elles les risques « d'accident politique » ?

Le moins que l'on puisse dire est que la proposition : l'accession de la France au club atomique augmente substantiellement les risques d'un « accident politique ou technique » n'est pas démontrée, elle semble même, au premier abord, peu probable[15]. Aussi les conseillers de la première école seront-ils tentés de répondre au président de la République que le danger vient moins des bombes fabriquées que de l'exemple donné par la France. Une petite capacité atomique, en un pays géographiquement et politiquement intégré dans un bloc, ne modifie sensiblement ni la force de l'alliance ni les risques « d'accident, folie ou insanité ». Mais que se passera-t-il si l'Allemagne occidentale et l'Italie, puis l'Egypte et Israël s'avancent à leur tour sur la même route ? A quoi l'homme d'Etat français sera tenté de répondre que l'exemple de la Grande-Bretagne n'est pas moins « coupable » à cet égard que l'exemple de la France. Pourquoi est-ce la France plutôt que la Grande-Bretagne que l'on choisit de mettre en accusation ? Ou bien l'on est partisan de maintenir le duopole, en ce cas Etats-Unis et Grande-Bretagne ont commis la faute majeure, celle-ci en se donnant une capacité thermonucléaire, ceux-là en pratiquant une collaboration étroite, sur le plan scientifique, avec le troisième membre du club. En instaurant une hiérarchie à l'intérieur de l'alliance atlantique — le chef du bloc, l'allié privilégié, les Etats protégés — les Etats-Unis provoquent eux-mêmes la recherche française du rang qu'ils déplorent et qu'ils blâment.

Il y a plus. Si les Etats-Unis tiennent pour contraire à l'intérêt de l'alliance et de l'humanité la multiplication des Etats dotés d'armes atomiques, ils ont le devoir de convaincre leurs alliés ou du moins de tout faire pour les convaincre. Or, l'effort de conviction comporte deux sortes d'éléments, des *arguments* et des *moyens de pression* (promesses ou menaces et comme, en l'espèce, les menaces sont difficilement utilisables, surtout des promesses). Les arguments sont essentiellement ceux de la troisième école, celle qui affirme l'inutilité de la « petite force de frappe ». Mais, nous allons le voir dans un instant, ces arguments ne sont pas décisifs. Ils ont besoin d'être appuyés par des « promesses ». Implicitement, en l'état actuel de la diplomatie intra-atlantique[16], les Etats-Unis « conseillent à la France, « au nom de l'intérêt supérieur de l'humanité », de renoncer à son programme atomique. Qu'offrent-ils en contrepartie ? Même pas une coopération scientifique plus poussée en fait d'utilisation pacifique de l'énergie atomique. J'entends bien que les hommes d'Etat américains pourraient répliquer qu'ils ne demandent pas un avantage pour eux-mêmes, mais pour l'alliance et pour l'humanité. Mais, à supposer qu'ils aient raison, leurs interlocuteurs n'en sont pas persuadés. En renonçant à un programme atomique propre, les hommes d'Etat français auraient le sentiment de faire un sacrifice « d'intérêt national », au sens étroit et traditionnel du terme, à la communauté atlantique ou humaine. L'Etat, que sa force voue au rôle de chef, est désigné pour offrir une compensation à ce sacrifice, compensation scientifique (aide pour la construction d'un sous-marin) ou politique (promesse de consultation, engagements pour l'éventualité du retrait des troupes américaines).

Il reste que les négociateurs américains pourraient répliquer : pourquoi devrions-nous payer les Français afin de les décider à suivre une politique conforme à *leur*

propre intérêt ? Par conséquent, ce sont les argu-ments de la troisième école, au fond réaliste même si elle est peuplée de moralistes, qui sont ou devraient être décisifs : la force de frappe nationale serait inutile. Mais, nous l'avons vu, le problème est étrangement complexe[17].

En simplifiant, on peut dire qu'une force de frappe, pour être un instrument de dissuasion, doit être une force de représailles, c'est-à-dire n'être pas trop vulnérable au premier coup de l'ennemi. De plus, il faut que les véhicules porteurs et l'organisation de l'appareil atomique ou thermonucléaire soient tels que les communications nécessaires à l'action soient maintenues, même après une attaque éventuelle. Enfin, la capacité de représailles doit être suffisante pour « faire réfléchir » les gouvernants de l'Etat possesseur de la force atomique de premier ordre. A ces trois conditions, à coup sûr indispensables, certains analystes en ajoutent une quatrième : que les destructions que subirait le Petit, en cas de guerre, ne soient pas équivalentes à une extermination.

Il est facile de montrer que la France ne possédera pas, en 1965-1970, une capacité indépendante de représailles ; en possédera-t-elle en 1975-1980 ? La force de frappe, inefficace à l'égard de l'Union soviétique, n'aura-t-elle aucune utilité pour la France ? Le programme français de 1960 comprend deux parties : l'une, scientifique, est indispensable si la France doit posséder quelque jour la base technique et industrielle d'une puissance atomique, l'autre vise à créer une force de frappe le plus tôt possible. Admettons que cette deuxième partie soit irrationnelle, il reste que la France doit mettre à exécution dès maintenant la partie scientifique de son programme, si elle doit d'ici quinze ans posséder une certaine capacité autonome de fabrications, thermonucléaires et balistiques.

Peut-elle acquérir cette capacité ? Certains experts l'affirment, d'autres le nient. Si l'on se réfère aux sommes dépensées par les Etats-Unis pour mettre au point et produire engins balistiques et bombes H, la réponse sera négative. Mais ces sortes de calculs prêtent à objections. Le temps et les dépenses nécessaires à un progrès scientifique et technique peuvent être réduits pour ceux qui viennent en seconds, savent l'objectif accessible et ont recueilli de multiples indications sur la voie à suivre. Il n'est pas exclu également que le même problème militaire — être capable d'infliger à l'ennemi des destructions importantes — soit soluble par des procédés techniques différents, les uns plus, les autres moins coûteux.

Les savants américains se sont ingéniés à produire des « bombes propres », c'est-à-dire comportant le minimum de retombées radio-actives. Un petit Etat qui veut, malgré tout, retrouver une certaine autonomie militaire, a, lui, tout avantage à fabriquer et à faire savoir qu'il fabrique des « bombes sales », même si sa propre population devait être victime des retombées radio-actives (puisque, de toute manière, elle sera exposée sans défense aux coups du Grand). D'autre part, les techniciens français, le jour où ils renonceront à la précision du tir et choisiront résolument une stratégie contre les villes et non contre l'appareil thermonucléaire adverse, produiront peut-être des véhicules porteurs d'un coût et d'une vulnérabilité réduits. Au cas où l'on se propose seulement de dévaster une certaine superficie du territoire adverse avec des bombes sales explosant à haute altitude, il n'est peut-être pas impossible qu'un pays comme la France parvienne à s'en donner les moyens sans se ruiner.

La France aura-t-elle, pour autant, une force de dissuasion ? Tout dépend de ce que l'on exige pour baptiser « force de dissuasion une « force de frappe ». Si l'on exige la capacité d'amortir les coups de l'ennemi, soit par une attaque contre l'appareil thermonucléaire adverse, soit par une protection assurée à sa propre population, la France n'aura pas, dans l'avenir prévisible, une capacité de dissuasion : le territoire français est trop étroit, les organes vitaux de la nation sont trop concentrés. Le jour où l'Union soviétique poserait un ultimatum, le gouvernement français, abandonné à lui-même, serait, dans la majorité des cas, conduit par le calcul à la capitulation puisque la survie physique du peuple français serait en jeu. Malgré tout, la France pourrait éventuellement répondre à une provocation extrême par un geste de désespoir, peut-être même répliquer à une attaque par surprise.

L'étape ultérieure de la réflexion, pour le président français, est une comparaison entre les avantages et les inconvénients de cette demi-capacité de dissuasion pour le pays, pour le bloc atlantique, pour la communauté humaine. L'argumentation contre les efforts, actuellement entrepris, se présenterait dans les termes suivants : si la France s'engage sur cette voie, d'autres Etats la suivront ; elle sera exposée, du fait de la multiplicité des capacités atomiques, à des dangers plus graves que ceux qu'elle évitera ou atténuera par son propre armement. En tout cas, les ressources, utilisées pour l'armement thermonucléaire, auraient un « rendement » supérieur, si elles étaient consacrées aux armements classiques.

La thèse opposée se fonderait avant tout sur deux arguments. Il est impossible de savoir quelle sera, en fonction du développement technique, la politique — stratégie et diplomatie — de l'Union soviétique. La constitution d'une capacité thermonucléaire est au moins une assurance et, puisqu'il s'agit de vie et de mort, une assurance nécessaire. D'autre part, même si une sécurité équivalente pouvait être acquise par accord avec un Grand, il ne manquera pas de Français pour juger qu'aucun Etat ne doit renoncer à sa propre défense s'il a les moyens de faire autrement. Et il vaut en deux sens : la possession de bombes atomiques peut être considérée comme un avantage en soi, quelle qu'en soit l'utilité effective, dans la mesure où l'autonomie de l'Etat est tenue pour un but et non pour un moyen. Les décisions du général de Gaulle sont déterminées visiblement moins par le calcul des coûts et du rendement, moins par la comparaison entre la sécurité que donne une force propre de dissuasion et la sécurité que donne une organisation atlantique, que par la doctrine exposée dans le discours de l'Ecole militaire : un Etat qui n'assume pas la responsabilité de la défense nationale n'est plus un Etat.

Sous cette forme, la doctrine est anachronique car, à ce compte, il n'y aurait plus que deux Etats authentiques, Etats-Unis et Union soviétique, les autres n'étant défendus que par la paralysie réciproque des Grands. De plus, poussée à son terme logique, cette doctrine encouragerait tous les chefs d'Etat à ambitionner l'autonomie que conférerait la capacité atomique.

Quand toutes ces réserves auront été formulées, il reste, au terme de cette analyse, deux incertitudes irréductibles, dont l'une tient à l'imprévisibilité de l'avenir technique et politique et l'autre à la pluralité des objectifs légitimes.

Sur le plan de la défense, l'effort en vue de la constitution d'une capacité quasi autonome de représailles, donc de dissuasion, passera pour rationnel ou insensé en fonction : I) des résultats, ; techniques qui seront obtenus et 2) de la conjoncture

diplomatique d'ici à dix à vingt ans. Si cette conjoncture est approximativement la même qu'aujourd'hui en ses traits fondamentaux, il serait probablement préférable de ne pas dépenser des centaines de milliards d'anciens francs, chaque année, pour acquérir une force de dissuasion qui ne sera efficace qu'à l'intérieur du système thermonucléaire de l'alliance atlantique. En revanche, on ne saurait exclure entièrement diverses éventualités, par exemple le retrait des troupes américaines d'Europe ou un changement plus radical encore des relations entre les trois véritables Grands (Russie, Chine, Etats-Unis) — éventualités dans lesquelles une demi-capacité de dissuasion aurait une signification stratégico-diplomatique.

Ce n'est pas tout. L effort français constitue un fait nouveau dont les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ne peuvent pas ne pas tenir compte. Si la Grande-Bretagne adhère au Marché Commun, il lui deviendra de plus en plus difficile de garder sa position d'allié privilégié, seul admis à coopérer avec le commissariat américain à l'énergie atomique. Elle sera presque inévitablement conduite à coopérer avec la France et ses partenaires de la Communauté européenne. Dans cette ligne apparaît la possibilité, voire la probabilité d'une « force européenne de dissuasion », qui incitera à l'unité politique et qui en sera l'expression - force qui sera coordonnée avec la force américaine. Une telle formule — une grande force américaine, une force européenne de moindre puissance — ne crée guère de dangers supplémentaires et elle comporte des avantages évidents, du fait qu'elle réduit la disparité entre le Grand d'Outre-Atlantique et les Petits du Vieux Continent.

Même si l'on écoutait ces divers arguments, il subsisterait l'incertitude bien fondée qui résulte de la pluralité des objectifs. Les Etats comme les individus, ne veulent pas seulement la vie mais l'honneur, pas seulement la sécurité mais le rang. Ils préfèrent souvent le danger dans l'autonomie à la paix sous la protection d'un plus fort. Sont-ils « irrationnels » ? Le commandant qui coulait avec son navire était-il irrationnel ? S'il l'était, souhaitons que l'humanité ne cesse pas d'être irrationnelle 1

4. Le choix du Grand.

Max Weber prenait volontiers comme exemple de la morale de la conviction le pacifiste ou l'attitude du syndicaliste révolutionnaire. Aujourd'hui, il évoquerait les « unilatéralistes », les partisans du désarmement atomique unilatéral. Ces derniers me semblent représenter, en effet, une version actuelle du pacifisme inconditionnel.

Le cas des unilatéralistes anglais et celui des unilatéralistes américains sonf différents. Le premier prête, en effet, nous l'avons vu[18], à une interprétation qui lui enlève tout mérite moral mais le rend moins inacceptable en tant que politique. Supposons, en effet, que la Grande-Bretagne décide d'éliminer ses armements nucléaires et de sortir du traité de l'Atlantique Nord. La Grande-Bretagne n'en serait pas pour autant abandonnée au bon plaisir de ses ennemis. Les neutres ou les non-engagés ont souvent été protégés par les Grands, au cours de l'histoire, sans avoir contracté d'alliance explicite avec eux. Aussi longtemps qu'il y a deux Etats possesseurs d'armements thermonucléaires, aucun des deux ne règne et tous les membres du club non atomique peuvent avoir l'illusion que leur sécurité n'exige pas le recours à l'usage, même diplomatique, de cette arme horrible.

Il n'est pas surprenant qu'une fois la dissuasion devenue bilatérale, tous les alliés des Etats-Unis se demandent si « l'engagement américain » leur fait courir plus de péril qu'il ne leur apporte de sécurité. Ou, pour formuler la même question de manière différente, se demandent s'ils ne pourraient pas obtenir la même sécurité ou presque contre l'agression en gardant une meilleure chance de survivre en cas de guerre. Les Européens sont d'autant plus favorables à l'engagement américain qu'ils sont davantage convaincus que la dissuasion préviendra guerre et agression. Le jour où cette conviction est ébranlée, ils commencent de s'interroger.

Cette diplomatie de neutralité serait-elle la meilleure pour la Grande-Bretagne ou pour l'Europe continentale ? Il ne manque pas d'arguments [19] de sens contraire, qui consistent à retourner les arguments précédents : la rupture de l'alliance accroît les dangers d'une explosion sans augmenter substantiellement la probabilité de demeurer en dehors du conflit, si celui-ci dégénère en guerre totale. Personne ne peut mesurer exactement les chances de ces diverses éventualités. Aussi bien ces chances varient selon les progrès de la technique militaire et la conjoncture internationale. Tant que Berlin et l'Allemagne sont partagés et que des divisions américaines sont stationnées en Europe, une séparation officielle entre l'Ancien et le Nouveau Monde ne modifierait guère la solidarité historique qui se manifesterait, en temps de guerre, par l'impossibilité pour l'un d'être neutre quand l'autre a commencé de combattre.

Quoi qu'il en soit — et, encore une fois, c'est la logique de ces choix qui nous intéresse et non le contenu de ces choix eux-mêmes — la neutralité de ce type, justifiée par ces sortes de raisons, serait politique de la responsabilité, non politique de la conviction. Seraient moralistes de la conviction ceux qui inviteraient les Etats-Unis ou l'Union soviétique à désarmer unilatéralement ou qui, en Grande-Bretagne, inviteraient les Britanniques à préférer l'occupation à une guerre atomique ou, puisque toute guerre entre armées régulières, à notre époque, risque de provoquer l'emploi de bombes atomiques, à préférer l'occupation à toute guerre.

Même ce dernier choix — préférer l'occupation à la guerre — prête à une interprétation réaliste, qu'en a donnée, par exemple, le commandant S. King Hall. Les révoltes contre les autorités coloniales à travers le monde ont montré à quel point la désobéissance civile, la résistance non violente, le terrorisme et la guérilla sont efficaces — coûteuses pour la puissance impériale qui, incapable de rétablir l'ordre, est condamnée à dépenser, pour cette œuvre jamais achevée, des sommes supérieures à celles que lui rapporte l'exploitation du peuple subjugué. Il suffit qu'un peuple, même sans armes, soit résolu à rendre la vie impossible à un conquérant pour que celui-ci découvre peu à peu la vanité des conquêtes[20].

Cette théorie, *en tant qu'elle se veut réaliste,* prête à des objections décisives parce qu'elle envisage certains faits et en néglige d'autres. Tout d'abord, elle suppose que le temps des massacres ou des exterminations est définitivement passé, qu'un peuple qui met bas les armes ne sera ni déporté ni réduit en esclavage ni purement et simplement exterminé. Il n'y a, malheureusement, aucune raison de souscrire à cet acte de foi. Les Russes avaient interné dix mille officiers polonais dans des camps : ils les massacrèrent avant de se retirer. Staline avait proposé à Roosevelt et Churchill de fusiller quelques dizaines de milliers d'officiers de la Wehrmacht. Les Allemands avaient fermé toutes les universités polonaises et pratiquement supprimé même l'enseignement secondaire. Les classes cultivées des empires inca ou aztèque

furent décimées par les envahisseurs venus d'Espagne et les masses indiennes, privées de leur culture traditionnelle, végétèrent durant des siècles, sans raison de vivre, traitées en sous-hommes par les vainqueurs devenus classe privilégiée de la société coloniale. Il n'est pas besoin d'évoquer la mise à mort industrielle de six millions de Juifs pour conclure que le *coût de l'asservissement, pour un peuple et une culture, peut être Plus élevé que le coût de la guerre, même de la guerre atomique.*

En deuxième lieu, l'efficacité de la résistance passive, telle que l'ont pratiquée les Indiens sous la direction du mahatma Gandhi, est subordonnée au respect, par les hommes en armes, de certaines règles. Au cours de la guerre, quand les Britanniques eurent la résolution d'employer sans réticences les moyens de force, ils mobilisèrent le pays pour la guerre, en dépit du parti du Congrès et d'une velléité de résistance semi-active. L'exécution des chefs nationalistes, au moment opportun, aurait non pas arrêté mais retardé sensiblement les mouvements de libération nationale à travers le monde.

En Afrique du Nord française, le mouvement a été précipité parce que la loi française était trop tyrannique pour ce qu'elle avait de libéral, trop libérale pour ce qu'elle avait de tyrannique. Il n'était pas possible de maintenir une domination étrangère au nom de la démocratie et en tolérant l'agitation nationaliste. Une demi-répression ne faisait qu'exaspérer les passions et donner un aliment supplémentaire à la révolte. Mais, en Hongrie, les Soviétiques ont démontré qu'à condition d'y mettre le prix, en utilisant à plein la force d'une armée, il n'est pas impossible, au xxe siècle, d'abattre une volonté populaire, quasi unanime, de résistance ou de libération. Le succès de Gandhi ou des révoltes antieuro-péennes, à notre époque, a d'autres causes que le coût du maintien de l'ordre contre les partisans.

Il est vrai qu'en Hongrie les Soviétiques, après s'être chargés eux mêmes de la répression, n'ont pas exercé directement le pouvoir qu'ils ont remis au parti communiste hongrois. Effectivement, si nous supposons que demain la Grande-Bretagne ou la France soient occupées par l'armée, dite rouge en souvenir de son passé, les dirigeants soviétiques créeraient un gouvernement dit « ouvrier et paysan », en souvenir de 1917, composé de communistes et de collaborateurs, hommes de gauche ou réalistes, qui jugeraient, à bon droit, leur action indispensable à la survie physique du peuple français ou anglais. En cette éventualité, contre un gouvernement communiste national, sans perspective d'aide extérieure, la résistance armée cesserait rapidement et le conquérant n'aurait pas à mener des opérations, coûteuses et interminables, contre les partisans.

On objectera que l'on ne peut à *la fois redouter massacres, asservissement et conversion*[21]. Pour que les vaincus soient convertis, ils ne doivent pas être exagérément *asservis ou massacrés.* A vrai dire, dans le passé, les conquérants espagnols n'ont pas dédaigné la combinaison de ces trois pratiques : les peuples, dépossédés de leur culture, étaient en même temps évangélisés. A notre époque, la combinaison est plus malaisée parce que la religion est séculière, qu'elle promet le bonheur en ce monde et non dans l'autre et qu'elle proclame l'égalité des individus et des peuples. Il est donc vrai que, à court terme, le risque est surtout celui de la conversion qui implique la perte de l'indépendance nationale et des libertés incompatibles avec le soviétisme. Massacres et asservissement, dans le style ancien des Européens en Amérique et en Afrique, seraient moins probables à courte

échéance sans être exclus à tout jamais.

Il serait plus difficile pour un Américain de plaider la cause du désarmement unilatéral en termes réalistes[22]. Tout d'abord, la protection partielle que l'appareil thermonucléaire des Etats-Unis confère à tous les Etats, alliés ou neutres, disparaîtrait. Seule en possession d'un appareil thermonucléaire, l'Union soviétique serait en mesure de menacer sans risque. Nul Etat ne pourrait plus opposer à la force soviétique une force équivalente. La Russie soviétique aurait les moyens physiques de détruire les Etats, les peuples, les cultures sans être exposée au péril des représailles. Celui qui propose le désarmement unilatéral doit, s'il veut être moral, répondre franchement, pour son compte : cette toute-puissance *certaine* de l'Union soviétique serait-elle préférable au *danger* permanent que crée le duopole thermonucléaire ?

Ce duopole ne conduit pas *inévitablement* à une guerre totale, cette guerre éventuelle n'entraînerait pas *fatalement* la mort d'un des belligérants ou des deux, ou de l'humanité. Il s'agit de comparer les maux certains du monopole thermonucléaire aux désastres possibles du duopole. Encore une fois la comparaison ne fournit pas de données à la fois précises et soustraites au doute. Nul ne sait quelle est la probabilité d'une guerre thermonucléaire au cours des dix ou vingt prochaines années, ni la probabilité que, en l'absence d'un désarmement unilatéral, les Deux se mettent d'accord soit sur un désarmement en commun soit sur le transfert des armes décisives à une autorité internationale neutre. En bref, l'acceptation du duopole thermonucléaire n'est peut-être pas définitive et peut amener un monopole moins redoutable que celui d'un Etat armé d'une religion séculière.

Laissons ces possibilités lointaines. Faut-il préférer la certitude immédiate du monopole thermonucléaire accordé à l'Union soviétique aux risques permanents du duopole thermonucléaire ou de la course aux armements ? Personnellement, je n'hésite pas à répondre *non* à une telle interrogation. Le choix du désarmement unilatéral n'est pas devenu choix responsable en fonction des nouveautés techniques, il demeure refus de l'ordre politique, décision morale de l'individu, décision qui ne saurait être transposée en décision étatique.

L'incertitude de l'avenir que l'on prétend éliminer par la capitulation [23] subsisterait sous d'autres formes. Le peuple des Etats-Unis ne serait plus exposé à des bombardements thermonucléaires parce que l'Union soviétique aurait d'autres moyens de massacrer, asservir ou convertir. Incapables de se défendre, les Etats-Unis ne garderaient ni leur niveau ni leur mode de vie (ou du moins ils ne seraient plus assurés de les garder). L'avenir ne cesserait pas d'être incertain, mais le présent le deviendrait. Si tel lecteur objecte que les autres Etats respecteraient celui qui se serait livré à leur discrétion, c'est à lui de démontrer que les Etats changeraient d'âme, du jour où l'un d'entre eux donnerait l'exemple d'une abdication, non méprisable mais sublime. Il n'est pas besoin de prêter aux Etats une particulière perversité, il suffit de supposer qu'ils sont restés ce qu'ils ont toujours été à travers l'histoire. Le peuple des Etats-Unis, sans armes, ne serait assuré ni du sol qu'il a cultivé, ni des villes qu'il a bâties, ni de la richesse dont il jouit. Même s'il est vrai que cette richesse ne signifie rien sans les hommes qui l'ont accumulée et qui l'entretiennent, il faut un étrange optimisme pour imaginer que les hommes d'autres races et d'autres continents n'auraient pas l'illusion d'un énorme butin offert au conquérant.

Une fois de plus, l'opposition de la certitude et du risque est fausse. La seule certitude qu'apporterait le désarmement unilatéral [24] serait la certitude de l'impuissance. Or l'impuissance, pour une collectivité, signifie l'extrême incertitude. L'esclave qui dépend du caprice de son maître n'a pas de sécurité. L'Etat sans armes, à la merci d'un Etat armé, n'a pas de sécurité.

La seule différence, c'est que l'humanité elle-même ne serait plus, en théorie, menacée d'extinction, le jour où le monopole thermonucléaire serait établi au profit d'un seul. Encore resterait-il à démontrer que ce monopole est définitif et que les savants ne créeront pas d'autres moyens de destruction, aujourd'hui inconnus, susceptibles de reconstituer le péril, écarté par la capitulation. Mais admettons même que ce monopole soit durable, voire définitif : le risque d'une extinction de l'humanité est pour l'instant infime et, s'il grandit, en même temps grandira l'effort des princes pour éviter la guerre et élaborer une autre sorte de relations internationales. Accepter que les hommes du Kremlin accèdent à la toute-puissance *aujourd'hui* afin d'éliminer *immédiatement* la chance infinitésimale d'une extinction de l'humanité en un avenir encore imprévisible, c'est se rendre coupables de ce que J. Benda appelait finalement la pire trahison des clercs : *la sottise.*

***

Seule la voie du désarmement offre une chance de salut, à en croire Sir Charles Snow. Plutôt l'occupation que la guerre, décrète le commandant King-Hall. Plutôt le triomphe de l'Union soviétique que le recours aux armes thermonucléaires, proclame Lord Bertrand Russell. Aucun de ces trois hommes illustres n'accepterait pour autant le qualificatif de *moraliste de la conviction.* Deux sont des savants et prétendent démontrer que la politique qu'ils recommandent est la meilleure en raison, voire seule rationnelle. J'ai cherché, au cours des pages précédentes, à mettre au jour les sophismes ou le gauchissement des données à l'aide desquels ils présentent comme évidente, irrésistible, une argumentation à laquelle il est facile d'opposer des objections d'un poids au moins égal. La révolte contre les horreurs de la guerre possible inspire leur attitude : à supposer qu'elle ne leur fasse pas choisir la pire solution, elle les rend aveugles aux raisons de ceux qui font un autre choix.

Telle est, me semble-t-il, la leçon qui se dégage des controverses de notre époque. Les rapports entre morale de la conviction et morale de la responsabilité ne sont pas différents aujourd'hui de ce qu'ils ont été à travers les âges. L'homme d'Etat qui obéirait à son coeur sans se soucier des conséquences de ses actes, manquerait aux devoirs de sa charge et serait, par là même, immoral. Le non-violent qui refuse inconditionnellement de porter les armes, indifférent aux conséquences de son refus pour lui-même et pour son pays au cas où son exemple serait suivi, a peut-être la conscience en paix, mais il sort du monde politique et doit reconnaître la légitimité des sanctions qui le frappent. La morale du citoyen ou du meneur d'hommes ne peut jamais être qu'une morale de la responsabilité, même si des convictions, transcendantes à l'ordre de l'utile, animent cette recherche du meilleur et en fixent les buts.

Ce qui est original, à notre âge de bombes thermonucléaires, c'est la propension à donner une allure responsable à des décisions, prises pour des motifs de conscience et non en calculant les risques et les profits. Au reste, comment s'en étonner ?

Jamais la formule « aucun des maux que l'on prétend éviter par la guerre n'est un mal aussi grand que la guerre elle-même » n'a été aussi vraisemblable qu'aujourd'hui : pourtant elle n'est pas vraie. Les armes thermonucléaires donnent la possibilité d'exterminer la population ennemie pendant les hostilités. Mais l'extermination après la capitulation a toujours été une des expressions possibles de la victoire. La capitulation d'un des duopolistes ne marquerait pas nécessairement la fin du danger. Cette capitulation étant hors de question, il est vain de transfigurer une mesure partielle, peut-être opportune, peut-être plus dangereuse qu'utile et de prétendre qu'elle seule ouvre une voie de salut.

L'humanité n'a pu acquérir la maîtrise des forces cosmiques sans devenir maîtresse de sa vie et de sa mort. L'action diplomatico-stratégique, comme l'action technique, ne peut être raisonnable qu'à la condition d'être calculatrice. Mais elle calcule la réaction d'un autre être intelligent, non la résistance des métaux. Faute de critères rigoureux, elle ne peut définir ce que serait la réaction rationnelle de l'autre. Elle peut et doit espérer que cette réaction sera raisonnable.

1. « Entweder wird das menschlich Leben auf unserem Planeten überhaupt aufgehôrt haben, oder seine Bevölkerung nach einer Katastrophalen Verminderung in den Zustand der Barbarei zurückfallen, oder die Welt unter einer einzigen Regierung vereinigt sein, die den Monopol für alle wichtigeren Kriegswaffen besitzt. »

2. H. KAHN, *op. cit.,* p. 46-47.

3. A l'occasion d'un congrès, à New York, de l'Association de travailleurs scientifiques.

4. J'emprunte le texte du discours au *New York Times,* numéro du 28 décembre 1960.

5. Dans une discussion ultérieure, publiée par *Commentary* (octobre 1961), Sir Charles a reconnu lui-même la validité de cette distinction.

6. A moins de demander aux Etats-Unis de capituler, dès maintenant, pour éliminer ce risque. Mais cette demande est utopique. Elle ne serait, au regard de nos valeurs, nullement justifiée. Nous accepterions un mal *immense et certain* pour éviter le *risque* d'un mal *peut-être* plus grand encore.

7. Sir Charles présente une autre « connaissance certaine » qui éveille quelque doute. « For scientists know, and again with the certainty of scientific knowledge, that we possess every scientific fact we need to transform the physical life of half the world. And transform it within the space of people now living. 1 mean, we have all ressources to help half the world live as long as we do, and eat enough. All that is missing is the will. » Il faut donner au mot « volonté » un sens extrêmement large pour que cette proposition acquière non le caractère d'une vérité (qu'elle n'aura en aucun cas) mais une sorte de vraisemblance. S'il s'agit des moyens *techniques* de prolonger la vie humaine et d'augmenter la production de nourriture, l'humanité à coup sûr les possède. S'il s'agit de la possibilité politico-économico-sociale de transformer les conditions d'hygiène et d'alimentation de la moitié de l'humanité, j'admire que Sir Charles affiche une certitude que les savants qui s'occupent de ces problèmes n'ont jamais manifestée.

8. Depuis que ces lignes ont été écrites le traité sur la suspension partielle des expériences nucléaires a été signé. Je laisse pourtant les pages suivantes telles quelles : le lecteur confrontera les analyses avec la réalité actuelle (1966).

9. Accroître la puissance explosive pour un poids donné.

10. La probabilité que cet Etat soit l'Union soviétique n'a pas besoin d'être expliquée par la vertu supérieure des Etats-Unis. Il suffit de songer à la difficulté, pour les Etats-Unis, de garder des secrets.

11. Il n'y a pas eu d'expérience soviétique dans l'atmosphère pendant les pourparlers, mais personne ne sait s'il n'y a pas eu des expériences souterraines. Comment le savoir puisqu'elles sont impossibles à détecter ?

12. Nous laissons de côté les relations avec les non-engagés. Ceux-ci, en effet, sont favorables à n'importe quel accord de désarmement. Si l'accord était signé par les Deux, aucun des Deux n'en tirerait de bénéfice

particulier dans leur rivalité auprès des non-engagés puisque ils en auraient eu tous deux le mérite.

13. Voir ci-dessus, chap. XVI.

14. Nous nous sommes gardés de conclure que les Etats-Unis auraient dû ou non signer l'accord sur la cessation des expériences nucléaires, de même nous nous garderons de conclure que la France doit ou non poursuivre son programme : nous nous interrogeons ici sur la *nature* des problèmes posés aux hommes d'Etat et nous tâchons de préciser le caractère des décisions qu'ils doivent prendre.

15. Augmente-t-elle les risques d'une guerre « par folie ou insanité », selon l'expression de Sir Charles ? Oui, en fonction du principe : plus il y a d'hommes dont la santé mentale est nécessaire à la paix, plus celle-ci est menacée. Sur la mesure quantitative de cette menace, le doute est permis.

16. En 1962, le président Kennedy condamne brutalement l'effort français pour constituer une force nationale comme contraire (inamical) à l'intérêt de l'alliance atlantique, mais il n'a, semble-t-il, même pas tenté de « dissuader » le général de Gaulle, sinon par des arguments.

17. Voir ci-dessus, chap. xvi, section 2.

18. Cf. ci-dessus, chap. XV.

19. Même si l'argumentation en faveur de la neutralité était, en terme de probabilité, la plus forte, beaucoup d'Anglais choisiraient malgré tout le part opposé pour diverses raisons, liées à la nature même de l'activité diplomatico stratégique : affaiblissement de la capacité occidentale de négociation face à l'Union soviétique, renonciation à un rôle actif sur la scène internationale, caractère peu honorable ou du moins peu glorieux de la décision de dépendre d'un autre pour sa défense, etc.

20. G. F. KENNAN, dans ses *Reith lectures,* a esquissé une théorie de cet ordre.

21. Soumission à un régime imité de celui du vainqueur.

22. On pourrait nous demander pourquoi nous posons le problème pour les Etats-Unis, non pour l'Union soviétique. La raison en est que l'unanimité idéologique, imposée par le régime soviétique, rend, à l'Est, la question toute théorique. Personne n'y peut plaider la cause du désarmement unilatéral. De plus, la formation reçue par les citoyens soviétiques les rend insensibles à la propagande de la non-violence.

23. Le désarmement unilatéral équivaut à la capitulation. Celui qui suppose que tous les Etats suivraient l'exemple donné par le premier grand Etat à désarmer est un niais et ne mérite pas que l'on discute sérieusement avec lui.

24. Il va de soi que nous n'envisageons ici que le désarmement unilatéral total. Certaines initiatives unilatérales peuvent être utiles, en fait de désarmement, parce qu'elles peuvent provoquer, sans accord signé, des réponses analogues de l'autre Grand.

CHAPITRE XXI

En quête d'une stratégie I. — ARMER OU DÉSARMER ?

L'existence des armes thermonucléaires ne change pas la nature de la morale de l'action diplomatico-stratégique : telle est la conclusion des chapitres précédents.

A coup sûr, elle rend dérisoire la rhétorique traditionnelle sur l'action régénératrice de la guerre ou le courage des peuples. Elle fait apparaître avec évidence la dissociation entre les conditions de la force militaire et celles de la vitalité créatrice ou de la cité harmonieuse. Un Etat qui, grâce à la possession d'armes thermonucléaires et d'engins balistiques, possède les moyens de terroriser, voire d'exterminer le reste de l'humanité n'a pas pour autant démontré les mérites qui le désigneraient pour l'empire universel. Il était trop optimiste peut-être, mais il n'était pas absurde hier de poser, à la manière de P. J. Proudhon, qu'un peuple n'avait pas le droit de se constituer en Etat indépendant s'il n'était pas capable de se défendre. Le même raisonnement suggérerait aujourd'hui que seuls quelques Etats géants prétendent légitimement à l'indépendance.

Si les armes thermonucléaires ont peut-être changé le sens de la guerre, des vertus martiales et de l'indépendance des Etats, si les textes que nous empruntions à H. von Treitschke appartiennent manifestement à un autre âge et non au siècle d'Hiroshima et de Nagasaki, les problèmes pratico-moraux posés aux hommes d'Etat ne sont pas essentiellement autres ; au rebours des apparences, ils sont devenus plus complexes et non plus simples. Tous ceux qui agissent, individus et collectivités, ont toujours eu tendance à considérer le court terme et non le long terme, leurs intérêts propres et non ceux de la collectivité à laquelle ils appartiennent, à voir les avantages que leur donne une certaine initiative et à ignorer les répliques que provoquera inévitablement cette initiative. A l'âge thermonucléaire, cette tentation des acteurs risquerait d'être mortelle. L'homme d'Etat qui prend la décision, en France, de fabriquer des bombes atomiques doit, s'il veut être authentiquement réaliste, s'interroger sur les conséquences de l'élargissement ultérieur du club atomique et non pas seulement sur le profit que tire la France d'en être le quatrième membre. L'homme d'Etat qui, aux Etats-Unis, ferait approuver par le Congrès un vaste programme de défense passive, devrait s'interroger sur les contre-mesures que l'Union soviétique ne manquerait pas de prendre. Enfin — et c'est l'idée à la fois la plus simple et la plus importante — *le but de chacun des Grands est de vaincre l'autre sans guerre et non de vaincre « so oder so ».*

L'intérêt commun des deux Grands, l'intérêt commun [1] de l'humanité que la guerre thermonucléaire n'ait pas lieu pèse aussi lourd, et devrait peser plus lourd, que les enjeux limités de chaque conflit. Aucun homme d'Etat ne peut définir l'intérêt national dont il a la charge sans y intégrer le profit de la non-guerre. Malheureusement, celui des deux qui serait à chaque instant conscient de la disproportion entre enjeu et coût de la guerre éventuelle, se condamnerait lui-même à battre en retraite chaque fois qu'il existerait ou semblerait exister un risque d'explosion, donc il se condamnerait à perdre, l'un après l'autre, les enjeux de tous

les conflits partiels. Mais si chacun de ces enjeux est modeste, tous ensemble le sont-ils ?

La seule manière de surmonter cette antinomie — ou bien accepter des risques disproportionnés à l'enjeu particulier ou bien courir le risque de perdre tous les enjeux particuliers — c'est, pour les Deux[2], de créer des conditions telles qu'ils n'aient pas à brandir la menace thermonucléaire ou, du moins, que chacun n'ait à la brandir qu'en des circonstances si rares, pour des enjeux si considérables, que l'autre ne puisse commettre d'erreur de jugement et n'ait pas la tentation de passer outre. Comment créer de telles conditions ? J'aperçois deux voies : celle du désarmement (entendu en un sens large que nous allons préciser), celle d'une stratégie-diplomatie réduisant le rôle de la dissuasion et renforçant celui de la défense. Ces deux voies se croisent et il n'est pas facile de suivre l'une ou l'autre jusqu'au bout.

I. La paix par la peur.

La mise au point des armes de destruction massive a suggéré une conception de la paix possible, sinon éternelle, que j'ai déjà indiquée en passant et avec laquelle maints auteurs, au cours de ces dernières années, ont joué avec plus ou moins de sérieux : celle de la paix par la peur.

L'idée n'est pas neuve. Il y a plus d'un siècle que la formule « la guerre tuera la guerre » a été lancée et qu'elle a trouvé, ici et là, du crédit, à vrai dire durant les périodes de paix relative. Démenti par un nouveau déchaînement du monstre guerrier, l'espoir était bientôt ranimé par la mise au point d'un moyen de tuer plus vite, plus d'hommes : la bombe thermonucléaire, révolution qualitative tant l'augmentation quantitative de la force explosive était grande, a donné à ce thème classique une actualité qu'il n'a jamais eue. Fr. Engels se trompait lorsqu'il croyait le progrès de la technique militaire presque achevé, les auteurs du siècle dernier se trompaient lorsqu'ils comptaient sur la mitrailleuse et le canon pour empêcher les tueries, les théoriciens de l'entre-deux-guerres se trompaient en annonçant, en cas de deuxième guerre mondiale, la fin de la civilisation : toutes ces erreurs ne prouvent pas encore que nous ayons tort de miser sur la dissuasion thermonucléaire pour prévenir une troisième guerre mondiale.

La thèse de la « paix par la peur » comporte trois versions différentes, qui ne sont pas toujours clairement distinguées mais qui sont logiquement et historiquement séparables. La thèse extrême serait celle de la *généralisation et de la durée possibles* de la paix par la peur : la diffusion des armes atomiques ou thermonucléaires créerait de proche en proche, entre tous les Etats, le même genre de paix que celui qui règne aujourd'hui entre Etats-Unis et Union soviétique. Une deuxième version serait celle de la paix entre Etats possesseurs d'armes thermonucléaires, ceux-ci se refusant à se battre l'un contre l'autre, même avec les seules armes classiques, de crainte d'une ascension aux extrêmes. Enfin, une troisième version, la plus modeste, se bornerait à poser que la guerre thermonucléaire n'aura pas lieu, les belligérants, même s'ils disposent de ces armes, se refusant, par crainte de représailles, à les employer.

De ces trois versions, c'est la première qui est la plus improbable, c'est la seule aussi qui se présente comme une doctrine de paix. Les deux autres équivalent à des hypothèses sur le déroulement possible des événements à partir de la conjoncture

actuelle. Elles indiquent les objectifs d'une stratégie concevable autant qu'elles formulent des hypothèses sur l'avenir. En tout cas, elles se situent dans le cadre de la diplomatie-stratégie as *usual.*

La version extrême de la paix de la peur ne peut guère être prise au sérieux. Mais elle exerce une sorte de fascination sur une catégorie d'esprits, elle possède une vraisemblance, faussement logique, elle se prête à une mise en forme dite rationnelle. Il n'est donc pas entièrement inutile d'indiquer pourquoi elle ne peut être retenue.

S'il suffit que deux Etats aient les moyens de « s'atomiser » l'un l'autre pour qu'ils ne se battent plus, pourquoi ne pas donner de tels moyens à tous les Etats ? La paix éternelle serait du même coup établie. Les sceptiques se voient accusés du sombre désir de « sauver la guerre » en l'humanisant (en la désatomisant). L'erreur du raisonnement est double : la paix entre les possesseurs d'appareils thermonucléaires *n'est* pas assurée. A supposer qu'elle soit au moins probable, il est impossible de la généraliser en favorisant la diffusion des armements atomiques.

Commençons par la deuxième proposition. La probabilité de la paix entre possesseurs d'armes thermonucléaires est fondée sur l'hypothèse que la réalité ressemble au modèle de « l'égalité du crime et du châtiment » et non aux deux autres modèles possibles (deux gangsters, disproportion du châtiment au crime). Or, entre deux petits Etats, au moins durant la phase prochaine, les armements atomiques créeront plus probablement les tentations et les angoisses des deux gangsters que la sécurité de la justice. Un Etat, dont le territoire est petit, serait dévasté avant d'exercer une vengeance posthume (à condition encore que l'instrument de représailles ne soit pas détruit par le coup qui aurait frappé les hommes et leurs villes).

L'augmentation du nombre des Etats, membres du club atomique, ajouterait deux autres facteurs d'instabilité : la possibilité d'un déclenchement, intentionnel ou non, d'une guerre entre les Grands par suite de l'action, volontaire ou involontaire, d'un Petit, la probabilité accrue d'une guerre provoquée par une décision dite irrationnelle d'un homme d'Etat.

L'hypothèse de la paix par la peur entre les Grands se décompose en une série de propositions. Aucun des profits qu'apporterait la victoire n'est à l'échelle du coût calculé des échanges thermonucléaires. Chacun des duopolistes raisonne ainsi et sait que l'autre ne raisonne pas autrement. Aucun ne vit dans l'obsession que l'autre va l'attaquer. Aucun n'a le doigt sur la gâchette. Chacun a confiance tout à la fois dans sa capacité de représailles et dans ce qu'il appelle la rationalité de son ennemi. Cette sorte de sécurité ne résisterait pas à l'élargissement indéfini du club atomique. Le membre d'un bloc, qui détiendrait une petite force de frappe, serait en mesure, en certaines circonstances et par certaines initiatives, de déclencher des hostilités entre les Grands contre le gré de ceux-ci. En d'autres termes, la structure internationale de duopole comporte moins d'inconnues qu'une structure à nombre croissant de souverainetés militaires. Deux acteurs ont une meilleure chance de conduire un duel selon leurs intentions que quatre ou cinq acteurs en conflit, avec divers groupements possibles.

Si la polyarchie rend moins improbable l'événement non conforme au vouloir des Grands, elle rend plus probable la conduite dite irrationnelle ou irresponsable d'un diplomate-stratège. Nous n'avons réussi, à aucun moment de ce livre, à donner une

définition univoque de la conduite rationnelle et nous avons même, ici et là, montré pourquoi les définitions qu'on en avait tentées manquaient leur objet. Nous rassemblerons plus loin [3] les divers arguments que nous avons rencontrés au long de notre itinéraire. Mais, renonçant à une pseudo-rigueur et revenant au langage courant, nous dirons simplement : la crainte que les futurs détenteurs des armes atomiques ou thermonucléaires ne se conduisent pas de manière « rationnelle » est bien fondée.

Il n'est pas facile de savoir si l'usage diplomatique de la menace thermonucléaire est jamais « rationnel ». Peut-être serait-il irrationnel de mettre cette menace à exécution au cas où le premier coup, frappé par l'ennemi, aurait détruit la plus grande partie de notre appareil thermonucléaire. Mais du moins supposons-nous que les responsables des deux Etats majeurs et des deux appareils thermonucléaires sont calmes, réfléchis, qu'ils ne s'abandonnent pas à des impulsions, que, jusqu'au dernier moment, ils calculeront avant de donner des ordres dont la conséquence pourrait être des millions de morts. Nous supposons aussi que ni d'un côté ni de l'autre de tels ordres ne peuvent être donnés à un niveau inférieur de la hiérarchie, que la chaîne de commandement comme le réseau de communications résisteraient à l'épreuve d'une crise internationale. De telles suppositions ont moins de chances d'être vraies pour cinq Etats que pour deux, pour des Etats moins rigoureusement organisés, moins habitués au maniement de la technique moderne que pour les duopolistes.

Les remarques précédentes ont un sens et un objectif strictement limités. Entre les deux thèses antinomiques, qui ont l'une et l'autre leurs partisans — la paix par la généralisation de la dissuasion thermonucléaire et les dangers que créerait l'élargissement du Club atomique — je n'hésite pas : la première est illusoire, faussement séduisante, elle a la séduction caractéristique des sophismes. *En bref, c'est la guerre qu'il faut sauver,* autrement dit la possibilité d'épreuve de forces armées entre les Etats, et non la paix éternelle qu'il faut instaurer par la menace constante de l'holocauste thermonucléaire.

Peut-être convient-il d'aller plus loin encore et de poser la question : la paix généralisée de terreur est-elle un modèle, possible réellement, de paix éternelle (ou même simplement durable) ? Morton A. Kaplan, parmi les quatre modèles, non encore réalisés mais concevables, de systèmes internationaux, a fait figurer ce qu'il appelle le *unit* veto system, le système du liberum veto. De même qu'une seule voix contraire paralysait la Diète polonaise, chaque acteur — et non pas seulement chaque acteur principal — aurait non le droit mais la capacité de paralyser n'importe quel autre acteur en le menaçant effectivement de mort. Tout Etat aurait la capacité de dissuader n'importe quel autre parce qu'il aurait les moyens soit d'exercer des représailles mortelles sur l'agresseur soit d'entraîner dans la mort l'humanité entière. La première hypothèse exigerait que les petits Etats fussent en mesure de rendre leur appareil thermonucléaire mvulnérable, c'est-à-dire le plus souvent de le disposer en dehors de leur territoire, de l'enfouir dans la terre ou de le disperser dans la profondeur des océans. La deuxième hypothèse — celle d'une machine de jugement dernier, *Doomsday machine* — dépassera longtemps, sinon à jamais, les ressources des Etats petits ou moyens. Même les grands Etats ne se résoudront probablement pas à construire une machine dangereuse pour tous qui, en cas de « raté technique », scellerait le destin de l'humanité en même temps que le destin de celui qui l'aurait construite.

Le déclassement des Petits par les Grands ne semble donc pas phénomène de courte durée. On n'aperçoit pas encore, à l'horizon historique, un renversement favorable aux Petits. Certes, on conçoit que ceux-ci acquièrent des armes qui, même en réplique à une agression, causeraient des dégâts sérieux au Grand. Mais ils demeureraient exposés à une manœuvre d'intimidation, tant la disparité des périls serait énorme, tant l'étroitesse du territoire est une cause d'infériorité. D'autres techniques, il est vrai, chimique, bactériologique, sont utilisables pour le massacre en masse des êtres humains. Il n'est pas exclu que ces techniques soient moins coûteuses que les techniques thermonucléaires et surtout les techniques des engins balistiques et que, par suite, elles offrent aux Petits la chance de posséder des armes qualitativement semblables à celles des Grands. Mais ce ne sont pas là, semble-t-il, perspectives prochaines.

Ajoutons que le système international de liberum veto, selon la probabilité, ne serait pas durable. Les Grands le jugeraient à bon droit insupportable. Bien avant qu'il fût accompli, les Grands se seraient accordés pour interdire aux Petits de mettre en question leur supériorité. *Aucun système international n'a jamais été égalitaire et ne peut l'être.* En l'absence *d'une* autorité, la réduction du nombre des acteurs principaux est indispensable à un minimum d'ordre et de prévisibilité.

Si la version doctrinale de la paix par la peur est, à la réflexion, indéfendable, il n'en va pas de même des deux versions modérées, celle selon laquelle les possesseurs d'armes thermonucléaires ne se jetteront pas directement l'un contre l'autre, même avec des armes classiques, ou se battront tout au plus avec des armes classiques. Il s'agit là d'hypothèses fondées sur une courte expérience, et aussi d'objectifs que les duopolistes peuvent se donner. La meilleure méthode, pour estimer le degré de stabilité de la paix par la peur, est de s'interroger sur les circonstances dans lesquelles les duopolistes, par la volonté de l'un ou sans intention d'aucun d'eux, pourraient employer l'un contre l'autre les armes dont ils se menacent mais qu'ils ne souhaitent pas déchaîner.

Les auteurs américains ont établi une liste des cas types où « la guerre introuvable » aurait lieu malgré la peur qu'elle inspire. Sous une forme ou sous une autre, ils retrouvent approximativement la liste suivante :

1 La stabilité de la paix par la peur suppose l'égalité approximative du crime et du châtiment. Or cette stabilité n'est pas acquise définitivement. Elle est sans cesse remise en question par suite de la « course qualitative aux armements ». Un des Grands peut acquérir une supériorité telle qu'il se juge en mesure d'éliminer son rival à un coût acceptable pour lui ou encore qu'il se juge en mesure d'imposer sa volonté à son rival sans que celui-ci ose résister. Dans le premier cas, il prendrait l'initiative ; dans l'autre, c'est le duopoliste en état d'infériorité qui répliquerait à une provocation extrême par une initiative d'inspiration défensive mais fatale pour tous les deux. Disons que la rupture de l'équilibre de la terreur par une invention technique, par un *technical* break-through, comme disent les Américains, créerait un risque, difficile à évaluer mais réel, de la guerre que l'on prépare mais que l'on ne veut pas livrer.

2 Même si l'un des Grands ne s'assure pas de supériorité nette sur son rival, il peut se faire que tous deux s'imaginent revenus à la situation des deux gangsters, que chacun croie que l'avantage du premier coup est énorme et fait la différence entre victoire (relative) et défaite, entre survie et disparition. L'ampleur des

représailles à craindre est encore trop grande pour qu'aucun d'eux, de sang-froid, déclenche son appareil thermonucléaire. Mais chacun d'eux sera tenté de le faire s'il soupçonne son rival d'être sur le point de le faire. Il suffit donc d'un malentendu sur les intentions de l'autre pour que n'importe lequel des duopolistes ait un motif dit rationnel de faire ce que la peur est supposée interdire. Ce deuxième cas, baptisé d'ordinaire *guerre par malentendu,* a pour condition une certaine instabilité de l'équilibre, donc une prime à l'initiative.

3 Enfin, même dans l'hypothèse où l'équilibre de la terreur subsiste, un « accident » peut se produire, interprétation inexacte d'indications données par un instrument, explosion d'une bombe faisant croire à une attaque, rupture du système de communications ou de la hiérarchie du commandement, un officier de grade inférieur ayant la possibilité, par un ordre donné sous sa propre responsabilité, de provoquer l'explosion, etc. En d'autres termes, « l'accident » peut être ou technique ou social.

4 Un quatrième cas est celui dune ascension aux extrêmes à partir d'un conflit armé dans lequel un des Grands, ou les deux Grands, seraient impliqués. Cette ascension *(escalation)* est évidemment d'autant plus à craindre que l'avantage du premier coup est plus grand, que chacun des duopolistes craint davantage l'initiative de son ennemi. L'ascension comporterait donc un certain élément de malentendu ou de *fureur.*

5 Une dernière éventualité est celle où l'explosion serait provoquée par un Etat tiers, soit qu'il possède un armement thermonucléaire soit qu'il n'en possède pas. S'il en possède, il peut, volontairement ou non, entraîner les Grands en une guerre inexpiable que ceux-ci ne souhaitent pas mais qui serait conforme à l'intérêt du *tertius gaudens.* S'il n'en possède pas, un des duopolistes peut employer ou brandir la menace d'employer contre lui son appareil thermonucléaire et, du même coup, provoquer l'intervention de son rival.

Nul ne peut affirmer que cette énumération soit exhaustive et les cas énumérés, conceptuellement distincts, peuvent se mêler plus ou moins dans la réalité. Quelle est la probabilité de chacune de ces éventualités ? Quelle est la probabilité de toutes ces éventualités ensemble ? Je ne suis pas sûr qu'aucun observateur, qu'il soit mathématicien ou politicologue, soit en mesure de donner une réponse à la fois précise et certaine. Il ne s'agit, en effet, ni d'une probabilité purement mathématique (si l'on accroît le nombre des bombes thermonucléaires, un jour ou l'autre une bombe explosera par accident), ni d'une probabilité purement politique (en cas de duel entre deux Etats armés d'appareils thermonucléaires, il est inévitable qu'à la longue l'un ou l'autre ou les deux cherchent à trancher la querelle par la guerre). La probabilité est d'un caractère mixte, elle dépend de facteurs techniques (les résultats de la course au progrès technique) et de facteurs psycho-politiques. Elle diffère en nature de toutes les courses connues aux armements.

Laissons provisoirement la question, peut-être vaine : s'agit-il de peurs illusoires, la peur authentique qu'inspire la guerre thermonucléaire assurant contre celle-ci une protection efficace ? Bornons-nous à réunir les conclusions des deux analyses, l'une consacrée à la version doctrinale de la paix par la peur, l'autre aux deux versions pragmatiques. La première nous a conduit à la proposition suivante : il est impossible de concevoir une paix générale et durable par la diffusion à tous les Etats d'armes thermonucléaires. La seconde nous a conduit à la proposition

suivante : même entre deux Etats, seuls possesseurs d'appareils thermonucléaires, la peur ne garantit pas la paix. Mais nous n'avons évidemment pas nié la proposition évidente : la crainte de la guerre thermonucléaire incite les diplomates à la modération. Nous ajouterons la proposition, complémentaire de cette dernière : si l'on pouvait éliminer les armes atomiques ou thermonucléaires, dans le système international tel qu'il est une guerre générale serait plus et non moins probable. Il y a toutes les raisons de penser que la guerre générale, livrée avec les engins balistiques et les bombes thermonucléaires, serait plus horrible que toutes celles du passé, mais il n'y a aucune raison de penser que le système planétaire serait plus pacifique que les systèmes partiels des millénaires écoulés, si les Grands ne disposaient pas des armes terrifiantes.

Cette antinomie fondamentale oblige ceux qui, tel l'auteur de ce livre, souhaitent réduire le rôle de la force dans la politique internationale, à s'interroger sur la fonction du désarmement dans une stratégie visant à la paix ou, si l'on préfère, à la diminution du volume de la violence historique.

2. La paix par le désarmement.

Nous avons examiné et, si possible, dissipé les illusions de la *paix par la peur.* Nous voudrions, de même, sautant à l'autre extrême, examiner et dissiper les illusions de la *paix par le désarmement.*

Classiquement, trois expressions étaient employées, *désarmement, réduction* ou *limitation* des *armements.* La première évoque l'idée d'un monde dans lequel les Etats auraient renoncé aux moyens de se battre, c'est-à-dire auraient mis à la ferraille leurs cuirassés et leurs porte-avions, fait sauter leurs canons et leurs fortifications, dissous leurs régiments et n'auraient gardé que les forces de police nécessaires, comme on dit, au maintien de l'ordre. Auguste Comte, toujours extrémiste, n'hésitait pas à prévoir la transformation des armées permanentes en maréchaussées. Cette vision de l'avenir, probable ou possible, a toujours été utopique au sens péjoratif du terme, en ce sens qu'elle était représentation d'un monde différent du monde réel, incompatible avec la nature de l'homme et des sociétés et qu'elle n'indiquait même pas le chemin vers un objectif accessible.

Il n'est guère besoin de prouver longuement que les Etats, tels que nous les connaissons en 1960, divisés sur le bien et le mal (ou, si l'on préfère, sur la notion de la bonne société), convaincus de leurs intentions mutuellement hostiles, ne sont ni capables ni désireux de renoncer aux moyens de guerre, autrement dit à leur capacité de défendre leurs intérêts et d'imposer leur volonté par la menace ou par les armes. La hiérarchie des Grands et des Petits disparaîtrait en cet univers rêvé ; encore l'inégalité des « forces de police » nécessaires « au maintien de l'ordre » risquerait-elle de rétablir une hiérarchie et de provoquer des discussions interminables sur le rapport des « forces de police » toléré par l'accord général et total de désarmement. Un système sans hiérarchie de puissance, sans tribunal suprême, sans monopole de la force est proprement inconcevable. C'est un type idéal, si l'on veut, mais un type idéal mal construit puisqu'il ne peut être réalisé.

Fondamentalement, la théorie de la paix par le désarmement, pour les millénaires antérieurs à la mise au point des armes de destructions massives, était inapplicable pour les raisons suivantes : les hommes d'Etat n'ont jamais considéré que la paix —

ou, si l'on préfère, le non-usage de la force — était, pour eux, plus important que tels ou tels intérêts (territoire, ressources, butin). Seuls auraient donc souscrit à la paix par le désarmement ceux qui auraient d'avance désespéré de se maintenir ou de l'emporter devant le tribunal de la guerre. A supposer que les princes eussent consenti à soumettre leurs querelles à un jugement qui n'eût pas été celui des armes, quel aurait pu être le tribunal d'équité, substitué au tribunal de la guerre ? Enfin, la distinction entre la force, nécessaire pour soutenir le trône, et la force, nécessaire pour conquérir des provinces, n'était pas assez nette pour que l'idée même de transformer toutes les armées en polices eût un sens. La pacification des rapports entre Etats ne peut pas venir avant la pacification des rapports entre citoyens (ou partis, ou provinces), à l'intéieur des Etats. A un degré ou à un autre, toute politique était violente et non pas seulement la politique internationale.

La pacification intra-étatique ou intra-bloc permet-elle de concevoir, sinon d'accomplir, une pacification des rapports interétatiques ou inter-blocs ? Il faut, me semble-t-il, répondre avec regrets mais résolument *non* à une telle question. A l'intérieur des nations les plus anciennement constituées — telle la nation française — aucun groupe social, aucun parti politique n'a définitivement renoncé à l'emploi de la force pour défendre ses revenus ou son idéal. Les « forces de police » nécessaires au « maintien de l'ordre » contre les jacqueries paysannes ou une révolution communiste ne devraient pas être dérisoires. Mais surtout une bonne partie de l'humanité n'a pas encore accédé à la conscience nationale, soit que les individus restent prisonniers de coutumes tribales, en deçà de l'Etat et de la nation, soit que les unités politiques, aujourd'hui constituées, soient incertaines d'elles-mêmes et de leur avenir (ou bien grandes et incohérentes — Inde —, ou bien petites et faibles — Gabon, Mauritanie). Dans les deux cas, il est aussi difficile d'envisager le maintien indéfini du *statu quo* que la modification de celui-ci sans violence. Les nations peuvent-elles se poser sans s'opposer, affirmer leur être sans se découvrir un ennemi ?

Admettons provisoirement qu'un tribunal d'équité puisse théoriquement, en fonction de la volonté des hommes et des circonstances économico-sociales, prononcer des verdicts qui préviennent ou arrêtent l'effusion de sang, qui permettent aux nations de se former et de prendre conscience d'elles-mêmes sans se battre contre des ennemis du dedans et du dehors. Un pareil tribunal supposerait un accord entre les grandes puissances à la fois sur un rapport des forces et sur la définition du juste et de l'injuste. Le conflit entre les duopolistes étant donné, à la fois sur le plan de la force et sur celui de l'idée, le tiers monde est condamné à suivre, lui aussi, la route de la violence, avec le seul espoir que, dans leur intérêt commun (celui d'éviter une guerre totale) les deux Grands s'efforceront de limiter les hostilités qui pourraient éclater, ici ou là.

Enfin, les Grands étant contraints, pour maintenir leur rang, de conserver une quantité substantielle d'armes classiques, le désarmement dont on fait profession d'attendre la paix, porterait avant tout et surtout sur les bombes atomiques et thermonucléaires d'une part, sur les véhicules porteurs d'autre part. Or, à ce point, une contradiction surgit, créée par la technique mais révélatrice d'une aporie fondamentale de la politique.

L'élimination des armes atomiques ou thermonucléaires est d'autant plus difficile que la vérification d'un accord éventuel est plus incertaine et que la violation de

l'accord serait susceptible de rapporter des dividendes plus élevés. Rappelons-nous le traité de Washington sur la limitation des armements navals : nulle mesure n'était prévue pour assurer le respect de l'engagement pris. Les cinq Etats — Etats-Unis, Grande-Bretagne, Japon, France, Italie — n'avaient pas tant confiance les uns dans les autres que dans la diffusion des nouvelles. Il était considéré comme impossible de construire secrètement un cuirassé. Les commissions de contrôle du désarmement allemand ne furent pas pleinement efficaces. Malgré tout, jusqu'au moment où le réarmement du IIIe Reich fut ouvertement entrepris, l'Allemagne demeura militairement faible et la France, seule ou avec son réseau d'alliances, aurait été en mesure de lui imposer sa volonté, si elle avait eu une volonté.

Qu'il s'agisse de bombes atomiques ou de véhicules porteurs, il est impossible d'avoir une assurance raisonnable que l'accord par lequel les deux Grands s'engageraient à les éliminer serait respecté. Nul ne sait où sont stockées, en Union soviétique et aux Etats-Unis, les bombes thermonucléaires. Même si des fonctionnaires étaient autorisés à parcourir librement le territoire immense des deux Grands, ils n'auraient aucune chance de découvrir toutes les caches d'armes, si l'on suppose que l'un ou l'autre ait eu la résolution ferme de conserver, en violation du traité, un certain stock de bombes thermonucléaires. Les ressources de la dissimulation sont, en l'état actuel des choses, supérieures aux ressources de l'inspection.

Pas davantage il n'est possible d'éliminer les véhicules porteurs. Les rampes de lancement souterraines sont devenues difficiles à détecter. En cas d'élimination des engins balistiques, n'importe quel avion civil suffit, avec ou sans modifications, à transporter une bombe atomique ou thermonucléaire. Enfin, les préparatifs de guerre chimique et bactériologique se camouflent plus aisément encore. Les principaux Etats possèdent des stocks de bombes à gaz, agissant sur les nerfs et provoquant soit la mort presque immédiate, soit une paralysie plus ou moins temporaire. En l'absence de moyens atomiques, thermonucléaires ou radiologiques, les armes chimiques de destruction massive demeureraient disponibles.

Or, *l'avantage de la fraude n'a pas augmenté moins vite que la difficulté du contrôle.* Supposons qu'un des deux Grands, après avoir signé un traité prévoyant la destruction de toutes les bombes atomiques et thermonucléaires, ait réussi à dissimuler quelques centaines de ces armes : il aurait peut-être la conviction ou l'illusion d'être le maître du monde. Le traité de limitation des armements navals a été signé parce que le respect par tous en était presque assuré et que des violations marginales n'avaient que de médiocres conséquences. Un traité de désarmement atomique intégral ne sera jamais signé parce que le contrôle en est impossible et que les conséquences éventuelles de la fraude seraient démesurées. Nul ne se fie à l'honnêteté d'un rival si le manquement à la parole donnée peut être récompensé par l'empire du monde.

Une argumentation de cette sorte est apparue à ce point convaincante à presque tous ceux qui ont réfléchi sur ces problèmes que la thèse de la paix par le désarmement n'a guère plus de partisans que la thèse de la paix (générale et durable) par la peur. Il est tout aussi bizarre d'imaginer que les sociétés industrielles vivront en paix parce qu'elles n'auront plus les moyens de se combattre que d'imaginer qu'elles vivront en paix parce qu'elles auront toutes les moyens de se détruire en quelques instants. L'erreur intellectuelle, inverse en apparence, est au fond la même

dans les deux cas. Le doctrinaire de la paix par la peur imagine une égalité entre les Etats par la capacité du plus faible de frapper mortellement le plus fort. Le doctrinaire de la paix par le désarmement imagine l'égalité par l'incapacité du plus fort de contraindre le plus faible. Ni l'une ni l'autre égalité ne sont accessibles. Ni l'une ni l'autre égalité ne sont ou ne seraient acceptables aux Grands.

Ces deux doctrines ont encore un autre point commun : elles aboutissent à concevoir un système international dans lequel la paix serait assurée automatiquement, pour ainsi dire sans l'intervention des hommes et de leurs libres décisions. Pour que l'univers d'un *liberum* veto thermonucléaire n'apparaisse pas infernal, on se donne un *homo diplomaticus* rationnel, à un nombre quelconque d'exemplaires. Pour que l'univers d'Etats sans armes paraisse en sécurité, on se donne les citoyens et les Etats résolus à ne plus recourir à la force sous prétexte qu'ils auraient jeté à la ferraille ou dans la profondeur des océans les armes traditionnelles ou modernes. Il est illégitime, absurde de mettre entre parenthèses les hommes politiques, individuels ou collectifs, citoyens ou diplomates. Il n'y a pas de « truc » infaillible — armement ou désarmement — qui garantisse à une humanité, violente et divisée, une paix définitive.

Si le désarmement général et total n'est pas plus le secret de la paix éternelle que la généralisation de l'équilibre de la terreur, la politique d'armements, comme la peur de la guerre thermonucléaire, n'est pas sans influence sur les risques de conflits et sur le caractère que revêtiraient ceux-ci. De même qu'après avoir dissipé l'illusion de la paix par la peur, nous avons maintenu l'idée que la peur de la guerre pouvait être le début de la sagesse, de même, après avoir dissipé l'illusion de la paix par le désarmement, nous n'excluons pas que la politique d'armements soit un des facteurs de la paix et de la guerre.

Aussi longtemps que subsiste une pluralité de souverainetés militaires, il est impossible de décréter que, par elle-même, la réduction des armements soit favorable ou défavorable au maintien de la paix. La limitation d'un type d'armements (cuirassés) déplace la compétition plutôt qu'elle ne la supprime. Si l'une des grandes puissances (Etats-Unis) réduit, en temps de paix, ses armements à un niveau sans commune mesure avec son potentiel, elle encourage les Etats rivaux à méconnaître la force qu'elle est capable de mobiliser ou la résolution dont elle fera preuve au cours des hostilités. De même, si un des camps ne réarme pas ou ne réarme pas suffisamment vite alors que le camp ennemi s'est lancé dans un vaste programme d'armements, cette acceptation de l'infériorité est souvent de nature à précipiter et non à prévenir l'explosion. Dans les systèmes internationaux dont l'histoire nous offre l'exemple, l'équilibre des forces n'a jamais, à la longue, empêché les guerres, mais le consentement au déséquilibre a parfois hâté ou provoqué un conflit particulier qui n'était pas inévitable ou n'était pas inévitable au moment où il a eu lieu.

Historiquement, les politiques d'armements qui semblent avoir été les plus favorables à la réduction de la violence sont des politiques de limitation, non pas issues d'une décision unilatérale ou d'une convention négociée, mais objet d'un accord implicite entre les principaux acteurs. Le traité naval de Washington ou celui que la Grande-Bretagne signa avec Hitler en 1935, n'eurent, selon l'interprétation la plus indulgente, aucun effet, ni favorable ni défavorable, sur le cours des événements. Les deux guerres que l'on espérait éviter en prévenant une course aux

armements — la guerre entre les Etats-Unis et le Japon, la guerre entre la Grande-Bretagne et le IIIe Reich — eurent lieu l'une et l'autre, sans même que la date en ait probablement été affectée par les traités. En revanche, au cours du XIXe siècle, les Etats européens, plus ou moins consciemment, ne mobilisèrent jamais, ni en temps de paix ni en temps de guerre, toutes les ressources théoriquement disponibles.

Que ces accords, implicites et à demi inconscients, de limitation des armements aient contribué le plus efficacement à ce que nous appelions « diminution du volume de la violence historique » s'explique presque de soi. Quand les Etats ne peuvent ou ne veulent mobiliser qu'une fraction de leurs ressources théoriquement disponibles, c'est ou bien que les régimes intérieurs freinent cette mobilisation, ou bien que les gouvernants ne croient pas à un péril prochain, ou bien qu'ils n'attribuent pas aux conflits prévisibles une portée considérable. Dans les trois cas, les hostilités seront moins fréquentes et moins coûteuses en vies et en richesses.

En revanche, la disparité de forces, créée par un désarmement ou moindre réarmement unilatéral, encourage l'Etat ou le camp insatisfait qui a pris l'initiative du réarmement. Quant aux traités de limitation des armements, ils sont le symptôme de craintes, éprouvées par les gouvernants ou par les peuples. Les conférences de désarmement se multiplient quand les peuples ont peur de la guerre et aperçoivent vaguement la gravité des oppositions sur le plan international. Que ces conférences aboutissent ou non, elles ne guérissent pas le mal, c'est-à-dire l'hostilité, non artificielle mais effective et justifiée, entre les Etats.

Une politique d'armements, qu'elle comporte augmentation ou diminution, ne doit pas être jugée dans l'abstrait, mais en fonction de la conjoncture[4]. Elle ne peut être dite bonne ou mauvaise en soi, mais seulement par rapport aux circonstances, au statut territorial existant, aux ambitions de certains, au rapport des forces entre Etats révisionnistes et Etats conservateurs. Que devient ce principe à l'âge des bombes thermonucléaires et des engins balistiques ? En fait, il demeure valable mais l'application en devient plus complexe et comporte certains aspects nouveaux.

La politique traditionnelle d'armements visait parfois à prévenir la guerre, mais elle visait toujours à la gagner si celle-ci survenait malgré tout. Pour l'instant, la politique d'armements, adoptée par les deux Grands, semble ignorer ou presque le souci de la victoire et n'avoir d'autre objet que la perpétuation de la non-guerre (ou, du moins, non-guerre thermonucléaire). Dans la mesure où la dissuasion se suhstitue entièrement à la défense, tout se passe comme si les acteurs confondaient la paix avec la victoire et se désintéressaient de l'avenir au cas où la dissuasion échouerait. Mais on ne saurait dire que cette stratégie soit raisonnable et la politique d'armements doit tendre à réduire le volume de la violence, même ou surtout si la guerre éclate.

Jadis, on aurait dit que la formule « réduire le volume de la violence » signifie réduire la fréquence et l'intensité des guerres. Mais déjà, à travers l'histoire, l'intensité des guerres a parfois été d'autant plus grande que la fréquence l'était moins. Avant 1914, les sociétés européennes avaient vécu en paix, au moins sur le continent, durant presque un demi-siècle. La sécurité des individus, à l'intérieur des Etats, était assurée mieux qu'elle ne l'avait jamais été. La compétition des partis se déroulait sans recours ou presque à la force physique. Même les grèves, moyen institutionnel par lequel un groupe social cherche à en contraindre un autre, donnaient rarement lieu à des bagarres et plus rarement encore à mort d'hommes.

Les conditions de vie, la solidité de l'administration, qui avaient favorisé la pacification de l'existence sociale, favorisèrent, dès que la parole fut donnée aux armes, la mobilisation des ressources, humaines et matérielles. Le pouvoir politique, qui acquiert les moyens d'imposer la paix aux citoyens, acquiert du même coup ceux de combattre au-dehors.

L'antinomie ancienne de la fréquence et de l'intensité est transfigurée, désormais, par la disponibilité des armes thermonucléaires. La stratégie de dissuasion, telle que l'exposait le livre blanc britannique de 1957 ou telle que la justifie de manière systématique le général Gallois, suppose la *possibilité* que la guerre thermonucléaire n'ait jamais lieu et la *probabilité* que cette guerre, si elle éclate, soit l'équivalent d'un suicide commun.

Mais, à peu d'exceptions près[5], tous les observateurs ont compris que la menace d'une guerre qui serait un suicide commun ne pouvait être brandie en toute occasion. Plus l'horreur de la guerre thermonucléaire est grande, moins la menace d'y recourir est plausible, moins est improbable l'éventualité de conflits amés dans lesquels des armes atomiques ou thermonucléaires ne seraient pas employées.

Tel est, en effet, à notre époque, le premier dilemme qui s'impose aux hommes d'Etat : veulent-ils sauver la guerre ou sauver l'humanité d'une certaine guerre (la guerre thermonucléaire) ? Veulent-ils effacer la distinction entre armes classiques et armes atomiques dans l'espoir que, celles-ci étant mises en action en n'importe quel conflit, nul ne recoure à aucune arme ? Ou bien, convaincus que les Etats ne sont pas encore mûrs pour régler pacifiquement leurs querelles, se réservent-ils la chance d'hostilités dans lesquelles les belligérants combattraient avec des armes classiques pour des enjeux limités ? Jusqu'à présent, les Occidentaux ont admis le premier terme de l'alternative en Europe, le second dans le reste du monde. De manière générale, c'est le second qui me paraît la conception la plus raisonnable. Le premier souffre d'une contradiction fondamentale : *on ne peut pas affirmer que l'holocauste thermonucléaire est trop horrible pour que personne le déclenche et, en même temps, compter sur l'efficacité de cette menace en toute circonstance.* Si la première affirmation est vraie, il se trouvera un homme d'Etat pour ne pas croire à une menace que l'autre pourtant formulait sérieusement.

Reprenons les deux propositions que nous avons cherché à établir dans cette section : il est impossible d'imaginer, le système international étant ce qu'il est, un désarmement contrôlé qui enlèverait aux deux Grands leurs armes de destructions massives ; il est impossible d'imaginer la suppression définitive des conflits armés, même entre membres du club atomique, par la stratégie de dissuasion, c'est-à-dire la menace d'utiliser les armes thermonucléaires. La traduction en actes de l'objectif traditionnel : « réduire le volume de la violence » suppose une recherche difficile de la *conduite politico-militaire grâce à laquelle les Deux se donneraient le* maximum *de chances de ne pas être entraînés malgré eux dans la guerre qu'ils ne veulent pas livrer sans qu'aucun des Deux fût* favorisé *dans la poursuite de la guerre froide.* Les auteurs américains ont forgé un concept nouveau, *arms control,* pour désigner l'aspect militaire de cette conduite qui répondrait à l'intérêt commun des ennemis en les préservant tous deux d'une guerre qu'ils redoutent sans condamner l'un ou l'autre à la défaite.

L'expression française *contrôle des armements* serait équivoque puisqu'elle suggérerait le contrôle des accords conclus entre Etats alors que les auteurs

américains veulent désigner par là l'ensemble des mesures, unilatérales ou coordonnées, l'ensemble des accords, implicites ou explicites, par lesquels les Etats s'efforcent de réduire le volume de la violence à l'âge thermonucléaire, donc surtout mais non exclusivement de prévenir la guerre thermonucléaire. Mais prévenir la guerre thermonucléaire, c'est diminuer au maximum les risques de la guerre thermonucléaire par anticipation, par malentendu, par accident, technique ou humain, par ascension, par la ruse diabolique d'une petite puissance. Les risques sont fonction de la conjoncture globale, du rapport des forces et des systèmes d'armes disponibles des deux côtés. Ce n'est pas tout : les démarches impliquées par le « contrôle des armements » visent aussi à réduire le volume de la violence dans le cas de guerre limitée, que les armes atomiques tactiques soient ou non employées ; elles visent enfin à « limiter le volume de la violence », même dans l'hypothèse où des engins balistiques armés d'ogives thermonucléaires auraient été échangés, c'est-à-dire essentiellement à maintenir les communications entre les ennemis en vue d'une fin des hostilités soit par accord entre les deux, soit par capitulation de l'un d'eux.

Ainsi conçu, le contrôle des armements serait mieux désigné par les termes de « politique d'armement » ou « maîtrise des armements » ou « politique d'armements et de désarmement ». L'idée directrice est, en effet, celle de la solidarité inévitable entre ce que l'on fait en temps de paix et ce qui se passera en temps de guerre, entre les préparatifs militaires et la diplomatie, entre ce que je fais et ce que fait mon ennemi, entre les mesures de défense nationale et la probabilité de la guerre (ou d'une certaine guerre). Cette idée directrice peut se déduire des deux principes de Clausewitz que nous avons rappelés dans le premier chapitre de cet ouvrage, à savoir la continuité des relations, pacifiques ou belliqueuses, entre Etats, les conséquences de la réciprocité d'action [6] et le danger, de réplique en réplique, de l'ascension aux extrêmes. Mais ces deux principes prennent un sens autrement tragique à notre époque que dans le passé, parce que la valeur du temps et la capacité destructrice des armes ont changé qualitativement. Les Etats ont toujours fait la guerre avec les armes qu'ils avaient accumulées en temps de paix. Mais, de 1914 à 1918, ils eurent le temps de poursuivre leur mobilisation après le début des hostilités et l'intervention des neutres fit pencher la balance. Que les armes soient demain classiques ou atomiques, le temps manquera. Pour éviter l'ascension aux extrêmes, il faut que les hostilités soient brèves : le perturbateur doit créer un fait accompli afin de se trouver immédiatement en une attitude défensive et d'obliger le parti conservateur à prendre l'offensive ou à se résigner à la perte de l'enjeu. Avec les bombardiers stratégiques, il fallait des heures pour aller de Moscou à Washington (ou inversement). Avec les engins balistiques, la durée du trajet se compte en minutes (une trentaine). Quant aux destructions à craindre, elles étaient déjà grandes avant 1939 mais la progression est de nature, non de degré, puisque l'on est passé de quelques tonnes à quelques millions de tonnes.

Le *contrôle des armements,* à supposer que l'usage retienne en français l'expression faussement traduite de l'anglais, comporte ou peut comporter des mesures de réduction des armements, mais il peut tout aussi bien, sur le plan rationnel, comporter des mesures d'augmentation des armements : trois cents engins balistiques invulnérables des deux côtés confèrent plus de « stabilité » à l'équilibre de la terreur que cent. Ce que les Américains appellent *arms control* est donc la recherche d'une défense nationale, adoptée par un ou plusieurs Etats, amis ou

rivaux, en vue d'assurer à chaque Etat et à tous ensemble le maximum de sécurité contre les diverses menaces de guerre sans diminuer la sécurité de chacun à l'égard d'une agression éventuelle. En bref, il s'agit d'une politique mixte d'armement et de désarmement dont l'objectif serait la maîtrise de l'humanité entière sur les instruments de mort. S'il n'existait qu'une seule souveraineté militaire, l'humanité, au moins en théorie, atteindrait aisément à cette maîtrise. Cette maîtrise est-elle accessible à l'humanité prise globalement, aussi longtemps que chacun des souverains considère les mesures qui lui sont proposées par rapport à *son* avantage propre dans la compétition lus que par rapport à l'intérêt commun du système, c'est-à-dire à l'intérêt d'éviter le déchaînement de la violence thermonucléaire ?

3. En quête de la stabilité.

Au problème ainsi posé - quelle politique d'armements donne les meilleures chances de livrer la guerre froide sans que celle-ci dégénère en guerre thermonucléaire — les auteurs américains ont suggéré presque unanimement deux réponses principales : limiter le nombre des membres du club atomique, assurer l'invulnérabilité des appareils de représailles afin d'enlever tout espoir d'impunité à un agresseur éventuel.

Quand j'écrivais ce livre, en 1960-1961, les négociations sur la cessation des expériences nucléaires se poursuivaient depuis plusieurs années et j'en prévoyais l'échec. Effectivement, après trois années d'un moratoire de fait, l'Union soviétique procéda à une nouvelle série d'expériences à la fin de 1961, et les États-Unis suivirent l'exemple des Soviétiques. La course qualitative aux armements s'accéléra mais, en 1963, après la crise cubaine de l'automne 1962, les négociations reprirent et aboutirent très vite à un accord sur l'arrêt des expériences nucléaires — accord cependant partiel en deux sens : les expériences souterraines ne sont pas interdites parce que l'accord aurait exigé des inspections sur le terrain auxquelles les Soviétiques se sont obstinément refusés ; d'autre part, avec un préavis de trois mois, n'importe quel signataire est en droit de dénoncer le traité. La suite des événements — longues négociations stériles de 1958-1961, moratorium des expériences proclamé unilatéralement par chacun des deux Grands, reprise soudaine des expériences par l'U.R.S.S., accord rapide le jour où les dirigeants de Moscou en décidèrent ainsi — est significatif et comporte des leçons.

Je ne reviendrai pas sur les raisons pour lesquelles le Président Kennedy et ses conseillers souhaitaient la signature d'un traité sur l'arrêt des expériences nucléaires (empêcher ou retarder l'élargissement du club atomique, mise au point d'un premier système de vérification ou d'inspection, création d'un climat favorable à des accords plus étendus). Nous avons expliqué aussi pourquoi les gouvernants français, même s'ils reconnaissaient leurs obligations à l'égard de la communauté humaine, pouvaient, sans mauvaise conscience, juger que l'avantage pour *leur* Etat l'emportait sur l'inconvénient pour le système considéré globalement. De quel droit fermer la porte du club après l'entrée du troisième membre et non après l'entrée du quatrième ou du cinquième ?

La théorie de la fermeture du club atomique, en dépit de son apparente rationalité, est, au moins dans la conjoncture présente, foncièrement irréaliste. En tout cas, cette théorie exigerait que les Etats fussent convertis par les évidences de

l'âge atomique à une conduite différente *en nature* de celle qui fut la leur au cours des millénaires passés. Les deux Etats, qui, en 1963, étaient résolus à se doter d'armes nucléaires, la France et la Chine, ne signèrent pas le traité de Moscou. La première bombe chinoise explosa en 1963 et plusieurs Etats du Tiers Monde envoyèrent leurs félicitations à Mao Tsé-Toung en dépit de leur hostilité coutumière aux armes nucléaires.

Le Marathon diplomatique de Genève 1958-1961 était une tentative d'accord entre ennemis contre leurs alliés respectifs : tentative logique puisque les ennemis avaient effectivement un intérêt commun à fermer les portes du club atomique sans pour autant avouer leur intention ou contraindre les autres Etats à se plier à leur décision. Pourquoi la tentative a-t-elle échoué en 1961 et réussi partiellement en 1963 ? En 1961, j'apercevais trois raisons vraisemblables de l'échec.

L'accord sur l'arrêt des expériences nucléaires n'aurait pu être appliqué sans l'assentiment de la Chine. Je me suis toujours demandé pourquoi la nouvelle dynastie de l'Empire du Milieu ou, si l'on juge cette référence au passé irrévérencieuse, pourquoi un parti communiste ayant par ses efforts propres remporté la victoire dans la guerre civile, accepterait de renoncer définitivement à l'arme aujourd'hui décisive, celle qui détermine ou semble déterminer la hiérarchie des acteurs sur la scène internationale. Le Kremlin, depuis 1951, avait intérêt à couvrir la Chine contre le risque d'agression américaine par un traité d'assistance mutuelle, il n'avait pas intérêt à lui donner les moyens d'une stratégie offensive dans le détroit de Formose, stratégie qui, pour des enjeux strictement chinois, aurait pu exposer l'Union soviétique à un conflit avec les États-Unis.

Les Chinois ont révélé au monde, depuis 1961, leurs querelles avec les hommes du Kremlin au sujet des armes atomiques, l'accord de 1957 et la dénonciation unilatérale de cet accord par Moscou en 1959 (un an après les opérations militaires dans le détroit de Formose). Le langage que tenaient les dirigeants américains et russes à leurs alliés respectifs, France et Chine, était étrangement ou plutôt logiquement semblable. « Comment l'Union soviétique pourrait-elle refuser son aide au programme chinois si apportais mon aide au vôtre ; et d'ailleurs ma force de dissuasion suffit pleinement à assurer votre sécurité », disaient les uns. « La force de dissuasion soviétique suffit pleinement à la sécurité de l'ensemble du camp socialiste et les Etats-Unis résisteraient plus malaisément aux demandes des « revanchards allemands » si nous leur offrions un prétexte ou une justification », disaient les autres. Chacun des deux Grands plaide la cause de la non-prolifération auprès de ses alliés en invoquant la réplique éventuelle de son frère ennemi au cas où lui-même favoriserait cette prolifération. Conduite parfaitement logique et même raisonnable si l'on veut. Mais, raisonnable ou non, la réponse de la France et de la Chine est également logique. Je n'ai jamais pu croire qu'un État aussi puissant, une nation aussi orgueilleuse que la Chine se résignerait définitivement à une telle infériorité.

Entre 1961 et 1963, l'attitude chinoise n'a pas changé, mais le conflit sino-soviétique est devenu plus violent. Les dirigeants des deux pays ont cessé de maintenir même une façade d'unité. Les invectives du Kremlin ne s'abattent plus sur l'Albanie mais sur les « aventuristes chinois ». De même, la Yougoslavie ne sert plus de bouc émissaire aux porte-parole de Pékin. Un accord sur l'arrêt des expériences nucléaires entre Washington et Moscou devait être regardé par Mao

Tsé-Toung et les siens comme un acte inamical. Les hommes du Kremlin hésitaient peut-être à signer cet accord aussi longtemps qu'ils espéraient une réconciliation. En 1963, ils avaient perdu cet espoir.

La deuxième raison, couramment donnée en 1961, de l'échec des négociations était le « retard » technique de l'Union soviétique. La série des expériences de 1961 prouve, en effet, que les savants et ingénieurs soviétiques voulaient améliorer leurs armements, en particulier mettre au point des bombes de plusieurs dizaines de mégatonnes. Or ces progrès exigeaient des expériences dans l'atmosphère, impossibles à dissimuler. Il n'en allait guère autrement aux Etats-Unis. Nombre de savants, de généraux, de membres du Congrès critiquaient le moratorium sans traité et sans inspection, ils souhaitaient, eux aussi, la reprise des expériences en vue soit de l'amélioration des armes existantes, soit d'innovations radicales (mise au point d'engins anti-engins). En 1963, non sans de sévères débats dans les Commissions du Congrès, le traité de Moscou a été adopté à une large majorité. La question est de savoir quelle en est la portée, autrement dit les deux Grands s'engagent-ils seulement à ne pas faire provisoirement ce qu'en tout état de cause ils n'auraient aucune raison de faire ? Aucun des Deux ne renonce à perfectionner ses armes, aucun n'aliène définitivement sa liberté de faire des expériences dans l'atmosphère le jour où il le jugera bon. Tous deux poursuivent des expériences souterraines. Probablement le traité n'empêche ou ne freine aucunes des innovations auxquelles travaillent les techniciens : avions à décollage vertical, mise au point d'un engin anti-engin, satellites d'observation ou de communication, bombes plus puissantes pour un poids donné, etc. Le traité ralentit peut-être, il n'arrête pas la course qualitative aux armements telle qu'elle se déroule entre les deux Grands.

Bien plus, l'hostilité russe à un système d'inspection — troisième raison maintes fois invoquée par les commentateurs, désireux d'expliquer le refus qu'opposaient en 1960-1961 les représentants soviétiques aux concessions qu'aurait exigées la signature du traité — ne s'est pas démentie : le jour où les hommes du Kremlin ont résolu de signer le traité, ils ont préféré revenir sur les propos qu'ils avaient tenus maintes fois et « légaliser » les expériences souterraines plutôt que consentir aux inspections sur le terrain faute desquelles la détection des expériences souterraines serait, disent les techniciens, impossible.

Là encore, l'événement est riche de significations. Au point de départ des négociations, le système d'inspection, prévu par les Américains en cas d'un accord limité, portant sur le seul arrêt des expériences nucléaires, comportait le recrutement d'un personnel hautement qualifié, la mise en place de stations d'observation, des dépenses annuelles de plusieurs centaines de millions de dollars. Le commentateur était tenté de se dire : s'il en est ainsi pour ce seul accord, que serait-ce dans l'hypothèse d'un accord général (portant sur toutes les armes) et universel (englobant tous les États) ? Un désarmement effectivement contrôlé pourrait bien ne pas coûter beaucoup moins que les armements eux-mêmes, a écrit, non peut-être sans quelque ironie, un auteur américain, le Professeur Oscar Morgenstern. La réaction du non-savant à une pareille affirmation risque d'être qu'en cette hypothèse il n'y aura pas de désarmement, réaction qui, à l'analyse, se révèle déraisonnable. Pourquoi les États ne dépenseraient-ils pas autant d'argent pour s'armer contre la guerre que pour s'armer les uns contre les autres ?

Cette réaction n'en est pas moins celle de l'opinion publique qui ne sépare pas désarmement et réduction des budgets militaires. Bien plus, il est à craindre que les hommes d'État, eux aussi, voient une sorte de contradiction entre un accord international de limitation des armements et les milliards nécessaires pour en vérifier le respect. La répugnance soviétique à l'égard des systèmes complexes d'inspection n'a peut-être pas pour seule cause l'obsession du mystère, la crainte d'espionnage, elle a peut-être aussi pour origine le sentiment d'une sorte de contradiction entre l'objet et l'instrument, entre un traité qui doit être un symbole d'entente, et un système d'inspection, qui symbolise inévitablement inimitié et soupçons.

En tout cas, le traité de Moscou porte sur les seules expériences qui n'exigent pas de système international de vérification. La technique est venue au secours des diplomaties. Le traité de Moscou de 1963 comme le traité naval de 1921 ne peut être violé secrètement. Rien ne prouve donc que l'opposition entre Russes et Américains sur le point décisif de la vérification des accords signés ait été surmontée. Selon la plaisanterie consacrée, les Américains préfèrent l'inspection au désarmement, les Russes réclament à grands cris le désarmement général mais refusent les modalités efficaces de vérification. Opposition au reste intelligible en fonction de la logique de l'intérêt : les Soviétiques craignent l'inspection parce qu'ils tirent profit du secret dont ils s'entourent[7]. Les Américains, moins capables ou moins désireux de dissimuler leurs entreprises, n'envisagent pas de désarmement qui ne s'accompagne d'un échange de communication.

Matériellement, le traité de Moscou n'a donc qu'une signification limitée. Il n'interdit pas toutes les expériences, il n'arrête pas la course qualitative aux armements, il ne permet pas de mettre à l'épreuve un premier système d'inspection internationale. Il n'en a pas moins pris, aux yeux du monde, une valeur symbolique : il porte témoignage de la solidarité des deux Grands contre le danger de guerre totale, solidarité plus forte que les alliances respectives de l'un et de l'autre.

Le point de départ de la thèse américaine, nous l'avons vu, était que la guerre impensable, celle que personne ne veut livrer, n'en est pas moins susceptible d'éclater. Soit par un accident technique (une bombe explose et l'ennemi interprète faussement l'explosion), soit par un accident bureaucratique (rupture dans la chaîne du commandement), soit par un accident politique (les deux se sont engagés, aucun ne peut reculer sans perdre la face), soit enfin par un accident psychologique (méconnaissance des intentions de l'autre), les Deux peuvent être entraînés dans un combat qu'ils préparent, dont ils se menacent mais qu'ils veulent passionnément éviter.

On peut se demander si les marxistes-léninistes, en fonction de leur philosophie, redoutaient une pareille éventualité autant que les Américains toujours enclins à penser les problèmes politiques en termes techniques. Comment l'histoire conserverait-elle la rationalité que la doctrine soviétique lui attribue si les dévastations atomiques résultaient d'un accident et non de forces profondes, c'est-à-dire d un capitalisme aux abois, réduit à une vaine fuite en avant, vers une catastrophe apocalyptique ?

En tout cas, de 1955 à 1963, tout s'est passé comme si les hommes du Kremlin croyaient tirer un profit politique de la peur qu'inspirait à l'humanité la guerre thermonucléaire. Quand M. Krouchtchev se faisait fort de dissuader les États-Unis

d'une attaque contre Cuba en brandissant la menace des engins balistiques (quitte à réduire, par des commentaires officieux, la portée de ces propos), il se vantait d'une supériorité, matérielle ou morale, qu'il ne possédait pas. En effet, l'Union soviétique était hors d'état d'apporter à la République socialiste de Fidel Castro un secours local. Elle n'avait d'autre choix qu'entre une action limitée en un autre point du globe ou le recours aux armes de destruction massive. Quand vint l'heure de vérité, en octobre-novembre 1962, les hommes du Kremlin préférèrent la retraite à l'escalade. Ils renoncèrent à établir, au large des côtes de Floride, une base de lancement d'engins balistiques à moyenne portée.

Cette première et jusqu'à présent unique confrontation entre les deux Grands semble avoir converti les dirigeants de Moscou à la doctrine américaine. Désormais convaincus qu'en certaines circonstances le Président des États-Unis assumerait le risque suprême, M. Khrouchtchev comme ses successeurs ont manifestement pris la décision de rassurer le monde. Il n'est plus question ni de signer un traité de paix séparé avec la *République démocratique allemande* ni de brandir, en toutes occasions, la menace du recours aux engins balistiques. Entre le lancement du premier *Spoutnik* et la crise cubaine de 1962, l'Union soviétique, apparemment confiante en la supériorité de son dynamisme et de ses moyens, menait une diplomatie offensive. En 1966, le climat international diffère profondément de ce qu'il était cinq années auparavant.

Il n'y a pas de preuve, en dépit des travaux de Richardson [8] que la course aux armements ait été, de manière directe, la cause d'une grande guerre. En 1914, les États européens n'étaient pas contraints à la lutte armée par le coût des budgets de défense, par le poids dont ces derniers pesaient sur l'économie. L'augmentation des budgets a été, pour une large part, provoquée par le sentiment diffus que les conflits entre les coalitions opposées s'aggravaient et qu'ils seraient, un jour ou l'autre, tranchés par les armes. Tout au plus la rivalité navale entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne a-t-elle été une des causes du rapprochement entre cette dernière et les Franco-Russes, cause donc de la cristallisation des fronts à laquelle une part de responsabilité dans l'explosion de 1914 peut être attribuée. De plus, la course qualitative aux armements d'aujourd'hui diffère en nature de toutes les courses quantitatives d'hier. Le cas actuel est unique : quelles sont les craintes bien fondées qu'il suscitait hier, suscite aujourd'hui ou pourrait susciter demain ?

Les uns redoutent qu'après avoir dépensé des milliards de dollars supplémentaires, les deux Grands se retrouvent finalement au même point, chacun capable de porter à l'autre des coups terribles mais non d'échapper aux représailles de son ennemi, même à moitié hors de combat. Cette éventualité, si déplorable soit-elle sur le plan économique, ne serait pas dangereuse sur le plan de la politique puisqu'elle n'ébranlerait pas l'équilibre de la terreur. Nous ne sommes pas aveugles à l'absurdité, du point de vue de Sirius, des milliards de dollars dépensés pour fabriquer les armes qui vont à la ferraille quelques années plus tard. Comme tout un chacun, nous regrettons les oeuvres humaines ou les monuments que ces milliards auraient permis d'édifier. Mais les budgets d'armements, dans les pays développés des deux blocs, freinent peut-être mais ne compromettent pas la croissance du produit national. L'Inde et le Pakistan souffrent davantage de leur rivalité militaire que les États-Unis et l'Union soviétique. Ces derniers sont loin encore du moment où le fardeau de la défense leur serait insupportable.

La plupart des observateurs craignaient ou craignent moins les conséquences économiques que les effets psychologiques de la course aux armements. Celle-ci ne risque-t-elle pas d'entretenir et d'aggraver un climat international de soupçon et d'angoisse. Un jour les hommes n'en viendraient-ils pas à dire : « *Besser ein End mit Schrecken als ein Schreck ohne End* » (plutôt une fin terrifiante qu'une terreur sans fin).

En fait, ces craintes se sont atténuées au cours de ces dernières années. Passant d'un extrême à l'autre, l'opinion publique et même les experts inclinent, en 1966, à tenir pour stable l'éqmlibre de la terreur, au niveau supérieur des armes thermonucléaires. On déplore, on dénonce les guerres limitées, on tient en quelque sorte pour acquis la sagesse des Grands, leur ferme propos de ne pas se livrer une guerre à mort, leur adhésion à la doctrine de la réponse souple. Les armes nucléaires sont un suprême recours ; les Grands ne les utiliseraient que le jour où leurs intérêts vitaux seraient en cause. Or, chacun passe pour résolu à ne pas porter atteinte aux intérêts vitaux de l'autre.

Ainsi s'explique que l'opinion mondiale semble, en 1966, éprouver peu d'inquiétude, en dépit de la guerre du Vietnam. Militairement, la bipolarité subsiste, les deux Grands sont pour ainsi dire accoutumés l'un à l'autre, ils ont donné des témoignages de leur prudence. L'Union soviétique se contente d'un nombre d'engins intercontinentaux qu'elle sait inférieur à celui de ces mêmes engins à la disposition des États-Unis. De leur côté les Occidentaux n'ont pas accru substantiellement leurs forces classiques en Europe. Bien qu'ils ne l'aient pas officiellement proclamé, les dirigeants des États-Unis ne misent plus guère sur une capacité de première frappe ni sur l'efficacité d'une stratégie contre-force. Enfin, jusqu'à présent, ni l'un ni l'autre des Grands n'a mis en place ni une défense contre engins, ni une défense passive de grande ampleur.

Combien de temps durera cette phase de sécurité qui a suivi la phase d'angoisse 1958-1962. Nul ne peut le dire avec certitude mais deux circonstances seront probablement décisives à cet égard : la course aux armements sera-t-elle relancée demain ? L'élargissement du club atomique incitera-t-il les Grands à des efforts supplémentaires en vue de reprendre une marge de supériorité et contribuera-t-il à répandre de nouvelles inquiétudes ?

Le secrétaire d'État américain a jusqu'à présent résisté aux commissions sénatoriales qui souhaitaient la mise en place d'une défense contre les engins balistiques. Face à une grande force de frappe comme celle de l'Union soviétique, la défense techniquement réalisable serait, dit-il, peu efficace. L'attaquant aurait le moyen de « saturer » cette défense en augmentant le nombre des engins cependant que le défenseur ne parviendrait pas à augmenter dans la mesure nécessaire le nombre des engins anti-engins. Dans cette version nouvelle de la lutte de l'obus et de la cuirasse, le premier l'emporterait cette fois pour des raisons économiques.

Il n'en serait pas de même, cependant, dans le cas où la défense serait envisagée contre une petite force, par exemple celle que la Chine possédera d'ici une dizaine d'années. Aussi la discussion actuelle, aux Etats-Unis, porte-t-elle sur une défense moins contre la force nucléaire de l'Union soviétique que contre la force chinoise. Mais, quelle que soit l'intention stratégique d'une défense américaine contre engins, l'Union soviétique ne se laisserait pas devancer sur ce terrain (peut-être même a-t-elle pris les devants). La logique de la course qualitative aux armements exige, en

effet, que les Grands maintiennent, le plus longtemps possible, leur supériorité par l'accroissement de leur capacité de frapper, de se défendre ou d'encaisser, au fur et à mesure que les États, de dimensions moyennes, acquièrent, avec plusieurs années de retard, les armes dont eux-mêmes avaient auparavant le monopole.

En dépit de la détente actuelle, les deux Grands se résignent difficilement à une infériorité quelconque, qu'elle porte sur la capacité de frapper le premier, d'infliger des représailles, de repousser ou d'encaisser des coups. L'Union soviétique compense un nombre inférieur d'engins intercontinentaux par un nombre important d'engins à moyenne portée. Aussi bien a-t-elle été probablement incitée, sinon obligée, à un ralentissement de la course aux armements par des motifs économiques : pour ne pas être prise de vitesse, elle devait consacrer à la défense un pourcentage plus élevé d'un produit national moindre.

La seule retenue que s'imposent tous les États, entrés dans le club atomique, concerne la défense passive comme pour symboliser la déraison de la technique déchaînée et prétendument rationnelle. On dépense des milliards pour réduire le pourcentage des bombardiers qui franchiraient le réseau d'avions de chasse et d'engins terre-air on ne dépense même pas des centaines de millions de dollars aux États-Unis pour préparer la population à l'éventualité que l'on fait profession d'envisager et pour réduire les pertes au cas où la catastrophe, malgré tout, surviendrait. J'avoue qu'en dépit des explications dites rationnelles qui en ont été proposées, cette retenue me paraît déraisonnable. Il est vrai qu'en laissant la population des villes et même des campagnes sans aucune protection, les ennemis échangent pour ainsi dire des otages, se témoignent l'un à l'autre leur volonté de paix. Il est vrai encore que si l'un des Grands prenait l'initiative d'un vaste programme de défense passive, la loi de réciprocité jouerait, l'autre Grand se hâterait d'imiter son rival et tâcherait de rétablir l'égalité à un niveau supérieur. Mais pourquoi ce dernier argument — au bout de la course les rivaux se retrouveraient au coude à coude — parvient-il à convaincre dans le seul cas où il s'agit de la protection civile, alors qu'il est aussi valable, probablement plus, en fait d'armes offensives ou défensives, de bombardiers ou d'engins balistiques et de défense aérienne ou de défense contre engins ? Les États-Unis, sinon l'Occident, seraient plus capables que l'Union soviétique de consacrer des milliards de dollars à des abris souterrains et au stockage de la nourriture. La protection civile, dit-on, ne serait pas efficace. Certes, elle pourrait tout au plus atténuer l'ampleur de la catastrophe, donner à des millions d'hommes une chance accrue de survie. Mais pourquoi la réduction du pourcentage des victimes dans la population importe-t-elle moins que la réduction du pourcentage des bombardiers ou engins qui parviennent à franchir le réseau de défense ? On dépense sans compter pour réduire ce dernier pourcentage, on se désintéresse en apparence du premier.

Reconnaissons honnêtement que l'opinion américaine s'est montrée indifférente ou hostile quand le Président J. F. Kennedy a voulu mettre fin à ce paradoxe. Le Congrès, toujours prêt à voter des milliards de crédit pour la mise au point d'un nouveau type de bombes ou d'avions, a reçu avec quelque réticence un programme de défense passive dont le coût s'évaluait en millions de dollars.

L'élargissement du club atomique, l'acquisition par des États dits secondaires d'une force nucléaire, peut provoquer une nouvelle accélération de la course qualitative aux armements, inciter les Grands à faire de nouveaux efforts afin de se

donner soit une défense contre engins, soit même un système moins précaire de protection pour la population civile. En dehors de l'influence qu'elles sont susceptibles d'exercer sur la compétition, atomique et militaire, entre les deux Grands, les petites forces nucléaires vont-elles remettre en question la stabilité de la dissuasion entre les États-Unis et l'Union soviétique ? La relative stabilité du système international ?

Je ne reviendrai pas sur les faiblesses de la théorie générale de la « paix par la peur ». Mais les événements intervenus au cours de ces dernières années (1961-1966) offrent une première expérience de prolifération des armes atomiques et permettent d'en saisir certaines conséquences. Des diverses craintes qu'éprouvaient les théoriciens américains, certaines paraissent aujourd'hui à demi dissipées.

Des deux Etats qui ont pénétré dans le club depuis 1961, l'un, la France, n'a ni sensiblement contribué à sa sécurité propre ou à là sécurité de l'Occident par sa force nucléaire stratégique, ni compromis l'équilibre de la terreur entre l'Union soviétique et États-Unis (ou entre le camp soviétique et le camp occidental). Pour des raisons proprement politiques, à cause du schisme sino-soviétique et de l'autonomie croissante des États d'Europe orientale, les Européens de l'Ouest, en 1966, ont cessé de ressentir ou même d'affecter la crainte d'une agression soviétique. Tout au plus s'inquiètent-ils des répercussions sur le Vieux Continent d'une extension du conflit du Vietnam. Les interprètes officiels du haut commandement français bien qu'ils continuent de se déclarer fidèles à la doctrine anachronique des représailles massives, ne font peur à qui que se soit, pas même au peuple qu'ils ont la mission de protéger par la dissuasion : personne, en effet, ne croit pour l'instant à une attaque armée, partielle ou massive, venant de l'Est, personne ne croit que les gouvernants de Paris appliqueraient, à l'heure de vérité, la doctrine qu'ils proclament.

Généralisons la portée du cas français : la prolifération (si l'on désigne par ce terme l'élargissement du club atomique) à supposer qu'elle soit, en elle-même, déplorable, est, selon les cas, inégalement dangereuse pour la stabilité de l'équilibre, local ou général. Quand il s'agit d'un Etat dont la conduite n'est pas nécessairement moins rationnelle que la conduite des Grands, qui, de plus, se trouve à l'intérieur d'une des zones d'intérêt vital pour l'un de ceux-ci, le danger d'une force nucléaire, nationnale et vulnérable, est faible. Peut-être apparaîtrait-il au moment d'une crise et du jeu au bord de l'abîme.

Provisoirement, la force française, comme la force anglaise, est plus un symbole de statut qu'un instrument militaire ou même diplomatique, tout au moins à l'égard de l'ennemi possible (il est un instrument diplomatique à l'égard de l'allié). Il ne pourrait en être autrement que le jour où un règlement européen serait intervenu et où les troupes soviétiques seraient rentrées à l'intérieur des frontières de l'Union et où les troupes américaines auraient quitté le Vieux Continent.

Le cas de la Chine est tout autre. L'explosion de quelques bombes n'équivaut pas à la possession d'une force nucléaire opérationnelle. Nous ne pouvons encore que spéculer sur l'avenir et non pas observer déjà les effets de l'entrée d'un deuxième État qui se réclame du marxisme-léninisme dans le club atomique. La dénonciation, en 1959, par Moscou de l'accord de coopération atomique signé en 1957 entre l'Union soviétique et la Chine populaire, a-t-elle été cause ou effet de la rupture sino-russe ? Probablement a-t-elle été à la fois cause et effet, moment de la

dialectique qui a conduit des États, alliés par idéologie et par intérêt, à une hostilité typique de grandes puissances, aggravée par l'ambition commune à tous les États idéocratiques et propres à chacune d'elles, d'incarner la seule version valable du dogme. Que la volonté de la Chine populaire d'acquérir une force nucléaire porte ou non une grande responsabilité dans la désagrégation du bloc communiste nous importe moins ici qu'un fait incontestable : Union soviétique et États-Unis sont bien résolus et parfaitement capables de prendre des précautions contre le danger de la guerre dite *catalytique,* de la grande guerre qu'un État secondaire ou un tiers satanique déchaînerait, sciemment ou non. Les États dotés d'appareils thermonucléaires ne s'engageront pas dans une lutte armée à la manière dont les Etats européens le firent, en juillet-août 1914, à partir de l'assassinat d'un archiduc austro-hongrois et d'un ultimatum de Vienne à Belgrade.

La réplique des Grands à la prolifération est double. A mesure qu'augmente le nombre des États possesseurs des armes nucléaires, le champ diplomatique se fragmente. Il reste vrai qu'une crise, asiatique ou africaine, a des échos en Europe, mais il n'est pas vrai, et il sera de moins en moins vrai, qu'un conflit armé, en un point du monde, se généralisera inéluctablement. La limitation des armes employées s'ajoute à la localisation des hostilités. Quelles que soient les notions stratégiques professées par les uns et par les autres, la pratique sera de plus en plus conforme à réplique souple *(flexible response).* Selon l'importance de l'enjeu et la gravité de l'agression, l'emploi de la force sera plus ou moins grand, les belligérants s'élèveront plus ou moins haut sur l'échelle de la violence.

Il se peut qu'en certaines régions du monde, l'Europe par exemple, les deux doctrines diffèrent plus en idée qu'en pratique. Là où l'enjeu est vital pour tous les États aux prises, où l'accumulation des armes atomiques est telle que l'ascension paraît presque inévitable en cas d'un conflit armé, la distinction tend à se brouiller entre la menace de représailles massives et la menace d'une réplique souple accompagnée d'une menace d'ascension aux extrêmes. Même en une telle conjoncture, le principe essentiel de la stratégie, le seul qui, à terme, réserve les chances de l'humanité, est que les armes nucléaires sont et doivent être un suprême recours. L'ombre de ces armes plane sur la scène internationale ; les acteurs n'ignorent pas qu'elles pourraient être un jour utilisées effectivement, bien qu'elles aient pour objectif d'influer sur la conduite des hommes d'État, au point de rendre leur emploi militaire aussi inutile qu'improbable. Mais cette stratégie de dissuasion ne réussit à la longue qu'à la condition de ne pas se fonder sur des menaces absurdes à force de démesure. La fragmentation du champ diplomatique comme la doctrine des représailles graduées constituent, l'une comme l'autre, une parade contre les dangers que comporte la prolifération, pour les Grands à coup sûr, et peut-être pour tous les États.

Les Grands n'en sont pas moins hostiles à l'acquisition d'armes nucléaires par d'autres États, pour des motifs aisément intelligibles. Les négociations sur le désarmement qui, au moment où j'achevais ce livre, portaient sur la suspension des expériences nucléaires, ont aujourd'hui pour objet de légaliser la non-prolifération. Une fois de plus, elles se prolongent durant des années, sans que l'on puisse savoir avec certitude si les désaccords apparents sur tel ou tel article du traité sont la cause réelle ou le prétexte du refus, soviétique ou américain, de signer.

L'obstacle est, cette fois, plus politique que technique. Il va de soi que ni les États-Unis, ni l'Union soviétique, ni la Grande-Bretagne, ne donneront en toute propriété, des armes atomiques à un de leurs alliés ou à un État neutre. (Et l'on peut dire la même chose de la Chine et de la France). Aucun de ces États n'aidera non plus un autre État dans la fabrication de ces armes. Mais les États-Unis veulent se réserver, pour maintenir l'Alliance atlantique, et, en particulier, l'alliance avec la République fédérale, le droit de certaines méthodes de coopération (la force multilatérale, projet déjà abandonné, en était une) dans lesquelles les Soviétiques prétendent, sincèrement ou non, voir une forme subtile de dissémination, sinon de prolifération.

Il se peut que le traité de non-prolifération soit finalement signé comme l'a été, en une version atténuée, le traité sur la suspension des expériences nucléaires. Mais, dans un cas comme dans l'autre, il s'agit, en une large mesure, de faux semblants. Les États qui voudraient procéder à des expériences dans l'atmosphère n'ont qu'à ne pas signer le traité ou à le dénoncer. Les Grands ont signé le traité quand ils ont jugé que ces expériences étaient momentanément inutiles. En 1966, le traité de non-prolifération ne résoudrait aucun des problèmes réels et ne modifierait guère la conduite des États jouissant des armes nucléaires. En revanche, ces derniers n'ont pas encore commencé à réfléchir aux réponses qu'ils feraient aux États qui renonceraient à se donner un armement nucléaire et demanderaient une contrepartie. Quelle garantie les États-Unis sont-ils prêts à donner à l'Inde si celle-ci ne fabrique pas de bombes ? Et demain au Japon ?

Les candidats au club atomique sont, en 1966, moins nombreux qu'on ne le craignait il y a dix ans pour des raisons multiples dont les deux principales sont le coût de fabrication et le scepticisme sur l'efficacité, même diplomatique, de ces armements pour un pays secondaire. Peut-être la crainte du chantage atomique s'atténuera-t-elle au point que la prolifération s'arrête d'elle-même. Pour l'instant, qu'il s'agisse de leurs relations réciproques ou de leurs relations avec les autres États, les deux Grands n'ont réussi à s'entendre que pour s'interdire à eux-même de faire ce qu'ils n'éprouvaient plus le besoin de faire et pour interdire aux autres de faire ce qu'ils ont fait eux-mêmes.

4. Limites de l'accord entre ennemis.

Deux écoles s'opposent aux Etats-Unis, l'une favorable au désarmement général et surtout nucléaire, l'autre favorable à la « maîtrise des armements », au sens que nous avons donné à cette expression, maîtrise qui n'implique pas le désarmement total ou général et qui, aux yeux des tenants de l'autre école, ressemble parfois au maintien des armements plutôt qu'à leur suppression ou à leur réduction.

Les sections précédentes s'inspirent des idées de la deuxième école. Car, à moins de souscrire au désarmement unilatéral à n'importe quel prix ou d'imaginer un système international radicalement différent de celui que nous connaissons, dans lequel les États vivraient en sécurité sans armes et sans conflits, ces idées sont convaincantes et je dirais presque évidentes. Elles se résument, en effet, dans les propositions suivantes. Le désarmement ou la réduction des armements n'est pas un but en lui-même, mais un moyen — moyen en vue de réduire le risque de guerre sans accroître le danger de défaite si la guerre survient malgré tout. Comme cette

formule est vraie pour les deux camps ou les deux Grands, un accord de limitation des armements n'a chance d'être signé qu'à la condition de ne pas modifier le rapport des forces, de n'apporter ni à l'un ni à l'autre d'avantages marqués. Bien plus, comme il est inconcevable, au moins dans le proche avenir, que la paix résulte de la disparition des armes et de l'impossibilité consécutive de combattre, les accords de réduction ou de limitation des armements ne doivent pas atténuer la peur de la guerre thermonucléaire qui contribue, provisoirement, à l'état de non-guerre. Finalement, ces accords éventuels ne diffèrent pas en nature des décisions que prennent unilatéralement les Etats en vue d'atténuer le danger d'une guerre par accident ou par malentendu, sans se priver de la capacité d'employer la force ou la menace pour atteindre leurs buts propres ou dissuader l'ennemi.

L'argumentation de l'école de la « maîtrise des armements » — les accords de réduction, limitation ou inspection ne sont qu'un aspect de la politique générale d'armements et doivent être remis dans la conjoncture globale pour être objectivement appréciés — est, à mes yeux, irréfutable, en fonction des exigences de la politique de la responsabilité. Mais — cette concession doit être faite à l'autre école — elle n'a conduit jusqu'à présent à aucune mesure de désarmement.

En 1961, l'échec de la négociation sur l'arrêt des expériences nucléaires, semblait avoir une valeur symbolique. Le minimum d'inspection qu'exigeaient les États-Unis dépassait le maximum auquel était prête à consentir l'Union soviétique. Cinq ans après, l'accord sur la suspension partielle des expériences nucléaires a été signé mais il n'inclut pas les expériences souterraines qui ne peuvent être détectées avec certitude par les appareils situés à distance. En 1966, c'est un accord de non-prolifération qui fait l'objet de pourparlers. Les Grands s'engageraient à ne pas faire ce qu'ils n'ont, en tout état de cause, aucune intention de faire. Ils s'y engageraient surtout afin de rendre plus difficile aux autres Etats l'acquisition des armes nucléaires. Si justifiée soit-elle, la doctrine de la non-prolifération ne peut pas ne pas apparaître comme un instrument de la politique des Grands, un moyen pour eux de maintenir leur position de quasi-monopole.

D'accord sur la fermeture du club atomique, d'accord sur l'objectif d'éviter la guerre nucléaire, les Grands peuvent-ils pour autant s'accorder explicitement, par un traité en bonne et due forme, sur les modalités d'un équilibre militaire ? Les analystes américains ont, sur ce sujet, multiplié les recherches et les projets. La « détente » est intervenue sans que soit conclu aucun traité de désarmement ou de limitation des armements.

Les Grands ne renoncent pas à fabriquer les armes dont ils ne veulent pas se servir, ils ont moins de peine à s'entendre à demi-mot qu'à publier leurs bonnes intentions. Entre eux, ce qui va sans le dire va plus difficilement en le disant.

Considérons, par exemple, le problème de la dissuasion réciproque. Le but est de rassurer chacun sur les intentions de l'autre sans donner à personne un avantage par rapport à la situation présente. L'hypothèse, le plus souvent non formulée, est que les deux camps sont également intéressés à dissiper l'inquiétude, que tous deux prennent suffisamment au sérieux le risque d'une guerre par accident, anticipation ou malentendu pour renoncer aux avantages éventuels que l'un ou l'autre peut tirer, ici ou là, de la peur de l'escalade. Cette hypothèse ne me paraît nullement démontrée. Hier (1960) c'était l'Union soviétique qui croyait perdre à la fin de la peur. Peut-être les Etats-Unis déploreraient-ils aujourd'hui (1966) de ne plus détenir

la supériorité nucléaire, qui leur permet de manier à leur profit le risque d'ascension.

Admettons pourtant que les Deux soient d'accord pour préférer une dissuasion stable à une dissuasion instable. Chacun sait que l'autre possède un appareil thermonucléaire invulnérable, chacun sait que cet appareil adverse est pointé sur les villes et non sur la force de frappe, donc que son rival n'a pas plus d'intention agressive que lui-même. Peut-être cette situation existe-t-elle dans une certaine mesure, mais, pour être assuré que cette situation existe et ne sera pas modifiée, il faudrait mettre au point un système d'inspection complexe et subtil dont la mise au point exigerait de nouveau d'interminables négociations.

L'arrêt de la course qualitative aux armements est autrement difficile à concevoir, à négocier, à garantir que l'arrêt des expériences nucléaires. L'exploration de l'espace ouvre, à coup sûr, des possibilités inédites d'ordre militaire. Il est déjà connu que le travail des U_2 — ou appareils d'observation volant à très haute altitude — a été repris par des satellites. D'autres utilisations des satellites sont ou seront imaginées. Pour consolider la dissuasion réciproque sous la forme technique qu'elle revêt aujourd'hui, un accord sur la coopération en matière spatiale ou sur l'interdiction de l'utilisation militaire de l'espace serait indispensable. Il n'en est pas question aujourd'hui. Quand il en sera question, il sera trop tard.

Supposons que l'on veuille stabiliser la dissuasion en limitant le nombre des engins balistiques disponibles d'un côté et de l'autre. J'admire les experts américains qui se demandent sérieusement si le chiffre le meilleur serait de 300, de 500 ou de I 000. Ces controverses théoriques ont un intérêt et un seul : elles obligent les tenants du désarmement à reconnaître que le maximum de sécurité ne coïncide pas nécessairement avec le minimum d'armes. Mais, en dehors de cette vertu éducative, ces controverses ne sont que jeux intellectuels, sans rapport concevable avec une négociation quelle qu'elle soit. Il est vrai que l'Etat agressif, qui se proposerait de détruire les moyens de représailles de l'autre, devrait s'assurer une supériorité numérique considérable (au moins 3 à 1, probablement davantage). Si le nombre des engins balistiques auquel chacun des Deux aurait droit était trop faible, une fraude limitée suffirait à compromettre l'équilibre. En revanche, si chacun des Grands avait droit, par traité, à 500 engins, seule une fraude massive, portant sur 1 000 engins au moins, lui donnerait une chance d'affaiblir décisivement l'appareil thermonucléaire de représailles adverse. Mais qui se représente délégués américains et soviétiques discutant gravement si chaque Grand n'aura que 200, 300 ou 500 engins, si chacun s'engagera à ne pas construire d'abris souterrains pour sa population, à ne pas placer de bombes thermonucléaires dans des satellites finit, à force de subtilité, par être aussi naïf que les partisans du désarmement à tout prix et à n'importe quelle condition.

Qui saura, d'ici quelques années, combien Etats-Unis et Union soviétique possèdent chacun d'engins balistiques ? Où sont établies les rampes de lancement ? Si l'inspection avait pour objet de garantir le désarmement, passe encore, mais si le but est simplement de maintenir la situation qui, aux yeux des hommes d'Etat, a de grandes chances d'exister déjà, ces efforts paraîtront démesurés et dérisoires. Il y a de plus quelques difficultés (probablement pas insurmontables) à combiner la connaissance réciproque de l'instrument de dissuasion avec le secret qui, pour l'un au moins des deux, est un facteur de l'invulnérabilité.

En bref, je ne vois pas qu'aucun des éléments qui affectent l'équilibre de la dissuasion réciproque, promette d'être l'objet d'un accord négocié, garanti par un système de vérification ; l'inspection des laboratoires pour empêcher l'amélioration des armes existantes (force explosive plus grande pour un poids donné, fabrication moins coûteuse) ou la mise au point d'armes nouvelles (bombe au neutron, armes chimiques ou bactériologiques), l'inspection des territoires pour repérer les rampes de lancement des engins balistiques ne sont peut-être pas physiquement ou techniquement impossibles, mais elles sont inacceptables à l'Union soviétique et d'ailleurs contraires au principe de l'égalité des avantages ou des inconvénients. La perte du secret coûterait cher à l'Union soviétique, presque rien aux Etats-Unis.

Aura-t-on une meilleure chance d'aboutir en s'efforçant de mettre au point un plan général, englobant toutes les armes et prévoyant toutes les étapes successives jusqu'à l'état dit final,(minimum d'armements compatible avec la sécurité intérieure des Etats) ? En théorie, la méthode globale présenterait un avantage par rapport à la méthode analytique : l'enjeu — si les hommes d'Etat souhaitent réellement le désarmement — ne serait pas indigne des efforts déployés et des sacrifices consentis.

il ne semble pourtant pas, jusqu'à présent, que les négociations relatives au désarmement général aient jamais été prises au sérieux par l'un ou l'autre des Grands, qu'elles aient été autre chose qu'un aspect, d'ailleurs secondaire, de la guerre des propagandes, de la rivalité pour convaincre les opinions publiques que *l'autre* était responsable de la course aux armements. Certes, le scepticisme tenait peut-être à des causes accidentelles et non permanentes. Aussi longtemps que l'Union soviétique et ses alliés avaient ou passaient pour avoir en Europe une supériorité substantielle en fait d'armes classiques, l'équilibre exigeait le recours éventuel aux armes atomiques tactiques, voire la supériorité américaine en fait d'armements nucléaires. Or la supériorité soviétique en fait d'armes classiques n'est ni irrésistible ni inévitable, sur le Vieux Continent, pas plus que la supériorité américaine en fait d'engins intercontinentaux n est définitivement acquise. Mais le problème continuera à se poser sous une forme ou sous une autre : comment limiter ou réduire une certaine sorte d'armements de telle manière que soient maintenus les divers équilibres — équilibres géographiques aussi bien qu'équilibres en fait des multiples espèces d'armes ?

Supposons que l'Union soviétique ait réduit ses armées à un niveau tel que l'équilibre des forces classiques soit établi. Le jour où l'objectif serait grandiose — un plan global de désarmement par étapes — les obstacles qui s'élevaient sur la voie des accords partiels s'abaisseraient-ils par miracle ? Tel est le sens des déclarations multipliées par M. Khrouchtchev, selon lesquelles le jour où les Occidentaux auraient accepté le principe du désarmement total, lui accepterait n'importe quelle inspection — celle-ci, en un monde en armes, n'étant guère qu'espionnage. Qu'est-ce qui empêche les Occidentaux de répondre dans le même style et de se déclarer, eux aussi, partisans du désarmement total ?

La raison en est d'abord que le style de propagande occidental diffère du style soviétique. Les hommes d'Etat occidentaux répugnent aux mensonges « énormes » ou aux propositions manifestement inapplicables. Ils ont maintes fois témoigné de la même mauvaise foi que les Soviétiques, introduit dans leurs plans certaines clauses, inacceptables à l'autre bloc. Mais ils ne se décideront pas à souscrire au

principe du désarmement total dont ils tiennent la réalisation pour hors de question. Dans l'insistance soviétique à obtenir l'adhésion de l'Occident à ce principe, ils croient déceler l'indifférence à l'accord et le souci exclusif de la propagande.

En d'autres termes, ce qui s'est révélé jusqu'à présent impossible en détail ne me paraît pas probable en gros. A propos de chaque phase, il faudra déterminei quelle sorte d'inspection appelle la réduction ou la limitation des armements, s'assurer que l'équilibre des forces globales est maintenu et l'équilibre de la dissuasion sauvegardé. Le système qui avait été prévu pour la vérification de l'arrêt des expériences nucléaires donne une idée du système qui combinerait l'observation aérienne (pour déterminer l'emplacement des rampes de lancement), l'inspection terrestre des usines, des laboratoires, des garnisons, sans compter l'inspection des flottes de sous-marins. En toute honnêteté, je dois avouer que le travail monumental accompli par les auteurs américains sur le sujet de la « maîtrise, de la réduction ou de la limitation des armements » m'a convaincu (contre l'intention de ceux-ci) de l'improbabilité extrême d'aucun traité. A cette conclusion qui sera appelée pessimiste, je voudrais ajouter cependant trois réserves.

Des mesures de réduction des armements peuvent être prises par décision unilatérale. Il est concevable, par exemple, que l'un ou l'autre des Deux, le jour où il aurait la volonté ferme de diminuer le stock d'armes atomiques ou thermonucléaires accumulées, offre d'en transférer une certaine fraction, chaque mois ou chaque année, à une instance internationale à condition que son rival fasse de même. L'inégalité des stocks, au point de départ, n'empêcherait pas le désarmement par « dialectique de décisions unilatérales ». Chacun garderait — et ne dissimulerait pas qu'il garde — un stock suffisant pour posséder encore une capacité substantielle de représailles, donc pour ne pas être à la merci de son rival.

Je ne pense pas que cette dialectique du désarmement, comparable à la course aux armements, bien que de sens contraire, soit sur le point de s'engager demain et de conduire l'humanité à un monde sans armes. Mais — et c'est la deuxième réserve que nous voulions faire — la conjoncture présente comporte une combinaison de deux réciprocités, réciprocité d'armements et réciprocité de désarmement. La première joue à plein dans les laboratoires, la seconde joue à plein dans le refus de construire des abris, les deux déterminent les budgets militaires des deux Grands.

Si l'on convient de rapporter à la maîtrise des armements toutes les mesures, prises d'un côté ou de l'autre, pour prévenir la guerre thermonucléaire et éviter l'ascension aux extrêmes d'un conflit local, tous les États pratiquent la « maîtrise des armements », fût-ce sans le savoir, de même que M. Jourdain faisait de la prose. Car la stratégie-diplomatie de l'Occident comme celle de l'Union soviétique a pour but de ne pas livrer la guerre chaude, de ne pas perdre la guerre froide, de ne pas élargir les guerres locales. Tels étant les objectifs de la stratégie-diplomatie, la politique d'armements est déterminée non pas seulement par la volonté de prévenir *la* guerre ou de la *gagner* si elle survient, mais par la volonté plus complexe de réduire le volume de la violence, donc, selon les cas, d'empêcher tout recours à la force en menaçant de représailles thermonucléaires et d'empêcher l'amplification d'une guerre grâce à l'équilibre de la dissuasion.

Maintes considérations relatives à la maîtrise des armements sont inséparables des controverses entre Occidentaux sur la meilleure politique d'armements. Par exemple, un des buts de la maîtrise des armements, une des applications de l'idée de

la réduction de la violence est la localisation et limitation d'éventuels conflits armés. Mais cette intention n'est démontrée, au regard de l'ennemi, que par l'acquisition d'armes classiques en quantités suffisantes. En d'autres termes, c'est par la répartition des dépenses entre armes classiques et armes thermonucléaires — répartition qui fut et doit être décidée unilatéralement — que chaque camp influe sur la probabilité soit de conflits locaux, soit de la limitation de conflits locaux.

Certes, tous les objectifs de la maîtrise des armements ne peuvent être atteints par les seules décisions unilatérales en l'absence d'accord négocié. Mais, dans la mesure où l'on veut éliminer autant que possible les risques de guerre par accident technique, ou par accident humain, ou par anticipation et malentendu, les mesures unilatérales, combinées avec la logique de l'action réciproque, ouvrent des perspectives plus vastes que n'importe quelles négociations. C'est aux experts à choisir des systèmes d'armements qui réduisent au minimum le risque qu'une bombe explose sans que le mécanisme ait été déclenché par une intention humaine ou que les indications données par les instruments prêtent à une fausse interprétation. C'est aux hommes d'État à réfléchir à l'avance aux moyens de se rassurer réciproquement sur leurs intentions, de maintenir les communications en période de crise, voire de se réserver une chance de terminer, avant d'avoir épuisé les stocks disponibles, une guerre dans laquelle les bombes thermonucléaires auraient été employées. Il n'est pas déraisonnable, comme nous le répètent les auteurs américains, de songer même aux circonstances dans lesquelles la capitulation s'imposerait pour sauver une partie de la population. Mais, là encore, l'excès de subtilité rationnelle se distingue mal d'une sorte de naïveté. La limitation des conflits exige une crainte de l'élargissement : il est impossible à un camp de rassurer l'autre sur ses intentions sans créer un autre danger. Il serait utile, mais peut-être n'est-il pas possible, de savoir à l'avance comment les hommes d'État, responsables à Moscou et à Washington, parviendraient à résister à la folie homicide et à limiter l'emploi d'armes dont chacune recèle une force démesurée.

Enfin — et c'est la troisième réserve — la probabilité que la maîtrise des armements comporte peu ou pas d'accords négociés sur la diminution des armements n'est pas présentée comme définitive. Les difficultés techniques d'inspection sont énormes, elles ne sont pas définitivement et en tant que telles insolubles. L'inspection ne donnera jamais une sécurité absolue contre la fraude et la guerre, mais l'armement non plus. Là comme toujours, la décision équivaut à une comparaison des risques. Pour l'instant, les chefs des deux Grands craignent plus les risques du désarmement et de l'inspection que ceux de l'actuelle paix par équilibre de la peur. Les motifs de cette évaluation des risques sont multiples, mais ils se ramènent, me semble-t-il, à des propositions simples : les Soviétiques ont horreur de l'inspection-espionnage, les Américains éprouvent un soupçon extrême à l'égard des Soviétiques et de leurs intentions. Ni les uns ni les autres ne craignent beaucoup, en dépit des avertissements prodigués par les experts, la guerre thermonucléaire. En tout cas, cette crainte est vague et à longue échéance. La crainte prochaine de l'inspection ou de la fraude l'emporte.

Peut-être une crise grave renverserait-elle, dans l'esprit des dirigeants de Washington et de Moscou, cette hiérarchie des périls et ce choix des risques.

***

La course aux armements est-elle la cause du conflit politique ou le conflit politique est-il la cause de la course aux armements ? Cette question classique ne comporte pas, nous l'avons dit, de réponse catégorique. La course aux armements résulte de la recherche de la sécurité par la force, elle symbolise la dialectique de l'hostilité en temps de paix, elle est la forme non belliqueuse de l'ascension aux extrêmes. Elle est donc susceptible, en certaines circonstances, d'intensifier l'hostilité dont elle est issue, d'aggraver le sentiment d'insécurité qu'éprouve chacun des rivaux. Chacun arme parce que l'autre arme et ni l'un ni l'autre ne peut mettre un terme à la progression : cette situation, apparemment absurde pour qui refuse d'entrer dans la logique des acteurs, peut effectivement être créée moins par les soupçons que chacun nourrit à l'égard de l'autre que par les armes que celui-ci acquiert, moins par les intentions que chacun prête à son rival que par les moyens de destruction qu'il lui connaît. Telle est peut-être la conjoncture actuelle.

Les tenants du « désarmement » ou de la « maîtrise des armements » ne souscrivent pas nécessairement à la thèse selon laquelle le péril aurait pour origine unique ou principale les armes thermonucléaires. En fait, les uns se bornent à affirmer que ces armes n'éliminent pas le péril de guerre et donneraient à celle-ci le caractère d'une catastrophe sans précédent. D'autres affirment que l'hostilité de position, de puissance ou d'idéologie entre les deux Grands ne justifierait pas une guerre chaude et que les Etats-Unis et l'Union soviétique se haïssent surtout à la pensée du mal qu'ils pourraient se faire ; d'autres enfin ne mettent au compte des armes ni la violence du conflit ni les passions ennemies, mais constatent que le perfectionnement des armes constitue une cause supplémentaire et autonome d'une guerre qui, par suite de ce perfectionnement même, dépasserait, en horreur, tous les maux que les hommes se sont, à travers les millénaires, infligés les uns aux autres.

Les trois argumentations contiennent toutes trois au moins une part de vérité. A supposer que les armes de destruction massive n'augmentent pas les risques de guerre, elles augmentent évidemment le coût de la guerre éventuelle, elles donnent une dimension de plus au conflit, une âpreté accrue aux passions, peut-être même suscitent-elles des risques propres d'explosion (malentendu, accident, etc.). L'incertitude porte sur la *quan*tité : la crainte que la guerre inspire balance-t-elle et au-delà le péril créé par les armes et les innovations ?

Quelle que soit la mesure du péril, je ne vois pas comment l'humanité, pour l'instant, y pourrait échapper. Aucun des Grands ne promettra de ne pas prendre l'initiative de recourir aux armes atomiques ou thermonucléaires : une telle promesse exigerait, de la part des Occidentaux, un effort de réarmement classique auquel — à tort probablement — ils se refusent.

Non que les Deux agissent comme si le danger n'existait pas. Au contraire, ils agissent en partie comme s'ils avaient écouté les partisans de la « maîtrise des armements », ils s'efforcent de défendre leurs intérêts en réduisant le volume de la violence, de prévenir l'amplification des conflits, de n'employer que les armes classiques quand le recours à la force devient inévitable, de se rassurer réciproquement, en période de crise, sur leurs intentions pacifiques. Mais tous ces accords, si accord il y a, sont implicites, les mesures prises sont unilatérales et elles ne mettent pas fin à ce que la plupart des experts considèrent comme l'aspect le plus grave de l'actuelle rivalité planétaire : la course qualitative aux armements

Je ne méconnais pas la gravité, à la fois tragique et absurde, de cette course. Mais je le demande : à moins d'une révolution dans le cœur des hommes et la nature des Etats, par quel miracle le cosmos lui-même pourrait-il être soustrait à l'utilisation militaire ? Comment Etats-Unis et Union soviétique accepteraient-ils de renoncer chacun à leur programme propre et de n'avoir plus de satellites qu'en commun ? Pourquoi les Grands refuseraient-ils de passer des bombes de quelques mégatonnes à des bombes de quelques dizaines de mégatonnes [9] ? Pourquoi ne mettraient-ils pas au point des bombes de fusion dont le détonateur ne serait pas constitué par une bombe de fission et qui tuerait les hommes sans détruire les édifices ?

Certes, les deux Grands éprouveraient un sentiment de sécurité si l'équilibre de la dissuasion réciproque était stabilisé avec un nombre connu d'engins. L'équilibre de la dissuasion ne mériterait plus le nom d'équilibre de la terreur. Pourquoi s'étonner que cet équilibre n'ait pas fait l'objet d'un accord en bonne et due forme alors que les Etats-Unis n'ont même pas pu convaincre leurs alliés de renoncer à ces armes ?

Au cours des prochaines années, peut-être le progrès technique stabilisera-t-il en fait la dissuasion réciproque. Il ne faut pas compter sur les diplomates pour accomplir cette stabilisation.

1. Il n'est pas tout à fait vrai que ce soit l'intérêt de toute l'espèce humaine. Peut-être les Chinois verraient-ils sans regrets une guerre russo-américaine.

2. Ou pour celui des Deux qui est porté à céder.

3. Cf., ci-dessous, note finale.

4. Il va de soi que cette proposition suppose que nous jugeons de la politique d'armements en fonction de la probabilité de la guerre ou de la paix et du volume de violence. Economiquement ou moralement, la diminution d'armements peut être dite bonne en soi.

5. L'exception la plus notable est celle du général Gallois qui, d'ailleurs, prétend empêcher toutes les guerres en donnant à tous les Etats des armes atomiques ou thermonucléaires. Il démontre cette thèse par l'argument de la dissuasion proportionnelle.

6. Ou dialectique de l'antagonisme.

7. Peut-être se font-ils sur ce point des illusions. Les satellites ont remplacé les U_2 et ils sont plus efficaces.

8. Cf. ci-dessus chap. XI, section 4.

9. A moins que les experts ne déclarent les bombes de 100 mégatonnes « inutiles ».

CHAPITRE XXII

En quête d'une stratégie II . — SURVIVRE, C'EST VAINCRE

LE but de l'Occident n'est pas seulement d'éviter la guerre thermonucléaire, mais aussi de vaincre ou de ne pas être vaincu. Si le but unique était d'éviter la guerre thermonucléaire, la décision rationnelle, celle qui donne la meilleure chance d'atteindre l'objectif, serait la capitulation. Puisque l'Occident ne capitule pas, en dépit des bombes thermonucléaires et des engins balistiques que brandit M. Khrouchtchev, c'est que l'enjeu de la lutte vaut les risques de la résistance.

Cette dernière proposition, appliquée à un cas particulier, apparaîtra peut-être paradoxale, voire absurde. La liberté de deux millions de Berlinois *vaut-elle* le risque d'une guerre thermonucléaire ? Nul enjeu particulier, en effet, ne sera à la mesure du « pari perdu » ou du « bluff tenu ». Mais, à partir du moment où nous consentons à tout céder, chaque enjeu particulier est plus que lui-même, puisqu'il engage, pour une part, le sort de l'ensemble. Ce n'est pas seulement le sort de deux millions de Berlinois qui est en question, mais virtuellement le choix des Allemands de l'Ouest (entre l'unité sous la protection soviétique et la liberté pour les deux tiers favorisés), donc le destin de l'Europe occidentale tout entière, donc, en dernière analyse, de l'Occident lui-même et de ce qu'il représente.

Mais, objectera le sceptique ou le cynique, « le salut de l'Occident » mérite-t-il jamais d'être assuré au prix de millions, de dizaines de millions de victimes ? Cette objection est faussement rationnelle. L'Occident, il est vrai, ne sera pas sauvé si la guerre thermonucléaire a lieu. A l'âge de la stratégie de défense, on sauvait éventuellement une nation ou une civilisation par la guerre. A l'âge de la stratégie de dissuasion, on ne sauverait pas une nation ou une civilisation par la guerre, *mais on ne les sauverait pas* non *plus par la capitulation.* Il s'agit donc de nous convaincre et de convaincre les autres que les valeurs qui périraient avec le régime et la civilisation de l'Occident justifient le danger que nous créons pour des dizaines de millions d'hommes et que la capitulation dissiperait *provisoirement.*

I. L'enjeu.

Il n'est pas facile, au siècle où nous vivons, de fonder en raison ce qui, en d'autres temps, aurait paru évident. La difficulté ne vient pas seulement de l'énormité des pertes qu'entraînerait une guerre thermonucléaire et qui a provoqué, de la part de maints dignitaires de l'Eglise catholique, des déclarations selon lesquelles les concepts traditionnels, tels que ceux de guerre juste, seraient désormais inapplicables. « Atomiser » une population composée « d'innocents » — hommes, femmes et enfants — parce que ceux qui la gouvernent se sont rendus coupables d'agression, serait une sinistre dérision. La justice (politique) de la cause n'autorise pas l'emploi de moyens aussi horribles. Encore une fois, la seule réponse à une objection de cette sorte consiste, pour l'Occident, à ne pas se mettre dans la situation où il devrait prendre l'initiative du recours à de telles armes. Le problème que nous posons est autre : avons-nous quelque chose à sauver qui justifie sacrifices et

périls ?

D'aucuns répliqueront immédiatement que le fait de poser une telle question est un aveu. Si un « croisé de la guerre froide », lui aussi, en vient à. exprimer ses doutes et à s'interroger publiquement, n'est-ce pas un indice de plus, entre d'innombrables, qu'une civilisation sur son déclin ne croit plus en elle-même ? Le fait que nous posions la question signifie, à mes yeux, tout le contraire. Seuls le fanatique et le barbare peuvent ne pas s'interroger sur la justification de la guerre au siècle où une seule bombe thermonucléaire peut tuer plus d'hommes que tous les obus, bombes et balles des Allemands ne tuèrent de Français en quelques années de combat. Quiconque, face aux périls de la guerre thermonucléaire, ne s'est pas demandé quelque jour : existe-t-il une seule cause qui soit à la mesure du péril ? n'est pas digne du nom d'homme.

Que nous nous interrogions ouvertement et que, de l'autre côté, on n'ait pas le droit de s'interroger, le contraste est la meilleure introduction à la « défense et illustration de l'Occident », notre propos actuel. J'ai, dans le chapitre XVIII, analysé *les Frères ennemis* en poussant aussi loin que possible l'effort de *neutralité.* Je n'écrivais pas en Occidental engagé ; bien plus, je n'adoptais aucune attitude, ni celle de l'Européen critique des Etats-Unis, dont il se sait malgré tout solidaire, ni celle de l'Indien qui préfère l'Occident à l'univers soviétique mais craint celui-ci plus que celui-là, ni aucune des attitudes, multiples et nuancées, des diverses sortes de non-engagés. En fait, avec une prétention d'autant plus grande qu'elle était mieux dissimulée, je me posais en « spectateur pur » qui comprend et qui juge l'ensemble, constitué par toutes les prises de position. Mais je ne suis pas authentiquement ce « spectateur pur » et celui-ci laisse finalement échapper une part de l'essentiel, le sens que les hommes et les Etats confèrent à leur existence.

Aussi longtemps que nous comparons structure et fonction du régime politique et du régime économique, d'un côté et de l'autre du rideau de fer, rien n'est plus facile et, d'une certaine manière, plus nécessaire que de marquer avantages et inconvénients soit de la planification autoritaire, soit du marché rectifié par les interventions de l'Etat, soit du parti monopolistique et idéologique, soit de la pluralité des partis en concurrence selon une loi constitutionnelle. Personnellement, je tiens que, même sur le plan sociologique, par rapport aux valeurs que les deux camps font profession de viser, le régime occidental est, pris globalement, préférable au régime de type soviétique, les avantages de ce dernier étant surtout marqués par rapport à la puissance (capacité de maintenir un taux élevé d'investissements, de concentrer les investissements sur certains secteurs vitaux, etc.). Mais je suis prêt aussi à reconnaître que ce jugement sur le préférable peut être influencé par mes préjugés ou mes passions. J'admets enfin que le régime préférable en général ou dans l'abstrait n'est pas toujours possible *hic et nunc.* Il n'est pas exclu que le préférable, en une conjoncture donnée, soit autre que le préférable, résultant d'une comparaison entre les deux types idéaux. Quand font défaut les entrepreneurs, les mécanismes du crédit, quand seul l'Etat et sa bureaucratie sont capables de promouvoir l'industrialisation, le régime de parti monopolistique idéocratique est éventuellement le moyen le moins déplorable d'accomplir une tâche historiquement nécessaire.

Mais ce mode de considération qui, même appliqué aux régimes économiques, suscite quelque inquiétude (après tout, c'est aussi la vie des hommes en même

temps que celle des sujets économiques, qui est déterminée par le régime), néglige la dimension essentielle du phénomène quand elle s'applique aux régimes politiques. Régime de parti unique et régime de partis multiples peuvent, à coup sûr, être analysés et compris comme les deux solutions typiques à un même problème, comme les deux traductions logiquement acceptables de la légitimité démocratique, comme deux méthodes pour remplir les mêmes fonctions. Puisque l'autorité dérive du peuple, ou bien celui-ci choisit ceux qui commanderont parmi les candidats et la pluralité des choix possibles sera la preuve de la liberté ; ou bien il ratifie, par des votes-acclamations, le pouvoir d'un parti qui connaît, interprète et accomplit la volonté authentique des masses (ou de la classe dont la volonté est historiquement décisive). Dans les deux cas idéaux, le dialogue est maintenu entre gouvernants et gouvernés ; dansles deux cas les gouvernés peuvent avoir le sentiment d'obéir à leurs propres représentants, les gouvernants avoir conscience de la légitimité de leurs titres ; dans les deux cas le ou les partis assurent le recrutement de la classe politique.

Allons plus loin. Aucun des deux régimes, dans l'abstrait, ne garantit le dialogue entre gouvernants et gouvernés, aucun n'empêche radicalement la rupture des communications, le despotisme des minorités, la toute-puissance d'un chef charismatique, l'aliénation réciproque du peuple et du pouvoir. Au-dessous d'un certain seuil de participation populaire, les élections, même authentiquement libres, consolident l'oligarchie. Au-dessus d'un certain seuil d'hostilité entre peuple et parti monopolistique, il ne reste rien de la fiction démocratique.

Cette manière de ramener sur le même plan, au nom de l'impartialité, les deux modalités actuelles de la légitimité démocratique n'en méconnaît pas moins les raisons pour lesquelles nous nous engageons pour ou contre certaines institutions politiques. Plus encore que les institutions économiques, celles-ci ne sont qu'un aspect ou un secteur de l'existence elle-même. Or, en tant qu'existences individuelles ou collectives, ces deux sortes de régimes sont radicalement hétérogènes. Ils ne se distribuent pas sur une échelle qui va du moins au plus, ils s'opposent comme le négatif au positif.

La *légitimité démocratique,* dont les deux blocs se réclament, ne peut et ne doit pas se réaliser dans toutes les collectivités par les mêmes institutions, mais des institutions ne se réclament honnêtement de cette légitimité qu'à la condition d'être marquées par l'une ou l'autre des idées de *constitutionnalité,* de *représentation* ou de *liberté personnelle.* Les gouvernants sont choisis et ils agissent conformément à des règles — n'importe qui ne peut prendre le pouvoir et celui qui a le pouvoir ne peut pas faire n'importe quoi —, les masses se sentent représentées par les gouvernants et ceux-ci se veulent les représentants de celles-là, enfin chaque citoyen, dans les limites tracées par les lois, est autorisé à agir et à penser selon sa fantaisie, telles sont, me semble-t-il, les trois idées, complémentaires en une démocratie idéale mais séparables en n'importe quelle démocratie réelle, qui constituent la légitimité démocratique. Si aucune des trois n'est même approximativement réalisée, un régime ment qui se déclare démocratique. Qu'il mente sans le savoir ou en le sachant, peu importe : la mystification subsiste.

Le régime de parti unique, de type soviétique, demeure, en sa patrie d'origine, non constitutionnel. Il n'y a pas de mécanisme qui fonctionne pour la transmission des pouvoirs en cas de mort du n° I. Il n'y a pas de relation visible entre ce qui se

passe et ce que prévoit la Constitution qui, promulguée au moment de la grande purge, garantissait le respect de toutes les libertés intellectuelles et personnelles. Aujourd'hui encore, les membres du praesidium sont à peine les représentants du Comité central et : celui-ci ne représente les membres du parti qu'en un sens très vague. Je ne veux pas dire que les membres du parti sont hostiles au Comité central et ne se sentent pas en dialogue avec eux : je veux dire seulement que, pour l'instant, les dirigeants du parti choisissent ceux qui sont censés ensuite représenter les millions de membres plus que ces derniers ne choisissent leurs représentants. Enfin, les Soviétiques sont privés de maintes libertés concrètes — de voyager au-dehors, d'écouter n'importe quelle radio étrangère, d'écrire des romans ou de peindre des tableaux dans leur style spontané, libertés dont jouissaient jadis maints sujets de despotes plus ou moins éclairés et qui sont refusées aux prolétaires « lïbérés » par la victoire du socialisme.

Appeler démocratiques les régimes dits de démocratie populaire, c'est donc abuser du sens des mots ou, disons provisoirement avec plus de prudence, c'est admettre que les mêmes mots n'ont pas le même sens à l'Est qu'à l'Ouest. Mais en est-il ainsi ? Hongrois et Polonais ont démontré avec éclat, en 1956, qu'ils donnaient toujours « un sens pur aux mots de la tribu ». En fait, les Soviétiques, ni en public ni en privé, ni officiellement ni clandestinement, ne tiennent pour liberté ce que nous tenons pour non-liberté.

Les régimes de type soviétique se justifient d'abord par la formule « pour le peuple » sinon « par le peuple ». Le pouvoir absolu du parti ou, si l'on préfère, le rôle dirigeant que joue l'ava.nt-garde du prolétariat n'est pas présenté comme l'expression de l'orthodoxie démocratique, mais comme une nécessité historique. Entre la société hétérogène [1] de classes et la société homogène de l'avenir, la dictature est exercée par le parti au nom du prolétariat. De même, la non-constitutionnalité des successions ou des décisions, le non-choix des représentants ne sont nullement exaltés en tant que symboles d'une légalité ou d'une volonté supérieures. La meilleure preuve en est le tribut rendu par le vice à la vertu, sous forme de la Constitution stalinienne de 1936, des élections-acclamations ou des congrès du parti. Dira-t-on que ce sont là des concessions faites à la propagande ou à l'idéologie bourgeoise ? Mais ces concessions, si tel est le but des Constitutions ou des élections, prouveraient encore que les dirigeants soviétiques ne doutent pas du sens que leur peuple, comme les autres peuples, attribue à la légitimité démocratique. Les Russes, pas plus que les Américains, ne posent l'équivalence entre toute-puissance du parti et liberté : la terreur policière était terreur et non accomplissement de l'humanisme. Le réalisme socialiste, tel que l'imposait Jdanov, était tyrannique et non libérateur.

La théorie à laquelle croient, me semble-t-il, militants et dirigeants, la théorie vraie de ce système de mensonges, c'est la théorie historique. Si la pluralité des partis et la liberté des élections sont renvoyées à la bourgeoisie et dénoncées, ce n'est pas que le parti unique et des élections fabriquées par le pouvoir soient tenus pour une forme supérieure de la démocratie en soi. Mais la pluralité des partis, en Occident, d'après la vision historique du marxisme-léninisme, dissimule le despotisme du capitalisme monopolistique, et seul le parti communiste est capable de briser ce despotisme et d'ouvrir la voie d'une société sans classes.

Or, la philosophie de l'histoire, qui sert de fondement à ces condamnations catégoriques et à ces justifications embarrassées, est fausse. Comme leur philosophie ne s'accorde pas avec les faits, les Soviétiques en sont venus, de proche en proche, à édifier un extraordinaire système de mensonges et à obliger les peuples soumis ou convertis à vivre en un mensonge permanent. Procession nécessaire d'un capitalisme défini par la propriété privée des moyens de production à un socialisme défini par la planification et le pouvoir du parti confondu avec le prolétariat, disparition de toutes les aliénations avec la disparition de la propriété privée des instruments de production et du capitalisme, société sans classes et sans Etat le jour où le socialisme aura été édifié, telles sont les propositions majeures qui constituent l'échafaudage de la construction idéologique. Or, ces propositions sont presque absurdes. Le parti n'est pas le prolétariat, sinon dans une mythologie ; la suppression de la propriété privée n'entraîne pas la suppression des inégalités économiques et sociales. Si efficace que soit l'organisation de l'économie, elle n'effacera pas l'ordre politique, la nécessité d'un Etat. Parce qu'ils ont fait autre chose que ce qu'ils croyaient faire, parce qu'ils visaient des fins inaccessibles, contraires à la nature des hommes et des sociétés, les communistes mentent comme jamais peut-être aucun grand mouvement historique avant eux. Le refus du communisme, c'est pour moi avant tout le refus du mensonge imposé.

J'imagine le sourire du sceptique, le mépris de « l'intellectuel de gauche », convaincu que le camp soviétique, parce qu'il se baptise lui-même socialiste, porte les espoirs de l'humanité. Pour aggraver mon cas, j'irai donc jusqu'au bout de ma pensée : les intellectuels qui se veulent « humanitaires », qui se réclament de la tradition des Lumières et qui ou bien réservent leur sympathie au camp soviétique, ou bien se refusent à distinguer entre les deux géants (ou barbares) me paraissent atteints d'une perversion du sens moral. Entre une société d'essence totalitaire et une société d'essence libérale, celui qui, sans avoir adhéré à la foi nouvelle, choisit la première ou n'aperçoit entre les deux que des nuances, celui-là est devenu aveugle aux valeurs fondamentales.

Qu'on m'entende bien. Les sociétés occidentales sont imparfaites et, sur tel ou tel point, peut-être plus imparfaites que les sociétés soviétiques. En particulier, si l'on compare Etats-Unis et Union soviétique, peut-être ceux-là ont-ils plus de peine à mettre en application le principe de l'égalité des races que celle-ci. Rien n'interdit à tel observateur de détester davantage la radio et la télévision publicitaires d'outre-Atlantique que la radio et la télévision politisées d'outre-rideau de fer. Mais la critique de la civilisation américaine est partie intégrante de cette civilisation même — ce qui n'est pas le cas de la civilisation soviétique — et surtout le négatif du régime n'est pas transformé en positif par la jonglerie dialectique. On discute sur la part de pouvoir que détiennent les monopoles (ou les grandes entreprises). Mais il ne viendra à nul théoricien américain l'idée de prétendre que plus les monopoles ont de pouvoir, plus la démocratie s'accomplit. *De l'autre côté, un tel renversement des valeurs est le fondement du régime puisque le parti est assimilé à la classe et le règne du parti à l'achèvement de la liberté.* A partir de là, la sacralisation du parti (ou des quelques-uns qui s'en font ou de l'homme unique qui s'en fait l'incarnation) répond à une nécessité à la fois psychologique et logique. Il faut transfigurer le parti pour qu'en lui obéissant, l'individu ait le sentiment d'obéir à la plus haute raison. Pourquoi la dictature du parti serait-elle indispensable à la libération du prolétariat si l'histoire n'avait pas transféré au parti la mission que Marx et les premiers

marxistes avaient attribuée à la classe ? Mais, devenu sacré, le parti est autorisé à étendre sa législation sans limites. L'homme social est l'homme total et le parti est maître et possesseur de l'homme social. Un régime qui prétend façonner la totalité de l'homme est « totalitaire », il est tyrannique par nature et non par accident parce qu'il est fondé sur une philosophie fausse.

J'entends bien encore le lecteur sceptique m'opposer les précédents historiques. La Révolution française aussi, à tels moments ou en tels de ses représentants, a été « totalitaire ». Elle aussi a combattu l'Eglise parce qu'elle était d'inspiration religieuse (au sens vague du terme « religion »). Elle aussi a été dénoncée par l'Eglise catholique comme incompatible avec les enseignements traditionnels. Elle s'est usée comme tous les mouvements historiques. Les institutions qu'elle a finalement apportées — égalité des droits, libertés individuelles, citoyenneté universelle, gouvernement représentatif — bien loin de contredire les dogmes du catholicisme, se sont révélées conformes à l'inspiration chrétienne (au moins à certaines tendances de cette inspiration). Pourquoi n'en serait-il pas de même, cette fois, avec la révolution soviétique ? Celle-ci aura finalement apporté certaines institutions — planification de l'économie, industrialisation accélérée, droits sociaux des individus — auxquelles tous les régimes de notre temps empruntent quelque chose. Quant à l'idéologie marxiste-léniniste, elle tombera peu à peu en désuétude. Les Soviétiques salueront la statue de Karl Marx avec autant d'indifférence que le chrétien qui a perdu la foi continue de faire le signe de la croix en entrant dans une église.

Cette manière de penser — au futur antérieur — est devenue de règle ou presque dans l'*intelligentsia* de l'Occident. Elle consiste à se mettre, dès maintenant, à la place de ceux qui jugeront les événements que nous vivons comme passés. Elle y joint une sorte de marxisme vulgarisé en dévalorisant l'intention profonde d'un mouvement historique et en tenant pour seules réelles les institutions qui sortent de lui. En d'autres termes, on nous invite à ne pas prendre au sérieux le totalitarisme soviétique parce qu'il n'est que « le point d'honneur idéologique » de la planification économique et qu'il aura disparu au temps de nos arrière-neveux.

Que la foi ou la volonté totalitaire finisse par s'épuiser, on aurait mauvaise grâce à le nier, surtout si l'on juge le totalitarisme contraire aux impulsions constantes de la nature humaine. Mais on n'en saurait déduire que le dogmatisme de l'immanence, la prétention de créer un homme total et un homme nouveau ne sont rien que superstructures ou mythes. La société soviétique est indissolublement un ensemble d'institutions et l'intention métaphysique de ceux qui l'ont bâtie. Que certaines de ces institutions puissent survivre, vidées de l'intention qui les anime et les pervertit, c'est possible. Mais on ne peut pas se donner aujourd'hui cette dissociation comme déjà accomplie. Le devoir est de combattre ce que l'on condamne et non pas de s'accorder à l'avance les privilèges du spectateur pur comme si notre avenir prochain était déjà notre passé lointain. C'est moi qui délibère et non mes arrière-neveux. Si eux ne prennent pas au tragique la menace totalitaire, peut-être aurai-je contribué à rendre possible leur détachement par le fait même que j'aurai conjuré la menace. Mais invoquer un détachement futur, c'est, en vérité, chercher une excuse à la lâcheté ou à l'abstention.

2. L'objectif.

Mais, dira encore mon contradicteur, c'est-à-dire moi-même, puis-je mépriser les leçons de l'expérience ? Combien d'historiens arrivent aujourd'hui à partager les fureurs fratricides des Spartiates et des Athéniens ou même, plus près de nous, de nos pères qui combattirent les Allemands de 1914 à 1918 ? Combien d'historiens chantent les vertus de l'Empire romain, en dépit des procédés qu'employèrent les conquérants ; les peuples conquis eux-mêmes, au bout de quelques générations de paix, n'étaient-ils pas réconciliés avec leur destin au point de garder, au long des siècles barbares, la nostalgie de l'empire évanoui ? Guerres à mort entre unités parentes à l'intérieur d'une même zone de civilisation ou guerres de conquête : il n'y a guère d'exemple que les jugements des spectateurs, regardant en arrière, aient coïncidé avec les passions des acteurs. Pourquoi en serait-il autrement de notre combat et pourquoi ne devrions-nous pas en tenir compte ?

En effet, nous devons en tenir compte et prendre une conscience exacte *de ce que* nous combattons, de ce pourquoi nous combattons. Nous avons souvent, en analysant la conjoncture présente, marqué les faits *d'asymétrie.* L'Occident ne met pas hors la loi ceux qui, ouvertement, prennent parti pour le camp ennemi. L'Occident, quelques exceptions mises à part, ne s'est pas laissé entraîner, par la logique de la rivalité, à l'imitation de son ennemi, il n'a pas imposé à la liberté des citoyens les mêmes restrictions que les régimes soviétiques considèrent comme normales et indispensables. L'Occident parle avec plusieurs voix, l'Union soviétique avec une seule ; chaque pays d'Occident, face à une crise internationale, étale ses incertitudes et ses hésitations ; l'Union soviétique emploie maintes fois plusieurs langages, elle mélange menaces et promesses : tous les moyens sont coordonnés par une volonté unique.

Cette asymétrie apparaît au niveau le plus élevé, celui des buts de guerre et de la stratégie. Les chefs du bloc soviétique, nous n'avons aucune raison d'en douter, continuent de penser selon les cadres de la pensée marxiste, telle qu'elle a été révisée par Lénine et par Mao Tsé-toung. Le conflit des deux blocs n'est pour eux qu'un aspect et qu'un moment de la révolution mondiale, du passage inévitable du capitalisme au socialisme. Les Etats-Unis sont la seule puissance capable d'équilibrer la force de l'Union soviétique, mais ils sont aussi l'expression suprême du capitalisme, ils sont tout à la fois l'ennemi *national* de la Russie et l'ennemi *idéologique* du monde socialiste.

La rivalité des deux Grands n'est donc pas, selon la philosophie marxiste-léniniste, assimilable aux grandes rivalités entre deux candidats au trône ou à l'empire, elle s'insère dans un procès de transformation révolutionnaire dont elle est, en une sous-période, l'expression diplomatique. Il n'est pas question de mettre un terme à cette rivalité par un accord durable, fondé sur la répartition des zones d'influence ou le principe « vivre et laisser vivre ». La coexistence pacifique n'est et ne peut être qu'une modalité particulière que revêt transitoirement un « conflit prolongé *» (protracted conflict).* Les Occidentaux inclinent à reconnaître, fût-ce inconsciemment, la primauté de la paix ; aussi, face à un conflit, en cherchent-ils la solution ou le règlement pacifique. Les marxistes-léninistes, en revanche, jusqu'à la diffusion définitive et totale du socialisme, reconnaissent la fatalité (bienfaisante) du conflit. Les premiers sont prêts à se satisfaire d'une paix sans victoire : que les Soviétiques renoncent à détruire l'Occident et celui-ci les laissera volontiers vivre à leur guise, il leur abandonnera, sans trop de mauvaise conscience, les peuples que

l'armée rouge a « libérés » » ou « conquis ». En revanche, les Soviétiques ne conçoivent même pas ce que pourrait être une paix sans victoire. Tant que subsistera un bloc capitaliste, la paix ne sera pas assurée (parce que le capitalisme est impérialiste par essence) et la lutte devra continuer, non parce que les hommes le désirent mais parce que les lois de l'histoire en décident ainsi. Si telle est l'asymétrie des objectifs, l'Occident n'a-t-il pas perdu d'avance ?

Telle est la conviction d'une école américaine dont un des derniers livres, celui de Robert Strausz-Hupé, William R. Kintner et Stefan T. Possony, est intitulé *A forward strategy for America*[2]. Quelques citations suggèrent l'objectif stratégique que l'Occident, d'après ces auteurs, devrait se fixer. « L'objectif prioritaire de toute « grande stratégie » américaine est, de loin, la préservation et la consolidation de notre système politique plutôt que le maintien de la paix. La réalisation de cet objectif, peut ou non exiger l'établissement de systèmes compatibles avec le nôtre à travers le monde entier, mais elle exige certainement le maintien ou l'établissement de systèmes libres compatibles avec le nôtre dans certaines parties clés du monde[3]. »

La *survie* du régime politique des Etats-Unis étant l'objectif prioritaire, une stratégie de repli sur la forteresse Amérique est inconcevable parce que les Etats-Unis, en un monde tout entier converti au régime soviétique ou à un régime totalitaire d'un ordre ou d'un autre, ne pourraient préserver leurs institutions libérales.

Mais les Etats-Unis doivent-ils se contenter de cette victoire relative : assurer la survie de leur cité ?

« La décision fondamentale qui se présente à nous est celle-ci : devons-nous accepter le concept communiste de coexistence sous une forme ou sous une autre ou devons-nous provoquer la défaite finale du communisme ? Si nous choisissons la deuxième ligne de conduite, nous devons décider si nous devons miser sur la défaite du communisme grâce à des circonstances fortuites comme l'érosion interne ou la révolution ou si nous devons multiplier les efforts pour atteindre cet objectif. Nous devons décider si une stratégie passive et attentiste ne risque pas en fait de retarder la chute du communisme tout en hâtant la nôtre. Et, enfin, nous devrions décider pourquoi nous voulons vraiment vaincre le communisme. Est-ce parce que nous souhaitons remplacer son « ordre économique » par un autre ? Ou cherchons-nous à renverser un certain système politique, à raser le camp de concentration intellectuel du communisme, et à aider les peuples du bloc communiste à obtenir le droit de se gouverner eux-mêmes ? Ou fondons-nous notre politique sur la croyance selon laquelle le communisme, malgré son hostilité actuelle, pourrait être un adversaire moins intraitable que le système qui pourrait lui succéder, à supposer que nous vivions assez longtemps pour voir ce successeur ? Une fois toutes ses résonances idéologiques éliminées, notre politique doit être fondée sur la prémisse suivante : nous ne pouvons tolérer la survie d'un système politique qui a à la fois la capacité croissante et la volonté inexorable de nous détruire. Nous n'avons pas d'autre choix que d'adopter une stratégie à la Caton [4] ».

Et ailleurs, en une formulation tout aussi claire :

« Nous considérons que la coexistence permanente de systèmes aussi fondamentalement opposés que des sociétés closes et des sociétés ouvertes est impossible, que le monde étroitement rétréci de demain ne pourra pas plus supporter d'être indéfiniment cloisonné par des rideaux de fer et de bambou que l'Union américaine du temps de Lincoln ne pouvait continuer à vivre moitié esclave et moitié libre[5]. »

Dans ces deux citations, tous les problèmes que soulève la recherche d'une stratégie pour l'Occident sont au moins indiqués. Il est facile, et il est juste, de poser d'abord que la survie des Etats-Unis — survie du régime en même temps que du corps de la nation — est le but prioritaire. A quelles conditions ce but peut-il être atteint ? Or les auteurs que nous citons, représentants de l'école offensive, ajoutent immédiatement que la coexistence *indéfinie* des sociétés closes et des sociétés ouvertes n'est pas possible. Malheureusement (ou heureusement) l'adjectif — indéfini ou permanent — enlève toute portée à une telle proposition. Probablement la Fédération américaine n'aurait-elle pu, *à la longue,* maintenir la coexistence d'Etats esclavagistes et d'Etats sans esclavage : la guerre de Sécession n'était pas inévitable à la date où elle a eu lieu ; si elle avait été retardée, peut-être l'esclavage aurait-il été mis hors la loi sans guerre et les esclaves seraient-ils devenus peu à peu des hommes libres. Mais surtout la référence à la situation de l'Union en 1861 ne nous apprend rien sur l'avenir du conflit entre les deux blocs. Les Confédérés et les Yankees appartenaient tous deux à la Fédération dont le maintien ou la dissolution était l'enjeu. Les deux blocs appartiennent au même système international, non à la même unité politique. Or, en cas de conflit idéologique, les porte-parole de chaque régime ont tendance à tenir pour esclaves les citoyens de l'Etat de régime opposé. La formule rectifiée, un système international ne peut durer demi-esclave demi-libre, serait équivalente à la proposition : tout système bipolaire et hétérogène débouche fatalement sur une guerre inexpiable qui élimine l'un des candidats à l'empire. Nous savons déjà qu'il en a été maintes fois ainsi dans le passé, mais nous savons aussi que l'enseignement que nous tirons de l'histoire dépend du choix des précédents. Si nous évoquons les empires, la coexistence durable a été la règle (Parthes et Romains, Musulmans et Chrétiens). Si nous évoquons les zones de civilisation, finalement unifiées, il s'est normalement trouvé un Caton pour répéter : *delenda est Carthago* et des chefs de guerre pour suivre ces préceptes. Mais lequel des deux précédents se rapproche le plus de la conjoncture présente ? Manifestement aucune des deux comparaisons ne nous en apprend autant que l'analyse du présent.

Le bloc soviétique et le bloc occidental diffèrent à maints égards des empires dont la coexistence a été durable. Les peuples d'Europe orientale sont provisoirement résignés aux institutions dans lesquelles ils vivent, ils ne leur sont pas attachés. La préservation officielle des souverainetés étatiques, la survie des sentiments nationaux et même nationalistes interdit aux hommes du Kremlin de mettre sur leurs conquêtes le sceau de la légitimité et de la durée. L'imperium soviétique demeure précaire, déchiré par des contradictions, tenu par la force que ni le consentement ni la loi n'ont encore consolidée ou remplacée. L'imperium américain n'est pas non plus à l'abri de crises éventuelles. Combien de temps les Allemands de l'Ouest préféreront-ils leur liberté et leur prospérité à une tentative de réunification ? Après la chute de Berlin-Ouest et l'acceptation officielle du partage

de l'Allemagne et de l'Europe, les citoyens de la République fédérale resteraient-ils fidèles à la Communauté européenne et atlantique ? Français et Anglais, les uns et les autres nostalgiques d'une grandeur de puissance évanouie, finiront-ils par s'accorder sur un statut politique et une organisation militaire qui assurent la stabilité de l'Europe et de l'Occident

Mais la précarité des deux empires n'est qu'une des causes de l'instabilité de leur coexistence. Les deux empires n'appartiennent pas à la même unité politique comme Sudistes et Nordistes, mais ils ne sont pas non plus aussi éloignés l'un de l'autre que Musulmans et Chrétiens. Chacune des deux idéologies est directement agressive contre l'autre. Les hommes soumis à un des régimes peuvent imaginer ce que serait leur existence s'ils appartenaient à l'autre. Enfin et surtout, la technique aggrave la dialectique de la peur réciproque parce qu'elle supprime pour ainsi dire espace et temps. En 1914, en 1939, les hommes d'Etat ont disposé de plusieurs jours pour prendre les décisions qui commandaient la paix ou la guerre. Les préparatifs militaires (impossibilité de mobilisation partielle en Russie) ont limité, aux instants cruciaux, la liberté du choix. Mais il ne faut plus qu'une demi-heure, à un engin balistique, pour franchir les milliers de kilomètres qui séparent Moscou de Washington. C'est en quelques minutes qu'un homme - le président des Etats-Unis — aurait, en certaines circonstances, à prendre la décision qui, en tout état de cause, serait monstrueusement inhumaine.

Si l'on fonde i'impossibilité de la coexistence durable sur la dialectique de la peur, on devra en conclure logiquement, avec Bertrand Russell, que le monopole des armes stratégiques offre la seule issue à la crise présente. Qu'un des deux Grands ait une société ouverte et l'autre une société fermée, ne constitue qu'une circonstance aggravante. La donnée fondamentale, c'est qu'engins balistiques et bombes thermo-nucléaires donnent à n'importe quel Etat, qui les possède en quantités suffisantes, le moyen de détruire n'importe quel autre en quelques minutes ou en quelques heures et qu'un tel péril sera à la longue intolérable aux deux Etats dont chacun suspend cette menace sur l'autre. Cet argument est singulièrement éloigné de l'argument de Lincoln, et il est désespérant, car il imposerait le choix ultime entre la capitulation de l'Occident et la guerre thermonucléaire.

Dans ces conditions, l'argument le plus solide en faveur de la thèse que la coexistence des deux blocs est impossible se ramène finalement à la course qualitative aux armements, à la capacité que possède chacun des duopolistes d'infliger soudainement des destructions intolérables à l'autre. Or cet argument n'est pas compatible avec une « stratégie à la Caton ». La destruction envisagée — celle de l'Union soviétique ou celle de l'imperium soviétique — peut être conçue comme physique ou comme politique. Conçue comme physique, elle impliquerait l'emploi des armes de destruction massive : une telle stratégie à la Caton risque trop d'aboutir à un suicide commun pour être adoptée de sang-froid par des hommes de bonne volonté. Si la destruction est seulement politique, alors elle équivaut à peu près à l'objectif que nous avons attribué à la stratégie américaine : la survie des institutions américaines ne sera assurée que le jour où le Kremlin ne cherchera plus à les détruire. *Chacun en veut à ce par quoi l'autre devient nécessairement son ennemi.*

Même en ce cas, la symétrie est plus apparente que réelle ou, tout au moins, la symétrie partielle résulte de la dialectique de la lutte. La nation russe n'a pas de

raison de tenir la nation américaine pour un ennemi, et inversement la nation américaine pas de raison de tenir la nation russe pour un ennemi — en dehors du fait qu'elles sont toutes deux les Grands du système international. La compétition étant donnée, chacun des Deux s'imagine à plus ou moins bon droit qu'il serait en sécurité ou maître du monde si l'autre n'existait pas. C'est là, nous l'avons montré, à l'origine, un cas d'*hostilité sans inimitié* ou mieux d'inimitié sortant de l'hostilité.

Mais l'absence d'inimitié entre les peuples ne signifie pas absence d'inimitié entre les minorités gouvernantes. Régimes et idées sont opposés et, de ce fait, ceux qui les incarnent d'un côté se sentent menacés et le sont effectivement par ceux qui les incarnent de l'autre. La guerre froide est, pour une large part, entreprise de subversion menée par les démocraties dites populaires contre les démocraties dites bourgeoises et par celles-ci contre celles-là. Là encore, il n'y a pas de symétrie. Mais, cette fois, c'est plutôt l'apparence d'asymétrie qui est trompeuse. Même quand les démocraties dites bourgeoises ont l'air d'être passives et de subir la guerre froide menée par les marxistes-léninistes sans rendre la pareille, elles sont, en fait, par leur existence même, par le niveau de vie et les libertés qu'elles réservent aux individus, agressives.

Cette guerre des régimes appelle-t-elle une stratégie à la Caton ? La réponse doit être négative, catégoriquement. *La formule d'une stratégie à la Caton n'a pas de sens dans la mesure où l'Occident vise à détruire non l'Union soviétique ou l'imperium soviétique mais seulement le régime soviétique, et encore celui-ci dans la seule mesure où il est entraîné, par la logique idéologique, à combattre tous les régimes rebelles à l'évangile marxiste-léniniste.* En évoquant une stratégie à la Caton, on suggère que, pour gagner la bataille politique ou idéologique contre l'Union soviétique ou l'imperium soviétique, l'Occident est acculé à détruire radicalement celui-ci, peut-être même celle-là. En réalité, l'Occident a pour but, sur le plan politique, une élimination non pas même des institutions soviétiques mais seulement des idées et des pratiques qui obligent ou invitent les hommes du Kremlin à faire la guerre au monde des hérétiques, à se croire engagés dans une entreprise dont le terme ne peut être que la diffusion universelle de ce qu'ils appellent socialisme. Que les Soviétiques renoncent au monopole de l'espérance, qu'ils cessent de mentir aux autres et de se mentir à eux-mêmes, qu'ils reconnaissent leur Etat pour ce qu'il est — une modalité entre d'autres de cité moderne —, et la compétition pacifique se substituera effectivement à la guerre froide, la controverse à la subversion, le dialogue des arguments à la dialectique des idéologies.

Mais, m'objectera le tenant d'une stratégie à la Caton, la dissociation est impossible entre la rivalité de puissance et la rivalité proprement politique, chacune des deux étant tour à tour moyen et fin à l'égard de l'autre. Renverser par subversion un régime favorable à l'Occident, c'est affaiblir un des camps et renforcer l'autre : en ce sens, la lutte idéologico-politique est au service de la rivalité de puissance. Mais la puissance acquise par le bloc soviétique accroît le rayonnement des idées et l'autorité de l'exemple. Des pays se convertiront à l'évangile marxiste-léniniste parce que Moscou est la capitale de l'Etat militairement le plus fort. Tous les moyens sont coordonnés par les stratèges soviétiques — militaires, économiques, diplomatiques, idéologiques — en vue d'une fin qui est inséparablement le triomphe d'un régime et celui de l'Etat qui en a été le créateur. Si tel est le but, si tels sont les moyens d'un des blocs, comment l'autre pourrait-il consentir aux distinctions subtiles, combattre la prétention universaliste de l'idéologie soviétique sans avoir la

volonté d'abattre l'Etat soviétique en tant que tel (même si, en tant qu'hommes, nous souhaitons que les libertés fondamentales soient restituées à tous ceux, en un point quelconque du monde, qui en sont privés) ? Je crois que ces distinctions, contraires aux passions de la lutte, n'en sont pas moins nécessaires, qu'elles seules offrent à la longue une chance de pacification sans guerre totale, sans le *knock out* de l'un des prétendants.

Certes, l'Occident a pour ennemi politico-idéologique le régime soviétique qui a décrété que les régimes constitutionnels-pluralistes sont condamnés à mort par la loi de l'histoire et qui s'ingénie à hâter la mise à exécution du verdict. Mais il cesserait de tenir le régime soviétique *pour ennemi du jour où celui-ci cesserait de lui refuser le droit à l'existence.* Les idéologues marxistes-léninistes, objectera-t-on, ne pourraient accorder ce droit à l'existence sans renier les principes mêmes de leur foi. A coup sûr, et en ce sens, l'Occident veut la mort de *l'idéologie* soviétique comme celle-ci veut la mort de *l'Occident.* Mais l'idéologie soviétique, à nos yeux, serait morte du jour où elle aurait reconnu sa propre limitation. Cette reconnaissance est-elle probable ou improbable, proche ou lointaine, c'est là une question de fait que nous laissons provisoirement ouverte. Ce qui nous importe ici, c'est la détermination de l'objectif que doit se donner la stratégie de l'Occident ; cet objectif, deux mots le désignent : la survie et la paix, survie physique par absence de guerre thermonucléaire, survie morale par sauvegarde de la civilisation libérale, paix grâce à l'acceptation réciproque, par les deux blocs, de leur existence et de leur droit à l'existence. La survie dans la paix signifierait simultanément la victoire de l'Occident parce que celui-ci aurait convaincu son ennemi de renoncer à le détruire, renoncement qui, à son tour, n'est possible que par une conversion des marxistes-léninistes à une interprétation plus modeste et plus vraie d'eux-mêmes. Le jour où cette conversion serait accomplie, nous serions victorieux sans que nos ennemis fussent pour autant vaincus. Victoire de toutes la plus féconde puisqu'elle aurait été obtenue sans verser de sang et qu'elle préparerait la réconciliation.

3. Mesure des périls.

Vous vivez dans un monde d'illusions, me répondra le tenant de la stratégie à la Caton. Ne voyez-vous pas que l'Union soviétique progresse et que l'Occident recule ? Si le mouvement continue, c'est l'Occident qui risque d'être vaincu sans guerre, d'être absorbé par l'imperium soviétique au fur et à mesure que se resserre l'espace dont il dispose et qu'il perd ses sources de ravitaillement et ses marchés.

Il est malaisé pour un contemporain d'établir un diagnostic exact d'une situation historique, par essence mouvante. L'issue d'une crise, celle de Berlin par exemple, peut modifier le climat européen, donc le rapport des forces entre les deux blocs, peut-être pour une longue période. La nature même du combat dans lequel nous sommes engagés est sans précédent, de telle sorte que nombre de jugements, de type traditionnel, sont désormais vidés de signification.

Le système international, au milieu du xxe siècle, est planétaire et bipolaire. Il n'y a pas de région du monde qui ne soit affectée par les relations entre les deux Grands, pas d'Etat qui ne soit ou ne puisse être représenté aux Nations Unies. Simultanément, ce système est bipolaire puisque les Deux possèdent et possèdent seuls, *en* 1961 *plus encore qu'en* 1945, les armes physiquement décisives. L'un et

l'autre ont les moyens de ravager la planète, de raser les villes, d'exterminer la population. Mais, si l'hémisphère Nord est pour la plus grande partie couvert par les deux blocs, l'hémisphère Sud reste extérieur à l'affrontement des blocs. Il est loisible de prétendre qu'il est l'enjeu de cet affrontement, mais il n'est pas démontré que, même si un des Deux l'emportait dans l'hémisphère Nord, le reste de l'humanité tomberait de lui-même sous sa domination. La supériorité militaire des deux Grands est, en effet, d'un type unique puisqu'elle est fondée sur la technique, les bombes thermonucléaires, les bombardiers, les engins balistiques. Or ces moyens de destruction, jusqu'à présent, ne sont que faiblement des moyens de puissance, aucun des Grands n'ayant utilisé son appareil thermonucléaire pour terrifier un allié, un satellite ou un non-engagé. Les appareils thermonucléaires, à la différence de la flotte anglaise au siècle dernier, n'agissent pas contre ceux qui n'en possèdent pas, ils semblent n'avoir provisoirement d'autre fin que de se neutraliser l'un l'autre.

Le conflit des Etats-Unis et de l'Union soviétique, dans l'hémisphère Nord, n'est déterminé par aucune des causes classiques, espace, nombre, ressources. Chacun des Grands dispose d'un espace immense, conserve une marge de croissance en extension, produit sa nourriture sur son sol et trouve dans son sous-sol la plupart des matières premières dont a besoin son industrie. Les vieux pays d'Europe occidentale, Allemagne de l'Ouest, Grande-Bretagne, Italie n'ont pas le même potentiel de croissance que les Etats-Unis. Ils ont une agriculture intensive et doivent encore importer une fraction de leur nourriture. Mais, pour le proche avenir de quelques dizaines d'années, l'agriculture continentale (Allemagne, France, Italie) continuera de connaître les bénéfices et les difficultés de la révolution scientifique. La surproduction sera à craindre plutôt que la pénurie. Les pays importateurs — Grande-Bretagne, Allemagne — préféreront acheter au meilleur compte sur le marché mondial et les pays excédentaires, comme la France, s'indigneront de ne pas trouver de débouchés pour leurs excédents. Ce genre de crise n'appelle pas d'issue dans ou par la guerre. Les conflits, dont l'espace ou les ressources constituent les déterminants ou les enjeux, sont aujourd'hui marginaux, au Proche-Orient (Palestine) ou en Afrique du Nord (Sahara).

Ce n'est pas que la guerre à mort, si elle éclatait, serait pour autant insensée. Chacun des Grands peut croire, en effet, à tort ou à raison, qu'il serait certainement en sécurité et peut-être maître du monde si son rival n'existait pas. Le sens de la guerre froide n'est pas le même selon l'interprétation de Washington ou selon celle de Moscou, mais le sens de la guerre à mort, en dépit des vocabulaires différents, serait en profondeur le même pour les Deux. Si l'Union soviétique n'existait pas, peut-on penser à Washington, comme il serait facile d'orienter vers des régimes constitutionnels la révolution légitime des masses contre le colonialisme, la féodalité et l'exploitation ! Si les Etats-Unis n'existaient plus, comme il serait facile d'orienter la révolution des peuples vers son aboutissement rationnel, le socialisme ! Si l'Union soviétique n'existait pas, l'appareil thermonucléaire américain ne serait pas, à chaque instant, en état d'alerte, il ne servirait qu'à interdire aux autres, les enfants, les pas-encore-sages, l'emploi excessif de la force. Si les Etats-Unis n'existaient plus, l'appareil thermonucléaire soviétique n'aurait plus de fonction puisque l'humanité ne tarderait pas à se convertir au socialisme et qu'entre Etats frères, la paix serait assurée.

Le prix de la victoire, en ce duel de géants, serait donc, quoi qu'on en dise, immense, démesuré, il justifierait *presque* tous les sacrifices puisqu'il se confondrait, en apparence, avec la fin de la peur, la fin de la situation hobbésienne entre les Etats. Que l'un des Deux soit radicalement éliminé, et l'ambition de tous les Césars est satisfaite, le rêve des fous comme celui des sages accompli : la paix sur la terre aux hommes même de mauvaise volonté. Les limites de l'empire coïncideraient cette fois avec les frontières de l'humanité. La souveraineté de la force, acquise par la victoire, serait maintenue non par une administration bientôt odieuse aux peuples mais par le contrôle, discret et impitoyable, des usines et des laboratoires.

Si aucun des Deux ne semble envisager cette lutte suprême comme si elle était inévitable ou même probable, ce n'est pas que l'enjeu soit insuffisant, c'est que les risques sont trop grands. Les risques de la lutte finale, en n'importe quel système international, ont toujours été grands. Au temps où les combattants ne se tuaient qu'au corps à corps, la lutte à mort pouvait déjà signifier le suicide commun. Les guerres menées par les sociétés industrielles, au cours de la première moitié du siècle, n'ont pas eu ce caractère, elles ont affaibli les premiers protagonistes, favorisé l'ascension d'Etats périphériques, elles n'ont laissé en vie que deux ou trois Grands, elles ont ouvert l'âge de l'histoire universelle. Nul ne sait si ou quand l'âge de l'histoire universelle aboutira à l'Etat universel.

La nature des armes retient encore les candidats à l'empire, en deçà de l'épreuve suprême, elle tend aussi à supprimer et, en tout cas, elle *atténue la répercussion des péripéties de la guerre froide sur le rapport des forces en l'éventualité d'une guerre à mort.* Si les Etats-Unis et l'Union soviétique commencent à se frapper à coups de bombes thermonucléaires, qu'importe le tracé de la frontière entre les deux empires et les deux zones d'influence, qu'importe le nombre de républiques africaines qui se déclarent démocraties populaires ! Que l'on suppose l'ensemble de l'Asie du Sud-Est, Laos, Cambodge, Viet-nam du Sud, Thaïlande, Malaisie, convertis au communisme ou conquis par lui : la « perte » de ces pays, pour employer l'expression qui aurait cours aux Etats-Unis, constituerait une défaite pour l'Occident, elle ajouterait au prestige du camp soviétique, ferait boule de neige, elle gonflerait la masse des ralliés par opportunisme à la foi nouvelle. *Nothing succeeds like success.* Quand tout cela aura été dit, il demeure vrai que les pays de l'Asie du Sud-Est, en passant d'un camp à l'autre, ne modifieraient pas substantiellement le rapport entre les ressources disponibles d'un côté et de l'autre, au moins des ressources utilisables pour la guerre thermonucléaire.

L'idée que nous voulons suggérer se formulerait abstraitement dans les termes suivants : *il n'y a pas de rapport direct et univoque entre la quantité des ressources, matérielles et humaines, et la force militaire, représentée par les appareils thermonucléaires.* Si l'équilibre entre les capacités thermonucléaires est rompu, vainement l'un ou l'autre, en l'état actuel du monde, tenterait de le rétablir en recrutant de nouveaux alliés ou en débauchant des alliés de l'autre camp. Le rapport des forces thermonucléaires est fonction, à un instant donné, de la capacité de frappe et de représailles, de la défense active et passive des Deux. Capacité et défense, à leur tour, dépendent des armes et de l'organisation, c'est-à-dire des laboratoires en même temps que des dépenses consenties. Peut-être les Amériains créeraient-ils des difficultés aux Soviétiques s'ils portaient à 80 milliards de dollars

leur budget de défense nationale. Pour l'instant, Soviétiques et Américains ont consacré aux armements, recherches et stockage, une masse de ressources à peu près égale. Quel que soit le développement respectif du produit national brut des Etats-Unis et de l'Union soviétique au cours des deux ou trois prochaines décennies, ni l'un ni l'autre des Grands ne sera surclassé faute de moyens matériels ou d'argent.

Est-ce à dire qu'il n'y ait aucune commune mesure entre avances et retraites des deux blocs d'un côté, rapport des forces aux prises de l'autre ? Certainement non. Mais il convient, pour préciser ces relations, de procéder à une analyse abstraite. Distinguons trois concepts : équilibre de la dissuasion, rapport des forces thermonucléaires, rapport des forces globales à l'âge thermonucléaire. L'équilibre de la dissuasion est établi quand chacun des détenteurs [6] a la même capacité que son rival de dissuader agression directe ou provocation extrême. En fait, cette capacité ne dépend pas des seuls instruments que possède chacun des joueurs, mais aussi de la résistance nerveuse, du consentement à courir des risques, de l'art de faire prendre au sérieux une menace improbable. La dissuasion étant une relation entre deux volontés, l'équilibre de la dissuasion est un équilibre psycho-technique. Le spectateur constate — non sans difficultés — l'égalité ou l'inégalité des instruments de la dissuasion, il ne peut savoir à l'avance ce qui se passera au moment de l'épreuve.

Le rapport des forces thermonucléaires résulte de la confrontation entre les appareils thermonucléaires et des conséquences éventuelles, pour l'un et pour l'autre, de l'emploi de ces appareils. Celui qui, grâce aux préparatifs de défense passive, aurait les meilleures chances de survivre serait le plus fort. Ce rapport des forces thermonucléaires est plus difficile encore à évaluer que le rapport des forces militaires jadis. Heureusement, l'expérience nous manque et, de plus, le facteur décisif est probablement l'égalité ou l'inégalité du crime et du châtiment, difficile à mesurer à l'avance.

Ni l'équilibre de la dissuasion ni le rapport des forces thermo-nucléaires n'est affecté, en général, par les pays tiers, alliés ou non-engagés, quand ils changent de statut, sortent d'une alliance pour devenir neutres ou adhèrent à un des camps après avoir été neutres. Encore faut-il souligner la réserve : *en général* et la préciser par le commentaire suivant : à condition que les pays considérés soient radicalement extérieurs aux systèmes thermonucléaires des deux Grands. En effet, le réseau des bases militaires, autour du territoire de l'Union soviétique, est loin d'être inutile à la force militaire des États-Unis, même dans l'éventualité d'une guerre livrée avec les armes nucléaires (les bases facilitent la dispersion des instruments, elles sont points de départ ou relais pour les bombardiers, elles offrent possibilités d'observation ou de surveillance des frontières soviétiques, etc.). L'appareil thermonucléaire, replié et concentré sur la forteresse Amérique, comme le souhaitent les Soviétiques et certains Américains las de leurs obligations mondiales, serait incomparablement affaibli en lui-même et en tant qu'instrument de dissuasion.

Mais il demeure vrai *que le recours aux alliés pour rétablir un équilibre compromis appartient* au *passé.* La prise de position de Corinthe et de Corcyre commandait l'équilibre des forces navales, à l'aube de la guerre du Péloponnèse, le changement de camp de la flotte française, en 1941, aurait suffi à mettre en question la fragile maîtrise de la flotte britannique. Si l'un des deux Grands dispose avant l'autre d'engins-contre-engins ou d'une défense civile de grande envergure, le

recrutement d'un allié ou le débauchage d'un satellite adverse ne compensera pas le retard pris dans la course au progrès. En un certain sens, les deux Grands sont seuls, face à face, en ce duel dont l'issue logique serait la partie nulle et dont l'issue possible est la mort de l'un ou des deux.

Le concept d'équilibre global des forces militaires ou d'équilibre global des forces est-il pour autant dénué de signification ? Je ne le pense pas. On peut se faire une idée approximative des moyens militaires dont dispose chaque bloc pour livrer un conflit local ou un conflit général soit avec des armes classiques, soit avec toutes les armes disponibles. Mais cette évaluation des forces globales d'un camp ou d'un autre est encore plus aléatoire que dans le passé parce que l'hypothèse d'une guerre comparable à celles du passé, dans laquelle les belligérants mobiliseraient toutes leurs forces et engageraient peu à peu toutes leurs armes, semble improbable (il est difficile d'imaginer la *brocken-back war,* la guerre que poursuivraient des pays ravagés par les bombes thermonucléaires).

Si cette analyse est exacte, deux sortes de prévisions nous sont interdites : celles qui auraient pour fondement la comparaison des ressources à la disposition des deux camps, celles qui invoqueraient la supériorité d'une sorte d'arme ou d'élément. La proportionnalité (très approximative) entre le nombre des hommes et des machines d'une part, la force militaire de l'autre caractérisait la première moitié du XXe siècle. Avec le règne de l'industrie nucléaire et électronique, cette proportionnalité cesse d'apparaître comme vraie, même grossièrement. La mobilisation, après le début des hostilités, devient impossible. Les laboratoires prennent la relève des usines, la qualité l'emporte sur la quantité. Le volume supérieur du produit national américain pèserait lourdement dans la balance, si les deux Grands renonçaient à leur pacte mutuel de suicide et employaient tous leurs moyens à préparer leur survie en cas de guerre thermonucléaire.

Les propositions générales sur les avantages respectifs de la terre et de la mer ont perdu leur validité en même temps que la loi du nombre — des hommes et des machines — cessait de s'appliquer aux combats de l'avenir prévisible. Les écrivains militaires ont volontiers spéculé sur la notion de *l'arme décisive.* Laquelle, de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, puis de l'aviation exerçait, sur le champ de bataille, l'influence majeure, décidait de la victoire ou de la défaite ? Ces spéculations ne m'ont jamais entièrement convaincu parce que l'arme dans laquelle un des belligérants s'était assuré une écrasante supériorité, technique ou tactique, paraissait décisive jusqu'au moment où l'égalité étant rétablie, l'ensemble des armes redevenait décisif ou bien une autre arme bénéficiait d'une innovation.

Dans le passé, quand les armes elles-mêmes ne changeaient que lentement, un instrument de combat, telle la légion romaine ou la cavalerie lourde, régnait durant des siècles sur le champ de bataille. A notre époque, les règnes ne duraient pas. La combinaison des chars d'assaut et des bombardiers en piqué constituait l'arme décisive en 1940 : deux ans plus tard, la tactique défensive avait comblé son retard et l'arme blindée n'apparaissait plus à elle seule souveraine.

De même, les livres de Mackinder ont démontré que l'issue de la lutte entre l'ours et la baleine a été autre selon les époques, qu'elle dépendait tout à la fois de l'efficacité respective de l'arme navale ou terrestre et du rapport entre les forces disponibles sur mer ou sur terre. La puissance navale a exercé effectivement, sur le cours de l'histoire moderne, une influence considérable, mais les circonstances

étaient exceptionnelles : les pays d'Europe étaient de dimensions moyennes, les coalitions qu'ils formaient par des alliances provisoires s'équilibraient approximativement, les ressources des autres continents, qu'utilisait l'Etat dont les flottes régnaient sur les océans, étaient énormes ; en dehors du Vieux Continent, il n'existait pas de puissance militaire de premier ordre. Le perfectionnement de la mobilité terrestre, la concentration industrielle, la constitution de l'empire allemand, puis russe mirent fin aux siècles de l'hégémonie anglaise. A l'heure présente, l'échelle des unités politiques aux prises est sans précédent. Ce sont les Etats-Unis — Etat-continent — qui sont l'île par rapport à la *terre centrale.* C'est l'imperium soviétique, étendu jusqu'au milieu de l'Allemagne, qui fait figure de puissance terrestre.

Les deux empires disposent tous deux des armes de la terre comme de celles de la mer et vainement on prétendrait annoncer la victoire des océans ou celle de la masse terrestre, comme si les précédents consacraient la suprématie de l'un ou de l'autre élément. En fait, l'arme décisive, s'il en est une, c'est la combinaison de l'air (ou des espaces intersidéraux), milieu de transmission, et du feu nucléaire. L'ours n'est plus enfermé dans sa prison terrestre faute d'ouverture sur les mers libres, la baleine n'est plus à l'abri de la distance et des océans. Ni murailles ni sécurité ni pour l'un ni pour l'autre. Chacun peut exterminer le reste de l'humanité. Chacun risque de périr s'il prend l'initiative de frapper.

Si telle est la conjoncture, si telle est la nature de la compétition, l'Occident est-il en péril par suite des progrès accomplis par l'Union soviétique au cours des dix dernières années ?

Au point de vue territorial, c'est au cours des années 1945-1950 que les changements, au regard de l'Occident désastreux, intervinrent : soviétisation de l'Europe orientale, victoire du parti communiste en Chine. Ces deux événements bouleversaient à terme le rapport entre les deux blocs. Réduite à la frange de la masse eurasiatique, l'Europe occidentale manquait de la profondeur spatiale nécessaire à une défense efficace. En Asie, l'établissement à Pékin d'un régime nouveau, d'un Etat efficace réduisait aux îles et aux têtes de pont la présence américaine et suspendait sur l'Asie du Sud-Est une menace de domination, sinon de conquête. Si l'on compare la situation en Europe et en Asie, à la date de 1950 et à celle de 1960, à dix ans d'intervalle, ce qui surprend plutôt, c'est qu'elle ne se soit pas détériorée davantage. Le relèvement économique de l'Europe occidentale a dépassé l'espoir des plus optimistes. Les Etats insulaires — Japon, Philippines, Formose — sont plus prospères et plus solides aujourd'hui qu'il y a dix ans. Même les Etats successeurs de l'Indochine, Viet-nam du Sud, Cambodge, Laos, dont la survie paraissait pour le moins douteuse au lendemain de la Conférence de Genève en 1954, n'ont pas encore été recouverts par la vague communiste (encore que le Laos, en 1961, soit aux trois quarts dominé par les forces communistes ou proches des communistes du Pathet Lao et du commandant Khong Lee, obéissant aux ordres du prince neutraliste Souvanna Phouma).

Quels sont les faits, intervenus au cours de la précédente décennie, qui inspirent tant de pessimisme à tant d'observateurs ? J'en aperçois quatre : *les réalisations techniques de l'Unian soviétique et l'égalisation des capacités de dissuasion, la fin des chasses gardées et la tendance de maints Etats, naguère liés à l'Occident, à se réclamer du neutralisme, le taux théoriquement ou effectivement plus élevé de*

croissance en Union soviétique qu'aux Etats-Unis, en Chine que dans l'Inde, enfin le sentiment qui se répandrait à travers le monde, que le vent de l'histoire souffle vers l'est, que l'avenir appartient aux régimes dits de démocratie populaire. En bref, le camp soviétique aurait progressé *militairement, politiquement, économiquement, moralement.*

Sur le plan militaire, la modification du rapport des forces globales est incontestable. En 1950, la supériorité soviétique en forces classiques était grande, mais la supériorité américaine, quantitative et qualitative, en fait d'armes atomiques, de véhicules porteurs (bombardiers) et de bases était évidente.

Dix ans plus tard, l'Union soviétique possède à son tour un stock considérable de bombes atomiques et thermonucléaires, des bombardiers à grand rayon d'action et des engins balistiques intercontinentaux. Le territoire américain est désormais vulnérable aux coups comme le territoire de l'Union soviétique.

Cette détérioration du rapport des forces nucléaires était inévitable. L'Union soviétique aujourd'hui, la Chine demain sont en mesure de consacrer aux tâches qu'elles tiennent pour primordiales toutes les ressources, matérielles et humaines, dont elles disposent. Le passage de la dissuasion unilatérale à l'équilibre de la dissuasion était inscrit à l'avance au livre de l'Histoire : rien ni personne n'aurait pu l'empêcher.

En 1960, l'opinion mondiale, l'opinion américaine elle-même, fut prête à croire que l'avantage allait changer de camp, qu'un écart en fait d'engins balistiques allait se creuser au profit de l'Union soviétique. Même si celle-ci avait possédé des engins en plus grand nombre, l'équilibre de la terreur n'aurait pas été rompu pour autant. Mais, en fait, ce sont les États-Unis qui, grâce à leur supériorité économique, ont gagné la course et possèdent la supériorité du nombre en fait de véhicules porteurs (bombardiers et engins balistiques). Le secrétaire d'état à la défense a même déclaré que cette supériorité permettrait éventuellement aux États-Unis de mener une stratégie antiforce, autrement dit de s'en prendre à l'appareil thermonucléaire de l'ennemi, en première frappe ou même en deuxième frappe.

Il est improbable que les États-Unis conservent longtemps, à supposer qu'ils la possèdent encore en 1965 ou 1965, une capacité d'action antiforce. La stabilité au niveau supérieur — celle des engins balistiques et des armes thermonucléaires — est conforme à la logique de la course qualitative aux armements. Mais cette stabilité, au rebours d'opinions courantes, ne joue pas nécessairement en faveur de l'Union soviétique ou de la Chine. Ce sont les pays économiquement les plus riches qui peuvent s'offrir seuls le luxe d'une panoplie complète. En 1966, les Etats-Unis ont les moyens d'entretenir un corps expéditionnaire de 300 000 hommes au Vietnam sans réduire sensiblement leurs effectifs en Europe, sans compromettre leur programme nucléaire ou spatial.

Sur le plan politique, l'élimination des chasses gardées et la diffusion de la guerre froide, au Proche-Orient, en Afrique, en Amérique latine, sont le résultat de deux mouvements historiques, la désintégration des empires coloniaux et l'action désormais mondiale de l'Union soviétique. Comme les pays, autrefois soumis à la souveraineté d'un pays européen ou intégrés à une zone d'influence, ont acquis, par suite du conflit entre les deux blocs, une certaine liberté de manœuvre, comme ces pays nourrissent tous quelques ressentiments contre leur ancien maître ou protecteur et qu'ils les expriment ou les amplifient en paroles, il est facile de confondre cette

extension des zones de guerre froide avec une défaite de l'Occident : de la souveraineté à l'association, de la zone d'influence à la compétition des blocs, de l'association au non-engagement, de la neutralité au neutralisme actif et de celui-ci au ralliement au bloc soviétique, telle est la voie que tous les peuples, à en croire les Soviétiques, sont condamnés à suivre jusqu'au bout, tel est le cauchemar des défaitistes parmi les Occidentaux.

Mais ces défaitistes ne s'aperçoivent même pas qu'ils adoptent, avec des jugements de valeur inversés, la philosophie de l'histoire de leur ennemi. Ce sont les marxistes-léninistes qui confondent empire colonial et impérialisme issu du capitalisme, eux qui imaginent le capitalisme condamné dès lors qu'il est privé de ses colonies, eux qui prétendent que tous les chemins mènent à Moscou, eux qui croient à un déterminisme inexorable dont les révolutions nationales ou bourgeoises sont un des moments et dont le triomphe du parti communiste est l'aboutissement. Nous n'avons aucune peine, dans le cadre de notre propre philosophie, à expliquer pourquoi les Etats nouveaux et les peuples dont les économies sont insuffisamment développées ont peine à adopter des institutions politiques proches de celles des Etats-Unis ou de la Grande-Bretagne. Mais, encore une fois, c'est le dogmatisme marxiste-léniniste qui pose le dilemme absurde : ou le pouvoir du parti dit ouvrier-paysan ou le pouvoir de la classe bourgeoise ; c'est lui qui désigne par un seul et même concept tous les régimes qui ne sont pas de type soviétique et qui ne voit d'autre solution à toutes les crises, quelles qu'elles soient, qu'un régime de ce type. Aucun des pays arabes, en dépit de son hostilité à l'Occident et à Israël, n'a adhéré au bloc soviétique ou ne s'est transformé en démocratie populaire. En Afrique, même la Guinée et le Ghana continuent de manœuvrer entre les deux blocs. En Amérique latine, Cuba est le seul pays, jusqu'à présent, qui ait accompli spontanément une révolution dont les chefs, par passion antiaméricaine ou par nécessité ou par préférence idéologique, aient officiellement proclamé leur ralliement au socialisme et au camp sino-russe.

Il est possible — probable si l'on veut — que d'autres pays encore, au cours de la prochaine décennie, passeront au neutralisme actif, voire à la démocratie populaire. Autant de défaites pour l'Occident, à n'en pas douter, puisque contenir l'empire soviétique est la fin de la stratégie occidentale. Mais si les Etats et les peuples sont considérés comme des pions sur l'échiquier, comme des instruments utilisables dans la rivalité de puissance, si le recrutement d'alliés ou de satellites est, pour chaque camp, un moyen de se renforcer et d'affaiblir son rival, alors maintes de ces défaites sont sans conséquences sérieuses. Ni le Laos ni la Guinée ne renforcent le potentiel, économique ou militaire, de l'un ou de l'autre des blocs. Pour l'Occident, un changement d'allégeance a une signification militaire, soit dans le cadre de la guerre froide quand elle fait boule de neige ou qu'elle compromet la capacité régionale de résistance, soit par rapport à l'éventualité de la guerre totale, quand elle enlève des bases ou des facilités à l'appareil thermonucléaire américain ou en donne à l'appareil adverse.

On objectera que plus s'étend le territoire du bloc, plus les ressources de celui-ci augmentent. Mais c'est là une apparence trompeuse. A certains égards, les Etats alliés ou satellites sont désormais une charge plus qu'un appoint : ils reçoivent du

grand Frère plus qu'ils ne lui donnent. Dans la mesure où ils sont en voie de développement, ils n'ont qu'un faible pourcentage du produit national, disponible pour l'usage diplomatico-stratégique. Economiquement, il est vrai, l'expansion du marché mondial socialiste et le rétrécissement du marché mondial capitaliste comportent, pour celui-là des avantages, pour celui-ci des inconvénients. Que l'on suppose le monde entier, sauf les Etats-Unis, rallié au camp soviétique, de toute évidence les Etats-Unis seraient vaincus politiquement et militairement aussi bien qu'économiquement. Mais nous sommes loin d'une telle conjoncture. Le bloc soviétique a fait des progrès et continuera d'en faire, aussi bien en ce qui concerne le volume de la production qu'en ce qui concerne les échanges avec le tiers monde. Mais celui-ci continue de faire avec l'Occident la fraction, de beaucoup la plus importante, de son commerce. Au cours de l'avenir prévisible, c'est-à-dire des prochaines décennies, à moins que ne soit bouleversé le statut territorial de la planète, l'Occident ne manquera ni de fournisseurs de matières premières ni d'acheteurs de produits manufacturés.

Il reste l'argument de la disparité des taux de croissance. Une comparaison scientifique des taux de croissance exige plus de précautions que n'en prennent les discours de M. Khrouchtchev ou même les articles de la plupart des économistes occidentaux. Il est vrai, en gros, que le taux de croissance soviétique a été, au cours des années 1950-1960, sensiblement plus élevé que celui des Etats-Unis, qu'il s'agisse du produit national brut ou du produit par tête de la population. Pour diverses raisons, le taux de croissance américian a été relativement faible, au cours de cette période, même comparé à celui des économies du continent européen. Les polémiques sur les taux de croissance (celui de l'Union soviétique est-il de 8 % ou de 6 % ?), sur le rapport actuel des produits nationaux (le produit russe est-il égal au tiers ou à la moitié approximativement du produit national américain ?) peuvent difficilement aboutir à un résultat incontesté, tant certaines données de fait sont mal connues, tant ces mesures exigent des conventions (relatives aux prix) dont aucune ne s'impose de manière incontestable. Mieux vaut donc, à moins d'entrer dans une discussion technique, s'en tenir à des faits grossiers, incontestables, qui suffisent à notre propos.

Quels qu'aient été, depuis dix ans, les progrès de la consommation soviétique, le niveau de vie et plus encore le confort et l'agrément de l'existence demeurent, pour la masse de la population, incomparablement inférieurs à ce qu'ils sont en Occident. Les conditions du logement, la médiocrité du ravitaillement, l'organisation du commerce, tels que les observe n'importe quel visiteur en Union soviétique, suffisent à confirmer la proposition précédente. Plus de 40 % de la main-d'œuvre continuent d'être employés dans l'agriculture afin de nourrir médiocrement environ 210 millions de personnes. Moins de 10 % aux Etats-Unis produisent des excédents qui pèsent sur le budget et sont distribués à travers le monde. Tant que subsistera un tel écart entre les productivités agricoles non pas seulement en Union soviétique et aux Etats-Unis, mais des deux côtés du rideau de fer, l'Occident n'a rien à craindre de la prétendue menace de la prospérité socialiste. Ceux qui imaginaient, déjà il y a quelques années, la France ou l'Europe abaissant à leur tour un rideau de fer pour interdire la comparaison entre « l'exploitation capitaliste » et « la libération socialiste » ne savaient pas ce qu'ils disaient, statisticiens ou idéologues égarés par les chiffres ou les passions.

En revanche, la diminution de l'écart relatif entre la production industrielle de l'Union soviétique et celle des Etats-Unis, entre celle du bloc soviétique et celle du bloc atlantique est effectivement probable. Les journaux soviétiques proclament que la part du bloc soviétique (Chine comprise) dans la production industrielle de l'humanité est, en 1960, de 37 %, que d'ici cinq ans elle dépassera la moitié. L'augmentation de ce pourcentage résulte normalement du taux soviétique plus élevé de croissance de la production industrielle. Que, dans certains secteurs, le bloc soviétique produise, en 1970, autant ou même plus que le bloc occidental (Etats-Unis et Europe occidentale), c'est possible. Qu'il produise, en 1970, autant que le bloc occidental soit pour l'industrie dans son ensemble soit par tête de la population, c'est exclu. Mais, à condition que l'Union soviétique rattrape son retard en fait de productivité agricole, rien n'empêche, sur le papier, qu'elle rattrape quelque jour (plus vraisemblablement au siècle prochain qu'en celui-ci) les Etats-Unis[7].

Si nous nous en tenons aux deux ou trois prochaines décennies, faut-il dire que l'avance soviétique « menace » les Etats-Unis ou l'Europe occidentale ? La formule peut être prise en deux sens : ou bien l'Union soviétique, grâce à sa croissance, aurait les moyens de consacrer davantage de ressources à la politique étrangère (armes et aide), ou bien elle serait, par sa richesse, par sa prospérité, un modèle irrésistible pour les Occidentaux et pour les non-engagés. Chacun de ces « périls » est réel, mais aucun n'est aussi grave que M. Khrouchtchev souhaite que nous le pensions. Le jour où les Etats-Unis reconnaîtront la nécessité de dépenser 60 milliards de dollars pour leur défense et non 45, ils provoqueront, par là même, une croissance plus rapide du produit national et de la production industrielle. Celle-ci augmente moins vite qu'en Union soviétique pour une part à cause de la répartition de la demande. Si le public ne veut pas acheter plus de produits industriels, s'il dépense ses revenus supplémentaires pour se mieux loger ou se distraire ou voyager, la production industrielle progressera moins vite, l'allure étant déterminée surtout par celle des deux autres progrès, ceux de la productivité et de la population[8]. Mais la capacité de croissance, en cas de course aux armements, demeure intacte aux Etats-Unis. Ceux-ci ne courent pas de risque d'être militairement surclassés. Quant à l'arme économique, l'Union soviétique et ses alliés en useront demain avec plus de générosité qu'aujourd'hui. L'efficacité psycho-politique ne dépend pas des seuls chiffres de dollars ou de roubles, donnés ou prêtés.

Si péril il y a, il est pour l'instant, et il sera encore pour de nombreuses années, plus moral que matériel, plus politique que militaire. La croissance de l'économie soviétique est un argument du grand débat dans lequel chaque bloc tente de persuader l'autre de la supériorité, donc de la légitimité de ses institutions. D'une comparaison entre les réalités, l'Occident n'a pas grand-chose à craindre : que l'on envoie les non-engagés à Berlin et qu'ils confrontent le sort des hommes et la qualité de l'existence et de la culture, d'un côté et de l'autre. En vérité, l'Occident n'a rien à craindre même des progrès que l'Union soviétique pourrait accomplir au cours des dix prochaines années. Si le niveau de vie s'élève et si la grisaille de la vie soviétique tend à revêtir, ici ou là, quelque couleur, peut-être les hommes du Kremlin seront-ils plus sincères dans leur volonté de coexistence pacifique.

Reste enfin la dernière « menace », créée par le sentiment vague et fort, en Occident et à travers le tiers monde, que l'avenir appartient à la Russie et aux

régimes de type soviétique. Que ce sentiment soit déjà répandu, ici et là, je n'en doute pas. Mais, en France, il affecte plutôt certains milieux intellectuels ou bourgeois que les masses. Il est loin d'être universel, il est fabriqué par la propagande et plus encore les propagandistes, il ne surgit pas spontanément, dans l'esprit des hommes, au spectacle du monde. Après tout, il y a une vingtaine d'années, c'est un autre totalitarisme qui ralliait les opportunistes. Par définition, de tels ralliements ne sont jamais définitifs. Mieux vaut les combattre que calculer leur nombre.

4. Stratégie de paix.

Retenons simultanément les objectifs de la stratégie occidentale, tels que je les ai esquissés dans la deuxième section, et les données de la situation, telles que je viens de les rappeler dans la troisième. Quels devraient être les principes de la stratégie occidentale, en fonction de ces deux analyses ?

L'Occident ne sera réellement en sécurité que le jour où le bloc soviétique cessera d'avoir pour but la destruction des régimes appelés par lui capitalistes, c'est-à-dire en fait la destruction de l'Occident lui-même. L'Europe occidentale ne sera réellement en sécurité que le jour où le partage de l'Allemagne et du Vieux Continent tout entier aura été surmonté. Tant que les armées russes seront stationnées à deux cents kilomètres du Rhin, les portes du temple de Janus resteront ouvertes. Mais ces deux propositions doivent être complétées par deux autres : puisque les Etats-Unis n'ont pas voulu prendre le moindre risque pour libérer les peuples d'Europe orientale à l'heure où ils étaient militairement les plus forts, ils ne devraient pas en prendre logiquement dès lors qu'ils ont tout au plus maintenu l'équilibre. Plus généralement, l'Occident, à moins d'être prêt à livrer une guerre thermonucléaire, n'a aucun moyen de « détruire » le régime ou l'imperium soviétique, il n'en a guère d'influer sur l'évolution intérieure de cet imperium, sur les relations entre Union soviétique et Chine populaire.

Ces quatre propositions jointes sembleront chargées d'une contradiction fondamentale aux yeux de ceux qui interprètent grossièrement la dialectique de l'antagonisme et souhaitent que nous rendions avec usure, à nos ennemis, l'hostilité qu'ils nous témoignent. La contradiction disparaît dès lors que nous nous jugeons victorieux le jour où les Soviétiques ont sincèrement renoncé à leur entreprise. Mais comme cette conversion, à supposer qu'elle intervienne un jour, est encore lointaine, nous devons nous convaincre que le conflit sera prolongé et qu'à moins d'accident heureux (la dissociation du bloc soviétique) ou malheureux (la dissociation du bloc atlantique ou la guerre), le mieux que nous puissions espérer est un ralentissement de l'avance soviétique dans le tiers monde et une progressive stabilisation du rapport des forces — politiques et pas seulement militaires — entre les deux blocs. Qu'on le veuille ou non, nous vivrons sous la menace militaire aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'accord sur la maîtrise des armements, sous la menace politique aussi longtemps que les marxistes-léninistes demeureront fidèles à leur foi.

Il est vain d'évoquer la stratégie de refoulement, comme le faisait James Burnham à la veille du retour au pouvoir des Républicains, ou la *forward strategy,* comme le font les trois auteurs que nous citions plus haut. L'Occident, étant donné sa nature, n'a jamais eu la capacité politique d'une stratégie offensive et il n'en a

plus aujourd'hui la capacité matérielle. Il n'est pas exclu, pour autant, que l'Occident affaibli soit plus agressif ou plus intransigeant que les Etats-Unis ne l'étaient au lendemain de la guerre, seuls intacts, tout-puissants. Nous savons que les démocraties ont tendance à faire la guerre quand elles sont exaspérées, non quand la conjoncture leur est favorable.

Etant admis que nous n'avons aucun moyen de « forcer » » les sociétés soviétiques à s'ouvrir ou de « libérer » les pays d'Europe orientale, nous devons nous préparer à vivre en un monde « mi-libre mi-esclave » pour une longue durée, sans exclure que la moitié esclave du monde se transforme d'elle-même. Il n'est pas question de souscrire à la théorie simple de quelques marxistes ou pseudo-marxistes [9] selon laquelle le régime soviétique deviendra *nécessairement* démocratique au fur et à mesure que s'élèvera le niveau de vie. Mais il n'est pas question non plus de poser comme un dogme que le régime soviétique ne peut pas changer ou que la diplomatie-stratégie de Moscou est, une fois pour toutes, déterminée par l'intention de Lénine ou de Staline. Dans le cadre d'une philosophie, pour l'instant invulnérable à l'expérience, les hommes du Kremlin agissent en fonction des circonstances. L'Occident peut influer sur les circonstances auxquelles Moscou jugera rationnel de s'adapter.

Cette stratégie sera baptisée stratégie défensive ou stratégie de coexistence. Et je ne nie pas que, comparée à une stratégie qui viserait à détruire l'Union soviétique ou l'imperium soviétique, qui voudrait éliminer, une fois pour toutes, la menace soviétique, cette stratégie mérite d'être appelée défensive puisqu'elle reprend pour ainsi dire à l'ennemi le slogan de la coexistence, avec cette différence qu'elle l'interprète autrement. Mais le choix d'une stratégie doit être commandé *aussi* par l'analyse du rapport des forces et, le but étant d'éviter la guerre thermonucléaire en même temps que de sauver la civilisation libérale, il me paraît préférable de ne pas opposer à la volonté universaliste des Soviétiques une volonté également universaliste. C'est en revendiquant les droits du pluralisme institutionnel contre le monisme du marxisme-léniniste que l'Occident définit exactement sa mission contre le totalitarisme, non en dressant un monisme analogue et contraire à celui que nous combattons.

La coexistence entre les deux blocs étant acceptée en fait, l'exigence première est celle du maintien de l'équilibre des forces militaires globales. Ou, pour m'exprimer avec plus de précision, le danger majeur est encore, pour la période actuelle, le danger militaire et non pas, comme chacun le répète, le danger de subversion ou d'infiltration. Que la plupart des commentateurs en jugent autrement tient à la confusion de l'urgence et de l'importance, des crises visibles et de la compétition permanente et profonde. Il est bien vrai que les bombes thermonucléaires et les engins balistiques ne servent à rien pour arrêter l'expansion soviétique en Asie du Sud-Est et au Proche-Orient. Il est bien vrai que ceux—s'ils existent— qui ont misé sur la stratégie atomique pour contenir l'Union soviétique partout à travers le monde se sont trompés et qu'en ce sens il est possible d'évoquer la faillite de la stratégie atomique. Mais, par définition, une stratégie de dissuasion — politiquement défensive — n'a d'autre succès que négatif. Ne visant que le *statu quo,* elle paraît stérile dès lors que l'on décrète rétrospectivement qu'en tout état de cause le *statu quo* aurait été sauvegardé.

La priorité que j'accorde aux considérations militaires a la signification suivante : si le bloc soviétique se convainc qu'il possède une supériorité incontestable soit en ce qui concerne les instruments passifs ou actifs de la dissuasion, soit en ce qui concerne l'ensemble des moyens militaires, le danger risquerait d'être mortel ; les hommes du Kremlin croiraient venu le moment de la lutte finale ou, plus probablement, ils pousseraient leurs avantages au point d'acculer l'Occident à l'alternative de la capitulation et de la guerre. La bataille entre les deux blocs la plupart du temps ne se livre pas sur le terrain militaire, précisément parce que l'équilibre des forces est maintenu. Que celui-ci soit compromis : tout le reste le serait en même temps.

Or l'équilibre militaire, en l'absence probable d'accord sur la maîtrise des armements, suppose un effort, constant et massif, de recherches et de production, bien loin d'être une fois pour toutes acquis par une capacité minimum de représailles. Cet équilibre, au cours de la période qui s'ouvre, tolérera de plus en plus malaisément une infériorité radicale dans un ordre de moyens, par exemple en fait d'armes classiques. L'évolution probable d'ici une demi-douzaine d'années, vers des appareils thermo-nucléaires de plus en plus terribles et de plus en plus invulnérables, entraîne avec elle la possibilité, en dépit des dénégations soviétiques, que des armes classiques puissent être employées, même par les deux Grands l'un contre l'autre, sans ascension aux extrêmes.

La primauté des considérations militaires ne tient pas seulement à l'immensité des risques que comporterait une quelconque négligence. Elle se rattache à une autre primauté, elle aussi contraire à l'opinion aujourd'hui courante, celle de l'Europe ou du théâtre d'opérations sur lequel s'affrontent les deux blocs par rapport au tiers monde. Là encore, l'opposition est entre *importance* et *urgence.* Au cours des années qui ont précédé la relance, par M. Khrouchtchev, de la crise de Berlin, il ne se passait rien, en apparence, en Europe. Chacun des deux blocs s'organisait : le statut territorial paraissait à tous deux insatisfaisant mais préférable au coût d'une guerre qui semblait le seul moyen de le modifier. Au même moment, la guerre d'Indochine, ou la nationalisation du canal de Suez, ou la guerre d'Algérie, ou la désagrégation du Congo belge, ou la révolte d'Angola retenaient l'attention des dirigeants des Etats-Unis et de la plupart des gouvernements européens.

Mais il en est de la « partie nulle en Europe comme de l' « équilibre de la dissuasion » sur le plan planétaire : ni l'un ni l'autre résultat n'est obtenu automatiquement ou à coup sûr. *Succès ou revers ne peuvent être décisifs qu'en matière d'armements ou sur le Vieux Continent.* Si la République fédérale allemande, dans l'espoir de retrouver son unité, s'orientait vers Moscou, l'Europe occidentale serait perdue et l'alliance atlantique en même temps. Aussi longtemps que l'ensemble atlantique est maintenu, tout peut encore être sauvé ; si l'unité atlantique était ébranlée, toutes les autres positions de l'Occident seraient compromises.

Je vois une autre raison encore de réduire l'importance que les stratèges occidentaux accordent le plus souvent aux prises de position, verbales ou effectives, des pays afro-asiatiques. Dans l'immédiat, la plupart de ces pays, pris un à un, ne modifieraient que faiblement, en changeant d'allégeance, l'équilibre des ressources ou des forces entre les deux blocs. A terme, si la plupart de ces pays ensemble adhéraient à un camp ou à l'autre, il en résulterait un déséquilibre à l'échelle de

l'univers, mais les adhésions de ces pays, à un bloc ou à l'autre, sont circonstancielles, révocables, elles n'ont aucun caractère définitif tant il est évident qu'une république africaine ou latino-américaine ne voudra pas être soumise au pouvoir arbitraire de Moscou du jour où elle ne craindra plus le « colonialisme » européen ou « l'impérialisme yankee ». Si les deux centres de forces survivent dans l'hémisphère Nord, aucun d'eux n'exercera de domination durable sur l'hémisphère Sud parce que ceux qui, vus de Moscou ou de Washington, sont enjeux, ont avant tout le désir de ne pas être objet, expriment aujourd'hui ce désir par les diverses modalités du non-engagement ou de la neutralité.

Si l'on admet cette hiérarchie de l'importance, dans quel sens l'Occident peut-il améliorer sa diplomatie-stratégie ? Personnellement, je crois que la réponse décisive, mais aussi la plus difficile, serait le resserrement des liens entre les pays occidentaux, le franchissement d'une étape supplémentaire dans la direction d'une authentique communauté atlantique. Au cours de la phase d'après-guerre, l'ensemble atlantique, considéré comme une zone de civilisation, a dû accomplir trois tâches : la reconstruction des régions dévastées (Europe occidentale), le renoncement aux empires coloniaux, l'organisation de la Communauté qu'exigeait la présence, désormais indispensable, des Etats-Unis en Europe. La première tâche a été accomplie plus vite et mieux que personne n'osait l'espérer. La deuxième l'a été sans coopération réelle entre les Etats-Unis et les Etats colonisateurs d'Europe, ceux-là s'ingéniant à ne s'aliéner ni leurs alliés du Vieux Continent ni les nationalistes dressés contre la puissance coloniale. Rétrospectivement, il est facile de dire qu'avec plus de clairvoyance ici, de courage là le procès de décolonisation aurait pu être moins coûteux, laisser moins de ressentiments dans le cœur des colonisés, moins d'amertume chez les peuples ex-impériaux. Mais les hommes — et surtout les hommes politiques, gouvernants et citoyens — n'acceptent pas toujours les événements qu'ils prévoient. Les ministres français prévoyaient en majorité la décolonisation, ils n'auraient pas pour autant pris les devants et, en fonction de leurs prévisions justes, mis au point, en accord avec Washington, un programme, étalé sur dix ou quinze ans, de l'accession à l'indépendance des colonies ou des protectorats d'Afrique du Nord. Peut-être la violence des colonisés était-elle indispensable pour obliger les colonisateurs à prendre au sérieux ies idées avec lesquelles ces derniers se plaisaient à jouer sans y accorder leur conduite.

Quand tout cela aura été dit, il reste que la décolonisation s'est presque achevée sans rompre ni l'alliance entre les puissances coloniales et les Etats-Unis anticolonialistes, ni l'unité intérieure de celles des puissances européennes[10], qui ont été contraintes de se convertir à une conscience autre d'elles-mêmes et de leur mission[11]. Le procès de décolonisation terminé, l'Occident connaîtra des facilités et des problèmes autres, presque inverses. Sur le plan moral, dans la rivalité des propagandes, il pourra prendre l'offensive et dénoncer le colonialisme soviétique. Mais, nulle part il ne sera plus en mesure d'exercer une influence exclusive, nulle part les idées, les agents, l'action subversive du bloc soviétique ne seront absents, partout il devra tenir compte des Etats nouveaux, avec leurs passions et leur injustice, en même temps que de son ennemi marxiste-léniniste. Les échanges d'accusation entre les opinions publiques française et américaine sur le colonialisme et l'anticolonialisme (qu'avez-vous fait de vos Algériens ? Et vous, de vos Indiens ?) appartiennent au passé (peut-être les rôles sont-ils renversés en Amérique latine). Mais, en contrepartie, toutes les bases, extérieures aux pays de l'alliance, ne sont

plus gardées qu'à titre précaire.

Ces inconvénients seraient plus que compensés si, délivrés de l'hypothèque coloniale, les pays de l'alliance atlantique parvenaient à mener une action diplomatico-stratégique *une* ou, du moins, toujours coordonnée. Or l'affaiblissement relatif des Etats-Unis, par rapport à leur ennemi et leurs alliés, risque d'exercer une action en sens contraire. Les économies du Marché Commun désormais ne dépendent pas plus de l'économie américaine que celle-ci ne dépend de celles-là. Militairement la France s'efforce, après la Grande-Bretagne, de se donner une force de frappe nationale. La République fédérale se laisse moins que jamais convaincre par la doctrine Mac Namara. Là où celui-ci voit une stratégie souple, ses interlocuteurs de Bonn voient les prémices du dégagement.

La condition première pour que l'alliance atlantique dure et se développe en une communauté atlantique, c'est que les dirigeants de Washington prennent conscience que le temps du directoire américain (ou anglo-américain) est révolu (le temps du directoire à trois n'est pas pour autant arrivé). En théorie, peut-être aurait-il été préférable de réserver aux Etats-Unis seuls la possession et la disposition des armes nucléaires à l'intérieur de l'alliance. Mais il était contraire à la nature des Etats et de leurs aspirations séculaires de renoncer définitivement aux armes décisives. Aujourd'hui, il s'agit moins de se demander quelle formule serait en elle-même la meilleure que d'éviter certaines conséquences néfastes de la multiplication des forces nationales coûteuses, peu efficaces et rapidement déclassées par les progrès techniques.

Sur le plan économique, le président Kennedy a lancé le mot d'ordre sur *Partnership*. Il est trop tôt encore pour savoir comment s'organiseront en fait les rapports entre Marché Commun, Grande-Bretagne, commonwealth et Etats-Unis, mais il est visible que le relèvement spectaculaire de l'Europe, loin de rompre la solidarité entre la frange occidentale du Vieux Continent et le Nouveau Monde, est en train de liquider les dernières traces de l'isolationnisme. Les Six du Marché Commun, qui sont ensemble le premier exportateur et importateur mondial, constituent une grande puissance économique, partenaire indispensable à la prospérité comme à la diplomatie des Etats-Unis.

Sur le plan militaire, le but serait de garantir la permanence et la solennité de l'engagement américain tout en donnant aux Européens une participation effective à la stratégie de dissuasion. La seule issue, à partir du moment où Grande-Bretagne et France ont mis en train des programmes nationaux, me paraît la constitution d'une force européenne, qui, sans dépendre institutionnellement de l'appareil américain, n'agirait qu'en coordination avec lui. Ainsi l'Europe reprendrait conscience de ses responsabilités sans que la garantie américaine fût affaiblie pour autant. Le resserrement des liens entre Européens atténuerait l'inégalité entre *un* Grand et *des* Petits. L'alliance ne passerait plus pour une modalité de protectorat américain mais pour une entreprise commune.

En ce qui concerne les zones extérieures à l'affrontement direct des blocs, les analyses de la partie précédente nous ont appris qu'il n'y avait ni recette infaillible, ni priorité universellement valable (de l'aide économique ou de l'aide militaire), ni régime par essence adapté aux exigences jointes du développement économique et de l'intérêt occidental. La plus grande partie de ce que l'on appelle le tiers monde — Asie, Afrique, Amérique latine — passe par une phase de bouleversement

révolutionnaire, dont les causes sont, en proportions variables, politiques, économiques, démographiques, et morales.

Politiquement, les pouvoirs traditionnels sont presque tous ébranlés. La tradition et le passé ne constituent plus de titres valables à l'exercice de l'autorité. La légitimité est devenue démocratique, mais la mise en pratique de cette formule de légitimité par l'élection se heurte le plus souvent à d'insurmontables obstacles. Les élus ne respectent pas les décisions des électeurs ; ces décisions sont manipulées ou fabriquées. Entre les deux formules conformes à l'idée, celle du régime constitutionnel à partis multiples et celle du parti idéologique et monopolistique, se multiplient les expériences intermédiaires, oligarchie conservatrice maintenant ou non la façade électorale, despotes avec ou sans partis, modernistes ou réactionnaires, chef militaire ou junte d'officiers se substituant à un parlement discrédité ou impuissant.

Economiquement, les peuples et plus encore les minorités gouvernantes ont presque tous le désir de ne pas rester en marge du développement, c'est-à-dire de l'industrialisation, mais il ne dépend pas de la diplomatie américaine que les conditions nécessaires au développement soient ou ne soient pas données en un pays d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique latine. A la rigueur, le donateur peut toujours construire quelques usines : ces constructions ne résolvent aucun des problèmes du sous-développement, ni l'impatience des élites et des masses, ni l'écart entre le nombre des hommes et le volume des ressources.

Les pays, qui tâchent aujourd'hui de rattraper leur retard et d'accomplir la même révolution par laquelle le tiers favorisé de l'humanité est passé du stade agricole au stade industriel, jouissent, par rapport à leurs aînés, d'un avantage : la technique à transférer n'est pas celle d'il y a 150 ans mais celle d'aujourd'hui. La science disponible n'est pas seulement celle de la nature mais celle des sociétés. Nous connaissons moins imparfaitement aujourd'hui qu'hier les régularités sociales, les conséquences probables des mesures fiscales, les exigences d'un programme d'investissements, etc. Les pays en voie de développement ne s'avancent pas sur une terre inconnue.

L'avantage de venir *après* les Occidentaux est lourdement payé. La population, dans certains cas, a triplé ou quadruplé (Inde) avant que ne soit déclenché le procès d'industrialisation. L'efficacité des investissements d'hygiène et de médecine est telle que le taux de mortalité peut être abaissé sans que le progrès économique augmente les ressources en proportion. Tel est le cas des principaux pays d'Asie (Chine, Inde), du Proche-Orient (Egypte), d'Amérique latine[12]. Il faut que le progrès économique prenne de vitesse la croissance démographique pour que s'améliore la condition des hommes, il faut que le pourcentage d'investissements par rapport au revenu national atteigne 10 à 15 % pour que la progression devienne cumulative, pour qu'il devienne de moins en moins difficile de ne pas consacrer à la consommation courante une fraction croissante d'un produit national chaque année plus grand.

A cette différence fondamentale entre la situation des Européens au XVIIIe et au XIXe siècle et la situation des Chinois, des Indiens, des Latino-Américains aujourd'hui s'en ajoutent d'autres dont les conséquences ne sont pas aussi aisément perceptibles. Les institutions traditionnelles de l'ordre politique et social étaient moins affaiblies en Europe qu'elles ne le sont dans les pays du tiers monde à une

phase comparable du développement. Les masses étaient plus passives, elles n'avaient pas conscience d'autres possibilités, leurs revendications n'étaient pas justifiées par l'exemple des pays avancés. La concurrence des deux Grands et des deux idéologies, aussi longtemps que le parti communiste ne s'est pas emparé de l'Etat, entretient l'incertitude, exploite les passions, divertit vers des luttes civiles l'énergie des élites. Ce ne sont pas seulement les circonstances inévitables — la pression de la population, la résistance des anciens privilégiés, les revendications des masses — qui favorisent l'adoption du modèle soviétique de développement, c'est le parti communiste lui-même, là où, par son opposition, il freine le développement dont il ne tirerait pas bénéfice pour ses ambitions propres.

La moitié ou les deux tiers de l'humanité seraient en révolution même si Moscou et le marxisme-léninisme n'existaient pas —révolution qui ne peut pas ne pas accompagner l'effort des peuples en retard pour accéder au type industriel de société, dont Occidentaux et Soviétiques leur présentent deux versions, ennemies mais à certains égards semblables. Les Etats-Unis n'ont jamais eu la puissance de maîtriser ou de canaliser souverainement cette révolution quel que soit le nom qu'on lui donne, révolution des *rising expectations* (révolution de l'espérance, pourrait-on dire) ou révolution des masses, il s'agit d'un phénomène mondial, dont un déséquilibre biologico-économique et un bouleversement social sont les causes et qui se poursuivra durant des décennies sinon des siècles. Reconnaître les faits *évidents* et inspirer aux stratèges la *modestie* nécessaire dans la fixation des objectifs est la première démarche qui conduise à une politique raisonnable.

Il est admis désormais, même aux Etats-Unis, que les institutions politiques (pluralisme des partis et gouvernement représentatif) et économiques (marché, liberté des entrepreneurs et des consommateurs) sont rarement adaptées aux exigences de phases initiales de développement. *L'Occident ne doit donc pas préférer les régimes les plus proches du sien mais ceux qui ont la meilleure chance de promouvoir le développement.* Encore devons-nous nous garder de l'illusion que la réussite du développement *garantira* une attitude favorable à l'Occident ou au moins neutre. Il n'y a aucune garantie de cette sorte. Il est même des circonstances où le progrès économique tendra à renforcer des groupes qui inclinent vers le bloc soviétique, donc à exercer une action contraire à nos objectifs. Il risque d'en être ainsi chaque fois que l'Occident s'est laissé confondre avec les classes conservatrices ou réactionnaires, abandonnant aux communistes ou demi-communistes le quasi-monopole des mots d'ordre « progressifs ».

Quand les choses en sont venues là, il serait vain d'espérer que le gouvernement américain préférera un régime antioccidental, parce qu'il accélère le développement, à un régime pro-occidental, qui paralyse celui-ci. Mais il n'est pas impossible de convaincre les stratèges américains d'abord et avant tout qu'aucun régime — quelles que soient ses institutions — ne doit être appelé communiste aussi longtemps que le parti inféodé à Moscou n'est pas maître du pouvoir. Il faut les convaincre ensuite que même un régime où le parti communiste est au pouvoir, en Afrique ou en Amérique latine, n'est pas l'équivalent du régime imposé à un pays d'Europe orientale par l'armée rouge ; en Asie, en Afrique, en Amérique latine, les régimes révolutionnaires, même s'ils se réclament de Moscou, auront intérêt à ne pas rompre avec l'Occident, ne serait-ce que pour recevoir de l'aide des deux côtés. En d'autres termes, au lieu d'agir et surtout de parler comme si notre sécurité était compromise chaque fois que la « Ruritanie » déclare son allégeance à Moscou, mieux vaudrait

marquer détachement et quasi-indifférence, dénoncer à l'avance le chantage au communisme auquel sont trop volontiers enclins les gouvernants incapables, faussement convaincus que les Américains seraient plus atteints qu'eux-mêmes par une victoire de Moscou. Au contraire, nous devrions rappeler à chaque occasion que le rapport des forces militaires, à notre époque, n'est pas sérieusement affecté par les vicissitudes de la guerre froide.

Ces préceptes — isoler l'ennemi en ne reconnaissant pour tel que le parti communiste, accepter n'importe quel parti ou régime socialiste, préférer des gouvernants efficaces à l'intérieur à ceux qui prodiguent les déclarations d'allégeance, aider au développement parce que tel est le devoir humain et à échéance l'intérêt politique mais n'être ni déçu ni surpris si l'Inde ou le Brésil deviennent plus nationalistes et plus neutralistes à mesure qu'ils acquièrent une industrie — sembleront à d'aucuns imprégnés par « l'esprit munichois ». Mais c'est là une interprétation radicalement erronée. Puisque, même à cent cinquante kilomètres des côtes de Floride, les Etats-Unis refusent d'envoyer les *marines* (fusiliers-marins) pour abattre un régime qui leur est hostile, mieux vaut tirer les conséquences de ce refus du recours à la force armée en même temps que de la dissociation entre les péripéties de la guerre froide et l'équilibre de la dissuasion.

Ces préceptes n'interdisent nullement de livrer à fond la guerre froide sur les trois terrains de l'économie, de la subversion et du débat. Sur le premier terrain, deux changements sont souhaitables, l'un en voie d'application, l'autre encore mal reconnu. Puisque l'aide est stérile si le pouvoir est faible et la structure anachronique de la propriété maintenue, mieux vaut concentrer des ressources, qui seront toujours limitées, là où les conditions indispensables au rendement de l'aide sont réalisées ou peuvent l'être grâce à une pression extérieure. Dons ou prêts à long terme sont et doivent être un élément d'une politique d'ensemble par laquelle les Occidentaux contribuent, dans la mesure limitée de leurs moyens, à l'industrialisation de l'hémisphère Sud. Mais, dès maintenant et de plus en plus au cours des prochaines années, c'est le tout de la politique commerciale de l'Occident qui ajoute ou retire aux ressources disponibles du tiers monde. Rien n'a pu être fait en ce qui concerne la stabilisation. des cours des matières premières. Un autre problème se pose, et se posera demain, avec une acuité accrue : celui de l'entrée dans les pays développés des produits manufacturés simples (textiles) sur lesquels comptent les pays en voie de développement pour acquérir des devises étrangères. A l'heure présente, le commerce tend à devenir de plus en plus libre entre pays occidentaux, le Marché commun ayant donné une impulsion supplémentaire à un mouvement déjà déclenché. Mais, comme les Etats-Unis ont une peine croissante à s'assurer les devises étrangères, nécessaires pour financer dons ou prêts, il est probable que l'aide prendra de plus en plus la forme de crédits à long terme, avec obligation d'achat dans le pays créditeur. D'autre part, pour que le libre-échange inter-européen ou interatlantique n'ait pas de conséquences défavorables sur le tiers monde, des mesures d'inspiration dirigiste seront probablement inévitables — garanties de prix pour les achats de matières premières, ouverture des marchés atlantiques aux marchandises des pays à bas salaires, emprunts liés à des achats sur un marché déterminé.

L'aide économique a besoin de temps pour agir. Là où la subversion est sur le point de l'emporter, seule la contre-subversion (ou la contre-guérilla) constitue une parade. Sur ce point, il n'est pas inutile de rappeler quelques banalités, trop souvent

oubliées. La subversion l'a emporté, dans les territoires coloniaux, parce que les répliques techniques et tactiques butaient sur un fait décisif : les révolutionnaires parlaient la même langue et appartenaient à la même race que les populations, enjeu du combat entre subversion et répression. Même en Algérie où la population musulmane n'a jamais été unanimement acquise au F.L.N., la présence d'une minorité européenne, installée par droit de conquête et manifestement privilégiée, paralysait les efforts, moraux et politiques, de l'armée française pour opposer slogan à slogan, la libération des personnes à la libération de l'Algérie ou l'Algérie libre en association avec la France à l'Algérie indépendante. Là où les circonstances n'assurent pas à la subversion un tel avantage sur la répression, pourquoi la première aurait-elle gagné d'avance ?

Il est vrai qu'il suffit d'une faible minorité pour multiplier les attentats et entretenir un climat d'insécurité. Il est vrai que les commandos du Viet-minh venus du nord pénètrent la nuit dans les villages, terrifient les villageois et finissent par gagner en apparence les populations, alors que celles-ci, non soumises aux menaces et aux violences, pencheraient de l'autre côté. En bref, les techniques de la guerre subversive ne se bornent pas à faire apparaître une volonté populaire préexistante, elles sont susceptibles, en maintes circonstances, de la créer. Mais précisément lorsque cette volonté n'existe pas, la réplique à la subversion — répression ou contre-guérilla — *pourvu qu'elle recoure aux moyens appropriés,* n'a pas, *a priori,* moins de chance que l'agression à laquelle elle s'oppose. Ces *moyens appropriés* comportent-ils, et jusqu'à quel point, l'emprunt à l'ennemi de ses procédés d'encadrement, d'organisation parallèle, de discipline inflexible du noyau insurrectionnel, de terreur à l'égard des foules hésitantes ? Il serait hypocrite de nier que, presque nécessairement, les adversaires sont entraînés par leur dialectique à s'imiter en se combattant. Et le camp soviétique a un double avantage : l'organisation spontanée du parti communiste est immédiatement adaptée aux nécessités de la lutte clandestine (les principes d'organisation de Lénine répondaient à ces nécessités) ; une fois au pouvoir, les communistes refusent à leurs ennemis les libertés dont ils ont souvent bénéficié.

La répression est toujours nécessaire lorsque la subversion en est venue à la phase de la guérilla. Elle est rarement efficace contre la propagande, l'infiltration, les tentatives pour séduire les intellectuels, exploiter le mécontentement populaire, convaincre les hésitants de la supériorité morale ou historique du bloc soviétique. Le principe fondamental, simple comme tous les principes stratégiques, bien qu'il soit d'application difficile, c'est qu'à toute arme il est une parade, que sur tous les terrains la défensive doit dresser un obstacle à l'attaque et que l'on ne saurait négliger impunément aucun des théâtres d'opération. Nous commençons à avoir compris que l'on ne protège pas par la menace thermonucléaire les territoires exposés à la conquête par la subversion. Mais nous n'avons pas encore compris qu'une infériorité trop marquée en une sorte d'armes est dangereuse et que l'on ne combat pas la guérilla par l'aide économique, pas plus qu'on ne combat la propagande par la police. Certes, il est des cas où il faut employer aussi la police contre les propagandistes de l'ennemi : après tout, les marxistes-léninistes ne s'en privent pas. Mais la police, dans les régimes totalitaires, est au service d'une entreprise d'endoctrinement. La police seule, sans le complément de l'organisation et de la persuasion, est à la longue inefficace.

Dire que nous devons suivre l'ennemi sur tous les terrains ne signifie pas que nous devions prendre modèle sur lui. Au contraire, qu'il s'agisse de stratégie ou de tactique, de persuasion ou de subversion, l'asymétrie est fatale. Nous ne voulons pas détruire celui qui veut nous détruire, mais le convertir à la tolérance et à la paix. Nous ne voulons pas persuader les hommes que nos institutions offrent seules un espoir, mais, au contraire, persuader nos ennemis comme les tiers que l'humanité, mis à part le respect de certains principes, a vocation de diversité. Les pays de régimes démocratiques ne peuvent employer la même tactique que les pays de régime totalitaire et, en reniant leurs principes, ils payent cher à terme un profit temporaire. Ils ne peuvent ni ne veulent semer les révolutions, ils ne peuvent ni ne veulent interdire aux peuples de chercher leur salut, chacun selon son génie. Mais tant que les deux mondes resteront ce qu'ils sont, la liberté dont jouissent les Occidentaux aura une signification subversive de l'autre côté du rideau de fer —, signification révolutionnaire à laquelle les stratèges occidentaux ne renonceront jamais mais dont ils souhaitent eux-mêmes la disparition progressive. Le jour où les hommes soviétiques auront les mêmes droits de lire, écrire, critiquer, voyager que les hommes d'Occident, la compétition sera devenue authentiquement pacifique.

***

Cette esquisse de stratégie paraîtra décevante à tous, à l'école de la stratégie offensive comme à l'école de la paix. Je ne méconnais les arguments ni de l'une ni de l'autre école. La vraie question est de savoir jusqu'à quel point le conseiller du prince se donne le droit de concevoir le monde autre qu'il n'est.

Je pense, personnellement, qu'il aurait été possible, durant plusieurs années après 1945, de libérer l'Europe orientale sans risque sérieux de guerre. En 1956 encore, au moment des révoltes polonaise et hongroise, les Occidentaux ont eu une chance qu'ils n'ont pas su saisir. Mais la possibilité que nous affirmons sans preuve était toute matérielle, elle supposait les Etats-Unis, l'Europe occidentale autres qu'ils ne sont, avec d'autres institutions, d'autres chefs, un autre état d'esprit. Or, ce qui était matériellement possible hier mais non politiquement, a provisoirement cessé d'être matériellement possible. Etant donné le rapport des forces, les hommes du Kremlin préféreraient probablement la guerre à la perte d'une partie importante de leur *imperium.* Territorialement, l'Occident n'a pas les moyens de viser au-delà de la conservation.

Si l'Occident se contente, sous la protection d'un équilibre approximatif des capacités de dissuasion et des forces militaires globales, de faire front sur tous les théâtres d'opérations, il peut espérer ne pas subir de défaite grave, il ne peut espérer de victoire spectaculaire, en dehors de celles que lui apporteraient soit la conversion des Soviétiques, soit la rupture entre Russes et Chinois — éventualités qu'il serait aussi absurde d'escompter pour un proche avenir que d'exclure à tout jamais.

A l'école de la paix, cette stratégie, qui comporte une course qualitative aux armements, une prolongation de la guerre froide avec contre-subversion et contre-propagande, paraîtra belliqueuse et chargée de périls démesurés. Combien de temps les deux blocs peuvent-ils ainsi se combattre sur tous les continents et par tous les moyens, tout en se menaçant des pires châtiments et sans mettre à exécution leurs menaces ?

La première école reproche à cette stratégie le risque de défaite progressive qu'elle implique, la deuxième le risque de guerre thermonucléaire qu'elle entretient. Ces deux reproches sont tous deux fondés. L'Occident risque d'être peu à peu étouffé par l'avance des régimes totalitaires, recouvert par la vague de subversion. Il peut aussi être dévasté par les armes monstrueuses que son ennemi possède comme lui-même. Mais le risque d'étouffement ne saurait être écarté ou atténué qu'en augmentant le risque de la catastrophe thermonucléaire. Et le risque de la catastrophe guerrière ne saurait être écarté ou atténué qu'en acceptant un risque plus grand d'être acculé à la capitulation.

Aussi la stratégie modérée me paraît-elle offrir la meilleure chance de conjurer en même temps ces deux sortes de périls - péril d'étouffement, péril de mort violente. Si ces deux périls sont conjurés, la survie de l'Occident sera assurée, survie qui, à notre époque, est l'expression la meilleure, sinon la seule, de la victoire[13].

I. - A l'Ouest, les Etats-Unis demeurent la puissance dominante parce que seuls ils possèdent l'appareil thermonucléaire. Ils ont perdu une part de l'avance économique qui leur assurait une suprématie indiscutable à l'intérieur du monde occidental. Le dollar est menacé en raison d'un déficit persistant de la balance des comptes. Provisoirement, en 1962, sur le plan monétaire les Etats-Unis dépendent de la bonne volonté de leurs alliés européens autant ou plus que ces derniers ne dépendent de leur protecteur américain. De plus, les pays du Continent européen ont eu un taux de croissance plus élevé, de 1950 à 1960, que Royaume-Uni et Etats-Unis. Certes, le produit national des Six demeure en 1961 largement inférieur à celui des Etats-Unis, pour une population presque égale (36 % en adoptant les taux de change officiels, probablement la moitié selon un mode de calcul tenant compte des systèmes de prix). Malgré tout, l'écart, depuis 1945 et surtout depuis 1950, est devenu plus étroit. A supposer que la croissance continue d'être plus rapide de ce côté de l'Atlantique et que le Marché Commun englobe les autres pays d'Europe, d'ici peu d'années la Communauté atlantique sera composée de deux Grands qui, pour n'être pas de forces égales, *n'appartiendront plus à deux catégories, qualitativement distinctes.*

Du côté soviétique, le fait majeur, depuis 1945, n'est pas économique mais politique. L'économie de la Chine populaire en est à une phase comparable à celle des plans quinquennaux russes d'avant-guerre, avec une circonstance aggravante : au point de départ, le rapport entre l'espace et les hommes, les ressources agricoles et le nombre des bouches à nourrir était tel que la Chine populaire était condamnée, en cas d'échecs semblables à ceux de l'Union soviétique au cours de la collectivisation, à une insuffisance générale de nourriture. En 1961, les achats au-dehors de produits alimentaires par la Chine populaire atteignent 6,5 millions de tonnes, pour une valeur de 360 millions de dollars. La sous-alimentation semble être, pour une large part, responsable du ralentissement de la croissance industrielle, peut-être même d'une diminution de la production industrielle. La Chine de 1961, avec une production d'acier qui serait de l'ordre de 15 à 20 millions de tonnes, n'est pas encore à l'échelle des Grands, Union soviétique ou Communauté des Six.

Il n'en va pas ainsi sur le plan politique. L'Union soviétique ne peut employer des moyens de force pour contraindre le gouvernement de Pékin. Celui-ci est fort non

pas seulement d'une population de quelque 700 millions d'hommes, mais aussi du dynamisme révolutionnaire qu'il maintient et de l'orthodoxie idéologique qu'il prétend incarner. La rupture officielle de l'amitié sino-soviétique serait pour M. Khroutchchev comme pour Mao Tsé-toung une défaite. La doctrine n'admet pas de conflits interétatiques entre pays de régime socialiste. Chacun des protagonistes du drame serait contraint de traiter son adversaire en schismatique ou en hérétique. En un univers idéologique, un désaccord entre des chefs d'Etat, même fondé sur des divergences d'intérêts nationaux, doit être transfiguré en querelle théologique.

Quels effets aura, sur les relations entre les deux blocs, la rivalité entre Pékin et Moscou ? Il est difficile de le prévoir dans le détail. Il se peut qu'en certains cas les relations deviendront plus difficiles, la crainte d'être accusé de révisionnisme incitant chacun des deux Grands du communisme à une surenchère d'agressivité contre l'impérialisme. S'il n'en est pas ainsi et si Moscou se montre plus conciliant en tel lieu de la planète pour prévenir une expansion chinoise, Pékin sera éventuellement en mesure d'empêcher un accord entre Moscou et Washington en ne respectant pas les promesses faites par les négociateurs soviétiques (il n'est pas exclu, par exemple, que le Viet-nam du Nord sabote, à l'instigation de Pékin les tentatives russo-américaines de paix au Laos).

Il va de soi qu'un effet contraire, c'est-à-dire un rapprochement entre Washington et Moscou par suite de la tension entre Moscou et Pékin, est aussi concevable. A long terme, telle serait la conséquence logique d'un conflit ouvert entre les Deux du communisme. Mais, à court terme, aussi longtemps que le régime de l'Union soviétique se veut marxiste — léniniste et, par suite, ne peut reconnaître publiquement la possibilité d'une hostilité nationale entre deux Etats socialistes, la polyarchie à l'intérieur de l'univers soviétique comporte autant de dangers que d'avantages pour l'Occident et pour la paix. L'Union soviétique continue de couvrir la Chine populaire face aux Etats-Unis et doit empêcher un effondrement du régime chinois ou une dissociation officielle de l'alliance. D'autre part, la Chine qui ne reçoit plus guère d'aide économique de l'Union soviétique, n'est plus obligée de ménager le grand Frère, celui-ci ne pouvant désormais le menacer que d'une sanction — la rupture ouverte — que M. Khrouchtchev ne redoute pas moins que Mao Tsé-toung.

Il serait pénible, pour le pays, le parti et les hommes qui furent les initiateurs de la Révolution de notre temps, de laisser à d'autres le prestige de la pureté doctrinale. M. Khrouchtchev doit craindre, au cas où les deux capitales seraient en compétition pour le titre de métropole de la foi nouvelle, que Pékin l'emporte sur Moscou aux yeux des militants d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique latine.

II. — Etats-Unis et Union soviétique n'ont rien fait pour favoriser l'acquisition par leurs alliés respectifs d'un appareil thermonucléaire. La thèse, commune à tous les auteurs américains ou presque, est qu'une stratégie de dissuasion, pratiquée par quatre ou cinq Etats comporterait plus de risques que la stratégie actuelle à deux acteurs.

Dans les pages que nous avons consacrées à l'analyse théorique et pratique de la stratégie de dissuasion, nous avons volontairement utilisé des modèles simplifiés. Nous nous sommes donné deux Etats armés d'un appareil thermonucléaire (parce que tel est effectivement le cas) et nous avons, le plus souvent supposé une situation de symétrie : l'avantage, par exemple, de frapper le premier étant, par hypothèse, le même pour chacun des Deux. Nous n'avons pas compliqué les modèles et envisagé les diverses situations d'asymétrie concevables entre Union soviétique et Etats-Unis, afin de ne pas sortir du cadre de l'ouvrage. Aussi bien, une fois le mode de raisonnement compris, il n'est pas impossible d'analyser les conséquences des situations d'asymétrie. Ce qui est difficile, c'est de déterminer à l'avance les situations qui résulteront de la course qualitative aux armements et des réactions des gouvernements à ces situations.

Par exemple, une question d'importance décisive me paraît la suivante : d'ici quelques années les deux appareils thermonucléaires seront-ils invulnérables à tel point que la dissuasion d'une provocation extrême (c'est-à-dire d'une attaque dirigée contre le territoire d'un Etat non possesseur de l'appareil thermonucléaire) cessera d'être plausible ? En résultera-t-il un élargissement des hostilités possibles sans recours aux armes thermonucléaires ? Ou la solennité des engagements et la grandeur du risque improbable, combinées avec un programme de défense passive, donneront-elles à un Grand la possibilité de garantir ses alliés contre une agression, de convaincre l'ennemi qu'en certains cas il prendrait l'initiative du recours aux armes nucléaires ?

Les auteurs américains se font des illusions sur la probabilité que la Chine et l'Europe occidentale, d'autres Etats ensuite, renoncent définitivement aux armes atomiques. Les Etats tels qu'ils sont ne sont pas prêts à laisser aux deux Grands le monopole des armes tenues aujourd'hui pour décisives, à voir en eux les fondés de pouvoir de l'humanité qui auraient mission d'exercer une tutelle sur ces instruments monstrueux.

En modèle abstrait, un monde où quatre ou cinq Etats disposeraient d'un appareil thermonucléaire ne serait pas nécessairement plus instable qu'un monde où n'existent que deux appareils. Diverses combinaisons sont possibles selon que ces cinq Etats sont tous indépendants les uns des autres ou se divisent en deux ou trois groupes. Mais, de toute manière, la présence, en dehors des Deux, d'un Etat (ou bloc ou coalition) possédant lui aussi une capacité substantielle de représailles thermonucléaires, réduirait la liberté d'action des Grands actuels. L'élimination de *l'autre* ne donnerait pas à un Grand, même sur le papier, la maîtrise de l'univers. Il devrait n'employer contre son rival qu'une partie de son appareil ; faute de quoi, même après un triomphe éventuel, il serait à la merci du Troisième, devenu le *tertius gaudens.* On peut plaider que, dès maintenant, la présence du Troisième — la Chine ou l'Asie entière — même non possesseur d'armes atomiques contribue indirectement à la détente entre les Deux.

III. — La perspective prochaine n'est pas celle que suggère un modèle abstrait de quatre ou cinq appareils thermonucléaires : dans quelques années, la Chine possédera probablement quelques bombes atomiques et des avions capables de les transporter. La Grande-Bretagne possède dès maintenant des bombes thermonucléaires et des avions de bombardement capables de les transporter (mais peut-être pas capables de franchir les défenses soviétiques ou de survivre à une attaque). La France aura des bombes atomiques et des Mirage IV vers 1965, peut-être vers 1970 des bombes thermonucléaires et des engins balistiques à portée intermédiaire. La situation prévisible, en 1965 ou 1970, ne ressemblera pas à un modèle pur de cinq acteurs doués de capacités plus ou moins équivalentes. Les Deux seront toujours les maîtres du jeu, Chine, Grande-Bretagne et France possédant des forces de frappe, à la rigueur l'une contre l'autre des forces de dissuasion, mais incapables de tenir tête à un des Grands, soit que leur appareil ne doive pas survivre à un premier coup, soit que la disproportion soit trop grande entre les pertes qu'ils subiraient (destruction quasi totale pour les deux pays européens) et les représailles qu'ils seraient en mesure d'exercer.

Allons plus loin. Même si les pays du Vieux Continent joignaient leurs ressources pour produire ensemble une force de dissuasion, ils seraient encore en état d'infériorité par rapport aux deux Grands à cause de l'étroitesse de l'espace européen comparé à l'espace russe et à l'espace américain. Un des paradoxes de notre temps est que la prospérité n'exige plus une vaste superficie de terre mais que la force militaire continue à l'exiger, l'extension du territoire étant une des conditions de la capacité d'encaisser. Une force de dissuasion produite en commun par les Six ou mieux encore par les Six et la Grande-Bretagne ne serait pas pour autant inefficace. Tout au contraire, elle ferait de l'Europe un acteur principal. Indirectement l'Europe continuerait d'être protégée par la force américaine, même si les divisions américaines n'étaient plus stationnées en Allemagne ; l'Union soviétique ne pourrait commettre d'agression, même mineure, à l'égard soit des Etats-Unis soit de l'Europe sans craindre la réaction de l'autre Grand occidental.

Dans l'immédiat, probablement est-ce l'acquisition par la Chine d'une certaine capacité atomique qui modifierait le plus la conjoncture actuelle. La Chine populaire en tirerait à coup sûr, à travers l'Asie entière, un surcroît de prestige. (Encore l'Inde ne tarderait-elle pas à suivre l'exemple chinois.) De plus, le gouvernement de Pékin nourrit des griefs précis : la présence à quelques kilomètres des côtes, à Quemoy et à Matsu, de forces hostiles commandées par les survivants du régime précédent, ravitaillées par une puissance étrangère, serait tenue pour intolérable par n'importe quel gouvernement d'un grand Etat. La Chine, le jour où elle possédera quelque capacité atomique, se résignera-t-elle à la passivité ? 7

1. Nous employons les mots homogène et hétérogène, en ce cas, dans le sens vulgaire que leur donne le langage courant, non dans le sens précis de système homogène ou hétérogène.

2. New York, Harper, 1961.

3. *A forward strategy for America,* p. 402.

4. *Ibid.* pp. 405-406.

5. *Ibid.,* pp. 35-36.

6. Nous nous référons à l'hypothèse simple de deux détenteurs. S'il y avait plusieurs détenteurs d'appareils thermonucléaires, diverses combinaisons seraient possibles. Nous renvoyons à une autre occasion l'analyse du jeu thermonucléaire à plusieurs joueurs.

7. Le 9 juillet 1961, M. Khrouchtchev donnait les chiffres suivants : la production industrielle de l'U.R.S.S. est égale à 60 % de celle des U.S.A. en 1960. En 1966, elle :produira 106 % et en 1970 156 % de l'actuelle production américaine. En se donnant un taux de croissance de 2 % aux Etats-Unis, M. Khrouchtchev conclut que l'U.R.S.S. dépassera les Etats-Unis en 1967, avec un taux de 3 %, en 1968. Il ajoute : « A peu près les mêmes statistiques pourraient être indiquées pour le développement de l'agriculture dans les deux pays. » Cette dernière phrase montre qu'il s'agit là d'exercices de propagande, non d'exercices de statistiques.

8. La population des Etats-Unis augmente aussi vite que celle de l'Union soviétique.

9. M. Isaac Deutscher par exemple.

10. Malheureusement, la France n'a pas encore surmonté l'épreuve de la décolonisation : elle demeure exposée au péril de guerre civile entre ultras et libéraux.

11. Le Portugal, si M. Salazar reste au pouvoir, est sérieusement menacé d'achever sa propre ruine en combattant jusqu'au bout pour sauvegarder la fiction de la communauté lusitanienne.

12. Supérieure à la population des Etats-Unis dès maintenant (environ 200 millions), la population d'Amérique latine, à l'allure présente, triplera environ d'ici la fin du siècle.

13. Le lecteur sera peut-être enclin à élever une objection contre les analyses des deux précédents chapitres comme contre celles de la partie précédente du livre : Convient-il encore de mettre au centre de la scène mondiale le dialogue des Deux ? Le système international est-il encore bipolaire ? A supposer qu'il le soit encore aujourd'hui, le sera-t-il encore d'ici quelques années ?

CHAPITRE XXIII

Au-delà de la politique de puissance I. — LA PAIX PAR LA LOI

LA politique internationale a été, toujours par tous, reconnue pour ce qu'elle est, politique de puissance, sauf, à notre époque, par quelques juristes, ivres de concepts, ou quelques idéalistes qui confondaient leurs rêves avec la réalité. Mais elle n'a jamais été franchement acceptée comme telle. Les juristes déploraient d'être contraints d'ignorer ou de légaliser la guerre et les moralistes s'en prenaient à l'essence de la conduite diplomatico-stratégique, au fait que cette conduite, même en temps de paix, se réfère à l'éventualité de la guerre, c'est-à-dire de la contrainte et de la violence.

Les horreurs des guerres du XXe siècle, la menace thermonucléaire ont donné, au refus de la politique de puissance, non pas seulement actualité et urgence mais aussi une sorte d'évidence. L'histoire ne doit *Plus être* une succession de conflits sanglants si l'humanité veut poursuivre son aventure. Jamais la disproportion n'est apparue aussi éclatante, aussi tragique entre la catastrophe possible et les enjeux des rivalités interétatiques. Toute stratégie classique — y compris celle qui a été esquissée dans les pages précédentes — paraît lamentablement inadéquate, mesurée aux exigences de la paix et aux périls de la guerre. Elle aboutit à un constat d'impuissance, à une sorte de résignation à l'absurde.

Je ne proteste pas contre ces sentiments ; je les partage. Les hommes aspirent à une conversion historique des Etats et de leurs relations. Cette aspiration n'est pas sans précédent et elle n'est pas universelle. Les fanatiques ne manquent pas qui mettent la victoire de leur idéologie au-dessus de tout. Néanmoins cette aspiration appartient à la société transnationale, elle rallie des millions d'individus en tant qu'hommes et non en tant que citoyens d'un Etat démocratique ou militants d'un parti révolutionnaire. Peut-être contribuera-t-elle à frayer la voie de l'avenir comme l'ont fait, dans le passé, d'autres protestations contre ce qui passait pour l'ordre immémorial des collectivités.

Au moins devons-nous, au terme de cette longue recherche, nous demander à quelles conditions la politique entre les Etats cesserait d'être politique de puissance, c'est-à-dire de se dérouler à l'ombre de la guerre, et quelle est la probabilité que ces conditions soient réalisées aujourd'hui ou demain.

I. Les pacifismes.

Max Scheler, dans un essai qui reproduit une conférence tenue en janvier 1927 au ministère de la Guerre[1], a distingué huit sortes de pacifisme, dont l'énumération nous servira de point de départ :

1 *Le pacifisme héroïque et individuel* de la non-résistance par principe à la violence.

2 *Le pacifisme chrétien,* demi-pacifisme des catholiques, en partie inspiré par le dogme, en partie par le droit naturel et l'éthique, qui voudrait, en dernière analyse, faire du Pape un juge suprême. Les églises protestantes qui tâchent de

s'unir en vue d'œuvrer pour la paix éternelle, se réclament de ce même pacifisme.

3 *Le pacifisme économique,* celui du libre-échange, dont le plus grand théoricien a été le philosophe anglais Herbert Spencer et dont les thèses s'inspirent de la pensée positiviste et du système de valeurs utilitaires.

4 *Le pacifisme juridique ou pacifisme du droit,* dont l'origine est la doctrine moderne du droit naturel et l'application de celui-ci au droit des gens (Grotius, Pufendorf) et qui réapparaît sous diverses formes, Abbé de Saint-Pierre, Kant (paix perpétuelle), socialisme utopique. Il a pour but ultime le désarmement général et systématique sur mer et sur terre et le remplacement de *l'ultima ratio* des Etats par un tribunal suprême qui règle tous les conflits par décision juridique, conformément à un système rigoureux de normes.

5 Le *demi-pacifisme du communisme et du socialisme marxiste* qui veut accomplir par la contrainte la paix perpétuelle grâce à la suppression de l'Etat de classes, au-delà d'une dictature temporaire du prolétariat. Sous sa forme russe, le demi-pacifisme n'est pas immédiatement pacifique : il approuve toutes les guerres qui conduisent à la fin qu'il annonce et exalte.

6 *Le pacifisme impérialiste de l'empire universel* (pacification romaine de l'empire universel, paix romaine, tentative de Napoléon, une certaine forme du pacifisme impérial anglo-saxon).

7 *Le pacifisme international de classe de la grande bourgeoisie capitaliste,* dans quelques grandes puissances en Europe et en Amérique, qui craint d'être victime d'une nouvelle guerre et veut faire pièce à l'idée soviétique d'une guerre conduisant à la révolution mondiale.

8 *Le pacifisme de culture du cosmopolitisme* qui remonte au stoïcisme et qui, en rassemblant les élites intellectuelles de tous les pays, veut réaliser la paix perpétuelle par un travail d'information, de réforme intellectuelle et morale, d'éducation.

Telles étaient les huit formes de pacifisme que distinguait, entre les deux guerres, le philosophe allemand qui, dans le même essai, écrivait : « L'idée d'une coopération économique et politique (relative) des peuples d'Europe ne disparaîtra plus. Mais, si elle disparaissait, malheur à toute la culture européenne ! [2] » Max Scheler voulait, me semble-t-il, dégager les inspirations diverses des mouvements, politiques et spirituels, pour la paix. Celles-ci ne sont guère différentes aujourd'hui : le pacifisme est inspiré soit par le refus de la violence, soit par la foi traditionnelle des religions transcendantes, soit par l'utilitarisme économique, soit par la volonté d'un ordre juridique, soit par la foi nouvelle du marxisme-léninisme, soit par la volonté secrète de quelques-uns de supprimer par la force la pluralité des Etats ou des souverainetés militaires (volonté à laquelle répond le consentement de beaucoup), soit par la crainte de la guerre du grand capital et le désir de celui-ci d'opposer une internationale à celle du marxisme, soit enfin par la critique du nationalisme et l'attachement à l'idée cosmopolite. Ils disent *non* à la guerre, le doctrinaire de la non-violence, le chrétien, le théoricien du libre-échange, le tenant de la paix par le droit, de la paix par le socialisme, de la paix par l'empire universel, de la paix par l'organisation internationale du capitalisme, de la paix par l'action des sages et l'éducation des masses. Si l'on compare l'inspiration de ces divers pacifismes, c'est la première forme qui, seule, nous dit Scheler, est purement

spirituelle, dans la mesure où le non-violent accepte de subir la violence plutôt que de la commettre. Les autres pacifismes sont des « idéologies d'intérêts », ils ont pour objectif la paix non en tant que valeur par elle-même mais en tant que favorable aux intérêts d'une classe ou de l'humanité entière (le commerce est plus utile que la guerre). La distinction entre la qualité de ces divers pacifismes ne me paraît pas aussi simple. Seul, il est vrai, celui qui est prêt à sacrifier sa vie pour ne pas supprimer celle de son semblable, donne la preuve qu'il refuse l'héroïsme des combats parce qu'il le dépasse. Mais celui qui aspire à la paix par le droit, la victoire du prolétariat ou la culture, est aussi animé par un idéal, même si celui-ci répond aux intérêts de quelques-uns ou de tous. Enfin, la qualité de l'inspiration n'est pas compromise par le calcul des causes et des effets.

La vraie distinction entre ces diverses formes de pacifisme me paraît autre. Ces pacifismes se distribuent, me semble-t-il, en deux espèces : les uns se dressent contre la guerre, conditionnellement ou inconditionnellement, sans avoir ni théorie des *causes* de guerre ni doctrine des *moyens* de paix ; les autres fondent sur une théorie des guerres une action, pacifique ou belliqueuse, en vue de la paix perpétuelle. A la première espèce appartiennent les pacifismes de la non-violence, de la religion et de la culture. Les non-violents qui vont jusqu'au refus du service militaire, croient à la signification du martyre, à l'efficacité, à long terme, de la protestation individuelle (et ils ont raison). Ils n'ont pas l'illusion d'empêcher la guerre ni même une guerre particulière. Quand les non-violents s'organisent, quand ils entreprennent des manifestations spectaculaires contre l'utilisation éventuelle des armes atomiques, ils ne sont plus moralistes de la conviction mais moralistes de la responsabilité, ils doivent être jugés comme tels, d'après les conséquences probables de leurs actes, non d'après leurs intentions. Le refus des seules armes atomiques résulte d'un jugement plus politique qu'éthique. Il doit être approuvé, s'il est de nature à réduire le volume de la violence historique sans compromettre les valeurs à sauvegarder. Qu'il ait de telles conséquences est possible, nullement incontestable. De même, le philosophe ou l'éducateur, qui lutte contre les fanatismes nationaux et s'efforce de diffuser la conscience de l'unité humaine, accomplit une œuvre bonne en soi. S'il s'imagine qu'une réforme de l'éducation ou les millions de dollars de l'UNESCO assureront la paix, il est trop naïf pour être pris au sérieux.

En revanche, le libre-échangiste, le juriste, le marxiste, l'impérialiste et le capitaliste ont (ou, du moins, peuvent avoir) une théorie de la guerre et une doctrine de la paix. S'ils connaissent les causes des guerres, ils doivent se proposer de les éliminer et, du même coup, de garantir la paix perpétuelle. Mais ces cinq théoriciens, à leur tour, se divisent en deux groupes : les tenants de la *paix par le droit* et de la *paix par l'empire* veulent modifier l'essence de la politique internationale telle qu'elle a été au cours des millénaires de l'histoire. Les tenants de la paix par le libre-échange, par le triomphe à travers toute la planète de sociétés sans classes, enfin par l'organisation inter- ou supranationale de la production et des échanges, ont chance de réussir dans l'exacte mesure où leur sociologie des guerres est vraie.

Ces deux écoles de pacifistes répondent, me semble-t-il, aux deux types possibles d'explication de la guerre. Ou bien l'état de nature entre les Etats comporte, par essence, la fréquence, plus ou moins grande, de la guerre, de telle manière que la paix ne peut résulter que de la substitution du règne de la loi au règne de la force ou de la substitution d'un Etat universel à la pluralité des souverainetés. Les Etats se

battent ou bien *pour quelque chose* (terres, hommes, butin, etc.) ou bien à cause de quelque chose *ou de quelques-uns* (pression de population, recherche des marchés, régime despotique ou capitaliste ou communiste, ambition des riches ou des généraux ou des marchands de canons). Ces deux types d'explications ne sont ni contradictoires ni incompatibles mais ils comportent une différence fondamentale. *Les explications du premier type n'excluent pas la vérité partielle des explications du deuxième type. Les explications du deuxième type sont fausses si elles sont données pour complètes.* En d'autres termes, il est vrai que la pluralité des souverainetés militaires implique la *possibilité* de conflits armés, donc la politique de puissance et la guerre. Dès lors, toute doctrine qui compte sur la disparition de certains enjeux et l'élimination de certaines causes pour *assurer* la paix perpétuelle est, en tant que telle, erronée.

Théories et doctrines à la mode, en notre siècle, sont économiques. Les raisons de cette « mode » sont multiples, les unes durables, les autres de circonstances. Travail et guerre sont les deux activités à la fois contrastées et complémentaires. L'homme vise à la maîtrise sur la nature et sur son semblable. Peut-être désire-t-il d'autant moins dominer son semblable qu'il manipule mieux les forces naturelles. Il suffit d'ajouter à ces idées courantes que les sociétés ont et ne peuvent avoir qu'un seul objet pour aboutir à la vision concrète d'une évolution de l'humanité, l'âge positif et industriel succédant à l'âge théologique et militaire. Comme, effectivement, les sociétés modernes attachent plus de prix à la production que les sociétés du passé, l'interprétation des guerres par l'avarice des trusts, des capitalistes, des marchands de canons se présentait à l'esprit comme, en d'autres temps, l'interprétation par le désir de gloire des rois ou les caprices de leurs favorites. La chasse aux débouchés, aux matières premières ou aux profits remplace la quête monarchique des provinces, des sujets ou des places fortes. Les libéraux estiment que les enjeux des conflits seraient dévalorisés en une République des échanges et que, par suite, les Etats n'auraient plus de motif de se battre. Les capitalistes attendent le même résultat d'une organisation inter- ou supranationale, les marxistes du triomphe final, à travers la planète, du prolétariat et des régimes socialistes.

Parrni les doctrines de la paix grâce à la suppression des enjeux économiques que comportaient les conflits armés, le marxisme-léninisme est la plus complète. Dans le monde capitaliste, les monopoles sont, par essence, avides de profit, au-dedans et au-dehors, les monopolistes *doivent* obéir à la contrainte impitoyable de l'expansion et du profit ; les objectifs visés par les monopoles et les Etats sont incompatibles. En un régime où le profit a cessé d'être le moteur, le développement matériel et moral des peuples sera le but que se fixeront les gouvernants. Il n'y aura plus à l'intérieur de classes antagonistes, plus de cause à la « fuite en avant * de l'impérialisme, donc plus de causes de guerres. En d'autres termes, le marxisme-léninisme explique les guerres modernes à la fois par les *acteurs* et les *enjeux,* par les contradictions du régime capitaliste et les ambitions des monopoles d'une part, par l'incompatibilité des objectifs que sont contraints de viser les Etats asservis aux monopoles de l'autre. La révolution dite prolétarienne changerait la nature des acteurs [3] et ferait disparaître les enjeux des conflits.

Cette doctrine de paix, même si nous souscrivions aux analyses sur lesquelles elle se fonde, ne serait pas encore démonstrative, à moins de supposer une conversion sans précédent du *diplomate* éternel. Supposons, en effet, tous les Etats organisés selon les conceptions marxistes-léninistes, avec une économie planifiée et un parti

soi-disant prolétarien au pouvoir : les Etats renonceraient-ils à entretenir des armées ? Seraient-ils tous convaincus d'être en sécurité ? Aucun ne serait-il plus tenté de défendre ses intérêts ou d'imposer ses idées par la force ou la menace de la force ? Pour répondre positivement à de telles interrogations, il faut faire deux hypothèses : aucun des enjeux traditionnels — la terre, les richesses, les hommes — n'a conservé de signification ; aucun des Etats n'a l'ambition de dominer ou la crainte d'être asservi.

La première hypothèse comporte une part de vérité, à notre époque, quel que soit le régime économico-social. Nous l'avons vu, en effet, aussi longtemps que la croissance en intensité demeure possible et que la liberté des échanges internationaux permet le ravitaillement des hommes et des usines, l'emprise sur des pays sous-développés est le plus souvent coûteuse aux pays développés[4]. Mais, en laissant même de côté les cas marginaux des terres dont le sous-sol est riche et qui sont peu habitées, en ignorant les querelles sur les modalités des échanges (terms *of* trade), cette quasi-disparition des enjeux économiques n'est pas définitivement acquise. Si la population chinoise continue de croître au rythme actuel, si elle dépasse le milliard d'ici la fin du siècle, la pénurie d'espace sera probablement ressentie par le peuple et ses gouvernants. A supposer que, en termes économiques, d'autres solutions demeurent préférables à la conquête, celle-ci risque d'apparaître comme l'issue la meilleure. Il subsiste, en Sibérie et dans l'Asie du Sud-Est, des territoires faiblement peuplés.

Pour que les Etats, dont le territoire est étroit par rapport au nombre des bouches à nourrir, ne soient pas tentés par la conquête, pour que les Etats voisins ne se sentent pas menacés, il ne suffit pas que les uns et les autres aient le même régime et se déclarent frères. Même la fraternité que crée la commune hostilité au monde capitaliste, n'a prévenu ni la dissidence yougoslave ni les tensions entre Moscou et Pékin. *A fortiori,* si nous nous donnons par la pensée un univers où les Etats socialistes n'auraient plus d'ennemi, est-il interdit d'exclure des conflits d'intérêts dont le compartimentage de l'espace sera, après-demain comme hier, l'occasion. Ces conflits ne provoqueront pas nécessairement la guerre, mais pour qu'ils ne soient pas tranchés par les armes, il faut imaginer qu'un tribunal dise le droit ou qu'un arbitrage soit sollicité par les parties ou enfin qu'une volonté supérieure impose une solution. Les deux premières hypothèses nous renvoient à la paix par le droit et le consentement des Etats à ne plus se faire justice eux-mêmes, la dernière à l'empire universel.

Partis des explications sociologiques de la guerre par les causes ou les enjeux, nous voici arrivés à une doctrine de paix par la soumission des souverainetés étatiques à la loi ou à la force. Itinéraire qui ne saurait nous surprendre : si les Etats conservent le droit de se faire justice eux-mêmes, ils ne sauraient vivre en une paix définitive, à moins qu'ils ne soient devenus autres qu'ils n'ont été ou que le monde lui-même ait essentiellement changé. La nature de la société industrielle atténue effectivement les causes économiques des guerres et, si tous les Etats avaient le même régime, probablement, à l'heure présente, n'y aurait-il pas de menace de grande guerre entre les principaux acteurs du système international. Mais cette pacification, grâce aux possibilités de la croissance intensive, ne met pas l'humanité définitivement à l'abri des conflits pour la terre et les richesses : tout dépend, en dernière analyse, du nombre ou, plus précisément encore, de l'allure à laquelle augmente le nombre.

Si nous étions partis de la paix par la loi ou par la force, par l'autorité indiscutable d'un tribunal ou la volonté irrésistible d'un Etat unique, aurions-nous, par un itinéraire de sens contraire, redécouvert le danger que créent les causes économiques-sociales de conflits ? En un sens, oui : les disparités de développement provoquent, à l'intérieur des Etats, des tensions qui explosent parfois en révolution. Pourquoi en serait-il autrement à l'intérieur d'un Etat universel ou d'une Fédération mondiale ? Mais l'analyse abstraite ne permet pas de préciser quel caractère prendraient les violences intérieures à l'Etat universel. Tout dépend, en effet, du degré d'autonomie et des armes qu'auraient conservés régions et populations.

La différence entre les deux démonstrations est donc surtout conceptuelle. Si l'on se donne par la pensée la paix perpétuelle sans qu'ait disparu la situation hobbésienne, on suppose une conversion radicale des Etats et la disparition des enjeux possibles de querelles. Si l'on se donne par la pensée la paix perpétuelle par le règne de la loi ou l'empire universel sans autre hypothèse, les risques seront ceux que connaissent aujourd'hui les ordres intérieurs des Etats, amplifiés par l'hétérogénéité des populations soumises à la loi et par la prévisible capacité de résistance aux commandements venus d'en haut, tribunal ou empire, de groupes survivants des nationalités ou des civilisations.

Ces conclusions nous indiquent la voie à suivre. Une doctrine de paix ne doit pas s'attacher premièrement aux enjeux et aux acteurs, mais au fondement de la situation hobbésienne : la revendication par les Etats du droit de se faire justice eux-mêmes, donc de se réserver l'*ultima* ratio du recours aux armes. Notre but est la paix : le règne de la loi peut-il être établi entre les nations ?

2. Du Pacte de la Société des Nations à la Charte des Nations Unies.

Nous avons déjà considéré le droit international — jus gentium — soit au niveau abstrait de la théorie[5], soit sur le plan de l'histoire et de la pratique[6], en analysant le rôle actuel des Nations Unies.

L'idée directrice de notre analyse théorique coïncide avec un principe qui était communément admis par les juristes avant 1914, à savoir que le droit international n'interdit pas aux Etats de recourir à la force et même que ce recours constitue un aspect de leur souveraineté. J'ai ensuite constaté ce que j'ai appelé l'échec de la Société des Nations, en tant que celle-ci avait pour fonction et devait avoir pour effet, d'assurer la paix. L'échec avait un caractère à la fois éclatant et symbolique : la Société des Nations, créée par les vainqueurs, joignait, dès le préambule, à l'acceptation de « certaines obligations de ne pas recourir à la guerre » et à l'établissement « au grand jour des relations internationales fondées sur la justice et l'honneur », « l'observation rigoureuse des obligations des traités ». La tendance conservatrice de tout droit international résultant de la volonté d'Etats rivaux, était accentuée par cette confusion intentionnelle entre le respect dû à la loi internationale et le respect dû au statut territorial établi par les puissances alliées et associées. Les vainqueurs espéraient que les traités en tireraient un surcroît d'autorité, les vaincus rétorquaient que l'autorité de la Société des Nations était affaiblie par la caution juridico-morale qu'elle donnait au Diktat des Alliés, c'est-à-dire à la force. Mais ni les uns ni les autres n'auraient pu préciser quel statut aurait

été juste en soi, sans référence au droit historique de la force. Les tentatives impériales du Japon, de l'Italie et du IIIe Reich se déroulèrent selon le train immémorial de la politique.

Depuis 1945, un système international, bipolaire et hétérogène, s'est peu à peu constitué. Il est déterminé, en ses traits essentiels, par des données politiques et techniques (armes de destruction massive, rivalité des deux Grands, formation des blocs, action incessante de persuasion et de subversion, etc.). Le système international serait-il ce qu'il est si les Nations Unies n'existaient pas ? Je l'ignore, je me suis borné à l'affirmation, à mes yeux évidente[7], que les Nations Unies n'avaient pas exercé d'influence majeure sur le cours des relations internationales[8].

Que ce double échec ait été dû aux faits, non aux textes, ne prête guère à discussion. Mais il n'est pas inutile de chercher si et dans quelle mesure les textes avaient effectivement modifié le droit international coutumier, interdit le recours aux armes, enfin introduit une organisation effective de sécurité collective.

Que l'esprit du Pacte de la Société des Nations et plus encore du pacte Briand-Kellog fût novateur par rapport à ce droit coutumier et traditionnel, rien de plus incontestable. Jamais les rois n'auraient, au XVIIe et au XVIIIe siècle, proclamé solennellement, « au nom de leurs peuples respectifs, qu'ils condamnaient le recours à la guerre pour la solution des différends internationaux et qu'ils y renonçaient en tant qu'instruments de la politique nationale dans leurs relations les uns avec les autres »[9]. Jamais ils ne se seraient engagés à ne pas résoudre des conflits, quels qu'ils fussent, par d'autres moyens que pacifiques[10]. Il reste à savoir si ces textes sont un hommage rendu par le vice à la vertu ou portent témoignage d'un authentique progrès de la conscience, individuelle ou collective.

Rappelons d'abord que même le pacte Briand-Kellog ne rendait pas toutes les guerres illégales. La guerre demeurait légale si elle était menée contre un Etat non signataire du Pacte, ou contre un Etat signataire qui l'aurait violé, ou en conformité avec les obligations du Pacte de la Société des Nations. (Or, chaque Etat conservait, en droit et en fait, une grande latitude dans l'interprétation des obligation du Pacte.) Mais, par-dessus tout, les signataires s'étaient réservé deux voies d'évasion par lesquelles passaient les pratiques anciennes : le droit de légitime défense *(self defence)* et la possibilité d'employer la force sans déclarer la guerre. Le droit de légitime défense était explicitement reconnu par le pacte Briand-Kellog et celui-ci ne prévoyait nul organe pour déterminer et limiter les suites et implications de ce droit. Chaque Etat était donc presque toujours en mesure de plaider, avec plus ou moins de vraisemblance, qu'il se bornait à exercer ce droit. Ainsi fit le Japon à propos de la Mandchourie et l'Italie à propos de l'Ethiopie. Il était commode d'emprunter simultanément l'autre voie d'évasion, c'est-à-dire de ne pas déclarer la guerre et de se refuser à qualifier guerre les « incidents » de Chine. Au reste, les puissances dites pacifiques, les Etats-Unis par exemple, innovèrent aussi en matière de situation « équivoque » : avant décembre 1941 sans déclarer la guerre à l'Allemagne, ils prirent des mesures, favorables à un camp et hostiles à l'autre, qui n'étaient pas compatibles avec la conception coutumière de la neutralité. La non-belligérance était un mode de participation comme l'incident de Chine une sorte de guerre.

Les lacunes du Pacte était plus évidentes encore. L'article, qui était censé introduire une sorte de sécurité collective, l'article 16, paragraphe I, était ainsi

rédigé : « Si un membre de la Société recourt à la guerre contrairement aux engagements pris aux articles 12, 13 ou 15 du Pacte, il est considéré *ipso facto* comme ayant commis un acte de guerre contre tous les autres membres de la Société... » Mais en quels cas la guerre constituait-elle violation du Pacte ? A l'article 12, les membres de la Société s'engageaient à ne pas recourir à la guerre dans les trois mois qui suivraient la décision arbitrale ou judiciaire. A l'article 13, ils s'engageaient à ne pas entrer en guerre avec un Etat, partie dans une dispute, qui se serait conformé au jugement d'un arbitre ou au verdict d'un tribunal. Enfin, à l'article 15 (§ 6), ils s'engageaient à ne pas entrer en guerre avec un Etat qui se serait conformé aux recommandations d'un rapport voté à l'unanimité (les Etats parties au conflit étant exclus) par le Conseil de la Société des Nations.

Certes, les Etats s'engageaient aussi à soumettre leurs querelles à l'arbitrage ou à une décision d'un tribunal ou, à défaut, au Conseil de la Société. Mais les Etats demeuraient individuellement libres de décider si un conflit relevait ou non d'une décision arbitrale ou judiciaire. Si la querelle était politique et si le Conseil s'en saisissait, les recommandations du Conseil n'avaient d'autorité qu'à la condition d'être prises à l'unanimité. Si le Conseil n'est pas en mesure d'aboutir à un rapport unanime, « les membres de la Société se réservent le droit d'agir comme ils le jugeront nécessaire pour le maintien du droit et de la justice » (art. 15, § 7).

En d'autres termes, dans le cas de conflits soumis à un arbitre ou à un tribunal, les guerres illégales étaient celles qui auraient été déclenchées soit *avant* l'expiration du délai de trois mois soit *contre* l'Etat qui se serait soumis aux décisions de l'arbitre ou du tribunal. Mais, comme les membres de la Société n'avaient pas accepté *l'obligation* de soumettre leurs différends à un arbitre ou à un tribunal, la probabilité était que les conflits graves, susceptibles de provoquer la guerre, fussent évoqués par le Conseil ou l'Assemblée de la Société des Nations. Or, en ce cas, la guerre ne pouvait être illégale que déclenchée *avant* toute tentative de la résoudre pacifiquement ou contre une recommandation unanime du Conseil ; le principe de sécurité collective — une guerre déclenchée par un Etat en violation du Pacte doit être considérée par *tous* les Etats comme une guerre déclenchée contre *chacun* d'eux — ne s'appliquait donc qu'en cas d'unanimité. Chaque membre de la Société conservait le droit de décider souverainement si une certaine guerre violait effectivement le Pacte.

Si cette unanimité était acquise, l'article 16 (§ I) rendait (ou semblait rendre) les sanctions économiques obligatoires pour tous les membres de la Société, mais n'autorisait le Conseil qu'à formuler des recommandations en ce qui concerne la part de chaque Etat dans les sanctions militaires.

Théoriquement, on pouvait « combler les lacunes du pacte » de trois manières. La première aurait consisté à rendre obligatoire pour les parties la décision arbitrale, judiciaire ou politique (Conseil ou Assemblée de la Société). La seconde aurait consisté à supprimer la règle d'unanimité afin que Conseil ou Assemblée fussent toujours en mesure de trancher les conflits. La troisième aurait consisté à enlever aux Etats le droit de déterminer chacun librement s'il y avait violation du Pacte et quelle part ils prendraient aux sanctions. Ces trois réformes s'impliquaient l'une l'autre. Pour éliminer le paragraphe de l'article 15, le droit réservé de prendre les mesures nécessaires pour le maintien de la paix et de la justice, il aurait fallu reconnaître à la Société des Nations l'autorité de résoudre les conflits au *fond.* Mais

comme, en de nombreux cas, l'unanimité des membres était inconcevable, le Conseil aurait dû être habilité à trancher les querelles à la majorité. Enfin, pour qu'un jugement à la majorité fût politiquement efficace, il aurait fallu renforcer et préciser les termes de l'article 16 (§ I et 2), les devoirs des Etats en cas de violation du pacte et en matière de sanctions.

L'article 16, on le sait, fut invoqué contre l'Italie, à l'occasion du conflit avec l'Ethiopie. La méthode suivie fut la suivante : d'abord le conflit fut examiné par le Conseil qui, à l'unanimité, présenta un rapport. Ce vote du Conseil ne fut pas considéré comme entraînant des obligations pour tous les membres de la Société ni même comme une décision collective. Le Président de l'Assemblée décida que nul organe de la Société n'avait le droit de prendre une décision telle que tous les membres fussent tenus de reconnaître que l'un d'eux avait violé le Pacte. Chaque membre de l'Assemblée eut liberté de manifester son opposition à l'opinion exprimée unanimement par les membres du Conseil. Autriche, Hongrie et Albanie firent usage de ce droit. Les autres membres, par leur silence, se joignirent aux membres du Conseil. La même liberté de décision individuelle fut accordée en fait aux membres de la Société en ce qui concerne les sanctions, en dépit de l'article 16 (§ I).

L'échec de la tentative pour contraindre l'Italie à renoncer à la conquête de l'Ethiopie, il est facile de le constater avec le recul, ne fut pas imputable aux « lacunes » du pacte, mais à la répugnance que manifestèrent les puissances dirigeantes (France et Grande-Bretagne à l'époque) à recourir aux moyens extrêmes. Ces moyens extrêmes auraient comporté un risque (faible) de guerre, mais il en aurait été de même si le Pacte n'avait pas comporté de lacunes. La Société des Nations étant composée d'Etats qui n'avaient pas aliéné leur souveraineté militaire, il n'était pas possible d'arrêter l'un d'entre eux, s'il était résolu à employer la force, à moins d'employer la force. Les équivoques et les lacunes du pacte, de l'article II à l'article 16, ne paralysèrent en rien l'action de la Société des Nations face à l'agression italienne en 1935, ou allemande en 1938 (Autriche et Tchécoslovaquie), ou soviétique en 1940 (Finlande). L'Allemagne n'appartenait plus à la Société des Nations en 1938 et l'Union soviétique en fut expulsée en 1940. Un renforcement des obligations du Pacte n'aurait fait ni sur Hitler ni sur Staline la moindre impression.

Si les Etats membres avaient eu le désir sincère de respecter le Pacte, l'interdiction de guerre soit avant l'expiration du délai de trois mois, soit contre l'Etat qui se conforme à la sentence de l'arbitre, à la décision du tribunal ou à un rapport unanime du Conseil aurait suffi. Mais ni le Japon n'avait l'intention de respecter l'intégrité territoriale de la Chine, ni l'Italie l'indépendance de l'Ethiopie, ni l'Allemagne celle de l'Autriche ou de la Tchécoslovaquie. Aucun de ces trois Etats n'aurait consenti à soumettre ses revendications à un « tribunal d'équité ». Aucun ne s'est tenu pour obligé par les rapports de la Société des Nations. Aucun ne considérait comme définitif le statut territorial existant, aucun ne lui prêtait une dignité supérieure à celle des statuts du passé et aux statuts de l'avenir. Si le paragraphe 7 de l'article 15 avait été modifié, si les rapports, même non unanimes du Conseil, avaient eu force de loi, les Etats révisionnistes — Italie, Japon, Allemagne — ne se seraient pas inclinés et auraient dû être contraints par la force. Or les Etats conservateurs ne disposaient pas de cette force et eux-mêmes n'auraient pas consenti à ratifier un règne de la loi qui les aurait privés de leur libre arbitre, qu'il s'agît de distinguer entre ce qui relève de la législation intérieure et ce qui

ressortit au droit international ou qu'il s'agît d'un conflit proprement politique avec un autre Etat.

La Charte des Nations Unies s'inspire, en profondeur, de la même philosophie que le pacte de la Société des Nations, c'est-à-dire d'une philosophie légaliste et pacifiste. D'après le préambule, le but de l'institution nouvelle est de préserver les générations futures du fléau de la guerre, d'assurer que la force armée ne sera plus désormais employée que dans l'intérêt commun. Cependant, instruits par l'expérience, les rédacteurs insistent moins sur le respect scrupuleux des traités, c'est-à-dire sur le *statu quo,* davantage sur les conditions faute desquelles les obligations de droit international ne sauraient être honorées. Respect des droits de l'homme et promotion économique et sociale des peuples sont les objets des Nations Unies au même titre que la paix.

En ce qui concerne le problème central de cet ordre pacifique, la Charte contient des formules vagues, dans le chapitre I, qui expriment soit la manière dont les Etats devraient se conduire, soit les principes selon lesquels devraient être réglés les conflits. Au paragraphe 4 de l'article 2, il est écrit : « Les membres de l'organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. » De même, d'après le paragraphe 3 du même article 2, tous les membres « règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques de telle manière que la paix internationale et la sécurité internationale ainsi que la justice ne soient pas mises en danger ». Mais, en fait, tous les Etats ont, à un moment ou à un autre, usé de la menace de la force. D'autre part, si le recours aux seuls moyens pacifiques est favorable à la paix, il n'est pas nécessairement favorable à la justice. Enfin, si l'intégrité territoriale de tous les Etats devait être respectée, nul Etat ne pourrait être amputé ou absorbé par un autre sous menace ou contrainte. Mais quand un Etat s'est-il laissé mutiler ou détruire sinon sous la menace ou la contrainte ? Ces formules du chapitre I, comme celles du pacte de la Société des Nations, sont inévitablement tournées ou ignorées par les Etats. On peut dire soit qu'elles expriment un idéal plutôt que des obligations précises, soit qu'elles n'imposent d'obligations légales aux Etats que dans la mesure où elles sont précisées par les chapitres VI et VII, c'est-à-dire les chapitres relatifs aux règlements pacifiques des conflits et, d'autre part, aux actions par rapport aux menaces à la paix, aux ruptures de la paix et aux actes d'agression.

Les chapitres VI et VII de la Charte tendent à un résultat analogue aux articles 10 à 16 du Pacte. Ils sont à la fois plus précis, plus longs, plus détaillés, à certains égards plus, à d'autres moins ambitieux. Ils sont plus ambitieux en ce qu'ils donnent au Conseil de Sécurité l'autorité de prendre des décisions collectives, voire d'en imposer le respect aux parties par tous moyens, pacifiques ou non. Il est prévu, en effet, au chapitre VII, que le Conseil de Sécurité disposera de forces armées, mises à sa disposition par les Etats membres. Mais la Charte est moins ambitieuse aussi puisque les mesures ne peuvent être prises par le Conseil de Sécurité en se référant au chapitre VII qu'à la condition que les cinq membres permanents soient d'accord. En d'autres termes, les cinq membres permanents disposent d'un droit de veto à l'égard des décisions du Conseil et plus encore des mesures que celui-ci pourrait prendre pour les rendre effectives. Quant à l'Assemblée, elle peut, à la majorité des deux tiers, voter des recommandations sur n'importe quel sujet mais non agir pour

imposer le respect de ses recommandations. Ce que le pacte de la Société des Nations appelait sanctions, ce que la Charte appelle « actions relatives aux menaces à la paix, ruptures de la paix et actes d'agression », ce que les juristes anglo-saxons appellent « *measures of enforcement* relèvent du Conseil de Sécurité, non de l'Assemblée.

La Charte n'en comporte pas moins, elle aussi, des « clauses d'évasion ». Elle reprend, au paragraphe 7 de l'article 2, la réserve qui figurait au paragraphe 8 de l'article 15 du Pacte : les Nations Unies ne sont pas autorisées à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat *(which are essentially within the domestic juridiction).* Les puissances coloniales, Hollande, France, tâchèrent d'utiliser cette clause pour interdire au Conseil de Sécurité ou à l'Assemblée d'intervenir dans les conflits d'Indonésie ou d'Algérie. En fait, la Charte donnait au Conseil le droit d'intervenir (par référence au chapitre VII) dans la mesure où il y avait menace à la paix internationale. Et l'Assemblée a inscrit chaque année la question d'Algérie à son ordre du jour, en dépit de la tentative vaine, faite par la délégation française, d'empêcher inscription ou discussion par un retrait spectaculaire.

L'article 107 donne pour ainsi dire carte blanche à l'égard des Etats ennemis. Le texte de l'article est si vague qu'il laisse une liberté extrême[11]. Probablement les rédacteurs de la Charte n'y voyaient-ils qu'une précaution en vue de la période transitoire. Mais l'article a pris une signification majeure depuis que la coalition des vainqueurs s'est désagrégée et que les traités d'assistance, signés par les Etats du bloc soviétique, sont explicitement dirigés contre l'éventualité d'une agression allemande ou d'une agression commise par des Etats alliés à l'Allemagne. Les mesures autorisées contre l'Etat ex-ennemi deviennent aisément des mesures contre l'ex-allié qui, après la rupture de la coalition, a tenté de se renforcer en se liant à l'ex-ennemi.

Les deux clauses d'évasion les plus importantes sont les articles 52 et 53, relatifs aux organisations régionales, et l'article 51, qui reprend l'expression de légitime défense, déjà employée par le pacte Briand-Kellog. Mais, à s'en tenir à la lettre des textes, les deux clauses ne limitent pas sérieusement les droits du Conseil de Sécurité. Parmi les organisations régionales auxquelles songeaient les rédacteurs de la Charte figurait l'Organisation des Etats américains. Que cette Organisation pût agir de manière autonome pour maintenir la paix ou que le Conseil de Sécurité agît par son intermédiaire, aucune de ces deux éventualités ne comportait de « violence légale » sans l'autorisation du Conseil de Sécurité (à l'exception des mesures contre un Etat ex-ennemi). Ce qui, en revanche, donnait une marge de manœuvre à la politique traditionnelle, c'était l'article 51 que les alliances du bloc atlantique ont invoqué comme les alliances du bloc soviétique ont invoqué l'article 107. Il suffit d'ajouter que « la légitime défense collective » exige une préparation et qu'elle ne peut être efficace si elle s'improvise au moment même où une attaque armée se produit.

Les juristes ont discuté de la légalité, d'après la Charte, de l'alliance atlantique. Est-ce en fonction de l'article 51 ou des articles 52 et 53 (organisations régionales) que celle-ci s'est constituée ? L'expression du « droit naturel de légitime défense individuelle ou collective » est suffisamment vague pour prêter à des controverses indéfinies. Mais quelle que soit l'ingéniosité de l'exégèse, même si les juristes

démontrent que nul n'a violé explicitement et ouvertement la Charte, il demeure que le monde international d'aujourd'hui diffère essentiellement de celui que concevaient et imaginaient les créateurs américains de la Charte. Ceux-ci étaient hostiles aux zones d'influence, à l'équilibre des coalitions, à la politique de puissance, à l'emploi de la force par un Etat ou un groupe d'Etats dans son intérêt propre. Ils comptaient sur les Nations Unies et, en particulier, sur le Conseil de Sécurité pour maintenit la paix. Personne ne pense qu'il en soit ainsi aujourd'hui. Si la politique des blocs est le développement logique ou l'expression de la Charte, il faut que celle-ci ait été rédigée en termes tels qu'elle ait permis le contraire de ce que visaient les rédacteurs.

Sans entrer dans les querelles des juristes sur la légalité de l'action entreprise en Corée (en l'absence et sans l'assentiment d'un des membres permanents du Conseil de Sécurité), sur l'article de la Charte qui justifia l'alliance atlantique et, plus encore, la fameuse résolution *s'unir pour la paix,* il me paraît évident, sur le plan historique, que la Charte donnait au Conseil de Sécurité la tâche d'assurer la sécurité collective et la paix et que, par conséquent, elle comptait sur l'accord des membres permanents du Conseil. Cet accord s'étant révélé impossible, celui-ci n'a jamais eu, sous ses ordres, les forces militaires que prévoyaient les articles 45 et suivants, les Etats ont pris acte que le veto des membres permanents interdisait au Conseil de décider et d'agir, ils en ont conclu qu'ils devaient préparer leur « légitime défense collective ». Que le texte de l'article 51, interprété largement, mette finalement le système de blocs en accord avec une Charte qui tendait à l'exclure, c'est possible. Mais il me paraît difficile de ne pas donner raison à Julius Stone [12] lorsqu'il conclut que « la légitime défense collective vient non pour accomplir la Charte mais, hélas, parce que la Charte n'a pas été accomplie ». La défense collective est un substitut, non une conséquence, de la sécurité collective. La motion votée en 1950, *s'unir pour la paix* afin de légaliser « l'action collective » se fonde, elle aussi, plutôt sur le droit coutumier de défense que la Charte a laissé subsister que sur le principe de la force mise au service de la Société des Etats.

Comme le dit le même juriste que nous venons de citer, la Charte avait deux faces. Droit de veto, légitime défense, action contre les ex-ennemis constituaient la face traditionnelle et rendaient possible le jeu classique de la politique de puissance. L'autorité du Conseil de Sécurité, imposant la paix, représentait l'autre face et aurait créé un ordre mondial. Le conflit des deux Grands a paralysé le Conseil de Sécurité et aujourd'hui la face traditionnelle apparaît seule, sous une lumière crue.

Il serait puéril d'accuser la Charte et de rêver d'une réforme qui restaurerait les espoirs de 1945. Pas plus que les lacunes du pacte ne portent la responsabilité des ambitions hitlériennes, le droit de veto n'est la cause de la rivalité des deux Grands.

En résumé, jamais l'idée de la sécurité collective n'a été traduite en obligations légales. Ou bien chaque Etat conservait le droit dé décider s'il y avait eu recours à la guerre en violation du pacte — et, en ce cas, la sécurité était compromise puisqu'elle reposait sur une pluralité de décisions individuelles ; ou bien le Conseil de Sécurité avait le droit de prendre une décision collective et de l'imposer, fût-ce par les armes, mais la décision exigeait l'accord de tous les membres permanents, c'est-à-dire en théorie de toutes les grandes puissances du système. Or, quand les grandes puissances sont d'accord, avec ou sans sécurité collective, il n'y a pas de grande guerre.

3. L'imperfection essentielle du droit international.

A quoi tient l'impuissance du droit international à exclure l'emploi de la force en dehors des circonstances prévues par la loi ? Telle est la question centrale qui domine les controverses sur la nature du *jus gentium*. Il est difficile, en effet, de concevoir un ordre juridique, conforme à son essence, qui n'interdise pas aux sujets de se faire justice eux-mêmes, de recourir à la violence par décision propre en vue de leur intérêt égoïste. Personnellement, je trouve convaincante, au niveau des concepts, l'assimilation de l'ordre juridique et de l'ordre pacifique sur laquelle H. Lauterpacht termine son livre The *function of law in the international community*[13].

« Il est possible qu'en traitant de questions relatives à la place du droit et des tribunaux dans la société internationale, les juristes internationaux aient attaché de l'importance à séparer l'exposé juridique de toute tendance pacifiste. Mais si le pacifisme s'identifie à l'insistance sur le règne de la loi dans les relations internationales, alors on peut se demander si un juriste conscient de la véritable nature de sa tâche peut espérer réaliser une séparation de cette nature. Car la paix n'est pas seulement une idée morale. En un sens (bien qu'en un sens seulement) l'idée de paix est moralement indifférente, dans la mesure où elle peut impliquer le sacrifice de la justice sur l'autel de la stabilité et de la sécurité. La paix est avant tout un postulat légal. Juridiquement c'est une métaphore pour le postulat de l'unité du système légal. La logique juridique mène inévitablement à la condamnation, par la loi, de l'anarchie et de la force privée. »

Je pense, en effet, qu'en un sens la paix est un postulat légal, le principe de l'unité du système légal. Non que les relations humaines, soumises à la loi, ne comportent pas de violence, mais elles ne comportent qu'une violence au service de la loi, employée contre le violateur des interdits ou sur décision de l'autorité légale.

Les juristes modernes qui s'inspirent soit des idées positivistes soit du néo-kantisme et de la distinction du fait et de la norme ont plus de peine encore à reconnaître pour pleinement juridique l'ordre légal entre les Etats. Dans la mesure, en effet, où la loi est considérée comme un commandement de l'Etat, l'absence d'un Etat supérieur aux sujets du droit international tend à effacer le caractère proprement juridique des obligations auxquelles les Etats seraient soumis. Quant à la théorie pure du droit, qui définit l'ordre juridique par la réglementation de la violence, elle n'affirme la réalité d'une « communauté juridique » constituée par le droit international qu'en interprétant guerres et représailles comme des actes de contrainte, prévus par les règles du droit international[14].

A partir du moment où guerres et représailles sont interprétées comme des sanctions, appelées par des actes illicites, le théoricien du droit pur a l'illusion de développer, sans se heurter à d'insurmontables obstacles, un système de normes comparable aux systèmes nationaux. Mais c'est là, me semble-t-il, une illusion ou, du moins, l'édifice de normes ainsi élevé, même s'il était logiquement satisfaisant, serait trop éloigné du monde réel pour conserver une signification.

Tout d'abord, l'interprétation des guerres et représailles comme de sanctions en réplique à des actes illicites, n'est qu'une fiction juridique, non conforme au *sens* que les hommes historiques, gouvernants ou soldats, ont attribué à l'emploi de la force. Diplomates ou guerriers ne se sont jamais pensés eux-mêmes comme des

officiers de justice, chargés de l'exécution d'arrêts rendus par des tribunaux. Certes, étant donné la définition que Kelsen donne du droit, il n'y aurait pas de droit international s'il n'y avait pas réglementation de la violence et sanction légale au cas où certains faits-conditions se produisent. Mais l'hypothèse selon laquelle la violence entre les Etats est soit délit soit sanction, n'est ni évidente ni démontrée et Kelsen lui-même suggère parfois qu'il préfère cette hypothèse à l'hypothèse de la légalité de n'importe quelle guerre pour des motifs politiques et non scientifiques.

Ce n'est pas tout. Dans une théorie pure, il faut remonter à une norme fondamentale qui n'est pas elle-même une règle de droit, mais un postulat qui commande l'ensemble du système. Or, en matière de droit international, aucune des normes fondamentales *(Grundnorm)* auxquelles on peut se référer n'est satisfaisante. La formule *pacta sunt servanda* est particulière, elle justifie le respect des traités et conventions, elle est indispensable à l'ordre international mais elle peut difficilement en être l'origine logique. Si, au lieu de proclamer que les engagements pris doivent être respectés, on proclame comme norme fondamentale que les Etats doivent se conduire comme ils se sont conduits selon la coutume, on substitue au respect des traités le respect de la coutume. Mais si le respect des traités a un sens trop limité, le respect de la coutume a un sens trop vague. Quelle coutume les Etats doivent-ils respecter ? Le recours à la force fait partie de la conduite séculaire des Etats : comment le condamner dans un système juridique qui se veut issu de la coutume ?

De plus, le droit international ne comporte aucune instance suprême pour la qualification des faits et l'interprétation des normes. Comme l'écrit un disciple hérétique de Kelsen[15], « selon la conception traditionnelle — et selon celle de Kelsen — chaque Etat est l'instance compétente qui décide librement dans chaque cas particulier sans qu'il existe aucune possibilité juridique de contrôle. *Il y a donc un grand nombre d'instances parallèles, d'instances ayant la capacité de poser des normes et forcées, chaque fois qu'il y a un conflit, de poser des normes contradictoires les unes aux autres.* Selon le droit international général, l'Etat est seul compétent pour décider si une norme concrète est juridiquement valable, si un fait est existant ou inexistant, s'il doit être qualifié comme guerre, comme intervention, comme nul... Si l'Etat A prend une quelconque de ces décisions, s'il affirme une norme, s'il qualifie un fait, etc., il pose une règle juridique, une norme appartenant au droit international. Mais l'Etat B est également compétent pour trancher ces mêmes questions et sa décision, elle aussi, pose une norme. Toutes les fois qu'il y aura un conflit international, la norme posée par l'Etat A sera contradictoire à celle posée par B, sinon il n'y aurait pas de conflit... Le fonctionnement d'un droit international superétatique est impossible, logiquement exclu. Dans ce sens, un droit international superétatique est inexistant ». Ou encore, « le droit international, tel que le conçoit la théorie traditionnelle, comme un ordre superétatique liant souverainement les Etats, est non seulement inefficace, mais en outre logiquement impossible parce que ses normes ne constituent pas un système cohérent ».

Si la théorie pure du droit échoue, faute de mettre au jour une norme originaire et de garantir la non-contradiction du système grâce à une instance suprême d'interprétation, les autres philosophies du droit ne réussissent pas mieux dans la mesure où elles prétendent fonder la force obligatoire d'un droit international qui s'imposerait aux Etats. Admettons, avec M. Gurvitch, l'existence de faits qui soient

en eux-mêmes normatifs, posons qu'il y a un droit social pur, expression de communautés non étatiques. Admettons encore que le droit international soit droit d'intégration et non de subordination. L'essentiel reste à faire : à quoi oblige le droit pur, spontané, de la communauté internationale ? Où le juriste trouvera-t-il la preuve que ce « droit social » interdise ou autorise le recours à la force ? Quand le juriste affirme qu'il « faut obéir à la volonté de la communauté internationale », il est trop facile de répondre que la volonté commune aux Etats souverains n'existe que dans l'imagination du théoricien.

Enfin, si le théoricien prend pour point de départ les Etats et la pluralité des « volontés souveraines », il en est réduit à invoquer le consentement des sujets de droit, sous une forme plus ou moins subtile, comme l'autolimitation [16] ou le consentement implicite. A des théories de cette sorte il est facile d'opposer qu'elles ne dépassent pas la souveraineté des Etats posée au point de départ. L'obligation qui résulte du seul consentement n'est pas impérative. Et sur quoi se fonde le principe que les règles doivent leur validité au seul consentement ?

Concluons : aucune théorie du droit international n'a jamais été satisfaisante ni en elle-même ni par rapport à la réalité. Logiquement, une théorie qui posait l'absolutisme de la souveraineté ne justifiait pas le caractère obligatoire du droit international. Politiquement, une telle théorie restreignait l'autorité de la loi et encourageait l'anarchie internationale. Une théorie qui posait l'autorité d'un droit superétatique était incapable de trouver soit des « faits normatifs », soit une norme originaire, qui fussent comparables à ces mêmes faits ou à cette même norme dans le cas du droit interne. De plus, l'absence d'une instance suprême d'interprétation et d'une force irrésistible de sanction compromettait la rigueur logique de la théorie d'un droit superétatique et la rendait étrangère à la réalité.

La permanence des controverses, les objections valables contre n'importe quelle théorie, prise en elle-même ou dans sa portée politique, s'expliquent, me semble-t-il, par le caractère ambigu et, d'une certaine manière, contradictoire du droit international et de la « société internationale » dont il est l'expression. Le droit international, tel qu'il existe aujourd'hui, dérive du *jus gentium,* tel qu'il a été élaboré en Europe surtout à partir du XVIe siècle. Le *jus gentium,* originellement, avait deux aspects ou deux significations : il désignait les éléments communs à toutes les législations nationales d'une part, les règles qui s'imposaient ou devraient s'imposer aux souverains dans leur commerce mutuel d'autre part. Les éléments communs à toutes les législations passaient pour *naturels,* c'est-à-dire conformes à la nature de l'homme, ou aux commandements de Dieu, ou aux lumières de la Raison. Or, dans la mesure où il était naturel en ce sens, le droit des gens s'appliquait de lui-même au commerce des souverains puisque celui-ci ne pouvait être soumis à une législation particulière. D'où l'usage analogique du droit interne, voire du droit civil aux problèmes posés par les relations entre des souverains, chacun considéré comme une volonté suprême et indépendante.

Mais si ces relations ressortissaient à un droit naturel, philosophiquement conçu comme supérieur au droit d'un Etat particulier (à ce que nous appelons droit positif), elles apparaissaient aussi à l'analyse comme naturelles en un autre sens, elles étaient « état de nature » antérieur à l'état civil qui, lui, est créé par la soumission des volontés individuelles à des lois, issues d'une volonté supérieure. Les théories du *jus gentium,* du XVIe au XVIIIe siècle, ont été influencées simultanément par la

conception d'un droit naturel (universel, divin ou rationnel) et d'un état de nature. Sur le point décisif de la légalité de la guerre pour les deux parties, les conséquences de l'état de nature l'ont emporté clairement sur les exigences du droit naturel. La guerre est juste si elle est sanction d'un acte illicite, si elle vise à obtenir satisfaction ou réparation, si elle est défense contre une agression, mais, juste ou non, elle est légale pour tous les belligérants parce qu'il n'y a, entre les souverains, ni tribunal pour dire le droit ni force irrésistible pour l'imposer.

Certes, les philosophes du XVIIe et du XVIIIe siècle ne conçoivent pas tous de même l'état de nature. Si les hommes sont pacifiques, s'ils aspirent à la société, le droit valable pour l'état précivil (c'est-à-dire pour les relations entre souverains) ne différera pas fondamentalement du droit naturel de la tradition. Mais l'absence d'un état civil, de tribunal et de police, n'en implique pas moins que les souverains conservent, pour une large part, dans leur commerce, le droit de se faire justice. On se souvient de la description célèbre de l'état de nature au chapitre XIII du livre 1 du Leviathan :

« Mais même s'il n'y avait jamais eu aucun temps où les individus particuliers aient été dans une condition de guerre les uns contre les autres, il reste qu'en tous temps les rois, et les personnes douées d'une autorité souveraine sont, à cause de leur indépendance, animés de jalousie continuelle et se trouvent dans l'état et la posture de gladiateurs : leurs armes sont pointées et leurs yeux fixés les uns sur les autres ; je veux parler de leurs forts, de leurs garnisons, et de leurs canons postés aux frontières de leurs royaumes ; et de leurs espions épiant constamment leurs voisins ; ce qui est une attitude de guerre. »

Hobbes s'accommode de cet état de nature entre les Etats et conclut sa description par cette remarque : « Mais parce que par là ils sauvegardent l'industrie de leurs sujets, il ne résulte pas de cet état la misère qui accompagne la liberté des individus particuliers. »

Spinoza, de même, au chapitre III du *Traité politique,* reprend l'idée que les cités [17] indépendantes sont naturellement ennemies comme les hommes à l'état de nature (§ 13), que le droit de la guerre appartient à chaque cité. Il ne blâme ni la ruse ni la mauvaise foi [18] dans les rapports entre cités. Or il ne voit aucune contradiction entre un état de nature ainsi conçu et « l'appétit naturel que les hommes ont de l'état civil », d'où il résulte qu'il ne se peut faire que l'état civil soit jamais entièrement dissous (chap. VI, § 1).

Mais ceux mêmes des philosophes qui concevaient l'état de nature tout autrement que Hobbes reconnaissaient la différence essentielle entre l'ordre intérieur des cités et l'ordre interétatique. Dans le deuxième traité *Du gouvernement civil*[19] Locke écrit :

« Les hommes vivant ensemble conformément à la raison, sans aucun supérieur commun sur terre qui ait autorité pour les départager, c'est là proprement l'état de nature. Mais la force, ou l'intention délibérée d'employer la force contre la personne d'autrui, là où il n'y a aucun supérieur commun sur terre auquel on puisse faire appel pour lui demander secours, c'est là l'état de guerre ; et même contre un agresseur c'est l'absence, d'un tel recours qui donne à l'homme le droit de guerre, et cela même s'il est en société et s'il s'agit d'un concitoyen. »

Aussi Locke sépare-t-il conceptuellement le pouvoir exécutif et le pouvoir fédératif[20]. Le premier a pour fonction d'assurer l'exécution « des lois municipales

de la société à l'intérieur par tous ceux qui en font partie » ; le second « d'assurer la sécurité et l'intérêt du public à l'extérieur, dans ses rapports avec tous ceux qui peuvent lui faire du bien et du mal ».

En fait, ajoute Locke, ces pouvoirs sont confondus et ne peuvent pas ne pas l'être, mais ils demeurent d'essence autre. Car le pouvoir de paix et de guerre, ligues et alliances « et concernant tous les rapports avec des personnes et des communautés extérieures à la cité, est beaucoup moins capable d'être dirigé en se fondant sur des lois positives, antérieurement établies et toujours en vigueur, et doit donc nécessairement être confié à la prudence et à la sagesse de ceux entre les mains desquels il se trouve pour être administré en vue du bien public. » Prudence et sagesse, non légalisme, telles doivent être les qualités du pouvoir fédératif.

Locke est-il, sur ce point, tributaire de Hobbes, plus influencé par ce dernier qu'il ne veut l'avouer [21] ? C'est possible, mais non certain. Car les conséquences de l'état de nature — ou, si l'on préfère, de l'absence d'état civil — s'imposent même à celui qui nie l'hostilité naturelle entre les personnes, individuelles ou collectives. En effet, faute de juge et faute de police, chacun doit être prêt à se défendre lui-même contre l'autre, dénué de raison et de scrupules. L'ordre interétatique, sans instance suprême de droit ou de fait, laisse aux responsables de chaque Commonwealth la tâche de déterminer librement les mesures nécessaires à la légitime défense.

La tendance moderne à nier le droit naturel ou, du moins, à en nier le caractère proprement juridique aurait dû, semble-t-il, inciter les juristes, à l'imitation des philosophes du XVIIe siècle, à mettre l'accent sur l'état de nature (absence de tribunal et de police) dans lequel vivent les Etats, donc à souligner la différence entre droit interne et droit international, voire à nier le caractère juridique *stricto sensu* de ce que l'on appelle droit international. En fait, au moins jusqu'à une date récente, la majorité des spécialistes du droit international raisonnèrent tout autrement et s'ingénièrent à démontrer que le droit international était un droit authentique à partir de prémisses qui, en apparence, suggéraient la conclusion opposée. Toute théorie qui prend pour point de départ la souveraineté des Etats et, d'une manière ou d'une autre, rattache le droit à cette souveraineté dépouille le droit international de certains caractères constitutifs du droit.

Si les spécialistes du droit international ont souvent hésité à tirer de leurs principes une telle conséquence et à réduire (ou élever) le droit international au niveau d'une morale positive, reconnue par les « sociétés civilisées », mais privée de la mise en forme rigoureuse, de la systématisation et du caractère strictement obligatoire du droit proprement dit, j'en vois au moins trois raisons principales.

Tout d'abord, le droit international, aussi bien en théorie qu'en pratique, était traité par des juristes, formés aux disciplines du droit interne. Inévitablement, il prenait de plus en plus une forme juridique. Comme, jusqu'en 1914, les Etats européens imposaient leurs conceptions propres du droit, se réservaient la liberté de décider quelles collectivités humaines méritaient d'être considérées comme Etats et, par conséquent, protégées par le *jus gentium,* comme, enfin, le libéralisme économique limitait la sphère d'intervention étatique et sanctifiait la propriété privée, il aurait été paradoxal de nier le caractère légal du droit international alors même que celui-ci n'avait jamais tant ressemblé au droit interne. Comment renvoyer à la morale positive des textes et commentaires aussi visiblement inspirés par l'esprit juridique ?

Au reste, une bonne partie du droit international, quelle que fût la théorie générale du droit international, méritait d'être considérée comme droit *stricto sensu* : l'utilisation en commun du bien de tous ou de personne (la mer), les relations entre Etats rendues nécessaires par la société transnationale (qui, à l'époque du capitalisme, semblait étrangère aux Etats), les privilèges et obligations des citoyens d'un Etat établis dans un autre, tous ces problèmes, nés de la coexistence sur la même planète de collectivités territorialement organisées, étaient soumis à une réglementation constamment élaborée et normalement respectée. Les juristes discutaient sur la question de savoir si le droit interne était supérieur au droit international ou inversement celui-ci supérieur à celui-là. En fait, les tribunaux maintenaient presque toujours la suprématie du droit national mais, aussi longtemps que les législations diverses appartenaient au même genre et que la plupart des normes du droit international pouvaient être considérées par les juges comme intégrées au droit interne, la querelle troublait moins l'opinion que les spécialistes[22].

Enfin, la théorie du droit superétatique et, après 1918, la Société des Nations semblaient ouvrir la voie dans laquelle l'imperfection reconnue du droit international serait finalement surmontée. Le droit international, disait-on, en est au stade des sociétés dites primitives, sans instance suprême pour dire le droit, sans monopole de la contrainte inconditionnée. Le même progrès qui a fait surgir dans les Etats un système de juridiction et une organisation de police contribuera peu à peu à l'épanouissement légal de l'ordre interétatique.

Rien ne justifiait un tel optimisme ni sur le plan des faits ni sur le plan de la théorie. Sur le plan des faits, il est évident que l'emploi de la force contre un Etat ne ressemblerait à l'emploi de la force à l'intérieur des Etats que le jour où aucun Etat n'aurait plus les moyens matériels de s'opposer à la « police internationale ». Faute de quoi l'action de police, comme ce fut le cas en Corée, n'est pas différente d'une guerre et risque de se terminer non par la punition du coupable mais par un compromis prudent mais peu conforme à l'esprit d'une sanction.

Sur le plan de la théorie, le caractère dit primitif du droit international était d'autant plus révélateur qu'il s'agissait du droit des Etats dits civilisés. Or, ceux-ci, en dépit des tributs à la souveraineté de la loi, payés du bout des lèvres par tels ou tels ministres, n'ont cessé d'agir comme s'ils refusaient de reconnaître à l'avance l'autorité des tribunaux. Les Etats signent-ils un traité d'arbitrage obligatoire ? Ils s'empressent d'ajouter que l'arbitrage ne s'applique pas aux matières de droit interne et que la délimitation de ces matières leur appartient (ce qui revient à se réserver le choix des circonstances dans lesquelles joue l'obligation). Ont-ils renoncé à cette première réserve qu'ils en font surgir une autre par la distinction entre les différends qui comportent un règlement juridique, par un tribunal ou par un arbitre, et ceux qui n'en comportent pas. Cette distinction, on l'a montré souvent[23], est équivoque. Mais elle a au moins deux significations, politiquement claires. Les Etats n'ont jamais consenti et ne consentent pas à s'engager inconditionnellement à soumettre à un arbitre ou à un tribunal des questions qu'ils considèrent comme d'intérêt vital. Les différends qui sont susceptibles de provoquer la guerre sont baptisés politiques et, du même coup, non justiciables des procédures légales. Pas davantage les Etats n'acceptent d'être liés inconditionnellement par le droit existant, parce qu'en certaines circonstances les traités et conventions peuvent être ou sembler injustes et qu'ils hésitent à confier à des juges qui, d'ailleurs, hésitent à l'assumer, la charge de

juger selon l'équité. Ce double refus est l'expression d'une volonté d'autonomie ; il implique un élément d'anarchie internationale. Qu'on le blâme ou non, il a été et il est constitutif de l'originalité des rapports entre Etats. Il conduit logiquement à ce qui scandalise les esprits géométriques, le statut de la guerre en droit international.

La guerre n'est pas illégale à la manière d'une révolution. On peut dire que « le recours à la guerre n'était ni légal ni illégal ; le droit international souffrait en quelque sorte une éclipse au moment où le choix de la paix ou de la guerre était fait »[24]. Ou encore, ailleurs [25] : « Ce qui dans l'ordre interne constitue une « révolution légale » opère en droit international comme une sorte de pseudo-transaction légale qui a pour effet, à travers le principe de l'efficacité, de transmettre la capacité représentative internationale. Le système légal interne est rompu, le système légal international n'est pas rompu : il ne fait que fonctionner. »

Tant que la guerre sera légale ou tolérée, il restera vrai que « le droit international coutumier diffère du droit interne au moins en ceci. Il prévoit sa propre destruction par la simple force de ses propres sujets. Par le biais de sa tolérance de la guerre, de la place laissée aux solutions guerrières, du titre attribué à la conquête, et de la validité des traités imposés aux vaincus, on peut concevoir un seul Etat imposant son autorité légale à tous les autres. »[26]

4. Guerre interétatique et guerre intraétatique.

Les relations interétatiques sont faites de conduites sociales : diplomates ou guerriers, sauf dans les cas extrêmes où l'humanité du « sauvage » n'est pas reconnue, ne traitent pas leur ennemi comme un objet qu'on utilise à son gré ou un animal que l'on tue à volonté. La conduite diplomatico-stratégique est sociale en un double sens : elle escompte une réaction de celui par rapport auquel elle s'oriente, elle s'efforce toujours de se justifier, admettant par là même l'autorité de valeurs ou de règles. Or, nous l'avons vu, le droit international, même des civilisations supérieures, demeure marqué d'une imperfection essentielle : faute d'une instance habilitée à l'interpréter, il risque de se décomposer en autant de systèmes qu'il y a d'Etats qui l'interprètent ; faute d'une force irrésistible au service de la loi, chaque sujet se réserve, en fait, le droit de se faire justice lui-même. Pourquoi cette imperfection essentielle ?

Pour tâcher de répondre, tâchons de distinguer les diverses catégories auxquelles appartiennent, au fond, les différends entre Etats. Laissons de côté provisoirement les concepts à résonance métaphysique, tels le concept de souveraineté. Bornons-nous à poser au point de départ le fait incontestable que les hommes ne sont pas soumis aux mêmes lois d'un bout à l'autre de la planète. Il existe divers systèmes légaux, chacun valable sur un fragment de l'espace ou pour une *population donnée.* Une première catégorie de différends résulte de la contradiction possible entre la *territorialité* et la *nationalité* du droit. A quelles obligations un Etat est-il habilité à soumettre les citoyens d'un autre Etat, habitant sur son territoire ? Dans quelle mesure un Etat peut-il priver les nationaux d'un autre Etat de leurs biens et de leurs libertés, en appliquant sa propre législation, même si celle-ci viole la coutume admise comme civilisée ?

Les Etats ne sont pas en relations seulement par l'intermédiaire de leurs nationaux qui visitent les autres pays, ils sont en relations aussi par l'intermédiaire du domaine

public international, la mer et, demain peut-être, l'air au-dessus d'une limite, non encore fixée, de souveraineté. Certaines voies d'eau, bien que situées sur le territoire d'un Etat, sont à ce point indispensables à d'autres que l'utilisation en est garantie à tous ou à certains par conventions internationales et que des conflits peuvent surgir soit par suite d'interprétations contradictoires de ces conventions soit par suite de leur violation pure et simple par l'Etat qui a physiquement le moyen de le faire. Par exemple, le gouvernement égyptien porte un tort grave à Israël en interdisant aux bateaux qui battent pavillon de ce dernier d'emprunter le canal de Suez. S'agit-il d'un conflit d'interprétation (l'état de guerre subsiste entre Egypte et Israël) ou d'une violation du statut ? Les juristes en discutent mais, le plus souvent, ils retiennent le deuxième terme de l'alternative.

En troisième lieu, les Etats sont en relations parce que la vie économique est de plus en plus transnationale. Par l'intermédiaire d'administrations étatiques ou d'exportateurs ou d'importateurs privés, les marchandises s'échangent à travers les frontières. Or, bien que chaque Etat soit en droit de limiter ses échanges avec le monde extérieur en général ou d'autres Etats en particulier, bien qu'il puisse légalement interdire l'achat ou la vente de tel ou tel bien, le refus soudain et coordonné de plusieurs Etats de commercer avec un autre équivaut à une sorte d'agression. Le blocus de la Yougoslavie par les Etats du bloc soviétique offrait un exemple des différends de cette troisième catégorie[27].

En quatrième lieu, les Etats peuvent prendre des mesures ou tolérer des activités à l'intérieur de leur territoire, qui tendent au renversement soit du régime soit du gouvernement établi dans un Etat voisin. L'assassinat de Sarajevo fut à l'origine de la Première Guerre mondiale, il avait été préparé en Serbie et le gouvernement serbe fut accusé d'avoir connu, sinon organisé, les préparatifs. Le recrutement ou le stationnement de bandes armées, destinées à mener la guérilla sur le territoire d'un Etat voisin, figurait, entre les deux guerres, dans la définition « énumérative » des cas d'agression.

Enfin, les Etats sont en relations et, éventuellement, en conflit, sur l'objet primaire du droit international, le découpage de l'espace. Ils peuvent ne pas s'accorder sur le possesseur d'un espace, vide ou à moitié vide ou dont les occupants ne sont pas reconnus « sujet de droit » par les membres de la communauté juridique des Etats civilisés. Plus encore ils peuvent se quereller sur le tracé des frontières, invoquant des arguments tour à tour stratégiques (frontières naturelles) ou moraux (droit des peuples à disposer d'eux-mêmes).

Une telle classification couvre manifestement la plupart, sinon la totalité, des différends internationaux. Dans l'ordre inverse de l'énumération précédente, les différends portent d'abord sur le compartimentage de l'espace, c'est-à-dire sur le contenu même de n'importe quel ordre étatique ; ils résultent ensuite de l'hostilité, politique ou économique, qu'un Etat peut, sur son territoire même, manifester à ses voisins, soit en organisant la subversion soit en interrompant le commerce normal, soit en négligeant les intérêts légitimes des autres dans l'usage qu'il fait de ce qui est censé appartenir à tous les Etats ; enfin ils sont provoqués par la manière dont un Etat traite les biens et les nationaux d'un autre.

Les différends qui touchent aux biens et aux personnes se règlent le plus souvent à l'amiable ou par des procédures juridiques, quand les Etats souscrivent aux mêmes principes. Lorsque cette communauté juridique n'existe pas, mais qu'un Etat (ou un

groupe d'Etats) est le plus fort, il impose éventuellement le respect de ses principes. Ainsi firent les Etats européens, à la fin du siècle dernier et au début de celui-ci, lorsqu'ils envoyaient des canonnières pour obliger les Etats défaillants à payer leurs dettes ou se réservaient à eux-mêmes, sur le territoire d'un Etat non européen, l'administration des douanes ou de la justice. Lorsque les législations des Etats en conflit s'inspirent d'idéaux incompatibles et qu'aucun n'a la force ou la volonté de contraindre l'autre, il ne reste plus qu'à conclure un compromis diplomatique ou à laisser chaque Etat agir à sa guise sur son territoire. Les Etats-Unis ne peuvent rien pour les journalistes américains condamnés en Tchécoslovaquie ou en Union soviétique en raison d'actes qualifiés là-bas d'espionnage et qui seraient, de ce côté du rideau de fer, légaux. Fidel Castro n'a pas plus l'intention d'indemniser « équitablement » les sociétés américaines que l'Union soviétique les porteurs de fonds russes. Un règlement légal des différends de cette sorte a pour condition plutôt le rapprochement des législations que le progrès du droit international, il exige l'homogénéité juridico-morale du système international. Or, nous le savons, celui-ci, en s'étendant à l'humanité entière, est devenu plus hétérogène qu'il ne l'était dans le cadre du Vieux Continent.

Les différends de la deuxième catégorie peuvent être soumis, le plus souvent, à un arbitre ou à un tribunal. Ils affectent rarement les intérêts majeurs des Etats. Ils deviennent graves lorsqu'ils manifestent une hostilité latente ou lorsque la conduite d'un Etat, jugée illégale par un autre, ignorait le droit parce qu'elle répondait à une nécessité (ou pseudo-nécessité) militaire. Tel était le cas, par exemple, de la violation de l'espace aérien de l'Union soviétique par l'U2. Certes, les susceptibilités nationales ont transfiguré parfois des incidents maritimes, provoqués par une interprétation arbitraire du droit de visite ou de la largeur des eaux territoriales, en crises internationales. Les Etats sont devenus moins susceptibles parce que le recours aux armes est désormais dangereux. Si les espaces sidéraux offrent demain prétextes à des querelles graves, la raison n'en sera pas que les Etats sont jaloux de leur honneur, mais qu'ils veulent utiliser militairement les satellites.

Les pratiques d'hostilité économique — le refus sans justification de vendre ou d'acheter — sont en fait liées aux conflits politiques, elles en sont l'expression plutôt que la cause. Entre les deux guerres s'était répandue la crainte vague que « l'accès aux matières premières » fût refusé à certains Etats. On évoquait confusément deux hypothèses tout autres : qu'un Etat n'eût pas les devises nécessaires pour acheter les matières premières ou que les vendeurs de celles-ci fussent en mesure d'en interdire l'acquisition à certains pays. On retrouve l'écho de ces craintes dans la Charte de l'Atlantique. Peut-être, le jour où les réserves de matières premières commenceront de s'épuiser, les possesseurs des derniers gisements ou des gisements riches seront-ils en mesure d'exercer un chantage. Pour l'instant, on connaît des cas où des cartels internationaux ont « exploité » les consommateurs. Ces pratiques détestables, que l'on a maintes fois observées à l'intérieur des Etats, ne sont pas à l'origine des conflits tranchés par les armes.

Nous en venons ainsi aux rivalités majeures, dont la délimitation et le régime des unités politiques constituent l'objet et la cause. De tels conflits sont ceux que Proudhon renonçait à soumettre à un autre droit [28] que celui de la force. A certains égards semblables à ceux qui déchirent les unités politiques, ils prennent, sur le plan interétatique, une signification autre.

La comparaison de la propriété et de la souveraineté est banale. On a dit qu'une collectivité possède un sol comme le paysan son champ. On conçoit qu'à l'aube des temps historiques, une tribu, en se réservant un terrain de paturage ou de culture, ait créé à la fois propriété et territorialité. Mais, une fois les collectivités humaines converties à la vie sédentaire et la plus grande partie de la planète peuplée, les querelles portent rarement sur les sols vides. Elles ont pour objet soit le rattachement d'une population à un Etat plutôt qu'à un autre, soit le droit d'une population à constituer un Etat indépendant. Par définition, de tels conflits qui touchent l'existence même de l'« unité politique » diffèrent essentiellement des conflits entre partis, classes ou groupes qui ne mettent pas en question l'unité à laquelle ils appartiennent.

Certes, les Etats prétendent ne pas agir sans justification et ils invoquent des idées historiques, comparables aux conceptions morales qui animent les réformateurs des lois, comme « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». Mais cet exemple illustre la différence profonde entre les conceptions éthiques qui contribuent au progrès de la législation intérieure et les idées historiques auxquelles les moralistes voudraient soumettre la conduite des Etats. Que chacun puisse choisir sa nationalité, paraît au premier abord un droit incontestable. Mais qui choisit ? Et que choisit-cn ? Est-ce la population d'une province ou celle qui parle une certaine langue qui sera considérée comme sujet du choix ? A quel moment s'arrêtera la décomposition des grandes collectivités à laquelle pourrait conduire l'application sans réserves du droit d'autodétermination ? Que deviendront les minorités qui, à l'intérieur de « l'unité de choix », se seront exprimées contre la majorité ? Cette idée n'est pas vaine pour autant. Elle ne permet pas de trancher toutes les querelles, mais elle autorise à condamner la violence faite à certaines populations. Elle n'est pas traduisible en normes précises à la manière dont la négation de l'esclavage ou la suppression des ordres (de l'ancien régime) ont été mises en forme juridique.

L'histoire offre des exemples, mais peu nombreux, de désintégration pacifique d'un Etat national ou impérial. Suède et Norvège se sont séparées sans que la première oppose aucune résistance à la volonté d'indépendance de la seconde. Au lendemain de la Deuxième Guerre, la Grande-Bretagne accorda l'indépendance à l'Inde, à la Birmanie et à Ceylan. Les exemples contraires n'en sont pas moins plus fréquents, même à notre époque où la décolonisation répond à l'intérêt bien compris des métropoles. La Hollande ne se résigna à l'indépendance de l'Indonésie que sous la contrainte de la rébellion et des Nations Unies (ou des Etats-Unis). La guerre d'Indochine dura huit années ; la rébellion algérienne commença à l'automne de 1954. En 1961, elle n'avait pas encore triomphé. C'est en combattant que les nationalistes ont fait le plus souvent la preuve de leur capacité de se constituer en nation. Si la désintégration impériale est rarement pacifique, probablement l'intégration nationale, qu'il s'agisse de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de la France, ne l'a jamais été. Et le passage d'un régime à un autre — la révolution — est toujours violent, quelle que soit la quantité de sang versé.

Les pacifistes aspirent à une histoire débarrassée de la violence, mais ils ne réfléchissent pas aux rapports de la révolution et de la guerre en un monde où l'interdépendance des peuples gagne progressivement. Les Musulmans d'Algérie se révoltent contre la souveraineté française, les Hongrois se révoltent contre le régime communiste tel que le pratiquaient Rakosi et son équipe. Même en théorie, quel

pourrait être le « règlement juridique » de rébellions qui affectent l'intérêt des autres Etats, puisque le succès des rebelles aurait des répercussions sur le rapport mondial des forces ou des idéologies ? Historiquement, de tels conflits n'ont jamais été et ne peuvent pas être soumis à un tribunal, prononçant une sentence après une procédure et selon des critères comparables à ceux des procès civils et criminels. Théoriquement, deux méthodes sont concevables pour réduire le volume de la violence : ou bien isoler le théâtre de la rébellion, ou bien imposer aux deux camps la décision d'un pouvoir extérieur, donc supranational.

Le droit international du système européen homogène, au siècle dernier, recommandait implicitement la méthode de l'isolement, que les règles coutumières de la non-intervention rendaient plus ou moins obligatoire, dans l'intérêt de la société interétatique. La pratique américaine de non-reconnaissance des gouvernements arrivés au pouvoir grâce à des coups d'Etat, était critiquée au nom de la théorie de la non-intervention. Les gouvernements qui exercent effectivement le pouvoir sur un territoire de souveraineté, doivent être reconnus, quelle que soit leur origine. Si l'on commence à s'interroger sur la légalité de leur avènement, où s'arrêtera la confusion funeste de la reconnaissance, acte strictement juridique qui devrait être purement déclaratif (et non constitutif), et de l'approbation, idéologique et morale ?

Mais, nous le savons aussi, cette doctrine de l'isolement n'est ni applicable ni appliquée lorsque les souverains — rois ou partis communistes — s'unissent contre les révolutionnaires ou les contre-révolutionnaires, lorsque chacun des blocs entre lesquels se partage le système international, par crainte de la victoire du parti dévoué à son ennemi, est obligé de se mêler, d'une manière ou d'une autre, à toutes les guerres civiles. Au siècle dernier, l'isolement était, en certaines circonstances, corrigé par l'intervention du concert des grandes puissances : la société internationale dictait une solution qui n'était pas toujours équitable, mais qui rétablissait la paix. En notre système hétérogène, les Etats s'accordent rarement soit pour s'abstenir soit pour imposer une solution, élaborée en commun et acceptable à tous.

En dépit des difficultés que créent l'hétérogénéité du système et les idéologies transnationales, les Etats ne cessent, en chaque occasion, de recourir soit à la méthode de « l'isolement » soit à celle de la « solution commune ». En 1936, ni l'Italie fasciste ni le IIIe Reich ni même les démocraties ne respectèrent les accords de non-intervention relatifs à la guerre civile espagnole (les démocraties les violèrent moins). Mais, pour éviter l'internationalisation du conflit, ils créèrent au moins une façade de non-intervention. En qualifiant de « volontaires » les divisions de l'armée régulière qu'ils envoyèrent combattre en Corée, les gouvernants de la Chine populaire exprimaient clairement leur refus d'une déclaration de guerre, qui aurait pu entraîner les belligérants vers l'ascension aux extrêmes. Les « volontaires » représentent une formule intermédiaire entre l'accord de non-intervention (violé par l'envoi clandestin de matériel et d'hommes) et l'internationalisation officielle d'un conflit intérieur qui obligerait à la belligérance les Grands, protecteurs des rebelles ou du pouvoir légal. Toutes les guerres civiles d'aujourd'hui comportent, à un degré variable, « isolement » et « internationalisation ».

La conclusion, à mes yeux évidente mais tant de fois méconnue, c'est qu'on ne saurait imaginer une diplomatie non violente tant que l'on n'a pas éliminé la violence de la politique intraétatique. Ce qui se passe à l'intérieur d'un des membres de la société internationale ne peut pas être indifférent aux autres membres de cette société. Ceux-ci se déclarent indifférents lorsque les changements de régime et de gouvernement ne modifient pas substantiellement l'acteur international et les règles du jeu, donc quand le système est homogène. Ils ne peuvent affecter l'indifférence quand la substitution d'un régime à un autre entraîne un changement de camp. Le jour où la moitié des Etats n'ont ni régime légitime (c'est-à-dire admis comme tel par la majorité des populations) ni régime stable, c'est-à-dire assuré d'un minimum de continuité et de force, l'instabilité interne et la précarité de l'équilibre se multiplient l'une par l'autre et la paix devient guerre froide.

La paix entre les Etats, dans un système hétérogène, exclut l'accord implicite des souverains contre les rebelles et les hérétiques puisque les hérétiques d'un bloc sont les orthodoxes de l'autre. Elle exigerait donc, au minimum, l'abstention réciproque, mais celle-ci, à son tour, est interdite par l'unification technique du monde et la vocation universelle des idéologies de notre siècle. La coexistence pacifique ressortit à l'hypocrisie diplomatique, la guerre froide désigne le train réel des relations internationales. Comment pourrait-il en être autrement puisque le droit international, réglementation d'une certaine sorte de relations sociales, ne suffit pas à créer l'ordre quand la société elle-même est anarchique ?

5. Progrès ou déclin du droit international.

Faut-il conclure que le droit international est en progrès ou en déclin ? Les deux thèses ont été soutenues par des auteurs. Personnellement, j'avoue ne pas apercevoir de progrès, qu'il s'agisse de la société transnationale, du système international ou de la conscience de communauté humaine.

Les moyens de transport et de communication sont incomparablement supérieurs à ce qu'ils ont été à aucun moment du passé. Le nombre de personnes qui voyagent à l'étranger est, en Occident, considérable. Jamais tant d'hommes n'ont visité tant de pays étrangers. Jamais tant d'hommes, sans quitter leur patrie, n'ont été capables de voir, sur le petit ou sur le grand écran, les images de tant de pays où ils n'iront jamais. Mais il serait singulièrement illusoire de tenir le pourcentage des personnes qui sont sorties de leur patrie, ou le nombre de kilomètres parcourus en moyenne par une marchandise avant d'être consommée ou les statistiques de tonnes-kilomètres du commerce mondial pour un critère valable de la société transnationale.

Tout d'abord, même en retenant ces signes extérieurs et quasi matériels, il ne manque pas de phénomènes contradictoires et de lignes divergentes d'évolution. La société transnationale est planétaire alors qu'elle ne l'a jamais été. Mais, de ce fait même, l'intensité du commerce, des personnes et des marchandises, grande dans le cadre de la petite Europe, est faible entre l'Extrême-Orient et l'Europe par exemple. Les échanges à travers les frontières sont, dans l'univers soviétique, soustraits aux personnes privées, ils sont devenus internationaux et non transnationaux. De ce fait, ils sont moins libres, davantage subordonnés aux intérêts des Etats qu'au siècle du libéralisme. Les régimes dits de démocratie populaire tiennent pour conforme à

leurs principes de restreindre le droit des citoyens à voyager au-dehors. Les frontières des Etats qui se disent prolétariens sont ceinturées de fils de fer barbelés, éclairées la nuit par des projecteurs — comme les camps de concentration. Il faut une dizaine d'heures, en avion à réaction, pour voler de Moscou à Washington. Mais quel est le pourcentage des citoyens soviétiques qui ont une chance d'obtenir l'autorisation du voyage ?

L'*hétérogénéité du système* restreint l'épanouissement de la société transnationale que les moyens matériels rendraient possible. Elle rompt l'unité morale de l'ensemble humain. Elle interdit aux individus d'en prendre conscience. La forme inférieure de la solidarité est l'interaction, ce qui se passe en un point du système se répercute en tous les autres points : en ce sens, toutes les unités politiques ou presque toutes sont solidaires. Une forme supérieure de la solidarité, au-dessus de la simple interaction, serait l'autorégulation ou la qualification uniforme, par tous les membres du système, d'un événement donné. Aucune de ces deux variétés n'est présente dans le système actuel.

Un système pluripolaire homogène possède une certaine capacité d'autorégulation : les principaux acteurs, par crainte de la monarchie universelle, ont tendance à borner leurs ambitions, à s'épargner l'un l'autre au jour des règlements de comptes et à remplacer un acteur défaillant par un autre. Mais précisément cette dernière formule marque les limites étroites de l'autorégulation : aucun acteur ne peut, à long terme, compter sur elle pour le maintien de son existence. La Pologne a été effacée de la carte d'Europe sans que le système européen fût détruit. Même cette autorégulation restreinte est à la merci d'une grande guerre ou d'une progression rapide des ressources d'un des protagonistes.

Un système bipolaire hétérogène, dans lequel figurent nombre d'Etats instables, n'a aucune capacité d'autorégulation. Chaque acteur principal, c'est-à-dire chaque bloc, sait qu'il ne serait pas ménagé par son rival s'il n'avait plus les moyens de se défendre. Les puissances n'ont pas un intérêt commun à maintenir l'équilibre approximatif qui s'est établi entre elles, elles s'efforcent, chacune pour son compte, d'empêcher à tout prix leur ennemi d'acquérir une supériorité de forces.

Il est moins vrai encore aujourd'hui qu'hier qu'un événement reçoive, d'un bout à l'autre de la planète, la même qualification, juste ou injuste, favorable ou contraire à la liberté. Les hommes réagissent à une catastrophe *naturelle* comme à un malheur qui touche l'humanité entière et l'humanité en chaque homme. Inondations ou famine en Chine n'éveillent pas, me semble-t-il, un sentiment de satisfaction, même dans le cœur de l'anticommuniste le plus passionné. De même, je ne pense pas que le communiste le plus fanatique se réjouisse de la rupture d'un barrage édifié par les capitalistes. Mais combien ces émotions partagées sont rares et faibles comparées aux émotions, nationales et idéologiques, qui unissent des peuples ou des blocs et divisent l'humanité !

Je conviens aussi que ces émotions sont maintes fois contradictoires. Le citoyen ou l'homme d'Etat se réjouit parfois du succès remporté par un pays de l'autre bloc, en dépit de l'opportunité diplomatique. Le premier cosmonaute soviétique est salué comme un témoin de l'Europe par un chef d'Etat qui, en tant d'autres circonstances, a manifesté avec éclat son orthodoxie atlantique. Les acclamations du peuple britannique au même héros soviétique n'étaient probablement pas sans rapport avec le ressentiment à l'égard de l'autre peuple de langue anglaise. Mais que ces émotions

populaires ne soient pas toutes accordées au jeu diplomatique, ne les rend pas pour autant humaines, purement humaines. Il suffit d'assister à une rencontre entre équipes nationales pour savoir que l'identification des individus au groupe est puissante, l'attachement à l'espèce ou aux règles faible.

Jamais, en aucun système limité, celui des cités grecques, celui de la communauté chrétienne, celui du concert européen, les valeurs ou les intérêts communs ne commandèrent la conduite des acteurs *dans les grandes circonstances.* En temps de paix, pour régler des problèmes secondaires, la demi-conscience de la civilisation commune n'était pas sans influence. Elle était refoulée d'un coup par les passions quand retentissait l'appel aux armes.

Dans le système planétaire d'aujourd'hui, la société a plus de motifs de se déchirer et moins de raisons d'agir comme une unité. Chacun des Grands s'efforce de convaincre ses nationaux et les non-engagés que le régime de l'autre est haïssable. Le même fait est détestable selon une idéologie, admirable selon l'autre. Les élections libres, avec partis multiples, ne sont qu'un camouflage de la tyrannie des monopolistes, selon la propagande de Moscou. La dictature du prolétariat et les élections à 99 % ne sont que la couverture du despotisme du parti unique, selon la propagande de Washington. La communication entre les peuples est bloquée par les interprétations contradictoires, intégrées aux messages eux-mêmes, bien que les moyens de transmettre ces messages, en nombre et en rapidité, soient sans commune mesure avec ceux du passé. D'aucune manière il n'est vrai de dire que les membres de la société transnationale ou internationale ont la volonté que l'humanité soit *une* à la manière des communautés nationales. Hommes et Etats ont peut-être peur que l'humanité ne soit plus, c'est-à-dire qu'elle disparaisse dans une catastrophe apocalyptique. Ils ne pensent pas l'unité humaine comme une réalité ou comme un idéal, à la manière dont ils aspirent à la prospérité, à l'expansion, à la gloire d'un peuple, d'un bloc, d'une idéologie. La crainte de la guerre inspire aux combattants la modération, elle ne suffit pas à les réconcilier.

Si telles sont les relations sociales auxquelles s'applique le droit international, par quel miracle celui-ci apparaîtrait-il en progrès ?

J'admets à la rigueur que les conventions internationales soient de plus en plus nombreuses, que le domaine des relations interétatiques légalisées soit de plus en plus vaste, que le respect de ces lois soit, de la part d'un nombre de plus en plus grand d'Etats, acquis en un nombre de plus en plus grand de circonstances. Je ne suis pas sûr qu'aucune de ces propositions soit vraie mais, à supposer même qu'elles le fussent toutes, l'essentiel ne serait pas changé. On ne juge pas du droit international sur les périodes calmes et les problèmes secondaires. En fait de crises, c'est-à-dire de conflits internationaux, on chercherait vainement un symptôme de progrès. Si le but est la paix par la loi, nous sommes toujours aussi loin du but. Si le but est seulement de limiter la guerre, légale pour les deux belligérants, nous sommes plus loin du but qu'à tout autre moment depuis la fin des Guerres de Religion.

Le droit international, qui est devenu celui du système planétaire, est, pour l'essentiel, le *jus europaeum.* L'application en était limitée d'abord aux nations chrétiennes, puis européennes, elle a été étendue ensuite aux nations dites civilisées, puis pacifiques. Désormais la « souveraine égalité », réservée naguère aux privilégiés, c'est-à-dire aux Grands, de la société internationale dont le centre était

en Europe, est explicitement accordée à tous les Etats, petits et grands, sortis de la décomposition des empires coloniaux. Il est fait devoir aux Etats qui assument la responsabilité de « populations non autonomes, d'agir en vue du bien-être et du développement de ces dernières ». Le temps n'est plus où un député, à la Chambre des Communes, pouvait déclarer sans honte et sans retenue que l'Angleterre ne cherchait rien d'autre que son profit dans le gouvernement de l'Inde. L'idéologie du devoir des peuples riches et civilisés à l'égard des peuples qui n'ont pas accédé à la civilisation moderne est plus qu'un hommage rendu par le vice à la vertu, elle est la prise de conscience d'un fait historique : l'extension planétaire du système interétatique.

Mais, au-delà de ces faits, rien n'annonce de progrès sur les points essentiels. Pour que s'instaure le règne de la loi, il faut que les Etats renoncent à se faire justice eux-mêmes, que les citoyens et les gouvernants croient moralement louable la soumission des Etats à un juge impartial. Or, M. Khrouchtchev a déclaré qu'il n'hésiterait pas à s'opposer à une décision prise par l'unanimité des Nations Unies si elle était contraire à l'intérêt de l'Union soviétique. Les Etats-Unis, en dépit de leur attachement à l'idéologie de la paix par le droit, hésitent à laisser à d'autres qu'à eux-mêmes la discrimination de ce qui relève et de ce qui ne relève pas du droit interne.

Il y a moins d'Etats capables de régler leurs querelles par l'épée, mais la plupart de ceux qui n'en sont plus capables regrettent la puissance évanouie. Il n'y eut guère d'indignation morale, en France, contre le bombardement de Port-Saïd ou les opérations autour de Bizerte (juillet 1961). L'opinion publique, en Grande-Bretagne, fut moins hostile à Sir Anthony Eden et à l'expédition de Suez que le « parti intellectuel ». Si le droit ne peut et ne doit jamais précéder de trop loin les valeurs effectivement ressenties par la conscience commune, le moment n'est pas encore venu d'interdire légalement aux Etats de se faire justice eux-mêmes.

On ne saurait dire que les Etats violent plus souvent aujourd'hui qu'hier le code de bonne conduite internationale, mais ce code existe moins que jamais. Les Etats se déclarent moins souvent la guerre, mais beaucoup des pratiques qui auraient impliqué une déclaration de guerre en bonne et due forme, ne paraissent plus incompatibles avec le maintien des relations diplomatiques.

La conclusion qu'il *ne faut pas* tirer de ces remarques, c'est que la paix, à notre époque, dépend du progrès du droit international ou même que ce progrès pourrait apporter une contribution substantielle à la cause de la paix. Il n'est pas impossible d'imaginer une Constitution, imitée des Constitutions nationales, avec un pouvoir exécutif (le Conseil de Sécurité réformé), un pouvoir législatif (l'Assemblée des Nations Unies), un tribunal (la Cour internationale de justice) et une police (des forces armées obéissant à l'exécutif). Un plan détaillé d'une telle Constitution a même été élaboré par des juristes américains[29]. A titre d'expérience mentale, il n'est pas sans intérêt. Mais on aurait tort d'attacher trop d'importance à ces divertissements studieux. Les rivalités de puissance, les contradictions d'intérêts, les incompatibilités idéologiques sont des faits. Tant qu'elles subsistent, le Conseil de Sécurité n'aura pas à sa disposition des forces armées, capables de briser toute résistance : les grands Etats ne s'engageront pas à obéir à la majorité d'une Assemblée (quel que soit le mode de représentation adopté). Le veto est un symbole, non une cause. Un Grand n'accepte pas d'ordre et ne se laisse pas contraindre.

Faut-il conclure que la paix par le droit est une idée fausse, contradictoire avec la nature des hommes et des sociétés ? Ou qu'elle est une *idée de la raison,* au sens kantien de cette expression, c'est-à-dire une idée qui ne saurait jamais être entièrement réalisée, mais qui anime l'action et indique le but ?

Le droit est une réglementation de la vie sociale, issue de la coutume, que justifie ou inspire une conception du juste et de l'injuste, que consolident la mise en forme systématique et le système juridictionnel, dont les moyens de contrainte permettent normalement d'assurer le respect. Cette réglementation dérive, pour une part, de la force qui a créé l'Etat, ou le régime, ou la Constitution. Mais, à l'intérieur des collectivités, le rôle originaire de la force est le plus souvent effacé, oublié, camouflé ; les modalités extrêmes de l'inégalité ont disparu ou se sont progressivement atténuées. Les valeurs communes unissent ceux qui furent à l'origine des vainqueurs et des vaincus.

Des diverses sortes de droit interne, c'est le droit constitutionnel qui demeure toujours le plus proche de ses origines violentes. Aussi est-ce celui qu'il est le plus difficile de réviser pacifiquement, celui qui est le plus souvent interrompu par le recours aux armes d'un parti ou d'un autre. Le droit qui devrait établir la paix entre les nations ressemblerait au droit constitutionnel plus qu'à tout autre puisqu'il devrait répartir le pouvoir, sinon la richesse, entre les diverses instances de l'organisation internationale.

Quelles sont les conditions auxquelles le fonctionnement d'une Constitution de la Société internationale serait, en théorie, possible ? Elles me paraissent au nombre de trois. Pour que les Etats acceptent de soumettre leur conduite extérieure au règne de la loi, il faut que les gouvernants se plient eux-mêmes à une pareille discipline par rapport aux peuples. Il est proprement absurde d'imaginer que les dirigeants communistes, qui méprisent le principe majoritaire et manipulent n'importe quelle élection, respecteront, spontanément ou par habitude, les décisions prises à la majorité des votants par un parlement international. Disons, pour reprendre le langage kantien, que les Constitutions, au moins des principaux Etats, devraient être républicaines, fondées sur le consentement des citoyens et l'exercice du pouvoir selon des règles strictes et des procédures légales. Si cette première condition était satisfaite, une deuxième aurait, du même coup, toutes les chances de l'être. Les Etats auraient conscience de leur parenté, le système serait homogène, une communauté internationale d'abord, supranationale ensuite commencerait d'exister et cette communauté choisirait judicieusement, en cas de crise locale, entre « isolement » et « solution imposée ».

Cependant, si cette « communauté internationale » n'est pas concevable sans homogénéité des Etats, sans la parenté des idéaux, sans la similitude des pratiques constitutionnelles, cette condition nécessaire n'est pas suffisante. Il faut encore que les Etats consentent à dire « adieu aux armes » et qu'ils acceptent sans inquiétude de soumettre à un tribunal les différends, même ceux qui ont pour objet la répartition des terres et des richesses. Une société internationale homogène, sans course aux armements, sans conflits territoriaux ou idéologiques, est-elle possible ? Oui encore dans l'abstrait, mais sous diverses conditions. La fin de la course aux armements n'exige pas seulement que les Etats ne se soupçonnent plus réciproquement de noirs desseins ; elle exige aussi que les Etats ne désirent plus la force pour imposer leur volonté aux autres. Les volontés de puissance collectives doivent disparaître ou

plutôt être transférées sur un autre terrain. Quant aux conflits d'ordre économique — qui ne furent pas la cause directe ou prédominante des guerres dans le passé mais qui font apparaître intelligibles, à nos esprits utilitaires, les guerres des civilisations traditionnelles — ils se sont atténués d'eux-mêmes, à notre époque : toutes les sociétés modernes peuvent croître en intensité à meilleur compte qu'en extension et par la conquête.

Rassemblons, par la pensée, les résultats de ces analyses : système homogène, Etats qui ne se suspectent plus l'un l'autre, respect des mêmes idéaux juridiques et moraux, atténuation des conflits économico-démographiques, qui ne voit que l'humanité, pacifiée par la loi, ressemblerait à celles des communautés nationales où la compétition des individus et des intérêts ne revêt plus que rarement un caractère de violence ? Mais ce monde où, conformément à l'idée de la raison, le règne de la loi assurerait la paix serait-il encore divisé en Etats ou rassemblerait-il l'humanité en une fédération planétaire, sinon en un empire universel ?

Devons-nous, par amour de la paix ou par crainte de la guerre, vouloir une telle fédération ou un tel empire ?

1. Publication posthume, Berlin, 1931. *Die Idee des Friedens und der Pazifismus.*

2. *Ibid.,* p. 28.

3. L'explication par les acteurs appartient simultanément aux deux types possibles : explication par les intentions des acteurs, explication par des forces qui entraînent les acteurs sans que ceux-ci s'en rendent compte et puissent les maîtriser.

4. Nous avons montré plus haut en quel sens et avec quelles réserves une proposition de cette sorte est vraie.

5. Chap. IV, sections 3, 4, 5.

6. Chap. XVIII, section 3.

7. Mais ceux qui se *veulent* idéalistes ont une capacité presque illimitée de ne pas voir la réalité.

8. Il ne nous importe pas de mesurer exactement les avantages et les inconvénients, pour les uns et pour les autres, du rôle, effectif mais limité, joué par les Nations Unies.

9. Article I du Pacte.

10. Article 2.

11. « aucune disposition de la présente Charte n'affecte ou n'interdit vis-à-vis d'un Etat qui, au cours de la Seconde Guerre mondiale, a été l'ennemi de l'un quelconque des signataires de la présente Charte, une action entreprise ou autorisée comme suite de cette guerre, par les gouvernements qui ont la responsabilité de cette action. »

12. Julius STONE, *Legal control of international conflicts,* Londres 1954, p. 265.

13. Oxford, 1933, P. 438.

14. « Il faut reconnaître que l'ordre juridique international ou la communauté constituée par lui n'est pas un Etat à cause de la décentralisation poussée, dans la mesure où le mot Etat ne doit être appliqué qu'à des ordres ou à des collectivités juridiques relativement centralisés. Mais son caractère de droit ou de collectivité juridique est certain tant que la guerre et les représailles peuvent être interprétées comme des actes de contrainte prévus par les règles du droit international, c'est-à-dire là où elles sont la sanction d'actes illicites et ne peuvent être que cela. » (Hans KELSEN, *Théorie générale du droit international public,* Recueil des cours de l'Académie de droit international. t. XLII, 1932, p. 134).

15. Panayis A. Papaligouras, *op. cit.* p. 174.

16. Les juristes se plaisent volontiers, aujourd'hui, à qualifier « d'absurde » la théorie de l'autolimitation de Jellinek. Elle me paraît sensiblement moins absurde que beaucoup de théories modernes. Elle ne fonde

évidemment pas la « force obligatoire » du droit. Mais elle est une mise en forme de la réalité historico-sociale.

17. *Cité :* au sens le plus général de « groupement humain politiquement organisé. »

18. « Chacune des cités liées par un traité conserve le droit de pourvoir à ses intérêts, chacune en conséquence s'efforce autant qu'elle le peut de se délivrer de la crainte et de reprendre son indépendance et aussi d'empêcher que l'autre ne devienne plus puissante. Si donc une cité se plaint d'avoir été trompée, ce n'est pas la loi de la cité confédérée, mais bien sa propre sottise qu'elle peut condamner, elle s'est remise de son salut à une autre cité indépendante et pour qui le salut de l'Etat est la loi suprême » (paragraphe 14). Et, plus brutalement encore, « si un souverain a promis de faire pour un autre quoi que ce soit et qu'ensuite les circonstances ou la raison semblent montrer que cela est nuisible au salut commun des sujets, il est obligé de rompre l'engagement qu'il a pris » (paragraphe 17).

19. Chap. III, paragraphe 19.

20. Chap. XII, paragraphe 147.

21. Cf. Richard Cox, *Locke on war and peace,* Oxford, 1960.

22. Cf. P. E. CORBETT, *Law and society in the relations of States*, New York, Harcourt et Brace, 1951, p. 43.

23. H. LAUTERPACHT, *The function of law in the international community,* Oxford, 1953.

24. Julius STONE, *Legal control of international conflicts,* Londres, 1954, p. 297.

25. Julius STONE, *Problems confronting sociological enquiries concerning internationa*l *law.* Académie de droit international. Recueil des cours 1956, t. LXXXIX, Leyde, 1957, p. 133 (73).

26. *Ibid.,* p. 132 (72).

27. Le blocus éventuel de Cuba est un autre exemple.

28. Droit subjectif et non système de normes.

29. Greenville Clark et Louis B. Sohn, Cambridge, Harvard U.P., 1958· Le livre a paru aux Presses universitaires de France en 1961 : *la Paix par la loi mondiale.*

CHAPITRE XXIV

Au-delà de la politique de puissance II. — LA PAIX PAR L'EMPIRE

Selon les précédents historiques, l'issue de la crise présente devrait être l'empire universel. Chacun des empires qui se sont dits universels a unifié une zone de civilisation, mis un terme aux conflits des souverainetés rivales. Le raisonnement par analogie suggère que l'empire universel, dans la deuxième moitié du XXe siècle, devrait englober l'humanité entière.

Ce raisonnement, que nous avons rencontré en suivant les vastes perspectives, ouvertes par Toynbee, nous ne l'avons ni admis ni rejeté. Car la situation comporte des différences aussi frappantes que le sont les similitudes.

D'abord, c'est l'hémisphère Nord plutôt que l'humanité entière que les guerres du siècle destineraient à l'unité impériale. Le sentiment national est si fort qu'aucun *imperium* ne s'avoue pour tel. Que les armées russe et américaine se retirent, l'une derrière les frontières de l'Union, l'autre au-delà des océans, et chacun des Etats d'Europe tendra à reprendre son autonomie. Ce qui est vrai en Europe est plus vrai encore hors d'Europe. Les Etats qui viennent de naître ou de retrouver l'indépendance, préservent jalousement un bien précieux. Le conflit idéologique restreint les communications entre les peuples des deux côtés du rideau de fer, refoule la conscience d'un intérêt commun à l'ensemble de la société internationale. Si Moscou éprouve déjà tant de peine à maintenir la cohérence de son bloc en Europe, que serait-ce si ce bloc s'étendait à l'ensemble de l'hémisphère Nord ou aux deux hémisphères ?

Notre intention n'est pas de spéculer sur les chances de l'unification impériale, mais d'analyser les exigences de la paix par l'empire comme nous avons analysé, dans le précédent chapitre, celles de la paix par le droit. La différence entre les deux points de départ est la suivante : les théoriciens de la paix par le droit se donnent la pluralité des Etats et se demandent comment soumettre ces derniers au règne de la loi. Les théoriciens de la paix par l'empire constatent que la pluralité des Etats implique le risque de guerre et se demandent comment surmonter les souverainetés.

1. Les équivoques de la souveraineté.

Nous avons employé jusqu'à présent, ici et là, le terme de souveraineté sans le définir rigoureusement, parce qu'il nous servait à désigner le fait originaire du système international. Or ce fait — les unités politiques, en relations compétitives, se veulent juges, en dernière instance, de leur intérêt et de leurs actes — est historiquement incontestable. Mais tant de théories, juridiques et philosophiques, ont été élaborées autour du concept de souveraineté, l'idéal des transferts de souveraineté s'est à tel point répandu qu'il est impossible de ne pas évoquer les querelles d'école.

La souveraineté peut être considérée comme le fondement à la fois de l'ordre intraétatique et de l'ordre interétatique. Un Etat est souverain en ce sens que, sur son territoire, réserve faite des règles coutumières, obligatoires pour tous les « Etats civilisés », et des engagements pris par convention ou traité, le système légal qu'il édicte ou avec lequel il se confond est l'instance dernière. Or, ce système n'est en vigueur qu'à l'intérieur d'un espace limité, il ne s'applique qu'aux hommes d'une certaine nationalité. Si donc la souveraineté est absolue, l'ordre intra et l'ordre interétatique sont essentiellement autres puisque le premier implique et que le second exclut la soumission à une autorité unique.

Juristes, philosophes, théoriciens des relations internationales mettent l'accent aujourd'hui sur le caractère historique de la doctrine de souveraineté. Du XVIe au XVIIIe siècle, les penseurs sont en quête de l'autorité inconditionnelle, celle qui ne serait subordonnée à aucune puissance terrestre, à aucune loi humaine, ils se demandent à la fois où elle réside et comment elle se justifie. L'univers de la chrétienté est en train de se dissoudre. Les doctrinaires élaborent l'idéologie du mouvement historique dont les monarchies absolues et les Etats nationaux ont été l'aboutissement. La souveraineté absolue répondait à l'ambition des rois, désireux de se libérer des restrictions que leur imposaient l'Eglise et l'Empire, survivances médiévales. En même temps, elle permettait de condamner les privilèges des corps intermédiaires, seigneurs féodaux, régions, villes, corporations — privilèges qui n'avaient plus de fondement si la volonté du souverain est la source unique des droits et des devoirs.

Les juristes modernes, élaborant des théories « implicitement normatives », s'en prennent volontiers au concept de souveraineté, soit que, à la manière de Kelsen et de ses disciples, ils ne fassent pas de différence entre ordre juridique et ordre étatique, soit que, au contraire, ils réduisent l'ordre étatique à un secteur d'un ordre juridique plus vaste. Dans le premier cas, le concept de souveraineté est inutile puisqu'en théorie pure il n'a pas d'autre sens que la validité, en un espace donné, d'un certain système de normes. Dans le second, il est nocif puisqu'il suggère que les impératifs juridiques tirent leur force obligatoire de la volonté des pouvoirs étatiques et que tout ordre légal est un ordre de commandement. En revanche, les théoriciens réalistes de la politique étrangère sont enclins à retenir le concept de souveraineté afin de rappeler que chaque unité politique légifère pour elle-même et ne s'incline pas devant une autorité extérieure.

Ainsi Henry J. Morgenthau qualifie de *highest law-giving and enforcing authority* l'autorité souveraine et considère celle-ci comme indivisible par essence, une autorité souveraine partagée étant pour ainsi dire une contradiction *in adjecto,* comme un cercle carré. Il ne peut pas plus y avoir deux souverains, à l'intérieur d'une collectivité politiquement organisée, qu'il ne peut y avoir deux généraux en chef à la tête d'une armée. Même à l'intérieur des régimes démocratiques, il subsiste, en dépit des apparences, un pouvoir souverain. « Comme, dans une démocratie, cette responsabilité est mise en sommeil en temps normal, et reste à peine visible à travers le filet des arrangements constitutionnels et des règles légales, on croit très souvent qu'elle n'existe pas et que l'autorité suprême, celle qui formule la loi et qui l'impose, jadis dévolue à un homme, le monarque, est maintenant distribuée parmi les différentes instances coordonnées du gouvernement, de sorte qu'aucune d'elles n'est suprême [1] » Mais il s'agit là d'une

illusion. Dans le vain effort de faire de la démocratie un gouvernement des lois et non des hommes, les réformateurs ont oublié que dans tout Etat « il doit y avoir un homme ou un groupe d'hommes qui assument la responsabilité ultime pour l'exercice de l'autorité politique ».

La souveraineté appartient à l'autorité à la fois légitime et *suprême.* Aussi la recherche de la souveraineté est-elle, en même temps ou alternativement, *la recherche des conditions auxquelles une autorité est légitime et du lieu, des hommes ou des institutions, en lesquels elle réside.* La première question, au niveau le plus élevé, est proprement philosophique. C'est un fait que, à travers l'histoire, le fondement et l'extension du droit de commander ou du devoir d'obéir se sont transformés. A notre époque, dans toutes les sociétés modernes, les gouvernants se réclament de l'*idée démocratique*, ils ne prétendent ni « posséder » les territoires ou les peuples à la façon des monarques ni avoir, de naissance ou par force, l'autorité de donner des ordres. Mais les deux interprétations de l'idée démocratique — partis multiples, élections disputées, règles constitutionnelles d'une part, parti unique, avant-garde du prolétariat de l'autre — reconstituent une dualité de fait et de « formules[2]. » Les élus, vainqueurs provisoires dans la compétition légale des partis, ou les membres du Praesidium, vainqueurs, eux aussi provisoires, dans la lutte des factions et des personnes, ordonnent les uns et les autres *légitimement,* si la légitimité est rapportée à la *formule* propre de chaque régime. Ni la formule démocratique ou soviétique ni même l'idée démocratique ne sont des réponses ultimes à la question de l'autorité légitime (l'idée démocratique, à son tour, appelle une philosophie pour la fonder). Mais nous pouvons ne pas remonter au-delà de ces formules contradictoires et de l'idée commune.

Laissons ce premier aspect de la recherche de la souveraineté, étant entendu que toute philosophie de la légitimité justifie l'établissement d'un régime donné ou le règne de certains hommes. Considérons la recherche, à l'intérieur des collectivités, de l'instance en laquelle réside le pouvoir dit souverain. Là encore la recherche n'aboutit pas à des résultats sans équivoque, parce qu'elle porte tour à tour sur l'*autorité de droit* et sur le *pouvoir de fait.*

Dans l'expression *souveraineté du peuple,* le concept ne s'applique pas au détenteur effectif de l'autorité mais à l'ensemble humain d'où, selon la logique de la constitution, dérive l'autorité des lois ou des gouvernants. A un niveau plus proche du réel, on évoque la souveraineté de la Cour suprême aux Etats-Unis parce qu'en cas de conflit entre un citoyen et les tribunaux, entre le gouvernement fédéral et un des 50 Etats unis, le dernier mot appartient non au président, aux ministres ou aux élus mais aux juges. La souveraineté des juges est liée à la primauté de la Constitution, elle-même établie par la volonté originelle des Etats qui se sont fédérés. Mais la Cour suprême, aux Etats-Unis, ne peut être dite souveraine au sens où l'étaient les rois dans les régimes absolutistes. Elle n'exerce ni le pouvoir exécutif ni le pouvoir fédératif, pour reprendre les termes de Locke. Aussi me paraît-il fâcheux d'employer le concept de souveraineté pour désigner le centre ou le foyer du pouvoir effectif parce que celui-ci est, en fait, divisé.

Qu'il y ait, en tous les Etats, comme l'écrit H. J. Morgenthau, « un homme ou un groupe d'hommes qui assument la responsabilité ultime pour l'exercice du pouvoir », la proposition comporte une part de vérité comme la théorie sociologique de l'oligarchie : en dernière analyse, les décisions qui concernent l'ensemble d'une

collectivité sont prises par un ou quelques hommes. Mais si, contre l'usage, on attribue à cette « élite de pouvoir », la souveraineté, celle-ci ne saurait être dite ni absolue ni indivisible.

La division du pouvoir de fait, en n'importe quel régime constitutionnel-pluraliste, résulte à la fois des textes, des coutumes et des hommes. Par exemple, aux Etats-Unis, quand il s'agit de paix ou de guerre, l'initiative appartient au président, l'assentiment ou le refus (ce dernier impossible le plus souvent si les hostilités ont commencé) au Congrès, sans que la Constitution — texte ou pratique — permette de prévoir quelle influence exerceront, sur la conduite de la politique extérieure, en une période donnée, la personnalité du président, l'influence de ses conseillers, l'action des divers groupes de pression.

De même, en Grande-Bretagne, le pouvoir appartient au Cabinet plus qu'aux députés aussi longtemps que le premier dispose d'une majorité cohérente et disciplinée à la Chambre des communes. Coutume et pratique ont fait pencher la balance du côté du Cabinet sans qu'il soit nécessairement, en cas de crise, l'autorité ultime. En juin 1940, le parti conservateur, en dépit de sa majorité, ne pouvait ni ne voulait gouverner sans la collaboration du parti travailliste. L'instance suprême, en ce cas, fut-elle la Chambre des communes, la Couronne, l'opinion, la classe politique ? En Grande-Bretagne comme aux Etats-Unis, un ou quelques hommes décident et agissent en période de danger national, président outre-Atlantique, Cabinet outre-Manche, le premier choisi par une procédure constitutionnelle, le second formellement par la Couronne, mais effectivement par le parti majoritaire en période calme, par l'ensemble de la classe politique ou de la nation à l'heure du danger. Les « un ou quelques hommes » sont ceux qui exercent ce que Locke appelait le pouvoir fédératif, c'est-à-dire qui conduisent les relations de la collectivité avec les autres collectivités, ils ne se confondent pas nécessairement avec ceux qui détiennent sur le papier « *the supreme law-giving or law-enforcing authority* ».

La formule de la souveraineté, absolue et indivisible, fausse par rapport au pouvoir effectif à l'intérieur des unités politiques, est-elle vraie, appliquée aux acteurs sur la scène internationale ? *En fait,* il est incontestable qu'en un espace donné, normalement un système de normes et un seul est valable, ayant pour origine une instance légiférante et une seule, mise en application par une organisation juridictionnelle et une seule. *En droit,* souveraineté externe signifie la même chose qu'indépendance, mais l'insistance sur la souveraineté suggère une philosophie hostile à la primauté du droit international et conforme à la pratique des Etats, ceux-ci se réservant la liberté d'interpréter leurs obligations et d'assurer leur propre défense.

Les situations intermédiaires entre l'indépendance et l'effacement total de la souveraineté ont existé maintes fois, au cours de l'histoire, en particulier au siècle dernier. Les Etats européens ne « reconnaissaient » pas les collectivités humaines des autres continents comme ils se reconnaissaient les uns les autres. Le principe de souveraine égalité », inscrit dans la Charte des Nations Unies, était appliqué aux seules nations d'Europe, voire aux seules grandes nations d'Europe. Nous avons assisté à l'extension à tous les Etats (même à des collectivités qui méritent à peine ce nom) du principe constitutif du *jus gentium europaeum.*

Au siècle dernier, des Etats européens ont plusieurs fois soustrait leurs nationaux aux tribunaux locaux, chargé leurs propres fonctionnaires de gérer les finances ou les douanes d'un Etat qui ne payait pas ses dettes ou même de prendre la responsabilité des affaires extérieures d'un Etat qui s'était laissé imposer un traité de protectorat. Dans toutes ces circonstances, l'Etat non européen cessait d'être, sur son territoire, *the supreme law-giving and law-enforcing authority.* A partir de quel moment cet Etat avait-il perdu la souveraineté ? Personne ne soutiendra que la Tunisie ou le Maroc, en 1953, étaient des Etats souverains, mais ils étaient encore des Etats, sujets de droit international. Cuba était-il souverain aussi longtemps que l'amendement Platt, inséré dans le traité de La Havane de 1901, accordait aux Etats-Unis « the right to intervene for the preservation of Cuban indépendance, the maintenance of a government adequate for the protection of life, property and individual liberty [3] » ?

La réponse dépend, de toute évidence, du critère de la souveraineté que l'on retient. En dépit des « concessions » et de la gestion des douanes par des fonctionnaires étrangers, la Chine, au siècle dernier, avait conservé la plus grande partie de son « pouvoir fédératif », elle continuait de conduire, par l'intermédiaire de ses propres nationaux, ses relations extérieures. En revanche, dans le cas d'une application stricte des traités de protectorat, Tunisie et Maroc, tout en communiquant avec les autres Etats par le seul intermédiaire du résident français, auraient, pour la plus grande part, gardé l'autonomie interne ; l'autorité chargée de légiférer et de faire respecter les lois aurait, pour l'essentiel, été tunisienne et marocaine, non française.

Il est incontestable que des collectivités, territorialement organisées, ont, durant un temps plus ou moins long, perdu certains des attributs de la souveraineté, pour les retrouver ensuite ou, tout au contraire, les perdre définitivement en s'intégrant à une collectivité plus vaste. Tunisie et Maroc ont retrouvé les attributs transitoirement perdus ; les cantons suisses et les Etats américains ont renoncé à la souveraineté. Les Etats ou semi-Etats non européens ont obtenu l'abrogation des traités dits inégaux et sont devenus libres de déterminer leur constitution, leur législation, leur politique étrangère, la composition de leurs forces armées, la gestion de leurs finances (ce qui n'exclut pas qu'ils soient, comme tous les autres Etats, soumis aux obligations du droit international, des traités, conventions et coutumes).

Tout semble se passer comme si, d'une part, la souveraineté, même externe, était divisible en fait mais comme si le partage, au moins à notre époque, avait un caractère précaire et quasi contradictoire, de telle sorte que, à la longue, la souveraineté externe s'accomplit ou s'efface. Les hommes qui prétendent à représenter une communauté politique, c'est-à-dire un groupement humain, conscient de son originalité et résolu à obtenir des autres la reconnaissance de son identité, auront normalement et logiquement tendance à réclamer l'égalité des droits, c'est-à-dire le même droit que les autres Etats à régler « souverainement » les affaires dites intérieures.

Résumons les résultats de ces analyses. Le concept de souveraineté, en dehors de son sens strictement juridique (la validité d'un système de normes en un espace donné), sert soit à justifier, à l'intérieur, une idée (ou une formule) de gouvernement, le pouvoir de certaines instances (souveraineté de la Cour suprême aux Etats-Unis)

ou de certains hommes (souveraineté du Cabinet ou de l'Assemblée)[4], soit, au contraire, à dissimuler le pouvoir des hommes en mettant l'accent sur l'autorité d'un souverain collectif (le peuple) ou impersonnel (les lois). Vers l'extérieur, la souveraineté se confond avec la non-dépendance, mais le sens de cette non-dépendance prête lui-même à des interprétations contradictoires : si les États sont souverains, faut-il dire qu'ils ne sont pas soumis aux obligations du droit international ? S'ils lui sont soumis, peut-on dire encore qu'ils sont souverains, au sens où la souveraineté implique une autorité suprême ?

C'est pour éviter les difficultés formelles qui résultent de la contradiction entre la théorie de la souveraineté (absolue) et la théorie du droit international (supra-étatique) qu'une école de juristes souhaite éliminer entièrement le concept de souveraineté. Personnellement, j'abandonnerais volontiers ce concept, en raison des équivoques qu'il entretient. Mais les juristes s'imaginent volontiers avoir supprimé les faits que couvre le concept le jour où ils ont éliminé le mot. Il ne suffit pas d'avoir construit une théorie du droit international superétatique pour que les Etats renoncent aux « droits subjectifs » qu'ils se sont traditionnellement réservés. Il ne suffit pas d'évoquer les transferts de souveraineté pour que des organismes dits supranationaux remplacent les réalités et les autorités nationales.

2. Souveraineté et transferts de souveraineté.

Quelle est la signification, à l'heure présente, juridique et idéologique, de l'expression, employée par la Charte, de l'« égalité souveraine » des Etats ? Ceux-ci ayant été, traditionnellement, selon la philosophie du droit naturel, assimilés à des personnes, ils passaient pour « égaux » à l'instar des sujets individuels du droit interne[5].

Transposée à l'ordre international, cette conception inspirait le pacifisme de Wilson et de la Société des Nations : que les « personnes collectives », les nations soient libres et égales comme les citoyens à l'intérieur des Etats démocratiques, qu'elles se soumettent comme eux au règne de la loi, et la paix sera fondée sur la justice. Cette transposition était illusoire puisqu'il n'y avait ni instance suprême pour qualifier les faits ou interpréter la loi, ni force irrésistible pour l'imposer, ni pouvoir législatif pour réviser la loi, ni tribunal pour juger selon l'équité. Si le pacifisme, que l'on tirait de la philosophie des nations « libres et égales en droit », a été tragiquement réfuté, l'idéologie de l'« égalité souveraine » n'en a pas moins rempli, depuis la Deuxième Guerre mondiale, une fonction historique : elle a justifié la reconnaissance de l'égalité formelle de tous les peuples, l'abrogation des traités inégaux, des mandats ou des protectorats, en bref la *décolonisation.* Le droit international, posant l'égalité souveraine des Etats, a influé sur le cours des événements à la manière d'une morale acceptée par la conscience commune qui supprime peu à peu les faits en contradiction avec elle.

Une fois les Etats constitués, membres des Nations Unies, l'idéologie de l'« égalité souveraine » est invoquée par les gouvernements pour repousser les interventions soit des autres Etats soit même de l'organisation internationale. Tout ce qui relève traditionnellement du droit interne ne concerne pas celle-ci. Les mesures prises par un Etat sur son territoire à l'égard des biens et des personnes, qu'elles soient ou non contraires aux coutumes des Etats civilisés, sont du ressort

exclusif des « Etats souverains ».

En revanche, cette même idéologie a laissé intacte la distinction entre petites et grandes puissances, ou puissances à intérêt limité et puissances à intérêt mondial, distinction dont le droit de veto, accordé aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité, demeure le symbole. L'idéologie de l' « égalité souveraine » est invoquée par les petits Etats pour élargir la sphère de leur compétence interne mais elle n'ébranle pas la position privilégiée que les grandes puissances ont toujours prétendu occuper.

On objectera que, au cours des dix dernières années, une autre évolution, de sens opposé, s'est accomplie : les Etats européens ont, par traité, consenti à des transferts de souveraineté qui ouvrent une perspective « d'unification fédérale », sans recours à la violence. Quel est le statut juridique du Marché commun ? Voici une réponse de juristes, que nous pouvons prendre comme point de départ de l'analyse :

« Le Marché Commun est-il une entité souveraine ? En ce sens qu'il exerce une autorité exclusive et ultime pour ce qui concerne certaines fonctions gouvernementales importantes, à l'intérieur du territoire couvert par le traité, qu'il entre en relations, aboutissant à des engagements, avec des Etats et d'autres entités supranationales extérieures au Marché commun, et qu'il possède certains des droits et des immunités normalement considérées comme des attributs de la souveraineté, en ce sens, donc, il est sans aucun doute une entité souveraine. Si, d'un autre côté, on considère que la souveraineté implique une large juridiction territoriale, le Marché commun ne serait pas souverain. Bien que les domaines où il exerce l'autorité ultime soient de la plus grande importance, il reste avant tout une autorité fonctionnelle plutôt que territoriale[6]. »

La « supranationalité », pour reprendre le concept couramment employé dans les discussions actuelles, est caractérisée, dans les organisations européennes, par trois critères : la renonciation au principe d'unanimité, la relation directe entre le pouvoir législatif ou réglementaire du Marché commun et les citoyens ou entreprises des différents pays membres, enfin les accords conclus par la Commission ou la Haute Autorité avec les Etats étrangers.

La renonciation au droit de veto, c'est-à-dire l'acceptation de la règle majoritaire simple ou qualifiée, dans certaines conditions et sous certaines réserves, ne marque pas une rupture avec les textes ou les pratiques interétatiques. Dans maintes organisations internationales, Union postale internationale, Organisation de l'aviation civile, Fonds monétaire international, certaines décisions sont prises à la majorité par une assemblée, composée par les représentants des Etats, aucun de ceux-ci ne disposant du droit de veto et le vote de chacun étant pondéré suivant des critères plus ou moins rigoureux. Le champ d'application du vote majoritaire, le contraste entre l'instance supranationale et le Conseil des ministres ont donc beaucoup moins de portée que ne le suggèrent les passions favorables ou hostiles à « l'intégration », c'est-à-dire à la Haute Autorité ou à la Commission, qui sont censées agir comme des entités supérieures et unies, non comme l'expression de souverainetés multiples et intactes.

Les instances supranationales, il est vrai, ont des prérogatives que les Etats n'abandonnaient pas traditionnellement à des organes même par eux créés. En fait du charbon et de l'acier le droit suprême de légiférer appartient à la Haute Autorité (dans les limites tracées par le traité) et cette législation et les mesures

réglementaires qui en résultent s'appliquent directement aux individus et entreprises des six nations. De plus, les négociations commerciales des Six seront conduites, une fois le tarif commun établi, par la Communauté elle-même. Or la politique commerciale et douanière est traditionnellement une partie de la « souveraineté étatique ». Elle échappe ou échappera demain à chacun des Six pris individuellement.

Est-il possible de faire entrer les communautés européennes dans les concepts anciens du droit interne ou international ? A coup sûr, l'ingéniosité des juristes y peut parvenir. Selon les doctrines ou les préférences, l'originalité de ces institutions « supranationales » sera réduite ou amplifiée. La souveraineté des Etats membres semblera préservée si l'on affirme que les Etats ont simplement délégué certaines fonctions, administratives ou techniques, à des organismes dont l'autorité se fonde sur un traité *ne varietur*, lui-même émanant des volontés des Etats qui l'ont signé. La souveraineté des Etats semblera amputée si l'on insiste sur le rôle que joue ou peut jouer la Haute Autorité ou la Commission soit pour établir des règles, comparables aux lois, soit pour prendre, au jour le jour, des mesures de gestion, comparables à celles que prennent les ministres nationaux.

Laissons de côté les controverses de conceptualisation juridique et demandons-nous dans quelle mesure il y a, dans quelle mesure il n'y a pas « transfert de souveraineté ». Reprenons la distinction entre les deux aspects distingués par Locke, du pouvoir exécutif, l'exécution des lois internes, les relations avec les autres collectivités. Ce que la Communauté gère désormais, soit par décisions prises à l'unanimité, soit par décisions prises à la majorité, c'est l'exécution des lois relatives à certains objets et, dans l'avenir, les relations commerciales avec les non-membres. Ce transfert est l'expression d'une volonté commune aux Etats membres de créer entre eux une société transnationale et à certains égards supranationale, mais l'essence des souverainetés nationales n'est pas sérieusement atteinte.

Appelons *souveraine* l'autorité suprême qui légifère : aucune des assemblées prévues par les trois traités (Charbon-acier, Euratom, Marché commun) ne possède de pouvoir législatif. Aucun des exécutifs n'a le droit d'élaborer des lois, sinon pour interpréter les règles posées dans le traité, et pour atteindre les objectifs fixés par celui-ci. Quant aux fonctions des exécutifs, elles vont au-delà des délégations d'ordinaire accordées aux instances administratives des organisations internationales, mais elles ne touchent au pouvoir fédératif que dans le cas de négociations commerciales avec les Etats étrangers.

Appelons *souveraine* l'instance constitutionnelle qui, en cas de crise ou de conjoncture d'exception, prend les décisions nécessaires au renouvellement des institutions ou au bien commun dans le cadre des institutions existantes En ce cas, encore, aucune des communautés européennes n'implique un transfert de souveraineté. Ni l'Alliance atlantique ni le Marché commun n'ont paralysé la capacité révolutionnaire des Français, ni même prévenu les opérations militaires comme celles de Suez ou de Bizerte.

Appelons *souverains* l'homme ou les quelques hommes qui détiennent *effectivement* le pouvoir suprême, qui, selon la pratique ordinaire ou exceptionnelle, prennent les décisions qui engagent le destin de la collectivité (fabrication de bombe atomique, reconnaissance de l'indépendance algérienne) : là encore, la souveraineté de chacun des Six est intacte.

Enfin, considérons comme *souveraine* l'instance qui possède le *law-enforcing capacity,* la capacité d'imposer le respect des lois et d'en sanctionner la violation : ni les exécutifs européens ni la Cour de justice n'ont, à leur disposition, des moyens de force. Il n'en résulte pas que les décisions des Hautes Autorités ou les arrêts de la Cour de justice ne seront pas exécutés. En maintes circonstances, individus ou groupements obéissent aux lois parce que, convaincus de leur intérêt commun à la législation, ils ont pris l'habitude de lui obéir sans que la menace de sanction soit éprouvée, sans qu'elle soit nécessaire.

Il ne nous importe pas de pousser plus loin l'analyse des rapports, prévus par les traites ou confirmés par l'expérience, entre Haute Autorité ou Commission et Conseil des ministres, sur le nombre et l'importance des décisions prises à la majorité, sur la part respective des compromis entre Etats et de la déférence à l'intérêt communautaire. Il nous importait seulement de rappeler que les transferts, à supposer que l'on emploie cette expression, sont réduits à peu de chose (certaines fonctions, exécutives et fédératives, de nature surtout technique et économique) et que, si la souveraineté est définie comme pouvoir suprême de décider en cas de crise, elle subsiste, entière, dans les Etats nationaux.

Cette analyse ne tranche pas un tout autre problème, celui de l'influence qu'exercera, à la longue, le Marché commun sur les relations entre les Six. Les souverainetés des Etats membres étant progressivement démantelées par les « transferts », une souveraineté supérieure se reconstituera-t-elle simultanément là même où ont été recueillis les éléments des pouvoirs étatiques transférés ? Un Etat européen naîtra-t-il à mesure que dépériront les Etats nationaux ? Une nation européenne recueillera-t-elle l'héritage des nations française, allemande, italienne ? Un ministère des affaires étrangères européen sortira-t-il, à un stade non encore déterminé, du procès par lequel se constitue le Marché commun ?

Je ne pense pas — et cela seul nous importe — qu'il soit possible de donner une réponse catégorique : la formation d'un Marché commun ne débouche ni par nécessité juridique ni par nécessité historique sur une authentique fédération. Les juristes qui souhaitent séparer le droit de l'Etat et qui sont convaincus que le droit peut être à la fois positif et effectif sans être issu d'un commandement du pouvoir, détenteur des moyens de sanction, tendent à insister sur l'originalité des institutions européennes. En revanche, les juristes pour lesquels la souveraineté est monolithique parce qu'en dernière analyse elle est une volonté, montrent l'équivoque de la supranationalité qui se réduit à une délégation d'autorité administrative si elle ne conduit pas à une véritable fédération.

Je ne tranche pas entre ces théories implicitement normatives, mais je tiens que la deuxième est, pour l'instant, plus proche de la réalité que la première. La Haute Autorité de la Communauté charbon-acier n'a guère utilisé les pouvoirs dits supranationaux qu'elle détenait sur le papier, elle n'a guère pris de décisions majoritaires, non unanimes, impératives pour les gouvernements nationaux. La Commission de Bruxelles, sur le papier, possède moins de ces pouvoirs dits supranationaux. Mais là n'est pas l'essentiel : supposons le Marché commun réalisé selon les modalités prévues par le traité de Rome. Allemagne, France, Italie continueraient d'avoir, chacune, une politique étrangère, une histoire politique individuelle, une police et une armée distinctes. Poser que le Marché commun aboutit *nécessairement* à une fédération européenne (ou à un Etat fédéral européen),

c'est supposer soit que l'économique, à notre époque, commande et, pour ainsi dire, englobe le politique, soit que la chute des barrières douanières fera tomber d'elle-même les barrières politiques et militaires. Ces deux suppositions sont fausses.

Le Marché commun achevé n'empêcherait pas la France ou l'Allemagne de mener des actions divergentes, voire opposées dans les pays arabes ou en Extrême-Orient. Il ne mettrait pas armée et police aux ordres des mêmes hommes. Il laisserait les constitutions de ces diverses nations exposées à des dangers qui seraient, pour chacune d'elles, autres. Une victoire électorale du parti communiste en Italie compromettrait le régime de l'Italie, non celui de la France ou de l'Allemagne, à moins que l'Assemblée européenne ne fût devenue pour les Six l'équivalent du Congrès pour les 50 Etats américains, autrement dit à moins qu'une fédération fût née.

Si l'on se donne par la pensée les Six politiquement unis dès lors qu'ils le sont économiquement, c'est que l'on a pour ainsi dire éliminé l'ordre politique par l'hypothèse, implicitement admise, de l'Alliance atlantique et de la rivalité des deux blocs. A l'intérieur du bloc atlantique, Allemagne, France, Italie sont supposées agir en commun, sous la direction des Etats-Unis, face à la menace soviétique. On met dans le cadre, tracé par le bloc, l'intégration économique, accomplie par le Marché commun, et l'on en fait sortir, par un coup de baguette magique, l'Europe unie, la Fédération européenne. On a, en fait, manqué l'essentiel : le pouvoir communautaire, animé d'une volonté communautaire, l'Etat et la nation, la collectivité humaine, consciente de son originalité et résolue à l'affirmer face aux autres collectivités.

Je ne dis pas que l'unification économique, telle que le Marché commun la réalise, ne contribue pas à créer soit la « nation européenne » soit l' « Etat européen ». Cette unification renforce à coup sûr la société transnationale, elle crée des embryons « d'administration fédérale », elle habitue les Etats à laisser prendre des décisions qui affectent leurs intérêts à un niveau « européen ». Certaines des prérogatives classiques de la souveraineté peuvent échapper aux Etats nationaux sans même que ceux-ci s'en rendent compte. Mais la thèse que j'appellerai celle du « fédéralisme clandestin » ou du « fédéralisme sans douleur » me paraît illusoire. Le système d'obligations que tissent les institutions européennes n'absorbera subrepticement ni l'autorité de prendre les décisions par lesquelles une collectivité humaine se pose en s'opposant, ni le pouvoir de recourir éventuellement à l'*ultima ratio,* il ne créera pas la volonté commune parmi les Français, Allemands, Italiens d'être autonomes désormais en tant qu'Européens et non plus en tant que membres des nations historiques. Autorité légitime, pouvoir de fait, conscience d'une nationalité supérieure *peuvent* sortir progressivement de la Communauté économique, mais à condition que les peuples le veuillent et que les gouvernants agissent en fonction de cette volonté, ou encore à condition que les gouvernements agissent en vue de la fédération et que les peuples y consentent.

L'espoir que la fédération européenne sortira insensiblement et irrésistiblement du Marché commun se fonde sur une grande illusion de notre temps : l'illusion que l'interdépendance économique et technique entre les diverses fractions de l'humanité a définitivement dévalorisé le fait des « souverainetés politiques », l'existence d'Etats distincts qui se veulent autonomes. Certes, il serait à bien des égards souhaitable que l'espèce humaine prît conscience de son unité, qu'elle

abordât certains problèmes (exploitation et conservation des ressources naturelles, explosion démographique) comme s'ils étaient posés à une collectivité unique. Mais il demeure faux (malheureusement, si l'on veut) que la prospérité ou la paix soit indivisible (bien que le contraire soit affirmé chaque jour par de grands et de petits personnages). La misère des masses indiennes ne compromet pas le bien-être de l'Européen ou de l'Américain moyen. Le bien-être de l'un n'est pas la cause de la misère de l'autre. Provisoirement et pour quelques décennies, la planète offre assez de ressources pour que tous les hommes, à condition d'être instruits et capables d'organiser la production, puissent atteindre à un niveau de vie honorable. Mais le contraste entre la faim de la moitié de l'humanité et les surplus agricoles du monde occidental suffirait à prouver, s'il en était besoin, qu'à l'échelle de la planète, il n'existe pas l'équivalent des communautés nationales.

Il se peut qu'à la longue les disparités de richesses soient dangereuses pour les privilégiés eux-mêmes, par l'intermédiaire de la diffusion du communisme ou même, directement, par les ressentiments qu'éveille, chez les défavorisés, l'inévitable comparaison entre la condition des Occidentaux et celle des autres. Il est bon que cet argument soit utilisé afin que l'égoïsme éclairé vienne à l'aide de la pure générosité. Mais, à court terme, l'Occident est plus menacé par les armes du bloc soviétique (qui appartient, lui aussi, à la minorité riche) que par l'amertume des foules affamées.

Enfin, il faut un étrange aveuglement pour prétendre que « souveraineté » ou « indépendance » ne signifient plus rien. Même à l'intérieur du bloc soviétique, la persistance d'un Etat polonais signifie beaucoup, en idée et en fait, dans l'immédiat et à terme, pour le peuple polonais. Entre la condition des ex-Etats baltes et celle des Etats satellites, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, la différence est pour le moins substantielle : la « russification » (par le système d'éducation ou les mouvements de population) est possible dans un cas et non dans l'autre ; les écarts, par rapport au modèle orthodoxe, que permet la « souveraineté polonaise » sont sans commune mesure avec ceux qui subsistent entre les diverses républiques socialistes de l'Union soviétique. En octobre 1956, la Pologne a démontré qu'elle avait encore, à l'ombre du géant, une histoire politique propre alors que ni l'Ukraine ni la Russie Blanche, ni les ex-Etats baltes n'en ont plus.

L'élargissement des fonctions de l'Etat, la règle de droit international qui interdit l'ingérence ouverte dans les affaires intérieures des Etats indépendants, la nationalisation de la culture, ces trois faits caractéristiques de notre siècle conservent l'indépendance nationale, en dépit de l'interdépendance technico-économique, en dépit des blocs supranationaux et des idéologies transnationales, une signification que l'on peut déplorer mais non méconnaître. Faut-il la déplorer ?

3. Nations et fédération.

Nous avons omis jusqu'à présent une des significations de l'idéologie de la souveraineté : les Etats seraient comparables à des personnes. Or cette personnification de l'Etat, animée d'une volonté propre, distincte de celle des individus, serait fausse et responsable tout à la fois de contradictions théoriques et de malheurs historiques.

« La vérité est que les Etats ne sont pas des personnes, quelque commode qu'il soit souvent de les personnifier ; ils ne sont que des institutions, c'est-à-dire des organisations que les hommes établissent parmi eux pour atteindre certains objectifs, dont le plus fondamental est celui d'un système d'ordre à l'intérieur duquel les activités de la vie commune puissent se dérouler. Ils n'ont pas de volonté, sinon celle des individus humains qui dirigent leurs affaires, et ils n'existent pas dans un vide politique, mais en des relations politiques continues et réciproques[7]. » Ce nominalisme radical, lui aussi implicitement normatif, me paraît philosophiquement peu satisfaisant. Mais serait-il admis qu'il ne modifierait pas « l'imperfection essentielle » du droit international. En langage ordinaire, on dira que les Etats n'ont renoncé ni à interpréter librement leurs obligations ni à se faire justice eux-mêmes. En langage nominaliste d'institutions, on dira : les quelques hommes qui prétendent parler au nom d'une institution, couramment appelée Etat, invoquent « l'honneur national » ou « l'intérêt vital », pour ne pas se soumettre à l'autorité d'autres hommes qui, eux, prétendent parler au nom d'une organisation internationale. Or, les premiers commandent la conduite d'autres hommes, d'ordinaire vêtus d'uniformes et capables de manier les armes. Aussi, en cas de conflit entre deux groupes d'hommes, invoquant l'un et l'autre un Etat à tort personnifié, n'y a-t-il pas de solution juridique. Les doctrinaires du droit naturel qui ont introduit la notion de l'Etat-personne étaient autrement proches de la réalité historique que les doctrinaires positivistes qui ont défini l'essence du droit par la légalité de la sanction et affirmé pourtant qu'il existait un droit international *stricto sensu*.

Mais il y a plus. Il ne me paraît nullement illégitime de définir les nations comme des « personnalités collectives ». En chaque homme, la personnalité est la synthèse d'une donnée biologique et d'une volonté consciente ; elle se crée, à travers la durée, par l'unité en devenir de ce que l'hérédité a transmis et la réflexion créé. Elle participe à la fois de la nature [8] et de la raison. On peut, par analogie, évoquer les « personnes collectives », les nations.

« La nation, écrit le R. P. Fessard[9], est le peuple qui, conscient d'une certaine communauté d'origine, de culture et surtout d'intérêt, tend à objectiver son unité, celle d'une individualité personnelle aux yeux de ses membres, à la représenter à soi-même et aux autres, afin de pouvoir en pleine indépendance s'orienter vers ses destinées. » Cette définition ne s'applique pas à toutes les « unités politiques » entre lesquelles l'humanité s'est divisée à travers les siècles. Mais la nation moderne, en Europe, est précisément faite de la conjonction d'une communauté de culture [10] et d'une volonté d'autonomie. Les diverses unités politiques du temps présent sont bien loin de réaliser toutes cette conjonction et un autre type, conforme aux idées du siècle, est, dès maintenant, visible : l'Etat fédéral dans lequel les communautés de culture sont multiples et respectées, mais qui conserve une volonté d'autonomie face aux autres unités politiques.

La personnalité collective d'une nation comme la personnalité individuelle, naît et meurt dans le temps, elle a des conditions multiples, d'ordre matériel, physique ou biologique, mais elle ne s'affirme que par la conscience, capable de pensée et de choix. Participant à la fois de la nature et de la raison, ces personnalités nationales expriment la richesse des virtualités humaines. La diversité des cultures n'est pas une malédiction à exorciser, mais un héritage à sauvegarder.

L'individualité nationale n'est pas visible comme sont visibles les individus humains, mais elle n'en est pas moins connaissable, par observation et analyse. Elle n'agit que par l'intermédiaire de personnes mais celles-ci, pour elles-mêmes comme pour les autres, agissent en tant qu'interprètes ou guides de la collectivité. Que l'Etat soit une institution, établie par les hommes, la formule est acceptable dans la mesure où le concept d'institution demeure équivoque. Ce qui n'est pas vrai, c'est que l'objet de cette institution soit exclusivement d'assurer l'exercice régulier et tranquille des activités de tous et de chacun. Il n'est ni vrai ni souhaitable que les êtres collectifs n'aient pas de fin propre.

Certes, en dernière analyse, c'est la vie des personnes qui est la fin des cités. Mais cette vie n'est pas solitaire, elle ne s'accomplit pas en dehors de « communautés nationales », dont chacune tend à promouvoir des valeurs singulières. Effacer les distinctions entre ces communautés serait appauvrir l'humanité, à supposer qu'un tel objectif fût accessible. L'idéal d'une humanité, consciente de sa solidarité, ne contredit pas le fait d'une humanité, divisée en nations conscientes de leurs particularités et de la valeur de ces particularités.

Il y a plus : ce fait est aussi un idéal. Pour tout homme, contribuer à la réalisation des « valeurs nationales » est un devoir et non pas une servitude. Ce devoir ne supprime pas les devoirs à l'égard de l'humanité entière. Chaque nation donne un contenu propre à l'idéal, elle ne nie pas (ou elle ne devrait pas nier) les règles, universelles et formelles, qui s'imposent à tout homme en tant qu'homme. Mais comment l'individu pourrait-il être obligé à l'égard de l'humanité entière sans l'être à l'égard de la nation qui le fait être ce qu'il est ?

Pourquoi la nation, objectera-t-on, plutôt que tout autre groupe ? La réponse me paraît résulter de l'analyse des groupes auxquels appartient, par nécessité, chacun de nous. La racine de la famille est biologique, mais l'unité des familles, qui se rassemblent pour constituer un peuple, n'est ni exclusivement raciale ni strictement territoriale, elle est l'unité d'une culture, d'un ensemble singulier de croyances et de conduites. Avec le passage des sociétés archaïques aux sociétés historiques s'est développée la dialectique des communautés de culture et des entités politiques qui se poursuit à notre époque. La violence a fait surgir et tomber les empires. Des groupes armés se sont emparés du pouvoir, ils ont maintenu en servitude des populations ou des classes. Mais, formées au long des siècles par la force et par le sang versé, certaines nations modernes ont retrouvé le secret de l'union (jamais parfaite) entre la culture et la politique, l'histoire et la raison. La nation a sa langue et son droit, qu'elle a reçus des siècles écoulés et qui expriment une vocation singulière. Les citoyens veulent vivre ensemble, se donner à eux-mêmes leurs propres lois pour apporter à l'œuvre humaine une contribution qui, sans eux, ne serait pas. En ce sens, la nation, comme l'écrit le R. P. Fessard, a une vocation alors que la classe n'en a pas.

Quelle que soit la définition précise que l'on donne de la classe, les ouvriers salariés qui travaillent de leurs mains sont caractérisés avant tout par leur situation semblable, en fait de métier et de rémunération. Ils sont au contact de la matière, ils ne gagnent pas leur vie dans et par des relations humaines, ils ont des revenus qui, à l'intérieur d'une nation, ne sont pas très différents, ils manifestent une certaine similitude d'opinions ou d'attitude (ou les diverses attitudes se répartissent selon des pourcentages déterminés), parfois ils prennent conscience de leur condition

semblable et, à partir de cette prise de conscience, ils s'organisent (ou nombre d'entre eux s'organisent) en vue de défendre ce qu'ils tiennent pour intérêt commun. Si cet intérêt commun est d'ordre économique, si leur organisation est syndicale ou si, politique, elle accepte l'unité nationale, la classe se subordonne d'elle-même à la nation et ne s'attribue pas de vocation au sens où cette dernière en a une[11]. En revanche, l'idéologie qui nie la nation pour affirmer la classe se perd en d'inextricables contradictions. Quand la classe ou le parti qui s'en réclame a pris le pouvoir, la nation disparaît-elle ou la classe ? Si la classe disparaît, c'est qu'elle n'avait pas de vocation permanente au-delà de la modification du régime économique. Si la nation disparaît, que devient la communauté de culture et d'où dérive l'autorité légitime ?

En fait, dans la partie du monde où la doctrine qui proclame la primauté de la classe sur la nation, l'a, en théorie, emporté, les nations subsistent, avec leur vocation propre de culture, bien qu'elles soient privées d'une part de leur autonomie par la suprématie du parti bolchevik russe et de l'Etat qu'il a édifié. Les classes, caractérisées par la similitude des conditions, subsistent, bien qu'elles soient réputées désormais non antagonistes et qu'elles n'aient plus le droit de s'organiser en groupes de pression. En d'autres termes, le privilège politique, attribué aux classes dont l'origine est dans le travail, donc dans le rapport à la matière, disparaît avec la révolution en vue de laquelle la doctrine a été conçue. Notion proprement idéologique en ce sens qu'elle présente comme une vérité éternelle un renversement de la hiérarchie des valeurs, une inversion des rapports essentiels qui ne s'expliquent que par et pour une action historique.

Si la nation est idéal en même temps que fait, si une humanité privée des hétérogénéités nationales serait appauvrie, les nationalismes — volonté de puissance ou orgueil des nations, refus de se soumettre à une loi ou à un tribunal — ne sont pas pour autant justifiés. Là est, en effet, l'antinomie dernière du destin politique de l'homme. Il n'est pas plus satisfaisant pour la conscience de nier que de sanctifier les nations, de leur refuser le droit de déterminer elles-mêmes leur destinée que de leur accorder le droit de se faire justice elles-mêmes. L'antinomie n'est pas résolue par les juristes qui raisonnent comme si l'Etat n'était qu'une institution entre d'autres, comme si la société humaine avait la même cohérence que les sociétés nationales, comme si le système des normes du droit des gens avait le même caractère que les systèmes de droit interne, comme si l'interdiction de recourir à la guerre ou à la menace avait, pour les Etats, la même positivité et la même effectivité que l'interdiction de tuer ou de voler pour les individus. Cette antinomie est réelle, elle a duré, sous une forme ou sous une autre, depuis l'aurore des temps historiques. Elle n'est pas nécessairement éternelle, mais elle n'est pas encore résolue, à supposer qu'elle puisse l'être.

La solution *théorique* est celle de la fédération, version civilisée ou volontaire de l'empire. La communauté de culture est préservée, elle renonce seulement à ceux des pouvoirs dont l'unité supérieure a besoin pour assurer la défense et le bien-être de tous. L'exemple classique est celui de la Suisse. C'est la Confédération helvétique qui est « souveraine », qui a une volonté d'indépendance, elle qui a une armée, elle qui est l'équivalent d'une personne sur la scène internationale : la liberté à l'intérieur pour les individus et pour les groupes de vivre selon leur idéal et d'adorer leurs dieux n'en est pas moins rigoureusement préservée. Pourquoi l'humanité entière ne créerait-elle pas une Confédération planétaire à l'image de la

Confédération helvétique, chargée de la mission de résoudre les problèmes qui ne sauraient l'être à un niveau inférieur — conservation des ressources naturelles, conditions des échanges, diminution ou limitation de la violence organisée ?

Deux sortes de questions se posent à propos de l'utopie de la Confédération ou Fédération planétaire. Les unes sont historico-sociologiques : quelles en sont, dans l'abstrait, les conditions ? Celles-ci, au milieu du XXe siècle, apparaissent-elles probables ou improbables ? Les autres sont proprement philosophiques : l'utopie est-elle ou non contraire à la nature des hommes ? A la nature des sociétés humaines ? A l'essence de la politique ? Peut-on concevoir une société humaine sans ennemi ?

Aux questions de la première sorte, la réponse est celle qui se dégage des analyses du chapitre précédent. La voie de la Fédération planétaire est la même que celle de la paix par le droit. La démarche décisive serait l'abandon du droit de se faire justice soi-même, c'est-à-dire de ce qui a été et de ce qui est encore l'essence de la « souveraineté externe ». Mais cet abandon, à son tour, qui n'a été ni imposé ni accompli ni par le Pacte de la Société des Nations ni par la Charte des Nations Unies sera vainement réclamé par les hommes de bonne volonté aussi longtemps que ne se seront pas développées, entre les membres de la société planétaire, des relations comparables à celles qui lient entre eux les membres — individus ou groupes — de chaque société nationale : conscience de communauté, consentement à un *régime,* juridique et politique, monopole de la force armée. Répétons-le encore une fois : aucune de ces trois conditions n'est, à l'heure présente, réalisée, aucune ne promet de l'être dans le proche avenir.

Certes, le philosophe qui veut se donner l'illusion d'une histoire rationnelle peut invoquer quelques faits. Après les délires du racisme hitlérien, la mode intellectuelle est passée à l'autre extrême et c'est à qui proclamera avec le plus d'éclat l'égalité des individus, des races, des nations et des Etats — au point d'oublier parfois que l'inégalité des dons individuels est le fait le moins contestable. Aux Nations Unies, les représentants des Etats, une centaine, invoquent, en toute occasion, les devoirs que la Charte impose aux gouvernements et parfois l'autorité de l'organisation internationale en tant que telle. Enfin, l'obligation d'assistance aux peuples dits sous-développés, l'aveu qu'il est de l'intérêt commun de l'humanité de réduire les écarts de niveau de vie entre les collectivités riches et les collectivités pauvres, peuvent être interprétés, par ceux qui cherchent des motifs d'optimisme, comme les premiers germes d'une « conscience humaine », d'une prise de conscience par les hommes de l'humanité comme d'une unité.

Ces arguments sont malheureusement faibles, comparés aux arguments de sens contraire, les indices d'une conscience humaine sont presque invisibles auprès des preuves, chaque jour renouvelées, de conscience tribale ou de fanatisme idéologique. La dévalorisation des unités nationales, sur laquelle quelques observateurs mettent l'accent, ne marque pas un affaiblissement de la conscience tribale au profit de la conscience humaine, mais un affaiblissement d'une sorte de conscience tribale au profit d'une autre sorte. La « nation », en Union soviétique ou aux Etats-Unis[12], est plus hétérogène que dans les vieux pays d'Europe. Les nations européennes n'ont plus les ressources nécessaires pour tenir le premier rôle ; divisées entre zones impériales russe et américaine, elles sont moralement affaiblies, les citoyens oscillant entre « patriotisme de bloc » et « patriotisme

traditionnel », incapables de souscrire entièrement à l'un ou à l'autre. Le « nationalisme français » est déchiré plutôt qu'affaibli par le fait que certains Français souhaitent la victoire du bloc soviétique et que ceux dont l'adhésion va au bloc atlantique, gardent la nostalgie de l'indépendance de la France. Le nombre des Français, qui aspirent passionnément à une société internationale dans laquelle les querelles de Suez et de Bizerte seraient soumises à un tribunal, est dérisoire.

Ni l'un ni l'autre des Grands, il est vrai, n'avoue, à la manière du III[e] Reich, l'ambition de conquérir des terres ou de subjuguer des hommes : nous savons pourquoi. L'Union soviétique conçoit-elle l'humanité convertie au communisme comme unie en un Etat unique [13] ? Il se peut, encore que cet objectif lointain ou plutôt cette vision ait en tout cas peu d'influence sur la conduite actuelle. Le but de l'Union soviétique, c'est d'éliminer l'ennemi, c'est-à-dire les Etats-Unis : ceux-ci sont le symbole, aux yeux des hommes du Kremlin, de l'univers capitaliste qui est le mal et qui doit disparaître selon le déterminisme de l'histoire et pour le bien de l'humanité, mais ils sont aussi le seul centre d'une force, capable de s'opposer à la force soviétique. Faite d'inimitié idéologique en même temps que d'une hostilité étatique, la rivalité des deux Grands ne prépare ni n'annonce une réconciliation humaine. Les progrès de l'organisation rationnelle, dans le travail et l'administration, n'ont rendu ni les individus ni les collectivités raisonnables.

Plus d'une fois, les intellectuels, d'inspiration humanitaire, voire pacifiste, vouent une sorte de haine à ceux qui ne partagent pas leurs passions. Ils décrètent le capitalisme mauvais en soi et le socialisme bon en soi, ils prêchent la lutte de classes, et ils ne s'aperçoivent pas qu'à notre époque, où chaque idéologie est incarnée en un bloc, ils contribuent à la guerre. Ne faites-vous pas de même, en dénonçant le soviétisme ? Pour une part, il est vrai, nous participons tous à la guerre froide et nous ne pourrions nous en abstraire qu'en renonçant à nous-mêmes et à nos valeurs. Mais il subsiste une asymétrie fondamentale. Nous savons que tous les régimes sont imparfaits et, bien que nous tenions le régime soviétique pour plus imparfait que le nôtre, nous n'avons pas juré sa mort, nous ne lui demandons que de renoncer au mensonge et de s'avouer un entre d'autres. Que les Soviétiques s'acceptent comme ce qu'ils sont, et une compétition authentiquement pacifique pourrait s'établir. En revanche, la doctrine marxiste-léniniste, telle qu'elle est enseignée en Union soviétique et prêchée à travers le monde, est essentiellement belliqueuse, elle exclut le consentement à une loi commune, principe de toute organisation mondiale.

Impossible aujourd'hui, une organisation mondiale est-elle impossible en soi, parce que contradictoire avec la nature de l'homme ou de l'homme social ? Bergson l'a suggéré, C. Schmitt a voulu le démontrer en posant l'alternative de l'ami et de l'ennemi comme constitutive de la politique. L'un et l'autre ont raison, me semble-t-il, de souligner la différence essentielle entre l'*élargissement* des unités politiques et l'*unification* de l'humanité. L'argument banal — celui de l'extrapolation — équivaut à méconnaître cette différence. La Fédération de l'Europe occidentale, souhaitable ou non, contribuera à la paix ou à la tension internationale, mais, de toute manière, elle ne modifie pas l'ordre international. En revanche, il me paraît impossible de déduire le caractère contradictoire et, par suite, l'impossibilité d'une organisation mondiale à partir de l'alternative ami-ennemi, posée comme constitutive de la politique.

Ou bien, en effet, on se donne par la pensée la pluralité des « unités souveraines » : en ce cas, l'alternative ami-ennemi n'est qu'une expression de la rivalité de puissance, des soupçons réciproques, des volontés d'autonomie. Chacun, ayant peur de tous les autres, se sent menacé tantôt par l'un, tantôt par l'autre. La constitution de fronts communs ou opposés en résulte. Mais, en cette hypothèse, l'alternative ami-ennemi résulte de « l'état de nature » entre les unités, elle n'en démontre pas la permanence fatale.

Ou bien on se met par la pensée à l'intérieur d'une collectivité dont les membres ont accepté, en principe, de se soumettre à des lois. En cette hypothèse, il subsiste des rivalités entre des individus ou des groupes. Mais ces rivalités qui, selon la norme du régime accepté, ne se tranchent pas par la force, ne créent pas d'hostilités inexpiables. Ou, en tout cas, ces hostilités ne rendent pas impossible une organisation mondiale puisqu'elles n'ont pas été incompatibles avec les organisations nationales.

Il reste une dernière interprétation, la moins fragile : l'hostilité serait naturelle entre les hommes, elle ne se plierait à une réglementation qu'à l'intérieur d'une unité politique qui se poserait en s'opposant et se définirait à son tour par des hostilités. Autrement dit, la dialectique historique ne supprimerait jamais le recours à la force, mais elle le transférerait à un niveau supérieur. Si l'on suppose une organisation mondiale qui, par définition, n'aurait plus d'ennemi extérieur, elle se dissocierait, à nouveau, par le jeu des conflits internes.

Cette dialectique est celle, en effet, que nous avons observée à travers les siècles de l'histoire. Les pouvoirs nouveaux n'ont surmonté les rivalités entre les anciens pouvoirs qu'en se donnant ou en se découvrant des ennemis. C'est contre la menace de l'Union soviétique que le bloc atlantique a conçu une volonté commune. C'est pour recouvrer une partielle indépendance par rapport aux Grands que les Etats européens tentent de s'unir. Que le conflit des Géants disparaisse par un coup de baguette magique : que resterait-il de « l'intégration européenne » ou du « bloc atlantique » ?

Ces exemples mêmes confirment et réfutent tout à la fois l'objection. Certains pouvoirs, il est vrai, n'existent que par et pour une certaine hostilité. Les « personnes politiques », les nations organisées en Etats ont parfois besoin du pouvoir fédératif (au sens que Locke donnait à ce dernier terme) pour persévérer dans leur être. L'autonomie de ces personnes ne se définit que par la résistance aux forces extérieures. En une humanité, par hypothèse pacifiée, peut-être maintes unités politiques auraient-elles tendance à se dissoudre ; les communautés de culture, plus étroites, plus proches des individus, reprendraient leur autonomie, les fonctions nécessaires à la sécurité et au bien-être seraient exercées à un niveau supérieur à celui de l'Etat national.

Toute la question est de savoir si cette dissociation des unités politico-culturelles au profit de communautés de culture moins larges et d'une organisation économico-militaire universelle signifierait la reprise de la dialectique des hostilités et des alliances. En théorie, aussi longtemps que les groupes humains seront de langue et de croyances différentes, ils auront d'innombrables occasions de se critiquer, de se méconnaître réciproquement. Convient-il d'appeler hostilités ces incompréhensions mutuelles ? Les groupes humains seraient-ils plus disposés à se tolérer mutuellement dès le moment où ni le bien-être ni la sécurité ne seraient plus en

péril ? Si l'on suppose un monopole, accepté par tous, de la force décisive, si l'on suppose les conditions de l'exploitation des ressources planétaires fixées d'un commun accord par l'humanité entière, les cultures diverses coexisteraient-elles pacifiquement ?

La question paraîtra oiseuse, je le crains, tant les hypothèses sont éloignées du monde réel dans lequel nous vivons. J'en conviens volontiers : ces hypothèses seront qualifiées par les uns d'absurdes, par les autres d'utopiques. Ce scepticisme n'est pourtant pas entièrement justifié. L'histoire dans laquelle nous entrons et qui durera aussi longtemps qu'une catastrophe naturelle ou militaire n'aura pas supprimé les acquêts de la science et de la technique et ramené l'humanité au stade agricole et artisanal, sera universelle. Elle ne sera pas dissociée en « histoires de civilisations », pour reprendre le concept de Spengler et de Toynbee. Elle englobera l'ensemble de l'espèce humaine.

Pour que cette histoire soit moins violente que celle des nations et des empires, trois conditions doivent être remplies : *que les armes thermo-nucléaires (ou des armes équivalentes) ne soient pas employées, que la répartition équitable des ressources soit assurée, que les races, les peuples, les nations, les croyances s'acceptent et se respectent.* Aucune de ces trois conditions n'ayant jamais été remplie, il n'est pas faux de dire que l'ordre politique est inséparable des hostilités. Si l'on élimine par la pensée les deux premières, les amitiés et les inimitiés subsisteraient-elles en tant qu'expression de l'agressivité que manifeste n'importe quel individu humain à l'égard de l'*autre* - l'autre qui m'interdit de jouir en paix de la certitude d'incarner la vérité absolue ou les valeurs suprêmes ?

La question n'est pas une question rhétorique, mais elle n'appelle pas de réponse catégorique. Une réponse positive serait un pari sur une conversion de l'espèce humaine. Une réponse négative ne laisserait d'autre espoir de paix que le triomphe d'une race, d'un peuple, d'une Eglise, donc nous enjoindrait de sacrifier soit la paix soit la richesse de la diversité. Mais il faut que la question demeure posée pour que les hommes de bonne volonté ne s'imaginent pas qu'il suffit de mettre les armes thermo-nucléaires à la disposition de quelque comité de l'O.N.U. ou même de confier à une commission d'experts la tâche d'une planification planétaire pour que disparaissent tout à la fois hostilités politiques et inimitiés idéologiques. Au-dessous d'un Etat planétaire, les groupes ne vivraient pas en paix si, telles les consciences selon Hegel, chacun veut la mort de l'autre.

J'avais terminé, il y a quelques années, un livre par un appel au scepticisme que les critiques ont commenté plus qu'ils ne l'ont lu. Le fanatisme auquel j'en avais est celui des idéologues de notre siècle, simplificateurs et « perfectionnistes », qui se croient en possession d'une recette infaillible de prospérité et de justice et qui sont prêts à n'importe quelle violence pour atteindre à ce but radieux. Douter de ces modèles abstraits n'a rien à voir avec le scepticisme vulgaire. C'est, au contraire, faire confiance à la raison qui confirme l'imperfection de tous les ordres sociaux, avoue l'impossibilité de connaître l'avenir, condamne la vaine prétention de dessiner le schème d'une société idéale. C'est notre savoir qui nous révèle les limites de notre pouvoir et nous recommande d'améliorer peu à peu ce qui est, au lieu de repartir à zéro, après avoir abattu l'œuvre des siècles.

Ce scepticisme idéologique diffère, à bien des égards, de la tolérance qui s'établit peu à peu après les orgies de violence que déchaînèrent les Guerres de Religion.

Catholiques et protestants ne cessent pas de croire, chacun, à la vérité de leur interprétation du message chrétien, à l'autorité de leur Eglise, mais ils ont renoncé aux croisades, aux conversions par la force. Ils ont finalement admis que seules sont méritoires et authentiques les conversions volontaires. Idéalement, cette renonciation à la violence témoigne non d'une foi épuisée mais d'une foi épurée. En fait, les hommes, tels qu'ils sont, tolèrent la foi des autres plus souvent par indifférence que par respect de la liberté.

Le scepticisme idéologique est partiellement semblable au scepticisme religieux : le salut temporel dépend moins de l'Eglise libérale ou dirigiste que des éléments communs à tous les dogmes et à toutes les pratiques. Mais le scepticisme idéologique va jusqu'au doute sur la possibilité même d'un ordre exemplaire alors que les vrais chrétiens n'ont douté ni de la révélation ni de l'incarnation ni des sacrements. Pas de croisade, là où la foi est et ne peut pas ne pas être inconditionnelle ; pas de foi inconditionnelle là où le préférable ne peut être certain et où l'objectif ne peut être parfait, telles seraient les racines morales de l'institution pacifique.

4. Fédération et empire.

Revenons sur la terre. Aucune des conditions nécessaires à l'efficacité d'une organisation mondiale, disions-nous, n'est actuellement réalisée. Si nous cessons de rêver au lointain avenir, la paix à moyen terme, celle pour laquelle les vivants peuvent quelque chose ne sera pas assurée par la renonciation volontaire [14] des Etats à la rivalité de puissance et à l'emploi de la force. Au lieu de se demander si la paix est compatible avec la nature humaine, mieux vaut s'interroger sur les moyens d'amener les Etats à se conduire raisonnablement, c'est-à-dire à ne plus jouer avec des armes monstrueuses. L'issue de la crise actuelle, c'est, en théorie, ou bien une fédération mondiale, progressivement constituée par accord entre les Etats, ou bien un empire mondial, imposé par la victoire d'un des candidats au pouvoir suprême.

En quoi différeraient, s'ils englobaient l'humanité entière, une fédération et un empire ? Selon les concepts, une confédération *(Staaten-Bund)* et une fédération *(BundesStaat)* diffèrent essentiellement. La première laisse subsister la souveraineté politique des Etats membres, donc la pluralité des forces armées ; la seconde efface la souveraineté externe des Etats membres et, par suite, crée un acteur unique sur la scène internationale qui prend la place des acteurs, devenus membres de l'Etat fédéral (Empire allemand ou Etats-Unis). Comme toujours, des cas intermédiaires rendent la distinction de fait moins nette que la distinction conceptuelle.

Au niveau planétaire, l'organisation ne reproduirait exactement ni les fédérations ni les confédérations. Quels que soient les droits que se réservent les cinquante Etats, quelle que soit l'efficacité, aux Etats-Unis, de l'appel à la Cour suprême, l'Etat fédéral élargit peu à peu ses attributions et les pouvoirs des Etats fédérés se dégradent peu à peu en fonctions administratives. Il est difficile, sinon impossible, de concevoir, dans l'avenir prochain ou prévisible, un gouvernement mondial, comparable au gouvernement de l'Union soviétique ou des Etats-Unis. Il ne pourrait ni ne devrait s'occuper d'autant d'affaires ni même imposer autant de règles communes à tous les hommes. Il ne serait pas pour autant confédéral, dans la mesure où la confédération laisse aux Etats membres leurs forces armées et, avec

quelques réserves, la disposition de celles-ci.

Une « organisation mondiale » devrait enlever aux Etats la plus grande partie de leur souveraineté militaire, sans leur enlever ni même tenter de leur enlever la gestion de l'existence nationale. Là est la difficulté, sinon la contradiction, provisoirement insurmontable. Les modèles de « Constitution mondiale » sont tous empruntés aux régimes occidentaux, constitutionnels-pluralistes[15]. Ils supposent soit un Etat, de type américain, créé par des immigrants, qui avaient emporté avec eux l'héritage d'une histoire violente, mais qui s'en étaient libérés en repartant à neuf sur une terre de colonisation, soit la lente acceptation d'une discipline légale par les individus et les groupes, conscients de leur communauté. Comme les circonstances dans lesquelles ces constitutions fonctionnent à l'intérieur des Etats ne se retrouvent pas au niveau de l'espèce humaine, deux hypothèses paraissent concevables : soit un accord explicite des Grands pour transférer à une autorité neutre les armes décisives se substituant à l'accord d'aujourd'hui implicite et partiel, soit le désarmement de tous les Etats ou blocs par la victoire de l'un d'eux.

L'accord explicite en vue du transfert à une autorité dite non-engagée (ou composée des représentants de tous les blocs et Etats) des armes décisives n'est pas radicalement inconcevable. Il représenterait la forme extrême de ce que l'on tente aujourd'hui d'obtenir par les diverses méthodes de limitation des armements. Mais, à moins qu'un malheur commun ne soit maître de sagesse, il est très improbable qu'à courte échéance les Grands parviennent à « neutraliser les armes qui, tout à la fois, assurent leur supériorité et entretiennent leur angoisse.

Faut-il donc souhaiter l'empire universel, c'est-à-dire aujourd'hui la victoire de l'Union soviétique ? Avant de répondre une deuxième fois à une telle question qui, pour être choquante, n'est pas oiseuse (elle peut se poser un jour), demandons-nous si et en quoi un empire universel différerait d'une fédération mondiale.

Une première différence saute aux yeux : quand nous évoquons une « organisation mondiale » ou une « paix par le droit » ou une « fédération mondiale », nous imaginons le passage de la pluralité à l'unité, de la paix d'équilibre (ou de terreur) à la paix de droit ou de satisfaction, sans l'intermédiaire d'une lutte à mort ou d'un vainqueur. La fédération exige une conversion des volontés de puissance, conversion simultanée et volontaire. Et, comme on ne conçoit pas, dans l'avenir prévisible, que les Russes ou les Chinois acceptent un gouvernement qui ne serait ni communiste ni national, comme, d'un autre côté, à moins de défaite, on ne conçoit pas que les Américains ou les Européens acceptent un gouvernement qui serait soumis aux hommes du Kremlin ou auquel ceux-ci participeraient, l'organisme mondial « neutre » (et probablement la neutralité ne serait-elle garantie aux yeux des Soviétiques que par la représentation équitable des blocs) devrait détenir une autorité absolue en certaines matières, mais strictement limitée en son champ d'application. Il aurait essentiellement pour fonction moins de garantir le désarmement (un contrôle efficace du désarmement exigerait une immense, coûteuse et envahissante administration) que de maintenir indiscutable la supériorité militaire du pouvoir mondial sur n'importe quel Etat ou bloc. Une telle formule tendrait moins à interdire les hostilités qu'à en prévenir l'extension. Elle formaliserait, légaliserait, consacrerait le régime que les optimistes attribuent dès aujourd'hui au système international : 1 accord des deux Grands pour ne pas se combattre et pour empêcher leurs alliés, les satellites ou les non-engagés de les

entraîner en une guerre à mort qu'ils ne veulent pas livrer.

L'idée de l'empire universel est tout autre. Elle suppose qu'un Etat ou un bloc a éliminé ses rivaux et stabilisé sa victoire en intégrant les vaincus à un ordre garanti par le monopole de la violence. A notre époque, cette hypothèse équivaut à celle de la défaite ou de la capitulation des Occidentaux. Mais quel serait l'ordre impérial planétaire ? Admettons que des régimes se réclamant de la même idéologie s'instaurent dans tous les pays. Les expériences de la Yougoslavie et de la Chine suffisent à nous rappeler, s'il en est besoin, que le monde marxiste-léniniste ne serait pas nécessairement plus uni que la chrétienté. La paix impériale, étendue aux dimensions de la planète entière, c'est-à-dire englobant des peuples de langues, de cultures, de conditions de vie différentes, devrait, pour être durable, soit appartenir au type romain ou au type fédéral, soit emprunter certains traits à l'un et à l'autre : les communautés de culture, peut-être plus étroites que les nations actuelles, devraient garder toute l'automonie compatible avec la sécurité et le bien-être de l'espèce humaine et, en même temps, l'élite gouvernante de l'empire devrait se recruter peu à peu dans toutes les nations ou ex-nations. Un empire que l'on veut édifier pour les siècles ou les millénaires ressemblerait à une fédération sur deux points essentiels : les collectivités inférieures garderaient les libertés compatibles avec la pacification, la carrière des honneurs, même politiques, ne serait fermée à personne.

Mais un tel empire pourrait-il résulter de la victoire militaire de l'Union soviétique, de la capitulation de l'Occident ? A long terme, peut-être. A court terme, il faut une robuste confiance dans la nature des hommes pour imaginer des vainqueurs « surmontant leur victoire » et sacrifiant l'orgueil du triomphe à la réconciliation de tous. Même si les vainqueurs témoignaient de cette imprévisible sagesse, ils ne pourraient pas ne pas éliminer ce qui est, à leurs yeux, préjugés capitalistes ou survivances bourgeoises et, à nos yeux, le sens même de l'existence humaine. Il y a plus : aussi longtemps que le niveau de vie des Occidentaux — Américains et Européens de l'Ouest — sera, en moyenne, plus élevé que celui des pays soviétiques ou du tiers monde, la perte de l'autonomie politique entraînerait un appauvrissement, dont seule la mesure est incertaine.

Ce n'est pas tout. Nous avons examiné l'empire universel, jusqu'à présent, en admettant implicitement les caractéristiques technico-économiques de la période exceptionnelle que nous vivons, l'abondance des matières premières et de l'énergie disponibles pour n'importe quel peuple disposant du savoir nécessaire, l'importance des investissements pour mettre en train l'industrialisation dans le tiers monde, le taux élevé de croissance du produit national dans tous les pays déjà équipés, la faible rentabilité du travail servile, le coût de la colonisation dès lors qu'elle ne va pas jusqu'au bout de l'exploitation et de l'inhumanité en réservant les emplois supérieurs aux colonisateurs. En cette période sans précédent de l'histoire humaine, les enjeux économiques de conflit sont moindres qu'à aucun moment du passé. Et les Occidentaux peuvent s'abandonner à l'illusion qu'au pire, dépouillés de leur puissance, ils devraient seulement accroître leur contribution au développement du tiers monde.

Peut-être en serait-il ainsi au cas où les maîtres agiraient selon la rationalité économique. Le niveau de vie auquel aspirent tous les peuples ne peut être transféré à la manière dont l'or ou les diamants pouvaient l'être. Nul butin, nul triomphe

n'assure à une collectivité nombreuse ce que l'on appelle désormais richesse, c'est-à-dire un haut niveau de vie. Mais il n'est pas impossible de transférer les produits du travail efficace (le régime soviétique facilite le payement des réparations) et d'en assurer la jouissance non plus à des oisifs mais à des incapables.

Enfin et surtout, la période présente — celle durant laquelle la perte d'une colonie peut être, sans paradoxe, assimilée à un succès économique — n'est pas définitive. L'extrapolation, même à échéance de quelques siècles, est radicalement impossible. Considérons seulement le proche avenir. La population du globe compte quelque milliards d'êtres humains vers 1960. Selon des prévisions modérées, elle doublera d'ici la fin du XXe siècle. Dès la fin du XXIe, on arrive, en prolongeant les courbes, à des chiffres qui ne dépassent peut-être pas les ressources de nourriture et de matières premières que l'humanité pourrait se procurer en utilisant les connaissances dès maintenant acquises, *a fortiori* les connaissances qui seront acquises d'ici la fin du siècle prochain, mais qui, à coup sûr, remettent en question l'équilibre à l'intérieur des nations de même que l'équilibre entre les nations. Nul ne peut prévoir avec certitude le régime économique ou politique des Etats-Unis peuplés de 500 millions d'âmes — chiffre bien inférieur à celui qui résulterait, d'ici deux siècles, du maintien du taux actuel de fécondité, ni moins encore le régime économico-politique de la Chine peuplée de 3 milliards d'êtres humains.

Laissons ces incertitudes et tenons-nous aux chiffres les moins aléatoires, relatifs à un avenir prochain. D'après une estimation modérée, d'ici 1980, la population de l'Amérique latine sera passée de 190 à 340 millions, celle du Proche-Orient de 50 à 85, celle d'Afrique de 230 à 335, celle des pays d'Asie (Japon et pays communistes exclus) de 730 à 1 170, celle de l'ensemble de ces quatre régions de 1 200 à 1 930, soit une progression d'environ 60 % en vingt ans.

La progression démographique est désormais relativement indépendante du progrès économique. Elle est automatique, inévitable, dès lors que le taux de natalité, que permet la nature, n'est pas réduit par l'action volontaire et prévoyante des individus. La diffusion des connaissances médicales, des techniques d'hygiène suffit à l'abaissement de la mortalité dans des proportions inconnues au cours des siècles passés. Vers 1730, en Europe occidentale, l'espérance de vie à la naissance était de 25 ans, elle est aujourd'hui de 72 années pour les hommes et de 74 pour les femmes[16].

Simultanément, certains faits, par exemple l'élévation du taux de natalité aux Etats-Unis (le taux de progression y dépasse 1,5 % par an), ont remis en question des idées communément reçues sur la dimension des familles souhaitée par la majorité dans des populations prospères et embourgeoisées. Il n'est pas exclu qu'à partir d'un certain niveau de vie, quand l'éducation de tous les enfants est garantie, les parents préfèrent souvent quatre ou cinq enfants à deux ou trois.

D'ici l'an 2000, en dépit des extrêmes inégalités de densité, l'humanité se posera le problème du nombre en fonction de celui du développement. La répartition actuelle des peuples à travers l'espace — l'éventualité d'une guerre à mort étant éliminée — sera regardée comme un fait à partir duquel on calculera le taux de croissance économique et le volume des échanges nécessaires pour que les populations les plus défavorisées parviennent au moins à un revenu par tête d'année en année supérieur. Ce résultat sera probablement obtenu pour une partie du tiers monde, mais non pour celui-ci tout entier. Si l'on admet que le monde soviétique et

le monde occidental ont, jusqu'à la fin du siècle, un taux de croissance du P.N.B. du même ordre de grandeur que celui qu'ils ont eu entre 1950 et 1960[17], l'écart de revenu par tête et plus encore de niveau de vie entre la minorité privilégiée et la masse de l'humanité tendra plutôt à s'élargir, même si telle ou telle fraction de cette masse rejoint le groupe de tête.

Cette phase est celle que nous sommes en train de vivre, dont les spécialistes ont reconnu peu à peu les caractéristiques au cours des trente dernières années, que l'opinion publique commence à peine de comprendre et dont les spécialistes comme l'opinion commettent souvent l'erreur de surestimer la durée vraisemblable. Cette phase est celle de l'édification d'une société industrielle qui renverse la relation immémoriale entre le nombre des travailleurs employés à produire la nourriture et celui des travailleurs qui peuvent se consacrer à des activités secondaires ou tertiaires. Hier les agriculteurs représentaient les trois quarts ou les quatre cinquièmes de la main-d'œuvre, ils n'en représentent plus que 5 à 10 % dans les sociétés les plus avancées. Même les sociétés européennes qui, faute d'espace, pratiquent une agriculture intensive parviennent ou parviendront à se nourrir sans garder plus de 10 % environ de leur main-d'œuvre aux champs.

Les problèmes idéologico-politiques qui passionnent l'humanité et que les savants essaient de traiter objectivement ont une double origine : diverses méthodes sont possibles pour passer de la société agricole à la société industrielle comme diverses méthodes sont possibles pour gérer cette société (c'est-à-dire prendre les décisions qui commandent une répartition des ressources et des revenus) ; d'autre part, toutes les collectivités (au moins par l'intermédiaire de leurs gouvernants) veulent accomplir la même mutation, elles sont inégalement avancées sur cette voie, mais aussi inégalement douées pour cette tâche. Réduit à ses termes économico-idéologiques, le conflit des blocs est celui des deux méthodes. Quant aux tensions entre l'Occident et le tiers monde, le colonialisme étant sur le point d'être liquidé, elles tiennent au retard du tiers monde et à l'hésitation de celui-ci sur le choix de la méthode.

Historiquement, les deux méthodes ne méritent pas d'être mises sur un pied d'égalité. L'une a servi à la création, l'autre n'a servi qu'à l'imitation. Une économie, planifiée en détail par une administration autoritaire, n'aurait jamais bouleversé les traditions et ne se serait pas donné pour but d'innover, mais, une fois les connaissances scientifiques acquises, une fois les techniques appliquées par certains pays, il n'est nullement impossible que l'imitation planifiée et systématique aille plus vite que l'emprunt confié aux initiatives d'individus. A l'heure présente les sociétés soviétiques ont l'exemple de sociétés industrielles plus avancées, la recherche scientifique peut, en certains secteurs, être organisée et les découvertes dépendent pour une part des moyens engagés : rien n'empêche les succès spectaculaires des régimes de planification dans des domaines où ceux-ci ont concentré leurs ressources, en particulier la ressource la plus rare, les meilleurs cerveaux.

Selon la propagande soviétique, l'Occident redoute les succès du socialisme et les redoute à juste titre puisque ces succès entraîneront sa ruine. Cette propagande n'est qu'une demi-vérité. L'Occident craint certains succès mais aussi certains échecs des pays dits socialistes. Les pays qui passent par imitation planifiée à la société industrielle réussissent mieux en fait d'industrie que d'agriculture. Ils acquièrent les

moyens de puissance avant de répandre un confort même médiocre. Dans le même discours où il célébrait l'exploit du deuxième cosmonaute soviétique, M. Khrouchtchev admettait des difficultés de ravitaillement dans les villes. Les cosmonautes arriveront à la lune avant que les kolkhoziens soient réconciliés avec la propriété collective. Or, de même que la souris ou le boxeur prend de plus en plus de plaisir à la lutte s'il l'emporte en chaque combat, de même un régime est tenté de faire de nécessité vertu, de se déclarer indifférent aux activités dans lesquelles il se montre médiocre et d'exalter celles où il a témoigné de son excellence. Qu'importe le niveau de vie puisque le drapeau à la faucille et au marteau a été le premier planté sur la lune 1

Quoi qu'en dise M. Khrouchtchev, il n'y a aucune chance, à moins d'un changement, radical et imprévisible, ici et là, que le niveau de vie du citoyen soviétique moyen (le confort du logement, la qualité de la nourriture, les moyens de transport, les facilités collectives) rejoigne, d'ici la fin du siècle, celui de son équivalent américain, j'entends celui de l'Américain moyen d'aujourd'hui, a fortiori il ne rejoindra pas le niveau plus élevé de l'an 2000. Il n'est pas exclu, bien qu'il ne soit pas probable, que la production industrielle de l'Union soviétique dépasse, d'ici la fin du siècle, celle des Etats-Unis, soit globalement, soit par tête de la population. Mais il est parfaitement possible qu'en fait d'industrie lourde, l'Union soviétique soit, d'ici 1975 ou 1980, supérieure aux Etats-Unis. Il est évident qu'un régime absolutiste a une plus grande liberté dans l'emploi de ses ressources : il peut mobiliser, en vue de la rivalité de puissance, plus d'hommes et plus de machines.

Si l'imitation planifiée de la société industrielle, combinée avec le rejet des idées libérales et humanitaires de l'Occident, risque de conduire à la primauté de la puissance par rapport au bien-être[18], l'échec radical de l'imitation, planifiée ou non, un taux de croissance économique inférieur au taux de croissance démographique multiplierait en Afrique, en Asie, en Amérique latine les régimes despotiques, qui seraient surtout hostiles à l'Occident (ensuite peut-être au bloc soviétique). Provisoirement, le taux de progression démographique du tiers monde est, lui aussi, accepté comme un fait et les peuples privilégiés tentent d'agir sur le taux de croissance économique. Certains pays qui ont souffert d'une baisse excessive de la natalité, certaines écoles qui craignent qu'une baisse du taux de progression démographique ne provoque une baisse plus que proportionnelle du taux de croissance économique, certaines Eglises nient que le problème du nombre se pose globalement : il y a *des* problèmes de la population, disent-ils, des problèmes nationaux — ici de surpopulation, là de dépopulation relative, il n'y a pas de problème de la population planétaire. Nulle part ou presque, l'augmentation du nombre des bouches à nourrir n'entraîne *nécessairement* une diminution du revenu individuel ni même un ralentissement de l'augmentation de ce revenu individuel.

C'est dans ce cadre que se développe le « pacifisme rationalisé » du milieu du XXe siècle : la domination n'est guère rentable et la guerre thermonucléaire le serait moins encore. Ce pacifisme n'exclut pas le risque de guerre parce que les Grands ont besoin, à la fois l'un contre l'autre et par rapport au reste de l'humanité, non d'utiliser mais de garder en réserve les armes monstrueuses. Il n'exclut pas non plus les guerres coloniales parce que le bilan négatif pour la nation prise comme une unité n'est pas incompatible avec le bilan positif pour des minorités établies dans la colonie ou même à l'intérieur de la métropole. Le désir de régner sur les vaincus ou de les convertir à la civilisation ou à l'idéologie des vainqueurs survit aux bénéfices

économiques de l'exploitation coloniale.

Mais le « pacifisme rationalisé », contemporain de la prise de conscience de la société industrielle, à l'époque où celle-ci est en voie de se répandre mais ne s'est encore développée que dans une minorité de l'espèce humaine, n'est pas définitif. Car d'ici un demi-siècle, au plus, il sera *impossible d'admettre à la fois que la répartition de la terre entre les peuples est un fait accompli et que le taux de progression démographique est l'affaire de chaque nation prise individuellement mais non de l'humanité prise dans son ensemble.* Dès maintenant, l'aide ne devrait être accordée à certains Etats qu'à la condition que ceux-ci prissent des mesures pour réduire la fécondité de leur population. Mais que veut dire *devrait* en ce cas ? En écrivant ce mot, je pensais *raisonnablement :* étant donné le taux immédiatement accessible d'augmentation des ressources, la baisse de la fécondité faciliterait la transition à la phase de croissance cumulative, souhaitée par tous les pays du tiers monde.

Provisoirement, l'application de cette politique « raisonnable » est difficile pour de multiples raisons : des Eglises s'obstinent à s'y opposer, en confondant des impératifs, historiquement justifiables, avec la volonté du Seigneur ; les procédés biologiques pour réduire la natalité sont coûteux et imparfaits ; l'action « malthusienne » est la plus nécessaire là où elle est le plus difficile, c'est-à-dire dans les populations pauvres, fidèles à la tradition, qui ne connaissent d'autres joies que celles de la famille et les accueillent comme un signe de la faveur divine. Mais les marxistes-léninistes refusent encore d'admettre l'évidence, à savoir qu'il y aura une limite au nombre des hommes, même à l'âge où la science multiplie les ressources, sans que l'on puisse dire s'ils sont aveugles à cette évidence ou s'ils refusent consciemment de la reconnaître.

Mais si, aujourd'hui, les passions, les idéologies, les hostilités interdisent d'envisager raisonnablement le problème mondial du nombre, que sera-ce demain et que serait-ce avec un empire universel ? Il serait raisonnable, si les peuples doivent continuer à occuper l'espace qui est le leur aujourd'hui, d'encourager la natalité en France et de la décourager en Algérie, de l'encourager en Argentine et de la décourager dans l'Inde ou en Chine, de la laisser ce qu'elle est en Union soviétique et aux Etats-Unis, les deux Grands ayant une réserve d'espace et un taux de croissance économique supérieur à celui de la progression démographique. Mais, à la fin du siècle, quand il y aura six milliards d'êtres humains, à la fin du siècle suivant s'il y en a trois ou quatre fois plus, le problème du nombre se posera, qu'on le veuille ou non, dans l'absolu.

Reprenons les chiffres, simples et frappants, que cite M. Fourastié [19] dans son dernier livre. Supposons que l'homme ne modifie en rien ni la géographie physique de la terre ni les climats : en cette hypothèse, la terre n'a guère que 7 milliards d'hectares que l'homme puisse habiter « sans se sentir en situation de déportation politique ou d'expérimentation scientifique ». Cette surface serait portée à 15 milliards si l'on suppose une partie des mers comblée en y déversant les montagnes. Les 7 milliards d'hectares auront, en l'an 2000, une densité de peuplement supérieure à celle de la France actuelle (0,9 par hectare contre 0,8). Si l'on suppose la densité du peuplement de la ville de New York sur milliards d'hectares, la terre pourrait porter 700 milliards d'êtres humains, sur 15 milliards d'hectares 1 500 milliards. Mais avec le doublement en quarante ans, le premier chiffre sera atteint

en 2270 et le deuxième en 2310. Il serait facile également de montrer que le taux auquel progresse actuellement la production industrielle depuis 1950 ne peut se maintenir durant des siècles sans que les résultats soient physiquement impossibles. « Si la production industrielle française continuait pendant 140 ans sa progression actuelle de 7 % l'an, nous produirions en l'an 2100 : 12 X 2^{14} millions de tonnes d'acier, chiffre voisin de 100 milliards de tonnes, et la production mondiale d'acier serait de l'ordre de 10 ou 15 mille milliards de tonnes[20]. »

La période que nous vivons est donc exceptionnelle aussi bien en ce qui concerne la croissance démographique que la croissance économique. D'ici quelques décennies, d'ici un ou deux siècles au plus tard, il faut qu'aux mécanismes naturels qui ralentissaient le peuplement de l'espèce humaine se substitue une régulation volontaire. Du même coup, l'établissement d'un état économiquement stationnaire deviendrait possible : la distribution de la main-d'œuvre entre les divers emplois ne changerait plus guère ; l'effort porterait sur la qualité de l'existence plus que sur la quantité des biens ; les besoins fondamentaux (logement, vêtement, transport, communication) seraient considérés comme saturés.

Que la régulation, consciente et volontaire, du nombre n'intervienne pas ou que les peuples soient incapables de s'accorder sur une régulation en commun, et la lutte pour l'espace prendra une violence qu'elle n'a jamais revêtue dans le passé. Certes, l'empire universel serait, en ce cas, la solution « rationnelle ». Mais pour le seul peuple maître qui serait libre de répartir à son gré l'espace et les ressources, la plus précieuse de celles-ci étant désormais l'espace.

L'homme historique sera-t-il finalement accessible au raisonnement et à l'équité ? En ce cas, les nations organiseront leur coexistence sur la planète et trouveront d'autres terrains de rivalité. L'homme historique ressemble-t-il du moins au loup qui épargne son semblable tendant vers lui la gorge en signe de capitulation ? L'empire universel lui-même serait en suprême recours acceptable puisque, à la longue, les maîtres doivent rendre l'égalité aux esclaves. Mais l'homme n'obéit pas toujours comme le loup à l'inhibition de la pitié : il se conduit parfois comme les colombes impitoyables aux vaincus : « Le jour viendra où deux factions en guerre auront la possibilité de s'exterminer complètement. Le jour peut venir où l'humanité tout entière sera ainsi divisée en deux camps opposés. Nous conduirons-nous alors comme les colombes ou comme les loups ? La réponse à cette question règlera le sort de l'humanité[21]. »

1. H. J. MORGENTHAU, *Politics among nations*, p. 261.

2. Nous distinguons ici l'idée démocratique, au niveau le plus abstrait, de la *formule*, plus proche de la réalité, qui justifie pluralité des partis ou parti unique.

3. Cf. MORGENTHAU, *op. cit.*, p. 251.

4. Quand des juristes parlaient, sous la IVe République, de la souveraineté parlementaire, ils entendaient condamner celle-ci et non la justifier.

5. L'égalité des hommes devant la loi n'a jamais exclu les inégalités de fait ni même les inégalités de « droits subjectifs » résultant de la répartition des richesses ou de la puissance. La naissance n'interdit à personne d'exercer les droits qui résultent de la propriété des usines Citroën, mais celui qui possède cette propriété, par héritage ou par acquisition légale, a, en fait, des « droits subjectifs », tout autres que le salarié qui balaye le sol des usines.

6. Morton A. KAPLAN et Nicholas de B. KATZENBACH, *op. cit.,* p. 139.

7. J. L. BRIERLY, *The law of nations,* 5e éd., Oxford, 1955, p. 55-56.

8. Nature, cette fois, au sens naturaliste, biologique du terme.

9. *Pax Nostra, Examen de conscience international,* Paris, 1936, p. 422.

10. Cette « communauté de culture » n'est jamais entièrement une et homogène. Même en France, Bretons, Alsaciens, Basques, Provençaux, parlent souvent une première langue distincte de la langue française.

11. Cf. G. FESSARD. *De l'actualité historique,* Paris 1960 ; voir par exemple, t. II, p. 228 sqq.

12. En revanche, la conscience nationale, aux Etats-Unis et peut-être en Union soviétique, est inséparable du régime politique, alors qu'un Français ne tient pas que la France soit inséparable d'aucun régime politique.

13. E. R. GOODMAN, *The Soviet design for a World State,* New York, 1961.

14. A moins d'un événement catastrophique, non exclu mais non prévisible.

15. C'est le cas du modèle constitutionnel, dessiné par Greenville Clark et Louis B. Sohn, dans le livre que nous avons cité plus haut, *World peace throngh World law.*

16. J. FOURASTIÉ, *la Grande Métamorphose du XXe siècle,* Paris, 1961, p. 11.

17. De 1952 à 1960, les taux de croissance du produit national ont été de 8,7 au Japon, de 8,3 en Allemagne fédérale, de 5,7 en U.R.S.S. et dans les pays de l'Est, de 4,1 en France, de 3,5 aux Etats-Unis. Ces taux résultent à la fois de l'accroissement de la main-d'œuvre et de l'augmentation de la valeur produite par travailleur. En France, où le volume de la main-d'œuvre n'a guère augmenté, le taux de croissance du produit national est de peu supérieur au taux de croissance du revenu par tête de la population.

18. Il va de soi que ce risque est encore incomparablement plus grand dans le cas de la Chine que de l'Union soviétique.

19. FOURASTIÉ, *op. cit.*, p. 16.

20. *Ibid.,* p. 58.

21. Konrad Z. Lorenz, *op. cit.* 199

STRATÉGIE RATIONNELLE ET POLITIQUE RAISONNABLE

Un économiste célèbre, Oskar Morgenstern, au terme d'un livre intitulé *La Question de la défense nationale,* juge impitoyablement l'état de la science politique :

« Les « politicologues » ont dépensé beaucoup de temps et d'effort pour produire un ensemble de connaissances qui est particulièrement peu propre à nous guider devant le dilemme qui commande actuellement notre vie — un ensemble de connaissances qui est un curieux mélange de droit constitutionnel, d'histoire et de description d'institutions politiques en tous genres, le tout généreusement saupoudré d'opinions catégoriques et de jugements de valeur. Certaines maximes d'action apparaissent occasionnellement, par exemple celles qu'a formulées Machiavel. Elles peuvent être ou ne pas être « bonnes » et « respectables » ; au moins constituaient-elles une tentative pour formuler des règles à travers lesquelles les hommes puissent chercher à atteindre leurs buts dans des situations politiques. Parmi les sciences sociales, l'économie est seule, jusqu'ici, à avoir atteint un minimum de valeur opérationnelle. Nous savons, par exemple, comment provoquer ou arrêter les inflations, comment imposer sans détruire la source du revenu imposé, et bien d'autres choses encore. Nous ne savons pas encore comment stabiliser l'emploi, comment comparer des charges fiscales imposées à des personnes différentes, ni comment réaliser d'autres tâches importantes. La science politique peut nous aider à dresser une constitution capable de fonctionner, mais non à savoir si elle sera applicable dans un pays donné. Elle ne contribue en tout cas que fort peu, voire pas du tout, à résoudre les problèmes auxquels l'humanité fait face actuellement, et dont le plus important est celui de savoir comment vivre à l'ombre de l'équilibre de la terreur, comment obtenir la stabilité et la sécurité de tous les participants à la lutte la plus terrifiante où l'espèce humaine se soit jamais trouvée engagée. Et elle ne nous dit rien sur les moyens de remédier au déséquilibre croissant provoqué dans le monde par l'augmentation de la population et celle du fossé qui s'élargit entre les pays pauvres et les pays riches.

« Quelles que soient les négociations qui sont possibles avec le bloc communiste, elles impliquent un marchandage (bargaining) de l'espèce la plus délicate et la plus difficile. Comme pour la partie militaire du tableau, on se trouve, ici aussi, aux prises avec le problème des décisions à prendre dans l'incertitude, où l'incertitude dont il s'agit n'appartient pas à l'espèce simple et bien connue qui peut être résolue par la théorie des probabilités, mais à l'espèce extrêmement complexe résultant des manoeuvres stratégiques de l'ennemi, lui-même en proie à la même difficulté. C'est là précisément que la science politique devrait apporter ses contributions les plus importantes. Rien n'est offert sinon les techniques mathématiques associées à la théorie des jeux de stratégie, mais les « politicologues », à quelques exceptions près, n'ont accordé pratiquement aucune attention à cette théorie. Jusqu'à présent, la science politique n'a même pas formalisé les conseils donnés par Machiavel, en vue de découvrir si un système cohérent de règles de comportement peut être construit sur cette base[1]. »

Ce texte que nous avons cité largement, révèle le mélange de rigueur et de confusion, de profondeur et de naïveté caractéristique de certains esprits

scientifiques aux prises avec les problèmes extérieurs à leur discipline, surtout aux prises avec les problèmes politiques. Que la science politique ne soit pas *opérationnelle,* au sens où la physique l'est ou même au sens où certaines parties de l'économie le sont, c'est incontestable. Il reste à savoir si la faute en est à l'insuffisance du savoir et des savants ou à la structure même de l'objet et de l'activité.

Prenons l'exemple de la Constitution. La difficulté — quelle Constitution convient à un peuple donné ? — est connue des penseurs depuis des milliers d'années. Elle n'a jamais été complètement surmontée par les philosophes ou les politicologues mais, quand les mathématiciens ou les physiciens ont tenté leurs chances, ils n'ont pas fait mieux. Dans l'abstrait, on détermine si une constitution est « workable » (susceptible de fonctionner) de deux manières : ou par une analyse formelle, abstraite, comparable à l'analyse d'un marché libre ou d'une « planification avec marché libre des biens de consommation », ou bien par voie expérimentale (quelles constitutions ont, en fait, fonctionné ?). La plupart du temps, les deux méthodes sont employées concurremment. Mais ni l'une ni l'autre ne donne de résultats certains. L'énumération des variables dont dépend le fonctionnement d'une constitution n'est jamais exhaustive. Les expériences sont en petit nombre, d'interprétation malaisée, et chaque cas présente des singularités qui mettent en question la validité des « leçons de l'histoire » ou des « enseignements de la science ». Même quand un enseignement est probable (disons les dangers du scrutin proportionnel), il se trouvera des Constituants pour citer des exceptions à la règle afin de justifier leur préférence, dont l'origine est strictement égoïste (un mode de scrutin peut être conforme à l'intérêt d'un parti et contraire à celui du régime). La conduite des hommes qui appliqueront la loi constitutionnelle n'est pas prévisible en raison de l'influence démesurée qu'un ou quelques hommes peuvent exercer : on prévoit la fréquence des crimes ou des suicides, non la sagesse d'une personne choisie par un collège électoral, encore moins les circonstances dans lesquelles cette sagesse aura à s'exercer. Les deux premiers Présidents de la République contribueront largement au succès ou à l'échec de la Constitution française élaborée en 1958.

Serait-il possible de soumettre à une analyse *scientifique* les maximes de Machiavel, par exemple : il est bon, pour un prince, d'être craint plutôt qu'aimé ? Il n'est même pas besoin de lire Proust et le marquis de Custine pour savoir que les sentiments des peuples à l'égard de leurs tyrans sont maintes fois ambivalents. Mais laissons cette équivoque : vaut-il mieux, pour un État, avoir la réputation de mépriser ou de respecter le droit international ? D'une page à l'autre, deux auteurs qui tâchent de répondre à la question, donnent l'impression de se contredire indiquant tour à tour les avantages qu'assurent l'une et l'autre pratiques[2]. Faute de quantification, je doute que la science puisse mesurer rigoureusement ces avantages. Quant au conseil donné à un usurpateur d'éliminer tous les membres de la famille régnante, il a été suivi, il y a quelques années, en un pays du Proche-Orient, non sans résultats favorables : le prince nouveau est encore au pouvoir. Mais sans même rappeler que « nul ne saurait être dit heureux avant le dernier jour et que les conséquences à long terme de ces assassinats ne sont pas encore visibles, ces sortes de maximes ressortissent aussi au moraliste.

Quant à l'indifférence que les politicologues auraient manifestée à l'égard de la théorie des jeux, elle est loin d'être aussi grande que ne le suggère le coauteur du

livre fameux *Theory of games and economic behavior* puisque récemment un autre savant, physicien lui, P.M.S. Blackett[3], reprochait au contraire aux spécialistes américains de faire un usage excessif de la théorie des jeux qui, disait-il, n'était à peu près d'aucune utilité en fait de stratégie, celle-ci continuant de relever de la compétence des seuls militaires. Je ne souscrirais, personnellement, pas plus à l'opinion de l'un que de l'autre.

Le rapprochement du jeu et de la guerre ne date pas de la théorie mathématique des jeux de stratégie. Huizinga, dans son livre fameux *Homo Ludens*[4], a multiplié les références à des auteurs qui, étudiant des civilisations diverses, avaient mis en lumière l'élément *ludique* de la guerre. Selon Huizinga, la guerre « peut être considérée comme une fonction de culture, aussi longtemps qu'elle se livre dans un cercle dont les membres se reconnaissent mutuellement comme des égaux ou, du moins, comme des égaux en droit [5] ». Quand cette reconnaissance réciproque existe entre les combattants, la guerre est essentiellement *agonale*, elle est une épreuve dans laquelle chacun s'efforce de l'emporter sur l'autre pour la gloire de vaincre plus que pour les bénéfices de la victoire. Et l'historien n'hésite pas à écrire : « Même dans les rapports culturels évolués, et même si les hommes d'Etat qui préparent le conflit en font une affaire de pouvoir, l'aspiration à une puissance matérielle demeure le plus souvent subordonnée à des motifs de fierté, de gloire, de prestige et d'apparence de supériorité ou de suprématie. Le terme général de gloire fournit une explication bien plus réaliste de toutes les grandes guerres de conquête, de l'Antiquité à nos jours, que n'importe quelle ingénieuse théorie de forces économiques et de calculs politiques[6]. » Guerres de chevalerie ou guerres en dentelles marquent l'épanouissement de l'intention à la fois ludique et agonale. Lieu et moment du combat tendent à être fixés d'un commun accord ; les deux parties se croient tenues d'honneur de ne pas violer les règles parce que la victoire n'aurait plus de prix si elle avait été remportée par des moyens déloyaux. Cette épreuve des forces n'en est pas moins sérieuse et non jouée et, bien que la mort de l'ennemi ne soit pas nécessaire à la gloire du vainqueur, elle peut résulter de la lutte elle-même.

Bergson considérait, à tort selon moi, que les guerres chevaleresques n'étaient pas de vraies guerres, qu'elles n'étaient pour l'espèce humaine, que répétitions et pour ainsi dire entraînement en vue de la guerre conforme à son essence, dont le pillage et le massacre sont le résultat et la consécration. Personnellement, je préfère dire avec Huizinga que la compétition, la rivalité de prestige est un des éléments humains de l'institution belliqueuse mais que celle-ci comporte aussi un élément de brutalité pure et simple. Dans les jeux, le sport, la chevalerie, c'est le premier élément qui domine et la modération de la violence est imposée à chacun par le respect des règles et de son propre honneur. Mais, à tous les niveaux de civilisation, la brutalité risque d'emporter les barrières élevées par la culture et la fureur animale d'étouffer le sentiment de communauté humaine en l'âme des combattants.

Huizinga suggère que la guerre tend à s'éloigner du jeu, formel et limité, à mesure que les individus ou les groupes aux prises perdent conscience de leur parenté. « S'il s'agit d'un combat contre des groupes que l'on ne reconnaît pas, au fond, comme des hommes, ou du moins des êtres pourvus de droits humains — qu'on les dénomme « barbares », « diables », « païens », « hérétiques » — ce combat ne demeurera dans les « bornes » de la culture que pour autant qu'un groupe y mettra lui-même des limitations pour la satisfaction de son propre honneur[7]. » La

réalité semble plus complexe. La passion de s'affirmer supérieur, qui est la racine de la compétition, peut, en certaines circonstances, provoquer l'ascension aux extrêmes alors même que les combattants, telles les cités grecques, continuent d'obéir aux coutumes et interdits. L'esprit de compétition est en lui-même étranger à l'appétit du butin et à la fureur homicide, mais il suscite parfois celle-ci aussi bien que celui-là, parce qu'il se refuse à la médiocrité des compromis ou des négociations. De plus, si proches qu'apparaissent aux observateurs les groupes sociaux aux prises, l'un devient aisément « barbare » aux yeux de l'autre et chacun est prompt à chercher aux dépens d'autrui une satisfaction pour ainsi dire sacrée, la preuve que la fortune lui est favorable : la guerre est jeu de hasard en même temps que compétition.

Les sociétés archaïques ont connu, comme les sociétés historiques, l'oscillation entre la brutalité et la lutte formalisée, entre le respect des règles et la volonté exclusive du succès à n'importe quelle condition, entre l'émulation et l'avarice de pouvoir et de richesses. La rationalisation instrumentale de la guerre dont nous observons aujourd'hui l'aboutissement n'a pas créé le péril de la cruauté et de la déshumanisation (peut-être, comme le dit Huizinga, les tendances modernes à exalter la guerre reprennent-elles, en fait, la conception assyro-babylonienne), mais elle l'a rendu plus grave que jamais. Les armes elles-mêmes, et non le refus de la reconnaissance de l'ennemi, risquent d'effacer toutes les survivances ludiques de l'institution belliqueuse.

Le jour où les échanges thermonucléaires commenceraient, effectivement toute trace de jeu aurait disparu. Mais la rivalité diplomatico-stratégique, aussi longtemps qu'elle se déroule à l'*ombre de l'apocalypse,* est, au contraire, plus complexe qu'elle ne l'a jamais été puisqu'elle comporte, actuellement ou virtuellement, *tous* les éléments d'ordinaire séparés.

Un auteur[8], récemment, a distingué *combat* (*fight*)*, jeu* et *débat.* Dans un combat, les adversaires cherchent à se faire du mal *(the object (if any) is to harm the opponent),* dans un jeu, ils cherchent à l'emporter par l'intelligence *(outwit).* Dans un débat, enfin, ils cherchent à se persuader l'un l'autre ou à persuader les *troisièmes hommes*, non-engagés ou neutres d'une sorte ou d'une autre. La distinction est séduisante au niveau des concepts, mais visiblement il n'y a guère de lutte sans un élément d'intelligence et la plupart des jeux ont une composante de force : aux échecs, la rivalité d'intelligence apparaît à l'état pur ; en revanche, même à la lutte libre ou au lever de poids, il y a une composante d'intelligence (ou de technique). La compétition diplomatico-stratégique est, par définition, un mixte de *lutte* et de jeu puisqu'elle met en compétition des volontés qui cherchent réciproquement à *se prendre d'astuce* (comme on dit *prendre de vitesse*) mais qui se réservent le recours à l'*ultima ratio*. Il est clair, du même coup, que le débat n'est jamais pur, non pas seulement à cause de l'oscillation entre l'effort de persuasion et les procédés de viol des consciences, mais parce que, faute de convaincre, les maîtres du débat ne renoncent pas à la contrainte (les hommes du Kremlin auraient préféré que les Hongrois fussent convaincus des bienfaits du « socialisme »). La grande illusion, parmi les dirigeants et même les professeurs américains, est d'imaginer la compétition russo-soviétique pour l'allégeance du tiers monde, semblable à un tournoi de générosité ou à un colloque d'économistes, l'ampleur des dons ou les taux de croissance constituant l'argument décisif en faveur d'un camp ou de l'autre. Il est vrai seulement que, selon les siècles et les circonstances, le combat, l'intelligence stratégique ou le débat dominent les relations internationales. Entre les Espagnols

de Cortez et les Aztèques, il n'y avait pas de débat possible. Contre les divisions soviétiques, aucune intelligence n'aurait sauvé les Hongrois. Le jour où les bombes atomiques s'abattirent sur Hiroshima et Nagasaki, les Japonais ne pouvaient que souffrir.

L'intelligence stratégique et l'effort de persuasion ne sont réduits à l'impuissance qu'aux moments extrêmes du combat, quand les muscles des guerriers sont tendus, que les glaives se heurtent aux boucliers ou que les bombes ou les obus s'abattent sur les soldats ou sur les villes. Normalement, que l'on soit en paix ou en guerre, que l'on pratique la stratégie (la conduite des opérations) ou la diplomatie (les moyens non violents) ou les deux, l'intelligence intervient : chaque stratège qui prend une décision s'attend à une réplique de l'adversaire et l'attente de cette réplique commande sa décision. Le problème est de savoir en quel sens la théorie mathématique des jeux de stratégie permet d'éclairer les décisions qu'hommes d'Etat et chefs de guerre ont prises traditionnellement par intuition, par une évaluation grossière des chances et des risques.

Les matrices de la théorie des jeux rendent au moins trois services aux politicologues. Elles les obligent à une sorte de discipline de pensée, à l'analyse et à l'énumération de toutes les éventualités possibles en une situation donnée. Elles les aident à construire des types idéaux de conjonctures de conflit (jeux à deux joueurs, à N joueurs, à somme nulle ou non nulle). Elle permet de mettre en forme abstraite la dialectique de *l'antagonisme* : les décisions ne sont prises ni face à un avenir dont nous ne savons rien, ni face à un avenir dont chaque événement nous est inconnu mais dans lequel la fréquence approximative des diverses classes d'événements nous est connue. Les décisions stratégiques constituent une chaîne, chacune provoque la suivante et celle-ci tend à contrecarrer la précédente. Le joueur d'échec bouge un pion en réponse au mouvement d'un pion adverse : de même le stratège fait pièce à son ennemi.

Mais, une fois éclairée la nature de la conduite diplomatico-stratégique, les politicologues ont accompli une tâche nécessaire en dégageant les différences entre les modèles simplifiés qui se prêtaient au traitement mathématique et les situations concrètes. Ces différences, me semble-t-il, sont les unes de degré, les autres de nature. De manière générale, les jeux diplomatico-stratégiques, dans le monde historique, sont à N joueurs, et non à deux ; ils ne sont pas des jeux dont la somme est nulle (en d'autres termes, ce que je gagne n'est pas toujours égal à ce que l'autre perd : il y a une part de coopération entre les ennemis, un élément de compétition entre les alliés), il est rarement possible d'énumérer toutes les éventualités offertes au choix de chaque acteur. Mais, si graves soient-elles, ces difficultés classiques n'ont pas le même caractère radical que l'indétermination des *enjeux* et des *limites* du jeu. Pour qu'il y ait un jeu au sens rigoureux du terme, pour qu'une solution mathématique définissant la conduite rationnelle soit possible, il faut qu'il y ait un début et une fin, un nombre fini de démarches par chacun des joueurs, un résultat, susceptible d'une évaluation, cardinale ou ordinale, pour chacun des joueurs. Aucune de ces conditions n'est, à proprement parler, remplie dans le champ des relations internationales.

Peut-on donner à l'enjeu d'une rivalité stratégico-diplomatique une valeur cardinale ou ordinale ? C'est dans l'espoir de quantifier cette valeur que les théoriciens ont parfois assimilé la puissance à l'utilité, celle-là étant pour ainsi dire

le moyen universel des fins diplomatiques comme la monnaie le moyen universel des fins économiques. Mais, nous l'avons vu[9], cette assimilation prête à de multiples objections. Le moyen n'est pas, à proprement parler, défini (ressources, forces, puissance) ; il n'est pas neutre, séparable des fins véritables de l'action alors que la monnaie est séparable des préférences concrètes de chacun ; enfin il est toujours un rapport puisqu'il dépend de la configuration du rapport des forces : la puissance d'une unité dépend des prises de position de toutes les unités, de telle sorte qu'une augmentation absolue peut, en fait, se traduire par une diminution relative.

Il n'en est pas moins concevable de donner une valeur approximative à un enjeu diplomatico-stratégique : par exemple, n'est-il pas évident que le Laos, pour les Etats-Unis comme pour l'Union soviétique, vaut moins que Berlin ? Nous n'en disconvenons pas. Mais la seule notion du plus et du moins ne suffit pas à permettre une solution mathématiquement valable, donc une prescription rationnelle. Que l'on essaye même de comparer les diverses issues suivantes de la crise laotienne : I) le Laos est tout entier communisé sans intervention militaire des Etats-Unis ; 2) le Laos est tout entier communisé après une intervention militaire des Etats-Unis ; 3) le Laos est partagé entre une partie communiste et une partie non communiste ; 4) le Laos est gouverné par un gouvernement dit neutre où domine l'influence communiste. Le gouvernement américain préfère-t-il 3 à 4 ou 4 à 3 ? Il préfère probablement I à 2 mais peut-on fixer le rapport des écarts entre I et 2 d'une part, 3 et 4 de l'autre ? Le gouvernement soviétique, de son côté, préfère-t-il 1 à 2 ou 2 à 3, autrement dit préfère-t-il que les Etats-Unis révèlent leur incapacité à protéger le Laos par une intervention timide ou par la non-intervention ? Préfère-t-il le partage à une demi-neutralité ? Chacun des joueurs, en cette crise relativement simple et isolable, serait en peine d'établir sa propre hiérarchie de préférences, davantage encore celle de son adversaire. Quant à la détermination des valeurs cardinales ou de la valeur des écarts, il n'y verrait qu'un exercice intellectuel.

Mais il y a plus : il objecterait que la valeur de l'enjeu ou la valeur relative des diverses issues se transforme au cours de la crise. La soviétisation du Laos, si deux bataillons de *marines* ont pris part à la bataille, représente une perte beaucoup plus considérable que cette même soviétisation sans que les soldats américains aient été officiellement engagés. Avancer le pion « fusiliers-marins » change donc automatiquement le jeu et les valeurs des diverses issues. Pour revenir à une structure d'un jeu de stratégie, il faudrait éliminer les mouvements de pions qui changent la valeur des résultats (des *pay-off)* et raisonner sur deux jeux différents, chacun défini par les valeurs en fonction des seuls mouvements autorisés (pas d'intervention de fusiliers-marins dans un cas, intervention des fusiliers-marins dans l'autre). Mais chacun de ces deux jeux différerait fondamentalement du jeu stratégico-diplomatique réel puisque ce dernier a pour caractéristique *essentielle* l'éventuel recours aux armes et que ce recours, dans la majorité des cas, comporte tout à la fois les aléas incalculables du déroulement des opérations et la transformation éventuelle des utilités et même des hiérarchies de préférences, par suite du caractère militaire revêtu par l'antagonisme. Si l'on perd une province à la suite d'une bataille, on perd la bataille et la province : parfois on aurait accepté de perdre la province mais l'on ne se résigne pas à perdre la bataille. Que l'on ne se hâte pas de crier à « l'irrationalité ». Le souci d'amour-propre est intrinsèquement lié à la compétition. Que l'on pratique la diplomatie, les échecs ou le football américain, ne pas subir la volonté de l'autre est un des objets que vise légitimement

chaque joueur.

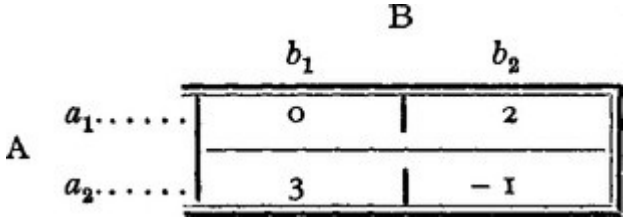
De plus, la valeur d'un enjeu diplomatique devient autre par suite du déroulement de la crise, sans même de référence à l'amour-propre : pour les Etats, le jeu n'est jamais fini puisque l'enjeu final, pour ainsi dire, est de n'en être jamais exclu. Tout isolement d'une partie diplomatique ou d'un enjeu est artificiel : l'issue d'une partie modifie les termes de la partie suivante, le prestige du Grand est ébranlé ou consacré par l'attitude adoptée. Ce n'est pas tant pour sauver la Corée du Sud que pour sauver son honneur, sa réputation de fidélité aux engagements que les Etats-Unis se battirent trois années en Corée. La valeur d'un enjeu n'est donc pas séparable du contexte global, des suites, prévisibles ou imprévisibles, de la manière dont la partie sera jouée et se terminera. Un joueur ne peut évaluer la perte ou le gain de son adversaire en fonction des seuls caractères physiques de l'enjeu, il est obligé non de souscrire intégralement à l'évaluation que son adversaire essaye de lui suggérer, mais d'en tenir compte. Même pour la qualification des résultats *(pay-off),* la psychologie des joueurs n'est pas séparable de la mathématique de la décision.

Certes, il est certaines décisions *stratégiques* (non diplomatico-stratégiques) qui offrent l'équivalent d'un jeu à solution mathématiquement rigoureuse. Dans une conférence faite à la Sorbonne, dans le deuxième trimestre de 1960-1961, M. Worms a présenté l'exemple suivant : un convoi japonais devait passer de Raboul (Nouvelle-Bretagne) à Lae (Nouvelle-Guinée). Deux routes différentes étaient possibles, celle du Nord où la visibilité était relativement mauvaise et celle du Sud où elle était meilleure. Le nombre des escadrilles disponibles obligeait le commandement américain à concentrer ses avions de reconnaissance sur l'une de ces routes. Chacun des adversaires avait donc le choix entre deux stratégies, c'est-à-dire entre deux routes, les Américains pour y concentrer leurs escadrilles, les Japonais pour y faire passer leur convoi. Si les Américains concentraient leurs escadrilles sur la route du Sud (où la visibilité était bonne) et que les Japonais choisissent cette route. le convoi serait rapidement repéré et le bombardement durerait pendant la quasi-totalité du trajet, soit 3 jours. Mais si les Japonais choisissaient la route du Nord, le repérage serait retardé et le bombardement ne durerait qu'un jour. En revanche, si les Américains concentraient leurs escadrilles au nord, ils auraient deux jours de bombardement dans tous les cas, ou parce que le convoi passant au nord serait rapidement repéré ou parce que, passant au sud où la visibilité était bonne, les quelques avions américains parviendraient à un repérage assez rapide malgré leur petit nombre. A désigne la stratégie américaine et J la stratégie japonaise. La matrice se présente ainsi :

		J	
		Route Nord b_1	Route Sud b_2
A	Concentration Sud (a_1).....	1	3
	Concentration Nord (a_2)....	2	2

Les Américains concentrèrent leur aviation au nord et ils y trouvèrent le convoi japonais. Les Américains s'étaient assuré deux jours de bombardement et les Japonais avaient limité à deux le nombre de jours de bombardement possible. Les deux joueurs avaient adopté la « stratégie de prudence ».

Cet exemple de pure stratégie et non de stratégie-diplomatie suppose l'équivalence entre le nombre de jours de bombardement et le résultat du jeu (ce qui élimine l'aléa du déroulement des opérations militaires). D'autre part, il y avait en ce cas un « point-selle » *(saddle point) :* la prudence de l'un rencontrait la prudence de l'autre. Mais il est facile de reprendre la matrice et de changer les chiffres :



Ayant la chance de gagner 3, A est tenté de choisir a_2, mais il risque de perdre 1. S'il applique la stratégie de prudence, il choisira a_1, qui lui assurera au moins la partie nulle. B, de son côté, sera tenté de choisir b_2 qui lui permettrait de gagner 1 si A a joué a_2. Mais, craignant de perdre 2 si A a joué a_1 il jouerait la prudence en choisissant b_1. Cependant, il jouera b_2 s'il soupçonne A d'avoir joué a_2 dans l'espoir que lui, anticipant a_1, aura joué b_1. Supposant que A aura fait ce calcul, il déjoue celui-ci en jouant b_2. Mais A, à son tour, pourra anticiper ce calcul et le déjouer, et ainsi de suite indéfiniment. En d'autres termes, en l'absence d'un point-selle et s'il s'agit d'un coup unique, le jeu n'a pas de solution « rationnelle » et l'intuition psychologique, le goût du risque ou de la sécurité déterminent la politique raisonnable.

La théorie des jeux, on le sait, a surmonté l'obstacle de l'absence de *saddle point* par la stratégie dite mixte[10]. Il se peut que l'idée de la stratégie optimale comporte des leçons analogiques en matière de diplomatie : lorsque l'adversaire serait en mesure de s'assurer un avantage s'il connaissait à l'avance notre décision en une conjoncture donnée, la meilleure manière de lui interdire cette prévision est de choisir irrégulièrement, sans ordre apparent, l'une ou l'autre des décisions possibles. L'attaque du « côté fermé » au rugby ou le contre-pied au tennis s'inspire de ce précepte (ne pas répondre toujours de même manière à une conjoncture définie). Mais la stratégie optimale *en tant que solution rationnelle* suppose l'évaluation rigoureuse des résultats que donnerait, pour chacun des joueurs, chacune des décisions en même temps que la délimitation de la partie. La plupart du temps, le recours aux armes (qui constitue une des stratégies possibles) introduit un coefficient d'incertitude qui creuse l'écart entre le modèle et la réalité.

Les conjonctures diplomatiques du duopole thermonucléaire, de la guerre froide, du choix entre armes classiques et armes atomiques ont suggéré aux auteurs américains maintes analyses de situations typiques, méthode indiscutable à condition qu'on n'oublie pas l'intervalle entre le schème et le monde historique. Parfois les calculs sont des calculs de probabilité objective, fondés sur les performances des armes (étant donné la précision admise des engins balistiques, la résistance à la pression des bases, combien faut-il d'engins balistiques pour arriver à une probabilité de 90 ou de 95 % de détruire les 50 bases américaines de bombardiers intercontinentaux ou les 10 rampes de lancement d'engins ?). Parfois les calculs visent la probabilité d'une réaction diplomatique ou militaire d'un stratège étant donné l'importance de l'enjeu (Berlin) et le coût vraisemblable de

l'emploi soit des armes classiques soit des armes atomiques ou thermonucléaires.

Les calculs du premier type, en eux-mêmes pleinement légitimes, doivent être corrigés par un coefficient d'incertitude, qu'il est impossible même d'estimer approximativement (jusqu'à quel point la connaissance de l'emplacement et de la résistance des bases est-elle parfaite ? Jusqu'à quel point le tir réel se déroulerait-il comme les exercices ? etc.).

Les calculs de la deuxième sorte me paraissent plus dangereux qu'utiles : ils donnent une apparence de rigueur à des décisions tout au plus réfléchies et surtout ils faussent la nature et le déroulement de la réflexion. D'abord l'enjeu n'est jamais défini parce qu'il n'est pas séparable du conflit global et que l'enjeu même de ce conflit global n'est pas et ne peut pas être connu des stratèges. Que risquent les Etats-Unis ? Les Américains deviendraient-ils, en cas de défaite, les esclaves des Russes ? Des millions de Chinois viendraient-ils vivre à New York ou à Chicago, ainsi que l'imagine O. Morgenstern [11] ?

Je ne doute pas que tel des membres de la « société pour une politique atomique raisonnable » répondra que le fameux économiste est victime de ses propres fantômes et que jamais ni les Russes ni les Chinois n'ont imaginé un pareil transfert de population. Probablement ne l'ont-ils pas imaginé mais rien ne prouve qu'ils ne l'envisageraient pas le jour où, après ou sans une guerre thermonucléaire, les Etats-Unis auraient capitulé. *En termes abstraits, nous dirons que l'enjeu entre les duopolistes dépend du déroulement du conflit lui-même et que ni l'un ni l'autre diplomate-stratège ne peut calculer ce qu'il risque de perdre puisqu'aucun ne peut savoir comment il serait traité par son vainqueur éventuel.* Si, de plus, ce vainqueur a perdu, au combat, la moitié de ses villes, le risque est encore plus grand que dans l'hypothèse d'une capitulation sans combat. Or, à l'heure présente, tous les enjeux des parties isolées sont plus ou moins grands selon les répercussions qui leur sont attribuées sur la partie globale.

L'impossibilité de donner une valeur à l'enjeu du fait que la partie isolée n'est pas la même selon les stratégies adoptées se combine avec le fait que ni chaque partie isolée ni la partie globale n'ont une somme nulle. Certes, les dirigeants des Etats-Unis ont tendance à croire que tout serait autrement facile si l'Union soviétique n'existait pas et celle-ci, de son côté, ne voit qu'un seul obstacle sur la voie de la diffusion universelle du « socialisme ». Mais, aussi longtemps que les Deux existent, chacun conserve avec l'autre des intérêts communs. Je ne sais si, comme le suggère un auteur, le refus américain d'ouvrir à la Chine populaire l'accès des Nations Unies est, volontairement ou inconsciemment, une contribution au maintien de l'autorité du Kremlin sur l'ensemble de l'univers socialiste. Mais les Deux agissent comme s'ils souhaitaient la fermeture du club atomique, comme si chacun avait pour objet de préserver aussi longtemps que possible le duopole. Peut-être même, à long terme, les Etats-Unis préfèrent-ils qu'il y ait deux Grands socialistes plutôt qu'un, peut-être voient-ils dans l'un un facteur d'équilibre contre l'autre ou, du moins, un modérateur possible des ambitions extrêmes de l'autre.

Du moment où l'antagonisme absolu — les jeux dont la somme est nulle — cède la place à un mélange d'hostilité et de compétition, les paradoxes des mathématiciens tendent peu à peu à converger avec les intuitions des psychologues. Un problème, classique chez les théoriciens des jeux, celui qui est appelé le « paradoxe des prisonniers », nous servira d'illustration [12], [13]. Deux suspects sont

questionnés séparément par le juge d'instruction. Ils sont convaincus d'un délit mineur, soupçonnés d'un crime grave. S'ils se taisent tous deux *(a_2b_2)* c'est-à-dire refusent d'avouer le crime, ils recevront la peine peu sévère qui sanctionnera le délit mineur (+ 5). En revanche, considérons ce qui se passe si l'un ou l'autre ou les deux avouent. Si A avoue (a_1) et que B n'avoue pas (b_2), A échappera au châtiment (+ 10) et B recevra la peine la plus sévère (— 10). S'ils avouent tous deux, ils seront punis tous deux mais un peu moins sévèrement (— 5) que celui qui seul n'aurait pas avoué (— 10). Le tableau est donc le suivant :

		B	
		b_1 (2)	b_2
A	a_1.....	— 5 — 5	+ 10 — 10
	a_2.....	— 10 + 10	+ 5 + 5

Quelle est la meilleure solution ? Il est clair, me semble-t-il, qu'il n'y a pas de solution « rationnelle ». Si A ou B avoue, persuadé que l'autre, fidèle à l'honneur, n'avouera pas, la solution maximise son avantage tout en étant la plus coupable par rapport à la « morale du milieu ». Mais si, pour minimiser le risque, l'un et l'autre avouent, la solution est pour la communauté (— 10) inférieure à celle (+ 10) qui résulterait du silence des deux. En ce cas, il suffirait de permettre la communication entre les joueurs pour que les deux suspects aient intérêt à choisir ensemble la solution, la meilleure pour la communauté, du silence. Mais cette solution ne serait pas pour autant l'équivalent d'un impératif rationnel. Car chacun, en dépit de l'accord conclu, pourrait soupçonner l'autre de tromperie. Finalement, tout dépendra de l'idée que A se fait de la conduite de B et B de la conduite de A. La solution « la plus morale » (dans la morale du milieu) et la meilleure pour la communauté (mais non la meilleure pour chacun) est celle du silence commun, Si, au lieu de deux joueurs, nous nous en donnions trois et cherchions une répartition rationnelle des enjeux, nous ne pourrions arriver ni à *une* solution ni même à une classe unique de solutions. Quelle part chaque joueur recevra-t-il d'une certaine somme à partager, chaque joueur étant libre de s'allier avec n'importe lequel des deux autres ? Tout dépend des relations psychologiques qui s'établissent entre les joueurs, des accords implicites entre deux d'entre eux, des promesses faites à chacun par l'un ou l'autre des adversaires-alliés, des menaces que chacun a ressenties de la part des deux autres. Ces notions proprement psychologiques interviennent nécessairement dans un jeu où la solution la meilleure pour la communauté ne coïncide pas avec la solution la meilleure pour chacun des joueurs et où une entente explicite entre les derniers est impossible.

Or ces notions sont celles que les théoriciens de la stratégie thermonucléaire ont utilisées soit spontanément soit à partir des modèles simples de la théorie des jeux. Tout emploi des armes thermonucléaires étant improbable en raison des risques de représailles, le stratège ne peut lui conférer une certaine plausibilité qu'en manifestant de toutes les manières la valeur extrême qu'il attache à l'enjeu (Berlin). La stratégie thermonucléaire ne consiste pas à calculer les décisions à prendre étant donné le résultat qui découlerait du non-emploi de ces armes (la perte de telle ou telle position) comme si ce résultat avait une valeur connue à l'avance. Cette stratégie consiste à mouvoir les pions afin d'accroître la valeur de ce qui est en jeu, le prestige du stratège étant compromis s'il accepte de perdre ce à quoi il a témoigné

un attachement extrême. On peut dire, si l'on veut, qu'il a donné à ce qui est en jeu dans la partie isolée une valeur commensurable avec le coût d'une guerre thermonucléaire en faisant que la perte de cette partie ait une influence sérieuse sur l'issue de la partie globale, c'est-à-dire sur un enjeu qui serait à l'échelle de la guerre thermonucléaire (la capitulation, la défaite globale ne serait pas préférable à l'échange de coups thermonucléaires). Mieux vaut pourtant ne pas pousser trop loin cette mise en forme quantitative : aussi bien les mathématiques ne permettent pas de calculer la décision rationnelle quand la perte risque d'être « infinie ». Pour les joueurs de la grande partie stratégico-diplornatique, la guerre thermonucléaire est l'équivalent d'une perte infinie. Or les joueurs ne pourraient sortir de ce jeu que par une capitulation qui ne comporterait pas moins de risques. En ce jeu où les joueurs sont contraints d'accepter des risques quasi infinis, il n'y a pas de stratégie rationnelle, il y a des stratégies qui nous paraissent raisonnables et dont nous invitons l'adversaire à respecter les règles implicites.

A l'âge thermonucléaire, l'objectif, pour chacun des joueurs, est d'éviter l'ascension aux extrêmes sans perdre pour autant chacune des parties plus ou moins isolées. Pour limiter les pertes sans s'exposer à l'ascension aux extrêmes, chacun s'engage à défendre des enjeux vitaux et s'efforce de convaincre l'autre que cet engagement est irrévocable, mais il s'ingénie à faire en sorte que cet engagement ne soit pas inacceptable à l'adversaire, qu'il n'entraîne pour ce dernier ni perte de position importante ni perte de face. Une telle partie est essentiellement historique et psychologique, chaque action modifiant les données du jeu initial, l'utilité d'un enjeu n'étant jamais la même pour les adversaires, aucun transfert d'utilité n'ayant de signification concrète. Elle n'exclut pas plus que la diplomatie traditionnelle, une conduite raisonnable. Elle ne se prête pas plus à notre époque qu'au cours des siècles passés, à une mise en forme rationnelle (c'est-à-dire qui s'imposerait à l'acteur comme la vérité d'un théorème s'impose à celui qui comprend la démonstration). Tout au contraire, il me semble que la stratégie de l'âge thermonucléaire est plus éloignée du modèle de la stratégie rationnelle que celle des millénaires d'armements prénucléaires. Avant 1955, c'est-à-dire avant l'établissement du duopole thermonucléaire, le jeu lui-même ne semblait pas déraisonnable, alors qu'aujourd'hui les joueurs préféreraient probablement sortir du jeu ou y mettre fin d'une façon ou d'une autre[14]. La stratégie d'engagement, de menaces, de bluff est liée à la « personnalité » du joueur plus que toute autre stratégie. Or les joueurs du camp démocratique, avec une presse libre et un personnel politique souvent inconscient de la nature de la partie, n'ont jamais ressemblé aussi peu à *une* personne. Les décisions prises risquent de refléter des préférences non transitives du fait qu'elles expriment des compromis à l'intérieur des Etats entre des individus ou des corps constitués.

***

Raisonnable et non rationnelle, une diplomatie-stratégie, à l'âge thermonucléaire et à l'âge des idéologies, place les gouvernants et les simples citoyens devant des antinomies morales plus pathétiques encore que celles du passé. Quel président des Etats-Unis donnerait l'ordre d'attaquer au *Strategic Air Command,* sachant le coût d'une guerre thermonucléaire pour le peuple américain lui-même ? L'acceptation du

risque, le refus de l'apaisement, qui passaient pour vertus face à Hitler, seraient-ils encore tels face à un autre Hitler ? Sont-ils des vertus face à l'homme qui brandit une bombe de 100 mégatonnes ?

La contradiction entre la morale et la politique, nous dit le philosophe qui regarde l'histoire écoulée avec le détachement du sage, n'est pas telle que la décrit l'analyste de la *raison d'Etat,* Friedrich Meinecke. La morale aussi est née dans l'histoire, s'est développée à travers le temps. C'est le progrès même de nos conceptions morales qui nous amène à juger sévèrement les pratiques des Etats et à les transformer progressivement. C'est dans la morale concrète des collectivités que se réalise — imparfaitement — la morale universelle. Et c'est dans et par la politique que se réalisent les morales concrètes[15].

Il est vrai que l'absolue antinomie entre la moralité et l'action diplomatico-stratégique est, en certaines doctrines, créée par la définition partielle que l'on donne de l'une et de l'autre. S'il n'est pas d'autre moralité que celle du chrétien qui se sacrifie sans compter, bien évidemment un chef d'Etat, même chrétien, n'agira pas en chrétien, mais un *chef d'entreprise non plus.* L'individu, responsable d'une collectivité, privée et publique, juste à l'égard des autres, doit réclamer son dû parce que ce dû n'est pas le sien propre, mais celui des personnes dont il a pris le commandement et assumé la charge. Aucun prince n'est en droit de faire de sa nation le Christ parmi les nations. Une nation qui a la volonté de vivre, donc qui affirme une volonté de puissance parmi d'autres, n'est pas pour autant immorale. Le pessimisme des réalistes américains a souvent pour origine une idée fausse ou excessive de ce qu'exige la moralité.

Il n'en reste pas moins que la *contrainte* est jusqu'à ce jour inséparable de toute politique, que la contrainte, entre les Etats, s'exprime par la *menace* ou *l'usage de la force* armée et que l'individu est tenu par la loi de *servir son pays,* qu'il *approuve ou non la cause pour laquelle celui-ci combat.*

Certes, la contrainte n'est pas illégitime en tant que telle. Toutes les nations ou presque doivent leur existence à la contrainte et même la nation américaine, créée par des individus civilisés sur une terre presque vide, doit oublier la guerre de Sécession pour croire à son idéologie préférée, celle d'une opposition radicale entre consentement et domination, entre la diplomatie idéaliste et la politique de puissance. Pas davantage la politique à l'intérieur des nations n'est parvenue à éliminer radicalement la composante de conflit et de violence. Même quand l'ordre constitutionnel n'est pas violé par des coups d'Etat ou des révolutions, qui marquent le retour à une sorte d'état de nature, le fonctionnement régulier des régimes démocratiques n'exclut pas que telle ou telle fraction des gouvernés se sente, et parfois à juste titre, opprimée, subisse effectivement une contrainte et ne voie d'autre espoir de s'y soustraire que la révolte, c'est-à-dire la violence. Du moins est-il possible de donner un sens au devenir politique à l'intérieur des Etats : fonder le pouvoir sur le consentement, assurer la protection des libertés individuelles par des lois, créer des conditions telles que tous les membres de la collectivité participent tout à la fois aux biens de culture et à la cité. Au long des siècles, l'homme accède à l'humanité : la dignité de chacun est reconnue par tous, l'empire de la loi permet à tous de vivre selon la raison.

Entre les nations, apercevons-nous le moindre signe que le devenir ait un sens ? Que les Etats soient disposés à renoncer au droit de se faire justice ? Que les Grands

soient plus enclins au XXe siècle après qu'au XXe siècle avant Jésus-Christ à respecter les Petits et à ne pas abuser de leur force ? Ce qui est plus grave, c'est que la conscience commune me paraît, aujourd'hui encore, prête à souscrire à la formule (que l'on peut juger sublime ou ignoble) *right or wrong my country* plutôt qu'aux impératifs faute desquels la paix par la loi ou la fédération mondiale n'est qu'une dangereuse utopie.

Comment, d'ailleurs, le moraliste condamnerait-il le citoyen qui s'engage à obéir aux ordres de son Etat, quels que soient ces ordres ? Si l'historien a tant de peine, même avec le recul du temps, à répartir équitablement les torts dans les conflits armés qui opposent les collectivités humaines, comment un individu, assiégé par les propagandes contradictoires, dépourvu d'une part des informations, prétendrait-il trancher ? Le mieux pour lui n'est-il pas, une fois pour toutes, de tenir le serment de fidélité qu'il a fait implicitement du jour où il a joui des privilèges et de l'héritage que lui assurait l'appartenance à une collectivité historique ? Nous savons aujourd'hui à quoi risque de nous obliger un tel serment. Nous savons aussi qu'il est des circonstances où le moraliste comme l'historien constate l'antinomie, les choix contradictoires des uns et des autres et se refuse à juger. L'Allemand qui détestait Hitler mais a fait, dans l'armée, son devoir de soldat, l'Allemand qui détestait Hitler et a travaillé à la défaite du IIIe Reich se trouvaient dans des camps opposés bien qu'ils eussent, au fond du cœur, les mêmes refus et les mêmes espérances. Il n'y a pas de règle générale qui permette de déterminer avec certitude où commence et où finit le droit individuel de rébellion contre un Etat tombé entre les mains d'un usurpateur, contre un régime qui trahit les valeurs constitutives de la collectivité.

En deçà de ces cas extrêmes, le citoyen qui estime la guerre d'Algérie plutôt injuste que juste doit-il combattre avec les nationalistes algériens ? Refuser l'uniforme s'il est appelé ? Ou obéir la rage au cœur ? Quelle attitude doit prendre l'opposant pour servir les idées sans desservir la patrie ?

De tels cas de conscience surgissent aussi à l'intérieur des Etats, objectera-t-on : si le prince est tyrannique, le régime despotique, si les gouvernants abusent d'une autorité même légale, l'individu affronte l'alternative de la soumission et de la révolte. A coup sûr, cette alternative est inséparable de l'existence politique puisque toutes les morales concrètes ordonnent de se soumettre aux lois et aux princes mais qu'aucune n'interdit la révolte contre certaines lois et certains princes. L'alternative n'en a pas moins une portée tout autre lorsque l'on considère la rivalité des nations.

L'Etat exige du citoyen qu'il risque sa vie pour lui. Quand la cause de l'Etat se confond, aux yeux des citoyens, avec celle de la nation, l'acceptation du sacrifice apparaît partie intégrante des devoirs que comporte pour chacun la vie en société. Mais le jour où Hitler demande à un Allemand de conviction libérale de courir le risque suprême, la contradiction est, au sens propre, tragique : il lui faut trahir ses idées ou sa patrie, contribuer à la victoire d'un régime qu'il déteste ou à l'abaissement d'une collectivité à laquelle il est attaché de toute son âme. Il y a plus encore. S'il veut être lucide, il doit s'avouer à lui-même que certains traits du régime, qui lui sont odieux, ne sont pas nécessairement contraires à la fortune temporelle des Etats. Il est parfois vrai que ce monde appartient aux violents.

Arrêtons-nous un instant sur cet aspect de la querelle du machiavélisme ou de la raison d'Etat. Les nations qui l'emportent dans la compétition internationale sont-elles les moins justes, les plus brutales, voire les plus primitives, au-dedans et au-

dehors ? Il est difficile, et il serait faux, je crois, de répondre par un *oui* ou par un *non* catégorique. La thèse de la contradiction constante entre ce qui est bon pour la collectivité et ce qui est conforme à la moralité est indéfendable, même si l'on définit à tort l'utile exclusivement par référence à la puissance de la collectivité. Quand les candidats à l'exercice du pouvoir ou les détenteurs de celui-ci agissent contrairement aux règles que les sujets ou les citoyens tiennent spontanément pour valables, ils affaiblissent le respect de la loi ou de la moralité, qui est une source de force pour la collectivité elle-même, en même temps qu'ils ruinent leur propre crédit. Un peuple qui en arrive au mépris de ses lois et de ses maîtres n'est certes pas un peuple fort. Mais, quand un ordre s'est effondré et qu'il faut bâtir à nouveau comme sur une table rase, ceux qui ont la meilleure chance de l'emporter sont ceux qui possèdent les vertus les moins chrétiennes[16], la capacité de commandement, l'aptitude à la brutalité et à la ruse, la confiance fanatique en eux-mêmes et en leur cause. Les vainqueurs croient au gouvernement par les hommes, non au gouvernement par la loi.

Au-dehors, il n'est pas vrai non plus que seuls les machiavéliques, au sens vulgaire, soient promis au succès. A condition de donner à la force un sens vague et vaste, P. J. Proudhon n'avait pas entièrement tort de suggérer qu'à moyen terme les droits de la force tendent à coïncider avec la justice ou encore que la force ne donne pas plus à chaque nation que ce à quoi elle a droit. La force armée de la France permettait la conquête de l'Algérie, non l'assimilation des Algériens : parce que cette assimilation dépassait les forces de la France, la conquête était vaine autant qu'injuste. Mais compter sur cette réconciliation finale (quand est la fin ?), c'est croire aux contes de Noël. La force armée a permis à travers l'histoire de faire et de maintenir des conquêtes que la force (sociale, morale, spirituelle) ne justifiait pas. Il se peut qu'un jour l'Union soviétique paye l'injustice qu'elle a commise, depuis 1945, à l'égard des Européens de l'Est comme la France paye, depuis 1954, l'injustice commise depuis un siècle à l'égard des Algériens. Nous n'en savons rien et nous n'avons aucune garantie qu'il en sera ainsi.

Un régime qui réduit les libertés concrètes des citoyens, qui consacre une fraction importante des ressources nationales à la politique extérieure possède des avantages évidents sur un régime qui laisse aux individus la prérogative de déterminer le coefficient de mobilisation ou d'investissement. Certes, si les citoyens qui jouissent de cette prérogative étaient vertueux, ils l'emporteraient sur un régime despotique. Ce que celui-ci obtient par la contrainte, les citoyens vertueux l'accorderaient par esprit civique. Dans le monde réel, la mobilisation volontaire restera le plus souvent inférieure à la mobilisation forcée. Que les peuples perdent leur empire quand ils perdent la volonté de régner, la formule, empruntée à un diplomate britannique, n'exprime qu'une fraction de la vérité : les peuple perdent souvent la volonté de régner quand ils découvrent l'impossibilité de garder leur empire. Mais il demeure vrai qu'aujourd'hui comme hier, la volonté de régner est indispensable à la grandeur temporelle et que les dirigeants de l'Union soviétique nous donnent la preuve qu'il est des accommodements avec les principes.

Ainsi l'essence des relations internationales demeure apparemment constante à travers les siècles, les caractères concrets de la guerre et de la paix étant déterminés par les armes disponibles, le caractère des régimes aux prises, les enjeux des conflits. La paix est moins pacifique aujourd'hui qu'il y a un siècle parce que la rivalité des Etats et la compétition des idéologies se multiplient l'une par l'autre. La

grande guerre serait plus terrible qu'à toute autre époque non parce que les hommes sont pires, mais parce qu'ils sont plus savants.

N'y a-t-il aucun signe d'un progrès de l'ordre entre les Etats, comparable à celui qu'il n'est pas interdit d'apercevoir dans l'ordre intérieur des Etats [17] ? Le résultat actuel de l'histoire des guerres ne nous permet-il pas, tout à la fois, de définir l'ordre international qui répondrait à la vocation de l'humanité et de préciser à quelles conditions il pourrait être réalisé ?

Cet optimisme n'est pas tout à fait sans fondement. Parmi ceux qui y souscrivent, les uns mettent l'accent sur la prise de conscience, par une minorité, de l'humanité entière comme d'une unité, supérieure en dignité à toutes les collectivités particulières. A en croire d'autres, c'est la solidarité économique entre toutes les collectivités qui est le fait majeur et qui obligera les nations à surmonter les nationalismes et à mettre au point une organisation raisonnable de leur coexistence. A en croire d'autres encore, c'est l'absurdité évidente d'une guerre livrée avec les moyens modernes de destruction qui rend anachronique le recours aux armes par les grandes puissances. Quant aux guerres de libération, elles appartiennent à des époques que les peuples d'Europe ont derrière eux.

Aucun de ces arguments n'est sans poids. Aucun n'est convaincant. La conscience tribale est, dans l'ensemble, incomparablement plus forte que la conscience humaine. La complexité croissante des relations entre les unités politiques, le fait qu'au XXe siècle l'histoire soit pour la première fois universelle n'empêchent pasla rupture des communications quand un régime totalitaire en décide ainsi. En un sens, d'un univers idéologique à l'autre, on se parle davantage mais on se comprend moins et l'on veut moins se comprendre. Les deux tiers de l'humanité ne sont pas contemporains de la minorité privilégiée, mais le seront-ils demain ? Quand le seront-ils ? Accepteront-ils de ne pas l'être ? Les volontés collectives de puissance et de gloire sont là, intactes, avec des bombes thermonucléaires à leur service. Le droit à la vie des communautés de culture est peut-être moins méconnu par les conquérants d'aujourd'hui (Hitler excepté) que par les barbares. Suffirait-il, si un Etat totalitaire l'emportait, à préserver l'existence des communautés qui, telle Carthage, auraient résisté jusqu'au bout au vainqueur ?

Je n'ose affirmer que nous puissions découvrir l'efficacité actuelle, la *Wirklichkeit,* de l'idée qui donnerait un sens à la succession monotone des victoires et des défaites, des cités et des empires. Je ne suis pas sûr que les hommes veuillent la paix sur cette terre. Bien sûr, ils voudraient échapper aux horreurs de la guerre, mais veulent-ils renoncer aux joies de l'orgueil collectif, aux triomphes de ceux qui parlent en leur nom ? Peuvent-ils, d'une collectivité à une autre, se faire confiance au point de se priver des moyens de force et de confier à un tribunal d'équité la tâche de trancher leurs conflits ? D'ici un siècle, auront-ils décidé en commun la limite raisonnable du peuplement, faute de quoi ils seront confrontés par la menace d'un surpeuplement quasi absolu ou, tout au moins, d'un surpeuplement qui ranimerait une lutte pour les ressources, les matières premières, l'espace lui-même, lutte auprès de laquelle les guerres du passé sembleraient dérisoires ? Enfin et par-dessus tout, les hommes seront-ils assez proches les uns des autres dans leurs systèmes de croyances et de valeurs pour tolérer les différences de culture de même que les membres d'une même unité politique tolèrent les différences entre les provinces ?

J'ai peine à répondre affirmativement à toutes ces questions. Je ne nie pas deux nouveautés : la capacité de manipulation des forces naturelles pour la production et pour la destruction, le germe d'une conscience humaine, à la fois morale (tous les hommes sont des hommes) et pragmatique (il est conforme à l'intérêt de tous les hommes de limiter les conflits entre les fractions de l'humanité). Ces deux faits nouveaux sont-ils la preuve d'une phase nouvelle de l'aventure humaine ? Nous ne pouvons pas le savoir, nous devons le vouloir, nous sommes en droit de l'espérer.

Mais nous savons aussi, pour reprendre les prévisions de Bertrand Russell, que guerres et paix entre les nations sont susceptibles de conduire à divers aboutissements. Ou l'humanité oubliera ce qu'elle a appris et reviendra à l'âge préindustriel. Ou l'humanité sortira de la période belliqueuse à la suite de catastrophes et tous les peuples ne survivront pas pour connaître les bienfaits de la phase postbelliqueuse. Ou bien l'humanité continuera des siècles encore le jeu tragique à l'ombre de l'apocalypse, l'hygiène étant capable de combler en quelques décennies les vides ouverts par quelques minutes d'échanges thermonucléaires. Ou bien enfin, hypothèse préférable mais non pas la plus probable, les nations surmonteront peu à peu leurs préjugés et leur égoïsme, les fanatiques cesseront d'incarner dans des idéologies politiques leurs rêves d'absolu et la science donnera à l'humanité, devenue consciente d'elle-même, la possibilité d'administrer raisonnablement les ressources disponibles, en fonction du nombre des vivants. L'organisation sera universelle ; les communautés de culture seront nombreuses et petites. Les Etats de puissance, ayant achevé leur mission, dépériront en une humanité pacifiée...

Que le lecteur ne sourie pas trop vite. L'humanité est encore dans l'enfance, si l'on se réfère au temps qui lui reste à vivre. « On doit penser aujourd'hui, sans parler des races éteintes, que l'*homo sapiens* existe sur la terre depuis soixante à cent mille ans ; que l'état actuel du cosmos lui promet une postérité de plusieurs millions d'années. En limitant à un million d'années l'ordre de grandeur de la durée du *phénomène humain,* on peut apprécier que nous en avons vécu le dixième et qu'il nous en reste à vivre les neuf dixièmes. Ainsi la durée de l'humanité serait, à celle de l'individu, dans le rapport de 10 000 à 1. L'humanité d'aujourd'hui serait à l'humanité accomplie comme l'enfant de dix ans devant le vieillard. Mille ans d'humanité correspondent à un mois de vie individuelle. Nous, humanité, nous avons dix ans. Pendant nos cinq ou six premières années, sans parent et sans maître, nous avons à peine pu nous distinguer d'autres mammifères ; puis nous avons trouvé l'art, la morale, le droit, la religion. Nous savons lire et écrire depuis moins d'un an. Nous avons construit le Parthénon voici moins de trois mois ; il y a deux mois, le Christ est né. Il y a moins de quinze jours, nous avons commencé d'identifier clairement la méthode scientifique expérimentale qui nous permet de connaître quelques réalités de l'univers ; il y a deux jours que nous savons utiliser l'électricité et construire des avions... Nous sommes un petit garçon de dix ans, courageux, fort et plein de promesses ; nous saurons dès l'an prochain faire beaucoup de dictées sans fautes et calculer correctement les règles de trois. Dans deux ans, nous entrerons en classe de sixième et nous ferons notre première communion solennelle. Dans 100 ooo ans, nous atteindrons notre majorité[18]. »

Il serait indigne de se laisser accabler par les malheurs de notre génération et les périls du proche avenir au point de se fermer à l'espérance. Mais il ne le serait guère

moins de s'abandonner à l'utopie et de méconnaître les déchirements de notre condition.

Rien ne peut empêcher que nous n'ayons deux devoirs, qui ne sont pas toujours compatibles, envers notre peuple et envers tous les peuples : l'un de participer aux conflits qui constituent la trame de l'histoire et l'autre de travailler à la paix. L'humanité pourrait être pacifiée et aucun homme ne parlerait plus français. D'autres collectivités à vocation nationale ont disparu sans laisser de trace. D'ici peu d'années ou de décennies, il sera donné à l'espèce humaine de se détruire elle-même ; il sera donné aussi à un peuple d'exterminer tous les autres et d'occuper la planète entière.

Faudra-t-il choisir entre le retour à l'âge préindustriel et l'avènement de l'âge postguerrier ? L'humanité, en cet âge inconnu, sera-t-elle homogène ou hétérogène ? Les sociétés seront-elles comparables à une termitière ou à une cité libre ? L'âge des guerres s'achèvera-t-il en une orgie de violence ou en un apaisement progressif ?

Nous savons que nous ne savons pas la réponse à ces interrogations, mais nous savons que l'homme n'aurait surmonté les antinomies de l'action que le jour où il en aurait fini avec la violence ou avec l'espoir.

Laissons à d'autres, plus doués pour l'illusion, le privilège de se mettre par la pensée au terme de l'aventure et tâchons de ne manquer ni à l'une ni à l'autre des obligations imposées à chacun de nous : ne pas s'évader d'une histoire belliqueuse, ne pas trahir l'idéal ; penser et agir avec le ferme propos que l'absence de guerre se prolonge jusqu'au jour où la paix deviendra possible — à supposer qu'elle le devienne jamais.

1. O. Morgenstern, *op. cit.*, p. 263-65.

2. « Churchill understood better than most... the importance of the reputation of virtuous behavior... A réputation for principled behavior is highly advantageous for a nation. Its agreements are respected and its offers more acceptable because they can be counted on. » (*The political foundations of international law,* par Morton A. KAPLAN et Nicholas de B. KATZENBACH, p. 344.) Et un peu plus loin, p. 348 : « Since the Soviet Union is both more revolutionary than the United States and more able, politically, to take the measures necessary to exploit the conséquences of technological development, either in terms of hard political bargaining or the waging of war, its attitude toward the normative rules is naturally more instrumental than that of the United States. This places a harsh burden upon the United States, for it must now bear most of the costs and much of the burden of maintaining désirable normative rules of international law... Thus, the Soviet Union makes ever increasing demands that the western publics regard as justified because one cannot expect the Soviet Union to accept any other position. »

3. Encounter, avril 1961, *critique of some contemporary defense thinking.*

4. *Homo Ludens, essai sur la fonction sociale du jeu,* Paris, Gallimard, 1951 (la première édition hollandaise est de 1938).

5. *Ibid.*, p. 151.

6. *Ibid.*, p. 152.

7. *Ibid.*, p. 151.

8. *Fights, games and debates,* par Anatol Rapoport, Ann Arbor, Michigan Univ. Press, 1960.

9. Ci. ci-dessus, chap. III, section 4.

10. Les mathématiciens démontrent que la stratégie la meilleure, dans le jeu précédent, est déterminée de la manière suivante : la différence entre les cases de la première ligne est 2, entre les cases de la deuxième ligne 4. Le rapport entre ces deux différences, 4/2 soit 2/1, déterminera la fréquence avec laquelle A devra choisir a_1 et

a_2 soit 66 2/3 et 33 1/2 du temps (A choisit chaque fois au hasard a_1 ou a_2). La stratégie de B est déterminée de même par le rapport des différences entre les cases des colonnes. Comme ces différences sont les mêmes, B devra jouer aussi souvent b_1 et b_2. Les deux stratégies mixtes sont les meilleures. Chaque fois que B choisira b_1, A gagnera o deux fois sur trois et 3 une fois sur trois. Il gagnera donc 1 en moyenne. Chaque fois que B jouera b_4, A gagnera 2 deux fois sur trois

et perdra 1 une fois sur trois, ce qui donne encore (2 x 2/3 - 1 x 1/3) = 1, qui est la valeur du jeu. B ne peut améliorer la situation qu'en s'écartant de la stratégie optimale, ce qui ramènerait au « cercle psychologique » dont nous sommes partis.

Ce modèle a comporté diverses applications, en matière de technique militaire, et il pourrait même être appliqué à des problèmes stratégiques simples. Il suffirait de modifier le problème des deux routes et des deux convois en supprimant le « point-selle » pour que seule la « stratégie mixte » offre une solution — celle-ci exigeant de toute évidence qu'il y ait répétition pour que chaque joueur puisse choisir *au hasard* l'une et l'autre des décisions qui lui sont offertes, dans une fréquence que détermine le rapport des différences des valeurs sur les deux lignes ou les deux colonnes.

11. O. MORGENSTERN, *op. cit.,* p. 289.

« Personne ne peut dire avec certitude ce que l'ennemi infligerait à notre pays si celui-ci se rendait sans combattre. Mais on peut esquisser quelques traits de ce tableau sinistre ; et pour être sinistre, il n'y a pas de doute qu'il le serait 1 La destruction de tout vestige de puissance militaire suivrait immédiatement. Rien ne serait plus facile à accomplir, en cette époque où les armements deviennent plus petits et plus puissants mais sont néanmoins concentrés entre les mains de la minorité dirigeante. Le gouvernement serait remis aux mains de fondés de pouvoir communistes ; le subalterne bien entraîné et obéissant s'installerait au pouvoir. Les habitants de nos taudis occuperaient les palaces et ceux qui y vivent maintenant se retrouveraient dans des camps de travail en Alaska et dans le nord du Canada. On produirait des autos non pour les Etats-Unis mais pour l'Asie. 100 000 000 de Chinois, peut-être, ou 200 000 000, seraient transférés dans notre pays, en prenant possession des maisons que nous habitons maintenant. Selon leurs critères, même quand ils seraient entassés avec nous, leur situation serait meilleure qu'elle ne l'est maintenant. Nos usines produiraient des « réparations » pour le reste du monde, tandis que nous serions mis à un régime de stricte subsistance, tout juste suffisant pour assurer la permanence des services des nouveaux et dociles esclaves (dont la docilité serait facilement garantie par l'administration des doses voulues de tranquillisants). »

12. J'en emprunte la formulation au livre cité de A. Rapoport.

13. Le premier chiffre est celui du résultat *(pay-off)* pour A, le deuxième celui du résultat pour B.

14. La suppression du risque infini en arrêtant le jeu ou par le monopole des armements (ce qui est une autre manière d'arrêter le jeu).

15. Eric Weil, à propos du livre de MEINECKE, *Idee der Staatsräson,* Critique, juillet 1961, p. 664-665 «... la violence pure *n'est plus possible,* et, si elle se montre, fait contre elle l'union et aide ainsi à la prise de conscience historique et à son progrès moral. Il ne serait paradoxal qu'en apparence d'affirmer que le problème de la violence dans l'histoire ne serait pas posé s'il n'était pas déjà dépassé par la pensée qui le pose et s'il manquait à cette conscience plus que le courage de se comprendre elle-même, de s'admettre elle-même. »

16. M. Bruce Lockard, représentant britannique en Russie après la chute des tsars, raconte qu'il paria sur le succès des bolcheviks après avoir assisté à une scène édifiante : Trotsky, par la force de sa parole et de sa personnalité, ramenant à l'obéissance une bande de soldats à moitié ivres. Les autres, les mencheviks, les socialistes révolutionnaires avaient pour eux la majorité du peuple russe. Ils songeaient aux lois, aux libertés, à l'anarchie. Les bolcheviks rétablirent la discipline dans l'armée et la peine de mort.

17. Il ne s'agit ni d'un progrès régulier ni d'une certitude pour l'avenir. Il y a des régressions. Je veux dire que le philosophe peut déterminer en quoi consisterait l'ordre social voulu par la conscience morale d'aujourd'hui et que, par rapport à cet idéal, l'histoire politique prend un sens.

18. J. FOURASTIÉ, *op. cit.,* p. 260-261.

INDEX

AUTEURS CITÉS[1]

ANGELL N., 253.
ARISTOTE, 13, 219, 221, 294, 356, 519, 574.
ARONEANU A., 129, 131.
BAINVILLE J., 200.
BAUDEAU N., 252.
BENDA J., 620.
BENEDICT R., 294, 346-347·
BENTHAM J., 252-254. 262, 278.
BÉRARD J., 221-222.
BERGSON H., 356-358, 740.
BERLINER J. J., 507, 512.
BLACKETT P. M. S., 753.
BODIN J., 251.
BOUTHOUL G., 236, 238, 239, 241, 244.
BRIERLY J. L., 735.
BRZECZINSKI Z. K., 441, 444.
BUGEAUD T., 229, 232.
BURNHAM J., 677.
BOTERO G., 250.
BUTTERFIELD H., 583.
CAILLOIS R., 352.
CAIRNCROSS A. K., 265-267.
CALVEZ J. Y., 555.
CARCOPINO J., 223, 226.
CHAMBERLAIN H. S., 284.
CHILDE G., 191.
CLARK C., 234.
CLARK G., 721, 743.
CLAUSEWITZ C. VON, 18, 33-38, 51-52, 57, 60, 64, 78, 81, 84, 92, 95, 167, 169, 198, 336, 434, 485, 563. 635.
COLBERT J. B., 249, 252.
COMTE A., 164, 304, 305, 629.
CORBETT P. E., 711.
COURNOT A., 194.
DELBRUCK H., 42-43, 164, 216, 224.
DEUTSCHEH L, 675.
DUPONT DE NEMOURS P. S., 252.

ENGELS F., 354, 624.
FEIS H., 265-267.
FERRY J., 263.
FESSARD G., 443, 735-737·
FISHER G., 63.
FOURASTIÉ J., 746, 749, 769, 770.
FRANCE A., 64.
FREUD S., 343.
FULLER J. F. C., 219, 257.
GALLOIS P., 634.
GAULLE C. DE, 286, 290, 315, 463, 558.
GOBINEAU J. A. DE, 284.
GOLDMANN L., 273.
GOODMAN E. R., 739.
GOYON DE LA PLOMBANIE, 250.
GROTIUS H., 119, 692.
GUILLEMIN H., 109.
GURVITCH G., 706.
HAUSHOFER K., 284.
HEGEL G. W. F., 120, 121, 312, 742.
HEIM R., 192.
HÉRODOTE, 216, 222, 404.
HERZ J. H., 391-392.
HILFERDING R., 256.
HOBBES T., 3, 338, 708-709.
HOBSON J. A., 253, 2-56. 274, 275, 278.
HUIZINGA J. 753-755.
HUME D., 83, 133, 135-136, 138, 141, 152, 154, 223.
HUNTINGTON E., 192.
JAURÈS J., 256.
JELLINEK G., 707.
JUNGER E., 305.
KAHN H., 412, 602-603.
KANT E., 30, 268, 543, 692.
KAPLAN M. A., 138, 153, 435. 569. 626, 730, 753.
KATZENBACH N. DE B., 569, 730, 753.
KAUTSKY K., 530.
KELSEN H., 117. 703-704, 722.
KENNAN G. F., 496, 569, 572-573, 578-579. 581, 615.
KEYNES J. M., 24.
KINTNER W. R., 661.
KIPLING R., 263.

KISSINGER H. A., 485, 487.
LA FONTAINE J. DE, 594·
LANGER W. L., 233, 265, 269.
LAUTERPACHT H., 704, 711.
LEITES N., 287.
LÉNINE, 256, 270, 272-277, 436.
LESCURE J., 266.
LETOURNEAU C., 334-335.
LEWIS C., 266.
LIDDELL HART B. H., 474, 489.
LIPPMANN W., 290.
LIST F., 204, 254-255.
LOCKE J., 13, 709, 726, 727, 731, 741.
LORENZ K. Z., 340, 354, 750.
LOWELL F. R., 328.
LUXEMBOURG R., 272, 274.
MACCLELAND G. A., 552.
MACKINDER (Sir Halford), 196, 208, 215, 284, 367, 371, 671.
MACHIAVEL N., 71, 85, 141, 245, 249. 257, 258, 311, 596, 751-753.
MALINOWSKI B., 362.
MALTHUS T., 253.
MARX K., 193. 272, 278, 301, 304, 354. 531, 661.
MEAD M., 346.
MEINECKE F., 764.
MELON J. F., 252.
MONTCHRESTIEN A. DE, 249, 251.
MONTESQUIEU C. L. DE, 7, 13, 90, 91, 93, 120, 136, 158, 161-162, 169, 177, 185, 189-90, 215, 233, 291-292, 310-312, 314-315, 339, 377·
MORAZÉ C., 330.
MOREAU J., 220.
MORGENSTERN O., 402, 418, 637, 751-753, 761.
MORGENTHAU H. J., 15, 63, 579, 581, 583. 586, 725, 727.
MOULTON H. G., 266.
MUMFORD L., 360, 363.
NORTHRR R., 579, 580-583.
NBEUIHOP F. J. C., 592-594.
OLAGUE I.,192.
ORWELL G., 511.
OSGOOD R. E., 580-581.
PAPALIGOURAS P., 108, 706.
PARETO V., 24, 28, 61, 98, 311.
PASCAL B., 187.

PAVLOV I., 342.
PERROUX F., 116.
PERRY W. J., 360, 362.
PLATON, 13, 219, 221.
PLENGE J., 73, 305.
POLYBE, 222.
POSSONY S. T., 659.
PRÉVOST-PARADOL L. A., 88, 226, 232.
PROUDHON P. J., 590-591. 596, 712, 765.
PUFENDORF S. VON, 692.
PUPIN R., 266.
QUESNAY F., 252, 253.
RAPOPORT A., 753, 760.
RENAN E., 297, 317.
RICHARDSON L. F., 326-327, 640.
ROBBINS L., 253, 256.
ROLING B. V. A., 125.
ROUGERON C., 411.
ROUSSEAU J. J., 13, 120, 356-357, 601.
RUSSELL B., 597, 600, 603, 610, 204, 664, 769.
SAINT PIERRE (abbé de), 690.
SAUVY A., 209, 234, 237.
SCHELER M., 303, 692-693.
SCHMITT C., 97, 213, 295, 740.
SCHUMPETER J., 253, 278, 302.
SCOTT J. P., 339, 340-344.
SEMBAT M., 313.
SILBERNER E., 249, 250, 252, 253, 254.
SMITH A., 254, 258.
SNOW (Sir Charles Percy), 603-604, 606, 610, 611, 620.
SNYDER G. H., 432.
SOHN L. B., 721, 743.
SOROKIN P., 236, 327-329, 330-331, 333.
SPENCER H., 304, 692.
SPENGLER O., 75, 160, 199, 320, 322-324. 333. 355. 596, 741.
SPINOZA A. B., 13, 168, 338, 708.
SPYKMAN N. J., 63.
STALEY E., 265, 270.
STEINMETZ R., 63.
STONE J. 703, 711.
STRACHFY J., 274, 275, 277.
STRAUSS-HUPÉ R., 661.

SULLY M. DE, 257.
TACITE, 290.
TEMPLE (Sir William), 251.
THIBAUDET A., 147, 153.
THOMPSON K. W., 14, 573.
THUCYDIDE, 134, 145-152. 156, 198, 261.
TOCQUEVILLE A. DE, 52, 156, 291-292, 294. 527.
TOYNBEE A., 147, 153, 160, 191, 223, 320-324, 333, 368, 723, 741.
Treitschke H. VON, 290, 573, 575-582, 587-588, 620.
TURNEY-HIGH H. H., 349-35°
VALERY P., 144, 164, 167, 205.
VATTEL E., 120, 143.
VARAGNAC A., 348.
VEBLEN T., 109, 254, 280.
VERMOT-GAUCHY M., 209.
VLEKKE A. M., 16.
WAGEMAN E. F., 233.
WALRAS L., 24, 36, 98.
WEBB W. P., 209.
WEBER M., 28, 48, 97, 352, 579, 615.
WEIL E., 764.
WEIL S., 223, 312.
WITTFOGEL K. A., 193.
WOHLSTETTER A. J., 417.
WOLFERS A., 464.
WORMS M., 758.
WRIGHT Q., 320-322, 326, 328-326, 333, 351.

1. Je remercie Mlle M. SEMIDÉI et M. G. LAGNEAU qui ont préparé ces deux index.

INDEX RERUM

ACHÉENS, 134.

ACHESON D., 492, 546.

ADENAUER K., 457, 480, 585.

ADRIATIQUE, 197, 208.

AFGHANISTAN, 385, 509, 511, 513.

AFRIQUE, Africains, 46, 47, 112, 122, 143, 162, 194, 202, 227, 229, 230, 242, 243, 261-265, 270, 271, 295, 298, 306, 307, 318, 323, 325. 371, 374, 376, 377, 386, 389, 394. 396, 420, 504, 513, 526, 533, 548, 616, 673, 679-683, 746, 748.

AFRIQUE DU SUD, 199, 265, 302, 325, 485, 537.

ALASKA, 761.

ALBANIE, 447, 700 ; Tirana, 444.

ALEXANDRE le Grand, 64, 113, 134, 142, 144, 158, 216, 218, 222, 223.

ALEXANDRE 1er de Russie, 37, 142, 431, 563.

ALGÉRIE, Algériens, F.L.N., Maghreb, 17, 45-50, 56, 75, 87-89, 117, 129, 159, 161, 172, 176, 229, 230-232, 239, 259, 269, 276, 326, 368, 437, 440, 464, 468, 490, 494, 554, 556, 591, 616, 667, 680, 685, 702, 715, 749, 766.

ALLEMAGNE ; Reich, de l'Ouest, 13, 17, 38, 42, 52, 73, 75, 79-82, 88, 106, 107, 114, 116, 122, 125, 127, 128, 137, 139, 142, 147, 153, 156, 159, 163, 170, 569, 576, 578, 585, 588, 600, 610, 615, 638, 654, 655, 663, 667, 679, 698, 700, 702, 766 ; IIIe Reich, 77, 102, 123, 159, 568, 571, 585, 630, 632, 697, 716, 739, 766 ; Berlin, 13, 116, 170, 202, 325, 371, 407, 425, 429. 431, 438, 443, 461, 493, 497, 550, 553, 557, 615, 654, 663, 666, 676, 757, 763 ; D.D.R., 118, 127, 385, 428, 442, 447, 449, 470, 481, 492, 493, 495, 649 ; Pankow, 444 ; pax germanica, 108, 159 ; guerre, stratégie, 43, 45, 48, 52-55. 73. 75. 78, 95. 228, 283, 299, 300, 329. 372, 700 ; Gestapo, 177 ; réarmement, 303, 459, 478, 488, 491 ; impérialisme, 77, 93, 263, 270, 277, 289, 290, 300, 315, 359, 701 ; croissance économique, 234, 239, 245, 267, 271, 450, 453, 493 ; population, 227, 235, 237, 241-244 ; culture, 311 ; espace vital, 203-207, 213, 355 ; conflits religieux. 187, 374 ; partage de 1945, 206, 380, 492, 663, 677 ; — et EUROPE, 298, 315, 386, 730 ; — et O.T.A.N., 382 ; — et O.N.U., 371 ; — et U.R.S.S., 201, 204, 385, 442, 480.

ALLIANCES ; types, 40, 42, 106, 137, 201 ; fonctions, 384 ; cohésion, 145, 149 ; dissolution, 42, 79, 609, 704 ; renversement des alliances, 106, 585, 672, 676, 681, 686 ; équilibre des alliances, 389 ; lutte entre deux alliances, 69, 149, 608, 644, 743 ; alliances et armes, 170, 423, 670 ; alliance universelle, 70, 572 ; alliance atlantique, 55, 202, 437. 609, 681, 705, 733, 735 ; alliances des U.S.A., 196, 381, 389, 522 ; alliances de l'U.R.S.S., 385.

ALLIÉS ; 1914-1918, 38, 43, 47, 171, 300, 697 ; alliés-adversaires, 462 ; rapports entre alliés, 79, 149, 151, 610, 613, 627 ; conflits entre alliés, 40, 55, 169, 454.

ALSACE-LORRAINE, 38, 81-82, 85, 91, 93, 95, 107, 111, 163, 344, 569. 575.

AMÉRIQUE Latine, 105. 202, 210, 212, 243, 244, 262, 264, 265, 267, 277, 316, 324, 325, 388, 390, 394. 396, 468, 503, 519, 521, 526, 534. 543. 544, 673. 679, 682,

746, 748.

ANGLETERRE, 13, 48, 53, 66, 69, 85, 95, 105, 108, 119, 122, 126, 147, 293, 595, 616, 630, 663, 667, 673, 715, 726 ; insularité, 194, 198, 290 ; conservatisme, 77 ; pax britannica, 40, 108 ; bellicosité, 329 ; population, 227, 244 ; commerce international, 212, 265-269, 720 ; colonies, 46, 89, 90, 160, 229-231, 262, 264, 270, 504, 715 ; armement atomique, 306, 472, 476, 489, 533. 606, 610, 681 ; politique au XXe siècle, 73, 77, 124, 700 ; — et FRANCE, 40, 108, 135 ; — et ALLEMAGNE, 96, 201, 271, 355, 492, 642 ; — et BELGIQUE, 383 ; — et POLOGNE, 401 ; - et U.R.S.S., 380, 385 ; — et O.T.A.N., 382, 609, 614 ; — et O.T.A.S.E., 382 ; — et AFRIQUE DU SUD, 485 ; — et EUROPE, 107, 137, 139, 142, 159, 199, 452 ; — et U.S.A., 286, 298, 461, 481, 606, 610, 681.

ANGLO-SAXONS, 39, 96, 106, 145, 201, 228, 232, 286, 289, 456, 470, 610.

ANGOLA, 464.

ARABE (S), 87, 90, 129, 200, 203, 219, 245, 261, 263, 673. 733.

ARAL, 198.

ARBENZ, 517.

ARDENNES, 228.

ARGENTINE, 268, 382, 513, 749.

ARME (S) (armées, armement), 13, 36, 54, 67, 69, 72, 75, 164, 167, 169, 179 ; dans l'Antiquité, 216, 224 ; types historiques d'armées, 305 ; courses aux armements, 76, 169, 624, 627, 638, 645, 651, 664, 672, 681, 687 ; armes et conflits, 54, 668 ; armes et régimes, 67, 72, 74, 164 ; armes et classes sociales, 302 ; armes et outils, 349 ; armes, culture et vertu, 311 ; armes et volontés, 409 ; armes navales, 203 ; armes conventionnelles, 54, 56, 428, 600, 627, 634, 649, 650, 652, 672, 760 ; sous-marins, 214, 484 ; armes atomiques, 13, 54, 56, 69, 164, 167, 179, 212, 306, 372, 379, 410, 535, 562, 599, 614, 617, 623, 667, 672, 760-764, 768 ; appareils thermonucléaires, 403, 425, 482 ; diffusion des armes atomiques, 609, 612, 624, 636, 643 ; arme décisive absolue, 412, 435, 670 ; armes de destructions massives, 631, 634, 648, 652, 697 ; armes atomiques tactiques, 486 ; engins balistiques, 213, 214, 392, 626, 640, 644, 648, 654, 664, 672, 760 ; contrôle des armements, 634-637, 645, 650-653, 664, 677 ; réduction des armements, 629, 631, 636, 637, 646, 649 ; armées atlantiques, 438, 471 ; armées coloniales, 229 ; armée européenne, 460 ; armée de l'O.N.U., 546.

ASIE, Asiatiques, 42, 43, 46, 95, 122, 143, 158, 160, 162, 170, 192, 197, 201, 208, 210, 216, 218, 221, 223, 242, 243, 244, 261, 264, 265, 298, 306, 318, 323, 325, 376, 381, 382, 386, 389, 394, 420, 513, 522, 528, 533, 542, 608, 649, 668, 671, 678, 681, 682, 696, 746, 748, 761.

ASSOUAN, 268.

ATHÈNES, 94, 96, III, 134-136, 145-153, 156, 189-199, 216-222, 232, 245, 258, 261, 296, 297, 305, 334, 355, 660.

ATTAQUE ; définition, 93, 120, 122, 129-132, 139, 166, 571, 655, 702, 713 ; attaque par surprise, 214 ; agressivité biologique, 339-340 ; agressivité et type de culture, 346-348 ; attaque et représailles, 419 ; modèles d'attaque atomique, 405.

AUSTRALIE, 43, 197, 381.

AUTRICHE, Autriche-Hongrie, 55. 81, 94, 111, 135, 137, 163, 227, 228, 271, 284, 289, 297, 329, 396, 452, 469, 500, 523.

AZTÈQUES, 218.
BALKANS, 40, 267.
BALTIQUE, 197, 208.
BAO-DAI, 466.
BARBARES, 143, 149, 195, 219, 399, 530, 754.
BASES, 196, 199, 232, 384, 417, 480, 669, 672, 674, 680.
BATAILLE (S) ; des idées, 515, 540 ; d'Angleterre, 217, 228, 564 ; de Cannes, 127, 356, 404 ; de Dien Bien Phu, 50, 230, 522, 550 ; de Grandson, 216 ; d'Iéna, 74, 312 ; du Jutland, 48 ; de Leuthen, 147, 404 ; de la Marne, 38, 74 ; de Marathon, 216, 218 ; d'Okinawa, 382 ; de Pearl Harbour, 43, 44, 408, 418 ; de Poitiers, 245 ; de Salamine, 199 ; de Sedan, 312 ; du Sinaï, 93, 387, 522, 547, 555 : de Stalingrad, 73 ; de Trafalgar, 328.
BATTISTA F., 517, 543.
BELGIQUE, 96, 382, 383, 398, 500.
BERBÈRES, 87.
BIDAULT G., 466.
BIRMANIE, 394, 509, 513, 715.
BISMARCIK O. von, 80, 159, 263 ,393. 576, 582, 592.
BLOC(S) ; leur formation, 306, 379, 544, 655. 663, 670, 697 ; le rapport de leurs forces, 471, 666, 668, 672 ; leurs objectifs, 519, 557 ; leur rivalité, 565, 661, 679, 687, 718, 733. 747 ; blocs et non-engagés, 386, 500, 521 ; bloc des non-engagés, 387, 548 ; bloc anticolonialiste, 465 ; bloc soviétique, 202, 441, 512, 655, 658, 661, 663, 665, 673-678, 680, 685, 702, 713. 717, 723, 734, 739. 752 ; bloc : occidental, 202, 437, 475, 661, 663, 675, 677, 681, 705, 733, 739, 741.
BOERS, 199, 270.
BOLIVIE, 382.
BOULGANINE N., 521, 547.
BOUN OUM, 524.
BOURBON, 109, 136.
BOURGUIBA H., 47, 50.
BOURGUIGNONS, 216.
BRAZZAVILLE, 462.
BRÉSIL, 243, 318, 382, 388, 519, 684.
BRÜNING H., 283.
BULGARIE, 442, 448, 556.

CACHEMIRE, 385, 500.
CANADA, 85, 159, 210, 213, 214, 231, 262, 316, 382, 761.
CAPITALISME ; et impérialisme, 265 ; critique léniniste, 255 ; exportation de capitaux, 265 ; accumulation du capital, 272 ; capitalisme, 661, 673, 692, 695, 739.
CAPITULATION ; inconditionnelle, 39, 42, 71 ; — et guerre atomique, 602, 608, 619, 635, 651, 654, 664, 678, 687, 760, 763.
CAPOUE, 258.

CARTHAGE, 46, 259, 355, 356, 663, 767.

CASPIENNE, 198.

CASTRO F., 69, 388, 390, 421, 502, 517, 543, 714.

C.E.D., 492.

CELTES, 295.

CÉSAR, 105.

CEYLAN, 389, 394, 504, 513, 715.

CHARLES QUINT, 153.

CHICAGO, 761.

CHILI, 382.

CHINE, 15, 41, 43, 49-51, 95. 104, 113, 122, 125-129, 141, 144, 160 170, 196, 210, 212, 233, 239, 286, 287, 298, 318, 319, 321, 325, 329, 334, 371, 377, 385, 386, 424, 447. 546, 550, 553, 556, 558, 570, 572, 604, 606, 608, 609, 615, 623, 637, 638, 648, 671, 682, 688-690, 698, 700, 716, 718, 727, 739, 744, 748, 761 ; Pékin, 388.

CHIOS, 149.

CHURCHILL W., 123, 379, 564, 615, 753.

CHYPRE, 85.

CIVILISATION (S), 320 ; continentales et océaniques, 213 ; hétérogènes, 399 ; civilisation et unité politique, 298 ; — et climat, 202 ; — occidentale, 325, 368 ; civilisation des fleuves et des mers, 193, 213 ; bellicosité comparée des civilisations, 333.

COEXISTENCE pacifique, 636, 661-665, 676, 678, 686, 717, 741, 750.

CLASSE(S), 736-737 ; dirigeante, 206 ; militaire, 302 ; intérêt de classe, 288-289.

CLEMENCEAU G., 84. COLOMBIE, 382, 572.

COLONIE (S), définition, 264 ; colonisation, 590, 720, 745 ; avantages et inconvénients, 46-48, 89-90, 173, 680, 749 ; colonies et diplomatie, 173, 444, 463 ; décolonisation, 232, 368, 504, 542-543, 547, 673, 680, 729.

COMECON, 449.

COMMERCE ; international, 212, 280 ; colonial, 269 ; commerce et guerre, 198, 249-250, 252.

COMMONWEALTH, 231, 453, 504.

COMMUNISME (TE) MARXISTES-LÉNINISTES., 86, 89, 110, 123, 142, 171, 173, 531, 539, 594, 615, 616, 637, 641, 658-659, 661-662, 665-666, 671-673, 677, 680, 683-686, 692-693, 695, 734, 739, 744, 749.

CONFÉRENCE (S) ; de Genève, 524 ; de Moscou, 458 ; de Pugwash, 531.

CONGO (ex-belge), 187, 295, 389, 502, 548, 644.

CONQUÊTE (S) ; conquérant (s), 88, 90, 195. 202, 205, 207, 218, 231, 261, 276, 569, 577, 591, 615, 660, 696, 767, 768.

CORCYRE, 148-151, 264, 670.

CORÉE, 13, 40-41, 48-49, 52, 118, 127-129, 206, 371, 381, 382, 383, 385, 407, 447, 461, 470, 485, 488, 510, 545, 550, 553, 703, 711, 716, 758 ; Imchon, 41, 546 ; Yalou, 546, 550.

CORINTHE, 148-152, 264, 668.

CORTEZ F., 756.

COSAQUES, 200.

COSTA RICA, 382.

COTE D'IVOIRE, 396.

CROISSANCE ; économique équilibrée, 204 ; ses conditions, 507, 518, 672, 675, 750 ; son taux, 205, 212, 319, 450 ; croissance en intensité, 205, 207 ; croissance et démographie, 243, 314 ; croissance et impérialisme, 275 ; croissance et liberté, 314, 518 ; croissances comparées, 494.

CUBA, 372, 388, 420, 421, 428, 501, 502, 510, 517, 525, 550, 554, 641, 673, 727 ; La Havane, 420.

CULTURE (S), 575, 576, 578-579, 588-590, 692, 735-738, 741, 744. 768.

CYRANKIEWICZ J., 446.

DANEMARK, 329, 382, 411, 428, 452.

DANTZIG, 401.

DARLAN F., 344.

DÉFENSE ; stratégie et capacité, 401, 431, 496, 622, 633, 636, 641, 644, 654, 668, 671, 675 ; défense passive, 411, 415-416, 643, 645, 669-670 ; légitime défense, 698, 702-704 ; soutiens de défense, 510, 513.

DÉSARMEMENT, 82, 480, 495, 536, 604-610, 615, 618, 623, 628, 636, 640, 645, 648-651, 652.

DESPOTISME, 171, 177, 204, 221, 518, 589.

DÉTROITS, 81-82, 88, 92, 290.

DIMITROV G., 441.

DIPLOMATIE ; types, 69, 71, 72, 173 ; styles, 293, 457, 461 ; moyens, 69, 70, 77, 665, 757 ; diplomatie, stratégie et guerre, 51, 52, 72, 80, 434, 608, 635 ; diplomatie nationale, idéologique et impériale, 300 ; diplomatie commerciale, 451, 455 ; champ diplomatique actuel, 369, 391 ; diplomatie au bord de l'abîme, 472 ; diplomatie inter et intrabloc, 491 ; diplomatie des canonnières, 553 ; autonomie diplomatique, 484,

DIRECTOIRE atlantique, 440, 462.

DISSUASION, 384, **400,** 407, 410, 422, 483, 535, 597, 599, 608, 610, 613-616, 623-625, 626, 633, 640, 645, 647-650, 653, 669, 672, 678, 684, 686 ; minimum, 413 ; réciproque, 419, 421, 472 ; passive, 476 ; proportionnelle, 479 ; intermédiaire, 491.

DROIT INTERNATIONAL, 115, 118, 121, 122, 168, 327, 336, 467, 546, 554, 555, 592, 595, 697, 701, 704, 707, 709-712, 714, 716-722, 729, 735, 737 ; ses principes, 571, 573, 591, 692, 705, 708, 724, 728 ; son paradoxe, 187 ; son unité, 592 ; droit et coutume, 49, 92, 698, 706 ; droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, 207, 374, 592, 713, 715 ; arbitrage, 699, 711, 714, 720, 722 ; non-intervention, 716, 734 ; cour internationale de justice, 118, 720.

DULLES J. F., 460.

ÉCONOMIE (S) ; et ressources, 60, 65, 67, 72, 74, 76, 79, 247, 629, 632, 667-669, 670, 750 ; économies nationales, 204, 254 ; économie mondiale, 206 ; économie de grand espace, 203 ; économie socialiste, 445, 448, 511 ; doctrines économiques, 249 ; économie coopérative et politique conflictuelle, 348 ;

économie, science des moyens, 288 ; régulations de l'économie moderne, 528.

ÉCOSSE, 196.

EDEN (sir Anthony), 495, 720.

ÉGYPTE (République Arabe Unie), 71, 131, 170, 265, 270, 361, 362, 363, 387, 408, 420, 467, 502, 508, 511, 513, 523, 543, 549, 612, 682, 712, 720 ; Le Caire, 129 ; Port-Said, 720.

EISENHOWER D.E., 439, 467, 593, 637.

ELBE (fleuve), 372.

ÉMEUTE, définition, 327.

EMPIRE (S) ; romain, 13, 91, 134, 136, 159, 162, 226, 660, 663 ; — perse, 104, 111, 134, 142, 146, 149 ; — athénien, 222 ; -hittite, 115 ; — parthe, 661 ; — musulman, 663 ; — ottoman, 104, 111, 163, 165 ; — inca, 112, 615 ; — aztèque, 112, 617, 756 ; — japonais, 206 ; — russe, 318 ; — britannique, 85, 89, 144, 230, 368 ; — français, 88, 232 ; — américain, 441, 543 ; — stalinien, 506 ; empires centraux, 38, 43, 49. 171 ; — orientaux, 112, 115 ; — continentaux, 202 ; — des marins, 200, 202 ; — des cavaliers, 198, 200, 201, 202, 207, 208, 218, 261, 278 ; Empire, 585, 660, 661, 663, 736, 743, 767 ; — universel, 19, 27, 87, 168, 320, 574, 583, 605, 631, 668, 692, 696, 722, 744, 750 ; — et nation, 374.

ENNEMI (S), 40, 46, 171, 583, 609, 637, 640, 642, 646, 661, 738, 740, 744.

ÉPIDAURE, 149.

ÉQUATEUR, 382.

ÉQUILIBRE ; types, 137, 139, 141-143, 166, 169 ; — des pouvoirs, 13 ; — des forces, 568, 586, 596, 607, 627, 632, 640, 669, 670, 678, 718 ; diplomatie de l'équilibre, 120, 133, 135-137, 141, 143, 154, 637, 649. ERHARD L., 457.

ESQUIMAUX, 190.

ESPACE, 59, 65, 72, 168, 183, 666, 671, 696, 712, 724, 749 ; grand espace, 203, 255, 558, 712, 725 ; espace vital, 203, 205, 213 ; — et idéologie, 393 ; — et guerre atomique, 414.

ESPAGNE, 44, 105, 109, 112, 118, 144, 159, 193, 194. 205, 208, 239. 262, 277, 298, 310, 315, 316, 317, 329, 593, 617, 716, 756.

ESTHONIE, 117.

ÉTAT (S) ; définition, 373 ; typologie, 13, 36, 46, 49, 52, 107, 145, 149 ; hétérogénéité, 28, 165, 168, 318, 371, 377, 394, 555, 574, 693, 723 ; personnalité juridique, 574, 577, 580 734 ; égalité juridique, 62, 125, 568, 720, 727-729 ; autonomie, 200, 373 ; rivalité, 168, 582, 587, 665, 714, 721, 746 ; origine et fin, 20, 572, 589, 590, 592, 715 ; reconnaissance, 18, 126-130, 172, 716 ; objectifs, 585 ; États Islamiques, 188, 376 ; — continentaux, 195, 198, 202, 203, 398, 559 ; — insulaires, 195, 196, 198, 199, 201-203 ; — totalitaires et libéraux, 77, 124, 171, 193, 376. 659, 660, 676, 678, 686, 687, 768 ; — de parti unique, 377, 501, 502, 519 ; — nationaux, 200, 391 ; — fédéraux, 394 ; — conservateurs et révolutionnaires, 45-47, 171, 177-179, 201, 558, 633, 635. 683, 701 ; — vainqueurs et vaincus, 200 ; — perturbateurs, 237, 316, 534 ; — satellites, 374, 380, 444 : État et puissance, 575, 577 ; — et espace, 188, 391, 395.

ÉTATS-UNIS, 13-16, 39-44, 48, 52, 69, 76, 79, 89, 95, 118, 122, 125-129, 156, 159, 582, 592-595, 606, 608, 611-615, 627, 630-632, 638, 642, 644, 648, 651, 652, 655, 658, 659, 664, 668, 672-674, 683, 686, 698, 714, 720, 723, 734, 743-746, 748, 757-761 ; comme type idéal de régime, 318, 528, 594 ; idéalisme et réalisme, 15, 141, 579, 581, 583, 586, 592, 755 ; esprit démocratique, 44, 52, 74, 677 ; bellicosité, 329, 344 ; style diplomatique, 39-42, 49, 55, 79, 270, 293 ; isolationnisme, 15, 93, 201, 407, 593, 662, 669 ; anticolonialisme, 464, 542, 549, 554, 715 ; systèmes d'alliances, 382,387, 389 ; leadership, 13, 379, 438, 472, 734 ; chasses gardées, 386 ; pax americana, 40, 108, 159, 160 ; population, 227, 242, 244, 262, 264, 739 ; croissance économique, 174, 274, 670, 676 ; politique de défense, 214, 371, 421, 430, 619, 623, 662, 675 ; position géopolitique, 13, 15, 197, 210, 213, 285, 367, 371, 372, 671 ; armements atomiques, 169, 403, 408, 419, 472, 603, 607, 609, 636, 646, 648, 681 ; — et guerre de Sécession, 19, 39, 156, 586, 663, 765 ; — et gouvernements révolutionnaires, 127-129, 570 ; — et 2e guerre mondiale, 599, 758 ; — et « arms control », 634, 636 ; — et Europe occidentale, 105, 106. 144, 170, 199, 201, 298, 318, 319, 407, 427, 439, 450, 609, 615-617 ; — et AMÉRIQUE LATINE, 388, 390, 572, 684, 765, 727 ; — et AFRIQUE, 373, 389, 684, 755 ; — et ASIE, 382, 522, 550, 570 ; — et JAPON, 196, 384, 499, 605 ; — et INDOCHINE, 466, 551 ; — et PROCHE-ORIENT, 553 ; — et CORÉE, 41, 49, 546, 550, 758 ; — et O.N.U., 125, 556 ; — et HONGRIE, 429. 552 ; — et SUEZ, 467, 552 ; — et YOUGOSLAVIE, 501 ; — et POLOGNE, 444 ; — et ALLEMAGNE, 459, 492 ; — et GRANDE-BRETAGNE, 196, 268, 286, 438.

ETHIOPIE, 77, 122, 696, 700.

EULER L., 64.

EUROPE, 15, 16, 38, 42, 50, 52, 82, 91, 102, 105, 107, 122, 156, 159. 371, 584, 588, 590-592, 606, 613-616, 633, 676, 682, 714, 717-719, 723, 734, 739, 744 ; — occidentale, 106, 170, 268, 324, 379, 380, 442, 498, 605, 649, 654, 667, 671, 675. 677, 679, 686, 740, 745 ; — centrale, 201, 228, 297, 396 ; — orientale, 53, 79, 109, 129, 155, 171, 200, 201, 243, 285, 297, 374, 379, 442, 469, 494, 516, 534, 537, 542, 544, 584, 671, 677, 683, 686, 723, 746, 767 ; des Six, 441, 451, 717, 731, 732 ; du XIXe siècle, 141, 153, 219, 239, 329, 710, 718, 719, 727 ; population, 86, 213, 215, 236, 241 ; agriculture, 747 ; culture, 104, 113, 582 ; conflit religieux, 374 ; impérialisme colonial, 212, 264, 270, 276, 373, 543 ; déclin 15, 144, 179 ; et concept d'État, 185, 298-300, 310, 376, 391, 394, 398 ; — et choc des deux grands, 114, 171, 208, 243, 380, 389, 532, 663, 677, 679 ; — et U.R.S.S., 174, 404, 420, 423, 472, 649 ; — et O.T.A.N., 437 ; — et U.S.A., 209, 450, 475. 507, 655, 680 ; — et reste du monde, 112, 125, 197, 205, 210, 243, 318, 319, 579, 616, 713, 728 ; mise en défense de l'Europe, 471, 482, 496.

FASCISME et communisme, 538.

FINLANDE, 124, 125, 131, 500, 700.

FLANDRE, 82.

FORCE (S) ; de frappe et de représailles, 214, 306, 404, 417, 477, 479 ; — militaires, 60, 65, 74, 79, 553, 556, 622, 668 ; — et puissance, 58-60, 206, 452, 582 ; — et nombre, 210 ; — et prestige, 390 ; — et sécurité, 430 ; facteurs historiques de la force, 245, 257, 399 ; formes d'emploi de la force, 327 ; équilibre

des forces, 388 ; droit du recours à la force, 556, 565, 567, 568, 570, 580, 583, 587, 590-592, 593-595, 596, 697, 701, 704, 706, 709, 711, 714, 721, 740, 765, 767.

FORMOSE (Taiwan), 126, 129, 206, 381, 382, 383, 510, 607, 636, 669.

FRANCE, 17, 20, 66, 69, 78, 79, 88, 95, 106, 108, 112, 123, 126, 135, 145, 159, 568, 570, 576, 585, 588, 591, 595, 605, 616, 628, 642, 655, 663, 667, 676, 715, 720, 735, 746, 749 ; IIIe république, 80, 85, 92, 111, 114, 137, 142 ; république révolutionnaire, 94, 193, 207, 393, géographie, 194, 195, 199, 202, 203, 213, 414 ; population, 215, 219, 226-235, 238-246 ; destin, 310, 313-317, 324 ; diplomatie, 106, 208, 213, 268, 280, 284, 298, 300, 329, 380, 385, 401, 535 ; régimes, 61 ; 75, 172, 287 ; stéréotypes, 290-294, 308, 358 ; colonisation, 46, 49, 50, 90, 144, 188, 262, 265, 267, 269, 270, 276, 327, 368, 466, 504, 702, 767 ; armée, 260, 302, 303, 306, 380 ; armement atomique, 405, 424, 477, 482, 609. 614, 621, 636, 638, 681 ; guerres, 73, 75, 217 ; nationalisme, 739 ; conservatisme, 45-47, 53, 77, 93 ; mercantilisme, 251 ; politique française entre les deux guerres, 52-54, 124, 700 ; — et garantie anglo-saxonne, 339, 379 ; — et O.T.A.N., 55, 382, 437 ; — et O.T.A.S.E., 382 ; — et BELGIQUE, 383 ; — et EUROPE, 452, 732 ; — et U.S.A., 462 ; — et ALLEMAGNE, 459.

FRANCO F., 44, 172, 328.

FRÉDÉRIC II, 42, 45.

FRONTIÈRE (S) ; naturelles, 203, 207, 713 : — politiques et linguistiques, 208 ; — de civilisations, 208 ; — du grand Nord, 213 ; — du Rhin, 232 ; — de la Russie, 201 ; — et coexistence, 208 ; — et planification, 280 ; détermination des —, 590, 591 ; dévalorisation des —, 392.

GABON, 375, 377, 395.

GANDHI, 119, 616.

GAULLE C. de, 79, 80, 440, 462, 477, 484. 643.

GENGIS KHAN, 68, 203.

GÉOPOLITIQUE, 189, 196, 203.

GERMAINS, 200-202, 290, 295, 315.

GHANA, 518, 549, 673.

GIRAUD H., 39, 565.

GLOIRE (prestige, honneur), 83, 84, 206, 293, 578, 590, 754, 758, 768.

GOEBBELS J., 42.

GOMULKA W., 444, 445, 446, 449.

GRAND (S) et Petit (s), 65, 66, 68, 70, 71, 79, 92, 93, 104, 106, 138, 384, 388 390, 395, 397, 434. 436, 478, 479, 548, 556, 576, 597, 599, 604, 609, 611, 615, 625, 626, 628, 629, 633, 635, 664, 670, 720, 729, 741, 765 ; chantage des Petits, 390, 461, 462, 502, 509, 512.

GRÈCE, 104, 111-113, 133-135, 141-144, 147-150, 153, 156, 160, 164, 262, 296, 298, 324, 352, 382, 556, 719.

GUAM, 43

GUATEMALA, 382, 517, 554.

GUERRE (S), typologie formelle, 33-39, 160-163, 170-179, 627, 647 ; — froide, 168-171, 179, 381, 391, 514, 550, 557, 636, 650, 655, 665. 667, 673, 684, 687, 717, 739, 760 ; — subversive, 44, 47, 67, 169, 179, 554-556, 591, 615, 649, 684-686, 713 ; — chaude locale, 380 ; — civile, 19, 45, 62, 110, 112, 117, 172, 178, 438, 556, 716 ; — atomique, 597, 602, 604, 608, 622, 624, 627, 634, 646, 651, 654, 666, 681, 687, 761 ; — impossible, 403, 559 ; — totale ou limitée, 403, 409, 425, 474, 484, 551, 558 ; — par accident, 603, 610, 627, 641, 651 ; — préventive et par anticipation, 408, 554 ; — d'extermination, 357-358 ; — nationale, 300 ; — de décolonisation, 232 ; — générale, 271 ; — endémique et constante, 335 ; — entre sociétés archaïques, 348 ; causes des —, 236, 253, 260, 694 ; fonctions des —, 353, 369, 576, 590, 592, 596, 598, 601, 655, 754 ; — comme invention historique, 360 ; — et socialité, 332 ; — et politique, 434 ; — et industrie, 74, 165, 170, 598, 601, 668, 670, 694-696 ; — et travail, 303 ; — et commerce, 198, 457 ; — et droit international, 119, 121, 123, 163, 555, 556, 570, 573, 691, 698, 702, 705, 708, 711, 721 ; — de 1870-71, 218 ; — de 1914-18, 38, 39, 49, 96, 147, 153, 171, 179, 271, 303, 635, 642, 660, 713 ; — de 1939-45. 39, 153, 228, 564, 624, 670, 729, 758 ; modes d'emploi de la force organisée, 326, 330, 343, 387.

GUILLAUME II, 94, 315, 316.

GUINÉE, 127, 394, 502, 510, 525, 549, 673, 674.

HABSBOURG, 81, 201, 300.

HAGANA, 548.

HAITI, 125, 382.

HAMMARSKJOELD D., 526, 549.

HANNIBAL, 134, 258, 259, 356.

HARVARD, 541.

HIÉRON, 135.

HINDENBURG P. von, 43, 48.

HIROSHIMA (et Nagasaki), 170, 403, 410, 600, 604, 620, 756.

HISTOIRE ; et géographie, 194 ; — et sociologie, 184 ; — et théories économiques, 257 ; durée historique, 215 ; école historique, 254 ; spécificité du niveau historique, 309 ; sujet et objet historique, 309 ; sens de l' —, 589, 661, 666, 676.

HITLER A., 22, 37, 42, 53, 66, 74. 77-79, 87, 89, 102, 124, 198, 218, 283-286, 287, 290, 300, 311, 315, 317, 318, 359, 401, 436, 453, 564. 568, 585, 587, 592, 632, 700, 764, 766, 768.

HO CHI-MINH, 90, 232, 244, 466.

HOHENZOLLERN, 283, 300.

HONDURAS, 382.

HONGRIE, 45, 71, 109, 118, 131, 136, 172, 200, 381, 390, 429, 445, 448, 468, 489, 493, 496, 506, 509. 544, 547, 550, 552, 593, 617, 657, 686, 700, 715, 755, 756.

HOUPHOUET-BOIGNY F., 504.

HUNS, 200.

HUSSITES, 217.

IBN SEOUD, 68.

IDÉALISME ; types, 569 ; — et réalisme, 586, 592, 596, 691, 724, 765.

IDÉOLOGIE (S) ; géopolitique, 189, 202, 207 ; — impérialiste, 205 ; — soviétique, 443, 446, 517, 521, 541 ; — de la mission civilisatrice, 229 ; — et théorie, 198 ; — et espace vital, 205 ; hétérogénéité idéologique du système planétaire, 395 ; conflit idéologique actuel, 540.

IMPÉRIALISME, 89, 145, 263, 661, 673, 693, 695 ; — allemand, 201 ; — soviétique, 470 ; — idéologique, 281 ; — capitaliste, 255, 265, 271, 534, 543 ; — et espace vital, 205, 212 ; — et gloire, 206 ; — et intérêts particuliers, 275 ; — européen et américain, 468 ; État impérial, 46, 47, 67, 90, 715, 723 ; paix impériale, 744.

INCONSCIENT collectif, 360.

INDE (S) ; Union Indienne, 90, 95, 105, 160, 229, 230, 244, 262, 264, 265, 306, 316, 318, 319, 320, 325. 368, 376, 385, 389, 394, 500, 501, 504, 508, 510, 513, 521, 522, 525, 533, 610, 617, 630, 643, 655, 672, 682, 684, 715, 734, 749.

INDÉPENDANCE, 566, 585, 586, 614, 618, 622, 708, 715, 723, 727-728, 734.

INDIENS d'Amérique, 53, 141, 159, 264, 615, 678.

INÉGALITÉ, 588, 616, 659, 738.

INDOCHINE, 46, 50, 56, 90, 172, 178, 230, 232, 368, 460, 466, 550. 551, 556, 669, 677, 691, 713 ; Annam, 45 ; Tonkin, 45 ; Viet-Nam, 230, 389, 447, 466, 500, 504, 510, 517, 522, 550, 666, 669 ; Laos, 50, 385, 389, 425, 504, 517, 522, 523, 668, 671, 674, 757 ; Cambodge, 500, 504, 522, 524, 668, 671.

INDONÉSIE ; 43, 172, 196, 389, 464, 513, 556, 702, 715 ; Djakarta, 95.

INDUSTRIE (S) ; industrialisation allemande, 204 ; —athénienne, 221 ; — amollissante, 237 ; — des Germains et des Slaves, 206 ; — et impérialisme, 212 ; — et conquêtes irrationnelles, 278 ; — comme idéologie, 541.

IRAK, 126, 375, 522, 543, 550. 553.

IRAN, 522.

IRLANDE, 227.

ISLANDE, 382.

ISOLEMENT, 15, 93, 195, 201.

ISRAEL (Palestine), 71, 85, 87, 93, 188, 375, 387, 405, 408, 467, 548, 549, 612, 667, 712.

ITALIE, 69, 75, 77, 81, 93, III, 122, 128, 137, 208, 227, 239, 240, 244, 261, 300, 318, 329, 382, 450, 545, 571, 588, 590, 610, 630, 667, 697, 700, 716, 732, 733.

JAPON, 13, 15, 42-44, 49, 68, 76, 78, 93, 95, 113, 122, 141, 144, 160, 165, 195, 204-207, 212, 237, 242, 244, 306, 321, 329, 359, 360, 368, 377, 381, 382, 383, 385, 388, 394, 480, 533, 550, 572, 604, 630, 632, 671, 697, 700, 746, 756, 758 ; Tokyo, 213, 325, 388.

JDANOV A., 658.

JELLICOE J., 48.
JUIFS, 284, 293, 322, 375, 387, 548.
JOFFRE J., 439.
JORDANIE, 126, 375, 522, 550, 553.

KADAR J., 127, 388, 545, 553.
KASAVUBU J., 549.
KEMAL ATATURK, 165.
KENNEDY J. F., 582, 636-637, 640, 645.
KHONG LEE, 524, 672.
KOMINTERN, 466, 556.
KOSTOV, 444.
KHROUCHTCHEV N., 176, 177, 286, 398, 411, 420, 429, 431, 439, 443, 445, 446, 463, 480, 481, 494, 497, 521, 524, 547, 558, 637, 640, 645, 649, 654, 674, 679, 720, 748.
KWAKIUTL, 347.

LAURIUM et PENTELIQUE, 221.
LEER.E.,39.
LÉGITIMITÉ ; démocratique, 373 ; 655, 658, 682 ; — marxiste léniniste, 544 ; — du pouvoir, 61, 725, 737 ; — clandestine, 177 ; principe de —, 111, 162, 163, 167.
LÉNINE, 68, 178, 431, 447, 661, 678.
LESBOS, 149.
LETTONIE, 117, 579.
LEUCTRES, 222.
LEYDE, 16.
LIBAN, 126, 127, 513, 523, 550, 553.
LIBÉRALISME, libre-échange, 89, 110, 203, 204, 251-254, 313, 539, 582, 692, 695, 710 ; zone de libre-échange, 454.
LIBÉRIA, 125.
LIBYE, 77, 375, 377.
LIEUX SAINTS, 85, 100, 584.
LINCOLN A., 662, 664.
LITHUANIE, 117, 136, 579.
LOUIS XIV, 84, 143, 159, 207, 302, 316, 569, 591.
LUDENDORFF E. von, 43, 45, 48.
LUMUMBA P., 502, 549.
LUTTE pour la vie, 355.
LUXEMBOURG, 377, 382, 395.

MAC ARTHUR D., 40, 41, 141, 546, 550, 565.
MACÉDOINE, 105, 112, 134, 153, 223, 245, 298.
MAC MILLAN H., 456.
MAGINOT A., 53, 401.
MAHAN A. T., 203.
MAHOMET, 203.
MALAISIE, 43, 666.
MALENKOV M., 445.
MALI, 389, 395, 518, 524, 549.
MALTE, 202.
MANDCHOURIE (Mandchoukouo), 49, 95, 113, 122, 160, 199, 206, 485, 550, 698 ; Moukden, 95.
MANSTEIN E. von, 228.
MAO TSÉ-TOUNG, 172, 466, 552, 637, 661.
MARCHÉ (S), 448, 511, 674, 684 ; — commun, 212, 392, 451, 453, 678, 681, 682, 728-732.
MAROC, 45, 46, 47, 71, 88, 172, 178, 188, 229, 264, 269, 270, 271, 464, 505, 549, 727.
MARSHALL G. C., 70, 441, 450, 453, 492, 506.
MASSINISSA, 134, 152.
MATSU et QUEMOY, 129, 371, 607.
MAURITANIE, 549.
MAZARIN G., 142.
MÈDES, 318.
MÉDITERRANÉE, 88-89, 113, 160, 162, 194, 199, 232, 323, 438.
MEGARE, 152.
MEHEMET ALI, 75.
MENDERES A., 518.
MENON K., 501.
MESOPOTAMIE, 361.
METZ, 85.
MEXIQUE, 105, 159, 218, 239, 240, 243, 382, 467.
MINORITÉ (S) ; nationales, 394 ; — coloniales, 264 ; — créatrices, 322 ; — comme élites, 506, 520, 541 : — après 1918, 200.
MOBUTU J., 549.
MOHAMMED V, 47.
MONGOLS, 64, 66, 113, 160, 201, 203, 205, 217, 219, 261, 263.
MORALE (politique), types, 577, 595, 614, 617-619, 693 ; — et politique, 565, 568, 577, 580-583, 597-601, 608, 622, 710, 764-766 ; prudence et —, 572, 578, 582, 586, 592-595, 598, 709.
MOYEN AGE, 19, 141-142.
MOZAMBIQUE, 464.

MUSSOLINI B., 75, 77, 287, 318, 323.
MUSULMANS, 85, 87, 104, 112, 176-177, 188, 375, 685, 715.

NAGY I., 119, 126, 127, 388, 445, 545.
NAPOLÉON, 34, 64, 66, 84, 87, 105, 142, 218, 261, 316, 393, 431, 563. 564, 577. 585, 591. 692 ; Napoléon III, 156, 218, 240, 330, 582.
NASSER G., 71, 387, 447, 501, 502, 558.
NATION (S), 16, 575, 591, 598, 734, 739, 765, 769 ; type historique et idéal, 296, 375, 377 ; diversité historique des —, 588, 736 ; conscience des —, 85, 91, 167, 173, 389, 630, 715 ; national constitution et désintégration de l'État —, 142, 312, 376, 583, 590, 630, 715, 724, 735-737 ; unité —, 397, 590, 592, 719, 723, 734 ; libération —, 173, 590, 593 ; égoïsme —, 568, 580-582, 596 ; caractère —, 290 ; intérêt —, 29, 37, 55, 71, 99, 101, 128, 148, 204, 567, 570, 572, 581, 584, 596, 611, 622, 623, 693, 735, 761 ; — et régime, 289 ; sociétés, cultures et idéologies transnationales, 104, 111, 113, 122, 139, 142, 161, 167, 691, 713. 716, 717-719, 731, 734 ; empire plurinational, 394 ; Etat sub-national, 394 ; communauté internationale, 722, 739 ; supranationale, 722, 728, 730, 732, 734.
NATIONALISME, 46-47, 90, 172-174, 177-179, 201, 293, 446, 466, 578, 580, 616, 663, 680, 684, 737, 739, 768.
NATOLIN, 445.
NATURE, état de nature et état civil, 19, 60, 82, 121, 338, 565, 567, 568, 583, 595, 668, 694, 696-697, 708-709, 740 ; homme naturel, 338 ; société naturelle, 356.
NEHRU J., 385, 501, 521, 525.
NEPAL, 513.
NEUTRALITÉ, neutres, neutralisme, 13. 18, 521, 549, 593, 614, 635. 672, 679, 681, 684, 744 ; types de neutralité, 500, 522 ; neutralité sans armes, 480, 500, 532 ; — et insularité, 195 ; — et dissuasion, 400 ; — religieuse, 374 ; — de l'Allemagne, 493 ; — du Japon, 196 ; — du Congo, 548.
NEW YORK, 126, 404, 603, 750, 761.
NGO DINH-DIEM, 466, 505, 518.
NICARAGUA, 382.
NICOLAS II, 283, 585.
NIGERIA, 376.
NIVELLE R. G., 45.
NOIRE (mer), 197.
NOMBRE, 215 ; falsification intéressée du —, 217.
NORMANDS, 217.
NORODOM SIHANOUK, 505, 518.
NORVÈGE, 244, 382, 452, 476, 500, 715.
NOURY SAID, 126, 522.
NOUVELLE GUINÉE, 758.
NOUVELLE ZÉLANDE, 381.
NUREMBERG (procès), 123, 129.

ODER NEISSE (ligne), 106, 470.

O.E.C.E., 449, 450, 453, 492.

O.N.U., 22, 41, 113, 125, 128, 187, 323, 329, 371, 372, 373, 377, 387, 390, 395, 399, 443, 464, 499, 514, 544, 590, 594, 666, 697, 701-704, 715, 720, 729, 738, 761.

ORIENT (Proche-, Extrême-), 42, 51, 76, 95, 104, 122, 229, 267, 377, 420, 509, 513, 522, 667, 673, 678, 682, 717, 733, 746, 753.

O.T.A.N., 368, 379, 392, 437, 461, 470, 475, 482, 484, 488, 500.

PACIFISME, 609, 614, 615, 692, 704, 729, 748.

PAIX ; typologie, 158-161, 166-169, 179, 623-636, 693, 744, 767 ; intervalles entre les guerres, 330 ; absence de paix et guerre, 380 ; — éternelle et universelle, 565, 576, 581, 587, 595, 623-626, 628, 631, 668, 692-694, 697, 770 ; — religieuse, 393 ; — de compromis, 586, 661, 666, 711 ; — par le droit, 336, 571, 580, 594, 690, 694, 696, 704, 720-722, 744 ; — par la peur, 403, 425 ; — par la religion, 357.

PAKISTAN, 375, 382, 385, 389, 481, 500, 501, 504, 522.

PANAMA, 372, 382.

PARAGUAY, 382, 513.

PARIS, 50, 89, 105, 198, 213, 217, 262, 404, 426.

PARTHES, 200, 225.

PATHET LAO, 504, 523.

PAYS-BAS, Hollande, 66, 95, 195, 198, 209, 239, 244, 251, 262, 329, 377, 382, 411, 455, 464, 549, 702, 715.

PELOPONNÈSE, 219, 311, 320, 324.

PÉRON J., 519.

PÉRICLÈS, 152, 311.

PÉROU, 382, 388.

PERSES, 216.

PHIDIAS, 311.

PHILIPPE de Macédoine, 134, 144, 158, 223, 224.

PHILIPPINES, 43, 196, 372, 382, 671.

PHOUMI NOVASAN, 524.

PIERRE le Grand, 528.

PILSUDSKI J., 568.

POLITIS N., 131.

POLOGNE, 45, 53, 73, 75, 78, 106, III, 123-125, 163, 172, 200, 280, 284, 329, 381, 390, 401, 442, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 493, 497, 506, 534, 544, 568, 576, 615, 649, 657, 686, 718, 732.

POMPÉI, 193.

POPULATION, 712, 715, 725, 746, 748, 750, 752, 761, 768 ; nombre, 209 ; densité, 209 ; optimum, 213, 219, 233, 396 ; — et puissance, 219, 223, 228 ;

dépopulation partielle, 217 ; fécondité différentielle, 217 ; sténochorie, 221 ; oliganthropie, 222 ; surpopulation, 238 ; vitalité biologique, 238.

PORTUGAL, 382, 452 ; Lisbonne, 193.

POSITION et situation, 194 ; hostilité de position, 534, 536.

POTIDÉE, 151.

PRODUCTION ; comme moyen ou fin, 528 ; — et force militaire, 206 ; biens de production, 272, 529 ; productivité, 210 ; — et démographie, 233.

PROPAGANDE, 170, 174, 178. 515, 531, 543, 649, 676, 680, 685.

PROTECTIONNISME ; allemand, 204 ; — de rapines, 203 ; — de List, 255 ; mercantilisme, 249-251.

PRUSSE, 68, 80, 218, 302, 329, 330, 393, 576.

PUEBLOS (Zunis), 347.

PUISSANCE ; définition, 58, 99, 582, 584 ; évaluation, 59, 64, 72 ; facteurs, 60, 63-68, 71-73, 76 ; diversité, 59, 64, 68, 168 ; — défensive, 58, 65, 70, 92 ; — offensive, 58, 66, 70, 92, 97 ; pouvoir et —, 60, 61, 582 ; politique de —, 573, 577-579, 587, 592, 597, 691, 704.

PYRÉNÉES, 194, 208.

PYRRHUS, 87.

QUISLING V., 544.

RAJK L., 444.

RAKOSI M., 715.

RAPACKI A. 495.

RÉFORME (la), 313, 315.

RÉFUGIÉS ; migrations, 207 ; en Allemagne, 205 ; — et croissance, 235, — et propagande, 515.

RÉGIME (S) ; système (s) politique (s), 13, 172, 174, 185, 586, 655-659, 661, 673, 682, 684, 724, 738, 740, 743, 746, 766 ; types de —, et types de pouvoir, 301 ; — et politique extérieure, 584-587, 632, 721, 767 ; — et colonisation, 280 : — et nation, 289, 374 ; — et vertu, 314 ; — et croissance, 518 ; changement, transfert et survie des —, 519, 661, 666, 713, 717 ; cycles antiques des —, 310 ; opposition des —, 529, 664-666 ; — économique, 279, 301.

RELATIONS internationales ; définition, 17, 28-30 ; — et politique intérieure, 62, 567, 583, 709 ; règne de la loi et compromis, 143, 566, 704.

REPRÉSAILLES ; massives, 641 ; — limitées, 599, 600, 602, 641 ; capacité de —, 611, 613, 624-626, 636, 642, 651, 668, 678 ; crainte des —, 624, 627 ; sanction juridique, 705 (voir aussi « force de représaille »).

RÉSISTANCE, 179, 615, 654, 674, 715.

REVENU NATIONAL, 210, 509.

RÉVOLUTION (S) ; définition, 327 ; — française, 13, 16, 91, 108, 161, 177, 393, 659 ; — anglaise, 13 ; — cubaine et chinoise, 388 ; — technique, 369 ; — antitotalitaire, 493 ; — par en haut, 544 ; — et masses, 71, 173, 685 ; — et transfert d'institutions, 378 ; divers : 44-47, 71, 94, 125, 155, 171-173, 175-179, 596, 684, 711, 715, 737, 765. (voir aussi « terreur révolutionnaire »).

RHIN, Rhénanie, 52-54, 88, 92, 94. 208, 232, 372, 470, 568.
RHODES 134.
RICHELIEU A. de, 142, 587.
ROMANOV, 300, 318.
ROME (république et empire romains), 46, 91, 105. 113, 134, 136, 153, 158, 161, 199, 213, 219, 223-226, 231, 232, 245, 258, 261, 262, 263, 298, 302, 305, 306, 312, 318, 321, 324, 331, 355, 356, 586.
ROOSEVELT F. D., 15, 39-41, 44, 379, 464, 546, 556, 572, 586, 615.
ROUMANIE, 53, 200, 268, 442, 448, 509, 734 ; Bucarest, 444.

SAHARA, 269.
SAINT-DOMINGUE (République Dominicaine), 262, 382.
SAINTE ALLIANCE, 109, 117, 140, 393, 497, 514.
SAINT-PÉTERSBOURG, 43.
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON, 79, 462.
SALAZAR A. de, 680.
SALOMON, 375.
SALVADOR, 382.
SAMARCANDE, 318.
SANDYS D., 472.
SAN FRANCISCO, 325, 386.
SARRE, 280, 457.
SAVOIE, 329, 591.
SCHACHT H., 509.
SCHLIEFFEN A., 95, 228.
SCYTHES, 200.
S.D.N., 69, 122, 125, 128, 132, 336, 571, 580, 697-702, 710, 729, 738.
SÉCURITÉ, 80, 82, 84, 168, 207, 214, 480, 489, 497, 535, 565, 585, 636, 651, 653, 664, 667, 676 ; — collective, 565, 570-572, 698, 703 ; — et puissance, 80, 83, 618, 652.
SÉNÉGAL, 229, 389, 395.
SERBIE, 53, 94, 713.
SISYPHE, 535.
SLANSKI R., 444.
SLAVES, 200-202, 284, 319 ; du Sud, 271.
SOCIÉTÉ (S) ; archaïque, 350, 588-590, 710, 736, 755 ; — stable, 195 ; — closes et ouvertes, 214, 356, 639, 662, 664 ; — industrielle, 194, 204, 304, 539, 747-749.
SOCRATE, 311.
SOEKARNO A., 387.
SOUDAN, 513.

SOUS-DÉVELOPPEMENT, 70, 202, 268, 500, 504, 506, 517, 539, 673, 682, 684, 695, 734, 738, 746-749, 750, 752 (voir aussi TIERS MONDE).

SOUVANNA PHOUMA, 504, 523, 672.

SOUVANNOU VONG, 504, 523.

SOUVERAINETE, 19, 187, 374, 391, 456, 545, 566, 573, 575, 579, 583, 592, 625, 632, 636, 663, 693, 707, 710, 712, 714, 716, 724, 734, 740, 743 ; transferts de —, 729-732.

SPARTE, 94, 96, 111, 134, 147-153, 156, 189, 217, 222, 296, 297, 305, 334, 355, 660.

STALINE, 22, 40, 78-79, 124-125, 174, 176-178, 280, 283, 285-286, 379, 420, 442, 443, 445, 447, 450, 466, 470, 501, 507, 523, 552, 554, 572, 585, 617, 678, 700 ; stalinisme, 445-446, 449.

STATU QUO, 38, 41, 122, 125, 132, 167, 570-572, 630, 678, 686, 697, 701, 713.

STETTIN, 208.

STRASBOURG, 85.

STRATÉGIE ; définition, 36, 283 ; types, 38, 43, 48-50, 52, 55, 169, 171, 173-175, 177-179, 188 ; — et politique, 36, 39, 48-50, 52, 55 ; — défensive ou offensive, 635, 638, 662, 677, 678, 687 ; principes de —, 563 ; choix d'une —, 38, 42, 564, 633, 760, 763 ; — subversive, 516-517 ; — thermonucléaire, 404, 535 ; antiforce et antivilles, 409, 423, 536 ; — double du bloc atlantique, 490 ; — et insularité, 198 ; — et frontières, 207 ; lignes stratégiques, 213.

STRESEMANN G., 283.

STUTTGART, 462.

SUBVERSION, 172-174, 178, 514, 665, 678, 684-687, 697, 713.

SUDÈTES, 289.

SUÈDE, 71, 146, 329, 393, 452. 499, 500, 713.

SUEZ, 71, 88, 265, 437, 440, 472, 476, 502, 547, 550, 552, 564, 593, 595, 712, 720, 731, 739.

SUISSE, 66, 71, 146, 194, 400, 440, 452, 499, 728, 738.

SUMER, 350.

SYRACUSE, 134.

SYGMAN RHEE, 518.

SYRIE, 462, 508, 509, 513, 523.

SYSTÈME INTERNATIONAL, 29, 103, 113, 115, 154, 626, 628, 631, 663, 714, 716, 718, 724 ; structure, 104, 663 ; typologie, 106, 108-110, 114, 117, 129, 133-144, 147, 148, 154-156, 168-170, 663 ; — avant 1914, 147, 633, 716, 719 ; — avant 1939, 124-126, 144 ; — en 1960, 636, 666, 669, 697, 719, 722 ; — et champ diplomatique, 106, 113.

TACTIQUE, 188, 284, 285, 428, 563, 565, 686.

TALLEYRAND G. M. de, 142.

TCHANG KAI-CHEK, 126, 129, 172, 510.

TCHÉCOSLOVAQUIE, 53, 200, 228, 284, 297, 401, 447, 448, 449, 493, 568, 569, 576, 700, 714, 734.

TERREUR ; romaine, 223 ; — révolutionnaire, 176-179, 293, 661, 667, 681, 692, 695 ; équilibre de la —, 404, 414, 494, 535, 557, 627, 640-643, 653 ; raids de —, 175, 598, 602 ; divers : 175-177, 214, 217, 658, 685.

THAILANDE, 382, 389, 394, 522, 668.

THÈBES, 134, 153, 245.

THÉORIE ; et sociologie, 23, 183-185, 563 ; — et idéologie, 198 ; — des relations internationales, 14, 15, 29, 97, 102, 336, 752, 757, 762, 767 ; — géopolitique, 198 ; — économique, 24-27, 694 ; — stratégique, 563 ; — historique, 658 ; — juridique, 705, 710, 724 ; — des jeux, 753, 756, 759, 760, 762 ; — du duopole atomique, 405. THIBET, 502.

TIBÉRIADE, 85.

TIERS MONDE : définition, 499 ; hétérogénéité, 505, 519, 525 ; inégalités de développement 378, 518, 537 ; — comme enjeu, 386, 500, 516, 540 ; aide au —, 268, 500, 506, 517, 539 ; divers, 70, 146, 149-5°, 608, 614, 638, 644, 652, 673-5, 679, 681, 685, 717, 743, 745-9, 753-4.

TIFLIS, 318.

TITO, 441, 444, 501.

TOKUGAWA, 160, 195, 294, 321, 334.

TOURÉ S., 502, 504.

TRAITÉS (pactes) ; en droit public, 116 ; respect des —, 121, 571, 575, 577, 630, 697. 701, 705, 711 ; — de commerce, 204, 509 ; — de Francfort, 204 ; — de Rome, 442, 451, 731 ; — de Rapallo, 284 ; — de Varsovie, 45, 126, 379, 380, 385, 442-444, 491, 593 ; — Briand-Kellogg, 122, 336, 570, 698, 702 ; — de l'Asie du sud-est, 381, 384, 389, 464, 501, 504, 522 ; — de Bagdad, 381, 522 ; — du C.E.N.T.O., 381 ; — de Versailles, 39, 53, 77, 94, 125, 171, 200, 201, 311, 457, 535, 568 ; — de Locarno, 568, 571 ; — de Washington, 630, 632 ; — de Genève, 51, 129, 637, 647, 671 ; — de La Havane, 727 ; — de Yalta, 42 ; — de l'Atlantique, 70, 126, 131, 146, 382, 616 ; — de défense conclus par les u S.A., 382 ; par l'U.R.S.S., 385.

TRIESTE, 82, 208, 444.

TROTSKY L. D., 24, 765.

TRUMAN H. S., 41, 492, 546, 550.

TUNISIE, 45-47, 49-50, 71, 88, 128, 172, 188, 229, 264, 464, 505, 525, 554, 718, 725-726 ; Tunis, 505 ; Bizerte, 501, 505, 720, 731, 739.

TURQUIE, 200, 329, 382, 423, 513, 518, 522.

ULBRICHT W., 493.

UNIFICATION, unité (s) ; de la Grèce, 222 ; — de l'Allemagne, 201, 313 ; — de l'Europe, 199, 300, 380, 691, 727-731, 739, 451 ; — plurinationale, 319 ; — humaine, 388, 721, 733, 739, 768 ; hétérogénéité des unités politiques, 185, 237, 294, 307, 319, 350, 393 ; fédération et fédéralisme, 441, 566, 696, 722, 732, 738,

743-745. 792.

U.R.S.S., Russie, 14, 15, 39, 42, 44, 51-53, 66, 69, 76 78, 96, 100, 114, 118, 124-131, 126, 153, 156, 159, 585, 587, 589. 595, 613-616, 617, 618, 620, 621, 631, 636, 638-640, 644, 646, 650, 652, 658, 661, 663-665, 667, 678, 680, 683, 686, 687, 714, 717, 720, 723, 739, 743, 744, 755, 757, 760, 761, 767 ; Russie tsariste, 43, 54, 81, 92, 110, 137, 142, 153, 563 ; U.R.S.S. comme type ou modèle de régime, 86, 378, 387, 528, 657. 658, 725 ; guerre civile en —, 44, 594, 737 ; position géopolitique de l' —, 13, 198, 201, 210, 213, 318, 367, 671 ; action mondiale de l' —, 91, 174, 290, 372, 515, 521, 572, 678, 700, 740, 744 ; réalisations techniques de l' —, 672 ; politique d'alliances de l' —, 385, 572 ; conduite diplomatico-stratégique de l' —, 285-287, 294, 300, 329, 572 ; croissance économique de l' —, 243, 274, 281, 672, 674 ; population de l' —, 227, 314 ; politique des nationalités de l' —, 176, 263, 325, 394, 734, 739 ; — et satellites, 71, 109, 118, 131, 176, 344, 374, 380, 428, 429, 441, 449, 469, 506, 618, 734 ; — et CHINE, 381, 418, 424, 447, 511, 537. 558, 608, 637, 677, 687, 688-690, 696 ; — et CUBA, 391, 428, 510, 641 ; — et ALLEMAGNE, 124, 167, 204, 228, 245, 492, 551 ; — et INDE, 508 ; — et AFRIQUE, 268, 373, 389. 558 ; — et armements thermo-nucléaires, 166, 169, 403, 418, 442, 605, 637, 639, 642, 646, 648, 669, 672, 676, 739 ; invasions de la Russie, 78, 174, 218, 306 ; Moscou, 37, 66, 75, 78, 142, 178, 355, 404, 462, 541, 563, 635, 637, 664, 673, 718.

URUGUAY, 382.

VANDENBERG A. H., 464.

VARGAS J., 519.

VENEZUELA, 382.

VENISE, 66, 195, 258.

VICHY, 444.

VICTOIRE ; types de —, 29, 35. 39-45, 52, 83, 96, 406, 654 ; prix de la —, 667 ; point culminant de la —, 78 ; — et politique, 565 ; — et survie, 633, 661, 666, 677, 687.

VIOLENCE, 566, 568, 629 ; types de —, 33. 61, 71, 179, 343, 344 ; monopole de la —, 18, 19, 583, 629, 738 ; limitation de la —, 572, 628, 630, 632-635, 650, 705, 715, 741 ; non —, 119, 580, 692.

VLADIVOSTOK, 386.

WILSON W., 39, 584, 586, 729.

XERXES, 217.

YEMEN, 125, 513.

YOUGOSLAVIE, 69, 286, 287, 306, 444, 447, 494. 500, 501, 509, 510, 511, 513, 524, 556 696, 713, 744 ; Belgrade, 94.